Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XIV

500.989

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SIXIÈME ANNÉE. — 1902

II

~~TOME XIV (Juillet-Décembre)~~

BIBLIOTHÈQUE PARIS

PARIS
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19, RUE BONAPARTE
1902

LIBRARY
JAN 21 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
Q47
t. 14

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES TRUSTS AMÉRICAINS

LE TRUST DE L'OCÉAN

L'heure n'est plus de discuter s'il y a un péril américain, si ce péril est plus pressant pour l'Europe que celui venant de l'Extrême-Orient : à la vérité, le danger menace de toutes parts les vieux peuples industriels, la poussée irrésistible du Nouveau-Monde se fait sentir, la lutte est engagée sur le terrain économique. Il s'agit maintenant de compter les forces des combattants, de connaître surtout l'organisation d'adversaires redoutables, pour leur opposer, autant que possible, les armes dont ils se servent.

L'arme perfectionnée, employée par les Américains pour arriver à la domination en matière commerciale ou industrielle, c'est le *trust*. — Qu'est-ce qu'un *trust*? Quels sont ses caractères? Dans quelles circonstances peut-il se développer? Est-ce une forme normale de l'industrie moderne? Autant de questions qu'il est utile d'élucider, pour bien comprendre la puissance de l'Amérique à l'heure actuelle.

M. de Rousiers [1], dont les travaux sur les industries monopolisées sont bien connus, dit que le *trust* américain est « la monopolisation de fait d'une industrie privée ».

Pour qu'il y ait *trust*, il faut donc qu'il y ait un monopole,

[1] Nous avons mis largement à contribution pour cette étude, surtout pour le trust de l'acier, les deux volumes très remarquables de M. de Rousiers : *les Industries monopolisées aux États-Unis* (1896) et *les Syndicats de producteurs* (1901). Librairie Armand Colin.

et un monopole de fait, il faut de plus que ce monopole concerne une industrie privée.

Le résultat caractéristique du développement des machines à la fin du XIXe siècle a été, sans nul doute, la concentration des grandes industries dans un petit nombre d'établissements perfectionnés. Partout le petit atelier familial, la fabrique occupant quelques ouvriers, disparaissent pour faire place à de grandes usines, où travaillent des centaines d'ouvriers, où l'homme n'est plus qu'un infime rouage dans une grande machine, dont il saisit difficilement le mécanisme. Or si la concurrence est l'état normal d'une industrie, dans laquelle un grand nombre de patrons disséminés sur un vaste territoire opèrent chacun pour leur compte, par contre l'entente se fait facilement entre quelques grands établissements, qui ont sensiblement la même manière de travailler, s'adressent à la même clientèle, et ont tout intérêt par suite à uniformiser les prix de vente, de manière à obtenir des résultats suffisamment rémunérateurs. Donc, dans une industrie exigeant la concentration sur un point déterminé d'un outillage considérable, nécessitant par suite de très gros capitaux, l'entente se fait fatalement entre ceux qui dirigent les établissements de même importance. Il ne suffit pas d'ailleurs, pour qu'il y ait *trust*, qu'une entente existe entre les principaux chefs d'une industrie déterminée; il faut encore que ceux-ci aient les moyens d'entraver le développement de toute puissance concurrente; il ne leur suffit pas d'avoir un monopole de fait à un moment donné, ce monopole doit reposer sur des bases solides, non sur des circonstances fortuites.

Considéré sous cette forme, le *trust* est une arme redoutable entre les mains d'hommes intelligents et audacieux, car il personnifie le concours simultané de capitaux énormes et d'un travail perfectionné dans l'œuvre de la production. Mais plus il s'étend, plus il devient puissant en apparence, et plus il est à craindre de voir se relâcher les liens qui unissent entre elles toutes les parties de ces vastes combinaisons : le jour où l'homme qui a conçu le plan primitif disparaît, s'en trouve-t-il toujours un autre qui puisse prendre le gouvernail et continuer l'œuvre commencée? L'avenir seul pourra le dire.

Si le *trust*, tel qu'il se présente à l'heure actuelle, répond bien à une nécessité de l'organisation économique moderne, il

se développera fatalement, et l'Europe sera obligée de suivre le mouvement indiqué par l'Amérique. Si au contraire il joue, dans le monde industriel, le rôle qu'ont eu dans la politique, à différentes époques de l'histoire, les empires fameux, fondés par de grands conquérants et disparaissant avec eux, le *trust* n'est plus qu'un phénomène curieux, intéressant à étudier, mais n'exerçant pas une influence profonde sur l'évolution sociale. Ces faits sont encore trop récents pour qu'il soit possible de se prononcer, avec quelque certitude. Nous nous contenterons donc de faire l'historique des *trusts* les plus récents, le *trust* de l'acier et celui de l'Océan, de montrer leur formation et de tirer, autant que possible, des conclusions pour l'avenir.

L'étude du *trust* de l'acier devrait logiquement précéder celle du *trust* de l'Océan, qui en est, à certains points de vue, la conséquence; mais, en raison de l'importance des discussions auxquelles donne lieu ce dernier, à l'heure actuelle, nous avons cru devoir exposer tout d'abord, à nos lecteurs, la formation du *trust* de l'Océan, le dernier en date, et le plus menaçant pour l'Europe.

*
* *

Si les Carnegie, les Rockfeller, les Morgan ont mené à bien cette colossale entreprise de monopoliser entre leurs mains l'industrie métallurgique, ce n'était pas seulement pour être maîtres du marché intérieur (les ententes de producteurs avaient atteint ce résultat depuis longtemps déjà), c'était aussi et surtout pour exploiter leurs produits dans le monde entier, pour prendre leur part de la construction des nouveaux chemins de fer projetés en Asie et en Afrique. Or, pour accomplir ce dessein, il leur fallait être maîtres de leurs transports sur mer, comme ils l'étaient déjà sur terre. Les différentes sociétés participantes du *trust* de l'acier avaient presque toutes apporté, les unes une ligne de chemin de fer, les autres des bateaux naviguant sur les grands lacs Supérieur, Michigan, etc. En un mot, depuis le moment où le minerai sortait de la mine jusqu'à celui où le produit fabriqué était prêt à être livré à la consommation sous ses formes multiples, le *trust* était maître des moyens de transport nécessaires à son industrie. Pour l'écoulement de ses produits sur l'ensemble du territoire des États-Unis, il était obligé sans doute de se servir des diverses compagnies de che-

min de fer, mais, comme fournisseur de celles-ci, il était certain de ne pas rencontrer d'adversaires irréductibles; dans les ports du littoral, au contraire, on se trouvait en présence d'une flotte étrangère considérable, où le pavillon anglais dominait, la marine marchande américaine étant très réduite. Le *trust* pressentait donc que, le jour où il voudrait exporter ses produits au loin, il se heurterait peut-être à un mauvais vouloir systématique de la part de la marine anglaise. Il fallait donc à tout prix supprimer cet obstacle. Les circonstances étaient d'ailleurs favorables à la réalisation de ce projet.

Depuis plusieurs années, les compagnies transatlantiques se font une concurrence acharnée; elles construisent des navires de plus en plus coûteux, ayant des aménagements très luxueux, et rivalisant de vitesse pour se disputer les passagers. Il y a dix ans, il n'existait dans le monde que huit navires filant vingt nœuds; à l'heure actuelle, il y en a une soixantaine, au premier rang desquels se placent les bateaux allemands. Or on sait que l'augmentation de vitesse d'un navire, au delà d'une certaine limite, exige des chaudières très puissantes et une consommation de charbon considérable. Le prix des passages ayant diminué sensiblement par suite de la concurrence et les frais de navigation des grands paquebots ayant suivi la progression inverse, il en résultait que beaucoup de compagnies, surtout des compagnies anglaises, allaient à la ruine.

C'est alors que parut M. Pierpont Morgan, le grand tentateur, celui qui déjà, dans le *trust* de l'acier, avait su cimenter l'alliance des trois groupes de fabricants américains les plus puissants. M. Morgan ne se présentait pas d'ailleurs comme l'agent du *trust* de l'acier, pour ne pas éveiller les soupçons du commerce britannique. Le plan qu'il proposait était des plus simples. Les principales compagnies transatlantiques cesseraient de se combattre, mais uniraient au contraire leurs intérêts; les plus vieux navires seraient mis en réforme; seuls les paquebots les plus rapides resteraient en service et assureraient, autant que possible, un service quotidien dans chaque sens entre l'Europe et New-York. Pour réaliser ce plan, M. Morgan commença par acquérir la majorité des actions de la Compagnie anglaise *Leyland*, qui possédait 46 navires d'un tonnage total de 290.000 tonnes; puis, en qualité de porte-parole d'une des Compagnies les plus importantes, et avec

l'appui de la *Red Star* et de l'*American Line*, toutes deux américaines, il fit à la *White Star*, à la *Dominion*, à l'*Atlantic*, des propositions si avantageuses que les actionnaires de ces sociétés dont les dividendes étaient fort compromis, n'hésitèrent pas à entrer en pourparlers avec MM. J. Pierpont Morgan et Cie. Enfin, le 4 février 1902, un accord était signé entre ces banquiers d'une part et les lignes suivantes : *White Star*, *Dominion*, *American* et *Atlantic*, vendeurs. L'objet de l'accord était l'acquisition, avant le 31 décembre 1902, des propriétés et affaires maritimes des divers vendeurs par une corporation à organiser sous la direction des vendeurs et à la satisfaction des banquiers conformément aux lois de l'État de New-York ou de tel autre État à leur choix.

Le capital de la corporation se composait de 60 millions de dollars, actions de préférence 6 % ; 60 millions de dollars, actions ordinaires 10 % et 50 millions de dollars de debentures (*collateral trust debenture*) 4 % rachetables après 5 ans à 105.

Les propriétés et affaires maritimes à acquérir étaient les suivantes :

750 actions de mille livres entièrement libérées de la *White Star* ; toutes les actions de la *Dominion* ; les capital, propriétés et actif de l'*Atlantic* ; les capital, propriétés et actif de l'*American* ; en outre 118.460 actions ordinaires et 58.703 actions de préférence de la *Leyland*.

Les actions de la *White Star* et de la *Dominion* étaient évaluées à dix fois les produits et revenus nets de chacune des deux compagnies pendant l'année 1900 ; celles de l'*American* et de l'*Atlantic*, à une somme totale de 34.158.000 dollars ; celles de la *Leyland* à 11.736.000 dollars.

Si les banquiers n'avaient pas réussi à former ledit syndicat à la date du 30 avril 1902, l'accord devait être nul et non avenu, après avis de leur part.

Il résulte de ce qui précède que les compagnies qui entraient dans le *trust* abdiquaient toute direction entre les mains du syndicat américain, et que si elles y ont consenti, c'est en raison des avantages pécuniaires que M. Morgan leur avait offerts. Celui-ci se trouvait ainsi, du jour au lendemain, à la tête d'une flotte considérable, dont voici le détail :

COMPAGNIES	NOMBRE DE NAVIRES	TONNAGE
1 White Star	26	203.000 tonnes
2 Leyland	46	290.000
3 Dominion (Richards, Mills et Cᵉ)	11	98.000
4 Atlantic transport	14	100.000
5 American Line	25	180.000
6 Red Star Line		
	122	871.000

Provisoirement ces lignes conservent le pavillon anglais et une administration anglaise; mais le directeur du *trust*, qui sera un Américain, sera chef de l'exploitation : c'est lui qui déterminera le champ d'activité de chaque associé, qui fixera la marche des navires, le tarif des transports surtout ; c'est lui enfin qui procédera à la répartition des bénéfices. L'Angleterre voit donc une grande partie de sa flotte commerciale lui échapper, sans qu'il lui soit possible de s'y opposer : un seul lien rattache encore pendant quelque temps ces navires, américains de fait, au pavillon anglais : en effet, plusieurs des grands paquebots construits récemment peuvent être réquisitionnés en temps de guerre comme croiseurs auxiliaires et touchent de ce fait une subvention de l'État : la convention qui lie les deux parties expire dans trois années. Il est probable qu'à ce moment le *trust* dénoncera le contrat, et les navires ne touchant plus de primes anglaises pourront arborer le pavillon américain. L'opinion anglaise s'est émue de ces perspectives, mais le gouvernement paraît désarmé contre les entreprises de ce genre, qui déroutent l'esprit par l'ampleur de leur conception et la rapidité de leur exécution.

Les journaux anglais qui s'efforcent de calmer la légitime émotion de leurs compatriotes montrent d'ailleurs que le *trust* ne comprend pas la célèbre *Compagnie Cunard*, la plus vieille des compagnies transatlantiques, qui détient encore à l'heure actuelle le record de la vitesse, rivalisant avec les lignes allemandes, ni l'*Anchor Line*, l'*Allan*, la *Beaver*, *Elder*, *Dempster*, *Donaldson*, *Manchester*, etc., ni enfin les Compagnies française, danoise, italienne, autrichienne, néerlandaise, qui, à toutes réunies, disposent d'un tonnage supérieur à celui du *trust*. Mais ces compagnies sont isolées, ne disposent pas du

puissant levier financier, qui est entre les mains des Américains, et risquent fort de se voir faire une guerre à outrance par le *trust* tout-puissant, si elles ne s'unissent pas à leur tour.

L'Allemagne s'est si bien rendu compte du danger qu'elle a pris les devants; l'empereur, toujours bien informé des projets américains, avait pressenti, dès le mois de juillet 1901, ce qui allait se passer : il invita dès lors les deux grandes compagnies allemandes, le *Norddeutscher Lloyd* et la *Compagnie Hambourgeoise américaine*, à prendre leurs mesures pour ne pas se laisser jouer dans cette lutte d'intérêts, n'hésitant pas d'ailleurs à leur accorder son puissant appui. Le résultat répondit à ces peines. Les compagnies allemandes ont pu traiter d'égal à égal avec le *trust* américain, au lieu de subir ses conditions; elles se sont alliées à lui, sans se laisser absorber, remportant une victoire que les Anglais ne peuvent s'empêcher de constater avec amertume. Ce succès incontestable tient sans doute à la puissance des deux compagnies, qui, réunies, représentent un tonnage à peu près égal à celui des compagnies anglaises participantes au *trust*.

La *Compagnie Hambourgeoise américaine* possède en effet :

113 navires de mer jaugeant	585.128	tonnes.
136 bateaux, chalands, etc	30.050	—
Total	615.178	—

Le *Norddeutscher Lloyd* possède de son côté :

77 grands navires jaugeant	482.176	tonnes.
et un grand nombre de caboteurs, chalands, jaugeant	106.859	—
Total	589.035	—

Il y avait là un groupement considérable, dont M. Morgan ne pouvait se désintéresser et dont l'hostilité aurait probablement fait échouer la combinaison du hardi banquier. Il n'aurait pas suffi d'acheter en masse les actions de ces compagnies pour être sûr d'avoir la haute main sur la direction : il fallait encore tromper la vigilance du gouvernement allemand, lequel n'aurait pas laissé exproprier les deux Compagnies qui lui rendent de si grands services, et dont le pavillon est connu dans le monde entier.

Le *trust* s'est donc vu obligé de conclure avec les Compagnies allemandes un accord dans les termes suivants :

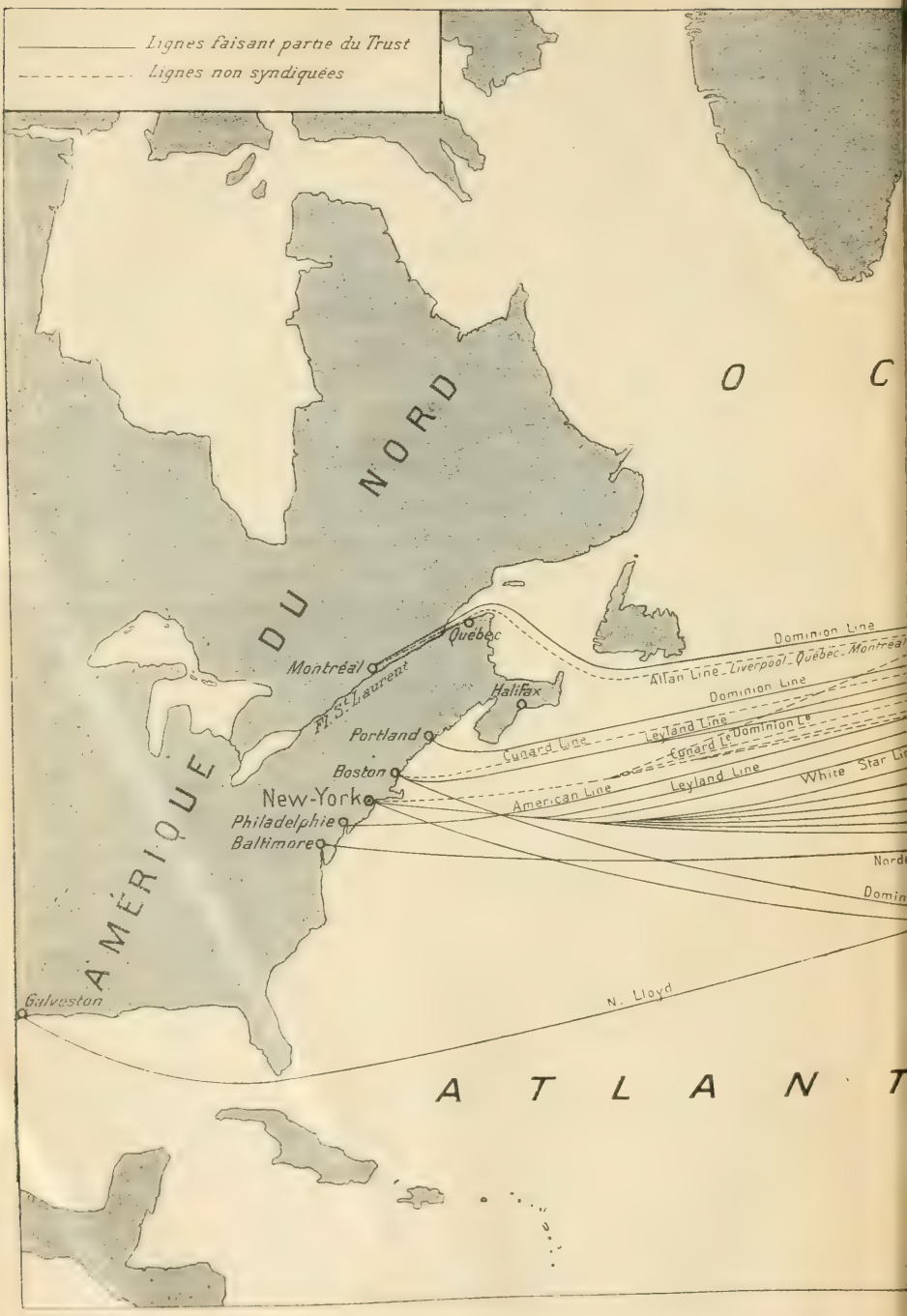
Lignes faisant partie du Trust
Lignes non syndiquées
AMÉRIQUE DU NORD
O C
ATLANT
Québec
Montréal
Fl. St Laurent
Halifax
Portland
Boston
New-York
Philadelphie
Baltimore
Galveston
Dominion Line
Allan Line Liverpool-Québec-Montréal
Dominion Line
Leyland Line
Cunard Le Dominion Le
Cunard Line
Leyland Line
White Star Li
American Line
Nord
Domin
N. Lloyd

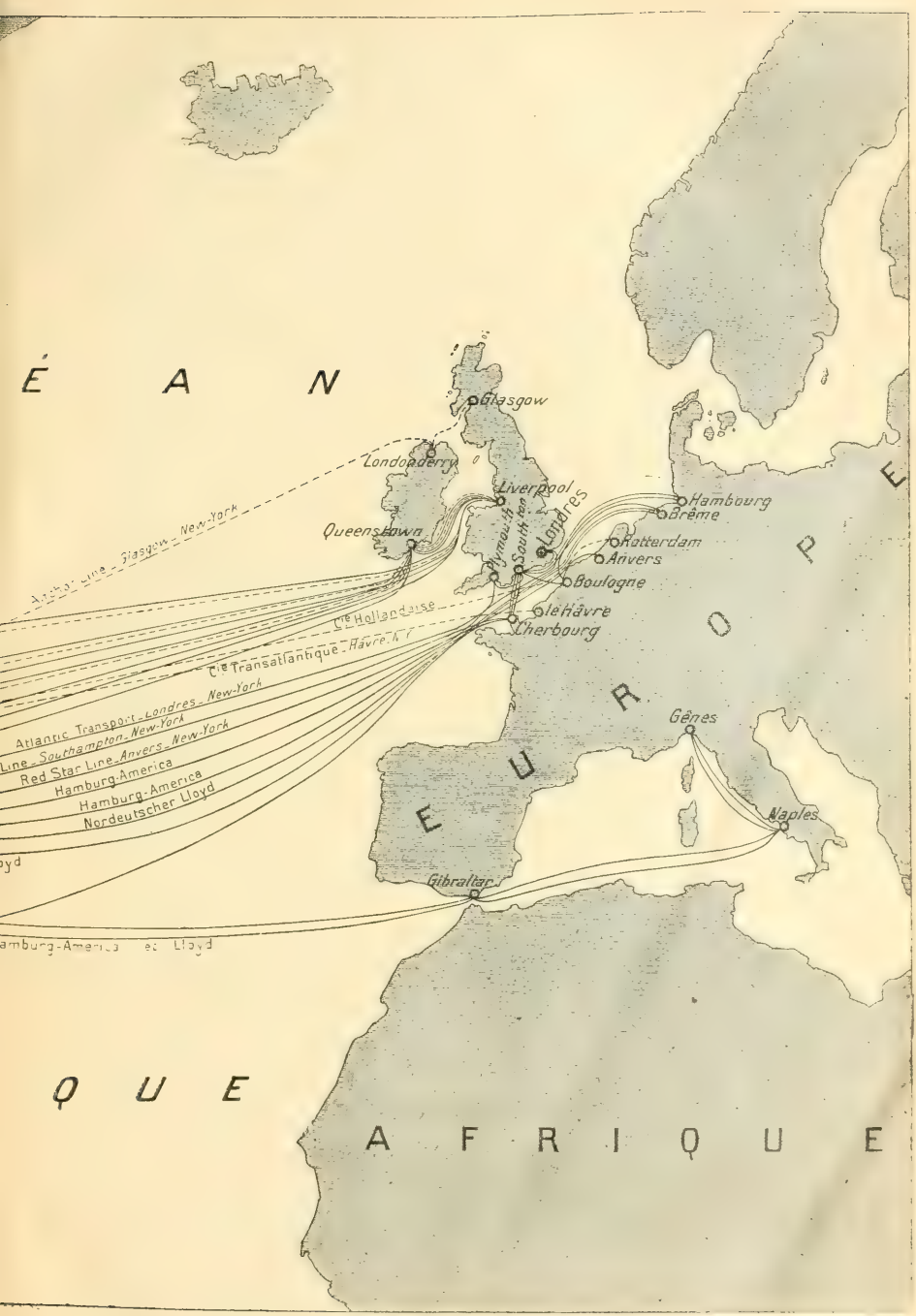
É A N
Glasgow
Londonderry
Liverpool
Queenstown
Plymouth
Southampton
Londres
Hambourg
Brême
Rotterdam
Anvers
Boulogne
le Hâvre
Cherbourg
Gênes
Naples
Gibraltar
Anchor Line - Glasgow - New-York
Cie Hollandaise
Cie Transatlantique - Hâvre, N.Y.
Atlantic Transport - Londres - New-York
Line - Southampton - New-York
Red Star Line - Anvers - New-York
Hamburg-America
Hamburg-America
Nordeutscher Lloyd
E U R O P E
Q U E
A F R I Q U E

Les lignes du syndicat anglo-américain se sont engagées pour toute la durée du contrat, qui est de vingt années, à n'envoyer aucun de leurs navires dans un port allemand, sauf après entente avec les lignes allemandes. Par contre, les compagnies allemandes se sont engagées à ne pas développer, au delà d'une certaine mesure qui a été fixée, leur service actuel d'Angleterre.

A la fin de dix années révolues, les deux parties ont le droit de demander une revision du traité et de le dénoncer, au cas où la revision demandée ne s'effectuerait pas.

Le traité contient une série d'autres clauses tendant à prévenir dès l'abord toute concurrence entre les deux groupes, de sorte que chacun des deux groupes est intéressé jusqu'à un certain point au succès financier de l'autre groupe et que le souci même de son propre intérêt interdit à chaque groupe d'entrer en concurrence avec l'autre. *Cependant il n'est pas permis au syndicat d'acheter des actions des Compagnies allemandes ni réciproquement.*

Il est du reste convenu qu'une coopération amicale existera entre les deux groupes, qui se soutiendront l'un l'autre contre la concurrence des tiers et qui s'entr'aideront en affrétant l'un chez l'autre les bateaux dont ils pourront avoir besoin. Pour résoudre toutes les questions relatives aux intérêts communs, parmi lesquelles figurent en particulier les mesures à prendre pour employer plus économiquement le matériel naval existant, on nommera un comité (composé de deux représentants du syndicat et de deux représentants des compagnies allemandes) qui n'aura pas de pouvoirs exécutifs, mais qui sera chargé d'amener une entente à l'amiable concernant les affaires qui lui seront transmises.

Les divergences d'opinion relatives à l'interprétation du traité seront soumises à un tribunal arbitral. Les Compagnies allemandes ne se sont donc pas bornées à s'accommoder le mieux possible d'une situation défavorable créée par le syndicat; car elles sont sûres que l'union, jusqu'à présent impossible, mais maintenant réalisée, des grandes compagnies américaines et anglaises fera aussi prospérer leurs propres affaires.

Ce communiqué, publié par les Compagnies allemandes, montre l'accord sous un jour très favorable à celles-ci : délimiter la sphère d'action du *trust* et des Compagnies allemandes, sauvegarder l'autonomie de chacun, diminuer les frais d'exploitation par un meilleur emploi du matériel, tel paraît être le but de la convention signée par les intéressés, et qui consacre la situation prépondérante de l'Allemagne dans le trafic transatlantique.

Dans une circulaire adressée récemment à ses actionnaires, la *Compagnie Hambourgeoise* précisait quelques points, qui avaient été seulement indiqués au public :

La participation financière réciproque du *trust* et des sociétés alle-

mandes aux résultats de l'exploitation sera fixée ainsi : les deux sociétés allemandes promettent de payer au *trust* 25 % de leurs dividendes et celui-ci servira aux deux sociétés un intérêt de 6 % sur le quart de leurs capitaux. C'est en quelque sorte la sanction pécuniaire des engagements pris par les deux groupes contractants de ne pas se faire une concurrence déloyale, puisque toute perte subie par l'un d'eux doit être en partie comblée par l'autre.

La délimitation des zones d'action de chacun est fixée comme suit : Le syndicat s'engage, en ce qui concerne toutes ses lignes faisant le service entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, à ne pas laisser plus de 2 navires relâcher chaque semaine dans aucun port français, tant à l'aller qu'au retour. Réciproquement, les lignes allemandes s'engagent à continuer, comme par le passé, à s'abstenir de faire relâche dans les ports belges, en ce qui concerne le service de l'Amérique du Nord, et ces lignes s'engagent toutes deux à ne pas laisser leurs bâtiments faisant le service de l'Amérique du Nord relâcher dans les ports anglais, plus de 75 fois par an, tant à l'aller qu'au retour, c'est-à-dire pas plus de 150 fois par an.

Il ne suffisait pas d'ailleurs de conclure un arrangement, assurant pour le moment l'indépendance des Compagnies allemandes ; il fallait de plus prendre des mesures pour empêcher dans l'avenir les Américains de s'immiscer dans la direction des Compagnies. Ce résultat est obtenu par des modifications introduites dans les statuts de la *Compagnie Hambourgeoise* par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai.

1° Les directeurs de la Compagnie devront être tous Allemands et avoir leur domicile en Allemagne. Il en sera de même pour les membres du Conseil d'administration, dont le nombre peut varier de cinq à sept.

2° Pour modifier la destination de la Société ou pour autoriser la Compagnie à s'associer à une Compagnie étrangère, il faudra à l'avenir que la majorité réunisse les trois quarts des voix émises. Bien plus, s'il s'agit soit de transporter hors d'Allemagne le siège de la Société, soit de voter sa dissolution, soit de modifier les statuts en ce qui concerne la nationalité des directeurs et des administrateurs, l'assemblée des actionnaires devra procéder, à six semaines d'intervalle, à une double délibération. Le vote ne sera acquis que si, après la deuxième délibération, ces propositions ont réuni les 4/5 des voix émises et si ces voix représentent elles-mêmes les 4/5 du capital social.

Grâce à ces dispositions, la direction des Compagnies allemandes sera pour longtemps à l'abri de toute ingérence américaine, et on comprend que l'empereur Guillaume ait manifesté son contentement aux habiles négociateurs de l'accord, MM. Wiegand et Ballin, en leur décernant une haute distinction honorifique.

Et pourtant, au point de vue du *trafic spécial américain*, les Compagnies allemandes n'ont pas, comme on pourrait le croire, une importance égale à celle des compagnies englobées dans le *trust*, et dont la majorité des navires est employée au service américain.

A ce propos, il est intéressant de rechercher pour chaque compagnie, anglaise, américaine ou allemande, le nombre des navires affectés au service transatlantique, ainsi que le tonnage de chaque paquebot.

Voici ce tableau dressé d'après les indications données par les Compagnies elles-mêmes :

NOMS DES COMPAGNIES	NOMS DES NAVIRES	TONNAGE	PORTS DE DÉPART	PORTS D'ARRIVÉE
White Star. (Cie anglaise)	Cedric (en construct.)	21.000	Liverpool	New-York
—	Celtic	20.904	—	—
—	Oceanic	17.274	—	—
—	Cymric	12.647	—	—
	Majestic	10.000	—	—
	Teutonic	10.000	—	—
—	Germanic	5.070	—	—
—	Britannic	5.004	—	—
	—			
	CARGO-BOATS			
—	Georgic	10.077	—	—
—	Bovic	6.583		—
—	Nomadic	5.749		—
—	Cevic	8.301		—
—	Tauric	5.727		—
American Line. (Cie américaine)	Saint-Paul	11.629	Southampton	New-York
	Saint-Louis	11.629	—	—
—	Philadelphie	10.433	—	—
	New-York	10.674	—	—
—	Haverford	11.635	Liverpool	Philadelphie
—	Merion	11.635	—	—
—	Kensington	8.669	—	—
—	Southwark	8.607	—	—
Red Star. (Cie américaine)	Finland (en construct.)	12.000	Anvers	New-York
	Vaderland	11.899	—	—
—	Kroonland	12.000	—	—
—	Zeeland	11.905	—	—
—	Kensington	8.669	—	—
—	Southwark	8.607	—	—
	Friesland	6.409		—
—	Pennland	3.867	—	Philadelphie
—	Nederland	2.610	—	—
—	Switzerland	2.602	—	—
Dominion Line.	Commonwealth	13.000	Liverpool	Boston
	Merion	11.635	—	—
	New England	11.500	—	—

NOMS DES COMPAGNIES	NOMS DES NAVIRES	TONNAGE	PORTS DE DÉPART	PORTS D'ARRIVÉE
Atlantic transp. (Cie américaine)	Minneapolis	13.401	Londres	New-York
—	Minnehaba	13.403	—	—
—	Minnetonka	13.400	—	—
—	Mesaba	6.833	—	—
Leyland Line. (Cie anglaise).	Hanoverian	13.000	Liverpool	New-York
	Devonian	10.418	—	Boston
—	Winifredian	10.405	—	—
—	Canadian	9.301	—	—
—	Armenian	8.825	—	—
—	Victorian	8.825	—	—
—	Cestrian	8.823	—	—
—	Bohemian	8.548	—	—
—	Iberian	5.223	—	—
—	Caledonian	5.000	—	—
—	Philadelphian	5.120	—	—
—	Lancastrian	5.120	—	
—	Georgian	5.088	—	—
—	Navires en construction			
—	—	12.000	—	—
—	—	12.000	—	—
Hambourgeoise-Américaine. (Cie allemande).	Deutschland	16.000	Hambourg [1]	New-York
	Auguste-Victoria	9.000	—	—
	Fürst-Bismarck	9.000	—	—
—	Columbia	8.000	—	—
—	Patricia	13.424	—	—
—	Pennsylvania	13.333	—	—
—	Pretoria	13.234	—	—
—	Graf Waldersee	13.193	—	—
—	Blücher	12.000	—	—
—	Moltke	12.000	—	—
—	Palatia	7.979	—	—
—	Phœnicia	7.412	—	—
Norddeutscher Lloyd. (Cie allemande).	Kronprinz Wilhelm	14.908	Brême	New-York
	Kaiser Wilhelm der Grosse	14.349	—	—
—	Kaiserin Maria Theresa	8.286	—	—
—	Grosser Kurfurst	13.182	—	—
—	Bremen	11.750	—	—
—	Friedrich der Grosse.	10.568	—	—
—	Königin Luise	10.566	—	—
—	Barbarossa	10.769	—	
—	Main	10.067	—	
—	Rhein	10.058	—	—
—	Neckar	9.835	—	—
—	Cassel	8.000	—	—
—	Köln	7.410	—	—
—	Breslau	8.000	—	Baltimore
—	Frankfurt	7.431	—	
—	Chemnitz			
—	Dresden	4.527		—
—	Willehad	4.761	—	Galveston
—	Hannover	7.305	—	—
—	Crefeld	3.829	—	

[1] Les navires allemands font escales, suivant les cas, à Boulogne, Southampton, Cherbourg et Plymouth, c'est-à-dire à chaque voyage, dans un port anglais et un port français.

Enfin, entre les Compagnies faisant partie du *trust*, voici à à peu près la répartition des navires affectés au service transatlantique :

	COMPAGNIES	NOMBRE DE NAVIRES	TONNAGE	NAVIRES AFFECTÉS AU SERVICE ATLANTIQUE	TONNAGE
Anglaises et américaines	White Star.....	26	203.000	13	138.336
	Leyland.....	46	290.000	15	127.696
	Dominion..... ...	11	98.000	3	36.000
	Atlantic transport..	14	100.000	4	47.037
	American Line.....	25	180.000	8	84.911
	Red Star Line.....			10	80.568
		122	871.000	53	514.548
Allemandes	Hambourgeoise américaine.....	113	585.128	12	134.575
	Norddeutscher Lloyd.....	77	482.176	19	177.601
		190	1.067.304	31	312.176

Il résulte de là que si les deux Compagnies allemandes n'ont pas ensemble un nombre de navires et un tonnage égal à celui des autres Compagnies anglaises et américaines, en ce qui concerne le trafic transatlantique, elles ont par contre une flotte totale supérieure à celle du *trust*[1], elles possèdent des bateaux plus puissants, plus rapides, plus confortables peut-être que ceux de leurs adversaires, elles ont enfin une puissance financière de premier ordre, elles sont appuyées par le gouvernement et seraient en état de lutter peut-être avec avantage contre le *trust*. Grâce à leur flotte considérable, qui sillonne le monde entier, il leur serait relativement facile de renforcer les lignes transatlantiques, en supprimant provisoirement d'autres lignes moins importantes. Elles ont d'ailleurs une organisation commerciale de tout premier ordre, qu'elles sauraient utiliser au mieux de leurs intérêts. On comprend donc que le *trust* ait été obligé de compter avec elles.

[1] V. plus haut les tonnages respectifs des différentes Compagnies.

Quelles seront les conséquences du trust ?

Le résultat immédiat a été un relèvement général des tarifs depuis le mois d'avril, ce qui permettra aux Compagnies de récupérer les pertes amenées par la concurrence acharnée des dernières années. On va aussi modifier les dates de départ : on parle d'un service journalier dans chaque sens entre l'Europe et l'Amérique, et de fait, à l'heure actuelle, le nombre des départs mensuels des ports de l'Europe septentrionale vers l'Amérique du Nord dépasse de beaucoup le chiffre de trente. On pourrait donc, tout en assurant un service journalier, employer un nombre moindre de navires, affecter à ce service les plus rapides, et utiliser les autres pour le transport des marchandises.

Si on consulte les tableaux de départ de toutes les grandes lignes transatlantiques pour le mois de mai de 1902 — en y comprenant la *Compagnie générale Transatlantique*, la *Compagnie Cunard*, la *Compagnie Hollando-Américaine* qui, en dehors des Compagnies syndiquées, ont un service rapide de bateaux à passagers — on constate qu'il y a eu 65 navires partant des divers ports de l'Europe (Hambourg, Brême, Rotterdam, Anvers, Le Havre, Cherbourg, Southampton, Londres, Liverpool), pour New-York, Boston et Baltimore (sur lesquels 6 seulement pour Boston et 4 pour Baltimore). Il est à constater en particulier que, le samedi, presque toutes les grandes Compagnies ont un bateau en partance, qu'elles se font par suite une concurrence désastreuse, sans grand avantage pour les voyageurs. Il serait sans doute plus commode pour ceux-ci d'avoir chaque jour un départ de l'un quelconque des ports d'Europe, ou même si l'on préférait alternativement d'un port du continent et d'un port anglais. Si on considère qu'il faut compter à peu près vingt jours pour le voyage aller et retour d'un même navire, on voit qu'une flotte de vingt navires serait presque suffisante pour assurer le service. Or le *trust* dispose de vingt-cinq navires environ ayant un tonnage égal ou supérieur à 12.000 tonneaux : ce sont ceux-là qui seraient destinés aux passagers de première classe, correspondant ainsi aux trains rapides et de luxe : les prix seraient fixés en conséquence.

Une seconde catégorie de navires, ceux ayant un tonnage de 8 à 12.000 tonnes, serait affectée aux transports moins rapides, comporterait deux ou trois classes de passagers, et corres-

pondrait aux trains express : les aménagements seraient moins luxueux, la vitesse moins grande. Le *trust* pourrait ainsi demander aux passagers un prix de transport inférieur à celui exigé sur les navires de luxe. Enfin les marchandises chères, pouvant supporter un prix de transport assez élevé, pourraient être embarquées sur les navires de la seconde catégorie, le fret payé contribuant à diminuer les frais d'exploitation.

Enfin le reste de la flotte, comprenant à la fois les bateaux inférieurs à 9.000 tonnes, affectés actuellement au service des passagers, et les cargo-boats très nombreux des lignes anglaises et allemandes faisant partie du *trust*, serait utilisé uniquement au transport des marchandises, par la création soit de lignes directes d'un port européen à un port américain, soit de lignes comportant un certain nombre d'escales dans lesquelles les bateaux recueilleraient le fret destiné à compléter le chargement de départ. On sait d'ailleurs que les Compagnies allemandes doivent une partie de leur prospérité à ce fait que leurs bateaux, partant de Brême et de Hambourg, avec un chargement assez considérable déjà, prennent à leur passage, dans les ports belges, français et anglais, le fret qui se présente à des conditions de bon marché exceptionnelles.

On voit donc que le *trust* de l'Océan possède des éléments lui permettant d'effectuer les transports de voyageurs et de marchandises à meilleur compte que ne pouvaient le faire les différentes compagnies séparément, tout en réalisant des bénéfices supérieurs. Nous ne trouvons pas dans ce nouveau *trust* les éléments anormaux, constatés parfois aux États-Unis; il est la conséquence naturelle des modifications qui se sont produites depuis quelques années dans les transports maritimes. De même que les grandes Compagnies ont fait disparaître la plupart des armateurs particuliers, de même le *trust* absorbera presque fatalement les Compagnies actuelles, qui ne pourront pas lutter contre lui, et il y arrivera sans effort, par le jeu normal des forces qu'il détient.

*
* *

Quel est vraisemblablement l'avenir réservé aux Compagnies non syndiquées ?

En Angleterre, la *Compagnie Cunard*, qui, avec ses 17 na-

vires rapides, lutte encore avantageusement contre ses concurrents, peut fusionner avec l'*Allan Line* (9 navires), la *Wilson* (13 navires), l'*Anchor* (6 navires), la *Bear* (10 navires), et tenir en respect la Compagnie américaine ; mais elle n'aurait pas assez de navires perfectionnés pour assurer un service aussi complet que celui du *trust*, et la lutte serait trop inégale pour durer longtemps. Ces Compagnies devront donc, si elles veulent garder leur autonomie, passer un traité avec le *trust*, pour se réserver un rayon d'action déterminé, ou bien constituer un puissant syndicat, disposant de gros capitaux, lui permettant de mettre en service de nouveaux paquebots. On parle d'une combinaison anglo-canadienne, établissant un service de vapeurs rapides (vitesse de 25 nœuds), relié au chemin de fer *Canadian Pacific*, et qui obtiendrait une subvention de £ 200.000 du gouvernement canadien pour le service postal, plus une garantie d'intérêt de la métropole. Sans doute la marine marchande anglaise est assez puissante pour résister à l'assaut des Américains, elle ne se laissera plus prendre au piège tendu par ceux-ci, mais il lui faudra lutter énergiquement pour conserver son antique suprématie.

En France, la *Compagnie générale Transatlantique*, qui pendant longtemps s'était maintenue au niveau des lignes concurrentes anglaises et allemandes, paraît s'être laissé distancer depuis quelques années : à l'heure actuelle, 7 bateaux assurent le service hebdomadaire du Havre à New-York.

COMPAGNIES	TONNAGE	CHEVAUX-VAPEUR
La Savoie	11.884	22.000
La Lorraine	11.869	22.000
La Touraine	9.132	12.000
L'Aquitaine	8.240	16.000
La Gascogne	7.630	9.000
La Bretagne	7.302	9.000
La Champagne	7.277	9.000

La *Savoie* et la *Lorraine*, lancés tout récemment, et l'*Aquitaine*, navire anglais, acheté à l'Espagne après la guerre de Cuba, peuvent à vrai dire se comparer, sinon au point de vue du tonnage, tout au moins pour la vitesse, avec les meilleurs bateaux appartenant au *trust*, mais les autres sont déjà de très

vieux modèle et ne peuvent soutenir la comparaison qu'avec les navires de seconde catégorie, non affectés au service rapide de passagers. La *Compagnie Transatlantique* aura donc peine à lutter contre son formidable concurrent ; et si elle garde en grande partie la clientèle des passagers français, à qui le pavillon national rappelle le souvenir de la mère patrie si chère à tous les cœurs, par contre les Américains, les Allemands, etc., n'ayant pas les mêmes raisons, désertent de plus en plus les paquebots français, préférant s'embarquer soit en Angleterre, soit à Cherbourg sur les bateaux allemands à grande vitesse, qui entrent en rade pour prendre les passagers amenés sur le quai par des trains de luxe spéciaux. Or le nombre des passagers français faisant le trajet de France à New-York et réciproquement est infiniment moindre que celui des étrangers ; cela tient surtout à ce que les Français établis aux États-Unis sont rares, tandis que la population allemande par exemple, émigrée aux États-Unis, forme un groupe compact et entretient des rapports constants avec la mère patrie : de là des voyages fréquents entre les deux pays. De plus le commerce de la France avec les États-Unis faiblit, les négociants obligés d'aller pour leurs affaires à New-York sont plutôt moins nombreux qu'ils n'étaient autrefois. Ces différentes causes contribuent donc à ralentir le mouvement des voyageurs entre notre pays et l'Amérique du Nord ; celui-ci ne suffirait sans doute pas, à lui seul, à couvrir les frais d'exploitation considérable que comporte le service rapide de voyageurs. Mais la *Compagnie Transatlantique* reçoit, pour assurer le service postal entre la France et les États-Unis, une subvention fixée par la loi du 8-10 juillet 1898, qui proroge jusqu'au 21 juillet 1911 le contrat antérieur. Comme contrepartie, la Compagnie est tenue à certaines obligations, que nous allons analyser.

Elle s'est engagée à affecter au service postal trois nouveaux paquebots construits en France et réalisant tous les perfectionnements possibles aux époques ci-après :

Le premier,	*la Lorraine*,	au 1er avril	1900 ;
Le deuxième,	*la Savoie*,	au 1er juillet	1900 ;
Le troisième,	—	au 1er avril	1903.

Ces paquebots doivent réaliser aux essais une vitesse de 22 nœuds au minimum. Si de plus, au 1er juillet 1905, il est

constaté que la vitesse réalisée en *moyenne annuelle* est inférieure de 10 % à la vitesse réalisée en moyenne annuelle sur l'une des lignes étrangères, la Compagnie sera tenue de mettre en chantier un quatrième paquebot aussi perfectionné que possible et devant entrer en service au plus tard le 1er avril 1908.

Jusqu'en 1911, la Compagnie pourra continuer à employer, concurremment avec les nouveaux paquebots, les navires qui desservent actuellement la ligne ; les vitesses moyennes en service auxquelles ils sont astreints, sous peine d'être rejetés comme impropres au service, ne seront pas modifiées. Mais, en raison de la plus grande vitesse des nouveaux bateaux, la vitesse minima réalisée en moyenne annuelle sera élevée :

1° A 17	nœuds,	à partir du	1er avril	1900 ;
2° » 17 1/2	»	»	1er juillet	1900 ;
3° » 18,3	»	»	1er avril	1903 ;
4° » 19	»	»	la mise au service du 4e bateau.	

Sous ces conditions, la Compagnie reçoit une subvention fixe qui, jusqu'au 22 juillet 1901, était de 5.480.000 francs, mais a été abaissée à 5 millions pour la période de 1901 à 1911. Elle reçoit aussi des primes de vitesse (par dixième de nœud réalisé en plus du minimum) jusqu'à concurrence d'une somme de 1.680.000 francs.

Enfin la Compagnie est tenue, par son cahier des charges : 1° de faire gratuitement le transport des lettres, dépêches, colis, confiés à l'administration postale ; 2° d'accorder une réduction de 30 % sur les prix de transport, aux passagers, fonctionnaires civils ou militaires, élèves boursiers et autres voyageant avec l'agrément du gouvernement motivé par un intérêt public, ainsi qu'à leur famille.

Cette disposition se rapproche de celle contenue dans le cahier des charges des compagnies de chemins de fer ; elle est plus large, en ce sens qu'elle étend le principe de la réduction aux familles des fonctionnaires et officiers ; mais, par contre, la réduction elle-même est très faible (30 % au lieu des 75 % accordés aux militaires et marins).

Un autre clause qui présente un intérêt beaucoup plus grand au point de vue national est celle relative au droit de réquisition de l'État en temps de guerre. On sait en effet que les paquebots rapides peuvent rendre de très grands services

comme croiseurs auxiliaires ou pour le transport de troupes, à condition de recevoir un armement approprié. L'utilité d'une flotte de ce genre n'avait pas échappé au gouvernement. Depuis longtemps il a été stipulé que l'État peut prendre possession d'un ou plusieurs navires, en payant pour tout loyer 5 % de la valeur estimative du navire, déterminée par une commission composée de représentants de l'État et de la Compagnie. Une fois la guerre terminée, les navires sont restitués à la Compagnie, ou leur valeur payée intégralement, en cas de perte.

On voit donc que le maintien d'une flotte de commerce rapide est aussi nécessaire au prestige du pavillon national en temps de paix qu'à la défense des côtes et des colonies, en cas de guerre. Nous devons, par suite, rechercher quelle peut être l'action du *trust* de l'Océan sur la *Compagnie Transatlantique*.

Le législateur français a inséré, dans le cahier des charges, une clause stipulant que, si des étrangers venaient à prendre possession de la majorité des actions de la Compagnie, et si les administrateurs étaient changés par ce fait en simples hommes de paille au service d'un syndicat international, la Compagnie perdrait tout droit à la subvention nationale. En Angleterre, au contraire, les contrats qui lient les Compagnies à l'État et qui sont relatifs aux subventions accordées aux croiseurs auxiliaires n'ont pas prévu le cas, invraisemblable jusqu'ici, où des Anglais abandonneraient à une autre nationalité la direction d'une ligne de navigation ; il en résulte que le trésor anglais continuera à payer des subventions à des navires, portant il est vrai le pavillon anglais, mais américains de fait, et ce pendant la durée du contrat, c'est-à-dire pendant trois années encore. A l'expiration de ce délai, les Compagnies et l'État auront le droit de dénoncer le traité. Or les hommes politiques anglais ont de fortes raisons de croire qu'à peu près vers cette époque le Congrès américain pourra être amené à voter des subventions non seulement aux navires rapides construits en Amérique, mais aussi à tous les navires possédés par les Américains.

Le *trust* n'aurait plus besoin dès lors de dissimuler son jeu. Les navires anglais des Compagnies affiliées arboreraient le pavillon américain, l'administration serait sans doute transférée à New-York et l'Angleterre perdrait, en même temps que sa suprématie maritime sur l'Atlantique, les profits plus ou moins directs qu'elle retirait jusqu'ici de l'exploitation de ces nom-

breuses lignes de navigation : l'avenir est donc gros de menaces pour la marine anglaise, et il lui faudra une énergie peu commune pour reconquérir son ancienne supériorité.

La marine française ne court pas à vrai dire d'aussi gros risques; cela tient malheureusement à son infériorité numérique, à la place très modeste qu'elle occupe maintenant dans les marines du monde. La *Compagnie Transatlantique* pourra donc, selon toute vraisemblance, maintenir sa situation actuelle et vivre à côté du *trust*, qui, ne la considérant pas comme une rivale dangereuse, ne lui fera pas une guerre acharnée ; mais il lui faudra l'appui absolu de l'État, et comme conséquence, elle devra se soumettre à un contrôle plus rigoureux que par le passé.

A l'heure actuelle, son capital est de 40 millions, et les 305.971 obligations en circulation représentent un capital de 100.517.592 francs. Le service annuel des intérêts de celles-ci à 3 % exige une somme de 4.590.000 francs environ. Or la Compagnie touche les subventions suivantes :

	FIXE.	ÉVENTUELLE (primes de vitesse.)
Pour la ligne de New-York.....	5.000.000	1.780.000
Pour la ligne des Antilles	4.478.000	»
	9.478.000	+ 1.780.000
TOTAL.....	11.258.000	

La subvention de l'État représente donc plus du double de la somme nécessaire au service des obligations (intérêts et amortissements) ; et si l'on compare la situation de la *Compagnie Transatlantique* à celle des Compagnies de chemins de fer, on remarque que la première est privilégiée. En effet l'État garantit à ces dernières seulement l'intérêt et l'amortissement du capital employé à l'établissement des voies ferrées ; les sommes versées ainsi ne sont que des avances remboursables sur les bénéfices nets de la Compagnie ; enfin les voies ferrées doivent revenir, en fin de concession, à l'Etat, nettes de toutes charges. En résumé, dans leur exploitation journalière, les Compagnies n'ont pas à se préoccuper outre mesure, d'assurer la rémunération du capital engagé (garantie par l'Etat), mais elles doivent au moins couvrir les dépenses d'exploitation, avec les recettes du trafic :

si elles n'atteignaient pas ce résultat, ce serait l'indice d'une mauvaise gestion, et il y aurait lieu de modifier les conditions d'exploitation.

Or, la *Compagnie Transatlantique* se trouve depuis quelques années dans la situation d'une compagnie de chemin de fer qui ne pourrait faire face à ses dépenses normales d'exploitation qu'en recourant à la subvention de l'État. Les charges du capital-obligations absorbent 5 millions environ sur la subvention totale de 11.258.000 ; l'excédent sert à donner aux actionnaires un dividende plus faible d'année en année (nul en 1901), et surtout à couvrir les déficits d'exploitation. Sont-ce les conditions normales d'une grande exploitation, bien dirigée, que de ne pouvoir faire de bénéfices commerciaux, et n'y a-t-il pas là une situation étrange, dont les pouvoirs publics auraient tort de ne pas s'émouvoir ? Sans doute, tout le monde est d'accord pour penser qu'il faut maintenir le pavillon français sur l'Atlantique, qu'en présence de la concurrence étrangère l'appui financier de l'État est nécessaire, mais l'octroi de la subvention budgétaire pourrait être soumis à des conditions qui en assureraient le bon emploi. L'État garantirait directement, par exemple, l'intérêt et l'amortissement du capital affecté à la construction des navires, dont il serait, en quelque sorte, nu-propriétaire ; mais la Compagnie concessionnaire devrait tirer des bénéfices commerciaux de son exploitation la rémunération de son capital-actions. De cette façon, les navires, hypothéqués en quelque sorte à l'État, ne pourraient passer à une puissance étrangère et formeraient une véritable flotte de réserve, en cas de guerre.

Le Conseil d'administration de la *Compagnie Transatlantique* se rend d'ailleurs bien compte de la dépendance où il se trouve vis-à-vis de l'État. Dans l'assemblée générale des actionnaires qui vient d'avoir lieu le 14 juin, M. Halfon disait que le gouvernement avait rappelé récemment à la Compagnie qu'il lui était interdit de faire passer son matériel dans une combinaison étrangère. Nous pensons bien que la *Compagnie Transatlantique* n'a pas songé à se mettre sous la dépendance du *trust* américain, mais il serait utile de prendre des mesures vis-à-vis de l'étranger, des mesures analogues à celles adoptées par les Compagnies allemandes. Il faut, de plus, assurer pour l'avenir l'exploitation de nos lignes de New-York et des Antilles.

L'État ne pourrait-il pas garantir, à la *Compagnie Transatlantique*, comme il le fait pour les Compagnies de chemins de fer, l'intérêt et l'amortissement du capital-obligations affecté à la construction des navires postaux, et comme conséquence, surveiller la construction de ceux-ci ; assurer même un dividende maximum au capital-actions, moyennant quoi la Compagnie devrait assurer un service régulier, en couvrant tout au moins les dépenses d'exploitation avec les recettes du trafic. Si la Compagnie se trouvait dans l'impossibilité d'arriver à ce résultat, la situation de la marine marchande française pourrait être considérée, à bon droit, comme critique, mais nous aimons à croire qu'il n'en est rien.

En tout cas, il est temps de se préoccuper sérieusement des conséquences du *trust* de l'Océan pour l'avenir de notre marine marchande, et nous serions satisfait si nous avions pu éveiller l'attention du public sur cette question importante : nous avons exposé les principales données du problème, au point de vue économique et financier. Il appartient à d'autres plus compétents de le résoudre, en pénétrant plus avant dans le détail des faits et des chiffres, qui seuls permettront d'apporter une solution conforme aux intérêts généraux du pays.

* * *

En résumé, si on examine les conséquences que peut avoir le *trust* de l'Océan pour les marines européennes, on constate qu'il menace directement l'Angleterre, qu'il traite avec l'Allemagne, mais ne paraît pas vouloir monopoliser d'une manière absolue le trafic transatlantique : il sera presque impossible à une Compagnie concurrente de lutter avec le *trust*, mais celui-ci ne cherchera pas forcément à faire disparaître ses rivaux, il lui suffira d'être le maître absolu de la situation, et d'avoir porté un coup décisif à la suprématie britannique. Il paraît d'ailleurs jusqu'ici avoir pour principal but de modifier les conditions du transport des voyageurs ; mais comme il dispose d'un nombre de navires supérieur aux besoins reconnus, il emploiera sans doute les paquebots les plus usés comme cargo-boats, en les transformant au besoin, et pourra devenir aussi le maître du marché des frets : il est à supposer que c'est même là le principal objectif du *trust*.

On sait d'ailleurs les liens qui unissent le *trust* de l'Océan et celui de l'acier dans la personne de M. Pierpont Morgan ; et on s'étonnerait que les Américains ne cherchassent pas à inonder le vieux monde de leurs produits métallurgiques, puisque les deux *trusts* alliés peuvent déposer sur les quais des ports européens et orientaux le fer et l'acier sous toutes ses formes, à des conditions exceptionnelles de bon marché.

On prête aussi à M. Morgan l'intention de *morganiser* le Pacifique, entreprise plus facile, étant donné que la navigation sur cet Océan est beaucoup moins intense que sur l'Atlantique. On assure qu'il achète à tout prix les actions du *Canadian Pacific Railway*, cette immense ligne qui traverse le Canada d'Halifax à Vancouver, et projette ensuite de dominer la navigation de Vancouver au Japon. S'il y parvient, l'annexion des immenses territoires du Canada à la grande République américaine ne sera plus qu'une question de temps, les moyens de transport intérieurs et extérieurs du Canada étant entre les mains des Américains, qui pourront, par des tarifs appropriés, entraver l'exportation des blés canadiens, jusqu'à ce qu'une convention commerciale ait forcé le Canada à subir l'hégémonie de sa puissante voisine : dans la lutte entreprise par les Américains, c'est donc l'Angleterre qui jusqu'ici paraît appelée à subir les assauts les plus sérieux.

Enfin on ne peut s'empêcher d'établir un rapprochement entre le *trust* de l'Océan et les discussions relatives au canal de Panama et à celui de Nicaragua. Si on se reporte douze années en arrière, et que l'on compare l'indifférence relative, avec laquelle on accueillit alors aux États-Unis la chute de la Compagnie de Panama, et l'ardeur mise aujourd'hui à défendre les deux tracés de canaux en présence, on est bien forcé d'admettre que l'opinion publique américaine s'intéresse davantage aux problèmes de politique extérieure.

A la doctrine de Monroe, les Américains s'efforcent d'unir la politique préconisée jadis par sir Walter Raleigh :

> Celui qui commande la mer dirige le commerce et le négoce, celui qui dirige le commerce et le négoce commande aux richesses du monde, et celui qui commande à ces richesses dirige le monde.

C'est bien ce dernier objectif que vise la grande République américaine : la guerre de Cuba, l'acquisition des Philippines,

l'immixtion toujours croissante dans les affaires de Chine, indiquent suffisamment les visées impérialistes du gouvernement fédéral. La marine de guerre, à peine sortie de l'enfance, a fait ses preuves à Santiago, et fière de ses premiers succès, promène orgueilleusement le pavillon étoilé sur toutes les mers du monde. Mais la marine marchande était encore bien insuffisante ; dans tous les ports de l'Union, on ne voyait que des navires anglais et allemands : l'amour-propre américain en souffrait. Voulant se constituer vite une marine puissante, l'Amérique ne pouvait mieux faire que d'acheter à beaux deniers comptants les navires qui vivaient de son commerce : c'était la première étape, le *trust* de l'Océan.

La seconde phase du développement de la marine commence maintenant : la formation du *trust* des constructions navales montre clairement que les Américains ne veulent pas rester tributaires de l'Europe pour la construction de nouveaux navires dont ils auront besoin : elle indique une fois de plus l'alliance étroite qui existe entre le *trust* de l'Océan et le *trust* de l'acier, dont nous exposerons prochainement la formation et le fonctionnement.

J. Franconie.

LE PROTECTORAT

DES

MISSIONS CATHOLIQUES DU LEVANT

La dispute entre les religieux grecs et latins au Saint-Sépulcre a eu des effets assez inattendus. Elle a rouvert la discussion du protectorat des missions catholiques du Levant et provoqué des polémiques nouvelles au sujet de l'interprétation du traité de Berlin. Ces polémiques ne se sont guère produites en France. Le public a paru se désintéresser de la question. Les télégrammes relatant l'échauffourée des Lieux-Saints n'ont pas été commentés par la presse quotidienne comme ils l'auraient mérité. Ils ont passé à peu près inaperçus.

Le 9 mai, nous savions que le tribunal turc de Jérusalem examinait l'affaire, que ce procès donnait lieu à un différend entre les diplomaties française et allemande.

Conformément à la tradition, le tribunal avait cité devant lui, en premier lieu, le consul français, en sa qualité de protecteur général des catholiques en Orient; le consul d'Allemagne demanda d'être cité en même temps que son collègue français, comme représentant des catholiques allemands. Il refusait catégoriquement de reconnaître à la France le droit de protectorat sur tous les catholiques en Orient.

L'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople soutint énergiquement son consul, et celui-ci fut autorisé à assister aux audiences, en cette qualité officielle de protecteur des catholiques allemands.

« Ce fait est commenté, disait le *Novoïé Vrémya*, comme une reconnaissance officielle faite par la Porte de la suppression du protectorat exclusif des catholiques, qui était jusqu'ici exercé par la France en Orient. »

D'autre part, les journaux de Rome ont reçu, le mois dernier, le communiqué officiel suivant :

« Un iradé du Sultan vient de reconnaître le droit du gouvernement italien à la protection exclusive de ses propres natio-

naux dans les Lieux-Saints. Désormais la juridiction de protectorat civil sur les religieux italiens à Jérusalem sera exercée directement par le consul italien. Ainsi est résolue, une fois pour toutes, une question de principe qui depuis longtemps créait de graves difficultés au gouvernement italien et qui diminuait le prestige du nom italien dans tout l'Orient. »

Les deux notes ont paru à deux dates tellement rapprochées, qu'elles ont semblé trahir un accord tacite entre les deux gouvernements intéressés, de l'Allemagne et de l'Italie.

***

Ceux qui ignorent l'histoire ont pu seuls en douter. Ce complot contre le protectorat français des missions catholiques se trame en réalité depuis plus de vingt ans. On peut facilement en retrouver la trace dans l'histoire contemporaine.

Il s'est agi tout d'abord, pour les puissances jalouses de l'influence morale et politique que le protectorat général des missions catholiques procure à la France, de créer un *précédent*; elles ont cherché à l'établir n'importe où.

Il suffit de rappeler les intrigues de ces puissances et les tentatives insidieuses dont, en 1887, notre protectorat religieux en Chine fut l'objet à Rome même, et que déjouèrent finalement la gratitude fidèle et la fermeté généreuse de Léon XIII.

Le succès qu'obtint alors notre diplomatie dut être interprété dans les chancelleries intéressées comme *provisoire*; car, depuis cette époque, les attaques contre notre protectorat catholique se sont multipliées.

Aussitôt après, en effet, le principe même de notre protectorat religieux fut violemment attaqué par la *Consultà*. Cette campagne ardente, qui commença à l'avènement de Crispi, s'est poursuivie, sans trêve, jusqu'à nos jours. Les protestations italiennes visaient particulièrement notre protectorat sur les catholiques du Levant, que le congrès de Berlin nous a formellement réservé. En 1888, les revendications du premier ministre italien étaient tellement pressantes que notre ambassadeur près le Vatican, le comte Lefèvre de Béhaine, demanda au Pape et au préfet de la Propagande d'affirmer nos droits par un texte formel. C'est alors qu'on lança de Rome la fameuse circulaire du 22 mai 1888 (*Aspera rerum conditio*) dont il faudra toujours citer ce passage capital :

« On sait que, depuis des siècles, le protectorat de la nation « française a été établi dans les pays d'Orient et qu'il a été con- « firmé par des traités conclus entre les gouvernements. Aussi, « on ne doit faire, à cet égard, absolument aucune innovation : « la protection de cette nation, *partout où elle est en vigueur*, doit « être religieusement maintenue et les missionnaires doivent en « être informés, afin que, s'ils ont besoin d'aide, ils recourent « aux consuls et autres agents de la nation française. »

Les religieux italiens qui étaient surtout visés n'avaient qu'à s'incliner devant cet ordre absolu. Crispi se vengea de cet échec par une série de petites mesures dans le goût de celle du 22 janvier 1896. Depuis longtemps les PP. Lazaristes, la plupart français, étaient établis en Érythrée. On jugea bon de les remplacer par des capucins italiens. Du même coup, on embarqua les Filles de la Charité, et on mit à leur place les religieuses de Sainte-Anne ; tout ceci parce que « la présence des PP. Lazaristes tendait à amoindrir le prestige du gouvernement italien dans la colonie ». Ce furent les termes propres du décret d'expulsion.

***

L'action énergique du Pape en faveur de la France n'était pas pour décourager l'Allemagne, complice de l'Italie. C'est en effet un trait de la politique allemande d'être au plus haut point une politique faite de raison. M. de Bülow s'est complu, depuis qu'il est investi des fonctions de chancelier, à le répéter à tout propos. Pour une fois cette affirmation de diplomate correspond à la plus exacte des vérités. L'Empereur ne connaît qu'un intérêt, celui de l'État. Pour mieux le servir, il est prêt à tout. A notre sens, on ne devrait jamais perdre de vue ce principe politique qui, seul, peut expliquer les apparentes incohérences du monarque ou de ses ministres. Il peut y avoir chez l'Empereur et ses hommes d'État des erreurs d'exécution : le but précis, le but tangible, le but prochain, demeure immuable, invariable, une fois conçu.

Guillaume II arrivait au pouvoir, le 18 juin 1888, avec la ferme intention de pacifier l'Allemagne, de se gagner l'affection de l'Église pour s'en servir, au delà comme en deçà des frontières. Son premier voyage à Constantinople en novembre 1889 l'avait probablement éclairé sur le parti qu'on pouvait tirer des

missions à l'étranger. Il s'était certainement rendu compte du peu de vitalité des missions protestantes d'Allemagne; nul doute qu'il n'ait, dès cet instant, entrevu l'impossibilité de développer l'influence de l'Empire, sans les religieux catholiques. Il ne ménagea donc rien pour se concilier les bonnes grâces de la Papauté. En 1890, la même année où M. de Bismarck était congédié, il exemptait de nouveau les étudiants en théologie catholique de leur année de service militaire. En 1891, il restituait les traitements ecclésiastiques supprimés pendant le *Kulturkampf*. En même temps il s'efforçait d'effriter notre protectorat religieux par une série de mesures positives.

En 1891, le supérieur de la mission catholique allemande en Chine, Mgr Anzer, sous l'inspiration évidente du gouvernement de Berlin, demandait ses passeports à l'ambassade d'Allemagne. C'était un fait nouveau. Jusque-là, tous les religieux de toutes nationalités s'étaient adressés à notre ambassade. A peine débarqué en Allemagne, le vicaire apostolique du Chan-Toung méridional reprit pour son propre compte les projets dont il a été question plus haut et qu'il avait combattus cinq ans auparavant. Mgr Anzer était converti à l'impérialisme allemand. De concert avec Mgr Agliardi, nonce à Munich, il essaya de convaincre le Saint-Siège de l'utilité d'une nonciature à Pékin. Il échoua d'ailleurs misérablement.

Dans le courant de la même année 1891, la résistance contre le protectorat français s'organisait à Jérusalem, où les sœurs de Saint-Charles administrent un orphelinat et un hôpital. Il était établi que le consul de France devait recevoir leur visite: elles n'hésitèrent pas à rompre avec la tradition et se réclamèrent hautement du consulat d'Allemagne. Vers le même temps, Mgr Ledochowski, naguère archevêque de Posen, victime du *Kulturkampf*, réfugié à Rome, inaugurait, comme préfet de la Propagande, une politique sensiblement allemande et anti-française. Mgr Ledochowski était un ancien ami de l'empereur Guillaume Ier. Ce seul titre suffisait à le rendre cher à Guillaume II, dont la piété envers son aïeul a quelque chose de mystique.

Mgr Lavigerie lui-même eut à subir les vexations du nouveau préfet. Il avait envoyé à Jérusalem, après leur avoir fait accorder l'exterritorialité, quelques-uns de ses Pères blancs; le préfet de la Propagande essaya de les soumettre à l'autorité de Mgr Piavi, patriarche italien.

Les événements se précipitaient; Guillaume II inaugurait avec le Centre sa politique de mutuelles concessions. En 1894 il faisait rentrer dans l'Empire la plupart des congrégations bannies, sauf les Jésuites. Les massacres d'Arménie commençaient; l'Empereur, qui prend assez volontiers des airs de paladin, noua juste à ce moment avec le Sultan, qui organisait méthodiquement cette effroyable Saint-Barthélemy, des combinaisons diplomatiques qui resteront, quoi qu'il fasse, une tache ineffaçable dans sa vie. Le monarque de droit divin soutint imperturbablement le Turc, meurtrier de toute une race chrétienne.

Nous-mêmes devions, par nos fautes, hâter notre déchéance, préparée par la politique allemande. En 1895, nous refusions, par un scrupule excessif, d'appuyer la proposition d'intervention de l'Angleterre que repoussait la Russie. Un an plus tard, dans les premiers jours de 1896, on apprit à Constantinople que le Père Salvatore, franciscain italien dépendant du couvent de Marasch, avait été assassiné par Mahzar-Bey. Les religieux se plaignirent à M. Cambon, qui exigea énergiquement une réparation exemplaire. Insolemment acquitté une première fois, Mahzar-Bey fut condamné à l'exil par un deuxième conseil de guerre. Notre ambassadeur avait demandé sa mise à mort; il avait menacé la Porte de l'arrivée d'un vaisseau de guerre; mais M. Cambon fut faiblement soutenu, et la Porte envoya tout simplement le meurtrier en villégiature.

Ce fait eut un très grand retentissement en Italie et dans les autres pays intéressés, où l'on nous accusa ouvertement de ne pas soutenir les intérêts des missions catholiques. Nous fournissions bénévolement des armes à la *Consultà*.

Les conséquences de notre faiblesse ne se firent pas attendre. Le Sultan se permit à notre égard une politique toute de désinvolture dédaigneuse. Un an à peine après l'affaire du Père Salvatore, Abdul-Hamid refusait de reconnaître aux diplômes de l'Université de Beyrouth un caractère officiel quelconque. Notre prestige diminuait au fur et à mesure que celui de l'Allemagne grandissait.

Guillaume II se hâtait, vers la même époque, de prendre pied en Extrême-Orient en mettant Kiao-tchéou sous la domination allemande.

Un événement allait montrer quelle importance l'Empereur

attachait au protectorat des catholiques allemands. M. de Bülow, appelé à la succession de M. Marschall, se trouvait à Rome, comme ambassadeur près du roi Humbert. Avant de rejoindre Berlin, il demanda au Pape et obtint de lui une audience. Cette prévenance du nouveau ministre des Affaires étrangères de Prusse ne laissa pas que de surprendre. On sut bientôt que cet hommage avait eu pour but véritable de préparer de longue main la mission de Mgr Kopp, évêque de Breslau et intime ami de l'empereur. Cette démarche qui eut lieu à la fin de 1897 nous a été révélée, plus peut-être que ne l'aurait désiré Guillaume II, par les articles retentissants de la *Deutsche Revue*. On put lire avec étonnement que le voyage de Mgr Kopp, entrepris sous de vagues airs théologiques, n'avait d'autre but que de faire « reconnaître par le Saint-Siège le protectorat de l'Allemagne sur les missions germaniques ». On apprit du même coup que le Pape et le cardinal Rampolla s'étaient nettement opposés à ce projet parce que « l'augmentation de l'influence allemande déplaisait à Léon XIII et que ce changement était mal vu en France ».

C'était une véritable défaite ; mais en Allemagne, on sait pratiquer la patience et l'opiniâtreté. Au printemps 1898, le projet allemand dirigé contre l'influence française fut repris sous une autre forme. *On* souffla au Sultan la pensée de créer une ambassade près le Vatican, à laquelle le Saint-Siège eût été forcé de répondre par une nonciature à Constantinople. C'était la réédition ou plutôt la résurrection d'un vieux projet de la Porte. Le Pape, une fois encore, refusa.

Ce fut le dernier grand effort de la diplomatie berlinoise. L'intérêt de ces deux tentatives n'a pas été surpassé par l'intérêt, plutôt de curiosité, qu'a excité le voyage de l'Empereur à Jérusalem. Ce pèlerinage n'a pas apporté de nouveaux éléments à la question du protectorat religieux. Mais pour être devenue plus silencieuse, la diplomatie allemande n'en est pas moins restée agressive à l'égard de nos droits au protectorat exclusif de la France sur les missions catholiques. Un fait le prouvait dernièrement encore. Résumant dans le numéro d'avril 1902 de l'*Asien* les travaux du *Comité de l'Asie française* et des *Questions Diplomatiques et Coloniales* sur l'empire du Sultan, le professeur Hartmann écrivait :

« Jusqu'en 1870, l'hégémonie de la France était incontestée.

« La chute de l'empire porta un coup sensible à son prestige. « Cependant celui-ci ne fut pas emporté par la débâcle. On ne « saurait nier l'habileté avec laquelle on l'a affirmé, maintenu. « On sait partout, sauf dans le public, c'est-à-dire dans la presse « française, que la base sur laquelle se fonde cette influence n'est « qu'une prétention juridiquement insoutenable. Les hommes « d'État français ne s'y trompent pas; *ils savent bien que le « protectorat catholique, au sens que lui donne la diplomatie « française, est une pratique que les autres États ne reconnaî- « tront jamais.* Si elle a été tolérée pendant des siècles, elle n'a « jamais été reconnue comme un droit. L'ingérence de la France « dans les droits du gouvernement turc, ingérence qu'elle s'ar- « roge le droit de prendre, en exigeant qu'on lui reconnaisse une « influence décisive dans la direction des affaires de sujets otto- « mans, est un coup de force qu'on aurait tort de déplorer phi- « losophiquement. *Il n'y a que les naïfs pour ignorer qu'en « ces sortes de choses la force prime toujours le droit.* »

Faisant ensuite allusion au dernier incident franco-turc qui a servi, selon lui, bien moins à nous faire payer d'anciennes créances qu'à affermir notre prestige moral en Orient, le professeur Hartmann ajoute :

« *Il est surprenant que toute l'Europe ait assisté les bras « croisés aux dernières conséquences effectives de cette folie de « protectorat* (*Protektorat-Paroxysmus*), bien qu'il ne se soit « pas agi, en cette occasion, d'une simple ingérence dans les « droits de celui qu'on appelle « l'ami » turc, mais de la conso- « lidation de la confiance et de la sympathie de plusieurs mil- « lions des meilleurs sujets de la Porte pour la France, bien qu'il « se soit agi, par conséquent, d'un succès politique et écono- « mique qui ne peut être indifférent aux autres nations. »

L'occasion de réparer « la faute » commise fut donnée à l'Allemagne le 4 novembre dernier, la veille même du jour où la division navale française se présentait devant l'île de Mytilène. Une dispute avait éclaté entre les moines grecs et les moines latins au sujet du droit de balayage de quelques dalles dans la basilique du Saint-Sépulcre. Il est juste de remarquer, tout de suite, que la question a une importance plus considérable qu'on ne le pense généralement. Il y a une douzaine d'années, en effet, la Porte, pour couper court à une contestation entre les moines de confessions différentes, décréta que

celles-ci ne pourraient revendiquer le droit de propriété que sur les parties de la basilique dont elles auraient l'entretien. Cette prescription contient implicitement l'affirmation que le droit de balayage et le droit de propriété se confondent.

Quoi qu'il en soit, la collision ayant eu lieu entre les Latins et les Grecs, malgré les efforts des consuls de France et de Russie, l'affaire fut portée devant le tribunal turc. C'est ici que se place l'incident relaté au commencement de cet article. Le consul d'Allemagne, profitant de ce que deux franciscains allemands avaient été mêlés à l'échauffourée du 4 novembre, réclama d'être cité en même temps que son collègue français comme représentant des catholiques allemands. Il obtint gain de cause. Faut il rattacher à cet incident le rappel de Djevad-Bey, pacha de Jérusalem, qui, sur les instances du consul allemand, fut envoyé en qualité de vali à Angora? Le ministre allemand se plaignit véhémentement à la Porte de ce que, contrairement à la loi turque qui a tracé une limite rigoureuse entre les attributions administratives et judiciaires, Djevad-Bey s'était mêlé du procès en suspens. La plainte de l'ambassade impériale fut immédiatement suivie du déplacement du pacha incriminé. Ceci montre clairement quelle efficacité ont, près d'Abdul-Hamid, les réclamations de la diplomatie allemande.

Un fait plus important encore nous a été révélé le 19 mars dernier par le Père Dunkel dans une réunion publique du *Comité allemand de Terre Sainte*, tenue à Cologne en présence d'une foule considérable. Parlant des derniers incidents du Saint-Sépulcre, le procureur de l'hospice allemand de Jérusalem dit textuellement :

« L'Empereur porte beaucoup d'intérêt à toutes les entre-« prises des catholiques allemands en Orient. Le fait qu'il a « défendu énergiquement les droits des franciscains dans le « récent conflit du Saint-Sépulcre le prouve surabondamment. « *Pendant que d'autres nations, qui avaient peut-être plus* « *intérêt que nous à prendre l'affaire en main, se croisaient* « *les bras, l'empereur agissait avec la dernière activité* ».

Quelles furent les autres nations intéressées qui ne firent pas tout ce qu'elles auraient dû? Doit-on croire que le reproche nous visait directement?

On sait que l'Italie se vante également d'avoir obtenu le droit de protéger ses nationaux. Nous saurons bientôt ce qu'il faut

penser de cette affirmation. On sait, en tout cas, de façon positive que la *Consultà* a remporté, dans le même ordre d'idées, un succès incontestable. L'empereur Ménélik a acheté en Terre Sainte un couvent destiné à des moines abyssins. La mission qui a été envoyée d'Abyssinie pour en prendre possession a été mise sous la protection de l'ambassade italienne à Constantinople.

La *Tribuna* a interprété ce succès comme un véritable triomphe. *D'après elle*, l'article 17 du traité d'Uschiali qui amena, en grande partie, la guerre avec Ménélik, stipule que l'Abyssinie ne peut communiquer avec les puissances étrangères que par l'intermédiaire de l'Italie.

L'acte récent de Ménélik serait la reconnaissance officielle de ces droits, jusqu'ici contestés. Tant il est vrai que les questions des missions sont intimement liées aux questions de politique extérieure!

*
* *

Une correspondance romaine du 20 mai adressée à l'*Univers* et parue le 26 mai commente en ces termes les événements récents :

« La diplomatie italienne met à haut prix le droit d'entrer en « relations avec ses missionnaires catholiques. Mais ces mis- « sionnaires dépendent avant tout du Saint-Siège; nous n'insis- « terons pas pour le moment sur *ce côté de la question qui* « *réserve évidemment des surprises à la Consultà, aussi long-* « *temps que le pouvoir usurpateur n'aura point conclu une* « *paix équitable avec le chef de l'Église et de ses mission-* « *naires.* »

Est-ce à dire que, si le Vatican et le Quirinal venaient à s'entendre sur la question de la souveraineté temporelle du Pape, celui-ci serait disposé à dépouiller officiellement la France de l'exercice de son droit traditionnel de Protectrice des missions catholiques, en traitant d'abord avec l'Italie, puis en concluant successivement avec toutes les puissances intéressées un arrangement dont seuls nous ferions les frais? Nous savons que cette mesure, toujours possible, reste pour nous une perpétuelle menace. Sa Sainteté l'a précisée tout récemment dans une lettre au cardinal Richard, que personne n'a oubliée :

« Le coup qui frapperait les religieux aurait, disait-elle, son

« retentissement partout, et le Saint-Siège, tenu par son mandat « divin de pourvoir à la diffusion de l'Évangile, se verrait dans « la nécessité de ne point s'opposer à ce que les vides laissés par « les missionnaires français fussent comblés par des mission- « naires d'autres nationalités. »

Si tel était le sentiment exact de la Propagande à notre égard, il serait bon de lui rappeler que, en 1900, les recettes de l'Œuvre de la Propagation de la Foi étaient de 6.848.700 francs, et que sur cette somme les diocèses de France ont fourni, à eux seuls, 4.068.407 francs, tandis que ceux d'Allemagne n'ont versé que 355.842 francs, et ceux d'Italie que 286.131 francs ; qu'en 1901, où l'exercice annuel accuse une diminution de 120.034 francs, l'œuvre n'ayant recueilli que 6.728.666 francs, la part de la France, dans ces contributions volontaire, est encore de 3.956.183 francs ; que, de 1822 à 1897, sur les 303 millions dépensés par l'œuvre de la Propagation de la Foi, plus de 192 viennent de France ; que de 1855 à 1899, sur 13 millions versés à l'Œuvre des Écoles d'Orient, 12 viennent de France et qu'enfin sur 6.000 prêtres catholiques, occupés aux missions, 4.500 sont Français.

Un tel pays peut bien exiger qu'on le soutienne énergiquement dans l'exercice et dans la revendication de ses droits traditionnels.

René Moreux.

AU DAHOMEY

A PROPOS D'UNE CONFÉRENCE

M. G. Borelli, qui est bien connu du monde colonial, a fait, sur son récent voyage au Dahomey une charmante conférence à la Société de Géographie commerciale dans sa séance générale du 17 juin 1902. Après avoir esquissé à grands traits l'insuffisance des voies fluviales pour pénétrer l'hinterland de l'Ouest-Africain, il en a déduit la nécessité de multiplier les chemins de fer, en faisant observer que, jusqu'ici, les efforts de la France avaient été, sinon très modestes, tout au moins bien lents. Que la ligne de Dakar à Saint-Louis, sans embranchement vers le haut Sénégal, reste insuffisante pour la pénétration économique d'un pays où l'on ne peut accéder facilement par le fleuve que pendant quatre mois de l'année ; que l'entreprise de la voie, qui devait relier Kayes au Niger, ait, dans les débuts, donné lieu à des abus, à des tergiversations maladroites et à des lenteurs dues, pour la plus grande partie, aux refus des crédits que l'administration demandait au Parlement, c'est ce qu'on n'ignore plus guère aujourd'hui ; n'eût-il pas été juste, dans ces conditions, de faire connaître aux auditeurs du conférencier que, si, par suite de ces circonstances, la ligne n'avait avancé que de 250 kilomètres en vingt années, le génie militaire, auquel la construction était maintenant confiée, poursuivait l'exécution des travaux avec une si parfaite régularité, qu'il était à peu près certain que l'entreprise serait entièrement terminée en 1905 ? Voilà pour l'accès du Moyen-Niger.

Quant au Haut-Niger, que le chemin de fer de la Guinée est destiné à desservir et dont la construction est dirigée, comme on le sait, par le capitaine Salesses, quelques mots du conférencier s'imposaient, puisque l'avancement des travaux utilise graduellement les 12 millions que la colonie a empruntés pour cet objet ; dire que, au moyen de ses seules ressources, celle-ci pourra terminer cette entreprise jusqu'au Niger, c'est une autre affaire. Les territoires de la boucle du Niger (Baoulé, Macina, etc.), sont destinés, eux, à être reliés à l'Océan par le futur chemin de fer de la Côte d'Ivoire (projet Houdaille).

Une mention, si brève fût-elle, semblait donc indiquée. Car il convient de le préciser : les lignes du Soudan, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey ne courent pas le risque de se nuire entre elles. Le rôle de la dernière, tout le monde le con-

naît ; il consiste à réparer, pour partie tout au moins, les fautes diplomatiques de ces vingt dernières années de ce côté de l'Afrique ; les rives du Niger inférieur sont anglaises, si le cours lui-même reste *théoriquement* ouvert au trafic international, et la mission du capitaine Lenfant démontre une fois de plus, s'il en était besoin, que l'utilisation de cette voie fluviale restera toujours précaire pour un trafic tant soit peu important.

La conférence a, d'ailleurs, été très sobre en ce qui concerne l'avenir économique du chemin de fer dahoméen dont M. G. Borelli est le concessionnaire; il a préféré laisser parler son imagination de voyageur et communiquer à son élégant auditoire les impressions qui l'avaient frappé lors de sa récente exploration économique dans l'hinterland, puisqu'il a, d'après ses propres paroles, parcouru fort agréablement sans voiture ni cheval, dix-huit cents kilomètres en deux mois, ce qui représente la jolie moyenne de 30 kilomètres par jour.

« Le Dahomey est un véritable jardin. » M. G. Borelli venait de le dire et beaucoup de dames le répétaient à la sortie. Pays admirablement cultivé par une population douce, soumise et laborieuse ! N'est-ce pas, là, une exception qu'on pourrait presque qualifier de phénoménale en Afrique ? Malgré soi, on remonte dix années en arrière, on se remémore les atrocités de Behanzin et l'énergie que durent déployer le général Dodds et le gouverneur Ballot pour conquérir et pacifier *tout* le pays, au grand contentement de notre ami le roi Toffa. Ce qu'il faut dire, c'est que, au Dahomey comme au Soudan, les populations nous sont soumises, aujourd'hui, parce qu'elles ont éprouvé l'effet de notre force; pour tous les primitifs, la force est le critérium du dévouement, à condition cependant que cette force, après s'être convenablement manifestée, soit secondée ensuite par un grand et persistant esprit de justice. « Le blanc est fort et juste » : telle est la religion des noirs à notre égard. Nous devons donc toujours rester l'un et l'autre. C'est le double motif pour lequel le commandant Guyon a, pour les travaux d'infrastructure du Dahomey, plus de main-d'œuvre qu'il n'en peut utiliser. Et puis, le roi Toffa et ses auxiliaires sont d'admirables recruteurs d'hommes. Les chefs de villages se disputent (qui l'eût crû ?) les travaux parce qu'on les paie correctement.

On peut penser que si M. G. Borelli a rencontré partout l'empressement des populations dont il parle, pour fêter son passage, c'est que celui-ci avait été adroitement annoncé aux gens, lesquels n'ignoraient pas que la générosité du *grand chef blanc* serait la récompense naturelle de leurs acclamations. Le récit bucolique, que nous avons applaudi, serait toutefois de nature à

faire penser à certaines personnes que la France a tort de rester dans un pays maintenant pacifié et dont les habitants sont si heureux. En dépit des apparences, il y a encore beaucoup à faire pour asseoir nos idées de civilisation et nos méthodes économiques de colonisation.

A cet égard, on doit s'applaudir, dans l'intérêt du pays, que nos pouvoirs publics aient facilité la formation de l'entreprise du chemin de fer du Dahomey au moyen, notamment, de concessions de terres, parce que la mise en valeur de celles-ci et M. G. Borelli vient de constituer une société spéciale à cet effet apprendra aux indigènes les moyens pratiques qui font notre supériorité ; leur progrès sera l'œuvre de l'exemple.

En procédant comme il l'a fait, M. G. Borelli, dont les comptoirs commerciaux existent au Dahomey depuis de longues années, se révèle un réel *colonisateur* ; par ses relations anciennes avec le pays, il en connaît les besoins de toute nature et il était bien qualifié pour obtenir de l'Etat et savoir utiliser au mieux le merveilleux instrument de civilisation qu'est, à notre époque, une entreprise de chemin de fer [1].

Au Dahomey, celui-ci fera sans doute difficilement disparaître le conférencier a dit qu'il n'y en avait plus ! les bêtes féroces ou incommodes qu'on y trouve encore, ne serait-ce que les caïmans des rivières et des marécages. Pour les fièvres paludéennes, c'est une autre affaire, et la voie ferrée, en donnant un accès facile et rapide dans l'intérieur du pays, permettra aux Européens de se tenir éloignés de la pestilence des marais. En Camargue, a observé M. G. Borelli qui le sait bien, puisqu'il est Marseillais, si la fièvre sévit, c'est à cause de la stagnation des eaux ; et c'est en France ; un peu plus loin, un peu plus haut dans l'intérieur, il n'en est plus question ; il en sera de même au Dahomey avec le chemin de fer, puisqu'il permettra aux Européens de ne plus être obligés de résider près des cours d'eau ni de les utiliser pour les communications.

Dans dix ans, on ira en Afrique pour excursionner et les voyageurs rapporteront des photographies, sans doute aussi agréables que celles qui ont charmé les yeux de l'auditoire de la conférence de M. G. Borelli, dont elles ont constitué le commentaire attrayant et animé.

ASPE-FLEURIMONT.

---

[1] ASPE-FLEURIMONT : La question des chemins de fer dans l'Afrique occidentale (*Quest. Dipl. et Col.*, t. XI, pp. 401-415).

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La main-d'œuvre indigène dans nos colonies.* — On sait que de tous les problèmes intéressant l'avenir de notre immense domaine colonial, le plus grave, celui qui appelle impérieusement l'attention des pouvoirs publics de notre pays, est relatif à la main-d'œuvre et à l'organisation du travail indigène. En Afrique, notamment, les noirs, ayant peu de besoins, ne sentent pas la nécessité du moindre effort; d'autre part, le climat tropical interdit aux blancs tout labeur physique. Or, là comme partout ailleurs, on ne peut, sans travail, rien entreprendre de durable : le négoce, qui ne crée pas les valeurs et ne fait que les échanger entre elles, maintient ses comptoirs le long des côtes et se garde bien, par crainte des effets de la libre concurrence dont les nouveaux venus bénéficieraient à ses dépens sans bourse délier, de faire œuvre de pénétration et de colonisation rationnelles; nos colonies africaines vivent ainsi, en quelque sorte, au jour le jour et les hommes prévoyants, que n'aveuglent pas certains intérêts particuliers, se demandent ce qu'il adviendra d'elles à l'époque, malheureusement peu éloignée, où les produits du sol — ruinés par les procédés indéracinables d'une récolte meurtrière, ainsi qu'on le constate pour le caoutchouc, par exemple — viendront à manquer. Le mal est menaçant; divers remèdes ont été préconisés : régime des grandes concessions, petites concessions agricoles, instructions données aux chefs de villages, etc., etc. Mais tout se ramène à ceci : *rien ne peut être utilement entrepris sans une organisation pratique du travail indigène.*

Il y a près de dix ans que cette question, qui inquiète légitimement les économistes coloniaux, a fait l'objet de divers travaux. L'Institut colonial international y a, comme on le sait, prêté ses soins. Toutefois, il semble que les discussions auxquelles on s'est livré ont revêtu un caractère plus théorique que pratique. Il y avait à une grande lacune qui, espérons-le, est à la veille d'être comblée.

Sur l'initiative de M. Monroc, bibliothécaire de l'*Office Colonial*, à l'appel duquel presque toutes les sociétés d'études et de propagande coloniales ont répondu en instituant des délégués, un *Comité d'études* s'est constitué et a décidé l'ouverture d'une vaste enquête sur la

question de la main-d'œuvre indigène dans nos nouvelles colonies tropicales. Un questionnaire, spécial à chaque groupe de colonies présentant des caractères similaires, est en voie d'élaboration. Vu l'importance et l'intérêt de ces questionnaires, nous croyons devoir les mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous reproduisons plus loin le questionnaire relatif à la main-d'œuvre indigène en Afrique Occidentale (Congo excepté ; ce document a été rédigé par notre collaborateur M. Aspe-Fleurimont. Nous publierons ultérieurement les autres questionnaires les plus importants (Indo-Chine, Congo, Madagascar, etc.).

Allemagne. — *Le renouvellement de la Triple Alliance.* — Les journaux nous ont appris que « l'instrument relatif à la prolongation de « l'alliance de l'Allemagne avec l'Autriche-Hongrie et l'Italie avait « été signé à Berlin, le 28 juin, par le comte de Bülow et les ambas- « sadeurs Szoegyeny et Lanza et que la Triple Alliance était renou- « velée sans changement dans sa forme. »

Le soin que l'on a pris de nous informer que le traité était renouvelé sans changement dans sa forme montre combien nous avions raison de nous montrer sceptiques en présence de certaines déclarations de presse et même de certaines affirmations officielles qui s'efforçaient, ces temps derniers encore, de donner le change à nos légitimes préoccupations. La Triple Alliance reste ce qu'elle était comme forme et comme fond, et la France n'a pas à en être particulièrement reconnaissante à l'Italie. Nous reviendrons d'ailleurs sur cet important événement. Bornons-nous aujourd'hui à faire remarquer que le renouvellement du traité politique précède — ce qui est sage — le renouvellement des traités commerciaux et rend ainsi plus facile et mieux assurée la continuation de l'entente douanière entre les trois pays.

— *Mort du roi de Saxe.* — Le roi Albert de Saxe est mort le 19 juin à Sibyllenort, en Silésie. Il était né en 1828 à Dresde et avait succédé à son père, le roi Jean, en 1873. De même que son père, le roi Albert s'était absolument dévoué à l'idée impériale allemande au dehors comme au dedans, et l'influence personnelle qu'il avait sur son ami d'enfance, l'empereur François-Joseph, contribua beaucoup à la conclusion de l'alliance austro-allemande de 1879.

Le roi Albert avait épousé, en 1853, la princesse Caroline de Wasa. Aucun enfant n'était né de ce mariage. C'est son frère le prince Georges qui lui succède, malgré son âge déjà avancé, soixante-dix ans. Le fils du roi Georges, Frédéric-Auguste, devient prince royal. Il est marié à une archiduchesse d'Autriche, Marie-Louise, la fille du grand-duc de Toscane Ferdinand IV, continuant ainsi

les traditions d'alliance de famille entre les maisons de Saxe et d'Autriche.

— *Une opinion allemande sur nos officiers de marine.* — Le comte Reventlow vient de publier dans le *Zeitgeist* un article sur notre marine; il s'y trouve des idées qui méritent d'être relevées. L'auteur commence par faire remarquer l'utilité qu'il y aurait pour les chefs d'une marine à connaître les qualités et les défauts des officiers étrangers, non seulement ceux des amiraux et des commandants, dont on s'occupe un peu déjà — mais ceux des jeunes officiers, l'esprit de tout l'ensemble, ses tendances et ses aptitudes.

En ce qui nous concerne, nous Français, il déclare que nous sommes très fiers de notre marine, plus peut-être que de notre armée. Il en trouve une raison dans ce fait que la marine n'a pas eu de part dans nos défaites de 1870, et une autre en ce qu'elle est moins atteinte par le virus politique. Elle représente mieux ainsi, ajoute-t-il, la nation véritable. Quoique désorganisée par la Révolution, elle a retrouvé depuis et maintenu jusqu'à présent ses vieilles traditions. C'est l'opinion pourtant du comte Reventlow que le corps des officiers ne tardera pas à perdre sa cohésion si l'influence du nouveau ministre ne vient pas arrêter le mouvement déjà commencé depuis quelque temps. L'officier allemand n'hésite pas à dire qu'il considère comme impossible de maintenir par les nouvelles méthodes un corps d'hommes d'initiative vraiment capables de commander. Et il prévoit des jalousies et des luttes de classes qui énerveront bientôt notre puissance navale.

Il n'est pas inutile de voir comment sont jugées à l'étranger, dans les milieux techniques, les grandes réformes de nos politiciens, quelle sensation de réconfort elles donnent à nos ennemis et quelles espérances elles leur ouvrent. Il est bon, aussi, d'entendre, après toutes les déclamations répandues dans certains journaux contre elle, notre marine hautement appréciée par les Allemands, qui sont bons juges. Puissions-nous par là être guéris de notre manie de décrier tout ce que nous possédons de longtemps, pour n'estimer que ce que nous voudrions, souvent à l'aveuglette, y substituer !

Angleterre. — *La maladie du roi Édouard VII.* — Les fêtes du couronnement, auxquelles l'Angleterre se préparait avec tant d'enthousiasme et qui devaient être la consécration triomphale de l'impérialisme britannique, ont été interrompues d'une façon tragique par la maladie du roi Édouard VII. Les fêtes devaient commencer le 26 au soir, toutes les missions étrangères déléguées auprès de la cour d'Angleterre étaient déjà arrivées, lorsque le 24, à midi, un bulletin officiel, d'un laconisme dramatique, annonça au peuple de Londres

atterré que le couronnement était ajourné indéfiniment à cause de l'état de santé du roi. Quelques instants plus tard on apprenait que le roi, atteint d'une périty phlite aiguë, venait d'être opéré et que son état était très grave. Depuis, des bulletins successifs, généralement rassurants quoique toujours bien peu précis, nous ont informés que le roi se remettait lentement mais normalement des suites de cette terrible opération et qu'il ne s'était encore produit aucune complication. On espère maintenant que le royal malade pourra triompher de cette crise, mais son état général peu satisfaisant — le roi serait diabétique — ne laisse pas que d'inspirer encore de sérieuses inquiétudes.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Ouverture du Conseil supérieur de l'Algérie; discours de M. Revoil.* — Aussitôt après la clôture des délibérations si importantes des Délégations financières, délibérations dont nous avons largement rendu compte il y a quinze jours, a eu lieu l'ouverture de la session du Conseil supérieur. Le Gouverneur général a prononcé à cette occasion le remarquable discours suivant :

Messieurs, le programme de cette session est particulièrement chargé, mais, en vérité, il ne dépend pas du gouvernement général d'alléger une tâche dont l'importance et la complicité proviennent du rapide développement économique de la colonie et des modifications profondes qui se sont produites depuis six ans dans le régime administratif et financier de ce pays.

C'est en effet sous la pression des exigences que comporte cette évolution économique, administrative et financière que tous les corps élus de l'Algérie, sans distinction, ont exprimé au gouvernement, sous forme de vœux, leur désir de voir améliorer la situation actuelle de la colonie.

Ces vœux sont, vous le savez, très nombreux, ils portent sur un grand nombre de points de notre administration coloniale, mais dès l'instant où ils étaient émis, le gouvernement général avait la stricte obligation, quelle que fût la responsabilité qu'il parût assumer de ce chef, de les étudier et de fournir aux assemblées supérieures de l'Algérie le moyen de les mieux préciser et d'étudier, le cas échéant, les solutions qu'ils pouvaient comporter et qui seraient le plus conformes aux intérêts bien compris des contribuables.

C'est pour obéir à ce devoir que, depuis votre dernière réunion, j'ai fait approuver par le gouvernement de la métropole plusieurs réformes dont j'ai rappelé le détail le 14 mai dernier, lorsque j'ai eu l'honneur d'ouvrir la session des Délégations.

C'est en m'inspirant du même sentiment que j'ai réalisé, en ce qui concerne l'administration, et introduit dans le budget de l'exercice 1903 les améliorations qui m'ont paru compatibles avec le bon fonctionnement des services publics.

C'est ainsi enfin que j'ai présenté aux Délégations financières et que je vous soumets aujourd'hui dans la mesure où ils subsistent, les projets ou vœux étudiés soit par l'administration, soit par des commissions où se trouvaient réunis des délégués financiers et des fonctionnaires, relativement à l'institution des territoires autonomes du Sud, à la création des ports francs, à la réforme du jury criminel, à la fusion des budgets départementaux avec le budget colonial, au régime de l'assistance hospitalière, au régime des chemins de fer d'intérêt général et diverses autres questions d'ordre financier.

Vous connaissez déjà la plupart de ces questions, soit par les discussions qu'elles ont provoquées devant les assemblées auxquelles vous appartenez, soit par les publications officielles dont elles ont fait l'objet, soit par les délibérations des Délégations financières dont le compte rendu vous a été distribué.

Aussi, pour ne pas retarder plus qu'il n'est indispensable vos travaux, vous demanderai-je la permission de vous entretenir seulement de la création du budget du Sud, de la réforme du régime de l'assistance hospitalière et de la convention relative aux chemins de fer d'intérêt général, toutes affaires qui ont une répercussion directe et immédiate sur le projet du budget de l'exercice 1903 dont l'examen et le vote sont l'objet principal de votre session.

Budget du Sud.

Comme je l'ai déjà rappelé à plusieurs reprises, l'origine du projet d'institution des territoires autonomes du Sud est d'ordre exclusivement budgétaire. C'est en vue d'éviter les demandes de crédits supplémentaires parfois très élevés qui lui étaient soumises, pour faire face à des dépenses déjà effectuées ou engagées dans nos possessions de l'Extrême-Sud, que, sur la proposition de sa commission du budget, la Chambre des députés a invité le gouvernement à étudier un projet d'organisation administrative et financière du Sud algérien.

Lorsqu'il a été chargé de préparer ce projet, le gouvernement général s'est attaché, avant tout — comme l'indique d'ailleurs l'exposé des motifs du projet de loi — à séparer les territoires militaires, dans lesquels la colonisation est appelée à prendre pied, de ceux qui constituent la region saharienne et à maintenir autant que possible les tribus dans leur aire moyenne de déplacement. Ce but paraît atteint dans la situation actuelle de la colonie par la délimitation que prévoit l'article premier du projet de loi et qui est plus favorable à l'Algérie du Nord que celle déterminée par le décret du 2e février 1873 relatif à la fixation du Tell administratif.

Le budget de ce nouveau groupement est constitué en recettes par le produit des impôts locaux auquel s'ajouterait une subvention de la métropole, et en dépenses par toutes les dépenses locales, qu'elles soient civiles ou militaires. La loi indique que ce budget sera transmis au ministre de l'intérieur avant le 1er juillet et réglé, comme l'est le budget de l'Algérie, par un décret du Président de la République; elle laisse au gouvernement le soin de fixer, par des décrets rendus en Conseil d'État, l'organisation administrative du nouveau territoire et, ainsi qu'il est d'usage, les détails d'application.

Dès que ces principes généraux ont été admis, le gouvernement général a examiné les conditions dans lesquelles se présenterait le budget du Sud et la répercussion qu'aurait sa constitution sur les budgets des départements et de l'Algérie.

Les relevés dressés par les services financiers tendent à établir d'une part que le budget actuel de l'Algérie, diminuant en recettes de 1.397.000 francs et en dépenses de 2.169.000 francs, réalisera un bénéfice de 771 000 francs, et, d'autre part, les départements, perdant en recettes 679.936 francs et en dépenses 24.126 francs, éprouveraient une perte nette de 655.810 francs; mais l'administration a proposé de faire couvrir cette perte par le budget colonial au moyen de subventions ou par la reprise de dépenses qui incombent aujourd'hui aux départements.

Après des discussions approfondies, les Délégations financières ont bien voulu reconnaître que l'institution du budget autonome du Sud répondait aussi bien aux intérêts de l'Algérie qu'à ceux de la métropole et elles ont adopté à une forte majorité la résolution suivante :

« Les Délégations financières signalent les avantages qu'il y aurait à réserver à l'Algérie tous ses territoires colonisables.

« Elles sont persuadées que le Parlement n'hésitera pas à reculer la limite Sud de la colonie toutes les fois que les besoins ultérieurs de la colonisation l'exigeront.

« Elles demandent que les hautes assemblées algériennes aient chaque année un droit d'avis sur le budget de l'Algérie du Sud.

« Elles constatent avec satisfaction que le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, consacre la prépondérance absolue du pouvoir civil. »

Je ne veux pas abuser de votre attention en reprenant devant vous les arguments qui ont été opposés au projet de budget du Sud, ni les justifications qui ont été fournies par l'administration. Je tiens seulement à vous affirmer que les vues du gouvernement général sont entièrement conformes aux desiderata exprimés par l'assemblée plénière des Délégations.

Si vous adoptez l'avis de vos collègues, je vous demanderai de suivre la même procédure qu'eux, dans l'examen du budget, c'est-à-dire de voter tout d'abord le budget de l'Algérie pour l'exercice 1903 sans vous occuper de l'existence éventuelle des territoires autonomes du Sud et d'autoriser ensuite la modification de vote, suivant les indications du second état rectificatif que vous avez reçu pour le cas où le budget du Sud serait définitivement approuvé par la Chambre.

La réforme de l'assistance hospitalière.

La question de l'assistance hospitalière est l'une de celles qui ont le plus souvent sollicité votre attention : c'est l'une des premières que j'ai mise à l'étude parce qu'il n'y en avait peut-être pas dont la solution fût plus impatiemment attendue par les communes et de plus nécessaire pour soulager dans toute la mesure possible les misères toujours pressantes et nombreuses dans un pays de formation nouvelle.

La commission chargée d'étudier cette réforme m'a soumis, dans un rapport rédigé par M Cuttoli, que je suis heureux de remercier ici du bon

concours qu'il a prêté à mon administration, des propositions qu'elle a divisées elle-même en deux catégories. Les unes, ayant pour but d'augmenter les ressources personnelles des hôpitaux et de diminuer autant que possible leurs frais généraux, seront reprises par le gouvernement général qui s'appliquera à y donner satisfaction. Les autres, d'une réalisation plus immédiate, et qui tendaient à la prise en charge par la colonie de dépenses incombant jusqu'alors aux communes, ont été incorporées dans le projet de budget de 1903 pour permettre aux assemblées financières de prendre une décision.

La commission formulait ainsi ces dernières propositions : elle demandait, d'une part, l'application à l'Algérie des articles 5 et 7 de la loi du 15 juillet 1893 relatifs à la détermination du domicile de secours ; d'autre part, une répartition nouvelle des charges d'hospitalisation de manière à faire supporter les frais d'assistance des nationaux domiciliés par les communes, ceux des nationaux non domiciliés et des étrangers par la colonie et ceux des indigènes, pour un tiers, par les communes et, pour le surplus, par le budget algérien. Mais, cette répartition nouvelle devant occasionner au budget colonial un surcroît de dépenses de plus de douze cent mille francs, la commission proposait, en même temps, d'augmenter les recettes de ce budget d'une somme équivalente en établissant à son profit trois décimes à tous les droits d'octroi de mer, sauf à ceux applicables aux sucres et aux huiles minérales.

Malgré le faible taux de cette imposition nouvelle et son caractère indirect, les Délégations financières n'ont pas cru possible, et je ne saurais les en blâmer, de la faire subir aux contribuables. Elles ont décidé, conformément à l'avis de leur commission des finances, qu'il y avait lieu de rendre exécutoires en Algérie les articles 6 et 7 de la loi du 15 juillet 1893, de laisser à la charge des communes l'intégralité des frais d'hospitalisation des indigènes ainsi que des Français et des étrangers domiciliés, de faire supporter par le budget colonial les frais d'assistance des Français et étrangers non domiciliés. Elles ont inscrit, à cet effet, un crédit spécial de 200.000 francs prélevé sur les disponibilités budgétaires.

D'autre part, elles ont augmenté de 40.000 francs ; le montant du crédit affecté à l'allocation de subventions aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour les aider à payer les frais d'hospitalisation.

Le gouvernement général a adhéré à cette solution parce qu'il est certain que vos ressources permettent de supporter ce supplément de dépenses, et parce qu'il est convaincu de la nécessité de venir en aide aux budgets communaux. Je vous demande, en conséquence, d'approuver la résolution des Délégations financières.

La réforme du régime des chemins de fer d'intérêt général.

Vous vous souvenez certainement, Messieurs, de l'évolution qu'a subie, pendant ces dernières années, la question des chemins de fer d'intérêt général de l'Algérie.

Antérieurement à l'institution du budget spécial, nos revendications en matière de chemins de fer s'adressaient uniquement à la métropole et tendaient à obtenir un meilleur rendement des voies ferrées dans le développement économique du pays.

Mais depuis la loi du 19 décembre 1900, la question s'est posée sur un terrain nouveau. Vos finances concourant avec celle de la métropole au paiement des garanties d'intérêt, vous avez dû aborder vous-mêmes l'étude des réformes que vous vous borniez à signaler précédemment aux pouvoirs publics.

Et dans cet ordre d'idées, l'obligation s'est imposée à vous de décider tout d'abord si vous deviez, comme le comportait la loi du 19 décembre 1900, laisser la métropole maîtresse de la gestion de vos chemins de fer jusqu'en 1926, ou bien réclamer une modification de ladite loi pour obtenir la remise immédiate et complète de vos lignes.

Mis en présence des dispositions que le gouvernement métropolitain comptait prendre dans l'une et l'autre éventualité, vous vous êtes prononcés, en novembre dernier, pour la seconde solution; mais vous avez en même temps signalé aux pouvoirs publics l'impossibilité où vous étiez d'assumer la charge véritablement excessive que la loi de 1900 imposait à votre budget.

Le gouvernement a reconnu la légitimité de vos observations; mais il n'a pas jugé possible de réduire votre concours financier jusqu'aux limites que vous aviez indiquées.

La convention que M. le ministre des Travaux publics et M. le ministre des Finances m'ont chargé de vous soumettre est analogue au traité passé entre le gouvernement français et la Tunisie et approuvé par la loi du 6 avril 1902.

Cette convention prévoit la remise complète à l'Algérie, à partir du 1er janvier 1903, de toutes les lignes d'intérêt général ouvertes à l'exploitation avant le 1er janvier 1902, moyennant une participation simultanée de l'État et de l'Algérie dans le paiement des garanties d'intérêt ou des annuités de rachat.

Les conditions de cette participation diffèrent d'ailleurs sur plusieurs points de celles que vous aviez adoptées l'an dernier.

En premier lieu, et c'est là une disposition sur laquelle j'attire votre attention, l'Algérie est chargée du paiement des annuités. A cet effet, elle encaisse les produits nets forfaitaires de la métropole et elle verse une contribution personnelle. C'est donc elle qui supportera les aléas de l'exploitation du réseau, alors que, dans le système que vous aviez admis, c'était la métropole qui devait les subir.

En second lieu, le produit net forfaitaire est établi suivant une progression assez lente pour toute la durée du contrat, tandis que vous demandiez la revision du coefficient d'augmentation au bout de dix ans.

D'autre part, pour servir de garantie au produit net forfaitaire, la convention prévoit, — comme le système étudié par vous, — la constitution, au moyen des excédents, d'un fonds de réserve pour couvrir les insuffisances. Mais tandis que vous proposiez le partage des sommes de ce fonds au delà de cinq millions, la convention attribue la totalité de ces excédents à la métropole.

Enfin, une disposition additionnelle, introduite après coup par le ministère des Finances, tend à mettre à la charge de la colonie les arriérés de la garantie d'intérêt qui atteindraient 4.151.000 francs.

Cette convention exigera l'inscription au budget de l'Algérie d'une annuité s'élevant progressivement à 1.355.000 francs en 1903, jusqu'à 8.903.000 francs en 1974. Au total, la charge nette minimum de l'Algérie sera de 336 millions et demi, alors que vous n'escomptez que 82 millions.

Et cependant la métropole a accepté le reversement complet de la répartition prévue par la loi du 19 décembre 1900. Tandis en effet que l'Algérie devait, d'après cette loi, prendre en compte les 63 centièmes du total des annuités, c'est à-dire presque les deux tiers, elle n'en supporte plus, d'après la convention, que 27 %, c'est-à-dire un peu plus d'un quart.

Il n'en est pas moins vrai que l'annuité à inscrire à votre budget est encore lourde et que la décision que vous aurez à prendre mérite d'être mûrement réfléchie. C'est pourquoi j'ai cru de mon devoir de m'étendre un peu longuement peut-être sur cette question.

Les Délégations financières que j'ai également tenu à mettre bien en face des conséquences de leur résolution m'ont autorisé à approuver le projet de convention sous les conditions que les excédents du fonds de réserve au delà de cinq millions seront partagés entre la métropole et l'Algérie et que les arriérés des garanties d'intérêt resteront au compte de la métropole.

En outre, les Délégations, se préoccupant d'ores et déjà de l'exploitation à venir, m'ont demandé d'entreprendre les études préalables au rachat des lignes existantes et à leur affermage dont elles ont admis le principe.

Enfin elles ont inscrit au budget un crédit nouveau de 1.400.000 francs destiné, à concurrence de 1.355.000 francs, au paiement de l'annuité de garantie et pour 45.000 francs à gager un emprunt de un million pour l'exécution de travaux complémentaires.

Je vous prie de bien peser ces décisions et de me donner votre sentiment sur les différents points qu'elles consacrent.

Pour ma part, je les crois très sages parce qu'il me paraît indispensable pour l'Algérie d'avoir la disposition complète de son outillage économique au moment où elle entreprend l'exécution d'un nouveau programme de travaux publics, parce que la situation actuelle ne saurait être plus longtemps maintenue et que, réglée en dehors de vous, elle vous laisserait à la fois sans action sur vos principaux moyens de transport et sous la constante menace de l'échéance désastreuse de 1926, parce que, enfin, j'ai la conviction que l'effort financier qui vous est demandé n'est pas au-dessus de vos moyens et peut être facilité par les résultats mêmes qu'on est en droit d'attendre du nouveau régime des chemins de fer remis entre vos mains

Dotation de la caisse des retraites.

Ce sacrifice budgétaire et celui concernant l'assistance hospitalière que je rappelais il y a un instant ne sont pas du reste les seuls consentis par vos collègues des Délégations.

L'article 4 de la loi du 19 décembre 1900 prévoit que le budget de l'Algérie doit payer, suivant des conditions à régler par décret, les pensions des fonctionnaires et agents coloniaux liquidées à partir du 1er janvier 1901, proportionnellement à la durée des services accomplis depuis cette date.

L'application de cet article comportait deux dispositions préparatoires:

l'une, pour déterminer les catégories des fonctionnaires servant en Algérie qui seraient respectivement classées parmi les agents métropolitains et parmi les agents coloniaux; l'autre, pour fixer le régime des pensions civiles des fonctionnaires et agents de la colonie.

La première de ces dispositions fera l'objet d'un règlement d'administration publique que le Conseil d'État a récemment examiné. La seconde est soumise à l'étude d'une commission spéciale dont les travaux ne pourront être utilement poursuivis qu'après la promulgation du règlement d'administration publique dont je viens de parler.

Mais, dès maintenant, la commission a conclu à la constitution d'une caisse spéciale des pensions civiles dont les recettes seraient formées par les prélèvements opérés sur les traitements des agents algériens et par une dotation de la colonie. La commission a, d'autre part, calculé que cette dotation doit atteindre une somme de 1.800.000 francs à verser à raison de 600.000 francs pendant trois ans.

Ces conclusions, intervenues après l'établissement du projet de budget de 1903, n'ont pu être prises en considération par le gouvernement général qu'au moment de la préparation du second état rectificatif. Mais l'administration n'avait pas jugé possible de demander au budget de 1903 une somme supérieure à 100.000 francs.

Les Délégations ont pensé qu'il était nécessaire de faire davantage et elles ont porté à 200.000 francs la part de dotation à imputer sur le budget de 1903.

Équilibre du budget. — Excédent de recettes.

Cette décision élève à 1.840.000 francs le total des augmentations de dépenses consenties par les Délégations financières en dehors des améliorations annuelles des services administratifs.

Malgré ces sacrifices importants, l'équilibre du budget qui vous est présenté est satisfaisant. Il accuse encore un excédent de recettes de 814. 132 fr. si l'on ne fait pas état de la création du budget autonome du Sud, et un excédent de 740.525 francs si l'on distrait au contraire les recettes et les dépenses afférentes à ce groupement nouveau.

Cette situation témoigne de la confiance que vous pouvez avoir dans vos facultés financières.

L'emprunt.

L'emprunt que le Parlement vous a autorisé à contracter est sur le point d'être conclu avec les grands établissements financiers de Paris associés aux sociétés de crédits qui s'intéressent plus particulièrement à l'Algérie. Que ce groupe ait pu se former pour une première émission du chiffre restreint de 15 millions, ce semble être déjà une preuve du crédit dont jouit par avance le futur titre algérien. Les conditions qui nous sont faites sont d'ailleurs plus favorables qu'aucune de celles consenties aux précédents emprunts coloniaux. Le taux de l'emprunt ressortira à 3,23 pour 100, amortissement non compris, et à un peu moins de 3,90 y compris l'amortissement, c'est-à-dire sensiblement au-dessous du chiffre que vous avez consenti.

Le taux obtenu vous explique pourquoi nous n'avons pas, comme vous nous l'avez indiqué, traité avec un établissement privilégié tel que la

caisse des Dépôts et Consignations ou la caisse de Retraites pour la vieillesse, dont les conditions actuelles de prêt dépassent 4 pour 100, y compris l'amortissement.

L'administration métropolitaine des finances, qui nous a prêté dans cette occasion le plus utile et le plus dévoué concours et que je suis heureux de remercier publiquement au nom de l'Algérie, a reconnu en outre que nous ne saurions trouver de circonstances plus favorables pour faire l'épreuve publique de notre crédit et émettre un titre dont tout fait prévoir le bon classement presque immédiat, ce qui nous rendra d'autant plus aisée la négociation des fractions ultérieures de notre emprunt.

Conclusion.

On peut donc, Messieurs, sans être taxé d'optimisme, envisager le chemin parcouru depuis le jour où les assemblées chargées du vote de notre budget colonial ont effectivement exercé leur mandat.

La tâche qui vous incombe est de celles qui demandent à être accomplies avec prudence et méthode. Je crois fermement qu'elle peut être menée à bien par une action sage et progressive.

Pour atteindre plus sûrement ce résultat, le gouvernement général aura à cœur de maintenir l'entente la plus confiante entre les assemblées algériennes et une administration qui n'a d'autres vues que de guider, par des voies pratiques et sûres, notre belle colonie vers cet état de prospérité définitive et bien équilibrée que les ressources de son sol et de son climat, les forces vives dont elle dispose, s'accordent à lui garantir.

Afrique occidentale. — *La main-d'œuvre en Afrique occidentale (Congo excepté).* — Nous reproduisons ici le questionnaire de notre distingué collaborateur, M. Aspe-Fleurimont, sur la main-d'œuvre en Afrique occidentale.

QUESTIONNAIRE

I. — *De la condition des personnes; l'esclavage et ses modalités; le travail libre.*

1. L'esclavage existe-t-il dans le pays? En décrire les caractères principaux :
   a) Les esclaves de case ou captifs;
   b) Les esclaves de guerre ou de traite.
   Manière différente dont ils sont traités par leurs maîtres.
2. Comment les maîtres pourvoient-ils à la subsistance de leurs esclaves et captifs?
3. Prennent-ils tout le produit de leur travail et quel est celui-ci?
   Peut-on en faire l'estimation approximative?
   Leur en laissent-ils, au contraire, une partie?
   Leur accordent-ils plusieurs jours de liberté par semaine (et combien) pour qu'ils puissent se livrer à des cultures vivrières et à la récolte des produits naturels du sol : caoutchouc, gomme, etc., etc.?
4. Les *captifs* peuvent-ils facilement devenir hommes libres?
   Par quels moyens et à quel prix?

5. Les maîtres et les coutumes locales sont-ils, ou non, en opposition avec les idées de libération ?
Pourquoi ?
6. Les captifs possèdent-ils eux-mêmes, parfois, des esclaves?
7. Quelle est la valeur moyenne des esclaves de guerre et de traite?
8. Existe-t-il dans le pays, des villages de captifs ? Comment ces villages sont-ils organisés ? Qui les commande ? Comment travaillent-ils ? De quelle façon rétribuent-ils leurs maîtres ?
N'y a-t-il pas une sorte de redevance, de dîme, comme en France au moyen âge, dîme moyennant laquelle ces captifs ont la libre disposition de ce qu'ils récoltent et produisent?
9. Même question pour le produit du travail de ceux des captifs et des esclaves qui sont artisans : forgerons, tisserands, potiers, etc.
10. Quelle est, dans le pays, la proportion de la main-d'œuvre libre par rapport à la main-d'œuvre servile, celle-ci devant être distinguée en travail des captifs et en travail des esclaves de guerre et de traite?
11. Les *captifs* semblent-ils avoir la notion des avantages et le désir de la liberté ?
Quels seraient, pour eux, ces avantages ?
12. Quels sont les travaux qui sont le plus particulièrement imposés aux *esclaves ?*
Quels sont, par ailleurs, ceux que font les *captifs ?*
Enfin à quelles occupations ordinaires se livrent les hommes libres, les femmes et les enfants ?
13. Le travail des *hommes libres*, des *captifs*, des *esclaves* est-il, dans le pays, régulier, fréquent, soutenu ou bien fantaisiste, rare et mou?
14. Peut-on estimer approximativement :
a) Le nombre d'heures par semaine que travaillent ces trois catégories ?
b) Le rendement de leur travail par comparaison avec la moyenne agricole en France ?
15. Y a-t-il, dans l'année, des époques (et lesquelles) où les indigènes travaillent de préférence :
m) Pour leurs cultures vivrières ;
n) En sus de leurs cultures habituelles ?
16. Les indigènes préfèrent-ils travailler à la tâche et à leur guise, ou à celle de leurs maîtres s'ils sont esclaves, ou à la journée ?
17. Pour l'employeur, étant donnés les qualités et les défauts des noirs du pays, quel serait le meilleur système : le travail à la tâche ou au temps ?
18. Les captifs et les esclaves obéissent-ils facilement à leurs maîtres ?
De quels moyens de contrainte ceux-ci peuvent-ils user contre eux ?
19. Les chefs de villages ont-ils une action réelle sur les hommes libres pour les forcer :
a) Soit au travail ;
b) Soit à fournir leurs captifs et leurs esclaves ?
20. Les chefs de *régions* (s'il en existe) pourraient-ils, voudraient-ils fournir des travailleurs capables de produire une main-d'œuvre abondante et stable?

Les chefs de *villages* pourraient-ils, voudraient-ils fournir des travailleurs capables de produire une main-d'œuvre abondante et stable ?

Les maîtres d'*esclaves* et de *captifs* pourraient-ils, voudraient-ils fournir des travailleurs capables de produire une main-d'œuvre abondante et stable ?

21. Quelle est la proportion (pour cent habitants) d'indigènes travailleurs que l'on pourrait obtenir de ces diverses façons ?

22. Les indigènes quitteraient-ils volontiers leur village ?
Pour quelques mois ou pour plusieurs années ?

23. Quant à l'employeur, aurait-il intérêt à les utiliser sur place ou à les déplacer d'une région dans une autre ?

24. Ne conviendrait-il pas de ramener les indigènes dans leur village au moment des cultures vivrières ?

25. L'émigration forcée des travailleurs indigènes (avec leurs familles), engagés, dans des régions voisines ou éloignées de la leur, en vue de leur faire créer de nouveaux centres, ne serait-elle pas possible et profitable ?

26. Y a-t-il plus d'esclaves ou de captifs dans les endroits où l'influence et l'idée islamiques ont pu se faire sentir que dans les localités purement fétichistes ?

II. — *De la fixation des salaires.*

27. Quelle est la moyenne annuelle des consommations individuelles :
a) En produits du cru ;
b) En objets achetés venant d'Europe ?
En un mot, que faut-il, à un noir, par mois et par année, pour vivre lui et sa famille ?

28. Les indigènes du pays ont-ils l'esprit de prévoyance et d'économie ?
Gaspillent-ils, au contraire, inconsidérément ce qu'ils ont acquis par le travail ou autrement ?

29. Les salaires sont-ils, devraient-ils être payés en nature ou en argent ?
Quelles sont les tendances actuelles dans le pays ?
En donner la cause ?
En préciser les avantages ou les inconvénients divers ?
Comment se payent les salaires, en nature et avec quelles marchandises ?

30. Moyenne mensuelle des salaires et pour combien de jours de travail utile ?

31. Que faudrait-il ajouter mensuellement pour la ration ?

32. Dans le travail, rémunéré au temps, est-il possible d'établir son produit par rapport à son coût, en comparaison avec ce qui a lieu en France ?
Exemple :
Un indigène, qui recevrait 1 fr. 50 (ration comprise) pour dix heures de travail (terrassements, abatages d'arbres, etc.), donne-t-il un rendement inférieur à l'ouvrier européen chez nous et dans quelle proportion : le 1/3, le 1/4, le 1/5 ?

33. En résumé, la main-d'œuvre indigène n'est-elle pas actuellement d'un prix toujours élevé relativement au travail fourni ?

34. Quels seraient les moyens à employer :
   a) Pour en ramener le coût à un taux normal :
   b) Pour en augmenter le rendement ?
35. Différents taux et modes de salaires dans les diverses parties du pays ?

III. — *De la nature du travail.*

36. Au cas d'introduction de machines, trouvera-t-on des mécaniciens locaux et obtiendra-t-on des résultats satisfaisants ?
37. Les indigènes du pays peuvent-ils être ou devenir, et dans quelle proportion, sous la direction plus ou moins directe d'Européens : terrassiers, abatteurs d'arbres, travailleurs agricoles ?
38. Pour les terrassements et les abatages d'arbres, vaut-il mieux les employer à la tâche, à la journée ou au mois ?
39. Pour les travaux agricoles, peut-on espérer les former à une récolte rationnelle, c'est-à-dire régulière et sans gaspillage : du latex à caoutchouc, de l'huile de palme, des palmistes, de la gomme copal, des arachides, des sésames, etc. ?
40. Serait-il possible et pratique, dans ce but, de traiter avec eux (*hommes libres*, directement par les chefs de villages, *captifs esclaves*, par l'entremise de leurs maîtres), au moyen de contrats de travail, pour des tâches, pour des quantités à livrer dans des délais prévus ?
41. La conclusion de ces contrats ne serait-elle pas possible devant les administrateurs de cercles ?
42. Quelles en pourraient être les sanctions ?
43. A défaut de dommages-intérêts qui, n'étant jamais payés, ne porteraient pas, des pénalités contre les *hommes libres* ne pourraient-elle pas être prononcées par les administrateurs, comme l'a prescrit, au Tonkin, M. Paul Doumer, dans son arrêté du 26 août 1899 ?

   A l'égard des *chefs de village* ou des *maîtres d'esclaves*, qui manqueraient à leurs engagements, soit quant au défaut de maintien dans la moyenne journalière du nombre de travailleurs, soit quant aux taux de salaires garantis, ne devrait-on pas commencer par des amendes et y ajouter, le cas échéant, des pénalités en rapport avec la nécessité d'exemple ?
44. Pour les captifs et les esclaves, une partie de leurs salaires ne pourrait-elle pas être employée à racheter leur liberté à leurs maîtres ?
45. Ce rachat de liberté constituerait-il, pour les indigènes, une amélioration réelle, pour le pays un progrès certain ?
46. N'y a-t-il pas à redouter, au contraire, que, libres entièrement, les indigènes se refusent à tout travail non obligatoire ?
47. Dans cet ordre d'idées, quelle serait donc la meilleure solution ?
48. Pour répondre à la matière de la question 42, n'y a-t-il pas des usages locaux, dont on pourrait se servir ?
49. Ne conviendrait-il pas et serait-il possible, en vue de compléter les cultures dirigées par les Européens et les récoltes industrielles (caoutchouc, etc.), d'imposer aux chefs de villages, des plantations et des cultures régulières de riz, maïs, mil, ignames, manioc, des kolatiers, etc., etc. ?

50. Quels sont les procédés employés par l'administration locale pour recruter la main-d'œuvre (et son prix) nécessaires à ses travaux publics : pose du télégraphe, routes, chefs de fer, etc. ?
51. En résumé, décrire, aussi minutieusement que possible, les divers procédés que l'on pourrait employer pour l'organisation de la main-d'œuvre locale, de façon qu'elle soit à la fois abondante, stable et bon marché.
52. Coût moyen des ouvriers agricoles et des artisans.
53. Progression de leurs salaires depuis 20 ans.
54. Cette main-d'œuvre est-elle en voie de progrès marqués ?
55. Races qui s'adonnent, de préférence, à l'agriculture, aux travaux manuels, d'arts (maçons, charpentiers, potiers, etc.), au portage, à la navigation, au commerce.
56. Faire l'historique des *villages de liberté* : origine, organisation, résultats bons ou mauvais.
57. Que sont, en général, devenus les tirailleurs soudanais auxquels le général de Trentinian avait donné la liberté après l'accomplissement de leur service militaire ?
58. Tableau de l'état actuel de l'esclavage au Sénégal et au Soudan.
59. Ne conviendrait-il pas d'autoriser les Européens à l'achat d'esclaves, sous la condition de les libérer dans un délai déterminé, comme l'a fait le général de Trentinian, pour les tirailleurs ?

Mai 1902.

ASPE-FLEURIMONT,
Conseiller du commerce extérieur de la France,
Délégué de la Société de Géographie commerciale.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le canal interocéanique.* — La question du canal interocéanique, pendante depuis si longtemps, vient de se résoudre brusquement avec une promptitude que l'on n'osait pas espérer.

Le Sénat, puis la Chambre des représentants, ont voté successivement et avec d'énormes majorités le bill « Spooner » autorisant le Président de l'Union à acquérir pour 40 millions de dollars l'entreprise de Panama, si elle peut céder un titre satisfaisant.

Le 30 juin, le président Roosevelt a donné, à son tour, son approbation au bill voté par les deux Chambres. C'est ainsi la victoire définitive assurée à la voie de Panama.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE.

Perse. — *Le commerce de la Perse en* 1900-1901 [1]. — L'*Economista*, analysant un rapport de la légation d'Italie à Téhéran, dit que la nouvelle administration des douanes a dressé les statistiques du mouvement des importations et exportations de la Perse du 21 mars 1900 au 20 mars 1901. Ces statistiques ne comprennent pas les importations et exportations qui se sont faites par les ports du fleuve Karun, les petits ports du golfe Persique et le Séistan, où la nouvelle administration n'a pas encore pu s'installer. C'est le premier document digne d'attention que nous possédions sur le mouvement commercial du royaume asiatique et à cet égard il mérite un examen sérieux. Le commerce total qui s'effectue par le Karun, les petits ports du golfe et le Séistan est évalué de 25 à 30 millions de krans (le kran = 0 fr. 50). Il y a lieu de remarquer que ce commerce est entièrement anglais ou indien.

Les marchandises importées représentent une valeur totale de 212.791.989 krans et les produits exportés un chiffre de 147.324.831 krans. Les importations représentent environ les 60 % des transactions générales et les exportations 40 %.

Parmi les pays importateurs, la Russie occupe la première place avec 94.520.328 krans, soit les 44 % des importations totales; viennent ensuite :

	Krans
L'Angleterre	51.404.151
Les Indes britanniques	24.092.760
La France	13.642.893
La Turquie	11.782.422
L'Autriche	10.092.585
La Chine	1.915.126
L'Afghanistan	1.491.201
L'Allemagne	1.263.736
Les Indes néerlandaises	1.230.096

Les autres pays figurent avec un chiffre inférieur à 1 million de krans; l'Italie, avec 23.388.

La Russie conserve sa place dans la liste des pays clients

[1] *Belgique coloniale.*

de la Perse avec 85.234.994 (58 % de l'exportation totale); puis se succèdent :

	Krans
Les Indes britanniques	14.383.438
La Chine	13.224.905
La Turquie	12.550.230
L'Angleterre	10.829.034
La France	7.756.552
L'Egypte	1.474.424

Les autres pays achètent à la Perse pour moins de 1 million de krans.

Indo-Chine. — *Exportation du poivre en* 1901. — L'exportation du poivre de la Cochinchine et du Cambodge a atteint son maximum l'année dernière : 2.647 tonnes, en augmentation de 108 tonnes sur 1900.

Nous rappelons que la consommation du poivre en France reste à peu près stationnaire :

1897	2.927	tonnes.
1898	2.853	—
1899	2.882	—
1900	2.857	—

Il y avait, en outre, 5.050 tonnes de poivre en stock à la fin de 1900, c'est-à-dire le double de la consommation annuelle.

La Cochinchine et le Cambodge peuvent donc suffire, et au delà, à la consommation métropolitaine; car toutes les poivrières du Cambodge ne sont pas encore en production. Et comme, d'autre part, les prix du poivre à Cholon sont près du double des prix du marché libre de Singapour, 50 $ 50 le picul de 63 kil. 420 à Cholon au 13 février, contre 30 $ 75 à Singapour au 31 janvier (picul de 60 kil. 453), il y a peu de chance que nos poivres trouvent un débouché à l'extérieur.

Le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* n'a cessé d'attirer l'attention sur cette situation anormale.

— *La baisse de l'exportation du caoutchouc en* 1901. — L'Indo-Chine n'a exporté que 266.000 kilos de caoutchouc en 1901 (76 tonnes de Saïgon, 190 tonnes de Haïphong) au lieu de 300.400 kilos en 1900. Cette diminution est due à la fois à la concurrence désastreuse que certains acheteurs se sont faite entre eux, et qui a eu pour résultat de faire monter d'une façon absolument anormale le prix du caoutchouc, même sur les lieux de production au Laos et en Annam; aux mélanges avec les gommes inférieures que les indigènes, en pré-

sence précisément de la concurrence des acheteurs, se sont mis à pratiquer pour satisfaire aux demandes; et enfin à une baisse inverse des prix de vente du produit sur les marchés européens.

Nous croyons qu'il n'y a là qu'une crise passagère, l'abondance et la bonne qualité de certaines lianes caoutchoutifères de l Indo-Chine étant incontestables.

Annam. — *L'exportation du thé en* 1901 — L'Annam a exporté 149.000 kilogrammes de thé en France au lieu de 180.000 kilogrammes, l'année dernière.

Cette baisse tient aux conditions particulières dans lesquelles s'est trouvé un des principaux exportateurs, et aussi aux sacrifices énormes que fait en ce moment le thé de Ceylan pour prendre place en France.

La consommation du thé en France a été de : 1.093 tonnes en 1900 au lieu de 839 tonnes en 1899 (mais il faut tenir compte de la consommation exceptionnelle pour l'Exposition universelle.

Il est bon de noter aussi que le stock, à la fin de 1900, s'élevait à 659 tonnes.

Asie Russe. — On vient de publier le compte rendu des dépenses et recettes brutes du Transsibérien pendant le mois de novembre dernier. Ces chiffres sont intéressants et peuvent servir de commentaire aux articles publiés par la *Revue*, relatifs à la colonisation sibérienne.

Rappelons ici que le rouble russe vaut 2 fr. 70 et le poud 16 kilogrammes.

Recettes brutes	1.735.284 roubles.
Dépenses brutes	1.709.128 —
Voyageurs transportés (voyageurs proprement dits, fonctionnaires, forçats)	61.000 individus.
Bagages	225.000 pouds.
Marchandises d'Etat et marchandises privées.	8.169 000 —
Marchandises destinées à la voie ferrée	9.194.000 —

Si nous rapprochons ces chiffres de ceux que donne la statistique générale, nous trouvons dans le mois de novembre pour les trente lignes de l État (celle de Transbaïkalie exceptée) :

Recettes brutes	31.446 038 roubles.
Dépenses brutes	21.475.830 —
Voyageurs	4.537.000 individus.
Bagages	4.598.000 pouds.
Marchandises d'Etat et marchandises privées.	419.568.000 —
Marchandises destinées aux voies ferrées	71.407.000 —

PAUL LABBÉ.

II. — AFRIQUE.

Côte des Somalis. — *La situation économique du Somaliland en* 1900-1901. *Djibouti et Zeïla* [1]. — Le commerce général (transit compris) du protectorat de la côte des Somali a subi, pendant l'année comprise entre le 1er avril 1900 et le 31 mars 1901, une sensible diminution. Les trois ports, auxquels se réduit l'activité commerciale de la région, — Zeïla, Berbera et Bulhar — ont vu, bien que dans des proportions différentes et aussi par des causes diverses, que nous indiquerons plus loin, leur mouvement d'échanges s'abaisser notablement.

Les deux petits tableaux ci-après dans lesquels les valeurs sont exprimées en roupies [2] permettent de juger de l'importance de cette dépression :

	1899-1900	1900-1901
IMPORTATIONS		
Zeïla	3.471.904	3.070.577
Berbera / Bulhar	3.315.651	2 838.776
	6.787.555	5.909.353
EXPORTATIONS		
Zeïla	3.013.712	3.289.919
Berbera / Bulhar	2.871.962	2.170.403
	5.885.674	5.460.322
Importations totales	6.787.555	5.909.353
Exportations totales	5 885.674	5.460.322
Totaux généraux	12.673 229	11 369.675

Aux importations, la plus forte diminution a porté sur les cotonnades, qui sont le principal article d'importation, et sur les cotonnades de toutes provenances, les grains et notamment le riz.

Aux exportations (pour lesquelles on constate à Zeïla seulement un certain accroissement), il y a plus-value sur le café de 138.577 roupies, l'ivoire; mais moins-value sur les pommes et résines qui passent par Berbera et Bulhar, sur les peaux, les plumes d'autruche, etc.

Massaouah. — *Le commerce en* 1901. — Le mouvement de 1901 à la douane de Massaouah est représenté par 9.342.000 lires d'importa-

[1] *Bulletin du Comité de l'Asie Française.*

[2] La roupie est actuellement comptée, dans les statistiques officielles anglaises, à 1 shilling 4 pence, soit environ 1 fr. 67.

tions (dont 2.074.000 de provenance italienne et 7.267.100 de provenance étrangère) et 2.759.000 lires d'exportations.

A l'importation, les cotonnades occupent la première place et constituent presque la moitié de l'importation totale, avec une valeur de 3.391.562 lires. La plus grande partie de cet article est destinée à la consommation intérieure de la colonie ; l'exportation en Abyssinie, où ce produit pourrait trouver un bon débouché, n'a été que de 800.000 lires. L'Italie a pris part à ce mouvement avec 345.000 lires.

A l'exportation figurent 232.000 lires de caoutchouc, à destination de l'Autriche ; 360.000 lires de peaux sèches, expédiées en partie sur l'Autriche, 200.000 lires, sur l'Amérique, 160.000 lires.

L'exportation des perles a donné un total de 1.200.000 lires, dont 300.000 lires sur l'Italie, 400.000 lires sur la France et 500.000 lires sur les Indes.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le mouvement des passagers entre l'Europe et les États-Unis.* — Il ne se passe pas de jour sans que quelque fait démontre le caractère redoutable de l'expansion économique de l'Allemagne. C'est ainsi qu'un rapport du consul général des États-Unis, à Berlin, nous révèle que les Allemands sont les principaux transporteurs de passagers entre l'Europe et les ports des États-Unis. En 1901, sur 128.000 passagers de cabine et 440.000 d'entrepont débarqués à New-York, le *Norddeutscher Lloyd* en a transporté d'Allemagne à New-York respectivement 20.403 et 76.804, et la ligne *Hamburg Amerika*, 20.524 et 63.223. Les chiffres des deux principales Compagnies anglaises sont très inférieurs. Ils sont pour la *Cunard Line* de 17.783 et 19.943 et pour la *White Star Line* de 18.167 et de 30.443. La *Compagnie générale Transatlantique française* transportait en même temps 7.279 passagers de cabine et 35.961 d'entrepont. Mais, pour montrer la part prise par les lignes allemandes, il faut ajouter que le *Norddeutscher loyd* a des services non seulement sur New-York, mais encore sur Baltimore et Galveston et que cette Compagnie, comme la *Hamburg Amerika*, a non seulement des services d'Allemagne en Amérique, mais encore de la Méditerranée en Amérique. Ces lignes méridionales ont transporté pour le *Norddeutscher loyd* 2.567 passagers de cabine et 24.580 d'entrepont et pour la *Hamburg Amerika* 453 et 15.337.

Sur les 100 passagers débarqués à New-York, le *Norddeutscher Lloyd* en fournit 22 et la ligne hambourgeoise presque autant. Cette

dernière fait 106 voyages entre l'Allemagne et New-York; le *Norddeutscher Lloyd*, 86, sans parler des voyages de la Méditerranée qui sont respectivement au nombre de 23 et de 57. Sans doute, le fait que les lignes allemandes partent du continent leur donne un grand avantage pour le transport des émigrants; mais cette activité montre néanmoins une fois de plus que l'empereur allemand appuyait sa rhétorique sur des faits très éloquents lorsqu'il s'écriait : *Unsere zukunft Liegt auf dem Wasser* (Notre avenir gît sur la mer).

Canada. — *Exportations en France*[1]. — Le commerce d'exportation du Canada sur la France a donné, en 1900-1901, le chiffre le plus élevé qu'ait constaté jusqu'ici la statistique canadienne. Le plus haut chiffre précédent, celui de 1898-1899, était de 1.557.722 dollars; l'année dernière il a été de 1.581.331 dollars. L'écart n'est pas très considérable entre ces deux années, mais en comparant avec l'année 1899-1900, on trouve une augmentation en faveur de 1900-1901, de 206.561 dollars. Et si l'on veut tenir compte des exportations faites en vue de l'Exposition de Paris et en déduire la valeur, approximativement, du total de 1899-1900, on arrivera à une augmentation de 300.000 dollars environ, soit 1 million et demi de francs.

En général, les diminutions ne font que constater l'absence, cette année, de l'attraction de l'Exposition de Paris.

Malgré le relèvement du tarif allemand, les exportations sur l'Allemagne ont augmenté de 400.000 dollars; et celles sur la Belgique ont une augmentation de 1.600.000 dollars; elles ont plus que doublé.

	1900	1901
France.....	1.574.770 $	1.581.331 $
Allemagne.....	1.315.903	2.141.552
Belgique.....	1.197.798	2.806.142
Les trois pays :	4.288.471 $	6.529.025 $

Ainsi, l'accroissement des achats de la France est de 206.000 dollars; de l'Allemagne, de 446.000 dollars; et de la Belgique, de 1.608.000 dollars.

Seulement, comme les expéditions par le port d'Anvers paraissent avoir été créditées, à tort ou à raison exclusivement à la Belgique, il est possible que l'augmentation du chiffre crédité à la Belgique porte aussi en partie sur des marchandises à destination d'Allemagne ou de France et expédiées sur Anvers.

---

[1] *Bulletin de la Chambre de commerce française de Montréal*

Brésil. — *Le commerce avec l'extérieur.* — Le service de la statistique commerciale ayant fait publier dans le *Diaro Official* le mouvement de l'importation et exportation du Brésil durant la période de janvier à septembre 1901, soit neuf mois, nous publions ci-après ce travail :

	Importation.	Exportation.
Grande-Bretagne et possessions	89.482.328 $	76.544 337 $
République Argentine	38 243 167	13.701.336
Etats-Unis	36.454.542	260.953.775
Allemagne	27.645.178	86.938.719
France	22.048.873	51.223.770
Uruguay	18.678.616	7.440.893
Portugal	18.129.128	3.443.061
Italie	11.653.458	5.047.130
Belgique	6.176.152	10.505.245
Autriche-Hongrie	5.428.497	15.239.536
Suède-Norvège	3.489.682	.....
Suisse	1.957.963	.....
Hollande	1.887.529	25.511.108
Espagne	1.564.428	1.102.290
Canal (à ordre)	.....	2.696.651
Afrique	.....	1.619.438
Divers	2.651.151	7.845.576
Total	285.490.792 $	572.812.865 $
Equivalant à	13.348.677 £	26.423.804 £

En ce qui concerne les relations commerciales entre la France et le Brésil, nous obtenons les chiffres suivants :

Exportation du Brésil en France	51.223.770 $
— française au Brésil	22.048.873
Soit en faveur du Brésil	29.174.897 $

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* des Michels est mis hors cadres pour servir aux haras de l'Indo-Chine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* du Pré de Saint-Maur est affecté à l'escadron de spahis soudanais.

GÉNIE

Indo-Chine. — Sont désig. pour le service des constructions militaires en Cochinchine :

MM. les *capit.* Delahet et Frangé et MM. les *offic. d'admin.* Grisez et Fontan.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Indo-Chine. — M. l'*aide-vétérinaire* Favède est désig. pour servir au Tonkin.

GENDARMERIE

Chine. — M. le *lieut.* Deviller est désig. pour command. le détach. de gendarmerie de la brig. d'occup.

Martinique. — M. le *lieut.* Jacquemin est désig. pour servir à la Compagnie de la Martinique.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *capit.* Martel est désig. pour servir au 16e régiment.

M. le *capit.* André est désig. pour servir au 17e régiment.

MM. les *capit.* Peigné et Hiller sont désig. pour servir au 18e régiment.

Indo-Chine. — M. le *chef de bat* Lecreux est désig. pour servir à l'état-major partic. des troupes de l'Indo-Chine.

M. le *sous-lieut.* Marsaud est désig. pour servir en Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Bochot est désig. pour servir au bataill. de la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — M. les *capit.* Bouteloup et Mas sont désig. pour servir à l'état-major partic. du corps d'occupation.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *capit.* Midol est classé à la batterie de marche du Petchili.

M. le *lieut.* Hilaire est classé à l'état-major partic. à Tien-tsin, et MM. les *lieut.* Rinck et Juy à la batterie de Changhaï.

Madagascar. — Sont mis à la disposit. de M. le général command. le corps d'occupation :

MM. les *capit.* Jacquin, Blanc, Maillard et Hervé; les *lieut.* Addi et Ariès.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Chabaneix, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital militaire de Tien-tsin.

Crète. — M. Combier, *méd. aide-major de* 1re *cl.*, est désig. pour servir en Crète.

CORPS DU COMMISSARIAT

Chine. — M. Baslé, *commiss. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au corps d'occupation.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Mers d'Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Dartige du Fournet est désig. pour embarq. comme officier en second sur le *Friant.*

M. l'*enseig. de vaiss.* Baudroit est désig. pour embarquer sur le *Bugeaud*.

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Deschamps est désig. pour embarq. sur le *Pascal*.

M. l'*enseigne de vaisseau* Laisné et le *mécanic. ppal de 1re cl.* Arnaud sont désignés pour embarquer sur le *Catinat*.

M. le *lieut. de vaiss.* Blaise est désig. pour prendre le command. du *Henry-Rivière*, de la station locale du Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*enseigne de vaiss.* Audoin est désig. pour être chargé de la flottille du Chari.

SERVICE DE SANTÉ

Mers d'Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Pénon est désig. pour embarq. sur la *Comète*.

Turquie d'Asie. — M. le *méd. ppal* Roux est désig. pour servir à l'hôpital français de Smyrne.

CORPS DU COMMISSARIAT

Mers d'Orient. — M. le *commiss. de 1re cl.* Cullerre est désig. pour remplir les fonct. de commiss. de la division de réserve.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Madagascar. — M. Fromont, *offic. d'administ.*, est mis à la disposit. de M. le général command. le corps d'occupation.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur est accordé à MM. :

Paris Peroni, *vice-consul* d'Espagne à Propriano (Corse); Georges Colvocoresses, *agent* commercial des Etats-Unis d'Amérique à Nouméa; Henri Linxweiler, *consul* d'Italie à Rufisque (Sénégal); Carlos Sainz, *consul* de Costa-Rica à Nantes; Frederico Henrik Burckhard, *vice-consul* du Chili à Pauillac; Adolfo Ortuzar Bulnes, *consul* du Chili au Havre.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 3 juin 1902, M. Nicolas (P.-R.-A.), principal clerc de notaire, a été nommé notaire à la résidence de la Basse-Terre (Guadeloupe).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Un martyr abyssin : Ghebra-Michaël, prêtre de la Mission (Lazariste), par M. Coulbeaux, prêtre de la même congrégation. Un volume in-12. — Paris, Ch. Poussielgue.

Le héros de ce livre naquit en 1788; dès sa jeunesse, il montra un goût très vif pour l'étude, et en particulier pour les controverses théologiques qui passionnent et divisent le clergé monophysite abyssin. Ghebra-Michaël embrassa de bonne heure la vie religieuse et se fit remarquer par la pureté de sa vie et l'élévation de ses sentiments; aussi devint-il bientôt célèbre dans toute l'Abyssinie par son savoir et ses vertus. Après de longues réflexions et de patientes comparaisons faites au cours de ses voyages au Caire, à Rome et à Jérusalem, il se convertit au catholicisme, en 1844, et entra dans la congrégation des Lazaristes. Cette conversion valut à Ghebra-Michaël toutes les épreuves de la persécution, et en 1855, il mourait martyr de sa foi, ayant enduré, avec un héroïsme digne des premiers siècles de l'Eglise, les tortures les plus raffinées et les plus cruels supplices.

Tel est l'apôtre dont M. Coulbeaux nous raconte la vie et le martyre

dans un récit très vivant et très touchant; toutefois, il nous faut reconnaître que son livre ne rentrerait guère dans le cadre ordinaire de nos comptes rendus bibliographiques s'il n'y avait droit de cité du fait de l'Abyssinie.

C'est en effet par l'instructive peinture de l'état intérieur de l'Abyssinie durant la première moitié du XIXe siècle que ce livre se recommande à l'attention de nos lecteurs. M. Coulbeaux, qui a été trente ans missionnaire dans ce pays, et qui le connaît admirablement, entremêle à son récit des traits de mœurs et des renseignements curieux, d'ordre politique, social et religieux, qui ne peuvent manquer d'intéresser les esprits qui, dans l'étude des peuples étrangers, ne se contentent pas de notions superficielles, mais qui aiment à pénétrer jusqu'à leur âme. M. Coulbeaux explique fort bien cela, dans l'utile introduction qu'il a placée en tête de son livre A ce propos, nous aurions souhaité que cette introduction eût davantage le caractère d'un chapitre détaché — par anticipation — de cette histoire de l'Abyssinie que M. Coulbeaux prépare et qu'il est si hautement qualifié pour écrire.

Maintenant, si nous essayons de résumer l'impression qui se dégage de la lecture de cet intéressant volume, par rapport à nos préoccupations politiques actuelles au sujet de l'Abyssinie et de son avenir, et plus particulièrement, par rapport aux diverses questions pendantes qui touchent aux intérêts et à l'influence de la France en ce pays, nous sommes forcé d'avouer que cette impression est pessimiste.

Il est vrai que le livre de M. Coulbeaux nous reporte à plus de cinquante ans en arrière; néanmoins, quand il nous montre combien sont enracinées et vivaces parmi les Abyssins les querelles doctrinales ou de races, quand on voit à quel point les rivalités ambitieuses des grands chefs féodaux sont toujours prêtes d'éclater, au risque de mettre en question l'unité momentanée de l'empire, on se demande si la grandeur présente de l'Abyssinie, œuvre glorieuse mais œuvre personnelle de l'empereur Ménélik, est destinée à lui survivre. On se prend à craindre qu'après lui l'Abyssinie ne retombe bientôt dans son anarchie traditionnelle, en raison même de sa constitution féodale que Ménélik n'a pu modifier.

Si ces prévisions fâcheuses devaient se réaliser un jour, on verrait alors l'Abyssinie, déchirée par les factions, devenir facilement la proie des convoitises coalisées qui la guettent impatiemment, et qui déjà, s'aidant l'une l'autre, la serrent de très près. — On a compris que nous voulons parler de l'Angleterre et de l'Italie. — F. L.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 65e et 66e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

La Terre de feu, d'après le Dr Otto Nordenskjöld, par Charles Rabot. Un vol. in-16, illustré de 55 gravures dans le texte et une carte hors texte. Paris, 1902. Hachette et Cie.

Un martyr abyssin : Ghebra-Michaël, par le P. Coulbeaux. Un vol. in-12 de 232 p. Paris, 1902, Ch. Poussielgue.

Deux ans chez les anthropophages, par R. Colrat de Montrozier. Un vol. in-16, Paris, 1902. Plon-Nourrit et Cie.

La Belgique morale et politique, par Maurice Vilmotte. Un vol. in-18 jésus. Paris, 1902 Librairie A. Colin.

La frontière franco-marocaine et le protocole du 20 juillet 1901, par E. Rouard de Card. Une brochure de 26 pages avec carte hors texte. Paris, A. Pedone; Toulouse, E. Privat, éditeurs.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (15 *juin*). Jules de Cuverville : Alliance et amitié. — *** : La paix. — A. C. N. : Après la catastrophe : L'avenir de la Martinique. — (22 *juin*). Commandant Ch. Bride : La fin d'un Empire. — Comment l'Angleterre armera-t-elle sa flotte en temps de guerre?

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*juin*). Robert de Caix : La paix. — A. Terrier : La France autour du lac Tchad.

Bulletin de la Société de géographie de Toulouse (*mars-avril*). Guénot : Le commerce du monde et la marine marchande.

Journal des Chambres de commerce (25 *juin*). Blancheville : La lutte économique en Allemagne. — H. Rhein : Une victoire française.

Quinzaine coloniale (10 *juin*). Chailley-Bert : Le Niger et la vallée du Niger (la navigation et l'agriculture). — Le gouvernement général de l'Afrique occidentale française. — La situation de la Martinique.

Réforme économique (15 *juin*). J. Desmets : Nécessité de développer notre art industriel. — *** : Le marché sucrier de l'Inde. — V. Didier : La navigation à voile en Angleterre. — (22 *juin*). P. Sincery : L'impôt sur le sucre en France. — H. Rhein : La situation économique de l'Allemagne et le tarif douanier.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*) (15 *juin*). Sir Ch. Dilke et J. A. Pease : L'esclavage dans les pays anglais.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (13 *juin*). Louis Laffitte : Ports maritimes. — Ports industriels.

Revue du Cercle militaire (14 *juin*). Lieut.-colonel Frocard : Au Transvaal : L'épilogue. — Commandant Deligny : Notes sur la marine de guerre. — (21 *juin*). L'armée japonaise aux grandes manœuvres de 1901. — Capitaine Noirot : Autriche-Hongrie : — Les budgets de la guerre et de la marine pour 1903.

Revue des Deux Mondes (15 *juin*). *** : Quelques enseignements de la guerre sud-africaine. — E. Ollivier : La première candidature Hohenzollern (1866).

Revue d'Europe (*juin*). Général Türr : En Autriche-Hongrie : Les délégations. — René Henry : Réponse du « Novoié Vrémia » à l'article l'Italie, l'Autriche-Hongrie et l'alliance franco-russe.

Revue Bleue (14 *juin*). J. Povolni : Le nationalisme en Russie. — (21 *juin*). Albert Sorel : Bonaparte et les royalistes au début du Consulat. — M. Muret : Avant le couronnement d'Edouard VII (Notes et impressions londonniennes).

Revue scientifique (14 *juin*). A. Taquin : La théorie des volcans. — (21 *juin*). Ch. Vélain : Le cataclysme volcanique des Antilles. — E. Manceau : Les débuts du canon à tir rapide.

Revue générale des Sciences pures et appliquées (15 *juin*). J. Résal : Les ponts métalliques.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Belgique coloniale (22 *juin*). Le malaise colonial en Allemagne.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*juin*). La navigabilité des cours d'eau dans les colonies allemandes d'Afrique.

Gazette coloniale (15 *juin*). L'Etat indépendant et les Sociétés congolaises.

Mouvement géographique (15 *juin*). Costa-Rica. — La France a-t-elle trop de colonies? — (22 *juin*). La population des rives du Congo. — De Khartoum à Mombasa par le lac Rodolphe.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA RÉORGANISATION DU CHARI

Depuis quelque temps le bruit courait que le gouvernement allait réorganiser le Congo, de manière à restreindre, à ratatiner pour ainsi dire notre action dans les territoires du Chari. C'est aujourd'hui chose faite, comme il résulte du décret suivant paru à l'*Officiel*.

DÉCRET

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre des colonies,
Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;
Vu le décret du 28 septembre 1897 sur l'organisation du Congo français;
Vu le décret du 5 septembre 1900, portant organisation nouvelle de la région du Chari,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Les divers territoires dépendant de la colonie du Congo français sont uniformément placés sous la haute autorité du commissaire général du gouvernement. Ce fonctionnaire est assisté d'un lieutenant gouverneur, qui le remplace en cas d'absence, dont la résidence est à Brazzaville et à qui il peut déléguer tout ou partie de ses attributions sur une fraction des territoires de la colonie. Un commissaire spécial du gouvernement lui est, en outre, adjoint pour suivre plus particulièrement l'étude des questions économiques et pour représenter l'administration dans ses relations auprès des sociétés concessionnaires; ce fonctionnaire remplace, en cas d'absence, le lieutenant-gouverneur de la colonie.

ART. 2. — La circonscription des pays et protectorats du Tchad cesse de constituer un territoire placé sous l'autorité d'un commissaire du gouvernement. Les recettes et les dépenses locales des territoires qui en dépendent continuent à former un budget autonome, arrêté chaque année en conseil d'administration; le commissaire général du gouvernement en

est ordonnateur; mais il peut déléguer ses pouvoirs à cet effet à l'administrateur chargé de la direction politique de la région.

En ce qui concerne les dépenses militaires inscrites au budget de l'État et afférentes à ces territoires, les prévisions en sont établies chaque année par le commandant des troupes de la région, et transmises par lui, après avis de l'administrateur, au commandant supérieur des troupes pour être arrêtées définitivement par le commissaire général.

Art. 3. — Les effectifs militaires stationnés dans les divers territoires dépendant du Congo français sont placés sous l'autorité d'un commandant supérieur des troupes, qui réside à Libreville auprès du commissaire général du gouvernement.

Art. 4. — Toutes dispositions contraires sont et deviennent abrogées.

Art. 5. — Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 juillet 1902.

Emile Loubet.

Par le Président de la République :
Le ministre des colonies,
Gaston Doumergue.

Il est impossible de se dissimuler que cette réorganisation, qui est pour les territoires du Chari une désorganisation, constitue un pas en arrière. Elle est en effet beaucoup moins inoffensive et pour ainsi dire incolore, que le laisserait croire une lecture superficielle du texte officiel. Lorsqu'une région nouvelle est occupée, commence à être administrée, on s'empresse, surtout si elle constitue un milieu spécial, d'en faire un organisme administratif particulier. C'est le contraire que réalise le décret. Il supprime le commissaire du gouvernement dans la région du Tchad. Il soumet directement ce pays au commissaire général du gouvernement, gouverneur du Congo, assisté d'un lieutenant-gouverneur dont la résidence sera à Brazzaville. Ainsi les territoires du Chari, où se posent des questions d'un ordre tout différent de celles qui surgissent dans le Congo fétichiste et partagé entre des compagnies concessionnaires, seront administrés à des semaines, parfois des mois de distance par des fonctionnaires résidant dans un milieu tout différent, à Brazzaville ou même à Libreville. Et l'exposé des motifs, qui croit justifier cette centralisation, nous dit précisément que « notre colonie comprend deux régions distinctes », nous parle « de l'organisation particulièrement complexe de ces vastes pos- « sessions ». C'est doubler une faute politique d'une absurdité dans les procédés employés pour la faire accepter au public.

En réalité, il s'agit moins d'organiser, de contrôler autrement notre action dans les territoires du Tchad que de la restreindre. La réforme a pour causes profondes certaines passions et certaines tendances qui sont actuellement au gouvernement. C'est d'abord un antimilitarisme latent qui avait horreur de la latitude assez rationnelle laissée à des officiers dans une région comme celle du Chari. C'est aussi une haine inavouée de toute politique d'expansion, bien que, dans l'espèce, il ne s'agisse pas de ravir à nos rivaux de vastes territoires, puisque le domaine en question est presque complètement enclos par des traités internationaux. Mais il y a une certaine logique inconsciente dans les passions de certain parti qui le rendent naturellement contraire à l'ensemble des sentiments et des idées qui animent les hommes ayant le désir de la « plus grande France ». Cette aversion prend une forme décente, parfois celle d'un appel déguisé à toutes les passions médiocres, lorsqu'elle déclare pompeusement que la « période héroïque est close », ce qui n'est jamais vrai dans l'histoire, lorsqu'elle dénonce la « politique d'aventures », et l'oppose à celle de la mise en valeur et des économies. Pauvre économie, à vrai dire, que celle qu'on pourra faire aux dépens de notre situation au Chari dont le maintien nous coûte 1.300.000 francs par an ! Singulier souci de la mise en valeur que de s'exposer à rendre à l'anarchie africaine, aux pillages de gens comme Rabah, des territoires que nous devrons bien occuper un jour parce qu'ils nous appartiennent, que nous avons même payés assez cher par des abandons consentis ailleurs ! On ferait bien de lire le rapport de sir William Garstin sur le Soudan égyptien inutilisable pendant cinquante ans, vidé d'hommes par la dévastation mahdiste, et dont les Anglo-Égyptiens devront cependant payer l'administration pendant ce demi-siècle improductif.

Croit-on de plus, qu'il est sage de rester complètement inactifs tandis que les Anglais se préoccupent du Darfour, et que la frontière entre ce pays et le Ouadaï qui nous est réservé, reste à fixer, aux termes du traité du 21 mars 1899, sur une largeur de 200 kilomètres et une longueur de 600. Le vaste territoire qui reste dans cette imprécision peut renfermer des richesses et nous ne sommes plus à une époque ou un peuple puisse raisonnablement, pour une médiocre économie, renoncer à quelques chances. Est-il prudent d'adopter la politique du recueille-

ment systématique lorsqu'on voit les Turcs eux-mêmes, qui n'ont pas traité avec nous, prétendre suivre à leur tour le chemin du Tchad ? Mais aucune de ces considérations ne prévaudra sans doute contre les idées latentes qui ont inspiré la dernière réforme, et la rendent inquiétante malgré l'apparence relativement inoffensive qu'elle présente au premier abord. C'est, en effet, un procès de tendance qu'il faut lui faire, malgré la répugnance que l'on doit avoir à en engager de tels. Les correspondants de journaux étrangers qui suivent notre politique avec la malveillance la plus éveillée et la plus agissante ne s'y trompent d'ailleurs pas. M. de Blowitz télégraphiait le 7 juillet au *Times* : « Ce décret montre une fois de plus que la politique « étrangère et coloniale du gouvernement doit rester ce qu'elle « a toujours été, une politique de fermeté combinée avec la pru- « dence... » Plus loin, il parlait de « l'immense satisfaction » que le décret doit causer à M. Delcassé. On se demande si le décret n'était qu'un acte, qu'un détail de notre organisation coloniale à quel titre on y mêlerait le nom du ministre des Affaires étrangères. Si M. de Blowitz n'hésite pas à le faire, dans des éloges qui font d'ailleurs un peu songer au pavé de l'ours, c'est assurément qu'il estime comme nous que la dernière réforme importe surtout par la tendance qu'elle indique, tendance éminemment utile à la politique dont il est le zélé serviteur.

Dans un prochain numéro les *Questions* examineront dans le détail la réforme qui vient d'être réalisée, mais nous ne pouvions l'annoncer sans faire les réflexions générales qu'elle inspire trop naturellement.

ROBERT DE CAIX.

LES NATIONALITÉS EN AUTRICHE-HONGRIE

ITALIENS ET SLOVÈNES

L'étranger, qui viendrait en France pour en connaître la situation politique, ne pourrait avoir qu'une impression très inexacte et très incomplète de l'état d'idées du pays en se contentant de voir Paris, d'en parcourir les journaux, de lire les débats de la Chambre, de causer avec les chefs ou les membres des divers partis. Ses renseignements seraient hâtifs, déformés, et faussés par l'air ambiant d'une capitale qui ne correspond pas à l'atmosphère générale du pays. A côté de certains traits exacts, l'ensemble ne rendrait pas la véritable situation de la France. En Autriche-Hongrie, cela est cent fois plus vrai : la lutte change totalement d'aspect avec les régions. Ici ce sont des Allemands contre des Italiens, là des Italiens contre des Slaves, ailleurs des Slaves contre des Allemands et c'est à l'infini que se modifient et les idées des fractions ethniques en lutte et les groupes d'adversaires que le hasard de l'histoire ou de la géographie a placés en face les uns des autres. C'est donc dans la petite capitale de chaque région qu'il faut se rendre, pour étudier et comprendre la bataille qui s'y livre : c'est à Prague, c'est à Laibach, c'est à Pesth, c'est à Agram, c'est à Trieste qu'il faut aller et l'on ne peut se contenter d'un coup d'œil d'ensemble de Vienne, qui n'est à ce point de vue que la grande capitale de la région allemande. Ce qui ajoute encore de la force à cette considération, c'est la très réelle décentralisation dès aujourd'hui existante dans l'Autriche proprement dite et en Croatie. Ces provinces diverses, Salzbourg, Tyrol, Carniole, etc., ne sont point comme des départements français; elles possèdent des diètes, petits parlements locaux, à compétence étendue. De là une vie régionale intense et dans bien des cas il en résulte que la vie politique est plus locale que générale : le parti italien à Trieste, par exemple, se désintéresse de l'action

des députés qu'il envoie au Reichsrath et le chef du parti n'ambitionne nullement cet exil à Vienne : ce dont ils se préoccupent c'est du conseil municipal de Trieste, en même temps diète du territoire de Trieste, c'est de l'action à Trieste même. Mais des députés italiens au parlement, ils s'en inquiètent fort peu et je me rappelle le ton de désintéressement avec lequel le chef du parti italien de Trieste me disait : « Nos députés, ils ont « la plus entière liberté. Nous leur disons : faites ce que vous « voulez, concluez là-bas des alliances avec les Slaves ou les « Allemands, comme il vous plaira, selon ce que vous pourrez « obtenir pour nous. Pratiquez la politique, *do ut des;* cela ne « nous intéresse pas, sinon ce que, à l'occasion, le hasard de vos « coalitions pourra obtenir pour nous. »

C'est donc dans chaque capitale de province que l'on peut avoir une vue nette de la lutte des nationalités et du problème autrichien, à cause du caractère même des partis et de la direction des esprits vers la politique locale des diètes décentralisatrices. Nous voudrions ici essayer de décrire une de ces luttes, que nous avons pu apercevoir sur place, par la méthode que nous indiquions : celle des Slovènes et des Italiens.

*
* *

Si cette lutte est, à mon sens, une des plus curieuses et de plus intéressantes de l'Autriche, ce n'est certes pas une des plus connues. Notre attention est comme accaparée par celles du nord de l'Autriche, celles de Bohême entre Allemands et Tchèques, pour des raisons du reste fort sérieuses et aussi parce que celles-là se manifestent à grands fracas au Reichsrath de Vienne; nous nous occupons peu de celles du Sud et cependant l'exemple célèbre du Nord y est suivi : bien des luttes du même genre s'y engagent, mais plus sourdes, plus latentes, sans ces éclats qui les révèlent à la presse du monde entier. Il faut du reste avouer que nous ne nous trouvons pas là en face d'oppositions au *statu quo* aussi nombreuses, aussi fortement organisées, en même temps que d'aussi haute culture intellectuelle que chez les Tchèques de Bohême. Mais ces luttes présentent bien leur intérêt : elles montrent une nation s'élevant peu à peu dans l'échelle des nations civilisées, se créant une élite qui la guide et la dirige dans le sens des traditions nationales. Puis cette mise

aux prises des Italiens et des Slovènes a pour enjeu Trieste le premier port de l'Autriche-Hongrie et l'une des principales métropoles de l'Empire ; enfin elle se complique d'une intervention possible d'un troisième larron qui a grande envie de cet enjeu et voudrait soustraire cette proie aux deux autres.

Cette complexité même rend la lutte des plus curieuses à étudier : nous voudrions esquisser ici une sorte de monographie de l'action politico-nationale des deux nationalités, la nationalité slovène et la nationalité italienne, dans chaque province où celles-ci se rencontrent, mais particulièrement là où le heurt est le plus violent, dans la grande cité de Trieste.

*
* *

Pour bien sentir la force des éléments nationaux en présence, il faut, je crois, considérer leur action non seulement dans leur lutte réciproque, mais aussi, au moins brièvement, dans les provinces où ils rencontrent devant eux un autre adversaire, l'Allemand par exemple, comme en Styrie ou dans le Tyrol.

Il aurait été aisé d'unir la masse des Slovènes en une seule province, mais la politique du centralisme germain ne le permit pas et tout au contraire, elle s'appliqua à les diviser en plusieurs circonscriptions pour les mieux dominer : toutefois par la force des choses, on dut leur abandonner une province, la Carniole (Kraïn), dont ils firent leur centre de développement, et c'est Laibach la capitale qui est devenue la métropole de la Slovénie. La province compte 500.000 habitants [1] et il y a là pas tout à fait 30.000 Allemands, dont la majeure partie forme la garnison ou les fonctionnaires de Laibach et une petite colonie, sorte d'enclave allemande, autour de la ville de Gottschee, groupe teutonique étroitement uni autour du château des Auersperg, et qui doit sans doute à la rudesse du pays et à la difficulté des communications d'avoir gardé sans mélange son hérédité et son souvenir national. Encore la statistique semble-t-elle indiquer que la vague slave recouvre de plus en plus ces îlots allemands : la population de la province augmente et en dix ans (de 1880 à 1890) les Ger-

[1] 498.000 en 1890 ; 508.000 en 1900.

mains ou ont émigré ou se sont dénationalisés dans la proportion de 4 1/2 0/0 (de 29.300, ils ont passé à 28.000). C'est donc là l'hégémonie slovène incontestée. L'étranger en est d'autant plus frappé qu'il cherche en vain sur les gares de chemin de fer ou sur les plaques des rues un nom allemand : Laibach est inconnue, c'est Ljublania, et les autres vocables sont à l'avenant. C'est du reste une caractéristique de ce pays aux mille langues qu'est l'Autriche-Hongrie : aussitôt qu'une nationalité peut triompher quelque part, elle veut imposer sa langue seule, comme un minuscule État autonome, sans admettre (dans la mesure où elle peut s'y refuser) comme langue secondaire une langue d'empire qui serait en même temps une langue internationale. A Laibach depuis 1882, la municipalité slovène décrète l'emploi du slovène dans les écoles communales, où la part faite à l'allemand est aussi réduite que possible. Les Allemands se plaignent naturellement du propagandisme slovène : ils relèvent les nominations d'inspecteurs slovènes pour des écoles allemandes, comme celles de Gottschee, des noms de localités germaines slovénisés, etc., autant d'effets ordinaires du reste de l'hégémonie d'une nationalité.

Il est arrivé en Carniole ce qui arrive aux partis trop entièrement vainqueurs : ils se sont divisés, et c'est là-bas la lutte entre cléricaux et libéraux, que dirigent deux avocats de Laibach, le Dr Johann Sustersic à la tête des premiers, le Dr Tavcar avec les seconds. La même division se reproduit au Reichsrath et, depuis que le club Hohenwarth a vécu, il y a eu un club clérical slovène (onze membres en 1897) et un libéral (5 membres en 1897) auquel se sont joints les Croates d'Istrie et de Dalmatie. Selon des Slovènes de province voisine que j'interrogeais sur cette situation, la division n'est pas profonde : c'est plutôt une querelle locale, parfois assez acerbe, où des personnalités s'engagent les unes contre les autres. Les cléricaux s'occuperaient beaucoup des questions économiques et les libéraux leur reprocheraient d'en faire un moyen de domination sur le peuple. D'autre part, dans ce pays où le clergé exerce une action assez forte, les cléricaux craignent le manque de prévenance du parti libéral à l'égard des catholiques ; mais les nuances ne paraissent pas plus profondes et l'on m'affirmait qu'aucune lutte anticléricale ne s'essayait dans cette région. Les deux partis, en tout cas, sont également nationaux et sur ce

terrain présentent les mêmes revendications, qui sont celles de tous les Slovènes : nous les examinerons plus loin.

Ces nuances ne reparaissent même plus en Carinthie et en Styrie, où les Slovènes font bloc contre l'ennemi commun, l'allemand : ils ne sont plus là qu'une minorité, luttant contre l'hégé-

monie germaine. Dans la riche et industrielle Styrie, qui comptait 1.282.000 habitants en 1890 et 1.356.000 en 1900, ils sont environ 400.000 groupés dans le Sud de la province, où les villes de Marburg, de Pettau et de Cilli ont seules une majorité d'Allemands : la campagne entière leur appartient et, contrairement à la statistique qui semble indiquer l'accroissement relatif de l'élément allemand, particulièrement dans les villes comme Cilli, ils prétendent qu'ils font de grands progrès et que bientôt

la ville de Cilli sera slovène. En tout cas, leur action est active : la diète de Styrie est souvent le théâtre de luttes violentes qui rappellent celles du Tyrol voisin entre Italiens et Allemands et, comme là encore, par mesure de protestation, la minorité entière demeure absente pendant toute une session. Leur action a parfois été couronnée de succès, comme en 1895, où au Reichsrath leurs députés, alliés aux groupes fédéralistes, firent transformer le gymnase allemand de Cilli en gymnase slovène : cette action toute locale alluma les colères et les passions dans toute la Cisleithanie, un ministère fut renversé et encore en mars 1902 la question reparaissait au Reichsrath [1].

En Carinthie, les Slovènes sont, relativement aux Allemands, un peu plus nombreux : sur les 367.000 habitants de la province en 1900, ils comptent un peu plus de 100.000 membres. Cependant ils paraissent moins puissants qu'en Styrie. Les villes leur échappent, telles les deux principales, la capitale Klagenfurt et Villach ; la province moins riche ne leur a pas ouvert l'occasion d'un aussi rapide développement ; enfin leur groupement a permis une géographie électorale qui les a dépossédés de tout siège de députés, dans une province où ils sont plus d'un tiers. Celle-ci forme une bande étendue de l'Est à l'Ouest : les Slovènes occupent le Sud, les Allemands le Nord. On a fractionné la province allongée en latitude par des lignes longitudinales, de telle façon que chaque circonscription a une petite majorité d'Allemands.

*
* *

Si, malgré leurs efforts, les Slovènes sont loin encore d'avoir triomphé des Allemands en Carinthie et en Styrie, il en est tout autrement dans le Sud, en Istrie, à Goritz et dans le territoire de Trieste où ils se heurtent aux Italiens : c'est là que la lutte est la plus intéressante parce que la victoire plus disputée. Les Italiens, qui sont surtout nombreux dans ces trois provinces, ont encore, comme nous l'avons dit, de nombreux représentants dans deux autres pays de Cisleithanie, le Tyrol et

[1] A la séance du Reichsrath du 21 mars 1902, une motion demandant la suppression du gymnase slovène de Cilli et son remplacement par un gymnase slovène à Marburg fut repoussé au milieu des applaudissements slaves et des bruyantes protestations des Allemands.

la Dalmatie. En Dalmatie, l'histoire de l'élément italien à la fin du XIXe siècle est celle d'une perte d'influence continue : colonie de Rome, puis de Venise, annexée quelque temps au royaume d'Italie par Napoléon, la côte dalmate fut longtemps un pays où la civilisation italienne s'épanouit sur ce versant maritime à la vie facile et brillante où les marins s'enrichissaient de leur commerce aisé et les fameux cavaliers dalmates se formaient sur les pentes embaumées des sillons montagneux qui la séparaient de la Bosnie. Les Italiens sont restés les initiateurs intellectuels de la Dalmatie, ils en ont fait un pays occidental de mœurs et de civilisation, ils demeurent encore là-bas l'élite de la province ; mais depuis le jour où les Slaves venus là avec les hordes barbares dès le VIIe siècle et créant dans l'arrière-pays la Croatie, ont pris conscience de leur force numérique, les Italiens ne pouvaient qu'aspirer à conserver leur nationalité et devaient se préparer à abdiquer leur influence. Cela arriva dans le cours du XIXe siècle, après que la domination française eut disparu et que le régime autrichien rétabli favorisa les Croates. Ceux-ci, parvenus peu à peu à une assez haute culture, par le contact même de leurs dominateurs italiens, puis des Français, protestèrent énergiquement, surtout depuis 1848, contre l'hégémonie italienne et en 1861 établirent la langue serbo-croate comme langue officielle de la province. Aujourd'hui les Italiens sont à peine 20.000 contre 500.000 Slaves et ils perdent chaque jour du terrain : de 1880 à 1890, en 10 ans, ils ont diminué de 40 %. Si cela continue, malgré leur haute culture, leur grande aristocratie composant l'élite de la société dalmate, ils seront annihilés. On peut le dire sans injustice, c'est une véritable déchéance. Ceux qui restent luttent cependant avec énergie : toutes les occasions leur sont bonnes pour faire de l'agitation et ils couvrent du moins leur défaite avec l'audace d'un assaillant. On l'a bien vu du reste récemment dans l'affaire du couvent de Saint-Jérôme [1].

---

[1] On se souvient de cette affaire, qui anima si fort l'opinion publique italienne : les *Questions Diplomatiques et Coloniales* la rappelaient récemment (15 mars 1902. Louis Jadot : la Politique extérieure de l'Italie en 1901). Il s'agissait de savoir si le couvent de San-Girolamo, créé en 1453 pour la nation illyrienne, resterait un hospice pour la nation dalmate (c'est-à-dire Serbo-Croates et Italiens), comme le voulaient les Italiens, ou deviendrait un séminaire pour les prêtres de la seule nation slave, comme les Croates le voulaient. Le Vatican et l'Autriche adoptèrent cette seconde manière de voir et y établirent le Dr Pazman, tout dévoué à leur cause. Les

Dans le Tyrol, la situation est toute différente et le conflit avec les Allemands pourra peut-être avoir une issue plus heureuse que celui avec les Slaves : c'est qu'ils sont là plus de 360.000 (sans compter les minuscules groupes ladins, romans eux aussi, groupés en une région continue, le Trentin, autour de leur capitale Trente, et de leur centre intellectuel, Rovereto; les Allemands sont à peine plus nombreux (60.000 de plus environ) dans cette province qui comptait en 1890, 812.000 habitants et en 1890, 350.000. La proportion entre les deux nationalités paraît rester constante dans l'ensemble. L'élément italien combat vigoureusement et il sent derrière lui, attenant à lui, l'ancienne mère patrie, dont il sort : il lui est attaché par les liens du cœur, de la tradition, de la langue, et tout autant par ceux de la géographie et par une solidarité intellectuelle remarquable. Savants et littérateurs du Tyrol travaillent et professent en Italie; ceux restés dans leur pays natal sont unis dans une académie italienne de Rovereto, foyer de vie locale, vieille déjà d'un siècle et demi (1752). S'ils ont les yeux tournés vers le Sud, ils savent lutter pour leur nationalité en Autriche : de même que les Slovènes en Styrie, tantôt ils vont à la diète et alors c'est une agitation constante, tantôt ils s'abstiennent en masse et la diète, réduite de moitié, est comme décapitée. S'ils sont groupés pour leur revendication nationale autour de leur chef, le baron Malfati, ils se divisent dans le pays en cléricaux, libéraux et radicaux. Les premiers sont de beaucoup les plus puissants : le Trentin est l'ancienne principauté du prince évêque du Trentin et le pays est resté foncièrement catholique. On ne pourrait arriver à rien, sans l'appui des prêtres, c'est ce que les libéraux ont senti et ils ont fait alliance avec eux : de là la création du troisième parti, le parti radical, qui leur reproche précisément cette alliance et est anti-clérical. Au Reichsrath, le Trentin n'envoie que des députés cléricaux, six d'ordinaire, qui

---

Italiens dalmates s'emparèrent de force du couvent, chassèrent le docteur et se virent ardemment soutenus par l'opinion publique italienne. Finalement survint une transaction : l'ancien état de choses subsista, mais avec le Dr Pazman à la tête du couvent. C'est un succès, au moins relatif, pour les Italiens. En fait, il est probable qu'on arrivera peu à peu à l'autre solution. C'est ce que prévoyait un des membres les plus distingués du parti italien de Trieste qui me disait en octobre 1901 : « On ne soutiendra pas officiellement cette solution, mais on y arrivera dans la réalité. C'est peut-être une excellente occasion d'agitation pour les Italiens dalmates, mais pour moi, Italien de Trieste, j'ai toujours désapprouvé qu'on grossit la question qui n'en vaut pas la peine. »

forment avec les députés italiens des autres provinces un club italien de dix-neuf membres.

*
* *

Si Slovènes et Italiens se heurtent contre le même adversaire l'Allemand, ils se rencontrent les uns contre les autres au fond de l'Adriatique, le Slave descendant des montagnes vers le Sud et l'Italien défendant son domaine ancien, le littoral et l'Istrie. Le très grand intérêt de la lutte en ces régions — en dehors de la question politique que nous exposerons plus loin — vient de ce que les nationalités se pénètrent de plus en plus sans fusionner comme elles l'ont fait jadis (surtout les Slovènes). Les provinces deviennent mixtes, aucune séparation territoriale ne sera bientôt possible. Ce ne sont pas deux lignes de front qui se heurtent comme au Tyrol, en Styrie ou en Carinthie, c'est comme une nuée de combattants répartis partout et se bataillant de toutes parts. Enfin dans l'ensemble des trois provinces (territoire de Trieste, Goritz et Istrie), les adversaires sont à peu près de même nombre : 300.000 Italiens, 350.000 Slaves, selon les statistiques qui sont du reste fort incertaines [1].

Dans la province de Goritz, la majorité numérique est certainement slovène, mais la majorité à la diète et parmi les cinq

[1] Selon les statistiques officielles, voici quelle serait la population des trois provinces et la répartition des nationalités :

PROVINCES	POPULATION			FORCE NUMÉRIQUE DES PRINCIPALES NATIONALITÉS D'APRÈS L'UMGANGSPRACHE (1890)		
	1880	1890	1900	Italiens	Slovènes	Serbo-Croates
Trieste et territoires.	144.000	157.000	178.000	100.000	30.000	
Goritz et Gradisca...	211.000	220.000	232.000	80.000	140.000	
Istrie.....	292.000	317.000	344.000	120.000	45.000	140.000
Total.....	647.000	694.000	754.000	300.000	215.000	140.000

Mais on ne peut avoir pleine confiance en ces chiffres de nationalités : un auteur, Czernig, cité par M. Auerbach (« Races d'Autriche-Hongrie »; Alcan, 1898, p. 203) a refait ce travail en partie et a observé d'étranges anomalies. Des Roumains d'Istrie, qui se servent du croate dans leurs relations d'affaires, ont été classés parmi les Italiens; des communes, où l'école a dû être slavisée faute d'enfants parlant italien, ont été classées comme de majorité italienne, etc. Du reste, les chiffres proposés diffèrent singulièrement : à Trieste, M. Auerbach estime qu'il se trouve 30.000 Slovènes, M. Chéradame 24.000 (Tableau de l'Autriche vraie). En réalité, je crois qu'ils sont sensiblement plus nombreux, si l'on se base sur le nombre des électeurs votant pour le candidat slovène dans la curie du suffrage universel.

députés que le pays envoie au Reichsrath est variable. Cela tient aux conditions électorales de l'Autriche : avec sa division en cinq curies, celles des grandes propriétés, des villes, des commerçants, des campagnes, du suffrage universel, selon la répartition sociale des nationalités, une minorité numérique peut envoyer une majorité de représentants. A la différence de Trieste, les Slovènes sont arrivés là à une condition sociale presque identique à celle des Italiens. Aussi la victoire est-elle disputée. Actuellement deux députés sont Slovènes, dont celui de la cinquième curie, et jadis celui de la première curie l'était aussi : c'était le comte Coronini [1]. Depuis, c'est un Italien qui a été nommé. A la diète, la majorité est italienne, mais d'une voix seulement. Les luttes nationales paraissent peut-être moins vives dans cette province que dans les deux autres, malgré des alternatives d'échecs et de revers. Ce n'est pas, comme on l'a dit, que cette région littorale, avec la mer, agent d'union, était de par la nature une zone de mixture ; car à Trieste, par exemple, on a su singulièrement réagir contre la nature. Mais le fait est que les Slovènes de Trieste, par exemple, regardent ceux-ci comme des nationaux peu ardents. Je ne serais pas étonné que cela tînt, non pas au développement intellectuel de l'élément slovène de Goritz, mais à sa richesse : la curie des grands propriétaires fonciers a eu une majorité slovène et c'est une remarque souvent faite en Autriche que les classes riches sont moins ardemment nationales, plus portées à la conciliation que les classes pauvres, quand ces dernières sont arrivées à prendre conscience de leur race. De leur côté, les Italiens ne sont peut-être pas aussi complètement italianisés qu'ailleurs. Ils parlent le frioulan, dialecte né du latin des campagnes, et non le vénitien. La région n'a pas été peuplée par des colonisateurs toscans et vénitiens, qui depuis le XIIe siècle affluèrent à Trieste et dans l'Istrie : ce sont plutôt des colons plus anciennement établis et des descendants des Latins de jadis. Aujourd'hui la province réunit deux portions géographiques bien distinctes : le Frioul plutôt italien, avec Goritz, de physionomie bruyante comme les villes de la péninsule, et le Nord de la province montant en plein Karst, sur le plateau carniolais, plutôt slovène. Ces deux régions sont sans attache, ni géographique ni historique, ni même, avant les entremêle-

[1] Fait assez curieux, ce personnage de sentiment slovène a un frère de sentiment italien.

ments récents, ethnographique. Leur union est une nouvelle marque de l'état d'esprit antifédéraliste qui a inspiré le gouvernement de Vienne : celui-ci a trouvé habile de laisser enfermer dans la même cage ses deux adversaires, pour les faire s'entre-dévorer.

De l'Istrie on a dit qu'elle présentait l'aspect d'un « capharnaüm ethnique », où une douzaine de races ont laissé tour à tour des échantillons d'elles-mêmes : Italiens de Vénétie, aristocratie ardente à la conversion des Slaves; Slovènes venus de Carniole ; Croates apparus au VIIIe siècle et organisés dès le XIVe siècle dans l'intérieur ; mystérieuse population des Tchitches sur leurs montagnes sauvages où ils vivent dans des huttes de pierres basses par crainte de la terrible « bora », établis là au Xe siècle, peuples paraissant être aux yeux des ethnographes une mixture étrange où Croates, Valaques, Roumains, Celtes et Ligures primitifs sont venus se fondre, cherchant un abri dans ces espaces arides ; Morlaques qui sont des Roumains ou des Serbes, on ne sait au juste, croatisés; Roumains, quelques 2.000, restes de l'ancienne colonisation romane, qui eux aussi se « serbo-croatisent » peu à peu, quoique la diète d'Istrie leur ait voté en 1888 des écoles roumaines, pour conserver ce spécimen de peuple « dans un intérêt archéologique »; etc...

En fait toutes ces populations se divisent en une minorité italienne, établie surtout le long de la côte Est autour des villes de Pirano, Parenzo, Rovigno et Pola, et une majorité slave où voisinent les Slovènes et une autre race sœur, les Serbo-Croates, qui font là une pointe en Cisleithanie, comme un peu plus au Nord les Slovènes en font une en Transleithanie. Ce sont en somme deux Istries, celle de l'Est et celle de l'Ouest, l'une plutôt italienne et l'autre plutôt slave, que le gouvernement a accolées dans l'Istrie administrative, selon son procédé habituel de morcellement national et union des nationalités adverses. Comme presque partout ailleurs, les Italiens forment la classe cultivée, riche, citadine. Ils se défendent vigoureusement. A la diète, ils ont conservé la majorité; au Reichsrath ils ont actuellement trois députés sur cinq ; mais il semble que c'est un hasard ou une « combinazione » qui leur a livré le siège de la cinquième curie, celle du suffrage universel, qui normalement doit revenir à la majorité numérique slave. Ils protestent avec vivacité contre ce qu'ils croient des attentats à

leur nationalité : ainsi en 1894 ils organisent de grandes manifestations à Capo d'Istria et Pirano, à cause d'inscriptions bilingues sur des monuments publics. En juillet 1901, ils dissolvent la diète d'Istrie en sortant dès la première séance, pour protester contre la convocation de la diète à Capo d'Istria au lieu de Parenzo la capitale, convocation faite, disaient-ils, pour complaire à la minorité slave, qui grossit dans cette ville. Car cette dernière aussi mène vigoureusement sa campagne : l'élément croate surtout, fortement organisé, ayant depuis le xe siècle sa liturgie spéciale et son écriture particulière, groupé autour de ses prêtres, possède depuis 1870 environ quelques traductions, des pièces populaires, une Revue, des poésies qui chantent les vieilles guerres contre Venise et l'épopée du roi serbe Marko. Retrouvant cet esprit national que réveille ce mouvement d'esprit né sous l'inspiration d'un prêtre slovène, Jacob Volcic, encouragé par le gouvernement, il parviendra peut-être à détrôner un jour les Italiens de l'hégémonie qu'ils possèdent encore. L'augmentation numérique des Croates paraît plus forte proportionnellement que celle des Italiens et ils étendent le domaine de leur langue dans le peuple avec une énergie remarquable : parfois le procédé même nous paraît étrange, tels ces Slovènes qui décident de ne plus dire Capo d'Istria, mais « Kopez », de ne plus parler de Pola, mais de « Pulj », noms slovènes donnés à ces villes.

* * *

Mais c'est à Trieste même que va se livrer, je crois, la lutte la plus passionnante entre Slovènes et Italiens. Elle ne paraît pas encore avoir été aperçue. C'est ainsi que l'auteur le mieux renseigné sur les questions de races en Autriche-Hongrie, écrivait en 1898 [1] : « A Trieste, les Italiens dominent sans conteste, ils sont 100.000 dans la ville même ; les Slovènes n'atteignent pas 30.000 âmes ; paysans de la montagne, ils ne sont point en mesure de lutter contre les riches et puissants citadins. » Cela s'explique : l'organisation slovène fut lente à se créer à Trieste ; il y a dix ans, il n'y avait rien ; la conscience nationale dormait et les Slovènes s'italianisaient encore lorsqu'ils quittaient leur montagne et descendaient dans le cirque où Trieste est bâti, entourée de ces collines où perchent les villages d'avant-

[1] Auerbach, déjà cité, p. 202.

garde des Slovènes. Aussi, de 1880 à 1890, progressaient-ils beaucoup moins vite que les Italiens à Trieste et par conséquent, proportionnellement ils perdaient du terrain. Aujourd'hui la situation a changé et peut-être en verra-t-on de prochains résultats.

On comprend aisément le très haut intérêt de cette lutte. La conquête de Trieste par telle ou telle nationalité, ce n'est pas une question locale, mais impériale, je dirais presque internationale. Il ne s'agit pas seulement d'une majorité dans une diète ou de députés à envoyer au Reichsrath : c'est Trieste qui est l'enjeu. Or, s'il est des points du globe prédestinés dont le grand rôle historique soit marqué d'avance par la géographie, Trieste est de ceux-là : au fond de l'Adriatique, situé au point du bassin méditerranéen le plus près du centre de l'Europe, elle a l'heureuse fortune de n'être point coupée du reste du continent par des chaînes de montagnes élevées ou compliquées. Derrière elle, entre les Grandes Alpes et les Alpes Dinariques, elle étend sans trop de difficultés ses lignes de communications vers Laibach, Gratz, Vienne d'un côté, vers Agram et Budapest de l'autre. C'est en somme le lien naturel (avec le port hongrois de Fiume, pour la Hongrie ; mais elle a belle avance sur lui) des importations et des exportations de toute cette partie de l'Europe centrale, et par elle de l'Allemagne entière.

C'est donc une belle proie à conquérir : que l'on songe que par la population (178.000 habitants en 1900) c'est la quatrième ville de l'Empire, après Vienne, Budapest et Prague; que l'on réfléchisse à son commerce total : il est de plus d'un milliard et demi en 1899, alors qu'en 1890[1] il n'atteignait pas un

---

[1] Commerce total en 1890 : 424 milllions aux exportations, 502 aux importations, en tout 926 millions.

Commerce total en 1899 :

	Commerce maritime	terrestre	total
Importations	407 millions	371	778
Exportations	338 —	350	688
Total			1466

J'ai converti les florins en francs sur la base de 2 fr. 10 pour 1 florin.

Commerce total en 1899 en quintaux métriques par millions :

	Commerce maritime	terrestre	total
Importations	11,9	7,7	19,6
Exportations	7,1	7,1	14,2
Total			33,8

milliard ; ce sont presque les trois quarts du commerce par mer de l'empire. N'est-ce point là un de ces centres d'action mondiale désirable, qui doit tenter toutes les convoitises?

C'est à l'assaut de cette métropole que prétendent aujourd'hui monter les Slovènes. Ils se sont organisés lentement, sourdement, sans éclat ; ils ont commencé à agir ; cinq sièges déjà leur appartiennent au conseil municipal de Trieste, qui est en même temps la diète de la province ; et quand leur organisation aura produit tous ses effets, ils espèrent d'autres et de plus ambitieux succès. Cette organisation récente, ce réveil national d'hier, j'ai pu le bien connaître grâce à l'aimable accueil d'un des deux chefs du parti slovène à Trieste, le Dr Gregorin, avocat de cette ville, qui voulut bien me conter son œuvre. Longtemps les Slovènes ne furent pas groupés pas plus à Trieste que sur le littoral. Ils descendaient un à un de l'arrière-pays et venaient ici ou là gagner leur pauvre vie en exerçant au milieu des Italiens les petits métiers. C'était alors sur le littoral la nation des portefaix, des hommes du port et des pauvres gens. Sans culture, par la force même des choses, ils s'italianisaient très vite, et aujourd'hui quantité d'Italiens non seulement de Trieste, mais de toute la côte, voire même de Vénétie, ne sont que d'anciens Slaves qui se sont infiltrés un à un et ont pris avec le temps les mœurs et le cœur italien. C'est ce que l'élite slovène d'aujourd'hui veut empêcher à tout prix, c'est à cette œuvre de conservation nationale au premier chef qu'elle prétend travailler. Voici quelque dix ans, un parti politique slovène se forma à Trieste. Ses chefs, imbus des idées de réveil national pris dans les centres slovènes des plateaux alpins, soutenus par l'argent de la classe commerçante slovène et slave qui grandissait, se mirent au travail. Deux d'entre eux furent et sont encore les têtes du parti à Trieste. Ce sont deux avocats, étrangers autrefois à la ville, venus dans ce but, peu aimés donc de leurs collègues italiens, mais pleins d'énergie et de constance. L'un, le Dr Rybar, s'occupe surtout de l'action extérieure, de l'agitation politique. C'est le porte-parole du parti ; l'autre, le Dr Gregorin, porte ses efforts vers l'organisation intime, la création de sociétés et associations, le groupement de tous les Slovènes dans un vaste cadre qu'il manœuvre : c'est la cheville ouvrière et comme le secrétaire en chef de toute cette union. Chaque soir ils vont ici ou là créer, déve-

lopper, surveiller comme pour un corps de troupe qu'il faut préparer à la bataille. Cette action de conservation et de développement national, ils l'exercent surtout de trois manières : par les écoles, par les journaux et par les associations.

Les écoles, par l'enseignement de la langue, outil de l'idée nationale, par l'éducation des maîtres en communauté de pensée avec l'idéal slovène, sont assurément un des plus puissants moyens d'action. Aussi dans chacune des communes de la campagne, dans les villages des environs, sur le territoire de Trieste, que l'on aperçoit formant un cadre autour de la grande ville, sur les collines rocheuses, là se trouve une école slovène : cela fait une dizaine en tout. Mais dans la ville même de Trieste — et c'est pour les Slovènes une grande faiblesse — ils n'ont aucune école primaire, aucun gymnase, naturellement aucun cours supérieur plus ou moins analogue à une université. Ce n'est pas qu'ils ne les désirent : mais le municipe italien, et le gouvernement ne le leur permettent pas et les Slovènes ne peuvent qu'envoyer leurs enfants, non pas assurément aux écoles italiennes, mais aux écoles officielles, où l'on enseigne bien le slovène, mais si peu, et surtout pas dans l'esprit qu'ils désiraient. C'est un des reproches qu'il fait au pouvoir de ne pas comprendre qu'il aurait tout intérêt à les protéger de toute manière et surtout ainsi, que ce serait se protéger lui-même contre l'irrédentisme italien.

Comme dans tous les pays du monde, le journal est le grand instrument de propagande. Le principal quotidien slovène de Trieste est *Edinost* (« l'Union »), qui tire à 2.000 exemplaires. Jadis il ne paraissait que tous les trois jours ; aujourd'hui, depuis la fondation d'une nouvelle société par le Dr Gregorin avec des Slovènes et des Croates, il paraît chaque jour. A côté de ce principal organe, quelques autres paraissent, de beaucoup moindre importance, quatre ou cinq en tout : un journal socialiste slovène, un journal féministe, le *Slovénie*, et quelques autres encore. Ils sont naturellement tous imprimés en slovène dans deux imprimeries qui appartiennent au parti, l'une pour l'*Edinost* et la seconde pour un journal hebdomadaire, rédigé, — fait bien curieux — en français, la *Pensée Slave* ; il est plus panslave que slovène d'idées, du reste pas très lu, à cause même de cette langue, que le peuple naturellement ne comprend pas, à cause aussi de son prix élevé. Quand j'étais

à Trieste en octobre 1901, on parlait de le transformer et de le faire paraître en croate.

Mais le mode d'action des Slovènes le plus original et le plus curieux à étudier, c'est l'association : ils cherchent à fonder le plus de sociétés possibles, le plus grand nombre d'unions où ils englobent paysans et ouvriers, pour les faire leurs à tout jamais, pour rendre impossible leur « italianisation ». A côté de deux grandes associations politiques ouvrières de 1.500 et 2.000 membres, ils possèdent un réseau de sociétés particulières où chacun trouve sa place et son profit. Ce sont des sociétés de chant, de gymnastique, des sociétés d'agriculture pour leurs paysans restés à la campagne, des sociétés de protection, des domestiques et serviteurs dont beaucoup sont Slovènes, en somme une quarantaine peut-être de groupements divers pour aider, conseiller, placer leurs concitoyens. Leurs deux fondations les plus intéressantes sont une société de commerce en voie de formation, et une maison du peuple. Les Slovènes ont très bien compris qu'en Autriche plus que partout ailleurs, avec son système politique des curies, il fallait, pour qu'une nation soit forte, qu'elle ait non seulement des paysans enracinés au sol — ce qu'ils ont le bonheur d'avoir — non seulement une élite intellectuelle directrice, qu'ils possèdent au moins relativement, mais aussi une classe moyenne, commerçante, riche, citadine. On commence à en distinguer une en Styrie et aussi à Goritz et en Carniole. Ils la veulent à Trieste et déjà elle s'y annonce : au milieu de la pauvreté slovène de Trieste, quelque richesse marque sa place. Pour hâter le progrès sur ce point, les Slovènes forment une société de commerce, qui, par un système d'aides et de prêts bien entendus, permettra à leurs nationaux bien doués de devenir concurrents et de monter ainsi dans la hiérarchie sociale.

A côté de cette société, et comme œuvre parallèle pour ainsi dire, ils ont une société pour faire bâtir des maisons à bon marché. C'est une façon de faire devenir leurs ouvriers propriétaires. Ils leur cèdent tout ou partie de la maison et ceux-ci se rachètent moyennant un amortissement régulier.

Quant à la maison nationale, ils la regardent comme le couronnement de leur action : le gouvernement et le municipe ne leur permettaient aucune représentation publique en slovène, de quelque sorte qu'elle soit. Cette intransigeance donna l'idée de

cette acquisition : ils ont réussi à acheter pour 160.000 florins un grand immeuble, en plein centre de Trieste, plazza di Caserno, qui frappe les regards de tout étranger arrivant à Trieste. Il reste à l'organiser intérieurement : il leur faut pour cela 200.000 florins encore, mais ils ne se découragent pas, ils sont persuadés de réussir d'ici peu, et d'avance ils sont fiers de leur « maison de la nation slovène » où tout sera rassemblé pour attirer, retenir et ainsi slovéniser, théâtre, salle de réunion, de lecture, restaurant, café, etc.

Devant toute cette œuvre, si promptement réalisée, si démocratique d'allure, ils ne peuvent retenir leur joie : ils aperçoivent leurs succès, ils croient pouvoir même s'attirer la sympathie des Italiens pauvres, avec lesquels ils espèrent un jour par leur politique avoir une influence, et ils comparent, à tort ou à raison, leur action à celle des autres. Sous le rapport de l'organisation intérieure, nous sommes, disent-ils, beaucoup mieux groupés que les Italiens, chez qui tout est en façade, et si tous les Slaves travaillaient comme nous tranquillement, sans bruit, en commençant par la base, avant trente ans l'Autriche serait toute slave.

La question religieuse doit-elle être signalée dans cette action? On sait combien ailleurs en Tyrol, en Carniole, elle joue un grand rôle : c'est autour des prêtres que les nationalités se conservent et se groupent. A Trieste, d'après les renseignements que j'ai pu avoir, il ne semble pas qu'il en soit de même : la ville même est peu religieuse. Italiens comme Slovènes s'accordent à dire : Oh ! ici, nous avons peu de prêtres, peu d'églises, peu de religion. Dans la campagne, ces prêtres contribuent un peu plus à l'action slovène, rendent au paysan quelque conscience de lui-même et de sa race, mais leur rôle est minime. Ils sont nommés sous le patronat commun du gouvernement et du municipe et souvent ils ne font pas de politique ou sont des Slovènes assez tièdes. Cependant il existe un mouvement intéressant à noter : c'est la propagande en faveur du rite catholique grec vieux-slave, c'est-à-dire le catholicisme comme religion, le rite grec, mais la langue vieux-slave. Le mouvement paraît s'étendre et naturellement les Slovènes y aident, comme à une manière nouvelle de fortifier la nationalité slovène et l'idée slave. Mais, dans l'ensemble, on ne peut ici parler d'une race conduite par ses prêtres. Du moins

l'union règne-t-elle dans le parti slovène de Trieste. Il ne se divise pas comme ailleurs en libéraux ou cléricaux, radicaux ou socialistes. Sans doute ils pensent différemment, mais tous sont libéraux, et alliés par le souci de la défense nationale commune, ils ne forment qu'un parti : le parti national.

Le résultat de cet effort est déjà appréciable. Ils ont conquis cinq sièges au conseil municipal en même temps diète de Trieste. Aux dernières élections au Reichsrath de 1901, ils ont présenté un candidat à la cinquième curie : sans doute l'Italien a été élu, mais le Slovène a réuni une assez forte minorité et ils prétendent que si le troisième candidat socialiste s'était désisté pour eux, sincères démocrates, si le gouvernement avait agi, comme ce serait son intérêt, de façon à faire voter en leur faveur ses employés, le petit groupe allemand et les rares Italiens gouvernementaux, loyalistes ou séparatistes, si en somme le parti socialiste et le parti gouvernemental avaient fait l'union sur le candidat slovène, celui-ci passait au scrutin de ballottage.

Ils sont, en tout cas, pleins d'ardeur et d'enthousiasme [1], et ils se sentent portés par la vague slave débordante qui veut pousser ses flots jusqu'à ceux de l'Adriatique. Quand leur courage faiblit, ils reportent leurs yeux vers la couronne de villages slovènes, dont l'étau enserrent la ville, et ils se sentent l'avant-garde précurseur de toute une masse profonde slave, dont le lent mouvement vers le Sud doit emporter, pensent-ils, comme un brin de paille, l'obstacle qui lui veut résister.

***

Mais l'obstacle résiste bien. L'Italien est fort, il est cultivé, il est riche, il est nombreux à Trieste ; il est à lui seul la presque totalité de la haute société et de la classe commerçante. S'il se laisse vaincre, ce sera par ignorance du péril, à moins que, submergé sous le nombre, il sente en un jour lointain que toute résistance demeurera vaine. Mais peut-être n'a-t-il pas une conscience suffisante du danger qui peut le menacer : quand j'eus le plaisir de m'entretenir avec le chef incontesté du parti italien à Trieste, le Dr Venezian, homme fort distingué et clairvoyant, je fus frappé du mépris que ces Italiens portent

[1] J'ai essayé de décrire cet état d'esprit slovène dans la *Semaine politique et littéraire* : A la conquête politique de Trieste, 12 avril 1902.

aux Slovènes [1] ; ils les représentent comme des rustres très peu cultivés, beaucoup moins que les Croates par exemple, sans grande conscience nationale, suivant aveuglément dans les campagnes leurs pâtres paysans, conduits à la ville par quelques gens de peu et des avocats immigrés, venus on ne sait d'où, et sans doute envoyés pour la propagande. Cette nation, ils la croient de culture trop grossière pour être un danger pour eux ; ils savent bien que les chefs slovènes ont groupé autour d'eux quelques éléments pauvres, ils savent que « l'italianisation » des Slaves ne se fait plus avec la facilité d'autrefois, mais ils ont confiance dans la supériorité de culture de leur race italienne, ils ont conscience d'être une élite, ils ont foi en la civilisation qu'ils représentent, et malgré tout, ils croient en une loi d'adaptation qui rendra comme jadis loyaux Italiens ces Slaves immigrés. Ces chefs italiens, quand ils visitent l'Istrie et les environs, trouvent des paysans slaves qui, par la force des choses, savent de l'italien, et ils rencontrent le paysan italianisé parlant alors le plus pur dialecte de Venise. Ils se heurtent bien aussi à la propagande slave, qui ne leur permet plus d'agir librement, ils sentent ces noyaux de slavisme, surtout autour des prêtres des campagnes, qu'ils ne peuvent entamer, ils s'aperçoivent d'un gouvernement hostile, qui s'efforce de développer la conscience nationale slovène. Malgré tout, ils ne désespèrent pas encore d'italianiser tout ce pays et ils regrettent seulement que l'action de la péninsule ne se soit pas fait sentir plus profondément et plus loin dans les terres sur tous les bords de l'Adriatique pour s'y créer un domaine moral étendu et incontesté. Je ne pouvais m'empêcher, devant ce sentiment italien, de songer à notre vieille France du XVIIIe siècle : sa société cultivée, intellectuelle et raffinée, confiante en elle-même, car elle avait concience qu'elle était la plus civilisée du monde, ne pouvait s'imaginer qu'un peuple de prolétaires et surtout qu'une petite bourgeoisie eût l'incroyable fatuité de la vouloir détrôner du rang social et politique d'où elle dominait ; celle-ci ne comptait pas, le péril ne pouvait venir d'elle. De même, à Trieste, l'élite italienne ne se fait-elle pas illusion sur les révolutions possibles ; le jour où la masse grouillante des Slovènes non seulement se

[1] Ils marquent parfois leur mépris de façon un peu... vive : en 1896, la municipalité raya des listes électorales tous les Slaves ; le gouverneur naturellement les réinscrivit. Par mesure de protestation, la municipalité démissionna, mais elle fut réélue d'enthousiasme.

sera augmentée mais surtout aura une fraction de petits bourgeois et de commerçants, ne deviendra-t-elle pas grondante, comme notre peuple révolutionnaire, et ne voudra-t-elle pas conquérir elle aussi ce qu'elle croit sa bastille, l'hôtel de ville de Trieste occupé par l'Italien. S'il n'agit pas avec vigueur, persévérance et clairvoyance, la haute culture de ce dernier pourrait être insuffisante à le préserver, si ceux qui se sont civilisés à son contact voulaient jeter bas cette civilisation italienne pour élever sur ses ruines une civilisation slovène.

Il serait cependant très injuste de croire que le parti italien ne fait rien à Trieste. Tout au contraire, s'il n'apporte pas cette persévérance lente et sans éclat du Slave, il est très actif : c'est dans son tempérament national. Son activité est plus extérieure, plus prête à se manifester, qu'intérieure et cachée. Sa joie est dans le mouvement, il aime le plein air et la voix aux ondulations chantantes des orateurs avec leurs beaux gestes et leur parler vénitien dans les meetings qu'il affectionne et que chaque fait important fait naître, comme un beau spectacle aimé. Il s'intéresse à ses journaux : la plupart des Italiens lisent le *Piccolo* créé pour la propagande, modéré et légalitaire dans la forme, très national dans le fond; quelques-uns, les jeunes surtout, préfèrent l'*Independza*, le journal italien d'avant-garde, plus avancé d'idées, en ce sens que son « nationalisme » est plus audacieux, plus près peut-être des vrais sentiments de tous... L'Italien saura aussi, à l'occasion, faire une manifestation politique en se rattachant à une association et l'ancienne Société progressiste italienne, récemment en voie de transformation en Société des patriotes, un peu rajeunie et renouvelée ainsi, avait déjà recueilli un millier d'adhésions en octobre 1901, quand elle n'était encore qu'à l'état de projet. Mais ce qu'il entoure d'attention et de soin avant tout, ce sont ses écoles. Il est maître de la municipalité et sur un budget de 8 millions il en dépense 2 ou 2 1/2 rien que pour elles. Sans doute le gouvernement a bien à Trieste deux ou trois écoles officielles, écoles secondaires ou industrielles, qu'il paie naturellement, où l'on peut apprendre l'italien, mais où l'allemand prédomine. C'est ce qu'il ne veut pas : aussi a-t-il créé toute une série d'écoles primaires et secondaires réparties à travers Trieste, le plus puissant instrument d' « italianisation ». Si l'étude de l'allemand y reste obligatoire, c'est qu'un peu à

contre-cœur il a fallu en passer par là : ce fut la condition que le gouvernement mit pour accorder pleine liberté et caractère public aux écoles italiennes. C'est surtout l'école qui est le cadre où se forment les futurs bataillons de l'« italianisme ». L'église, à la ville au moins, est peu fréquentée : on n'y rencontre pas ces prêtres dirigeant leurs ouailles dans la lutte politique comme dans le Tyrol ou l'Istrie (tel celui qui se mettait à la tête des manifestations anti-autrichiennes de Pirano en 1894). Ils sont seulement de bons patriotes italiens sans grande influence et n'ont nulle possibilité comme ils n'éprouvent nul besoin — car ils n'ont pas d'adversaires anticléricaux, — de créer un parti clérical, là où règne en maître unique le parti libéral-national italien.

*
* *

Nous avons ainsi marqué les forces en présence, leur lutte, les moyens d'action qu'elles trouvent en elles-mêmes, les formes de propagande qu'elles s'efforcent de cultiver. Et c'est en vérité un beau spectacle que la ténacité slave aux prises avec l'ardeur italienne : verrons-nous un jour prochain se reproduire au nord de l'Adriatique les mêmes événements qu'à l'est, en Dalmatie, et l'élément slave triompher de l'élément latin? Ce dernier, au contraire, instruit par sa défaite de là-bas, plus fortement installé dans l'Istrie, à Gœrtz, à Trieste, saura-t-il résister et à l'envahissement slave et à la « désitalianisation » des anciens Slovènes italianisés? C'est la partie qui se joue sous nos yeux : j'ai cru qu'elle présentait un intérêt assez vif pour indiquer dans cette étude les atouts que chaque partenaire paraissait avoir dans son jeu.

Cette lutte présente encore un autre intérêt : elle touche à la politique générale autrichienne et même, en un certain sens, à la politique internationale. C'est ce que j'espère marquer dans un article suivant.

GABRIEL-LOUIS JARAY.

LA SANTÉ

DES TROUPES ALLIÉES EN CHINE

La campagne de Chine est terminée depuis plusieurs mois et la relève des troupes est sur le point d'avoir lieu. Bien longtemps avant le départ du corps expéditionnaire, le public a connu sa composition, et pendant son séjour au Petchili, il a suivi avec intérêt la marche des opérations. Puis, le silence s'est fait sur les mystérieuses contrées visitées par les alliés; de temps en temps, des répressions partielles sont encore signalées par les journaux, tandis que la liste des rapines et des meurtres dont nos nationaux sont victimes continue chaque jour à s'allonger. Mais, à l'heure actuelle, l'attention publique est ailleurs.

Tout un chapitre intéressant de l'histoire de cette campagne est cependant resté dans l'ombre. Nul ne s'en est préoccupé, parce qu'on n'a pas l'habitude, lorsque le but d'une entreprise est atteint, de s'intéresser au sort de ceux qui ont fait les frais de la conquête ou de la victoire. Ce chapitre délaissé, c'est l'étude de l'état sanitaire des troupes alliées.

Les provinces de la Chine, où les opérations militaires eurent lieu, sont habitées par une population très dense dont l'ignorance, en matière d'hygiène, est proverbiale. La race chinoise méconnaît les principes les plus élémentaires de la propreté, et je n'en veux pour preuve que le fait suivant, qu'un médecin anglais a constaté dans une importante localité des environs de Pao-ting-fou : les médecins chinois traitaient leurs coréligionnaires atteints de fièvre typhoïde en leur interdisant de changer de linge pendant tout le cours de leur maladie et en leur faisant absorber des infusions de plantes médicinales variées!

Tout le monde s'accorde sur la saleté des villes chinoises. Aucune ne fait exception à la règle. Imaginez de vastes quadrilatères sensiblement réguliers, fermés par une ligne continue de murailles à créneaux, percée de quatre portes opposées qui s'ouvrent sur des faubourgs, où se déverse le trop-plein de la population que l'enceinte ne suffit pas à contenir. Toute la campagne immédiatement environnante est couverte de cultures maraîchères exploitées par les paysans chinois qui en

trouvent le facile placement sur le marché de la ville. Deux rues principales, perpendiculaires l'une sur l'autre, divisent la cité en quatre secteurs sensiblement égaux; sur elles, viennent s'ouvrir une multitude de rues et de ruelles qui se ramifient en tous sens et aboutissent à des culs-de-sac autour desquels se groupent les maisons. Celles-ci se ressemblent toutes : composées de pavillons disposés autour d'une cour intérieure, elles ne prennent jour que sur cette cour par des fenêtres à carreaux de papier et par une porte étroite; les trois autres côtés sont circonscrits par des murs pleins. Les familles qui s'y abritent sont toujours nombreuses, et qu'il s'agisse de pauvres ou de riches, la malpropreté est aussi grande chez les uns que chez les autres. La cour est un dépotoir, la poussière s'accroche aux murs, aux corniches, aux meubles, partout, sans qu'il vienne jamais à l'esprit d'un vrai Chinois de l'en chasser. Dans les quartiers misérables habités par une armée de loqueteux, la souillure séculaire du sol est une des conditions les plus favorables à la conservation et à la germination des épidémies.

Les rues de la ville, praticables en temps sec, se transforment en véritables fondrières par la pluie. Des mares ou des canaux mal entretenus sont l'aboutissant des flaques croupissantes qui s'étalent aux points déclives des rues. Ce sont là de véritables égouts à ciel ouvert où les riverains déversent le trop-plein de leurs ordures ménagères.

Le service des vidanges est inconnu par la raison très simple que la population l'assure en partie. Des Célestes parcourent sans cesse les rues et recueillent dans un panier tout ce qui peut être utilement employé à la fumure des champs. Il existe parfois des enclos destinés aux passants et exploités par des entrepreneurs qui revendent ensuite aux paysans le produit de leur industrie. On comprend donc sans peine que, par les temps secs, la poussière des villes chinoises soit éminemment infectieuse, et il n'est pas rare de voir des épidémies se déclarer lorsque le vent du Nord, le Pei-fun, a soufflé pendant quelques jours.

L'eau de boisson est exclusivement fournie par des puits creusés un peu partout, aussi bien le long des rues que dans l'intérieur des habitations; elle est presque toujours contaminée et les Chinois eux-mêmes la font ordinairement bouillir avant de l'utiliser. Il n'est pas une maison, si humble soit-elle,

qui ne possède une bouilloire pour préparer l'infusion nationale du thé. La même malpropreté règne dans les bourgades et fait de chacune d'elles un foyer de contagion particulièrement insalubre, rebelle à tout assainissement.

Voilà le milieu dans lequel ont vécu les troupes alliées pendant une dizaine de mois. Examinons maintenant dans quelle mesure il a exercé sur elles son action néfaste et jetons d'abord un regard d'ensemble sur l'organisation médicale de la campagne.

***

Le corps français comptait à peu près exactement 17.000 hommes et 76 médecins appartenant à la métropole, à la marine et aux colonies. Ceux-ci étaient secondés par 390 infirmiers. Toutes les parties du matériel étaient appropriées aux exigences d'une expédition coloniale. Sans compter les ressources fournies par les hôpitaux de Tien-tsin et de Nagasaki, le corps expéditionnaire avait été doté de 2.000 lits destinés à peupler les salles des ambulances ou des hôpitaux. Plus de la moitié ne devait pas être utilisée. Dès le début des opérations, les sociétés de secours aux blessés firent parvenir au directeur du service de santé un grand nombre de colis contenant du vin de toute espèce, des effets de coton et de laine et surtout du lait concentré dont le besoin ne tarda pas à se faire sentir partout. L'embarquement, le transport et le débarquement du matériel sanitaire représenté par 4.000 colis environ se firent dans les meilleures conditions puisque 27 de ces colis seulement furent perdus ou avariés.

Les maladies, qui revêtent sous ces latitudes les mêmes caractères qu'en France, ont permis d'utiliser, pour les combattre, les médicaments dont les formations sanitaires avaient été pourvues dans la métropole. Toute une collection de sérums que nous étions seuls à posséder : sérum anti-diphtérique, sérum anti-tétanique, sérum anti-venimeux et sérum anti-pesteux, ainsi que des tubes de vaccin, complétaient nos approvisionnements.

Au mois de décembre, une consommation excessive, nécessitée par les premiers secours qui absorbèrent en peu de temps le fond des approvisionnements, obligea le service de santé à demander du matériel et des médicaments nouveaux. Mais la rentrée du corps expéditionnaire était alors considérée comme

imminente et le ministre de la marine, ne donnant aucune suite à cette demande, autorisa cependant les médecins à s'approvisionner au Japon et à Changhaï. 10.000 kilogrammes de laine et quelques appareils culinaires furent achetés dans cette dernière ville, tandis qu'une commande de 12.000 francs était faite dans la capitale du Japon. On constata avec quelque surprise que, si les produits chimiques et les objets de pansement étaient d'origine japonaise, les médicaments spéciaux venaient d'Allemagne, et les instruments de chirurgie portaient des marques de fabrique françaises.

L'occupation prolongée permit de réaliser partout des installations hospitalières durables. Jamais les malades des autres nationalités ne furent mieux couchés que les nôtres dans les hôpitaux de Chine. « Ni les Allemands, ni les Anglais, dit le « rapport médical officiel de la campagne, n'ont pu montrer un « matériel de couchage égalant celui du service de santé fran- « çais. »

Des appareils distillatoires, des stérilisateurs, des étuves à désinfection furent utilisés partout où la nécessité s'en fit sentir. Le souci de fournir aux soldats une bonne eau potable suggéra une série de mesures excellentes qui eurent le plus heureux effet sur la santé générale. Les eaux du Pet-chi-li furent analysées sur tous les points où stationnaient d'importantes agglomérations. C'est ainsi qu'on sut, dès le début de la campagne, que l'eau de Chan-haï-kouan était de bonne qualité, que celle de Pao-ting-fou, bonne par les temps secs, était suspecte pendant les périodes de pluie, que les eaux de Chan-liang-cheng, louches, colorées en jaune, amères ou salées et désagréables au goût, provenaient d'une nappe d'eau souterraine, souillée antérieurement, et que leur stérilisation s'imposait d'une façon absolument constante. Des voitures Lefebvre, munies de filtres au charbon, avaient été amenées par le service de l'artillerie pour assurer la stérilisation de l'eau pendant les marches; mais pas plus qu'elles n'avaient été utilisées à Madagascar, elles ne le furent en Chine, car elles sont encombrantes et leur filtre ne donne qu'une trompeuse sécurité.

C'est en grande partie à ces mesures qu'il convient d'attribuer le bon état sanitaire de nos troupes. Entre cent autres, les faits suivants le prouvent surabondamment : la fièvre typhoïde et la dysenterie, exceptionnelles parmi les troupes

stationnées, furent au contraire fréquentes parmi les colonnes en marche qui ne disposaient pas de moyens de stérilisation perfectionnés : on faisait simplement bouillir l'eau destinée à la consommation des hommes. On remarqua en outre que, seul parmi les navires mouillés en rade de Takou, le *Friant* eût une épidémie de fièvre typhoïde due à ce qu'il avait été le seul également à faire de l'eau à Hong-kong et à Changhaï, dans un but d'économie.

Les étuves servirent à désinfecter les vêtements : pantalons, vareuses, bérets, etc..., que les troupes quittèrent au printemps. L'une d'elles fonctionna à Tien-tsin pendant trois mois consécutifs sans qu'il soit jamais résulté la moindre détérioration des objets désinfectés.

Les sociétés de Secours aux blessés firent affluer les dons de toute sorte, vins de champagne, vins médicamenteux, confitures et légumes, objets de toilette variés, livres et journaux illustrés, effets de laine qu'on envoya aux troupes qui avaient pris leurs quartiers d'hiver dans le Nord de la Chine où le froid est extrêmement rigoureux. La société de Secours aux blessés mit un navire-hôpital, le *Notre-Dame-du-Salut*, à la disposition du corps expéditionnaire, de façon à soustraire le plus promptement possible les malades à l'influence néfaste du pays où ils avaient contracté leur maladie. L'encombrement, dont nous avions eu un si funeste exemple à Madagascar, fut ainsi évité, et vers la fin de la campagne, lorsque ce navire eût terminé son rôle d'hôpital-flottant, il rentra en France en rapatriant 200 malades. De plus, M. de Valence, que la société avait placé à la tête de ses services, installa à Nagasaki un hôpital de convalescents dans lequel un grand nombre de formations sanitaires envoyèrent le trop-plein de leurs salles de malades.

Ce bref aperçu nous donne une idée de ce qui a été réalisé pour assurer le bien-être des nôtres; quelques notes médicales relevées au hasard sur les armées étrangères en Chine compléteront une vue d'ensemble qui n'est pas faite pour déplaire à notre amour-propre.

*
* *

Les Allemands comptaient 23.000 hommes et 135 médecins, parmi lesquels deux professeurs d'Université chargés, l'un du laboratoire allemand de bactériologie, l'autre de la surveillance générale de l'hygiène. Leur matériel était sensiblement ana-

logue à celui de nos formations sanitaires. Dès le début des opérations militaires, les lits leur firent défaut et ils durent, notamment à Pao-ting-fou, en fabriquer sur place un grand nombre. Par ce moyen, ils pouvaient à la fin de la campagne disposer de 3.000 lits pour leurs malades.

Bien qu'ils aient eu, en moyenne et d'une façon à peu près constante 4 à 5 hommes hospitalisés sur 100, chiffre que nous n'avons jamais atteint puisque nous avons eu 2,7 malades sur 100, ils considèrent leur état sanitaire comme bon. La fièvre typhoïde les a tout particulièrement éprouvés, car ils ne disposaient d'aucun appareil stérilisateur et se contentaient de faire bouillir l'eau de boisson ; ils la faisaient toutefois distiller dans leurs hôpitaux.

L'alimentation du soldat allemand fut abondante, quoique légèrement inférieure cependant comme quantité à celle du soldat français. Chaque homme recevait en outre un cigare par jour; par contre, il lui était formellement interdit de manger et d'acheter des fruits, mesure qui s'explique tout au plus en temps de choléra. Les médicaments apportés d'Allemagne furent très rapidement épuisés et le service de santé allemand dut recourir à de nombreux achats au Japon et à Changhaï. On a jadis reproché aux médecins militaires français d'avoir manqué de quinine à Madagascar; mais les Allemands manquèrent en Chine d'une foule de médicaments de première nécessité et c'est sur le marché de Changhaï qu'ils achetèrent la racine d'ipéca nécessaire à leurs dysentériques. Et encore l'utilisèrent-ils sans la dépouiller de son émétine, car ils ignoraient le moyen d'obtenir ce résultat!

Les sociétés allemandes de Secours aux blessés établirent à Yang-tsoun un hôpital de 200 malades, une ambulance de convalescents à Kobé, et envoyèrent un bateau-hôpital hiverner à Nagasaki. 8.000 caisses de dons étaient parties de la métropole; mais 2.000 furent pillées en route, faute de surveillance.

Au total, leurs installations hospitalières ont paru équivalentes aux nôtres; mais comme ils sont dépourvus du moindre matériel colonial, ils n'ont pas hésité à utiliser en Chine le matériel encombrant destiné aux guerres continentales.

Je dirai peu de chose des Américains dont les effectifs réduits n'avait pas nécessité un grand effort d'organisation médicale. Ils possédaient un hôpital de campagne de 100 couchettes à

Pékin et un autre de 50 à Tien-tsin. Toutefois, le sens pratique le plus grand avait présidé à la composition de leur matériel et à l'installation de leurs hôpitaux. Les troupes américaines n'employèrent jamais, aussi bien à Pékin qu'à Tien-tsin, que de l'eau distillée, même pour les soins de propreté. Leur état sanitaire fut remarquablement bon.

Si l'on juge la médecine militaire anglaise d'après ce qu'il a été donné d'observer en Chine, on est forcé de reconnaître qu'elle est notoirement inférieure à celle de n'importe quelle autre armée. Toutefois une telle appréciation serait inexacte car l'armée des Indes, qu'on alimente en grande partie avec le vieux matériel démodé, a été presque exclusivement envoyée en Chine. Parmi les médecins, les plus nombreux provenaient de l'*Indian medical service*, et aucune fusion n'avait lieu entre eux et leurs confrères de la métropole, ceux du *Royal army medical corps*.

Les approvisionnements contenaient une foule d'objets démodés dignes de figurer dans un musée chirurgical. Il est juste d'ajouter que des instruments spéciaux et d'un modèle récent étaient destinés aux seuls Anglais de la métropole. A Pékin, un hôpital fixe de 50 lits était spécialement réservé à ces derniers, tandis que les *natives* étaient soignés dans un hôpital de campagne de 100 lits. On le voit, la dualité était complète entre les Indiens et les Européens. Tandis que ceux-ci touchaient une solde élevée, les premiers n'avaient droit à aucune ration. D'une grande sobriété, ils se nourrissaient sur leurs maigres deniers, afin d'économiser le plus d'argent possible toujours destiné à leurs misérables familles.

Le corps italien qui comprenait 2.800 hommes, commandés par un contre-amiral, disposait de neuf médecins. Un petit hôpital de campagne, organisé à l'européenne et installé à Tien-tsin, pouvait abriter une centaine de malades. Ceux-ci étaient apparemment les mieux nourris du corps expéditionnaire. De plus, presque partout, le soldat italien avait le café deux et trois fois par jour.

Les Japonais envoyèrent en Chine une cinquantaine de médecins et installèrent six hôpitaux de campagne, deux à Pékin et quatre à Tien-tsin. Leurs approvisionnements étaient une copie éclectique de ceux de la France et de l'Allemagne, mais ils s'en défendaient hautement. Un jour que des médecins fran-

çais visitaient celui de leurs hôpitaux qu'ils avaient installé à Meadows-road, au centre de Tien-tsin, un confrère japonais leur fit remarquer, avec une modestie affectée, que tout le matériel était de marque japonaise ; mais nos compatriotes constatèrent sans peine que la forme des instruments et le mode même de leur groupement dans les boîtes, tout, jusqu'à une boîte de verres destinés à mesurer l'acuité visuelle, rappelait absolument notre propre matériel. Les Japonais copièrent en toute chose leurs alliés d'un jour et s'attribuèrent, chaque fois que l'occasion se présenta, le mérite d'innovations qu'ils avaient eu le loisir d'observer ailleurs.

L'armée de Sibérie fournit le plus grand nombre des médecins russes. Dès le début de la campagne, ils eurent à soigner beaucoup de blessés provenant des premiers engagements. Puis la dysenterie est venue bientôt après causer de grands ravages parmi les troupes cantonnées autour de Tien-tsin. Cette épidémie fut attribuée en grande partie à ce fait qu'il est presque impossible d'obtenir du soldat russe qu'il consomme de l'eau bouillie. Les sociétés de bienfaisance, sous le patronage de l'impératrice-mère, Maria Feodorowna, envoyèrent un hôpital de 200 lits à Pékin, un autre plus considérable encore à Port-Arthur et mirent un bateau à la disposition du corps de santé pour assurer la prompte évacuation des malades.

L'organisation médicale de l'armée russe n'est comparable à aucune autre. Elle possède un matériel et des moyens de transport spéciaux et la division des services est exactement calquée sur celle des corps de troupes. Ses approvisionnements sont extrêmement soignés et composés avec beaucoup de sens pratique et de simplicité. Les vieux appareils et le matériel démodé qui encombrent les formations médicales des autres armées sont absents, probablement parce que l'organisation réelle de l'armée de Sibérie est récente.

Ces notes médicales rapides nous éclairent suffisamment sur les ressources dont les colonnes expéditionnaires disposaient en Chine. Il convient maintenant d'examiner les résultats obtenus et d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

*
* *

Le milieu dans lequel les alliés se trouvaient transportés nous est connu. Le climat des contrées que les colonnes sillonnèrent

en tout sens l'est moins. Les premiers froids commencèrent peu de temps après l'arrivée des troupes. Ils furent excessifs en janvier 1901. A cette époque les fleuves étaient glacés et l'évacuation des blessés par les jonques devint impraticable. A Chan-haï-kouan, où se trouvait cantonné un bataillon de zouaves, le thermomètre descendit le 22 janvier à — 24° centigrades. Mais cette température fut exceptionnelle et le thermomètre oscilla entre 0° et — 10° pendant la période hivernale. A partir du mois d'avril, la chaleur réapparaît ; la température monte rapidement en mai et devient tropicale au mois de juin, en même temps que les premières pluies font leur apparition. La neige tomba deux fois en décembre et en janvier et le vent souffla en tempête pendant une grande partie du mois de février.

Au Pet-chi-li, le printemps et l'automne sont très courts et on passe presque sans transition des froids les plus rigoureux aux chaleurs tropicales de l'été. Toutefois, certaines années ont un automne assez long qui marque la période la plus favorable aux expéditions et aux échanges commerciaux.

Les maladies nerveuses ne furent pas rares, aussi bien dans le corps expéditionnaire français que parmi les autres Européens. On a attribué leur fréquence aux causes atmosphériques. La sécheresse extrême de l'air impressionne en effet, d'une façon fort pénible, les sujets à système nerveux excitable. La tension électrique de l'atmosphère est très grande et provoque en eux le développement d'une sorte de fièvre nerveuse et de surexcitation continue qui ne leur laisse que de rares instants de repos. Il n'existe pas un couvent de missionnaires européens en Chine qui ne compte deux ou trois névropathes parmi ses membres.

Plusieurs causes essentielles contribuèrent plus que toutes les autres à assurer le bon état de santé de nos troupes. La première fut une décision pleine de sagesse prise par le commandant en chef, dans une des conférences qu'il tint avec les officiers placés à la tête des unités de combat. « Le service « de santé, avait-il dit, doit passer avant tout, et je veux que « tous les autres services fassent leur possible pour lui faciliter « sa tâche. »

Le général Voyron donnait une preuve de sa confiance illimitée dans ses soldats en se préoccupant moins de ce qu'il devait attendre d'eux, que des moyens de les conserver en bonne santé. Il savait par expérience qu'un soldat français bien por-

tant est prêt à tout, et que lorsqu'on lui assure l'intégrité de sa santé, le reste vient par surcroît.

Le concours dévoué de tous les services fut, dès le début des opérations militaires, acquis aux médecins, lesquels purent, suivant les termes du rapport officiel « aménager rapidement à « Tien-tsin, Pékin et Pao-ting-fou trois hôpitaux qui pouvaient « supporter la comparaison, nous ne disons pas avec ceux des « autres puissances, mais avec la plupart des établissements hos- « pitaliers de France ».

Une autre cause du bon état sanitaire des troupes fut la rapide évacuation des malades qui ne séjournaient jamais dans les postes isolés. De Pékin à Tien-tsin, la route fluviale fut exclusivement suivie par les convois des blessés et des malades. Toutefois, le dernier convoi de jonques parti le 29 novembre dut quitter le Canal Impérial à Tong-tchéou et gagner Tien-tsin par la voie de terre, car les glaces rendaient la navigation impraticable sur le Peï-ho. Les malades de Pao-ting-fou gagnaient également Tien-tsin par la voie fluviale.

Un troisième facteur du petit nombre des maladies est représenté par le soin avec lequel fut recruté le contingent qui devait prendre part à l'expédition. On fit choix de soldats vigoureux, et la plupart d'âge mûr ; on sait en effet que la prédisposition à contracter les maladies contagieuses est surtout minime entre 25 et 30 ans et que cette période de la vie correspond au maximum de résistance organique et de force musculaire. De plus, un conseil de santé fonctionna pendant toute la durée de la campagne avec la double mission d'éliminer des rangs tous ceux qui ne pouvaient pas supporter les fatigues des expéditions et de prendre toutes les mesures d'hygiène intéressant la salubrité des troupes.

On connaît très exactement le nombre des décès survenus dans le corps expéditionnaire de Chine. Il est, de beaucoup, le moins élevé de tous ceux qu'on a enregistrés depuis longtemps.

Au début de l'expédition, les conditions d'existence furent précaires. Les hommes durent se contenter pendant quelque temps d'une ration alimentaire fort amoindrie par suite de la mauvaise qualité du pain que l'on fabriquait avec des farines du pays, de qualité très inférieure. En outre, beaucoup d'hommes ne suivirent pas les conseils qu'on leur donnait de boire de l'eau filtrée, et si l'on songe que le Peï-ho charriait presque cons-

tamment des noyés en état de décomposition, que beaucoup de puits en contenaient, qu'enfin Pékin était rempli de cadavres d'hommes et d'animaux, et qu'un grand nombre des puits de la ville avaient été souillés par des cadavres de chrétiens et de Boxers, on comprendra combien les causes de contamination par l'eau étaient fréquentes.

Pendant la première moitié de l'occupation, la consommation de l'alcool causa un grand nombre d'accidents dus en majeure partie à une eau-de-vie chinoise — le chum-chum — presque exclusivement consommée. Dans le but d'enrayer le mal, on interdit absolument aux indigènes la vente de l'alcool à nos soldats qui, pourtant, ne se distinguèrent pas, comme ceux d'une nation amie, par leurs prouesses bachiques. Ils s'enivraient cependant trop fréquemment au gré des médecins et des chefs et devenaient rapidement alcooliques, de sorte que la première eau venue était toujours assez bonne pour calmer les ardeurs de leur gosier.

Quelques chiffres nous donneront une idée plus juste des pertes subies par le corps expéditionnaire que les considérations théoriques les mieux faites. Une centaine d'hommes moururent de la fièvre typhoïde; 13 succombèrent à la tuberculose; un seul mourut de la rage; 15 du fait de la pneumonie; 36 de la dysenterie; 2 d'insolation; 2 autres se suicidèrent; 2 furent assassinés et 17 périrent accidentellement.

Les blessures de guerre furent surtout nombreuses pendant le siège des légations et pendant celui de Tien-tsin.

On se rappelle que 90 combattants, dont 25 Autrichiens, se défendirent du 20 juin au 15 août dans les bâtiments de la légation de France. Douze marins français, parmi lesquels l'aspirant de 1re classe Herber et le capitaine d'infanterie de marine Labrosse, furent tués; les Autrichiens perdirent quatre hommes. Pendant le même temps, la mission catholique du nouveau Pétang, défendue par 31 marins français du d'*Entrecasteaux*, 12 marins italiens de l'*Elba*, 6 missionnaires et un Autrichien, était également assiégée par les Boxers. On connaît les noms des 7 Français qui furent tués au cours de cette défense héroïque. Ce sont : Joannic, second maître, tué le 30 juin; Frangy, matelot, tué le 8 juillet; Joseph et Noël David, matelots, tués tous deux pendant la première quinzaine de juillet; Paul Henry, enseigne de vaisseau, tué le 30 juillet d'un coup de

feu dans la région du cœur; Albert Franck, matelot, tué le 19 juillet, et Rebours, matelot, tué le 21 juillet. Les Italiens perdirent 6 hommes, les missionnaires un des leurs et l'Autrichien fut blessé.

Le siège de Tien-tsin, qui dura du 17 juin au 14 juillet, fut de tous le plus meurtrier. Les morts s'échelonnent : le premier nom de la liste funèbre est celui de Cosquéric, matelot de 3e classe du *Descartes*, tué d'une balle à la poitrine. Le lendemain, deux autres victimes sont atteintes par l'artillerie des Boxers. Ceux-ci multiplient leurs attaques et le nombre des tués augmente : le 11 juillet, 14 hommes meurent au feu ; le 13 juillet, un assaut général est donné et nous perdons 25 hommes. Nous eûmes à déplorer pendant le siège de Tien-tsin la mort du capitaine Hilaire, du 14e régiment d'infanterie de marine, du lieutenant Piquerez, du même régiment et du lieutenant de Battisti, de l'artillerie de marine. Les Russes et les Japonais combattaient à nos côtés à Tien-tsin.

***

Cette brève étude sur l'expédition de Chine est instructive à plus d'un point de vue. Elle nous montre les résultats favorables obtenus à la suite de la mise en pratique d'une série de mesures, hélas, trop délaissées, dans les expéditions coloniales antérieures. Dans celle-ci les médecins ont été consultés et leurs conseils ont été suivis. Loin d'apporter la moindre entrave à l'exécution des plans militaires, ils se sont montrés comme d'utiles auxiliaires, conservant au commandement les effectifs dont il avait besoin pour constituer les colonnes mobiles qui sillonnaient le Pet-chi-li. Ces effectifs ont été maintenus intacts et bien portants et se sont toujours montrés capables de supporter les fatigues de la campagne.

On a souvent reproché aux Français d'ignorer l'organisation d'une expédition coloniale. Depuis vingt ans, nous avions fait cependant d'assez douloureuses expériences pour que celle qui a été réalisée en Chine fut couronnée de succès. Elle l'a été, en effet, et ceux-là même qui nous reprochaient notre impéritie en matière d'expéditions coloniales ont reconnu que, loin d'avoir quelque chose à apprendre d'eux, nous, les élèves, étions, à l'heure actuelle, devenus leurs maîtres.

MAURICE BURET.

LE RAID DU LIEUTENANT COTTENEST

Le grand public n'a connu le raid du lieutenant Cottenest dans le Sahara central que par de brèves dépêches adressées d'Alger aux journaux quotidiens et qui mentionnent le brillant succès remporté par cet officier sur les Touareg-Hoggar. Cet acte de police mérite cependant un peu plus d'attention que n'en vaudrait un gros fait divers, voire même un exploit militaire accompli au Sahara. Il consacre un système économique de pénétration saharienne. Il en démontre l'excellence par la pratique. Il donne la solution vraie de la question touareg. Pour le prouver, nous devons tout d'abord donner de l'entreprise du lieutenant Cottenest un exposé un peu plus complet que les dépêches publiées jusqu'ici par les journaux.

Le dernier raid contre les Hoggar a été, on le sait, provoqué par un acte de pillage de ces Touareg. L'an dernier, le mouvement des caravanes, d'ailleurs toujours médiocre, du Tidikelt, complètement arrêté pendant les mois qui suivirent notre installation dans le pays, avait repris. Les Hoggar, qui, malgré tous les efforts, sont restés éloignés de nous, en ont profité pour razzier deux petites caravanes. Si nous ne voulions pas que notre prise de possession fût, pour les gens du Tidikelt, une cause de ruine, il fallait agir promptement, d'autant que les efforts des officiers de l'annexe d'In-Salah n'avaient cessé de tendre à la reprise des voyages des caravanes. Il nous fallait protéger des voyages que nous n'avions cessé d'encourager. Aussi, le lieutenant Cottenest fut-il envoyé, par le commandant de l'annexe, avec 150 Mokhazenis et goumiers, pour soutenir et au besoin pour contrôler et contenir nos protégés des Abel-Azzi et des Oulad Yahia, partis pour faire rentrer leurs caravanes et pour négocier avec les pillards la restitution des marchandises et des animaux volés.

La marche de la petite troupe du lieutenant Cottenest n'a rencontré aucun obstacle sérieux, du moins de la part des habi-

tants. Parti d'In-Salah, il a traversé le Mouydir, puis le Tifedest ; il n'a pas hésité à longer de très près le massif du Hoggar à l'est, s'engageant même dans ses contreforts, et passant en maître successivement à Idélès, Tazerouk, Tarhahaout. A ce moment, il avait perdu la trace des pillards qui s'étaient glissés par le lit d'un oued et il était en plein sud du Hoggar, à plus de 600 kilomètres d'In-Salah. Aucune de nos reconnaissances du nord n'avait été poussée jusque-là : le point Bir-El-Garama, où la mission Flatters périt en 1881, situé d'ailleurs à une bonne distance dans l'est, était dépassé de plus de 100 kilomètres sur la route du Soudan. Le lieutenant Cottenest pouvait songer au retour. Il l'opéra en s'engageant, cette fois à l'ouest, dans les contreforts du Hoggar. Tandis qu'il achevait de contourner ainsi ce repaire montagneux des Touareg, il fut attaqué à Arrem-Tit, par 300 de ces derniers, montés sur des mehari. Une fois de plus les Touareg avaient recouru à leur tactique habituelle de suivre les étrangers, d'attendre l'occasion de se ruer sur eux en profitant d'un pli de terrain favorable. Mal leur en a pris cette fois puisque, après un court combat, ils ont laissé sur le terrain 95 morts. Nos goumiers ont fait un gros butin : 200 mehari, 7 chevaux, 125 ânes, 35 bœufs, 2.000 chèvres, 130 lances, 125 sabres, 25 pistolets, 100 fusils dont 2 avaient appartenu à la mission Flatters et 1 à la mission Foureau-Lamy. En outre, on a retrouvé les cantines du colonel Flatters et la tente du marquis de Morès.

La conquête de ces reliques prouve à quelles gens nous avions affaire. Le Hoggar semble bien avoir été le refuge ou tout au moins le lieu de recel de tous les malandrins qui ont coupé depuis plus de vingt ans les routes du Sahara central. Y pénétrer, et surtout remporter le succès qui a marqué le passage du lieutenant Cottenest, c'était, en quelque sorte, venger Flatters et ses compagnons. Et cela n'est pas indifférent. Certes, il ne s'agit pas pour nous de la satisfaction d'un sentiment de haine : une nation européenne, qui a des vues universelles, une philosophie, ne se venge pas d'une bande de barbares rencontrés sur une route exotique, même lorsqu'ils défendent leur patrie par les trahisons qui leur sont coutumières. Mais, au point de vue politique, il n'est pas mauvais que, dans ces pays où la *gens* a conservé ses droits et ses responsabilités bien mieux que dans nos pays d'occident où les individus ont pu

s'en dégager au milieu de la sécurité générale, des parents des assassins du colonel Flatters aient lourdement senti notre main. Peut-être estimeront-ils qu'ils ont suffisamment payé la dette de sang que, selon leur honneur, ils avaient conscience de nous devoir et qui a contribué, semble-t-il, à les tenir éloignés de nos marchés. Mais cette sorte de libération de la conscience, ou mieux de la prudence, de nos débiteurs touareg, est un résultat encore bien hypothétique de l'affaire d'Arrem-Tit. Avec la poussière d'hommes anarchique qui flotte sur le centre du désert, il ne faut guère s'arrêter à une politique bilatérale. La bonne volonté des Touareg est une chose fugace et assez vaine à rechercher. Nous devons être complètement revenus des illusions du fameux traité de Rhadamès. Des accords supposent chez les contractants une organisation, une autorité acceptée qui les fait respecter, or rien de semblable n'existe chez les Touareg. Aussi devons-nous faire d'office chez eux, et au besoin contre eux, notre police du désert. S'ils se convainquent qu'elle est efficace, ils renonceront à lui donner de la besogne et même trouveront avantageux de collaborer avec elle dès qu'ils seront bien certains qu'il n'y a absolument rien à gagner à lui résister. L'affaire d'Arrem-Tit paraît singulièrement heureuse à quiconque se place à ce point de vue.

Ajoutons qu'elle démontre l'efficacité de la méthode la plus économique de pénétration de la zone centrale du désert qui sépare encore l'Extrême-Sud de l'Algérie de nos postes avancés du Soudan.

Avec cent cinquante hommes le lieutenant Cottenest a pu pénétrer dans le Hoggar et briser une force que les Touareg ont dû rendre aussi redoutable que possible, si l'on songe qu'il s'agissait pour eux de défendre le cœur même de leur pays. Il les a écrasés, ne perdant que quatre goumiers et quelques blessés, dont lui-même. Seul Européen de sa troupe, il était la cible désignée pour tous les ennemis et se trouvait particulièrement exposé. Il est donc prouvé, à l'heure actuelle, que des raids des petits Maghzen, placés à l'extrême avancée de notre occupation saharienne peuvent être lancés avec succès extrêmement loin de leur base d'occupation. Tout dépend, dans de pareilles entreprises, de la mobilité de la troupe chargée de les accomplir — parti le 9 mai d'In-Salah, le lieutenant Cottenest y rentrait le 23, après avoir fait le tour complet du Hoggar

— et de l'expérience, de la valeur saharienne des officiers appelés à les diriger.

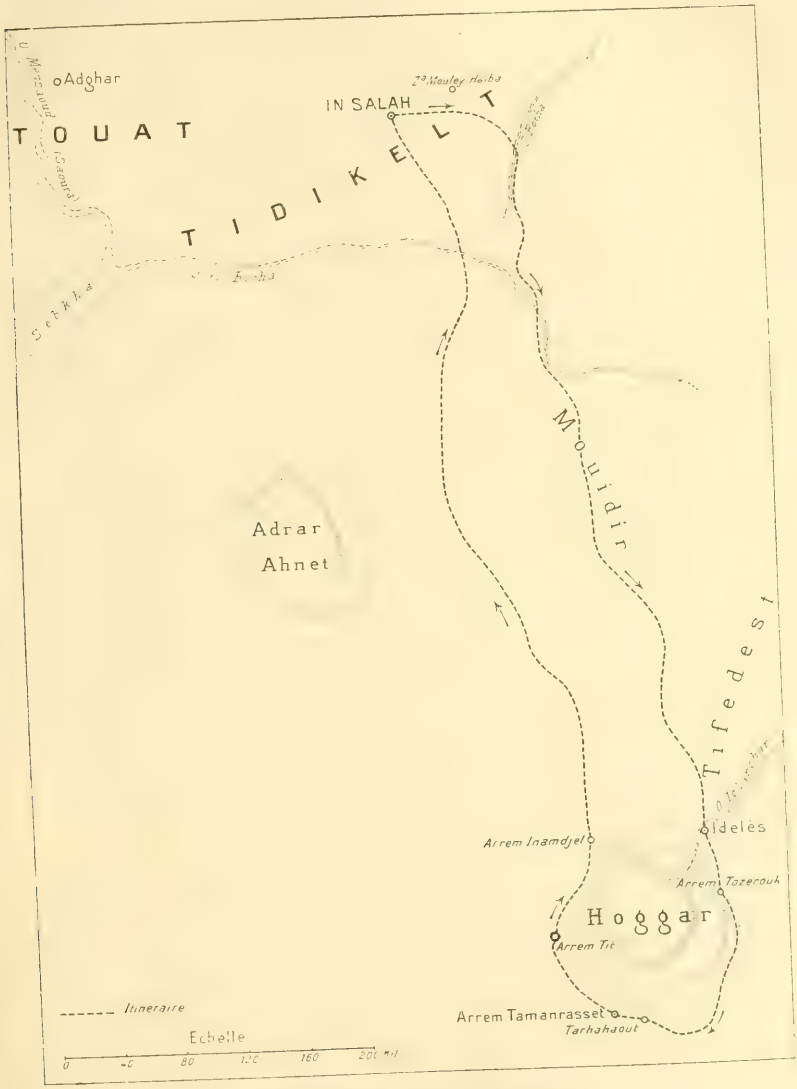

ITINÉRAIRE DU RAID COTTENEST

Nous pouvons, nous devons donc combler l'intervalle qui sépare encore le Sud algérien du Soudan, par des raids répétés du Maghzen qui se trouve normalement dans le Tidikelt et qui, composé surtout de Chaamba de Ouargla, « mord » fort bien

sur les Touareg. La difficulté plus grande de contenir dans l'Ouest les Beraber du Sud marocain ne doit pas nous tromper sur l'effort à faire dans le Sahara central. Il est, en réalité, fort petit. S'il faut des forces relativement sérieuses sur l'Oued Saoura, une troupe comme celle du lieutenant Cottenest suffit, si elle est bien menée et constamment employée, à résoudre ce qu'on a appelé en grossissant les choses « la question Touareg ». Rien ne serait plus vain que de recourir à des expéditions spéciales, lourdes et coûteuses comme la mission Foureau-Lamy.

Il s'agit avant tout, en effet, de bien nous rendre compte de la tâche à remplir. Il n'est pas utile de faire franchir de temps en temps à une lourde expédition toute la lacune qui sépare encore l'Algérie du Soudan. Ce qui s'impose, au contraire, c'est une reconnaissance de plus en plus complète du pays intermédiaire, une soumission de la population très légère qu'on y rencontre, par l'apparition fréquente d'une force très petite, mais cependant irrésistible pour elle. Au besoin, si cette reconnaissance en démontre l'utilité, on pourra placer, au point le mieux choisi, un poste encore plus avancé sur la route du Soudan. Cette œuvre de police et d'inventaire ne saurait être accomplie par aucun procédé plus efficace et plus économique que la multiplication de raids comme celui du lieutenant Cottenest. Elle permettra de relier l'Algérie au Soudan d'une manière pour ainsi dire automatique, sans qu'on en parle, sans qu'il soit nécessaire de voter des crédits autres que ceux normalement demandés pour l'organisation spéciale des territoires du Sud, que nous espérons bien voir, sous peu, définitivement réalisée par un vote du Sénat.

Telles sont les réflexions que semble appeler la brillante chevauchée saharienne du lieutenant Cottenest. Sans doute faudra-t-il y revenir, surtout lorsqu'on aura un rapport détaillé de cet officier. Le Hoggar était jusqu'à présent entouré du prestige d'un certain mystère. On se demandait si le Sahara ne cachait pas quelque richesse dans ce haut massif central. Il faut espérer que ce mirage ne se dissipera pas comme celui de la force touareg. On ne peut encore savoir ; mais pour les roches comme pour les hommes il faudra y retourner. On devrait joindre à ces officiers des spécialistes ou leur demander de s'occuper beaucoup eux-mêmes de la nature du pays. Un raid rapide comme celui du lieutenant Cottenest ne saurait, en tout

cas, nous fixer définitivement à cet égard. Mais, nous le répétons, il doit être seulement le premier d'une série ; il indique la voie à suivre, l'emploi rationnel et efficace à faire du Maghzen que nous devons avoir en permanence à l'extrême avancée de notre occupation saharienne. Non seulement pour les hommes à impressionner et à soumettre, mais encore pour les roches et les eaux à examiner les reconnaissances doivent se succéder dans le centre du Sahara. Il est désirable que les curiosités des officiers qui les commanderont soient orientées vers cet inventaire géologique, et au besoin même, qu'on adjoigne de temps à autre à l'élément militaire des spécialistes armés de manière à le faire plus complètement. Il ne s'agit certes pas de chercher des Eldorados ni même des pays profitables en eux-mêmes dans le désert. Mais la jonction sera plus ou moins complète entre l'Algérie et le Soudan, assurée par des instruments plus ou moins perfectionnés, selon qu'on trouvera dans le Sahara quelques richesses ou simplement le redoutable obstacle qui semble être son seul caractère jusqu'ici. Entre le simple télégraphe, peut-être sans fil, envisagé aujourd'hui, et des moyens de passage d'un emploi plus large, les ressources même de la zone à franchir nous aideront à choisir, autant que les nécessités générales de notre politique nationale. Des raids du genre de celui du lieutenant Cottenest finiront par fixer notre opinion.

R. C.

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS AU BRÉSIL

L'AGRANDISSEMENT DU PORT DE PERNAMBOUC

La République du Brésil, après de longues années de difficiles épreuves, est entrée dans une période paisible d'activité économique et commerciale qui ne peut manquer de favoriser un large et heureux développement des ressources et de la richesse du pays.

Nous avons trop longtemps négligé la République brésilienne, qui sympathiserait volontiers avec nous, et où nos intérêts nationaux qui pourraient y prendre une grande extension, ne sont pas toujours représentés aussi activement qu'ils le devraient être.

Les Anglais depuis plus d'un demi-siècle se sont faits les commanditaires de toutes les grosses entreprises au Brésil.

La France au contraire, qui ne s'est guère intéressée dans les entreprises industrielles au Brésil, y voit son commerce rétrograder de jour en jour. Du troisième rang qu'elle occupait en 1899 après l'Angleterre et l'Allemagne, elle tombe en 1900 au sixième rang. En 1883, la France vendait à Rio-de-Janeiro pour 42 millions de francs et l'Allemagne pour 21 millions; en 1887, l'Allemagne a atteint le chiffre d'affaires de la France à Rio.

M. de Santa-Anna Néry [1] raconte que, se trouvant, en 1887, dans une des provinces les plus reculées du Brésil, il y a trouvé trois voyageurs de commerce. Tous les trois étaient Français mais deux voyageaient pour le compte de maisons allemandes de Paris.

La Belgique elle-même n'est-elle pas le pays d'Europe qui, après l'Angleterre et l'Allemagne, fait le plus d'affaires au Brésil? Il y a une quinzaine d'années quand la Compagnie anglaise du Gaz de Rio a vu expirer son privilège, c'est une compagnie belge qui l'a remplacée.

---

[1] *Le Brésil économique*, conférence faite en 1888, par M. de Santa-Anna Néry. — Paris, 1888. Aux bureaux de la *France commerciale*.

Longtemps le Brésil a mené campagne pour obtenir de la France une réduction de droits sur le café, et il a fallu la menace d'application d'un tarif différentiel à nos produits, au cas où cette réduction ne serait pas consentie, pour que le gouvernement français se décidât enfin à diminuer la taxe douanière de 20 francs par 100 kilogrammes de café.

« Or, au lieu de la reprise de commandes attendues, dit notre « consul à Rio [1], ce sont de nouvelles conditions désavanta- « geuses du marché qui se sont présentées dans notre com- « merce ; au plus grand préjudice de nos intérêts déjà si forte- « ment battus en brèche par l'inquiétante concurrence non « plus seulement des Anglais et des Allemands, nos compéti- « teurs victorieux, mais des Nord-Américains, des Belges « même : tous ces rivaux n'ont pas manqué en effet de pro- « fiter de notre interruption de transactions commerciales avec « le Brésil, au cours de la période de menaces de guerre de « tarif, pour travailler habilement la place et pour chercher à « nous supplanter auprès de notre clientèle. »

Le Brésil est l'un des plus florissants États de l'Amérique du Sud et le plus important par sa richesse agricole et le chiffre de son commerce extérieur.

Nous devons donc nous efforcer non seulement de ne pas perdre mais de gagner du terrain sur un marché d'un aussi grand avenir, et qui sera un jour un des principaux marchés du monde ; il nous faut dès maintenant réagir contre l'apathie qui nous a fait trop longtemps perdre de vue le Brésil, alors que nos concurrents européens y plantent les jalons de leur activité économique.

A ce point de vue, l'agrandissement projeté du port de Pernambouc, auquel nous avons déjà fait allusion, mérite peut-être de notre part, une attention toute particulière.

Pernambouc ou Recife — le nom de Pernambouc étant celui de la province, bien que nous l'appliquions également à l'État et à sa capitale — est la troisième ville du Brésil après Rio-de-Janeiro et Bahia. Son importance croît rapidement : il y a dix ans, la ville ne comprenait que 110.000 habitants, elle en compte aujourd'hui 190.000. La province de Pernambouc est d'ailleurs une des plus riches du Brésil ; elle produit en abon-

[1] Rapports commerciaux des agents diplomatiques et consulaires de France : 1901, nº 53, Brésil. Paris, Office national du commerce extérieur.

dance le sucre et le coton, et depuis quelques années on y a également introduit avec succès la culture du café et celle du tabac.

De tous les ports du Brésil, celui de Recife est le mieux situé ; il se trouve à proximité de la route que suivent les navires allant d'un hémisphère à l'autre, quelle que soit leur destination, et ils ont à peine besoin de se détourner deux ou trois jours de leur route pour s'y arrêter.

« Nul rivage du Brésil, dit Reclus [1], n'a plus d'importance « stratégique ; c'est le poste avancé de la République et de tout « le nouveau monde latino-américain ; dans un avenir peu « éloigné, quand des voies de communication directes permet- « tront de prendre la ligne la plus courte pour le trafic, Per- « nambouc sera le lieu d'abordage le plus fréquenté de l'Amé- « rique du Sud. »

Les grandes lignes de navigation qui desservent Pernambouc sont les suivantes : *Royal Mail*, *Pacific Steam*, *Messageries Maritimes*, *Hambourg-Sud-Amerik*, *Dampfshiff*, *Veloce*.

En 1898, il est entré dans le port 887 navires jaugeant 1.106.556 tonnes et il en est sorti 870 navires jaugeant 1.096.077 tonnes. Voici suivant quels principaux pavillons se répartissent les entrées :

	Nombre de navires	Tonnes
	—	—
Brésil	362	368.000
Angleterre	230	338.000
France	73	148.105
Allemagne	70	105.617
Belgique	26	47.996
Italie	28	33.993

Le port proprement dit est formé par le récif qui porte la ville, jetée naturelle de grès à gangue calcaire qui s'étend sur 4 kil. 200 de côte ; par cette ouverture le flot pénètre librement dans le port et remonte, sur quelques kilomètres, les deux rivières qui aboutissent à Pernambouc : le Capibaribe et le Beberibe.

---

[1] E. Reclus. *Nouvelle Géographie universelle*, t. XX, p. 248.

A marée basse le chenal livre entrée aux navires calant $4^{m}40$, et en attendant le moment du plein, ils auront toujours au-dessus du seuil au moins $5^{m}95$ de profondeur.

*
* *

Il y a bien longtemps que l'on parle d'agrandir et d'améliorer le port de Pernambouc, qui est, en effet, loin de répondre à tous les services qu'on peut attendre de son excellente position et du trafic important de la région qu'il commande.

Divers projets ont été mis en avant et un Français, l'ingénieur Fournié, a depuis longtemps proposé la construction d'une jetée qui permettrait aux grands paquebots de débarquer passagers et colis en tout état de marée et sans interruption. La ville a approuvé le projet, mais elle manque des fonds nécessaires pour l'accomplir. Si d'ailleurs la construction de cette jetée est indispensable, elle ne serait pas suffisante; il faudrait en même temps construire deux quais, l'un dans le bourg de Recife, l'autre dans le bourg de S. Antonio et raser le rocher de la Tartaruga, qui obstrue l'entrée du port, pour rendre celui-ci absolument praticable.

Le gouvernement brésilien s'est inquiété de cette situation, et comme nous l'avons déjà annoncé [1], il organise un concours ouvert à tous, et les auteurs du projet adopté deviendront naturellement les concessionnaires des travaux du port. Tous les matériaux et machines nécessaires devant forcément être fournis par un pays d'Europe ou par les États-Unis d'Amérique, on peut prévoir que cette fois, comme par le passé, ce sera encore une société européenne ou nord-américaine qui obtiendra la concession.

Il nous paraît donc intéressant d'indiquer sommairement les travaux à accomplir et les conditions principales du contrat à intervenir, dans la pensée que cette œuvre pourrait être française et qu'elle tentera les ingénieurs et les entrepreneurs de notre pays, trop souvent disposés à céder le pas à leurs confrères plus ardents et plus audacieux d'Angleterre et des Etats-Unis.

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, t. XIII, p. 759.

*
* *

Les travaux que les concessionnaires doivent accomplir sont les suivants [1] :

1° Un quai pour charger et décharger les navires sur une profondeur minima de 8 mètres d'eau, allant du chemin de fer de Recife au Limoeiro jusqu'à l'Association commerciale. Ce quai aura 800 mètres d'extension sur une largeur de 50 mètres ; le gouvernement concédera gratuitement la portion de terrain de l'ancien arsenal de la marine qui sera nécessaire.

2° Un autre quai sur une profondeur minima de 6 mètres d'eau dans les plaines de Santa-Rita et de Ramos (bourg de S. Antonio.) Ce quai aura 600 mètres d'étendue sur une largeur de 60 mètres. Il sera, comme le précédent, pourvu de tous les appareils hydrauliques et voies ferrées nécessaires;

3° Prolongement desdits quais au fur et à mesure que le développement du port l'exigera;

4° Rasement à 9 mètres de profondeur d'eau du rocher de la Tartaruga;

5° Jetée de près de 500 mètres de longueur;

6° Réparation de la vieille jetée;

7° Dragage jusqu'à 8 mètres de profondeur depuis la Barra Grande jusqu'à la douane, de manière à permettre aux vapeurs d'évoluer en cet endroit sur une longueur de 300 mètres au minimum;

8° Remblai de l'espace compris entre les quais à construire et la terre ferme.

Le dragage et le quai de 8 mètres de profondeur d'eau doivent être accomplis les premiers dans une durée maxima de six ans à compter du commencement de la concession; les autres travaux ne seront exécutés qu'après l'achèvement des premiers.

Pour la rémunération et pour l'amortissement du capital qu'exige l'entreprise les concessionnaires auront le droit de percevoir des taxes fixées suivant un tarif approuvé par le gouvernement, qui se réserve seulement la faculté de les réduire

---

[1] Les différents renseignements donnés sur ces travaux sont extraits du cahier des charges, publié dans le *Journal do Recife* (1er mai 1902); nous n'avons recueilli que les points essentiels, voulant écarter d'une étude générale comme la nôtre des détails trop techniques.

quand les bénéfices nets de l'entreprise excéderont 12 % du capital employé.

Le gouvernement se réserve aussi le droit de racheter les travaux dix ans après leur complet achèvement. Le prix de rachat devra garantir, paraît-il, au capital de l'entreprise un intérêt d'au moins 8 %. A l'expiration de la concession, les travaux, terrains et matériel appartiendront dans tous les cas au gouvernement.

Si les travaux sont exécutés par une compagnie étrangère, celle-ci sera réputée nationale pour tous les effets du contrat.

Les concurrents devront, dans leur soumission, remettre des plans[1], indiquer le délai demandé pour la concession et le devis général. Les propositions seront acceptées jusqu'au 22 juillet 1902; mais on prétend que ce délai sera prorogé.

*
* *

Sur les chances de l'entreprise et sur la rémunération qu'elle laissera aux concessionnaires, nous ne pouvons et nous ne voulons rien dire. C'est aux intéressés et aux hommes compétents qu'il appartient de se prononcer, après une étude directe et précise, sur les inévitables aléas de ces sortes de travaux. Nous rappellerons seulement que l'œuvre analogue de la Compagnie des docks de Santos a très bien réussi ; pourquoi n'en serait-il pas de même à Permanbouc, port plus important que Santos, et qui a beaucoup plus à gagner que ce dernier à des travaux d'amélioration et d'agrandissement?

PIERRE DASSIER.

---

[1] Les plans seront considérés comme *approuvés* si quatre mois après leur présentation le gouvernement n'a émis aucune décision à leur égard. Les travaux devront être commencés six mois au plus tard après leur approbation *expresse ou tacite*, et dans un nouveau délai de douze mois, les concessionnaires soumettront les devis et plans définitifs.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *Le renouvellement de la Triple-Alliance : les déclarations de M. Delcassé.* — La question du renouvellement de la Triple-Alliance a été portée devant la Chambre des députés, le 4 juillet. M. Chastenet ayant demandé au ministre des Affaires étrangères si « le renouvel- « lement de la Triple-Alliance avait eu une influence sur les rapports « franco-italiens et dans quelles mesures ces rapports en pouvaient « être modifiés », M. Delcassé a répondu par les déclarations suivantes que nous reproduisons d'après le *Journal officiel* :

M. Delcassé, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, je crois pouvoir répondre nettement à la question précise que me fait l'honneur de me poser notre honorable collègue M. Chastenet.

Notre politique étrangère, qui a pour objet principal, ainsi que le rappelait récemment la déclaration ministérielle, la protection des intérêts supérieurs et permanents de la France, et pour base solide une alliance où la Russie, de son côté, trouve une égale sauvegarde de ses intérêts supérieurs et permanents, notre politique étrangère n'a pas cessé de tendre à l'amélioration de nos relations internationales, et notamment de nos rapports avec l'Italie.

C'est pour cela que nous avons mis fin, il y a quatre ans, à une longue guerre de tarifs, préparant ainsi, par un rapprochement commercial, dont devaient bénéficier et dont ont bénéficié également la France et l'Italie, l'opinion publique des deux côtés des Alpes aux explications politiques dont les deux gouvernements en étaient arrivés à reconnaître l'opportunité.

J'ai déjà eu l'occasion de dire à la Chambre et au Sénat que de ces explications s'était dégagée la constatation que, nulle part, les intérêts essentiels des deux pays ne sont en opposition nécessaire, et que la Méditerranée, qui les avait éloignés l'un de l'autre, devait les rapprocher et les maintenir unis. (*Très bien ! très bien !*)

Il va de soi qu'un si heureux accord ne peut être sans influence sur la politique générale de la France et de l'Italie. Chacune d'elles, bien entendu, la détermine dans la plénitude de son indépendance ; nul ne saurait avoir la prétention de connaître les intérêts de l'Italie mieux que l'Italie elle-même, et moins encore de lui tracer la ligne de conduite que ses

intérêts, qui sont complexes comme ceux de toute grande puissance, peuvent paraître lui commander. (*Très bien! très bien!*)

Mais nul non plus ne sera surpris d'apprendre que, lorsque fut annoncé, à la tribune de plusieurs Parlements, le renouvellement prochain de la Triple-Alliance, nous nous sommes préoccupés de la mesure dans laquelle cet acte diplomatique pouvait s'accorder avec les rapports d'intérêts et d'amitié si opportunément renoués entre la France et l'Italie.

Notre préoccupation était naturelle; je me hâte d'ajouter qu'elle n'a pas été de longue durée, le gouvernement du roi ayant pris soin lui-même d'éclaircir et de préciser la situation. (*Très bien! très bien!*) Et les déclarations qui nous ont été ainsi faites nous ont permis d'acquérir la certitude que la politique de l'Italie, par suite de ses allliances, n'est dirigée ni directement ni indirectement contre la France; qu'elle ne saurait, en aucun cas, comporter une menace pour nous, pas plus sous une forme diplomatique que par des protocoles ou des stipulations militaires internationales; et qu'en aucun cas, et sous aucune forme, l'Italie ne peut devenir ni l'instrument, ni l'auxiliaire d'une agression contre notre pays. (*Applaudissements.*)

Ces déclarations ne peuvent laisser subsister aucun doute dans notre esprit sur le caractère résolument pacifique et amical de la politique italienne à notre égard, ni sur le sentiment de sécurité dont s'inspireront désormais les relations des deux nations (*Très bien! très bien!*); elles nous donnent enfin la ferme confiance, dont la Chambre sera sans doute heureuse de recevoir l'expression, que rien ne s'oppose plus au développement d'une amitié qui a eu déjà des conséquences fécondes. (*Vifs et unanimes applaudissements.*)

On peut supposer — comme l'indique d'ailleurs l'*Officiel* par la mention « vifs et unanimes applaudissements » — que les déclarations du ministre des Affaires étrangères ont donné toute satisfaction à nos représentants, puisque aucun député n'a demandé la parole après M. Delcassé et que le président de la Chambre a immédiatement déclaré l'*incident clos*. Depuis, les journaux nous ont signalé quelques extraits soigneusement choisis de la presse étrangère qui tous approuvaient les déclarations ministérielles, et ils ont eux-mêmes, avec un remarquable ensemble, joint leurs applaudissesements à ceux de nos députés. Enfin une note officielle, communiquée par l'*Agence Havas* à l'issue du Conseil des ministres du 8 juillet, a pris soin de nous informer que M. Delcassé « avait fait part à ses collègues de l'excellente impression produite à l'étranger par ses déclarations ». Il nous semble difficile, pour notre part, d'accepter avec une pleine sécurité ces approbations de l'étranger. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, exprimé les doutes patriotiques que nous entretenions à ce sujet. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'aucune voix ne se soit élevée à la Chambre pour réclamer quelques éclaircissements pourtant indispensables et demander si l'expression des sentiments et des vues du gouver-

nement italien, dont M. Delcassé se fait l'interprète, se retrouvera textuellement dans un document diplomatique émanant de la Consultà et que nous fera connaître prochainement un Livre Jaune.

D'ailleurs, certains articles de journaux étrangers, que ne nous ont pas signalés les dépêches officieuses, n'ont pu que confirmer nos craintes en les précisant. La *Gazette de Cologne*, au lendemain du discours de M. Delcassé, a pris soin de faire remarquer que cette déclaration que l'Italie ne serait jamais ni provocatrice ni complice d'aucune agression contre la France, n'apprenait rien de nouveau.

Dès l'origine en effet, ajoutait le journal allemand, il a été solennellement affirmé — et cette affirmation fut maintes fois répétée — que la Triple-Alliance envisage exclusivement une défense commune contre une agression étrangère éventuelle, mais n'a eu elle-même aucune intention agressive. Aussi longtemps que la France ne méditera aucune attaque contre une ou plusieurs des puissances de la Triple-Alliance, il est réellement impossible d'attribuer à cette alliance aucun caractère menaçant. On ne peut par conséquent que *se féliciter* que la France maintienne, pour sa part, des relations amicales avec une quelconque ou plusieurs des puissances alliées, car cette disposition amicale ne pourra que *faciliter la tâche de la Triple-Alliance*. Lors donc que M. Delcassé représente le maintien des relations amicales entre la France et l'Italie comme un des principaux objets de ses efforts, il aura toujours l'approbation complète de la Triple-Alliance.

Ainsi, la *Gazette de Cologne* prend bien soin de dire que toutes les puissances de la Triple-Alliance, sans distinguer entre elles, garderont vis-à-vis de la France une attitude pacifique aussi longtemps qu'il n'y aura entre elles et la France aucune cause de dissentiment, mais que cette attitude pacifique reste absolument subordonnée à l'effacement pacifique de notre politique. Le journal italien, la *Stampa*, a été encore plus précis, dans un article paru le 9 juillet.

La Triple-Alliance reste exactement ce qu'elle était en 1882, déclare en effet la *Stampa*, dont le rédacteur, ancien député, dit avoir eu ces assurances de source autorisée. Le traité impose aux parties contractantes l'obligation formelle de se garantir réciproquement leurs territoires.

D'autre part le traité porte que si un des alliés devait faire la guerre, les deux autres ne pourraient en aucun cas s'unir à l'État contre lequel la guerre est faite.

Quant à ce qui concerne la France, l'Italie ne fera certainement jamais la guerre à la France. *Mais si demain, dans un an ou deux, la France voulait tenter une guerre de revanche contre l'Allemagne pour l'Alsace-Lorraine, il est bien entendu que l'Italie, à la teneur du traité, doit marcher avec toutes ses forces de terre et de mer contre la France.* Cette obligation est formelle, et nous ne pourrions nous y soustraire sans déloyauté ni déshonneur.

Voilà de quelle façon on comprend les stipulations de la Triple-Alliance en Allemagne et en Italie.

Comment, dans ces conditions, peut-on concilier ces déclarations si précises avec les paroles non moins précises de M. Delcassé : « En « aucun cas, et sous aucune forme, l'Italie ne peut devenir ni l'in- « strument, ni l'auxiliaire d'une agression contre notre pays. » Il y a là une explication à fournir. On n'y a pas songé à la Chambre ; nous le regrettons et nous formulons aujourd'hui en même temps que nos regrets l'expression formelle de notre désir de renseignements.

— *La nomination du nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine.* — Le gouvernement s'est enfin décidé à nommer le successeur de M. Doumer au gouvernement général de l'Indo-Chine. Les pourparlers et les combinaisons auxquels a donné lieu cette nomination duraient déjà depuis de longues semaines et il semble bien que des préoccupations très spécialement politiques, peut-être même électorales, aient fait un moment perdre de vue l'intérêt immédiat et particulier de notre grande colonie de l'Extrême-Orient. Enfin, le choix du gouvernement s'est arrêté sur M. Beau, notre ministre plénipotentiaire à Pékin. La personnalité de M. Beau est suffisamment connue pour que nous n'ayons pas besoin de la présenter autrement à nos lecteurs. Nous exprimons le vœu bien sincère que le nouveau gouverneur général réussisse pleinement dans une tâche qui sera parfois difficile et qui exige tant de qualités diverses, aussi bien au point de vue administratif qu'au point de vue diplomatique.

M. Beau est remplacé à Pékin par M. Dubail. Notre nouveau ministre de Chine a débuté dans la diplomatie comme attaché autorisé à Santiago du Chili le 1er février 1874. Il connaît bien l'Orient, ayant été chancelier de 3e classe à Pékin, vice-consul à Tchéfou, consul général à Changhaï, chargé d'affaires à Tokio et chargé d'affaires à Pékin du 15 juillet 1897 au 23 avril 1898.

En dernier lieu, M. Dubail était ministre plénipotentiaire à Montevidéo.

Angleterre. — *La retraite de lord Salisbury; la démission de sir Michael Hiks-Beach.* — Une grosse nouvelle, que l'on pouvait il est vrai pressentir du moins en partie, vient de nous parvenir : la retraite de lord Salisbury, remplacé comme Premier, par M. Balfour, et la démission du ministre des Finances, sir Michael Hiks-Beach, dont le successeur n'est pas encore désigné.

La retraite de lord Salisbury n'a rien d'imprévu, et parce qu'elle était escomptée, n'est pas pour émouvoir outre mesure l'opinion. Cependant les circonstances actuelles lui donnent une importance plus spéciale et la démission simultanée du ministre des Finances n'est pas sans inspirer quelques appréhensions pour l'avenir. Nous ne pouvons d'ailleurs, aujourd'hui, que signaler cet événement que nous commenterons plus longuement dans quinze jours.

— *La politique étrangère de l'Angleterre devant les Communes : déclarations de lord Cranborne.* — La discussion du budget des Affaires étrangères à la Chambre des Communes a fourni l'occasion à lord Cranborne, fils de lord Salisbury et sous-secrétaire parlementaire aux Affaires étrangères, de faire d'importantes déclarations.

Parlant d'abord des relations de l'Angleterre avec l'Italie, lord Cranborne s'est exprimé ainsi :

Les amitiés de l'Angleterre ne sont pas agressives, et l'amitié de l'Angleterre pour l'Italie n'est pas agressive. Il y a eu de temps en temps des affaires qui ont causé quelques légers désappointements à l'Italie, mais tout cela est dissipé. Les mesures prises par M. Chamberlain au sujet de la question de la langue italienne à Malte ont mis fin à tout mécontentement.

Il y a eu aussi un froid à la suite de notre accord avec la France au sujet de Tripoli; mais nous avons eu récemment occasion de donner à l'Italie des assurances qui ont fait disparaître tout le mécontentement qui a pu exister. L'Angleterre n'entretient pas de dessein sur Tripoli. Elle a assuré l'Italie que rien ne s'est passé entre l'Angleterre et la France qui affectât, en aucune manière, le présent ou l'avenir de Tripoli.

L'Angleterre désire le maintien du *statu quo*. L'Angleterre a certaines obligations résultant des traités qui gouvernent sa manière de faire à l'égard de Tripoli; l'Angleterre a l'intention de respecter ces obligations, se soumettant seulement aux obligations qui résultent des traités. L'Angleterre éprouve toute sympathie pour l'Italie et pour les intérêts italiens dans cette affaire et dans toutes autres affaires.

Lord Cranborne a fait ensuite en ces termes allusion à la possibilité d'une entente avec la Russie :

L'Angleterre désire une entente avec presque toutes les puissances et ce n'est pas de la faute du gouvernement si cette entente n'existe pas.

Ce qu'il y a de plus important dans les relations et les amitiés internationales, ce sont les sympathies traditionnelles et les intérêts matériels des puissances qui sont en jeu. C'est là le grand avantage de l'accord anglo-japonais, qui se base sur les intérêts mutuels des deux pays contractants, c'est-à-dire sur des bases très fortes. On s'est plaint de ce que le traité ait été conclu si tard ; mais ce n'est pas à l'Angleterre d'offrir des traités; l'Angleterre les accorde ; elle a été charmée d'accorder un traité au Japon.

Enfin après un exposé de la situation en Chine, lord Cranborne a fait les déclarations suivantes sur les questions en litige avec la France et notamment sur la question de Terre-Neuve :

L'idée qu'on a laissé dormir ces grandes questions pendant plusieurs années n'est pas correcte. En fait, ces questions restent continuellement devant les ministères des Affaires étrangères des deux pays. L'Angleterre serait très heureuse de régler la question de Terre-Neuve; mais elle est très difficile à cause des intérêts complexes sur lesquels l'Angleterre n'a pas d'autorité. Quoi qu'il en soit, cette question n'est pas négligée.

II. — AFRIQUE

Algérie. — *L'instruction primaire.* — Le gouverneur général vient d'adresser aux préfets des trois départements une circulaire concernant l'instruction primaire en Algérie. En voici les passages principaux :

En raison des charges considérables que comportait l'organisation de l'enseignement primaire des Européens, la métropole n'a pu réaliser en Algérie l'intégralité de son programme, et c'est dans un état de déficit que cet important service a été remis à la colonie : 16 000 enfants ne peuvent, faute de place dans les écoles, recevoir l'instruction que la loi déclare obligatoire; 132 classes prêtes à être créées ne sont pas ouvertes parce que les ressources nécessaires à la construction de ces écoles et à leur fonctionnement font défaut.

Or, en Algérie, l'instruction présente un intérêt primordial. Elle n'a pas seulement pour objet l'émancipation intellectuelle et morale de la population, elle apparaît comme le procédé le plus efficace pour l'assimilation des éléments divers dont la population européenne est composée.

Le gouverneur général prie les préfets d'inviter les maires et administrateurs des communes à établir un état détaillé faisant connaître pour chaque commune et chaque centre le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école qui ne peuvent recevoir l'instruction, et le nombre de classes qu'il serait nécessaire de créer pour remédier à cette insuffisance.

Afrique orientale. — *Convoitises anglaises au sujet de la baie de Delagoa.* — Le journal des *Débats* a publié, le 7 juillet, la lettre suivante de son correspondant de Majunga, que nous croyons intéressant de reproduire :

Ce n'est un secret pour personne dans l'Océan Indien que, depuis le jour où, sous l'impulsion irrésistible de Cecil Rhodes, l'Angleterre a enfoncé, comme un coin, sa domination dans les territoires du sud du lac Nyassa et annexé à son domaine africain les vastes contrées comprises actuellement sous le nom de Rhodesia, elle n'a cessé de regarder d'un œil d'envie la baie de Delagoa.

Si le bruit de son installation prochaine à Lourenço-Marquès est mis en circulation périodiquement, il est non moins régulièrement démenti. C'est là un jeu qui semble n'avoir pour but que d'accoutumer peu à peu l'opinion européenne à l'idée de voir, un jour ou l'autre, la Grande-Bretagne mettre enfin à exécution un projet dont elle caresse depuis longtemps la réalisation.

Quoi qu'il en soit, depuis que les Anglais ont acheté le chemin de fer de la Compagnie néerlandaise, les soupçons des esprits méfiants, qui pensent que le gouvernement britannique serait, le cas échéant, assez disposé à profiter des embarras financiers du Portugal pour se faire céder la baie de

Delagoa, paraissent assurément plus fondés. Certains indices sont même venus donner raison à ces soupçons qu'on était jusqu'ici trop porté à considérer comme de simples jugements téméraires. En effet, il a suffi, en janvier dernier, que le gouverneur de Mozambique rende un arrêté ordonnant l'expropriation de terrains situés sur le bord de la baie et qu'occupait naguère la Compagnie néerlandaise pour que l'Angleterre protestât contre cette mesure et émît aussitôt la prétention de bénéficier de toutes les concessions consenties autrefois par le Portugal à cette Compagnie.

Cette protestation a eu pour résultat de frapper d'impuissance l'arrêté du gouverneur qui est demeuré, jusqu'à présent, à l'état de lettre morte. On raconte du reste que depuis le commencement de cette année d'autres négociations se poursuivent entre les cabinets de Lisbonne et de Londres, et que ce dernier ne désespère pas d'obtenir les différents avantages primitivement accordés à la Compagnie hollandaise, au nombre desquels se trouve la jouissance des terrains réclamés aujourd'hui par les Anglais, quoique le Portugal n'ait en principe octroyé cette faveur aux premiers concessionnaires qu'en se réservant le droit absolu de propriété et la faculté de réoccuper les terrains dont il s'agit quand bon lui semblerait, à la seule condition de verser à la Compagnie néerlandaise une indemnité pour les dépenses qu'elle y aurait faites.

Fort de ces stipulations, le gouverneur de Mozambique aurait voulu reprendre possession de ces terrains. Il aurait offert une indemnité pécuniaire, voire même d'autres terrains à proximité du chemin de fer, mais n'ayant pas accès sur la baie. Or, les Anglais auraient, dit-on, refusé ces deux compensations et seraient résolus à se réserver la jouissance pleine et entière des emplacements occupés précédemment par la Société néerlandaise. Ce serait, d'ailleurs, pour cette unique raison, qu'ils se seraient opposés à l'exécution de l'arrêté d'expropriation dont la première conséquence eût été de les priver du droit de s'installer sur le bord de la baie.

Il est à prévoir que leur avis prévaudra, car, s'il faut en croire ce qui se chuchote dans le Mozambique, on serait à Lisbonne plus décidé que jamais à ménager les susceptibilités de la « fidèle alliée » afin de s'assurer son concours et son aide pour le cas où le Portugal aurait un jour à mettre ces possessions d'outre-mer à l'abri des convoitises des Allemands, dont le voisinage en Afrique apparaît d'ores et déjà aux yeux de certains coloniaux comme un danger des plus redoutables. On ne saurait dire jusqu'à quel point ces appréhensions sont chimériques. Mais, si elles étaient fondées, serait-il téméraire de penser que, si l'Allemagne se considère dès aujourd'hui comme l'héritière du Portugal en Afrique, peut-être compte-t-elle un peu sur la complicité de l'Angleterre pour voir ses calculs se réaliser? En tout cas, certains événements qui se sont produits, il y a quelque douze ans à peine, sur cette même côte orientale d'Afrique et non loin du Mozambique, tendraient à prouver dès maintenant que, s'il y a encore un marché à passer ou une succession à partager dans ces parages, en dépit de leurs rivalités sans doute plus apparentes que réelles, l'Angleterre et l'Allemagne sauront se faire violence et arriveront toujours à s'entendre.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE

Territoire de Kiao-tchéou. — *Le mouvement commercial en* 1900[1]. — Voici, d'après un rapport du consul français, quelques renseignements sur le mouvement commercial de cette possession allemande en Chine. La valeur totale des importations, provenant directement des pays étrangers, a été en 1900 de 158.598 haïkwan taëls (dont le cours moyen égale 3 fr. 90). Les États-Unis d'Amérique viennent en tête avec le chiffre de 119.304 haïkwan taëls, fourni uniquement par leur huile minérale. Le Japon ne figure qu'avec 30.597 haïkwan taëls, représentant l'importation de ses filés de coton, de ses allumettes et de ses cotonnades. Les importations étrangères, *viâ* Changhaï et les autres ports chinois, sont évaluées à 471.919 haïkwan taëls. La valeur totale des entrées de produits indigènes est de 2.233.092 haïkwan taëls (non compris les réexportations qui sont de 11.033 haïkwan taëls).

Les exportations n'ont été, par suite des troubles, que de 1.115.607 haïkwan taëls (y compris 11.033 haïkwan taëls de réexportations).

Voici la part respective des pays étrangers et des ports chinois dans le commerce d'exportation :

	Haïkwan taëls.	Haïkwan taëls.
Angleterre	4.489	
Etats-Unis d'Amérique	3.531	
Europe, excepté l'Angleterre et la Russie	23.963	
Japon	299	32.282
Ports chinois :		
Par steamers :		
Du Nord	3.427	
Du centre	99.140	
Par jonques :		
Du nord-est du Chan-tong	36.425	
Du sud-ouest du Chan-tong	930	
Du Kiang-sou nord	170.980	
Du Kiang-sou sud	262.981	
Du Ningpo	289.380	
De Fou-tchéou	209.229	1.072.292
Total		1.104.574
Réexportations		11.033
Total des exportations		1.115.607

[1] *Economiste français.*

La valeur totale du commerce (ensemble des importations et des exportations *viâ* Tsing-tao, moins les réexportations) est de 3.968.183 haïkwan taëls.

Le chiffre d'affaires obtenu pendant les six derniers mois de l'année précédente, avait été de 2.212.506 haïkwan taëls.

Le total des recettes encaissées par le bureau des douanes se monte à 59.482 haïkwan taëls.

Le nombre total des navires qui, en 1900, ont visité le port de Tsing-tao a été de 204, dont 194 steamers, jaugeant 216.580 tonneaux, et 10 voiliers jaugeant 15.310 tonneaux. L'année précédente, on avait enregistré 205 entrées avec 186.596 tonnes.

Le pavillon allemand tient facilement le premier rang avec 143 navires d'une contenance totale de 150.350 tonnes. Vient ensuite l'Angleterre avec 55.648 tonnes. La part du Japon n'est que de 8.441 tonnes.

II. — AFRIQUE

Afrique occidentale. — *La ligne télégraphique Kong-Dabakala.* —Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française a fait connaître au ministère des Colonies que la ligne télégraphique Kong-Dabakala était terminée. L'achèvement de ce tronçon a pour résultat d'assurer la jonction complète par des lignes terrestres des diverses colonies de l'Afrique occidentale française.

Nigéria Méridionale. — *Finances et commerce.* — Le Colonial Office vient de faire paraître son rapport pour l'année 1900 sur la situation financière et commerciale de la Nigéria méridionale. Ce rapport s'étend du 1er avril 1899 au 31 mars 1901.

Nous y trouvons la comparaison ci-après entre les recettes et les dépenses pour les cinq années allant de 1895 à 1900 :

Années	Recettes	Dépenses
1895-1896	155.513	145.044
1896-1897	112.441	128.411
1897-1898	153.181	121.901
1898-1899	169.567	146 745
1899-1900	164.108	176.128

Dans leur ensemble, et pour les cinq exercices considérés, les recettes atteignent 754.810 livres sterling et les dépenses 718.229. Mais si on compare les deux chiffres du budget pour les deux exercices 1899 et 1900 on voit qu'en 1900 les recettes ont diminué de de 5.459 livres et que les dépenses se sont accrues de 29.383 livres.

Voici, pour les trois exercices ci-après, la comparaison des principaux chefs de dépenses :

	1897-1898	1898-1899	1899-1900
	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.
Dépenses politiques et administratives.	15.913	18.246	20.327
Dépenses militaires	16.739	21.373	30.196
Marine	18.491	22.097	32.531
Prisons	4.767	6.038	7.200
Aborigènes	6.390	7.115	8.236
Travaux publics ordinaires	3.382	5.565	5.387
Travaux publics extraordinaires	5.627	14.407	19.267
Service sanitaire	965	1.140	1.147
Service médical	7.113	10.129	9.272
Service botanique	993	1.255	1.171

Au point de vue commercial, la situation se présente ainsi :

	Liv. st.
Les importations se sont élevées à	725.798
et les importations à	888.954
Pendant l'exercice précédent les chiffres furent respectivement de	732.640
et	774.648
Les recettes des douanes se sont élevées à	156.491

accusant une diminution de 4.178 liv. st. sur l'exercice précédent.

Ci-après la statistique, pour 1900, des importations et des exportations de tous les territoires formant le protectorat de la Nigéria méridionale et de la Nigéria septentrionale :

	Liv. st.
Importations	1.115.583
Exportations	1.133.604

La destination des produits exportés était la suivante :

	Liv. st.
Royaume-Uni	672.900
Pays étrangers	460.483

	Liv. st.
De ce dernier chiffre, la France absorbe	74.156
L'Allemagne	385.806
La part de l'Angleterre dans le commerce total (2.249.187 livres sterling) est de	1.600.805
Celle des pays étrangers de	641.904

III. — AMÉRIQUE

Equateur. — *Le commerce avec la France en* 1900. — Le commerce général de l'Equateur en 1900 s'est élevé à la somme de 29.088.590 *sucres* dont 15.671.712 pour l'exportation et 13.416.878 pour l'importation.

Le commerce français, qui occupe le premier rang pour l'exportation, absorbe à lui seul le quart du commerce général où il tient le second rang avec 6.628.980 *sucres*, soit 33.144.900 francs.

Il est intéressant de signaler quelles sont les principales marchandises françaises susceptibles de trouver un débouché sérieux en Equateur. Ce sont :

Bougies, chaussures, conserves alimentaires, vins fins, eaux-de-vie et liqueurs, papier, livres, meubles, carrosserie fine, chaux et ciment, plâtre, faïences et porcelaines, glaces et miroirs, cristallerie, couleurs, produits chimiques et pharmaceutiques, parfumerie, tissus de soie, tulles, dentelles, rubans, passementerie, lingerie de confection, draps, bonneterie, fers et aciers, bicyclettes, serrurerie, ouvrages en cuivre, bronze, zinc, caractères d'imprimerie, tuyaux de plomb, pompes, machines agricoles, montres et pendules à bon marché, bijouterie, quincaillerie, articles de Paris, articles de bureau, jouets, mercerie, lampes, instruments de musique, chapellerie, instruments d'optique, instruments de chirurgie, appareils photographiques, appareils électriques.

Quoique le commerce français occupe un très bon rang, il est loin cependant d'atteindre le chiffre d'affaires qui pourrait être réalisé si nos industriels se décidaient à accorder aux commerçants français ou indigènes des conditions aussi favorables que celles consenties par les maisons allemandes ou anglaises. Ces dernières en effet font des crédits à découvert aux clients sur lesquels elles ont obtenu des renseignements suffisants pour leur inspirer confiance.

La situation de notre pays pourra devenir prépondérante en Equateur le jour où nos maisons d'exportation se décideront à bien étudier le pays et à prendre les mesures indispensables.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Chine. — Sont désig. pour servir à la brigade d'occupation.

MM. le *capit.* Tétart; les *lieut.* Robiony et Legros; l'*offic. d'administ. de 1re cl.* Caillaud et le *sous-offic. stagiaire* Florentin.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Périnet est désig. pour être employé aux travaux publics en Guinée française.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Afrique Occidentale. — M. Cazalbou, *vétér. en 2e cl.* est désig. pour servir au Soudan.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — Sont désig. pour servir :

1° Au bataillon de Changhaï : M. le *lieut.* Martin ;

2° Au 16e rég. : MM. le *chef de bat.* Gesland; les *capit.* Belanger et Castex ; les *lieut.* Bousquet, Lafleur et Boyer; le *sous-lieut.* Leroux:

3° Au 17e rég. : MM. les *capit.* Collot et Cibaud ; les *lieut.* Bonnureau et Vuillermet; les *sous-lieut.* Chanquelin, Lofficier et Bahus;

4° Au 18e rég. : MM. les *capit.* Patin et Guérin, les *lieut.* Louis et Bouvier; les *sous-lieut.* Galaveaux, Antoni et Benoit.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *lieut.-col.* Adam de Villiers ; le *chef de bat.* Cornuel; les *capit.* Gérente et Kopff, les *lieut.* Ozil, Dominique et Mignot; les *sous-lieut.* Mussat, Compte et Morin.

M. le *capit.* Heurteblize est désig. pour servir à l'état-major partic. des troupes de l'Indo-Chine.

M. le *capit.* Grenès est désig. pour occuper l'emploi de capit.-major au 1er tonk.;

Sont désignés pour servir en Cochinchine.

MM. le *lieut.-col.* Brenot; le *chef de batail.* Poulliard; les *capit.* Curault, Camuset et le *lieut.* Boissonneau de Chevigny.

M. le *colon.* Rabier est désig. pour command. le rég. de tiraill. annamites.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. les *capit.* Garnier, Le Moal, Laty et Ducaud; le *lieut.* Boulangé; les *sous-lieut.* Baré, Bouyez et Hartmann.

M. le *capit.* Ruellan est désig. pour servir à l'état-major partic.

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir :

Au 1er sénégalais : MM. le *chef de batail.* Jactel; le *capit.* Léveillé: les *sous-lieut.* Courty et Briand.

Au 2e sénégalais : MM. le *colon.* Heiligenmeyer; les *sous-lieut.* Lecoq et de Saqui-Sannes et le *lieut.* Bergeron.

Au bataillon de Zinder; M. le *chef de batail.* Desbuisson.

Inde. — M. le *sous-lieut.* Vadrot est désig. pour servir à la compagn. des cipahis.

Crète. — M. le *capit.* Pagès est désig. pour servir au bataill. détaché en Crète.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *chef d'escad.* Decepts est classé au corps d'occup. de Chine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Ballieu est désig. pour remplir les fonctions de sous-directeur à Dakar.

Madagascar. — MM. les *capit.* Dandaleix et le *lieut.* Dujour sont mis à la disposit. de M. le général command. en chef.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Mestrel est désig. pour servir à la batterie de la colonie.

Section des comptables

Chine. — M. Seguin, *offic. d'admin. de 1re cl.* est classé au corps d'occupation.

Section des conducteurs de travaux

Indo-Chine. — MM. Jay et Littaye, *offic. d'admin. de* 2e *cl.* sont désig. pour être employés aux travaux publics au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — MM. les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, Kerneis et Le Clech sont classés au 10e d'infant. coloniale;

M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Le Ray est affecté au 18e régiment;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Guitard est affecté au service général de la Cochinchine.

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Brengues est désig. ponr continuer ses services au consulat de France à Oubone (Siam);

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Vaillant est affecté au 2e tonkinois.

Guyane. — Sont désig. pour servir à la Guyane :

MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Sadoul, Castueil et Ascomet; le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Roubaud et le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Métayer.

Afrique Occidentale. — M. le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Mousquet est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Vinas, Lairac, Tédechi et Ortholan sont désig. pour servir à Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Mers d'Orient. — MM. les *lieut. de vaiss.* du Bourg et l'*enseigne de vaiss.* O'Neill sont désig. pour embarquer dans la force navale des mers d'Orient;

MM. les *lieut. de vaiss.* Dollo et Rondeleux sont désig. pour embarquer sur le *Redoutable.*

Atlantique. — M. le *capit. de frégate* Laurent est désig. pour prendre le command. du *Surcouf*;

M. le *lieut. de vaiss.* Lenoble est désig. pour embarquer sur le *Valmy*,

SERVICE DE SANTÉ

Atlantique. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Bessière est désig. pour embarquer sur le *Tage.*

Turquie. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Bertrand est désig. pour embarquer sur le *Vautour* à Constantinople.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Indo-Chine. — M. le *commis. de* 2e *cl.* Gastaud est appelé à continuer ses services à Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 1er juillet, M. Beau (J.-B.-P.), *ministre plénipot.* en Chine a été nommé gouverneur général de l'Indo-Chine.

Rapport au Président de la République, suivi d'un décret portant organisation nouvelle de la colonie du Congo français (J. O. 6 juill.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur est accordé à :

MM. Dante Costa y Narvaez, *consul* du Mexique à Bordeaux; H. Linxweiler, *vice-consul* de Belgique à Rufisque (Sénégal); Valentin de Gorloff, *vice-consul honoraire* de Serbie à Nice.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Mémorial des fêtes de l'inauguration du monument Francis Garnier à Saint-Etienne (12 janvier 1902). Forte brochure illustrée vendue par la *Revue Forézienne* au profit d'une œuvre utile à l'expansion coloniale.

Le comité stéphanois qui vient d'élever une statue à Francis Garnier

dans sa ville natale a voulu compléter son œuvre. Il a tenu à perpétuer le souvenir de cette grandiose et patriotique manifestation. Dans ce but il a réuni dans le *Mémorial* les allocutions et les discours qui précédèrent ou accompagnèrent l'inauguration de la statue de Francis Garnier.

C'est le discours de M. Waldeck-Rousseau qui, en rendant hommage au héros « indécourageable », signale l'essor de notre colonisation révélé par la statistique et les budgets locaux des colonies. C'est le discours de M. de Lanessan, qui expose la vie et l'œuvre de Francis Garnier dont il avait été le témoin en juin 1868 à Saïgon, lors du retour de la Mission du Mékong, et dont il fut l'auxiliaire en 1893, comme gouverneur général de l'Indo-Chine. C'est le discours de M. Decrais, plus spécialement consacré au rôle de précurseur, d'apôtre de Francis Garnier qui, ayant eu la claire vision de l'avenir de la Cochinchine et du Tonkin, a tracé, d'une main ferme, le programme que nous nous bornons à appliquer. C'est un article de M. Maurice Fallex qui montre dans quelle mesure le programme, les « espérances » de Francis Garnier, ont été réalisées et comment il avait déjà proclamé la nécessité de l'intégrité de l'empire chinois ; puis un article de M. H. Valladaud sur « Francis Garnier éducateur », développement de la pensée de Jules Lemaître : « Tout se tient et la question de la colonisation est liée notamment à celle de l'éducation publique. » Enfin vient un article sur Léon Garnier, qui « professant pour son frère Francis un véritable culte et se considérant comme le tuteur de sa mémoire, s'était voué, avec une constance passionnée, à la mise en lumière des savants travaux de l'explorateur et des gestes héroïques du marin. » Le *Mémorial* reproduit, à ce sujet, une polémique entre Léon Garnier et le duc de Broglie qui, ministre des Affaires étrangères en 1873, n'avait pas craint de désavouer Francis Garnier, le considérant comme rebelle à ses instructions. Le *Mémorial* reproduit aussi une lettre publiée dans le *Temps* du 21 décembre 1884, remarquable exemple du pieux dévouement de Léon Garnier.

Ainsi le *Mémorial* est un nouvel hommage au clairvoyant patriotisme de Francis Garnier; c'est une nouvelle forme de l'œuvre de réparation si tardivement entreprise. A ce titre il semble appelé à figurer dans les bibliothèques des écoles supérieures. A l'heure où les carrières sont également encombrées, n'est-il pas plus que jamais utile d'appeler l'attention des générations nouvelles sur les colonies où l'activité française trouverait de si fructueux champs d'exploitation.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 67e et 68e et 69e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Petits guides indo-chinois. Tonkin, Hanoï. — Haïphong, avec cartes et plans. Paris, 1900, F.-H. Schneider, éditeur.

Der Islamische Orient. Berichte und Forschungen. IV Zentralasiatisches aus Stambul. — Berlin 1902, Wolf Peiser Verlay.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (29 *juin*). J. Carlos Soto : La marine de guerre argentine en 1902. — Capitaine H. de Mailleray : Impressions d'un officier français en Espagne. — Sur le champ de bataille de Hoa-Moc. — (6 *juillet*). La mission Rochambeau aux Etats-Unis.

Annales coloniales (*juillet*). Marcel Rucdel : Au Maroc. — Ed. Buron : Le Manitoba et l'Ouest canadien.

Journal des Chambres de commerce (10 *juillet*). H. Blancheville : Le canal interocéanique américain.

Quinzaine (1er *juillet*). Robert Bailly : La loi de recrutement.

Quinzaine coloniale (25 *juin*). Chailley-Bert : La plus grande France. — L'organisation du Crédit colonial. — Les chemins de fer de l'Afrique occidentale française.

Réforme économique (29 *juin*). P. Vergne : Les attachés commerciaux de l'Allemagne. — Aubry : Le canal interocéanique américain. — (6 *juillet*) Aubry : The World's Commerce. — *** : Le coton et la soie aux Etats-Unis.

Revue des Deux Mondes (1er *juillet*). Ch. Benoist : Le travail dans la grande industrie, les mines de houille, l'organisation du travail. — Jules Legras : La Mandchourie russe.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*) (1er *juillet*). L. de Norvins : Les atrocités américaines. — J. de Bloch : La guerro anglo-boer et la paix universelle.

Revue algérienne (*mars*). Les tribunaux répressifs indigènes en Algérie.

Revue du Cercle militaire (5 *juillet*). Capitaine Painvin : Les chiffres rouges de la guerre anglo-boer. — L'évolution de l'artillerie au XIXe siècle.

Revue Bleue (28 *juin*, 5 *juillet*). Paul Lorquet : Impérialisme et fédéralisme. — (12 *juillet*). A. Bayet : Le service de deux ans et l'Université.

Revue scientifique (28 *juin*). A. Mager : Les origines de la langue malgache. — (12 *juillet*). V. Lowenthal : Le service militaire de deux ans et l'état sanitaire de l'armée.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (27 *juin*). L. Laffitte : Ports maritimes. — Ports industriels. — (4 *juillet*). H. Lorin : La France et le Canada.

Revue française (*juillet*). A. Montell : Les chemins de fer tunisiens. — Demanche : La paix au Transvaal. — Nogues : Le bilan de la guerre sud-africaine.

Revue franco-musulmane et saharienne (*juin*). *** : La question de la Tripolitaine. — Coppolani : L'action religieuse musulmane dans le nord-ouest africain.

Revue d'histoire diplomatique. De Beaufort : Quelques projets d'arbitrage international et la paix perpétuelle aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Revue générale des Sciences pures et appliquées (30 *juin*). Michel-Lévy : L'éruption de la montagne Pelée et les volcans des Petites Antilles.

Revue Indo-Chinoise (19 *mai*). Contre-amiral Reveillère : Philosophie de la religion chinoise. — (26 *mai*). G. R. : L'île d'Hainan. — Ch. Lemire : La situation économique du Siam en 1901.

Revue politique et parlementaire (10 *juillet*). Colliard : Une loi navale, projet de réforme pour l'établissement des programmes navals et leur exécution. — M. Bellom : Les mines de houille de l'Etat prussien.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Belgique coloniale (29 *juin*). Une œuvre de colonisation d'Etat. — (6 *juillet*). A propos du trust de l'Atlantique.

Gazette coloniale (29 *juin*). Chinoiseries anglo-saxonnes. — (6 *juillet*). Au Katanga.

Mouvement géographique (29 *juin*). Père Hugenot : Les puits dans le Sahara.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

MALTE ET BIZERTE

L'ANGLETERRE DANS LA MÉDITERRANÉE

L'Angleterre fait reposer en grande partie sa puissance dans le monde sur la situation qu'elle occupe dans la Méditerranée. Grâce à la formidable escadre qu'elle entretient dans cette mer, à ses forteresses de Gibraltar et de Malte, et à son occupation de Chypre et de l'Egypte, elle a accumulé une force redoutable au centre même de l'ancien continent, à un endroit où la position géographique qu'elle occupe, à l'extrémité nord-ouest de ce continent, ne paraissait pas la destiner à jouer un rôle. Par là, non seulement elle domine la route de l'Inde et de l'Extrême-Orient, mais elle tient en respect la Russie qu'elle espère toujours pouvoir refouler dans le bassin fermé de la mer Noire, et la France, qu'elle compte, en cas de guerre, isoler de sa grande colonie de l'Afrique du Nord, tout en dirigeant des attaques sur son littoral méridional aussi facilement que sur ses côtes de la Manche et de l'Atlantique.

Malte est le pivot sur lequel repose toute cette politique. Il est donc du plus haut intérêt pour la France de bien connaître cette colonie anglaise et de savoir ce qu'elle peut avoir à en redouter.

I

La situation géographique de Malte et sa configuration topographique expliquent très clairement le rôle joué par cette petite île dans le monde depuis l'origine de la période historique.

Si l'on examine sur une carte la forme de la Méditerranée, on voit qu'elle est divisée en deux bassins distincts par la presqu'île tunisienne du cap Bon et par la péninsule italienne que prolonge la Sicile. L'Afrique et l'Europe ne sont plus sépa-

rées en cet endroit que par un étroit passage de 150 kilomètres qui fait communiquer entre elles les deux parties de la Méditerranée. Un peu à l'est de ce chenal, à proximité de la route suivie par tous les navires qui le franchissent, se trouve un rocher plat et aride, dans lequel la nature a creusé une rade profonde, parfaitement abritée : c'est Malte. On comprend que ce point ait toujours eu une importance exceptionnelle pour ceux qui prétendaient à la domination maritime du monde.

Les Phéniciens en firent une de leurs stations les plus importantes et Malte fut, de leur temps, le principal centre commercial de la Méditerranée. L'utilité en ce point d'un port d'abri et de ravitaillement était considérable à cette époque où l'art de la navigation était encore dans l'enfance. Pendant la période romaine sa prospérité commerciale se maintint. Puis vinrent les Arabes qui s'emparèrent de cette position si précieuse pour appuyer leurs expéditions de piraterie. Cette même importance stratégique fit choisir Malte par l'Europe chrétienne comme poste avancé dans sa lutte contre l'Islam. La garde en fut alors confiée à l'ordre célèbre de Saint-Jean de Jérusalem, qui fit de l'île une place forte de premier ordre. Cette période est restée dans les traditions du pays comme une des plus brillantes et des plus heureuses de son histoire. La fameuse cathédrale de Saint-Jean à la Valette, où les ornements d'argent, d'or, de marbre et de lapis-lazuli luttent d'éclat et de splendeur, permet d'imaginer ce que devait être la munificence de cette époque. L'importance de Malte ne pouvait échapper à Bonaparte. Dès le début de l'expédition d'Egypte, il s'en empara sachant bien que Malte était la porte de cet Orient vers lequel l'Europe allait diriger toute son activité. Malheureusement d'autres graves préoccupations vinrent l'enlever à l'Orient et le distraire de ses premiers projets. L'Angleterre ne laissa pas échapper l'occasion. Dans cette circonstance comme dans plusieurs autres, elle sut exécuter le plan conçu par la France et s'attribuer les bénéfices d'une initiative qui ne lui appartenait pas. Elle s'établit à Malte en 1800 et peu après elle rompait la paix d'Amiens, plutôt que d'évacuer cette position dont elle sentait tout le prix, et elle attendit patiemment que les événements de la fin du siècle lui livrassent Chypre et l'Egypte, et lui permissent ainsi de compléter son établissement au cœur de l'ancien continent.

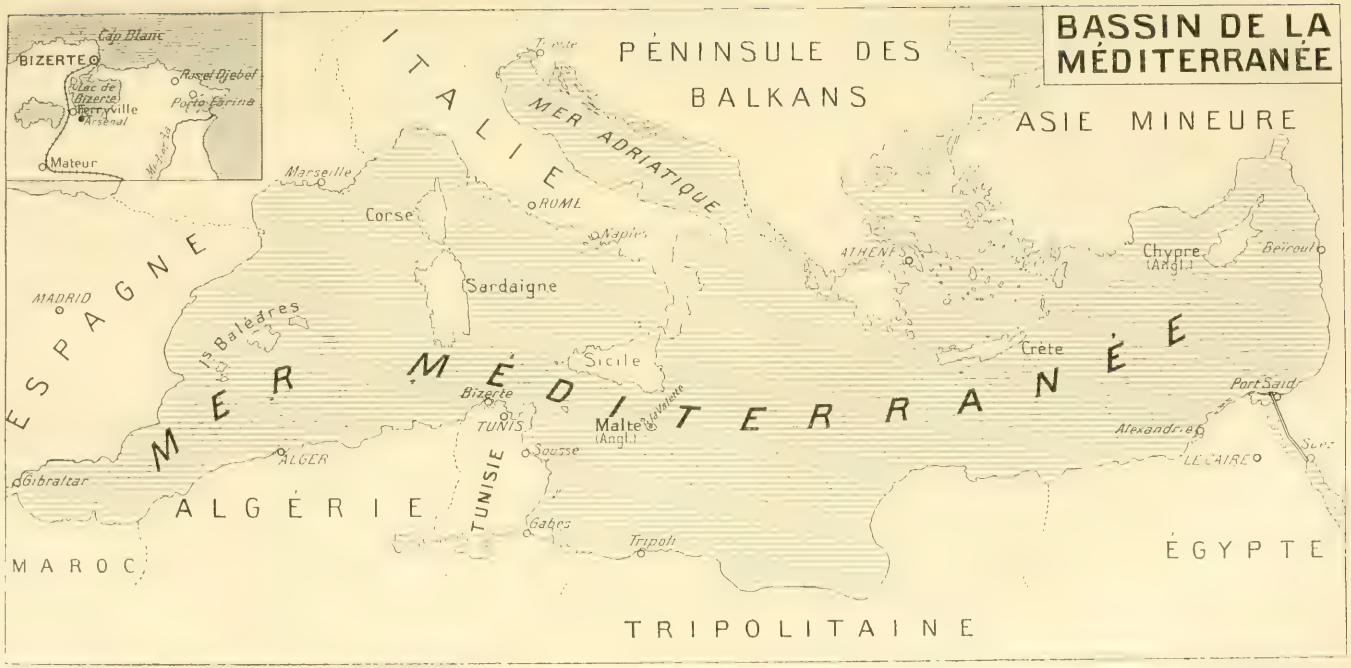

LA MER MEDITERRANÉE

SITUATION RESPECTIVE DE MALTE ET DE BIZERTE

Durant ces cent années d'occupation anglaise, Malte a revu dans une certaine mesure les jours de prospérité de l'époque des Chevaliers. Longtemps elle fut l'entrepôt du commerce des Etats barbaresques et de l'Italie du Sud. Ses négociants habiles et hardis fournissaient à peu près seuls la côte septentrionale d'Afrique et les deux Siciles des produits manufacturés qu'ils se procuraient en France et en Angleterre. Leur connaissance des langues parlées sur ces marchés et les relations qu'ils s'y étaient créées de longue date leur assuraient une sorte de monopole, qui dura un demi-siècle au moins. Dans le même temps l'armement maritime était prospère, et de nombreux voiliers battant pavillon maltais parcouraient la Méditerranée. Plus tard, l'expédition de Crimée, où les Maltais furent les principaux fournisseurs des troupes anglo-françaises, amena dans l'île d'énormes sommes d'argent.

Vers la fin du XIXe siècle, la grande révolution qui a transformé le commerce du monde par la substitution de la navigation à vapeur à la navigation à voile se fit sentir à Malte, comme dans tous les centres maritimes. Tandis que la marine maltaise, entièrement composée de voiliers, disparaissait complètement, une raison nouvelle obligeait les navires qui passaient de l'un des bassins de la Méditerranée dans l'autre à entrer dans le port de La Valette : la nécessité de se ravitailler en charbon. Une escale, qui coupe en deux parties à peu près égales la navigation de cette mer, trop étendue pour être franchie d'une seule traite par un vapeur, était toute désignée pour devenir l'un des grands entrepôts de charbon du monde. En même temps l'ouverture du canal de Suez, en ramenant dans l'ancienne Mer Intérieure la route de l'Extrême-Orient, déplacée depuis trois cents ans par la découverte de Barthélemy Diaz et de Vasco de Gama, augmentait dans des proportions imprévues le nombre des navires qui fréquentaient ces parages.

C'est ainsi que, depuis les débuts de la civilisation, Malte a tiré de sa situation géographique des avantages qui lui ont permis de tenir dans le monde une place que ne justifieraient ni son étendue, ni le chiffre de sa population. Ces avantages lui sont-ils assurés au même degré pour un avenir indéfini ? Telle est la question que les Maltais intelligents se posent avec anxiété. Déjà de graves symptômes éveillent chez eux

des appréhensions justifiées. De même que la construction maritime et l'armement ont disparu de Malte devant le développement de la navigation à vapeur, le commerce de transit, qui a fait autrefois une partie de sa fortune, a été détruit par les révolutions politiques dont les pays riverains de la Méditerranée ont été le théâtre : la conquête de l'Afrique du Nord par la France et l'unité italienne, en mettant ces régions en

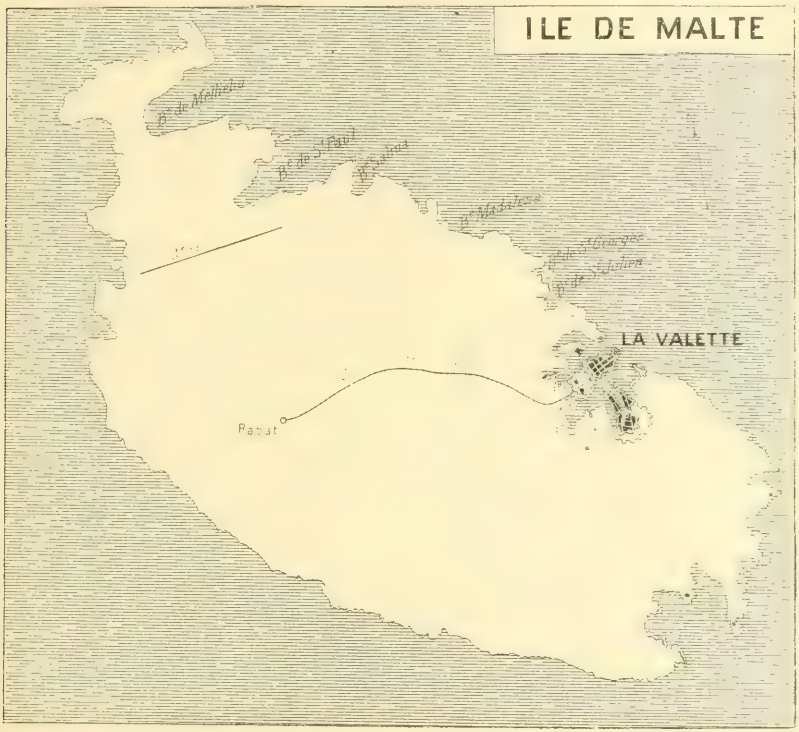

relations directes avec les pays manufacturiers, leur ont permis de se passer d'intermédiaires. Ramené aujourd'hui aux proportions les plus modiques, le transit maltais est réduit à se dissimuler presque complètement sous la forme du commerce clandestin, à descendre au rang avilissant de contrebande.

Cette décadence du commerce de transit est pour Malte un désastre irrémédiable. En effet elle ne possède rien qui puisse le remplacer. Aucune industrie ne lui fournit des produits à exporter et l'état de son agriculture, qu'explique l'aridité de son sol, est si misérable que le commerce ne peut rien en attendre. L'île n'est qu'un plateau rocheux sur lequel on a dû

apporter du dehors la terre végétale. C'est au prix d'un labeur surhumain, qui remplit d'admiration pour l'énergie de ce vaillant petit peuple, que les Maltais sont arrivés à créer artificiellement de maigres champs, dans lesquels ils cultivent, comme dans de grands pots à fleurs, un peu de céréales et de légumes, quelques plantes fourragères et des arbres fruitiers. Ces champs, de forme rectangulaire et entourés de murs de pierres sèches, font ressembler la campagne maltaise à un immense damier aux cases irrégulières ; le ton généralement gris du paysage n'y est interrompu après les récoltes que par la blancheur des routes poudreuses et par la sombre verdure de rares bouquets de cyprès ou de caroubiers isolés. Malgré les prodiges de travail qu'ils accomplissent chaque année, ces vaillants cultivateurs n'arrivent pas à produire, d'après les calculs les plus exacts, de quoi nourrir la population pendant deux mois.

L'île, privée de produits à exporter, n'a pas d'autre ressource que le ravitaillement des navires qui passent dans son voisinage. Malheureusement pour elle, une des raisons de l'excellence de sa position est en train de s'affaiblir. Pendant des siècles, Malte était l'unique point où la marine pût trouver, sans se détourner de sa route, l'abri, les approvisionnements et les ateliers de réparations dont elle a besoin dans sa traversée de la Méditerranée. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le génie colonisateur de la France a fait d'Alger un grand port qui s'est outillé progressivement, et a constitué sur ses quais un entrepôt de charbon ; il fait aujourd'hui une concurrence sérieuse à Gibraltar, et à ce qu'assurent les Maltais, leur enlève une partie de leur clientèle maritime. Ce n'est pas tout ; dans les parages même de Malte, la France est en train de créer un autre port, qui offre à la navigation tout ce que jusqu'à présent elle ne pouvait trouver qu'à La Valette. Bizerte occupe à l'ouest du chenal central de la Méditerranée une situation exactement semblable à celle que Malte occupe à l'Est. Placé tout près du cap Blanc, le point le plus septentrional de l'Afrique que doivent raser les navires qui ont à franchir la Méditerranée dans sa longueur, ce port se trouve sur leur passage même. Lorsqu'il sera complètement outillé et aménagé, il jouira de tous les avantages de Malte. Déjà il lui dispute sa clientèle de navires à ravitailler. Plus facilement que son rival, grâce au territoire fertile et cul-

tivé qui l'entoure, il peut leur fournir des vivres frais : viande de boucherie, légumes, fruits, volailles, œufs frais.

Ainsi le mouvement en avant de la civilisation, l'évolution du progrès général dans le monde menacent d'enlever à Malte les privilèges économiques dont elle a bénéficié depuis une longue suite de siècles sans rencontrer de concurrents.

II

Au milieu des transformations si rapides que subit le monde moderne, et qui semblent devoir être funestes à l'antique puissance commerciale de Malte, sa valeur stratégique, si haute-

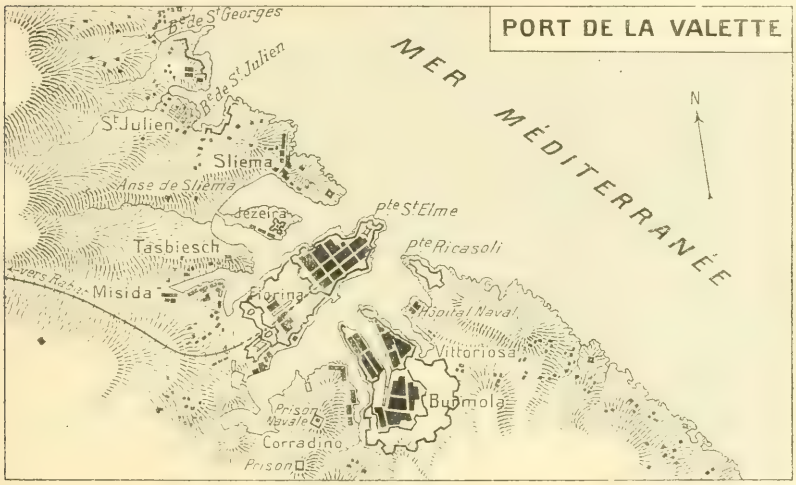

ment appréciée depuis l'antiquité, restera-t-elle intacte ? C'est là pour l'Angleterre une question de la plus grande importance, et la France est directement intéressée à savoir à quoi s'en tenir à cet égard, puisque c'est à elle que l'île a été enlevée, et que c'est en grande partie contre elle que son occupation est dirigée.

Décidés à entretenir en tout temps dans la Méditerranée une force maritime suffisante pour y faire la loi, les Anglais avaient besoin d'y posséder un port, où leurs navires auraient à leur portée les ravitaillements et les moyens de réparation qu'il eût été trop long d'aller chercher jusque dans le Royaume-Uni, chaque fois que le besoin s'en faisait sentir. Depuis l'année 1800 La Valette est devenue le port d'attache de la flotte britannique dans la Méditerranée. Il s'est développé à mesure que s'est

accru le nombre des unités navales qui la composent. Au fond de l'une des cinq baies qui composent la rade, derrière le vieux et curieux quartier de Vittoriosa, berceau des Chevaliers de Malte, on a construit un immense arsenal, où sont tenus en réserve et accumulés en quantités énormes les vivres, le combustible et le matériel de toute nature nécessaires à l'entretien d'une des plus puissantes escadres qui aient jamais parcouru les mers. A côté ont été installés des ateliers de réparation, complément indispensable de l'arsenal; ils ont suivi le mouvement de progression des besoins de la marine de guerre auxquels ils doivent répondre. Les bassins de radoub sont, avec ceux de Toulon, les plus vastes et les mieux outillés de la Méditerranée; ils peuvent recevoir dans leur cavité profonde, mettre à sec et réparer dans le minimum de temps les plus grands des cuirassés à flot. Telle a été l'œuvre principale des Anglais à Malte ; elle est visible à tous les yeux et mérite d'être louée sans réserve par tous ceux qui s'intéressent aux choses de la marine.

Mais cet outillage, si perfectionné qu'il soit, cet arsenal, si bien approvisionné qu'on le suppose, ne suffisent pas pour atteindre le but proposé. Ils constituent pour la flotte anglaise la base d'opérations cherchée; mais pour que cette base soit utilisable, il est nécessaire qu'elle soit placée elle-même à l'abri des attaques de l'ennemi. Qu'ont donc fait les Anglais pour fortifier leur arsenal méditerranéen? Ont-ils mis en œuvre pour cela toutes les ressources que fournit la science du génie militaire moderne? Il est difficile de répondre avec certitude à cette question, car, à part la garnison, personne ne pénètre dans les ouvrages fortifiés, et les secrets de la défense sont bien gardés.

Cependant il y a une observation qui vient spontanément à l'esprit de toutes les personnes qui visitent Malte : c'est que, extérieurement tout au moins, rien n'a été changé aux fortifications élevées il y a plusieurs siècles par les Chevaliers. Les antiques remparts de pierres que la chrétienté avait dressés contre les attaques de l'Islam sont encore debout, tels qu'ils étaient au temps où les Grands Maîtres commandaient dans l'île. Formidables pour cette époque déjà lointaine, où les armes de guerre étaient encore relativement primitives, ils semblent quelque peu démodés aujourd'hui, et l'on se demande quelle résistance ils seraient en état d'opposer à la puissance des engins modernes. Il est vrai que l'armement a probablement

suivi les progrès de l'artillerie, et que l'on murmure tout bas dans le pays de mystérieuses histoires de travaux gigantesques secrètement exécutés à l'intérieur des vieilles murailles. En admettant que ces récits populaires renferment une part de vérité, et que, derrière l'enveloppe extérieure qui a été respectée, on ait installé des pièces modernes et qu'on ait trouvé un moyen efficace de les protéger, il n'en reste pas moins que le système des fortifications défend uniquement la rade de La Valette, et est surtout destiné à la protéger contre une agression venue du large. Lorsqu'on arrive à Malte, et qu'on entre dans le port, en franchissant la passe fort étroite que gardent à droite le fort Saint-Elme et à gauche le fort Saint-Ange, on aperçoit les grosses pièces qui allongent leur gueules menaçantes à travers les embrasures, et l'on a le sentiment qu'en dépit de la vétusté des remparts, leurs feux croisés interdiraient très probablement le passage. A mesure qu'on avance dans cette admirable rade et qu'on voit se dérouler le splendide panorama de cette immense nappe aux eaux tranquilles, sillonnée en tous sens par l'énorme masse des navires de guerre et par les bâtiments plus légers du commerce, lorsque, levant la tête, on contemple l'entassement prodigieux de maisons, de palais, d'églises, de fortifications qui, haut au-dessus de la mer, encadre le paysage, on se rend compte que, si un ennemi audacieux réussissait à forcer la passe, il serait aussitôt foudroyé par les batteries qui, de tous côtés, couronnent les hauteurs.

Mais, tout au contraire, en parcourant l'intérieur de l'île, qui est constituée par une surface plane assez fortement inclinée vers la mer, on comprend qu'une attaque de vive force, qui serait dirigée de ce côté contre la place forte de La Valette, aurait des chances de succès, car, par là, on pourrait dominer les bords supérieurs de cette sorte d'entonnoir qu'est la rade. Or Bonaparte a prouvé par son exemple qu'un débarquement à Malte était une entreprise parfaitement exécutable, et presque rien n'a été modifié depuis cette époque. Les seuls travaux que les Anglais aient effectué, dans le but d'en prévenir le retour, sont une batterie de côte à l'entrée de la baie de Marça-Sirocco, un des points de débarquement de Bonaparte, et un mur qui coupe l'île vers le Nord dans sa dimension la plus étroite, et qui semble destiné à abriter des tirailleurs. Son aspect n'a rien de formidable, et il a été élevé dans des condi-

tions tellement défectueuses que, lorsque j'ai passé par là, il y a quelques années, il menaçait ruine sur une assez grande longueur. L'état d'abandon dans lequel il était laissé montre que le génie militaire anglais ne doit pas compter beaucoup sur cet ouvrage pour la défense de l'île. Une opération de débarquement, surtout si elle était aidée par la complicité ou simplement par la neutralité de la population, rencontrerait de nombreux points propices, et ne présenterait en réalité aucune difficulté pour une flotte qui aurait sur mer la liberté de ses mouvements.

L'attitude des habitants aurait donc une importance considérable dans le cas où l'île viendrait à être attaquée. Il y a de fortes raisons pour croire qu'ils seraient favorables à l'assaillant. Presque tous les précédents que l'on peut relever dans l'histoire les montrent accueillant les envahisseurs et se tournant contre leurs maîtres. Une seule fois, en 1565, ils s'unirent aux Chevaliers pour repousser les Turcs qui assiégeaient la Cité Victorieuse, et l'anniversaire de cette glorieuse journée est devenu leur fête nationale. Mais la question religieuse, qui était en jeu dans cette circonstance, explique cette conduite de la population maltaise, unique dans ses annales. Sachant que la résistance se concentre forcément dans la forteresse qui entoure la rade, les Maltais ont intérêt à faire bon accueil aux assaillants, et à faciliter leurs succès, de manière à hâter la fin de la guerre, dont ils supportent les désastreux effets. C'est ce qu'ils ont fait pour les Romains contre les Carthaginois, pour les Français contre les Chevaliers, pour les Anglais contre les Français. Ces exemples sont les plus connus, mais on n'aurait pas de peine à en citer d'autres encore qui confirmeraient cette observation. La logique d'une situation qui n'a pas varié depuis les siècles les plus reculés les poussera toujours à agir ainsi, et ce ne sont pas les sentiments de sympathie, que les Anglais ont su leur inspirer, qui seraient de nature à les détourner de leur ligne de conduite traditionnelle.

Conçu en vue de repousser une attaque venue directement du large, le système de défense de la rade de La Valette pourrait donc être pris à revers. Mais, pour en avoir raison, il serait également possible, avec l'artillerie à longue portée dont on dispose actuellement, d'employer un procédé beaucoup plus simple. Un bombardement dirigé de la haute mer suffirait pour détruire promptement l'arsenal et tout ce qu'il contient, et pour

priver la flotte britannique de son point d'appui, ce qui changerait du tout au tout sa situation dans la Méditerranée. Obligée d'aller se ravitailler et se réparer à Gibraltar et même en Angleterre, l'escadre anglaise verrait diminuer sa puissance dans une énorme proportion. Si l'on y réfléchit, l'éventualité d'un bombardement de l'arsenal de La Valette n'apparaît pas comme une hypothèse invraisemblable. En réalité la véritable défense de Malte ne se trouve pas dans les antiques forteresses qui ajoutent un décor si pittoresque à la monotonie des rochers arides et désolés de cette île, mais bien dans la puissante flotte qui monte la garde autour de sa base d'opérations. Aussi longtemps que cette redoutable force maritime sera concentrée dans le voisinage, Malte n'aura à craindre aucune insulte de la part de l'ennemi. Mais, si une guerre entre la France et l'Angleterre venait à éclater, les obligations multiples qui incomberaient à cette escadre l'empêcheraient de conserver tous ses éléments groupés autour de son port d'attache et de faire de sa défense son unique préoccupation. Elle aurait à la fois à chercher et à combattre la flotte française qui l'entraînerait peut-être bien loin, à menacer les côtes de France, d'Algérie et de Tunisie, et à protéger les navires de commerce britanniques qui navigueraient à ce moment dans la Méditerranée. Pour si nombreuse qu'on la suppose, il lui serait difficile de fournir à la fois, sur tous les points où leur présence serait requise, des unités navales en quantité suffisante. Il n'est donc pas téméraire d'imaginer qu'au milieu de la complication des événements, Malte pourrait se trouver un moment abandonnée à ses propres forces. Une absence de la flotte, ne durât-elle que quelques heures, suffirait peut-être pour entraîner la ruine de la puissance anglaise dans la Méditerranée. En effet il ne faudrait pas bien longtemps à deux ou trois croiseurs partis de Bizerte pour aller bombarder et réduire en cendres l'arsenal de La Valette. A cette situation pleine de périls, il n'y a pas de remède, parce qu'elle résulte de la configuration du terrain qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de changer. Quoi que l'on imagine, quelques travaux que l'on entreprenne [1], il sera impossible de mettre l'arsenal de La Valette à l'abri des canons à longue portée qu'une flotte ennemie pourrait braquer contre lui. Cette considération est de nature à

[1] Des renseignements tout récents nous apprennent que des travaux importants viennent d'être entrepris.

diminuer singulièrement la valeur militaire de Malte. Une autre circonstance l'amoindrira encore.

Un événement d'une importance incalculable est en train de se produire dans le bassin occidental de la Méditerranée. Il ne tend à rien moins qu'à modifier l'équilibre des forces que les diverses puissances peuvent y mettre en présence. Jusqu'à présent la France n'y possédait qu'un port de guerre, Toulon, chargé de veiller à la défense de son littoral méditerranéen. L'Italie en avait deux : la Spezzia, sur le littoral nord de la péninsule, et la Maddalena, qui surveille les Bouches de Bonifacio. L'Angleterre possédait Malte et Gibraltar. Assurée de la neutralité de l'Italie et de l'Espagne, il lui eût été facile de diriger de

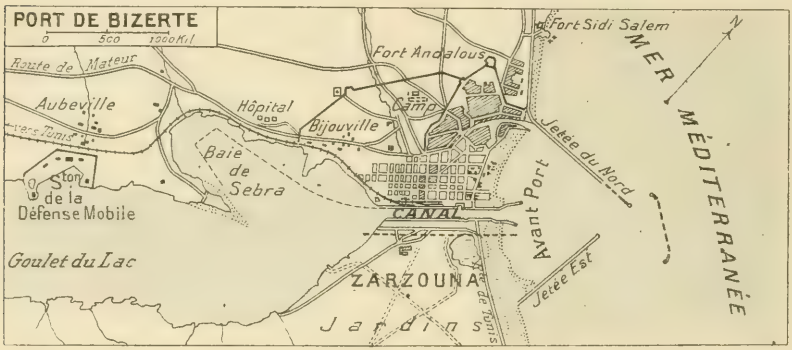

ces deux points contre notre littoral de Provence et du Languedoc des attaques que l'infériorité numérique de notre escadre nous eût mis en mauvaise posture pour repousser. La France attaquée également par l'Angleterre sur la Manche et sur l'Atlantique se serait donc trouvée investie par elle sur toutes ses frontières maritimes à la fois.

Depuis la conquête de l'Algérie, notre position était devenue plus dangereuse encore, car une tâche supplémentaire, presque impossible à remplir, nous était imposée, celle de défendre une longue étendue de côtes, séparée du territoire métropolitain par la Méditerranée, dont nous n'eussions pas été les maîtres. On s'en est aperçu, lorsque l'affaire de Fachoda a failli nous mettre aux prises avec l'Angleterre, et lorsqu'on a appris que le lendemain de la déclaration de guerre un corps de troupes anglaises de 20.000 hommes, concentré à Malte, aurait débarqué en Tunisie, où aucune disposition n'avait été prise en vue de cette éventualité. C'est alors seulement que la France s'est

avisée de se servir d'un merveilleux instrument de défense, que la nature avait préparé, et que le protectorat de la Tunisie avait mis entre ses mains : le port de Bizerte.

Placée à l'extrême nord de l'Afrique, en face de la Sicile et de la Sardaigne, plus rapprochée encore que Malte du chenal qui unit les deux bassins de la Méditerranée, Bizerte n'était qu'une pauvre bourgade arabe, qui a joué un rôle au temps de la piraterie. Elle est située sur une sorte d'isthme étroit entre la mer et un grand lac, splendide rade intérieure, complètement abritée contre les entreprises de la haute mer. Un canal large et profond, qui a été creusé depuis quelques années dans le sable de l'isthme, a ouvert un passage aux plus gros cuirassés de notre flotte. Tout au fond, à une distance suffisante pour qu'aucun bombardement ne soit à redouter, on est en train d'édifier un arsenal muni d'immenses formes de radoub, qui a reçu le nom de Ferryville. Tout autour s'élève un système de forts, construits suivant les données les plus récentes de l'art militaire moderne, qui en feront un camp retranché imprenable. Dans deux ou trois ans, lorsque les travaux en cours seront terminés, Bizerte n'aura rien à envier à Malte, et offrira sur elle le grand avantage de s'appuyer sur un pays fertile en productions naturelles, au lieu d'être isolée au milieu de la mer sur un rocher aride et de tout attendre du dehors. Rendue inattaquable par les ouvrages de défense qui l'entourent, Bizerte deviendra pour nos escadres une base d'opérations redoutable, d'où nos torpilleurs et nos sous-marins s'élanceront pour donner la chasse aux navires ennemis. Notre Afrique du Nord non seulement pourra se défendre, mais sera en mesure de prêter son concours à une action offensive de la métropole.

La création de Bizerte, sortie de la terre et de l'eau en un temps extraordinairement court, va changer les conditions d'une guerre dans la Méditerranée. Désormais la position formidable que l'Angleterre y occupait sera tournée. Malte sera annihilée, et le bassin occidental de cette mer cessera d'être ce qu'il a été pendant un siècle au point de vue militaire : un lac anglais.

E. Fallot.

LES PROGRÈS DE LA COLONISATION

EN SIBÉRIE

LA RÉGION DU LAC BAÏKAL ET LA PROVINCE D'IRKOUTSK

Ainsi qu'on l'a vu dans les quelques études que j'ai données depuis deux ans à la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*[1], la Sibérie peut être physiquement divisée en trois zones, d'une importance très inégale au point de vue de la colonisation générale. La première, qui s'étend au sud de l'océan Glacial, très large et très vaste, est celle de la « toundra ». La toundra est couverte de mousses rougeâtres, qui poussent par touffes et servent de nourriture à des troupeaux de rennes sauvages. Très intéressante au point de vue scientifique, la région tout entière est impropre à la colonisation agricole; la température moyenne pendant la courte période de végétation n'y permet aucune culture; les quelques peuples très primitifs qui l'habitent se sont adonnés à la chasse, à la pêche et à l'élevage des rennes. Les animaux qu'ils tuent leur donnent la nourriture et les vêtements dont ils ont besoin; les peaux parfois même sont transformées en tentes de voyage et en ustensiles domestiques. Un tableau, admiré à l'Exposition des Beaux-Arts dans la section russe, et signé Iartsev, donnait très heureusement l'impression de la toundra inculte et désolée.

La seconde zone est celle de la haute futaie, ou pour mieux dire et lui donner son nom russe, la zone de la « taïga ». Les provinces de la Sibérie sont très riches en forêts, composées d'arbres excellents pour le chauffage et pour la construction, et d'espèces riches en essences végétales. Certaines provinces sont sensiblement plus vastes que la France et plus de la moitié de leur territoire est couvert de forêts, où les sapins, les pins, les pectinés, les mélèzes et les cèdres alternent avec les bouleaux, les érables et les saules. Cette zone, on le voit, ne convient guère à l'agriculture; la température moyenne pendant la période de végétation est encore trop basse, et d'ailleurs

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, t. X, pp. 403-411; 609-616; t. XII, pp. 656-671.

pourquoi détruire une région forestière dont les richesses, intelligemment et rationnellement exploitées, ont pour le pays une importance incomparable?

Il ne reste donc aux paysans colons que la zone méridionale, qui tantôt suit la voie ferrée, tantôt s'en écarte sensiblement. Cette zone est peu large en Sibérie centrale, mais la province d'Irkoutsk n'en est pas moins très intéressante au point de vue de la colonisation; la région du Baïkal est très perfectible et susceptible de transformations, et son avenir industriel et commercial s'annonce comme devant être exceptionnellement brillant. La ville d'Irkoutsk y gagnera une importance qu'on ne peut se dissimuler aujourd'hui, elle sera le centre des transactions, et le point vers lequel se dirigeront les produits et les marchandises. Station de premier ordre sur le Transsibérien, elle s'enrichira grâce à l'ouverture de la ligne de Mandchourie, et elle gagnera encore lorsque sera décidée la construction de la voie ferrée qui ira dans quelques années sans doute, par la Mongolie, d'Irkoutsk à Pékin. A chacun de mes voyages, j'ai constaté à Irkoutsk des changements dont la plupart ont été des progrès.

Je vis d'ailleurs en ce moment dans la région du Baïkal et l'article qu'on va lire est daté d'Irkoutsk. Cette région comprend une partie de la province de Transbaïkalie et toute la province d'Irkoutsk. La partie de la Transbaïkalie qui appartient au bassin du lac Baïkal comprend les bassins de plusieurs rivières, dont la plus importante par son étendue et par sa situation géographique est la Sélenga qui, ainsi que ses larges affluents le Tchikoi et le Khilok, coule dans de larges vallées admirablement propres à la colonisation. La route de Kiakhta, appelée parfois la route du thé, est celle que suivent les caravanes qui amènent le thé de Chine aux marchands sibériens.

Le lac Baïkal est un des plus grands lacs du monde; il occupe une surface de 34.180 kilomètres carrés et est exactement soixante-deux fois plus grand que le lac de Genève. La faune et la flore de ce lac, malgré des travaux récents, ne sont pas encore très bien connues. Il y a quelques années, on lui attribuait une profondeur de 470 mètres; aujourd'hui on a fait des sondages jusqu'à 2.000 mètres. Une commission, sous les ordres de M. Drijenko, continue les sondages et prépare une carte du fond du lac. La longueur du lac est presque de 800 kilomètres, sa largeur

ne dépasse jamais 100 kilomètres. En été, les tempêtes y sont terribles et l'an dernier on eut à déplorer des accidents qui ont coûté la vie à beaucoup de passagers.

Le ministère des Voies et Communications fit construire un très grand bateau brise-glaces, destiné à traverser pendant l'hiver le lac Baïkal et à transporter sur l'autre rive les trains et les voyageurs; mais la couche de glaces a parfois une épaisseur de 3 et 4 mètres et l'éperon du bateau se brise contre un pareil obstacle. C'est une fantaisie d'écrire, comme l'a fait cette année un voyageur français; que la glace va en hiver jusqu'au fond du lac. Il y a même des endroits qui ne gèlent pas ou qui gèlent mal; à cause de sources chaudes, et par le mouvement de ses eaux, le lac résiste longtemps à l'hiver et le traînage n'est parfois établi que vers la fin de l'année. J'ai traversé, cette année, en traîneau le lac, le 3 avril russe, c'est-à-dire le 16 avril français, aujourd'hui 28 avril style français), on passe encore, mais la traversée est déjà un peu dangereuse. Chose curieuse, l'Angara, qui sort du lac, est depuis onze jours débarrassé de ses glaçons.

Le brise-glaces sert, en été, au transport des trains: les wagons y sont poussés un à un. C'est un beau bateau construit pour l'hiver, mais qui ne peut rendre des services qu'en été. La ligne qui contournera au sud le lac Baïkal est en construction, mais l'œuvre sera longue à terminer, les montagnes sont faites de rochers et les obstacles sont nombreux. Les monts Saïanes, dont nous allons parler, se séparent en deux chaînes qui enserrent entre elles le lac Baïkal.

La province d'Irkoutsk s'étend à l'ouest du lac, elle a une superficie de 703.650 verstes carrées. Les monts Saïanes lui servent de frontière au Sud et la séparent des territoires chinois. Ces montagnes sont très élevées; un des pics, le Moun-hou Sardyk ou Koussé Goul, que quatre Français ont visité l'an dernier, a une altitude de 3.490 mètres. Toute la partie méridionale de la province est couverte de ramifications et sous-ramifications de la chaîne principale. Les rivières, affluents de gauche de l'Angara, coulent dans des vallées presque parallèles; les ceintures qui forment leurs bassins, sont souvent élevées, mais quelquefois aussi elles ont l'aspect de simples collines. L'Irkout, un des plus importants affluents de l'Angara, se jette dans le fleuve presque en face d'Irkoutsk;

elle arrose tout d'abord une étroite et profonde vallée, perpendiculaire au lac Baïkal, voisine de la frontière chinoise et coule aux pieds mêmes de la chaîne principale des monts Saïanes et dans un pays incomparable par ses beautés naturelles, souvent sauvages et toujours pittoresques. Cette vallée d'ailleurs a été plusieurs fois étudiée par des explorations scientifiques, qui y ont trouvé des collections zoologiques, minéralogiques et ethnographiques importantes, mais qui, poussées plus avant, auraient donné sans doute aussi au point de vue archéologique des résultats inattendus. Les monts Saïanes renferment des gisements de plomb argentifère et de cuivre; on y découvre du fer, des graphites, du lapis-lazuli, de la houille et des sables aurifères.

Au pied des monts Saïanes, la température moyenne de l'année est de 3° et la moyenne de la température, pendant les cinq mois propres à la végétation, ne permet aux colons aucune culture : elle est en effet de 10°. Dans la vallée de l'Angara, au contraire, la colonisation est possible et l'expérience l'a prouvé : la moyenne de l'été est de + 16° et celle du mois le plus chaud de + 19°; la température de l'hiver est très dure, puisque la moyenne de l'année est de zéro.

La voie ferrée qui traverse la province parcourt une région vallonnée, où des plateaux alternent avec des plaines. La Sibérie ne présente plus ici l'aspect que nous lui avons connu dans la steppe kirghize. Les richesses minérales dont nous étudierons plus loin l'exploitation sont grandes et les terrains colonisés ne forment en général qu'une bande assez étroite et située le long du Transsibérien.

Les deux grands cours d'eau de la province sont l'Angara, qui se jette dans le Ienisséi et la Léna. L'Angara est une rivière si rapide que la navigation y est parfois difficile; elle se débarrasse très tôt des glaces qui la couvrent en hiver; il y a même des endroits où elle ne gèle jamais, à sa sortie du Baïkal, par exemple. Elle sera cependant une route commerciale importante quand les rochers qui obstruent son cours et quand les rapides qui la rendent dangereuse auront disparu : ce travail est commencé maintenant déjà. La largeur de l'Angara varie entre 500 et 1.300 mètres ; la navigation n'a qu'une importance locale, et elle est complètement entre les mains d'un marchand de Kiakhta. Quant à la Léna,

c'est un des plus grands et un des plus larges fleuves du monde; mais, par sa situation géographique, elle ne pourra jamais rendre de grands services à la colonisation. La navigation y est pourtant importante, elle est due en grande partie aux mines d'or exploitées dans le bassin de la Viotime.

La ville d'Irkoutsk est le siège d'un gouvernement général, dont relève les provinces d'Irkoutsk et de la Sibérie Centrale. On a souvent parlé de supprimer ce poste dont l'utilité ne se conçoit plus guère. On comprend qu'il soit utile en effet de nommer pour les provinces de l'Amour et pour le Turkestan des gouverneurs généraux, à la fois directeurs des services civils et militaires, et désignés pour le commandement des troupes de plusieurs provinces frontières, où des difficultés entraînant une mobilisation rapide peuvent toujours surgir ; mais les postes de gouverneurs généraux de la steppe ou de la Sibérie Centrale ont une importance bien moindre et plus difficile à prouver. Ils ont cependant de nombreux défenseurs, surtout parmi ceux qui espèrent en être un jour les titulaires.

A côté du gouverneur général se trouve un gouverneur de province. Je n'insisterai d'ailleurs pas davantage, pour ne pas me répéter, sur les divisions administratives, semblables à celles que nous avons déjà décrites.

Les dernières statistiques connues datent de l'année 1901. Au 1er janvier 1900, il y avait 529.738 habitants, parmi lesquels 280.727 hommes et 249.011 femmes. Il faut insister ici encore sur ce fait que, comme presque partout en Sibérie, les femmes sont notablement moins nombreuses que les hommes dans la province d'Irkoutsk.

Il y a cinq districts dans la province. Voici quels sont les derniers chiffres officiellement publiés; nous venons de noter le chiffre de 529.738 habitants, voyons maintenant s'il s'est accru pendant l'année suivante et dans quelles conditions.

Districts	Hommes	Femmes	Total
—	—	—	—
Irkoutsk	60.877	55.770	116.647
Balagansk	79.216	71.622	150.838
Nijneoudinsk	49.502	36.477	85.979
Verkholensk	37.500	34.371	71.871
Kirensk	28.068	26.355	54.423
Total général	255.163	224.778	479.761

C'est là seulement la population des campagnes ; voici celle des villes, chefs-lieux de districts :

Villes	Hommes	Femmes	Total
Irkoutsk	25.409	23.997	49.406
Balagansk	756	630	1.386
Nijneoudinsk	3.343	2.676	6.019
Verkhôlensk	1.222	867	2.089
Kirensk	321	326	647
Total	31.483	29.180	60.663

Le total général serait alors le suivant :

Hommes	286.645
Femmes	253.778
Total	540.424

Ces chiffres sont d'ailleurs sujets à critique. Il faut remarquer que pour la ville d'Irkoutsk, depuis le recensement officiel publié en 1897, on s'est contenté de noter chaque année le nombre des morts ou des naissances constatées dans la ville, et de changer le chiffre de 1897 en se basant sur cette donnée unique. On a négligé d'y adjoindre les gens venus de Russie pour s'établir dans la ville d'Irkoutsk, La véritable population de la ville serait en effet de 58.678 habitants.

La même erreur n'existe pas dans les chiffres donnés pour la population des districts. Toutefois une remarque importante s'impose. Les terres cultivables disponibles étant aujourd'hui peu nombreuses, le chiffre des émigrants venus pendant les dernières années est relativement peu considérable, mais si l'on soustrait ce chiffre de l'augmentation sur l'année précédente, on voit que la reproduction a été peu importante en comparaison de celle des provinces voisines : pour 1.000 habitants, il y a eu pendant l'année 44,8 naissances et 34 1/2 décès.

Je parlais plus haut de la différence qui existe entre le nombre des hommes et celui des femmes : il est très curieux de constater le même phénomène parmi les naissances elles-mêmes. Il y a eu sur 100 nouveau-nés :

Garçons	52,2 %
Filles	47,8 %

Il est difficile d'expliquer ce phénomène qui se produit dans

beaucoup de provinces de Sibérie. Il faut se borner à le constater.

On peut répartir la population en deux groupes : 1° d'après la fonction ou le métier; 2° d'après la religion.

PREMIER GROUPE

	Hommes	Femmes
Nobles et fonctionnaires	3.311	2.585
Clergé et fonctions en dépendant	924	1.222
Marchands et boutiquiers	20.748	19.647
Corporations	2.461	2.342
Armée ordinaire et femmes de soldats	7.691	4.821
Cosaques	2.832	2.290
Aborigènes sédentaires	6.661	6.160
Aborigènes nomades	57.308	52.137
Paysans russes	164.162	155.407
Vagabonds	765	738
Ex-forçats astreints à la résidence	23.194	6.206
Divers	1.909	1.944

La majorité, on le voit, n'est plus ici, comme dans la steppe kirghize, à l'élément aborigène. Ce sont les paysans qui sont les plus nombreux; ils représentent plus de la moitié de la population totale.

DEUXIÈME GROUPE

	Hommes	Femmes
Religion orthodoxe	243.499	213.539
Orthodoxes dissidents	1.002	712
Catholiques romains	2.102	1.270
Religion arménienne	303	34
Protestants	506	255
Israélites	4.240	3.237
Musulmans	4.492	2.660
Bouddhistes	7.105	6.993
Chamanistes	29.894	26.816

Ce tableau mérite, lui aussi, quelques explications et il ne faut d'ailleurs jamais admettre sans discussion une statistique russe quand il s'agit d'un classement de religions. Il est impossible que les orthodoxes dissidents soient aussi peu nombreux dans le gouvernement d'Irkoutsk, et le nombre des orthodoxes est augmenté d'autant, sans aucun doute, aux dépens des dissidents. De même parmi les aborigènes, il y en a

qui sont simplement convertis, ou pour mieux dire qui sont dits convertis : ils ont été baptisés à la suite d'un incident ou d'un accident et restent au fond du cœur fidèles à la religion de leurs pères. Parmi les Bouriates convertis, il y a trois espèces d'orthodoxes : les sincères qui sont les moins nombreux, les convertis par intérêt, et surtout les convertis par nécessité. On baptise un voleur en lui promettant d'étouffer l'affaire qui pourrait le conduire en prison : entre le baptême et la punition, il choisit le baptême. Un aborigène converti reste un sauvage et un étranger pour les Russes, et n'est plus considéré comme un frère par ceux dont il a abandonné la religion et qui ne le lui pardonneront jamais.

Autre fait intéressant à déduire du tableau : les Russes prétendent toujours qu'il n'y a pas de juifs en Sibérie ; on l'a souvent écrit, et pourtant, on vient de le voir, rien que dans le gouvernement d'Irkoutsk il y a 7.477 Israélites.

Au point de vue ethnographique, nous trouvons dans la province d'abord des Bouriates. Ceux-ci appartiennent à la race mongole et ils se sont établis en Sibérie vers le XIIIe siècle. Les premiers colons russes rencontrèrent chez eux une résistance opiniâtre : ils sont avant tout conducteurs de troupeaux et s'adonnent à l'élevage. Quelques-uns d'entre eux, aujourd'hui sédentaires, se sont plus ou moins sincèrement russifiés et s'occupent non sans succès d'agriculture ; mais le plus grand nombre pratique encore la religion chamaniste, qui semble avoir été le culte commun à tous les aborigènes de la région avant l'avènement du bouddhisme au nord de la Chine. Chamanistes aussi sont les Toungouses, si primitifs, qui vivent dans les forêts du Baïkal ; mais tandis que ceux-ci appartiennent à une race sans énergie et qui disparaît peu à peu, les Bouriates sont encore très vivants et l'accroissement naturel de leur population ne le cède en rien à l'accroissement de la population russe.

Les musulmans dont le tableau accuse la présence appartiennent à la race tatare.

Il y a quelques peuples, destinés à une mort prochaine comme les Soïotes, qu'on ne compte plus que par unités.

Les paysans venus de la Russie d'Europe cultivent un sol dont la fertilité est incontestable, mais leurs terres sont disséminées au milieu des forêts. La température est plus basse

que dans les provinces de Tomsk et d'Atmolinsk et la moyenne du mois le plus chaud dépasse 20°. Les cultivateurs défrichent d'abord une partie des terres qu'on leur donne (chaque famille reçoit quinze dessiatines, c'est-à-dire un peu plus de quinze hectares par individu mâle), puis ils pratiquent le système des jachères alternées, la durée des jachères variant d'après la terre elle-même et le genre de céréales qu'on y a semées. Dans certaines années, la population n'a consommé que 58 % des céréales produites en une année, et 42 % était le superflu que l'on pouvait envoyer dans la Russie d'Europe ou dans les provinces voisines; mais les écrivains russes ont tort de donner cette proportion comme moyenne, car les années mauvaises et suivies de famine sont aussi nombreuses que les bonnes. Les années 1900 et 1901 ont été mauvaises : le chiffre de 10 millions d'hectolitres de blé, donné par les statistiques et par les économistes russes comme moyenne de la production, a été loin d'être atteint en réalité. La récolte de foin a été égale à la moitié de celle obtenue en 1899, et la même proportion a existé pour toutes les céréales et dans toutes les cultures, seigle, orge, chanvre, millet, sarrasin, tabac, plantes potagères.

L'élevage est très important dans la province d'Irkoutsk; la plupart des Bouriates y consacrent tous leurs soins. Il y a dans la province :

Chevaux	260.861
Têtes de gros bétail	359.866
Moutons	269.254
Porcs	63.445
Chèvres	42.930
Rennes	130

On a calculé qu'il y avait environ 70 chevaux pour 100 habitants, c'est-à-dire 3 chevaux par homme en âge de travailler, et 76 têtes de gros bétail. Chez les Kirghizes, on se souvient que pour 100 hommes il y a 125 chevaux, 80 têtes de gros bétail, 440 chèvres ou moutons. On conçoit l'importance des troupeaux de Sibérie quand on les compare à ceux d'Europe : en Angleterre il n'y a que 5 chevaux pour 100 habitants, il y en a 8 en France, 12 en Hongrie, pays d'élevage, et 22 en Russie d'Europe.

La pêche et la chasse comptent parmi les grands revenus de la province : la pêche est surtout faite dans le lac Baïkal;

quant à la chasse, elle a donné les résultats suivants : on a tué en une seule année 834 élans, 67 rennes, 115 cerfs, 105 cerfs musqués, 201 ours, 53 loups, 223 renards, 2.213 zibelines, 427.135 écureuils, 897 lièvres, 1.280 putois, 9 loutres, 17 gloutons, 1.081 hermines, 2.175 chevreuils, 209 lynx, 15 marmottes, 80 sangliers. On peut estimer la valeur des fourrures vendues de la façon suivante :

Districts d'Irkoutsk..	178.495	francs.
— de Balagansk.....	3.018	—
— de Verkholensk	37.324	—
— de Nijnéoudinsk....	68.310	—
— de Kirensk.....	185.754	—
	472.901	francs.

J'ai fait moi-même une collection de toute la faune de la région que je rapporterai au Muséum d'histoire naturelle, à mon retour de la province d'Irkoutsk, où mes études d'ailleurs sont loin d'être terminées.

La colonisation de la région fait naître chaque année un grand nombre de fabriques, dont la statistique est la suivante :

Fabriques.	Nombre.	Production.	Ouvriers employés.
		francs.	
Scieries.....	2	189.000	22
Vinaigre.....	3	66.150	10
Tanneries.....	13	383.400	102
Savons.....	4	108.000	12
Bougies.....	1	6.534	1
Beurreries	3	54.000	9
Poteries	2	40.500	20
Eau-de-vie.....	4	127.000	69
Brasseries.....	5	265.000	83
Biscuits.....	1	63.000	18
Eaux minérales.....	2	24.700	8
Articles de caoutchouc.	2	11.090	4
Coffres.....	3	32.400	20
Briqueteries.....	11	48.060	104
Tubes à cigarettes.....	1	67.500	16
Articles de forgerons...	16	42.200	72
Corderies	3	52.920	43

Ces chiffres sont intéressants, car il s'agit d'industries naissantes dans un pays qui commence, et parce qu'ils prouvent combien la Sibérie est incapable de se suffire à elle-même. En

les lisant, on comprend que l'Asie Russe ne peut se passer de l'étranger et que nos fabricants devraient dès aujourd'hui prendre place dans un pays où il n'existe que 76 fabriques, occupant 613 ouvriers et ne rapportant pas plus de 585.830 roubles, c'est-à-dire moins de deux millions de francs. Les marchandises françaises se vendraient facilement si l'on avait l'idée d'établir, dans quelques grandes villes, des magasins-dépôts à la tête desquels un Français représenterait en Sibérie un groupe de négociants ou de fabricants réunis pour l'exploitation du pays. A cette condition seulement nous pourrons réussir en Sibérie.

Les produits vendus par les marchands d'Irkoutsk viennent de la Russie d'Europe et de la Sibérie Orientale. Ils étaient achetés jadis surtout dans les deux grandes foires, à Irbit, ville située sur le versant sibérien de l'Oural, et à Verkhné-Oudinsk, chef-lieu de district de la province de Transbaïkalie. Le chemin de fer a fait grand tort à ces deux foires, et plus d'un marchand va faire lui-même ses commandes à Moscou et Varsovie. Il aime mieux payer plus cher dans ces deux villes les produits étrangers que de les acheter aux voyageurs de commerce venus de France ou d'Allemagne et qui passent en Sibérie. Cela leur épargne les ennuis de la douane, les avaries et les lenteurs des transports pour les marchandises qui sont expédiées de l'étranger : c'est pour cette raison qu'il faut conseiller à nos compatriotes l'ouverture de magasins-dépôts qui vendraient en gros et sur place aux marchands sibériens.

Les produits de l'industrie locale sont écoulés dans les provinces d'Irkoutsk et de Transbaïkalie. Les échanges avec la première de ces provinces ne commencent qu'avec la tardive ouverture de la navigation sur la Léna; les échanges avec la seconde se font principalement au cours de la grande foire de Verkhné-Oudinsk qui commence à la fin de janvier. Les foires de la province d'Irkoutsk sont loin d'avoir la même importance : elles ne sont que des marchés où viennent s'approvisionner les colons ou les aborigènes des districts où elles ont lieu; ces districts sont au nombre de deux, ce sont ceux de Verkholansk et de Kirensk.

Dans le premier nous trouvons trois foires. La première est celle de Nijnes-Iobodsk, qui commence vers le 1er janvier; elle dure longtemps, on y vend surtout des céréales et les échanges

y atteignent 650.000 francs. La seconde a lieu à Nikolski-Kaltchouski sur la rive gauche de la Léna : elle commence, elle aussi, vers le 1er janvier et dure longtemps ; les objets sont surtout vendus au détail et le chiffre de la vente dépasse 200.000 francs. La troisième foire est celle d'Olkhone, sur la rive du Baïkal et en face l'île du même nom ; elle dure du 15 juin au 15 juillet et un grand nombre de produits sont vendus chaque année pour un prix d'environ 35.000 roubles.

Dans le district de Kirensk, les foires sont beaucoup plus nombreuses, car je ne peux appeler foires les courtes haltes que font, dans le district précédent, certains marchands colporteurs.

DISTRICT DE KIRENSK

Foires.	Epoques.	Chiffres auxquels ont atteint les échanges.
Orlinski	15 mars au 1er avril	20.000 francs.
Oustkoutsk	26 mai au 1er juin	20.000 —
Markovski	15 mai au 11 juin	30.000 —
Makarov	27 au 30 mai	25.000 —
Kirensk	10 mai au 10 juin	200.000 —
Tchetchou	20 mai au 8 juin	110.000 —
Vitimski	13 au 27 juin	1.100.000 —
Moukhtou	21 au 29 juin	100.000 —

Les céréales forment la plus grande partie des marchandises vendues ; elles sont apportées souvent par bateaux et l'an dernier 44 bateaux arrivèrent à l'époque de la foire à Makarov, et 52 à Kirensk. L'importance de la foire de Vitimsk est facile à comprendre ; les échanges y sont considérables, car les clients vivent nombreux dans les mines d'or voisines. C'est d'ailleurs par l'étude des mines d'or de la province que se terminera la première partie de ce travail. Les mines d'or les plus importantes de Sibérie, et dont l'exploitation donne les plus grands résultats, sont celles du bassin de l'Amour. La Sibérie Centrale emploie pourtant plus de dix mille ouvriers et l'extraction annuelle est en moyenne de 3.444 kilogr. d'or, dont la valeur est de plus de 10 millions de francs. La plupart des mines de cette région sont situées dans la zone des forêts et presque toujours très loin des lieux habités : on doit souvent acheter des provisions considérables, parfois en quantité suffisante pour nourrir les ouvriers et leur chef pendant un an. Les

transports reviennent à des prix insensés. L'extraction est faite de façon peu rationnelle et la mine est plutôt abîmée qu'exploitée. L'or est envoyé à Irkoutsk ou à Tomsk, où il est coulé en barres, et le propriétaire est payé par un bon sur le Trésor.

La fièvre de l'or a troublé en Sibérie les meilleurs esprits et presque tous les Sibériens ont une mine à proposer. On ne saurait trop s'en défier, car pour une bonne affaire, il y en a plus de cent de mauvaises. Quelquefois l'or existe, mais la mine est géographiquement inexploitable; souvent celui qui fait la proposition est trompé ou veut tromper lui-même. Les Français ne doivent pas oublier qu'ils ont déjà perdu en Sibérie des sommes énormes, et il est utile de ne donner son argent qu'après avoir pris tous les renseignements nécessaires. Beaucoup de Sibériens connaissent ou croient connaître des mines d'or, car les recherches sont permises à tous sur les terres de l'État; il n'y a pour les faire aucun droit à payer, la permission n'est nécessaire que pour des fouilles ou des coupes dans la forêt.

Ce qui coûte le moins cher dans les mines, c'est la main-d'œuvre, mais il vaudrait mieux la payer plus cher et l'avoir meilleure. Les ouvriers, en général, ne font que passer dans les mines; ce sont des ex-forçats, des vagabonds, des échappés du bagne. Ils volent pour boire, et quelques-uns tuent pour voler; les seules excuses qu'ils puissent invoquer de leur conduite, c'est qu'ils ne peuvent vivre dans des lieux habités où ils seraient reconnus et arrêtés, et qu'ils sont le plus souvent exploités par leur patron.

Le district minier de Birioussa comprend, dans le gouvernement d'Irkoutsk, trois groupes. Il a déjà, jadis, donné de grands résultats, mais la mise en exploitation d'autres centres miniers lui a fait du tort, et le modeste chiffre de 160 kilogr. donné comme moyenne annuelle de la production par le savant président de la Société de géographie, M. Séménov, membre du conseil d'empire, semble même très exagéré. En 1900, on a extrait à peine 70 kilogr. d'or. Les trois groupes qui composent le district minier sont situés : le premier aux sources de la rivière Birioussa, le second près de Baïkal au bord de la rivière Dyba, le troisième appelé groupe de Verkholensk sur la rive occidentale du lac Baïkal.

Mais il est venu chez l'ingénieur chargé de la fonte de l'or beaucoup plus de métal qu'on ne pourrait le supposer par les chiffres précédents. La province de Irkoutsk a envoyé l'or extrait des districts miniers d'Okmelinsk et de Vitimsk pour être coulé en barres et envoyé à Saint-Pétersbourg. 32 placers ont tiré de 55.382.473 pouds de sables 364 pouds 1/2 d'or. On sait que le poud russe correspond à 16 kilos. Les ouvriers occupés dans les placers sont nombreux : rien que dans le district minier de Vitimsk il y a 11.304 hommes et seulement 946 femmes, de moralité très douteuse elles aussi, filles, mères ou maîtresses de forçats et de vagabonds.

*
* *

Il convient de constater que l'instruction donnée aux enfants du gouvernement est en grand progrès et que dans les établissements primaires ou secondaires de la province on trouve non seulement des Russes, mais aussi des enfants bouriates, dont les succès scolaires sont incontestables : ces derniers, en effet, sont en général de bons élèves surtout en dessin et en mathématiques. En 1900, il y avait 449 écoles contenant 17.759 enfants (12.038 garçons et 5.721 filles ; on en compte 493 en 1901 avec 19.504 élèves (dont 13.255 garçons et 6.249 filles). Les habitants comprennent donc aujourd'hui l'importance de l'école et le gouvernement tient à les en persuader. Le malheur est que l'on manque de respect pour le maître ; ce fait d'ailleurs existe en Russie moins cependant qu'en Sibérie. A Irkoutsk, si l'on demande à quelqu'un : « Quel est donc ce Monsieur qui passe? », il faut entendre le ton railleur et méprisant avec lequel on vous répond : « Ce n'est qu'un maître du collège ! »

Les enfants, entendant parler ainsi leurs parents, rendent à leurs maîtres la vie très dure ; ceux-ci sont réduits à l'impuissance, et les directeurs de gymnases même leur donnent souvent tort devant les élèves, quand ils ont pourtant raison.

Je ne puis quitter Irkoutsk sans parler d'une société scientifique qui est sans conteste la première de la Sibérie : je veux dire la section de la Société impériale de géographie, dont le siège est à Irkoutsk. Il y a peu de sociétés en Russie qui aient rendu à la science plus de services : de modestes travailleurs, qui étaient aussi de remarquables esprits, y ont publié

des travaux appréciés et ont organisé des missions et expéditions scientifiques dont les résultats ont été commentés dans toutes les Sociétés de géographie du monde. La récompense décernée à la Société et au musée d'Irkoutsk par le jury de l'Exposition de 1900 a été très largement méritée, et nous avons fait ce jour-là acte de justice.

Le musée d'Irkoutsk, rebâti après un incendie, est aujourd'hui un imposant monument, bâti en pierres, dont les salles sont déjà trop pleines. Elles comprennent la faune et la flore de la région : la géologie, la botanique, l'entomologie y sont bien représentées. La section ethnographique comprend des pièces rares, recueillies chez les populations de la Sibérie Centrale, et une collection de dieux bouddhiques et de costumes dont beaucoup d'exemplaires manquent au musée Guimet ou à celui du Trocadéro. Les voyageurs qui passent, chargés de mission de l'étranger, tiennent à honneur de parler dans la salle de conférences qu'on met à leur disposition et que le public aime à fréquenter. C'est ainsi que la première conférence faite par un des membres de la grande mission Toll dans les îles de l'océan Glacial, y eut lieu, il y a quelques jours à peine. Je ne puis mieux terminer qu'en saluant le nom de M. Vollosovitch qui, si modestement, nous entretint des résultats de sa mission, mission difficile s'il en fût, et qui coûta la vie à l'un de ses compagnons.

PAUL LABBÉ.

Irkoutsk, 29 avril 1902.

LA POLITIQUE INTÉRIEURE DU JAPON

L'an dernier, les *Questions*[1] ont exposé en détail la genèse de la politique intérieure du Japon et les difficultés qui venaient de provoquer à la fois la chute du cabinet Ito et une scission regrettable au sein du *Genro*, nom donné au Conseil des vieux hommes d'État du Japon. Le ministère Katsura, dont les jours paraissaient déjà comptés au lendemain même de sa naissance (2 juin 1901), vient d'arriver heureusement au terme de sa première année d'existence. Son chef a pu résoudre dans ce laps de temps les questions d'ordre économique et politique les plus ardues. Un budget bien préparé et voté sans trop de tiraillements, la crise économique à peu près conjurée, l'alliance anglo-japonaise coïncidant avec l'achèvement de la partie militaire du programme *post bellum*, l'apaisement des partis, la réconciliation du *Genro*, telles sont les principales caractéristiques de son habile administration.

Les événements importants qui se sont succédé, depuis la publication par la Revue de l'étude de M. Henry Daurys sur la politique intérieure du Japon, nécessitent une mise au point de ses conclusions. C'est ce travail que nous nous sommes proposés d'entreprendre.

Rappelons toutefois, pour la facile compréhension de ce qui va suivre, les grandes lignes de l'organisation politique du Japon et la signification des diverses dénominations employées.

Le mikado exerce un pouvoir presque absolu. Il est assisté d'un conseil des ministres et d'un conseil privé. Les ministres ne sont pas responsables devant le Parlement et ne relèvent que de l'Empereur. Un troisième conseil, non officiel, le *Genro*, jouit d'une grande influence auprès du mikado : il est composé des vieux hommes d'État[2] qui ont présidé à la Restauration et inauguré, en 1868, l'ère de progrès désignée sous le nom de *Meiji* (1902 est la 34e année du Meiji). Le pouvoir législatif est exercé par la *Diète*, qui comprend : la Chambre des pairs et la Chambre

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 15 août 1901.

[2] Ito, Okuma, Itagaki, Inouyé, Yamagata, Matsukata, Saionji, Hijikata, Oyama, Saïgo.

des représentants. La première, essentiellement conservatrice, émanation des clans féodaux de Satsuma et de Choschou, docile aux volontés du souverain, compte 323 pairs dont 44 élus au suffrage restreint ; la seconde, nettement libérale, divisée en *partis* tous hostiles aux clans, compte 300 députés élus pour 4 ans. Les partis sont ainsi classés : 1° *Rikken-seiyukaï* (Union des amis de la Constitution), dirigé par le marquis Ito, 158 membres, reconnaissant la dépendance absolue des ministres vis-à-vis du mikado ; 2° *Kenseihonto* (vrai parti constitutionnel), sur le point de reprendre l'ancienne dénomination de *Shimpo-to* (progressiste) et appelé couramment parti progressiste, dirigé par le comte Okuma, 69 membres, réclamant la responsabilité des ministres devant le Parlement ; 3° le *Sanshikurabu*, 31 membres, orienté vers les seiyukaï ; 4° *Teikuto* (parti impérialiste), 13 membres, chauviniste ; 5° indépendants, 29 membres. Le *Kokumin-Domei-Kaï* est une association impérialiste, dont le but général est de préserver l'Asie des appétits de conquête de l'Europe et de former une confédération sino-siamo-coréo-japonaise sous l'hégémonie du Japon.

Le cabinet Katsura est le type du ministère des fonctionnaires : il a eu soin de ne prendre position ni en faveur des clans, ni en faveur des partis.

*
* *

La politique intérieure du Japon n'a jamais été aussi paisible qu'aujourd'hui. C'est un fait d'autant plus remarquable que le pays se prépare à élire de nouveaux représentants. Les partis font assaut de modération. On sent qu'à la suite de la proclamation de la grande alliance, les Japonais se sont donnés le mot d'ordre de se tenir le plus décemment possible devant l'Occident et de justifier ainsi l'élévation de l'Empire du Soleil Levant au rang de grande puissance civilisée. Le sentiment patriotique, l'orgueil national, ont eu raison de l'opposition parlementaire : tous les incidents se sont réglés à l'amiable et avec la plus grande courtoisie. On a voulu paraître digne et on y a réussi.

C'est en grande partie au marquis Ito que l'on est redevable de cette sagesse exemplaire. Le comte Katsura a pu sans doute y contribuer aussi par l'habileté de sa politique, son tact et son

travail incessant ; mais toute sa bonne volonté aurait été impuissante, si son prédécesseur n'avait donné comme consigne formelle à son parti d'appuyer, quoi qu'il arrivât, le ministère choisi par le souverain.

C'est qu'il s'agissait en effet de résoudre des questions autrement importantes que des querelles de partis. Les chefs politiques savaient qu'il fallait faire abnégation de toute préférence personnelle, afin de donner au cabinet alors en fonction une autorité suffisante pour conjurer la crise économique et mener à bonne fin les négociations entamées avec l'Angleterre.

Cette abnégation patriotique fait le plus grand honneur au Japon : il serait même désirable que certaine puissance européenne fît preuve de cette cohésion, de ce tact que les étrangers ont pu admirer ici, dans un pays où le régime parlementaire ne fonctionne que depuis treize années à peine.

Certes, cette concentration morale n'a pas été absolument parfaite et quelques petits orages politiques l'ont même un peu ébranlée. Mais le résultat final ne s'en est pas ressenti. On peut même dire qu'ils ont éclairci l'atmosphère.

*
* *

Au lendemain de la formation du cabinet Katsura, le parti *Rikkenseiyukaï* apprit avec stupeur que son chef et créateur, le marquis Ito, se disposait à faire un voyage aux États-Unis et en Europe. Le moment semblait mal choisi. L'assassinat de Hoshi Toru [1] avait jeté quelque peu de désarroi dans le parti ; le nouveau ministère n'avait pas encore fait connaître son programme ; la crise économique passait à l'état aigu. Les initiés expliquaient que le marquis Ito, déjà âgé, était souffrant, fatigué et désirait se reposer quelques mois en dehors de toute émotion politique : un voyage à l'étranger devait rétablir sa santé. Les mauvaises langues prétendaient que c'était surtout pour se dérober à l'ingrate obligation de diriger un parti d'opposition dans des moments difficiles. On parlait même de lâchage et de désertion. Suivant le *Asahi Shimboun*, le marquis s'échappait parce que sa situation était devenue intolérable, le parti *Seiyukai* étant

[1] Lieutenant du marquis Ito, concussionnaire avéré, exécuté en pleine conseil municipal de Tokio par Iba Sotaro, notable respectable, indigné de l'impunité dont jouissait l'ancien ministre des Travaux publics. (Voir n° du 15 août 1901

déterminé à faire de l'opposition au cabinet malgré les assurances formelles données à ce sujet par son chef. Ne pouvant répondre de ses partisans, le marquis filait en villégiature à l'étranger.

On connaît aujourd'hui la véritable raison de la cure d'air au long cours du vieil homme d'État : il ne s'agissait pas, comme on l'a cru généralement en Europe, de négocier un emprunt. La mission était plus haute : ce fut le marquis Ito qui prononça en réalité la parole décisive à Londres, après avoir essayé de s'entendre avec Saint-Pétersbourg.

La facilité avec laquelle les *seiyukaï* se résignèrent à la séparation prouve clairement que l'accord s'était fait après la première surprise : en réalité, malgré son absence, le marquis restait l'âme de son parti et se réservait même le droit d'envoyer ses instructions par voie télégraphique, comme cela se produisit au cours de la discussion du budget. Il partait d'ailleurs tellement sûr de ses gens qu'il négligeait de leur donner un vice-président, se contentant de désigner M. Osaki Yukio comme leader parlementaire et Matsuda Masahisa comme président du comité général. L'absence devait durer juste la discussion du budget, c'est-à-dire jusqu'au mois de mars.

Avant son départ, le marquis Ito indiqua officiellement l'orientation politique que devaient adopter ses partisans. Au dîner donné en son honneur par le général Katsura, dîner où figuraient tous les membres du *Genro* à demi réconciliés, il émit le vœu que les mois de son absence fussent des mois de tranquillité et d'harmonie.

Le 15 août, cinquième anniversaire de la formation du parti seiyukaï, il rappella que le ministère actuel n'était nullement un cabinet de parti et qu'il n'y avait aucune raison de lui prêter des idées agressives à l'égard d'un parti quelconque : « la situation restait telle qu'elle était au moment de sa démission ».

Enfin, le dernier jour avant son départ, il convia à une soirée d'adieu les membres du cabinet, ceux du *Genro*, de nombreuses personnalités politiques et réitéra encore une fois ses appels à l'union.

On constata bientôt que ses conseils avaient été écoutés, tant par les seiyukaï que par le cabinet lui-même. Quelque temps après les *progressistes* essayèrent d'attirer à eux le ministère et lui proposèrent leur appui contre les seiyukaï. Le général

Katsura déclina leurs avances, non par dédain, mais pour conserver l'indépendance politique qui devait faire sa force.

Nous nous sommes étendus avec intention sur ces préliminaires pour montrer clairement que, malgré sa démission du 2 mai 1901, *le marquis Ito est, après le Mikado, la première autorité politique du Japon et qu'en réalité il tient à la fois les fils directeurs du Cabinet et de la Chambre des députés.*

*
* *

Vers la même époque (août), le gouvernement, ne pouvant placer dans le pays les emprunts prévus au budget, essaya de contracter un emprunt extérieur. Le ministre des Finances avait d'abord espéré combler le déficit budgétaire en perspective, à l'aide de l'indemnité consentie par la Chine à l'occasion de la répression des troubles des boxers. Mais on apprit bientôt que le payement de cette indemnité, s'élevant à 118 millions de francs, devait s'échelonner sur une période de trente-neuf années. Réduit aux abois, M. Soné s'était alors décidé à faire appel au capital étranger : cette solution lui permettrait peut-être de maintenir les crédits extraordinaires inscrits au budget pour la continuation du grand programme *post bellum*. D'après les déclarations de M. Yamamoto, directeur de la Banque du Japon, il lui fallait 137.500.000 francs se décomposant ainsi : 75 millions pour les communications (chemins de fer, télégraphes, téléphones et la fonderie d'État de Wakamatsu, 62 millions et demi pour travaux militaires et constructions navales. On devait emprunter 125 millions, le reste pouvant être avancé par la Banque du Japon, ou fourni par un emprunt intérieur.

Les différents marchés furent pressentis : on offrait, comme garantie, la part d'indemnité chinoise qui revenait à l'Empire et que l'on évaluait, à ce moment, à 50 millions de yens, soit 125 millions de francs. Mais le temps n'était pas propice aux emprunts. En 1899, le comte Matsukata avait pu obtenir à Londres 250 millions de francs 4 % à 86 francs; en octobre 1901 les circonstances n'étaient plus aussi favorables et le 4 % japonais était coté 76. Le Stock-Exchange faisait la sourde oreille aux nouvelles sollicitations : la guerre sud-africaine, dont on ne prévoyait pas encore la fin, rendait l'épargne anglaise circonspecte et exigeante.

Les autres marchés européens étaient aussi avares de leurs deniers.

Celui de New-York seul semblait tout d'abord plus accommodant et se disposait à prêter à 5 %, au taux d'émission de 90 : l'opération n'était pas mauvaise pour le Japon, puisque, à Tokio, le 5 % japonais était à 87. Mais les pourparlers entamés avec le milliardaire Pierpont Morgan furent rompus subitement en décembre 1901.

Le gouvernement revint alors au système de la saignée aux quatre veines, c'est-à-dire à l'émission de billets du Trésor à court terme et à 7 %. C'était presser un citron dont le jus avait été déjà longuement exprimé. Les premières émissions furent assez péniblement absorbées, mais les suivantes restèrent pour compte à la Banque du Japon. C'est à ce moment que le gouvernement, complètement acculé, chercha à rehausser le prestige de son crédit en brusquant les négociations politiques avec Londres et en signant l'alliance. Cet événement devait lui permettre de drainer encore le peu d'or disponible de l'intérieur, en attendant la manne bienfaisante du capital anglais sous une forme plus ou moins déguisée.

*
* *

Pendant que le Cabinet se débattait dans les embarras financiers, les événements extérieurs revêtaient un caractère très délicat. L'*Union nationale* (Kokumin-Domei-Kaï) faisait une active campagne dans le but de provoquer la divulgation de l'accord sino-russe et de décider la Chine à accorder de fait, aux différentes puissances, l'égalité de traitement dans la question des concessions. Le comte Okuma (progressiste) déclarait que la puissance maîtresse de la Mandchourie disposerait des destinées de l'Extrême-Orient, et que le Japon ne pouvait admettre que cette puissance fût la Russie.

Le 5 novembre 1901, le parti progressiste sommait le Cabinet de faire cesser l'occupation russe et de se tenir prêt à toute éventualité; il réclamait la création immédiate d'une *Section asiatique* pour prendre directement en main la défense des intérêts du Japon en Extrême-Orient, et vendant la mèche, proclamait la nécessité de conclure immédiatement une alliance offensive et défensive avec l'Angleterre.

Le parti Seiyukaï se montrait plus prudent, et fidèle à la consigne de son chef, évitait de gêner par une agitation intempestive l'action extérieure du ministère.

Le général Katsura, un moment découragé, se ressaisit rapidement et fit preuve d'habileté et d'énergie. Il s'agissait de conjurer immédiatement deux périls principaux : le péril russe, exagéré par les criards progressistes, et le péril financier, bien plus réel.

Pour le moment, on ne pouvait s'opposer au premier par la force, faute de préparation et d'argent ; il fallait ruser, employer la manœuvre pacifique de l'Alliance, le bluff anglo-japonais. Trois personnages suffisaient à cette besogne, facilitée d'ailleurs par sir Claude Macdonald, ministre d'Angleterre à Tokio, M. Komura, ministre des Affaires étrangères, M. Hayashi, ministre plénipotentiaire à Londres, et le marquis Ito.

Aller au-devant des désirs de la Grande-Bretagne était une tâche bien plus facile que de résoudre la crise financière et de mettre sur pied un budget. Le Cabinet fit donc bloc sur les finances et chaque département s'ingénia à rechercher la solution du problème. Les Affaires étrangères y travaillaient d'ailleurs indirectement : la perspective de l'alliance anglo-japonaise ne devait-elle pas calmer l'opposition parlementaire.

La Diète fut convoquée (fin décembre) et le travail commença aussitôt. Tout le monde fut d'accord pour réduire le chiffre des dépenses extraordinaires et éviter les emprunts ; mais de grandes divergences se présentèrent dans les moyens d'application, surtout dans le mode d'emploi de l'indemnité de Chine. Le parti Seiyukaï s'opposait à l'incorporation de cette indemnité au budget. Il demandait la création d'un compte spécial pour la gestion de ce fonds ; le recomplètement de la Caisse de *Réserve navale* — très entamée par la campagne du Tchili — à l'aide de l'accroissement des recettes de l'impôt, évalué à 52 millions de francs environ ; la réduction au strict minimum des grands travaux prévus pour l'exercice.

Le gouvernement préconisait une autre solution et s'y maintenait ferme : c'était l'affectation de l'indemnité, au budget extraordinaire. D'après M. Soné, la vente aux Caisses d'épargne postales de bons 4 % à 80, gagés sur l'indemnité, et l'accroissement prévu des recettes de l'impôt devaient permettre : 1° de recompléter le fond de *Réserve navale ;* 2° de verser 25 millions

de francs au service de la Dette ; 3° d'affecter 6 millions 1/2 au chapitre *Occupation provisoire du Tchili* ; 4° de répartir le restant, 64 millions environ, entre les diverses entreprises *post bellum*.

Ce programme était loin de satisfaire la Commission qui estimait, avec juste raison, que la vente de bons était d'une réussite très douteuse et que les déposants des Caisses d'épargne se résigneraient difficilement à faire un placement si peu rémunérateur ; elle réclamait l'émission à 70.

Après une série de discussions aigres-douces, le gouvernement, conscient de l'intransigeance de la Commission sur ce dernier point, et le parti Seiyukaï, invité à la conciliation par un télégramme injonctif du marquis Ito, adoptèrent de guerre lasse un compromis : incorporation au budget de l'indemnité envisagée comme revenu national, et sa réalisation par vente de bons 4 % à 70. Les crédits prévus au titre guerre, marine et communications présentaient une diminution de 54 millions de francs sur les chiffres de l'exercice 1901-1902.

*
* *

Pendant que se déroulait la discussion du budget, la diplomatie se multipliait, et le 11 février, c'est-à-dire deux mois après l'échec de l'emprunt étranger, le général Katsura proclamait solennellement l'alliance anglo-japonaise à la Diète. La presse japonaise couvrit de fleurs le ministère ; mais la plupart des journaux reconnurent aussi que les pourparlers avaient été entamés sous le cabinet Ito et que le marquis avait personnellement parachevé l'œuvre.

Les organes progressistes et impérialistes firent assaut d'enthousiasme et d'orgueil, et insinuèrent au contraire que le marquis Ito était resté étranger aux négociations et qu'il les avait même contrariées au cours de son ministère.

« L'union du Japon, la plus forte puissance militaire de « l'Extrême-Orient, et de l'Angleterre, la plus forte puissance « navale du monde, constitue un tout invincible » proclama le *Nichi-Nichi-Shimboun*.

« L'alliance est le meilleur témoignage de la puissance du « Japon », écrivit de son côté le *Hochi-Shimboun*, « on ne « s'allie pas à une puissance dont la force n'est pas manifeste ».

« Il n'existe aucun groupement de puissances capable de « faire front à l'alliance anglo-japonaise en Extrême-Orient », avança M. Kato.

« Le Japon et l'Angleterre étaient alliés de fait depuis plu- « sieurs années », avoua le comte Okuma, « leur situation est « simplement régularisée ».

Le parti Seiyukaï fit d'abord preuve de réserve : son principal organe, le *Jimmin*, fut le seul journal à ne pas publier d'article de tête sur l'alliance. Le *Chino* condamna les excès de joie délirante et constata que si l'Angleterre était descendue de son piédestal de splendide isolement, ce n'était pas pour les beaux yeux du Japon, mais pour renforcer sa propre influence en Extrême-Orient et contrebalancer, avec l'aide des forces navales et militaires du Mikado, toute nouvelle combinaison franco-germano-russe. « En cas de conflagration européenne », remarqua judicieusement ce journal, « il lui aurait été difficile « de parler en maître en Extrême-Orient : or le Japon a l'avan- « tage de disposer sur place de puissants moyens d'action. Au « lieu de se griser d'allégresse, le peuple japonais ferait mieux « de peser mûrement les responsabilités que lui impose « l'alliance. »

Le silence des Seiyukaï commençant à être mal interprété par le pays, M. Ozaki Yukio, leader parlementaire, déclara enfin, à son corps défendant, que son parti approuvait l'alliance et que, s'il n'avait pas applaudi la communication du gouvernement avec autant de chaleur que les progressistes et impérialistes, c'est qu'il s'était rendu compte que ces deux groupes essayaient de se servir de l'événement pour discréditer le marquis Ito. Le même jour, le *Jimmin* reconnaissait, dans un article de tête, que l'alliance existait virtuellement avant d'avoir été proclamée sur le papier et se prononçait pour la prudence : « Ce qui doit dominer dans le cœur du peuple », écrivait-il, « c'est le sentiment des larges responsabilités assumées. La « question chinoise abonde en complications et de sérieuses « difficultés peuvent s'élever au cours des tentatives faites « pour les résoudre ».

Les nombreux partisans d'une entente avec la Russie furent profondément déçus par l'événement. Ainsi que le faisait observer M. Henry Daurys, dans la Revue même, et que le constatait, d'ailleurs, la presse anglaise en mai 1901, il existe en

effet au Japon un fort courant d'opinion en faveur d'une alliance russo-japonaise. Il est regrettable que le gouvernement ne l'ait pas suivi et le cabinet de Saint-Pétersbourg encouragé. Les amis de la Russie vont sans doute garder un silence prudent, pendant quelque temps, car il ne ferait pas bon, à l'heure actuelle, de dénigrer les Anglais à Tokio; mais ils reprendront plus tard leur campagne.

M. Ozaki Yukio, l'approbateur par discipline de l'alliance anglo-japonaise, en est l'adversaire résolu; il préconisait et préconise encore ouvertement une entente russe, basée sur le principe des sphères d'influence et le partage à l'amiable des dépouilles asiatiques. L'extension de l'alliance franco-russe aux affaires d'Extrême-Orient a peut-être ruiné ses espérances, mais non ébranlé ses convictions.

Il est naturellement pris à partie par les progressistes[1]. Le 15 mars dernier, le comte Okuma condamnait encore la doctrine « qui impose au Japon une attitude défensive au Nord et une expansion vers le Sud ». Mais ce sont là de vaines paroles et les Japonais sensés comprennent fort bien que le pays s'est interdit désormais l'annexion de la Corée alors qu'une entente définitive avec la Russie lui assurait, en plus de notables avantages économiques dans la Mandchourie devenue russe, la possession de la majeure partie de la presqu'île coréenne et toute liberté de manœuvre vers le Fokhien. Ce que l'on dit ici tout bas, sera peut-être proclamé dans deux ou trois ans. La Revue a d'ailleurs montré tout le néant et les dangers de la nouvelle alliance et nous pouvons assurer que ses avertissements ont été pris au sérieux par les Japonais pratiques.

En attendant un revirement désirable dans les idées, on s'engoue de plus en plus de l'Angleterre : cela est même de bon ton, et on s'exposerait à se faire lyncher par la foule en s'abste-

---

[1] Le Mikado a généreusement récompensé tous les personnages qui ont participé à la conclusion de l'alliance. Le vicomte Katsura a été fait *comte;* l'amiral Yamamoto ministre de la Marine, MM. Komura ministre des Affaires étrangères, Soné ministre des Finances, Kikuchi ministre de l'Instruction publique, Hirata ministre de l'Agriculture et du Commerce, Kiyoura ministre de la Justice, *barons;* le vicomte Yoshikawa ministre des Communications et le baron Kodama ancien ministre de la Guerre, *grands cordons du Soleil Levant;* le baron Utoumi ministre de l'Intérieur et M. Komura, *grands cordons* de l'ordre du *Mérite* et du *Soleil Levant;* le baron Hayashi, ministre plénipotentiaire à Londres, *grand croix* de l'ordre du *Mérite.* Ce dernier a reçu en outre une dotation annuelle de 740 yen soit 1.850 francs : les finances japonaises ne permettent pas de faire davantage!

nant de crier le *God save the King* dans les bruyantes retraites aux flambeaux qui circulent entre le ministère des Affaires étrangères et la légation britannique. Tout le monde est même étonné qu'on ait encore respecté les écussons russes et français.

La Diète a donné une grande soirée en l'honneur de sir Claude Macdonald; les députés Seiyukaï se sont départis de leur réserve, et pour faire oublier leur première tiédeur, ont fait chorus avec les impérialistes les plus enragés.

Le Japonais, déjà orgueilleux de nature, se gonfle de jour en jour. Le peuple, les étudiants, regardent d'un mauvais œil tous les résidents non anglais : la suffisance japonaise se double d'une imitation impayable de morgue britannique.

Le gouvernement se rend compte du danger de l'excitation populaire et s'efforce de ramener le calme : mais il est fort possible qu'il soit débordé. On ne crie pas encore « A Port-Arthur », mais on le murmure tout bas.

Il est heureux que le *Genro* ait repris toute son autorité, et malgré l'opposition de quelques dissidents, dont le comte Okuma, continue à donner au souverain et au cabinet l'appui de sa mûre expérience. Bien que les *vieux hommes d'État* ne soient pas effectivement au pouvoir, ils sont néanmoins les *missi dominici* du Mikado pour les affaires les plus importantes : hier c'était le marquis Ito, aujourd'hui c'est le comte Matsukata qui voyage officiellement en Angleterre pour sonder la haute banque anglaise, étudier de près l'organisation économique de la grande alliée et entreprendre enfin dans le domaine financier ce que le doyen a réalisé au point de vue politique.

RISING SUN.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE NAVIGATION

DE DUSSELDORF

Le Congrès de navigation qui vient de se tenir à Dusseldorf, du 30 juin au 5 juillet, présentait un intérêt tout particulier, en ce sens qu'il avait lieu au centre d'une région, dont la prospérité est due surtout au développement merveilleux de la navigation sur le Rhin. On sait de plus combien l'empereur Guillaume attache d'importance à tout ce qui touche la navigation intérieure ou maritime, combien il s'efforce de pourvoir l'Allemagne d'une flotte puissante, capable de faire respecter le pavillon de l'Empire sur toutes les mers du globe.

Le patronage du prince héritier, président d'honneur du Congrès, suffirait à lui seul pour montrer que l'empereur tenait à entourer de toute sa sollicitude les travaux du Congrès.

Le Congrès se divisait en deux sections : 1° navigation intérieure ; 2° navigation maritime ; mais la première l'emporta par l'importance des sujets traités et des discussions qui y donnèrent lieu. Trois questions principales étaient indiquées : 1° les moyens de racheter les grandes différences de niveau ; 2° les droits de navigation ; 3° la diminution de valeur du charbon et du coke par suite du transport par bateau.

A vrai dire, les sujets proposés étaient du ressort plutôt de l'ingénieur que de l'économiste ; cependant les solutions adoptées ont une répercussion sur la situation économique des transports, et comme telles, doivent être examinées de très près.

La nécessité d'accélérer les transports sur les voies navigables et d'économiser l'eau, dans les endroits où celle-ci est rare, a déterminé les ingénieurs, depuis quelques années, à rechercher les moyens de remplacer l'écluse par un autre procédé, pour racheter les grandes différences de niveau. L'écluse, seule employée autrefois pour faire passer les bateaux d'un bief à un autre, a en effet l'inconvénient d'exiger une grande consommation d'eau, surtout lorsque le canal présente un trafic assez élevé, et de ne pouvoir racheter des différences de niveau supérieures à 8 ou 10 mètres au plus. L'emploi de bassins d'épargne permet de diminuer la consommation d'eau et a été recommandé

au Congrès par les ingénieurs qui les ont expérimentés. Mais, depuis la construction en France de l'ascenseur des Fontinettes, destiné à élever de 13 mètres les bateaux passant d'un bief à l'autre, l'attention s'est portée vers ce moyen plus rapide de franchir les hauteurs de 10 à 20 mètres. A la Louvière, sur le canal de Charleroi à Mons, un ascenseur fut établi pour racheter une différence de niveau de 15 mètres et élever des bateaux de 300 tonnes ; à Henrichenbourg, sur le canal de Dortmund à l'Ems, un appareil semblable a été construit en 1899 pour élever de 15 mètres des bateaux de 600 à 1000 tonnes. Ces différentes expériences ont permis d'établir que les ascenseurs verticaux pouvaient rendre de grands services en diminuant à la fois la consommation d'eau et le nombre des écluses ; la puissance de trafic d'un canal se trouve par suite augmentée.

Enfin, certains ingénieurs préconisent un troisième système, qui permettrait de racheter des différences de niveau beaucoup plus grandes : c'est le plan incliné, c'est-à-dire l'application du funiculaire au transport des bateaux. Deux sas, reliés entre eux par des câbles et glissant sur des rails, engrenés de plus sur un rail central à crémaillère, seraient mis en mouvement sur un plan incliné par un moteur puissant ; chacun des sas formerait contrepoids à l'autre, la descente de l'un ayant pour effet de déterminer la montée de l'autre. Nous ne nous attarderons pas davantage à décrire ce mode de transport, qui présenterait des avantages marqués sur les ascenseurs verticaux. Rappelons seulement que le congrès de Dusseldorf a recommandé d'en faire l'essai sur les canaux autrichiens projetés du Danube à la Moldau et à l'Oder, où il faudra racheter des différences de niveau de 120 à 130 mètres, et qui exigeraient, par suite, soit un escalier d'écluses très long à franchir, soit une série d'ascenseurs verticaux de construction très coûteuse. Des projets de plans inclinés avaient, d'ailleurs, été exposés par les cinq usines de constructions mécaniques réunies de Bohême, ce qui prouve que le système du plan incliné est déjà passé du domaine de la théorie dans celui de la pratique.

Treize rapports, déposés par des ingénieurs de tous les pays et donnant un aperçu très complet des installations existant à l'heure actuelle, formaient une base sérieuse pour une discussion, qui a provoqué un échange de vues très intéressant sur les progrès accomplis dans l'amélioration de la navigabilité.

Nous citerons en particulier ceux de M. Barbet, pour la France, de MM. Gérard et Denil, pour la Belgique, Schönbach, pour l'Autriche, Gardau et Offermann, pour l'Allemagne.

En résumé, le congrès a décidé que l'écluse était encore, à l'heure actuelle, le meilleur moyen de racheter les grandes différences de niveau, surtout quand on la complète par des bassins d'épargne pour diminuer la consommation d'eau de chaque éclusée; toutefois, quand il n'est pas possible de recourir à l'écluse, soit par suite de pénurie d'eau, soit pour de trop grandes chutes, on peut employer avec avantage l'ascenseur vertical, avec flotteurs, et peut-être, dans l'avenir, le plan incliné, sur les avantages duquel on n'est pourtant fixé qu'incomplètement.

La deuxième question, la plus importante au point de vue économique, était celle des droits de navigation. Après avoir été discutée, avec grande ampleur dans plusieurs Congrès antérieurs, elle pouvait paraître épuisée; cependant le programme avait indiqué plusieurs points restant à élucider.

Peut-on, par l'imposition de droits de navigation sur les voies navigables intérieurs et dans les ports intérieurs, couvrir les frais d'exploitation et d'entretien, et amortir modérément le capital de premier établissement?

Dans quelle mesure ce but a-t-il été poursuivi et atteint? Quelles sont les circonstances qui ont influé sur le résultat obtenu?

Dans quelle mesure le rendement d'un canal est-il augmenté par ce fait que le propriétaire ou exploitant entreprend la traction des bateaux, ou même l'exploitation entière de la navigation moyennant des taxes tarifées?

Autant de questions qui intéressent plutôt le commerce et l'industrie que les ingénieurs. Neuf rapports exposaient comment ces problèmes avaient été envisagés dans les divers pays. On est tombé généralement d'accord sur ce fait que la taxe de péage sur les canaux est rarement suffisante pour couvrir les frais de premier établissement, mais que l'intérêt d'un pays commande souvent la construction d'une voie navigable pour favoriser le développement industriel. Il a été admis de plus que les travaux entrepris sur les fleuves et rivières ne doivent jamais être le prétexte d'un péage : l'article 54 de la Constitution de l'empire allemand est même très explicite sur ce point.

Pour la détermination du tarif de péage à percevoir sur les canaux, les avis ont été au contraire très partagés. Tandis que les ingénieurs croient à la possibilité d'établir une taxe destinée à couvrir les frais d'entretien et une partie des charges de premier établissement (M. Charguerand, ingénieur des ponts et chaussées a cherché à démontrer qu'un péage de 0 fr. 006 à 0 fr. 010 suffirait), le commerce et l'industrie sont hostiles à tout droit, prétendant que la batellerie ne peut supporter aucune charge nouvelle.

La vérité est que l'établissement d'un péage, et surtout sa quotité, doivent être avant tout une question d'espèce. Sur un canal d'une faible longueur, ayant un tonnage considérable et communiquant avec une voie navigable naturelle, exempte de droits, il est possible de percevoir une taxe assez élevée sans nuire au développement du trafic : tel est le cas pour le canal projeté de Dortmund au Rhin, qui aurait 40 kilomètres environ, desservirait beaucoup de houillères et transporterait, le long du Rhin, les houilles de la Westphalie. L'augmentation du prix de transport, résultant de cette taxe et venant s'ajouter au fret perçu pour de longues distances jusqu'à Coblence, Mannheim, etc, ne suffirait pas pour faire préférer le chemin de fer à la voie d'eau.

Au surplus, M. Henbach, de Würzbourg, a déterminé dans son rapport la proportion du trafic revenant au chemin de fer et à la navigation, en prenant pour base les prix de transport respectifs. Pour les houilles, par exemple, lorsque l'économie par la voie d'eau est inférieure à 10 %, la voie de fer est préférée; au delà de 10 %, la part du trafic par eau augmente avec l'économie réalisée; enfin, lorsque celle-ci dépasse 15 %, 99 % des transports se font par voie d'eau. Ces proportions varient d'ailleurs avec la nature des marchandises, et M. Henbach a réuni assez de documents statistiques pour pouvoir dresser un diagramme indiquant, pour plusieurs catégories de marchandises, la proportion du trafic par voie ferrée et par voie d'eau, suivant que l'économie de fret réalisée par eau varie de 10 à 50 %. On reconnaît ainsi que les bois équarris et les céréales n'emploient la voie d'eau que lorsque l'économie de fret est supérieure pour les premières à 18 %, pour les secondes à 25 %. En résumé, l'avis général est qu'une voie d'eau doit présenter une économie de 25 à 30 % sur le chemin

de fer pour pouvoir compter sur un trafic suffisant, et que la perception d'un péage est possible dans le seul cas où le trafic n'en serait pas affecté sensiblement.

En ce qui concerne spécialement la France, il faut remarquer enfin que la politique de l'Etat doit consister non pas à faire concurrence aux chemins de fer existants (la diminution exagérée du trafic aurait une répercussion probable sur la garantie d'intérêts), mais à soulager les lignes trop chargées, par l'adjonction d'une voie d'eau affectée au transport des matières pondéreuses. Selon toute vraisemblance, d'ailleurs, les canaux indiqués dans le grand projet des travaux publics, actuellement en discussion devant le Sénat, n'auraient pas un trafic suffisant (à part quelques exceptions), pour pouvoir supporter un droit de navigation. Aussi les représentants français de la batellerie et du commerce des bois et charbons ont-ils protesté, au Congrès, contre l'établissement éventuel d'un droit fixé dans le projet ministériel à 0.010 par tonne kilométrique. Le Congrès, devant cette opposition, a évité, dans sa résolution, de se prononcer sur l'opportunité des droits de navigation en général, laissant à chaque pays le soin de prendre une décision à cet égard. Il s'est contenté d'indiquer les limites dans lesquelles ces droits devraient être maintenus pour ne pas entraver le trafic et le développement économique des régions traversées par le canal.

Une troisième question, secondaire mais intéressante, concernait la diminution de valeur du charbon, par suite du transport par bateau. Plusieurs rapporteurs ont montré que cette diminution, très appréciable, varie avec la nature des charbons et que c'est une des causes pour lesquelles le commerce préfère parfois le transport par chemin de fer : le chargement et le déchargement des bateaux exige en effet, pour être économique, des engins mécaniques, tels que grues, basculeurs automatiques, qui ont pour résultat de précipiter le charbon dans les chalands d'une grande hauteur et contribuent ainsi à la formation de poussier; lorsqu'il y a plusieurs transbordements, la dépréciation de valeur d'une tonne de charbon peut s'élever à 3 et 4 0/0.

Nous devons signaler, en terminant, un certain nombre de communications très intéressantes. Les essais de traction mécanique des bateaux, sur les canaux du nord de la France et de la Belgique, avaient été exposés dans deux mémoires très docu-

mentés de M. Léon Gérard, ingénieur belge, et de M. Mollard, administrateur délégué de la société de « Traction électrique sur les canaux du Nord ». Il semble résulter de ces expériences que le système du trolley modifié peut être appliqué avec succès sur des canaux à trafic intense et diminuer sensiblement les frais de halage et la durée des parcours.

Les expériences faites sur des bateaux de rivière ayant un tirant d'eau inférieur à 0,75, l'utilisation des forces hydrauliques aux barrages des rivières canalisées, la description des nouveaux ports rhénans badois (Mannheinm, Karlruhe, Kehl, Strasbourg), du futur port de Crefeld, des aperçus généraux sur les voies navigables russes et autrichiennes, etc., résumaient, de la manière la plus complète, la situation de la navigation intérieure en Europe.

Dans la section « Navigation maritime », des questions beaucoup plus techniques avaient été proposées; toutefois le trafic par chalands de mer, les installations de docks, le curage des ports maritimes, la description des travaux récents dans des canaux maritimes et dans des ports, suffisaient à attirer l'attention des gens compétents.

Enfin, les excursions fort intéressantes faites sur le Rhin, à Ruhrort et à Duisbourg, pour examiner les installations de ces deux ports d'embarquement de la houille, qui offrent ensemble un mouvement de 12 millions de tonnes et la visite du canal de Dortmund et de cette région si industrielle complétaient, par une véritable leçon de choses, les indications données par les rapports et les discussions.

Les Français, très nombreux, qui assistaient au Congrès, ont pu se rendre compte des résultats merveilleux obtenus par la navigation sur le Rhin en particulier, et emporter cette conviction que, si tout n'est pas à imiter chez nos voisins d'outre-Rhin, nous avons cependant beaucoup à apprendre d'eux dans cette question primordiale de la navigation intérieure.

J. Franconie.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *La visite du ras Makonnen.* — Venant de Londres, où il devait représenter l'empereur Ménélik aux fêtes du couronnement, le ras Makonnen est arrivé en France le 13 juillet et a séjourné dix jours à Paris. Il a assisté à la revue du 14 juillet, à Longchamp, a été reçu plusieurs fois par le président de la République et par le ministre des Affaires étrangères et a pris part, le 19 juillet, à un grand banquet qui lui était offert par le monde colonial.

On avait justement pensé qu'il n'était pas mauvais d'éclairer l'Éthiopie sur les sentiments sympathiques que l'opinion en France nourrit à son égard. Depuis plus d'un demi-siècle, en effet, nous nous sommes toujours très particulièrement intéressés aux régions de la mer Rouge et de l'Éthiopie et il n'est pas de pays où la figure de l'empereur Ménélik soit aussi populaire qu'en France. La manifestation du 19 juillet avait pour objet de montrer ces dispositions cordiales au second personnage de l'Empire, au neveu du souverain. Avec son éloquence entraînante, M. Eug. Étienne, qui présidait le banquet, a porté un toast au ras Makonnen et a expliqué comment, bien loin de songer à y porter atteinte, l'opinion en France considère l'indépendance de l'Éthiopie comme le pivot de toutes nos espérances économiques dans cette partie de l'Afrique. Il a rappelé les relations amicales que nous entretenons avec Makonnen lui-même depuis notre installation à Djibouti, et la sagesse de Ménélik en qui nous nous sommes habitués à considérer « l'incarnation la la plus haute de l'esprit indigène de l'Afrique » et « le gendarme de la paix dans la haute vallée du Nil ». Puis il a ajouté, au milieu des applaudissements unanimes :

Aussi, messieurs, à nos yeux, et comme je n'en doute pas, aux yeux de l'Italie et de l'Angleterre, ses autres voisines, l'indépendance de l'Éthiopie est-elle sacrée, et il n'est pas besoin des accords entre la France et la Russie pour garantir l'intégrité de cet empire contre l'agression des tiers.

Une intrigue, dont il est aisé de deviner l'origine, a voulu altérer aux yeux de l'empereur Ménélik le caractère de la convention récente qui a réglé le sort du chemin de fer de Djibouti.

On a essayé de faire croire à l'empereur que cette convention constituait de la part de la France une tentative pour s'emparer du contrôle politique, en tout ou partie, de l'Éthiopie et on a esquissé, à cette occasion, je ne sais quel projet informe de partage de l'Éthiopie en zones d'influence, dont dès aujourd'hui la France aurait marqué la sienne. La présence du ras Makonnen parmi nous met fin à cette inqualifiable manœuvre.

L'empereur Ménélik, qui connaît si bien la France, s'est contenté de sourire : « On n'arrivera pas à nous brouiller », a-t-il dit très justement.

Oui, l'empereur a eu raison de le dire et Votre Altesse a eu raison de le répéter, on n'arrivera pas à nous brouiller. La France admire et aime l'Éthiopie ; elle n'a jamais eu et ne saurait avoir qu'une politique : l'Éthiopie puissante et respectée, indépendante et fière, neutralisée par l'accord de ses voisins et s'ouvrant sans crainte au commerce et à la civilisation des nations. Ce n'est point la menace d'une invasion militaire que le chemin de fer apporte au Harrar et à l'Éthiopie ; non certes, mais c'est l'assurance de la prochaine arrivée de notre commerce et de notre industrie, de nos capitaux et de nos initiatives, pour aider en toute confiance l'empereur Ménélik à mettre en valeur les richesses de tout ordre que ce grand et beau pays réserve à l'activité du monde. Nous prions Votre Altesse de se faire auprès de l'empereur Ménélik l'interprète de ces sentiments et de ces espérances.

L'Éthiopie n'a en France que des amis et des admirateurs qui ont foi en son glorieux avenir. Je bois à la santé de l'empereur Ménélik II et du ras Makonnen.

La réponse du ras Makonnen n'a pas été moins nette ni moins satisfaisante :

Je vous remercie, a-t-il dit, de l'accueil que vous m'avez fait ce soir et d'une façon générale de l'accueil si sympathique que je reçois en France et que je n'ai encore rencontré nulle part.

Je rapporterai à mon souverain les paroles qu'a prononcées M. Etienne.

L'empereur Ménélik y verra une nouvelle preuve de l'amitié de la France, dont il n'a jamais douté un seul instant, mais qui deviendra encore plus étroite.

Je puis vous assurer que l'amitié de l'Ethiopie correspond à celle de la France ; et en signe de cette amitié, je bois à la santé du président de la République, M. Loubet, et à la prospérité de la France.

S'il y a eu jamais quelque nuage dans nos relations avec l'Ethiopie, il est certain que cette soirée saura le faire disparaître, en prouvant qu'il n'existe aucune cause de défiance entre nos amis et nous.

— *Règlement de l'affaire de « Waïma » et de l'affaire du « Sergent-Malamine »*. — Le baron Lambermont, ministre d'État belge, qui avait été choisi comme arbitre par la France et l'Angleterre pour régler le double différend relatif à l'échauffourée franco-britannique de Waïma et à la prise du *Sergent-Malamine*, capturé indûment par les Anglais sur le Niger, vient de rendre sa sentence.

L'indemnité à payer par le gouvernement français pour les victimes de l'affaire de Waïma est fixée à 9.000 livres sterling et l'indemnité à payer par le gouvernement britannique pour la saisie du *Sergent-Malamine*, à 6.500 livres.

Angleterre. — *La santé du roi; la situation intérieure.* — Le roi se remet normalement de la dangereuse opération qu'il vient de subir. Les nouvelles de Portsmouth, où Edouard VII a été transporté à bord de son yacht pour favoriser sa convalescence, disent que le roi se rétablit très rapidement et ce qui semble bien le prouver c'est qu'une proclamation du grand maréchal de la Cour a paru, à la *Gazette*, annonçant que le couronnement aurait lieu le 9 août.

M. Balfour, le nouveau Premier, a prononcé le 19 juillet, à l'ouverture du club conservateur de Fulham, un discours dans lequel il a déclaré que, maintenant que les attaques du continent ont cessé, l'Angleterre peut s'attendre à un accroissement constant des relations anglo-continentales et que l'on peut espérer le commencement d'une longue ère de bons sentiments internationaux. M. Balfour a fait l'éloge de lord Salisbury, qui quitte le pouvoir en pleine paix, et de M. Chamberlain, qui a imprimé une nouvelle direction aux affaires coloniales.

Malgré ces déclarations optimistes, M. Balfour éprouve quelque difficulté à constituer son ministère, M. Hicks Beach a consenti à garder pour le moment son portefeuille, mais ce n'est qu'une décision provisoire. En tous cas, il semble bien que la constitution définitive du cabinet ne doive pas beaucoup tarder.

— *Les discours de lord Lansdowne sur les relations anglo-italiennes et les déclarations de lord Cranborne sur la constitution d'une Ligue latine.* — Lord Lansdowne a jugé nécessaire de revenir à la Chambre des lords, sur les déclarations de lord Cranborne, à la Chambre des communes, relatives aux relations anglo-italiennes :

Ces relations, a-t-il dit, sont vraiment cordiales et amicales. Il n'y a jamais eu entre les deux nations d'alliance de la même nature que l'alliance anglo-japonaise, mais il est absolument exact que des échanges de vues entre les deux gouvernements ont eu lieu. Leurs opinions sur la question de la politique méditerranéenne étaient absolument identiques. Toutes deux désiraient le maintien du *statu quo* dans la Méditerranée. Toutes deux souhaitaient que nulle atteinte ne fût portée à l'indépendance des pays situés sur le littoral méditerranéen. La diplomatie anglaise a donc été dirigée dans ce sens, et si l'occasion s'en présentait, l'Italie souhaitait de voir l'Angleterre coopérer avec elle pour maintenir l'autonomie des pays méditerranéens.

Cet exposé de politique n'a été incorporé dans aucun traité. Nous n'avons jamais varié dans cette affirmation de notre politique et nous attestons de nouveau notre amitié pour l'Italie, notre désir de maintenir

le *statu quo* et l'espoir qu'on nous verra coopérer, s'il devient nécessaire...

Je m'associe entièrement, a ajouté lord Lansdowne, aux paroles de lord Spencer relatives à l'entente entre l'Italie et la France. Cette question n'est de nature à créer aucune crainte en Angleterre. On a dit que nous avions perdu l'alliance de l'Italie et que l'Italie avait été poussée dans les bras de la France. Nous considérons, quant à nous, comme parfaitement naturel que l'Italie désire être en termes amicaux avec sa puissante voisine. Il est de notre intérêt que l'Italie prospère et nous serons les derniers à nous plaindre si, par le moyen de son accord avec la France, l'Italie améliore sa situation internationale. Il n'y a pas de puissance avec laquelle nous désirions davantage être en termes cordiaux et amicaux, et à ma connaissance, il n'est pas de puissance avec laquelle nous soyons en termes plus amicaux.

Dans une autre séance, à la Chambre des communes cette fois, M. Gibson Bowles a mis à l'ordre du jour une question qui ne nous intéresse pas moins que celle du rapprochement franco-italien. Il s'agit des rapports de l'Espagne avec d'une part l'Angleterre, et de l'autre, la France et l'Italie. M. Gibson Bowles avait entendu parler de négociations engagées en vue de la conclusion d'une Ligue latine, et il voulait savoir du Gouvernement ce qu'il en était. Lord Cranborne a répondu qu'il ne savait rien de pareilles négociations.

M. Gibson Bowles a dû se contenter de cette réponse laconique. La question était assez délicate en effet, et nous comptons y revenir nous-même prochainement.

Italie. — *Le voyage du roi Victor-Emmanuel en Russie.* — La visite du roi d'Italie à Saint-Pétersbourg (13-17 juillet) s'est accomplie dans les meilleures conditions et la presse italienne s'est déclarée très satisfaite des manifestations auxquelles elle a donné lieu et qu'elle a envisagées comme ayant une réelle importance en matière de politique coloniale. En Angleterre, par contre, l'impression a été plutôt mauvaise et les commentaires des journaux ont laissé percer un certain mécontentement. Le *Times* notamment, obligé de reconnaître que le choix de Saint-Pétersbourg comme but de la première visite officielle du roi d'Italie a un sens *aussi bien politique que personnel*, n'a pas dissimulé son peu d'enthousiasme à l'égard des modifications qui s'opèrent en ce moment dans la politique internationale de l'Italie.

II. — ASIE

Indo-Chine. — *La main-d'œuvre en Indo-Chine.* — Pour faire suite au questionnaire sur la main-d'œuvre en Afrique Occidentale, que nous avons donné dans notre numéro du 1er juillet, nous publions

aujourd'hui le questionnaire suivant sur la main-d'œuvre en Indo-Chine :

QUESTIONNAIRE

I. — *Main-d'œuvre indigène.*

1. — Quels étaient les usages avant la conquête?
   a) Au point de vue de la main d'œuvre agricole;
   b) Au point de vue de la main-d'œuvre employée pour les travaux publics ou industriels.
2. — La main-d'œuvre indigène est-elle suffisante?
   a) Son recrutement rencontre-t-il des difficultés?
   b) De quelle manière se fait-il?
   c) L'intervention de l'Administration pourrait-elle le faciliter?
3. — Quel est actuellement le mode d'engagement qui donne les meilleurs résultats?
   a) Travaux agricoles. — Salariat (journée ou tâche); métayage; combinaison des deux; associations ou coopérations ouvrières.
   b) Travaux publics et industriels. — Salariat (journée ou tâche); associations ou coopérations ouvrières.
4. — Quels sont, en fait, les modes d'engagement les plus usités?
5. — Quelles sont les garanties d'exécution des contrats d'engagement? Sont-elles insuffisantes? — Si non, quelles seraient les garanties désirables?
6. — Est-il d'usage de consentir des avances sur les travaux, agricoles ou autres, qui font l'objet de ces contrats?
   Ces avances sont-elles suffisamment garanties? — Si non, quelles seraient les garanties désirables?
7. — Quelles seraient les mesures susceptibles de relever le niveau moral et matériel des travailleurs indigènes?
8. — D'une façon générale, quels sont les desiderata des colons en ce qui concerne la main-d'œuvre indigène?
   a) Pour l'agriculture;
   b) Pour l'industrie et les travaux publics.

II. — *Main-d'œuvre étrangère.*

1. — D'où proviennent actuellement les travailleurs étrangers employés dans la colonie?
   a) Comment se recrutent-ils?
   b) Quels sont ceux qui paraissent le plus appropriés aux besoins de la colonie?
2. — Comment sont-ils employés?
   a) Conjointement avec les indigènes?
   b) Séparément?
   Dans quels cas et pour quelles raisons?
3. — Quelle est la forme habituelle des contrats d'engagement?
   a) Sont-ils individuels ou collectifs?
   b) Donnent-ils entière satisfaction aux colons? — Si non, quelles seraient les modifications nécessaires? et pour quelles raisons?

4. — Quel est le mode d'engagement qui donne les meilleurs résultats?
   a) Agriculture. — Salariat (journée ou tâche); métayage; combinaison du salariat et du métayage.
   b) Travaux publics et industriels. — Salariat (journée ou tâche).
5. — A quelles sortes de travaux convient-il d'affecter la main-d'œuvre étrangère?
   a) Agriculture. — Défrichements ou exploitation des terres cultivées, etc.
   b) Travaux publics ou industriels.
6. — Quelles sont les mesures à prendre par l'Administration pour faciliter le recrutement de la main-d'œuvre étrangère?
   Tarif réduit pour son transport; exemption d'impôts; exemption de l'obligation de s'affilier à une congrégation, etc., etc.?
7. — Quelles sont les garanties d'exécution des contrats?
   Sont-elles suffisantes? — Si non, quelles seraient les garanties désirables?
8. — Est-il d'usage de consentir des avances sur les travaux, agricoles ou autres, qui font l'objet de ces contrats?
   Ces avances sont-elles suffisamment garanties? — Si non, quelles seraient les garanties désirables?
9. — Quelles seraient les mesures susceptibles de relever le niveau moral et matériel des travailleurs étrangers?
   En tenant compte de leur origine, de leurs coutumes et de leurs mœurs.
10. — D'une façon générale quels sont les desiderata des colons en ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère?
   a) Pour l'agriculture;
   b) Pour l'industrie et les travaux publics.

III. — *Questions intéressant aussi bien la main-d'œuvre indigène que la main-d'œuvre étrangère.*

1. — Enseignement professionnel agricole et industriel.
   Cet enseignement est-il, ou pourrait-il être organisé dans la colonie?
2. — Associations ou syndicats professionnels agricoles ou autres.
   a) Existe-t-il dans la colonie des associations ou syndicats professionnels agricoles ou autres?
   b) Sont-ils, ou seraient-ils susceptibles de fonctionner utilement?
3. — Machines agricoles.
   a) L'emploi des machines agricoles pour la culture et pour la préparation des récoltes est-il répandu dans la colonie?
   b) Rencontre-t-il des difficultés?
   c) Le développement de leur emploi serait-il désirable?
   d) Quelle influence aurait-il sur la solution du problème de la main-d'œuvre?
4. — Caisses locales de crédit mutuel agricole.
   a) L'institution des caisses locales de crédit mutuel agricole est-elle possible ou désirable?

b) Ces caisses pourraient-elles prêter un concours utile au recrutement de la main-d'œuvre ou à la vulgarisation de l'emploi d'un outillage mécanique perfectionné?

c) Quels encouragements trouvent ou trouveraient ces institutions auprès de l'Administration ou des banques existantes ?

d) A quel taux d'intérêt sont-elles ou pourraient-elles être mises en mesure de prêter à l'agriculture ?

e) Comment sont-elles ou seraient-elles accueillies par les colons?

f) Comment seraient-elles accueillies par les syndicats indigènes ou par les coopérations d'ouvriers étrangers ?

5. — Amélioration des voies de transport terrestres et fluviales. — Construction de chemins de fer.

Quelle influence ces facilités de communications exerceraient-elles sur la main-d'œuvre indigène ou étrangère ?

6. — Main-d'œuvre pénale.

a) La main-d'œuvre pénale est-elle ou pourrait-elle être utilisée avec profit?

b) Dans quelles conditions et pour quels travaux ?

Chine. — *Le traité anglo-chinois.* — Le *Times* a reçu, le 28 juillet, de son correspondant de Changhaï une longue dépêche disant que sir James Mackay et les commissaires anglais pour la négociation du traité de commerce anglo-chinois sont revenus à Changhaï, retour de Oou-tchang, et que les négociations sont maintenant virtuellement terminées. Voici le résumé de la dépêche du *Times :*

L'avant-projet du traité se compose de treize articles qui tous ont été acceptés sans conditions par le gouvernement chinois. De son côté, sir James Mackay les a tous acceptés, à l'exception de l'article 8, article qui renferme les propositions du gouvernement chinois au sujet du likin dont l'abolition n'a pas encore reçu l'approbation du gouvernement britannique.

Les sept premiers articles ont trait aux dispositions relatives à l'enregistrement des marques de fabrique, aux entrepôts douaniers, à la navigation sur les eaux du Yang-tsé et de Canton, à l'unification des droits sur les jonques et les steamers, aux facilités à accorder relativement aux passe-debout, à la création d'une monnaie nationale et à la responsabilité des actionnaires chinois faisant partie des Sociétés par actions.

Aux termes de l'article 9, la Chine doit terminer dans un délai d'un an, à partir de la signature du traité, la revision des règlements miniers actuellement en vigueur ; ces règlements doivent être remaniés suivant le système des règlements miniers indiens et britanniques de façon à ne pas porter obstacle à l'accès des capitaux étrangers.

L'article 10 établit de nouveaux règlements relatifs à la navigation des eaux intérieures, question qui n'entrait pas autrefois dans la sphère des traités ; l'article établit les facilités à accorder aux armateurs désireux de faire construire et de prendre à bail des quais, des jetées, etc., sur les eaux intérieures, et assure aux armateurs le droit d'accès et le droit de surveillance sur les agences indigènes : l'article désigne comme nouveau port ouvert sur la rivière de l'Ouest le port de Kong-Moun.

L'article 11 comporte la nomination de commissions mixtes, à l'effet de régler, suivant les termes du traité, les différends qui pourront s'élever.

Par les articles 12 et 13, articles que l'on doit d'ailleurs à l'initiative des vice-rois, la Grande-Bretagne accepte virtuellement d'appuyer le gouvernement chinois dans une politique réformatrice.

Dans l'article 12, il est convenu que le gouvernement britannique doit être prêt à renoncer aux droits d'extra-territorialité, lorsque les réformes qui auront été apportées au système judiciaire chinois et l'établissement d'une administration compétente lui permettront de renoncer aux droits en question.

Par l'article 13, la Grande-Bretagne s'engage à participer à l'avenir à une commission mixte représentant la Chine et les puissances intéressées, dans le cas où une semblable commission serait nommée à l'effet de procéder à une enquête au sujet de la question des missions religieuses et de déterminer les mesures à prendre pour assurer le maintien des relations pacifiques entre les chrétiens et les autres sectes.

On croit savoir que tous ces articles ont été acceptés définitivement de part et d'autre ; cependant l'article 8, article qui constitue pour ainsi dire la clé de voûte du traité tout entier n'a pas encore reçu l'adhésion du gouvernement britannique. D'après cet article, la Chine doit abolir, en échange d'une surtaxe équivalant à une fois et demie le droit que comporte le protocole de 1901 (droit qui représente en peu plus de 4 % *ad valorem*), tous les droits de likin, toutes les stations et barrières et tout impôt intérieur sur les marchandises britanniques que le gouvernement chinois doit garantir contre les exactions et retards.

Cet article doit entrer en vigueur au mois de janvier 1904, à la condition que les autres puissances aient pris des engagements analogues ; cependant l'adhésion des autres puissances ne doit pas être obtenue au prix de concessions dont elles bénéficieraient exclusivement.

La Chine accepte en outre d'ouvrir en même temps au commerce étranger quatre nouveaux ports, à savoir : les ports de Tchang-cha, de Ngan-kin, de Ouan-hsien et de Ouaï-tchan.

On donne des détails que voici au sujet des mesures relatives à l'abolition du likin. Toutes les barrières seront supprimées. Le nombre des bureaux de perception des droits sur l'opium et sur le sel doit être limité ; les bureaux en question nettement définis et des membres du personnel des douanes maritimes seront nommés pour prendre part à la surveillance générale. La Chine conserve cependant le droit de frapper d'impôts le sel, l'opium indigène et les produits indigènes destinés à la consommation intérieure.

Le tarif des droits sur les exportations peut être remanié pour entrer en vigueur dans un délai de six mois ; ce tarif doit établir des droits spécifiques qui ne dépasseront pas le chiffre de 5 % *ad valorem ;* il est permis de remplacer tous les impôts intérieurs par une surtaxe de 2 ½ %.

Des dispositions spéciales sont prises concernant les impôts sur la soie.

Des dispositions satisfaisantes sont prises également en ce qui concerne l'examen des réclamations des négociants et le payement d'indemnités au moyen de surtaxes perçues auprès des douanes étrangères. Ces

derniers fonds ne doivent pas faire partie des revenus des douanes; il est convenu qu'ils seront à la disposition des autorités provinciales dans des proportions arrêtées par le conseil des revenus, tout en continuant de constituer une garantie de l'emprunt de 1898.

Il est à remarquer que le montant total des impôts sur les importations étrangères s'élève, d'après ce principe, au chiffre de 10 à 11 % *ad valorem*, suivant le système d'évaluation adopté dans le protocole.

Dans les questions d'exactions illégales et d'autres abus, on n'aura pas dorénavant à s'adresser à Pékin; les fonctionnaires consulaires, ainsi que les fonctionnaires des douanes, seront en mesure d'obtenir une réparation immédiate.

III. — AFRIQUE

Congo français. — *La nomination de M. Gentil.* — Un décret rendu sur la proposition du ministre des Colonies vient de nommer M. Gentil, commissaire du gouvernement dans le Chari, lieutenant-gouverneur du Congo français, en remplacement de M. Lemaire.

Ce choix pourra peut-être atténuer les mauvais effets du rattachement direct de l'administration des territoires du Chari au gouvernement du Congo français. Du moins, l'homme qui a organisé notre action au sud du Tchad, continuera son œuvre, à distance il est vrai, puisque le lieutenant-gouverneur doit résider à Brazzaville.

Afrique orientale. — *La mort du sultan de Zanzibar; le nouveau sultan.* — Le sultan de Zanzibar, Hamoud-ben-Mohammed-Ben-Saïd est mort le 17 juillet. Il avait été choisi comme sultan en 1896, à la mort de son oncle Seid-Hamed. C'était un personnage sans relief, sans caractère, sans volonté. Le jeune Seyyid-Ali, qui n'a que quatorze ans et achève son éducation en Angleterre, a été proclamé sultan, et M. Roggers, premier ministre anglais, a été investi des fonctions de régent jusqu'à la majorité du nouveau souverain.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS

La production mondiale de l'argent. — La production de l'argent, lisons-nous dans un des derniers numéros du *Engineering and Mining Journal*, accuse une diminution pour l'année 1901 (production moyenne 5.400 tonnes).

Les États-Unis ont bien produit 59.500.000 *ounces troy* d'argent, soit 1.850.656 kilogrammes, à peu de chose près le même rendement qu'en 1900; mais le Mexique, le plus grand producteur d'argent après les États-Unis, a vu l'exploitation de plusieurs de ses plus importantes mines ralentie par divers incidents qui ont influé sur sa production totale en fin d'année, inférieure à celle de 1900. Il y a lieu de mentionner aussi la faible teneur en argent des minerais, autre facteur de diminution. En Bolivie, la grande mine du Huanchaca a produit également une quantité inférieure d'argent à celle de 1900, mais la différence a été en grande partie comblée grâce aux rendements importants du Pérou et du Chili.

La production minière en Colombie sérieusement compromise par les troubles qui ont agité le pays accuse une diminution appréciable. Quant à l'Australie son rendement total, et en particulier celui des importantes mines du district de Broken-Hill, ne semble pas avoir subi de différence notable. Enfin la production de l'argent en Europe, qui n'est pas considérable et varie peu d'une année à l'autre, est restée stationnaire en 1901.

II. — ASIE

Japon. — *Le budget pour* 1902-1903 [1]. — Le budget japonais, tel qu'il a été amendé par la Chambre des représentants de la Diète, le 28 décembre dernier, et accepté par le gouvernement, se présente de la façon suivante pour l'année fiscale 1902-1903 :

	Yens		
	RECETTES		
Ordinaires.....	224.795.340	à 2 fr. 55 [2]	= 573.228.127 fr.
Extraordinaires ..	48.835.836	—	124.531.382 —
Total.....	273.631.176	—	697.759.509 fr.
	DÉPENSES		
Ordinaires.....	177.216.494	—	451.902.059 fr.
Extraordinaires ..	93.208.001	—	= 237.680.402 —
Total.....	270.424.495	—	= 689.582.461 fr.

[1] *Bulletin économique de l'Indo-Chine.*
[2] Change du yen au 4 janvier 1902.

III. — AMÉRIQUE

Chili. — *Situation du commerce extérieur.* — Il résulte de la statistique commerciale de 1900 que, dans les importations au Chili, la part de la Grande-Bretagne est de 33.05 %, celle de l'Allemagne de 26.70 %, celle des États-Unis de 9.41 % et celle de France de 8 %. A l'exportation du Chili, constituée presque exclusivement de matières premières, la part de la Grande-Bretagne dépasse 75 %.

L'importation au Chili se compose principalement de tissus, de machines et de produits manufacturés d'usage domestique. L'Allemagne s'efforce d'atteindre le premier rang dans les importations; en 1900, son importation a augmenté de 5 millions de pesos. Les États-Unis ont, de leur côté, augmenté leur importation de 4 millions de pesos environ.

Le commerce de la France avec le Chili est en décroissance. On présume que dans dix ans les Etats-Unis et l'Allemagne doubleront leurs exportations au Chili sans que la surélévation du tarif des douanes y mette obstacle. Le droit prohibitif de 60 %, établi sur quelques marchandises par la loi du 23 décembre 1897, n'a exercé aucune influence sur l'importation de ces marchandises, si l'on en excepte les biscuits, la musique imprimée et les bougies stéariques.

Le Chili en conclut qu'il doit s'efforcer d'attirer de plus en plus chez lui les capitaux anglais, allemands, français et des États-Unis, pour l'exploitation de ses produits naturels, et de favoriser aussi dans ce but l'immigration de travailleurs laborieux et de bon sens pratique comme les Anglais, les Allemands, les Français et les Américains du Nord, car les richesses du sol chilien peuvent non seulement suffire à la consommation du pays, mais encore alimenter l'exportation, surtout en produits agricoles.

Jusqu'à présent, la source de production du pays a été l'industrie minière, dont l'exportation a atteint le chiffre considérable de 151.640.148 piastres.

Le mouvement de la navigation en 1900 a, comparativement à 1899, augmenté de 700 navires à l'entrée et de 846 à la sortie. Le total des navires entrés en 1900 a été de 8.053 avec 11.326.417 tonnes, et celui des navires partis, de 8.000, avec 11.245.202 tonnes.

(*Chambre de commerce française de Santiago.*)

IV. — OCÉANIE

Établissements français d'Océanie. — *Commerce pendant l'année* 1901. — D'un rapport du gouverneur de la colonie, nous extrayons les renseignements suivants. Le commerce de la colonie qui, en 1889

et 1900, avait déjà augmenté, accuse encore un accroissement important pendant l'année 1901. Les échanges totaux ont atteint, dans cette période de 1901, 8.323.797 francs.

En 1899, ils s'élevaient à la somme de 6.421.865 francs, et en 1900, à celle de 7.118.884 francs, soit une différence en plus, pour l'année 1901, de 1.902.932 francs, sur 1899, et de 1.204.913 francs sur 1900. Cette différence eût été plus grande encore si le vapeur *Australia* n'avait pas manqué le voyage de juin 1901.

Sur le total ci-dessus de 1901, les transactions avec la France et ses colonies entrent pour un chiffre de 1.502.920 francs avec une augmentation de 390.920 francs sur l'année 1900. Cette augmentation porte principalement sur le commerce d'exportation avec la métropole. La valeur des marchandises que celle-ci a expédiées a progressé de 109.644 francs et celle des produits qu'elle a reçus s'est également accrue de 280.477 francs.

L'augmentation constatée, en faveur de l'année 1901, dans l'ensemble des échanges de la colonie, est attribuable presque en totalité aux importations. En ce qui concerne les exportations, l'augmentation n'est pas aussi sensible. Elle ne laisse pas cependant d'être très appréciable si l'on tient compte de la diminution constatée dans le rendement de la nacre, en 1901, par suite de la mauvaise saison de pêche et de la moins-value que l'on a eu à constater sur les quantités de coprah exporté.

Les chiffres de l'année 1901, mis, séparément pour l'importation et l'exportation, en regard de ceux de l'année 1900, se présentent ainsi :

IMPORTATIONS

	France.	Etranger.	Totaux.
Année 1901.....	688.221	3.867.831	4.556.052
— 1900.....	578.577	2.942.949	3.521.526
Différences en 1901....	+ 109.644	+ 924.882	+ 1.034.526

EXPORTATIONS

	France.	Etranger.	Totaux.
Année 1901.....	814.699	2.953.046	3.767.745
— 1900.....	534.222	3.063.136	3.597.358
Différence en 1901....	+ 280.477	— 110.098	+ 170.387

Le mouvement ascensionnel des importations, en 1901, porte principalement sur les conserves de viandes, sur les vins, sur les tissus, vêtements et chaussures, sur les bois de construction, sur la houille et les métaux ; celui des exportations, sur la houille, sur la vanille, sur les noix de cocos et les oranges.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Chine. — Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur au titre de l'expédition de Chine :

MM. les *capit.* Humbert du 61e d'infant. et Dozol, du 14e.

Indo-Chine. — Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur, au titre du Tonkin :

MM. le *capit.* Pique du 95e d'infant.; le *lieut.* Paoli du 111e; le *lieut.* Deville et l'*adjud.* George du 1er étranger.

Madagascar. — Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. l'*adjud.* Haymann et le *serg.* Pech, du bataill. étranger de Diégo-Suarez.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Payn, en service à la Guinée est promu chevalier de la Légion d'honneur.

ARTILLERIE

Chine. — Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur au titre de l'expédit. de Chine :

MM. le *capit.* Maloigne du 23e rég.; Giroud, *offic. d'admin.* à la direct. de Grenoble; Chiron, *offic. d'admin. contral. d'armes* à l'école d'artillerie du 4e corps.

GÉNIE

Chine. — M. l'*offic. d'admin.* Regnaut, à l'état. maj. partic. en Chine est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Madagascar. — Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. le *capit.* Guyon et l'*offic. d'administ.* Bonnefoux, hors cadres à Madagascar.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Dreux est désig. pour être employé au chemin de fer du Soudan.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. l'*offic. d'admin.* Bénard de la direct. du service de santé du gouvern. milit. de Paris est promu chevalier de la Légion d'honneur au titre de l'expéd. de Chine.

SERVICE DES SUBSISTANCES

Chine. — M. Astoul, *offic. d'admin.* au 8e corps d'armée est promu chevalier de la Légion d'honneur au titre de l'expédit. de Chine.

GENDARMERIE

Madagascar. — M. le *lieut.* Pitollet et le *lieut.* Clavel sont désig. pour la camp. de Madagascar à Tananarive.

M. Le Barh, *maréchal des logis chef* à la comp. de Madagascar est promu chevalier de la Légion d'honneur.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Chine. — MM. Daigney, *vétér. en* 1re et Pradet, *vétér. en* 2e sont désig, pour le corps d'occup.

Indo-Chine. — M. Neau, *vétér. en* 2e est désig. pour servir à l'artill. colon. au Tonkin.

Madagascar. — M. Grandmongin, *vétér. en* 2e est désig. pour servir à l'art. colon. à Madagascar.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *gén. de div.* Dodds est promu grand croix dans l'ordre national de la Légion d'honneur et nommé au command. du corps d'armée des troupes colon. en rempl. de M. le gén. de div. Duchemin, placé dans la sec. de rés.

M. le *gén. de div.* Coronnat est nommé command. sup. des troupes de l'Indo-Chine, à Hanoï, en remplac. de M. le gén. de div. Dodds.

M. le *gén. de brig.* Vincker-Mayer est nommé au command. de la 2e brig. de l'Indo-Chine à Haiphong.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *capit.* Veuge et Chappelle du 16e rég. sont promus chevaliers de la Légion d'honneur.

M. le *lieut.* Grivois, promu capit. est affecté au bataill. de Changhaï.

Indo-Chine. — M. le *lieut.-colon.* Virgitti et le *capit.* Barazer sont désig. pour servir au Tonkin.

M. le *capit.* Haye, promu chef de bataill. est affecté au 2e tonk.;

M. le *capit.* Hérold, promu chef de bataill. est désig. pour servir au Tonkin.

Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. le *command.* Sarret et le *capit.* Mongrand, en service au Tonkin; les *capit.* Bastian et Ruillier du 9e rég. et Le Brun du 10e rég. au Tonkin; le *capit.* Peltier, en service au Tonkin.

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir au bataill. de Zinder.

MM. le *capit.* Goesbriaud et les *sous-lieut.* Paquette et Arnier.

Sont désig. pour servir à l'état-maj. du territoire de Zinder :

MM. le *capit.* Buck, et les *lieut.* Ramona et Plomion.

M. le *lieut.* Haillot est désig. pour servir à l'état-maj. partic. de l'Afrique Occidentale.

M. le *capit.* Henry, promu chef de bat. est désig. pour le 2e sénégalais.

M. le *lieut.* Bergeron, promu capit. est affecté au 2e sénégalais.

M. le *capit.* Sagols, du 2e tiraill. sénég. est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Crète. — M. le *capit.* Clouscard est désig. pour servir au bat. de Crète.

Madagascar. — M. le *chef de bat.* Lamolle, promu lieut.-col. est désig. pour servir à Madagascar.

Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. les *capit.* Magnin du 13e rég. et Joly en service à Madagascar, l'*adjud.* Marcaillon du bataill. sénég. de Diégo-Suarez.

Martinique. — M. le *lieut.* de Quengo de Tonquedec, promu capit. est désig. pour servir au bat. de la Martinique.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Famin, du bat. de la Nouvelle-Calédonie est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Tchad. — M. le *lieut.* Grosdemange, promu capit. est désig. pour servir au bataill. de tiraill. sénég. du Chari.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *capit.* Bourguignon, en service en Chine, est promu chevalier de la Légion d'honneur.

M. le *capit.* Barrachin, employé au Laboratoire central, est promu chevalier de la Légion d'honneur au titre de l'expédition de Chine.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. les *capit.* Lacroix, à l'état-maj. à Hanoï; Mioux, à la direct. du Tonkin à Haïphong; Haïss, à la 10e batt. au cap Saint-Jacques; Pierre, à la 9e batt., au cap Saint-Jacques; Thiriet, à la direct. du Tonkin à Lang-Son; Tournier, à la dir. du Tonkin à Hanoi: Pol, au détach. d'ouvriers à Saïgon; Quénéa, à la direct. du Tonkin à Yen-Bay: Gonnet, à la 2e batt. à Hanoï; Montguillot, à la 5e batt. à Dap-Cau; Huckendubler, à la 18e batt. à Hanoï; Renard, à la 17e batt. à Dap-Cau; Larrieu, à la 1re batt. à Son-Tay; les *lieut.* Barbier, à la 10e batt. au cap Saint-Jacques; Douchet, à la 4e batt. à Lang-Son; Schubenel, aux batt. de réserve à Saïgon.

Sont désig. pour servir aux travaux publics de la Cochinchine :

MM. le *capit.* Jacquin et les *offic. d'admin de* 2e *cl* Matteï et Pinson.

Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. les *capit.* Joalland et Vallery.

MM. les *lieut.* Guillaume, Courtois et Garchey sont désig. pour serv. en Cochinchine; les *lieut.* Poinat et Welfelé, au Tonkin.

MM. le *capit.* Marchat et l'*offic. d'admin.* Ferreux sont désig. pour servir aux trav. publics au Tonkin.

M. le *capit.* Flagel, en service au Tonkin est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Périquet, promu capit., est affecté aux batt. du Sénégal.

M. le *capit.* Charnet, détaché à l'école de l'artillerie et du génie est promu chevalier de la Légion d'honneur au titre du Soudan.

Congo. — M. le *capit.* Allègre et l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Dagand, sont désig. pour servir au Congo.

M. le *capit.* Dubois, en service au Chari (Congo), est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Madagascar. — M. Théry, *chef d'escad.*, est nommé au command. des batt. de Diégo-Suarez; M. le *capit.* Bidon est désig. pour la 5e batt. *bis* de montagne.

MM. les *capit.* Joseph et Jacobi sont désig. pour servir à Madagascar.

M. le *lieut.* Laguarigue de Survilliers, prpmu capit., est affecté aux batt. de Madagascar.

M. le *capit.* Bibault, en service à Madagascar, est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Martinique. — MM. le *capit.* Mandrillon et le *lieut.* Mounier sont désig. pour servir aux batteries de la Martinique.

M. l'*offic. d'admin. ppal* Sarrau est classé à la direct. d'art. de la colonie.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Terrial est classé à la batterie et M. le *lieut.* Marget au détach. d'ouvriers de la colonie.

Réunion. — M. le *lieut.* Giroux est classé à la batterie de la colonie.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Laborde est promu *méd.-maj. de* 1re *cl.* et désig. pour le corps d'occupat.

M. Féray, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* est désig. pour servir au corps d'occupat.

M. Lamort est promu *méd.-maj. de* 2e *cl.* au consulat de Hong-Kong.

Indo-Chine. — M. Brou-Duclaud est promu *méd. ppal de* 2e *cl.* et désig. pour servir au Tonkin.

MM. Delay et Pineau sont promus *méd.-maj. de* 1re *cl.* et désig. pour servir au Tonkin.

Sont promus *méd.-maj. de* 2e *cl.* :

MM. Daniel, au 1er tonkinois et Abattucci au 10e colonial.

Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Crossouard, Pineau et Touin, *méd.-maj. de* 1re *cl.* au Tonkin; Payen, *pharm.-maj. de* 1re *cl.* en Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. Parazols et Marchand, promus *méd.-maj. de* 2e *cl.* sont désig. pour servir au Sénégal.

M. Ruelle est promu *méd.-maj. de* 2e *cl.* au 2e sénégalais au Soudan.

M. Portes, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* est désig. pour servir au bataill. de Zinder.

Sont promus *pharm.-maj. de* 2e *cl.* :

MM. Beaumont au Haut Sénégal et Mousquet à la Côte d'Ivoire.

M. Primet, *méd ppal de* 1re *cl.* au Sénégal est promu officier de la Légion d'honneur.

M. Pinard, *méd.-maj. de* 1re *cl.* en Guinée est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Guyane. — M. Guerchet est promu *méd.-maj. de* 1re *cl.* et désig. pour servir à la Guyane.

M. Contaud est promu *méd.-maj. de* 2e *cl.* et désig. pour servir à la Guyane.

MM. Maurras et Lafaurie, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, Pognan, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* sont désig. pour servir à la Guyane.

Madagascar. — MM. Vinas et Pierre sont promus *méd. maj. de* 1re *cl.* et désignés pour servir à Madagascar.

M. de Nicolas du Plantier est promu *méd.-maj. de* 2e *cl.* et désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. Lidin est promu *méd. ppal. de* 1re *cl.* et nommé chef du service de santé de la colonie.

Nouvelle-Calédonie. — M. Faraut est promu *méd.-maj. de* 1re *cl.* et désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

M. Bec est promu *méd.-maj. de* 2e *cl.* et désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

M. Aubert, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

Réunion. — M. Merveilleux est nommé *méd. ppal de* 2e *cl.* et chef du service de la colonie.

M. Réland est promu *pharm.-maj. de* 1re *cl.* à la Réunion.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — MM. Monge, Julliot de la Morandière, Motais et Faulon sont désig. pour servir en Indo-Chine.

M. Morange est promu *commiss. de* 1re *cl.* et attaché au service administ. de l'Indo-Chine.

Afrique Occidentale. — MM. Mange et Inthez, *commiss. ppaux de* 3e *cl.*, Brochard, Croll et Ride, *commiss. de* 1re *cl.*, sont désig. pour l'Afrique Occidentale.

Guadeloupe. — M. Michel est promu *commiss. de* 1re *cl.* et attaché au service administ. de la colonie.

Madagascar. — M. Martin, *commiss. de* 1re *cl.* est désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. Augé est promu *commiss. ppal de* 2e *cl.* et nommé chef des services administ. de la colonie.

Nouvelle-Calédonie. — M. O'Kelly est promu *commiss. ppal de* 2e *cl.* et nommé chef des services administ. de la colonie.

M. Lièvre, *commiss. de* 1re *cl.* est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Océanie. — M. André est promu *commiss. de* 1re *cl.* et affecté au service administ. à Tahiti.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Mers d'Orient. — MM. les *lieut. de vaiss.* Hergault et Decoster, les *mécanic. ppaux de* 2e *cl.* Gasson et Claquin, sont désig. pour embarq. sur le *Redoutable*.

M. l'*enseig. de vaiss.* Guyot est désig. pour embarq. sur le *Catinat*, à Madagascar.

M. le *lieut. de vaiss.* Carol est nommé au command. de la *Vigilante*, à Saïgon.

Atlantique. — M. l'*enseig. de vaiss.* Rambaud est désig. pour embarq. sur le *Surcouf*.

Turquie. — M. l'*enseig. de vaiss.* Bargone est désig. pour embarq. sur le *Vautour*, à Constantinople.

CORPS DU COMMISSARIAT

Turquie. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Bigault-Casanove est désig. pour embarq. sur le *Vautour*.

GÉNIE MARITIME

Indo-Chine. — MM. Morel, *ingén. en chef de* 2e *cl.* et Laffargue, *ingén. de* 2e *cl.* sont désig. pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

SERVICES TECHNIQUES

Indo-Chine. — M. Clavel, *surveillant technique de* 2e *cl.* des constructions navales est désig. pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

CHEFS ARMURIERS

Chine. — M. Le Guell, *chef armurier*, est désig. pour continuer ses services au bataill. de Changhai.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret, en date du 11 juillet, M. Gentil (Emile), *gouverneur de* 3e *cl.* des colonies, a été nommé lieutenant gouverneur du Congo français.

Par décret en date du 13 juillet, M. Fourneau (Alfred), *administ. en chef de* 2e *cl.* des colonies, a été élevé, à titre except., à la première classe de son grade.

M. Cros est nommé membre titulaire et M. Arnaud, membre suppléant du conseil privé du Sénégal pour une période de deux années.

M. Auguste Lapeyre est nommé membre titulaire et M. Jules Bouvier, membre suppléant du conseil privé de la Martinique pour une période de deux années.

M. André Blay est nommé pour une période de trois années, membre titulaire du conseil privé de la Réunion.

M. Chevallier est nommé procur. de la Républ. à Bentré, Indo-Chine.

M. Blondeau est nommé présid. de la cour d'appel de Nouméa.

M. Martinet est nommé procur. de la Répub. à Porto-Novo, Dahomey.

Sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier :

MM. Maidon, *sous-dir.* au Minist. des colon., et Luce, *inspect.* des serv. civ. de l'Indo-Chine.

Au grade de chevalier :

MM. Lemoine, *sous-chef de bur.* au minist des colon.; Rey, *secrét. gén. de 1re cl.* des colon.; Moriceau, *administ. en chef*; Micheau, *administ. adjoint.* des colon.; Desbos, *ingén. de 1re cl.* des ponts et chaussées; Colson, *présid.* de la chambre d'agric. de la Réunion; Tréchot, *administ. délégué* de la Comp. franç. du Haut-Congo; Migeon, *trésor. gén.* du syndic. de la presse colon.

Sont également promus au titre militaire :

Au grade d'officier :

M. le *capit.* Ballieu, du 1er d'art. col.

Au grade de chevalier :

M. Mas, *méd.-maj.* détaché à Canton.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Par décret en date du 5 juillet, ont été nommés :

Envoyé extr. et ministre plénipot. de la Républ. franç. à Pékin, M. Dubail (P.-R.-G.), *ministre plénipot. de 2e cl.* à Montevideo.

Envoyé ext. et min. plénip. de la R. F. à Montévideo : M. du Chaylard (J.-M.-G.-G.).

L'exéquatur a été accordé à :

M. Oscar Dahl, *vice-consul* des Etats-Unis à La Rochelle;

M. Carlos T. de Alvear. *consul génér.* de la Républ. Argent. à Paris;

M. Ed. Kerros, *consul* de Grèce à Brest;

M. Carlos E. Poumaroux, *consul.* du Pérou au Havre;

Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grande d'officier :

M. Borel (M.-H.-A.), *premier secrét. d'amb.* à Bruxelles;

M. Riballier des Isles (C.-S.-M.-G.), *consul génér.* chargé du vice-consul. de Saint-Jean de Terre-Neuve.

Au grade de chevalier :

M. Aynard (R.-J.), *secrét. d'amb. de 2e cl.*;

M. Couget (J.-F.-G.-R.), *secrét. d'amb. de 2e cl.*, chargé d'affaires à Téhéran:

Le vicomte de Fontenay (L.-G.-A.-J.), *secrét. d'amb. de 2e cl.* chef. adj. du bur. du pers.;

M. Bertrand (Félix), *consul* à Carthagène;

M. Bousquet (A.), *consul de 2e cl.*, direct. du cabinet et secret. gén. du minist. des colonies;

M. Dubail (F.-A.-H,), *consul de 2e cl.* chargé du vice-cons. de Jersey;

M. Duchastel de Montrouge (H.-A.-L.), *consul de 2e cl.* chargé de la chancell. du cons. génér. de Montréal;

M. Lefeuvre-Méaulle (H.-A.), *consul de 2e cl.*, rédact. au cabinet du ministre;

M. Degardin (Alfred), *vice-consul* à Newport;

M. Ledoulx (Alphonse), *consul hon.*, second drogman de l'ambass. de France à Constantinople.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Égypte, par A.-P. DE SANDE E CASTRO, juge aux tribunaux internationaux de l'Egypte. — Un volume in-8° illustré de nombreuses gravures. Popelin frères, Paris, 1902.

M. de Sande e Castro, juge portugais près des tribunaux mixtes du Caire, vient de publier un ouvrage intitulé : *L'Égypte.*

L'auteur passe en revue successivement l'histoire ancienne et l'histoire moderne, pour lesquelles il a rassemblé les matériaux les plus épars et

les plus divers et ne dit rien qui ne soit étayé sur des documents faisant autorité en la matière.

Dans la partie moderne, M. de Sande e Castro s'est longuement étendu sur l'intéressante situation juridique faite à l'Egypte et aux colonies par la législation de la Réforme. L'historique des emprunts, la constitution financière du pays sont soigneusement passés en revue dans cet ouvrage qui, par sa documentation, constitue un appoint sérieux à l'étude de la question égyptienne.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 70e et 71e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Madagascar. — Essai de géographie physique, par E.-F. Gautier, ancien directeur de l'enseignement à Tananarive, 1 vol. grand in-8° de 430 pages, avec cartes et planches hors texte. Paris, 1902, Augustin Challamel, éditeur.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (20 *juillet*). Le bataillon des tirailleurs finlandais. — L'exportation des armes de guerre. — (27 *juillet*). L'éducation et l'instruction des officiers en Angleterre. — Les phares de la mer Rouge et de l'Empire ottoman.

Annales des Sciences politiques (15 *juillet*). Raphael-Georges Levy : Les finances du Japon. — Silvestre : La France à Kouang-tchéou-ouan. — d'Eichthal : Les finances du Consulat.

Bulletin de la réunion d'études algériennes (*juin*). De Segonzac : Le Maroc.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger (2e *trimestre* 1902). A. Brives : Considérations géographiques sur le Maroc occidental.

Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse (*mai-juin*). Guénot : Le Sahara. — Fitte : Touga-tabou.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*juillet*). A. Terrier : La France autour du lac Tchad. — Notre influence en Ethiopie. — Robert de Caix : La session des délégations financières.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*juillet*). Robert de Caix : La question du Siam. — J. F. : Les banques européennes et le commerce d'exportation en Extrême-Orient. — Far East : La question ouvrière et le paupérisme au Japon. — René Moreux : L'action allemande en Extrême-Orient en 1902. — Xieng-La : Etats Chans français (*suite*).

La France de demain (*juillet*). Langlin : Allemands et Français.

Journal des Chambres de commerce (25 *juillet*). H. Blanchevillle : Situation commerciale de l'Angleterre.

Quinzaine (16 *juillet*). Ch. Le Goffic : Trois maritimes.

Quinzaine coloniale (10 *juillet*). Chailley-Bert : Un programme de politique coloniale. — La détaxe des produits coloniaux. — La mise en valeur de l'Afrique occidentale. — (25 *juillet*). La réparation d'une erreur coloniale. — La magistrature métropolitaine et les magistrats coloniaux. — La France et l'Ethiopie.

Réforme économique (13 *juillet*). J. Domergue : La fin d'un régime des traités de commerce. — (20). J. Domergue : La note du gouvernement russe. — P. Sincenny : L'opinion anglaise et les trusts. — (27). J. Domergue : Le gouvernement russe, les trusts et les cartels. — D. Aubry : Situation économique de l'Angleterre.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*) (15 *juillet*). *** : La perte de l'Alsace (1870). — Arnold White : L'Angleterre, la France et la Méditerranée.

Revue Bleue (19 *juillet*). L. Proal : La criminalité juvénile et l'alcoolisme. — R. Launay : L'assassinat de Morès. — (26 *juillet*). O. Génin-Cassal : La dépopulation.

Revue canadienne (*juillet*). Ed. de Nevers : Les Anglais et nous.

Revue du Cercle militaire (26 *juillet*). Le canon français en Chine. — Les Allemands sur le Bosphore. — L'évolution de l'artillerie dans le cours du XIXe siècle

Revue d'Europe (*juillet*). *** : La renaissance de la Hongrie. — G. Capus : L'agriculture en Bosnie-Herzégovine.

Revue commerciale (11 *juillet*). G. Rossignol : Les vins français en Russie. — L. Laffite : Ports maritimes. — Ports industriels. — Le commerce du Sénégal en 1901. — (18). Et. Camentron : Marine américaine et marine française. — H. Lorin : Le programme de la colonisation algérienne en 1902. — (25). Camena-d'Almeida : L'avenir de l'industrie du fer dans l'Oural. — Ch. Stephan : Plantes textiles du Mexique.

Revue Indo-Chinoise (2 *juin*). A. Schreiner : L'étalon d'or dans ses rapports avec la baisse de la piastre. — Daniel Bellet : La situation économique et financière du Japon. — (16 *juin*). G. de Caqueray : La défense des colonies et la guerre sur mer hors d'Europe.

Revue de Madagascar (10 *juillet*). La pacification du sud de Madagascar. — Dr Laffay : Le bassin lacustre d'Alaotra.

Revue scientifique (19 *juillet*). C. Bruyant : Les lacs d'Auvergne et l'aquiculture. — (26). G. Grandidier : Madagascar, ses habitants, sa faune et sa flore.

Revue générale des Sciences pures et appliquées (15 *juillet*). H. Lecomte : L'agriculture et les industries agricoles aux Antilles françaises.

Revue des Deux Mondes (15 *juillet*). Pierre Loti : Chez le Maharajah du Travancore.— L.-P. Dubois : Frédéric le Grand, d'après sa correspondance politique. — Ch. Lenthéric : Côtes et ports français du Pas-de-Calais.

Revue tunisienne (*juillet*). E. Vassel : Le chemin de fer et les phosphates de Gafsa. — Commandant Wachi : En Algérie : L'insurrection de Bou-Amana.

Science sociale (*juillet*). P.-E. Lefébure : L'avenir de l'empire britannique. Les motifs de fédération impériale.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Belgique coloniale (13 *juillet*). L'exploration coloniale scientifique. — (20). Le rendement du sol africain. — (27). L'Abyssinie et ses voisins coloniaux.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*juillet*). A. Collet : Etudes pour une plantation d'arbres à caoutchouc.

Gazette coloniale (20 *juillet*). Le pétrole russe en Sibérie. — (27). Les révoltes dans l'Angola. — Nouvelles des Antilles.

Mouvement géographique (13 *juillet*). Aux frontières méridionales du Kamerun. — (20). La population de la Belgique. — (27). Sur le Haut-Nil. — La Belgique et l'Etat du Congo.

Revue hongroise.

Revue d'Orient (10 *juillet*). La situation en Bosnie-Herzégovine. — (20). Le roi d'Italie à Saint-Pétersbourg.

Revues italiennes.

La Rassegna Nazionale (16 *juillet*). Antonio Zardo : Pour l'anniversaire de la mort de Humbert Ier. — P. Vitelleschi, sénateur : La question religieuse et le peuple latin.

La Rassegna Internazionale (15 *juillet*). Ettore Beltrami : Moltke et son génie militaire. — Guido Aureli : Les missions pontificales à la cour d'Angleterre.

L'Italia Coloniale (*juillet*). Antonio Monzilli : L'utilité et l'abus des Trusts. — Aw. G. Maldifassi : La question du renouvellement des traités de commerce entre l'Italie et le Brésil.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES COLONIES
A L'EXPOSITION D'ANVERS

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, la Société de Géographie d'Anvers a organisé, dans les bâtiments dépendant du beau Jardin Zoologique de la même ville, une exposition cartographique, ethnographique et maritime qui, pendant deux mois consécutifs (des derniers jours de mai aux derniers jours de juillet), a reçu la visite de tous ceux qui, en Belgique, s'intéressent aux progrès de la science géographique[1]. Grâce au concours de plusieurs institutions belges, de différents gouvernements étrangers, de la plupart des Sociétés de Géographie, cette exposition méritait, en effet, d'être étudiée de près, non seulement au point de vue purement géographique, mais aussi au point de vue colonial. On a pu y voir pour la première fois nombre de documents d'ordre relativement scientifique ou historique présentant, pour la connaissance de telle ou telle possession européenne d'outre-mer, une réelle importance. C'est pourquoi, il peut ne pas être sans intérêt, même au moment où l'exposition d'Anvers vient de fermer ses portes, d'en dire quelques mots dans cette revue.

I

Du seul fait que cette exposition cartographique, ethnographique et maritime avait été organisée en Belgique, à Anvers, il fallait s'attendre à y trouver de bonnes séries relatives à l'État indépendant du Congo, et c'est ce qui a eu lieu en effet. Pour des visiteurs français qui avaient déploré de ne pouvoir,

[1] Nous y avons vu, le jour de notre visite, les membres de l'Extension universitaire de Bruxelles.

en 1900, étudier les progrès de l'État Indépendant, comme il leur était loisible de se rendre compte de ceux des colonies néerlandaises, par exemple, les documents réunis au Jardin Zoologique d'Anvers offraient donc, à plus d'un titre, un réel attrait. C'étaient, ici, les cartes plates du capitaine Louis et du vénérable secrétaire général de la Société de Géographie de Bruxelles, M. Jean du Fief, et la carte économique du Congo de MM. Brogmans et Goffart, remontant à l'année 1898 ; là, le « plan en relief (aux hauteurs malheureusement exagérées[1]) du bassin du Congo » dressé par MM. J. Digeon et fils ; ailleurs, différentes cartes des six vicariats apostoliques des Pères Blancs d'Afrique au centre du continent Noir, autour des grands lacs, etc. Les quinze feuilles de la belle « carte du Bas-Congo » à l'échelle de 1:100.000e, publiées l'année dernière sous la direction de M. Hubert Droogmans, et les intéressantes notices géographiques qui leur servent de commentaire, figuraient aussi en bonne place à l'exposition d'Anvers. Que nous sommes loin, avec cette carte à grande échelle, — la première publiée de cette partie de l'Afrique, — de ces croquis grossiers, presque informes, dont il était possible, en feuilletant les volumes de telle ou telle revue géographique, de retrouver de curieux spécimens !

Il n'était même pas besoin de remonter à vingt ans en arrière pour se rendre compte des progrès que, grâce à des explorateurs belges, a réalisés la connaissance géographique des parties les plus orientales de l'État Indépendant, et en particulier de ce Ka-tanga, où le capitaine Ch. Lemaire a récemment exécuté (de 1898 à 1900) un si remarquable voyage, dont on pouvait voir à l'exposition d'Anvers les itinéraires résumés en deux feuilles publiées à l'échelle du 1:1.000.000e et développés en un atlas manuscrit de 200 feuilles. A la même mission scientifique se rapportaient une série considérable de documents imprimés et manuscrits : les quinze fascicules contenant les observations astronomiques, magnétiques et altimétriques effectuées durant le voyage, des carnets-brouillons, des registres de route, des carnets d'observations météorologiques, divers instruments ayant fait avec le capitaine Lemaire la tra-

[1] On se rappelle quels remarquables reliefs dont les hauteurs sont à la même échelle que la planimétrie, M. Ch. Perron avait exposés en 1900 ; nous en avons retrouvé un certain nombre à Anvers.

versée de l'Afrique équatoriale, et un certain nombre des si intéressants tableaux, aquarelles et croquis, exécutés avec tant de vérité et de prestesse en cours de route par l'artiste-peintre attaché à la mission, M. Léon Dardenne. Cette importante collection de documents — que complétait, dans le Jardin Zoologique même, une reproduction exacte du petit observatoire de campagne que l'explorateur a eu soin d'installer à chacune de ses stations — donnait une haute idée des travaux menés à bonne fin par les membres de la mission scientifique du Katanga[1].

A qui veut se rendre un compte exact des richesses de l'État Indépendant du Congo et du degré de civilisation de ses habitants, c'est au célèbre musée de Tervueren qu'il convient de se rendre. Cet important établissement s'était fait représenter à Anvers par une intéressante série de documents ethnographiques relatifs à l'alimentation, à l'habillement, à la toilette, à l'habitation, à l'agriculture, à l'industrie et au commerce des indigènes, à leur genre de vie, à leur religion. Des photographies diverses venaient s'ajouter à ce bel ensemble, que complétait encore une importante collection d'ouvrages relatifs à l'État Indépendant du Congo.

II

Il ne fallait naturellement pas chercher, à l'exposition cartographique, ethnographique et maritime d'Anvers, sur les différentes possessions d'outre-mer des autres puissances européennes, des documents aussi abondants que sur cette véritable colonie belge que constitue en réalité l'État Indépendant du Congo ce n'est d'ailleurs nullement une exposition coloniale qu'avait entendu organiser la Société de Géographie d'Anvers ; mais, du moins, y pouvait-on trouver, sur un certain nombre de pays de domination, d'influence ou de future civilisation européennes, différents éléments d'information ayant leur prix. A côté de la collection ethnographique rapportée de son voyage d'exploration au rio Jurna (Brésil) par M. Albert Courboin, d'Anvers, la série ethnographique chinoise exposée par un certain nombre de missionnaires belges, en particulier par les

[1] Le capitaine Lemaire vient de repartir pour les régions septentrionales de l'Etat Indépendant; il doit, au cours d'un nouveau voyage, y exécuter une œuvre scientifique analogue à celle qu'il a si brillamment menée à bonne fin au Katanga. Tous, nos vœux l'accompagnent au cours de ce troisième voyage en Afrique

Frères Mineurs d'Anvers, qui évangélisent le Hou-pé méridional, mérite à cet égard une mention particulière. Quel contraste entre la civilisation que ces objets font connaître et ces photographies de navires de guerre, ces modèles de steamers faisant le service entre le Japon et l'Europe, le Japon et l'Australie, exposés les unes par le ministère de la marine de l'Empire du Soleil Levant, les autres par la Nippon Yusen Kaisha!

De ces peuples qu'un de nos maîtres a si justement appelés les « tard-venus de la colonisation », seuls les Américains n'avaient rien exposé; sur Cuba, sur les Philippines, c'est l'Espagne qui avait envoyé à Anvers des cartes intéressantes. Sur l'Érythrée, et sur toute cette partie de l'Afrique orientale qui fut, au cours des dernières années du XIXe siècle, le terrain d'action préféré de ses explorateurs, les Miani, les Piaggia, les Mattencci, les Bricchetti-Robecchi, les Bottego et tant d'autres, l'Italie avait envoyé une collection de documents cartographiques et d'ouvrages d'une haute valeur entre lesquels la précieuse *Bibliographie Éthiopienne* de G. Fumagalli constituait un lien naturel. Quant à l'Allemagne, outre une belle collection d'ouvrages relatifs au jeune empire extra-européen du Deutschland, outre les premières feuilles (relatives au Kameroun) du Nouvel Atlas Colonial, elle avait exposé à Anvers une série de cartes du Dr Sprigade, de MM. Max Moisel et von Besser, et de bien d'autres, se rapportant au Togoland, au Kameroun et à l'Afrique orientale allemande, ainsi que la carte de la province de Chan-toung, dressée par l'excellent cartographe Bruno Hassenstein. De la Nouvelle-Poméranie et des îles Marshall, les missionnaires du Sacré-Cœur, de Borgerhout, avaient montré de remarquables collections ethnographiques, et une belle série de planches, accompagnant un mémoire de Carl Marquardt, faisait connaître les tatouages les plus usités aux îles Samoa pour les deux sexes.

Pour la plupart, les peuples qui se sont occupés de colonisation avaient exposé à Anvers des cartes de leurs possessions d'outre-mer. C'était le cas pour le Portugal, sur les colonies africaines duquel nous avons pu voir, lors de notre visite aux collections réunies par les soins de la Société de Géographie, d'intéressantes représentations. — D'Espagne étaient venus, outre différentes séries de documents topographiques et de vues photographiques relatives au Maroc, des croquis topographiques

et des plans-itinéraires se rapportant à ces colonies qu'une guerre malheureuse lui a fait perdre tout récemment : Cuba, Porto-Rico, les Philippines. — Grâce à la participation du gouvernement des Pays-Bas, les colonies néerlandaises étaient brillamment représentées : sur Bornéo, en particulier, le musée ethnographique de Leyde montrait une fort belle collection d'objets de tout genre, que complétaient des photographies prises par le Dr Nieuwenhuis, de Deventer, et deux mannequins costumés envoyés par la Société de zoologie d'Amsterdam ; il était possible, d'autre part, grâce à un envoi du ministère des Colonies de La Haye, d'étudier le panthéon hindou de Bali et ces types indigènes de Surinam, dont la collection W. J. van Doorn faisait connaître la poterie, la vannerie, etc. Des cartes, publiées par l'Institut topographique de La Haye, par le bureau topographique de Batavia, par la Société de Géographie d'Amsterdam, les ouvrages si précieux de MM. le Dr R. D. M. Verbeeck et R. Fennema sur la géologie de Java et de Madoura, de MM. le Dr G. A. F. Molengraaff et le Dr A. W. Nieuwenhuis sur leurs explorations scientifiques dans l'île de Bornéo que le dernier de ces deux voyageurs a, pour la première fois, traversée d'Ouest en Est, de Pontianak à Samarinda, en 1896) complétaient cette belle et instructive exposition.

Sur les colonies anglaises, on aurait vainement cherché un ensemble aussi considérable de documents; seules, en effet, ou presque seules, les deux grandes Sociétés de Géographie de Londres et d'Édimbourg avaient répondu à l'appel de la Société d'Anvers; quant aux grands éditeurs anglais, ils semblent, à l'encontre des éditeurs allemands, n'en avoir tenu aucun compte. Il y avait là une fâcheuse lacune que les missionnaires belges ont dissimulée de leur mieux : les Frères Mineurs capucins d'Anvers, qui ont la charge des missions du Pendjab, en exposant de bonnes collections ethnographiques relatives aux Indes anglaises, et les missionnaires du Sacré-Cœur de Borgerhout, en montrant de curieuses séries provenant de la vallée du fleuve Saint-Joseph (dont les habitants ignorent encore l'usage du fer), dans la Nouvelle-Guinée anglaise, de l'archipel de la Louisiade et du détroit de Torrès, des îles Gilbert et Ellice.

Quant à la France, elle faisait, grâce aux envois de quelques éditeurs parisiens, de plusieurs de nos Sociétés de Géographie,

du gouvernement général de l'Algérie et du ministère des Colonies, vraiment bonne figure à Anvers, où bien rares étaient les séries susceptibles de rivaliser avec celle qu'avait exposée le Service géographique des Colonies[1]. Outre l'*Atlas des Colonies françaises* de M. Paul Pelet, outre des cartes de diverses parties de l'Indo-Chine, dressées par le Bureau topographique des troupes de notre empire indo-chinois, par le service du cadastre de la Cochinchine, par le commandant Friquegnon et par le capitaine Debay, outre les cartes générales ou partielles de l'Afrique occidentale, exécutées par MM. Baralier et Meunier, par le capitaine Blondiaux, par le lieutenant Spicq, par M. Coppolani, par M. l'administrateur colonial Pobéguin, outre la nouvelle « Carte générale de Madagascar » au 1:1.150.000e dressée par M. E. F. Gautier et des spécimens des publications du Bureau topographique de Tananarive, le Service géographique des Colonies avait exposé les beaux atlas hydrographiques du Mékong et du Niger dus aux lieutenants de vaisseau Simon et Le Vay, au lieutenant Mazeran et à l'enseigne Le Blévec, au lieutenant Hourst, et l'atlas de la mission de Bonchamps en Abyssinie dessiné par MM. Michel et Hansen. Mais ce qui retenait surtout l'attention des visiteurs, c'était un certain nombre de spécimens des levés et itinéraires, relatifs aux différentes missions exécutées au Congo, de 1875 à 1885, par M. Savorgnan de Brazza[2], un très intéressant levé (demeuré inédit) des cours de l'Alima du regretté Dr Ballay, des extraits originaux des itinéraires de la mission Marchand, de l'Atlantique à la mer Rouge[3], et de la mission Gendron au Congo français[4]. — De cette série, celle qu'avait envoyée le Gouvernement général de l'Algérie constituait un excellent complément et témoignait (comme en témoignaient également les publications des deux Sociétés de Géographie et de Géographie commerciale de Paris) de l'attention croissante portée par l'opinion publique française aux études coloniales. De petites collections ethnographiques et des photographies relatives à l'Algérie et à la Tunisie, exposées par les Pères Blancs d'Anvers, venaient jeter leur note pitto-

---

[1] On distribuait aux visiteurs une bonne « Notice sur les cartes, croquis et atlas exposés par le services géographique des Colonies » (Paris, 1902, in-8° de 16 p.), envoyée par le ministère des Colonies à l'Exposition d'Anvers.

[2] Ils étaient relatifs au cours de l'Ogôoué, au pays des Bafourous et au cours de la Likena (mission de 1875-1878), aux environs de Franceville (mission de 1879-1882).

[3] Ils avaient trait aux régions du Haut-Oubangui et du Haut-Nil.

[4] C'étaient des plans de Libreville et de Brazzaville.

resque dans cet ensemble un peu sévère et reposaient les visiteurs en leur montrant des vases kabyles, des objets tunisiens et arabes, des vues caractéristiques de nos belles possessions de l'Afrique du Nord [1].

III

Tous ces documents ont trait au présent; quant au passé de notre empire colonial, personne ne semble en avoir eu cure. Seuls, quelques rares ouvrages du XVIIIe siècle, quelques cartes anciennes venaient rappeler de manière très insuffisante que, dès le début du XVIe siècle, des marins français se sont lancés sur les mers occidentales et orientales et ont commercé avec les populations des deux Indes; que, dès le milieu du même siècle, nous avons essayé de nous établir sur différents points des côtes du Nouveau-Monde; que, dès le commencement du XVIIe siècle, nous avons eu de véritables colonies. Ce dédain pour un passé glorieux, de l'histoire duquel il est possible de dégager tant d'utiles enseignements, nous ne sommes pas les seuls à le pratiquer, semble-t-il, car ils étaient bien rares à Anvers (alors qu'ils auraient dû y figurer en grand nombre) les documents relatifs à cette Compagnie d'Ostende sur laquelle M. Huysmans vient d'écrire un excellent ouvrage. Quelques pièces imprimées ou inédites, pour la plupart sans grand intérêt [2], un journal de bord (manuscrit du voyage exécuté d'Ostende en Chine par l'*Aigle* en 1724, une boîte à fiches en laque de Chine rapportée par Nicolas Carpentier, capitaine de ce même navire, un traité de comptabilité de J.-B.-P. de Andriessens (Amsterdam, 1724), relié aux armes de la Compagnie, voilà tout ce que nous avons noté, à l'Exposition d'Anvers, comme se rapportant à la Compagnie d'Ostende. C'est vraiment maigre.

Ni l'Espagne ni les Pays-Bas ne professent, à l'égard de leur passé colonial, un pareil dédain, on le sait depuis longtemps; et c'est ce dont un rapide examen des collections réunies au Jardin Zoologique fournissait une preuve nouvelle. Aussi remarquables que les séries contemporaines, les séries anciennes venues des Pays-Bas à Anvers se composaient de cartes manuscrites et

---

[1] Il convient d'y joindre des vues de Kerguelen, de Saint-Paul et d'Amsterdam, exposées par le professeur Carl Chun, qui dirigea l'expédition océanographique allemande de 1898-1899.

[2] Des lettres patentes, octroyées à la Compagnie le 19 décembre 1722, des certificats de paiement et un contrat d'achat de quelques actions de la Compagnie d'Ostende.

gravées, ayant trait aux découvertes exécutées par les Néerlandais sur les côtes de la Russie et dans l'Océan Glacial, au Nouveau-Monde, aux Indes orientales, en Australie et dans l'Océan Pacifique [1], de relations de voyages nombreuses, de portraits d'explorateurs et de colonisateurs, etc. De très curieux modèles d'anciens navires par exemple d'une barque de course de la Compagnie Unie des Indes orientales, datant de 1651, et d'un vaisseau à deux ponts de la même Compagnie), des représentations de bâtiments du même genre soit sur des carreaux de faïence, soit en dessins ou en gravures, des traités de navigation, la photographie du plat d'étain placé en 1616 par le navire *de Eendracht* dans le détroit de Magellan, avant sa découverte de la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande, l'acte de prise de possession de l'île de Sainte-Hélène par J. Specx en 1633, etc., complétaient cette excellente exposition d'histoire maritime et coloniale néerlandaise dont, à notre grand regret, il nous a été impossible d'étudier longuement les richesses.

Insisterons-nous encore sur les précieux souvenirs du missionnaire Ferdinand Verbiest, exposés par l'Institut Saint-Ignace d'Anvers et la bibliothèque de l'Université de Gand [2]? Ils rappelaient quelle œuvre admirable ont faite en Chine, au XVIIe siècle, ces missionnaires jésuites dont l'intelligence, le libéralisme et l'esprit scientifique sont hautement proclamés par tous ceux qui ont eu occasion d'en étudier les écrits. Ce rappel des services rendus à la science par le P. Verbiest, c'était, pour un visiteur français, une évocation discrète de l'œuvre féconde de nos missionnaires, et c'était encore un enseignement nouveau ajouté à tant d'autres qui se dégageaient, au point de vue colonial, de l'exposition cartographique, ethnographique et maritime d'Anvers.

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] Signalons parmi ces cartes un certain nombre de tracés manuscrits des côtes du Brésil et de la Guyane, le tracé du voyage de Jean Keyts (1678-1679) le long de la côte S.-O. de la Nouvelle-Guinée, une carte manuscrite de la côte septentrionale de l'île de Formose, avec l'île de Kelung, une « carte (également manuscrite) de la rivière du Tonquin jusqu'à la loge hollandaise », une carte du cap de Bonne-Espérance et des terres jusqu'au quartier français, un plan du château d'Arguin, etc.

[2] Cette bibliothèque avait tiré de ses collections un document unique : une mappemonde avec inscriptions chinoises dressée à Pékin, par le P. Verbiest.

LE TRUST DE L'ACIER

Le trust qui affecte le mieux les caractères précédemment indiqués par nous [1], qui, en même temps, menace directement les pays européens non seulement dans leurs exportations, mais même sur leur propre territoire, c'est le trust de l'acier.

L'acier a donné lieu aux Etats-Unis depuis longtemps à des ententes, à des syndicats de producteurs plus ou moins vastes, avant d'arriver à la forme définitive prise en mars 1901.

Les différentes usines qui fabriquent l'acier, puis l'emploient sous mille formes, se sont réunies peu à peu, jusqu'à ce qu'à former un petit nombre de groupes puissants, de force à peu près égale, qui ont pu se combiner en une vaste association, englobant la presque totalité de la fabrication de l'acier sur le territoire des Etats-Unis. Mais, comme dans toutes les grandes œuvres humaines, il faut bien admettre que malgré tout un ensemble de circonstances favorables le trust ne se serait peut-être pas formé si des hommes remarquables par leur conception des grandes affaires, les Carnegie, les Rockfeller, les Moore, les Morgan, ne s'étaient rencontrés au moment décisif et n'avaient imprimé à l'entreprise leur cachet personnel.

Ces grands manieurs d'hommes et d'argent ont compris les nécessités de l'heure présente, et au lieu de se faire une guerre acharnée, comme il était arrivé bien souvent dans l'histoire de l'industrie américaine, ont préféré conclure un traité d'alliance sur le pied d'égalité. Chacun d'eux avait commencé par élever sa fortune sur les ruines de ses concurrents directs, mais le jour où ces « rois de l'industrie » se sont trouvés face à face, ils ont reconnu chacun dans leur « adversaire » un égal en puissance et en audace, ils n'ont pas osé entamer une lutte qui pour tous aurait pu avoir une issue fatale : l'union s'est faite au moment précis où les risques de la guerre commerciale étaient trop grands pour chacun des combattants.

---

[1] Cf. J. Franconie, le Trust de l'Océan (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er juillet 1902).

Le trust actuel, tel qu'il se présente, diffère d'ailleurs complètement, dans son essence même, des multiples combinaisons, des *pools*, qui ont eu lieu à différentes reprises dans l'industrie sidérurgique. Le *pool* n'était qu'une association éphémère qui permettait à des maisons concurrentes de s'entendre pour uniformiser les prix de vente dans certaines conditions; mais chacune conservait, en principe, sa liberté d'action au point de vue technique et financier; chacune gardait le secret espoir de supplanter sa voisine, et n'entrait souvent dans le *pool* que pour mieux surprendre les secrets de ses rivales. Dans le trust de l'acier, au contraire, la fusion est complète entre les membres de l'association ; la direction technique et financière est concentrée entre les mains d'un seul; chaque usine, chaque groupe d'usines obéit à une impulsion unique : le trust est une immense société anonyme, ce n'est pas un syndicat de grandes sociétés.

Pour arriver à cette forme, il a fallu bien des tâtonnements. Sans doute le *pool* a été l'avant-coureur du trust; c'est lui qui a permis à des usines concurrentes de mieux se connaître, de mesurer leurs forces respectives. Il n'a d'ailleurs pu se former qu'à l'ombre de la barrière douanière, dont les États-Unis se sont entourés pour permettre à leur industrie métallurgique de se développer sans avoir à craindre la concurrence étrangère.

Par suite des tarifs Mac-Kinley, Wilson et Dingley, l'industrie de l'acier est maîtresse du marché intérieur, elle peut rançonner le consommateur et obtenir ainsi des bénéfices considérables ; mais, pour arriver à ce résultat, il est nécessaire qu'une entente intervienne entre les producteurs. L'entente ne peut d'ailleurs exister qu'entre fabricants de produits analogues : c'est ainsi que les rails d'acier, protégés par des droits de douanes très élevés, ont fait l'objet d'une série de *pools*, dont M. Carnegie était l'âme. La situation prépondérante que celui-ci avait conquise dans cette industrie faisait que toute combinaison devait être agréée par lui pour avoir chance de succès : c'était lui qui faisait et défaisait les *pools*, tantôt pour écarter un allié trop faible, tantôt pour faire entrer dans la combinaison un rival dangereux, tantôt pour procéder à un nouveau partage des commandes entre les associés, partage dans lequel il se réservait la part du lion. Il y avait toujours un prétexte plausible pour dénoncer le contrat, et M. Carnegie ne manquait

pas de le faire, quand il y avait intérêt. Les *pools* avaient donc l'inconvénient d'être très instables, mais ils étaient nécessaires pour empêcher la concurrence de se produire et d'abaisser les prix; M. Carnegie s'en servit dans ce but, tant qu'il ne se sentit pas assez fort pour lutter contre tous ses autres rivaux. Mais du jour où il eût acquis la certitude de dominer le marché des rails d'acier, il rejeta l'arme imparfaite du *pool*, qui lui devenait inutile (1897).

Il ne serait d'ailleurs sans doute jamais parvenu à cette supériorité, sans son union avec M. Rockfeller, le roi du pétrole, le maître des minerais de fer du Lac Supérieur. Comment cette union se produisit-elle? Quels avantages pouvaient en retirer les deux parties? C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

M. Carnegie possédait à Pittsburgh les fonderies d'acier les plus importantes de toute la Pensylvanie, à proximité de riches mines de houille, qui lui assuraient en abondance et à bon marché le coke nécessaire à la fabrication; quant au minerai de fer, qui, au début, avait été pris à proximité des hauts fourneaux, il était supplanté depuis de longues années par le minerai plus riche provenant du Lac Supérieur. Malgré l'augmentation de dépenses résultant du transport de ces matières premières sur une grande distance, il y avait encore avantage à laisser le centre de l'industrie sidérurgique à proximité des mines de houille, car on calcule que pour traiter une tonne de minerai et l'amener à l'état d'acier, il faut environ deux fois son poids en coke, soit deux tonnes de coke.

Cependant Chicago et Cleveland, en raison de leur situation sur les Lacs, pouvaient à certains égards faire à Pittsburgh une redoutable concurrence : elles étaient beaucoup plus près des mines de fer, recevaient le minerai par eau, à très peu de frais, et trouvaient dans les charbons inférieurs de l'Ohio et de l'Illinois la matière première nécessaire à la fabrication du coke. Chicago, Cleveland et Pittsburgh se trouvaient donc dans des conditions à peu près analogues, au point de vue du prix de revient de l'acier, et M. Carnegie pouvait craindre de voir s'élever sur les bords du Lac Supérieur de redoutables rivaux.

M. Rockfeller en effet, non content d'avoir centralisé entre ses mains l'exploitation du pétrole, avait employé une partie de ses immenses capitaux à l'achat successif des gisements très étendus connus sous le nom de *the Mesaba Range*, au nord de

Duluth Lac Supérieur), et dont les minerais de fer offraient des facilités d'extraction incomparables : il avait accaparé ainsi la matière première nécessaire à la fabrication de l'acier et pouvait dicter ses volontés. Il alla plus loin, et par ses procédés habituels, parvint à monopoliser entre ses mains le transport de ses minerais sur les Lacs. A la fin de 1896, sa flotte était en état de faire concurrence aux anciens bateaux qui faisaient jusque-là le transport des minerais; il lui suffisait donc de construire des fonderies dans des endroits bien choisis, pour devenir un concurrent des plus dangereux, car il pouvait refuser de vendre du minerai aux usines rivales.

C'est alors que le « roi de l'acier », Carnegie, proposa à Rockfeller une alliance avantageuse à tous les deux : l'un devait fournir et transporter le minerai de fer jusqu'à Pittsburgh, l'autre se chargeait de transformer le minerai en acier. Cette association se concluait de la façon la plus simple : par un simple bail. La Compagnie du « Lake Superior consolidated », celle de Rockfeller, louait ses mines pour une durée de cinquante ans à la Compagnie Carnegie et mettait sa flotte des Grands Lacs à la disposition de celle-ci, sous certaines conditions spécifiées dans l'acte. Grâce à ce simple bail, la Compagnie Carnegie pouvait dorénavant se considérer comme maîtresse du marché. Avec son outillage perfectionné, ses minerais arrivant à l'usine dans des conditions de bon marché exceptionnelles, elle défiait toute concurrence. Les usines rivales en étaient réduites à accepter les cours qu'elle indiquait.

En fait, la combinaison Carnegie-Rockfeller a eu pour conséquence un abaissement immédiat des prix de l'acier, produisant un effet contraire à celui des *pools*. Cela tient à ce que le *pool* était le résultat direct de la protection douanière, que les prix étaient fixés en prenant pour base les tarifs de douanes. Dans la nouvelle organisation au contraire, le but des associés n'est pas d'empêcher la concurrence américaine et étrangère ; ceux-ci ont confiance dans les avantages naturels qu'ils possèdent, ils savent que leurs rivaux ne peuvent lutter avec eux sous le rapport du bon marché, et ils font bénéficier le public, en partie, des avantages qui résultent, pour la fabrication, de la concentration industrielle et de la puissance financière.

Déjà même le trust de l'acier semble vouloir étendre son action au delà du territoire américain ; il est prêt à engager la

lutte avec l'Angleterre, qu'il pense supplanter sur les marchés extérieurs, avec l'Allemagne, dont les exportations de produits métallurgiques avaient beaucoup augmenté dans les dernières années. Mais, pour atteindre ce but, il lui fallait encore augmenter sa puissance industrielle et financière, attirer à lui des groupements, dont aucun ne pourrait lui résister individuellement, mais qui auraient été susceptibles de gêner ses plans : le trust de l'acier n'est devenu complet que le jour où la presque totalité des industries employant l'acier ont formé une gigantesque association, conclue en mars 1901.

L'exemple de M. Carnegie n'avait pas tardé en effet à provoquer un mouvement de concentration parmi les fabricants de produits similaires. Pendant les quatre années qui suivirent l'association Carnegie-Rockfeller, sept entreprises se constituèrent, monopolisant les différentes branches de la métallurgie et formant ainsi un contrepoids à la nouvelle puissance, qui les menaçait. C'étaient la « Federal Steel Company », la « National Steel Company », la « National Tube Company », l' « American Steel and Wire Company », l' « American Tin-plate Company », l' « American Steel Hoop Company », l' « American Sheet Steel Company ».

La « Federal Steel Company » était la concurrente directe de la Compagnie Carnegie; elle fabriquait 33 % des rails d'acier produits aux Etats-Unis, possédait 9.000 hectares de concessions houillères, 2.400 fours à coke, 21 hauts fourneaux, 10 fours Martin. Elle était constituée par quatre grandes sociétés [1] qui conservaient chacune leur direction autonome, mais dont elle était l'unique actionnaire : la « Minnesota Iron Company », propriétaire de gisements de fer, vendait son minerai à l' « Illinois Steel Company » qui fabrique de l'acier, mais elle ne lui réservait pas toute sa production, de même que l' « Illinois Steel Company » achetait plus de minerai au dehors qu'à la « Minnesota Company ». Celle-ci possédait, outre ses mines, le « Duluth and Iron Range Railroad », qui conduisait le minerai jusqu'au Lac Supérieur, à Deux-Ports, où les navires de la « Minnesota Steamship Company », achetés par elle, venaient faire leur chargement. La « Lorain Steel Company »

---

[1] La « Minnesota Iron Steel Company », l' « Illinois Steel Company », la « Lorain Steel Company », la « Elgin, Joliet and Eastern Railroad Company ».

possédait également des mines et un chemin de fer y aboutissant. Enfin la Compagnie « Elgin, Joliet and Eastern Railroad » simple compagnie de chemin de fer, formant la grande ceinture de Chicago, avait le grand avantage de desservir les usines de l' « Illinois » et de la « Lorain Company ».

Ainsi nous trouvons dans l'union des quatre sociétés tous les éléments que nous avons déjà remarqués dans la combinaison Carnegie-Rockfeller : mines de fer et de houille, grandes usines métallurgiques, chemins de fer et bateaux assurant les transports de la mine à l'usine. Il était donc logique de voir l'association se former ; mais il fallait pour cela l'initiative d'un homme audacieux et pouvant réunir de gros capitaux. Cet homme, ce fut le banquier M. Pierpont Morgan, dont nous voyons paraître le nom pour la première fois dans l'histoire des trusts, et qui, en 1898, réussit à constituer une société au capital de 200 millions de dollars (un milliard de francs). La « Federal Steel Company », en sa qualité de seule actionnaire des quatre compagnies indiquées ci-dessus, avait en réalité la haute main sur l'administration de celles-ci, puisqu'elle pouvait nommer, révoquer leurs directeurs et par suite s'immiscer dans leur organisation intérieure.

La « National Steel Company » n'avait pas la même importance que la « Federal Company ». Constituée en février 1899, au capital de 59 millions de dollars, elle possédait dans la région du Lac Supérieur des mines de fer, dont les minerais étaient traités dans dix-sept hauts fourneaux et sept aciéries ; elle assurait ses transports grâce à une flotte de neuf navires. De l'aveu de son président, M. Reis, elle produisait 18 % de l'acier fabriqué aux États-Unis, mais, au lieu de le vendre à l'état de rails comme la Compagnie Carnegie et la « Federal », elle le livrait à sa clientèle sous forme de billettes, barres, plaques, etc., et avait ainsi le monopole de fait des produits demi-ouvrés, que transforment ensuite d'autres industries.

Deux autres Sociétés complétaient ce qu'on appelait le groupe Morgan : l'une, la « National tube Company », constituée en mai 1899 au capital de 80 millions de dollars, jouait un rôle prédominant dans la fabrication de la tuyauterie de fonte, fer et acier. L'autre, l' « American Steel and Wire Company », créée en janvier 1899 au capital de 90 millions de dollars, avait le monopole presque absolu de la fabrication des fils de fer ; elle

s'était assuré également le concours de l' « American Steamship Company », qui transportait les minerais employés par elle. Les profits qu'elle retire de la vente de ses produits à l'intérieur, grâce au tarif douanier, sont tels qu'il lui est possible de vendre à l'étranger moins cher qu'aux Etats-Unis, et de menacer par suite le marché européen. Tels étaient les sociétés fortement constituées, que M. Morgan avait eu le talent de grouper en un faisceau, maintenu il est vrai par un simple lien financier, mais constituant néanmoins une « combinaison » capable de tenir tête à la fameuse association Carnegie-Rockfeller.

D'ailleurs M. Morgan n'était pas seul à se dresser en face du roi de l'acier et du roi du pétrole. M. Moore avait de son côté mis à profit l'exemple de ces derniers, pour créer successivement trois trusts de spécialités : l' « American Tin-plate Company », l' « American Steel Hoop Company », et l' « American Steel Sheet Company » qui, avec la « National Steel Company », constituaient le groupe Moore.

L' « American Tin-plate Company », ou trust du fer-blanc, a été constitué en 1898 au capital de 50 millions de dollars ; il se substituait à une quarantaine d'usines, fabriquant 8 millions de boîtes de conserves sur 9 millions, chiffre de la consommation américaine, qui représente les deux tiers de la consommation du monde. Cette industrie est assez récente aux États-Unis, « c'est une création du tarif Mac Kinley », de l'aveu même d'un fabricant, et malgré les progrès très réels qu'elle a faits, la protection douanière lui est, paraît-il, encore indispensable pour vivre. Cependant, elle arrive à dominer non seulement le marché américain, mais celui du monde entier ; elle le doit en grande partie à la puissance de son organisation financière, et à des manœuvres qui mettent les dissidents à sa merci. — L' « American Steel Hoop Company », ou trust du feuillard et des lamelles, fut fondé en avril 1899, au capital de 53 millions de dollars ; la concentration de la fabrication dans un petit nombre d'usines présentait de grands avantages et augmentait les bénéfices. — Enfin l' « American Steel Sheet Company », ou trust des tôles, le dernier en date, était constitué en mars 1900 au capital de 52 millions de dollars et groupait 29 fabriques : les tôles forment une spécialité bien déterminée, qui, même en France et en Allemagne, forme l'objet de syndicats. Rien d'éton-

nant dès lors à ce que ce trust ait pris naissance en Amérique.

A la fin de 1900, il y avait donc trois groupes puissants, englobant la plus grande partie de l'industrie de l'acier aux États-Unis : le groupe Morgan, le groupe Moore et la Compagnie Carnegie.

Le premier représentait des établissements ayant une valeur globale et nominale de 270 millions de dollars, le second de 214 millions de dollars. Quant à l'association Carnegie, on ne pouvait évaluer sa puissance exactement, car les deux associés étaient, chacun, maîtres de leurs établissements, l'association ne portant que sur certains points déterminés. Toutefois on savait[1] qu' « ils possédaient 16.000 hectares de concessions houillères, des gisements produisant annuellement 5 millions de tonnes de minerai de fer, 11.652 fours à coke, 19 hauts fourneaux, 3 aciéries comprenant 8 convertisseurs Bessemer et 56 fours Martin, 34 trains de laminoirs, une usine spéciale pour la fabrication des plaques de blindage, une forge pour les essieux montés de locomotives et de wagons. L'ensemble des établissements occupe 50.000 hommes, auxquels il a été distribué dans le dernier exercice annuel 50 millions de dollars de salaires, soit une moyenne d'environ 16 francs par jour et par tête ».

Telle était la puissance formidable qui se dressait devant M. Moore et M. Morgan. La lutte était-elle possible? Ne risquait-elle pas, en tout cas, de porter un grave préjudice aux intérêts des combattants, si chacun d'eux cherchait à dominer son adversaire? La prudence commandait une alliance, mais les Carnegie et les Rockfeller sont des capitaines d'industrie, des guerriers intrépides dans la lutte commerciale qu'ils soutiennent sans cesse? La perspective d'un combat, sur le terrain économique, avec des adversaires redoutables, semble les séduire; ils donnent l'ordre de construire des usines pour la fabrication des tôles, 60 millions sont destinés à élever à Conneant, au bord du lac Érié, des ateliers de tuyauterie. Les groupes Moore et Morgan sont menacés, chacun pour l'une des spécialités, dont il avait conquis le monopole. Ils prennent peur, car les deux célèbres associés Carnegie et Rockfeller ont terrassé bien d'autres adversaires : ceux qui ont été contre eux s'en sont toujours repentis. Mieux vaut donc leur proposer une association avantageuse, tout en leur mon-

[1] V. P. de Rousiers, *les Syndicats de producteurs*, p. 80.

trant, par des mesures de représailles énergiques, qu'ils ont affaire à de sérieux adversaires. Cette tactique aboutit rapidement (le 11 février 1901) à un contrat par lequel M. Carnegie cédait ses établissements, en ce qui le concernait, à M. J. Pierpont Morgan. Enfin le 20 mars suivant, les trois groupes concurrents, Moore, Morgan, Carnegie, après acceptation de la grande majorité des actionnaires de toutes les sociétés intéressées, fusionnaient en un seul trust, l' « United States Steel Corporation », au capital de 4 milliards 250.000 francs.

Dans toute cette affaire, M. Morgan n'avait guère été que l'intermédiaire, le négociateur chargé de trouver la combinaison financière qui devait permettre la concentration, sous une même direction, des divers éléments du trust. Mais en fait il a déployé dans ces fonctions une merveilleuse habileté. Pour former les trusts successifs qui devaient aboutir au trust final, il avait fallu offrir aux diverses sociétés participantes des avantages pécuniaires suffisants pour les faire renoncer à leur indépendance ; on avait créé par suite deux sortes d'actions, les actions de préférence et les actions ordinaires. Les premières devaient payer aux propriétaires de mines et d'usines la valeur de leurs apports, estimés très largement, et elles recevaient sur les bénéfices réalisés un tant pour cent, généralement 7 %, de leur valeur en capital, ce qui représentait une ample rémunération, exempte des risques inhérents à une petite industrie. De plus, le dividende réservé pouvait se reporter d'une année sur l'autre ; si par exemple les bénéfices d'une année ne permettaient pas de distribuer plus de 5 % aux actions de préférence, celles-ci étaient créancières de 2 %, qui se cumulait l'année suivante avec le dividende de l'année courante. Les porteurs d'actions de préférence avaient donc à la fois les avantages des associés et des créanciers de la société. Quant aux actions ordinaires, elles ne pouvaient espérer obtenir une répartition quelconque qu'après les prélèvements des actions de préférence, et en fait elles touchaient rarement un dividende, mais elles servaient à alimenter la spéculation, car, tandis que les actions de préférence restaient entre les mains des anciens propriétaires d'usines, ceux-ci monnayaient sur le marché de la Bourse les actions ordinaires, qui leur avaient été attribuées en surplus, et qui subissaient les fluctuations provenant de la situation industrielle du moment.

Il résulte de ce qui précède que le capital nominal du trust, soit 4 milliards 250 millions de francs, est très exagéré : seule la moitié de ce chiffre, représentant le montant des actions de préférence, peut être considérée comme le capital réel du trust, susceptible de recevoir une rémunération équitable. Il faut remarquer de plus que le trust a payé l'acquisition des établissements Carnegie en émettant pour 304 millions de dollars (1.520 millions de francs) d'obligations première hypothèque 5 %, qui constituent une lourde charge pour l'entreprise. Il est donc à présumer que, malgré l'énorme puissance dont il dispose, malgré son monopole de fait, le trust de l'acier ne fera pas les bénéfices supposés. Les premiers résultats du trust paraissent pourtant donner raison à ses fondateurs. Voici en effet ce qu'écrivait récemment le *Messager de Paris* :

« Les produits nets pour la première année finissant le 31 mars « 1902 se sont élevés à 111 millions de dollars et ont été employés « comme suit : fonds d'amortissement, de dépréciation et de « réserve, 15.400.000 dollars; service des obligations 15.200.000 « dollars ; dividende de 7 % aux actions privilégiées, 35.682.000 « dollars ; dividende de 4 % aux actions ordinaires, 20.318.000 « dollars ; surplus disponible : 24.450.000 dollars.

« Le capital à rémunérer par la « Steel Corporation » se com- « pose de :

Obligations 5 %.....	$ 304.000.000
Actions privilégiées 7 %.....	509.754.743
— ordinaires.....	507.740.025
	$ 1.321.494.768

soit 6.608 millions de francs.

« En francs, le capital-actions représente 5.100 millions, et le « capital-obligations, 1.520 millions. Le produit net obtenu avec « ce capital a été de 560 millions. Une somme de 76 millions « ayant été prélevée sur ce montant pour le service d'intérêt à « 5 % des obligations, il reste 484 millions pour le capital- « actions, soit environ 9 1/2 %.

« Les actions privilégiées ayant pris pour leur dividende de « 7 % une somme de 180 millions de francs, le solde applicable « à la constitution des réserves, aux amortissements et à la ré- « munération du capital était de 304 millions. Il a été attribué à « ce capital un dividende de 4 % qui a pris 102 millions, et il

« est resté ainsi 202 millions de francs pour les fonds d'amortis-
« sement et de dépréciation, pour les réserves et pour le report
« à nouveau. On doit noter que, sur ces 302 millions, 80 environ
« représentent le fonds régulier et en quelque sorte statutaire
« d'amortissement.

« Ce ne sont pas assurément des résultats que les fondateurs
« du trust de l'acier aient à regretter pour un premier exercice.

« La Compagnie a décidé de remplacer 200 millions de dollars
« d'actions privilégiées 7 % par 200 millions d'obligations 5 %
« et d'émettre 50 millions de plus de ses derniers titres, en vue
« de nouvelles installations d'usines.

« Le résultat de cette combinaison serait de diminuer de
« 14 millions de dollars le service annuel des actions privilé-
« giées 7 % et d'augmenter de 12 millions 1/2 le service annuel
« des obligations 5 %.

« Le capital serait donc ainsi constitué :

Obligations 5 %.....	$ 554.000.000
Actions privilégiées.....	309.754.743
— ordinaires.....	507.740.025
	$ 1.371.494.768
Le service des obligations exigerait.	$ 27.700.000
— actions privilégiées..	21.682.000
	$ 49.382.000

« Sur un total de produits net de 111 millions de dollars, il
« resterait 61 millions de dollars pour les amortissements, les
« réserves et le dividende des actionnaires.

« Le cours des actions privilégiées à la fin d'avril était de
« 96 %, celui des actions ordinaires de 43 %. »

Ces chiffres montrent la puissance colossale du trust, et prouvent qu'il faut surveiller avec une constante attention les agissements de celui-ci, si l'Europe ne veut pas se laisser quelque jour « morganiser », suivant l'expression pittoresque dont on se sert pour désigner les projets gigantesques du fameux banquier Morgan.

Après le trust de l'acier, à peine le trust de l'Océan est-il formé, que l'on songe à monopoliser les constructions navales : une grande société vient de se constituer au capital de 20 millions de dollars et engloba huit très importantes maisons, elle a acheté pour la somme de 16 millions de dollars la « Bethleem

Steel Company » et se trouve être par suite la plus grande société de constructions maritimes du monde entier, ce qui lui permettra de construire à la fois des navires de commerce et des navires de guerre cuirassés. Le directeur de la nouvelle Corporation serait M. Nixon, l'ex-chef du Tammay Hall, et parmi les souscripteurs se trouve M. Schwab, directeur général de la « United States Steel Corporation ». Tout ceci indique bien les liens étroits qui unissent ces trusts formidables et l'intention bien arrêtée des Américains de n'être plus tributaires de l'étranger à aucun degré. Jusqu'ici les Anglais avaient la clientèle du monde entier pour la construction des navires ; les chantiers britanniques avaient présenté, dans les dernières années, une activité exceptionnelle ; le tonnage des navires lancés avait atteint des chiffres inconnus jusqu'alors, et c'est précisément le moment que choisissent les Américains pour battre en brèche ce monopole de fait. La suprématie maritime de l'Angleterre a vécu, et son prestige dans le monde en subira une cruelle atteinte.

Car des conceptions aussi vastes que les trusts de l'acier et de l'Océan ont forcément une répercussion non seulement sur la situation économique des différents pays, mais même sur la politique extérieure. A l'heure actuelle, la supériorité d'une nation se mesure moins à son armement et à ses forces militaires qu'à son outillage, à la puissance de son commerce et de son industrie. Pour faire figure dans le monde, il ne suffit pas d'avoir des armées nombreuses et bien disciplinées, il faut encore produire en abondance la houille, le fer, l'acier, etc. : l'empire du globe appartient à celui qui peut inonder de ses produits les peuples voisins. Pendant longtemps les Anglais ont été les pourvoyeurs du monde entier, mais la guerre du Transvaal, en les détournant de leurs occupations habituelles, a permis à d'autres peuples de les supplanter sur bien des marchés. Les Américains, plus que tous autres, avec leur vaste conception du commerce et de l'industrie modernes, s'apprêtent à supplanter non seulement les Anglais, mais encore tous les autres concurrents sur le marché du monde. Ceux qui n'emploieront pas, pour lutter, les mêmes armes, c'est-à-dire l'association des capitaux, la concentration industrielle, risquent fort de succomber, heureux encore si les barrières douanières de leur propre pays les protègent contre l'invasion des produits d'Amérique.

J. Franconie.

LA DÉFENSE MARITIME DES COLONIES

I

Il est à peu près évident, pour quiconque suit avec quelque attention la marche de la politique extérieure, que c'est l'abaissement complet de la France, que l'Angleterre poursuit dans ses rêves de suprématie mondiale. Déjà avant le commencement de la guerre des Boers, ce n'était un secret pour personne dans les hautes sphères diplomatiques, que tout était prêt en Angleterre pour tomber sur nous à la moindre occasion. Les escadres étaient déjà préparées et concentrées ; mais à ce moment arrivèrent les événements du Transvaal. Le Cabinet de Londres renonça momentanément à son projet de guerre contre la France, croyant que cette campagne contre les Boers ne serait qu'une marche militaire, comptant bien dès qu'il aurait de ce côté les mains libres, dans sa pensée à brève échéance, reprendre avec nous à coups de canon une conversation décisive.

Les rudes paysans de l'Afrique du Sud tinrent tête pendant près de trois ans à toutes les forces d'une puissance aussi considérable, et la forcèrent à ne ménager ni le sang ni l'or, pour arriver à conclure une espèce de paix boiteuse qui n'empêche aucune des espérances des défenseurs pour l'avenir de l'Afrique du Sud. Aussi, après une si rude étreinte, le royaume britannique a-t-il besoin de souffler. Certes nous lui laisserons le temps de se refaire; nous l'avons bien laissé pendant trois ans poursuivre tranquillement son œuvre, sans lui tenir rancune de ses précédentes mauvaises dispositions alors que la moindre menace de complications sérieuses, sur le continent, eût suffi pour l'affoler. Oh ! nous pratiquons volontiers l'oubli des injures. Si encore pendant ces trois années nous avions mis le temps à profit pour consolider partout nos principales positions, pour nous fortifier enfin : pas même cela! Et pourtant, l'échéance d'une guerre entre la France et l'Angleterre menace toujours ; l'époque en est indéterminée, mais pourrait aussi ne pas être très éloignée.

En effet, l'Angleterre a intérêt à se débarrasser le plus rapidement de nous, qu'elle rencontre sur presque tous les points du globe et dont l'expansion heurte presque partout la sienne, à moins qu'elle ne veuille cesser sa politique envahissante. Plus elle reculera le moment de la lutte, plus elle diminuera les chances d'acquérir la suprématie mondiale maritime qu'elle recherche depuis si longtemps comme absolument nécessaire à son existence. L'idée maritime prend chaque jour chez les diverses nations de l'Europe plus d'extension. Presque toutes les nations se rendent actuellement compte qu'une marine de guerre sérieuse fait partie intégrante de leur force, et augmente dans de singulières proportions, l'efficacité de leur puissance. Malheureusement une marine ne se crée pas en un jour. Pendant longtemps, l'Angleterre, la France, l'Espagne et la Hollande ont seules possédé des marines de guerre, puis par suite des décadences de l'Espagne et de la Hollande, la France et l'Angleterre sont restées seules jusqu'en 1870. A partir de cette date tous les grands États ont senti l'importance d'une bonne *marine*, mais trop tard, par conséquent, pour pouvoir espérer rattraper, en un petit nombre d'années, l'avance prise par l'Angleterre et la France. C'est ce qu'a fait remarquer, dans une étude très documentée, un capitaine de vaisseau de la marine allemande, déclarant dans sa conclusion qu'il n'y avait actuellement qu'une seule marine de premier ordre, anglaise, et une seule de deuxième ordre, française, toutes les autres n'étant, par rapport à ces deux dernières, que de quatrième ou cinquième classe.

Dans les conditions actuelles des forces maritimes respectives des principaux États, il y a donc pour l'Angleterre un intérêt primordial à se préoccuper de détruire au plus vite la puissance maritime de la France, avant que les autres nations, s'apercevant du manque d'équilibre que la disparition de cette dernière causerait dans la répartition des forces de mer, ne puissent s'opposer, par une étroite alliance, à une opération qui aurait pour but immédiat de les mettre, et probablement pour toujours, par la répétition de la même manœuvre sur chacune d'elles, dans une redoutable dépendance vis-à-vis du Royaume-Uni.

En second lieu, nous savons que l'opinion générale en Angleterre veut que la marine royale soit en mesure de lutter contre trois quelconques des marines européennes. Ce programme ne

OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE
EMPIRE RUSSE
EMPIRE CHINOIS
MER BLANCHE
MER DE KARA
MER D'OKHOTSK
MER DU JAPON
MER JAUNE
JAPON
CHINE
DOMINION OF CANADA
Colombie Anglaise
Terre Neuve
ÉTATS-UNIS
MEXIQUE
AMÉRIQUE DU SUD
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN INDIEN
OCÉAN GLACIAL ANTARCTIQUE
FRANCE
MAROC
Afrique Française
MADAGASCAR
AUSTRALIE
Açores
Madère
Canaries
Gibraltar
Malte
Bermudes
Bahama
Jamaïque
Guadeloupe
Martinique
Cayenne
Cap Vert
Dakar
Ascension
St Hélène
Tristan da Cunha
Walfish B.
Cap de Bonne Espérance
Prince Édouard
Marion
Kerguelen
Seychelles
Chagos
Diego Garcia
Maldives
Laquedives
Ceylan
Keeling
Réunion
Maurice
Formose
Mariannes
Falkland
des États
Cap Horn
Géorgie du Sud
Palmyra
Fanning
Christmas
Malden
Starbuck
Penrhyn
Caroline
Marquises
Samoa
Tahiti
Toubouai
Gambier
Établissements Français
Chatam
Planisphère montrant les positions respectives des colonies Anglaises et Françaises
Les territoires en hachures horizontales et les îles soulignées d'un double trait sont françaises

pourra dans quelque temps être réalisé : chaque puissance pouvant facilement augmenter ses armements, et l'Angleterre ne pouvant le faire indéfiniment. Ce n'est pas le tout de faire des bateaux, il faut pouvoir les armer, en faire des unités importantes de combat. Et il est incontestable que la réserve d'hommes propres au service, en Angleterre, n'est pas si considérable qu'elle puisse faire face à une augmentation progressive et continue de ses armements.

Enfin il n'y a pas que la question de prédominance sur les mers qui se trouve en jeu dans la recherche des éventualités d'une guerre avec l'Angleterre. La question coloniale est au moins aussi importante. A ce second point de vue nous sommes encore les seuls à pouvoir nous opposer avec succès sur beaucoup de points à l'expansion anglaise. Notre empire colonial, comme notre flotte, est de beaucoup supérieur à celui des autres puissances, venant en seconde ligne après la Grande-Bretagne. Il est de plus merveilleux par la diversité de ses productions; intelligemment exploité, activement mis en valeur, il permettrait à la métropole de trouver des débouchés suffisants et toutes les matières premières nécesssaires à notre industrie, pour lesquelles nous sommes tributaires d'autres pays. Par suite de son développement — une des gloires de la troisième République, et qui montre bien, quoi qu'on puisse dire, notre facilité d'expansion, notre vitalité — nous nous heurtons presque partout à l'Angleterre qui, ne comptant pas sur une action aussi énergique de notre part, surtout après les désastres de l'Année terrible, s'est trouvée distancée sur beaucoup de points, malgré les fautes de certains de nos cabinets éphémères, et a dû nous abandonner la place.

Les conquêtes que nous avons su faire au loin, dans les divers continents, assurent pour longtemps un champ suffisant à notre activité; nous ne pouvons avoir l'idée de les augmenter indéfiniment. Nous avons pas mal taillé, il s'agit maintenant de coudre solidement. Il faut organiser nos conquêtes d'une façon ferme, leur donner des frontières définies qui ne permettent pas l'introduction, trop près de nous, de voisins aux appétits mal déguisés, enfin il faut surtout songer à les défendre sérieusement pour empêcher qu'elles soient prises, leur perte rendant stériles les énormes sacrifices en or et en sang faits pour leur conquête et leur mise en exploitation.

Dans l'éventualité que nous voulons considérer et qui est actuellement la plus à craindre pour elles, une guerre avec l'Angleterre, il est certain que des tentatives d'agression seront faites avec de puissants moyens contre quelques-unes de nos colonies, qui sont déjà, pour nos insatiables voisins, un sujet de convoitise.

Une telle guerre n'a rien qui puisse nous effrayer pour la métropole : l'histoire récente de l'Afrique du Sud vient de nous démontrer combien peu redoutable serait, pour un pays d'éducation militaire comme le nôtre, la présence d'un corps d'armée anglais, jeté sur notre territoire, en admettant qu'il puisse débarquer, — opération qui pour toutes les personnes un peu au courant des choses maritimes, est impossible, par les seuls moyens de l'Angleterre. — Mais si nous n'y prenons garde, il n'en sera pas de même pour nos colonies qui auront à subir le choc terrible de l'ennemi, du moins certaines d'entre elles.

Nous ne nous attacherons dans cette étude qu'à la défense de nos colonies, nous laisserons de côté les considérations stratégiques pouvant être envisagées dans les mers d'Europe, nous examinerons successivement les conditions de la lutte de nos possessions d'outre-mer et les moyens de la soutenir avantageusement.

*
* *

Nous ferons d'abord un aveu qui pourra paraître extraordinaire : il est impossible que nous songions à défendre efficacement toutes nos colonies. Ce serait d'ailleurs folie que de le tenter, la disproportion numérique des unités de combat effectivement armées ne nous permettrait pas de lutter partout dans des conditions suffisamment bonnes. Souvenons-nous du vieux proverbe : « Qui trop embrasse mal étreint ». Beaucoup de nos possessions, perdues dans les océans, situées à des distances les unes des autres, ne permettant pas de s'appuyer mutuellement, sont exposées à être assaillies par des forces trop manifestement supérieures pour que nous puissions risquer, en vue de leur défense, des unités qui, par le peu d'importance de leur cohésion, ne pourraient briser l'effort de l'assaillant, seraient fatalement exposées à la destruction et entraîneraient celle de leur point d'appui et par conséquent du

matériel accumulé en ces points. Somme toute, la perte de ces colonies — qui ne deviendrait définitive qu'à la signature du traité de paix et dépendrait, par conséquent, d'autres facteurs — ne serait pas d'un grand poids dans le résultat final. Beaucoup de ces colonies auxquelles nous faisons allusion, ont quelquefois été la proie des ennemis, et nous ont été rendues, même après des guerres désastreuses, ce qui prouve que l'ennemi n'attachait pas un grand poids à leur possession.

Nous sommes donc amenés à classer nos colonies en deux grandes divisions : celles dont la chute pendant la guerre sera d'une importance tout à fait secondaire, et celles dont le maintien de l'intégrité est d'une importance capitale pour le maintien de notre influence dans le monde.

Dans les premières, il suffira de jeter quelques garnisons capables de s'opposer à un simple coup de main, suffisantes pour affirmer notre principe de souveraineté ; pour les dernières il faudra, au contraire, créer une défense absolument autonome et solidement constituée. L'autonomie surtout est d'une importance capitale. Il est évident que, pendant la durée d'une guerre avec l'Angleterre il n'y aura à compter d'aucune façon sur les secours de la métropole, non plus que sur des communications constantes; presque tous les câbles étant aux mains des Anglais d'ailleurs, en temps de guerre, la position des câbles pouvant être facilement connue, on pourrait les couper sans trop de difficultés.

*
* *

Dans la première catégorie, celle de nos colonies pour la défense desquelles il ne faut pas sacrifier des sommes, déposer du matériel hors de proportion avec leur importance et dont le manque pourrait se faire cruellement sentir ailleurs, nous compterons :

La Guyane, la Guadeloupe et dépendances, la Martinique. Saint-Pierre et Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, Tahiti, Marquises, Pomotou, Gambier, Iles-Sous-le-Vent, Wallis, Foutouna, auxquels nous pouvons ajouter nos possessions de l'Inde, Mahé, Karikal, Pondichéry, Yanaon, vieux souvenirs destinés surtout à nous rappeler comment on perd un empire colonial, et que par traité particulier nous ne pouvons même pas fortifier.

ÉTATS-UNIS
Nlle Orleans
Floride
Golfe du Mexique
Yucatan
Cozumel
Honduras Britanne
MEXIQUE
GUATEMALA
HONDURAS
SALVATOR
NICARAGUA
COSTA-RICA
Panama
COLOMBIE
VÉNÉZUELA
Oruba
Curaçao
Buen-Ayre
Iles sous le Vent
Tortuga
Margarita
Trinité
Petites Antilles
Grenade
Tobaco
St Vincent
Barbade
St Lucie
Martinique
Dominique
Guadeloupe
Marie Galante
Antigua
Barbade
Porto-Rico
St Thomas
St Croix
St Christophe
Nevis
Montserrat
Jamaïque
HAÏTI
GRANDES ANTILLES
CUBA
I des Pins
Cayman
Mariguana
Caicos
Turks
Acklin
Long
Eleuthera
Cat
St Salvador
Abaco
Gd Bahama
Gd Inagua
I Andros
I Providence
I BAHAMA ou LUCAYES
à l'Angleterre
I Bermudes
MER DES ANTILLES
LA GUADELOUPE ET SES DÉPENDANCES
Pte Louis
la Desirade
Gde TERRE
Pointe à Pitre
Marie
Petite Terre
Pointe Noire
BASSE-TERRE
la Capesterre
Marie Galante
Basse-Terre
les Saintes
la Caravelle
St Pierre
Fort de France
MARTINIQUE
ANTILLES
Légende
les possessions Anglaises sont soulignés d'un trait
Les Françaises d'un double trait.
Echelle

La plupart de ces colonies trop petites, de trop faibles ressources pour pouvoir apporter la moindre contribution à la défense métropolitaine, sont d'ailleurs destinées à être absorbées, tôt ou tard, par de puissants voisins qui deviendront bientôt de grandes puissances ou le sont déjà.

La Guadeloupe et la Martinique tomberont sous l'hégémonie des États-Unis, Saint-Pierre et Miquelon seront probablement absorbés par le Canada, la Nouvelle-Calédonie et nos autres possessions océaniennes appartiendront à l'Australie, qui dès maintenant ne cache pas ses espérances ni ses ambitions.

Il est probable que, par suite de cette situation qui, aux Antilles, nous est commune avec l'Angleterre, cette dernière puissance n'essayera pas de nous arracher la possession de nos îles peu importantes, car alors elle se trouverait seule grande puissance contre les revendications américaines issues de la théorie de Monroe. La position de seule antagoniste contre la puissance toujours croissante des États-Unis ne ferait que hâter la solution désirée par les Yankees et qu'on résume en ces mots : « l'Amérique aux Américains ».

Au surplus, l'ensemble des possessions Guadeloupe et Martinique, munies de garnisons suffisantes appuyées de bonnes batteries et de ports, reliées par une escadrille de torpilleurs, pourrait suffire pour s'opposer avec succès à une invasion anglaise. Les Anglais dans ces parages ne peuvent disposer que de peu de troupes à jeter à terre. Ils sont trop loin de la métropole, qui d'ailleurs n'a déjà pas suffisamment de soldats, pour risquer d'envoyer à de telles distances, sous la menace de nos côtes, des transports chargés de troupes. Incontestablement la Grande-Bretagne est riche en bâtiments de guerre, mais ce n'est pas avec des croiseurs, même cuirassés, qu'on peut s'emparer de territoires, si ces territoires sont suffisamment approvisionnés d'avance en vivres, pour pouvoir attendre sans souffrances la fin d'un blocus dont le terme sera vraisemblablement celui même de la guerre entre les deux puissances. Les forces maritimes que l'Angleterre a dans les parages des Antilles, immédiatement disponibles, sont considérables ; elles comprennent les divisions de l'Atlantique Nord et Sud et comptent un croiseur-cuirassé, quinze croiseurs protégés ou de deuxième classe, quelques corvettes sans grande valeur militaire, deux cannonières et deux contre-torpilleurs. A cela nous ne pouvons

opposer que notre division de l'Atlantique, quatre croiseurs, plus trois autres bâtiments sans valeur, stationnés principalement à la Guyane, et trois torpilleurs.

Au moment de la déclaration de la guerre, nos croiseurs peuvent se trouver séparés et mouillés dans des ports neutres, ou bien par hasard réunis tous les quatre dans la baie de Fort-de-France, qu'un décret récent vient d'élever au rang de point d'appui de notre flotte sans qu'aucun travail sérieux n'ait encore reçu un commencement d'exécution. Dans l'un ou l'autre cas, comme l'escadre ennemie saura bien vite où se trouvent nos bateaux, ceux-ci ne tarderont pas à être bloqués par des forces tellement supérieures, qu'il n'y aurait aucun doute sur le résultat de la lutte. L'événement le plus favorable qui pourrait se produire dans ce cas serait que nos croiseurs, suffisamment bon marcheurs et munis de charbon, pussent heureusement forcer le blocus; ils n'auraient alors d'autre objectif, bien hasardé encore, que de tâcher de se grouper en un port de France pour se fusionner avec les escadres existantes; ils seraient par conséquent inutiles pour la défense des colonies auxquelles ils avaient été attachés. En effet ils ne peuvent songer à faire des croisières efficaces contre le commerce ennemi, tous les ports où ils pourraient se ravitailler étant vraisemblablement bloqués, et les neutres ne pouvant indéfiniment leur fournir du charbon. Le Sénégal et la France sont trop loin (5.000 k. et 10.000 k.) des Antilles, leur point de ralliement, pour qu'ils puissent évoluer dans ce triangle. D'autre part, restant dans la zone Guadeloupe, Martinique, Guyane, les forces adverses sont trop considérables, ainsi que nous l'avons montré, pour leur faire espérer un rôle brillant, pendant une période un peu longue.

XIENG-LA.

LES NATIONALITÉS EN AUTRICHE-HONGRIE

PANGERMANISME, IRRÉDENTISME ITALIEN ET FÉDÉRALISME SLOVÈNE

Dans un précédent article [1], nous avons cherché à décrire l'ardeur de la lutte politico-nationale engagée par les Italiens et les Slovènes d'Autriche, les forces qu'ils avaient trouvées en eux-mêmes, les moyens d'action dont ils se servaient.

Si nous voulons aujourd'hui essayer d'apercevoir à quoi cette lutte répond dans la politique autrichienne en général, quel rôle elle peut jouer, quel facteur, en un mot, elle est au milieu des luttes nationales multiples qui déchirent l'Autriche-Hongrie, particulièrement l'Autriche proprement dite, il nous faut essayer, je crois, de déterminer quelques points essentiels. L'évolution de la conscience nationale chez ces deux nationalités nous montrera la base puissante sur laquelle s'appuie leur action politique; elle nous indiquera clairement que nous ne sommes point là en face de forces passagères et fugaces. Leurs revendications nous feront sentir la gravité des desiderata que ces peuples formulent au nom de cette conscience nationale : par là nous pourrons apercevoir dans quelle mesure ces demandes sont compatibles avec la constitution présente de l'Autriche. L'importance que revêt cette lutte aussi bien dans la politique internationale que dans l'État autrichien nous sera enfin clairement révélée par les appuis que chacune de ces nationalités trouve dans l'empire, voire même hors de l'empire. Et cependant l'adversaire commun qu'ils rencontrent, le pangermanisme, devrait leur faire songer combien pour eux cette lutte peut être dangereuse, s'ils ne savent s'allier contre l'ennemi commun, ou tout au moins souscrire, pour faire face contre lui, un *modus vivendi*, une sorte de trêve de Dieu, dont je cherche à distinguer les bases, en indiquant les possibilités de l'heure présente.

---

[1] V. *Quest. Dipl. et Col.*, 15 juillet 1902.

*
* *

LA CONSCIENCE NATIONALE CHEZ LES ITALIENS ET LES SLOVÈNES

En Autriche-Hongrie, les Italiens étaient, au dernier recensement officiel entièrement connu (1890), 700.000 environ [1]. Leur nombre a certainement augmenté. Le recensement de 1900 porte que l'armée austro-hongroise comprend 1,7 % de soldats parlant italien, ce qui permettrait de penser que le nombre actuel de cette nationalité approcherait de 800.000, oscillant entre 760.000 et 780.000 [2]. Ils sont répartis dans les trois petites provinces de Trieste, d'Istrie et de Gœrtz-Gradisca, où ils sont ou ont été la majorité, en Dalmatie et à Fiume où ils forment une partie importante de la population, dans le Tirol, dont ils occupent seuls la partie sud, le Trentin. C'est donc dans un pays presque continu que les Italiens se trouvent en nombre, voire en majorité : ils constituent une série d'îlots de population assez rapprochés dont l'ensemble forme une courbe, presque une oblique le long du nord de l'Adriatique [3].

---

[1] La statistique porte pour Italiens et Ladins réunis 675.000 en Autriche et 21.000 en Hongrie (Fiume). V. *Gotha*, 1902.

[2] Ce n'est qu'avec la plus grande réserve que l'on doit accueillir les statistiques officielles des nationalités : d'une part, elles sont basées sur la langue usuelle parlée par le citoyen d'après sa déclaration (l'Umgangsprache), ce qui, dans certains cas, peut n'être pas un indice certain de ses préférences nationales. D'autre part, surtout, de nombreux auteurs qui ont refait une petite partie de ce travail et l'ont comparé à ces chiffres officiels, ont constaté de graves erreurs, dont certaines paraissent volontaires. En voici, par exemple, une que relève M. Auerbach (page 75) dans la statistique officielle, en ce qui concerne le Gerichtsbezirk de Gottschee, dont nous parlons ailleurs : de 1880 à 1890, le nombre des Allemands se maintient (14.323 et 14.301), celui des Slovènes baisse (5.622 et 4.895); cependant, la langue slovène progresse : sur 1.000 individus, 645 en 1880 et 649 en 1890 parlent slovène. Comme la statistique de la nationalité est fondée sur la langue usuelle, les deux renseignements sont évidemment contradictoires. Faute de mieux, nous devons cependant nous en servir et, du reste, pris en gros, ces chiffres semblent donner une idée suffisamment exacte de la force des éléments ethniques en présence. Cependant les Italiens estiment que leur nombre en Autriche ne s'éloigne pas de 900.000.

[3] Si l'on regarde une carte ethnographique, la répartition de l'élément italien est assez curieuse : il occupe la masse du Trentin, le sud de la province de Goritz de la mer à la ville de Gortz (Frioulans), puis, en suivant la côte, Trieste enclavé dans la masse slovène, la côte ouest de l'Istrie de Capo d'Istria et Pirano à Pola en passant par Parenzo et Rovigno, entouré par les Slovènes au Nord et les Croates à l'Est, puis, au milieu du domaine serbo-croate, les villes de Fiume, de Veglia, Zengg (Hongrie et Croatie), de Lara, Sebenico, Spalato, Raguse (Dalmatie). Sauf dans le Trentin et à Goritz, c'est une colonisation très clairsemée et une civilisation toute citadine, maritime et marchande. C'est pourquoi, ne s'appuyant pas sur des masses rurales, c'est là un assez grand élément de faiblesse pour l'élément italien, à

Mais ce qui grandit particulièrement leur influence, c'est, bien plus que leur nombre, leur culture ; ils furent pendant longtemps, et sont encore restés dans une certaine mesure, le seul peuple vraiment cultivé de cette partie de l'empire ; ils devinrent, dès le xᵉ siècle, de naissance ou par adoption, les héritiers de la vieille civilisation latine, quand à cette époque Venise exerça son hégémonie sur ces régions, accapara le trafic et en fit comme une de ses colonies; cette situation subsista pendant des siècles et lorsqu'en 1382 Trieste était devenue sujette des Habsbourg, l'influence italienne s'était si bien implantée que toujours depuis lors elle subsista en cet endroit [1]. Les citadins italiens, riches, hardis, d'éducation et de tradition mercantiles, dominèrent sur la bande littorale qui ne forme autour de l'Adriatique qu'une mince lisière, mais là la vie fut agréable et animée. On était à l'abri de la « bora » brutale qui descendait de l'intérieur, l'air était attiédi par la brise marine, la mer était une naturelle voie de communication : aussi la géographie et l'histoire, l'habitat et la tradition s'accordaient pour créer là une population riche, aisée, apte à la civilisation et à la culture intellectuelle. C'est assez pour expliquer et légitimer l'influence qu'un peuple de plus haute culture, arrivé anciennement à un stade avancé de la civilisation, a exercé, quoique inférieur en nombre, sur d'autres peuples restés longtemps incultes et ignorants, vivant sur les plateaux calcaires de l'arrière-pays et semblant ne pas oser descendre de leurs montagnes sauvages, du Karst istrien, pour venir concurrencer dans les villes du littoral l'élément italien.

* * *

Parmi les autres peuples, le plus nombreux en cette région est le peuple slovène : longtemps il resta à l'état de nation asservie et pour eux plus que pour tout autre le proverbe était

---

l'exception des deux pays mentionnés, où il a poussé dans le sol de profondes racines. (V. la carte ethnographique du Sud de l'Autriche dans les *Quest. Dipl. et Col.* du 15 juillet 1902.

[1] Ceux qui voudraient approfondir le problème des origines historiques et des races, le côté ethnique et scientifique de la question plus vaste des querelles nationales présentes peuvent se reporter au livre connu, le seul vraiment digne de ce nom que nous ayons sur la matière : *Auerbach, les races d'Autriche-Hongrie*, Alcan, 1898. La question d'origine ethnique ne nous intéresse que très accessoirement, comme composante de tout ce qui est aujourd'hui une conscience et une volonté nationale.

vrai : « Slave, esclave. » Son établissement en cette Autriche alpestre de la Drave à Trieste est cependant déjà de la très vieille histoire. C'est au VIe siècle que, poussés par les Avares, ces Slovènes, que quelques-uns appellent aussi Wendes, s'établirent en ces régions, horde des grandes invasions barbares. Après des essais d'organisations autonomes, la Carantanie [1], que les Slovènes d'aujourd'hui veulent ressusciter et agrandir en la Slovénie, passa sous la domination étrangère, celle des Bavarois, des Francs de Charlemagne, puis des Germains. Depuis lors elle y reste, et pour de longs siècles, si le Slovène conserve sa personnalité ethnique, il laisse dans un assoupissement, dont seul le XIXe le réveillera, sa conscience nationale.

Comment fut opérée cette résurrection ? C'est là une de ces questions un peu mystérieuses, comme la renaissance d'une âme, attachantes et passionnantes par cela même et parce que c'est toujours un beau spectacle qu'un peuple reprenant conscience de lui-même. A notre sens, pour essayer d'expliquer ce mouvement, il faut tenir compte de trois faits principaux. D'abord la langue slovène subsista toujours : dès le IXe siècle, les apôtres Cyrille et Méthode firent leurs prédications et accomplirent les rites religieux en langue slovène ; au XVIe siècle la réforme et la contre-réforme luttèrent en langue slovène, on traduisit les livres sacrés en la langue nationale. La religion servit ainsi si bien à conserver la langue que lorsque Joseph II, à la fin du XVIIIe siècle, essaya de germaniser le pays, le slovène résista : c'était un instrument admirable, inerte par lui-même, mais puissant levier quand une volonté consciente saura s'en servir. Pour cela il fallait deux choses : une reprise de l'idée nationale et une élite qui pût la comprendre et la diffuser dans le peuple. Retrouver l'idée nationale fut assurément dû à la Révolution et à Napoléon : ce fut Bernadotte en 1797, puis Bonaparte, qui reconnurent la langue slovène comme officielle en lançant leurs proclamations en trois langues, français, allemand, slovène. Ce fut lors de la Constitution des provinces illyriennes, dont la capitale Laibach était en pleine Slovénie, que la langue nationale remplaça l'allemand dans les écoles normales ; enfin, surtout par notre présence dans tout

[1] Elle comprend la Carniole, le sud de la Styrie et de la Carinthie : c'est le domaine propre des Slovènes; depuis lors ils ont fait tache d'huile, surtout vers le Sud.

le pays de la Brave à la Dalmatie, la culture française s'y implanta avec les idées révolutionnaires, dont celle des nationalités, et notre politique fut alors de les répandre dans ce pays, comme fit par exemple Charles Nodier, bibliothécaire à Laibach et y dirigeant un journal franco-slave, le *Télégraphe Illyrien*. L'idée nationale est ainsi retrouvée, la tradition historique reprise après avoir été abandonnée [1]. Mais c'était insuffisant : il fallait un peuple apte à la comprendre, capable de la faire vivre ; il fallait surtout une élite qui par une action incessante réenracinât la tradition slovène dans l'âme populaire dont elle était absente. Ce fut et c'est encore en partie le grand obstacle qui arrête le développement et la force de ce peuple. On a souvent parlé de ces nationalités plébéiennes, où aucune aristocratie, presque aucune classe moyenne n'existait pour diriger l'action, éveiller la conscience nationale et en somme se mettre à la tête d'une race encore peu cultivée : la nationalité slovène est de celles-là. Découronnée, demeurant dans une ignorance que d'autres désiraient voir se maintenir, elle subsistait en puissance seulement, parfois même disparaissait chez certains de ses membres, comme chez ces Slaves italianisés de Trieste, du littoral et même de la Vénétie [2], qui, s'infiltrant un à un dans un groupe national de civilisation supérieure, fusionnaient peu à peu avec lui.

Cette action de conservation et de résurrection nationale n'a été possible que du jour où quelques Slovènes s'élevèrent à une certaine culture et à une certaine richesse, où par une ascension lente ils réussirent à remplacer les anciennes classes dirigeantes disparues, à en créer une quand celles-ci n'avaient jamais existé. Quelques individualités, que les événements du début du XIXe siècle avait rapprochées de la culture européenne, sentirent vibrer en eux la vieille conscience slave, en comprenant à leur façon la conception de liberté nationale que leur apportait la Révolution : de là une classe intellectuelle en voie de formation. Quelques hommes, très peu, commencent à agir :

---

[1] Le poète Vodnik pouvait adresser avec raison son ode à Napoléon, « l'Illyrie ressuscitée », et y écrire : « Napoléon a dit : Réveille-toi, Illyrie. Elle s'éveille, elle soupire. Qui me rappelle à la lumière ? O grand héros, est-ce toi qui me réveilles ? Tu me donnes ta main puissante et me relèves. » (Louis Léger, *la Save, le Danube et le Balkan*, Plon, 1884).

[2] Il y a en effet encore aujourd'hui 79.000 Slaves dans la partie orientale de la Vénétie qui ne donnent aucune inquiétude aux Italiens de la province d'Udine et paraissent n'avoir pas grande conscience nationale.

Vodnik, tout à la fois le premier journaliste, historien, grammairien et poète des Slovènes, Preseren leur poète classique. Quelques sociétés se fondent, une à Gratz en 1810, en Carinthie la grande société de Saint-Hermagor. Une chaire de slovène se crée en 1812 à l'Université de Gratz. Une Revue populaire, les *Novice* (Nouvelles) du Dr Bleiweis propage l'idée. Les affinités secrètes de races fortifient le mouvement, tout historique, littéraire et idéaliste; 1848 redouble son influence; il se propage peu à peu, s'enfonce dans les masses et ce fut un nouvel exemple d'une élite ou d'une aristocratie, dans le sens le plus large du mot, au service d'une idée, faisant un peuple à son image et le remettant sur la voie traditionnelle, qu'il avait abandonnée, à cause de l'abandon même de ses guides, les classes directrices.

L'extension de cette culture, fondement en somme de l'extension de l'idée nationale renaissante, fut grandement favorisée par la formation lente d'une classe riche, encore aujourd'hui trop peu nombreuse; mais ce n'est plus la nation de pauvres gens, de portefaix, d'hommes du port ou de garçons d'hôtel, comme jadis. Dans la riche et industrielle Styrie, en Carniole, une classe moyenne existe déjà; dans le canton de Goritz, de grands propriétaires fonciers sont Slovènes et à l'avant-dernière élection de la curie des grands propriétaires, ce fut un Slovène — sans doute très modéré, conciliant et d'idée nationale parfois chancelante, mais un Slovène — dont il fut parlé à propos de l'affaire du couvent de San-Girolamo, le comte Coronini, qui fut élu député au Reichsrath; à Trieste, on me citait même déjà quelques millionnaires d'origine slovène.

A la suite de ces idéalistes du début du siècle, après la formation commençante d'une classe commerçante ou industrielle, devaient venir les politiques réalistes, chefs et organisateurs de parti appuyés sur les idées des uns, soutenus par l'argent des autres, faisant, eux aussi, l'éducation intellectuelle et nationale de leur peuple, surtout le formant en phalange contre l'adversaire et le groupant contre la dispersion.

Ainsi se forma et se fortifia la conscience nationale slovène. Si vivante qu'elle soit, répond-elle déjà à ce degré de culture et de civilisation qui rendrait ce peuple digne, comme les Tchèques par exemple, d'une autonomie désirée? A-t-il grandi si

vite qu'il soit déjà majeur? Il est assez malaisé de le dire, mais quoi qu'il en soit, la réponse pour l'avenir est entre les mains de lui-même et de son élite.

En tout cas, les Slovènes ont dès aujourd'hui, sur les Italiens, la supériorité du nombre : le recensement de 1890 leur attribue près de 1.300.000 individus[1]. Ils ne sont pas dispersés, mais groupés en une seule région, dont l'axe paraît être la Save, dans la vallée de laquelle Laibach, le grand centre slovène, est bâtie : elle s'étend des Alpes jusqu'à la frontière hongroise, qu'elle déborde quelque peu, puisqu'une centaine de mille de Slovènes habite la Hongrie au delà de Marburg, et de la Drave au nord, poussant même son extrême pointe à Radkersburg sur la Mur, jusqu'à l'Adriatique au sud, où elle rencontre les régions italiennes et croates. La nationalité slovène est ainsi comme adossée aux Grandes Alpes, sur lesquelles les anciennes poussées barbares l'ont refoulée : elle a fait son habitat de ces vastes plateaux calcaires du Karst et de la Carniole, terres sauvages, minées par les eaux, balayées par la « bora » glaciale, coupées de cours d'eau qui disparaissent sous terre, pays sans grande culture, avec de maigres forêts, où le chemin de fer court pendant des kilomètres à travers un sol tourmenté, rocailleux, triste et pauvre, jusqu'au gradin côtier, échelon vers la zone effondrée de l'Adriatique. Si donc les Slovènes ont l'avantage du groupement[2], le bonheur de former un tout, une Slovénie géographique, les conditions de sol et de climat autant que l'histoire sont défavorables au développement civilisateur de leur nation : leur volonté devra réagir d'autant plus vivement dans leur lutte pour l'idée nationale.

***

LES REVENDICATIONS NATIONALES

C'est cette conscience nationale qui détermina les revendications politiques des deux nationalités en présence. Je crois

---

[1] 1.176.000 en Autriche, 94.000 en Hongrie.

[2] Il semblerait que ce soit là un trait du caractère slovène : M. Auerbach (déjà cité, p. 68) relève que tandis que le village est l'exception dans les Alpes allemandes, il est la règle dans les Alpes slovènes, le Slovène ayant une tendance naturelle à se rapprocher de ses congénères.

que d'un mot on peut les caractériser : l'une aspire au fédéralisme, l'autre espère en une séparation complète ; l'une réclame seulement plus de droits, un certain mode d'union avec des frères de race et le relâchement des liens qui le relient à Vienne, l'autre veut un divorce absolu.

Les Italiens n'expriment pas leur désir de séparatisme avec l'éclat, l'enthousiasme et la violence des pangermanistes : ils n'ont pas la force de ces derniers et ils ne pourraient espérer en l'étrange apathie gouvernementale qui laisse agir ceux-ci. Mais leurs sentiments irrédentistes n'en sont pas moins très vifs : ils se sentent étrangers, eux Latins, dans cet empire magyar, slave ou germain ; leur pensée, leur civilisation, leur race, sont celles de l'Italie ; c'est vers cette dernière que leur plus profond sentiment se porte ; ils l'expriment à l'occasion dans des faits. Aux fêtes de Turin de 1900, en l'honneur du Statut, ils font remettre, par une délégation, une médaille d'or commémorative, produit d'une souscription de 30.000 francs, organisée en Istrie et à Trieste. Ils reçoivent Menotti Garibaldi, venu chez eux comme un triomphateur. Ils manifestent les plus profonds regrets de la mort d'Umberto et l'on affirme ce fait amusant : à Trente, un régiment autrichien avait pour colonel d'honneur le roi Humbert ; les habitants, chaque fois que ses soldats défilaient, l'acclamaient avec une telle ardeur, que le gouvernement, fort embarrassé, n'eut d'autres ressources que de faire partir ce régiment du Tirol italien.

Au reste, j'ai recueilli de la bouche même du chef du parti italien de Trieste l'expression la plus loyale et la plus claire des revendications nationales. Nous sommes, me disait-il en substance, nous, gens du parti libéral national, nous sommes des légalitaires ; nous ne voulons que des manifestations légales, nous ne ferons jamais de révolution ; le changement de notre situation, nous l'attendons du temps, des faits, du hasard, cela, à la grâce de Dieu ! Pas plus que nous ne songeons à des mouvements révolutionnaires, nous ne voulons de manifestations inutiles ; nous ne cherchons pas à proclamer tout haut notre sentiment profond, quand nous savons que cette expression sera inutile. Mais rien ne pourra nous arracher du cœur l'idéal qui y demeure et y demeurera toujours : devenir citoyens de la libre Italie. C'est là une question du domaine de l'avenir, d'un avenir peut-être lointain, mais notre affection, notre atta-

chement restera constant. Nous sommes Italiens; nous voulons être de l'Italie, ou, si vous voulez, de la plus grande Italie [1].

Mais ils sentent nettement le caractère utopiste actuel du but qu'ils poursuivent, et d'ici sa réalisation future, ils veulent conserver, vivifier et accroître le sentiment national et la nationalité elle-même. Aussi leurs revendications provisoires, pour ainsi dire, ressemblent-elles à celles des fédéralistes autrichiens : ils aspirent à avoir une Université italienne et ils veulent une plus grande autonomie locale.

Pour eux, comme pour tous les partis de l'empire, la question des écoles et de la langue est capitale. Sur ce point leur programme demande surtout la création d'une Université de langue italienne. A l'heure présente, en fait d'enseignement supérieur, ils n'ont que quelques cours professés en italien à l'Université allemande d'Innsbruck et la faculté de passer leurs examens en italien à l'Université de Gratz. Aussi beaucoup émigrent-ils pour aller chercher ce haut enseignement à Padoue. Ils regrettent cette disparition d'une partie de l'élite et voudraient à Trieste un foyer de haute culture italienne [2].

Quant à leur autonomie, ils la comprennent comme un pouvoir plus grand accordé aux représentants locaux dans ce qu'ils regardent comme leur domaine historique. Ils ne réclament pas, à la différence des Tchèques de Bohême, toutes les provinces où ils se trouvent. Ils distinguent le Tirol italien et le Tirol allemand, la partie italienne et la partie slovène ou croate de l'Istrie et de Goritz, et ce sont ces fractions italiennes seules — comme ce que certains appellent la Vénétie Julienne — dont ils demandent l'autonomie administrative et, plus tard, le retour à l'Italie. En Dalmatie, ils se rendent compte de leur décadence, et ils n'aspirent qu'à la liberté de garder et de développer leur natio-

---

[1] Ces lignes étaient écrites quand nous est parvenu un manifeste lancé par le comité italien de Trieste et d'Istrie pour protester contre le renouvellement de la Triplice et adressé aux « pères de l'Italie libre ». On y peut lire ces lignes significatives : comme Italiens, nous protestons devant toute l'Europe libérale contre le nouveau supplice auquel vous laissez condamner, pour douze ans encore, ces généreuses et patriotiques provinces que la nature, l'histoire, la civilisation, les sentiments et le sang versé en commun pour l'indépendance nationale ont consacrées italiennes.

[2] Par suite de la crainte de l'université allemande d'Innsbruck de devenir mixte comme celle de Prague, il se pourrait qu'un jour le gouvernement fît aux Italiens la surprise peu attendue de leur accorder cette université. Sur ce point, voir mon article : *Une université italienne en Autriche* (*Semaine politique et littéraire*, 21 décembre 1901).

nalité ; pour cela, ils se déclarent autonomistes, réclament l'autonomie de la province et s'allient avec les Serbes pour s'opposer à l'union avec la Croatie que désire l'élément croate de Dalmatie. La question brûlante de l'heure présente est au Tirol, car là, très nombreux et groupés en un seul territoire, mais en minorité, ils exigent l'autonomie administrative du Sud. Les Allemands de la Diète, excédés de la lutte, paraissaient prêts à l'accorder ; des intrigues et des hésitations, des craintes du gouvernement de Vienne, la naissance de partis allemands avancés qui arguent de l'unité historique de la province, ont fait ajourner toute solution. Sans entrer dans le détail de cette question qu'il serait trop long d'exposer ici, disons seulement qu'il est possible que, sur ce point, les Italiens reçoivent satisfaction, par suite du désir des Allemands de rester maîtres et seuls chez eux, dans le Tirol du Nord.

***

Longtemps les Slovènes n'ont pas eu de programme national bien défini : tant qu'ils n'avaient pas une claire conscience d'eux-mêmes, leurs chefs se contentaient d'essayer la résurrection en eux de l'idée slovène et de conserver la nationalité. Peu à peu leurs revendications se sont ébauchées, à l'imitation surtout de celles des Croates, leurs frères de race, plus avancés de culture ; aujourd'hui, depuis surtout le Congrès de Laibach de 1897, leurs *desiderata* sont nettement formulés. Ils ont, comme les Italiens, un idéal politique : ils rêvent de la nation des Slaves du Sud. Le premier germe de cette idée paraît avoir été déposé en eux par leurs frères de Croatie ; mais c'est en remontant dans le passé de leur peuple qu'ils ont développé dans leurs âmes ce désir. L'histoire a vraiment été, pour eux, en ce sens, l'école de la politique. Ils se sont rappelés qu'ils ont formé jadis la partie méridionale de l'empire slave de Samo, puis qu'après sa chute, en 662 de notre ère, leurs tribus se sont organisées librement sous leurs « *supàn* ». Hélas ! cette première autonomie ne dura pas ; par crainte des Avars, ils font appel aux Bavarois et dès lors le Germain est leur maître. Ils ont recueilli avec respect le souvenir de ces sept années (de 1268 à 1275) où ils furent sujet d'Ottokar II, roi de Bohême, qui tenta ce second empire slave, vite supprimé par Rodolphe de Habs-

bourg. Surtout ils se souviennent de cette sorte de grande marche slave que Napoléon constitua dans leur pays en 1809 et qui, depuis 1811, depuis le jour où la Dalmatie, d'abord annexée au royaume d'Italie, fut réunie à ces provinces illyriennes, comprenaient ce que les plus ambitieux d'aujourd'hui désireraient : la Carinthie, la Carniole, l'Istrie avec Trieste, une partie de la Croatie, la Dalmatie et Raguse. Ces souvenirs du passé, ils veulent en faire la réalité de l'avenir; possibilité de demain ou utopie pour longtemps encore, ils veulent, eux Slovènes, comme leurs frères Croates, cette grande Slovénie ou cette grande Croatie, que l'on pourrait dénommer « Slavie du Sud ». Ils espèrent en un État de 10 millions de jougo-slaves qui unirait les éléments épars du slavisme d'Autriche et de Hongrie[1] : leur nation ainsi rendue autonome, ils la maintiendraient volontairement par loyalisme, intérêt et tradition sous le sceptre des Habsbourg. Ainsi leur idéal n'est point le séparatisme, mais une autonomie dans un empire fédératif. Cette « Slavie du Sud » cherche son centre, hésitant entre Laibach, l'ancienne capitale des provinces illyriennes que lui proposent les Slovènes de Carniole, Agram, dont les Croates ont fait leur place maîtresse, quelque ville de la Dalmatie devenue slave, et une autre cité encore, à laquelle nul il y a dix ans n'aurait pensé : je veux dire Trieste. Les Slovènes de Trieste voient en leur ville la métropole admirable de la grande Croatie : c'est la cité historique; c'est la ville riche ouvrant sur le monde par la porte de l'Adriatique la grande Croatie future aux grandes espérances slaves; c'est un centre mondial, le foyer de développement nécessaire. Ainsi la nation rêvée n'aurait pas pour capitale quelque ville de l'intérieur des terres commandant un État englobé par d'autres, mais la grande métropole prospère dont la merveilleuse situation se dore même de la patine que donnent à toutes choses un long passé et une vieille histoire. Et,

[1] Ils ne demandent à y faire entrer, en Autriche, que ce qui est leur domaine actuel, le sud de la Carinthie et de la Styrie et non toute la province : ils ne mettent pas en avant l'idée de l'unité historique de celle-ci, à la différence des pangermanistes et des Tchèques de Bohême, c'est-à-dire qu'ils ne cherchent pas à se fonder sur un droit historique pour réclamer le territoire entier. Cela s'explique par plusieurs causes, entre autres parce qu'il n'y a pas de Slovénie historique dans les temps modernes, tandis qu'il y a eu une Bohême historique, un royaume de Bohême. Cependant, ils paraissent bien vouloir faire entrer dans leur État les provinces d'Istrie et de Goritz tout entières, où ils ne sont qu'une majorité relativement faible, et Trieste, où ils sont une minorité : mais là ils espèrent submerger, par la force d'expansion de leur peuple, l'élément italien.

dans leur enthousiasme, les Slovènes de Trieste montent à sa conquête avec leur pensée directrice : Trieste, future capitale de la grande Slavie du Sud.

Des auteurs allemands ont prétendu que, sous leur alliance apparente, de profonds dissentiments existaient entre Slovènes et Croates : c'est, à ce qu'il me semble, une grande exagération, si j'en crois surtout les affirmations répétées qu'ont formulées devant moi aussi bien les chefs de parti croates que ceux des Slovènes. Tous parlent de leur union profonde, de la fraternité des deux fractions de la race jougo-slave. Ce qui me paraît vraisemblable, seulement, c'est un dissentiment sur le centre à donner au futur État ; mais à eux-mêmes, l'heure de sa création paraît si peu prochaine qu'ils ne songent point encore à discuter ardemment ce point.

Aussi présentent-ils une série de revendications moins ambitieuses, dont ils demandent la réalisation immédiate. Les principales portent, comme pour toutes les nationalités, sur la langue et l'école. Partout où ils se trouvent, ils demandent au pouvoir de transformer en gymnases slovènes les gymnases allemands ou italiens ou tout au moins d'y permettre des cours parallèles dans les deux langues. Cette idée d'un gymnase mixte, qui paraîtrait à beaucoup de Français naturelle dans un pays aux mille langues, soulève des tempêtes en Autriche : par exemple, à Cilli, en Basse-Carinthie, où la ville est de majorité allemande et toute la campagne slovène, les Slovènes sont parvenus à y avoir des classes en leur langue en 1895 ; depuis, à chaque occasion, les Allemands en demandent la suppression au Reichsrath. Lassé de cette opposition, le ministère Kœrber aurait peut-être cédé, et donné en compensation aux Slovènes deux écoles à Marburg et ailleurs. La majorité, le 21 mars 1902, repoussa tout changement et les Allemands exaspérés continuèrent l'agitation.

Les écoles secondaires ne suffisent plus aux Slovènes et ils inscrivent aujourd'hui, parmi leurs revendications, celle d'une Université : les uns la demandent à Laibach, d'autres plus ambitieux la voudraient à Trieste même, instrument de culture rivale de la culture italienne. Il est certain qu'ils auraient grand besoin d'un établissement d'études supérieures où se formerait pour l'avenir l'élite de leur nation, avec leur langue, leur esprit national et leur histoire. Ils n'ont aujourd'hui qu'une chaire de

slovène créée depuis fort longtemps à l'Université de Gratz, c'est peu assurément.

Dans toutes ces écoles, dans les provinces où ils dominent, les Slovènes s'efforcent de développer la connaissance de leur langue. C'est un idiome slave, qui se rapproche beaucoup du langage des Croates; ceux-ci le comprennent, sans toutefois le parler, et disent qu'il est à leur langue ce que le dialecte florentin est à l'Italien. Ce parler a adopté dans la première moitié du XIXe siècle — non du reste sans quelque hostilité de la part des Slovènes du mouvement intellectuel d'alors qui paraissent sur ce point plus particularistes et « slovénistes » que ceux d'aujourd'hui — l'orthographe nouvelle croato-slavonienne, par laquelle l'initiateur Louis Gaj rajeunit et simplifia la langue croate.

***

LEURS SOUTIENS EN AUTRICHE ET HORS D'AUTRICHE

Ces revendications nationales expliquent l'attitude à l'égard des deux adversaires d'une force qui n'est point négligeable, la force gouvernementale. Si les Slovènes se plaignent de trouver parfois le gouvernement indécis, s'efforçant souvent de jouer entre les deux nationalités un jeu de bascule, s'ils s'étonnent que le pouvoir ne soit pas assez clairvoyant pour soutenir plus vigoureusement les sujets loyaux qu'ils se disent contre les autres, il n'en reste pas moins exact que le gouvernement de Vienne par ses fonctionnaires s'est efforcé — sans vouloir naturellement s'attirer de trop graves affaires — de développer la conscience nationale slovène longtemps engourdie. Surtout il combat l'élément italien. Censure sur la presse quotidienne de Trieste, arrêté d'expulsion contre les nationaux de la péninsule, interdiction du drapeau italien, entrave au droit de réunion, dissolution en 1890 de l'association scolaire *Pro patria*, répression de la « Lega nationale », mesures de rigueur de la police, et dans le Trentin, hostilité de l'élément militaire et faveurs accordées au Schulverein allemand contre la langue italienne[1] : autant de mesures qui marquent les sentiments gouvernementaux à l'égard des Italiens d'Autriche.

---

[1] V. Charles Loiseau : Le rapprochement franco-italien (*Minerva* 1er mars 1902). C'est, selon les idées de l'auteur, un plaidoyer en faveur de l'Italie.

Mais cette force mise à part, Italiens et Slovènes sont soutenus par des éléments étrangers aux partis qui se combattent, par ce que l'on nomme habituellement le panslavisme et l'italianisme. Quelle aide apportent-ils à l'action nationale? c'est ce qui est assez délicat à déterminer. Ces nationalités y trouvent un appui moral, cela n'est pas douteux. Croates et Serbo-Croates avant tous autres, Tchèques, Polonais eux-mêmes sont de cœur avec les Slovènes ou du moins favorables à ceux-ci. Au Reichsrath, ces groupes, dits fédéralistes, sont unis par une base semblable de revendication, une communauté de race, et la même haine de l'Allemand. Mais cette union se traduit-elle par des liens plus matériels? Les Italiens de Trieste prétendent bien que les chefs de leurs adversaires sont envoyés par le parti panslave et que celui-ci subventionne largement ses alliés, comme il le fait en Bohême. Cela est-il vrai? c'est ce qu'il est impossible de dire. Nous manquons de documents sur ce mouvement panslave ; il existe, témoin le journal *La Pensée slave* de Trieste; il paraît recruter ses adhérents un peu partout en Autriche, mais il semble douteux que la Russie ait quelque intérêt à y agir, du moins présentement. Quelle est son organisation, ses ressources, les moyens dont il dispose, ses chefs, dans quelle mesure soutient-il les nationalités particularistes, tels que Slovènes, c'est ce qu'il me paraît hasardeux de dire. Ce que l'on peut croire et ce qui paraît au reste fort naturel et légitime, c'est qu'il est un essai pour donner aux nationalités d'origine slave — je ne parle que de l'Autriche-Hongrie ici — une sorte de conscience fédérale slave, pour les grouper dans un même sentiment contre l'hégémonie germaine.

Quant à ce que l'on pourrait appeler le « panitalianisme », il est à peine plus connu : qu'il existe comme mouvement des esprits en Italie, pour affirmer la communauté d'idées des Italiens avec leurs frères séparés et les réconforter moralement pour ainsi dire, cela n'est pas douteux. La sympathie pour l'irrédentisme italien d'Autriche est très vive dans la péninsule. A la Chambre italienne, par exemple, le 15 mars 1902, M. Barzilai provoquait une manifestation de sympathie de presque toute la Chambre, en envoyant un salut aux victimes des événements de Trieste (répressions de grève) et, ajoutait-il, aux terres triestines « terres italiennes, parmi les plus italiennes ». Les milieux gouvernementaux, malgré l'alliance diplomatique,

doivent sous la pression de l'opinion montrer leur sympathie. Les journaux de cette couleur demandent à l'Autriche le respect des droits reconnus aux Italiens par la Constitution, droits qu'ils accusent souvent le gouverneur de violer ; et quand, aux fêtes du Statut de Turin d'octobre 1900, Menotti Garibaldi se présenta devant le roi Humbert Ier à la tête de la délégation triestine, celui-ci l'accueillit avec empressement et voulut qu'il prît place à côté de lui pour assister au défilé de la délégation. Bien d'autres faits pourraient montrer cet état d'esprit et du reste, on sait aujourd'hui que c'est pour se prémunir contre les conséquences qu'il aurait pu amener que le gouvernement italien conclut avec l'Autriche l'alliance de 1881 : il craignit que celle-ci ne prît les devants et n'attaquât pour parer aux dangers.

Cette action italienne se traduit autrement qu'en parole et elle cherche à organiser des sociétés pour développer la langue, soutenir les écoles, conserver la nationalité des éléments italiens d'Autriche. La « Dante Alighieri », par exemple, ne se contente pas, comme à la réunion de Ravenne de 1900, de faire soutenir par ses orateurs les droits de l'Italie sur les terres « irredente », elle recueille des souscriptions dans toute la péninsule et les emploie aux écoles italiennes d'Autriche. Une autre association, la « Lega nazionale », a un but plus nettement politique : ce que l'on sait d'elle, c'est qu'elle reçoit de l'argent, qu'elle a présentement son siège à Trente et à Trieste et qu'elle soutient toutes les revendications italiennes.

Le « panitalianisme » est donc dans cette action politique tout à la fois un soutien moral et un appui matériel. Dans quelle mesure joue-t-il ce dernier rôle? c'est ce qu'il me paraît impossible à déterminer.

*
* *

LE PANGERMANISME ET LES POSSIBILITÉS DE L'HEURE PRÉSENTE

A la lutte que nous avons décrite du parti slovène et du parti italien, une seule issue semble possible : la bataille sans trêve jusqu'à la défaite ou la victoire. Et, cependant, un danger commun les menace : devant le panslavisme des Slaves d'Autriche, devant le « panitalianisme » timide, se lève à l'horizon l'aurore d'un mouvement nouveau : le pangermanisme.

Certains révoquent en doute son existence ou tout au moins ne veulent y voir qu'une manifestation exaltée de quelques têtes brûlées d'Allemands en Bohême ou qu'un plan utopiste des Teutons d'Allemagne plus impérialistes que leur empereur. Assurément il ne paraît point y avoir dans ce mouvement une action officielle, au moins ouverte; mais qu'il y ait une action en quelque sorte populaire, une action dirigée par des groupes allemands influents et remuants, c'est ce qu'il me paraît impossible de nier. Le danger est-il aussi proche, aussi grand que l'indique l'historien[1] documenté de ce mouvement? Je ne veux donner ici sur ce point que l'opinion des Slovènes et des Italiens d'Autriche eux-mêmes.

Si les pangermanistes parvenaient à réaliser le plan que leurs brochures et leurs écrits révèlent, c'en serait fait des prétentions de ces deux nationalités, car il me paraît que, dégagée de toutes les idées personnelles aux auteurs des brochures, de toutes celles aussi qu'ils ne regardent comme possibles eux-mêmes que dans un avenir lointain, la pensée maîtresse du pangermanisme est la possession d'une ligne ininterrompue de territoires qui prolongerait l'Allemagne jusqu'à la Méditerranée. Un empire entre Adriatique et mer du Nord, un pied à Hambourg et l'autre à Trieste, une voie de communication directe vers le Sud, vers cette vieille Méditerranée, qui, jadis centre commercial du monde, l'est redevenue, comme route vers l'Orient et l'Extrême-Orient : tel est le but. Idée autant sinon plus économique que politique, elle trouve à leurs yeux sa justification dans le besoin urgent de débouchés, donc de voies de communications rapides et courtes vers les Balkans, l'Asie Mineure, Suez et le monde oriental. Aussi est-ce Trieste particulièrement qu'ils ont en vue. Cette acquisition leur paraît nécessaire, Trieste doit être port allemand, et — reprenant l'idée que le précurseur Paul de Lagarde avait émise au milieu du XIXe siècle : « Quand même tous les Italiens se précipiteraient contre nous, jamais nous ne pourrons permettre que ce port (Trieste) tombe dans leurs mains » — ils somment le gouvernement italien de détourner sa pensée du sud de l'Autriche, nécessaire à l'expansion germaine. Sans doute il leur est malaisé de prétendre que Trieste, l'Istrie et les plateaux intérieurs sont

[1] André Chéradame : *L'Europe et la question d'Autriche au seuil du XXe siècle.* Plon, 1901.

terres habitées par les Allemands (car ils invoquent le droit de faire entrer dans la grande Allemagne tout ce qui est allemand de langue : à Trieste où ils sont relativement le plus nombreux, c'est tout au plus s'ils sont de 4 à 6.000, en majorité fonctionnaires et soldats. Quelques autres sont éparpillés dans les villes de la côte; mais ils se transforment et beaucoup se sont italianisés. Le milieu ne paraît pas propice à leur développement et les anciens éléments tudesques qui habitèrent le pays, semèrent au XVIe et au XVIIe siècle des bourgs et des castels, ont disparu, ne laissant de leur passage que des traces en quelque sorte archéologiques. Et c'est cependant dans cette archéologie que pangermanistes, comme centralistes d'Autriche, vont chercher des armes pour leur thèse : ce sont là, disent-ils, terres germaniques, pays conquis par les Teutons, parties intégrantes du Saint-Empire romain germanique, dont ils sont hantés et dont ils rêvent en somme la resurrection au profit des Hohenzollern.

Mais est-ce là un rêve ou un danger prochain? Je ne peux m'empêcher d'être frappé de ce fait que, du côté slovène comme du côté italien, j'ai recueilli à Trieste, exactement les mêmes déclarations. Au moment actuel, me disait le chef du parti italien, nous nous entendons assez bien avec les quelques Allemands d'ici, employés, militaires, industriels ou commerçants. Tandis qu'autrefois, il y a vingt ans, le gouvernement avait essayé, mais en vain, de nous germaniser, aujourd'hui il a renoncé à ses visées et les Allemands ne font plus de propagande ouverte, ni tudesque, ni pangermaniste ; c'est des Slaves qu'il se sert pour nous combattre et l'on ferait bien rire nos Italiens d'Autriche, et même ceux d'Italie, si on leur contait que les Allemands veulent annexer Trieste. Mais quant à moi, je sais que c'est là un des périls de l'heure présente. Je suis convaincu que les Slaves ne pourront nous absorber, car notre culture est trop supérieure à la leur; mais, à mon sens, le danger allemand est grand, d'autant plus grand que nul n'y pense. Même peut-être les Allemands d'ici n'y songent-ils pas, mais on y songe ailleurs. L'Allemagne, riche, puissante, prospère, tendant à l'hégémonie, aspire, j'en suis persuadé, à occuper cette porte de l'Adriatique, qui fut de la Confédération germanique. C'est là le grand péril, car nous ne voulons à aucun prix de la domination allemande, de ces Allemands que nous haïssons pour leur orgueil

conquérant et leurs visées contre nous plus que les Slaves eux-mêmes, et qui sont, pour nous, autant que pour vous Français, le grand ennemi.

Du côté slovène, c'est exactement la même pensée qui domine chez les chefs du mouvement : notre dangereux adversaire n'est pas l'Italien ; celui-ci s'amuse à nous combattre et ne voit pas le péril proche ; ni l'Italie, ni la France, les grandes intéressées cependant, ne semblent se douter de ce qui se prépare. L'Allemand veut avoir Trieste, déjà il possède ici une partie du commerce et de l'industrie ; sans doute il n'est représenté que par peu d'individus, mais ceux-ci sont déjà très influents par leur situation florissante, et remarquez-le bien, ce ne sont point des Allemands d'Autriche, mais des Allemands d'Allemagne, venus depuis peu surtout des bords du Rhin. On dirait les fourriers, conscients ou non, préparant par leur conquête économique, leur richesse et leur puissance sociale, la venue du pangermanisme triomphant.

Il semble donc bien, — et l'on peut songer à la politique allemande aux Balkans et en Asie Mineure — qu'il existe actuellement, officiellement ou non, tout un « glissement » des Germains pour implanter dans l'Orient et dans l'Adriatique, dans la Méditerranée orientale leur influence politique et économique. Ainsi, récemment, le 18 janvier 1902, le prince Adalbert de Prusse se rendait à Trieste et le gouverneur, le comte Gœss, ne crut mieux faire pour répondre aux secrets désirs du prince que de vanter l'importance de Trieste et d'affirmer que les nouvelles voies de communication, qui vont être établies entre le port et le nord de la monarchie, étendraient les relations commerciales entre les deux empires, créeraient entre eux un nouveau lien et feraient de cette ville le grand entrepôt du commerce austro-germanique. Qui sait si le prince ne songeait alors que de telles relations économiques peuvent être le présage d'autres et n'entrevoyait, dans la logique de la politique allemande et si les circonstances s'y prêtaient, quelque occupation future par la grande Allemagne [1] !

---

[1] Sans vouloir ici insister sur ce point, il faut seulement rappeler que le pangermanisme peut revêtir deux formes : l'une économique, l'union douanière : l'autre politique, l'annexion. La première série peut être moins difficile à réaliser, mais aussi dangereuse que la deuxième : l'histoire de l'Allemagne n'est-elle pas celle d'un *Zollverein* se transformant en une union politique ?

*
* *

Telle est la situation présente en sa complexité et ses dangers prochains. Présager la tournure que lui donnera l'avenir serait se jeter de propos délibéré dans l'obscurité de l'histoire de demain ; à peine peut-on apercevoir quelques possibilités. Le gouvernement autrichien — et je crois que cela résulte de cette étude — s'il veut sauvegarder son empire en ces provinces ne peut adopter qu'une politique qui pourrait se résumer ainsi : lutte sans merci contre l'envahissement du pangermanisme, et il ne serait pas sans trouver pour cela des points d'appui extérieurs qu'une politique clairvoyante serait trop heureuse de lui fournir ; apaisement relatif des luttes nationales, sinon par la proclamation d'un fédéralisme trop rapidement établi, du moins par une évolution lente en ce sens. Pourquoi ne point faire l'essai — et ce serait peut-être rendre un peu de calme à cette partie de l'empire — d'un Trentin autonome, d'une basse Carinthie et d'une basse Styrie soit autonome, soit incorporée à la Carniole, d'une université mixte italo-slovène créée à Trieste? Sur les bords de l'Adriatique, la politique à suivre paraît extrêmement délicate à marquer. Si l'on est persuadé que les Italiens de Trieste auraient, par pur sentiment, la grandeur de faire litière de leurs intérêts, qu'ils désirent vraiment, et autrement qu'en paroles, faire partie de l'Italie le jour où ils le pourraient, jouant ainsi à leur détriment le jeu de Venise et exposant le grand port franc qui draîne l'Europe centrale à se voir fermer ce marché au profit de Fiume, si donc on pense que l'idée italienne a plus d'empire sur ces âmes peu intéressées que toute autre considération, si en même temps on était certain que le slavisme protégé balayerait l'italianisme suspect, alors je comprendrais que le gouvernement de Vienne, suivant une politique déterminée d'avance, se servît des Slovènes pour conquérir au loyalisme toute l'Autriche du Sud actuelle.

Mais en serait-il ainsi? La civilisation italienne se laisserait-elle submerger par la slave? Je n'oserais me prononcer. Nous sommes en présence de ce poignant et grandiose spectacle de deux nations luttant entre elles dans le corps-à-corps d'une lutte quotidienne : cela a été, en ce dernier siècle, la vie de l'Autriche-Hongrie. Il y avait là, comme dans un raccourci du

monde, des peuples inférieurs et des peuples supérieurs, oh! sans doute non point inférieurs ou supérieurs, par nature, mais par la culture et la civilisation. Chaque peuple n'est pas au même temps de son histoire : les uns, guidés par une aristocratie nombreuse, au sens le plus large de ce mot, ont l'autorité qu'ils méritent, l'hégémonie que leur haute culture leur procure; les autres, plus lents à se développer, tombent sous la domination des premiers. Longtemps l'Autriche-Hongrie fut un assemblage de ces nations inférieures dirigées dans la vie politique par des élites sociales des autres peuples, l'Allemand, le Magyar et dans une certaine mesure l'Italien du Sud. C'est en se haussant sur l'échelle de la culture, c'est en développant leurs hautes classes dirigeantes, en faisant sortir du peuple même les intelligences qui doivent les guider, que les autres nationalités peuvent arriver à leur autonomie, en méritant leur indépendance : que ces nations deviennent majeures, — et elles y tendent, quand cela n'est point déjà arrivé, — et tôt ou tard, par la force des choses, elles connaîtront la réalisation de leurs désirs.

C'est donc avant tout une œuvre civilisatrice que les chefs des Slovènes doivent entreprendre ou plutôt continuer, vis-à-vis de leur peuple, et c'est à cette même action de culture et d'idées à laquelle les Italiens doivent se livrer. Nous suivrons cette lutte avec l'intérêt que nous portons aux deux nations, mais, — s'il nous était permis de faire un souhait pour la France, l'Europe, l'Autriche elle-même et la paix du monde, — que ce ne soit point un troisième qui vole aux deux peuples le territoire où ils luttent avec loyauté et valeur et si tous pouvaient se concentrer en un cri de guerre, que ce soit celui de : Résistance au Pangermanisme!

GABRIEL LOUIS-JARAY.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *Le comité consultatif de la défense des colonies.* — Le 2 août a paru à l'*Officiel* un décret créant auprès du ministre des Colonies un comité consultatif de la défense des colonies. Ce comité est composé de trois généraux de division des troupes coloniales, dont un provenant de l'artillerie coloniale ; de quatre généraux de brigade des troupes coloniales, dont deux de l'artillerie coloniale ; d'un général, sous-chef d'état-major général de l'armée ; d'un contre-amiral, sous-chef d'état-major général de la marine ; du directeur des troupes coloniales au ministère de la Guerre ; du chef du bureau militaire au ministère des Colonies. Pour les questions d'ordre spécial et suivant les cas, ce comité sera assisté par les directeurs du ministère des Colonies, les inspecteurs généraux permanents des travaux de l'artillerie et du génie pour la défense des côtes, etc. Les gouverneurs des colonies en fonctions et présents dans la métropole pourront y être appelés, ainsi que les officiers généraux et supérieurs ayant exercé les fonctions de commandants supérieurs des troupes aux colonies ou de commandant d'une force navale dans les mers lointaines. Enfin, un personnel d'études, composé d'un officier supérieur et de trois officiers subalternes des troupes coloniales, est attaché, sous le nom de « section d'études », au comité pour l'aider dans ses travaux et préparer les éléments de ses délibérations.

La création de ce comité consultatif et celle de cet organe permanent que sera la « section d'études » étaient, depuis quelque temps, réclamées par ceux qui ont suivi de près le fonctionnement de la loi du 7 juillet 1900 sur l'armée coloniale. D'après cette loi, le ministère des Colonies est en effet devenu un ministère militaire. Comme il est chargé de la garde et de la défense de notre domaine colonial, la plus grosse partie des troupes coloniales, celle en service outre-mer, échappe à la direction et au commandement du ministre de la Guerre et lui revient. Or, le ministère des Colonies n'avait jusqu'ici, pour organe de direction et de commandement des généraux ou officiers supérieurs commandant des troupes aux colonies, qu'un officier supérieur chargé du bureau de la défense. Cette organisation était vraiment trop rudimentaire pour le rôle qui incombe au ministère des Colo-

nies dans la défense de notre domaine colonial telle qu'elle est maintenant comprise. Aussi grande qu'on puisse concevoir la compétence du lieutenant-colonel chef du bureau militaire du pavillon de Flore, il n'était guère possible à cet officier de contrôler les actes et les plans d'opérations de généraux de division et de brigade, de colonels commandants supérieurs des troupes aux colonies. Tout récemment encore, le général Duchemin, qui vient de prendre sa retraite, car il commandait le corps d'armée des troupes coloniales faisait ressortir dans un article du *Figaro* l'insuffisance de l'organisation militaire du ministère des Colonies. Le remède qu'il préconisait n'était pas, à vrai dire, celui qui a été adopté, mais il approuvera certainement une mesure qui a pour objet et qui aura probablement pour résultat de rendre le ministère des Colonies plus apte que par le passé à remplir l'importante mission qui lui est confiée. La défense de nos colonies préoccupe beaucoup le monde colonial. Des hommes comme MM. Doumer, Millet, le général Famin, le colonel Toutée, ont, tour à tour, insisté sur ce qui restait à faire pour nous donner de ce côté toute sécurité. Au nombre des mesures proposées se trouvait l'organisation de comités au ministère des Colonies. Le comité consultatif qui vient d'être organisé donne en partie satisfaction à ce desideratum; mais d'autres mesures, celles-là à prendre sur place, aux colonies mêmes, devront suivre, si l'on veut pratiquement et effectivement défendre notre domaine colonial.

— *Le retour de M. Klobukowski.* — Le chargé d'affaires de France à Bangkok, M. Klobukowski, vient de demander son rappel et est arrivé en France le 11 août par l'*Australien*. A son débarquement à Marseille, M. Klobukowski, se retranchant derrière des considérations de correction administrative, s'est refusé à toute interview.

Toutefois, il a bien voulu dire que la situation au Siam n'est pas telle qu'on a pu, parfois, la présenter. Nos relations ne sont nullement rompues avec la cour de Bangkok que M. Klobukowski quitta, le 5 juillet dernier, en vertu d'un congé régulier que réclamait depuis longtemps sa santé. Les difficultés qu'il a rencontrées dans la négociation de certaines affaires sont loin d'être insurmontables, et la situation est assurément susceptible d'un arrangement amiable. Dans l'intérêt des deux pays, il ne faut pas souhaiter une autre solution. Il ne peut être question pour nous d'une extension de territoire, mais d'une expansion d'ordre purement économique.

Il ne s'agit pas d'une politique de conquêtes, nos possessions en Extrême-Orient pouvant être considérées comme suffisantes, mais d'une politique d'action commerciale, conforme aux intérêts mêmes de nos voisins du Siam. Ceux-ci, du reste, se rendant compte que nous n'irons pas au delà de la défense de ce que nous possédons,

défense que le gouvernement est bien résolu à ne pas négliger, ne peuvent que se rallier, dans leur propre intérêt, aux idées que notre politique préconise chez eux, sur le terrain économique. La situation est donc loin d'être désespérée. Il y a plutôt lieu de prévoir une entente entre les deux gouvernements, surtout si, comme on doit l'espérer, la question de notre influence dans le bassin du Mékong est résolue d'accord avec le gouvernement siamois.

Cette solution s'impose en raison de notre expansion économique en Indo-Chine, et surtout à cause de notre situation de grande puissance limitrophe. Le gouvernement a toujours été très affirmatif et très énergique sur ce point.

Allemagne. — *L'entrevue de l'empereur d'Allemagne et de l'empereur de Russie.* — Les deux empereurs de Russie et d'Allemagne se sont rencontrés dans la rade de Revel, le 5 août, et ont passé trois jours ensemble, assistant à des manœuvres de l'escadre allemande. Cette entrevue n'était guère qu'un acte de courtoisie dont il n'y a pas lieu d'attendre des conséquences importantes dans l'ordre des réalités pratiques. Aussi, en Russie, dans les milieux officiels, comme dans la presse et dans le public, il semble que l'on n'ait envisagé l'entrevue de Revel qu'au point de vue des résultats très généraux qu'elle pourrait avoir en ce qui concerne la paix européenne. Les journaux russes cependant, malgré les dispositions pacifiques sincères de la Russie, ont fait remarquer qu'un certain antagonisme peut se produire entre les deux pays comme résultat de l'imposition de droits de douane, ce qui peut avoir des conséquences préjudiciables à l'avenir de leurs bonnes relations.

En présence de cette éventualité, ces journaux, et en particulier les *Novosti* et la *Novoie Wremya*, ont donc exprimé l'espoir que la rencontre des deux souverains à Revel aura pour résultat d'éluder toutes les difficultés de tarifs par le renouvellement du traité de commerce conclu entre l'Allemagne et la Russie en 1894. Autrement, si ce traité n'était pas renouvelé, les intérêts commerciaux de l'Allemagne, comme de la Russie, en seraient sérieusement atteints et la politique des deux nations se trouverait peut-être amenée à s'engager dans une voie dangereuse.

Angleterre. — *Le couronnement du roi Édouard VII.* — Le couronnement d'Édouard VII, qui a eu lieu le 9 août comme nous l'annoncions il y a quinze jours, bien que privé d'une portion de sa splendeur par la longue maladie du roi, et bien qu'accompli sans la présence des missions venues de l'étranger, a pourtant été une cérémonie imposante et significative, en raison même des circonstances pathétiques où elle se produisait.

En somme, les fêtes qui viennent d'avoir lieu auront présenté un caractère particulier qui leur aurait manqué en juin. L'affection que le peuple porte à son souverain se sera, en effet, considérablement accrue par suite des inquiétudes que sa santé avait inspirées. On pourrait donc presque dire que le couronnement du 9 août aura été comme un service national d'actions de grâce, suivant les nombreux services d'intercession qui avaient été célébrés à la suite de la maladie du roi. D'où son caractère particulièrement édifiant. En ce qui concerne les sentiments de l'étranger, ils ne peuvent qu'être sympathiques à un souverain qui a commencé son règne dans des circonstances plutôt tristes, aussi bien au point de vue politique que personnel, mais dont rien n'interdit d'attendre une action bienfaisante dans l'avenir.

— *Le nouveau cabinet britannique.* — M. Balfour a enfin réussi à former son ministère. Voici la composition définitive du nouveau cabinet :

M. Balfour, premier lord de la Trésorerie, premier ministre;
Le comte Halsbury, lord chancelier;
Le duc de Devonshire, président du conseil privé;
M. Chamberlain, ministre des Colonies;
Le marquis de Lansdowne, ministre des Affaires étrangères;
M. Brodrick, ministre de la Guerre;
M. Ritchie, ministre des Finances;
Le comte de Selborne, ministre de la Marine;
M. Akers Douglas, ministre de l'Intérieur;
Lord George Hamilton, ministre des Indes;
Lord Ashbourne, chancelier d'Irlande;
M. George Wyndham, secrétaire principal pour l'Irlande;
Lord Balfour of Burleigh, secrétaire pour l'Écosse;
M. Gerald Balfour, ministre du Commerce;
M. Walter Long, président de l'Administration des autorités locales;
M. Hanbury, ministre de l'Agriculture;
Le marquis de Londonderry, ministre de l'Instruction publique;
M. Austen Chamberlain, ministre des Postes.

En outre ont été nommés fonctionnaires ministériels :

Le comte Dudley, lord-lieutenant d'Irlande; lord Windsor, premier commissaire des travaux publics; sir William Walrond, chancelier de la Lancastre; M. Hayes-Fischer, secrétaire financier du Trésor; sir Aclaud Hood, secrétaire parlementaire du Trésor; M. H.-W. Forster, lord-commissaire du Trésor; le comte Percy, sous-secrétaire de l'Inde; M. Cochrane, sous-secrétaire à l'Intérieur; le comte Hardwicke, sous-secrétaire à la Guerre; sir W. Anson, secrétaire parlementaire pour l'Education; M. Bonar Law, secrétaire parlementaire pour le Commerce.

Italie. — *L'Italie et la Tripolitaine.* — La *Correspondance politique* a publié la singulière note suivante datée de Rome :

L'Angleterre vient de donner une preuve remarquable du fait qu'elle reconnaît la position revendiquée par l'Italie dans la Méditerranée. Comme on sait, l'escadre anglaise de la Méditerranée aurait dû visiter au courant de l'été — comme les années précédentes — le port de Tripoli. Eu égard aux bruits qui ont été répandus ces temps derniers sur de prétendus projets que nourrirait l'Angleterre relativement à la Tripolitaine ou du moins au Benghazi, projets qui seraient contraires aux intérêts de l'Italie dans la Méditerranée, le gouvernement anglais a cru devoir ordonner la suppression de la visite de l'escadre anglaise à la côte tripolitaine.

On peut être convaincu que cette décision du gouvernement anglais restera aussi en vigueur l'année prochaine. De même, on peut admettre que les autres puissances observeront à l'égard de la partie susmentionnée de la Méditerranée une attitude conforme à celle du cabinet anglais. En agissant ainsi, les puissances confirmeront d'une manière éclatante qu'elles reconnaissent que cette partie de la Méditerranée appartient à la sphère d'intérêts italienne.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous n'enregistrons cette communication qu'à titre de document et en raison même de son étrange teneur. Nous n'insisterons pas sur la naïveté d'une prétention aussi insolite, l'interdit de navigation dans certains parages!

En quoi des promenades et des manœuvres navales en vue des côtes de la Tripolitaine pourraient-elles infirmer des combinaisons ou conventions diplomatiques formelles si elles existent? Et si elles n'existent pas, comment pourraient-elles naître du fait que certains vaisseaux ou escadres auraient négligé de croiser devant certains rivages?...

Cela n'est guère sérieux.

II. — ASIE

Indo-Chine. — *Les chemins de fer de l'Indo-Chine.* — L'emprunt réalisé le 5 août dernier va mettre à la disposition du gouvernement de l'Indo Chine une somme de 70 millions, à valoir sur celle de 200, prévue par la loi du 25 décembre 1898 pour la construction de chemins de fer. 50 millions prélevés sur cette même somme ont été naguère empruntés et sont, aujourd'hui, à peu près complètement dépensés; mais de nombreux travaux ont déjà été exécutés. La ligne qui relie Hanoï, la capitale du Tonkin, à Haïphong, le port commercial de cette colonie, a été livrée à l'exploitation vers le milieu du

mois de juin. Son exécution a demandé moins de dix-huit mois, ce qui est un résultat remarquable, si on songe que cette ligne s'étend sur près de 100 kilomètres et qu'elle comportait divers ouvrages d'art importants. Cette ligne emprunte le pont construit à Hanoï sur le fleuve Rouge. Ce pont n'a pas été, il est vrai, payé sur les fonds de l'emprunt, mais il mérite une mention, car c'est l'un des plus grands ouvrages d'art qu'on ait construits aux colonies. Il mesure 1.682 mètres et a été exécuté en trois ans. Les travaux de la section de Hanoï à Viétri seront terminés en 1903. Cette section, qui mesure 62 kilomètres, est destinée à mettre Hanoï en communication avec Lao-kay sur la frontière sino-tonkinoise, et plus tard avec Yunnan-sen. Au sud, la première section de la ligne de Hanoï à Vinh et la troisième paraissent devoir être livrées à l'exploitation dans le courant de 1903. La deuxième section de cette même ligne, de Ninh-binh au Song-ma, laquelle mesure 128 kilomètres, ne pourra être livrée qu'en 1904, étant donné les difficultés qu'elle présente. Les lignes de Tourane à Hué et de Saïgon à Tam-linh viendront ensuite. Pour nous résumer, le réseau exploité actuellement en Indo-Chine, celui dont les visiteurs de l'Exposition de Hanoï pourront user, comprend : 1° la ligne de Saïgon à Mytho, 74 kilomètres : 2° celle de Hanoï à la frontière du Quang-si, 164 kilomètres ; 3° celle de Hanoï à Haïphong, 96 kilomètres ; soit, au total, 334 kilomètres exploités. En 1903, ce chiffre sera vraisemblablement porté à 584 kilomètres : en 1904, à 712 kilomètres ; en 1905, à 1.171 kilomètres. Les résultats déjà obtenus, en dépit des difficultés que présentent la rareté des travailleurs dans certaines régions, le nombre des travaux d'art sur presque toutes les lignes, permettent d'espérer que, dans les délais fixés, les lignes que nous avons mentionnées ci-dessus, auront été construites, et qu'en 1908, toutes les lignes prévues par la loi de 1898, c'est-à-dire celles de Mytho à Cantho, de Hué au Quang-si, et de Tan-linh au Lang-bian et au Binh-dinh comprises, seront achevées. Dans ce cas, en dix ans, l'Indo-Chine aura été dotée de plus de 1.850 kilomètres de chemins de fer, et ce sera là un résultat qui fera honneur à nos qualités colonisatrices.

Tonkin. — *Le régime forestier*. — Sur un rapport de M. Henri Brenier, sous-directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts de l'Indo-Chine, un arrêté vient d'être pris qui réglemente l'exploitation des forêts au Tonkin. Cet arrêté étend au Tonkin la législation en vigueur en Cochinchine où elle fonctionne depuis plus de huit ans; mais, dans cette extension de la législation cochinchinoise, on a tenu compte de la législation déjà existante au Tonkin, de la différence du milieu, et de la nécessité de ne pas multiplier les rouages administratifs. Une mesure de cette sorte était indispensable. La destruc-

tion des massifs boisés accessibles est en effet, au Tonkin, effrénée. Les six arrêtés successifs qui ont institué une réglementation forestière dans cette colonie, et dont le premier date de 1888, ne pouvaient empêcher ce pillage. Si on ne les avait pas remplacés par une réglementation plus souple et plus précise, on n'aurait pu protéger une richesse naturelle dont la dilapidation n'est pas seulement une perte sèche pour la fortune publique, mais a des répercussions désastreuses.

III. — AFRIQUE

Congo. — *La réorganisation du Congo et du Chari.* — Le lieutenant-colonel Crave, de l'infanterie coloniale, qui a fait campagne dans la boucle du Niger, est nommé commandant supérieur des troupes au Congo.

D'autre part, M. Desbordes, commissaire principal de 3e classe des troupes coloniales, hors cadres, est délégué dans les fonctions de commissaire du gouvernement près les Sociétés concessionnaires du Congo français.

Ces nominations, qui viennent compléter le décret sur la réorganisation du Congo et du Chari dont nous avons déjà parlé, valent beaucoup mieux que le décret. Les deux hommes qui viennent d'être choisis paraissent, en effet, bien préparés à la tâche qui leur incombe : mais encore faudra-t-il que le colonel Crave ait des troupes à commander, qu'on ne lui marchande pas, en un mot, les moyens de rétablir la sécurité dans la colonie où des événements tout récents sont venus montrer l'urgence de l'action.

Côte d'Ivoire. — *Mort de M. Pierre d'Espagnat.* — Nous avons appris avec une vive émotion la mort prématurée, à Grand-Bassam, de notre collaborateur Pierre d'Espagnat, qui vient de succomber à un accès de fièvre jaune. M. Pierre d'Espagnat, dont on n'a pas oublié les intéressantes études publiées ici même, était arrivé depuis peu à la Côte d'Ivoire, et se proposait d'y étudier la question de l'or.

Nous adressons à la famille de notre collaborateur, de notre ami, si subitement frappé en pleine jeunesse, en plein talent, le témoignage de notre douloureuse et bien sincère sympathie.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — AFRIQUE

Madagascar. — *Commerce en* 1901. — Le *Bulletin économique* de Madagascar nous donne d'intéressants renseignements sur le mouvement commercial de la colonie en 1901.

Le chiffre total du commerce général est de 55.008.232 francs en augmentation de 3.913.550 francs sur celui de l'exercice précédent qui lui-même dépassait de 15 millions les résultats de 1899.

Le tableau ci-dessous donne la marche du mouvement commercial depuis 1896 :

Années	Importations	Exportations	Total
	Francs	Francs	Francs
1896.....	13.987.931	3.605.951	17.593.882
1897.....	18.358.918	4.342.432	22.701.350
1898.....	21.627.817	4.974.549	26.602.356
1899.....	27.916.614	7.954.840	35.871.454
1900.....	40.470.813	10.623.869	51.094.682
1901.....	46.032.759	8.975.473	55.008.232

Comme on le voit, l'augmentation provient en totalité des importations qui se sont accrues de 5.561.946 francs tandis que les exportations ont subi une diminution de 1.648.396 francs.

Si l'on considère le poids des marchandises importées et exportées en 1901, on trouve un total de 110.090 tonnes contre 102.602 tonnes en 1900, soit une augmentation de 7.488 tonnes. 6.713 navires, cabotage compris, jaugeant ensemble 1.228.621 tonneaux ont débarqué dans les divers ports de Madagascar, 32.649 personnes et 193.891 tonnes de marchandises et embarqué 26.747 passagers et 62.965 tonnes. La part revenant à la France dans le mouvement maritime est de 4.900 navires jaugeant ensemble 1.066.715 tonneaux. Ces bâtiments ont débarqué 127.545 tonnes d'une valeur de 41.507.694 francs et ont embarqué 46.916 tonnes représentant 7.132.626 francs.

Le port de Tamatave a reçu 495 navires jaugeant 226.141 tonneaux représentant 21.462.395 francs. Le port de Majunga, qui se trouvait en 1900 au troisième rang, passe au second avec 1.461 navires, 165.327 tonnes et 9.546.721 francs, tandis que Diégo-Suarez occupe la troisième place avec 142 navires, 203.845 tonnes représentant 8.234.756 francs.

II. — AMÉRIQUE

Canada. — *Commerce extérieur du Canada pendant l'année fiscale* 1900-1901 [1]. — Pendant l'année fiscale terminée le 30 juin dernier, le commerce extérieur de la Confédération canadienne est représenté à l'entrée et à la sortie par une somme globale de

386.903.157 dollars
contre 381.517.236 dollars pour l'année dernière.

Ce total se décompose comme suit :

Exportations : 196.487.632 dollars.
Importations : 190.415.523 dollars.

La comparaison pour les dix dernières années fait ressortir les chiffres suivants :

Années.	Exportations.	Importations.	Total.
	Dollars	Dollars.	Dollars
1892.....	113.963.375	127.406.068	241.369.443
1893.....	118.564.352	129.074.268	247.638.620
1894.....	117.524.949	123.474.940	240.999.889
1895.....	113.638.803	110.781.682	224.420.485
1896.....	121.013.852	118.011.508	239.025.360
1897.....	137.950.253	119.218.606	257.168.862
1898.....	164.152.683	140.323.053	304.475.736
1899.....	158.896.905	162.764.308	321.661.213
1900.....	191.894.723	189.622.513	381.517.236
1901.....	196.487.632	190.415.525	386.903.157

L'examen des chiffres ci-dessus démontre que le commerce extérieur de la Confédération canadienne, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, a suivi une progression constante dans les dernières années qui nous occupent.

Le commerce avec la France a sa part dans cet accroissement. De 2.770.173 dollars en 1892, il s'est élevé à 6.979.352 dollars en 1901, le chiffre le plus élevé qui ait été atteint (exportations du Canada en France 1.581.331 dollars, importations de France au Canada 5.398.021).

Les Etats-Unis sont le plus fort client du Canada. Ils lui achètent pour 72 millions de produits; ils lui en vendent pour 110 millions de dollars.

En ordre inverse, la Grande-Bretagne achète au Canada pour 105 millions de dollars de produits ; elle lui vend pour 43 millions seulement. Et pourtant les marchandises de provenance britannique

[1] Rapport de M. A. Kleizkowski, consul général de France à Montréal.

jouissent d'un tarif de faveur dans le Dominion (33 % de réduction sur les droits du tarif normal).

A noter, pour le dernier exercice, un recul appréciable dans les importations allemandes au Canada, 8.383.498 dollars en 1900 contre 7.021.405 en 1901. Cette diminution s'explique jusqu'à un certain point par le fait qu'en 1901, le Canada a demandé à la France une partie des sucres bruts qu'il cherchait d'ordinaire en Allemagne : d'où un décroissement appréciable dans les importations de sucres allemands (3.412.382 dollars en 1900 contre 1.521.744 dollars en 1901). La concurrence des produits anglais qui bénéficient d'un taux d'entrée privilégié peut être aussi pour quelque chose dans la diminution constatée.

NAVIGATION

La navigation au long cours dans les ports canadiens, pour les deux exercices comparés finissant le 30 juin 1900 et 1901, a été comme suit :

	Nombre.		Tonneaux.	
	1901	1900	1901	1900
1° A l'arrivée.				
A vapeur	6.584	6.137	6.269.473	5.855.708
A voiles	7.168	8.470	1.245.259	1.407.013
Formant un total de	13.752	14.607	7.514.732	7.262.721
2° Au départ.				
A vapeur	5.905	5.568	5.703.923	5.621.601
A voiles	7.048	8.371	1.324.407	1.290.799
Formant un total de	12.953	13.939	7.028.330	6.912.400

Dans ce mouvement de la navigation, la Grande-Bretagne tient la tête avec 7.332 navires en 1901, contre 8.177 en 1900, jaugeant respectivement 4.466.741 et 4.484.283 tonneaux.

Les Etats-Unis viennent ensuite avec 5.394 navires contre 5.404 en 1900, formant un total de 1.832.527 tonneaux en 1901 contre 1.714.027 en 1900.

La Suède et Norvège occupe le troisième rang avec 689 navires en 1901 contre 697 en 1900, avec 835.401 et 678.004 tonneaux.

La France, qui obtient la quatrième place, compte 115 navires et 41.961 tonneaux en 1901, tandis qu'en 1900 elle avait à son actif 113 navires jaugeant 45.699 tonneaux.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus par le commerce français sont encourageants. Ils le seraient davantage encore si un plus grand nombre de représentants de maisons françaises venaient, sinon se fixer, au moins visiter le Canada.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir :

Au 14e rég. : M. le *capit.* Micolon ;

Au 1er sénégalais : MM. le *chef de bat.* Ardouin et le *capit.* Castéran ;

Au 2e sénégalais : les *capit.* Angéli et Jagniathowski, le *lieut.* Roussel et les *sous-lieut.* Lemasson et de La Chapelle ;

Au bat. de Zinder : M. le *lieut.* Maille et M. le *capit.* Chambert, comme capit.-major.

M. le *lieut.-col.* Crave est nommé command. sup. des troupes du Congo.

Sont désig. pour servir au bat. de tiraill. sénég. du Congo :

MM. le *capit.* Arnould et les *sous-lieut.* Bureau, Pecqueux et Clément.

M. le *lieut.* Probst est nommé offic. comptable au bat. du Chari.

M. le *lieut.* Lucas est désig. pour le bat. de la Côte d'Ivoire.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *chef de bat.* Jobard ; les *capit.* Rivier, Marty, Salmon et Mativat ; les *lieut.* Coville, Schwartz, Dubufe, Velle, Baulmont et Vallade.

Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. le *lieut.* Griveau et le *sous-lieut.* Vaussion.

M. le *sous-lieut.* Gadin est désig. pour servir au 17e rég.

Sont désig. pour servir au 18e rég. :

MM. les *capit.* Lauganne, comme capit.-trésor., Sponville et Lapeyre, les *sous-lieut.* Angelby et Duffaud.

M. le *lieut.-col.* Péchillot est désig. pour command. le 11e rég.

M. le *capit.* Sylvestre est désig. comme offic. d'ordonn. de M. le gén. Vinckel-Mayer command. la 2e brig.

M. le *capit.* du Bois de la Villerabel est désig. pour servir en Cochinchine.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. le *col.* Vimard, les *chefs de bat.* Lecomte et Hubert, le *capit.* Pichon, les *lieut.* Mantrant, Cérisola et Crottet.

Martinique. — M. le *lieut.* Postaire est désig. pour servir au bat. de la colonie.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *col.* Marot est nommé command. sup. des troupes de la colonie.

Réunion. — M. le *sous-lieut.* Valvandrin est désig. pour servir au bat. de la Réunion.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Bierlé est nommé offic. d'ordonn. de M. le gén. de divis. Coronnat, command. supér. des troupes.

Madagascar. — M. le *capit. breveté* Patey est désig. pour servir à l'état-major du corps d'occupation.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — Sont classés à la direct. d'artill. du Sénégal :

MM. les *offic. d'admin.* Piard, Decarrière et Perlier.

Indo-Chine. — Sont classés à la direct. d'artill. du Tonkin :

MM. les *offic. d'admin.* Arnaud et Pascal ;

A la direct. d'artill. de Cochinchine :

M. l'*offic. d'admin.* Etienne.

Madagascar. — Sont classés à la direct. d'artill. de Madagascar :

MM. les *offic. d'administ.* Gaspard, Martelet, Séveno et Oberreimer.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. Malan, *commiss. de 1re cl.*, est désig. pour remplir à Saint-Louis les fonct. de chef du bur. du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger.

Madagascar. — M. le *commiss. de 1re cl.* Many est désig. pour servir à Madagascar.

Océanie. — M. le *commiss. de 1re cl.* Bertrand est nommé chef des services administ. à Tahiti.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj.* Coubier est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Atlantique. — M. le *contre-amir.* Péphau, command. une divis. de la force navale, est promu commandeur de la Légion d'honneur.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *capit. de frég.* Le Bris, command. le *Suchet*, est promu capit. de vaiss. et offic. de la Légion d'honneur.

Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. les *lieut. de vaiss.* Fontaine, Doublet, embarqués sur le *Suchet*, Mouchez, embarqué sur l'*Isly*.

M. l'*enseig. de vaiss.* Renaux est désig. pour embarq. sur le *D'Estrées*.

Mers d'Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Frot est désig. pour embarq. sur le *Protet* et M. le *lieut de vaiss.* Vennin sur le *Catinat*.

M. l'*enseig. de vaiss.* Abrial est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*.

M. l'*enseig. de vaiss.* Labory est désig. pour embarq. dans la division de réserve.

M. l'*enseig. de vaiss.* Charezieux est désig. pour embarq. sur la *Surprise*.

M. l'*enseig. de vaiss.* Marcadé est désig. pour embarq. sur la *Meurthe*.

Sont désig. pour embarq. sur la *Durance* à Tahiti :

MM. les *lieut. de vaiss.* Chaze, comme second, et les *enseig. de vaiss.* Giboudot, Morillot et Paponnet.

Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. les *lieut. de vaiss.* Salaun, embarq. sur le *Bugeaud*, et Deschamps, embarq. sur le *D'Entrecasteaux*.

Indo-Chine. — M. le *lieut. de vaiss.* Motsch est promu chevalier de la Légion d'honneur au titre du Tonkin.

M. l'*enseig. de vaiss.* Forget est désig. pour la défense mobile de Saïgon.

Turquie. — M. le *lieut. de vaiss.* Millot est désig. pour embarq. comme second sur le *Vautour*, à Constantinople.

CORPS DU COMMISSARIAT

Mers d'Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Duprey le Mansois est désig. pour embarq. sur la *Meurthe*;

M. le *commiss. de 2e cl.* Le Gouellec est désig. pour embarq. sur la *Durance* à Tahiti.

Guadeloupe. — M. le *commiss. de 1re cl.* Longueteau est nommé chef des serv. adminis. de la colonie.

SERVICE DE SANTÉ

Atlantique. — MM. les *méd. de 1re cl.* Borius et Masurel embarq. sur le *D'Assas*, sont promus chevaliers de la Légion d'honneur.

Madagascar. — M. le *méd. ppal.* Infernet, en service à Madagascar, est promu offic. de la Légion d'honneur.

Mers d'Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Poret est désig. pour embarq. sur la *Surprise*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 29 juillet, M. Lemaire (Jean-Baptiste-Philémon), *gouv. de 2e cl.* des colonies, a été nommé gouv. de la Martinique;

M. Desbordes, *commiss. ppal de 3e cl.* des troupes colon., est délégué dans les fonct. de commis. du gouvern. près les sociétés concession. du Congo français.

M. Edgar Laroche, *avocat-avoué* à Fort-de-France, a été nommé, pour une période de 2 années, membre suppl. du conseil privé de la Martinique.

M. Alizard (Gustave), employé de la Banque de France, a été nommé direct. de la Banque de la Martinique.

M. Canal est nommé greffier du trib. de 1re inst. de Haïphong;

M. Pochont est nommé greffier du trib. de 1re inst. de Bentré;

M. Laurent est nommé greffier de la justice de paix de Saïgon;

M. Desjardins est nommé greffier de la justice de paix à Marie-Galante et M. Guille à Saint-François (Guadeloupe).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont promus dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier :

MM.

Le comte de Bourboulon, *maréchal* de la cour de S. A. R. le prince de Bulgarie;
Lhomme, *admin.* de la comp. des chem. de fer portug.;
Carteron, *consul gén.* à Anvers.

Au grade de chevalier :

MM.

Barre, *sous-direct.* de la Soc. d'étude de chem. de fer en Chine;
Chevassus, *agent* à Londres de la Comp. du canal de Suez;
Duché, *présid.* de la Chambre de comm. franç. de Londres;
Dufour, *présid.* de la Soc. franç. mutuelle de Genève;
Etchats, *direct* de la Soc. franco-belge des mines de Somorrostro;
Hileret, *indust.* à Tucuman;
Hutinet, *profess. de franç.* à Saint-Pétersbourg;
Malloire-Leroux, *prés d.* de la Soc. franç. de bienfaisance de Bruxelles;
Marelle, *homme de lettres* à Berlin;
Péla, *agent marit.* à Alicante;
Romeu, *viguier* de France en Andorre;
Rouhot, *présid.* de la Chambre des mines de Johannesburg.

L'exequatur a été accordé à MM. Jules Dreyfus, *consul* de Nicaragua à Belfort; Dieudonné Delsol, *vice-consul* d'Espagne à Carcassonne.

MINISTÈRE DU COMMERCE

M. Valroff, *sous-inspect.* des postes et télégraphes, est désig. pour servir à Madagascar.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Jaunes et Blancs en Chine. — Les Jaunes, par J. Pène-Siefert. 1 vol. in-12 de 314 pages. — Paris-Nancy, 1902: Berger-Levrault et Cie.

Depuis les événements récents, les affaires chinoises sont demeurées à l'ordre du jour. La conclusion du traité anglo-japonais et la déclaration franco-russe ont apporté une nouvelle preuve des préoccupations que fait naître l'éventualité d'une désagrégation de l'empire chinois. Cette éventualité se réalisera-t-elle? Et ces événements n'exerceront-ils pas une réaction sur l'Occident même?

M. Pène-Siefert a voulu résumer pour le public tout ce que son expérience personnelle et une compétence réelle lui ont appris sur cette intéressante question. Comme il le dit lui-même, son livre est un essai « d'introspection et de physiognomonie chinoises ». Il nous dit ce qu'est la race jaune et comment une partie de cette race est devenue la race chi-

noise, avec des institutions et des mœurs spéciales; puis il retrace la rivalité des deux partis politiques et philosophiques qui, depuis 2.500 ans, se disputent le pouvoir. Il termine par un exposé de l'histoire de la dynastie mandchoue et des causes de son déclin.

Il est juste de reconnaître que l'auteur de ce livre, d'une forme très condensée, se montre généreusement préoccupé de résoudre avec impartialité les complexes et délicats problèmes qui constituent la question d'Extrême-Orient, et l'on ne peut qu'applaudir à ses efforts quand il démontre que, pour être féconde, la politique à l'égard des Chinois doit être surtout juste et éclairée; mais cette conclusion n'est qu'indiquée dans ce premier volume; il sera intéressant de voir comment elle sera développée dans un second volume qui suivra bientôt sous ce titre : *Les Blancs en Chine.*

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar.* Les 72e et 73e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

L'âme du voyageur, par Henri-Ph. d'Orléans. Un vol. in-12 de 456 p., Calmann Lévy, éditeur. Paris 1902.

Précis de Géographie Economique, par Marcel Dubois et J.-G. Kergomard. Deuxième édition revue et corrigée avec la collaboration de Louis Lafitte. Un vol. in-8° de 838 pages, Masson et Cie, éditeurs. Paris 1902.

L'Inde française au XVIIIe siècle, par Henri Castonnet des Fosses. Un vol. in-12 de 456 pages, édité par la Société de géographie commerciale de Paris.

La France dans l'Afrique Occidentale, par Camille Dreyfus (avec carte hors texte). Une brochure in-8° de 32 pages. Société française d'éditions d'art. Paris 1902.

La photographie dans la navigation et aux colonies, par Alexandre Le Mée, enseigne de vaisseau. Un vol. in-12 de 138 pages, Charles Mendel, éditeur. Paris 1902.

La mendicité turque, par Maurice Treblert. Un volume de 252 pages, H. Oudin, éditeur. Paris 1902.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (20 *août*). J. C. : La catastrophe de Satory et les travaux de mines. — Le roi d'Italie en Russie. — Le roi d'Espagne et le prince Komatsu à Saint-Sebastien.

Annales de Géographie (15 *juillet*).) L. Gallois : L'éruption volcanique de la Martinique. — H. Dyé : Le Bahr el Ghazal, notions générales sur la province. — A. Bernard et E. Ficheur : Les régions naturelles de l'Algérie (2e article).

Annales coloniales (1er *août*). L. Herbette : Le Canada et la Mère-Patrie. — Robert Doucet : Le rôle des banques coloniales. — P. Ayné : Les mines du Tonkin

Bulletin de la Chambre des négociants commissionnaires (1er *août*). Les voies navigables et les ports de mer. La Seine et le Havre.

Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'archéologie d'Oran (*avril à juin*). Congrès national des Sociétés françaises de Géographie.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (n°s 1, 2, 3, 4). De Busson : L'avenir agricole des hauts plateaux de Madagascar. — J. Fayet : Du Tonkin en Birmanie avec itinéraire. — Bons d'Anty : La vallée du Yangtsé-Kiang et les intérêts français. — De Roquefeuil : Portugal et Transvaal : Lourenço-Marquez, son état actuel, son avenir.

Bulletin de la Société de Géographie de Marseille (1er *trimestre* 1902). H. Giraud : La France et l'Islam. — G. Bourge : Les ports d'Australie : Fremantle-Perth.

La France coloniale (15-31 *juillet*). Marquis de Fleury : Étude comparée de la colonisation française.

Quinzaine (1er *août*). H. Welschinger : Allemands et Polonais.

Quinzaine coloniale (10 *août*) Chailley-Bert : La France et la plus grande France. — La création d'un Comité consultatif de la défense des colonies. — Les projets du nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine.

Réforme économique (10 *août*). J. Domergue : Le chemin de fer transsaharien. — D. Aubry : Commerce franco-britannique.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*) (1er *août*). J. Jussieu : La démocratie américaine contre la science. — A. Vambéry : L'Allemagne et l'Angleterre en Turquie.

Revue Bleue (2 *août*). R. Candiani : Les partis politiques en Italie.

Revue du Cercle militaire (2 *août*). Magenta, une visite du champ de bataille. — (9 *août*). Une guerre imaginaire russo-suédoise.

Revue commerciale de Bordeaux (1er *août*). H. Lorin : Le vignoble en Tunisie (8 *août*). Exposition nationale industrielle d'Osaka (Japon) en 1903. — G. Rossignol : Nos exportations en Russie.

Revue française et exploration (*août*). H. Faure : Les Agros. — Ned Noll : La politique mondiale est coloniale. — P. B. : Le port de Brême.

Revue Indo-Chinoise (23 *juin*). Legouez : Les méthodes de construction de chemins de fer aux Colonies.

Revue des Deux Mondes (1er *août*). A. Sorel : La paix d'Amiens, comment furent signés les préliminaires de la paix.

Revue Nord-africaine (5 *août*). Notre politique saharienne.

Revue politique et parlementaire (10 *août*). Chailley-Bert : La France et la plus grande France. — M. Bellom : Les assurances ouvrières devant le Congrès de Dusseldorf. — D. Bellet : L'enseignement commercial en Allemagne.

Revue scientifique (2 *août*). Stanislas Meunier : Théorie du phénomène volcanique à propos de la récente catastrophe des Antilles. — D. Bellet : La disparition de la machine à vapeur et les moteurs nouveaux.

Revue générale des sciences pures et appliquées. (30 *juillet*). J. Thierry : La catastrophe de la Martinique racontée par un témoin. — F. de Montessus : Les manifestations volcaniques et sismiques dans le groupe des Antilles.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Belgique coloniale (3 *août*). La situation de Hankow. — (10 *août*). L'Ouganda.

Gazette coloniale (3 *août*). Une chambre de commerce ibéro-américaine à Bruxelles.

Mouvement géographique (3 *août*). Les sources du Congo. — Le commerce extérieur de la Belgique en 1901. — (10 *août*). Au Congo français. : Les bassins de l'Ubangi et de la Sanga.

Revues canadiennes.

Revue canadienne (*août*). Errol Bouchette : L'évolution économique dans la province de Québec. — J. Laflamme : Les Canadiens aux Etats-Unis.

Revues hongroises.

Revue d'Orient (1er *août*). Le congrès serbe de Karlovitz.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA PESTE

Depuis quelques années, il ne se passe pas de mois sans que la présence de cette terrible maladie soit signalée en plusieurs points du globe. La rapidité toujours croissante des communications a singulièrement facilité sa diffusion à travers le monde, et les dangers que ce fléau fait courir à l'Europe sont d'autant plus grands que l'intensité de notre vie commerciale nous oblige à des relations suivies avec les autres continents. Des médecins et des savants se sont particulièrement consacrés à son étude ; en peu de temps, à force de labeurs et de perspicacité, ils sont parvenus à en écrire l'histoire d'une manière à peu près complète, et ce qui vaut mieux, à en trouver le remède.

Cette maladie épidémique et contagieuse, due au bacille découvert en 1894 par le Dr Yersin, un Français, et le Dr Kitasato, un Japonais, a une histoire indissolublement liée à celle de l'antiquité et des temps modernes. Laissant de côté certaines épidémies comme celle qui suivit les quatre plaies d'Égypte, dont l'Exode nous a donné un récit écourté, et celle d'Athènes qui a été décrite par Thucydide, sur la véritable nature desquelles peuvent planer tous les doutes, nous trouvons la première description du fléau dans les écrits de Rufus d'Éphèse, qui vivait un siècle après Jésus-Christ. Ce médecin a si nettement détaillé tous les symptômes, qu'il est impossible de mettre en doute l'authenticité de l'épidémie observée par lui et de ne pas l'identifier avec la peste. Il faut arriver jusqu'à l'année 542 de notre ère, quelques siècles plus tard, pour trouver une autre relation de cette maladie. Elle partit alors de Péluse, en Égypte, se ré-

pandit dans tous les ports de la Méditerranée, en Perse, en Gaule et en Germanie, et vint finir à Constantinople où l'on compta, au dire de l'historien Procope, jusqu'à 10.000 victimes par jour.

Du VIIe au XIIIe siècle, le fléau visite à plusieurs reprises l'Italie, la France et l'Allemagne, mais la confusion qui existe alors dans l'esprit des médecins sur les maladies pestilentielles les empêche d'en faire une bonne description. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que les grands déplacements de foule provoqués par les croisades contribuèrent à sa dissémination en Europe.

Au XIVe siècle, après une longue période d'accalmie, la « peste noire » fait son apparition. Cette fois, le berceau de l'épidémie est en Chine. Il a mis dix ans à atteindre l'Europe, procédant dans ses étapes — les Indes, la Perse, le Caucase, la Hongrie, — avec toute la lenteur des communications de l'époque. Plus tard, le nord de l'Afrique est atteint à son tour, et dans les pays visités par l'épidémie, le quart de la population succombe. Malgré ces terribles ravages, les contemporains ne songèrent pas un instant que la maladie qui les décimait était contagieuse. Un des médecins les plus célèbres du temps, Guy de Chauliac, expliquait la marche du fléau par le cours des astres, tandis que le populaire s'en prenait aux juifs qu'il accusait d'avoir corrompu l'eau des puits.

Au XVIe siècle, la notion de la contagiosité de la peste se fait jour, et les villes de Milan et de Venise sont les premières à instituer les quarantaines et l'isolement des malades.

Au XVIIe siècle, l'Angleterre est particulièrement éprouvée, et en 1665, la ville de Londres enregistre 70.000 décès. Mais le reste de l'Europe occidentale est épargné. Une nouvelle période d'accalmie fait croire que la maladie s'est retirée vers l'Orient. Mais, au mois de mai de l'année 1720, un navire marchand, venant de Syrie, le *Grand Saint-Antoine*, apporte la peste à Marseille. Elle s'y développe avec une intensité incroyable et s'étend à toute la Provence, emportant le tiers de la population. L'épidémie s'éteint dans le cours de l'été de 1722, après avoir été héroïquement combattue par l'évêque de Marseille, Belzunce, et le chevalier Rose. Après cette dernière manifestation, la peste se retire peu à peu pour se cantonner dans le nord de l'Afrique et dans l'Asie. Bonaparte la retrouve à Jaffa et perd 2.000 hommes de son armée.

Parallèlement aux épidémies qui ravageaient l'Europe et le bassin de la Méditerranée, s'en développaient de semblables en Asie, mais l'histoire de ces dernières est inconnue. Nous savons seulement que l'empereur mongol Ichangir, qui vivait vers 1615, décrivit la maladie et signala que les rats étaient très éprouvés par ses atteintes.

Pendant la première moitié du XIXe siècle, elle est en décroissance partout. Quelques cas isolés constatés à Bari (Italie), en 1814, et en Grèce, en 1828, ne suffisent pas à rallumer l'incendie. L'Égypte elle-même, considérée comme un foyer dangereux, en est débarrassée en 1844. La peste est définitivement sortie de l'actualité, et Littré ne la considère plus que comme une affection qu'il convient de reléguer dans la classe des maladies éteintes.

Depuis lors, des épidémies nouvelles ont éclaté, montrant qu'il existe des foyers permanents de la maladie, capables d'en disséminer les germes au loin et de les faire naître en des points extrêmement éloignés du foyer primitif.

*
* *

Quels sont ces foyers qui font, à chaque instant, parler d'eux, et que leur proximité de l'Europe rend particulièrement dangereux ?

Ils existent à la fois en Afrique et en Asie. Dans le continent africain, la Cyrénaïque nous apparaît comme un centre suspect situé trop près du littoral pour qu'il ne devienne, à un moment donné, très redoutable. La peste y éclata en 1858, à la suite d'une disette ; l'épidémie, dont l'origine resta toujours inconnue, dura deux ans et finit à Alexandrie ; les tribus arabes furent presque exclusivement atteintes. Quinze ans plus tard, après une nouvelle famine, une seconde apparition de la maladie eut lieu et décima les campements de nomades voisins du village de Merdje, sur le plateau de Barka.

Un autre foyer de peste a été signalé, en 1898, par un médecin militaire allemand, le Dr Zupitza, entre les lacs Victoria et Albert, en pleines possessions anglaises de l'Ouganda. Les indigènes, qui ont observé que les rats sont toujours atteints au début des épidémies, s'empressent d'abandonner leurs cases

quand ils constatent ce signe avant-coureur de la maladie. La vie commerciale de ces contrées est relativement active, de sorte que les caravanes et les convois d'esclaves disséminent journellement le fléau autour du foyer d'origine.

L'Asie, que beaucoup d'auteurs considèrent comme le berceau unique de la peste, possède des centres de diffusion pestilentielle extrêmement nombreux. Je me contenterai de citer les principaux. L'Assyr, bande de territoire située sur la mer Rouge, limitée au nord par le Hedjaz et au sud par l'Yémen, a été le théâtre d'épidémies locales en 1874 et en 1895. Cette localisation de la maladie est expliquée par ce fait que la tribu moabite, qui peuple le pays, se tient à l'écart des pèlerinages de la Mecque et ne communique qu'exceptionnellement avec les peuplades voisines.

La Mésopotamie et la Perse sont constamment visitées par le fléau qui couve dans certains districts, et, de temps en temps révèle sa présence par une explosion épidémique. Bagdad en 1831 ,l'Irak-Arabie en 1874, 1891 et 1893, le Kurdistan en 1830, 1835, 1870 et 1883, le Khorassan, l'Afghanistan en 1884 et en 1898, ont été tour à tour ravagés par la peste.

Depuis longtemps, la maladie règne avec des alternatives d'accalmie et de recrudescence sur les hauts plateaux du Yunnan. La Chine est devenue un foyer de diffusion menaçant pour le Tonkin et l'Indo-Chine. Il ne se passe pas d'année où les ports de Canton, d'Amoï, de Macao, de Hong-kong n'enregistrent des décès dus à la peste. Depuis trois ans, les ports de Pakhoï, situé au nord du golfe du Tonkin, et de Nha-trang sur la côte indo-chinoise, ont été visités par le fléau. En 1896, Formose, Tamsui, Singapour et Pénang (presqu'île de Malacca) ont été à leur tour éprouvés par la peste. C'est pendant l'épidémie de 1894 que Yersin et Kitasato, installés à Hong-kong, découvrirent le bacille de la peste. Elle causa près de 100.000 décès à Canton qui compte plus d'un million et demi d'habitants, et fit 3.000 victimes dans l'île de Hong-kong qui a une population de 200.000 âmes. Les Chinois, à l'exclusion de ceux qui se trouvaient au service des Européens et avaient acquis quelques notions de propreté, étaient surtout frappés. Les Européens furent généralement épargnés. Comme corollaire de ces épidémies répétées, la peste fut bientôt signalée en Mongolie où couvaient d'anciens foyers prêts à se rallumer. Enfin, peu de temps après, le

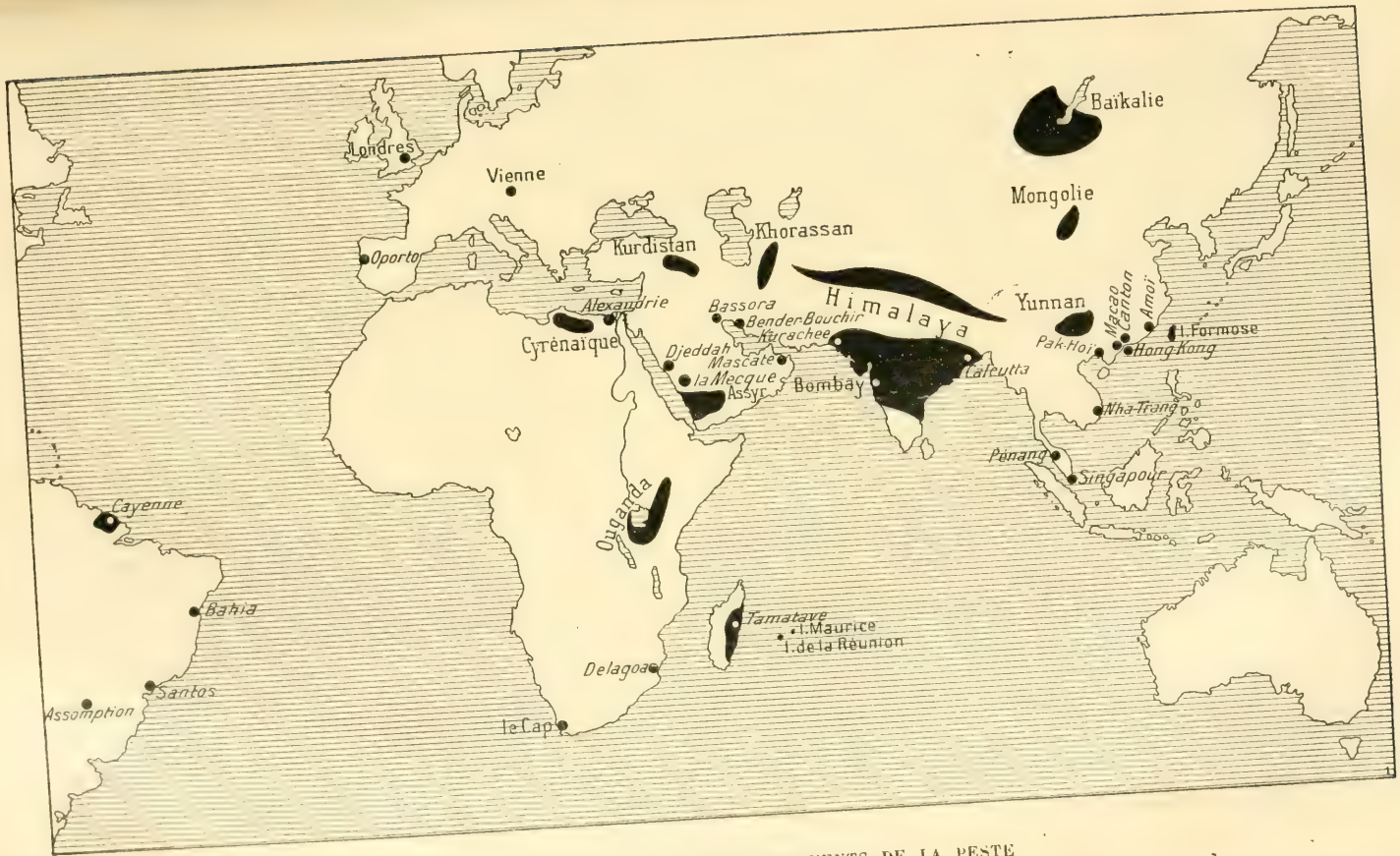

EMPLACEMENT DES FOYERS PERMANENTS DE LA PESTE

Dr Favre constatait son apparition dans la Chine septentrionale, sur les territoires russes du lac Baïkal.

Entre toutes les autres régions de l'Asie infestées d'une manière permanente par le fléau, l'Inde se distingue par le nombre et par la gravité des épidémies que les germes émis par elle ont déterminées au loin. Le massif de l'Himalaya et les districts montagneux qui l'entourent constituent des foyers d'infection pestilentielle très actifs. Mais le rayonnement de la maladie autour de ces régions est en réalité très faible, car les relations entre les districts infectés et la plaine sont minimes, l'accès des premiers étant rendu extrêmement difficile par la nature même du sol et le pays accidenté qu'il faut traverser pour les atteindre. La récente épidémie de Bombay qui débuta au mois d'août 1896, fut le signal d'une formidable explosion de la peste sur tout le territoire hindou. Un exode général de la population commença en décembre et contribua pour beaucoup dans la dissémination du fléau. Les premiers cas furent d'abord nombreux dans la ville et dans les centres populeux qui l'entourent; puis, aux premiers jours de 1897, d'autres furent signalés dans le port de Kurrachee, aux bouches de l'Indus. Les voies ferrées servirent à la diffusion de la peste dans les villes du Nord : Surat, Ahmed-Abad, Palampour, Lahore; et dans celles du Sud : Poona, Lattara, Karad, Belgoum et Houbli. Au mois de mai 1898, l'Inde était traversée par la maladie qui faisait ses premières victimes à Calcutta.

En raison des relations commerciales universelles de l'Inde, on pouvait craindre une extension de la peste en Europe, en Afrique et dans presque toutes les parties de l'Asie. Ces prévisions étaient justifiées. Kandahar et d'autres villes de l'Afghanistan, où des Hindous étaient venus chercher un refuge, sont visitées les premières par la maladie. Le Turkestan russe, à son tour, est envahi et toute la région de la mer Caspienne est menacée. Un instant, l'épidémie apparaît à Anzob, petit village du gouvernement de Samarcande, faisant craindre l'envahissement de la Russie. Mais une surveillance étroite, exercée à la fois autour de ce foyer, sur le Transcaspien et sur le transit de la mer Caspienne, conjure le danger.

Les voies de mer semblent se prêter d'une manière inquiétante à la diffusion du fléau. En septembre 1896, trois matelots, appartenant à deux navires arrivés la veille de Bombay,

entrent au lazaret de Londres et meurent de la peste. En même temps, tous les ports du golfe Persique sont envahis, et par eux plusieurs districts de la Perse en relations avec le littoral. Sur ces entrefaites, arrive le moment du pèlerinage musulman à la Mecque. Les pèlerins, venus d'Égypte, d'Arabie et même de certaines régions de l'Inde, dont quelques-unes sont ravagées par la peste, s'entassent dans tous les ports de la mer Rouge, et dès leur arrivée à la Mecque, la maladie éclate au milieu d'eux. Ceux qui sont indemnes se contaminent au contact des Hindous et des Arabes qui, en raison de la promiscuité dégoûtante dans laquelle végètent les croyants, disséminent la maladie autour d'eux. A Djeddah, une armée de pestiférés attend les navires qui doivent la rapatrier. Sur les représentations des puissances européennes, le Sultan consent à faire installer un cordon sanitaire autour de la ville ; mais cette mesure soulève des émeutes et la peste éclate partout, à bord des navires de pèlerins et dans les ports de débarquement.

Depuis lors, l'arrivée annuelle des pèlerinages mahométans coïncide toujours avec une recrudescence de la maladie sur différents points du littoral de la mer Rouge et à Djeddah.

En 1898, un navire chargé de riz et venant de Bombay apporte la peste à Tamatave où se produisent 197 décès. De Madagascar, le fléau passe à la Réunion et à l'île Maurice. Des cordons sanitaires établis autour du port de Tamatave et des deux îles font temporairement cesser l'épidémie, qui se rallume l'année suivante. Depuis lors, de nouveaux cas de peste ont été signalés dans ces régions.

Du mois de mai au mois de septembre 1899, Alexandrie est le théâtre d'une épidémie qui fait une cinquantaine de victimes, mais ne s'étend pas.

L'Europe est atteinte une seconde fois en juillet 1899; un navire, venant des Indes, apporte la peste à Oporto où le sérum antipesteux du Dr Yersin est employé avec un grand succès. Quelques mois auparavant, une épidémie de laboratoire s'était déclarée à Vienne. Des médecins autrichiens, revenus depuis peu des foyers pestilentiels de l'Inde, poursuivaient leurs recherches dans un laboratoire où les animaux d'expérience étaient confiés aux soins d'un garçon nommé Barisch. Celui-ci, atteint d'une pneumonie pesteuse le 15 octobre 1898, succombait trois jours plus tard. Le Dr Müller, qui l'avait soigné, meurt

de la peste le 21 octobre et sa mort est suivie de près par celle d'une garde-malade qui avait veillé Barisch. L'épidémie ne s'étendit pas.

Plus près de nous, les cas de peste signalés à Magude, en Mozambique, à Lourenço-Marquez, à Delagoa, dans l'Afrique du Sud, au Cap, et une fois encore à Londres, se rapportent tous à la guerre du Transvaal pour laquelle l'Angleterre mobilisa une grande partie de son armée des Indes. L'île de Cuba, ruinée par la guerre et visitée par la disette, a vu le fléau s'ajouter aux maladies qui décimaient déjà ses malheureux habitants.

Enfin, les relations commerciales expliquent seules les cas de peste observés au Paraguay, dans la ville d'Assomption, au Brésil, à Santos, et dans quelques centres de la Guyane.

*
* *

Demandons-nous maintenant de quelle manière se manifeste la maladie.

Je serai bref sur ce point, qui relève surtout de la médecine. Dans une première période — très courte dans les atteintes graves ; un peu plus longue, durant de 24 à 48 heures, dans les atteintes moyennes — le malade est abattu et plongé dans un grand état de prostration. Il a des vertiges ; son visage est très pâle, sa démarche est titubante comme celle d'un homme ivre. Puis la période fébrile commence, accompagnée de frissons et de douleurs aux aines et aux aisselles qui se tuméfient vers le troisième jour. Ces tuméfactions constituent les « bubons », d'où le nom de peste à bubons donné à cette forme de la maladie, la plus commune de toutes. Les bubons suppurent, tandis que l'état général du malade s'aggrave, et la mort survient du huitième au quinzième jour.

Ce tableau ne correspond pas à tous les cas, mais seulement au plus grand nombre. Parfois les sujets atteints sont terrassés en quelques heures, au milieu d'un grand état d'agitation ou dans un abattement et une indifférence extraordinaires. Dans d'autres cas, la maladie revêt une forme si bénigne que les malades ne s'alitent même pas. Quelquefois les symptômes pulmonaires prédominent et la peste a toutes les allures d'une pneumonie ; enfin, la peste noire est caractérisée par les hémor-

ragies répétées qui, se faisant sous la peau, donnent à tout le corps un aspect violacé bien fait pour impressionner le populaire.

Quelle est la cause de ces manifestations morbides? Un bacille découvert par les docteurs Yersin et Kitasato. Il est représenté par un bâtonnet très court, mesurant de 3 à 5 millièmes de millimètre de longueur et 2 millièmes de millimètre de largeur. Ses formes varient suivant les milieux dans lesquels on le cultive. Les rongeurs sont des animaux d'expérience qui manifestent une grande sensibilité à ses atteintes et servent de réactifs pour mesurer sa virulence. Il se trouve dans les bubons, dans les urines, dans les matières fécales, dans les vomissements, dans la salive et dans les crachats des pestiférés. Il persiste même assez longtemps dans la bouche du malade après sa guérison, de sorte que les convalescents de peste, porteurs du germe, doivent être considérés comme dangereux pour leur entourage.

Ce bacille n'est pas très résistant aux causes ordinaires de destruction. Une exposition de quatre heures au soleil, de quelques jours dans un endroit sec, un séjour d'une demi-heure dans une étuve portée à 80° C., de quelques minutes dans la même étuve portée à 100°, suffisent à le tuer et à le rendre inactif. Le sublimé, l'acide phénique, le lait de chaux produisent des effets analogues.

Comment se fait sa pénétration dans l'organisme humain?

La peau présente une vaste surface capable d'offrir une porte d'entrée au virus qui franchit habituellement cette barrière, sans laisser derrière lui aucune trace de son passage. L'infection des voies digestives, grâce aux aliments, est également admise. Le Dr Hankin a donné la peste à des rats en leur faisant absorber des cultures de bacilles pesteux. Enfin, l'existence des accidents pulmonaires démontre la possibilité de l'infection de l'organisme par la pénétration du germe dans les poumons.

Comment le bacille de la peste arrive-t-il jusqu'à l'homme?

On sait depuis longtemps que les sujets atteints de la maladie ne la transmettent qu'exceptionnellement à leurs semblables. La contagion d'homme à homme est une rareté si on la compare aux autres modes de propagation de la maladie. Les cadavres des pestiférés sont dangereux et susceptibles de renfermer des germes actifs de la peste pendant vingt-cinq à trente jours.

Des objets inertes, comme le linge, les vêtements, les marchandises, peuvent transporter le fléau très loin du foyer originel. Les poussières en suspension dans l'atmosphère sont une cause fréquente du développement de la maladie. C'est ainsi que le Dr Kitasato a pu inoculer, avec un plein succès, à une souris la poussière recueillie dans une chambre où avaient succombé des pestiférés. L'eau constitue un véhicule d'exception pour le bacille, qui n'y vit que vingt-quatre heures à trois jours au plus. Cependant il est indéniable que le Dr Hankin, en faisant désinfecter l'étang du village hindou de Sewrec, arrêta l'épidémie de peste qui avait déjà frappé cinquante-deux habitants sur six cents.

J'arrive au mode de propagation le plus important de tous, celui qui se fait par l'intermédiaire des rats. Depuis longtemps les populations des foyers pestilentiels savaient que la peste frappe les rats avant les hommes, et les épidémies qui atteignent ces rongeurs les avertissaient de l'imminence du danger. Les rats atteints fuient devant le fléau, et leurs émigrations sont souvent suivies d'un déplacement parallèle de l'épidémie humaine. Le Dr Simond, qui a attiré l'attention sur ce mode de propagation de la maladie, explique le passage de la peste du rat à l'homme par l'intervention d'un parasite : la puce. Cet insecte, après avoir piqué un rat contaminé ou un pestiféré et puisé avec leur sang le germe même de la maladie, va piquer des sujets indemnes et leur transmet l'affection dont il n'a été que l'agent de transmission. Le Dr Simond a retrouvé sur la trompe et dans l'intestin de puces prélevées sur des rats malades le bacille de la peste. Cet insecte abandonne habituellement le cadavre des rats quelques heures après la mort, ce qui explique l'innocuité de ceux-ci et le peu de danger de prendre dans la main un rat mort de la peste depuis vingt-quatre ou quarante-huit heures. Enfin, il arrive une fois sur vingt que l'on retrouve la trace de la piqûre des puces sur le corps du pestiféré, lorsqu'on examine celui-ci peu de temps après le début de la maladie.

Après avoir brièvement esquissé l'histoire du bacille de la peste et étudié comment il se transmet, je veux ajouter quelques mots sur les conditions qui favorisent l'apparition du fléau.

La première de toutes, c'est la famine. Pour que la peste

évolue en un point déterminé, il ne suffit pas que des pestiférés y aient apporté le contage ; il faut que la misère, l'encombrement, les mauvaises conditions hygiéniques aient préparé le terrain. Les épidémies égyptiennes apparaissent chaque fois que les crues du Nil, trop abondantes ou trop faibles, amènent une période de disette. De plus, on a remarqué que, dans les pays tropicaux, la maladie cessait ou du moins s'atténuait beaucoup pendant les grosses chaleurs de l'été. Cette constatation ne s'applique pas aux pays tempérés où le développement de l'affection peut apparaître à toutes les saisons. Les accalmies du fléau sont expliquées par ce fait qu'au bout d'un certain temps les rats disparaissent, soit qu'ils aient émigré, soit qu'ils aient succombé; dès lors, il faut attendre une nouvelle génération de ces animaux pour que la maladie réapparaisse. L'altitude ne met pas à l'abri des atteintes épidémiques. Enfin toutes les races ne sont pas également réceptives. Les Asiatiques contractent la peste avec une bien plus grande facilité que les Européens. Pendant l'épidémie de Tamatave, sur cent pestiférés, on comptait une moyenne de quatre-vingt-deux Asiatiques ou Malgaches et seulement dix-huit Européens. L'âge joue également un rôle, puisque les enfants prennent la plupart du temps une maladie d'allures moins sévères que les adultes.

*
* *

Revenons maintenant à des considérations d'un ordre plus général, et demandons-nous quelles voies terrestres ou maritimes suit le fléau pour se propager à travers le monde.

Les craintes qu'on peut avoir du côté de l'Afrique sont minimes si l'on songe que le foyer de peste de la Cyrénaïque semble actuellement éteint et que les voies et moyens de communication qui unissent cette contrée aux pays environnants sont très primitifs. Le foyer de peste de l'Ouganda doit cependant causer quelques inquiétudes. Le lac Victoria a été récemment relié à la côte orientale de l'Afrique par une voie ferrée qui aboutit à Monbaza sur l'océan Indien. Mais ces inquiétudes seront encore plus justifiées quand le Transafricain ira d'Alexandrie au Cap en passant par la région des grands lacs.

La peste indienne, beaucoup plus menaçante, n'a que le choix entre les différentes voies à suivre pour atteindre l'Europe. De Bombay à Kurrachee, il n'y a qu'un pas que le fléau a toujours rapidement franchi. A partir de ce point, il bifurque et prend, soit la route du Nord dont les étapes sont Hérat, Lahore, Mesched et les stations du Transcaspien, soit la route de l'Ouest, plus lente, par le golfe Persique, Bénder-Bouchir, Biredjick, Beyrouth ou Batoum. Mais le trajet des Indes à l'Europe est infiniment plus direct par l'océan Indien, la mer Rouge et le canal de Suez, et c'est l'itinéraire habituellement suivi par la peste pour nous atteindre. Tandis que les deux premiers trajets sont relativement longs à cause de la lenteur des communications, celui-ci est rapide et permet au germe de la maladie de se disséminer sur un espace beaucoup plus étendu.

La peste chinoise est surtout dangereuse pour les pays limitrophes : le Tonkin, l'Indo-Chine et le Japon. Les relations de la Chine avec l'Europe se sont beaucoup étendues dans le cours de ces dernières années, et le chemin suivi par la maladie pour atteindre le bassin de la Méditerranée est le même que celui que j'ai indiqué plus haut pour l'épidémie des Indes. La mer Rouge et le canal de Suez constituent un long défilé sur lequel se sont concentrés presque tous les efforts pour empêcher l'implantation de la maladie dans nos contrées. Le foyer de peste situé en Baïkalie semble devoir s'étendre de jour en jour le long du chemin de fer transsibérien.

***

Connaissant les caractères généraux de la maladie, ses foyers d'élection et les voies qu'elle suit le plus habituellement pour gagner l'Europe, examinons quelles mesures de défense ont été prises contre elle.

Cette importante question de la lutte contre la peste a été bien souvent étudiée; des conférences internationales eurent lieu dans ce but à Paris en 1851, à Constantinople en 1866, à Vienne en 1874, à Rome en 1885, à Venise en 1892, à Dresde en 1893, à Paris en 1894 et enfin à Venise en 1897. A la suite de discussions nombreuses, une série de mesures générales

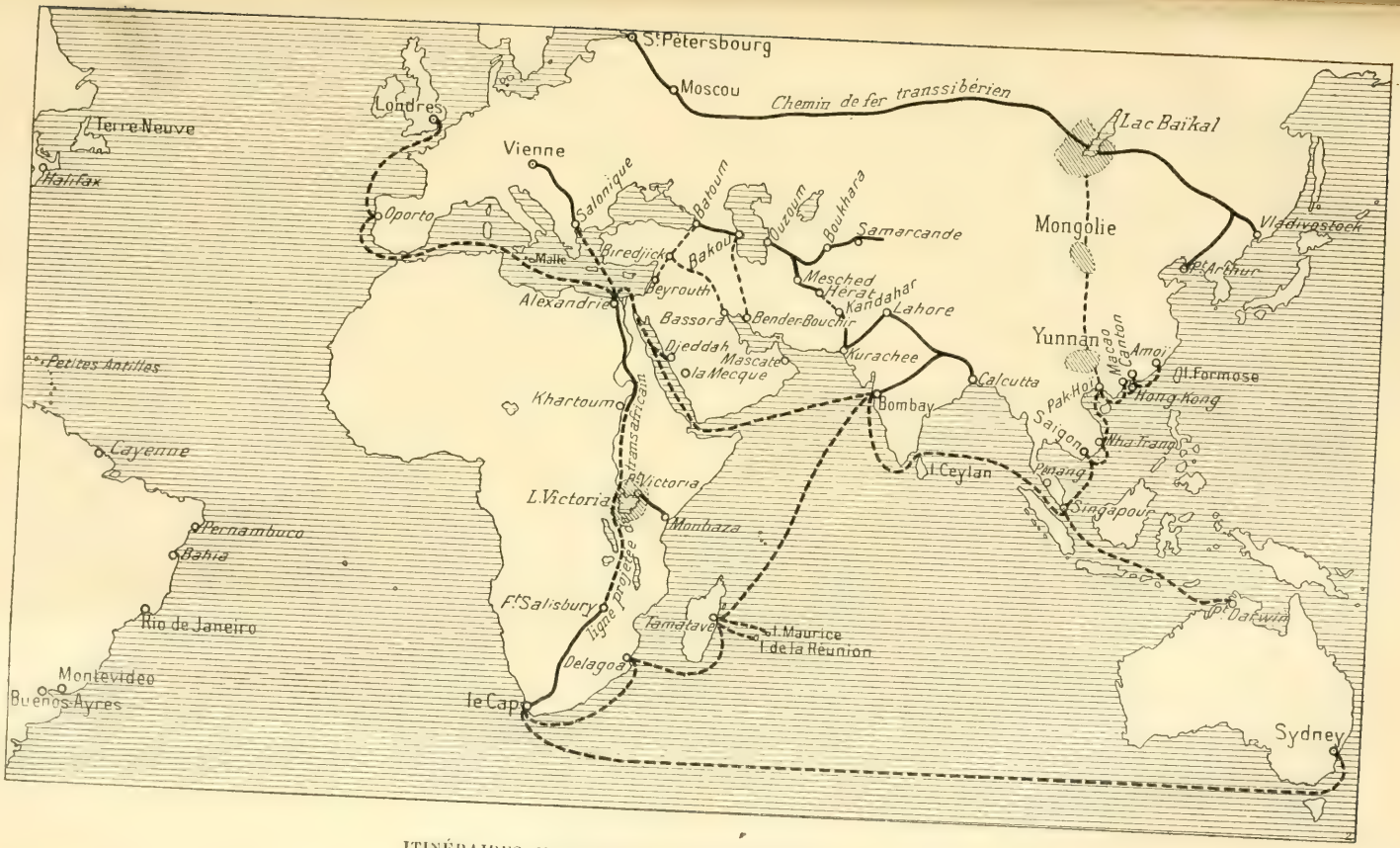

ITINÉRAIRES MARITIMES ET TERRESTRES DE LA PESTE

ont été prises par les pays qui s'étaient fait représenter à ces conférences.

Il est admis que les contrées envahies par la maladie doivent le notifier officiellement aux contrées voisines. Toute puissance, avertie dans ces conditions, reste libre de surveiller les points de transit de ses frontières, ou même d'interdire d'une manière complète l'accès de son territoire aux voyageurs et aux marchandises provenant du pays contaminé. La Russie a déjà pris ce dernier parti à plusieurs reprises, à cause de l'impossibilité où se trouvaient le Belouchistan, l'Afghanistan et la Turquie de protéger efficacement leurs frontières contre l'envahissement du fléau. A la conférence de Venise de 1897, sur la proposition des délégués français, MM. Barrère, Brouardel et Proust, une sorte de règlement sanitaire international a été définitivement adopté. Des postes sanitaires situés sur les principales voies de pénétration, dans chaque pays, deviendront, en temps d'épidémie, des lieux d'inspection médicale et de désinfection. Chaque fois qu'un cas sera signalé en un point déterminé, un cordon sanitaire entourera le foyer menaçant et l'isolera aussi parfaitement que possible du reste du pays. Ces mesures ont suffi en maints endroits, notamment à Anzob, pour circonscrire et éteindre le foyer épidémique.

La surveillance des voies maritimes est plus difficile. Dans un port contaminé, des médecins chargés de ce soin doivent procéder à un examen minutieux des navires en partance, afin d'ordonner le débarquement des malades ou la désinfection des objets suspects. On a particulièrement attiré l'attention sur les navires de pèlerins qui tentent souvent d'échapper à l'inspection sanitaire ; ces derniers manquent parfois de médecins, alors que la présence d'un seul, au moins, est obligatoire. Les provisions de vivres sont insuffisantes ou défectueuses ; l'eau potable, conservée dans des récipients malpropres, est mauvaise ; le chiffre réglementaire des pèlerins, fixé pour chaque navire, est sans cesse dépassé ; enfin, les passagers vivent dans une promiscuité dangereuse, au mépris des règles de l'hygiène la plus élémentaire.

Dans les ports de débarquement et à Suez, les navires signalés sont divisés en trois catégories absolument distinctes : les navires *indemnes*, auxquels est accordée la libre pratique immédiate, quelle que soit la nature de leur patente ; les navires

suspects, qui ont eu la peste à bord, mais dans lesquels aucun cas nouveau n'est survenu depuis 12 jours; enfin, les navires *infectés*, qui transportent avec eux la maladie ou ont présenté des cas de peste depuis moins de 12 jours. Cette limite de 12 jours est calculée d'après le temps maximum d'incubation de la maladie.

Les navires suspects qui possèdent un médecin et une étuve

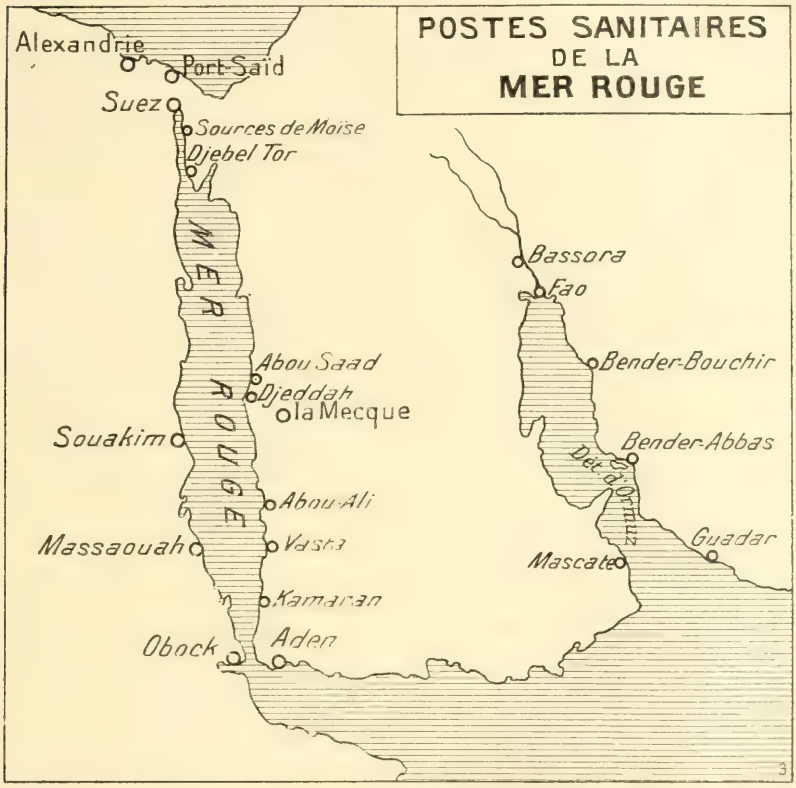

à désinfection traversent le canal de Suez en quarantaine, c'est-à-dire sans avoir aucune communication avec la côte. Les autres sont tenus de s'arrêter aux sources de Moïse pour que les objets suspects et le linge soient désinfectés et que l'état sanitaire du bord puisse être vérifié.

Dans les bâtiments infectés, le médecin du bord est tenu de déclarer, sous serment, les noms des personnes malades qui sont débarquées, tandis que le linge sale et les locaux contaminés du navire sont désinfectés. Si aucun médecin n'est attaché

au service du bord, tous les passagers sont descendus à terre et mis en observation pendant le temps nécessaire pour compléter la quarantaine de 12 jours, à partir de l'époque d'apparition du dernier cas de peste. Puis, le passage en quarantaine du navire dans le canal de Suez a lieu.

La conférence de Venise a émis le vœu que des postes sanitaires soient aménagés dans les ports de la mer Rouge visités par les pèlerins musulmans. Kamaran, Vasta, Abou-Ali en Arabie, Massaouah, Souakim en Afrique, ont déjà reçu des améliorations très notables. Djebel-Tor, Abou-Saad et surtout Djeddah, le port de débarquement général, sont encore loin de pouvoir offrir une garantie suffisante en raison des améliorations qu'il conviendrait de faire et que le Sultan se refuse à exécuter.

Les mêmes défenses insuffisantes se retrouvent dans le golfe Persique. La station de Bassorah, située loin dans l'intérieur des terres, sur le cours du Chatt-el-Arab, est absolument inefficace contre l'envahissement de la peste. Le golfe Persique est ouvert aux incursions du fléau. Les ports de Fao, de Bender-Bouchir, de Bender-Abbas et surtout l'île de Kishen, au détroit d'Ormuz, Guadar et Mascate dans la mer d'Oman, ont été indiqués comme pouvant devenir ultérieurement des centres sanitaires susceptibles de présenter des garanties très appréciables. Le poste principal serait à Ormuz, à Mascate ou à Guadar.

Mais il est une mesure que la France a été la première à appliquer et qui mériterait de se généraliser, c'est l'interdiction faite par chaque puissance à ses sujets mahométans, de se rendre à La Mecque, lorsqu'ils seraient exposés à s'y trouver en contact avec des pèlerins pestiférés.

Le littoral du golfe Persique n'offre aucune barrière au fléau, bien qu'il soit annuellement visité par des milliers de mahométans dont certains, comme les chiites hindous, vont en Mésopotamie — leur terre sainte — pour y enterrer les cadavres de leurs parents, qu'ils emportent avec eux à travers les déserts de la Perse et de l'Arabie.

Des mesures seraient à prendre dans ce sens. Mais auparavant, il faudrait que les conseils sanitaires de Constantinople et d'Alexandrie fussent indépendants. Ils ne le deviendront que lorsque la majorité sera assurée aux délégués internationaux et non aux sujets du Sultan.

A l'arrivée en Europe, les navires indemnes sont admis à la libre pratique ; les navires suspects sont désinfectés, puis les passagers ainsi que l'équipage sont soumis à une surveillance d'une dizaine de jours ; les équipages et les passagers de navires infectés sont isolés pendant une durée variable, jamais supérieure à dix jours, et le bâtiment est désinfecté.

Certains pays ont imposé aux passagers des quarantaines prolongées qui, outre qu'elles avaient le caractère de véritables mesures vexatoires, pouvaient mettre en danger la santé de ceux qui se trouvaient ainsi claustrés dans les lazarets au contact des pestiférés. Les désinfections ont surtout visé la destruction des rats, et dans ce but, les Anglais et les Allemands ont employé l'acide carbonique et l'acide sulfureux. Par ces corps on arrive également au but cherché, mais le premier séjourne dans les parties basses du navire et n'a aucune tendance à s'échapper, sa densité étant plus grande que celle de l'air : il en résulte un danger permanent pour les hommes préposés au chargement du navire ; quant à l'acide sulfureux, il est à juste titre accusé de détériorer les étoffes précieuses et doit être écarté. Cette désinfection a lieu, la plupart du temps, lorsque la cargaison a été débarquée. Cette pratique est défectueuse, car des rongeurs peuvent être transportés à terre en même temps que les ballots de marchandise où ils ont élu domicile.

*
* *

Je tiens, en terminant, à dire quelques mots du traitement de la peste. Il est fondé sur le principe général de la sérothérapie qui est le suivant : « donner à un sujet une maladie infectieuse *bénigne*, en la lui faisant contracter dans les meilleures conditions pour le guérir et le préserver ainsi pour plus tard de cette même maladie qui, fortuitement contractée, pourrait être mortelle. »

Le Dr Yersin eut le double honneur de découvrir presque en même temps le germe de la maladie et son remède. Désireux d'obtenir une grande quantité de sérum, il inocula au cheval des doses minimes et croissantes du microbe de la peste. L'animal contracta une affection bénigne et lorsqu'il fut guéri, le Dr Yersin constata que son sérum était doué de propriétés à la fois curatives et préservatives contre la peste. Des souris ino-

culées avec une dose mortelle de culture virulente sont guéries par le sérum de Yersin. C'est au mois de juin 1896, que le sérum fut appliqué pour la première fois à un jeune missionnaire chinois de Hong-kong qui guérit. Vingt-six pestiférés furent peu après soumis au même traitement et deux seulement succombèrent.

L'année suivante, les résultats obtenus furent moins brillants, en raison de l'imperfection de la récolte du sérum qui avait été fabriqué en l'absence du Dr Yersin et après la mort du vétérinaire chargé de la surveillance de son laboratoire.

Depuis, les succès des premiers jours sont la règle. Les méthodes d'obtention du sérum se sont encore perfectionnées, et des inoculations préservatrices ont été faites aux Européens vivant dans des milieux contaminés. Elles ont été couronnées du plus grand succès. Je ne peux résister au désir de donner un exemple frappant de l'efficacité du sérum du Dr Yersin. Il a été rapporté par M. le Dr Bourges. « Dans une maison se trouvent réunis trois Européens et dix domestiques hindous ; l'un des domestiques meurt de la peste ; un des Européens est atteint et guérit à la suite d'injections de sérum pratiquées par Yersin. Les deux autres Européens et quatre domestiques sont inoculés préventivement ; aucun d'eux ne prend la maladie. Sur les cinq autres, quatre sont atteints les jours suivants par la peste et meurent. »

L'inoculation préventive assure l'immunité pendant une quinzaine de jours seulement, de sorte que la nécessité de la renouveler au bout de ce laps de temps s'impose pendant les épidémies. Enfin, pour obtenir le maximum d'effets curatifs, le sérum doit être administré aux pestiférés dans les quarante-huit heures qui suivent le début de la maladie.

La méthode du Dr Haffkine paraît devoir être préférable à la précédente, au point de vue de la durée de l'action préventive. Ce dernier expérimentateur injecte directement à l'homme des cultures de bacilles de la peste stérilisées à 70° centigrades. Le procédé est un peu brutal, mais il confère au sujet sain sur lequel il a été appliqué une immunité qui n'est pas inférieure à six mois.

Le vaccin de Haffkine, inoculé à des malades graves, a parfois produit de mauvais résultats, car son action très active s'ajoute à celle du germe infectant pour terrasser le malade. Il doit

donc être surtout réservé aux sujets parfaitement sains dans le but de les immuniser. On réservera, pour le traitement des pestiférés, le sérum antipesteux du Dr Yersin dont l'efficacité est absolument incontestable.

Malheureusement, l'application du traitement sérothérapique se heurte souvent à la crainte superstitieuse qu'inspirent aux populations barbares nos méthodes thérapeutiques si différentes des leurs. Dans le but de déterminer les Hindous à se faire vacciner contre la peste, on a autorisé ceux des indigènes qui seraient vaccinés depuis plus de quarante-huit heures et moins de quinze jours, à circuler librement hors des cordons sanitaires.

Cette mesure a été aussitôt suivie des meilleurs effets, et afin de pouvoir vaquer à leurs occupations, les Hindous sont venus en foule se faire vacciner. Ceux qui se soumettaient au traitement de Haffkine étaient en outre dispensés de toute quarantaine, moins de six mois après avoir subi cette vaccination. Si de telles mesures se généralisaient, la peste ne tarderait pas à rentrer dans le domaine de l'histoire et les auteurs ne la classeraient plus que dans le groupe des maladies éteintes.

MAURICE BURET.

LA TRANSBAÏKALIE ET LA COLONISATION

La Transbaïkalie est une des trois provinces qui sont placées sous le commandement du gouverneur général de l'Amour. Sa superficie est de 575.735 verstes carrées, c'est-à-dire à peu près 600.000 kilomètres carrés, dont plus d'un tiers conviennent à la vie sédentaire et sont excellents pour la colonisation. Les trois provinces, qui forment le gouvernement général de l'Amour, comprennent tout le versant du Pacifique; mais la Transbaïkalie est en outre formée, dans sa partie occidentale, par les bassins de rivières d'inégale importance et qui se jettent dans le lac Baïkal. La ligne de partage des eaux, qui sépare en deux versants principaux la province, est formée par les monts Stanovoï dont le pic principal, le Tchokondo, a environ 2.500 mètres d'altitude. Ces montagnes donnent naissance à de grands cours d'eau : trois sont des affluents du lac Baïkal, l'Angara supérieure, la Bargouzine et la Sélenga. Cette dernière rivière est large et navigable jusqu'à la petite ville de Sélenguinsk, chef-lieu du district du même nom; elle est grossie du Khilok, du Tchikoï et de l'Ouda. De l'autre côté des monts Stanovoï coulent deux rivières principales, l'Ingoda et l'Onone, qui forment, après leur confluent, la Chilka, laquelle, grossie de l'Argoune à la frontière même de la province, prend alors le nom de fleuve Amour qu'elle ne quittera plus jusqu'à son embouchure dans l'Océan.

La température de la province est excessive en hiver comme en été. La moyenne du mois le plus froid est en général de —30°; on a même observé dans le district de Nertchinsk, qui n'est pourtant pas sous une latitude très élevée, des moyennes de —38° en janvier. La neige tombe rarement dans cette région, et dans certains districts, des semaines se passent en hiver, des mois parfois même, sans qu'on puisse y établir le traînage.

La partie septentrionale-orientale de la province est couverte de forêts, et l'autre partie forme une vaste steppe. La flore du pays présente deux aspects bien distincts : elle est tantôt sibérienne, tantôt mongolienne; et la faune a les mêmes caractères. Les bords du lac Baïkal et la province de Bargouzine sont peuplés d'animaux sauvages. On y trouve des ours noirs, dont la taille est formidable, des loups énormes à oreilles longues et

frisées, des cerfs musqués, des sangliers à poils très noirs et très épais, des chevreuils. Les animaux de petite taille sont des marmottes particulières à la contrée, des renards rouges et gris, et quelquefois blancs ou argentés, des zibelines, des loutres, des putois, des écureuils. Les oiseaux sont peut-être plus nombreux que les quadrupèdes, aigles, milans, faucons, vautours, butors très sauvages, tétras, coqs de bruyères, gélinottes, perdrix blanches, et canards de toute espèce, gris en automne, rouges, verts ou blancs au printemps.

La population de la Transbaïkalie est de 684.890 habitants, dont 351.436 hommes et 333.454 femmes. La province est partagée en huit districts : ce sont ceux de Tchita, Akcha, Barkouzine, Nertchinsk, Nertchinski-Zavod, Sélenguinsk, Troïtzkosavsk, Verkhné-Oudinsk. Le Transsibérien a déjà transformé les districts qu'il a traversés; partant de la station de Myssovaïa, il côtoie tout d'abord, du Sud au Nord, le lac Baïkal, puis il remonte la vallée inférieure de la Sélenga qu'il traverse sur un grand pont en fer. La première ville importante qu'il traverse est celle de Verkhné-Oudinsk, assez pittoresquement située au bord de la Sélenga. La ville est peuplée de 8.002 habitants, son commerce est considérable, et d'assez gros bateaux viennent y chercher des marchandises venues de Chine par la route postale, par Kiakhta et Sélenguinsk. La ville comprend un bazar très remuant; mais c'est surtout au mois de janvier, à l'époque de la foire qu'elle est vivante et fréquentée. Elle est visitée alors par les marchands russes d'Irkoutsk et de Kiakhta, par des Chinois et des Mongols. Les échanges en 1901 dépassèrent 2 millions de francs. La foire n'a cependant qu'un caractère local, et les objets vendus sont surtout fabriqués dans le pays : on y trouve aussi des peaux et des fourrures venues surtout du district de Bargouzine, du thé, des étoffes et même des porcelaines chinoises.

La voie ferrée remonte la vallée de la rivière Ouda qui tombe dans la Sélenga, devant Verkhné-Oudinsk, et celle de l'Arikija; puis vient l'importante station de Petrovski-Zavod. C'est là que se trouve une grande usine qui possède un domaine forestier de 90.000 hectares où les minerais de fer sont très abondants. La ligne côtoie ensuite la longue vallée du Klilok, puis gravit, par une succession de rampes hardies, les monts Stanovoï. Après les avoir franchis, on arrive rapidement à

Tchita. Le voyage en chemin de fer n'est pas sans danger en Transbaïkalie, car la voie suit toujours le cours des rivières : elle a été tracée au flanc même des montagnes, les travaux de contrefort et de soubassement ont été faits de façon très insuffisante, et des rochers menaçants sont suspendus au-dessus des têtes des voyageurs. A la fonte des neiges, les terres deviennent molles et glissantes, le poids des arbres les désagrège, et arbres et mottes de terre tombent sur la voie avec des rochers et des pierres qu'ils entraînent dans leur chute. On ne compte plus les déraillements et les accidents dans cette partie de la Sibérie; les ingénieurs d'ailleurs en parlent en riant, mais les voyageurs prennent la chose beaucoup moins gaiement. Pour donner une idée de la solidité de la voie, je ne dirai qu'un fait : un soir trois wagons vides furent placés sur une voie de garage; une forte pluie tomba pendant la nuit, et le lendemain, voie et wagons, tout était tombé dans la rivière. L'ingénieur, cette fois encore, ne se montra pas ému, et il vint me chercher pour me faire photographier l'accident : « Cela vous fera, me dit-il, une jolie projection pour une conférence à la Société de géographie de Paris! »

La ville de Tchita est le chef-lieu de la Transbaïkalie et le siège de résidence du gouverneur de la province, qui doit toujours appartenir à l'armée. La ville, qui fait illusion vue de loin, est semblable à un grand village, plein de boue ou de poussière selon la saison. Peuplée de 11.480 habitants à l'époque du recensement de 1897, elle compte aujourd'hui plus de 21.000 âmes. On construit en ce moment une gare dans la ville même. On sait que les ingénieurs ont toujours fait passer le Transsibérien à quelques kilomètres des villes; fidèles à leurs principes, ils avaient construit la gare de Tchita à quatre kilomètres des maisons, bien que la ligne passât dans la ville. Les Sibériens expliquent de façon peu flatteuse pour eux les habitudes des ingénieurs, mais les villes ont eu le tort parfois de vouloir vendre trop cher les terrains sur lesquels on aurait pu construire les gares.

La ville de Tchita possède, dans une maison de grandeur très insuffisante, un musée qu'un excellent conservateur, M. Koutznetsov, avait admirablement organisé. Le bâtiment ne valait rien, mais les collections bien cataloguées étaient intéressantes; aujourd'hui on a eu le tort de remplacer M. Kouznetsov au grand détriment des collections.

Tout près du musée, un petit temple bouriate, musée du culte des lamas, a été bâti en 1899. On avait alors, sous la direction de la Société de géographie, organisé à Tchita une exposition locale, dont la province avait fait les frais : les principaux donateurs, dont la générosité contribua au succès de l'exposition, furent le chef des lamas, la ville de Tchita, l'armée cosaque et quelques riches marchands. Le succès de l'exposition fut très grand ; on y vit réunis tous les produits de l'industrie du pays, on y constata les progrès de la civilisation sibérienne et enfin le temple fut intelligemment construit sur le modèle de ceux qu'on admire dans les monastères bouddhiques de Transbaïkalie, sous les conseils du premier lama de la province, qui en fut le principal donateur.

Après Tchita, le Transsibérien suit le cours de l'Ingoda, qui prend le nom de Chilka après son confluent avec l'Onone. Il passe devant la petite ville de Nertchinsk, chef-lieu de district, et peuplée de 6.000 habitants. Après Nertchinsk, la voie existe encore jusqu'à Srétensk, son point terminus : c'est là que les voyageurs s'embarquent pour faire le voyage de l'Amour. Jusqu'à la frontière de la province — endroit où la Chilka, grossie de l'Argoune, prend le nom d'Amour — la rivière coule entre de pittoresques montagnes, qui forment une gorge étroite. La navigation y est souvent difficile, il y a des bas-fonds formés d'écueils et de rochers. J'y ai apprécié les charmes, pendant mes voyages, d'un accident de gouvernail, d'un échouage et d'un abordage : beaucoup de voyageurs n'ont pas été mieux partagés.

C'est entre Tchita et Nertchinsk, à la station de Karymski, que la nouvelle voie du Transsibérien se détache de l'ancienne pour se diriger vers Port-Arthur. Elle va du Nord au Sud et traverse d'abord un pays montagneux où les ingénieurs ont fait de hardis et curieux ouvrages d'art. La ligne, avant de franchir la frontière, laisse assez loin à l'ouest le petit chef-lieu de district appelé Akcha, peuplé seulement de 1.682 habitants dont presque tous s'occupent de culture et d'élevage.

Le chef-lieu du district de Bargouzine au nord de la province n'est pas plus important ; celui de Nertchinski-Zavod est beaucoup plus connu parce qu'il est le siège de l'administration d'un district, riche en minerais de toute sorte. C'est là que de 1886 à 1891 on a extrait plus de 3.300 kilogrammes d'or ; c'est là aussi que se trouvent les fameuses mines d'argent, qu'on

exploitait déjà au siècle dernier. En ce moment, il y a 90 mines d'argent qui sont connues, mais dix seulement sont exploitées : on en tire par an environ 400.000 francs d'argent, et la production qui allait s'épuisant d'année en année semble aujourd'hui se relever.

Les deux autres chefs-lieux de district de la province sont Selenguinsk et Troitskosavsk. Une bonne route postale quitte Verkhne-Oudinsk et se dirige vers le Sud : elle traverse quelques villages peuplés d'émigrés dissidents et de paysans colons, et passe non loin de grands monastères où vivent les lamas bouriates. Après un trajet de 120 kilomètres, on atteint la petite ville de Sélenguinsk, bâtie en bois, non loin de la Sélenga qui y coule gracieusement au pied de montagnes aux cimes dénudées, mais aux pentes verdoyantes. Les habitants, qui s'occupent de jardinage, d'agriculture, de chasse, de pêche et de commerce, sont peu nombreux : 1.100 individus à peine.

Environ 100 kilomètres après Selenguinsk, la route postale atteint un autre chef-lieu de district, Troitskosavsk, habité peut-être par les plus riches marchands de toute la Sibérie. La ville est jolie et le site agréable ; la frontière chinoise est voisine, et sépare, à 3 verstes de Troitskosavsk, la ville russe de Kiakhta de la ville chinoise de Maïmatchen. Les échanges ont vite enrichi les marchands de Kiakhta, qui pour la plupart mènent une vie très large et dépensent tant d'argent que la Russie tout entière s'est souvent trompée sur l'importance de leur crédit. Beaucoup de marchands en effet vivent au jour le jour, sans faire d'économies, car l'épargne n'est pas une qualité russe. Pendant la dernière guerre de Chine, le thé, principale source de revenus pour les marchands, ne passa pas par Kiakhta, et quelques maisons, que l'on considérait comme très solides, sautèrent aussitôt. La ville, qui ne comprend que 10.000 habitants, est composée de maisons en bois et en pierres, ces dernières assez nombreuses.

Une route conduit directement du Baïkal à Kiakhta ; elle passe par un col de la chaîne qui côtoie le lac et réunit ainsi la frontière et Maïmatchen à Irkoutsk : cette route, appelée route des marchands, a une longueur de 240 verstes. La ligne de chemin de fer qu'on projette suivrait probablement la même voie. Les marchands le souhaitent, car ce serait la ruine de Kiakhta, si le Transmongolien était construit entre Irkoutsk et Ourga, sans

passer par la Transbaïkalie, comme certains journaux l'annoncent aujourd'hui. L'importance commerciale de la route du thé, ainsi qu'on l'appelle encore aujourd'hui, est très ancienne. Les échanges étaient déjà considérables au commencement du siècle ; en 1854, il y avait à Kiakhta 58 maisons de commerce, 37 appartenaient à des Sibériens qui avaient des succursales dans les autres villes de Sibérie, 21 étaient gérées par des représentants de la Russie d'Europe. Le commerce perdit un peu de son importance à partir de 1870 lorsqu'on commença à transporter le thé par mer. De 1892 à 1894, les échanges furent en moyenne de 50 millions de francs. En 1895, ils atteignirent une somme de 60 millions de francs (17.756.000 roubles importés en Russie, et 2.137.000 exportés en Chine). Les années de 1896 et 1897 furent un peu moins bonnes, mais en 1898 la statistique constata 56 millions de francs : l'année de la guerre de Chine fut, on l'a déjà vu, fatale aux marchands de Kiakhta et par contre-coup à toute la Sibérie.

Les marchandises importées en Sibérie ne sont pas uniquement chinoises ; les produits mongols sont nombreux, le tableau suivant, le dernier qui soit publié, le constate :

Marchandises de Mongolie.	Nombre.	Prix.
		Roubles.
Beurre	30.416 kilos	9.380 50
Feutre de mouton	800 morceaux	230
Peaux	28.738 pièces	106.782 15
Poils de chameau	2.928 pouds	1.247
Laine	336 —	52 50
Total		117.692

Pour connaître les principaux objets d'échange et leur prix moyen, nous prendrons comme type une année moyenne ; celle de 1899 convient à cet objet. On exporta alors en Chine :

	Roubles.
Comestibles	25.282 45
Instruments et matériaux pour les métiers et l'agriculture	27.791 93
Objets fabriqués	872.588 52
Autres marchandises	8.144
Monnaies russes	3.097 05
Billets russes	406.559 10
A reporter	1.343.433 05

	Roubles.
Report	1.343.433 05
Fourrures	41.995
Thé	26.574 74
Thé ordinaire en briques	1.395
Thé noir en briques	50.275 18
Thé vert en briques	315
Sucre	29.189 85
Divers	52.915 05
Total	1.564.474 08

Les importations de Chine en Sibérie furent les suivantes :

	Roubles.
Marchandises et produits	18.922.015 80
Divers	9.380 50
Marchandises de Mongolie	112.418 65
Billets russes	5.210
Total	19.048.935 12

Pour avoir le commerce total, il faudra ajouter les chiffres suivants, représentant les autres marchandises entrées par d'autres routes dans la province : 1.584.770 roubles pour le thé, 1.114.250 pour divers produits et l'on aura une somme totale de 21.747.955 roubles 13 kopeks.

Les briques de thé, mentionnées dans le tableau des exportations, sont des tablettes de couleur brune longues de 30 centimètres environ, larges de 18, épaisses de 2 à 3. Pour les fabriquer, on soumet à très forte pression les feuilles de thé : la brique obtenue est très dure, et le paysan qui l'emploie en casse un petit morceau qu'il met infuser comme le thé ordinaire. On sait que les Russes boivent du thé plusieurs fois par jour : un fonctionnaire en absorbe parfois plus de vingt verres dans sa journée, et le plus pauvre moujik tient à avoir son thé chaque fois qu'il le peut. Le thé en briques est moins dur que le thé tel que nous l'employons, et les indigènes de Sibérie, les paysans émigrés, et même beaucoup de paysans russes n'emploient pour leur consommation personnelle que la brique de thé. Les Mongols s'en servent uniquement et les salaires de ces derniers sont payés avec des briques presque aussi souvent qu'en argent.

*
* *

Les 684.890 habitants de la Transbaïkalie peuvent se répartir de la façon suivante :

	Hommes.	Femmes.
Noblesse	1.908	1.398
Clergé	1.215	1.066
Marchands	2.153	2.099
Petit commerce	10.243	10.447
Paysans	105.731	105.034
Cosaques	105.687	104.156
Aborigènes	96.998	96.715
Ex-forçats en résidence forcée	10.405	3.379
Etrangers	881	79
Petits fonctionnaires et famille	13.548	7.396
Divers	2.167	1.685
	351 136	333.454

Il n'y a pas grande observation à faire sur ce tableau; on doit simplement constater que, comme dans la province d'Irkoutsk, les aborigènes sont loin d'être la majorité. Les Cosaques sont plus nombreux qu'eux et aussi, les paysans.

Voici un autre tableau plus intéressant :

RELIGIONS

	Hommes.	Femmes.
Orthodoxes	231.993	216.224
Dissidents	21.547	21.133
Catholiques	1.728	1.111
Protestants	298	163
Israélites	4.214	3.327
Musulmans	1.784	619
Culte lamaïte (bouddhistes)	87.372	88.518
Païens	2.500	2.359
	351.436	333.454

Il ne faut pas s'exagérer l'importance et la valeur de cette statistique officielle. Le chiffre donné pour les orthodoxes est évidemment exagéré; les dissidents et les bouddhistes sont au contraire plus nombreux qu'on ne veut bien le dire. Il y a beaucoup de Cosaques dans la province, et par conséquent parmi ceux-ci des dissidents qui sont comptés pour des orthodoxes. Dans ce même chiffre il y a enfin des baptisés sans conviction (restés de cœur bouddhistes ou lamaïstes), des baptisés par surprise, et des baptisés par nécessité, sous la promesse que les autorités fermeront les yeux sur quelques fautes commises. Les prêtres orthodoxes n'ont d'ailleurs pas à se

vanter de leur œuvre peu civilisatrice dans la province de Transbaïkalie.

Une dernière observation à faire est qu'en Transbaïkalie, comme dans la province d'Irkoutsk, il y a, quoi que les Russes en disent, un certain nombre d'Israélites qui ont pu pénétrer en Sibérie.

Les races seraient réparties de la façon suivante :

Districts	Russes.	Tatars et Israélites.	Bouriates.	Toungouses.
Akcha	80.8	0.1	19.1	
Bargouzine	35	1.2	62.0	1.8
Nertchinsk	99.4	0.3	0.3	
Nertchinski-Zavod	99.6	0.2	0.2	
Selenguinsk	37.2	0.4	60.8	1.6
Tchita	46.1	0.6	30.3	23
Troitskosavsk	57.07	0.03	42.9	
Verkhné-Oudinsk	65.9	0.5	33.6	

La colonisation russe a réussi en Transbaïkalie, où les terres noires sont nombreuses et les pâturages abondants. Il y a aujourd'hui dans la province 300.000 hectares qui sont cultivés. Les colons pratiquent la méthode des jachères et parfois des friches. La récolte varie entre 2 et 4 millions d'hectolitres ; elle nourrit non seulement tous les habitants de la région, mais aussi une partie des habitants de la province d'Irkoutsk, où les récoltes sont insuffisantes, malgré les efforts d'excellents colons. Ces colons appartiennent à une secte trop nombreuse en Russie : ce sont les « skaptsy », castrats exilés en Sibérie.

Les plus intéressants des colons de Transbaïkalie sont les Séméiski qui furent exilés, eux aussi, en Sibérie. Dans la deuxième partie du XVIIIe siècle, ils furent envoyés en Transbaïkalie, et leur nom qui vient d'un mot signifiant « famille » leur a été donné parce qu'ils furent exilés avec leurs femmes et leurs enfants. Certains auteurs prétendent que ce nom leur a été donné parce qu'ils se marient toujours entre eux. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'anthropologue qui vient étudier les Grands-Russiens ne peut aujourd'hui trouver de types absolument purs que parmi les Séméiski. Ceux-ci durent longtemps lutter contre les indigènes leurs voisins, mais leur opiniâtreté fut admirable et ils restèrent vainqueurs de tous les obstacles. Leurs champs couverts de moissons, leurs maisons confortables

firent déjà l'admiration des voyageurs qui leur rendirent visite il y a cent ans. Tandis que les Cosaques paresseux cultivaient mal leurs terres fertiles, les Séméiski venaient à bout des terres les plus rebelles. Leurs mœurs étaient jadis citées en exemple à tous les Sibériens : ils apprenaient à lire et à écrire dans leurs jeunes années, conservaient pieusement leurs vieilles coutumes, et encore aujourd'hui on pourrait faire chez eux ample moisson de vieilles chansons et de légendes pittoresques. Ce n'est que récemment que quelques-uns ont commencé à boire de l'eau-de-vie et à fumer du tabac. Ils ont une maison de prière, où les vieux font des lectures aux plus jeunes; ils savent par cœur les livres saints et à tous moments dans la conversation ils font de longues citations. Ils vivent sans prêtres, mais tous les trois ans environ ils font venir de la ville d'Yaroslav un prêtre de leur secte, qui bénit, baptise et marie pour le passé, le présent et l'avenir. En son absence, ce sont les vieux qui célèbrent les mariages entre les jeunes gens. Presque toujours le fiancé est un homme superbe, et la fiancée une belle fille, saine et fraîche, coquette sous l'étoffe rouge dont elle se drape la tête, et avec les colliers à gros grains dont les rangs doubles ou triples lui parent la poitrine.

Les paysans, venus longtemps après les Séméiski, ont à leur disposition beaucoup plus de terres, mais ils récoltent moins, car ils ne sont pas aussi sages et aussi économes. Les Cosaques, qui forment une ligne de défense le long de la frontière, aiment mieux boire que travailler et engagent comme laboureurs des indigènes qu'ils paient le plus mal possible.

L'administration désirerait attirer de nouvelles forces dans la province et donner des terres à d'autres émigrants ; malheureusement les terres disponibles sont rares aujourd'hui, et l'on a pensé à les prendre aux Bouriates. Ceux-ci sont pour la plupart de religion bouddhique, secte lamaïque; ils s'occupent avant tout d'élevage, et vivent nomades dans des espaces qui deviennent trop étroits pour leur nombre; ils ne cultivent la terre que forcés par la nécessité, et leur nouveau métier n'est pas toujours de leur goût. Dans le district de Sélenguinsk, beaucoup ont dû se résigner à une existence nouvelle. Les bonnes terres de la région ont été données à des émigrants. Le gouvernement vient de décider de faire une répartition des terres. Sous le prétexte que les Bouriates, s'occupant d'élevage,

n'avaient pas besoin des terres les plus propres à la colonisation, on a disposé de celles-là. Aujourd'hui on veut leur donner à chacun un certain nombre de dessiatines de terre, de telle façon que les grands troupeaux ne pourront plus vivre, et que les aborigènes verront leurs richesses diminuer sur des terres souvent impropres à la colonisation. Ils sont en droit de se plaindre et de témoigner leur mécontentement, et les lamas, qui ont une grande influence sur eux, les y poussent de toutes leurs forces.

Les lamas vivent dans de beaux temples bouddhiques dont le nombre a été fixé par la loi : ce sont des moines qui vivent entourés de leurs élèves sous la direction d'un chef appelé « chéretoui ». Le principal lama, sorte d'archevêque, grand chef de la religion en pays russe, est nommé par la Russie qui le choisit entre trois noms présentés par les moines de tous les monastères : le titulaire de ce poste est, à l'heure actuelle, un homme intelligent, très versé dans les sciences médicales, et qui a visité les capitales d'Europe et les pays où règne le bouddhisme.

L'influence de religion bouddhique n'est pas toujours très favorable à la colonisation russe, et le clergé orthodoxe lutte contre elle constamment, mais peu adroitement : les missionnaires russes sont, dans la province, le plus souvent des prêtres très ignorants et inférieurs à la tâche qui leur incombe.

L'élevage est encore, malgré tout, la grande occupation des Bouriates. Il y a 650.000 chevaux, 1.300.000 bêtes à cornes, et 1.500.000 têtes de menu bétail dans la province de Transbaïkalie : les prés sont bien arrosés et les pâturages excellents, mais la peste est parfois terrible, et souvent on doit abattre des troupeaux contaminés par la maladie. Les Bouriates sont toujours prêts à donner un pot-de-vin aux petits fonctionnaires qui menacent, quand l'argent leur manque, de dénoncer tel ou tel haras comme pestiféré : de tristes histoires pourraient être racontés, peu à l'honneur de certains vétérinaires, et je fus même témoin de faits qui ne prouvaient pas leur moralité.

Les Toungouses, qui habitent surtout dans le nord de la province, comprennent à la fois des Toungouses proprement dits et des Orotchones. Ils s'occupent de l'élevage des rennes, et s'adonnent à la chasse et à la pêche. L'importance de la chasse est très grande, mais elle est inférieure pourtant à ce qu'elle fut

jadis. Parmi les fourrures vendues, ce sont les peaux d'écureuil qui tiennent le premier rang.

Le lac Baïkal, les autres lacs de la province sont très poissonneux, et non moins, les rivières Chilka, Argoune, Selenga, Ouda, Bargouzine, etc. Les lacs les plus importants, sont le lac des Oies, près duquel s'élève la plus importante des lamaseries bouriates, le lac Chakchinski et le lac Eravinski. On pêche chaque année plus de 7.000.000 de saumons : ce genre de saumon spécial aux rivières de la région s'appelle l' « omoule ». Les autres poissons, très nombreux, sont des esturgeons, des thymalles, des tanches, des signis, des perches, des brochets, des carpes et des carassins. La vente des saumons dépasse un million de francs, somme qu'atteint presque la vente des autres poissons. La pêche du phoque spécial qui vit dans le lac Baïkal n'est soumise à aucun contrôle et pour cette raison, les résultats en sont inconnus.

Comme dans toutes les provinces de Sibérie, l'arrivée des paysans a été suivie de l'ouverture d'un certain nombre de fabriques. Des industries locales apparurent et se développèrent. L'une d'elles est très florissante et pourtant peu favorable à la santé et même à la moralité publique : il y a en effet trois fabriques d'eau-de-vie qui donnent environ pour 1.732.200 roubles d'eau-de-vie par an. Comme importance, le second rang parmi les industries revient aux fabriques de ciment qui font plus de dix millions d'affaires par an.

*
* *

En un mot, la province de Transbaïkalie occupe parmi les possessions russes un des premiers rangs parmi les pays d'élevage; elle contient des terres excellentes pour l'agriculture, et la colonisation y a été brillamment commencée par les dissidents. Là aussi, l'industrie naissante et l'agriculture réclament aujourd'hui des outils et des instruments : il serait possible aux fabricants et aux voyageurs français d'y écouler nos marchandises et d'importer ensuite en France des produits qui nous manquent et dont nous avons besoin. Le commerce actuel de la France en Transbaïkalie, à côté du commerce allemand, anglais et américain qui se développent, est en ce moment nul ou à peu près.

PAUL LABBÉ.

LA DÉFENSE MARITIME DES COLONIES [1]

Comme nous l'avons fait pour Fort-de-France, et pour les mêmes raisons, nous nous élevons contre la décision qui a pour but de faire de la rade de Nouméa un point d'appui de nos flottes extérieures. En effet, les dépenses nécessitées pour la constitution d'un point d'appui solide, véritable arsenal, ne sont légitimées que si les forces qu'il doit abriter ou qui doivent s'y rallier sont suffisantes pour constituer une bonne escadre, susceptible d'une sérieuse action militaire. Or notre division du Pacifique n'a pas une grande valeur militaire et de plus elle est trop dispersée, le plus souvent de trop longues distances la séparent de Nouméa, pour qu'au moment de la déclaration de guerre ses diverses unités puissent espérer atteindre cette localité; nous ne pouvons espérer mettre des forces suffisantes partout, et il serait impolitique de faire une si énorme dépense pour deux ou trois croiseurs et des transports sans valeur. Nous savons bien que récemment le ministre de la Marine a décrété que Nouméa serait point d'appui, conjointement avec Diégo-Suarez et Saïgon, d'une puissante escadre de douze croiseurs. Cette disposition ne peut être que théorique. Nous ne pouvons avoir la prétention d'assurer le groupement, en cas de besoin, d'une force dont les divisions isolément trop faibles auraient pour base chacun de ces trois points séparés les uns des autres par des distances considérables.

Saïgon est en effet à 7.500 kilomètres de Nouméa, Nouméa à 14.000 de Diégo-Suarez, par le sud de l'Australie, et ce dernier port lui-même à 7.500 kilomètres de Saïgon. La distance de près de 14.000 kilomètres entre Diégo et Nouméa, avec l'obligation de ne point faire de charbon, ne pourrait pas être parcourue par la plupart de nos croiseurs, dans de bonnes conditions de vitesse. De plus, la nécessité d'accomplir cette traversée éloignerait du champ de bataille pendant une vingtaine de jours des unités dont le concours serait précieux; ceux même de nos croiseurs qui pourraient le faire arriveraient à Nouméa

[1] Voir *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 15 août (p. 213 et sq.).

COLONIES D'OCÉANIE
Légende
Les territoires Anglais sont en hachures verticales ou soulignés d'un trait.
Les français en hachures horizontales ou soulignés d'un double trait
Po Pinang
Singapore
SUMATRA
BORNÉO
Angl
CÉLÈBES
JAVA
I. Gilolo
Is Moluques
NOUVLLE GUINÉE
Anglse
Arch. de la Louisiade
Is Keeling
I. Melville
OCÉAN INDIEN
AUSTRALIE
Sydney
Melbourne
TASMANIE
Hobbard Town
NLLE ZÉLANDE
Is Chatam
Nouvelles-Hébrides
Is Fidji
NlleCalédonie
Is Loyalty
I. Norfolk
I. Lord Howe
Is Kermadec
NLLE CALÉDONIE
I. Ouvéa
Is LOYALTY
I. Lifou
I. Maré
Nouméa
Passe de l'Ile Amédée
Passe de la Havannah
Passe de la Sarcelle
I. des Pins

ou à Diégo presque à bout d'haleine, c'est-à-dire de charbon, et seraient à la merci d'un ennemi bloquant ou croisant devant le port d'arrivée. Les deux autres distances Diégo-Suarez Saïgon, Saïgon Nouméa, quoique plus faibles de la moitié, ne sont pas non plus favorables à de telles manœuvres. Nos croiseurs seraient constamment menacés sur leurs flancs par des bâtiments ennemis, s'élançant de Colombo, Singapour ou de l'Australie et des possessions anglaises de Bornéo et de la Nouvelle-Guinée. La situation de ces différentes possessions anglaises forcerait nos croiseurs à faire de longs détours pour les éviter.

Contre la faible force qui vraisemblablement occuperait Nouméa au commencement de la guerre — car notre premier soin, dès que l'horizon diplomatique se chargerait, devra être de nous concentrer en Extrême-Orient — l'Angleterre pourrait disposer des 12 croiseurs composant sa division du Pacifique Oriental, plus les 7 croiseurs protégés de sa flotte australienne, en tout 19 excellentes unités de combat, facilement ravitaillables grâce à la proximité de Sydney (2.000 kilomètres) et qui pourraient aisément bloquer les navires cherchant un abri derrière les récifs de la Nouvelle-Calédonie. Ceux-ci, à cause de l'éloignement de toute autre base d'approvisionnement et des risques de la traversée, seraient empêchés, mieux que par les forces ennemies, de forcer le blocus. Est-ce à dire qu'il ne faut rien faire pour la Nouvelle Calédonie? Non. Que la Nouvelle-Calédonie reste sans défense, et l'Angleterre pourra toujours, grâce à la proximité de l'Australie, y tenter des débarquements heureux avec des contingents suffisants. Mais il faut seulement concentrer les moyens de défense dans la construction de bonnes batteries, le maintien d'une forte garnison, la création d'une défense mobile, torpilleurs et sous-marins qui, circulant entre les récifs, peuvent attaquer avec succès les bâtiments qui se seraient hasardés à l'intérieur.

Par suite de sa constitution géologique, il n'est pas en effet très commode de débarquer sur la terre ferme en Nouvelle-Calédonie. Une ceinture de récifs situés très au large entoure presque l'île, laissant deux coupures que les bateaux peuvent franchir, l'une en face de Nouméa, au sud, appelée passe de l'îlot Amédée, la seconde au sud-est, entre la terre et l'île des Pins, nommée passe de la Havannah ; une troisième

très étroite, passe de la Sarcelle, débouche à l'est de l'île des Pins, dans cette passe Havannah.

A cause des coudes et de l'étroitesse du passage en certains points, les gros bâtiments ne peuvent passer qu'un à un et sont obligés, pendant un long trajet, de circuler entre les récifs. Une demi-douzaine de torpilleurs, deux ou trois sous-marins suffiraient à rendre ces passes excessivement dangereuses; on pourrait d'ailleurs en augmenter la difficulté, ou même en supprimer une complètement, celle de l'îlot Amédée, en coulant en certains endroits, en travers du chenal, ou de gros bateaux, ou de gros chalands chargés de pierres. On concentrerait ainsi tous les efforts de la défense mobile sur la seule passe Havannah, beaucoup plus large et plus facile.

Quant aux autres petites colonies que nous avons énumérées plus haut, il n'y a véritablement rien à faire : leur situation très en l'air, leur peu d'importance, changeraient les sommes consacrées à leur défense, en sacrifices complètement inutiles.

En résumé, dans cette catégorie, il y aurait une erreur manifeste à faire exécuter les travaux considérables nécessités par l'établissement, en un point quelconque, d'un point d'appui, tel que le comportent les exigences de la guerre moderne. Comme nous l'avons fait remarquer, en temps de guerre nos croiseurs ne seraient pas nombreux dans ces parages; ils risqueraient même de n'avoir jamais à se servir des moyens mis à leur disposition par ces points d'appui, qui n'appuieraient probablement rien du tout. De plus, la création de points d'appui à Nouméa et à la Martinique n'aboutirait qu'à faire ce qu'en termes de police on appelle une souricière, où viendraient se faire bloquer, sans espoir, les unités qui s'y seraient réfugiées.

Enfin la création, en ces points d'arsenaux importants, aurait comme résultat d'y attirer plus sérieusement l'attention de l'ennemi qui pourrait trouver dans les richesses de toutes sortes accumulées dans ces arsenaux un dédommagement aux pertes considérables qu'entraînerait la réussite d'un débarquement sur ces points défendus comme nous l'avons exposé.

Les seules choses à faire — et cela exclusivement pour les groupes Guadeloupe, dépendances et Martinique, ainsi que pour la Nouvelle-Calédonie — seraient d'établir de solides batteries, d'y maintenir une bonne garnison, de constituer une

défense mobile sérieuse de six à huit torpilleurs et deux à trois sous-marins pour chaque groupe, et surtout d'approvisionner, en temps de paix, en munitions et vivres, suffisamment pour leur permettre de résister à un long blocus.

*
* *

Nous allons maintenant passer à la seconde catégorie de nos colonies, à celles dont la possession pour nous est d'un intérêt primordial pour l'avenir de notre vitalité commerciale. Ces colonies, en dehors des espérances qu'elles peuvent faire concevoir, ont à tous égards une énorme valeur, et par cela même, méritent que la métropole ne recule pas devant les sommes malheureusement considérables, qui encore actuellement sont absolument nécessaires pour assurer leur défense.

Nous diviserons cette catégorie en quatre groupes distincts selon leur situation. Ce sont :

1° L'Indo-Chine;

2° Madagascar, la Réunion et les îles africaines;

3° L'Afrique septentrionale ou méditerranéenne;

4° L'Afrique occidentale.

Ces groupes, par leur étendue, l'importance des ressources de toutes sortes dont ils peuvent disposer même pris isolément, sont susceptibles de fournir des bases importantes qui permettent d'asseoir une vraie défense maritime, capable de les protéger efficacement contre les tentatives de l'ennemi, capable aussi d'assurer dans des circonstances favorables une sérieuse offensive.

Avant d'aborder l'étude de la défense de chacun de ces groupes, nous tenons à poser un principe qui, pour nous, est le plus important pour assurer le meilleur rendement des outils de combat dont ils disposeront. Ce principe est celui de l'autonomie absolue de la défense jointe à l'unité de commandement. Qu'en temps de paix, la métropole et les différentes administrations, qui ont la charge des travaux et des préparatifs, s'occupent de les fortifier, de leur donner les outils les plus appropriés, de leur fournir tous les moyens nécessaires à la lutte dans de bonnes conditions, rien de plus juste. Mais qu'en cas de guerre, le gouvernement central laisse à chaque gouverneur général le soin et la responsabilité d'assurer la défense en

laissant à son initiative le droit de profiter des circonstances qui pourront se présenter.

Il serait absurde de penser que, pendant la lutte, Paris pourra tout diriger et donner des ordres précis à chacun de ces groupes, pour lesquels les conditions de la lutte seront complètement différentes.

Il est incontestable que toutes les communications par câble seront interrompues ou que si les dépêches arrivent, elles seront tronquées ou retardées. Le monopole des communications télégraphiques par mer appartient presque complètement à l'Angleterre et nous n'avons qu'à nous rappeler ce qui s'est passé en 1870 — où nos dépêches furent communiquées d'abord aux agents allemands, ce qui permit à ceux-ci de faire mettre en sûreté les bâtiments allemands — et plus près de nous, en 1893, lors des affaires du Siam — où les correspondances officielles échangées entre l'amiral et notre ministre à Bangkok d'une part, le quai d'Orsay d'autre part, éprouvèrent des retards incompréhensibles — pour préjuger de ce qui se passerait en temps de guerre.

Quand bien même nous pourrions communiquer librement, l'échange des télégrammes, surtout des télégrammes importants demandant l'autorisation de certaines opérations, serait forcément très long, et pendant ce temps la circonstance favorable qui aurait permis une heureuse manœuvre se serait évanouie.

Il est aussi impossible, pendant le temps de paix, de faire un plan d'opération *ne varietur*, car les événements ne peuvent être aucunement prévus à si longue échéance. Enfin la métropole, une fois la guerre commencée, ne pouvant envoyer aucun secours en hommes et en munitions, chaque groupe n'aura pour se défendre que les moyens qui se trouveront réunis au moment des hostilités. Il est donc rationnel que ce soient les personnes qui ont ces moyens en main, et en connaissent la valeur et la durée, qui puissent avoir qualité pour en user au mieux des intérêts locaux. Rappelons-nous que c'est sur un ordre formel de Madrid qu'est arrivée l'aventure désastreuse de l'amiral Cerbera.

Il est donc absolument nécessaire que, dès le commencement des hostilités, le pouvoir le plus absolu soit donné au gouverneur général qui, aidé du conseil de défense composé des officiers généraux ou supérieurs des forces de terre et de mer,

devra assurer le maintien de l'intégrité des territoires confiés à sa surveillance. La situation d'un gouverneur général, suprême autorité, dernier arbitre en temps de guerre, est d'autant plus nécessaire qu'elle aura pour première utilité de départager les conflits d'autorités qui pourraient se produire entre les commandants des forces de terre et de mer, surtout s'ils sont de même grade et que chacun, se trouvant chef de service, n'en reste responsable que devant son ministère. Mais il ne suffira pas de donner des pouvoirs moraux aux gouverneurs généraux, il faudra donner aussi des moyens pratiques de lutter, et en dehors de la composition des unités de la défense et de leur répartition que nous allons examiner, il est absolument nécessaire que chaque groupe de colonies puisse renouveler de lui-même ses munitions et faire face à toutes les réparations qu'exigera son armement si complexe. Or, dans ce moment toutes nos colonies étant approvisionnées par la métropole, *aucune n'a de munitions pour quatre journées de combat.* Le second principe de notre défense coloniale sera donc : création en chaque groupe important *de poudrières, d'ateliers de pyrotechnie et de réparations indispensables* à la continuation de la lutte.

*
* *

INDO-CHINE

De toutes nos colonies l'Indo-Chine est la plus exposée ; c'est-elle aussi qui, à notre avis, a le plus grand avenir ouvert à l'activité nationale. Double raison pour que nous ne négligions rien afin d'assurer par tous les moyens militaires et maritimes en notre pouvoir, non seulement sa conservation totale, mais aussi son intégrité.

Examinons d'abord quels sont les ennemis auxquels elle peut avoir à faire face. De tous côtés elle se trouve en contact avec des adversaires éventuels ; du côté de terre nous trouvons en effet au nord et au nord-est, de Mon-caï à Muong-hou, les Chinois ; au nord-ouest, de Xieng-hong à la frontière sur le Mékong, les Anglais ; enfin, à l'ouest de Xieng-hong à Battambang, les Siamois. Son front de mer à l'Est, au Sud et à l'Ouest, se trouve aussi exposé aux attaques des flottes japonaises ou anglaises et peut être le but des tentatives combinées de ces deux puissances.

Si nous avons parlé des Chinois, ce n'est pas que nous croyions la Chine capable de prendre parti officiellement contre nous et de nous déclarer la guerre ; il est bien évident cependant qu'en cas de conflit de la France avec une puissance quelconque, sur-

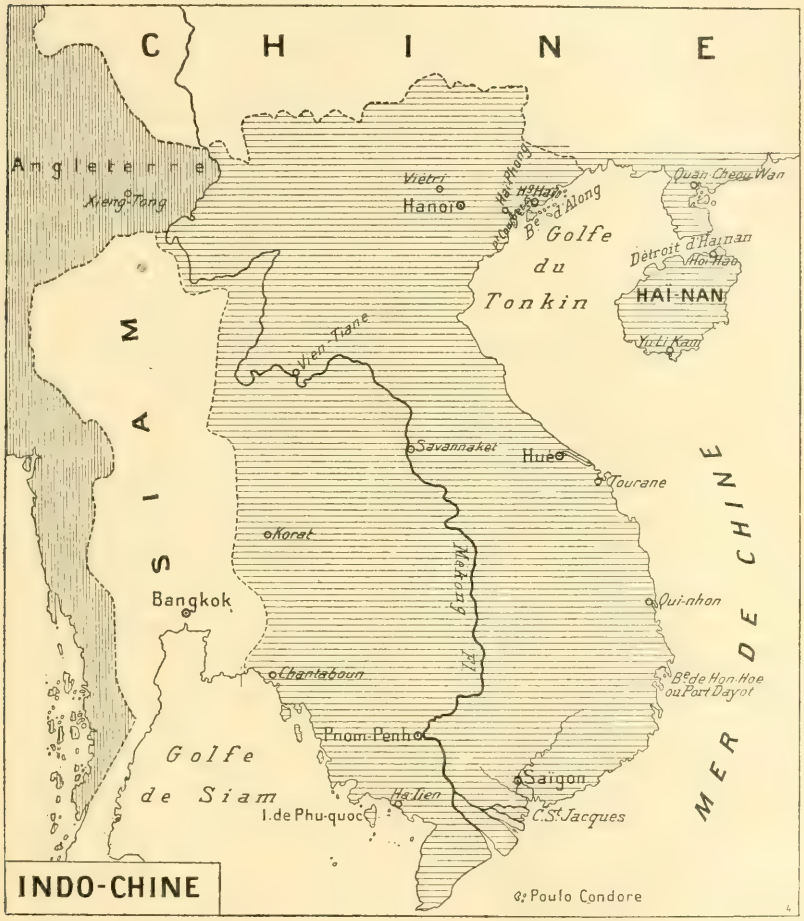

tout l'Angleterre et le Japon, les entreprises commerciales chinoises connues sous le nom de piraterie renaîtraient de plus belle. Par conséquent il ne faut pas espérer que nous puissions dégarnir en quoi que ce soit les territoires militaires qui de Mon-caï à Muong-tsé surveillent la frontière du Haut-Tonkin.

Toute une partie importante du territoire indo chinois, la frontière de l'ouest des rives du Mékong, reste ouverte et sans

aucun moyen de défense; dans la distribution actuelle de notre corps d'occupation d'Indo-Chine, aucune garnison sérieuse, aucun camp retranché n'est établi de ce côté pour s'opposer aux invasions des Anglais et des Siamois.

Les Anglais par les États Chans, de communication très facile avec la Birmanie, peuvent jeter chez nous en peu de temps 25.000 hommes, Sikhs, Gourkas ou Pendjabis. Ils ont déjà à Xieng-toung, capitale des États Chans du Nord situés à dix jours de Muong-sing, capitale de notre province du Haut-Laos occidental, un corps d'occupation permanent d'un millier l'hommes, avec six pièces d'artillerie.

La route d'invasion par notre province du Muong-sing, par la vallée du Nam-bac et par Dien-bien-phu, à huit jours d'Hanoï, ne sera pas très dangereuse pour l'envahisseur. Ce ne sont pas les 200 miliciens annamites, laotiens et khas, qui dans toute cette région composent nos forces militaires, qui pourraient s'opposer à une pareille invasion. La garnison française la plus voisine de cette route est située à un jour d'Hanoï, au confluent du fleuve Rouge et de la rivière Claire, à Viétri.

Plus bas, nous nous trouvons dans la même situation. Depuis Luang-prabang jusqu'à l'île de Khône notre frontière n'est pas plus favorisée. Les premiers postes français se trouvent au Tonkin et en Annam (Hué). Les Siamois, qui vraisemblablement, dans une lutte avec l'Angleterre, seraient poussés contre nous par cette dernière puissance, se concentrant dans les camps déjà fortement organisés à Oubone ou à Ban-dua-makeng, pourraient mettre sur pied 30.000 hommes de troupes encadrés par des troupes anglaises et japonaises, commandés par des officiers anglais ou japonais. Un bon noyau de cette force existe déjà dans les 1.500 Sikhs, anciens soldats anglais commandés par des officiers hors cadres de l'armée des Indes, que les Siamois entretiennent à Bangkok même.

Et en fixant ce chiffre à 30.000 hommes, nous donnons un minimum, car les escadres japonaises et anglaises bloquant nos ports de l'Indo-Chine si nos forces ne sont pas suffisamment sérieuses pour s'y opposer, des troupes du Japon pourraient être débarquées, sans avoir à lutter, sur le sol siamois d'où de là elles constitueraient une armée d'invasion formidable s'attaquant à une frontière nullement défendue. Il est bon de se souvenir que, il n'y a pas bien longtemps, une correspondance

du Siam signalait la présence d'officiers japonais reconnaissant le terrain dans notre sphère d'influence de la rive droite du Mékong.

Sur notre front de mer qui s'étend de Chantaboun à Kouang-tchéou-ouane (3.000 kilomètres) nos côtes sont exposées, ainsi que nous l'avons dit, soit aux attaques des escadres anglaises des mers de Chine et des Indes, soit aux tentatives de la vraiment forte marine japonaise, soit enfin aux efforts combinés de ces deux puissances, dont l'objectif serait de se rendre maîtresses de la mer pour pouvoir jeter sur nos côtes en un ou plusieurs points de forts corps de débarquement. Selon ces trois cas, le nombre des unités de combat, contre lesquelles nous aurions à lutter, sont respectivement de 9 bâtiments cuirassés et 12 croiseurs ou 12 bâtiments cuirassés et 28 croiseurs, ou enfin leur somme 21 bâtiments cuirassés et 40 croiseurs.

A cela que pouvons-nous opposer en fait de forces maritimes ou de dispositions de défenses de côtes? Presque rien, car nous ne voulons nous occuper ni de l'importance, ni de la distribution de nos forces de terre, faisant simplement remarquer leur faiblesse ou leur absence là où elle est incontestable.

Nous n'avons en effet qu'une escadre trop faible, aucune défense mobile sérieusement constituée, pouvant inquiéter l'ennemi assez fortement pour le détourner d'une tentative de débarquement d'un corps d'armée, opération qui exige pour être bien faite une tranquillité complète, enfin nous n'avons pas assez de ports dont les approches soient suffisamment défendues.

On a dernièrement essayé de remédier, en partie, à la faiblesse de nos moyens maritimes dans le golfe du Tonkin et dans nos autres colonies. Un décret récent, rendu sur la proposition du ministre de la Marine, a créé une sérieuse escadre des mers d'Orient placée sous le commandement d'un vice-amiral et devant s'appuyer sur ces trois points d'appui : Nouméa, Saïgon, Diégo-Suarez.

Ce décret, bon par lui-même en tant qu'il constitue enfin, d'une façon définitive, une forte escadre extra-européenne, est mauvais en tant que distribution des forces. Nous avons montré en effet que, par suite de l'éloignement de ces différents centres et des obstacles s'opposant à leurs faciles communications, par suite de la position sur leur trajet de ports de guerre ennemis d'une grande importance, la concentration à un moment précis

de l'escadre dont les divisions occuperont ces trois points est impossible, sans s'exposer à de dangereuses rencontres. Or, actuellement, en temps de guerre, surtout en présence de forces supérieures, si les diverses divisions d'une flotte, isolément trop faibles, ne se trouvent pas dans une zone assez restreinte pour pouvoir se concentrer rapidement en un point peu éloigné des différentes positions occupées — concentration qui seule donnera à l'arme de combat qu'est une escadre toute son efficacité — ces divisions risquent fort de devenir la proie de l'ennemi ou d'être bloquées indéfiniment pour toute la durée des hostilités.

Il faut donc que notre force maritime, dans ces mers, opère à proximité du golfe du Tonkin pour pouvoir se réunir dans des abris sûrs et communiquant facilement entre eux, dès les premiers indices de tension. Le nombre des unités qui devraient composer notre escadre de combat des mers de Chine, et sont nécessaires pour lui donner des qualités d'offensive, serait au minimum de 12 (6 croiseurs cuirassés, 6 grands croiseurs protégés).

Examinons maintenant quels points dans le golfe du Tonkin paraissent être désignés comme centres de ralliement.

Tout d'abord nous éliminons Saïgon. Malgré les décrets, malgré toutes les opinions jusqu'ici admises, nous trouvons que le choix de Saïgon, comme point d'appui de la flotte est excessivement mauvais, et puisque les grands travaux ne sont pas encore commencés, que les dépenses ne sont pas encore engagées, il vaudrait mieux porter les efforts sur d'autres points plus judicieusement choisis.

Les considérations qui nous ont amené à cette conclusion sont les suivantes :

Saïgon est situé à 90 kilomètres dans l'intérieur des terres; son accès est une embouchure de rivière assez difficile qui ne permettrait aux bâtiments de sortir que dans un certain ordre et pour les gros qu'à des états déterminés de la marée.

Le blocus peut en être facilement fait par une flotte croisant à 5 milles au large hors de la portée des canons du cap Saint-Jacques, et ce blocus peut être facilement et longtemps maintenu grâce à la proximité de Singapour.

L'entrée d'une rivière peut être facilement bouché par des moyens autres qu'un blocus rigoureux. Nous ne devons pas oublier que, pendant la période de tension qui a suivi l'affaire

de Fachoda, il a été trouvé un bâtiment de commerce mouillé au milieu de la rivière dans un endroit resserré. A ce moment le bruit a couru à Saïgon, avec une certaine consistance, qu'un traité avait été passé par le ministre d'Angleterre au Japon avec une société de navigation japonaise, pour couler un de ses steamers dans la rivière. Or la rivière qui donne accès à Saïgon a souvent des coudes ou des passages qui n'ont pas 60 mètres de plafond sain. Il est bien évident qu'un gros paquebot coulé dans un tel endroit empêcherait complètement l'escadre mouillée à Saïgon de gagner le large, ou chose bien plus grave, empêcherait des croiseurs poursuivis, manquant de charbon et de munitions par suite de croisières et de combats, de se ravitailler, même de se reposer, car la baie du cap Saint-Jacques, formée par la construction d'une digue contre la mer du large, a trop peu de profondeur, s'ensablant tous les jours de plus en plus, pour permettre à un gros croiseur de s'y abriter. Il n'y a d'ailleurs au cap Saint-Jacques aucun moyen de réparation ou d'approvisionnements pour la marine de guerre.

Saïgon de plus est une ville commerciale, ce qui rend, en temps de paix, les servitudes occasionnées par la présence d'une marine de guerre bien pénibles et nuisibles au développement de ce commerce. En cas de guerre, par suite de la présence dans son port de nombreux étrangers, la surveillance contre l'espionnage, ou pour empêcher les manifestations de malveillance dirigée contre nos armements, serait bien plus difficile. Les mouvements de marée qui se font impérieusement sentir et l'étroitesse des berges ne sont pas favorables aux mouvements incessants des gros navires, aux manœuvres rapides et continuelles que nécessiterait l'approvisionnement d'une forte escadre, et au va-et-vient considérable qui en serait l'inévitable conséquence. En dernier lieu, argument qui a bien sa valeur, Saïgon est excessivement malsain, principalement sur les berges du fleuve, et tous les commandants de bâtiments qui ont eu à y séjourner savent, par expérience, combien un séjour même de peu de durée, surtout compliqué d'un passage au bassin, occasionne de troubles sérieux dans l'état sanitaire des équipages, et par suite dans ses aptitudes d'endurance. A Saïgon, les équipages fondraient rapidement et il n'y aurait pas moyen de les renouveler.

Les conditions essentielles d'un point d'appui en dehors des

défenses de terre et auxiliaires destinées à en défendre les approches à l'ennemi doivent être la grande facilité d'accès et de sortie pour un plus ou moins grand nombre de bâtiments, le maximum de commodité pour le passage rapide et facile au bassin, l'emmagasinement du charbon, et des approvisionnements, la rapidité des réparations et de toutes les opérations auxquelles donne lieu, en temps de guerre, la présence d'une escadre à entretenir, enfin la situation sanitaire la meilleure pour permettre aux équipages de pouvoir se reposer en toute tranquillité des fatigues d'une croisière, de les tenir dispos afin de subir le moins de déchet possible dans les effectifs. Saïgon ne remplit, de l'aveu de tous, aucune de ces principales conditions.

Mais ce port, dont nous ne désirons pas qu'on fasse un point d'appui pour notre flotte, ferait au contraire un merveilleux centre de défense mobile. Les torpilleurs, de là pouvant rayonner dans le Donaï et tous les bras du Mékong, pouvant se montrer à Mytho-Chaudoc, Hatien-Pnom-penh, Battambang et même Khône, contribueraient grandement à maintenir la tranquillité dans la région cochinchinoise et cambodgienne. Appuyée par les batteries du cap Saint-Jacques, une défense mobile composée de huit à dix torpilleurs, par divisions de deux, rendrait très dangereuses les approches de Saïgon et impénétrable l'entrée de sa rivière, surtout si on construisait, ainsi qu'on en a eu à un certain moment l'intention, un fort armé de gros canons, sur le banc de pierres dures de Bienhoa, immergé à peu près de trois mètres en face du banc de Couggio, juste à l'entrée de la rivière. L'importance de ce banc avait été désignée par les pilotes aux généraux d'artillerie qui avaient été envoyés en mission par le gouvernement pour établir un plan de défense.

A notre avis, les deux points d'appui à créer — car pour l'Indo-Chine il serait nécessaire qu'il y en eût deux — sont l'un dans la baie d'Along à Hong-haï et l'autre sur la côte d'Annam dans la baie de Hon-hoë appelée aussi Port-Dayot.

Les travaux ont déjà été commencés à Hong-haï depuis trois ans, et à ce sujet nous ne saurions avoir trop de reconnaissance à M. le gouverneur général Doumer, alors en fonctions, qui, avec une nette perception des besoins, des nécessités de notre défense coloniale, n'a pas hésité à lutter de toutes ses forces, brisant les résistances locales et les manifestations

qu'elles occasionnèrent dans certains journaux de la métropole pour assurer le commencement des travaux destinés à faire de Port-Courbet — baie voisine de Hong-haï, centre d'exploitation de mines de charbon — un solide point d'appui. Défendue par un groupe de torpilleurs connaissant bien l'intérieur de la baie, et par un bon système de vigies établies en certains points d'où la visibilité est très grande, possédant des chenaux en mesure de livrer passage aux plus gros navires, la baie d'Along serait une position stratégique de premier ordre. Ce serait une véritable forteresse menaçant constamment le flanc des ennemis qui voudraient croiser dans le golfe du Tonkin et d'où pourraient s'élancer, à toute occasion favorable, nos torpilleurs et nos croiseurs, mis en relations par fil télégraphique terrestre avec tous les ports de la côte.

Les mouillages dans la baie d'Along, protégés par un vrai rideau de grosses collines, sont sûrs, et c'est à peine si les plus gros typhons produisent quelque effet. Ils sont sains, ce qui est inappréciable, et les torpilleurs suffiraient à boucher d'une façon absolue les quelques passes que les navires ennemis voudraient essayer de forcer.

Dans la baie de Hon-hoë, rien n'existe actuellement, mais tout peut se faire facilement, et là nous pouvions faire un vrai Bizerte avec plus de commodité d'accès. La rade avait besoin en certains endroits d'être abritée par une digue et approfondie, mais le développement de la côte pouvait être abrité et sa forme permettrait de construire des bassins, des appontements, des ateliers d'accès facile. Les îles qui, au Nord, défendent l'entrée, ainsi que les hauteurs qui la surplombent, donneraient des positions magnifiques pour l'établissement de batteries, battant le large dans toutes les directions. Nous serions heureux que l'étude complète de cette question fût faite avant qu'on engloutît des millions dans l'agrandissement du port de guerre de Saïgon, mis à la hauteur des besoins d'une escadre de douze navires, d'une défense mobile considérable en plus des canonnières de rivière et des transports.

Nous avons omis à dessein, dans l'indication de nos points d'appui, la baie de Kouang-tchéou-ouane. Un tel point d'appui, si cette baie était choisie à cet effet, est situé trop loin, à l'extrémité même de notre ligne de défense ; il se trouverait dans un pays dénué, dont la population nous est hos-

tile et qui de plus est exposé du côté de terre aux incursions de pirates chinois, et même à être assailli par un corps de débarquement ayant débarqué au Nord. Si dans l'intérieur de la baie les bâtiments de guerre se trouvent à l'abri, il n'en est pas de même à l'entrée ou à la sortie. La mousson de sud-ouest bat en pleine côte, et lorsqu'elle est forte, un fort ressac brise sur tout le littoral. Surtout cette baie est extérieure au golfe du Tonkin, la seule mer sur laquelle nous ayons un intérêt majeur à établir une surveillance effective et même une prépondérance absolue. Kouang-tchéou-ouane est simplement bon à faire un nid de corsaires, une station (dont les dépôts seraient établis dans la partie Sud-Est de l'île) de torpilleurs de haute mer et de croiseurs extra-rapides, susceptibles de faire des raids, gênants pour le commerce ennemi et pour les transports de troupes, sur la route de Hong-kong Singapour.

Si nous avions les moyens d'adopter une attitude offensive contre les escadres anglaises et japonaises en dehors du golfe du Tonkin, Kouang-tchéou-ouane serait excellent, à condition d'y établir un véritable arsenal capable de se défendre par lui-même du côté de terre et du côté de mer. Mais la disproportion des forces contre lesquelles nous aurons à lutter, nous interdit cette considération.

En plus des deux positions que nous conseillons de prendre comme points d'appui, il serait indispensable d'établir des stations de torpilleurs, suffisamment approvisionnées et défendues, à Haïphong, ou à Pham-riet, un peu dans l'intérieur du Cua-day, à Tourane, à Quin-hône, lesquelles, avec celle que nous avons déjà indiquée pour Saïgon, compléteraient notre défense, de telle sorte qu'elle rendrait impossible toute tentative de débarquement sérieux dans le golfe du Tonkin.

Les points de débarquement ne sont pas très nombreux depuis Saïgon jusqu'à Port-Wallut ; la côte est assez difficile, les mauvais temps sont fréquents, les brumes ne sont pas rares. Dans les conditions actuelles, un débarquement d'un corps assez important pour ne pas risquer d'être jeté à la mer au bout de quelque temps, c'est-à-dire une vingtaine de mille hommes, est une opération dangereuse, si la moindre force maritime peut menacer l'assaillant pendant la période de débarquement et d'installation, période forcément assez longue, et qui exige en outre des conditions de beau temps, de calme,

qui ne sont pas toujours réunies sur une côte aussi inhospitalière que celle du Tonkin ou de l'Annam. Nombre d'îles, de petites baies peuvent servir d'abri, de cachette à des torpilleurs ou des sous-marins, lesquels à un moment où l'attention serait concentrée sur la terre peuvent porter le désordre dans le convoi et causer des pertes sérieuses.

Le débarquement n'est d'ailleurs pas la seule opération ; il faut que les communications soient constantes entre les transports chargés des ravitaillements et des renforts, les croiseurs surveillant la base d'opération à terre, et les troupes débarquées, sous peine d'exposer ces troupes à des échecs lamentables et même à être rejetées à la mer. De même une période de mauvais temps peut forcer les ennemis à chercher refuge et à se disperser pour exécuter des réparations ou donner du repos aux équipages — circonstances dont les défenseurs toujours en haleine pourront profiter pour se mettre à la poursuite des unités isolées et les détruire.

Les nécessités d'approvisionnement ou de réparations entraîneraient pour une des escadres ennemies des absences forcément un peu longues, puisque les forces japonaises opéreraient à 3.700 kilomètres de ses centres d'action. Grâce au voisinage de Singapour qui, néanmoins, au point de vue offensif, n'est pas très outillé, l'Angleterre se trouverait dans une meilleure posture.

Nous n'avons envisagé que la défense de la côte, depuis Saïgon jusqu'à Kouang-tchéou-ouane ; ce n'est malheureusement pas notre seule partie vulnérable du côté de la mer. Nous pouvons bien plus facilement être envahi par un corps de débarquement jeté sur la côte orientale du golfe de Siam, et de ce côté aucun préparatif maritime n'existe. Il serait nécessaire, pour compléter notre système de défense, de créer une défense mobile importante s'appuyant sur Hatien, et dont les évolutions seraient favorisées par le long rideau d'îles qui, depuis le sud de Phoukok jusqu'au sud de Chantaboun, s'échelonnent le long de la côte.

Ainsi, en ce qui concerne la frontière maritime de l'Indo-Chine, la défense des côtes serait assurée dans d'excellentes conditions, contre toute éventualité, par une quarantaine de torpilleurs, cinq ou six sous-marins, et quelques canonnières réparties à Hatien, Saïgon, Hon-hoc, Quin-hône, Tourane, Haï-

phong, baie d'Along, Kouang-tchéou-ouane et une escadre de douze bons croiseurs, s'appuyant sur Hon-hoe (Port-Dayot) et Port-Courbet. On pourrait peut-être compléter ce système par la création d'un poste de torpilleur à Yu-lin-kam, petit port bien abrité contre toutes les moussons au sud-ouest d'Haïnan, et dont l'entrée est assez délicate. Nous ne voulons pas terminer cette question sans faire remarquer que la ligne du Mékong ne peut pas être efficacement protégée par une flottille de canonnières. En effet, les canonnières chargées de cette défense devraient être assez fortement protégées pour ne pas être mises hors de combat par les premiers projectiles des pièces de campagne établies sur la rive opposée par le corps assaillant; elles seraient forcément de fortes dimensions et leur transport à travers l'île de Khône serait excessivement difficile et fort coûteux. En admettant qu'on réussisse dans cette opération, ces canonnières, d'assez fort tirant d'eau, ne pourraient circuler dans les meilleures conditions d'étiage du fleuve que dans le bief Vientiane, Savannaket, ce qui n'empêcherait pas l'ennemi de traverser le fleuve soit en dessous, dans la zone de rapides de Kemmarat, soit en dessus, dans la région de Vien-tiane à Luang-prabang.

Avec le nombre d'unités maritimes que nous avons énumérées, groupées dans les lieux indiqués, nous pourrions dégarnir un peu notre front de mer et nous servir de ces troupes pour s'opposer à l'invasion que nous jugeons très possible par le Laos et le Muong-sing et provenant de la coalition anglo-siamoise, aidée par des contingents japonais.

Sans doute l'exécution d'un tel plan de défense nécessiterait beaucoup d'argent, mais nous avons déjà sacrifié près de deux milliards à la constitution de notre empire indo-chinois; nous sommes sur le point de recueillir la récompense de nos efforts; allons-nous la laisser échapper et rendre inutiles les sacrifices d'hommes et d'argent déjà consentis, alors que 200 millions seraient amplement suffisants pour garder cette importante conquête qui, par l'avenir auquel elle est destinée, nous fera récupérer largement cette somme par le développement de ses transactions avec la métropole et l'exploitation, mise à l'abri de toute fâcheuse éventualité, des produits de son sol.

XIENG-LA.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *Les affaires de Siam ; les négociations franco-siamoises au quai d'Orsay.* — En même temps que M. Klobukowski, notre ministre à Bangkok, rentrait en France, le ministre siamois Phya Sri arrivait à Paris, muni de pouvoirs diplomatiques spéciaux de son gouvernement. Des notes officieuses nous ont aussitôt informés que cette arrivée du Phya Sri était le prélude d'un arrangement des affaires siamoises au mieux de notre sécurité et de nos intérêts. Les négociations devaient officiellement commencer le vendredi 22 août. Elles ont été un peu ajournées; mais déjà des conversations importantes ont eu lieu au quai d'Orsay entre le ministre des Affaires étrangères et le Phya Sri, au cours desquelles la question a été, paraît-il, nettement posée, et sur son véritable terrain. En fait, des négociations sont ouvertes à l'heure actuelle, officieusement sinon officiellement. Nous espérons qu'elles aboutiront promptement et surtout de manière à satisfaire toutes nos légitimes revendications. La présence de M. Klobukowski, qui pourra apporter à ces négociations la valeur de son expérience, de son habileté et sa profonde connaissance des intrigues siamoises, est certainement une bonne fortune pour nous et peut contribuer à nous donner confiance dans le succès final. Néanmoins la situation est difficile et il serait imprudent de se laisser aller à un trop grand optimisme.

Comme le disait très bien M. Robert de Caix, dans le dernier Bulletin du *Comité de l'Asie française*, nous ne pouvons traiter avec le Siam que sur des bases d'une netteté brutale. Le Siam conteste aujourd'hui que nous ayons des droits particuliers dans la vallée du Mékong, il faut qu'il nous les reconnaisse nettement et sans délai. Cette reconnaissance doit même être assez précise, assez détaillée, et comporter des sanctions, de façon à sauvegarder pleinement nos droits et nos intérêts contre les entreprises et les intrigues de nos rivaux.

Or, il y a bien des manières pour des influences étrangères de s'insinuer. Certaines grandes entreprises finissent infailliblement par entraîner la domination politique dans un pays comme le Siam. C'est-à-dire que, pour empêcher qu'il s'établisse subrepticement dans ce qu'on appelle notre sphère d'influence du bassin du Mékong une

situation qui mettrait plus tard en danger notre Indo-Chine, qui a, ne l'oublions pas, 1.500 kilomètres de frontière commune, et vulnérable, avec le Laos siamois, le gouvernement de Bangkok doit non seulement nous reconnaître en théorie une situation particulière dans tout le bassin du Mékong que nous prétendons être un fleuve français, mais encore un droit de contrôle constant et local.

Si cela nous est refusé, il ne resterait plus à un gouvernement conscient de ses responsabilités d'autre alternative que de prendre ce qu'il ne pourrait obtenir de bonne grâce. Il y va de la sécurité de l'Indo-Chine et les transformations rapides de la situation depuis un an ne nous permettent plus de délais.

La question du Siam présente en outre un autre intérêt pour nous. La partie vivante et riche de ce pays est la vallée de la Ménam où les Anglais, les Allemands, depuis peu les Japonais, voire même les Danois et les Belges, ont une influence de gros fonctionnaires, la direction effective de grandes administrations, tandis que nous n'y existons pas. C'est une situation évidemment anormale pour une des deux grandes puissances européennes de l'Indo-Chine. Notre diplomatie a le droit d'en demander le changement au gouvernement siamois. Mais on ne saurait en aucun cas l'obtenir au détriment des positions primordiales que nous devons exiger dans le bassin du Mékong. C'est en nous donnant dans cette région où réside le grand objet que nous devons poursuivre, la sécurité de notre Indo-Chine, la situation nécessaire que nous pouvons suggérer, de la manière la plus éloquente aux Siamois, l'idée de nous faire des concessions dans la vallée de la Ménam : notre action dans le Mékong, tout en nous réservant d'une manière absolue la haute main et le contrôle nécessaires, peut-être plus ou moins compatible avec le maintien de l'autorité siamoise, selon que des avantages nous seront faits ou non dans la vallée de la Ménam.

Il n'y a pas d'autre politique acceptable dans la question du Siam. Sans doute répugne-t-elle assez aux habitudes de notre diplomatie qui semble aimer la complication et l'imprécision non en raison des expansions qu'elles permettent, mais seulement pour le caractère peu compromettant et aisé des arrangements qui les consacrent. Nous semblons avoir d'autant plus de goût pour les formules vagues qui « réservent l'avenir », que notre indécision et notre manque d'autorité nous condamnent plus évidemment à le laisser compromettre. Peut-être trouvera-t-on que la force forme un *substratum* un peu trop apparent et raide à cette politique. Mais il ne s'agit pas de faire de la souplesse avec les Siamois. La force est d'ailleurs la grande accoucheuse, surtout dans les situations que l'on a laissées se grossir de complications. Elle est au fond de toute diplomatie, elle doit être tout près de la surface dans nos relations actuelles avec le

Siam, auquel nous n'avons qu'une chose à dire : Si vous ne nous accordez pas ceci dans le bassin du Mékong et cela dans celui de la Ménam, nous agirons de nous-mêmes sur toute la partie de notre territoire où l'accord anglo-français de 1896 nous a laissé toute liberté d'action.

Dans cette affaire, l'ingéniosité diplomatique, qui doit être bannie de nos relations avec Bangkok, peut prendre sa revanche dans nos rapports avec Londres. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'y demander des avis et encore moins des autorisations, en ce qui concerne le Mékong. La question a été définitivement tranchée par la déclaration anglo-française du 15 janvier 1896. Nous sommes de ce côté dans notre zone d'influence, mais c'est sur la vallée de la Ménam, sur le Siam proprement dit, qu'il faudrait s'entendre. On ne saurait trop le répéter, une hostilité réciproque de la France et de l'Angleterre en Extrême-Orient est, de nos jours, une faute, un anachronisme qui méconnaît les forces nouvelles qui grandissent dans cette partie du monde. Une solidarité croissante doit se développer entre des puissances européennes ayant des empires exotiques en Asie. Nous savons que l'alliance japonaise, et toute la politique qui en est le corollaire, ferme les yeux de l'Angleterre à cette vérité. Mais c'est une politique à courtes vues, une de celles où le manque d'imagination caractéristique de la diplomatie anglaise, qui est une force, en retenant l'esprit sur les objets précis et prochains, devient une grave faiblesse lorsqu'il empêche de découvrir à temps de grosses réalités encore lointaines. Notre politique doit être de ne cesser de travailler à ouvrir les yeux des Anglais à la solidarité profonde des intérêts des deux pays au Siam. Il s'agit pour eux, comme pour nous, d'empêcher le troisième larron — le moins redouté aujourd'hui parce qu'il est l'allié, mais le plus redoutable, c'est le Japon, nation extrême-orientale, travaillée d'idées panasiatiques, — de se glisser par la fissure que laisse ouverte la rivalité des deux puissances occidentales. Possédant des empires voisins, elles auraient tout à gagner à s'entendre pour fermer la porte par une co-assurance, nous dirons même un *condominium* sincère et loyal sur la vallée de la Ménam.

Mais nous n'avons en tout cas à attendre personne pour prendre nos précautions du côté du Mékong. Y agir serait non seulement ne pas nuire à un accord futur avec l'Angleterre au sujet de la Ménam, mais encore y contribuer. On ne s'associe volontiers qu'aux politiques qui savent se faire prendre au sérieux. Ce n'a pas été jusqu'ici le cas de la nôtre, quels que soient les compliments excessifs qu'on lui adresse de l'étranger. Si elle continue dans la même voie de bavardages, de formules académiques, de démentis mensongers de la situation vraie sur les rives du Mékong, les hommes actuellement

responsables de notre situation dans le monde politique, auront simplement condamné le pays à perdre l'Indo-Chine dans un avenir relativement prochain [1].

— *Un voyage en Extrême-Orient.* — Le Comité de l'Asie française organise en ce moment, à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï, une croisière très attrayante en Extrême-Orient sur un yacht spécialement aménagé pour lui.

Le départ aura lieu de Marseille vers le 7 octobre. A l'aller, le yacht s'arrêtera pendant trente-six heures dans notre port de Djibouti, ce qui permettra une courte excursion sur le chemin de fer du Harrar. Après les escales ordinaires à Colombo et à Singapour, les touristes seront transportés à Haïphong et à Hanoï, où ils arriveront vers le 8 novembre. Onze jours leur seront donnés pour visiter Hanoï, les régions voisines du Tonkin et l'exposition. Une excursion est prévue, par le chemin de fer de Langson, jusqu'à la Porte de Chine.

Au retour, le navire fera escale à Saïgon pendant quatorze jours pour permettre un voyage à Pnom-penh et aux ruines khmer d'Angkor. Un détour sera ensuite fait jusqu'à Bangkok où une escale est prévue.

En dehors des escales ordinaires à Singapour et à Aden, un arrêt de cinq jours aura lieu à Colombo et un autre de quatre en Egypte.

Le retour à Marseille aura lieu vers la fin de janvier.

Deux excursions facultatives pourront en outre se greffer sur ce voyage principal. Après la visite à Hanoï et sur la voie de retour, les voyageurs pourront quitter l'itinéraire général, soit à Colombo pour aller aux Indes, soit au Caire pour remonter le Nil.

En résumé, les membres de la croisière, pour l'itinéraire principal, exécuteront le voyage suivant :

Itinéraire principal : De Marseille — Port-Saïd — Canal de Suez — Djibouti : Excursion sur la ligne du Harrar — Colombo — Singapour — Haïphong : la baie d'Along — Hanoï : Excursion à Langson, la porte de Chine — Saïgon : Mytho — Excursion au Cambodge et aux merveilleuses ruines d'Ankor : le cap Saint-Jacques, le Mékong, Pnom-penh, Siem-reap, Ankor — Bangkok — Singapour — Colombo : Kandy, Nuwara Elya, Pic d'Adam, Mount Livinia — Aden — Le Caire et les Pyramides — retour à Marseille.

Les membres de notre croisière qui voudraient sur la voie de retour y joindre la visite des Indes ou l'excursion du Haut-Nil sui-

---

[1] Robert de Caix : la Question du Siam (*Bulletin du Comité de l'Asie française*, août 1902, p. 338).

vraient à leur gré, en tout ou dans l'une de ses parties, l'itinéraire ci-après à partir de *Colombo :*

Excursions complémentaires aux Indes et sur le Nil : Départ de Colombo le 29 décembre à l'escale de retour pour Pondichéry — Madras — Calcutta — Chandernagor — Darjeeling — Bénarès — Lucknow — Agra — Delhi — Jeypore — Ahmedabad — Bombay — Aden — Port-Saïd — facultativement le Caire et la Haute-Egypte — Marseille.

Nil et Haute-Egypte : Départ du Caire le 16 janvier 1903 à l'escale de retour pour Luxor : Thèbes, Tombeaux des Rois, Karnak, Medinet-Abou, Denderah — Esneh — Edfou — Komombo — Assouan : la première cataracte du Nil, Philoe, Eléphantine — retour au Caire — Alexandrie — Marseille.

Ajoutons que, en réponse à une sollicitation émanant du Comité de l'Asie française, M. le ministre de la Guerre a fait connaître qu'il serait disposé à examiner avec bienveillance les demandes de congé qui pourraient lui être adressées par les officiers désireux de se rendre à Hanoï.

Allemagne. — *La visite du roi d'Italie à l'empereur d'Allemagne.* — Le roi Victor-Emmanuel, continuant ses visites officielles d'avènement, est arrivé à Potsdam le 27 août, et les dépêches allemandes ont beaucoup insisté sur l'enthousiasme avec lequel il avait été reçu par la population, et sur la cordialité de l'accueil que lui avait fait Guillaume II. On a seulement remarqué, ajoutaient les dépêches, que la physionomie du roi Victor-Emmanuel est restée sérieuse, sévère même, alors que l'empereur montrait la plus grande gaieté. Ce petit détail donne toute la philosophie du voyage. Evidemment, — et cela ressort de tout, des menus incidents d'étiquette, des toasts échangés, des commentaires de la presse dans les deux pays, — le roi Victor-Emmanuel se sent gêné à Berlin ; il sait que ce voyage, entrepris au lendemain du renouvellement de la Triple Alliance, emprunte aux circonstances une importance particulière ; il le sait et ne le regrette pas, mais il préférerait nous faire croire le contraire pour nous donner le change. De là la réserve voulue de son attitude et de son langage, et le mot d'ordre donné aux journaux italiens. D'autre part, l'empereur Guillaume, par intérêt direct, peut-être aussi par malin plaisir, entend maintenir au voyage sa véritable portée et la précision gênante de son geste, l'insistance indiscrète de sa parole forment un contraste, presque comique parfois, avec l'embarras de son hôte. Tout cela prouve une fois de plus combien nous avons raison lorsque nous exprimions nos doutes et nos inquiétudes touchant notre politique vis-à-vis de l'Italie, et à l'occasion du renouvellement de la Triple Alliance. Au reste, nous comptons revenir sur ce sujet, en rendant compte ultérieurement — de façon plus complète

que ne nous le permettent les premières dépêches reçues — du voyage de Victor-Emmanuel en Allemagne.

Angleterre. — *Le voyage des généraux boers.* — Les généraux boers Botha, Delarey et De Wet viennent de passer quelques jours en Angleterre où ils ont été l'objet de manifestations très enthousiastes, bien qu'à leur corps défendant. Ils ont été reçus par le roi, sur sa demande, et présentés à la reine, mais ils ont courtoisement refusé d'assister à la revue navale de Spithead. En somme, durant tout leur séjour ils ont gardé l'attitude la plus réservée et ne se sont prêtés à aucune interview. Les journaux anglais ont cherché à suppléer leur manque de renseignements par la fertilité de leur imagination, mais l'abondance même de leurs informations, toutes généralement contradictoires, a prouvé clairement qu'ils ne savaient rien quant aux intentions particulières des généraux boers et quant à leurs projets.

Tout ce que l'on peut savoir, en ce moment, c'est que l'objet avoué et peut-être après tout principal de leur voyage est de réunir des fonds pour la reconstitution de la fortune de leurs compatriotes. Ils veulent aussi, bien évidemment, organiser les éléments d'une résistance pacifique de la population boer contre la pression anglaise. Le parti afrikander a gagné beaucoup de terrain dans la colonie du Cap. Il en serait de même, bien certainement, dans l'Orange et le Transvaal si ces régions recouvraient une représentation parlementaire. Et le moyen de recouvrer une représentation, qui ne peut exister qu'accordée par le vainqueur, c'est de ne pas l'irriter par des manifestations qu'il serait bien facile de provoquer sur le continent et qui pourraient éclater sans que même on les provoquât.

C'est pourquoi les généraux boers, se rendant de Londres en Belgique et en Hollande, ont fait savoir aux Comités des diverses sociétés boers de ces deux pays qu'ils désiraient éviter le plus possible sur le continent toute manifestation de sentiments anglophobes. Leur désir a été respecté et la réception qui leur a été faite en Hollande comme en Belgique a été aussi digne que chaleureuse. Leur séjour sur le continent aura d'ailleurs été très court.

A Utrecht, les généraux Botha, Delarey et De Wet ont eu, le 20 août, une longue conférence avec M. Krüger. Quelles résolutions ont été prises dans cette conférence ? On l'ignore complètement, et les dépêches des correspondants anglais ont été évidemment rédigées d'imagination.

Il n'en a transpiré qu'une chose, c'est que les généraux boers avaient l'intention de repartir presque immédiatement pour Londres.

Les généraux sont en effet repartis peu de jours après et une note de l'agence Reuter, en annonçant leur retour à Londres, ajoutait :

On dit qu'avant de commencer leurs conférences dans les différentes villes du Royaume-Uni, ils seront reçus par le ministre des Colonies. Dans les milieux bien renseignés, on dit que les généraux feront probablement partie de la nouvelle assemblée législative et qu'ils discuteront avec le ministre des Colonies l'autonomie future des nouvelles colonies.

II. — ASIE

Chine. — *L'Angleterre et le Yang-tsé.* — Des nouvelles particulières viennent de nous apprendre que sir James Mackay, négociateur commercial entre l'Angleterre et les vice-rois du Yang-tsé, se proposerait d'arriver à une entente anglo-chinoise pour la répression de la piraterie sur le fleuve. Il aurait proposé aux Chinois de faire stationner un navire de guerre britannique à Tchen-kiang et d'occuper à l'entrée du Yang-tsé-kiang le port de Kiang-sin. Les vice-rois du centre de la Chine n'ont pas, paraît-il, accueilli avec grand enthousiasme ce projet dont la duplicité était par trop grossière. Nous croyons savoir que les efforts de sir James Mackay sont restés infructueux, et il y a lieu de penser que les vice-rois ne consentiront jamais à autoriser le stationnement à l'entrée du Yang-tseu de cuirassés anglais.

En tout cas, cet incident démontre une fois de plus l'habileté et la persévérance avec laquelle les Anglais poursuivent la réalisation de leurs ambitions politiques sous le couvert de visées purement commerciales. Il montre surtout qu'ils n'ont pas renoncé à leur espoir d'accaparer le Yang-tsé-kiang, et par suite, il prouve combien l'évacuation de Changhaï par les troupes internationales serait dangereuse en l'état actuel des choses.

La question de Changhaï ne peut être, en effet, examinée d'un point de vue purement chinois. En réalité, l'occupation de ce port par les forces de quatre puissances étrangères a été provoquée beaucoup moins par des nécessités locales que par l'inquiétude accompagnant des rivalités internationales. On se rappelle comment les choses se passaient : Le gouvernement anglais, semblant tout à coup se désintéresser de ce qui se passait dans le Nord, fit débarquer des troupes à Changhaï, action d'autant plus frappante qu'à cette époque les journaux anglais revendiquaient, avec une assurance extrême, toute la vallée du Yang-tsé comme une sphère d'influence anglaise. Pour parer le coup, des troupes françaises d'égale importance furent envoyées d'Indo-Chine à Changhaï, et, bien peu après, les Japonais et les Allemands imitaient la France et l'Angleterre; c'est-à-dire qu'en réalité l'occupation de Changhaï

n'est autre chose qu'une garantie prise par les diverses puissances intéressées les unes contre les autres, et en particulier contre l'Angleterre. Si l'évacuation de Changhaï est donc désirable, elle ne peut se faire que d'une manière simultanée par les quatre puissances occupantes. Il ne saurait y avoir aucune dérogation à cette règle absolue. D'une part, il est bien évident qu'il ne faut pas que cet acte semble avoir été conseillé, sinon même imposé aux autres puissances exclusivement par l'Angleterre. Il faut que, dans la mesure de bienveillance, nécessaire nous le reconnaissons, que les nations étrangères intéressées prendront envers la Chine en évacuant Changhaï, elles se présentent toutes sur le pied d'égalité devant le gouvernement chinois. Aussi, doit-on conclure que si l'évacuation est recommandable, elle ne saurait se faire sans que de grandes précautions soient prises en ce qui concerne ses modes, les dates de départ des différents contingents étrangers et les négociations qui régleront la remise de la ville aux autorités chinoises.

Siam. — *La situation.* — Une nouvelle insurrection a éclaté dans les États chans, soumis au Siam, provoquée sans doute par les traitements infligés par les autorités siamoises aux indigènes. Six cents de ces derniers ont occupé pendant quelque temps Muong-pray, après avoir tué vingt-cinq fonctionnaires siamois. Des troupes envoyées par le gouvernement de Bangkok les ont chassés, mais le mouvement paraît loin d'être terminé.

D'ailleurs il est impossible de savoir exactement ce qui se passe. Les communications télégraphiques directes sont interrompues. Nous ne pouvons recevoir des nouvelles que par Bangkok et sous le contrôle sévère du gouvernement siamois. On comprend que, dans ces conditions, nous ne pouvons donner qu'un crédit très limité aux nouvelles qui nous parviennent ainsi qu'aux communiqués intéressés de la légation de Siam. Tout ce que nous pouvons en conclure — et cela, par contre, avec une certitude à peu près absolue — c'est que la situation est difficile et que le gouvernement siamois est en ce moment aux prises avec des embarras sérieux par suite de ses ambitions de colonisation extensive.

— *Le retour de M. Paul Labbé.* — Notre ami M. Paul Labbé nous écrit d'Irkoutsk pour nous annoncer son retour :

Je vais, dit-il, reprendre le chemin de Paris en m'arrêtant quelques jours dans les villes sibériennes qui se trouveront sur mon chemin et où j'ai encore des échanges de collections à négocier. Il court de mauvais bruits de toute espèce ici. On dit que les brigands chinois jouent de mauvais tours aux Russes en Mandchourie et qu'ils sont particulièrement agressifs et dangereux sur la Soungari. On parle aussi beaucoup du choléra qui dé-

sole la Mandchourie; les villes de l'Amour sont attaquées et la Transbaïkalie compte de nombreux cas.

La maladie arrivera à Irkoutsk, si elle n'y est pas, et moi qui connais les indigènes, je peux affirmer qu'elle trouvera là un merveilleux terrain pour se développer. Heureusement que l'hiver viendra vite, et qu'il gèlera peut-être au mois d'août.

Les autorités se reprocheront sans doute leur négligence, on n'a fait aucune quarantaine à l'entrée des trains venant de Sibérie, non plus qu'au lac Baïkal, où l'on aurait pu prendre si facilement les mesures nécessaires. On parlait du choléra depuis longtemps déjà, mais les pharmacies des gares, dont les statistiques officielles chantent la gloire, ne contenaient et ne contiennent encore aucun médicament.

III. — AFRIQUE

Afrique centrale. — *La mort du cheikh Senoussi.* — Des nouvelles reçues de Kanem viennent de nous apprendre l'importante nouvelle de la mort du cheikh Senoussi. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les passages principaux de l'étude que M. Ed. Payen vient de publier à ce sujet dans le *Journal des Débats :*

Le Cheikh était devenu chef de l'ordre des Senoussistes en 1859. Il avait alors succédé à son père, le cheikh Si Mohammed ben Alis Senoussi, le fondateur des Senoussia. Né à la fin du XVIIIe siècle sur le territoire actuel de la commune mixte de l'Hillil, Si Mohammed ben Alis Senoussi parcourut le monde musulman; il alla au Maroc, en Tunisie, en Tripolitaine, en Egypte et à la Mecque, prêchant un peu partout et exerçant son zèle réformateur. A une époque où nous prenions Alger, cette parole ne devait pas manquer de rallier des partisans. Au Caire, ses prédications furent condamnées; mais cela ne l'arrêta pas, et, bientôt après, il rencontrait à la Mecque un Marocain, le chef des Khadiria, qui devint son maître et qui commença sa fortune. A la mort de ce chef, Si Mohammed ben Alis Senoussi fut placé à la tête d'une partie de ses disciples et il fonda la zaouïa d'Abou-Kobéis, près de la Mecque, d'où il rayonna et se créa une importante clientèle. Son succès fut tel que le monde religieux officiel en prit ombrage et qu'il dut quitter la Mecque en 1843. Il se rendit alors à Benghazi où le succès le suivit. Ses disciples se multiplièrent et les offrandes affluant, il put bientôt couvrir de zaouïas le Soudan, l'Egypte et le Touât. Pour mieux diriger ce vaste empire, Si Mohammed alla s'installer en un point moins excentrique, l'oasis de Djaghboûb. C'est là qu'il mourut en 1859. Par ses soins, l'oasis avait été absolument transformée et était devenue très prospère. Ainsi se manifeste l'influence intelligente de ce chef qu'on a pu comparer, tout au moins au point de vue des résultats qu'il a obtenus, à certains ordres religieux d'Europe qui ont amené la richesse là où ils se sont établis, défrichant, apportant des cultures

nouvelles et transformant en pays prospère ce qui, avant leur venue, n'était souvent que région inculte, tout à fait improductive. Par contre, ce caractère différencie complètement le chef des Senoussistes des autres maîtres que l'Afrique centrale a connus et que nos armes ont anéantis, les Samory et les Rabah qui, autres Attilas, ne vivaient qu'en ruinant les pays conquis.

A sa mort, l'oasis de Djaghboûb revint à ses deux fils : El-Mahdi et Mohammed-ech-Chérif. Ce dernier, qui mourut en 1895, s'occupa de l'administration de l'oasis, tandis que le premier, El-Mahdi, celui-là même qui est mort il y a quelques jours, devint le chef de l'ordre. Après la mort de son frère, en 1895, El-Mahdi quitta Djaghboûb pour Koufra, où il ne resta guère que quatre années. En 1899, il changeait de nouveau de résidence et venait s'installer à El-Gueroo, situé à trois jours à l'est du Borkou. C'est là qu'il est mort.

Dans le grand ouvrage qu'il a consacré à son œuvre en Afrique, M. Gentil a rappelé la puissance de cette confrérie des Senoussia qui rayonne non seulement dans toute l'Afrique, mais encore en Turquie et en Asie, et il n'a pas dissimulé qu'il était possible qu'à un moment donné son chef soit notre adversaire déclaré. Suivant M. Gentil, c'est, en effet, à la conquête du pouvoir temporel dans une zone aussi vaste que possible que tendait le Mahdi. Son successeur poursuivra vraisemblablement la même politique, et si, un jour, il veut recourir à la force, il pourra, grâce au fanatisme religieux, soulever de grandes multitudes; mais ce n'est là qu'une supposition tirée plutôt de ce qu'ont fait jusqu'ici tous les chefs religieux en pays musulman que de l'attitude propre des Senoussistes. Si cette transformation s'opère, le chef des Senoussistes, obligé de vaincre pour que ses partisans puissent piller, trouvera parmi ses ennemis des hommes tout prêts à accepter, pour se défendre, l'aide des chrétiens, et cette aide ne devrait pas être refusée. Aussi faut-il que les chrétiens, sans inquiéter les Senoussistes, observent leurs faits et gestes et maintiennent attachés à leur cause les pays voisins des centres d'action les plus actifs de cette confrérie.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — AFRIQUE

Algérie. — *Le mouvement commercial de l'Algérie en* 1901. — La direction des douanes de l'Algérie vient de publier une brochure renfermant des renseignements statistiques intéressants sur le mouvement commercial de la colonie en 1901.

D'après les chiffres donnés, l'Algérie a importé une quantité de marchandises de toutes sortes valant au total 318.593.000 francs, dont 255.240.000 correspondant aux provenances de France et 63.353.000 à celles de l'étranger.

Nos exportations se sont élevées à une valeur totale de 261.945.000 francs, dont 211.221.000 francs s'appliquaient aux destinations étrangères. Le mouvement commercial se chiffre ainsi pour l'ensemble par 580.538.000 francs.

Nos échanges avec les pays étrangers, qui représentent 19 % de de cette dernière somme, se répartissent ainsi, importations et exportations réunies : Angleterre, 23 millions; Tunisie, 18; Maroc, 16; Espagne, 8; Belgique, 7; Italie, 6; États-Unis, 6; Allemagne, 5; autres pays. 24, Total, 113 millions.

Les perceptions opérées par le service des douanes ont atteint 23.351.824 francs, en progression de plus de 800.000 francs sur l'année précédente et de plus de 2 millions sur la moyenne des neuf dernières années.

Les marchandises admises en franchise à leur entrée dans la colonie à condition d'être réexportées à destination du Maroc ou des oasis sahariennes ont représenté, en 1901, une valeur de 676.610 francs, contre 334.053 francs en 1900 et 217.855 francs en 1899.

Dahomey et Lagos. — Le mouvement commercial pour le premier trimestre de 1902, au Dahomey, ayant été des plus satisfaisants, il est intéressant d'étudier ce qui s'est passé au Lagos, la colonie voisine, pendant la même époque. Les deux premiers mois de l'année présente ont été remarquables par un grand surcroît de production. Les chiffres, en vérité, sont des plus frappants : les exportations en janvier et en février donnent ensemble un surcroît de valeur pour les exportations de 3.134.225 francs; au mois de mars, par contre, il y a eu ralentissement, les exportations étant en diminution, par comparaison avec le premier trimestre 1901, de 125.000 francs. Les quantités en matières premières exportées durant les trois premiers

mois précités sont aussi, nécessairement, en augmentation, et les chiffres accusent un surcroît de 526.163 gallons d'huile de palme et de 7.583 tonnes d'amandes de palme.

Ces chiffres ne sont pas seulement intéressants en eux-mêmes. La leçon que l'on peut en tirer en France est au plus haut point encourageante pour l'avenir du Dahomey parce que, bien que des raisons de moindre importance y soient pour quelque chose, la raison principale de ce surcroît de production c'est le fonctionnement régulier du chemin de fer. Celui-ci, pénétrant aujourd'hui dans les centres si importants d'Abeokuta et de Ibadan où l'industrie du palmier reçoit son développement le plus intense de la région, remplace le colportage à dos d'homme et la voie fluviale. En d'autres termes, les porteurs de jadis sont aujourd'hui devenus *producteurs*. Il en sera de même du Dahomey dès que la voie ferrée sera à même de produire les mêmes effets.

C'est l'argument le plus puissant pour la construction de chemins de fer dans l'Ouest africain. On calcule que les recettes de la voie Lagos-Ibadan dépasseront, en l'année actuelle, les dépenses par 20.000 livres sterling, soit par 500.000 francs.

Je me demande pourquoi le Dahomey ne fait pas de l'acajou. On le trouve partout dans les forêts dahoméennes. Le Lagos en exporte en grandes quantités. Pourquoi le Dahomey n'en ferait-il pas autant? Il y a là une question qui mérite d'être étudiée.

Enfin, il convient d'ajouter qu'Ibadan, cette grande ville du Yorouba, forte de 200.000 âmes, terminus actuel de la voie, voit affluer vers elle les commerçants, qui y ouvrent des factoreries : à noter, entre autres, une maison française, la Compagnie française de l'Afrique occidentale, qui vient de s'y installer.

II. — AMÉRIQUE

États-Unis. — *Le commerce avec l'Amérique latine.* — Si l'on tient compte de la facilité des communications entre les Etats-Unis et les pays de l'Amérique latine, ceux-ci se rangent comme suit par ordre d'importance : le Mexique, les Indes occidentales, l'Amérique centrale, la côte orientale, puis la côte occidentale de l'Amérique du Sud.

Le commerce de l'Amérique latine durant l'année fiscale 1901 s'est accru notablement. On ne se rend pas suffisamment compte aux États-Unis que les marchés européens sont en fait aussi proches de la côte atlantique de l'Amérique du Sud que le sont ceux des États-Unis ; en outre, que l'extrême orient de l'Amérique du Sud est à 2.600 milles plus à l'est que New-York, ce qui diminue la distance

qui le sépare des ports de l'Europe méridionale ; et, en effet, les principaux centres commerciaux d'Angleterre et d'Allemagne en sont presque aussi près que le principal port des États-Unis. Pernambuco (Brésil) est à 3.700 milles marins de New-York, Plymouth (Angleterre) n'est qu'à 200 milles plus loin. Rio-de-Janeiro est à 4.700 milles et Buenos-Ayres est à plus de 1.000 milles de New-York. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, étant données ces circonstances, que l'Europe ait gardé une position solide dans le commerce sud-américain, et ce d'autant mieux que, pendant plus d'un demi-siècle, elle s'est énergiquement appliquée à monopoliser ces transactions, tandis que les États-Unis, à cet égard, n'ont fait effort que dans la dernière décade.

Il existe des obstacles artificiels au développement des relations commerciales entre l'Amérique du Nord et le continent du Sud. L'Amérique du Sud est accoutumée à l'usage des produits manufacturés en Europe ; l'Europe a fait dans cette partie du monde de grands placements de capitaux ; la souplesse du crédit et le perfectionnement des lignes de transport sont d'autres facteurs à considérer.

Les exportateurs des États-Unis cherchent à surmonter ces obstacles. Néanmoins, bien des bateaux chargés de caoutchouc, de café, laines et peaux provenant de l'Amérique du Sud prennent dans les ports des Etats-Unis du grain, des provisions et du *general cargo* pour l'Europe, où ils rechargent des marchandises européennes à destination des marchés sud-américains.

Les relations commerciales des États-Unis avec la côte du Pacifique de l'Amérique du Sud se sont accrues durant l'année 1901, par suite surtout de la création de nouvelles lignes.

87 % des importations totales de l'Amérique du Sud sont absorbés par les pays côtiers ; or, la plupart de ces articles pourraient être fournis par les États-Unis, si les transports étaient satisfaisants.

Pendant l'année fiscale 1901 les pays appartenant à l'Union internationale des Républiques américaines ont exporté aux États-Unis pour 148.653.213 dollars de produits, chiffre dépassant de 17.907.956 dollars celui de 1900 (130.745.257 dollars).

En y comprenant les îles et colonies de l'Amérique dont la population est en majorité latine ou toutes celles de l'Amérique à l'exception de l'Amérique britannique et Porto-Rico, les exportations aux États-Unis ont été évaluées à 212.599,851 dollars en 1901, contre 180.691.514 dollars en 1900.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Indo-Chine. — MM. le *capit.* Darc et le *lieut.* Lachèvre sont affectés au service géographique de l'Indo-Chine.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Thibaud est désig. pour servir au Sénégal.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Fouquet est désigné pour servir en Cochinchine.

M. le *lieut.* Prioux est désigné comme officier d'ordonn. de M. le général Coronnat, commandant supér. des troupes.

M. le *capit.* Raffié est désig. pour servir au rég. de tiraill. annamites.

M. le *capit.* Bonifacy est désig. pour servir au 4e tonkinois.

MM. le *capit.* Ibos et le *lieut.* Hugon sont désig. pour servir à l'état-major partic. du Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Pasquier est désigné pour le 2e sénégalais et M. le *lieut.* Haillot pour le 1er sénégalais.

M. le *lieut.* Faure est désigné pour servir au bataillon de tirailleurs sénégalais du Chari.

Sont désignés pour servir à l'état-major particulier des troupes de l'Afrique Occidentale :

MM. les *capit.* Talpomba, Morisson et Desportes; les *lieut.* Aymès, Barreau, Barbeyrac de Saint-Maurice (M.-F.-A.-R.), Carpentier, Mercier (L.-G.), Baudoin (A.-A.), Castaing (F.-M.-J.-E.) et Gondalma.

M. le *lieutenant-colonel* Vimont est désig. pour servir au 1er rég. de tirailleurs sénégalais.

Sont désignés pour servir au 2e rég. de tiraill. sénégalais :

MM. le *chef de bataill.* Lavau; les *capit.* Abel, Faulcon, Pourchot, Mourin et Salmon (O.-L.); les *lieut.* Panet, Lescaze, Aguillon, Simonot, Boucherat, Nouri, Marin, Lambert, Poincelet et Maurice; les *sous-lieut.* Duhamel, de Montalembert, Granier de Cassagnac et Laroche.

Madagascar. — M. le *chef de bataill.* Morel est désig. pour servir à Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Jacob est désig. pour servir au corps d'occupation.

M. le *méd. aide-major de* 1re *cl.* Feray est désig. pour servir au consulat de Hoi-How (Hainan).

Indo-Chine. — MM. les *pharmac.-majors de* 2e *cl.* Loste et Pluchon sont désignés pour servir : le 1er au Tonkin et le 2e en Cochinchine.

Madagascar. — MM. les *méd.-majors de* 2e *cl.* Tafayrac et Leconte sont désig. pour servir à Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Mers d'Orient. — M. le *capit. de frégate* Rozier est nommé au command. de la *Durance* à Tahiti.

M. le *lieut. de vaiss.* Voisin est désig. pour embarq. sur le *Pascal.*

M. le *lieut. de vaiss.* Le Guen est désigné pour embarq. sur le *Bugeaud.*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Charite est désig. pour embarquer sur le *Cutinat.*

SERVICE DE SANTÉ

Mers d'Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Santelli est désig. pour embarq. sur le *Friant*.

M. le *pharmacien de* 2e *cl.* Poncet est désig. pour embarq. sur la *Triomphante* dans la division de réserve.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Blancheton (Louis-Antoine-Rémy), principal clerc de notaire, est nommé greffier-notaire du tribunal de première instance de Bingerville (Côte d'Ivoire).

Sont nommés :

Juge-président du tribunal de première instance de Pnom-Penh (Cambodge), M. Adamolle.

Procureur de la République du tribunal de première instance de Pnom-Penh, M. Tricon.

Juge de paix à compétence étendue à Tourane, M. Thermes.

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Long-Xuyen, M. Normand.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Soctrang, M. Chazot.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. Emmanuel Valery Bon, *vice-consul* du Portugal à Saint-Valery-sur-Somme.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Les Derniers Jours de Pékin, par PIERRE LOTI, de l'Académie française. 1 vol. de 464 pages. — Paris, 1902, Calmann Lévy.

Sous ce titre : *Les Derniers Jours de Pékin*, Pierre Loti nous fait un tableau saisissant de ses impressions pendant la récente campagne de Chine par les armées internationales.

Après avoir décrit Tien-tsin, puis le cours du Peiho charriant des cadavres pestilentiels et que sillonnent les canonnières de toutes les puissances, l'éminent écrivain nous dépeint la route jalonnée de ruines par laquelle il nous conduit à Pékin.

Cette ville immense, capitale d'un empire de 400 millions d'habitants, n'est plus, selon lui, qu'un amas de ruines.

Pierre Loti nous fait ensuite revivre les angoisses des Européens durant le long siège qu'ils ont soutenu contre des milliers de Chinois dont la fureur enragée leur promettait la mort la plus affreuse. Enfin, nous assistons aux manifestations de joie qui saluèrent l'entrée des troupes alliées.

Quelle admirable description il nous fait de la Cité Impériale, de cette ville interdite aux profanes, munie de si terribles murs au milieu même de « l'énorme Pékin aux enceintes babylonniennes », de ces tombeaux des Empereurs, vieux de plusieurs siècles! Tout ce passé revit une dernière fois pour nous sous la plume du merveilleux conteur; mais celui-ci va peut-être un peu loin quand il déclare que Pékin est fini, que son prestige est tombé, parce que son mystère est percé à jour!

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. PIOLET avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 74e et 75e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Le Monde Polynésien, par HENRI MAGER. Un vol. in-12 de 255 pages [illegible] gravures. Paris, 1902. Schleicher frères, éditeurs.

Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, par Henri Moreau. Un vol. in-16 de 300 pages. Paris, 1902. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs.

Guide pratique de l'Européen dans l'Afrique Occidentale, par le Dr Barot, médecin des troupes coloniales. Un vol. in-8° de 500 pages. Paris, 1902. Ernest Flammarion, éditeur.

Le Mouvement antiesclavagiste (1876-1900), par Louis Durand, professeur au lycée de Tarbes. Une brochure de 39 pages. Toulouse, 1902. Edouard Privat, éditeur.

La Mendiante turque, par Maurice Trubert. Un vol. de 252 pages. Paris, 1902. H. Oudin, éditeur (Cet ouvrage, par suite d'une erreur typographique, avait été annoncé dans notre précédent numéro sous le titre de *La mendicité turque*.)

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (17 *août*). La reine d'Espagne en France. — La télégraphie sans fil dans l'armée. — G. Presseq-Rolland : Cheick-Saïd. — (24 *août*). Le couronnement du roi d'Angleterre. — L. de S. : Nos sous-marins. — La navigation sous-marine à travers les siècles.

Annales coloniales (1er *septembre*). Félix Rocquain : L'œuvre de Marchand. — Camille Fidel : La Tripolitaine et la pénétration du centre africain. — Eugène Gallois : Chemins de fer de l'Océanie française.

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*août*). Le voyage du ras Makonnen en Europe. — La réorganisation du Congo et du Chari. — C. Maistre : Le Bahr-Sara. — Robert de Caix : Les relations franco-anglaises. — Le comte Henry de Castries : La politique du Sud en Algérie.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*août*). Robert de Caix : La question du Siam. — Un traité anglo-chinois. — Des possibilités minières de l'Indo-Chine et de l'Annam. — B. de Zenzinoff : L'Etat russe et la colonisation de la Sibérie. — Pierre Dassier : Aperçu politique et économique des Indes néerlandaises.

La France de demain (15 *août*). J. Franconie : L'Exposition du Dusseldorf et le Congrès international de navigation. — A. Langevin : Allemands et Français.

Journal des Chambres de commerce et d'industrie (25 *août*). A propos des trusts américains. — L'exploitation des chemins de fer en France, en Allemagne et en Angleterre.

Quinzaine (16 *août*). L. de Seilhac : Le collectivisme devant les électeurs. — Victor du Bled : Les salons de la monarchie de Juillet.

Quinzaine coloniale (25 *août*). Chailley-Bert : L'impérialisme américain. — La conférence des premiers ministres coloniaux à Londres. — La France et le Siam.

Réforme économique (24 *août*). P. S. : L'impôt sur le revenu et l'agriculture. — D. Aubry : Politique économique impériale de l'Angleterre.

Revue Bleue (16 *août*). Francis Mury : Notre prestige au Siam. — (23 *août*). Th. Roosevelt : La haine de classe.

II. — REVUES ETRANGÈRES

Revues belges.

La Belgique coloniale (17 *août*). Les routes commerciales reliant le lac Tanganika à la côte orientale. — (24 *août*). L'Islam et notre civilisation en Afrique.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*août*). Les temples du centre de Java. — La Mandchourie.

La Gazette coloniale (24 *août*). Les caoutchoucs anglais.

Le Mouvement géographique (24 *août*). Le canal de la Lys à l'Yperlée et le port de Nieuport.

Revues hongroises.

Revue d'Orient (20 *août*). Le « culturkampf ».

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

destiné à rejoindre plus tard la ligne de Kayes au Niger; enfin faire, d'ores et déjà, étudier la possibilité de fertiliser la vallée du Moyen-Niger, en se servant des grands lacs sis en amont de Tombouctou.

En *Guinée*, la situation commande l'expectative ; il est difficile d'apercevoir, actuellement du moins, une solution satisfaisante, raisonnable et pratique.

Au *Dahomey*, les choses doivent suivre leur cours; l'entreprise de la voie ferrée suffit en ce moment.

La *Côte d'Ivoire*, au contraire, trop délaissée par ses parrains, exige qu'on s'occupe d'elle une bonne fois. Grand-Bassam, dont le sous-sol est contaminé par le microbe de la fièvre jaune, doit être abandonné ; mais, comme la pénétration économique vers le Baoulé s'impose, il faut doter cette colonie du port et du chemin de fer dont dépend son avenir. Les travaux de la mission Houdaille ont reçu la sanction des comités techniques métropolitains compétents et il n'a tenu qu'à bien peu de choses que le groupe Empain ne s'en soit vu confier l'exécution, il y a près d'une année. Depuis lors, l'administration n'a rien fait à Paris. A la Côte, on a continué à distribuer, à profusion, des permis de recherches de mines d'or sur lesquels on joue, en bourse de Londres, sans qu'aucune réussite ait jusqu'à présent légitimé ce *rush*. Il faut souhaiter que le gouverneur général renseigne le ministre pour faire cesser de pareils abus et aussi qu'il lui indique, pour ce qui concerne les travaux publics, les mesures urgentes que réclame l'avenir de chacune des colonies ressortissant de son autorité.

★★★

LE PERCEMENT DU SIMPLON

Depuis que l'ouverture de l'isthme de Suez a ramené vers la Méditerranée le grand courant des échanges entre l'Europe et l'Extrême-Orient, les passages des Alpes ont recouvré l'importance qu'ils avaient au moyen âge, alors que les villes de la Lombardie rivalisaient de richesse et de puissance avec les cités flamandes et que, par les routes du mont Cenis, du Saint-Gothard et du Brenner, d'incessantes caravanes de marchands transportaient en France et en Allemagne les produits précieux venus d'Orient sur les vaisseaux de Gênes et de Venise. Si les moyens de locomotion ont changé, si la locomotive a pris la place des bêtes de somme et des lourdes diligences de jadis, si la traversée des Alpes est devenue plus rapide et plus aisée, les grandes voies de communication entre l'Europe continentale et l'Italie du Nord sont restées les mêmes qu'autrefois.

Quatre voies ferrées traversent actuellement les Alpes. Ce sont, en allant de l'est à l'ouest :

1° La ligne de Vienne à Venise par le tunnel de Semmering, les vallées de la Muhr, de la Drave et le col de Tarvis ;

2° La ligne du Brenner qui unit Insprück à Vérone par le col du Brenner et la vallée de l'Adige. C'était autrefois la voie la plus fréquentée : elle conduisait de Venise à l'Allemagne du Sud et du Centre par Augsbourg et Nüremberg;

3° La ligne du Saint-Gothard, de la vallée du Rhin à Milan et à Gênes par Bâle, Lucerne, la vallée de la Reuss et le tunnel du Saint-Gothard;

4° La ligne de Paris à Turin par Chambéry, la Maurienne, le tunnel de Fréjus, près du mont Cenis, et la vallée de la Doria Riparia.

D'ici peu, dans deux ou trois ans tout au plus, une ligne nouvelle, franchissant les Alpes occidentales sous le col du Simplon, remplacera la route construite par Napoléon Ier entre Brigue et Domodossola et entrera en concurrence avec les lignes du Mont-Cenis et du Saint-Gothard pour l'établissement des relations directes entre l'Europe occidentale et l'Italie.

L'idée de relier le lac Majeur au lac Léman, par un tunnel sous le Simplon, est fort ancienne. Lorsque, vers le milieu du

siècle dernier, les Italiens du Nord songèrent à sortir de leur isolement économique, le percement du Simplon devait paraître la solution la plus rationnelle, puisqu'il offrait la route la plus directe entre la Lombardie et la France et l'Angleterre. Et cependant un demi-siècle devait s'écouler avant la mise à exécution de ce projet. Pourquoi cette longue attente? Dans quelles conditions et par quels moyens se fait le percement du Simplon? Quel pourra être le rôle de cette nouvelle percée des Alpes dans les relations internationales? Telles sont les questions auxquelles nous nous proposons de répondre dans cette courte étude.

I

HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE DU SIMPLON[1]

Le premier projet de tunnel sous le Simplon remonte à l'année 1852. Un groupe de financiers et d'ingénieurs, qui s'était formé dans ce but, obtint une concession des autorités suisses; mais le coût élevé de l'entreprise (évaluée à 73 millions), l'indifférence des gouvernements suisse et français, enfin l'hostilité du gouvernement autrichien empêchèrent de donner suite à ce projet. L'Autriche se souciait peu, pour des raisons politiques aisées à comprendre, de faciliter les rapports de ses sujets italiens avec la France; elle venait, d'ailleurs, d'entreprendre (en 1850) la construction de la ligne de Vienne à Venise par le Semmering et désirait lui assurer le monopole des relations entre la Lombardie et l'Europe continentale.

Pour des motifs analogues, Cavour fit décider, en 1857, par le Parlement piémontais, la construction du chemin de fer du Mont-Cenis, destiné à rattacher la Savoie au Piémont et surtout à créer entre ce dernier État et la France une communauté d'intérêts favorable à ses desseins politiques. L'entreprise était au-dessus des forces du petit royaume sarde; mais l'annexion de la Savoie à la France, en mettant à la charge de cette puissance la majeure partie de la dépense, et l'invention, par l'ingénieur Sommeiller, de la machine perforatrice à air comprimé, en assurèrent le succès. En 1871, la ligne du Mont-Cenis fut ouverte à la circulation.

---

[1] Voir, sur cette question : SIMONIN : les Grandes Percées des Alpes, *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1884; — et J. MICHEL : le Percement du Simplon, *Correspondant*, 25 novembre 1899.

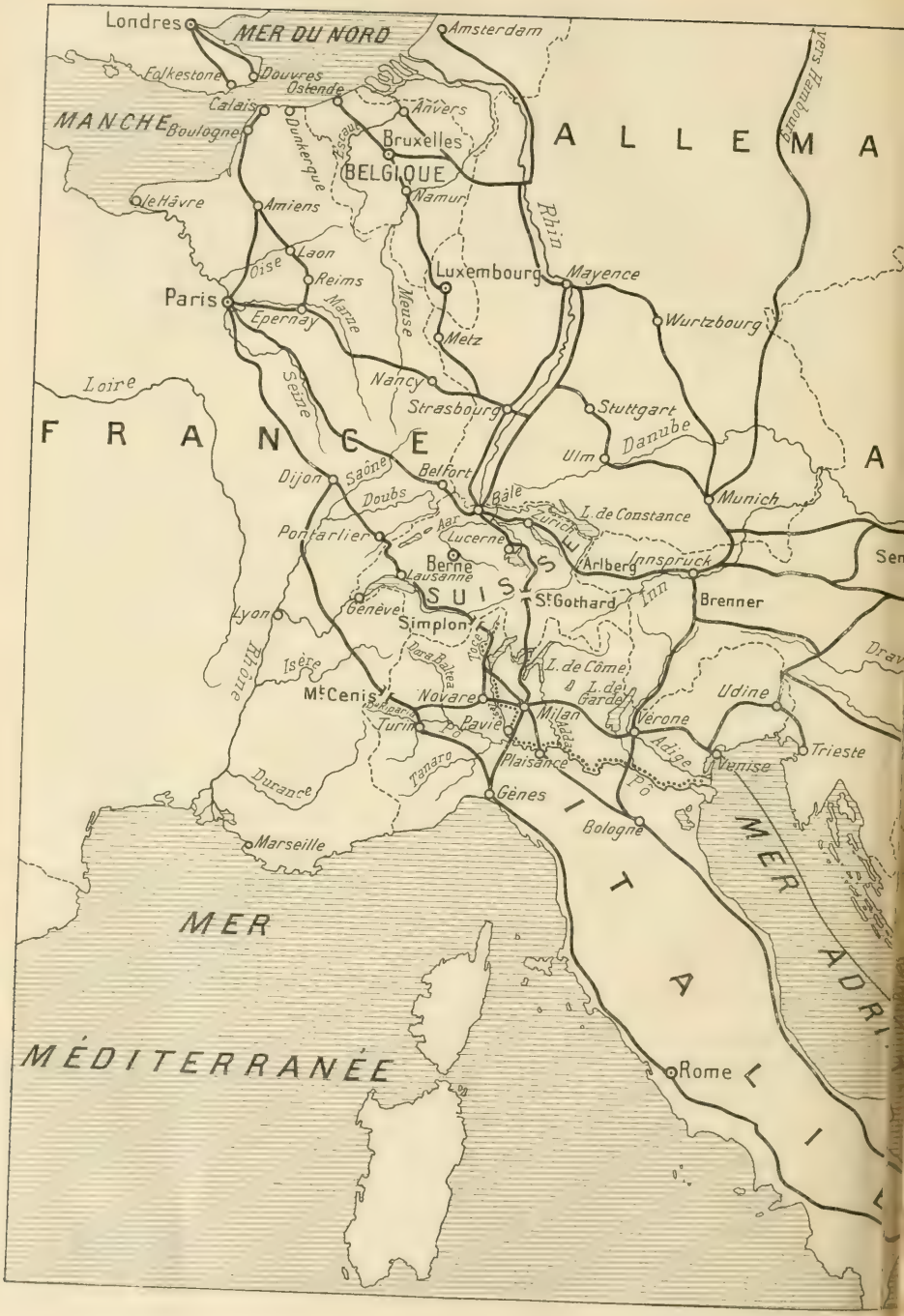
Londres
MER DU NORD
Amsterdam
Folkestone
Douvres
Ostende
Calais
MANCHE
Boulogne
Anvers
Bruxelles
BELGIQUE
Namur
Dunkerque
Escaut
le Hâvre
Amiens
Laon
Oise
Reims
Paris
Epernay
Marne
Meuse
Metz
Luxembourg
Rhin
Mayence
Wurtzbourg
Nancy
Seine
Loire
Strasbourg
Stuttgart
Danube
Ulm
Munich
FRANCE
Dijon
Saône
Belfort
Doubs
Bâle
L. de Constance
Aar
Pontarlier
Lucerne
Berne
Lausanne
SUISSE
Arlberg
Innspruck
Inn
Brenner
Genève
St Gothard
Lyon
Simplon
Rhône
Isère
Dora Baltea
Sesia
L. de Côme
L. de Garde
Udine
Mt Cenis
Novare
Milan
Vérone
Turin
Pavie
Adda
Adige
Venise
Trieste
Tanaro
Plaisance
Po
Durance
Gênes
Bologne
Marseille
MER ADRIATIQUE
ITALIE
MER
MÉDITERRANÉE
Rome

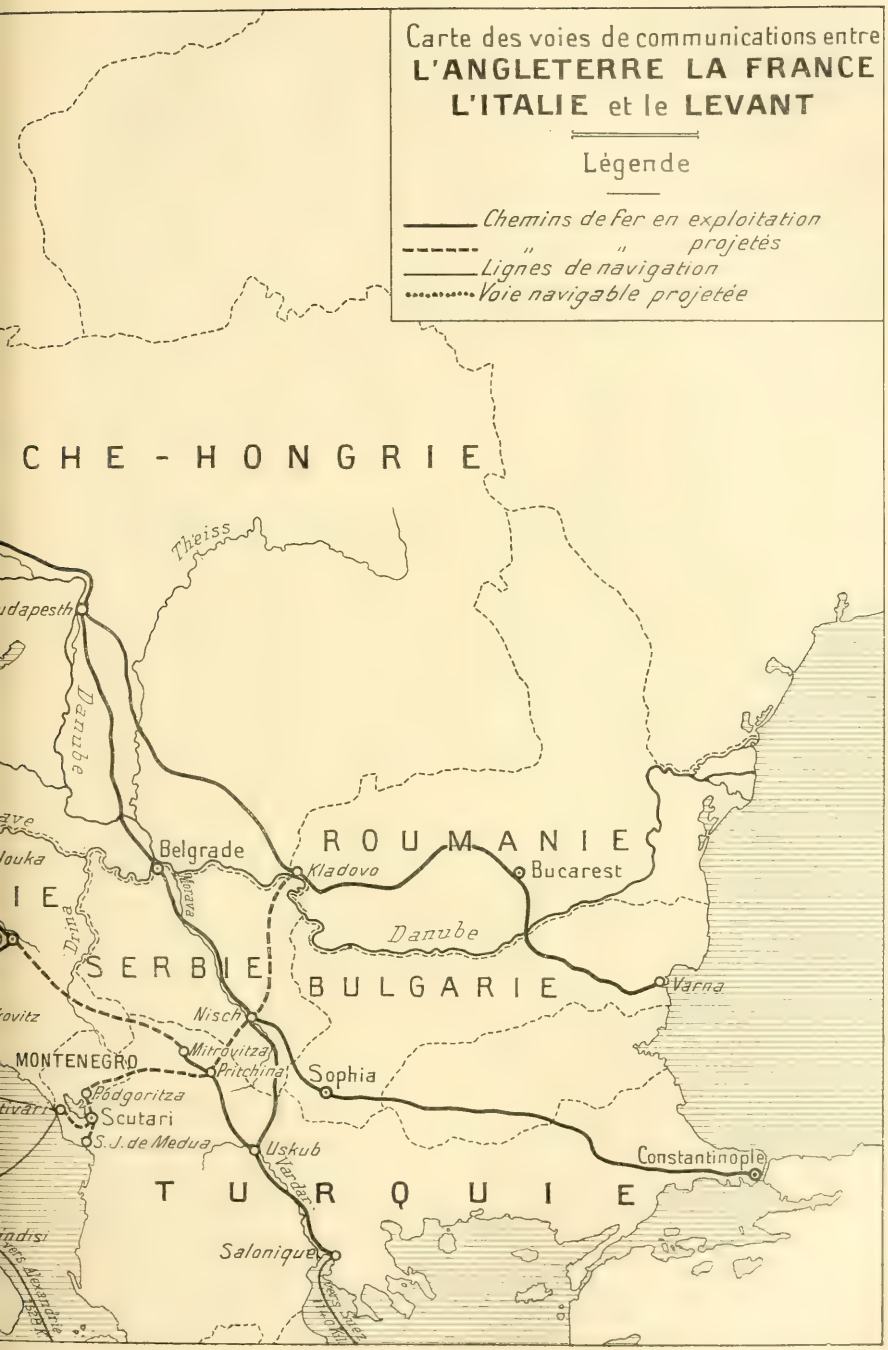
Carte des voies de communications entre
L'ANGLETERRE LA FRANCE
L'ITALIE et le LEVANT
Légende
Chemins de Fer en exploitation
" " projetés
Lignes de navigation
Voie navigable projetée
CHE-HONGRIE
Theiss
udapesth
Danube
Belgrade
Morava
Kladovo
ROUMANIE
Bucarest
Danube
SERBIE
BULGARIE
Varna
Nisch
Mitrovitza
Pritchina
MONTENEGRO
Podgoritza
Scutari
S. J. de Medua
Sophia
Uskub
Vardar
Constantinople
TURQUIE
Salonique

Entre temps, l'Autriche avait pourvu la Vénétie d'une seconde ligne transalpine, celle du Brenner ouverte en 1867.

Le percement du Simplon conservait en Italie et dans la Suisse occidentale de chauds partisans. En 1860, un ingénieur français, M. Vauthier, avait reconnu la possibilité de percer sous le Simplon, à cause du peu de largeur de la chaîne à cet endroit, un *tunnel de base*, à 743 mètres d'altitude, ayant 18.220 mètres de long. Comme on le verra plus loin, c'est à peu de chose près l'altitude et la longueur du tunnel en construction. Mais cette propagande ne rencontrait aucun écho auprès des gouvernements intéressés et bientôt le Simplon vit triompher un nouveau rival. Après la guerre de 1870-1871, Bismarck, poursuivant sur le terrain économique la lutte contre la France et désireux d'ouvrir à l'Allemagne unifiée une route directe vers l'Italie et la Méditerranée, fit prévaloir le projet du percement du Saint-Gothard préconisé par les Suisses allemands. Avant la fin de 1871, un traité conclu entre l'Allemagne, la Suisse et l'Italie arrêtait les conditions de l'entreprise. Commencé en 1872, le percement du Saint-Gothard rencontra de graves difficultés, qui coûtèrent à l'entrepreneur Fàvre la fortune et la vie. Le tunnel fut pourtant achevé en 1882 et livré à la circulation l'année suivante.

Cependant on se préoccupait, en France, du tort que devait causer aux intérêts français l'ouverture de la ligne du Saint-Gothard. Le percement du Simplon paraissait devoir être un moyen efficace de parer au danger. Gambetta, alors tout puissant, s'y intéressait vivement; les finances étaient prospères et l'opinion se montrait favorable aux grands travaux d'utilité publique. En 1881, la Chambre des députés prit en considération une proposition de M. Léon Renault, tendant à inscrire au budget un crédit de 5 millions pendant dix ans pour le percement du Simplon.

Malheureusement un nouveau projet venait de surgir en faveur du percement du mont Blanc; la commission instituée pour étudier la question perdit son temps à des études comparatives entre les deux projets. Quand ces études prirent fin, la situation financière avait changé : aux vaches grasses avaient succédé les vaches maigres; l'occasion était manquée.

D'autre part, beaucoup de personnes en France étaient peu favorables au percement du Simplon, y voyant un rival dan-

gereux pour le mont Cenis et préféraient, avec M. Edmond Théry, opposer au Saint-Gothard une ligne directe d'Anvers à Marseille par Hirson, Châlons-sur-Marne, Bar-sur-Seine, Montbard, Chagny et Lyon, combinée avec une ligne de Dijon au mont Cenis à travers le Jura et la Savoie [1].

La France se désintéressait de la question du Simplon, mais les cantons de la Suisse romande, Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Fribourg, qui n'avaient retiré aucun bénéfice du percement du Saint-Gothard, ne renonçaient pas à l'espoir d'être, eux aussi, reliés à l'Italie ; la Compagnie du Jura-Simplon, dont le nom était tout un programme, entendait bien ramener sur ses rails une partie du trafic entre l'Italie, la France et l'Angleterre.

Elle chercha des capitaux en Allemagne, s'assura le concours financier des principales banques de la Suisse et conclut, le 24 septembre 1893, avec la Société d'entreprise Brandt et Brandau, de Hambourg, un traité à forfait pour le percement du tunnel. Ce traité fut ratifié par le Conseil fédéral suisse, puis, après de longues négociations, par le gouvernement italien (août 1898), et les travaux commencèrent. Après un demi-siècle d'attente et d'efforts, l'entreprise du percement du Simplon entrait dans sa phase d'exécution.

II

LE TUNNEL DU SIMPLON [2]

Les longs retards subis par l'entreprise du Simplon ont eu du moins l'heureux résultat de permettre aux ingénieurs et aux géologues de multiplier les études, pour le choix du tracé et la connaissance des terrains que devait traverser le tunnel, et de mettre à profit l'expérience des plus récentes entreprises de ce genre, celles du Saint-Gothard et de l'Arlberg, pour perfectionner leurs moyens d'action. Aussi, bien que le tunnel du Simplon soit sensiblement plus long que ceux du Gothard et du mont Cenis, on espère le terminer dans un délai beaucoup plus court.

Le tunnel part de Brigue, dans la vallée du Rhône, à

---

[1] Simonin, art. cité, et Chautemps, Rapport au Conseil général de la Seine, 1887.

[2] J. Michel, art. cité ; et du même auteur : le Projet de percement du Simplon, dans la *Revue générale des Chemins de fer*, nov. 1896.

687 mètres, passe sous le Monte Leone et aboutit sur le versant italien à Iselle, dans la vallée de la Diveria, affluent du Toce, à 631 mètres d'altitude. Le point culminant de la montagne au-dessus du tunnel est à 2.881 mètres. La longueur totale du souterrain sera de 19.730 mètres (Gothard : 14.912; mont Cenis : 12.230). Quant au tunnel lui-même, il ne s'élève pas au-dessus de 750 mètres, tandis que le tunnel du mont Cenis atteint 1.363 mètres et celui de Saint-Gothard 1.155 mètres. La longueur du tunnel du Simplon est donc amplement compensée par sa faible altitude, qui lui assure, au point de vue de l'exploitation de la ligne, une incontestable supériorité sur ses rivaux. Les rampes d'accès, qui atteignent au Saint-Gothard 25 à 27 millimètres par mètre sur un parcours de 79 kilomètres, ne dépasseront pas au Simplon 10 millimètres sur le versant nord et 25 millimètres sur le versant sud. Dans l'intérieur, la pente sera également très faible : 2 millimètres par mètre au Nord, 7 millimètres au Sud.

Le tunnel du Simplon sera double. Au lieu d'une galerie unique à double voie de 8 mètres de large, il comprendra deux galeries parallèles de 5 mètres chacune, distantes de 17 mètres l'une de l'autre, et communiquant tous les 100 mètres environ. On espère, par cette disposition dont l'essai a été fait à l'Arlberg, assurer l'aération du tunnel en établissant un double courant d'air. Mais pour le moment, on se contentera d'une seule voie, et une seule des deux galeries est dès à présent creusée à sa largeur et à sa hauteur normales; la seconde, de dimensions plus restreintes, sert à l'écoulement des eaux et des déblais, et surtout à la ventilation du souterrain.

Les machines employées au creusement du tunnel sont les perforatrices à eau comprimée du système Brandt. L'énergie électrique nécessaire est fournie par des prises d'eau au Rhône et à la Diveria. Du côté nord, la force motrice est captée à Mœrell, à 7 kilomètres de Brigue. Les usines de force, établies de chaque côté du tunnel, peuvent disposer de 2.200 à 2.500 chevaux chacune. L'eau sous pression sert non seulement à actionner les machines perforatrices, mais aussi au déblaiement des fragments de roches détachés par l'explosion des mines. Ce procédé, utilisé depuis longtemps dans les mines californiennes, permet de faire fonctionner plus longtemps les perforatrices.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ŒUVRE FRANÇAISE

EN AFRIQUE OCCIDENTALE

I

LES TRAVAUX PUBLICS

Lorsque l'honorable et regretté Dr Ballay devint, pendant l'épidémie de fièvre jaune qui désola, il y a deux ans, notre colonie du Sénégal, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, on crut généralement que des mesures énergiques et promptes seraient prises en vue de doter Saint-Louis, Dakar, et même Rufisque, d'une bonne canalisation d'égouts et d'un service d'eau potable suffisant. On parla beaucoup; on envoya des missions scientifiques; mais la situation n'a pas changé; on n'a rien amélioré. Le Dr Ballay est mort au champ d'honneur, c'est-à-dire terrassé par le climat, les fatigues et la maladie; certains disent que les ennuis que lui suscita l'administration, alors dirigée par M. Decrais, aggravèrent singulièrement son état. Quoi qu'il en soit, on choisit, pour lui succéder, à la tête du gouvernement général de l'Afrique Occidentale, le directeur des affaires d'Asie au Pavillon de Flore. Pourquoi oublia-t-on les Binger, les Ballot? C'était un *Africain* qu'il fallait; on prit un *Asiatique*. Au moins pouvait-on penser que le nouveau gouverneur — qui, à la tête de son service à Paris, avait suivi l'épanouissement merveilleux de l'Indo-Chine dû à l'activité dévorante de M. Paul Doumer qui sut développer si heureusement et si prodigieusement les travaux publics de son gouvernement

— rapporterait du séjour de trois mois qu'il vient de faire au Sénégal et en Guinée, sinon un programme complet, du moins une opinion sur ce par quoi il fallait commencer. Or, dans moins d'un mois, M. Roume va rejoindre son poste et l'on ne voit pas, jusqu'ici, que, s'il a soumis des projets à M. Gaston Doumergue, le ministre des Colonies en ait fait état; à moins que certains bureaux, suivant l'usage, ne les aient contre-carrés pour des raisons peut-être spécieuses, mais plus ou moins étrangères à l'intérêt général. On s'en rendra compte facilement au cours des pages qui vont suivre et dont l'objet est moins de présenter un exposé complet de la matière (un volume n'y suffirait pas) que de donner un aperçu des nécessités de l'heure présente.

« La période héroïque de notre expansion coloniale est close — nous répète-t-on sur tous les tons et à tout propos; — l'ère de la mise en valeur est ouverte. » Pardon! Mais que font les pouvoirs publics pour favoriser cette évolution? En dehors du chemin de fer du Dahomey, qui a été arraché de haute lutte, en dehors des travaux de la Guinée (chemin de fer, conduite d'eau, hôpital de Conakry, appontement, etc., etc.) que cette dernière ne dut, sur ses seules ressources budgétaires, qu'à la persévérance de son fondateur, le Dr Ballay, on ne voit pas que, par ailleurs, l'administration coloniale ait fait grand'chose. La Côte d'Ivoire avait eu la chance de voir celui qui fut son premier gouverneur, l'explorateur Binger, devenir, par une fortune rapide, au début du cabinet Méline, directeur des affaires d'Afrique au ministère des Colonies; elle pouvait, elle devait légitimement espérer que ces liens suffiraient à attirer sur elle les regards bienveillants du Pavillon de Flore. Hélas! on a bien organisé des missions, dont un chapitre du budget a permis de faire les frais, en sus d'une participation de la colonie; mais les résultats en sont restés lettre morte. Pourquoi?

Au Sénégal, le commerce bordelais a des intérêts importants et anciens, anciens surtout; Saint-Louis était, il y a cinquante ans, sa base d'opérations sur le fleuve Sénégal; il y possède d'immenses immeubles. La création de Dakar rencontra donc une opposition qui entrava beaucoup son développement. Une promenade de deux heures à travers cette ville permet de s'en rendre compte. Maîtresse du Conseil général, dispo-

sant à son gré du siège législatif, rien ne semble pouvoir résister à cette coalition d'intérêts. Les campagnes de Faidherbe, puis d'Archinard, de Gallieni, ont bien un peu troublé sa quiétude mais elle a trouvé d'immédiates compensations en vendant fort cher ce qui concernait le ravitaillement, les matériaux, etc. La construction du chemin de fer Dakar-Saint-Louis fut entreprise contre sa volonté et c'est là qu'il faut rechercher l'origine des difficultés continuelles que rencontra, et récemment encore, la Compagnie d'exploitation. Le plan originaire comportait la construction d'un embranchement devant rejoindre Kayes, à peu près à l'endroit où le fleuve cesse d'être navigable. Eh bien! malgré les gros excédents de recettes de la Compagnie du chemin de fer, l'embranchement en question, que réclament tous les nouveaux venus désireux de s'établir au Soudan, reste à l'état de projet. Le motif? Il ne faut pas décapiter Saint-Louis! Et les puissances qui détiennent le quasi-monopole des transports sur le Sénégal entendent conserver les gains énormes qu'elles en retirent au détriment du commerce soudanais. Que dire du chemin de fer de Kayes au Niger? Actuellement sa terminaison est assurée; mais, sans craindre de beaucoup se tromper, l'on peut penser que si le commerce sénégalais avait été prêt plus tôt à exploiter les régions du haut Sénégal et du moyen Niger, il y a longtemps que la malheureuse voie ferrée, dont il est question, serait terminée. Ici, en France, on est mal préparé pour comprendre ces conflits d'intérêts et pour saisir les manœuvres compliquées à l'aide desquelles les plus puissants et les plus égoïstes s'assurent la victoire. Aucun sacrifice ne coûte; on use la patience de ses adversaires; et puis, à Paris, les hommes passent vite, tandis que les intérêts, dont nous parlons, demeurent toujours les mêmes, toujours en éveil et certains, tôt ou tard, par une voie ou par une autre, d'atteindre leur but.

*
* *

Comment mènera-t-on à bien les travaux publics qui s'imposent au Sénégal, notamment au point de vue sanitaire? A l'aide de quelles ressources la Guinée achèvera-t-elle sa voie ferrée vers le Niger, au delà de Friguiagbé? Quels concours espère donc la Côte d'Ivoire pour faire son port et son chemin

de fer, la récente réapparition de la fièvre jaune faisant condamner irrémédiablement Grand-Bassam resté, jusqu'ici, son chef-lieu commercial? Autant de questions dont certains esprits rattachent la solution à l'extension des pouvoirs du gouverneur général et à la création d'un budget de travaux publics autonome pour l'ensemble de nos cinq colonies de l'Afrique Occidentale.

Jusqu'à présent, l'institution du gouvernement général n'a pas été féconde en résultats, et cela pour plusieurs motifs. L'un des plus sérieux consistait en ce que les questions, intéressant les colonies autres que le Sénégal, étaient traitées directement entre chacune d'elles et le Pavillon de Flore, sans que le gouverneur général fût consulté. Celui-ci se trouvait, d'ailleurs, mal placé pour apprécier l'opportunité des mesures réclamées par la Côte d'Ivoire, par le Dahomey, ne les ayant jamais visités. Que si l'on étend les attributions du gouverneur général, l'inconvénient restera le même. Il serait souverainement imprudent, en effet, eu égard à l'énormité des distances, à la difficulté des communications, à la diversité des besoins, de conférer à ce gouverneur général le soin et la responsabilité de se substituer aux gouverneurs locaux et de prendre les décisions définitives, à moins que celui-ci, imitant M. Paul Doumer, ne prît la résolution et l'engagement de visiter continuellement chacune des possessions de son ressort, de tout examiner par lui-même, sans faste ni apparat, mais avec l'unique souci d'interroger tout et tous, discrètement surtout, et de n'employer ensuite ses moments de repos qu'à la rédaction de ses rapports et à l'élaboration de ses projets. Sans la réunion de ces conditions d'activité incessante et de labeur permanent, toute modification au régime actuel ne pourra que produire de mauvais résultats, en retardant la solution des affaires.

Ce n'est pas tout. En admettant que le gouverneur général cesse de résider la majeure partie de son temps à Saint-Louis, où l'on trouve un certain confort, que peut-il faire pour les intérêts généraux des colonies placées sous sa haute autorité? Rien, actuellement du moins, parce qu'il n'a pas de budget spécial, autonome. Convient-il de lui en donner un et sera-ce possible? Voilà à quoi se réduit la question au regard des partisans de l'extension des pouvoirs du gouverneur général de l'Afrique Occidentale. Le budget métropolitain et les budgets

locaux pourvoient aux frais d'occupation militaire et aux dépenses diverses des services civils. De ce chef, le personnel et les chiffres restant identiques, il n'y aurait lieu qu'à un changement de certaines appellations.

Quant aux travaux publics, deux mots de simple rappel sur les finances de chaque colonie suffiront à démontrer quelles difficultés l'on rencontrera dans la recherche de ressources suffisantes pour leur créer un budget spécial, si modeste qu'on le veuille faire, au début tout au moins. Le Dahomey emploie ses disponibilités à l'infrastructure de sa voie ferrée : voilà pour le présent ; dès l'ouverture de la ligne à l'exploitation, les subventions pour insuffisance de recettes, très sagement évaluées d'ailleurs sur une base kilométrique avec barème, absorberont, au début surtout, la majeure partie des excédents budgétaires. A la Côte d'Ivoire, c'est plus simple : d'excédents notables, réels, il n'y en a pas, pour le moment du moins ; s'en produirait-il, que leur emploi est déjà trouvé dans les travaux du port projeté à Abidjan. La Guinée, elle, possède assurément un budget florissant, bien que la crise commerciale aiguë, qu'elle traverse à cause de la baisse du caoutchouc en Europe, ait diminué ses prévisions ; mais elle ne peut raisonnablement rien distraire de sa caisse en faveur de personne : elle a emprunté 12 millions pour la construction des 130 premiers kilomètres de son chemin de fer sur les 680 kilomètres qui séparent Conakry du Haut-Niger.

Par suite de divers incidents d'ordre technique, ces 12 millions seront insuffisants pour terminer la première section de la voie jusqu'à Friguiagbé. En supposant même que, à l'aide d'un nouvel effort, la Guinée puisse construire jusqu'au kilomètre 200, il lui restera plus de 400 kilomètres à établir pour atteindre le Niger. Que fera-t-elle? L'initiative privée n'a guère, jusqu'ici, répondu à ses appels. Quant à espérer un concours financier quelconque de la métropole, elle n'y doit pas songer d'ici fort longtemps. Le Parlement français a bien accordé la garantie du Trésor à notre colonie de la Côte française des Somalis, jusqu'à concurrence de 500.000 francs par an pendant cinquante années, parce que l'avenir du chemin de fer d'Éthiopie présentait un *caractère impérial*; mais y aura-t-il jamais, à la Chambre, une majorité pour comprendre la nécessité de concurrencer la voie ferrée de Sierra-Leone en poussant

la nôtre plus avant dans l'hinterland, afin d'éviter que les Anglais puissent drainer les produits de celui-ci, à notre grand dommage? Au surplus, l'intervention financière de l'État en faveur du chemin de fer de la Guinée exigerait annuellement des sacrifices plus considérables que pour la ligne d'Abyssinie; il faudrait, pour faire œuvre efficace, garantir un intérêt de 4 % par an sur les 30 millions qui resteront, au minimum, à dépenser pour atteindre le Niger, soit 1.200.000 francs annuellement, plus 800.000 francs environ pour l'amortissement; il faudrait, de plus, trouver une formule qui permît d'assurer l'exploitation, attendu que les frais de celle-ci absorberont, pendant longtemps et bien au delà, les recettes provenant du trafic. Le transport de l'huile et des amandes de palme assure au chemin de fer du Dahomey un aliment important; la voie ferrée, en projet à la Côte d'Ivoire, trouvera également des ressources dans l'exportation des bois; la ligne Dakar-Saint-Louis gagne de l'argent grâce au commerce des arachides, sur une faible longueur; mais celle de la Guinée, qu'aura-t-elle? A partir d'une certaine distance de la côte, les graines oléagineuses, qui sont, en réalité, un produit pauvre, ne pourront pas supporter des frais de transport, si minimes soient-ils, ceux-ci ne pouvant pas descendre au-dessous d'un taux déterminé. Ainsi, ou bien le tarif sera établi de façon à atteindre le coefficient des dépenses directes de l'exploitation en elle-même, abstraction faite de la rémunération du capital de premier établissement — et en ce cas, l'écoulement des produits pauvres ne sera possible que jusqu'à une distance peu éloignée de la côte, relativement à la longueur totale de la voie, en admettant même que les cultures indigènes rendent ce qu'on en espère peut-être imprudemment; ou bien, en vue de faciliter l'exportation de ces produits, la colonie devra exploiter à perte, en adoptant des tarifs ridiculement inférieurs à la dépense — et alors l'État devra s'engager à payer les insuffisances de recettes, sous la forme de garantie d'intérêt ou simplement de subvention, le calcul, dans cette seconde hypothèse, étant fait en conséquence par les concours financiers auxquels l'on aura dû faire appel.

La conclusion, qui se dégage de ce rapide exposé concernant l'état financier de la Guinée, c'est que là non plus il ne faut pas songer à puiser, pour composer les premiers éléments du

fonds de caisse du budget autonome des travaux publics dont on cherche à doter le gouvernement général.

Reste le budget du Sénégal qui, comme la Guinée, a des excédents budgétaires assez réguliers; mais, là, il y a un conseil général et un député, actuellement M. Carpot. Le représentant du pouvoir central éprouve déjà parfois des difficultés dans l'emploi local des excédents dont s'agit; que sera-ce lorsque les négociants sénégalais, blancs et mulâtres, se verront demander de l'argent destiné à être dépensé à des milliers de kilomètres de Dakar et de Saint-Louis et au profit de pays où eux-mêmes n'ont aucun intérêt, même indirect? D'une façon générale, et à considérer l'importance comparative des maisons françaises qui possèdent des comptoirs dans les colonies des côtes françaises de l'Afrique Occidentale, on peut dire que Bordeaux a le Sénégal; Paris, Bordeaux et Marseille la Guinée; Marseille le Dahomey; Paris enfin la Côte d'Ivoire. Toute dépense, faite pour les colonies du golfe de Guinée, trouverait donc la colonie du Sénégal, non pas seulement indifférente, mais absolument hostile, si c'était elle qui dût se voir appelée, même indirectement, à fournir les fonds pour y subvenir.

Dans ces conditions, on doit affirmer, en considérant les choses bien en face, que nulle part, dans nos colonies de l'Afrique Occidentale, le gouvernement général ne trouvera d'éléments pour alimenter, même modestement, ce budget spécial des travaux publics auquel on pense pour faciliter les entreprises ayant un caractère d'intérêt général.

*
* *

En résumé, la question budgétaire présente une difficulté insoluble quant à la création du budget autonome du gouvernement général dont nous venons de parler. Mais il y a plus. Admettons qu'on laisse chaque colonie maîtresse de ses finances, comme actuellement, et que le projet du budget général autonome soit renvoyé à plus tard. L'extension des attributions du gouverneur général répondrait-elle, comme en Indo-Chine, à une nécessité? Dans notre empire d'Extrême-Orient, M. Paul Doumer a pu unifier les différents services des cinq possessions qui le composent : douanes, etc. Il a trouvé un

fonds de caisse pour son budget général dans les gros excédents de la Cochinchine, où d'ailleurs il a eu des résistances à briser. Les chambres de commerce et d'agriculture, le conseil supérieur de l'Indo-Chine, qu'il a créés, lui ont permis de s'entourer de lumières multiples; parfois même, il a passé outre aux réserves qu'on formulait auprès de lui. En Afrique Occidentale, rien de possible dans cet ordre d'idées : des conventions diplomatiques nous interdisent les tarifs différentiels au Dahomey et à la Côte d'Ivoire, pendant encore vingt-six ans, tandis que le Sénégal possède un régime douanier protecteur, et que la Guinée est dotée d'une quasi-liberté. Cette différence de traitement a même déjà causé des heurts entre ces deux dernières colonies, le Sénégal désirant voir étendre ses droits de douane à la Guinée, et celle-ci s'y opposant à cause de sa situation géographique entre la Guinée portugaise et Sierra-Leone. Cette impossibilité d'établir l'unité du régime économique de l'Afrique Occidentale rend la situation inextricable au point de vue de la création d'un *Conseil supérieur* ou d'autres corps électifs, les intérêts devant rester trop opposés pendant longtemps encore.

* * *

Que peut, que doit donc faire le gouverneur général dans l'intérêt des travaux publics que l'humanité réclame sur certains points et que la mise en valeur du pays exige partout[1] ?

Au *Sénégal*, hâter, à l'aide des ressources locales, la construction des réseaux d'égouts à Dakar, à Rufisque et à Saint-Louis; améliorer, s'il est possible, le cours inférieur du fleuve et pourvoir d'eau potable les grands centres, Dakar principalement; négocier, avec la Compagnie du chemin de fer Dakar-Saint-Louis, l'établissement de l'embranchement

[1] Conakry, Grand-Bassam et Cotonou possèdent des wharfs qui, bien qu'offrant des facilités pour le mouvement des marchandises, sont insuffisants par suite des besoins de célérité des opérations maritimes. A la date du 26 juin 1902, le Conseil privé de la Côte d'Ivoire a même dû se préoccuper des retards dont souffrait le commerce local, du chef de la lenteur du service des wharfs. La vérité, c'est que nulle part ces précieux auxiliaires ne peuvent rendre tous les services qu'on est en droit d'attendre d'eux, eu égard à l'argent qu'ils coûtent, quand les gros navires ne peuvent les accoster directement et sont obligés de recourir à des côtres ou chalands intermédiaires qui nécessitent des manipulations, parfois difficiles et toujours onéreuses pour le *cargo*.

C'est aussi à l'eau vaporisée que l'on a recours pour abaisser la température des galeries souterraines et atténuer ainsi un des plus graves obstacles à la marche régulière du travail.

Le prix de revient des travaux de percement, pour la galerie principale et la galerie auxiliaire à dimensions réduites, a été fixé par la convention à forfait entre la Compagnie du Jura-Simplon et la Société Brandt, Brandau et Cie à 69.500.000 fr. En ajoutant à cette somme le coût des installations, du matériel des voies et l'intérêt du capital, on arrive à une dépense totale d'environ 80 millions. (Rappelons que la ligne du Mont-Cenis a coûté 75 millions et celle du Saint-Gothard 61.)

Les trois quarts de la dépense seront couverts par un emprunt de 60 millions à 3 1/2 %, émis par la Compagnie du Jura-Simplon avec le concours d'un certain nombre de banques cantonales suisses. Le quart restant, soit 20 millions, est représenté par des subventions suisses (gouvernement fédéral : 6.500.000 francs; cantons de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel et de Genève, respectivement : 5.510.000 francs, 2 millions, 1.250.000 francs, 1 million; — ensemble 16.260.000 francs); et des subventions italiennes (provinces, chambres de commerce et communes intéressées : 4 millions de lires). Le gouvernement italien s'est engagé à construire à ses frais les voies d'accès au tunnel sur le versant italien et à payer pendant 99 ans une somme annuelle de 66.000 lires comme garantie d'intérêt.

Le délai d'exécution fixé aux entrepreneurs est de cinq ans et huit mois. Les travaux, commencés le 1er août 1898, devront donc être achevés le 1er mai 1904. A la fin de septembre 1899, il y avait 2.970 mètres de galeries percés, ce qui faisait ressortir la moyenne journalière d'avancement à 11 mètres par jour environ. On espérait alors qu'à partir du 1er janvier 1900, les installations de forces motrices étant plus complètes, l'avancement moyen serait de 14 à 15 mètres par jour et que la rencontre des deux galeries pourrait se faire vers le milieu de 1903, s'il ne survenait aucun accident de nature à déjouer les calculs des ingénieurs[1]. Ces prévisions optimistes ne se sont pas réalisées. A la fin d'avril 1901, après trente-trois mois de travail ininterrompu, 8.630 mètres seulement étaient percés, soit les deux cinquièmes environ de la longueur totale du tunnel. De plus, vers la fin de cette même année, un grave accident s'est

[1] Jules Michel, *Correspondant*, art. cité.

produit sur le versant italien. Le gneiss très dur, à travers lequel cheminaient jusqu'alors les galeries, a fait place subitement à un filon de roche calcaire pourrie qui a donné passage à de véritables torrents d'eau. Le travail des machines perforatrices a dû être interrompu de ce côté du tunnel ; il a fallu rechercher et capter les sources qui donnaient naissance à des venues d'eau, creuser à la main les galeries sur une assez grande longueur et les revêtir entièrement d'armatures de fer. C'est seulement au commencement de mai 1902 que le travail a pu être repris dans des conditions normales.

A cette date, il restait encore 8.400 mètres de galeries à percer. Pour que l'entreprise puisse être achevée dans le délai qui lui a été imparti, il faudrait percer 12 mètres par jour, les deux versants compris. Ce n'est pas impossible, à la condition que les perforatrices fonctionnent sans interruption. Il est donc probable que si aucun obstacle imprévu ne survient, le percement du Simplon sera un fait accompli avant la fin de 1904 et qu'en 1905 au plus tard les trains circuleront de Brigue à Domodossola.

III

L'AVENIR DU SIMPLON

Nous avons montré, avec quelle persévérance et au prix de quels sacrifices les habitants de la Suisse romande ont poursuivi la réalisation de cette entreprise si longtemps différée du percement du Simplon. C'est que le Simplon doit être pour eux la revanche du Gothard, dont l'ouverture avait donné aux cantons de la Suisse centrale et orientale le monopole des relations commerciales avec l'Italie et tous les avantages résultant du fait de posséder sur leur territoire une grande voie internationale.

Le premier résultat, et le plus certain, du percement du Simplon sera donc d'ouvrir, entre les cantons de la Suisse occidentale (Valais, Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg) et l'Italie du Nord, une voie de communication directe et commode et d'activer les relations commerciales entre ces deux régions.

A dire vrai cependant, il ne semble pas que l'exportation de Suisse en Italie et vice-versâ, par le Simplon, soit de nature à fournir un trafic très considérable : des deux principaux produits de son sol, les vins et les fromages, la Suisse occidentale

ne peut guère songer à exporter en Italie que les derniers ; quant aux produits de sa principale industrie, l'horlogerie, vu leur poids minime, ils ne peuvent représenter qu'un très faible élément de trafic. Comme le réseau de la Compagnie du Jura-Simplon, propriétaire du tunnel du Simplon, doit devenir en 1903 propriété de la Confédération (en vertu de la loi sur le rachat des chemins de fer suisses adoptée dernièrement par le peuple suisse, on prête au gouvernement fédéral l'intention de racheter dès maintenant, à l'amiable, et sans attendre la date de 1909 fixée par la loi, la ligne du Saint-Gothard. Devenu ainsi propriétaire des deux lignes alpines, il pourrait procéder entre elles à une répartition rationnelle du trafic des marchandises et décharger dans la mesure utile la ligne du Gothard en faveur du Simplon[1]. En 1899, le mouvement des voyageurs sur la ligne du Gothard a été de 400.000 et celui des marchandises de 500.000 tonnes.

Quoi qu'il en soit de ces projets de rachat, et bien que les Suisses de l'Ouest n'aient plus d'intérêt particulier, au point de vue financier, à voir s'accroître les recettes de leurs chemins de fer, ils espèrent bien que le percement du Simplon détournera à leur profit une partie de la riche clientèle dont bénéficient actuellement, grâce au Saint-Gothard, les cantons de la Suisse septentrionale et centrale.

La Suisse, nul ne l'ignore, ne vit pas seulement des produits de son sol et de ses industries; ses habitants savent admirablement tirer parti des beautés pittoresques et de l'air pur de leurs montagnes, et l'industrie hôtelière est une des industries suisses les plus florissantes. Les régions qui se disputent la clientèle cosmopolite dont vivent les hôtels ont un très grand intérêt à se trouver sur le passage d'une grande ligne internationale entre le Nord et le Midi de l'Europe. C'est le cas surtout pour la rive septentrionale du Léman, dont les stations sont déjà fréquentées en automne et au printemps par une nombreuse clientèle d'Anglais, d'Allemands, de Hollandais, etc., clientèle qui ne pourra que s'accroître lorsque le Simplon sera la route la plus directe pour se rendre d'Angleterre en Italie.

Ce ne sont pas là de vaines espérances et le rôle du Simplon

[1] Article de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, sept. 1901, dans le *Bulletin commercial suisse*, organe de la Chambre de commerce de Genève, n° du 15 sept. 1901.

semble bien devoir être, dans l'avenir, d'établir une voie directe et rapide de communication entre l'Europe du Nord-Ouest d'une part, l'Italie, le Levant et le canal de Suez, d'autre part.

Actuellement ce rôle est dévolu au Mont-Cenis et au Saint-Gothard; mais les lignes qui empruntent ces passages ne remplissent qu'imparfaitement leur objet. La ligne du Mont-Cenis aboutit à Turin et ce n'est que par un long détour que les voyageurs ou les marchandises, en provenance de Paris ou de Calais, parviennent à Milan, le grand centre industriel et commercial de l'Italie du Nord. La ligne du Gothard offre sans doute une voie plus directe d'Angleterre, de Belgique et du Nord de la France vers Milan et Gênes, que le trajet s'effectue par les voies ferrées de notre réseau de l'Est ou en dehors de notre territoire par Ostende, Luxembourg, Strasbourg et Bâle. Elle fait cependant, surtout entre Paris et Milan, un détour assez prononcé, à cause de la direction Nord-Sud des vallées de la Reuss et du Tessin.

Le Simplon, au contraire, bien qu'il ne soit éloigné du Saint-Gothard que d'une cinquantaine de kilomètres, se trouve placé exactement entre Paris et Milan; en outre, l'orientation Nord-Ouest-Sud-Est du tunnel, commandée par celle des vallées du Toce et du Rhône, qui lui servent de voies d'accès, assurera à la ligne qui de Paris ou de Calais gagnera Milan par Dijon, Lausanne et le Simplon (même en ne tenant compte que des voies ferrées existant actuellement) l'avantage de la plus courte distance. C'est ce qui ressort du tableau comparatif suivant extrait d'un rapport de M. Noblemaire, directeur de la Compagnie P.-L.-M., sur le projet du percement de la Faucille.

I. — PARIS-MILAN

1	2	3
MONT-CENIS	GOTHARD	SIMPLON
PAR TURIN	PAR BALE	PAR DIJON ET PONTARLIER
944 km.	897 km.	847 km.

II. — CALAIS-MILAN

1	2	3
MONT-CENIS	GOTHARD	SIMPLON
PAR PARIS ET TURIN	PAR LAON ET BALE	PAR PARIS
1.242 km.	1.151 km.	1.145 km.

A vrai dire, pour le trajet Calais-Milan, l'écart en faveur du Simplon sera très faible (6 kilomètres), par rapport au Gothard; mais quand il s'agit de lignes destinées à un grand trafic international, la distance absolue n'est pas tout : il faut tenir compte aussi des pentes et des courbes. A cet égard, le tunnel du Simplon, qui ne s'élèvera pas au-dessus de 705 mètres, possédera un avantage marqué sur ceux du mont Cenis (1.294 mètres) et du Gothard (1.155 mètres), surtout s'il est complété à travers le Jura par une voie d'accès moins élevée que la ligne actuelle de Dijon à Lausanne, qui atteint 1.012 mètres [1].

Il est donc permis de supposer que, d'ici peu d'années, la voie normale de communication entre l'Europe du Nord-Ouest (Angleterre, Belgique occidentale et France septentrionale) et l'Italie du Nord passera par le Simplon, tandis que le Gothard conservera le trafic avec l'Allemagne et la région rhénane.

Mais la zone d'action du Simplon ne sera pas limitée à l'Italie. « Au delà des lignes qui aboutissent à Milan, il faut « voir Gênes, Naples et surtout Brindisi, c'est-à dire les ports « où tous les voyageurs à destination du Levant et de tous les « pays d'outre-Suez vont prendre la mer pour éviter un détour « et une traversée fastidieuse par Gibraltar. La poste, les colis de « valeur ou de poids léger suivent la même route que les voya- « geurs [2]. » Ce privilège du transit par terre entre l'Angleterre et l'Orient dont elle jouit depuis le percement du mont Cenis, l'Italie est peut-être menacée de se le voir enlever par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, et on peut se demander si Brindisi ne sera pas bientôt remplacé par Salonique comme tête de ligne des chemins de fer du continent vers le canal de Suez [3].

Salonique est, on le sait, le principal objectif des ambitions de l'Autriche-Hongrie dans la péninsule des Balkans. Elle possède, sur les autres ports européens de la Méditerranée l'avantage d'être le plus rapproché d'Alexandrie et de Port-Saïd. Elle n'est éloignée, en effet, d'Alexandrie que de 1.140 kilomètres, tandis que la distance de Brindisi au même point est de 1.528 kilomètres, soit une différence de 388 kilomètres, équivalant à une traversée de 16 à 20 heures. Il suffirait donc,

---

[1] La question des voies d'accès au Simplon sera étudiée dans un article ultérieur.

[2] Ch. Loiseau, la Question du Simplon (*Revue hebdomadaire*, 18 mai 1901).

[3] Cette question, qui préoccupe vivement les esprits en Italie, a été étudiée en France par M. Ch. Loiseau, dans son ouvrage sur *l'Équilibre de l'Adriatique*, et dans deux articles de la *Revue hebdomadaire* (nos du 18 mai et du 27 juillet 1901).

pour déplacer au profit des lignes de l'Europe centrale la grande voie de communications rapides entre l'Angleterre et l'Extrême-Orient qui transite actuellement par la France et l'Angleterre, de faire aboutir à Salonique une voie ferrée telle que la longueur du parcours sur rails laisse néanmoins ressortir une économie de temps sur le parcours total de Londres à Port-Saïd et susceptible de donner passage à des trains marchant à grande vitesse.

Or, la ligne qui, depuis 1888, relie Salonique à Nisch par la vallée du Vardar et se raccorde à la grande ligne de Vienne à Constantinople, remplit fort mal ces conditions. De Londres à Salonique par Ostende, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Serbie, la distance est de 2.961 kilomètres, tandis qu'elle n'est que de 2.339 kilomètres entre Londres et Brindisi, soit une différence de 622 kilomètres. Dans des conditions normales, l'avantage resterait encore au premier itinéraire, la marche étant d'ordinaire beaucoup plus rapide sur rails qu'en bateau. Mais la navigation est souvent difficile dans l'Archipel et le profil accidenté de la ligne de Salonique à Nisch ne permet pas d'y faire circuler des trains à une allure rapide ; enfin, le défaut de sécurité dans un pays où le brigandage sévit régulièrement est un grave obstacle au passage de trains transportant une clientèle riche, la poste et des valeurs.

Cette situation pourrait fort bien changer dans un délai peu éloigné. En octobre 1900, le gouvernement austro-hongrois a décidé de raccorder directement le réseau austro-hongrois de Bosnie à la ligne de Nisch à Salonique par une voie ferrée allant de Serajewo à Mitrowitza. Le tracé et le profil de la ligne projetée n'étant pas connus encore, il serait difficile de dire avec précision dans quelle mesure elle abrégera le trajet de Vienne à Salonique. Mais par le fait seul qu'elle accroîtra l'influence politique de l'Autriche-Hongrie dans cette partie de la péninsule et qu'elle évitera le passage à travers le royaume de Serbie, elle permettra au gouvernement austro-hongrois de s'entendre directement avec la Porte et d'exiger de celle-ci des conditions de surveillance et d'exploitation qui feront disparaître un des principaux obstacles à l'établissement d'un transit international par Salonique[1].

---

[1] Loiseau, ouvrage cité, p. 167. — Cf., du même auteur, Rapport au comité international pour le percement de la Faucille, Genève, 1901.

Pour conserver une clientèle à la voie actuelle de communications rapides entre l'Angleterre et l'Orient, par la France et l'Italie, il faut donc la raccourcir et l'améliorer ; le percement du Simplon en fournira le moyen, puisqu'il permettra d'établir entre Calais et Brindisi une voie plus courte que la ligne actuelle (par le mont Cenis) et franchissant les Alpes à une moindre altitude.

Enfin le Simplon est appelé à jouer un rôle dans la réalisation d'un projet d'un intérêt économique bien supérieur à celui qui peut s'attacher au passage de la malle des Indes. Il s'agit de constituer une voie de pénétration commerciale dans l'intérieur de la péninsule des Balkans, qui permettrait aux pays de l'Europe occidentale et à l'Italie d'entrer en concurrence avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie pour l'exploitation commerciale des pays balkaniques.

Pour contrecarrer les visées austro-hongroises sur les régions occidentales de la péninsule et neutraliser les effets de la ligne Serajewo-Mitrowitza, le Monténégro, la Serbie et la Bulgarie, soutenus par l'appui discret de la Russie et de l'Italie, songent à construire une grande ligne du Danube à l'Adriatique. De *Kladovo*, au-dessous des Portes de Fer, cette ligne remonterait le Timok, croiserait à *Nisch* la ligne Vienne-Constantinople et de là, par *Pristina*, *Podgoritza* et *Scutari*, déboucherait sur l'Adriatique à *Antivari* (Monténégro) et à *Medua* (Turquie)[1]. A l'Est, la zone d'influence de ce « transbalkanique » s'étendrait par le bas Danube jusqu'à la mer Noire et à Odessa ; à l'Ouest il se raccorderait à Bari (éloigné d'Antivari de 160 kilomètres seulement) à la grande ligne de Paris à Brindisi par le Simplon. Le gros des marchandises emprunterait vraisemblablement la voie d'eau, d'Antivari à Venise ; la navigation italienne, aujourd'hui presque nulle sur l'Adriatique, et le port de Venise, jusqu'ici complètement sacrifié à Gênes, reprendraient ainsi un peu d'activité. La distance de Londres à Nisch, qui est actuellement de 2.507 kilomètres par Ostende et l'Allemagne, serait de 2.740 kilomètres environ par Paris, le Simplon, Venise et Antivari. Mais le parcours par eau devant être réduit des deux tiers pour la tarification, cette distance serait ramenée à 2.241 kilomètres et même à 2.000 kilomètres environ si on utilisait en outre les voies fluviales du bassin du Pô.

---

[1] Loiseau, ouvrage et article cités.

Il est, en effet, sérieusement question en Italie, depuis quelques années, d'utiliser et d'améliorer en vue de la navigation intérieure les cours d'eau et les canaux de la Vénétie et de la Lombardie. Sous la domination autrichienne, le Pò était desservi régulièrement jusqu'au confluent du Tessin par les remorqueurs et les chalands d'une Société milanaise, puis du Lloyd de Trieste. M. le général en retraite Bigotti estime qu'il est possible de créer entre Venise, la Lombardie et le débouché du Simplon une voie navigable continue par la lagune de Chioggia, le Pò, le canal de Pavie, le *Naviglio grande*, le Tessin, le lac Majeur et le Toce canalisé.

Les travaux nécessaires — canalisation du Toce, approfondissement et rectification des canaux — ne coûteraient pas plus de 15 à 20 millions.

Le gouvernement italien ne se désintéresse pas de la question. Un décret royal du 30 mars 1900 a institué une commission « pour étudier les mesures les plus propres à améliorer la navigation entre Milan et Venise », et dans la séance de la Chambre des députés du 27 juin suivant, le ministre des Travaux publics, répondant à une interpellation, déclarait que l'amélioration du régime fluvial de la Lombardie faisait partie du programme du gouvernement.

Il est donc permis de croire que ces projets se réaliseront tôt ou tard et que les lignes alpestres, débouchant en Lombardie, verront s'accroître sensiblement leur importance économique, par le fait qu'elles pourront acheminer leurs marchandises par une voie d'eau ininterrompue jusqu'aux portes de la péninsule des Balkans et de là, par une voie ferrée de 400 kilomètres, jusqu'au Danube. Cet avantage, il est vrai, sera commun aux lignes du Gothard et du Simplon. Laquelle en profitera dans la plus large mesure ? Nous avons exposé précédemment les raisons qui semblent devoir assurer l'avantage au Simplon ; mais son succès dépendra pour beaucoup des voies d'accès qui lui seront ménagées sur le versant nord des Alpes. C'est la question que nous nous proposons d'examiner dans un prochain article.

E. Peyralbe.

LA DÉFENSE MARITIME DES COLONIES [1]

MADAGASCAR

Nous comprenons dans ce groupe l'ensemble formé par Madagascar, la Réunion, les Glorieuses, les Comores et les îles Sainte Marie, Mayotte, Nossi-bé, Nossi-Mitsiou. Nous pourrions ajouter à cet ensemble comme tête de ligne Djibouti, si cette station était suffisamment fortifiée et surtout si sa défense était complétée par une installation solide à Cheik-Saïd. Malheureusement il n'en est rien, et tant que les choses resteront dans l'état actuel, il sera inutile de compter sur cette position pour un ravitaillement éventuel de bâtiments de guerre, ayant comme base principale Diégo-Suarez situé à 4.000 kilomètres de là : les dangers seraient trop grands pour les croiseurs exécutant cette opération, dangers représentés par la position, à l'entrée de la mer Rouge, des points tels qu'Aden, Perim, Socotora. En négligeant Djibouti, cet ensemble que nous venons d'indiquer, Madagascar, les Comores, les Glorieuses, la Réunion, etc., peut constituer un point d'appui sérieux, absolument imprenable, menace constante pour l'ennemi dans l'océan Indien.

L'effort à faire est considérable pour permettre à ce groupement de prendre une attitude offensive, car telle est la destination que nous devrions donner à ce groupe. Il y a peu de chances pour que l'Angleterre puisse fournir une escadre assez sérieuse escortant les contingents considérables, nécessaires à la prise et à l'occupation de ces possessions françaises. Les colonies anglaises, d'une importance assez grande pour qu'on en puisse tirer les troupes nombreuses, indispensables à la constitution d'un corps d'armée susceptible d'opérer avec succès contre Madagascar — l'Égypte, le Cap et les Indes — sont d'abord très éloignées. Suez est à 6.500 kilomètres, Bombay à 4.250 kilomètres, le Cap à 3.700 kilomètres. Les événements de la Méditerranée occuperont suffisamment l'attention des troupes

[1] V. *Quest. Dipl. et Col.*, 15 août (p. 213 et sq.) ; 1er septembre (p. 288 et sq.).

d'Égypte pour que, dans l'intérêt même du maintien de l'ordre dans l'empire égyptien, l'Angleterre ne veuille diminuer en rien de ce côté ses effectifs d'occupation. Dans l'Afrique du Sud, la nouvelle d'une guerre de la Grande-Bretagne avec la France suffira pour ressusciter toutes les anciennes espérances et faire fermenter les vieux levains de séparatisme : de ce côté non plus les garnisons ne peuvent être affaiblies. Restent les Indes ; mais déjà les troupes anglo-indiennes doivent, dans notre étude, contribuer à une tentative d'invasion de l'Indo-Chine ; en outre, elles auront une tâche trop sérieuse à accomplir, rien qu'en empêchant les tentatives d'agitation sur les frontières du Nord-Ouest, du Nord et du Nord-Est pour que le gouvernement britannique puisse songer à affaiblir d'une façon considérable des contingents à peine suffisants, en temps de paix, à assurer la tranquillité dans ce vaste empire.

Toutes les autres colonies anglaises de l'Afrique sont trop peu importantes, au point de vue des effectifs, pour que l'on admette la possibilité de constituer un corps de débarquement tiré de leurs propres ressources militaires. Enfin nous considérons comme tout à fait improbable que l'Angleterre puisse expédier, de la métropole, des troupes de débarquement destinées à agir contre nos colonies, et en nombre suffisant pour constituer un danger réel. Ces troupes devraient être en effet très nombreuses pour qu'on pût espérer un résultat quelconque. Or nous avons vu, par nous-même, combien il a fallu d'hommes pour conquérir Madagascar et encore contre un ennemi qui ne s'est presque pas battu, et dans un moment où nous pouvions aborder la côte et débarquer en toute tranquillité. Il est à présumer que nos garnisons de l'île, nos colonnes volantes commandées par nos officiers feraient une autre défense que celles des Hovas sous le commandement de leurs 12e ou 15e honneurs. Mais même en admettant que l'ennemi risque cette tentative — éventualité qui ne pourrait se produire que si toutes nos escadres étaient détruites, tous nos bâtiments d'Europe coulés bas y compris les torpilleurs et alors que l'Angleterre serait absolument maîtresse des mers — deux points seulement, Diégo-Suarez et Majunga, pourraient être favorables par suite des abris qu'ils offrent à un débarquement, opération que nous avons déjà dit devoir être longue et délicate.

Diégo-Suarez a été désigné pour être un point d'appui

de notre flotte : c'est dire qu'il est facile, grâce à sa situation merveilleuse, d'en faire un arsenal inexpugnable.

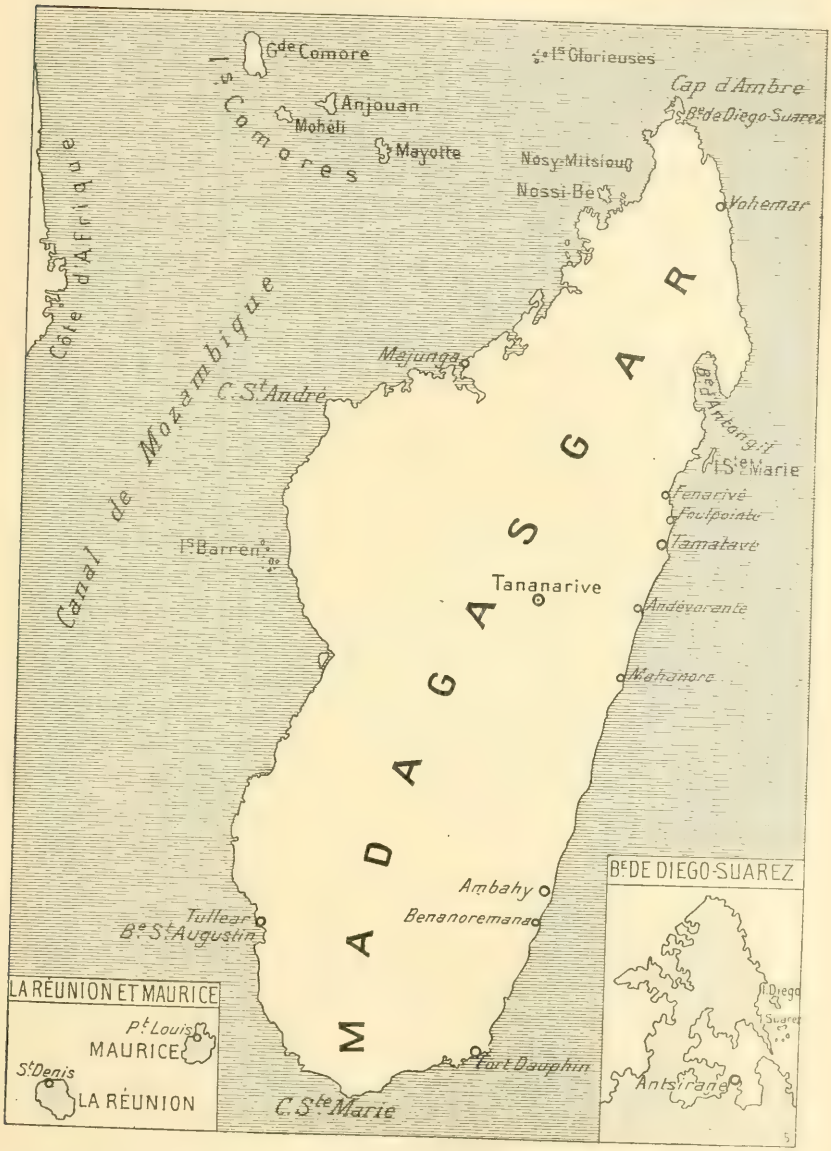

Quant à Majunga, situé sur la côte Ouest, sa position à petite distance en face des îles Comores, Glorieuses, etc., permet d'en faire défendre les approches par une forte escadrille de tor-

pilleurs et de croiseurs cuirassés bien armés. Etant donné surtout que toutes ses positions se trouvent à l'intérieur d'un cercle ayant Diégo-Suarez comme centre et un rayon de 650 kilomètres, il est facile de se rendre compte qu'on peut mener, dans ce cercle même, une croisière des plus actives et qui serait dangereuse à tout bâtiment ennemi s'y aventurant. On pourrait même écumer la mer et s'emparer de tous les navires marchands britanniques circulant sur la côte orientale d'Afrique et à plus de 3.000 dans l'océan Indien.

L'installation d'un camp retranché imprenable à Diégo-Suarez une fois effectuée, il faudrait munir ce camp des approvisionnements et du matériel suffisant pour une escadre composée de quatre croiseurs cuirassés, quatre protégés, une demi-douzaine de torpilleurs de haute mer et trois canonnières; point ne serait besoin de sous-marin.

Les forces maritimes anglaises de la mer des Indes, qui pourraient se concentrer contre nos croiseurs de Madagascar, ne se composent que d'une dizaine de bâtiments non cuirassés, croiseurs et canonnières. La totalité ne serait probablement pas tournée contre ce seul objectif. A cause de l'éloignement des centres de ravitaillement, une moitié seulement pourrait être employée à un blocus, et nos divisions n'ayant pas besoin de se consacrer à la défensive, dont le soin serait laissé aux torpilleurs, pourraient surveiller efficacement la Réunion (1150 k.) et trouver de temps en temps un refuge sous les canons de Saint-Denis, où elles compléteraient leur approvisionnement et leur charbon pour s'élancer de là faire une croisière fructueuse sur la route des Indes.

Nous ne croyons pas exagérer en donnant à ce groupement, ainsi organisé le nom de centre offensif de premier ordre. Des gens compétents, entre autres des officiers de marine allemands, qui ont eu l'occasion de naviguer dans ces parages et de les étudier, ont été frappés de l'importance stratégique que donnerait à toute cette région une solide organisation de Diégo-Suarez, et dans une étude très sérieuse ils ont attiré l'attention sur ce point. Il est bien évident que les forces navales destinées à opérer en s'appuyant sur Diégo-Suarez devraient être complètement indépendantes de l'escadre de l'Indo-Chine, et n'obéir qu'aux ordres directs du gouverneur général de Madagascar et dépendances suivant un plan arrêté d'accord avec le conseil de défense.

*
* *

AFRIQUE SEPTENTRIONALE OU MÉDITERRANÉENNE

La défense de cette zone est plutôt du ressort de notre organisation métropolitaine de combat. Quoi qu'on en dise, notre situation dans cette partie de la Méditerranée est très bonne, supérieure à celle que peut occuper l'Angleterre; toutefois il faudrait un peu modifier la constitution de nos escadres.

Par le voisinage des deux littorals de la Méditerranée que nous occupons, distants de moins de 900 kilomètres et reliés

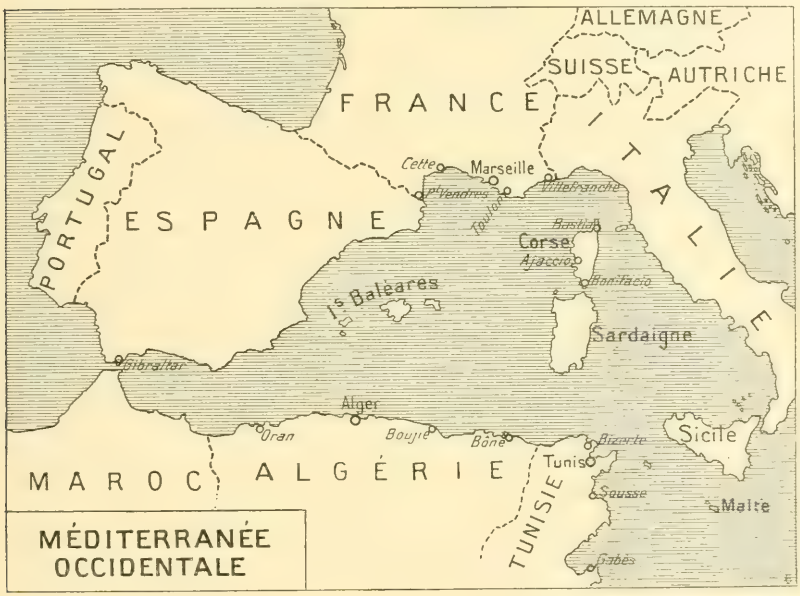

entre eux par la Corse, nous sommes les seuls à posséder une base principale, c'est-à-dire dont les ressources en ravitaillement de toute sorte sont presque illimitées. Les Anglais, avec Malte et Gibraltar, n'ont somme toute qu'une base secondaire, dont les deux extrémités, points d'appui d'une valeur d'ailleurs non négligeable, sont éloignés de 2.000 kilomètres et de plus situés de chaque côté de notre grande ligne, Bizerte, Bonifacio, Toulon, laquelle constitue un obstacle fort redoutable.

Sans doute l'escadre anglaise de la Méditerranée est pour l'instant plus forte en gros bâtiments de combat que notre escadre

actuelle. Mais cette différence momentanée peut s'annuler et se tourner même à notre avantage, si nous envoyons dans la Méditerranée nos cuirassés de l'escadre du Nord qui, au début des hostilités, ne seraient pas d'une grande utilité dans la Manche : notre premier objectif devant être de nous attacher à la destruction de l'escadre anglaise opérant de Malte à Gibraltar.

L'Angleterre, justement parce que ses points d'appui dans la Méditerranée ne sont que secondaires — étant établis sur des territoires de peu d'importance, qui n'ont pas derrière eux des ressources comparables à celles que la France d'une part, l'Algérie et la Tunisie d'une autre, peuvent concentrer à Toulon et Bizerte — ne peut songer à augmenter indéfiniment sa flotte de gros cuirassés, en admettant même qu'elle pût, en temps de guerre, accroître son escadre d'un certain nombre de fortes unités sérieusement armées, parées au combat.

Or il est à peu près certain que les forces maritimes, vraiment armées, principalement les fortes unités, seraient en cas de guerre en nombre sensiblement égal à celui du temps de paix, d'abord par suite du trouble profond que causerait, dans chaque pays, la mobilisation totale de toutes ses forces militaires, et aussi parce que les bâtiments actuels ne peuvent pas être considérés comme sérieusement armés, si leurs équipages ne sont pas, depuis longtemps, exercés aux maniements des différents engins, souvent si complexes et si délicats, qui leur seront confiés au moment du combat.

Nous ne sommes plus au temps de la marine à voile où il suffisait d'avoir un certain nombre d'hommes, comprenant même la majorité de l'équipage, capables de haler sur les manœuvres ou de porter les gargousses ou les munitions très légères des armes à feu si simples d'autrefois.

On peut donc admettre que la constitution actuelle de l'escadre anglaise dans la Méditerranée représente un maximum de forces, à moins qu'on ne l'augmente en dégarnissant l'escadre active du British Channel. Dans ce cas, ce serait une surcharge considérable pour les ports de Gibraltar et de Malte, qui actuellement ne peuvent faire face à leurs obligations qu'en étant constamment réapprovisionnés par la métropole. Nul doute qu'en temps de guerre, ce service de ravitaillement — qui ne peut subir de trop longs arrêts et qui sera d'autant plus impérieux que le nombre des unités de combat sera plus considé-

rable — ne pourra se faire avec toute la régularité et la sécurité désirables.

Au point de vue de l'augmentation possible des effectifs en temps de guerre, la France, par rapport à sa rivale, est dans une situation privilégiée. Notre inscription maritime peut fournir d'excellents gradés, de très bons brevetés, habitués aux navires de guerre, ayant déjà manié les engins dont ils auront à se servir. De même notre marine marchande peut nous fournir des mécaniciens expérimentés dans le service des machines, dont l'importance en temps de guerre se fera particulièrement sentir. Dans un conflit avec l'Angleterre, nous pouvons désarmer une grande partie de nos paquebots sans que notre existence matérielle en soit trop menacée. L'Angleterre ne le peut pas : un arrêt dans la continuité des arrivages indispensables à son existence lui serait mortel. Aussi, en temps de guerre n'a-t-elle d'autre ressource, pour compléter ou renouveler des effectifs, que la *press*. C'est aussi son système en temps de paix ; il ne faut pas se laisser prendre au *bluff* des revues périodiques de Spithead, où on aligne à l'ancre des unités qui, à part celles faisant partie des escadres constituées, seraient fort embarrassées pour prendre la mer, faire une croisière de certaine durée et surtout pour combattre.

La France, à cause des ressources que Toulon, s'appuyant sur tout le pays, et Bizerte, si on le veut, peuvent lui offrir, est en situation d'augmenter son escadre par l'armement successif de toutes ses unités, et de lui offrir, avec toute la sécurité nécessaire, un abri soit pour se reposer d'une croisière, soit pour attendre sans fatigue, de la part des équipages, l'occasion favorable de frapper un grand coup. Nous pouvons ainsi amener notre escadre de gros bâtiments à être très peu inférieure en nombre à celle qu'entretient l'Angleterre dans la Méditerranée. De plus, nous avons une série de postes de défenses mobiles : Sousse, Tunis, Bône, Bougie, Alger, Oran, Port-Vendres, Cette, Marseille, Toulon, Villefranche, Ajaccio, Bonifacio, Bastia, disposant d'un nombre respectable de torpilleurs, et bientôt de sous-marins, aux équipages exercés qui fondraient sur les escadres ennemies. Ces petits bâtiments, profitant de toutes les occasions pour attaquer, surtout de nuit, causeraient certainement des pertes considérables à l'ennemi, ou du moins rendraient le blocus et les croisières tellement pénibles aux Anglais, qu'en

peu de temps les équipages seraient à bout de forces et les bâtiments obligés de se retirer pour aller se reposer. Ces opérations, naturellement, amèneraient des vides dans la composition de l'escadre anglaise, dont notre escadre pourrait profiter pour livrer combat dans les meilleures conditions.

L'aide apportée à la défense par nos torpilleurs est inappréciable. En Europe, nous sommes la seule nation, peut-être avec les Russes, qui sachions nous servir de ce puissant instrument de combat; l'embarquement est recherché par les marins, la vie qu'on y mène à bord convient bien à notre tempérament combatif, aux hommes comme aux officiers. Aussi, en grandes manœuvres, dans les attaques de nuit, les équipages de ces petits bâtiments accomplissent comme en se jouant des prodiges d'audace et d'endurance. Les Anglais, au contraire, ne savent pas s'en servir, et c'est ce qui explique la défaveur qui, chez nos voisins, frappe cette unité de combat et la campagne que chaque année ils reprennent contre ces petits bâtiments; ils espèrent, en criant leur inutilité dans les opérations d'escadre, en dégoûter les autres puissances. Alors pourquoi construisent-ils tant de contre-torpilleurs?

Heureusement nous n'avons jamais pris au sérieux ces criailleries tendancieuses. Continuons donc à augmenter le nombre et la valeur de cette arme qui est, pour nous marins, ce qu'était la baïonnette dans notre ancienne armée. Étant donné au point de vue maritime la situation respective des deux puissances, telle qu'elle découle de l'analyse que nous venons d'en faire, il n'est pas probable que l'Angleterre essaie un débarquement direct sur nos côtes d'Algérie ou sur celles du Maroc pour nous prendre en flanc. Tant que nous aurons quelques bâtiments dans la Méditerranée, la Manche et l'Atlantique et quelques torpilleurs dans nos défenses mobiles, elle ne risquera pas cette dangereuse opération.

Si toutes nos forces maritimes avaient disparu et que la mer fût complètement libre pour l'Angleterre, nous croyons que même en ce cas cette éventualité ne serait pas très redoutable. Il ne faut pas oublier que tant en Algérie qu'en Tunisie nous pouvons compter sur 70.000 hommes de troupes splendides, bien exercées, facilement mobilisables en n'importe quel point de la côte. Si nous nous rappelons ce qu'il a fallu de temps à l'armée anglaise pour battre, avec 250.000 hommes, 40.000 soldats —

excessivement braves sans doute, très actifs, très endurants, mais sans cohésion et incapables de livrer une bataille rangée, ni d'adopter un plan méthodique, si nous réfléchissons qu'alors pourtant les Anglais avaient derrière eux comme base un riche territoire sur lequel ils étaient déjà installés et où le débarquement n'offrait ni difficulté, ni danger, nous pouvons être tranquilles sur les résultats d'une pareille tentative qui aboutirait à un sanglant échec.

XI

AFRIQUE OCCIDENTALE

Nous ne devons pas avoir beaucoup de craintes en ce qui concerne nos colonies africaines baignées par l'océan Atlantique. Sur cette côte, dans presque toute sa longueur, règne une barre souvent fort gênante. Les débarquements ne sont pas très faciles. D'ailleurs, d'où pourraient provenir les contingents nécessaires? Les colonies anglaises qui pourraient en fournir sont fort éloignées. En admettant cette éventualité, elle ne pourrait se produire que sur un seul point, Dakar. Nous devons donc créer à Dakar un point d'appui capable d'opposer à l'ennemi une résistance victorieuse. Ce centre créé, s'appuyant sur Gorée, abritant trois ou quatre bons croiseurs et une demi-douzaine de torpilleurs, nous pouvons être tranquilles sur les chances d'une tentative de débarquement. Jamais, d'ailleurs, depuis que le Sénégal nous appartient, les Anglais n'ont fait d'efforts sérieux pour nous en arracher la possession : ils se sont depuis longtemps rendu compte de la difficulté que leur offrirait une entreprise de ce genre. Nous n'aurions pas non plus grand'chose à redouter de ce côté de la part des croiseurs anglais ; si loin de leur centre de ravitaillement, leur présence ne serait qu'accidentelle et de peu de durée.

Les possessions britanniques qui pourraient détacher des croiseurs contre la côte d'Afrique seraient les Antilles ou le Cap; Gibraltar serait trop préoccupé des opérations dans la Méditerranée pour distraire une portion quelconque de ses unités de combat. Or ces possessions mêmes sont trop éloignées pour pouvoir prendre une telle attitude offensive et de plus, aux Antilles, les forces anglaises seraient employées à surveiller les événements, ainsi que nous l'avons supposé au commencement de cette étude.

Quant à nous, la situation de Dakar nous empêcherait aussi de prendre une attitude offensive qui ne cadrerait pas avec l'importance des forces que nous pourrions mettre en ligne et nous devrions nous borner à faire des croisières destinées à gêner le plus possible ce commerce ennemi.

Dans cette partie de notre domaine, la lutte sera plutôt terrestre à cause du voisinage des territoires anglais; mais comme des deux parts les effectifs seront sensiblement égaux peut-être même supérieurs de notre côté, nous ne craignons pas les résultats. D'ailleurs nous ne pensons pas que la lutte atteigne dans ces régions un bien grand degré d'acuité. Il faudra certainement garder la plus forte partie des forces, aussi bien dans les possessions anglaises qu'en territoire français, pour surveiller les indigènes, qui certainement seraient très heureux de profiter de nos combats pour commettre leurs déprédations habituelles, et ravager les pays soumis à l'influence de chacune des puissances adverses. Aussi, dans ces conditions, la lutte sera plutôt défensive, les forces de chaque nation essayant d'empêcher l'invasion de son territoire.

*
* *

CONCLUSION

Nous ne voulons pas terminer cette étude, un peu longue et aride, sans en résumer les points principaux, qui nous semblent ressortir ainsi.

1° Ne pas envisager avec trop de terreur, ainsi que nous avons pris l'habitude de le faire, l'éventualité d'une guerre avec l'Angleterre.

2° Ne nous occuper que des colonies dont l'importance légitime véritablement les dépenses qu'on serait amené à faire pour assurer leur défense, celles-ci groupées comme nous l'avons indiqué.

3° En application de ce principe ne pas faire de Fort-de-France et de Nouméa des points d'appui fort coûteux et qui seraient à peu près inutiles, mais assurer seulement à la Martinique comme à la Guadeloupe une bonne défense terrestre soutenant quelques torpilleurs et sous-marins.

4° Dans les quatre groupes importants que nous avons distingués (Indo-Chine, Madagascar, Afrique septentrionale

et Afrique occidentale), l'Indo-Chine est de beaucoup la plus exposée; de grands travaux, de grandes dépenses sont à faire pour assurer sa défense.

Au point de vue maritime, un minimum de douze croiseurs, une quarantaine de torpilleurs, quelques sous-marins, en plus d'un certain nombre de canonnières de rivières, seraient nécessaires pour sa sécurité.

5° Les autres groupes n'ont pas grand'chose à craindre d'un débarquement. Madagascar peut devenir une excellente position offensive. Pour assurer notre supériorité dans la Méditer-

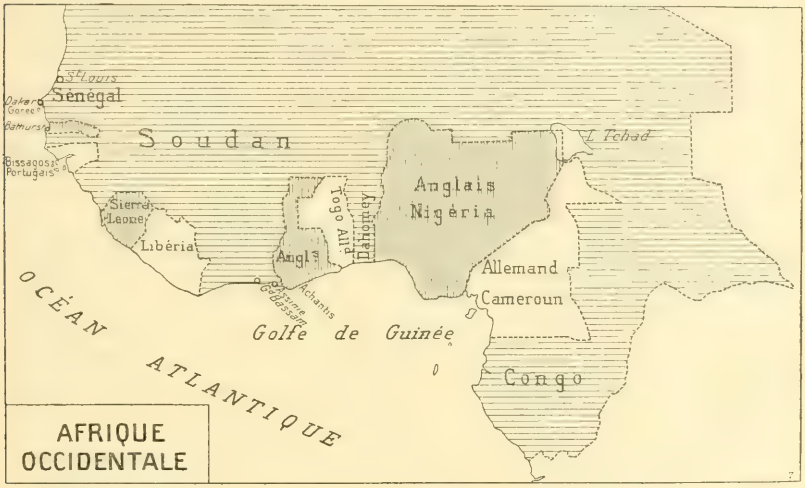

ranée occidentale, les travaux de Bizerte doivent être poussés activement et augmentés de manière à en faire un arsenal de premier ordre, les travaux d'Ajaccio et Bonifacio, complétés, enfin les cuirassés de l'escadre du Nord doivent être rattachés à celle de la Méditerranée.

6° En dehors des mers d'Europe, les forces nécessaires à la sauvegarde de nos colonies doivent s'élever à 24 croiseurs dont la moitié cuirassés, 65 torpilleurs de première classe et une douzaine de sous-marins sans préjudice des canonnières affectés aux besoins locaux.

7° En temps de guerre, les communications étant probablement interrompues avec la métropole, la direction de la défense et l'appréciation des opérations à effectuer devra appartenir aux gouverneurs généraux des colonies, sous les ordres directs

desquels seront mis les commandants des forces de terre et de mer. Dans chaque groupement colonial les escadres ou divisions navales devront être indépendantes les unes des autres.

8° En temps de guerre, les ravitaillements opérés par les soins de la métropole doivent être considérés comme impossibles; il est indispensable que toutes nos colonies, centres importants de défense, soient mises le plus tôt possible en situation d'assurer, par leurs propres moyens, le complet ravitaillement des différentes unités militaires ou maritimes chargées de concourir à sa défense ; dans ces approvisionnements, le point le plus important est la faculté de pouvoir renouveler ses munitions obus, projectiles de toutes sortes, explosifs) ; sans cela, la prolongation de la résistance, l'efficacité de l'offensive deviennent impossibles. Or, dans tous ces groupements, y compris celui de l'Algérie, aucun ne peut faire face à quatre jours de combat par suite de l'absence totale d'ateliers sérieux et de fabrique de munitions.

Nous ne cesserons d'attirer l'attention sur cette grave lacune de notre défense coloniale jusqu'à ce que notre cri d'alarme soit entendu, et nous ne cesserons de réclamer pour nos colonies l'établissement de poudrières, de fabriques de munitions, d'ateliers de pyrotechnie et de réparations, capables de faire face à la consommation et aux avaries de nos armes de combat.

Depuis longtemps déjà des plaintes à ce sujet ont été adressées en haut lieu; mais la question, malgré son importance, n'a pas fait un pas. L'administration intéressée s'y oppose au nom d'un faux principe de centralisation, d'unité de direction et d'attribution. C'est l'application de la trop fameuse phrase : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe... administratif! »

Or, si Robespierre, sous l'inspiration d'un haut sentiment philanthropique, était en quelque sorte excusable, à son époque, de jeter cette exclamation, qui a eu de si désastreuses conséquences, on ne saurait jamais excuser une administration française chargée par la nation du maintien de l'intégrité du territoire français, d'en faire une aussi étroite application. Des événements importants peuvent surgir inopinément et nous forcer à recourir à la force des armes pour sauver une portion quelconque de notre patrimoine. Si ces événements se produi-

saient au premier jour, nous serions dans des conditions désastreuses pour la sauvegarde de nos colonies.

L'aventure de Fachoda nous avait donné un coup de fouet et pendant quelque temps, sous l'impression de la cuisante douleur et de la redoutable éventualité, pour un moment écartée, nous avons fait certains travaux. Malheureusement l'effort n'a pas été continué ; actuellement la plus grande partie des questions importantes intéressant notre défense coloniale n'a pas été résolue. Nous n'avons pas su mettre à profit les trois années de répit qui, par un bien grand hasard, nous ont été accordées et auraient dû nous permettre de combler des lacunes trop importantes.

Les coups de fouet périodiques seront-ils donc nécessaires pour réveiller notre attention, qui se porte misérablement aux choses les plus futiles et d'une importance dérisoire par rapport aux grands intérêts négligés ? ou bien faudra-t-il que nous ayons perdu toutes nos colonies, et avec elles, toutes les sommes énormes engagées dans leur conquête et leur mise en exploitation, pour nous faire comprendre qu'on aurait pu les défendre ou nous permettre d'ergoter sur la meilleure méthode qu'il aurait fallu employer dans ce but ?

Ce ne sont vraiment pas les cris d'alarme qui nous ont manqué, venant de tous les côtés.

La France, après une guerre qui lui enlèverait toutes ses colonies, descendrait au rang de puissance inférieure. On dirait vraiment, à voir l'indifférence de certaines administrations à ce sujet, que nous sommes mûrs pour cette décadence.

XIENG-LA.

BIZERTE

D'APRÈS UNE ÉTUDE DE M. RENÉ PINON

Dernièrement notre collaborateur M. E. Fallot publiait ici même une étude comparative de la situation de Malte et de Bizerte dans la Méditerranée [1]. De son remarquable exposé, M. Fallot concluait que la création de Bizerte, sortie de la terre et de l'eau en un temps extraordinairement court, va changer les conditions d'une guerre dans la Méditerranée. Désormais la position dominante que l'Angleterre y occupait sera moins formidable. Malte aura une rivale, et le bassin occidental de cette mer cessera d'être ce qu'il a été pendant un siècle au point de vue militaire, un lac anglais.

Telle est également l'impression recueillie par M. R. Pinon, qui vient de visiter Bizerte, et donne dans la *Revue des Deux Mondes* un très intéressant récit de son voyage [2]. M. R. Pinon a été vivement frappé de la transformation vraiment prestigieuse de Bizerte. Il rappelle ce qu'était la ville, au moment de l'occupation française, et les difficultés de toutes sortes qu'il a fallu surmonter pour en faire ce qu'elle est aujourd'hui.

Lorsqu'en 1886, dit-il, un clairvoyant ministre de la marine, l'amiral Aube, proposa un plan complet d'aménagement et de défense de Bizerte, son audace alarma le Conseil et son projet fut rejeté. Mais du moins l'insistance patriotique de l'amiral obtint l'exécution de quelques travaux préparatoires : il fut décidé que l'ancien port serait approfondi à 3 mètres, protégé contre les ensablements par une jetée et pourvu d'une station de torpilleurs. L'entreprise de ces premiers travaux fut confiée à un ingénieur qui, depuis 1883, sollicitait la concession d'un port de commerce et en étudiait la réalisation, M. Abel Couvreux, dont le nom est, avec celui de l'amiral Aube, inséparable des premiers progrès de Bizerte.

Avant de songer à faire de Bizerte un port militaire, il fallait d'abord en faire un port, creuser un canal qui mettrait en relations directes la pleine mer avec le grand lac. Un décret beylical, du 18 février 1890, approuva la concession de la construction et de l'exploitation du nouveau port à la *Compagnie du port de Bizerte*, fondée et administrée par MM. Hersent et Couvreux. Immédiatement les travaux commencèrent; le canal fut ébauché, et bientôt, sur les déblais enlevés dans la tranchée, les premières

---

[1] E. Fallot : Malte et Bizerte (*Quest. Diplom. et Col.*, 1er août 1902, t. XIV, p. 129).

[2] R. Pinon : Bizerte (*Revue des Deux Mondes*, 1er sept. 1902).

constructions de la future Bizerte s'élevèrent : le 23 mai 1891, M. Massicault posait solennellement la première pierre de la ville nouvelle.

Ce fut une heure solennelle, dont ceux qui en furent témoins se souviennent avec émotion, que cette matinée du 4 juin 1895, où le croiseur-cuirassé *Suchet*, portant le pavillon du vice-amiral de La Jaille, et le *Wattignies*, glissant lentement entre les deux berges du canal, fendirent, pour la première fois, les eaux de l'avant-lac. L'année suivante, l'amiral Gervais venait mouiller dans le lac avec deux grands cuirassés, le *Brennus* et le *Redoutable*. — De ce jour, notre flotte possédait, sur la côte africaine, un admirable refuge ; mais, si elle y pouvait trouver un asile contre la tempête, elle n'y était pas à l'abri des poursuites d'un ennemi. Sans forts et presque sans garnison, Bizerte n'avait encore aucune valeur offensive, ni même défensive.

Toutefois, avant d'activer la fortification de Bizerte, il fallait, pour le gouvernement français, liquider au mieux de nos intérêts le passé, établir d'une façon péremptoire notre nouvelle situation en Tunisie et pour cela amener les puissances européennes à renoncer à leurs anciennes « capitulations » incompatibles avec le régime nouveau. Ce fut l'œuvre, discrètement conduite et achevée sans heurts et sans bruit, de M. Hanotaux, alors ministre des Affaires étrangères.

La guerre sino-japonaise, en 1895, avait provoqué « l'action commune » de la Russie, de l'Allemagne et de la France : cette entente permit au gouvernement français d'entreprendre et d'achever la conquête de Madagascar; puis, cette première tâche accomplie, d'ouvrir des négociations pour la revision des traités tunisiens. Une à une, en commençant par celles qui n'avaient dans la Régence que de faibles intérêts et par nos alliées, les puissances furent amenées à reconnaître le droit supérieur de la France et à renoncer à leurs anciens privilèges. L'Autriche-Hongrie, la première, moyennant une très légère concession douanière, renonça, par la « Déclaration » du 20 juillet 1896, « à invoquer en Tunisie le régime des capitulations » et à réclamer pour elle-même, en vertu de la « clause de la nation la plus favorisée », le régime établi ou à établir, en matière de douane et de navigation, entre la France et son Protectorat tunisien. L'Italie, découragée dans sa résistance par l'attitude de l'Autriche-Hongrie, son alliée, comprenant que toutes les puissances finiraient par imiter la première, craignant surtout de rester isolée et dépourvue de tout moyen d'action au moment où son traité avec la Régence allait arriver à échéance, se résigna, non sans peine, et négocia avec le ministère du quai d'Orsay une « convention consulaire et d'établissement » et une « convention d'extradition », qui furent signées, l'une et l'autre, le 28 septembre 1896 : tout en accordant des garanties à ses nationaux, elles abolissaient le traitement d'exception dont ils jouissaient dans la Régence, et elles admettaient que les Italiens ne seraient, à l'avenir, justiciables que des tribunaux français; d'ailleurs, le fait seul qu'une convention entre

l'Italie et la France était substituée à une convention entre l'Italie et la Tunisie, était une reconnaissance formelle du régime nouveau issu du traité de Kassar-Saïd. Presque en même temps, la Russie et la Suisse signaient des déclarations équivalentes à celle de l'Autriche. L'Allemagne y consentit également, entraînée par l'exemple de ses deux alliées, et désireuse aussi, sans doute, au moment où les affaires d'Orient occupaient toute son attention, de faire à la politique française une concession opportune. Après elle, successivement, la Belgique, l'Espagne, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège firent des « déclarations » analogues. La Grande-Bretagne restait donc seule; et il était évident, dès lors, que sa résistance et sa mauvaise volonté persistante n'étaient plus que de vaines manifestations; elle se décida enfin, non sans mauvaise humeur, à conclure « l'arrangement » du 18 septembre 1897; moyennant que, jusqu'au 1er janvier 1912, ses cotonnades ne seraient pas frappées, dans la Régence, de droits supérieurs à 5 % de leur valeur, elle reconnut à son tour le nouvel état de choses créé en Tunisie par le Protectorat français.

Cette campagne diplomatique, si habilement menée et si heureusement terminée par M. Hanotaux, ne faisait en apparence que mettre fin à un conflit de juridiction, qu'étendre à la Tunisie les traités et conventions en vigueur en France, et procurer des avantages à notre commerce : elle équivalait, en réalité, à une seconde conquête de la Régence; elle nous en rendait vraiment les maîtres, en supprimant les servitudes dont elle était grevée, et, du même coup, elle libérait Bizerte.

En même temps que se poursuivaient les dernières négociations pour la revision des traités, le gouvernement acceptait et la Chambre votait le projet de loi, proposé par M. Lockroy et « rapporté » par M. de Mahy, qui ouvrait un crédit de 200 millions pour l'augmentation de la flotte et la création de « ports de refuge et de points d'appui » pour nos escadres aux colonies. Les travaux de Bizerte étaient, les premiers, prévus dans le projet et dès le 24 juillet la Chambre votait un crédit de 1.800.000 francs pour permettre d'y commencer sans délai les travaux. L' « affaire de Fachoda », qui surprit notre grand port militaire africain à peine armé et presque dépourvu de garnison, en fit plus que jamais ressortir l'importance, et en venant démontrer la possibilité d'une guerre maritime, fit commencer en toute hâte les travaux. Bizerte, désormais, entrait dans la phase d'activité.

M. Pinon expose alors les travaux considérables exécutés depuis trois ans, sous la direction énergique du contre-amiral Merlaux-Ponty, qu'une mort soudaine vient d'enlever si malheureusement et si prématurément à la France, à la marine. Le canal d'accès au lac a été élargi de 140 mètres à la surface et au plafond, et creusé d'un mètre. Une nouvelle digue, longue de 610 mètres, a été construite à l'entrée du canal et l'ancienne digue du Nord a été prolongée de 200 mètres; en

sorte que maintenant le port est à l'abri de tout coup de main.

Enfin le lac lui-même a été complètement transformé par la création d'un port d'abri et la construction de l'arsenal de Ferryville. Ces derniers travaux sont surtout merveilleux.

La position choisie pour créer un grand arsenal maritime ne pouvait guère être meilleure. A plus de quinze kilomètres de la mer, les ateliers et les magasins n'auraient rien à redouter des projectiles d'une flotte ennemie; la profondeur du lac permettait aux gros bâtiments d'arriver jusqu'à proximité de la côte; la butte de Sidi-Yaya, haute de 77 mètres, offrait des carrières de pierre; enfin, l'étendue de la plaine permettait aux établissements de la marine de s'étendre sans ménager l'espace. Les premières études rapidement achevées, les plans faits, l'on se mit à l'œuvre. Depuis trois ans, sous l'impulsion énergique de l'amiral Ponty et de MM. les ingénieurs Pavillier et Boulle, directeur et sous-directeur des travaux publics de la Régence, le travail a marché avec une étonnante rapidité.

Draguer, le long du rivage, quelques hectares trop peu profonds était la première œuvre à faire; il fallait ensuite construire des digues pour abriter le port, car le lac est si vaste que les coups de vent n'y sont pas sans danger; depuis la pointe d'El-Caïd, l'anse de Sidi-Abdallah a été ainsi transformée en un large bassin que les machines achèvent d'approfondir à dix mètres, ainsi que le chenal qui y conduit. En même temps commençait l'un des travaux essentiels, le creusement d'une forme de radoub; les plans de l'arsenal en prévoient, pour le moment, trois, dont deux grandes et une plus petite; la première, malgré les éboulements, fréquents dans les terres argileuses, est aujourd'hui très avancée : longue de 200 mètres, profonde de 15, elle pourra, en juillet 1903, recevoir les plus grands cuirassés; une seconde est déjà commencée. — Les terres, retirées de l'énorme excavation, ou draguées dans le bassin, ont servi à niveler tout l'espace environnant et à édifier les quais. Sur l'immense terre-plein, tout un monde d'ateliers et de constructions de tout genre a surgi : quelques-unes sont achevées, d'autres sortent de terre, d'autres sont encore à l'état de projets. Le long de la baie de Sidi-Abdallah, un vaste enclos enfermera l'arsenal proprement dit, les bassins de radoub avec le bâtiment où s'abritent de puissantes machines d'épuisement, les ateliers de réparation pour les canons et les machines, les fonderies, l'usine d'électricité, les magasins à vivres, en un mot tous les ateliers, tout l'outillage nécessaire pour réparer et ravitailler des navires de guerre. D'immenses parcs à charbon, qui contiennent déjà plusieurs milliers de tonnes de combustible, sont aménagés avec des appontements et des voies ferrées permettant de remplir rapidement les soutes de toute une escadre. Plus à l'ouest, au delà de la pointe d'El-Caïd, seront établis, un peu à l'écart, dans un enclos spécial, les ateliers de pyrotechnie, les dépôts de munitions; les bateaux viendront embarquer leurs « poudres » dans un petit port spécial, déjà presque terminé. Un embranchement de la ligne ferrée de Bizerte à Tunis multiplie ses ramifications » travers ce

dédale de magasins et d'ateliers. Entre les deux grands enclos, le long d'une large avenue déjà tracée, vont s'élever les bâtisses de la cité militaire : l'hôtel du commandement, que l'on appelle, par avance, la Préfecture maritime, une caserne pour les équipages de la flotte, une autre pour un bataillon de l'armée de terre, des logements, des réfectoires pour les ouvriers et employés de l'arsenal, un hôpital de soixante lits. Des squares embelliront de verdure les abords de l'arsenal ; de vastes jardins entoureront l'hôtel du commandement; une pépinière est, dès aujourd'hui, plantée, car, sous le soleil d'Afrique, l'ombre et la fraîcheur sont plus qu'un agrément, une nécessité.

Une ville est née de l'arsenal, ville étrange et cosmopolite où se coudoient des Italiens, des Maltais, des Français, des Espagnols, des indigènes, des nègres, attirés par les travaux de Sidi-Abdallah. Près de 5.000 habitants peuplent déjà la cité nouvelle, qui a reçu le nom de l'homme d'État auquel la France doit la Tunisie. Les débitants de boissons, les mercantis qui accompagnent toujours une nombreuse population ouvrière, sont installés à Ferryville. Il faut espérer que, bientôt, l'achèvement de l'arsenal y amènera un plus grand nombre de nos nationaux ; des maisons plus coquettes, de jolies villas vont s'élever sur les flancs de Sidi-Yaya pour recevoir les ingénieurs, les officiers et tout un monde d'employés et de contremaîtres français ; ils augmenteront la population de la ville nouvelle et, pour ainsi dire, la franciseront, achevant ainsi de donner, à ces bords du lac de Bizerte, hier encore inhabités, l'aspect d'un coin de France, laborieux et passionnément fidèle à la grande patrie.

M. R. Pinon conclut enfin cette belle et vivante étude, si pleine de faits et d'idées en insistant encore sur l'importance prépondérante que notre port de guerre de Bizerte aura pour l'avenir de notre empire.

Par sa situation, dit-il, Bizerte est destinée à être à la fois le grand port militaire de la Méditerranée française, le Toulon de l'Algérie-Tunisie et une citadelle de la « plus grande France ». Elle symbolise le double caractère de nos possessions de l'Afrique du Nord : elles ont leur individualité propre, elles sont l'Algérie et la Tunisie, mais elles sont aussi, et avant tout, des parties de « l'empire français » ; elles ont leur rôle et leur place dans le plan général de notre politique, elles contribuent pour leur part à la grandeur présente de la mère-patrie et elles travaillent à lui préparer un avenir de puissance, de prospérité et de gloire.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir mis sous les yeux ces pages qu'anime un prévoyant et généreux patriotisme, d'autant plus qu'ils y retrouvent les prévisions et les sentiments qui leur sont familiers.

J.-H. F.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *Le mouvement diplomatique.* — Le mouvement diplomatique depuis si longtemps annoncé et attendu, a enfin paru au *Journal Officiel* le 2 septembre. Nous le reproduisons dans notre partie officielle.

Très normal dans son ensemble, ce mouvement diplomatique peut cependant donner lieu à certaines surprises. On est tout d'abord en droit de s'étonner de ce que trois ambassadeurs, M. le marquis de Noailles, M. Patenôtre et M. de Montebello, soient mis en dehors du service diplomatique. L'âge de M. de Noailles peut expliquer sa retraite, mais on ne sait pas le motif pour lequel M. Patenôtre a donné, ou peut-être a subi sa démission. Quant à M. de Montebello, il a été moins discret, et il n'a pas laissé ignorer que c'est contre son gré qu'il quitte l'ambassade où il a rendu et où il pouvait encore rendre de si éminents services. Peut-être doit-on s'étonner de ce qu'il se soit laissé interviewer par le *New-York Herald* et qu'un agent distingué du service diplomatique ait cru devoir donner un écho dans la presse à ses doléances, si justifiées qu'elles fussent. Mais, cette réserve faite, il faut convenir que le cas de M. de Montebello mérite quelque intérêt et qu'il est un de ceux dans lesquels le souci du bien public n'a pas été la cause déterminante des résolutions prises. On a tout d'abord cru que si l'on avait demandé à M. de Montebello sa démission, c'était simplement parce qu'on avait besoin de sa place pour faciliter le mouvement diplomatique à faire. Telle pourrait bien être en définitive la véritable raison de sa mise à la retraite, mais les journaux officieux se sont empressés d'en donner une autre. M. de Montebello aurait laissé voir, très discrètement à vrai dire, mais d'une manière néanmoins assez claire, qu'il désapprouvait les actes de la politique intérieure du gouvernement. Nous comprendrions aisément qu'il ait eu quelque peine à les expliquer à une nation qui a tout intérêt à voir notre pays rester fort et uni, mais il ne semble pas néanmoins que M. de Montebello ait fait, comme l'ont insinué certains journaux, preuve d'un esprit réactionnaire. Nous savons ce que valent généralement ces prétextes ; ils sont mis en avant chaque fois qu'il s'agit de faire quelque promotion, et il est fâcheux que ce procédé pour

faire de la place, après avoir sévi sur toute l'administration intérieure du pays, s'étende maintenant à la diplomatie.

C'est, avec l'armée, un service de plus que l'on doit regretter de voir envahi par des préoccupations de coteries politiques et non pas uniquement par le souci de la valeur professionnelle des fonctionnaires appelés à remplir une partie quelconque du service public. L'interview de M. de Montebello dans le *New-York Herald* a pu surprendre, mais assurément pas plus que les réponses auxquelles il a donné lieu de la part des feuilles officieuses.

C'est aussi avec quelque surprise qu'on a pu voir que le gouvernement n'avait pas paru, dans ce moment, attacher une importance particulière à l'ambassade de Berlin. Il n'est peut-être pas très bon que, dans la situation générale de notre politique, on affecte de considérer notre représentation dans la capitale allemande comme devant être de pure forme, que nous ne saurions en aucun cas avoir avec le gouvernement allemand d'autres relations que celles qu'exige et que règle le pur protocole.

L'ambassade de Madrid a paru, dans la circonstance, avoir aux yeux du ministre des Affaires étrangères une importance plus grande que celle de Berlin, et on y a envoyé M. Jules Cambon. A première vue, cette nomination pouvait étonner. On a pu se demander quel effet elle produirait aux États-Unis, quels sentiments éprouveraient les Américains en voyant que l'on considérait comme un avancement, pour un diplomate français qui avait pris une place toute particulière dans leur pays, le fait d'être envoyé à Madrid après avoir joué un grand rôle à Washington. Mais il faut tenir compte aussi de ce que les relations extérieures de l'Espagne sont en ce moment dans un grand état d'incertitude. On lance de tous côtés des hypothèses sur les solutions qui vont prévaloir lorsque l'Espagne voudra sortir de son isolement. Beaucoup d'intrigues diplomatiques ont pour but Madrid, qui est à l'heure actuelle un des centres dont nous avons le plus à nous occuper. Si nous ajoutons que l'on parle plus que jamais de la question du Maroc — dans laquelle nous devons assurément agir, mais en nous réservant une entente avec l'Espagne — on s'expliquera que M. Delcassé ait choisi, pour nous représenter à Madrid, le personnage le plus marquant qui ait été touché par le dernier mouvement diplomatique. Il est impossible que ces raisons ne soient pas appréciées en Amérique, surtout si on sait les y bien présenter, et que le déplacement de M. Jules Cambon, expliqué comme il doit l'être, y cause la surprise fâcheuse qu'il aurait pu inspirer au premier moment.

La meilleure preuve que le choix fait pour notre ambassade de Madrid peut être considéré comme une mesure importante prise par notre diplomatie, c'est qu'il intéresse vivement les journaux étran-

gers, et que M. Blowitz lui-même, toujours à l'affût de tout ce qui peut affecter les intérêts britanniques, n'a pas manqué, dans une de ses dépêches, de le signaler avec une note d'avertissement à l'opinion anglaise.

Pour le reste, il n'y a rien à dire du mouvement diplomatique, et si l'on peut trouver que certaines mises à la retraite soient regrettables, il faut reconnaître que, tout en pensant que quelques modifications auraient pu le rendre plus adéquat aux nécessités de certaines de nos ambassades, tous les diplomates qu'il affecte sont parfaitement qualifiés pour remplir le poste auquel ils ont été promus.

R. C.

— *Une nouvelle catastrophe à la Martinique.* — Nos infortunés compatriotes de la Martinique, déjà si douloureusement éprouvés par la destruction de Saint-Pierre, viennent d'être encore victimes d'une nouvelle catastrophe qui a cruellement ému tous les cœurs français. Le samedi 30 août, dans la soirée, une violente éruption du mont Pelé, que l'on croyait pourtant désormais calmé, a détruit le Morne-Rouge, le Carbet, l'Ajoupa-Bouillon et Grande-Rivière. D'après les télégrammes reçus, plus de 200 personnes ont été tuées sur le coup et les blessés étaient si nombreux que le fort Saint-Louis, à Fort-de-France, a dû être transformé en un vaste hôpital pour recevoir les victimes que les croiseurs *le Tage* et *Suchet* apportaient constamment des lieux de la catastrophe.

La mer est entrée de 60 pieds dans Fort-de-France. La population, prise de panique, s'enfuit dans les montagnes.

Plus de 2.000 blessés ont été transportés à Fort-de-France, tous mourants. Beaucoup de personnes ont été trouvées affreusement brûlées au Morne-Rouge et sont mortes depuis.

Les ravages faits par l'éruption sont plus considérables encore que les précédents. Le gouverneur de la Martinique a fait connaître au gouvernement qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'évacuation de la partie Nord de l'île et la dissémination des réfugiés dans les habitations du Sud, appartenant au Domaine ou offertes avec empressement par des planteurs ou des industriels de la Martinique.

Les quelques chiffres suivants montrent avec une éloquence tragique toute l'horreur de la catastrophe. D'après le recensement de 1901, la ville de Saint-Pierre contenait 26.011 habitants, Carbet 5.908, Fonds-Saint-Denis 1.460, Morne-Rouge 3.943, Prêcheur 4.620, Basse-Pointe 4.076, Ajoupa-Bouillon 1.870, Macouba 1.536, Grande-Rivière 1.508, Lorrain 6.605, Marigot 2.094.

Toutes ces communes ont été détruites et les quelques habitants survivants ont dû être évacués sur le Sud.

Allemagne. — *Le voyage du roi d'Italie.* — Le roi Victor-Emmanuel est, depuis quinze jours, rentré en Italie et l'on discute encore sur les résultats de son voyage et sur les toasts que l'empereur Guillaume et lui ont échangés au banquet de gala du château royal. On se rappelle ces deux toasts. L'empereur Guillaume, parlant le premier, s'est exprimé ainsi :

« Que bienvenue soit Votre Majesté comme notre fidèle alliée, après un nouveau renouvellement de l'alliance qui nous lie l'un à l'autre, ainsi qu'à notre auguste ami Sa Majesté l'empereur et roi François-Joseph ; cette alliance subsiste dans toute son ancienne force, car elle a poussé dans la vie de nos peuples de profondes racines pour avoir pendant des décades d'années assuré la paix de l'Europe. »

A ces paroles si précises, Victor-Emmanuel a répondu :

« Nos peuples marcheront en avant dans les voies de la civilisation, sous l'égide de cette ancienne alliance entre l'Italie et les deux puissances impériales, dans laquelle tous s'accordent maintenant à reconnaître le symbole de la paix et la plus réelle garantie. »

Il y a, comme nous l'avons déjà signalé, une nuance importante entre ces deux langages ; mais la différence est certainement toute de surface. En réalité, l'empereur Guillaume a voulu préciser la situation et il l'a déclarée telle qu'elle est exactement. Les indications de la presse nous l'ont encore confirmé et doivent faire tomber les derniers doutes que quelques esprits aveuglément optimistes voudraient conserver. Nous nous bornerons à signaler, entre tant d'autres, les déclarations du correspondant berlinois du *Mattino*, dont les relations personnelles avec M. Prinetti sont connues. Parlant des résultats de la visite, le correspondant affirme, selon des informations puisées, dit-il, à des *sources autorisées*, qu'on ne saurait rien imaginer de mieux.

J'ai des motifs sérieux ; continue-t-il, de croire que dans les entrevues entre les deux souverains, entre le roi et le comte de Bülow, entre Guillaume II et M. Prinetti, et entre MM. de Bülow et Prinetti, toutes les principales questions se rattachant à l'alliance ont été touchées. L'alliance est renouvelée dans toute sa force, comme l'a déclaré l'empereur, sans sous-entendus d'aucune espèce.

En résumé, on peut dire, qu'on considère ici que les résultats politiques de l'entrevue sont bons et que notre amitié avec l'Allemagne en sort considérablement renforcée. Les deux souverains se séparent en rapports d'affection et de confiance réciproque, rendus encore plus intimes, et MM. de Bülow et Prinetti se séparent en vieux amis.

C'est bien ce que nous avons toujours pensé nous-mêmes et ce que nous n'avons cessé d'affirmer. Il n'y a rien, dans tout cela, dont nous puissions nous réjouir.

Angleterre. — *M. Chamberlain et les généraux boers.* — Les généraux boers ont quitté l'Angleterre sans rien vouloir dire des entretiens qu'ils ont eus avec M. Chamberlain. Ils sont restés fidèles en cela à la dignité de leur caractère. Le *Livre bleu*, dont la publication a coïncidé avec leur départ pour le continent, est en effet tout à leur honneur. La version officielle anglaise de leurs conférences avec M. Chamberlain plaide certainement mieux leur cause que n'importe quelle communication officieuse qu'ils eussent pu faire à la presse et que l'on eût toujours pu taxer d'exagération. Les documents anglais montrent avec une froide brutalité l'intransigeance cruelle et l'obstination regrettable du gouvernement anglais dans une question qui était toute d'humanité et de conciliation. Ils sont bien pour rappeler — ce que certains esprits trop optimistes voulaient trop vite oublier — que les difficultés de l'annexion restent aussi graves et inquiétantes que le furent jamais celles de la conquête.

En fait, il semble bien que le cabinet britannique s'entête encore dans une déplorable erreur. Après les terribles épreuves de la guerre, l'ère de l'apaisement, du calme, de l'oubli paraissait devoir s'imposer. Il n'en est rien. M. Chamberlain s'est montré intraitable et n'a voulu sur aucun point donner satisfaction aux desiderata même les plus légitimes de ses nouveaux sujets. L'avenir, un avenir prochain peut-être, lui montrera combien il a eu tort ! Le peuple de l'Afrique du Sud a dû capituler devant le nombre, mais il n'a pas été vaincu. Aux souvenirs cruels de la lutte viennent aujourd'hui s'ajouter le ressentiment d'une inutile persécution. Cela ne présage rien d'heureux pour la pacification future du Sud africain.

II. — ASIE

Perse. — *Les Anglais et les Russes en Perse.* — La *National Review* a publié sur la question persane un important article du capitaine Mahan qui a fait grand bruit en Angleterre et a été très commenté. Voici comment le capitaine Mahan résume la situation :

Actuellement, le commerce de la Perse est partagé principalement entre la Grande-Bretagne et l'Inde d'une part, et la Russie de l'autre. Comme il résulte naturellement de la position géographique de ces pays, la partie Nord de la Perse commerce surtout avec la Russie, tandis que le Sud commerce avec sa rivale. Le premier de ces commerces est donc essentiellement terrestre, tandis que l'autre est maritime. Le premier nécessite donc une intervention du gouvernement destinée à développer les facilités de communication auxquelles la nature accidentée du pays offre de continuels obstacles : l'autre, au contraire, trouve sur la mer une route toujours ouverte et prête, ce qui est une situation favorable au

conservatisme naturel et au principe acquis de son intervention qui distinguent la Grande-Bretagne. La Russie considère assez naturellement la continuité de sa population et de son territoire, en arrière du théâtre d'une lutte possible, comme l'élément qui doit assurer sa prédominance permanente, et éventuellement, son influence exclusive. Il peut en advenir ainsi, mais cette continuité peut fort bien ne se produire que dans une époque trop éloignée encore, pour permettre aucune prévision, et d'ici-là, il se produira sans doute une foule de changements impossibles à prévoir. Si la Russie rencontre devant elle une organisation politique solide, appuyée directement sur des intérêts commerciaux, puis en dernier lieu, sur la domination maritime du golfe Persique et sur les forces armées de la Grande-Bretagne, soutenues par l'Inde et ses colonies, il peut s'écouler longtemps avant que la poussée venue du Nord arrive à surmonter cette résistance. Les difficultés physiques que présente la route de terre à côté de la voie sans obstacles qu'est la mer, le caractère mesquin des voies ferrées à côté de la large voie maritime font plus que compenser la distance qui semble plus courte et la continuité illusoire du territoire.

D'autre part, l'énergie de la Russie sera absorbée encore pendant longtemps par d'autres préoccupations et surtout par l'importance bien plus grande pour elle d'avoir un accès facile aux ports du nord de la Chine et au Pacifique par la Sibérie et la Mandchourie et d'atteindre le centre de l'intérêt du monde. La Russie a surtout besoin à présent de communications libres par eau avec le monde extérieur; or, à ce point de vue, quel avantage commercial lui offre le golfe Persique en comparaison des mers de Chine? Il n'y a que l'Afrique et le sud de l'Asie qui soient plus rapprochés du premier; et c'est par la mer Noire ou la Baltique que la Russie commercera toujours avec l'Europe et les États-Unis du côté de l'Atlantique. Au point de vue militaire, une flotte russe dans le golfe Persique menacerait certainement la route commerciale Suez-Extrême-Orient, mais aurait une position excentrique par rapport aux intérêts vitaux de la Russie. C'est pourquoi j'ai dit ailleurs que, même dans l'intérêt de la Russie, l'Angleterre ne serait nullement justifiée à céder à celle-ci une situation qui deviendrait si dangereuse pour elle-même et ses colonies. Toute concession dans le golfe Persique, résultant soit d'une convention en règle, soit de l'indifférence envers les intérêts commerciaux dans cette région, intérêts qui sont maintenant soumis à son pouvoir politique et militaire, mettrait en danger la situation navale de la Grande-Bretagne en Orient, sa situation politique dans l'Inde, ses intérêts commerciaux dans ces deux parties et enfin compromettaient le lien qui rattache l'Australasie à l'Empire britannique.

Le *Times* approuve entièrement les idées du capitaine Mahan; il fait cependant quelques réserves au sujet des rapports anglo-allemands dans ces régions.

Le capitaine Mahan, dit-il, est d'avis qu'une politique de ce genre n'est pas de nature à créer un antagonisme entre l'Angleterre et l'Allemagne. Les intérêts des deux États dans cette partie du monde sont en général identiques et nécessairement contraires à l'intrusion de la Russie sur la

route maritime qui les conduit vers l'Orient. Il avertit l'Allemagne que, sans l'appui sincère de l'Angleterre, elle ne peut rien espérer faire dans des régions si éloignées d'elle et il demande au peuple anglais de ne pas laisser la légitime indignation provoquée en lui par l'attitude de la presse allemande pendant la guerre obscurcir son jugement en matière politique. Il n'y a pas de danger qu'il en soit ainsi. Nos yeux se sont ouverts à l'existence de dangers auxquels le gros de la nation ne croyait pas auparavant, mais nous ne laisserons pas notre ressentiment obscurcir notre jugement en matière politique. Un des résultats les plus intéressants de l'article remarquable du capitaine Mahan sera l'accueil qui lui sera fait à Berlin; jusqu'à présent, en tout cas, toutes les fois qu'il s'est présenté une apparence de conflit entre nous et la Russie, l'Allemagne s'est rangée avec une parfaite franchise du côté de la Russie. Nous serions fort étonnés que les arguments du capitaine Mahan lui fassent prendre une autre attitude.

D'autre part, le *Morning Post* a publié, sur cette même question de la rivalité commerciale anglo-russe dans la Perse, un long article très documenté dans lequel l'auteur, M. Whigham, encourage également l'Angleterre à lutter contre la Russie, bien que la part du commerce anglais en Perse soit tombée à 40 % et que celle du commerce russe ait plus que triplé en quelques années.

Dans le nord de la Perse, écrit le *Morning Post*, les Anglais font assez bonne figure, du moins dans les endroits accessibles par des routes, car les transports sont autrement très coûteux. Là où des routes permettent l'accès du pays, l'Anglais lutte bien.

A Téhéran, les manufactures de Moscou qui, il y a dix ans, ne pouvaient rivaliser avec celles de Manchester ont pris les deux tiers du marché.

Il y a deux raisons qui expliquent la prédominance du commerce russe dans le Nord de la Perse : l'avantage de la position et les primes. La seconde est plus importante que la première, car si Moscou est plus près de Téhéran que Manchester, les frais de transport d'une tonne de marchandises de Moscou à Téhéran coûtent 450 francs, de Manchester à Téhéran, ce prix est de 550 francs, mais pour le premier parcours il faut beaucoup plus longtemps que pour le deuxième, parfois même neuf mois. La route de Resht à Téhéran, qui a coûté aux capitalistes russes et au gouvernement près de 12 millions, n'a pas diminué les frais de transport qui sont, au contraire, de 10 % plus élevés par cette route.

La différence des prix de transport n'est donc pas suffisante pour amener la défaite du commerçant anglais.

Le système de primes est plus dangereux. Le gouvernement russe remet une somme de 5,40 roubles par *poud* sur tous les cotons exportés en Perse, c'est-à-dire restitue au marchand une somme que celui-ci est censé avoir payée en droits sur la matière première. Cela fait 875 francs par tonne de coton, et une grande partie de ce coton vient de la Transcaspie et n'a par conséquent acquitté aucun droit. On peut répondre que l'industriel de

Manchester ne paie pas de droits pour son coton et se trouve sur le même pied. Mais cette démarche de 5 r. 40 représente le chiffre de droits le plus élevé qui puisse être atteint, car le tarif varie et les cotons de Perse, par exemple, ne paient, importés en Russie, qu'un droit de 50 %. L'Anglais paie de son côté sous forme d'impôt sur le revenu ce que le Russe paie en impôts indirects.

L'Angleterre ne peut pratiquer le système de primes, mais elle pourrait chercher à diminuer les frais de transport. La Russie prolonge à Julfa le chemin de fer de Tiflis à Erivan ; et cette ligne sera prolongée sur Tabriz, Kasvin et Hamadan, avec un embranchement sur Téhéran, ce qui va nous mettre dans une situation d'infériorité marquée.

Assurément la Russie dépense par an un million de roubles environ pour son commerce avec la Perse, mais il ne faut pas oublier qu'elle a prêté 32.500.000 roubles à la Perse à 5 % sur d'excellentes garanties, et ces emprunts ont été contractés avec un escompte de 15 %, de sorte que le gouvernement russe a empoché 4.850.000 roubles de commission et a encore un excellent placement à 5 %. C'est donc la Perse qui paie les primes et non la Russie.

Le seul moyen de lutte pour l'Angleterre est de diminuer le prix des transports en améliorant les communications.

III. — AFRIQUE

Maroc. — *La situation au Maroc ; les ambitions de l'Allemagne.* — Les nouvelles de Tanger annoncent que la situation est assez troublée au Maroc. Les Kabyles des environs de Méquinez ont attaqué le quartier juif. Les portes de la ville ont été closes. Sept mille hommes ont été envoyés de Fez pour réprimer cette insurrection.

Il semble se dessiner en ce moment, en Allemagne, une campagne en vue du Maroc. Du moins la *Post* a publié, à ce sujet, un important article qui a eu un certain retentissement parmi le public allemand. En voici les passages essentiels :

En ce qui concerne l'Allemagne, chacun sait fort bien ici ce que vaut le Maroc, qu'un grand nombre d'explorateurs allemands ont visité. L'impression qui se dégage de tous les rapports publiés par eux, c'est que le Maroc est un pays précieux et pourtant bien négligé. Le sol est d'une fertilité phénoménale. Partout où il y a de l'eau, tout réussit et prospère. Outre les produits végétaux, il faut signaler encore les énormes richesses minérales qui s'y trouvent. Pourquoi l'Allemagne ne s'associerait-elle pas à l'œuvre qui doit ouvrir le Maroc à l'exploitation économique ? Il n'y a dans ce pays ni chemins de fer, ni télégraphes, ni routes, ni voies quelconques de communication. Il n'y a pas de ports, pas de phares ; rien n'a été fait pour la protection des côtes. Le seul phare qui existe a été construit à l'aide de l'argent européen.

Le Maroc a sur l'Algérie l'avantage d'avoir des plaines productives plus vastes et plus humides grâce à l'action du vent de la mer. Le climat est plus facile à supporter et généralement les fièvres n'y sévissent pas. En outre l'intérieur est d'un accès plus facile, à raison de ce fait que le chemin qui conduit à la mer n'offre pas d'aussi grandes difficultés qu'en Algérie. Ce pays mérite donc au plus haut degré d'être mieux connu en Allemagne.

Le comte Pfeil, dans une description qu'il donne de la vallée de Miles, émet les réflexions suivantes, qui méritent de ne point passer inaperçues en Allemagne : « Nulle part mieux qu'au Maroc, il ne m'a paru aussi clair et manifeste qu'en somme le monde ne peut appartenir en toute justice qu'aux peuples qui savent et qui peuvent exploiter utilement la terre. Combien de paysans allemands pourraient, à la faveur d'un travail modéré, trouver une existence facile dans cette vallée maintenant déserte ! Ici, un peuple paresseux, appartenant à une race inférieure, laisse désert et sans culture un pays riche et précieux à tous égards. Est-ce qu'un tel peuple mérite de posséder indéfiniment un tel pays, alors que la race laborieuse des Allemands est empêchée de satisfaire à son besoin d'expansion ? » Cela posé, étant donné le cas où l'Allemagne estimerait conforme à ses intérêts de maintenir le *statu quo*, au Maroc, pourquoi lui serait-il interdit de fortifier et d'étendre ses intérêts commerciaux dans le Maroc ? Elle pourrait le faire sans se rendre coupable d'un acte hostile à une autre puissance. Etant donné que tout récemment le comte de Bülow a su protéger dans une juste mesure les intérêts allemands en Chine, nous avons lieu d'espérer que, dans la question du Maroc, l'Allemagne n'a pas dit encore son dernier mot.

Guinée française. — *L'enseignement à Conakry.* — L'un des journaux officiels de la Guinée française, parvenus en France par le dernier courrier, contient sur la situation des écoles à Conakry un rapport fort intéressant, dont nous détachons les passages suivants :

L'école libre des garçons tenue par les Frères de l'Institut de Ploërmel n'est ouverte que depuis la fin de janvier, mais elle est très importante. Les classes ouvrent à sept heures et demie du matin, pour finir à dix heures, et dans l'après-midi durent de deux heures à quatre heures et demie. Le nombre des élèves inscrits est de 183, et l'on peut compter en moyenne que le nombre des absences s'élève à 15 %. La cause ordinaire de ces absences est la maladie (maux d'yeux et de jambes), et souvent aussi, dans la période que nous traversons, le mauvais temps et l'éloignement. Certains de ces bambins viennent en effet de la banlieue de Conakry, ayant ainsi plusieurs kilomètres à faire. L'administration a, du reste, distribué à ceux-ci des parapluies, et malgré le temps abominable qu'il faisait le jour de notre visite, plusieurs d'entre eux étaient présents. Le plaisir de se servir de leurs beaux parapluies doit expliquer en partie un zèle aussi exemplaire.

La classe enfantine, qui ne comprend pas moins de 109 élèves, et dont

s'occupe spécialement le directeur, assisté d'un moniteur, M. J.-P. Lelyre, est intéressante au premier chef : c'est elle qui établit la base de l'instruction plus complète que doit dispenser l'établissement. Et, même en dehors de ce point de vue, elle a une grande importance, car si, pour un motif quelconque, un enfant ne peut continuer ses études, il doit pouvoir sortir de là parlant français et commençant à lire couramment. Le but surtout poursuivi par l'administration de la Guinée française, la diffusion du langage français, sera atteint.

La classe est divisée en deux sections : la première est composée d'enfants qui ne savaient pas parler français lors de leur entrée à l'école.

« Nous avons été frappés de la précocité de la plupart, dit le rapporteur de la commission de l'enseignement. En trois ou quatre mois, ils ont appris presque tous les mots les plus usuels. Est-ce à dire que ces bambins, Soussous, Foulahs, Malinkés, aient oublié leur langue maternelle et se servent du français entre eux quand ils ont quitté l'école? Ce serait trop demander; le résultat déjà atteint n'est pas à dédaigner. Non seulement ils commencent à parler, mais encore ils épèlent les tableaux muraux soigneusement gradués. Prenant au hasard dans ce groupe un certain nombre d'élèves, tous ont pu lire l'alphabet, puis des syllabes simples, enfin des mots entiers dont ils ont dû expliquer le sens. La méthode nous a paru excellente.

« La deuxième division, qui comprend 48 élèves environ, parle couramment, commence à lire des phrases et à écrire. Là encore, nous avons trouvé des élèves bien entraînés. Le parler et la lecture vont de pair. Nous ne parlons pas de l'écriture qui, pour le moment, se borne à la confection de jambages.

« Cependant, nous avons ici de sérieuses réserves à faire quant à la méthode de lecture. Le livre en usage contient des phrases trop alambiquées, nombre des mots d'un emploi peu courant, et même des mots abstraits, dont la compréhension est absolument impossible aux noirs à l'heure actuelle. Exemple : « Le dandin a sali son pantalon de nankin », etc. L'enfant les lit; mais, interrogé sur leur sens, reste bouche bée, ne comprenant aucune des explications que l'on tente de lui donner. Or, il faut, au contraire, qu'il comprenne tout ce qu'il lit, que le français ne soit pas pour lui une langue « savante », mais un langage pratique et concret, propre à véhiculer les idées très simples qui germent dans son cerveau. La lecture des mots usuels, appris d'abord vocalement, a ainsi une utilité incontestable, les gravant profondément dans la mémoire. »

— *Une opinion allemande sur nos établissements de la Guinée.* — M. Zochonis, négociant ouest-africain de Manchester, très connu dans les cercles anglo-ouest-africains, et qui possède de nombreux établissements dans la Guinée française, interrogé par un rédacteur de la *West Africa*, lui a fait les déclarations suivantes :

Dans mon opinion, le système adopté par les Français dans les territoires nouvellement acquis, tels, par exemple, que l'Ouest africain, est supérieur au nôtre. Leur administration est moins compliquée, il y a

moins de routine (*redtope*), plus d'économie, plus de coopération avec les éléments commerciaux et indigènes qui, entre eux, fournissent le budget.

La politique adoptée envers les chefs est sage. On parle ici de la Guinée française. On explique en premier lieu aux chefs que les pouvoirs du gouvernement français sont illimités, puis on assure chacun d'entre eux de la protection et de l'appui de la France ; on les prend par la main, on leur paye des subsides, et l'on s'en sert, pour ainsi dire, dans l'administration même. Il y a moins de fonctionnaires dans la Guinée française qu'à Sierra-Leone, et moins de soldats. Le chemin de fer se construit rapidement. Les chefs ont fourni la main-d'œuvre sans difficulté. Il n'y a pas eu de pression et cela a marché tout seul. D'après M. Zochonis, les Anglais feraient bien d'imiter ces procédés dans leurs colonies dans l'Ouest africain.

La *West Africa*, commentant ces paroles, fait les réflexions suivantes :

Les affaires de notre collaborateur s'étendent aussi bien dans les colonies françaises que dans les nôtres, la comparaison qu'il fait entre elles est pleine d'intérêt. Sans doute, ceux d'entre vous qui se contentent de se perdre dans le doux rêve d'été de l'invincible supériorité de l'Anglo-Saxon sont vivement choqués d'apprendre que les Français font leur besogne mieux que nous. Mais M. Zochonis ne fait que répéter avec autorité ce que tous les observateurs impartiaux ont dit depuis quelque temps... Une sage politique indigène attirera toujours le commerce, et si la maladie des grandes concessions ne s'étend pas aux colonies françaises du golfe de Guinée, ces colonies, en moins de dix ans d'ici, seront plus prospères et leurs habitants seront plus heureux que ceux des nôtres.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE

Indes néerlandaises. — *La gutta-percha* [1]. — C'est vers l'année 1845, dit le *Gummi Zeitung*, que la gutta-percha fit son apparition sur le marché. L'exportation des Indes néerlandaises, de 1889 à 1899, a subi les fluctuations suivantes :

1889....	1.598.330 kil.	1895....	1.347.834 kil.
1890....	2.277.326 —	1896....	1.337.745 —
1891....	1.402.923 —	1897....	1.448.973 —
1892....	1.201.631 —	1898....	4.361.514 —
1893....	1.270.533 —	1899....	7.623.048 —
1894....	1.281.664 —		

Il ressort de ce tableau que ce n'est qu'en l'année 1898 que le commerce de la gutta-percha prit un développement appréciable, qui s'accentua en 1899. L'exportation de cette dernière année se répartit de la façon suivante :

Destinations	de Bornéo	de Sumatra	de Java	Total.
Singapore.....	5.722.307	1.247.342	29.019	6.998.668
Penang.....	»	145.856	»	145.856
Hollande.....	»	36.389	18.408	54.797
Angleterre.....	32.409	»	»	32.409
Allemagne.....	»	8.377	16.964	25.341
France.....	»	»	5.594	5.594
Belgique.....	»	»	303	303
Amérique.....	»	80	»	80
Totaux généraux...	5.754.716k	1.438.044k	70.288k	7.263.048k

Indes anglaises. — *Mouvement de la navigation du port de Calcutta en* 1900-1901 [2]. — On relève à l'entrée 522 navires jaugeant 1.188.159 tonnes et, à la sortie, 536 navires jaugeant 1.245.929 tonnes, représentant une augmentation, en ce qui concerne le tonnage, de 7,4 % et 7,7 % respectivement, en comparaison de l'année précédente. Tandis que le nombre des vapeurs a augmenté de 58 à l'entrée et

[1] *Bulletin économique de l'Indo-Chine.*
[2] Rapport de M. Georges Fuchs, gérant du consulat général de France.

de 65 à la sortie et le tonnage de 150.738 et 176.668 tonnes respectivement, celui des voiliers a diminué de 31 à l'entrée et de 46 à la sortie et le tonnage de 68.773 et 89.177 respectivement. 44 voiliers seulement sont entrés dans le port pendant l'année en revue contre 75 l'année précédente. Depuis une dizaine d'années, les vapeurs tendent à remplacer les voiliers et cette tendance s'est accentuée pendant ces deux derniers exercices. La jute n'est plus expédiée par les voiliers, le nombre de ces navires expédiés avec un chargement de jute est tombé de 26 à 4, tandis que celui des vapeurs a augmenté de 35 à 58.

Le tonnage moyen des vapeurs fréquentant le port de Calcutta s'est élevé de 2.236 à 2.301 tonneaux.

Le nombre de navires sous pavillon anglais s'est élevé à l'entrée et à la sortie de 904 à 922 et le tonnage de 2.060.436 à 2.129.878 tonneaux. Ce nombre ne représente que 87.5 % du tonnage total engagé dans le commerce extérieur contre 91,1 % l'année précédente. Les navires sous pavillon étranger ont augmenté de 108 à 136, et le tonnage de 202.510 à 304.210 tonneaux; cette augmentation a principalement porté sur le pavillon allemand.

La France, qui ne compte cette année que 4 navires jaugeant 8.439 tonneaux, se trouve néanmoins en progrès sur l'année précédente puisqu'elle ne comptait que 1 navire jaugeant 1.693 tonneaux.

Le paquebot *Dupleix* des Messageries maritimes, faisant un service régulier entre Calcutta et Colombo, ne figure pas dans ces statistiques.

Japon. — *La production minérale*[1]. — Voici, d'après le relevé du Bureau impérial des mines, la production minérale du Japon pour l'année 1900 en tonnes métriques, sauf pour l'or et l'argent, en kilogrammes, et pour le pétrole, en litres :

MÉTAUX		
Or	2.130	kilogrammes
Argent	58.953	—
Antimoine brut	81	tonnes
Antimoine raffiné	340	—
Cuivre	25.340	—
Étain	12	—
Plomb	1.877	—
Fer en saumon	21.299	—
COMBUSTIBLES ET HUILES		
Charbon	7.429.457	tonnes
Pétrole brut	99.791.212	litres
Pétrole raffiné	9.347.503	—

[1] *Bulletin économique de l'Indo-Chine.*

AUTRES MÉTAUX ET MINÉRAUX

Graphite	94	tonnes
Minerai, manganèse	15.228	—
Pépites de fer	16.146	—
Arsenic	5	—
Soufre	14.435	—

PRODUITS CHIMIQUES

Acide sulfurique	932	tonnes

Les importantes augmentations constatées dans l'année 1900 portent principalement sur le charbon, le cuivre et le soufre. On sait combien le charbon japonais est répandu sur les marchés de l'Extrême-Orient et combien ce combustible est employé par les paquebots naviguant dans cette partie du monde. Le soufre du Japon est également exporté en quantités considérables.

II. — AFRIQUE

Côte française des Somalis. — *Mouvement du commerce et de la navigation pendant l'année* 1901[1]. — Le chiffre total des importations dans la colonie, qui n'avait été que de 5.929.107 francs en 1900, s'est élevé à 7.334.682 francs en 1901, accusant une augmentation de 1.405.575 francs en faveur de cette dernière année. De même que précédemment, la valeur du matériel destiné à la construction de la voie ferrée et celle du charbon importé pour l'entrepôt maritime n'ont pas été comprises dans ces totaux.

De ce chiffre les importations sont de 7.334.682 francs et les exportations de 6.845,105 francs.

Le commerce de la colonie, avec la France en particulier, s'est élevé à 3.443.161 francs.

Les importations de France se sont élevées à 3.231.107 francs et les exportations pour la France à 212.054 francs.

Avec les colonies françaises, le commerce a été de 130.184, soit 81.144 francs pour les importations et 49.040 francs pour les exportations.

Enfin, avec l'étranger, le chiffre du commerce qui a été de 10.606.442 francs représente 4.022.431 francs d'importation et 6.584.011 francs d'exportation.

Les exportations en produits du cru ou d'Abyssinie se sont élevées, en 1901, à la somme de 2.679.300 francs; elles n'avaient été en 1900 que de 693.013 francs, d'où une augmentation de 1.986.287 francs.

[1] *Feuille de renseignements de l'Office colonial.*

Le nombre des navires entrés au port de Djibouti en 1901 a été de 202, chiffre présentant une augmentation de 28 navires sur celui de 1900, qui n'était que 174. Le tonnage total a été de 361.034 en 1901, il avait été de 335.999 en 1900.

Il y a lieu de tenir compte, dans le rapprochement du chiffre des entrées des deux dernières années, de ce que le vapeur *Binger*, appartenant au poste qui exécute un service régulier entre Djibouti et Aden, a été porté, en 1901, vingt-huit fois aux entrées, alors qu'il n'y avait figuré que douze fois en 1900, n'ayant commencé ses voyages que dans le dernier semestre de cette dernière année.

13 navires de guerre avaient visité le port en 1900, dont 10 français, 1 croiseur hollandais et 2 torpilleurs de même nationalité ; en 1901, il n'est venu que 7 torpilleurs français et 2 canonnières anglaises.

Ile de la Réunion. — *Le commerce en* 1901. — Les transactions commerciales de la Réunion avec l'étranger (importations et exportations réunies) se sont élevées, en 1901, à 41.976.469 fr. C'est le total le plus fort qu'on ait enregistré durant la dernière période quinquennale, dont le chiffre le plus faible a été 36.313.818 fr. en 1899. La part la plus considérable de ce commerce se fait avec la France.

Notre pays a envoyé à la Réunion pour 12.565.498 francs de marchandises contre 7.293.274 fr. l'étranger, et près de 4 millions les colonies françaises. Il en a reçu pour 17.341.000 fr., ce qui représente, à 1 million près, le total des exportations de la Réunion, lesquelles sont inférieures de 5 millions 1/2 aux importations ; le montant de ces dernières a été de 23.775.000 fr. et celui des exportations de 18.200.000 fr.

Les objets dont la Réunion a le plus besoin sont le riz, les tissus de coton, les vins, les ouvrages en fer et acier, les machines, le saindoux.

Les principaux produits du cru de la colonie exportés en 1901 ont été d'abord le sucre qui, à lui seul, représente plus de 11 millions 1/2 de francs sur un total de 18.200.000 fr., puis la vanille, les tapiocas et fécules, etc. Les exportations de café n'ont atteint que 189.000. Dans cette catégorie des objets exportés, nous trouvons 19.441 litres d'essence de géranium, estimés 942.460 fr., et il faut mentionner cet article, car il y a là peut-être l'amorce d'un mouvement commercial important. Les plantes à parfum et médicinales, si nombreuses à la Réunion, peuvent être utilisées, et déjà on s'en préoccupe. Si on réussit dans cette tentative, on procurera de nouvelles richesses à la colonie par l'utilisation de richesses naturelles jusqu'ici dédaignées.

Sénégal. — *Commerce de la colonie en* 1901 [1]. — Le chiffre total du mouvement commercial de la colonie (importations et exportations réunies) a atteint, l'année dernière, 102.279.321 francs dépassant ainsi de 22.542.032 francs celui de 1900. Cette différence provient surtout du mouvement des importations qui a été supérieur de 17 millions 268.813 francs à celui de 1900. Ajoutons que dans ce total de 102.279.321 francs le mouvement du numéraire se trouve compris pour 23.398.818 francs dont 11.528.377 francs à l'importation et 11.870.341 francs à l'exportation.

Importations. — Le chiffre total des importations de 1901 est de 64.073.960 francs contre 46.805.147 francs en 1900. Il y a donc une plus-value de 17.268.813 francs en faveur de 1901. Cette augmentation considerable a plusieurs causes. Tout d'abord, si nous comparons les balances de 1901 et de 1900, nous voyons que les principaux chapitres de la première sont en augmentation sur 1900. L'exploitation coloniale fait des progrès ici. Le commerce s'étend vers l'intérieur, de nouveaux comptoirs sont créés de jour en jour et la civilisation pénètre lentement il est vrai, mais sûrement parmi toutes ces peuplades qui sont encore à l'état rudimentaire. La création de lignes de chemin de fer au Soudan et dans le Baol ne pourra que faciliter les opérations et accroître le mouvement commercial dans ces régions.

Exportations. — Le mouvement général des exportations qui comprend les produits du cru exportés et les marchandises françaises et étrangères réexportées pour toutes destinations est supérieur de 5.273.219 francs à celui de 1900. Il faut remarquer, en premier lieu, que cette différence n'est produite que par les réexportations qui sont en augmentation de 8.917.689 francs, tandis que les produits du cru sont en diminution de 3.644.470 francs. Le résultat n'est donc pas si brillant qu'il le paraît, il ne l'est même pas du tout quand on va au fond des choses.

III. — AMÉRIQUE

République Argentine. — *Le commerce du papier peint* [2]. — Il y a vingt ans, l'importation des papiers peints dans la République Argentine était presque exclusivement française; puis la diminution de l'importation de provenance française a été s'accentuant lentement, remplacée peu à peu par l'article allemand. Depuis l'année 1885, cette diminution est devenue de plus en plus rapide; déjà, à cette époque, les papiers peints de provenance française n'entraient plus

[1] *Feuille de renseignements de l'Office colonial.*
[2] *Journal des Chambres de commerce*, 25 juillet.

que pour les 8/20, tandis que les papiers de provenance allemande figuraient en première ligne avec 10/20 de l'importation totale.

A partir de cette époque, la diminution d'importation de l'article français est devenue un véritable effondrement, tandis que l'article allemand, gardant la tête, poursuivait une augmentation continuelle. Aujourd'hui, les 17/20 des papiers peints importés sont de provenance allemande; 2/20 de provenance française et 1/20 de provenances diverses dont la majeure partie est anglaise.

Voici d'ailleurs, d'après le *Bulletin* de la Chambre de commerce française de Buenos-Ayres, la statistique de l'importation des cinq dernières années, et celle de l'année 1900, à part, qui démontrent clairement ce que nous venons d'avancer :

Période quinquennale de 1886 *à* 1900

Allemagne	1.222.000	kilogrammes
France	348.000	—
Angleterre	70.000	—
Autres provenances	3.000	—
Total	1.671.000	kilogrammes

Année 1900

Allemagne	311.000	kilogrammes
France	39.000	—
Angleterre	18.000	—
Autres provenances	1.000	—
Total	369.000	kilogrammes

Saint-Pierre et Miquelon. — *Le commerce en* 1901. — Le commerce extérieur de cette petite colonie de l'Atlantique s'est élevé, en 1901, à 21.582.000 fr. Ce chiffre est inférieur de 1.210.000 fr., en chiffres ronds, à celui de 1900. Cette diminution est entièrement due aux exportations, qui ont fléchi, en 1901, de 1.714.000 fr., n'ayant atteint que 11.752.000 fr., contre 13.467.000 fr. en 1900. Les importations, au contraire, ont accusé une plus-value de 503.000 fr. En dépit de l'année, qui a été défavorable aux exportations, celles-ci sont demeurées encore assez notablement supérieures aux importations, ce qui est une bonne chose.

En 1901, Saint-Pierre et Miquelon a fait pour 13 millions et demi de francs de commerce avec la France et pour 6.835.000 fr. avec l'étranger. La colonie a envoyé à sa métropole pour 9.152.000 fr. de marchandises, alors qu'elle n'en a reçu que pour 4.368.000 fr. Les importations de l'étranger sont, au contraire, très supérieures aux exportations de Saint-Pierre à l'étranger.

La pêche, qui est le gros facteur du chapitre des exportations de Saint-Pierre et Miquelon, s'est élevée à 10.258.000 fr. en 1901 au lieu de 11.900.000 fr. en 1900.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

M. le marquis de Noailles, ambassadeur de France à Berlin, est élevé à la dignité de grand'croix de l'ordre de la Légion d'honneur;

M. Patenôtre, ambassadeur de France à Madrid, est élevé à la dignité de grand officier de l'ordre de la Légion d'honneur;

M. Bihourd est nommé ambassadeur de France à Berlin;

M. Raindre est nommé ambassadeur de France à Berne;

M. Bompard est nommé ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg;

M. Jules Cambon est nommé ambassadeur de France à Madrid;

M. Jusserand est nommé ambassadeur de France à New-York;

M. Crozier est nommé ministre de France à Copenhague;

M. Cogordan est nommé directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères;

M. de la Boulinière est nommé ministre de France au Caire;

M. Bourgarel est nommé ministre de France à Sofia;

M. Louis (Georges) est nommé direct. des consulats au ministère des Affaires étrangères;

M. Mollard est nommé chef du service du protocole au ministère des Affaires étrangères et introducteur des ambassadeurs.

L'exequatur est accordé à :

M. le chevalier Petrelluzzi, consul d'Italie à la Pointe-à-Pitre, avec juridiction sur toute la Guadeloupe;

M. Benjamin H. Ridgely, consul des Etats-Unis d'Amérique à Nantes;

M. de Marchena, consul de la République dominicaine au Havre;

M. Henri Thomas Hewetson, vice-consul d'Angleterre à Pau;

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — Sont affectés au 1er escad. de spahis sénégalais :

MM. les *capit.* Chauveaux et Potin; les *lieut.* Greiner, Berneval-Francheville, Ciccoli, Yoro-Comba et Hutin, comme trésorier.

Sont affectés au 2e escad. de spahis sénégalais :

MM. les *capit.* Costet, Botreau, Rousselle, Bonneterre; les *lieut.* Picard, de Franco, Clauzel de Saint-Martin, Altmayer et du Pré de Saint-Maur, comme trésorier.

MM. le *capit.* Henrys et le *lieut.* Pichon sont mis à la disposit. du ministère des colonies (Sahel).

Troupes coloniales.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour continuer leurs services au Soudan :

MM. les *lieut.* Cannic et Bartre (ce dernier est destiné au 3e territ. milit.);

MM. le *chef d'escad.* Bernardy; le *capit.* Esmenjaud; les *lieut.* Peyre, Trocmé; les *sous-lieut.* Legendre, Figaret, Casson-Barbé et Clerc.

Sont désignés pour servir au Sénégal :

MM. les *capit.* Devaux et Crémont, ce dernier comme adjoint au colonel command. la place de Dakar.

Congo. — M. le *capit.* Jacquin (G.-J.) est désig. pour servir au Chari.

Indo-Chine. — Les officiers ci-après, en service en Indo-Chine sont désignés :

M. le *chef d'escad.* Septier, pour servir à Saïgon; MM. les *capit.* Husson, pour la direction d'artill. à Hanoï; Pol, pour la direct. d'artill. à Saïgon; Gisselbrecht, pour la 15e batt. à Mon-cay; Vaillant, pour la 5e cie d'ouvriers à Saïgon; Camy,

pour la 18e batt. à Hanoï : Grossetête, pour la 4e batt. à Hanoï ; Chrétien, pour la 7e batt. à Hanoï ; Jamet, pour la 11e batt. en Cochinchine ; Auclin, pour la 14e batt. en Cochinchine ; Teissier, pour la 5e cie d'ouvriers à Haïphong ; Teissier (P.-H.), à la suite du rég., à Hanoï ; M. le *lieut.* Bruyère, à la 2e batt. à Hanoï.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Prado, Salvat, Couarde, Petiot, Bianchi, Morlière, Pontignat, Colas, Bourgoin, Le Roy d'Etiolles et Terrial ; les *lieut.* Civette, Madu et Derepas.

M. le *chef d'escad.* Delestre est désig. pour servir en Cochinchine.

M. le *capit.* Fritsch est placé à la direct. de Saïgon ;

M. le *capit.* Prévost à la 3e batt. et M. le *capit.* Docteur à la 2e batt. du groupe de réserve à Saïgon ;

M. le *capit.* Geoffroy, à la 1re batt. à Son-Tay ;

M. le *capit.* Houssette, à la 16e batt. à Hanoï ;

M. le *capit.* Gérard, à la direct. de Saïgon ;

M. le *capit.* Chérier, à la 10e batt. à Saïgon ;

M. le *capit.* Nicaise, à la 12e batt. à Saïgon ;

M. le *capit.* Manuel, à la 8e batt. à Hongay ;

M. le *capit.* Meynier, à la 5e batt. à Cao-Bang ;

M. le *capit.* Bourrienne, à la 8e batt. à Hongay ;

M. le *capit.* Montguillot, à la 8e batt. du groupe de réserve à Saïgon ;

M. le *capit.* Teissier (P.-H.), à la 18e batt. à Hanoï :

M. le *capit.* Cauquil, à la suite du rég. à Hanoï ;

M. le *lieut.* Simon, à la 18e batt. à Hanoï ;

M. le *lieut.* Revel, à la 5e cie d'ouvriers à Haïphong ;

M. le *lieut.* Lemercier, à la 17e batt. à Dap-Cau ;

M. le *sous-lieut.* Landriau, à la 12e batt. à Saïgon ;

Madagascar. — M. le *colonel* Ruault est nommé direct. d'artill., à Madagascar.

Sont désignés pour servir dans la colonie :

MM. les *capit.* Lemoine et Chéruy ; les *lieut.* Lapeyre et Boudouresques.

Sont placés :

MM. les *capit.* Maubay, à la 4e batt. *ter ;* Dumont, à la 6e batt. *bis ;* Carteron, à la 5e batt. *bis ;* Taton, à la 5e batt. *bis ;* Mercier, à la sous-direct. de Diégo-Suarez ; Vignes de Puylaroque, à la 5e batt. *quater ;* MM. les *lieut.* Alix, à la 4e batt. *bis ;* Decharbogne, à la 4e batt. *ter ;* M. le *capit.* Laguarigue de Survilliers, à la 5e batt. *quater ;* MM. les *lieut.* Garnier, à la 5e batt. *quater ;* Rouanet, à la 5e batt. *quater ;* Duhantois, à la 6e batt.

Martinique. — Sont désig. pour servir à la Martinique :

MM. le *chef d'escad.* Dortaire et le *capit.* François.

MM. le *sous-lieut.* Descormes est placé à l'état-maj. du groupe des batteries.

Les officiers ci-après en service à la Martinique sont désignés :

M. le *capit.* Morin, pour la 7e batt. ; MM. le *lieut.* Primet et le *sous-lieut.* Salé, pour la 6e batt. ; MM. les *sous-lieut.* Crora, pour la 7e batt. ; Petitjean, pour la 8e batt.

ARTILLERIE COLONIALE

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Morizon est désig. pour servir à la batterie de la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

MM. les *officiers d'admin. de 2e cl.* Oudin, Doris et Roy sont classés à la direct. d'artill. du Soudan.

Indo-Chine. — M. Lassalle, *offic. d'admin. de 3e cl.*, est classé à la direct. d'artill. de Cochinchine.

Madagascar. — M. Ros, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est classé à la direct. d'artill. de Madagascar.

Martinique. — M. Lapérine, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est classé à la direct. d'artill. de la Martinique.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Peyrot est désig. pour l'escad. de spahis soudanais.

Sont désig. pour servir au Soudan :

M. le *méd.-maj. de 1re cl.* de Biran et M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Damiens.

Anjouan. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Doreau est désig. pour servir à Anjouan.

Indo-Chine. — M. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Henry est désig. pour servir en Cochinchine.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Castenii est désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Dufougeré est désig. pour servir à la Martinique.

Réunion. — M. le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Teychené est désig. pour servir à la Réunion.

CORPS DU COMMISSARIAT

Martinique. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Tastemain est affecté au service admin. de la colonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Mers d'Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Vandier est désig. pour embarq. sur le *Pascal.*

M. l'*enseig. de vaiss.* Millot est mis à la disposition du vice-amiral command. en chef.

SERVICE DE SANTÉ

Mers d'Orient. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Normand est désig. pour embarq. sur le *Pei-Ho.*

M. le *pharm. de* 2e *cl.* Lassalle est désig. pour embarq. sur la *Triomphante* dans la division de réserve.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Hostein est nommé juge-président du tribunal d'appel de Djibouti (Côte des Somalis);

M. Villeroy est nommé procureur de la République du tribunal de première instance de Bingerville (Côte d'Ivoire);

M. Laurezac est nommé gouverneur des établissements français de l'Inde.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Guide pratique de l'Européen dans l'Afrique Occidentale à l'usage des militaires, fonctionnaires, commerçants, colons et touristes, par le Dr BAROT, médecin des troupes coloniales, avec la collaboration de MM. DESBORDES, commissaire principal, capitaine MEYNIER, CHALOT, du Jardin colonial, PIERRE, vétérinaire, et GIMET-FONTALIRANT, chargé de missions, avec une préface par M. Binger, directeur de l'Afrique au Ministère des colonies. (1 vol. in-12, de 500 pages, avec cartes et statistiques, chez E. Flammarion, Paris, 1902.)

Voilà un livre dont on peut recommander la lecture, l'étude sans hésitation. Chacun y trouvera des notions précises et utiles sur ce qu'il faut faire et prévoir pour s'équiper avant le départ, concernant le vêtement, l'alimentation, l'habitation et l'hygiène sous les tropiques, sur les relations avec les blancs et les indigènes, les affaires commerciales, les exploitations agricoles. Des renseignements pratiques au sujet des transports, des tarifs douaniers, de la main-d'œuvre, complètent heureusement ce manuel encyclopédique. Et puisque l'auteur invite « ceux qui s'intéressent aux choses d'Afrique » à lui signaler, en vue d'une édition subséquente,

qui est certainement proche, des indications diverses, nous souhaitons qu'il revoie, notamment en les modifiant et en les complétant, ce qui a trait : 1° aux tarifs de douane différentiels supprimés par la convention franco-anglaise du 14 juin 1898; 2° aux fournisseurs spéciaux pour les colonies; 3° aux maisons établies en Afrique, en distinguant, *par colonie*, les comptoirs français des comptoirs étrangers, en donnant, si possible, le dénombrement, par nationalité et profession, des Européens établis dans chacune; nos futurs rapporteurs du budget des colonies en seront fort heureux, leurs prédécesseurs ayant formulé des vœux jusqu'ici restés stériles. La *Bibliographie* est très bonne et serait parfaite si elle contenait l'indication complète de toutes les adresses où l'on peut se procurer ou aller consulter les nombreux travaux qui y sont relatés. Tel qu'il est, cet ouvrage est fort honorable, et il sera demain et longtemps dans toutes les mains, à la condition d'être tenu constamment à jour.

A. F.

Précis de géographie économique, par MM. MARCEL DUBOIS, professeur de géographie coloniale à l'Université de Paris, et J.-G. KERGOMARD, professeur agrégé d'histoire et de géographie. *Deuxième édition revue et corrigée*, avec la collaboration de M. LOUIS LAFFITTE, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Nantes. Un volume in-8° de 833 pages. — Masson et Cie, éditeurs.

La première édition de cet important ouvrage a été rapidement épuisée. La faveur avec laquelle ce volume avait été accueilli s'explique autant parce qu'il comblait une lacune et répondait en France à un véritable besoin que par sa valeur intrinsèque dont les noms de ses auteurs sont de sûrs garants.

Le *Précis de géographie économique* n'est pas une œuvre de pure statistique; c'est un exposé géographique, rationnel, de la répartition et du partage des richesses entre les grands peuples commerçants et colonisateurs. Si les statistiques, puisées en grand nombre dans les notices publiées par les gouvernements à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 et dans les résultats des recensements récents faits dans presque tous les pays, sont choisies et triées avec soin, elles sont aussi et surtout commentées avec impartialité. La principale préoccupation des auteurs est de dégager, en toute question, l'intérêt français, de montrer les moyens propres à le bien servir.

A ce titre, ce travail peut rendre de réels services aux élèves des diverses écoles en même temps qu'il est pour le législateur et l'économiste un memento précieux.

Éléments d'une Psychologie politique du Peuple américain (*la Nation, la Patrie, l'État, la Religion*), par M. ÉMILE BOUTMY, membre de l'Institut. 1 vol. in-18 jésus. — Paris, Armand Colin.

Le beau livre de M. Boutmy sera lu avec le plus vif intérêt, au moment où le rôle des États-Unis dans le monde pose à tous les esprits réfléchis un problème nouveau; on y trouvera, en effet, un ensemble de recherches très étudiées et très précises sur un certain nombre de points les plus capables d'éclairer d'une vive lumière le caractère américain.

L'auteur examine d'abord de quels éléments, par quelles étapes, dans quelles conditions s'est formée la nation américaine. Puis, il étudie l'idée de patrie telle qu'elle se présente chez le peuple américain, idée si riche d'orgueil et d'esprit positif, si pauvre de poésie et de mysticisme. Enfin,

la notion concrète de la patrie se résolvant dans la notion abstraite de l'Etat, M. Boutmy nous donne une analyse très serrée du système constitutionnel, politique, administratif et financier des États-Unis. On a là le tableau saisissant de toutes les conséquences qu'entraîne une conception dont rien ne peut nous donner l'idée en Europe.

L'ouvrage se termine par un chapitre très neuf sur l'impérialisme américain et sur les visées nouvelles des États-Unis devenus, dans toute la force du terme, une puissance mondiale.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 76e, 77e et 78e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (31 *août*). D. : A Saint-Cyr : Le triomphe. — Ph. Grenier : Les chevaux arabes et la remonte de la cavalerie. — Henri de Noussanne : Comment prendre Gibraltar. — (7 *septembre*). Le raid Bruxelles-Ostende. — C. : Le nouveau canon de campagne de 75 mm.

Quinzaine (1er *septembre*). Abbé Urbain : Fénelon et la direction des consciences au XVIIe siècle. — V. du Bled : Les salons de la monarchie de Juillet. II. — Σ : Chronique politique.

Quinzaine coloniale (10 *septembre*). J. Chailley-Bert : Doit-on le dire? — Le congrès des chargeurs français.

Journal d'agriculture tropicale (31 *août*). Dr Delacroix : La maladie des cotonniers en Egypte. — Savoine : Cultures d'essai en Abyssinie. — La mission Bernegau.

Revue Bleue (30 *août*). R. Candiani : L'influence personnelle de Guillaume II. — 6 *septembre*). Gilbert Giluncy : Sir Wilfrid Laurier.

Revue coloniale (*mars-avril*). R. de Pauwel : De Bangui à Carnot et retour. — Courtet : Etude sur le Sénégal. — Rapport de la Commission et délimitation franco-portugaise entre le Congo et le Cabinda.

Revue commerciale et coloniale (5 *septembre*). H. Lorin : L'olivier en Algérie. — Eug. Ucciani : Expansion coloniale.

Revue des Deux Mondes (1er *septembre*). René Pinon : Bizerte. — F. Charmes : Chronique de la quinzaine, histoire politique.

Revue scientifique (13 *septembre*). A. Lacroix, Rollet de l'Isle et Giraud : L'éruption de la Martinique.

II. — REVUES ETRANGÈRES

Revues belges.

La Belgique coloniale (7 *septembre*). Chronique géographique, Irkoutsk. — La marine marchande belge et ses chantiers.

La Gazette coloniale (31 *août*). La situation intérieure du Maroc.

Le Mouvement géographique (7 *septembre*). L'exploration du Dr Sven Hedin. — Une campagne africaine (*suite et fin*). — Le desséchement du Zuiderzée.

Revues anglaises.

The Scottish Geographical Magazine (*septembre*). Professor Count Francesco L. Pullé : Geography in Italy in 1901. — Alexander Begg : A Second Trans-Continental Canadian Railway.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

AFFAIRES DU SIAM

Il est intervenu dans la question du Siam un fait nouveau, ou plutôt on a appris une situation peut-être déjà ancienne, mais dont la révélation opportune doit nous encourager à prendre des décisions : les Anglais agissent avec la plus grande énergie dans les sultanats malais vassaux du Siam, que l'accord anglo-français du 15 janvier 1896 réservait implicitement comme leur zone d'influence. L'*Agence Havas* nous l'a annoncé avec une précision peut-être un peu brutale et inexacte. Elle a publié un télégramme de son correspondant de Saïgon, disant que 300 sikhs du service anglo-indien avaient été débarqués à Kélantan, la capitale du petit sultanat du même nom, vassal du Siam et situé sur la côte orientale de la presqu'île de Malacca.

La publication d'une pareille nouvelle a évidemment été fort désagréable aux gouvernants britanniques : ils se sont empressés de la démentir. Le malheur est que, si la dépêche *Havas* était inexacte dans sa lettre, elle était véridique dans son esprit. S'il est faux que des sikhs au service de l'Angleterre aient été débarqués à Kélantan, il n'en est pas moins vrai qu'une troupe de ces soldats est arrivée dans le petit sultanat. Pour expliquer sa présence, les démentis anglais, qui, par leurs commentaires, devenaient des confirmations, ont dit que ces sikhs avaient été engagés par le sultan de Kélantan pendant une récente visite qu'il fit au gouverneur de Singapour. Le sultan a, paraît-il, besoin d'une garde du corps pour le protéger contre la soldatesque effrénée que son suzerain de Bangkok a installée dans sa capitale. Ce prince ainsi gardé a reçu la visite du gouverneur de Singapour qui venait exiger que les marchandises anglaises ne fussent pas frappées, à l'en-

trée de Kélantan, de droits supérieurs à ceux qui grèvent les marchandises siamoises. Il s'agit donc d'interdire au Siam de faire un traitement de faveur à ses propres produits sur son propre territoire. A l'arrivée du gouverneur, le drapeau siamois a été amené et remplacé par celui du sultan de Kélantan, qui n'a cessé de flotter depuis lors. Enfin, à en croire l'*Indépendance belge*, un résident britannique, soutenu par le vice-roi des Indes, est venu dans le sultanat pour réorganiser son administration et ses finances. Comme toujours, la politique de lord Curzon est très résolue. Il se peut qu'il n'y ait pas eu une occupation brutale de Kélantan, comme l'annonçait l'*Agence Havas*; mais il n'en est pas moins évident — et les démentis eux-mêmes l'ont confirmé par les explications dont ils s'accompagnaient — que l'Angleterre exerce une action très énergique, a déjà fort avancé sa mainmise sur la zone d'influence que, en 1896, elle s'est réservée à l'ouest du Siam.

Il est certain, comme nous l'avons dit, qu'elle a trouvé peu de son goût et de son intérêt la révélation de cette situation. Le silence dont s'entourait sa politique entreprenante était utile à plusieurs égards. Il permettait de mener l'absorption de la zone britannique assez discrètement, pour que la lente infiltration de fonctionnaires et de soldats anglo-indiens, que la politique anglaise poursuit dans le Siam consolidé, dans la vallée de la Ménam, ne fût pas entravée par un éveil des inquiétudes du gouvernement siamois. Mais c'était là la moindre de ses raisons pour tenir à opérer en silence. Au fond, elle se soucie peut-être assez peu d'inquiéter le gouvernement de Bangkok. Peut-être même la peur, que nous ne savons pas inspirer, est-elle le plus sûr de ses moyens d'influence sur ses amis siamois. Mais elle a d'autres procédés encore pour s'assurer des bienveillances dans le groupe de personnages ignorants, cupides et sans patriotisme quelque peu éclairé, qui constitue le gouvernement de S. M. Chulalongkorn. On ne demande sans doute pas mieux, à Bangkok, que de fermer les yeux et de se boucher les oreilles sur ce qui peut arriver dans le Malacca, pourvu qu'on ne perde pas trop manifestement la face et que le tribut des « fleurs d'or » arrive des petits sultanats malais avec une régularité suffisante.

La véritable inquiétude des Anglais, c'est, en nous donnant un exemple d'action, de nous faire sortir de l'éternelle période

PRESQU'ÎLE DE MALACCA

des bavardages et des discussions amicales et dilatoires avec les Asiatiques de la cour de Bangkok. Sans doute, presque personne en Angleterre ne songe à nous contester notre sphère d'influence du Mékong, délimitée par la déclaration franco-anglaise du 15 janvier 1896. Seul des grands journaux britanniques, le *Morning Post* a nié qu'il y eût des sphères d'influence au Siam, tout au moins en ce qui concerne la France, puisque, d'après lui, l'Angleterre, agissant dans les régions plus éloignées du Malacca, ne menace évidemment pas le royaume siamois. Cette manière insulaire et unilatérale de présenter les choses n'a pas fait école dans la presse anglaise. Mais cela ne veut pas dire que nos voisins soient disposés à nous voir avec plaisir faire, du côté de Battambang et d'Oubône, l'équivalent de ce qu'ils font à Kélantan. D'instinct ils se disent qu'il est très préférable que nous remettions toute action. Peut-être pensent-ils, plus ou moins consciemment, qu'une fois le Malacca paisiblement digéré par eux et le Siam propre complètement pénétré, la situation des sphères d'influence serait moins incontestable puisque la nôtre seule resterait à prendre par son attributaire. Une fois que notre action ne serait plus la contrepartie d'une action anglaise simultanée, on pourrait la contester. Les Anglais, qui ont bien moins le sens juridique que celui des opportunités et des équivalences de forces, nous ménageraient peut-être des surprises dans le terrain que nous nous croyons le plus sûrement réservé, si nous hésitions à y faire acte d'autorité pendant que leur appétit est encore occupé ailleurs. Aussi ont-ils trouvé très inquiétant de voir publier à grand bruit la nouvelle d'une action qui pouvait appeler une imitation de notre part. Avec une admirable confiance dans notre torpeur et notre inconsistance, ils se disaient que nous ne ferions pas nous-mêmes notre politique sans une impulsion du dehors qui, aux yeux de notre opinion, mettrait nos gouvernants en demeure d'agir. Avec une franchise vraiment bien méprisante pour nous, les journaux anglais, apprenant la publication de la dépêche de Kélantan, ont recommandé un peu de discrétion, demandé qu'on ne nous donnât pas de prétexte.

Le mot prétexte est du reste fort impropre en l'occurrence. Nous n'avons besoin de rien de pareil dans la partie siamoise du bassin du Mékong. Là nous sommes sur un terrain qui — en échange de l'abandon de notre droit de puissance éventuelle-

ment belligérante avec le Siam d'intervenir dans la vallée de la Ménam, et de la reconnaissance du droit de l'Angleterre d'agir à sa guise dans le Malacca siamois — a été implicitement mais nettement attribué à notre influence et réservé à notre action. C'est ce qu'on ne saurait assez répéter, non pour l'Angleterre qui n'en doute pas, mais pour nos gouvernants qui n'osent pas s'en rendre compte parce qu'une telle situation rend l'indécision par trop inexcusable. L'accord franco-anglais du 15 janvier 1896 nous a constitué une zone d'influence à l'est du Siam : s'il n'avait pas, du moins, eu cet avantage, on se demande vraiment ce qui aurait pu décider la diplomatie de M. Berthelot à signer cet acte néfaste à tous les autres points de vue ! A l'est de la ligne de faîte du Mékong et de la Ménam, nous pouvons exercer notre autorité et notre contrôle sans attendre le consentement de l'Angleterre déjà acquis, comme le nôtre a été donné une fois pour toutes à toute politique qu'elle pourrait adopter à l'ouest du bassin de la Ménam. Dans ce que, depuis 1897, les géographes français, allemands, et même anglais, appellent notre zone, nous pouvons agir sans chercher d'autre prétexte que notre convenance. Nous n'avons pas à attendre que les Anglais tirent les premiers dans le Malacca. Notre action dans le bassin occidental du Mékong n'a besoin d'être justifiée par aucun signal étranger, ni aucun synchronisme. On ne peut pas nous y donner des prétextes, mais seulement des exemples, et c'est ce que les Anglais font éloquemment à l'heure actuelle dans le sultanat de Kélantan.

Il y a, en effet, un écueil à éviter, en présence de la démonstration de leur activité dans le Malacca siamois : notre presse officieuse — et, en matière d'affaires étrangères, c'est presque toute la grande presse — en prend texte pour dire aux Siamois qu'en réalité l'Angleterre est bien plus dangereuse pour eux que nous et qu'ils auraient grand tort de ne pas s'accorder avec la France qui brûle de conclure avec eux un arrangement amiable. Peut-être est-il bon de présenter cet argument au Siam, surtout du moment que des négociations sont engagées entre Paris et Bangkok ; mais ce serait une ineffable candeur que de trop s'y attarder. Les Siamois pourraient bien y découvrir, et peut-être non sans une certaine clairvoyance, une nouvelle voie ouverte à notre préférence incorrigible pour les négociations traînantes qui économisent les résolutions et pour

les bavardages peu compromettants et inconclusifs. En y insistant avec un trop visible désir de les convertir à tout prix par la douceur, nous les amènerions à faire la comparaison avec l'Angleterre, que nous sollicitons à propos de l'affaire de Kélantan, mais avec un résultat quelque peu différent de celui que nous en attendons. Comme nous le disons plus haut, l'Angleterre paraît grande et respectable aux Siamois, parce qu'ils savent que lorsqu'elle parle elle est toute prête à agir. Il faudrait qu'à Bangkok on n'en arrivât pas à se convaincre que nous sommes entièrement différents et que nos paroles n'ont jamais la même sanction. Le forcement des passes de la Ménam, en juillet 1893, par l'*Inconstant* et la *Comète* est loin, et de plus, aux termes de notre arrangement avec l'Angleterre, ne peut être renouvelé. Il faudrait, du moins, que, dans l'entourage de Chulalongkorn, on fût bien convaincu que nous sommes prêts à user de la latitude qui nous est laissée de prendre telles mesures qui nous conviendraient dans notre zone jusqu'à la limite occidentale du bassin du Mékong.

Du reste, il ne s'agit pas seulement d'en imposer aux Siamois, mais bien de prendre des décisions qui seront exécutées par l'effet d'un accord avec eux, ou, si se fiant trop à leur expérience de notre faiblesse ils ne nous prennent pas au sérieux encore cette fois, par des mesures unilatérales de notre part. A moins d'un manque absolu du sens de la responsabilité chez nos dirigeants, la situation ne peut durer : les influences les moins rassurantes pour nous se développent au Siam. Nous parlons moins de celle des Anglais que de celle des Japonais. Peut-être l'Angleterre, toute à son alliance japonaise et à sa politique à courtes vues d'hostilité contre la Russie, ne discerne-t-elle pas le danger du troisième larron, danger d'autant plus grand que ce larron est asiatique. Les symptômes se succèdent pourtant : après avoir signalé la présence d'officiers japonais dans les troupes siamoises, que nous avons eu la faiblesse de laisser pénétrer il y a quelques semaines dans la zone de 25 kilomètres neutralisée à l'ouest du Mékong, voici qu'on nous annonce que le gouvernement de Bangkok a pris comme conseiller judiciaire un haut magistrat japonais et que le prince héritier du Siam va sans doute épouser une princesse japonaise.

Si les Anglais veulent être aveugles, ne pas s'apercevoir qu'exerçant une domination asiatique à côté du Siam ils

y ont les mêmes intérêts supérieurs que nous, nous ne pouvons cependant fermer les yeux sur une situation évidemment peu rassurante pour l'avenir. Il nous faut, du côté d'un Siam qui nous donne toutes les raisons d'être inquiets sur son évolution future, prendre nos précautions. Il nous est impossible d'admettre, sans laisser naître un danger trop évident, que certaines influences et que certaines mainmises se fassent sentir jusqu'à la rive droite du Mékong. Nos mesures de garantie ne sauraient consister que dans l'établissement de notre contrôle permanent et agissant à l'ouest du Mékong. Il nous faut nous couvrir en faisant *de toute* notre zone d'influence de la déclaration franco-anglaise de 1896 une marche constamment surveillée par nous et gardant les approches de notre Indo-Chine. Au point où nous avons laissé arriver la question du Siam, c'est là l'essentiel : les efforts à faire pour nous assurer une part d'influence dans le gouvernement de Bangkok et la vallée de la Ménam ne sauraient passer qu'en seconde ligne.

Aussi les négociations engagées à Paris par le Phya-Sri, le vice-président du Conseil des ministres siamois, n'ont-elles pas une importance capitale. Elles ne sont pas nécessaires pour nous donner sur le Mékong une sécurité qui ne dépend que de nous. Elles ne peuvent servir qu'à l'objet, d'ailleurs très appréciable, de nous permettre de prendre les mesures conservatoires indispensables d'accord avec le Siam, en ménageant sa dignité et ses intérêts, et en lui donnant ainsi des raisons de nous accorder, en échange, une part moins infime dans les concessions du bassin de la Ménam et dans ses grandes administrations. Mais sur le fond même, sur l'établissement de notre contrôle sur *tout* le bassin occidental du Mékong, il ne saurait y avoir de discussion. Le seul champ laissé aux pourparlers avec les négociateurs siamois est celui des procédés à adopter pour établir ce contrôle avec le moindre dommage pour le gouvernement de Bangkok. L'essence même de notre résolution doit rester hors du débat : toute la question pour les Siamois est de savoir s'ils s'arrangeront de manière que nous agissions avec eux ; sinon nous serons réduits à agir sans eux, c'est-à-dire contre eux. Il n'y a pas, pour le quai d'Orsay, d'autre manière utile et convenable de présenter la situation au Phya-Sri.

ROBERT DE CAIX.

FÉDÉRALISME ET SOCIALISME

EN AUSTRALASIE[1]

A la suite des géographes qui, depuis longtemps ont groupé sous le nom d'*Australasie* le continent australien, la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande et les îles voisines, les hommes politiques ont adopté le mot pour désigner les colonies unies par la Constitution fédérale que le Parlement anglais a ratifiée en mai 1900. L'union, à la vérité, n'est pas complète : non seulement l'archipel néo-zélandais est resté en dehors de la Fédération, mais encore chacun des États adhérents a gardé une très large part d'indépendance, et l'histoire du siècle dernier nous garantit qu'il sera fait usage de cette liberté, et que chacune de ces jeunes sociétés demeurera, suivant le mot de M. Pierre Leroy-Beaulieu, « un véritable laboratoire de science politique et sociale ». Une étude rapide de l'organisation constitutionnelle de la nouvelle fédération et des conditions de sa vie politique le fera facilement comprendre.

I

Le continent australien comprend, on le sait, cinq colonies : Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Australie occidentale, Queensland, Australie du Sud; la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande sont également colonies distinctes. Les Européens forment la presque totalité des 5 millions d'habitants qui peuplent ces contrées et leur loyalisme indiscutable à l'égard de leur patrie d'origine, la Grande-Bretagne, leur a valu d'être parmi les premiers appelés au bénéfice de l'article 32 de la loi de 1850, qui autorisait les possessions britanniques, sous de certaines conditions, à jouir du *self-government*. Victoria eut

---

[1] Bibliographie. — Edouard Picard : *la Fédération australienne* ; — Louis Vigouroux : *l'Evolution sociale en Australasie*; — P. Leroy-Beaulieu : *les Nouvelles Sociétés anglo-saxonnes*; — Albert Metin : *le Socialisme sans doctrine.*

sa Constitution en 1854; la Nouvelle-Galles, l'année suivante; l'Australie méridionale et la Tasmanie, en 1856; le Queensland, en 1860. L'Australie occidentale dut cependant attendre jusqu'en 1890 pour obtenir l'autonomie complète.

Chaque État n'usa de ses droits que pour s'organiser sur le modèle de l'Angleterre et se doter d'un gouverneur, d'un ministère et d'un Parlement. Au gouverneur, nommé par la Couronne et ne relevant que du secrétaire d'État des colonies, appartient tout ensemble de représenter le pouvoir impérial et de jouer le rôle de souverain constitutionnel dans les limites de la colonie. D'une part, il fait exécuter les lois que le Parlement impérial a toujours le droit de voter pour toutes les possessions britanniques et il garde jalousement la suprématie de la couronne; d'autre part, il sanctionne (ou soumet à la sanction royale) les décisions du ministère, nomme à tous les emplois et accomplit, sur l'avis de ses ministres, les actes multiples ayant trait à l'administration, à la législation et à la justice. Le ministère, ou *conseil exécutif*, gouverne effectivement avec le concours des Chambres, devant lesquelles il est responsable suivant la théorie parlementaire; il a à sa tête un *premier* dont le nom et le crédit ont une très grande influence sur la marche des affaires. Quant au Parlement, dont la capacité n'a de limites que la suprématie du Parlement impérial et l'exercice de la prérogative royale, il est, à l'exemple de l'Angleterre, composé toujours de deux Chambres : le Conseil législatif ou Sénat, et la Chambre des représentants. Mais ces deux assemblées ne sont pas nommées de même façon et investies de pouvoirs identiques dans l'universalité des colonies australasiennes.

Dès l'origine, la Nouvelle-Galles du Sud décida que son Sénat serait composé de membres à vie nommés par le gouverneur sur l'avis des ministres, tandis que Victoria et l'Australie méridionale composaient leurs Chambres hautes de membres élus sous certaines conditions de cens. Le Queensland s'est rangé à l'opinion de la Nouvelle-Galles du Sud, et la Tasmanie a suivi l'exemple de Victoria. Quant aux attributions, il fut partout admis, sauf en Nouvelle-Galles, que le Sénat ne pourrait qu'approuver ou rejeter, sans les amender, les propositions de la Chambre basse en matière financière. Comme en Angleterre, la réalité du pouvoir appartient en effet à la Chambre la plus directement issue de la nation. Le fait

est d'autant plus naturel que dès l'abord le suffrage universel fonctionna presque sans aucune restriction. Là même où l'on avait posé certaines conditions de cens, il fallut bientôt les abroger : ainsi arriva-t-il pour la Nouvelle-Galles du Sud dès 1858. Le système généralement adopté, sauf en Australie occidentale, consiste à conférer le droit de vote à tout citoyen âgé de vingt et un ans et justifiant de six mois de domicile. La Nouvelle-Zélande, Victoria et l'Australie du Sud ont même accordé l'électorat aux femmes.

Dans toutes les colonies, c'est, en somme, un régime absolument démocratique qui a prévalu, tout en se couvrant des formes de la Constitution anglaise. C'est chose naturelle dans un pays neuf, où les traditions, et par conséquent l'aristocratie, font défaut. L'immigration d'un assez grand nombre d'Américains au début de la fièvre de l'or, c'est-à-dire quelques années avant l'émancipation politique de l'Australie, la place très grande prise par les éléments irlandais, passionnément épris d'égalité, la concentration en quelques grandes villes de la majorité des habitants : telles sont encore, croyons-nous, quelques-unes des causes qui peuvent expliquer le prompt et complet épanouissement de la démocratie australienne. Comme toutes les démocraties, celle-ci s'est montrée mobile et ardente à l'excès dans la conduite des affaires publiques; elle a eu de nombreuses idoles qu'elle a brisées bien vite; elle a porté successivement au pouvoir les partis les plus divers — conservateurs, radicaux, socialistes — avec une telle rapidité que l'Australie du Sud a eu 42 ministères en quarante ans, Victoria 33 en trente-cinq ans, et ainsi des autres; elle est moins attachée aux principes qu'aux hommes, aux hommes qu'à son propre bien-être, et donne volontiers sa faveur aux politiciens qui, à l'exemple du parti ouvrier, portent leur influence et leurs voix tantôt à droite, tantôt à gauche, sans craindre de se déjuger sur la plupart des questions si un changement d'opinion leur permet d'obtenir une concession ou un avantage quelconque.

Enfin, et surtout, la démocratie australienne est jalouse. Ou plutôt — nous parlons de 1860 — elle se subdivise en petites démocraties locales qui sont à l'excès jalouses les unes des autres. Elles ne se contentent pas de chercher à étendre davantage encore leur indépendance à l'égard de la Couronne, en sorte d'arriver à l'autonomie absolue; elles ne se bornent pas à

protester contre la nomination de gouverneurs antipathiques. Ce qui les préoccupe par-dessus tout autre sujet, c'est de lutter

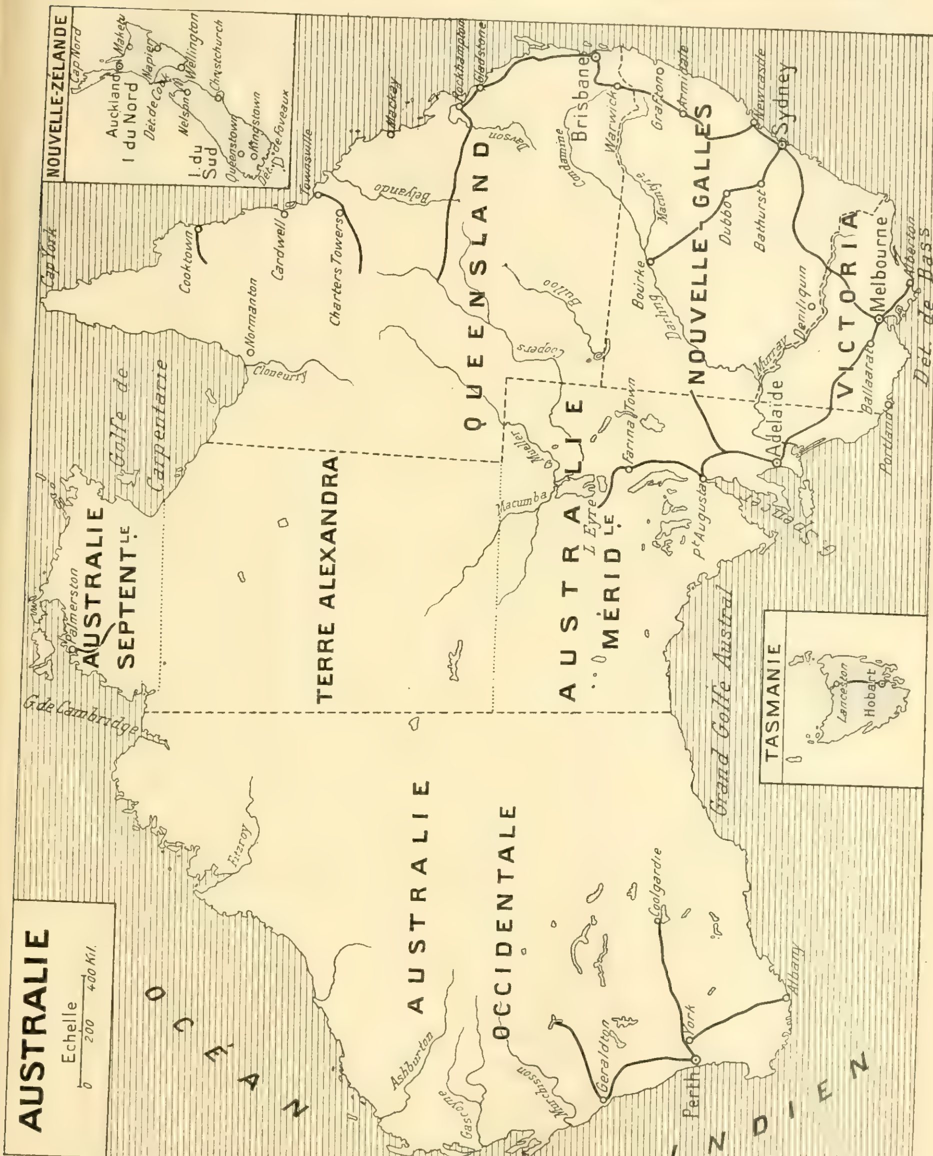

entre elles; chacune considère ses voisines comme des rivales, les traite en étrangères, et élève contre elles des barrières douanières.

Au bout de quelques années cependant, les colonies en vinrent à mieux comprendre leurs intérêts véritables, et elles s'unirent enfin pour arracher à la métropole le droit de voter leurs tarifs douaniers : ne leur fallait-il pas concilier le libre-échange intercolonial avec le protectionnisme contre les importations européennes et asiatiques ? Cette coalition des États australiens avait été réalisée à la suite d'une série de conférences, tenues en 1869-73 par les premiers ministres; et alors il apparut combien W. Nicholson, premier ministre de Victoria, avait eu raison de dire, dix ans plus tôt : « Au sujet de la fédération, on ne peut émettre qu'une seule opinion. Nul ne peut méconnaître que les colonies recevront un essor considérable du fait qu'elles ne seront plus isolées et coopéreront à une œuvre commune. Leurs intérêts sont en souffrance et le resteront aussi longtemps que l'on verra des tarifs douaniers différents, des lois de naturalisation différentes, des lois sur les transports postaux différentes, des communications entre provinces incommodes, un système d'appel judiciaire coûteux et peu pratique. » Ces arguments, qui n'avaient d'abord frappé personne, se précisèrent lorsque les colonies australasiennes connurent la prospérité, et le souci des intérêts économiques, mieux compris, finit par faire apparaître une sorte de patriotisme australien.

Dans la période qui s'étend de 1870 à 1895, toutes les colonies poursuivirent en effet un but identique — devenir des pays industriels — et elles arrivèrent à peu près aux mêmes résultats. Les exportations en 1897 ont été partout légèrement supérieures aux importations. Il était donc naturel que les colonies eussent pour l'étranger un seul tarif : ne serait-ce point là pour elles, comme il était arrivé pour les petits États allemands, une source de prospérité économique? D'autre part, cette entente aurait pour conséquence le libre-échange intercolonial qui assurerait la vie à bon marché. Malgré les objections des protectionnistes à outrance de l'Australie occidentale, malgré les protestations des libre-échangistes de l'Est, malgré les lamentations des financiers qui prophétisaient la banqueroute de toutes les colonies, privées d'une bonne part de leurs recettes douanières, l'idée d'un *Zollverein* fit rapidement son chemin. Ses apôtres mirent en avant les bénéfices considérables que les exportateurs pourraient retirer d'une entente durable : ainsi, seulement, ils assureraient sur le marché anglais la vente rému-

nératrice des laines de leurs troupeaux (500 millions de francs à l'exportation en 1892), des viandes congelées, du beurre et du fromage, ou des vins de l'Adélaïde, sans craindre la concurrence des produits similaires de provenance américaine, africaine ou même européenne. C'est qu'en effet les colonies fédérées auraient toute facilité de réclamer de la mère-patrie la détaxe des denrées provenant d'Australie, ou bien une surtaxe sur les importations étrangères. Il suffirait que la métropole fût certaine de trouver en Australasie une réciprocité qui entraînerait la déroute du marchand allemand et des produits *made in Germany*. Mais nous touchons ici à un problème redoutable et complexe : l'union douanière de l'Angleterre et de ses possessions. S'il eût fallu en poursuivre la réalisation avant de constituer la fédération australasienne, les adversaires de celle-ci auraient eu beau jeu.

Ils auraient dû cependant compter avec deux sentiments qui, depuis un quart de siècle, se sont emparés de l'âme de tout bon citoyen : le patriotisme australasien et la terreur inspirée par le péril jaune. Les jeunes générations se sont passionnées à l'idée que l'Australie et les îles voisines pourraient jouer dans le monde un rôle glorieux. La communauté de race et d'origine des quatre millions d'habitants du continent a favorisé singulièrement la naissance d'un certain chauvinisme qui s'est manifesté à plusieurs reprises à l'égard des peuples européens maîtres de quelque îlot du Pacifique. Rappelons, par exemple, l'émotion soulevée en 1878 par la nouvelle que la France songeait à occuper les Nouvelles-Hébrides : lord Roseberry put alors se refuser à nous donner satisfaction, rien qu'en alléguant la mauvaise humeur des colons australasiens. Il y a plus. « Notre présence en Nouvelle-Calédonie, dit M. Edouard Picard [1], est également devenue un sujet de perpétuelle irritation. Dans les grandes villes australasiennes, on peut voir chez les libraires une carte géographique : au-dessus de notre colonie, on a dessiné un soldat français, et John Bull s'adressant au planteur australien lui murmure ces paroles plutôt curieuses : *Call the man to get out*. Envers l'Allemagne et la Hollande des incidents identiques se produisirent. En 1883, ce fut le Queensland qui, sans autorisation, envoya des troupes en Nou-

[1] E. Picard : *la Fédération australienne*.

velle-Guinée, et qui, contraint par la métropole de les retirer et d'accepter le partage des terres vacantes intervenu deux ans plus tard entre l'Angleterre et l'Allemagne, protestait par la bouche de sir H. Parkes [1], le principal promoteur de l'Union : « Si nous avions formé une fédération en 1883, si l'Australie avait pu alors ne faire entendre qu'une seule voix, le drapeau anglais flotterait à l'heure actuelle sur la Nouvelle-Guinée... L'Australie devrait être maîtresse des mers du Sud ; c'est dans nos ports que devrait se concentrer le commerce de toutes ces îles si riches. *Il est dans notre destinée d'être un jour possesseurs de toute cette partie du globe ; mais pour cela il nous faut le gouvernement fédéral.* N'oublions pas qu'agir et agir vite est la première chose. » L'affaire de Samoa ne fut pas suivie avec une moindre attention dans toute l'Australasie. L'opinion publique en arriva même à s'émouvoir à la pensée d'une agression possible de la Chine ou du Japon, et à souhaiter l'organisation d'une armée unique suivant l'exemple donné par le Canada dès 1867, malgré l'opposition des socialistes faites à l'esprit de conquête et des contribuables déjà surchargés d'impôts puisque la dette est énorme et que les entreprises d'État ont reçu un extraordinaire développement.

Le sentiment de défiance inspiré par les *Jaunes* a d'ailleurs une singulière acuité dans toute l'Australasie. Bien qu'on ne puisse dénombrer plus de quarante mille Asiatiques, presque tous occupés aux besognes les plus modestes et aux métiers les plus rebutants, beaucoup d'Australiens ont pour souci premier d'enrayer le mouvement qui, depuis 1840, a toujours porté les sujets du Mikado et ceux du Fils du Ciel à aller louer leurs services sur une terre où la main-d'œuvre est rare. Les Jaunes ont le tort de travailler à trop bon marché, alors que l'ouvrier anglo-saxon exige environ une demi-livre sterling par jour ; ils sont accusés de se rebeller contre toute assimilation et de se complaire dans leur propre civilisation, tout inférieure qu'elle soit ; ils sont redoutés parce qu'ils sont très prolifiques et partant susceptibles, dans un avenir lointain, de submerger les éléments blancs. On ne leur tient aucun compte du labeur utile qu'ils fournissent et on se refuse à constater que leur amour du sol natal, de la terre des ancêtres, les rappelle en

[1] Sir Henry Parkes fut l'un des hommes politiques les plus distingués de la Nouvelle-Galles du Sud.

Asie dès qu'ils ont amassé quelque argent. Aussi toutes les colonies ont-elles suivi l'exemple du Queensland qui, en 1878, établissait une taxe sur les immigrants jaunes; d'année en année même, elles exagèrent l'importance de cette taxe jusqu'à la fixer à 30 livres sterling et à disposer, en outre, que les navires ne pourraient amener qu'un nombre restreint de Chinois, proportionnellement à leur tonnage. De telles mesures ont été fort mal vues de la métropole, et pour les faire admettre les colonies ont dû peser toutes ensemble sur la Couronne, ce qui leur permit de sentir une fois de plus combien l'union, la fédération leur serait précieuse.

II

Mais il fallait transformer en faits et traduire en un texte précis ce qui n'existait encore qu'à l'état d'aspirations vagues chez les colons les plus intelligents. La tâche ne fut point aisée, et nombreux ont été les efforts tentés pour élaborer un plan de fédération.

Dès 1863, il avait été en quelque sorte préludé à cet important travail par l'institution de conférences renouvelées, quoique non périodiques, entre délégués des diverses colonies, pour étudier certaines questions d'intérêt général. On y traita des mesures à prendre pour la défense de l'Australie contre les attaques d'une puissance étrangère, et aussi de l'élaboration d'un tarif douanier uniforme. Sans qu'aucune solution définitive fût adoptée, les colonies prièrent la métropole d'autoriser la conclusion de traités de commerce intercoloniaux. En 1873, l'autorisation ayant été accordée, Victoria, la Nouvelle-Galles et l'Australie du Sud signèrent un accord, qui fut du reste dénoncé peu après. Au cours de leurs conférences — il y en eut huit de 1863 à 1881 — les délégués examinèrent aussi les problèmes soulevés par l'immigration chinoise, par les relations postales, par la diversité du système judiciaire. Malheureusement les vœux qu'ils émettaient ne comportaient aucune sanction. Cependant, en 1883, sir H. Parkes faisait accomplir un grand pas aux projets de fédération, en amenant les autres délégués à décider la création d'un Conseil fédéral qui, sans doute, n'aurait ni pouvoir exécutif, ni pouvoir législatif, mais tiendrait des réunions pério-

diques et aurait compétence pour émettre des avis ou des vœux sur toute question australasienne.

La reine Victoria sanctionna (1885) cette innovation, et conféra « au Conseil fédéral la mission de légiférer sur des sujets « d'intérêt commun à toutes les colonies, tels que : 1° les re- « lations de l'Australie avec le Pacifique ; 2° les mesures pré- « ventives contre l'affluence des criminels ; 3° la pêche dans « les eaux australasiennes en dehors des limites territoriales ; « 4° le mode d'exécution des procédures civiles suivies devant « les cours de toute colonie située dans les possessions de Sa « Majesté en Australasie, hors du ressort de la colonie dans « laquelle elles sont engagées ; 5° l'exécution des jugements « émanant des cours de lois d'une colonie hors des limites de « cette colonie ; 6° l'exécution, hors des limites d'une colonie, « d'un jugement criminel rendu dans cette colonie, et l'extra- « dition des criminels ; 7° la garde des criminels à bord des « bâtiments appartenant aux gouvernements coloniaux de Sa « Majesté hors des limites territoriales ; 8° toute matière que « Sa Majesté, à la demande des législatures des colonies, ju- « gera à propos, par ordre du Conseil, de soumettre aux déli- « bérations du Conseil fédéral ; 9° celles des matières suivantes « qui seraient soumises au Conseil par les législatures de deux « colonies au moins, à savoir : défense générale, quarantaines, « brevets d'invention et de découverte, droits d'auteurs, lettres « de change et billets promissoires, uniformité des poids et « mesures, reconnaissance dans les autres colonies des ma- « riages et divorces régulièrement célébrés ou prononcés dans « une colonie, naturalisation des étrangers, situation des coo- « pératives et des sociétés par action dans les colonies autres « que celles où elles ont été constituées, et enfin toute autre « matière d'intérêt général australasien rentrant dans la com- « pétence législative des législatures coloniales dans les limites « de leur territoire respectif et dans la mesure où il paraîtra « désirable de créer en cette matière une loi d'application gé- « nérale. Toutefois, en pareil cas, les actes du Conseil n'auront « d'application que dans les colonies dont les législatures au- « ront soumis la matière en question au Conseil et dans les « colonies qui adopteront ultérieurement lesdits actes [1]. »

---

[1] Edouard Picard, *loc. cit.*, p. 76.

En accordant au Conseil fédéral les pouvoirs les plus étendus, la Couronne prenait soin, aux termes mêmes du paragraphe 9, de rendre absolument nulles et de nul effet toutes les décisions qui pourraient être prises, puisque les États gardaient le droit de ne point accepter lesdites décisions. Il y a mieux : suivant une clause additionnelle, chacun des États conservait la faculté de se retirer du concert établi, à tel moment et dans telles circonstances qu'il lui paraîtrait bon. Rien d'étonnant à ce que le Conseil fédéral ait été complètement dénué de crédit, à ce que les Australasiens n'aient fondé sur lui aucun espoir, et à la qualification d' « inutile », que donna bientôt à cette assemblée son promoteur lui-même, sir H. Parkes.

Tandis que ce Conseil fédéral impuissant tenait toute une série de sessions vides et sans portée — en 1886, 1889, 1890, 1893, 1895, 1897 — les partisans les plus résolus de l'union des colonies australasiennes avaient cherché, d'autre côté, à assurer le triomphe de leurs idées, et obtenu, dès 1890, que chacun des sept États envoyât à Melbourne des délégués chargés d'étudier les moyens les plus pratiques de réaliser la Fédération. Cette année, sur la motion de sir H. Parkes, alors premier ministre de la Nouvelle-Galles, le principe, du moins, fut voté à l'unanimité. Au Congrès de 1891, les législatures des sept colonies envoyèrent chacune sept délégués. Sir H. Parkes, qui présidait, montra la grandeur du but à atteindre et formula les quatre propositions essentielles qui, d'après lui, dominaient la question :

1° Les pouvoirs et les droits des colonies existantes resteront intacts, sauf la part qu'il sera nécessaire d'en céder au gouvernement fédéral ; 2° aucune modification ne sera apportée à la situation territoriale des colonies existantes ; 3° tous droits de douane seront abolis entre les divers États composant la Fédération et le pouvoir d'établir des droits d'entrée sur les marchandises étrangères sera entre les mains du gouvernement et du parlement fédéral ; 4° le parlement fédéral se composera d'un Sénat et d'une Chambre des représentants, cette dernière ayant voix prépondérante en matière financière.

La discussion fut très vive, notamment pour la nomination des députés et sénateurs. On tomba enfin d'accord : les premiers seraient élus au suffrage universel, à raison d'un membre par 30.000 habitants, et que les seconds seraient dési-

gnés par les parlements locaux, à raison de 8 par État. Le particularisme, un instant vaincu, prit sa revanche à propos de la question douanière sur laquelle l'accord ne se fit qu'en apparence. Et la « Constitution de 1891 », qui sortit des travaux de la conférence, ne fut jamais appliquée. Les parlements locaux qui devaient la ratifier, absorbés par des préoccupations financières alors très pressantes, ne se hâtèrent point d'en délibérer. La mort de sir Henry Parkes, en 1892, priva la cause de son avocat le plus influent. Pratiquement il ne subsista des travaux faits que quatre ou cinq principes qui devaient être repris plus tard : tels, par exemple, l'attribution du pouvoir exécutif à un gouverneur général nommé par la Couronne, la liberté du commerce intercolonial, l'attribution au gouvernement fédéral du droit d'établir des tarifs douaniers, l'unification des forces de terre et de mer. On avait aussi décidé que la Fédération porterait le nom de *Commonwealth of Australia.*

Ce fut seulement en 1895 que les projets d'union attirèrent à nouveau l'attention des hommes politiques. Une conférence intercoloniale fut alors tenue pour fixer par quelle voie vraiment pratique on parviendrait à réaliser la grande œuvre, et elle décida qu'une Convention nationale, comptant dix délégués par État, élaborerait la constitution définitive sous réserve de l'approbation des législatures locales. Il serait statué par la Convention même sur les amendements que proposeraient les États, et l'on pourrait enfin conclure. Mais un referendum populaire et la sanction de la Couronne seraient nécessaires pour la mise en vigueur de la Constitution. Il était, à l'avance, prévu qu'une ou plusieurs colonies refuseraient peut-être leur agrément à la Fédération, et il était admis que, sans attendre l'unanimité, les trois premiers États consentants pourraient réclamer la promulgation de la Constitution et l'appliquer entre eux seulement. Les décisions de la conférence, désignées du nom de *Federal Enabling Act,* furent approuvées par la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, l'Australie du Sud, la Tasmanie et l'Australie Occidentale. Il n'y eut d'opposition que de la part du Queensland et de la Nouvelle-Zélande. Pour le premier de ces deux États, des dissensions intérieures et son attachement au libre échange expliquent son abstention ; quant à l'autre, il redoutait de payer des taxes fédérales dont son éloignement l'empêcherait de tirer avantage et il ne

voulait pas être mis en demeure d'abandonner les tarifs protecteurs qu'il jugeait indispensables à la prospérité de son industrie et à la large rémunération de la main-d'œuvre.

Les élections à la Convention nationale eurent lieu en mars 1897, au scrutin de liste. Dans toutes les colonies, on avait dressé des listes éclectiques où étaient réunis membres du gouvernement et chefs de l'opposition. Le corps électoral était resté fort insouciant et il y avait eu près de 60 % d'abstentions. Réunie à Adélaïde le 22 mars, la Convention dut suspendre ses travaux au bout d'un mois parce que les premiers ministres des colonies se rendaient à Londres pour le jubilé de la reine Victoria. Cette première session, pour brève qu'elle fût, n'avait pas cependant été stérile. Longuement et sérieusement, les délégués avaient traité de la composition et du recrutement du Parlement fédéral. En ce qui concerne le Sénat, il fut décidé que chaque État recevrait six sièges — ce qui suscita les vives protestations de la Nouvelle-Galles du Sud, dont la richesse et la nombreuse population réclamaient un traitement de faveur ; — les sénateurs seraient élus par le suffrage universel et auraient les mêmes attributions que leurs collègues de la Chambre basse, sauf en matière financière où le Sénat pourrait seulement recommander par message à l'autre Chambre les amendements qui lui sembleraient bons. Cette dernière disposition avait suscité de très énergiques réclamations de la part des petits États qui auraient voulu voir la plus grande part d'autorité remise au Sénat, parce qu'ils y disposeraient de la majorité contre les deux grandes colonies de la Nouvelle-Galles et de Victoria. Celles-ci imposèrent encore leurs volontés au sujet de la répartition des sièges à la Chambre basse. Le régime de la proportionnalité fut adopté, après rejet de tous les amendements qui restreignaient l'omnipotence du nombre en assignant un minimum et un maximum à la représentation de chaque État. Autre grave problème : comment résoudre les conflits que la parité d'attributions ferait certainement naître entre les deux Chambres ? Il fut réglé que les deux Chambres se réuniraient en Congrès, délibéreraient en commun et trancheraient la question litigieuse par un vote, pour lequel la majorité exigée serait des trois cinquièmes des membres du Parlement. Il pouvait, par suite, arriver que les deux grandes colonies fussent mises en échec par la coalition des autres.

Ces difficultés, et les discussions qui en étaient nées, avaient quelque peu refroidi l'élan des membres de la Convention nationale, lorsque s'ouvrit à Sydney la seconde session, en septembre 1897. Heureusement pour la cause de la Fédération, les premiers ministres rapportaient d'Angleterre un grand enthousiasme, et la revue navale de Spithead avait porté au plus haut point leur orgueil d'appartenir à l'Empire britannique. Par leurs discours ils stimulèrent les énergies, ils montrèrent la grandeur du but proposé à leurs efforts et firent valoir en faveur de l'union des colonies cet argument nouveau, marqué au coin de l'impérialisme, que l'influence anglaise dans le monde et les forces de « la plus grande Bretagne » seraient immensément accrues du fait de la Fédération australasienne. Les délégués reprirent donc l'œuvre ébauchée, avec la volonté ferme d'en finir. Mais à chaque pas, ils se heurtaient aux intérêts particuliers de telle ou telle province. Longuement, on discuta sur le choix de la capitale fédérale — car Melbourne et Sydney briguaient également cet honneur — et l'on dut remettre la décision au premier parlement fédéral, qui se réunirait à Melbourne. Puis ce fut toute une série de conflits : à propos des chemins de fer, dont une forte minorité eût voulu confier l'administration au gouvernement fédéral, et pour lesquels la majorité, tout en consentant à l'organisation d'un contrôle uniforme, réservait le droit de chaque État à établir lui-même ses tarifs; à propos du contrôle de la navigation fluviale et des irrigations; à propos des primes de production et d'exportation, que d'aucuns voulaient interdire au nom du libre-échange intercolonial, mais qui furent autorisées sous réserve de l'agrément du parlement fédéral; enfin à propos de la question douanière.

En matière de douanes, il fallait d'abord abaisser les barrières intérieures ; il fallait ensuite unifier les taxes sur les produits venant de l'extérieur, les établir assez élevées pour subvenir à toutes les dépenses fédérales et permettre même au trésor fédéral d'en reverser quelque fraction aux États qui ne devaient point souffrir de l'abandon consenti par eux au profit de la Fédération. M. Braddon, député de Tasmanie, fit voter, malgré les libre-échangistes, un article disposant que les dépenses fédérales ne devraient pas excéder le quart des recettes douanières. Les services de la Fédération étant multiples et onéreux, la « clause Braddon » rendait nécessaire l'élévation des tarifs.

Quant à la part contributive de chaque État dans la dépense, on décida que, pour les anciens services locaux devenus fédéraux, il y aurait lieu à compte entre la Fédération et la colonie intéressée et que, pour les dépenses strictement fédérales — traitement du gouverneur général et des ministres, construction et entretien des bâtiments fédéraux — elles seraient supportées par chaque État proportionnellement à sa population. Enfin il fallut régler de quelle façon la différence entre le total des recettes douanières perçues par la Fédération et le total des dépenses serait restituée aux trésors locaux. Après de longues et pénibles discussions, la Convention se rallia à un système provisoire : « pendant les dix ans qui suivraient l'établissement de la Fédération, on ferait annuellement dans chaque colonie d'une part l'évaluation des recettes douanières, de l'autre le calcul de ce qu'avait coûté la colonie à la Fédération, la différence serait intégralement reversée au trésor local. Quant aux dépenses considérables des services postaux et téléphoniques, des phares, des armées de terre et de mer, et autres services dirigés par des fonctionnaires fédéraux, elles seraient supportées par les trésors coloniaux, non pas proportionnellement à la population de l'État, mais proportionnellement à la dépense que chaque colonie aurait occasionnée à la Fédération[1] ».

Enfin le bill fédéral fut voté à l'unanimité par une troisième Convention, réunie à Melbourne en 1898. Il manquait encore la ratification des législatures locales et la sanction d'un vote populaire. L'épreuve fut longue et pénible. En Australie Occidentale, les agriculteurs étaient hostiles à la Fédération que les mineurs de Coolgardie, jusqu'alors sacrifiés, appelaient de leurs vœux. M. Forrest, premier ministre, se refusa pendant plus de deux ans à soumettre le bill au referendum et ce fut seulement le 24 juillet 1900 que 45.000 voix contre 20.000 se prononcèrent pour l'acceptation. La Nouvelle-Zélande et le Queensland continuèrent à se tenir à l'écart, tout en laissant voir qu'à de certaines conditions elles seraient susceptibles de donner leur adhésion. Dans l'Australie du Sud, bien qu'aucune campagne n'eût été menée contre le bill, il ne fut voté que par 35.000 électeurs sur 52.000 votants et 138.000 inscrits. En Tasmanie, le résultat fut un peu plus favorable : 31.155 inscrits, 13.000 vo-

---

[1] Édouard Picard, *loc. cit.*, p. 118.

tants et 10.500 *oui* (juin 1898). La lutte fut plus ardente et le résultat plus disputé à Victoria et dans la Nouvelle-Galles du Sud, entre partisans et adversaires du bill. Dès 1893, une « Ligue fédérale » s'était constituée à Sydney pour propager les idées de sir H. Parkes ; l'année suivante, elle avait une filiale à Melbourne. Mais le mouvement fédéraliste fut soudain paralysé en Nouvelle-Galles par l'attitude indécise du premier ministre, M. Reid, qui avait pris une part importante à l'élaboration du bill, mais qui, libre-échangiste et allié des socialistes au parlement, ne croyait pas pouvoir recommander un projet dont une clause (la clause Braddon) entraînerait l'établissement d'un tarif douanier forcément égal à 27 % *ad valorem*. Cette inertie du premier ministre permit aux adversaires du bill de réunir 65.924 *non* contre 71.412 *oui*. Comme le parlement de la Nouvelle-Galles avait stipulé que le vote ne serait valable que s'il était émis par 80.000 électeurs au moins, tout devait être recommencé, et malgré la majorité énorme obtenue en Victoria (100.000 voix contre 22.000), le projet de Fédération semblait mortellement atteint.

Les premiers ministres de Victoria, de Tasmanie et de l'Australie du Sud ne cachèrent pas leur désappointement : il était impossible de réaliser l'union tant souhaitée si la Nouvelle-Galles refusait d'y accéder. Les instances les plus vives furent faites auprès de M. Reid pour qu'il provoquât un second vote après avoir affirmé sa sympathie à l'égard du projet. Mais M. Reid, se découvrant enfin, déclara que la Nouvelle-Galles réclamait quelques modifications au projet arrêté par la Convention. Les autres États durent s'incliner. Une nouvelle conférence eut lieu à Melbourne les 28-30 janvier 1899 et plusieurs amendements furent apportés au bill : la capitale fédérale serait à une distance de Sydney qui ne dépasserait pas 100 milles ; les décisions du Congrès seraient prises à la simple majorité, non à celle des deux tiers (d'où prépondérance assurée aux grands États) ; la Fédération pourrait accorder un secours financier à tel État qui en aurait besoin (ceci pour satisfaire l'Australie Occidentale) ; le Queensland, s'il entrait dans la Fédération, aurait droit de diviser son territoire en autant de circonscriptions sénatoriales qu'il lui plairait.

Ainsi modifié, le bill fut de nouveau soumis au referendum en juillet 1899 ; il obtint 10.314, 65.000, 151.252, 100.200 voix,

dans les États de Tasmanie, Australie du Sud, Victoria et Nouvelle-Galles, contre — respectivement — 712, 10.000, 9.656, 79.634 suffrages. Le nombre des votants s'était sensiblement élevé depuis l'année précédente, et sauf en Nouvelle-Galles, celui des opposants avait diminué. Enfin le Queensland, par 34.983 voix contre 28.942, se résolvait également à entrer dans la Fédération.

Les cinq colonies unies — nous avons dit que l'Australie Occidentale ne procéda au referendum qu'en juin 1900 — envoyèrent à Londres une délégation chargée de plaider auprès de la Couronne la cause de la Constitution fédérale qui, suivant l'usage, devait être soumise au vote du Parlement impérial. Au début de 1900 partirent donc vers l'Europe : M. Barton, chef du parti fédéraliste en Nouvelle-Galles, M. Kingston, leader du parti libéral et ancien premier ministre de l'Australie du Sud, M. Fysh, délégué pour la Tasmanie, M. Dickson pour le Queensland et M. Deakin pour Victoria. Reçus avec enthousiasme à Londres, les délégués affirmèrent bien haut l'union des colonies australasiennes avec la métropole et approuvèrent sans restriction aucune la guerre sud-africaine. Aussi trouvèrent-ils d'ardentes sympathies dans les deux fractions du grand parti impérialiste anglais. Au nom des libéraux, lord Roseberry salua la nation australienne comme « une partie plus forte, plus imposante, de l'Empire britannique » ; et le 14 mai 1900, aux Communes, M. Chamberlain se glorifia d'être appelé à proposer « un bill qui marque une époque dans l'histoire de l'Australie et qui est une grande et importante étape vers l'organisation de l'Empire britannique ».

Cependant le ministère Salisbury n'était pas, sur tous les points, en complet accord avec les délégués. Il réclamait le droit d'amender la constitution fédérale, ce à quoi les Australiens répondaient que toute modification entraînerait un nouveau referendum et par suite remettrait en question l'existence même de la Fédération. La divergence de vues la plus marquée portait sur l'article 74 qui, après avoir doté l'union australasienne de toute une hiérarchie judiciaire, supprimait l'appel au Conseil privé toutes fois qu'il s'agirait de l'interprétation de la Constitution et dans toutes instances pour lesquelles le parlement fédéral en déciderait ainsi dans l'avenir. C'était méconnaître le droit de tout plaideur, ayant perdu en dernière

instance devant une cour coloniale, de réclamer la justice du lord Haut Chancelier; c'était surtout renier sur un point essentiel la suzeraineté de la métropole. Aussi M. Chamberlain déclara-t-il aux Communes que l'article 74 devait être abrogé comme « créant une situation irrationnelle et dangereuse ».

Mais l'opposition du ministre, si motivée qu'elle fût, ne triompha pas des prétentions australiennes. Au premier bruit qui s'était élevé du désir de M. Chamberlain d'amender la Constitution fédérale, l'émotion avait été profonde dans toute l'Australie. Les associations fédéralistes avaient organisé des meetings et fait voter des adresses de protestation; les premiers ministres de Victoria et de l'Australie du Sud avaient élevé la voix pour marquer au gouvernement impérial qu'il faisait fausse route. Et M. Chamberlain dut capituler en masquant sa retraite : il obtint que l'ordre des deux alinéas de l'article 74 fût modifié, en sorte d'affirmer d'abord la compétence du Conseil privé pour tous les litiges qui ne seraient pas uniquement australiens, et de reconnaître ensuite à la Fédération le droit de régler à son gré, c'est-à-dire par l'institution d'une Haute Cour nationale, le jugement en dernier ressort des causes tout australiennes, — cette Haute Cour étant appelée notamment à jouer dans les conflits constitutionnels le rôle si important que les États-Unis ont dévolu à la Cour suprême. Les colonies firent cette concession à M. Chamberlain de soumettre à la ratification de la Couronne, et non pas seulement à celle du gouverneur général, les lois par lesquelles le parlement fédéral assignerait à telle ou telle catégorie de litiges la Haute Cour comme juridiction exclusive et dernière.

Le bill constitutionnel fut voté enfin par les Communes, le 22 mai 1900.

III

La *Commonwealth of Australia* était né; et la Constitution dont il est pourvu permet d'espérer, tout imparfaite qu'elle soit en certains points, que l'œuvre accomplie est durable. Il n'a été, en effet, porté à peu près aucune atteinte aux droits particuliers des États; et, bien plus parfaitement qu'en 1867 au Canada, le provincialisme est demeuré presque intact. Le bill du 22 mai 1900 n'amoindrit pas et ne modifie guère la situation intérieure de chaque colonie. Il y a, seulement, une

division de souveraineté entre les États particuliers et l'État fédéral, et celui-ci ne peut songer à devenir agresseur alors qu'il n'a été posé aucune condition de temps, ni aucune restriction d'autre sorte au droit de tout État d'abandonner la Fédération. Aussi n'a-t-il pas été procédé par les colonies à une revision de leur constitution intérieure, qui demeure ce que l'ont faite cinquante années de vie parlementaire.

Quant au bill constitutionnel, divisé en un préambule et huit chapitres, il forme à lui seul un tout complet, encore que ce tout soit très mal ordonné et souvent bien peu explicite. Le premier chapitre est consacré au parlement; le second, au pouvoir exécutif; puis il est traité de l'organisation judiciaire, des finances, des États, des nouveaux États, de la capitale fédérale, et enfin de la revision de la Constitution. Et cette disposition ne semble pas la plus logique pour une étude d'ensemble.

La Fédération australienne, qui embrasse à l'heure actuelle toutes les colonies d'Australasie, sauf la Nouvelle-Zélande, est donc constituée par des États autonomes, dotés de tel régime intérieur qu'il leur convient, pourvus chacun d'un gouverneur qui relève directement de la Couronne. L'article 52 dispose seulement que, dans toutes les matières pour lesquelles le pouvoir fédéral a compétence législative (énumération est faite à l'article 51), les lois locales sont abrogées sur les points où elles seraient en désaccord avec les lois fédérales. Défense est faite également aux États de garder des forces armées de terre ou de mer, de battre monnaie et d'instituer une religion officielle.

Chacun des États est assuré d'une légitime part d'influence dans les affaires d'intérêt général par la représentation qui lui est dévolue dans chacune des deux Chambres du Parlement fédéral : soit six membres du Sénat pour chaque colonie, et un député à la Chambre basse par 52.000 habitants, avec un minimum assuré de cinq députés par État (ce qui donne à la Tasmanie un représentant par 30.000 habitants). Tout citoyen âgé de vingt et un ans est électeur. Les femmes ont le droit de vote dans les États (Australie du Sud et Nouvelle-Zélande) qui le leur ont conféré pour les élections aux législatures locales. Tout citoyen âgé de vingt et un ans, sujet anglais depuis cinq ans au moins et domicilié depuis trois ans sur le territoire de

la Fédération, est éligible. Sont inéligibles les fonctionnaires fédéraux, toute personne (sauf les militaires et les ministres) qui reçoit une pension de la Fédération, les banqueroutiers ou faillis, les étrangers, les citoyens condamnés à un an de prison au moins et toute personne ayant un intérêt pécuniaire dans un contrat passé avec un service public du *Commonwealth* autrement que comme membre d'une société composée de plus de vingt-cinq membres. Sénateurs et représentants reçoivent une indemnité annuelle de 10.000 francs, en sorte que tout citoyen puisse briguer le mandat législatif. La Constitution dispose en outre que le Sénat est nommé pour six ans, au scrutin de liste (sauf l'exception consentie en faveur du Queensland), et renouvelable par moitié tous les trois ans. Les législatures locales, si elles sont en session, ou le gouverneur sous réserve de l'approbation ultérieure de la législature, pourvoient aux vacances créées par les décès, les démissions et les déchéances. Sont déchus de leur mandat les sénateurs qui, pendant deux mois consécutifs, ne prendraient pas part aux travaux parlementaires : la présence est en effet nécessaire et le vote est personnel; il s'ensuit que le Sénat ne peut délibérer si le tiers des membres au moins n'a pas répondu à l'appel nominal. Quant aux représentants, ils sont élus pour trois années au scrutin de liste ou au scrutin uninominal, suivant la décision des législatures locales.

Le parlement fédéral est investi du pouvoir législatif; et les deux Chambres ont les mêmes droits pour l'élaboration des lois. Les lois fédérales ne peuvent, d'après l'article 51 de la Constitution, porter que sur trente-neuf matières limitativement énumérées : 1° relations commerciales avec les autres pays et entre les États de la Fédération; 2° établissement d'impôts directs et indirects sur l'ensemble de la Fédération; 3° primes à la production ou à l'exportation de denrées pour toute la Fédération; 4° emprunts ayant pour gage le crédit fédéral; 5° services postaux, télégraphiques, téléphoniques; 6° défense militaire et maritime de la Fédération et des divers États de la Fédération, et contrôle des forces destinées à assurer l'application des lois fédérales; 7° phares, bateaux-feux, balises, bouées; 8° observations météorologiques ou astrono-

[1] L'Angleterre se charge de la protection maritime de l'Australie moyennant une redevance annuelle, fixée (août 1902) à 400.000 livres sterling.

miques ; 9° quarantaines ; 10° pêcheries en dehors des eaux territoriales australiennes [1] ; 11° recensements, statistiques ; 12° monnayage et cours monétaire ; 13° banque dont les opérations s'étendraient à toute la Fédération, émission de papier-monnaie ; 14° assurances ; 15° poids et mesures ; 16° lettres de change et billets promissoires ; 17° banqueroutes et faillites ; 18° droits d'auteurs, marques de fabrique, brevets d'invention ; 19° naturalisation et aubains ; 20° situation des corporations et sociétés par actions dans les colonies autres que celles où elles sont nées ; corporations et sociétés étrangères ; 21° mariage ; 22° divorce, droits de parenté, garde des enfants ; 23° pensions aux invalides et aux vieillards ; 24° mode d'exécution des procédures civiles et criminelles hors des colonies où elles sont engagées ; 25° reconnaissance dans toute la Fédération des actes publics délivrés par les autorités d'un État ; 26° droit de réglementer la situation des individus de toute race (sauf des aborigènes), s'il est jugé utile de les placer sous un régime légal distinct ; 27° immigration et émigration ; 28° mesures préventives contre l'affluence des criminels ; 29° affaires extérieures ; 30° 31° relations de la Fédération avec les îles du Pacifique [2] ; 32° contrôle des chemins de fer pour toutes les questions touchant au transport des forces navales et militaires de la Fédération ; 33° acquisition des chemins de fer appartenant à tel ou tel État qui consentirait à la vente ; 34° construction ou prolongement d'une voie ferrée dans un État qui y consentirait ; 35° tribunaux d'arbitrage et de conciliation pour régler les différends s'élevant dans l'industrie, lorsque les conflits ne seront pas localisés dans un seul État ; 36°-37° toute matière pour laquelle un État particulier aurait demandé les lumières du parlement fédéral ; mais la loi ne serait applicable qu'à l'État demandeur et après ratification de la législature locale ; 38° toute matière qui serait indiquée par l'universalité des législatures locales ; 39° toutes les lois rendues nécessaires par l'existence du parlement fédéral lui-même, du gouvernement de la Fédération, de la juridiction fédérale, d'un service fédéral quelconque.

---

[1] Cette prétention affirmée par l'Australasie est de nature à créer des complications extérieures, à l'insu du Foreign Office ; il est difficile d'admettre qu'une colonie soit susceptible d'avoir une politique extérieure différente de celle de la métropole.

[2] Même observation que ci-dessus.

Toute loi a besoin du concours de trois facteurs : la Chambre des représentants, le Sénat, le gouverneur général. Mais il a été institué, pour les lois budgétaires, une procédure spéciale : le gouverneur général doit recommander par message l'objet auquel est destinée la loi des finances ; la Chambre basse discute et vote le projet ; le Sénat approuve ou rejette sans avoir la faculté d'amender ; il peut seulement recommander par message à l'autre Chambre les modifications qui lui paraissent désirables. Si, en matière financière ou en toute autre, un conflit — *deadlock* — se produit entre les deux Chambres, l'article 57 détermine de quelle manière il peut être résolu : « Si le Sénat rejette deux fois un bill à lui transmis par la Chambre des représentants ou s'il l'adopte avec des amendements que la Chambre des représentants n'accepte pas, le gouverneur général peut dissoudre les deux assemblées simultanément. Si, après cette dissolution suivie d'une réélection, les Chambres sont en désaccord sur le bill, le gouverneur général peut les convoquer en assemblée unique. Alors les membres présents délibéreront et voteront le bill tel qu'il a été en dernier lieu proposé par la Chambre des représentants. Tout amendement qui aura été ratifié par la majorité sera considéré comme ayant été adopté par les deux Chambres ; il en sera de même pour la loi considérée dans son ensemble. »

Mais à cette loi ainsi votée, comme à toute autre, quelque chose manque pour qu'elle soit parfaite : la ratification du gouverneur général. Ce personnage, véritable monarque constitutionnel, n'est pas condamné à jouer un rôle inerte. Nommé par la Couronne, il est investi de la plénitude du pouvoir exécutif. Il en exerce directement une partie : ratification et promulgation des bills, avec faculté de refuser son approbation ou de réserver le bill pour la sanction royale toutes les fois que les intérêts impériaux sont en jeu[1] ; convocation, prorogation, dissolution des Chambres ; désignation des membres du « Conseil exécutif fédéral ». Il exerce l'autre partie par l'intermédiaire de ce Conseil exécutif fédéral, véritable ministère dont les sept membres, pris dans le sein du parlement, sont de toute évidence, malgré

[1] Cf. dépêche où M. Chamberlain, le 24 avril 1900, « désavouait complètement, comme tout membre du cabinet Saint-James, toute immixtion dans les affaires purement australiennes, mais il rappelait à la nation australienne que le gouvernement britannique devait sauvegarder les intérêts impériaux sur tous les points du globe ».

le silence de la Constitution, solidairement responsables. La politique générale de la Fédération est discutée en Conseil des ministres et chaque membre du Cabinet agit, selon le plan commun, dans son département. Les ministres sont appointés, et leur situation est assez enviable pour qu'elle soit le but proposé à l'ambition de tous les hommes politiques du continent. Seule, leur résidence — siège du gouvernement fédéral — peut déplaire à quelques-uns : il est en effet disposé, par le chapitre VII de la Constitution, que la capitale sera établie, à 100 milles de Sydney au plus, dans un territoire complètement indépendant, soustrait à l'autorité de la Nouvelle-Galles du Sud et pourvu d'une administration distincte, encore qu'il n'ait qu'une superficie de 100 milles carrés.

Dans l'administration fédérale, les trois principaux portefeuilles seront sans nul doute ceux du Travail, de la Justice et des Finances. Le souci de se ménager les bonnes grâces des milieux ouvriers a entraîné les conventionnels de Melbourne à faire rentrer dans les matières soumises au pouvoir législatif fédéral presque toutes les questions de prévoyance, d'assurance et d'organisation du travail, sans préjudice de l'attention déjà grande apportée par les parlements locaux à cet ordre de sujets. Quant à la Justice, le chapitre III de la Constitution lui est consacré, et les discussions soulevées par l'article 74 ont clairement montré de quelle importance était l'institution d'une Haute Cour fédérale qui sera tout ensemble tribunal de première instance avec appel devant le Conseil privé et Cour d'appel jugeant en dernier ressort toutes les fois que le litige sera purement australien, qu'il intéresse les personnes, les biens ou les institutions. Les droits de douane, évalués à 170 millions de francs, assurent à la Fédération les ressources nécessaires pour vivre et se développer, car les dépenses ne sont pas évaluées à plus de 40 millions. Aussi ne prévoit-on pas que le parlement fédéral doive faire usage du droit qui lui est accordé au chapitre IV de la Constitution de lever des impôts au profit de la Fédération ; tout au plus, pour exécuter de grands travaux publics, quelque emprunt sera-t-il contracté au nom et sous la garantie du *Commonwealth* Jusqu'à nos jours il n'y a pas de dette australienne, puisque les dettes de chaque État n'ont pas été fondues en une dette unique et qu'aux termes de l'article 105, il y a simple faculté pour la Fédération de prendre à son compte

le service de la dette ou d'une partie de la dette d'un État, en lui donnant ainsi le bénéfice de sa garantie, mais en prélevant toutes les sommes nécessaires au paiement des coupons et à l'amortissement sur les recettes douanières de l'État intéressé.

Les chapitres VI et VIII de la Constitution ne disposent que pour l'avenir : l'un est consacré aux nouveaux États qui pourraient demander leur admission dans l'union ; l'autre, à la revision de la Constitution. Le nombre des États australasiens fédérés peut s'accroître de deux façons : d'une part, la Nouvelle-Zélande, restée à l'écart, peut accéder à la Fédération, et constituera un *New State*, par opposition aux six (y compris l'Australie Occidentale) *Original States ;* d'autre part, telle ou telle partie d'un État existant pourra, dans l'avenir, être érigée en colonie distincte. Pour être incorporé à la Fédération, l'État demandeur devra adresser au Parlement fédéral une copie de la délibération de sa législature et un certificat établissant les résultats du referendum populaire auquel il aura dû être procédé. Le Parlement fédéral prononcera ensuite à la simple majorité, et décidera souverainement de la représentation dont le nouvel État jouira au Sénat et à la Chambre basse (art. 121). La Constitution reste muette sur le cas, fort probable pourtant [1], où un *Original State* serait coupé en deux ou trois parties.

Si le fait vient à se produire, il conviendra probablement d'employer la procédure prévue au chapitre VIII pour la revision de la Constitution : les deux Chambres, successivement, votent la modification, qui, dans un délai de six mois, doit être soumise au referendum populaire. Ou bien, si, malgré le Sénat, la Chambre basse, par deux fois, à trois mois d'intervalle, votait un amendement quelconque à la Constitution, il y aurait pour le gouverneur général faculté d'ordonner que la nation australienne soit consultée.

Ainsi le referendum est entré de manière définitive dans les mœurs politiques de l'Australasie : c'est au peuple, source de toute autorité et de toute légalité, que les délégués au pouvoir exécutif s'adressent chaque fois qu'une question plus grave est posée. Le triomphe de la démocratie, affirmé déjà par l'établissement du suffrage universel pour l'élection des deux

---

[1] La partie Nord de l'Australie Méridionale, le district de Coolgardie dans le Queensland tendent très nettement à constituer des États distincts.

Chambres, se complète et paraît assuré de n'avoir point à craindre de réaction. Sauf la présence du gouverneur et la sanction qu'il donne, à de très rares exceptions près, aux lois votées par la législature, rien ne s'oppose à ce que le peuple souverain s'organise et s'administre selon ses goûts et sa fantaisie. Volontiers il désignera pour les plus hautes fonctions publiques des hommes dont l'obscure origine ne lui porte point ombrage, et toutes les colonies sont fort exposées à avoir quelque jour, comme il est arrivé à la Nouvelle-Zélande, un cabaretier pour premier ministre. Élu par le suffrage universel, le Sénat perd les trois quarts de sa raison d'être et ne peut servir de contrepoids à la Chambre basse. La rue, où les Écossais et les Irlandais bavards dominent aisément, fait volontiers entendre sa voix et dicte fréquemment ses ordres aux législateurs. En sorte que ceux-ci, tout individualistes qu'ils soient par atavisme britannique, sont entraînés à faire des lois empreintes de socialisme. C'est pourquoi beaucoup voient dans l'Australasie non seulement une démocratie, mais aussi, à bien des égards, selon le terme allemand, une *Sozialdemokratie*.

JOSEPH DENAIS-DARNAYS.

IMPRESSIONS

SUR L'ESPAGNE D'AUJOURD'HUI

Nous avons déjà, dans cette *Revue*, parlé de l'Espagne[1]; nous avons dit quelles étaient les ressources de ce beau pays, trop peu connu chez nous, quelles étaient aussi les préventions qu'il faudrait combattre, pour déterminer, par des concessions mutuelles, une « entente franco-espagnole ». Les fêtes encore récentes de la majorité du roi Alphonse XIII, auxquelles nous avons assisté, les premiers voyages officiels du jeune souverain dans les provinces du Nord, nous sont une occasion de revenir sur ce sujet, en précisant certaines indications de notre précédente étude et recherchant particulièrement aujourd'hui quelle est la situation politique et économique de nos voisins, ce qu'elle leur conseille et ce qu'elle nous conseille à leur égard.

Pour qui a sans parti pris, au mois de mai dernier, pratiqué les Espagnols chez eux, lu leurs journaux ailleurs que dans les traductions tronquées de nos agences, causé en diverses villes avec des gens de toutes classes et de tous partis, il est évident que le pays, dans la très grande majorité de ses habitants, est monarchique, attaché à la dynastie actuelle. Qu'il y ait dans ce sentiment général plus de fidélité personnelle chez les uns, plus de résignation aux faits accomplis chez les autres, c'est incontestable, mais loyalisme ou lassitude, on peut affirmer que presque tous les Espagnols sont décidés à faire l'économie d'une révolution. Par quelles difficultés, par quelles épreuves, dures à leur fortune comme à leur amour-propre, n'ont-ils point passé, au cours du XIXe siècle et surtout pendant les années les plus proches de nous? C'est Alphonse XII, le restaurateur de la concorde civile, mourant prématurément sans avoir donné sa mesure; c'est l'attente anxieuse de l'héritier du trône, puis la lutte quotidienne de la sollicitude maternelle contre les surprises d'un tempérament qui d'abord parut débile; ensuite sont

---

[1] H. Lorin. Une entente franco-espagnole (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er septembre 1901).

venues les tristesses de la guerre, et des colonies perdues, enfin l'ébranlement du crédit national. Aussi l'on sut gré à M. Villaverde, on lui est reconnaissant encore, de n'avoir pas, comme disaient les Romains, « désespéré de la République », d'avoir démontré au monde et à l'Espagne elle-même que les blessures reçues n'étaient pas mortelles.

Pendant les vicissitudes politiques de cette longue régence de seize ans, l'Espagne n'a pas cessé d'entourer d'un respect chevaleresque la reine-régente, si digne de toutes les sympathies; à cette femme remarquablement intelligente et bonne, l'histoire réservera certainement une place d'honneur à côté des Blanche de Castille, des Anne de Beaujeu qui furent vraiment les rois, sous des princes mineurs. Alphonse XIII, majeur par la Constitution, fils reconnaissant, et aussi politique avisé, a décidé que sa mère conserverait le rang et les honneurs de souveraine régnante et figurerait dans toutes les cérémonies publiques à côté de lui : pendant les fêtes du serment, les acclamations saluaient également le roi et la reine-mère. M. Sagasta, président du Conseil, avait déclaré peu auparavant, en conseil des ministres, qu'il prierait, lui aussi, la régente de faire violence à ses scrupules et de ne pas entrer dans la retraite.

Il nous est revenu que certains personnages, que plusieurs « très belles et haultes dames » désireraient une cour plus mondaine et plus gaie que celle de la régence; on avait même insinué, mais ce n'est qu'une calomnie tendancieuse, que le voyage de la reine en Autriche durerait... très longtemps. Alphonse XIII a fait à sa mère, revenant après une absence nullement démesurée, un accueil tout affectueux et déférent qui a dissipé toutes ces rumeurs : nous pouvons donc espérer que le jeune roi ne s'abandonnera pas à des coteries toujours prêtes pour s'emparer d'un souverain de son âge. Il nous souvient qu'à la bataille des Fleurs, au *Retiro*, il s'amusait ferme et que la casquette d'amiral, qu'il avait coiffée ce jour-là, penchait par moments tout de travers... ; naturellement bien doué, sérieusement instruit, qu'il ne confonde pas encore majorité et maturité; personne mieux que la reine-mère ne le tiendra en garde contre l'ambition et les complaisances intéressées des flatteurs. Tel est le vœu que j'ai entendu formuler à maintes reprises par des Espagnols très dévoués à la monarchie; sous la régence, disaient-ils, la royauté fut une institution vraiment

nationale; son avenir sera d'autant plus sûr qu'elle se maintiendra mieux au-dessus des intrigues de cour et des partis.

Aujourd'hui, l'Espagne a un immense besoin de paix; elle est disposée à étudier, à travailler; elle s'est réveillée de sa torpeur, au bruit sinistre de la guerre, et ne demande qu'à occuper, parmi les nations modernes de l'Europe, la place que lui assignent ses richesses naturelles et les qualités natives de ses citoyens. Au commencement d'un nouveau règne, elle souhaite ardemment que son espoir ne soit pas trompé. C'est là le sentiment essentiel qui se dégageait, pendant les fêtes, de toutes les conversations particulières, même des discours officiels auxquels le protocole laissait une allure personnelle, tel celui que prononça dans un magnifique langage M. Romero Robledo, à l'inauguration du monument d'Alphonse XII. Non seulement on désire cette paix féconde, mais beaucoup l'ont déjà largement escomptée : dans une ville moyenne de l'ouest de la province de Léon, on construit en ce moment une usine de force motrice qui coûtera trois millions de pesetas, et l'on ne sait pas encore, faute d'industrie locale, à qui l'on vendra cette force; mais les constructeurs ont l'absolue confiance qu'ils n'en seront pas longtemps embarrassés. On peut juger, par ce petit exemple, d'un état d'esprit général dans toute l'Espagne.

Quels événements, en effet, pourraient troubler la paix? Rien n'est à craindre pour l'Espagne, à ce qu'il semble, du côté des puissances étrangères; elle n'a plus de colonies lointaines pour tenter les convoitises des « empires »; voudrait-elle intervenir au Maroc, pour donner de l'air à ses présides du Rif, elle trouverait toujours la France, quoi qu'on en ait dit à Madrid même, empressée à ouvrir sur cette question des pourparlers amicaux. Là n'est certainement pas le danger; il est, en Espagne même, dans l'ardeur des compétitions politiques, qui détournent l'opinion et les hommes d'Etat du soin des intérêts supérieurs de la nation; il est dans l'agitation stérile des conflits sociaux, dans le désordre dispendieux et parfois malhonnête des administrations publiques. Cela, les journaux espagnols l'avouent eux-mêmes et les amis de l'Espagne, à l'étranger, peuvent le signaler aussi. Il n'entre dans cette observation aucune arrière-pensée de dénigrement systématique; tout au contraire, elle procède d'une sincérité toute

loyale, de la conviction que ce peuple mérite une fortune nouvelle.

*
* *

Nous ne dirons ici presque rien de la question des congrégations : elle est, pour les Espagnols, affaire particulière, à régler directement entre eux et le Saint-Siège. Nous ferons seulement deux observations : d'abord l'agitation pour ou contre les congrégations, plus étendue en surface qu'en profondeur, est un mouvement moins religieux que politique. Si, dans quelques provinces industrielles, les revendications ouvrières se teintent parfois d'anticléricalisme, c'est que les chefs des partis avancés dénoncent volontiers les congrégations comme une des formes de la société capitaliste. Ils sont écoutés avec complaisance par des travailleurs, dont la misère s'excite au spectacle de la vie plus calme et plus facile des cloîtres. Mais, si l'application vigilante des lois est ici nécessaire, la monarchie alphonsiste n'a rien à gagner à des scènes de violences contre les couvents, qui seraient assurément suivies de représailles et donneraient ainsi à une opposition carliste (ou intégriste) le principe de cohésion qui lui manque, en l'absence d'un prétendant sérieux.

Aussi paraît-il que le cabinet Sagasta ne s'est pas engagé sans quelque imprudence dans les discussions qui ont provoqué la sortie bruyante de M. Canalejas. Cet ancien ministre, dont personne ne contestera la haute valeur intellectuelle, a pu s'apercevoir, au cours de sa tournée de conférences, que tous les prolétaires d'Espagne ne se contentaient pas de sa belle éloquence. A Alicante, on l'acclamait comme un Messie : les femmes étendaient des vêtements sur son passage ; à Barcelone, où l'autorité militaire lui avait accordé, non sans un soupçon d'ironie, l'autorisation de prendre la parole, il était traité presque de renégat par les journaux des purs, qui ne s'arrêteraient pas à quelques paroles sévères, ni même à quelques rigueurs contre les congrégations. Le résultat le plus clair de cette campagne est un fait d'ordre tout politique : l'affaiblissement du parti libéral. Au milieu de septembre 1902, M. Silvela, chef de l'opposition, prenait acte des indécisions et des atermoiements du cabinet Sagasta : « Si les négociations avec Rome, disait-il dans un

discours à Malaga, réclament une grande réserve, on n'en doit pas moins demander au ministère une politique nettement définie. » Le parti de M. Silvela, que nous appelons, faute de mieux, conservateur, n'est pas plus clérical que celui de M. Sagasta, dit parti libéral. Mais plus qu'en toutes autres, en ces matières si délicates, à côté des principes, il y a « la manière ». Il sera utile pour nos voisins que leur gouvernement, quel qu'il soit, mette fin à un conflit dont les congrégations seraient le prétexte et qui pourrait dégénérer en crise sociale grave.

Une réforme impérieusement urgente, entre toutes, est celle de l'administration. Chez nous, l'administration est en quelque sorte le soutien de la vie publique. Il est facile de railler nos fonctionnaires, et certainement une meilleure division du travail nous permettrait de diminuer l'armée des « budgétivores »; mais cette armée ne se compose guère que de soldats dévoués à leur quotidienne besogne et satisfaits de l'existence modeste, que leur assure un traitement régulier. En Espagne, où la vie parlementaire est aussi pleine de vicissitudes qu'en France, l'administration sous-jacente n'a pas, dans son ensemble, la même solidité; souvent les fonctionnaires des municipalités, même de l'État, ne sont pas payés à date fixe; d'autres ne reçoivent que des salaires dérisoires et se procurent, comme ils peuvent, de quoi nourrir leurs familles.

En mai dernier, dans l'antichambre de certain ministre qui distribuait les invitations à l'une des fêtes les plus recherchées, quinze ou vingt personnes de tous rangs causaient, fumaient, lisaient leurs journaux; toutes les portes étaient ouvertes; des huissiers, dans le corridor voisin, jouaient avec leurs enfants, sans s'inquiéter des gens qui allaient et venaient devant eux; des solliciteurs étaient assis pêle-mêle sur tous les sièges et sur les bureaux des secrétaires; il y avait là un général, très connu dans la haute société madrilène, et des ouvriers, venus en tenue de travail, sans doute pour obtenir la faveur souhaitée par un employé de leurs amis... Cependant, tout près de la Puerta del Sol, on vendait presque publiquement, pour deux ou trois cents pesetas, les invitations si convoitées, dont chacune portait en toutes lettres : *Personal è intransferible. Prohibida la venta.*

A quoi bon citer d'autres traits? Il est clair qu'une adminis-

tration aussi peu *tenue* n'offre que des garanties médiocres pour la gestion des affaires publiques. L'impôt ne rend pas à proportion de ce que paie le contribuable. A travers les bureaux, des dossiers non recommandés cheminent sans hâte, s'arrêtent souvent ou se trompent de route. Tout cela se résume en des frais inutiles. Les ouvriers des provinces industrieuses, qui sont les plus laborieuses de l'Espagne, sont ceux aussi qui ont relativement le plus de besoins; moins indifférents que les paysans des provinces centrales, ils ont plus de peine à vivre, ils sont plus souvent témoins de petits abus, victimes de menues vexations qui finissent par les exaspérer; ils passent alors volontiers à l'idée républicaine, non qu'ils en veuillent expressément à la monarchie, mais parce qu'on leur représente la République comme le gouvernement de la justice et de la fraternité. Comment s'étonner de cette évolution? Une refonte énergique de l'administration espagnole pourrait seule l'arrêter et c'est de quoi devront s'occuper sans tarder, quelle que soit l'étiquette de leur groupe parlementaire, les ministres et les conseillers du jeune roi.

Dans cet ordre d'idées, il est utile de relever une cérémonie dont il a été peu parlé en France, parce qu'elle a précédé les fêtes plus internationales de la majorité : je veux parler de l'inauguration à Madrid de plusieurs groupes scolaires, en présence du roi, de la reine-mère et de nombreux dignitaires. Madrid, la capitale même de l'État, manque d'écoles populaires. Beaucoup de petits employés, de boutiquiers, d'ouvriers laissent leurs enfants dans une complète ignorance, parce qu'ils n'ont pas de quoi payer l'école et qu'il n'en existe pas de gratuite dans leur quartier. Désormais — car je suppose que l'on ne se contentera pas d'avoir posé les « premières pierres » — Madrid sera un peu mieux pourvu; les écoles nouvelles seront construites sur des plans assez vastes pour permettre la division des enfants en plusieurs classes, suivant l'âge et l'instruction; les maîtres en seront choisis avec soin et convenablement rétribués. C'est la régente elle-même qui a donné le terrain pour une école voisine du palais; plusieurs grandes familles ont tenu à honneur de suivre ce royal exemple. La grandesse d'Espagne comprend qu'elle ne peut plus, sans danger pour elle-même, rester indifférente à l'éducation du peuple, et la réforme administrative doit aller de pair avec le développement de l'instruction.

*
* *

La misère des travailleurs est surtout provoquée par la hausse du prix de la vie, et celle-ci s'explique notamment par la hausse du change. L'Espagne, qui n'est pas un pays à finances avariées, qui paie régulièrement ses créanciers étrangers, manque de « saine monnaie », et ce sont, en dernière analyse, les plus pauvres qui en souffrent le plus. Pendant la guerre de Cuba, le change dépassa 100 %. La spéculation aidant, on en vint à ce résultat extraordinaire que la pièce de cinq francs ne représentait même plus sa valeur de métal fin : il était avantageux de la vendre comme lingot d'argent! Aujourd'hui le change a notablement baissé, mais il oscille encore autour de 34 % après avoir atteint 43 % au milieu de l'année 1901. Qu'importe aux Espagnols, dira-t-on? Ceux qui voyagent à l'étranger, les clients de Biarritz et de Paris, sont pour la plupart des gens riches, auxquels assurément une perte de 34 % n'est pas indifférente, mais qui peuvent la supporter. Les industriels et producteurs espagnols, qui paient leur personnel en pesetas, fabriquent, au contraire, à meilleur compte que ceux du continent et le change pour eux représente une véritable prime d'exportation. Quant aux ouvriers, payés en pesetas, c'est en pesetas aussi qu'ils achètent ce dont ils ont besoin. On en conclut que l'élévation du change n'atteint pas d'intérêts vitaux en Espagne, et quelques Espagnols seraient même d'avis, y trouvant sans doute des avantages personnels, qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter.

Or c'est là une erreur absolue : l'Espagne, voisine et malgré tout tributaire de pays à monnaie saine, perd en puissance économique un coefficient qui est figuré par la dépréciation de sa monnaie. Le fait ne serait sans gravité que si elle pouvait vivre sur elle-même ou par des relations avec des puissances à monnaie avilie comme la sienne. Dans l'espèce, ses usiniers, qui font venir de l'étranger leurs matières premières, sont obligés de les payer en or. De même l'État, pour les coupons de sa dette extérieure, les compagnies de chemins de fer, pour leurs approvisionnements de matériel et de charbon, sont grevés, du fait du change élevé, de dépenses supplémentaires très lourdes; leur situation en est amoindrie sur le marché international et de plus, en Espagne même, il leur est impos-

sible d'apporter à leurs services des améliorations pourtant indispensables.

Prenons pour exemple la Compagnie Madrid-Saragosse-Alicante, qui est dirigée avec beaucoup d'intelligence par des hommes épris de progrès : en 1901, la perte qu'elle subit par le change est évaluée à 12 millions de francs, correspondant à un dividende de 24 francs pour 500.000 actions. Or elle a donné seulement 6 pesetas de dividende, au lieu de 9 dans l'exercice précédent. Est-ce donc que ses bénéfices ont diminué? Tout au contraire, les statistiques en montrent l'augmentation presque constante; elle a passé des conventions avec les Compagnies de Catalogne, et son contrôle s'étend maintenant, au Nord-Est, jusqu'à la frontière française; elle a conclu avec la Compagnie du Nord de l'Espagne un traité qui a terminé la guerre de tarifs jadis déclarée sur des voies concurrentes de l'Aragon, vers Barcelone. Mais le change l'accable et si nous parlons d'elle, c'est qu'elle est la plus robuste des Compagnies espagnoles, la seule qui ait toujours payé strictement ses obligataires. Les usiniers catalans, qui ont certainement profité de la hausse du change pour exporter beaucoup, en viennent à désirer aujourd'hui la baisse : les mines de houille de leur province ne suffisent pas à leurs besoins, le coton leur revient très cher, et les ouvriers montrent des exigences croissantes que justifie la difficulté croissante de leur existence.

C'est un fait que les objets de première nécessité coûtent plus aux Espagnols en *pesetas* qu'aux Français en *francs*. Ainsi, dès l'été de 1901, le lait coûtait à Madrid 0 pes. 50 à 1 peseta le litre, contre 0 fr. 30 à 0 fr. 50 à Paris; le pétrole 0 pes. 95 contre 0 fr. 55, le kilo de pain 0 fr. 40 contre 0 fr. 35 [1]. Mais rien n'est plus significatif que les prix de la viande de boucherie qui atteignent, et même ont dépassé, 3 pesetas le kilo pour le bœuf. Le bétail consommé à Madrid est élevé, pour plus de moitié (environ 40.000 têtes sur 70.000 de consommation annuelle), dans les provinces de Léon, de Galice et des Asturies. Or les éleveurs de ces provinces, encouragés à l'exportation par la hausse du change et le voisinage de la mer, ont, depuis quatre ans, beaucoup vendu à l'étranger. L'Angleterre a

---

[1] Juan Barco, *El Problema Obrero*, travail couronné aux jeux floraux de Salamanque, le 15 septembre 1901.

fait acheter des bœufs par milliers, pour le Transvaal; les pasteurs des Pyrénées et les bouchers des grandes villes de France ont acquis de même des troupeaux entiers, au point que la Compagnie du Nord de l'Espagne manqua de matériel pour les transporter à la frontière et refusa des trains.

A l'heure actuelle, les bouchers d'Espagne ne savent plus où trouver le bétail nécessaire aux abattoirs. Ils commencent à faire venir des bœufs de l'Argentine, qui ressortent rendus à Madrid à 375 francs par tête ou 510 pesetas (au change de 36 %). Les fabricants de saucisses de Candelario, qui sacrifient chaque année 5.000 porcs et 15.000 bœufs, se demandent s'ils n'arrêteront pas le travail, et leur clientèle s'étend à toute l'Espagne. Le gouvernement sera probablement amené à diminuer les droits de douane sur le bétail (40 pesetas par tête de bœuf); mais plusieurs années s'écouleront avant que le troupeau espagnol soit reconstitué. On pourrait faire, à propos des chevaux, la même observation; après avoir enlevé à prix d'or toutes les montures disponibles d'Espagne, des agents portugais de l'Angleterre importaient de France, dans telle ville espagnole voisine de la frontière portugaise, des chevaux que nos éleveurs pouvaient croire vendus à l'Espagne et qui étaient en fait destinés à l'Afrique du Sud. L'élévation du change permettait ce trafic lucratif malgré les douanes.

On comprend par ces observations comment la question sociale dans l'Espagne d'aujourd'hui tient étroitement à la question fiscale. Les réclamations des ouvriers, quoi que l'on pense de leurs grèves et des vivacités de leur langage, sont presque toutes légitimes; un examen impartial de leurs doléances commandera, dans la plupart des cas, de leur donner satisfaction. Les industriels catalans sentent très bien que l'avenir de leurs fabriques est lié à l'amélioration du change. Lorsque M. Urzaiz présenta ses projets, il fut soutenu par plusieurs députés des provinces industrielles de la péninsule; de Catalogne, en particulier, lui étaient venus des encouragements caractéristiques.

Nous ne croyons donc pas nous avancer trop, en affirmant que le problème menaçant, à l'aube du nouveau règne, est le problème du change. L'Espagne a si rapidement développé ses industries qu'elle souffre de surproduction. Les fabricants de sucre ralentissent leur exploitation, et l'on ne continue plus la

folie de défoncer des pâturages pour planter de la betterave. Le marché intérieur n'est pas assez riche, ou du moins assez outillé, pour absorber régulièrement les stocks démesurés qui ont été accumulés, car sa faculté de consommation est atteinte par la crise du change. A Madrid, beaucoup d'ouvriers ont renoncé à manger de la viande; la volaille même, qui est abondante dans tous les pays d'agriculture, manque dans les grandes villes d'Espagne, et des hôteliers s'en approvisionnent en France ou en Algérie! Le paysan, après avoir touché de beaux prix pour ses animaux adultes, a tué ses jeunes et se trouve entièrement démuni... Ainsi l'Espagne, vidée par le jeu du change de toutes ses réserves alimentaires, est impérieusement obligée, en attendant que le temps ait rétabli l'équilibre, de s'adresser à l'étranger, même pour ce qu'elle consomme tous les jours; les usines travaillent moins, les ouvriers dépensent davantage pour vivre plus chichement qu'autrefois, le paysan n'a plus de cheptel... Evidemment cette situation économique est grave; une baisse du change en diminuerait beaucoup les dangers en facilitant la vie quotidienne aux classes pauvres et permettant la reconstitution des réserves du marché intérieur.

*
* *

Il ne semble pas qu'il ait été fait beaucoup jusqu'ici pour l'amélioration du change; on accuse de la dépréciation de la peseta l'excès de la circulation fiduciaire, l'impuissance de l'État à rembourser la Banque d'Espagne qui, en échange de son privilège d'émission, lui a consenti à bas prix des avances considérables, ou encore l'excédent des importations sur les exportations qui expliquerait, avec le paiement des coupons de la dette extérieure, le drainage de l'or à l'étranger. Toutes ces causes ont certainement contribué à provoquer la crise; mais une autre plus importante est la stagnation du commerce extérieur de l'Espagne. M. Urzaiz était surtout frappé de la puissance de la Banque d'Espagne : cet établissement possède à Madrid, entre la calle Alcalà et le boulevard du Prado, un colossal édifice, bâti de 1884 à 1891. Il serait aisé de commenter, comme peu discrète, une inscription gravée sur la façade : « le *roi* Alphonse XII a posé la première pierre, et l'*assemblée des actionnaires* a célébré l'inauguration ». Que la

Banque ait rendu à l'Espagne d'éminents services, cela est incontestable, et à une époque où il n'était pas sans risque de prêter ce concours à l'État; que ses premiers actionnaires aient été largement récompensés de leur confiante initiative, on n'en peut douter non plus, et vraiment, il serait malséant de s'en plaindre.

Peut-on dire aujourd'hui que la circulation fiduciaire est trop élevée, qu'il faut obliger la Banque à la réduire? Rien n'est moins sûr; les billets émis montent à 1.600 millions et des hommes fort au courant des affaires financières de la péninsule, comme M. Yvo Bosch, assurent que ce n'est pas trop : une partie de ces billets est thésaurisée par les petits épargnants, comme les pièces d'or d'autrefois, elle ne sort pas des « bas de laine ». Raréfier les billets de banque serait donc sûrement rendre les transactions plus difficiles ; et l'on doute que la baisse du change en fût un résultat durable. D'autre part, comment l'État pourra-t-il rembourser la Banque? Seulement en empruntant à cet effet, autrement dit en remplaçant par des dettes à 4 ou 5 % celles qui ne lui coûtent aujourd'hui que 2 1/2. Certes ce remboursement, au moins partiel, doit être poursuivi ; car, plus libre vis-à-vis de sa créancière, l'État pourra traiter avec elle une novation de ses statuts; mais il doit penser aussi à ménager les contribuables, donc ne pas accroître les charges budgétaires. Nous croyons que, sans impôts nouveaux, en assurant la rentrée plus exacte jusqu'aux caisses publiques des taxes existantes, en remaniant certaines administrations où le personnel de direction est en excès, l'État trouverait aisément les 20 millions annuels nécessaires à gager l'emprunt de remboursement. Et nous revenons ainsi, par un biais nouveau, à reconnaître l'urgence de la réforme administrative.

Mais il ne suffit pas de réorganiser la Banque d'Espagne, sans brusquerie et sans mauvaise humeur (peut-être M. Urzaiz s'est-il montré trop juriste et pas assez diplomate) ; il faut faire entrer de l'or dans la péninsule et l'y faire circuler avant qu'il ne retourne à la frontière. Le paiement en or des droits de douane, judicieusement ordonné par M. Urzaiz, est un expédient d'appoint, dont l'effet utile est certain, mais sera très lent. On parle aujourd'hui d'une entente entre l'État, les Compagnies de chemins de fer et la Banque d'Espagne, d'un emprunt gagé sur les mines d'Almaden. Nous ne sommes pas encore

assez renseignés sur ces projets pour les apprécier ici. Entraver les importations, comme l'indiquent quelques économistes trop confiants en la balance du commerce, serait troubler, à mort peut-être, des échanges déjà précaires, sans compter que la vie matérielle devient trop chère dans les pays qui exportent sans mesure ce qu'ils consomment. L'Espagne devrait plutôt s'attacher à restreindre plusieurs de ses exportations, vendant à l'étranger plus de matières premières et de produits fabriqués, mais moins de denrées alimentaires, sauf les vins, dont elle est encombrée.

Pour nous, la baisse du change suivra nécessairement le progrès du commerce extérieur de l'Espagne, à la seule condition que cette renaissance soit surveillée conformément aux besoins du contribuable espagnol, et cela est possible, si le gouvernement de Madrid veut et sait s'entendre avec ceux d'autres puissances. Il sera sous peu conduit à négocier des traités de commerce, soit pour ouvrir au dehors des débouchés à quelques-unes de ses marchandises nationales, soit pour fournir économiquement à sa consommation et à la reconstitution de ses réserves d'autres produits qui manquent aujourd'hui. De là ressort que, dans ces traités, des clauses viseraient à l'établissement de relations permanentes, d'autres à faciliter des rapports qui seraient plus temporaires; mais ce ne serait pas une raison pour ne pas rechercher le marché espagnol, même sachant qu'il sera un jour — par exemple, après quatre ou cinq ans pour le bétail — en état de se suffire de nouveau à lui-même.

Les viticulteurs et les négociants d'Espagne s'efforcent de placer à l'étranger les vins dont tous leurs chais sont pleins; ils sont en train de conquérir la Suisse, au détriment des Italiens et des Français; ils commencent à pénétrer dans l'Allemagne méridionale et rhénane et petit à petit dans toutes les régions de l'Europe où le vignoble local produit des vins faibles et demande des vins chargés en alcool pour conserver ou exporter sa production. De plus, en Espagne même, la préparation du vin est de plus en plus soignée; l'usage des machines est introduit; des associations de propriétaires se constituent, pour faire venir, en diminuant les frais généraux, la vaisselle vinaire, les engrais, etc... Ce qui est vrai pour la vigne l'est aussi pour d'autres cultures, qui renoncent à leurs routines

séculaires. De là l'empressement des fabricants étrangers à solliciter des commandes en Espagne; mais ils s'empresseront en vain, si ce pays s'appauvrit et devient incapable de poursuivre ses efforts.

Les voyageurs que l'on rencontre en ce moment, d'un bout à l'autre de la péninsule, sont des Allemands, et aussi des Catalans; çà et là des Belges, des Anglais, quelques Français, ceux-ci trop vite rebutés dès les premières difficultés. Récemment, et malgré les souvenirs de la lutte à peine assoupie, les États-Unis sont entrés en lice, et des compagnies de chemins de fer ont reçu leurs offres pour des charbons. Ne devrions-nous pas, en France, disputer cette carrière à l'activité de nos concurrents? L'Espagne a besoin de l'étranger, elle le sait, elle l'admet; elle comprendra plus nettement tous les jours que, pour conjurer la crise financière qu'elle traverse, il lui faut surtout rétablir l'équilibre de sa vie économique, et pour ce faire conclure une série d'accords commerciaux avec diverses puissances. Laisserons-nous donc échapper l'occasion très propice d'un rapprochement? N'attendons pas qu'on vienne à nous; ainsi que le conseille l'ardeur des rivalités contemporaines, faisons les premiers pas.

*
* *

A quel prix l'Espagne accueillera-t-elle nos avances? Puisque ce sont des vins surtout qu'elle produit et voudrait vendre au dehors, offrons-lui — je ne crains pas de le dire et de le répéter — des concessions pour ses vins. Nos sortes fines n'en seraient pas affectées, et j'ai la conviction que, non seulement en France, mais même en Algérie, l'admission favorisée d'une quantité importante de vins espagnols, *dans les entrepôts spéciaux de quelques ports*, serait un bienfait pour nos viticulteurs comme pour nos négociants. Pourquoi ne nous proposerions-nous pas, en échange, d'ouvrir le marché d'Espagne au bétail français et algérien, soit pour la boucherie, soit pour l'élevage? Ce serait, dit-on, nous préparer une concurrence pour l'avenir; mais ce serait aussi nouer des relations personnelles qui survivent au changement des courants commerciaux; ce serait contribuer à l'enrichissement de l'Espagne, au maintien de la paix sociale dans la péninsule; et nous avons tout à gagner à traiter avec des clients riches. La décadence du commerce franco-espagnol

ne cesse de s'accuser. Pour les cinq premiers mois de 1902, les chiffres officiels sont, aux importations d'Espagne en France, 68.017.000 francs contre 71.715.000 pendant la période correspondante de 1901; aux exportations de France en Espagne, 53.959.000 francs contre 54.835.000 en 1901 et 57.412.000 en 1900. Le mouvement, on le voit, est continu; il n'est que temps d'aviser.

Allèguera-t-on des antipathies politiques ou populaires? Mais la Triplice, renouvelée alors que des différends économiques divisent les alliés, prouve que les diplomates s'entendent parfois plus vite que les hommes d'affaires. Réciproquement, bien que les Espagnols et les Portugais soient d'assez mauvais voisins, leurs gouvernements ont signé des conventions de mutuelle complaisance douanière. Puis il n'est pas exact que les Français sont peu aimés en Espagne. Il est même des provinces où l'on se plairait à les attirer, au risque de les compromettre, en des manifestations d'ordre intérieur où ils n'ont que faire. Ailleurs, ils ont des amis dans tous les partis. Mais il faut bien avouer que les grands journaux espagnols, par lesquels seuls la plupart de nos voisins apprécient l'étranger, accueillent trop souvent des informations dont la tendance nous est peu favorable, et toujours sans contrepartie; de leur côté, les journaux français publient rarement des correspondances documentées et sérieuses sur l'Espagne; malgré le mot célèbre, les Pyrénées sont plus hautes que jamais!

Désespérerons-nous pourtant de les abaisser un jour? Non certes, car c'est l'intérêt commun de la France et de l'Espagne; la parenté de race n'est pas un vain mot, il ne serait sans doute pas impossible de la préciser et de la resserrer en ce moment. Il y a peu de jours, la *Correspondance militaire* qui est inspirée par le général Weyler, ministre de la Guerre, publiait un article de fond très important: l'Espagne, y était-il dit, ne peut tarder à sortir de son isolement; une alliance avec l'Angleterre eût présenté des avantages mais le sentiment populaire y est hostile; un accord avec la France serait autrement accueilli. Et le journal officieux laissait entendre que le moment n'en est pas éloigné. L'Espagne n'a pas pu ne pas remarquer nos attentions à son égard, depuis l'avènement d'Alphonse XIII; elle a, de son côté, envoyé à nos grandes

manœuvres du Midi le prince des Asturies, beau-frère du roi qui, véritable président de la délégation des officiers étrangers présents aux manœuvres, a su, sans rien dire qui pût froisser les susceptibilités de ses collègues, s'exprimer avec des nuances particulières sur le compte de notre armée et de notre pays... Saint-Sébastien retentissait ces jours derniers, à l'occasion d'un concours musical, de chaudes manifestations franco-espagnoles, cependant que des entrevues plus discrètes étaient signalées entre l'ambassadeur d'Espagne en France et de hauts personnages de Madrid.

Nous relevons avec joie toutes ces indications; persuadés que la fortune de l'Espagne doit être liée à celle de la France, nous applaudirons de grand cœur à tout ce que feront les directeurs de la politique espagnole pour régénérer leur pays, pour préparer au roi Alphonse XIII un règne brillant et utile. Peut-être des Espagnols jugeront-ils que, dans les pages qui précèdent, j'ai poussé au noir le tableau de l'Espagne contemporaine, afin de mieux faire ressortir l'urgence des indispensables corrections; je n'ai pourtant donné que l'impression sincère d'un spectateur sans préventions. Si modeste que soit mon témoignage, pourquoi dissimuler la sympathie que je professe pour l'Espagne, et mon très vif espoir qu'elle soit bientôt mieux connue de la France, plus amicalement unie avec elle? Je sais que beaucoup d'Espagnols, et non des moindres, professent les mêmes idées et se bercent des mêmes désirs; il ne m'a pas paru inopportun, après avoir dit sans détour ce que je pense de l'Espagne contemporaine, de constater cette communauté de sentiments, avec la confiance qu'elle s'affirmera bientôt par des faits.

Henri Lorin,

Professeur à l'Université de Bordeaux.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *Le départ de M. Beau; les projets du nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine.* — M. Beau, le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine, est parti de Marseille, le 21 septembre, pour rejoindre son poste. Avant de s'embarquer, M. Beau a bien voulu donner un aperçu de ses projets et de ses idées.

Le nouveau gouverneur général a d'abord déclaré que sa ligne politique sera celle de son prédécesseur, avec lequel il se trouve en communauté de vues complète sur le développement qu'il faut donner à l'Indo-Chine.

Il s'efforcera notamment d'achever, dans le plus bref délai possible, le réseau de chemins de fer et maintiendra l'œuvre politique, administrative et fiscale existante. Pour en arriver au point où elle en est, il y a eu bien des résistances; elle n'a pu être faite qu'au prix de nombreux froissements. Ses soins porteront à les effacer, à les faire oublier.

Le nouveau gouverneur juge nécessaire, indispensable, d'assouplir maintenant les difficultés premières et d'adoucir, pour le contribuable, les effets de l'œuvre accomplie.

M. Beau, qui se déclare partisan d'un peu de décentralisation, s'occupera — maintenant que les projets et les travaux de chemins de fer peuvent être considérés en bonne voie — de l'agriculture, du développement à apporter aux canaux et aux voies navigables qui donneront de grands avantages aux indigènes. Il s'efforcera, en tout et pour tous, à rendre plus doux l'acquittement des impôts; il s'attachera avec le plus grand soin à cette partie de son programme. Pour le commerce, il entend supprimer les tracasseries, dont on se plaint au point de vue douanier, et il essaiera d'éloigner toute entrave susceptible d'arrêter le commerce dans son essor.

Interrogé sur les recherches minières à poursuivre, notamment dans le Yunnan, M. Beau rappelle que les trois provinces du Yunnan ont été concédées à une société qu'il aura pour devoir d'appuyer,

afin de lui faciliter sa tâche. Ses soins porteront sur l'achèvement du Yunnan-sen, qui fut déjà sa grande préoccupation à Pékin, où il réussit à amener, non sans difficultés, le gouvernement chinois à accorder à la France la concession d'une ligne étrangère sur le territoire chinois. Le gouverneur général aura pour soin primordial de maintenir les bonnes relations qui ont amené l'entente à ce sujet.

La situation au Quang-si n'inquiète pas M. Beau. La mauvaise récolte aura, cela est à craindre, pour conséquences, des actes de brigandage à prévoir; le pays est assurément en état d'insécurité, mais grâce à l'installation des postes frontières, il n'y a pas lieu de s'émouvoir.

Comment le nouveau gouverneur trouvera-t-il le budget de la colonie? M. Beau l'ignore, ou plutôt il tient, avant d'en parler, à se renseigner par lui-même. Il arrivera à Hanoï pour présider le Conseil supérieur, qui aura à le lui présenter; il n'aura donc pas le temps de lui donner un caractère personnel; il l'acceptera tel que les services le lui présenteront.

Il ne se dissimule pas que le budget actuel se présente avec de grandes difficultés, par suite des mauvaises récoltes qui ont amené un assez grand déficit dans les recettes; il n'en mesure pas encore l'importance, qui ne pourra être connue que dans quelques mois.

Pourtant, s'empresse d'ajouter M. Beau, ce déficit et ces difficultés n'entraînent aucune inquiétude pour l'avenir des finances de la colonie.

Le gouverneur général amène avec lui des gens possédant une connaissance complète des questions indo-chinoises; il n'a choisi pour collaborateurs que des personnes ayant déjà fait leurs preuves. M. Hardouin, son chef de cabinet, fut consul à Canton après avoir été consul à Bangkok. M. Bonin était avec lui à Pékin, comme secrétaire de la légation, et venait de passer sept à huit ans dans ces résidences: il est surtout connu pour ses explorations. Quant à M. Boulloche, son éloge n'est plus à faire : c'est un colonial dans toute la force du terme.

Interrogé sur la défense de la colonie, le nouveau gouverneur considère qu'elle doit reposer, avant tout, sur l'affection des indigènes, qui nous donneront, étant avec nous, les moyens de repousser toute agression. La défense doit consister, en second lieu, dans une politique de conciliation basée sur le développement des intérêts économiques avec la Chine.

La Chine est un excellent pays, limitrophe sur une frontière considérable. Nous lui vendons du riz et d'autres produits; elle nous donne en échange cette admirable main-d'œuvre chinoise, qui a permis aux Anglais et aux Hollandais de mettre en valeur leurs possessions.

M. Beau est persuadé qu'en développant ces relations commerciales et économiques avec la Chine, nous écarterons tout danger de sa part sur nos frontières. Mais, ajoute-t-il, il ne faut pas, si jamais nous étions exposés à faire face à des difficultés avec d'autres puissances, nous exposer à être attaqués dans le dos.

« Je me suis appliqué, dit le gouverneur en terminant, à donner à la Chine l'impression que la République française ne nourrissait que des sentiments bienveillants à l'égard de la Chine; j'ai eu la chance d'avoir l'occasion de lui prouver la sincérité de ces sentiments; je suis bien convaincu qu'aujourd'hui le gouvernement chinois apprécie les bons procédés que la diplomatie française a eus pour lui dans la crise que la Chine vient de traverser. Je continuerai à développer cette politique d'entente avec la Chine; on ne peut rien faire qui ne soit basé sur l'intérêt mutuel. »

— *La catastrophe de la Martinique : la situation dans l'île.* — Les derniers cablogrammes transmis au département par M. le gouverneur Lemaire annoncent que les manifestations volcaniques paraissent avoir momentanément pris fin à la Martinique, et que la population revient au calme. M. Lemaire s'est immédiatement préoccupé d'assurer la reprise de la vie économique dans l'île. Voici d'ailleurs le plan d'action préconisé par le gouverneur et qui a été adopté dans ses grandes lignes par le ministre des Colonies : la région du Nord comprise entre la mer et une ligne passant du Carbet à l'anse du Lorrain serait définitivement mise en interdit; la population des villages ainsi abandonnés, et qui se trouve aujourd'hui agglomérée dans quelques communes et particulièrement à Fort-de-France, serait installée sur différents points déjà choisis au centre et au sud de l'île, de telle façon que les communes disparues revivent pour ainsi dire intégralement dans leur ancienne personnalité avec leurs mêmes habitants et leur même administration municipale.

Les sinistrés, qui se trouvent réunis dans des casernements provisoires et forment un danger permanent pour la santé publique, pourraient dès lors reprendre leurs travaux habituels.

Le ministre des Colonies s'est préoccupé en outre de l'installation éventuelle d'un certain nombre de familles martiniquaises à la Guyane et à la Guadeloupe : les gouverneurs de ces deux colonies ont été pressentis à cet égard.

— *Trois nouveaux câbles transatlantiques français.* — Le ministre du Commerce et des Postes vient de décider la mise en adjudication de la fourniture et de la pose des câbles de Brest à Dakar, de Tamatave à la Réunion et à Saint-Maurice, et de Saïgon à Pontianak (Bornéo). Évidemment on a raison de dire « mieux vaut tard que jamais » ; et il

convient certainement d'applaudir à cette décision, bien qu'elle se soit fait attendre si longtemps. Cependant, il est difficile de ne pas déplorer les lenteurs inexplicables de notre administration, qui fait vraiment trop bon marché de nos intérêts les plus réels et les plus immédiats.

On se rappelle l'émotion qui se produisit en France lorsque, dès le début de la guerre du Transvaal, l'Angleterre décréta la *mise en état de siège* de tous les câbles transatlantiques. Toute communication télégraphique entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie dut passer par la censure britannique qui disposait des câbles à sa guise, les fermant ou les rouvrant suivant son bon plaisir; et cette situation se prolongea pendant toute la durée de la guerre. La presse française tout entière, devant l'imminence du danger commun, réclama du gouvernement de promptes et efficaces décisions et l'on n'a pas oublié la campagne que nous avons menée ici même pour la réalisation d'une œuvre si essentiellement patriotique.

Tant d'efforts ne furent pas inutiles; du moins on put le croire un moment. Le Parlement fut saisi de la question. Le gouvernement déposa à la Chambre un projet qui fut confié à l'examen d'une commission spécialement désignée pour cela. Après de sérieuses études, la commission décida que la première amorce d'un réseau télégraphique sous-marin français devait être le câble Brest-Dakar, reliant la métropole à l'Afrique occidentale française et nous affranchissant ainsi de la domination britannique. Malheureusement, après ce premier effort, la fièvre des premiers jours tomba vite. L'administration des télégraphes mit la ligne proposée à l'étude, et l'on sait ce que durent les études administratives!

La Chambre, cependant, finit par s'impatienter. Dans la séance du 26 mars 1902, la question fut posée de nouveau et la discussion aboutit au vote de la résolution suivante :

Désireuse, dans un intérêt de sécurité nationale, de hâter le développement du réseau télégraphique sous-marin français, et, confiante dans les mesures déjà étudiées par le gouvernement, la Chambre l'invite à déposer dans le plus court délai un projet de loi portant ouverture en annuités du crédit nécessaire pour assurer l'exécution immédiate des projets déjà préparés.

C'est pour satisfaire à ce vœu de la Chambre que M. Trouillot, après s'être mis d'accord avec MM. Rouvier, ministre des Finances, et Bérard, sous-secrétaire d'État aux Postes et Télégraphes, a enfin décidé la mise en adjudication pour le 21 octobre prochain du câble entre Brest et Dakar. Cette adjudication ne deviendra définitive qu'après la promulgation de la loi ouvrant les crédits nécessaires. Le câble devra être en état de fonctionner dans un délai de quatorze mois, à partir de la ratification du marché.

Quant au câble de Tamatave à la Réunion et à l'île Maurice, il a pour but d'augmenter nos communications avec Madagascar et notre colonie de la Réunion. Enfin, la ligne de Saïgon à Pontianak a pour but d'assurer les relations entre l'Indo-Chine française et les îles de Bornéo et de Java.

Ces deux derniers câbles seront mis en adjudication en même temps que la ligne de Dakar à Brest et le cahier des charges fixe des délais plus courts pour l'exécution des travaux.

Comme nous le disions en commençant, il faut se féliciter du résultat, quelque longue qu'ait été l'attente. Mais il n'en reste pas moins nécessaire de rappeler que l'établissement du câble Brest-Dakar ne peut nous suffire. Isolé, le nouveau câble n'améliorerait guère la situation générale. Ce qu'il nous faut, c'est la constitution d'un réseau homogène complet, pouvant nous affranchir complètement de l'Angleterre. Il faut que partout nos colonies soient reliées à la métropole par des lignes indépendantes devant nous assurer la liberté absolue des communications, en quelque circonstance que ce soit. C'est une question de vie ou de mort pour notre domaine colonial.

— *Le monument du prince Henri d'Orléans.* — Le comité qui s'est constitué pour élever un monument à la mémoire du prince Henri d'Orléans s'est réuni, ces jours derniers, chez le comte Récopé. On sait que ce comité est ainsi constitué : président d'honneur, M. Doumer, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine : membres, M. Beau, gouverneur général actuel; M. François Deloncle, député de la Cochinchine; M. Godin, président du groupe colonial du Sénat; M. Eug. Étienne, président du groupe colonial de la Chambre; M. Grandidier, de l'Institut, président de la Société de géographie et de la Réunion des voyageurs ; le prince Roland Bonaparte, président de la Société de géographie commerciale ; M. Bouquet de La Grye, président de la Société des études coloniales et maritimes ; le prince d'Arenberg, président du comité de l'Afrique française ; M. Mercet, président de l'Union coloniale française ; M. Charles-Roux, président du comité de Madagascar ; le marquis de Breteuil, le duc de Luynes, M. Luiggi de Chastillon, le comte Récopé.

Le comité, après avoir examiné divers projets, a choisi celui qui était présenté par M. Raoul Verlet, qui fut d'ailleurs des amis du prince.

Ce projet comporte une sorte de pylône en avant duquel se détache une France ailée qui emporte vers la gloire, dans les plis d'un drapeau tricolore, le corps inanimé du prince. Au pied de ce groupe, une femme en larmes symbolise la Géographie.

Le monument, tout en marbre blanc, n'aura pas moins de 15 mètres de hauteur; trois des faces du pylône recevront des inscriptions commémoratives et des attributs.

Quant à l'emplacement choisi, c'est le cap Saint-Jacques, où se trouve la résidence d'été du gouverneur général. Le monument sera érigé dans un très beau site, non loin du phare.

Quelques membres du comité seraient, d'autre part, désireux de reprendre une idée exprimée par le prince Henri de son vivant, en élevant, à Paris même, un monument sur lequel seraient gravés tous les noms des explorateurs qui sont tombés victimes de la science.

Angleterre. — *L'appel des généraux boers.* — En réponse au *Livre bleu* de M. Chamberlain, dont nous parlions dernièrement ici, les généraux boers viennent de publier un appel à tous les peuples, où ils exposent la situation misérable des Boers et de leurs familles ruinés par la guerre et demandent qu'on vienne pécuniairement à leur secours.

Voici le texte de ce document :

Il est encore présent à la mémoire du monde comment les Boers, après une lutte effrayante de plus de deux ans et demi, ont été enfin obligés d'accepter, par l'entremise de leurs délégués à Vereeniging, les termes de paix qui leur ont été soumis par le gouvernement du roi Édouard VII. En même temps ces délégués nous chargèrent de nous rendre en Angleterre pour faire, en premier lieu, appel au nouveau gouvernement en vue de soulager l'immense détresse régnant partout dans les nouvelles colonies. Si nous ne réussissions pas, nous ferions appel à l'humanité du monde civilisé pour obtenir des contributions charitables. Puisque jusqu'ici nous n'avons pas réussi à obtenir du gouvernement anglais de secourir notre peuple plus amplement, et la détresse étant indescriptible, il ne nous reste qu'à nous adresser aux peuples de l'Europe et de l'Amérique.

Pendant les journées critiques que nous avons traversées, il nous a été doux, à nous et aux nôtres, de recevoir continuellement des marques de sympathie de toutes les contrées. Les appuis, tant pécuniaires que d'autre nature, venus de toutes les parties de la terre pour les femmes et les enfants dans les camps de concentration et pour les prisonniers de guerre, ont contribué infiniment à soulager le sort de ces pauvres malheureux, et nous saisissons cette occasion pour adresser des remerciements chaleureux, au nom du peuple des ex-républiques, à tous ceux qui, dans le passé, nous ont secourus charitablement. Le petit peuple boer ne saurait jamais oublier les secours reçus aux heures sombres de ses souffrances.

Le peuple des républiques était prêt à sacrifier tout pour son indépendance. Maintenant que la lutte est terminée, le peuple est totalement ruiné. Quoique nous n'eussions pas l'occasion de dresser un état exact de la destruction commise, nous avons la conviction, basée sur notre expérience personnelle, qu'au moins 30.000 maisons et fermes et aussi nombre de villages ont été incendiés ou détruits par les Anglais pendant la guerre. Nos demeures, avec le mobilier, ont été incendiées ou détruites, nos villages abattus, tous les ustensiles agricoles ont été brisés, les moulins ont été détruits, tout animal vivant a été enlevé ou tué. Rien ne nous reste, hélas !

Le pays est dévasté. La guerre fit de nombreuses victimes. Le pays retentit des pleurs des orphelins et des veuves délaissées. En outre, il n'est pas besoin de rappeler les énormes ressources nécessaires à l'éducation des enfants de Burghers. Dans notre grande détresse, nous nous adressons au monde avec la prière de secourir, par des contributions charitables, les veuves, les orphelins, les invalides et les autres nécessiteux et de procurer un enseignement satisfaisant à nos enfants.

Nous faisons allusion aux conséquences terribles de la guerre pour porter à la connaissance du monde nos grands besoins, mais nullement pour soulever les esprits à nouveau. Maintenant, le glaive repose dans le fourreau, mais la misère sera immense, surtout pendant un long hiver. Les dégâts causés par la guerre sont indescriptibles, de sorte que les petits secours que l'Angleterre fournira suivant les termes de la reddition, fussent-ils dix fois plus importants, seront absolument insuffisants même pour couvrir seulement les pertes de la guerre. Les veuves, les orphelins, les invalides, les nécessiteux pour qui seuls nous faisons cet appel en recevront peu et, dans la plupart des cas, rien du tout. Toutes les contributions seront versées au fonds qui sera intitulé : « Fonds général de secours aux Boers », et elles seront appliquées exclusivement aux besoins des personnes auxquelles elles sont destinées. Nous solliciterons la coopération cordiale des comités existant dans les différents pays de l'Europe et de l'Amérique. Nous sommes sur le point de visiter ces pays successivement, dans le but d'obtenir une réorganisation satisfaisante.

Cet appel est signé par les généraux Louis Botha, Christian R. De Wet, Johan Hercules Delarey.

Toute la presse anglaise a fort mal accueilli ce document, ce qui n'est pas pour nous surprendre ; mais dans toute l'Europe, il a produit une profonde émotion par sa dignité, sa simplicité et sa sincérité.

II. — ASIE

Golfe Persique. — *La Presse Indienne et les « Entreprises Françaises dans le golfe Persique ».* — Le correspondant du *Journal des Débats* à Djibouti lui adresse la lettre suivante que l'on retrouvera ici avec intérêt :

Djibouti, août.

La presse indienne, qui décidément souffre de moins en moins que d'autres puissances que l'Angleterre puissent songer à défendre leurs intérêts dans le golfe Persique, poursuit la campagne de dénigrement qu'elle a commencée depuis quelques mois contre ce que, dans son style pompeux, elle appelle les « entreprises » de la France et de la Russie dans le golfe Persique.

La visite de deux ou trois croiseurs russes et français dans ce golfe a suffi pour exciter sa bile d'une manière peu commune. A la seule pensée que, dans ces derniers temps, d'autres pavillons que celui de l'Union Jack ont osé franchir le détroit d'Ormuz, elle écume, et son courroux ne

connait plus de bornes quand elle réfléchit à ce fait que la présence de ces navires dans la mer d'Oman, due en grande partie à ses dénonciations fausses, a simplement réussi à démontrer jusqu'à l'évidence que toutes les attaques dirigées par elle périodiquement à chaque changement de moussons contre de malheureux boutriers protégés français sont aussi injustes que dénuées de sens.

Il est, en effet, certain que les croisières actives du *Catinat* et de l'*Infernet* n'ont amené la capture d'aucun de ces fameux négriers dont le pavillon tricolore couvrait impudemment, d'après elle, les horribles forfaits. Il n'y a donc plus d'illusions à se faire sur le but poursuivi si ardemment par les feuilles indiennes : tous leurs efforts tendent à amener la France à retirer sa protection aux quelques clients fidèles qu'elle possède encore dans ces régions en dépit des tracasseries et parfois des avanies dont ils sont victimes.

Ce premier échec, on le conçoit, n'est pas fait pour calmer l'irritation de la bonne presse indienne. Elle a maintenant à cœur d'élargir son champ d'action et de critique. Ce ne sont plus seulement à nos rares protégés indigènes qu'elle s'en prend, mais même à celles de nos entreprises qui jusqu'à ce jour avaient eu le bonheur d'échapper à ses redoutables attaques. Il n'est pas jusqu'à ce que nous tentons dans nos possessions qui n'ait le don de l'irriter. Aussi est-ce en termes réellement véhéments qu'elle appelle l'attention de la vice-royauté des Indes sur nos agissements à Djibouti et surtout sur le chemin de fer que nous y construisons.

Il faut coûte que coûte, dit-elle en substance, prévoir et empêcher le préjudice que cette voie ferrée occasionnera à Aden, et pour arriver à conjurer la ruine de cette localité, il y a lieu de créer sans retard une ligne concurrente qui, de Zeila, ira également au Harrar.

Le gouvernement britannique manquerait à tous ses devoirs s'il n'accordait à la Compagnie qui entreprendrait cette œuvre une garantie d'intérêt de 3 % qu'il n'aurait, du reste, s'il était embarrassé de la trouver, qu'à puiser dans le trésor indien.

Cette dernière suggestion est incontestablement admirable. Elle est assurément inspirée par un sentiment d'impérialisme auquel il convient de rendre hommage. Toutefois n'est-il pas permis de se demander d'abord si le chemin de fer de Zeila qui augmenterait facilement l'importance de cette rivale d'Aden contribuerait beaucoup à retarder la décadence de ce port et enfin si les finances indiennes, qui sont plutôt en mauvais état, accepteraient avec enthousiasme la nouvelle charge qu'il s'agirait de leur imposer et qui serait d'autant plus lourde qu'avant d'entreprendre la construction du chemin de fer en question, il faudrait subvenir aux dépenses de l'occupation effective de la zone qu'il aurait à traverser.

Or, s'il faut en croire les bruits qui circulent parmi les Somalis, le moullah Abdallah serait plus « fou » que jamais : il aurait réussi à rassembler sous son étendard 70.000 guerriers aussi « fous » que lui qui seraient déterminés à tenir tête aux troupes du colonel Swaine et à s'opposer à la prise de possession par l'Angleterre d'une partie quelconque de l'arrière-pays de Berbera et de Zeila.

III. — AFRIQUE

Afrique occidentale française. — *La navigabilité du Sénégal.* — Dernièrement le lieutenant de vaisseau Mazeran, qui autrefois fit une remarquable étude hydrographique du Mékong, recevait mission du gouverneur général de l'Afrique occidentale de rechercher la possibilité de rendre le Sénégal navigable.

La mission du lieutenant Mazeran est actuellement en voie d'exécution et les renseignements reçus à son sujet sont très satisfaisants. En effet, il résulte des études préliminaires faites par le distingué officier de marine qu'il n'existe aucune difficulté insurmontable pour rendre le Sénégal navigable. Il est donc permis, dès aujourd'hui, d'espérer que, soit au moyen de barrages, soit au moyen de chenaux, soit parfois au moyen de consolidation des berges, on arrivera au but recherché et tant désirable.

Il est à espérer que les travaux destinés à améliorer la navigation du Sénégal vont bientôt commencer. Il serait très désirable, en effet, de les voir mis en train sans tarder. On ne pourrait qu'applaudir à une telle œuvre appelée à donner un développement considérable au mouvement commercial d'une grande partie de nos possessions de l'Ouest africain.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS

Canal de Suez. — *Le mouvement de la navigation dans le canal de Suez en* 1901. — Voici, d'après les statistiques publiées par la Compagnie, quelques renseignements sur le mouvement de la navigation dans le canal de Suez en 1901 :

Le transit a compté, durant l'année dernière, 3.699 navires ayant une jauge brute de 15 millions 163.233 tonneaux et une jauge nette de 10 millions 823.840 tonneaux. Ces chiffres font ressortir une augmentation considérable sur les résultats de 1900, qui n'atteignaient que 3.441 navires, 13.699.238 tonneaux bruts et 9.738.152 tonneaux nets.

La décomposition, par pavillons, du mouvement de 1901 s'établit comme suit :

Pavillons	Navires	Tonnage brut	Tonnage net
Allemand	511	2.452.423	1.762.624
Américain	52	65.923	45.027
Anglais	2.075	8.651 015	6.252.819
Argentin	1	1.777	1.147
Austro-hongrois	138	555.065	408.518
Belge	4	7.036	4.873
Danois	20	76.178	56.746
Egyptien	1	62	30
Espagnol	35	155.974	112.721
Français	281	1.158.077	756.782
Hellénique	77	11.617	8.602
Italien	81	268.329	176.401
Japonais	57	334.553	237.338
Néerlandais	230	709.548	508.578
Norvégien	47	102.796	76.096
Ottoman	40	57.871	47.220
Portugais	6	4.339	2.383
Russe	129	537.035	363.685
Sarawak	1	365	231
Siamois	1	521	345
Suédois	4	2.729	1.574
Totaux	3.699	15.163.233	10.823.840

Si nous recherchons quelle a été, proportionnellement, la part des diverses marines dans ce mouvement, nous voyons avec regret que la France, malgré une augmentation continue, n'arrive qu'au troi-

sième rang : elle est distancée non seulement par l'Angleterre, mais aussi par l'Allemagne dont les progrès ont été surprenants dans les dernières années.

II. — ASIE

Indes anglaises. — *La récolte du riz en* 1901-1902 [1]. — Le rapport final du directeur général des statistiques du gouvernement, daté dn 24 février dernier, nous fournit les renseignements suivants en ce qui concerne la récolte du riz en 1901-1902.

Surface ensemencée en riz : 20.060.602 hectares contre 19.700.820 hectares pour la saison 1900-1901 ; soit une augmentation de 1,4 % en faveur de 1901-1902, en diminution néanmoins de 3,30 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Le rendement de la récolte s'est élevé à 20.172.685 tonnes de riz décortiqué, il était en 1900-1901 de 21.006.140 tonnes; le pourcentage de cette diminution est de 4 % et par rapport à la moyenne des cinq dernières années, il atteint 6,7 %.

C'est le Bengale qui tient la tête des provinces de l'Inde productrices de riz avec une supériorité considérable. La quote-part dans la production totale est de 14.544.213 tonnes, puis vient la Birmanie avec 3.058.617 tonnes et Madras en troisième ligne avec 2.569.855 tonnes.

Canton. — *Les soies en* 1900-1901. — Les soies de Canton se divisent, on le sait, en deux genres :

1° *Esatlées* ou soies dévidées à la main par des paysans, éducateurs de vers à soie ; 2° *Steam-filatures* ou soies dévidées mécaniquement dans les filatures à vapeur, outillées à l'européenne. Le nombre de ces filatures augmente chaque année. On en compte actuellement 200 environ ; les plus importantes ont 600 à 800 bassines occupant ainsi un grand nombre de bras.

Les achats se font en picul par l'intermédiaire de courtiers chinois; les ventes se traitent par balles de 48 kilog.; la campagne commence au 1er juin de l'année pour se terminer au 31 mai de l'année suivante.

La récolte, qui fut satisfaisante en 1899, a été médiocre en 1900.

Pendant la campagne 1900-1901, les cours ont varié dans de très sensibles proportions; au début, en juin 1900, les prix étaient de 850 piastres par picul pour les meilleures qualités ; ils se sont élevés fin novembre, suivant une hausse constante, à 1.250 piastres : cette première période de la campagne a été très active et les affaires bien suivies. Mais en décembre, le mouvement de hausse s'est trouvé

[1] *Bulletin économique de l'Indo-Chine.*

enrayé, par suite de la situation des marchés européens qui ont cessé d'envoyer leurs ordres. Les cours ont alors subi une baisse d'une centaine de piastres pour reprendre une petite avance, courant janvier.

Mais cette reprise n'a été que temporaire ; les prix ont fléchi de nouveau avec hausse et baisse successives et intermittentes pour tomber, à la fin de la campagne, à 750 piastres pour les meilleurs genres.

III. — AFRIQUE

République de Libéria. — *Situation économique en* 1900-1901. — M. L. Baret, agent consulaire de France à Monrovia, a rédigé un intéressant rapport sur la situation économique de la République de Libéria.

Malheureusement le manque complet de tout document officiel, de toute statistique ne permet pas de fournir des indications sûres et précises aux négociants désireux d'entrer en relations commerciales avec le pays. Néanmoins le document établi par M. L. Baret mérite de retenir l'attention.

Jusqu'à ce jour, seuls quelques ports de la côte libérienne sont accessibles aux étrangers qui n'ont pas le droit d'établir de maisons de commerce dans l'intérieur du pays. Cet état de choses, regrettable à tous les points de vues, va prochainement être modifié ; du moins M. L. Baret nous le fait espérer.

L'industrie est nulle, ou à peu près, au Libéria ; par contre, l'agriculture, qui est loin de ce qu'elle devait être dans un pays à végétation puissante, a un grand avenir.

Il n'y a actuellement, dans toute la République de Libéria, aucune maison de commerce française, aucun agent, aucun courtier.

La C. F. A. O. (Compagnie française de l'Afrique occidentale) a eu, autrefois, un comptoir à Grand-Bassa (comté de Grand-Bassa), et n'y ayant pas réussi, a renoncé définitivement à la côte libérienne. Mais, la situation a changé depuis dix ans. Les difficultés que rencontraient les étrangers ont bien diminué et diminuent chaque jour.

A part quelques spiritueux, vins de Champagne, de Bordeaux, à part quelques conserves fines, sucreries, les importations de France au Libéria sont nulles.

Un Libérien est en rapport depuis deux ans avec une maison de la Charente qui lui expédie du vin, du rhum, du vermouth. Mais ce n'est pas là ce qu'on peut appeler du commerce, vu les petites quantités importées.

L'Allemagne vient en tête des pays importateurs. La Grande-Bre-

tagne, l'Amérique et la Hollande trafiquent également avec le Libéria dont les exportations se réduisent à la vente des produits naturels du pays.

Navigation. — Mensuellement, la Compagnie Elder et Dempster (qui comprend l'*African and C°* et la *British African*) expédie de Liverpoul-Hambourg, par Rotterdam, onze steamers.

La Compagnie allemande A. Woerman en expédie cinq mensuellement.

La Compagnie Elder et Dempster a loué quelques-uns de ses beaux steamers (4.000 à 5.000 tonnes) à une compagnie belge qui fait le service d'Anvers au Congo *via* Monrovia (sous pavillon belge).

Enfin la Compagnie française Fraissinet, de Marseille, fait escale à Monrovia depuis le 1er novembre 1901, tous les deux mois, à l'aller et au retour.

A l'intérieur du Libéria circulent, sur la rivière Saint-Paul, deux launchs à pétrole qui, partant de Monrovia, vont à 30 milles jusqu'à White Plains et Millsburg ; les petites chaloupes sont très utiles à leurs propriétaires qui peuvent franchir la barre, à Monrovia, à la belle saison, et activer ainsi les opérations de chargement et de déchargement.

M. Baret termine son rapport par un exposé des usages commerciaux et fait les remarques suivantes :

« Ce qui fait hésiter les Français à tenir commerce au Libéria ou à y expédier nos articles, c'est la question du *crédit.* Les Allemands, Anglais, Hollandais, Américains n'hésitent pas, eux, à faire crédit.

« Ainsi, j'ai fait de nombreuses démarches auprès de plusieurs négociants, commerçants libériens pour les amener à trafiquer avec la France, surtout avec Marseille depuis l'établissement du service régulier des paquebots de la Compagnie Fraissinet à Monrovia. Tous m'ont répondu qu'ils n'ignoraient pas que certains de nos articles seraient plus appréciés sur la place que ceux d'Allemagne et d'Angleterre ; que l'huile, les amandes de palme étaient achetées à meilleur prix à Marseille (actuellement) qu'à Hambourg, Liverpoul. Mais qu'ils étaient engagés avec les négociants allemands et anglais, qu'avant tout ils devaient et voulaient s'acquitter, ce qu'ils font en envoyant les produits du pays, etc. »

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur est accordé à :

MM. Alvarez Canas, consul général de Costa-Rica à Paris, et E. Pollet, consul général de Belgique à la Nouvelle-Calédonie.

M. Delinon, ingénieur directeur des usines à gaz de Barcelone (Espagne), est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Chine. — M. le *capit.* Largemain est désig. pour prendre le command. du demi-escadron de chass. d'Afrique détaché en Chine.

Madagascar. — M. le *colonel* Lyautey est promu officier de la Légion d'honneur.

GÉNIE

Martinique. — M. le *capit.* Ferrie est désig. pour servir à la Martinique.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — Ont été désignés pour servir :

Au bataillon du Zinder : MM. les *capit.* Bruyère, et le *lieut.* Bosch.

Au 1er sénégalais, à destination de Saint-Louis : MM. le *lieut.* Fleury, et le *sous-lieut.* Abgrall.

Au 1er sénégalais, à destination de Konakry : MM. les *lieut.* Caumont et Quarez.

Au 2e sénégalais, M. le *capit.* Desallais.

M. le *lieut.* Feuillu est désig. pour serv. à l'état-maj. partic. de l'Afrique Occidentale.

M. le *lieut.* Monin est désig. pour serv. comme lieut. comptable au bataill. de la Côte d'Ivoire.

M. le *capit.* Salmon, du 2e tirailleurs sénégalais, est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Chine. — M. le *capit.* Mortreuil est désig. pour serv. au 16e rég.

MM. les *lieut.* Leturq et Régin sont désig. pour serv. au bataill. de Changhaï.

Indo-Chine. — MM. les *capit.* Faucon et Bonnin et le *lieut.* Chastanet sont désig. pour servir auprès de M. le Gouverneur général.

M. le *capit.* Wœlffel est désig. pour serv. à l'état-maj. des troupes de l'Indo-Chine.

Sont désignés pour servir au Tonkin :

MM. le *colonel* Ytasse ; le *chef de bat.* Lagarrue ; les *capit.* Guille, de Tavernier, Dez et Aupetit-Durand ; les *lieut.* Reydellet, Icart, Castaing, Coquebert de Touly, Beneyton et Rondet ; les *sous-lieut.* Ferrand, Chaperot et Kermorvant.

Sont désignés pour servir en Cochinchine :

MM. le *chef de bat.* Thoreux ; les *capit.* Sarran, Faulcon et Becker ; les *lieut.* Evrard et Aymard ; le *sous-lieut.* Moreau.

Madagascar. — Sont désignés pour servir à Madagascar :

MM. le *chef de bat.* Robard ; les *capit.* Véret, Labat, Durmelat, Rey, Chérel, Boutonnet, Quinque et Corre ; les *lieut.* Brégand, Simon, Ribes ; les *sous-lieut.* Delfaud, Eliaszowicz de Gieysz et Bornand.

M. le *lieut.* Corcuff est également désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. le *colonel* Belin est nommé command. sup. des troupes à la Martinique.

Sont désig. pour servir au bat. de la Martinique :

MM. les *capit.* Chabalier et Delacour et le *lieut.* Barbeyrac de Saint-Maurice.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *chef de bat.* Radisson est nommé au command. du bat. de la Nouvelle-Calédonie.

Sont désig. pour servir au même bat. :

MM. les *lieut.* Doualin et Billes.

Réunion. — MM. le *chef de bat.* Laurand et le *capit.* Gautier sont désig. pour servir au bataill. de la Réunion.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *colonel* Derbès est nommé command. de la défense de la place de Dakar.

M. le *capit.* Lussaud est désig. pour servir aux travaux milit. du Sénégal.

M. le *capit.* Fourneau est désig. pour command. la flottille du Bas-Niger.

Congo. — M. le *lieut.* Dufour est désig. pour remplir au Chari des fonctions administratives.

Chine. — Sont désig. pour servir au corps d'occupation à Tien-tsin :

MM. le *lieut.* Lepage et les *sous-lieut.* Bonnabel et Gardey.

Indo-Chine. — MM. les *capit.* Leblond et Bourguignon sont désig. pour servir auprès de M. le Gouverneur général.

Sont désignés pour servir en Cochinchine :

MM. le *chef d'escadron* Dupont, le *capit.* Pocard du Cosquer de Kerviller, les *sous-lieut.* Cauvin et Claquin.

Sont désignés pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin :

M. le *lieut.-col.* Melo, comme command. de l'artillerie ;

M. le *chef d'escad.* Pitault, comme command. du groupe des batteries ;

M. le *capit.* Mathieu, comme adjoint au lieut.-col. command.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Camp, Giraud, Hiestand, Schultz, Petitdent, Queffelec et Boulanger ; les *sous-lieut.* Jacquier, Candelot et Diraison.

Madagascar. — M. le *colonel* Ruaud est nommé au command. de l'artillerie de la colonie ;

M. le *sous-lieut.* Beulaygue est désig. pour servir à Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *officiers d'admin.* Grandmontagne et Rémont sont désig. pour servir aux travaux milit. de la Côte d'Ivoire.

M. l'*offic. d'admin.* Rivot est désig. pour servir aux chemins de fer du Soudan.

M. l'*offic. d'admin.* Granier est désig. pour servir aux travaux milit. du Sénégal.

Indo-Chine. — Les offic. d'admin. ci-après sont désignés pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin :

MM. Couturier, Magoja, Valet, Pleyber.

Sont désig. pour la direct. d'artill. du Tonkin : MM. Dumazer et Aviat.

M. Devaux est placé à la direct. d'artill. de Cochinchine.

Martinique. — M. l'*offic. d'admin.* Martin est classé à la direct. d'artill. de la Martinique.

CORPS DU COMMISSARIAT

Guadeloupe. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Pinvidic est nommé commissaire de l'inscript. maritime à la Pointe-à-Pitre.

Indo-Chine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Grosselin est désig. pour remplir les fonct. de chef du service admin. de la brigade de réserve de Chine au Tonkin ;

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Busy est désig. pour servir en Indo-Chine.

Madagascar. — MM. le *commiss. ppal. de* 3e *cl.* André et les *commiss. de* 2e *cl.* Kérourio et Dejean de la Batie sont désig. pour servir à Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Vergoz est nommé chef du service de santé à la Côte d'Ivoire ;

MM. Drevon, *méd. ppal de* 2e *cl.*, Fortoul, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Brisemur, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en Afrique occidentale.

Congo. — M. Morel, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, chef du service de santé au Chari, est inscrit d'office pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Indo-Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Cognacq est détaché auprès de M. le gouvern. général de l'Indo-Chine ;

M. Lépinay, *méd.maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au Tonkin ;

M. Hagen, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

Madagascar. — MM. Crenn, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, Lambert et Boin, *pharm. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Renault et Thomas-Derevoge, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, et Lainé, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Réunion. — Sont désignés pour servir à la Réunion :

MM. Le Guen, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, comme chef du service de santé, et Broquet, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Atlantique. — M. le *contre-amiral* Rivet est nommé au command. d'une division de croiseurs dans la force navale de l'Atlantique et arborera son pavillon sur le *Tage*.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

M. le *lieut. de vaiss.* Jacquemart est mis en activité hors cadres et détaché près de M. le gouverneur général de l'Indo-Chine.

Atlantique. — Sont désig. pour embarq. sur le *Tage* :

M. le *lieut. de vaiss.* Aubry, comme aide de camp du contre-amiral command., et M. l'*aspir. de* 1re *cl.* Petit de Meurville comme aspirant de majorité.

Sont désignés pour embarq. sur le même bâtiment :

MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Hersart de Villemarqué, Nicolas, Journé, Le Page, Philéas.

Sont désig. pour embarq. sur le *D'Estrées* :

MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Voisin, Manière et Boileau.

Mers d'Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Martel est désig. pour embarq. sur le *D'Entrecasteaux*.

Les *aspirants de* 1re *cl.* dont les noms suivent sont désignés pour embarquer dans la force navale de l'Extrême-Orient :

MM. Teillac (M.-P.), Bongrain (C.-E.), Aubert du Petit-Thouars de Saint-Georges (L.-G.-M.-F.), Deleuze (E.-E.), Darlan (J.-L.-X.-F.), Noël (E.-P.-A.-M.), Carbonnier (H.-M.-L.), De Saint-Quentin (M.-G.-R.-L.), Bion (E.-C.-A.), Muselier (E.-H.-D.), Tailleur (E.-B.), Filbien (P.-L.-G.), Donval (Y.-V.-M.), Aubert (L.-H.-C.), Sandré (H.-M.-J.).

Océan Indien. — M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Lagarde est désig. pour embarq. sur le *Catinat* à Madagascar.

Les *aspirants de* 1re *cl.* dont les noms suivent sont désignés pour embarq. dans la divis. navale de l'Océan Indien :

MM. Belloc, Fournier et Vasserot.

Océan Pacifique. — Les *aspirants de* 1re *cl.* dont les noms suivent sont désignés pour embarquer :

Sur le *Protet* : MM. Le Bigot, Clémentel, Richard, Ravenel, Hortet et Bourdon ;

Sur la *Durance* : MM. Delègue, Baule, Lambert et Grimault.

CORPS DU COMMISSARIAT

Atlantique. — M. le *commiss. ppal* Le Guillou-Creisquer est désig. pour embarq. sur le *Tage* comme commiss. de division.

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Crora est désig. pour embarquer sur le *D'Assas*.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Indo-Chine. — M. Perrier, *offic. d'administ.*, est classé à la direct. d'artillerie de Cochinchine.

SERVICE DE SANTÉ

Mers d'Orient. — Les *méd. auxiliaires* dont les noms suivent sont désig. pour embarq. :

M. Brunet sur la *Triomphante* dans la divis. de réserve ; M. le Couteur sur le

Vauban; M. Denier sur l'*Achéron*; M. d'Aubert de Peyrelongue sur le *Styx*; M. Rideau sur l'*Alouette*; M. Richard sur le *Pei-Ho*; M. Dorso sur le *D'Entrecasteaux*; M. Varenne sur le *Kersaint*, station d'Annam et Tonkin.

M. le *pharm. de 2e cl.* Porte est désigné pour embarq. sur la *Triomphante* dans la divis. de réserve.

Océan Pacifique. — M. le *méd. auxil.* Ségalen est désig. pour embarq. sur la *Durance* à Tahïti.

Atlantique. — M. le *méd. ppal* Pungier est désig. pour embarq. sur le *Tage*, en qualité de médecin de division.

AUMÔNIERS

Atlantique. — M. l'abbé Roux est désig. pour embarq. sur le *Tage* en qualité d'aumônier de division.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Sartor (A.-R.-A.) est nommé administ. de 4e cl. des services civils de l'Indo-Chine;

M. Faure (E.-A.) est nommé conseiller privé suppléant au Sénégal;

M. Vally (L.-S.-E.) est nommé notaire à Sainte-Suzanne et M. Rivaud, greffier de la justice de paix à Saint-Louis (Réunion).

Sont nommés membres du conseil privé de la Cochinchine, pour une période de quatre années :

M. Schneegans, en qualité de membre titulaire;

M. Vaquier, en qualité de membre suppléant;

M. Pereira est nommé greffier du tribunal de première instance de Pondichéry (Inde);

M. Locquet-Duquesne est nommé greffier du tribunal de première instance de Chandernagor (Inde).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Histoire de Cavelier de La Salle, par P. Chesnel. Exploration et conquête du bassin du Mississipi d'après les lettres de La Salle, les relations présentées à Louis XIV en son nom, les relations de plusieurs de ses compagnons de voyage, les actes officiels et autres documents contemporains. Paris. Librairie orientale et américaine J. Maisonneuve, 1901, in-8° de 228 p.

Ce n'est pas à l'aide de documents inédits que M. P. Chesnel a écrit cette *Histoire de Cavelier de La Salle;* comme il l'indique à la fin de son travail, il s'est surtout servi des documents contemporains : lettres, relations, mémoires, actes officiels, etc., réunis par le regretté Pierre Margry dans les deux premiers tomes de ses *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*. Peut-être M. Chesnel aurait-il dû, dans son exposé, faire usage des précieuses et intéressantes cartes du temps dont MM. G. Marcel et G. Gravier ont publié et commenté un certain nombre; son récit y eût gagné en précision et peut-être aussi en nouveauté. En tout cas, ce livre contient un bon exposé de l'état actuel de nos connaissances sur Cavelier de La Salle et sur son œuvre; c'est un bon ouvrage de vulgarisation.

H. F.

L'Allemagne, la France et la question d'Autriche, par André Chéradame. Paris, Plon, in-16 de 275 p.

M. Chéradame qui, il y a un an, se révélait par la publication d'une œuvre des plus importantes : *l'Europe et la question d'Autriche au seuil du* XX*e siècle*, a voulu initier le grand public à cette question singulièrement attachante et d'un intérêt si grand pour l'Europe entière. Le volume qu'il publie aujourd'hui, est donc un résumé de son ouvrage précédent, qu'il complète en même temps par l'histoire des quelques événements de l'an passé qui peuvent s'y rattacher.

Par des recherches incessantes, l'auteur est parvenu à réunir tous les petits faits, d'un faible intérêt pris en eux-mêmes, mais qui, groupés, sont l'indice d'un mouvement pangermaniste des plus intenses et des plus alarmants : propagande remuante et passionnée qui s'agite en Allemagne, bien vue et secrètement protégée par le gouvernement, propagande prussophile en Autriche, qui se base principalement sur la question religieuse, avec le fameux cri de ralliement : *Los von Rom.*

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

*La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIX*e *siècle*, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar.* Les 79e et 80e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Annuaire du Ministère des Colonies pour 1902. Un fort vol. de 790 pages. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris-Limoges, 1902.

Au Congo français : Les bassins de l'Oubangi inférieur et de la Sanga, par A.-J. Wauters. Une brochure de 19 pages avec carte. P. Weissenbruch, éditeur. Bruxelles, 1902.

Guide de l'Indo-Chine. Harar, Indes, Ceylan, Siam, Chine méridionale, par Cl. Madrolle. Un volume de 380 pages avec 23 cartes ou plans. Comité de l'Asie française, 19, rue Bonaparte. Paris, 1902.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (14 *septembre*). Commandant Ch. Bride : Aux grandes manœuvres du Midi. — X. : Madagascar : pacification du Sud. — (21 *septembre*). Jules de Cuverville : Aux grandes manœuvres. S. A. R. le prince des Asturies. — Commandant Ch. Bride : Les manœuvres du Midi. — (28 *septembre*). Manœuvres alpines en Haute-Savoie. — P. de Gondi : La question du Siam.

Annales coloniales (1er *octobre*). A. Leroy-Beaulieu : Les missions catholiques et l'expansion française. — P. Bourdarie : Le crédit, l'assurance et la mutualité en matière de colonisation.

Annales des sciences politiques (15 *septembre*). Ed. Van der Smissen : La question du suffrage universel en Belgique. — P. Mille : Le vote noir au Sénégal. — P. Lavagne : La politique financière de l'empire anglo-indien. — P. Lefébure : A la conquête d'un isthme. La solution diplomatique, le traité Hay-Pauncefote.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*septembre*). A. Terrier : Autour du lac Tchad. — R. de Caix : Les relations franco-anglaises.

Revue générale des Sciences pures et appliquées (15 *septembre*). W. Ramsay : Les gaz de l'atmosphère. — G. Vallat : La campagne antialcoolique et le monopole de l'alcool en Russie.

Revue des troupes coloniales (*août*). Capitaine Debay : Les communications en Annam. — Commandant Plé : Exposé sommaire des opérations de délimitation entre le Dahomey et le Togo.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS

L'opinion publique aura sans doute quelque peine à se faire une idée justifiée du dernier traité franco-siamois. Comme nous l'avons déjà constaté, chaque fois que la question du Siam a été soulevée, les appréciations des grands journaux sont visiblement dépourvues d'impartialité. Dans cette affaire, leurs articles ont été trop unanimement enthousiastes pour être pris tout à fait au sérieux. Quant aux dépêches qui leur arrivent d'Allemagne, où l'on trouve que la France a remporté un bien grand succès, ou du Siam, où l'on semble se lamenter sur les concessions faites dont on ne se console qu'en pensant à l'amitié inaltérable qui unira désormais la France et le Siam, elles sont plutôt irritantes pour ceux qui désirent faire froidement le bilan de la situation que crée entre la France et le Siam la convention qui vient d'être signée à Paris. Le télégraphe nous apporte vraiment trop de fleurs, visiblement faites pour la consommation française, et il ne faut pas nous laisser influencer par leur parfum captieux au moment d'analyser le nouveau traité.

Ce dernier nous fait faire de très grosses concessions. Nous pouvons commencer par elles, bien que dans le texte elles soient masquées avec un art extrême derrière les articles portant les avantages qui nous sont reconnus par le Siam. Nous devons évacuer Chantaboun. Nous renonçons à interdire aux Siamois l'introduction de leurs forces armées dans la zone de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong et dans les provinces de Battambang et de Siem-reap, comme il était stipulé aux articles 3 et 4 du traité franco-siamois du 3 octobre 1893. La zone neutre n'existe donc plus, et les territoires siamois voisins

du Grand Lac et du Mékong pourront être occupés par les troupes du gouvernement de Bangkok, au même titre que toutes les autres parties du royaume. Nous accordons aux Siamois une rectification de la frontière du royaume de Luang-prabang. Sans doute, il s'agit de fort petits territoires, de quelques cantons limitrophes entre le Luang-prabang et les provinces siamoises voisines; néanmoins leur cession sera extrêmement sensible au petit royaume sous notre protectorat. Ces concessions n'empêchent d'ailleurs pas le traité de déclarer formellement que la partie du Luang-prabang située sur la rive droite du Mékong continuera à être tributaire de Bangkok. Nous consentons en outre à révolutionner le système de nos protégés au Siam. L'article 5 du nouveau traité ne nous permet, en effet, d'accorder la protection française qu'aux personnes nées sur un territoire asiatique soumis à la France, « sauf celles, dit le traité, qui ont fixé leur résidence au Siam « avant l'époque où les territoires dont elles sont originaires ont « été placés sous la domination ou sous le protectorat français ». Un très grand nombre de Laotiens ont été, on le sait, déportés des territoires de la rive gauche du Mékong au moment où les Siamois y accomplirent les *raids* qui nous ont obligés à l'énergique intervention de 1893. A cette époque, la rive gauche du grand fleuve indo-chinois n'était pas encore française, c'est-à-dire que, aux termes du nouveau traité, le Siam peut nous contester le droit de protéger les anciens habitants de notre domaine, déportés par les agents du gouvernement de Bangkok, au moment même où nous allions en prendre possession. Il est vrai que nous aurons à discuter sur l'article 5. Peut-on dire qu'une personne razziée dans son village, avec sa famille, et amenée de force dans la vallée de la Ménam « ait fixé sa résidence au Siam ». Notre diplomatie ne saurait admettre que la résidence puisse être acquise autrement que par un acte volontaire, et nous ne pouvons renoncer à protéger des gens qui devraient encore habiter notre territoire et qui n'en sont éloignés que contre leur gré. Il nous est donc possible d'éviter les effets exorbitants de cet article 5 du nouveau traité, mais ce ne sera pas sans avoir besoin de l'interpréter et en étant tout naturellement couverts par sa lettre.

En ce qui concerne nos protégés chinois, la situation est lamentable : nous ne renonçons pas à leur accorder notre pro-

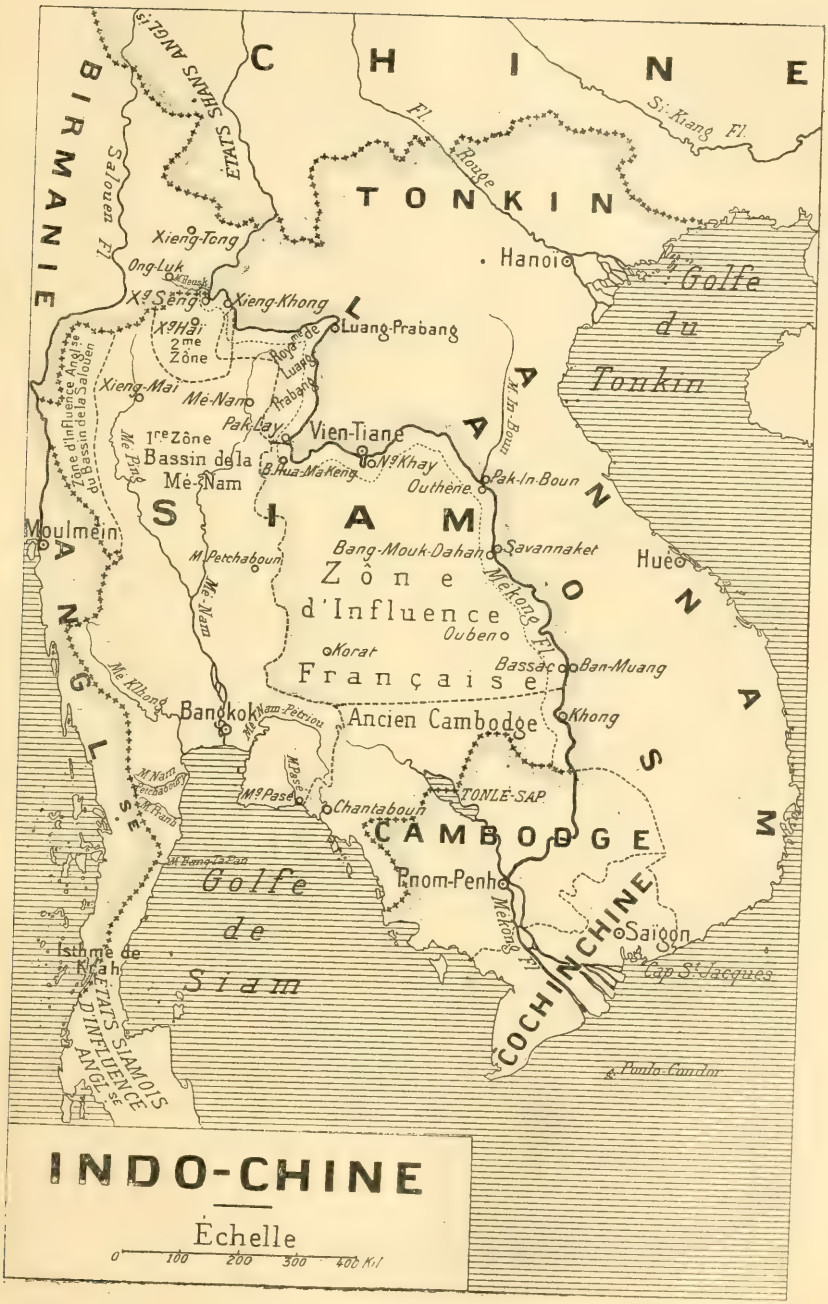

INDO-CHINE

Échelle

0 100 200 300 400 Kil

tection, mais nous les soumettons à la juridiction siamoise, ce qui est les abandonner à toutes les vexations et à toute l'exploitation d'une magistrature corrompue. On s'explique trop bien l'émotion que le nouveau traité a soulevée parmi nos protégés de Bangkok.

Telles sont les concessions que nous faisons au Siam. Nous abandonnons les garanties du traité de 1893, et nous retirons notre protection à des personnes qui en jouissaient depuis dix ans, si ce n'est plus. En échange de tant de générosité, nous recevons, il est vrai, un petit territoire de 25.000 kilomètres carrés entre le Mékong et la chaîne du Pnom-dang-rek, qui sépare sa vallée de celle de son grand affluent de droite, le Nam-moun. En outre, la frontière est reportée à 30 kilomètres plus au Nord sur le Grand Lac, ce qui nous donne sur ses rives un petit territoire de 250 kilomètres carrés. Ces cessions territoriales ont certainement leur avantage, mais on ne doit pas se l'exagérer. Les anciennes provinces cambodgiennes de Bassac et de Melou-prey, usurpées en partie par le Siam depuis son traité avec la France en 1867, rentrent si évidemment, non seulement dans notre sphère d'influence de la déclaration franco-anglaise du 15 janvier 1896, mais encore dans notre zone d'attraction immédiate, qu'elles devaient nécessairement nous revenir un jour. Les acheter à quelque prix que ce soit n'est donc pas faire une bien remarquable opération. Il n'en serait sans doute pas de même si les cessions territoriales du Siam avaient porté sur Battambang, Angkor et Siem-reap. Certes, ces provinces font partie des dépendances naturelles de notre Indo-Chine, mais du moins présentent-elles une richesse immédiate, et leur acquisition aurait eu, sur l'opinion que les Cambodgiens se font de nous, l'effet que l'on prête assez vainement à l'annexion de Melou-prey et de Bassac. D'autre part, si nous renonçons aux servitudes constituées à notre profit dans la zone de 25 kilomètres et les provinces de Siem-reap et de Battambang par le traité de 1893, le Siam nous reconnaît un certain droit de contrôle dans toutes ses provinces du bassin du Mékong. L'article 3 du nouveau traité stipule, en effet, que le roi de Siam ne pourra avoir dans le bassin du Mékong que des troupes de nationalité siamoise, commandées exclusivement par des officiers siamois. De plus, aux termes de l'article 4, le gouvernement de Bangkok ne pourra exécuter de

travaux d'utilité publique dans le bassin du Mékong, tels que chemins de fer, routes ou canaux, avec des capitaux étrangers ou un personnel étranger. Si, au moyen de ses ressources propres en hommes et en argent, il lui est impossible de mener à bien de tels travaux, il devra s'adresser au gouvernement français. Il est incontestable que cette clause est de beaucoup la plus intéressante du traité, puisque nous ne saurions nous laisser éblouir par la restitution au royaume cambodgien de ses anciennes provinces de Melou-prey et de Bassac.

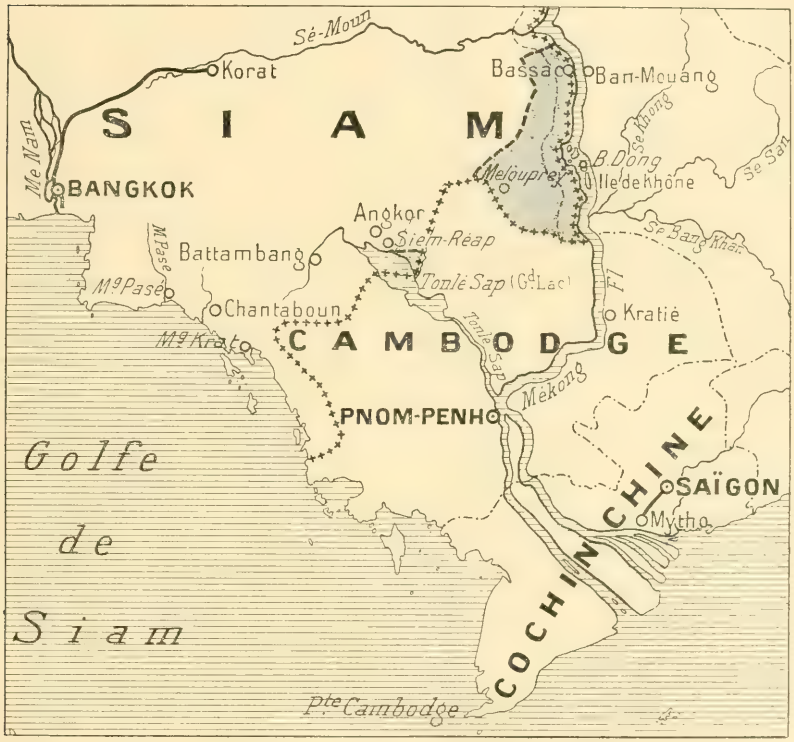

Mais c'est précisément ici qu'apparaît l'ironie latente que l'on peut découvrir à ce traité. Croit-on que si nous voulons exercer un contrôle efficace sur les travaux publics et les troupes siamoises du bassin du Mékong, nous éviterons des difficultés égales, sinon pires, à celles qui résultaient de la situation créée par le traité de 1893? C'est pour cela qu'il est assez singulier de voir les dépêches officieuses répéter à qui mieux mieux que les bonnes relations entre la France et le

Siam sont irrévocablement assurées par le traité qui vient d'être signé au quai d'Orsay.

En réalité, il ne ferme aucune question, il ne fait qu'en ouvrir de nouvelles. Lorsque dans un territoire, en laissant les droits du souverain, on constitue une servitude au profit d'une puissance voisine, on crée en réalité un nid à conflits. Il ne pourrait en être autrement que si le Siam agissait désormais à notre égard avec une absolue bonne foi, et si, avant de prendre aucune mesure dans ces provinces du Mékong, il ne manquait pas, en toutes circonstances, de veiller à ne pas violer les articles 3 et 4 de la dernière convention. Le passé de nos relations avec le Siam ne nous permet de rien espérer de pareil. Nous pouvons trop facilement prévoir ce que sera l'application du nouveau traité. Les Siamois chercheront sans cesse à l'éluder, et notre diplomatie, fidèle à la formule du « pas d'affaires ! » l'y aidera de son mieux en pratiquant la politique de l'autruche qu'elle a sans cesse suivie sur la rive siamoise du Mékong.

Ce n'est pas, en effet, six mois après la violation acceptée de la zone neutre de 25 kilomètres par les troupes siamoises, que nous pouvons espérer de voir notre politique faire preuve de la vigilance et de l'énergie nécessaires pour tirer parti de l'accord qui vient d'être signé. En réalité, ce dernier ne fait que déplacer, sans les régler le moins du monde, les questions posées par le traité de 1893. Le Siam nous reconnaît des droits qui exigent de notre part une surveillance constante et dont la protection nous entraînera certainement dans des difficultés. Nous préférerions d'ailleurs qu'il en fût ainsi, plutôt que de voir, comme nous l'avons sans cesse vu jusqu'ici, le quai d'Orsay rester si systématiquement sourd aux informations et aux avertissements qui lui étaient transmis par notre légation de Bangkok.

Lorsque l'on songe à ce qu'est le Siam et à la situation internationale de ces territoires riverains du Mékong, on se demande vraiment ce qui a pu décider notre diplomatie à signer un pareil traité avec lui. Depuis 1896, nous n'avons à craindre absolument aucune espèce d'opposition à toute action que nous aurions pu décider de nous-mêmes dans le bassin siamois du Mékong. Pourquoi alors évacuer Chantaboun, qui marquait du moins pour nous une borne plus éloignée vers l'Ouest? Pourquoi renoncer aux servitudes qui écartaient les troupes du roi de Siam des pro-

vinces de Battambang et de Siem-reap et de la zone de 25 kilomètres? Pourquoi laisser rogner sur les bords le royaume de Luang-prabang, pour réaliser cette annexion quelque peu illusoire, et pour ainsi dire superflue, de Melou-prey et de Bassac? Ce n'est pas d'un petit territoire nous donnant, il est vrai, 250 kilomètres de plus de la rive occidentale du Mékong que nous avions besoin, mais bien d'un contrôle complet sur toutes les provinces siamoises du bassin du Mékong. Ce contrôle, nous n'avions pas à l'acheter, puisque nous pouvions l'assumer *proprio motu*. Aux termes du dernier traité, il est limité à certains objets, alors qu'il aurait pu être étendu à tous. Ce n'est pas ainsi que les Anglais ont agi à Kélantan et à Trenganou. Ils ont commencé par prendre des gages, puis ils ont entamé avec le Siam des négociations mystérieuses qui ont, paraît-il, abouti à un traité qu'ils se sont d'ailleurs bien gardés de publier à grand fracas.

Il faut bien croire que leur méthode n'est pas mauvaise, puisque non seulement ils ont créé dans leur sphère d'influence de la péninsule malaise telle situation qui leur convenait, mais encore que leur arbitraire et même leur violence ne leur ont pas le moins du monde aliéné les bonnes grâces du gouvernement de Bangkok. Les dernières nominations faites dans les grandes administrations siamoises le prouvent assez. Au moment où nous négociions si amicalement avec le Siam et où il devait être tenté de nous encourager par des avantages, un Anglais était nommé conseiller légal du gouvernement de Bangkok. Un peu après, nous signions le traité, et le directeur européen des douanes venait à mourir. C'était bien, semble-t-il, l'occasion de reconnaître notre bonne grâce et de commencer à nous récompenser pour notre générosité. Or, c'est encore un Anglais qui a été promu à ce haut poste, en remplacement du fonctionnaire décédé. Jusqu'ici, le nouveau traité ne nous a donc procuré aucune espèce d'avantages dans la vallée de la Ménam, la seule partie du royaume dans laquelle le Siam peut nous faire des concessions en échange de la politique modérée que nous pouvons suivre dans le bassin du Mékong. Nous le répétons, nous n'avions pas à acheter le contrôle que nous devions exercer dans tout le bassin de ce fleuve. Lorsque l'on songe à des négociations, à un traité, il faut avant tout se demander quelles sont en réalité les forces en présence.

Or, personne ne pourra prétendre que le Siam soit le moindrement en état de faire opposition à notre politique sur le terrain qu'un accord avec l'Angleterre a implicitement, mais clairement, réservé à notre action. Depuis le Mékong jusqu'à Korat, nous pouvons agir à notre guise, et c'est seulement en nous accordant des concessions dans la vallée de la Ménam que le gouvernement de Bangkok pouvait nous décider à rendre plus ou moins rigoureuses et compatibles avec le maintien de son autorité les mesures que nous avions à prendre dans cette partie de ses domaines. Mais les stipulations du nouveau traité ne portent absolument que sur le bassin du Mékong où nous avons fait au moins autant de concessions que nous avons reçu d'avantages et acquis de droits.

Lorsqu'on réfléchit un peu longuement à cette situation, on se demande vraiment quel besoin nous avions d'un pareil traité, du moment où notre situation n'est pas améliorée dans la vallée de la Ménam, car le fait de prendre le Siam très au sérieux n'est pas une raison suffisante, peut-être même au contraire, pour être pris au sérieux par lui. Une politique résolue, menée patiemment sur place, en prenant pour base le traité franco-siamois de 1893 et la déclaration de 1896, nous aurait donné tout ce que nous pouvions désirer dans la vallée du Mékong, et il est peu probable qu'une pareille action eût diminué notre crédit auprès du gouvernement de Bangkok. Au lieu de cela, on a préféré signer à grand tapage un traité en nous assurant qu'il ouvre une ère nouvelle dans les relations entre la France et le Siam. L'expérience du passé ne nous permet guère d'admettre cette interprétation flatteuse et rassurante. Seul le Siam peut donner à la convention une valeur, en assurer l'exécution de bonne foi et en faire sortir ainsi cet âge d'or que d'aucuns paraissent en attendre. Mais jusqu'à ce que nous ayons fait l'épreuve de la bonne volonté siamoise, nous devons rester sceptiques. Jusque-là, nous ne pouvons découvrir aucune utilité indo-chinoise au dernier accord conclu au quai d'Orsay ; il faut donc croire que ses effets devaient se produire sur un terrain moins éloigné. Autrefois on a parlé d'expéditions de vacances ; ne serait-ce pas le moment, aujourd'hui, de parler de traités de rentrée ?

★★★

LE RAPPROCHEMENT FRANCO-ITALIEN

I. — Importance accessoire

Trop longtemps on a officiellement triomphé du « rapprochement franco-italien », qu'on nous a présenté comme une œuvre parachevée et considérable, pour l'achèvement de laquelle on n'avait pu faire trop de sacrifices économiques et financiers.

Trop longtemps des journalistes, des écrivains et des hommes politiques nous ont promis, sinon la dislocation, du moins la transformation radicale de la Triple Alliance, avant son échéance de 1903. L'Italie devait renouveler le pacte à des conditions toutes nouvelles. Entre elle et la France ne subsisterait plus aucune cause d'inimitié, ni de difficultés.

Les mois ont passé : la montagne a accouché d'une souris!

Que sont, en effet, ces résultats obtenus, dont on se vante?

***

La seule clause connue, et sans doute la seule existante, du vague « rapprochement franco-italien » est relative à la Tripolitaine. Elle consiste en une sorte de « laissez-passer » donné, pour l'avenir, par la France à l'Italie ; le jour où cette dernière voudrait s'établir en Tripolitaine, nous ne nous y opposerions pas.

Il n'a été stipulé en notre faveur aucune clause correspondante ayant pour objet le Maroc. Ceux qui avaient légitimement espéré la conclusion de ce contrat synallagmatique sont aujourd'hui amèrement déçus[1]. Les avantages de cet accord

[1] Le 15 janvier, M. Eug. Etienne écrivait ici : « Les intérêts et les espérances que le Maroc peut représenter pour nous sont, est-il nécessaire de le dire, hors de toute proportion avec ce que valaient en 1896 les tristes et lointains marais du Haut-Nil, lorsque sir Edward Grey déclarait aux Communes que le gouvernement anglais considérerait comme un acte anti-amical la prise de possession qu'en tenterait toute autre puissance. C'est une déclaration analogue que nous attendons de notre ministre des Affaires étrangères. En la faisant, il assurera du même coup le

n'auraient, du reste, même pas été égaux : l'obstacle que l'Italie craignait de rencontrer en Tripolitaine aurait pu être français, tandis que ce n'est pas un obstacle italien que nous aurions à franchir, si nous voulions occuper une partie quelconque du Maroc.

La clause tripolitaine est donc favorable à la seule Italie.

Bien plus, elle présente de graves inconvénients pour la France. L'occupation par une grande puissance européenne d'un territoire situé à la frontière tunisienne ne peut nous être que nuisible. Nous serons coupés de l'Égypte. Il nous faudra défendre plus vigoureusement que nous ne le faisons aujourd'hui les droits que nous avons acquis, au lendemain de l'évacuation de Fachoda, sur l'*hinterland* marocain, dans la région du Tchad.

Mais on nous dit que tout cela est accessoire. Le désir de conclure une entente méditerranéenne avec l'Italie, et surtout de voir prendre à notre voisine une attitude pacifique à l'égard de toutes les puissances, et amicale pour la France, a dominé toutes les négociations.

***

Qu'est-ce d'abord que cette entente méditerranéenne, qui n'est certainement consacrée par aucun traité ni par aucun écrit, — qui est, si j'ose ainsi dire, tacite?

Ce que je vois bien, c'est que, dans la Méditerranée, la puissance de chaque État riverain dépend, en partie, de l'étendue de littoral possédé : quand le littoral italien augmentera, le littoral français restant le même, notre puissance diminuera par rapport à celle de l'Italie.

Ce que je ne vois pas, c'est la portée de cette entente. Elle

---

développement à la fois logique et légitime de notre hégémonie dans l'Afrique du Nord et du maintien de la paix européenne dont la liquidation imprévue du Maroc pourrait, le jour venu, compromettre les chances. Il donnera en même temps à l'accord méditerranéen qui vient d'être conclu entre la France et l'Italie, sa seule signification utile et sa seule sanction efficace. » *Quest. Dipl. et Col.*, t. XIII, p. 71.

De même, M. Robert de Caix terminait ainsi son article du 1er février sur *l'Italie, la France et la Méditerranée :* « Nous voulons croire, que si notre politique ne s'affirme pas à la tribune, même lorsqu'elle aurait, à son tour, les plus fortes raisons et la meilleure situation pour faire, en ce qui concerne le Maroc, une déclaration Grey, du moins elle s'est affirmée aux gens responsables dans les coulisses diplomatiques. Mais, pour profiter d'une évolution comme celle qui semble s'être produite à Rome et à Madrid, pour décider les gens à marcher avec soi, il faut commencer par marcher nettement soi-même. Pour donner de l'autorité et de l'efficacité à sa politique, la première condition est d'avoir l'air d'oser. » *Quest. Dipl. et Col.*, t. XIII, p. 134.

n'est évidemment pas dirigée contre une puissance de l'Europe continentale. Le serait-elle contre l'Angleterre? Certes, je souhaiterais que nous ayons conclu avec l'Italie une entente méditerranéenne sérieuse, — aussi sérieuse qu'elle peut l'être tant qu'on ne dit rien du Maroc. Je voudrais que les négociations soient, en matière maritime, allées avec elle aussi loin qu'elles iront, je l'espère du moins, avec l'Espagne. Sans doute, au début de juillet, à la Chambre des Communes, les orateurs de l'opposition ont reproché au gouvernement d'avoir laissé décliner l'influence de l'Angleterre et se refroidir ses bons rapports avec l'Italie : d'où, une diminution à craindre du prestige britannique dans la Méditerranée. Mais lord Cranborne, fils de lord Salisbury et sous-secrétaire parlementaire aux Affaires étrangères, a affirmé que l'intimité de l'Angleterre avec l'Italie pourrait survivre à la réconciliation de celle-ci avec la France. De plus, on a appris, en juillet, que la flotte anglaise avait reçu l'ordre de ne pas faire son séjour habituel d'été dans les eaux tripolitaines. Au contraire, l'hiver dernier, au lendemain des premières manifestations oratoires en l'honneur du « rapprochement franco-italien », des vaisseaux anglais avaient croisé au large de Tripoli. L'Angleterre en est donc venue à reconnaître, comme la France, que la Tripolitaine est entrée dans la sphère d'influence de l'Italie. S'il y a eu un moment difficile dans les rapports de Londres avec Rome, il semble bien que la bonne entente est rétablie. La convention qui lie, en vue de certaines hypothèses, les flottes anglaise et italienne reste-t-elle donc entière? Nous verrons que l'Italie, en matière continentale, pose en principe qu'elle peut devenir notre amie, tout en restant partie à des pactes militaires conclus avec nos adversaires éventuels. Il est probable qu'elle applique dans la Méditerranée ce principe, trop commode du moment où nous semblons l'accepter. Je crois que tout ce que peuvent soutenir les partisans du « rapprochement », c'est que « l'ère des malen- « tendus sur un terrain, — ou plutôt dans une mer, — où leurs « intérêts vitaux sont en jeu, appartient désormais au passé[1] ». Ils espèrent que la Tripolitaine, — si peu riche qu'elle soit et si belliqueuse que doive s'en montrer la population, — détournera de la Tunisie les regards de regret de nos voisins.

---

[1] Discours prononcé le 1er janvier, à Rome, par M. Barrère.

*
* *

Le seul effet du « rapprochement » serait donc de supprimer une cause de tension entre la France et l'Italie. C'est bien quelque chose, mais ce n'est rien de rare. Le fait que nous cherchons à connaître et à apprécier est un de ces phénomènes d'enchevêtrement, nombreux à notre époque de paix prolongée. La France et l'Italie commencent à déterminer, — jusqu'ici au profit de la seule Italie, — des sphères d'influence dans la Méditerranée litigieuse.

C'est, par exemple, ce qu'ont fait, depuis cinq ans, la Russie et l'Autriche-Hongrie, dans les Balkans, où elles craignaient de voir s'aggraver leur conflit. Les deux alliées de Berlin se sont entendues, chacune avec un des membres de la Double Alliance, pour éliminer des causes locales de guerre. Comme M. Prinetti se félicite du « rapprochement franco-italien » après avoir proclamé la nécessité de la Triplice, l'empereur-roi François-Joseph, dans son discours du trône du mois de mai, après avoir fait une allusion à la Triple Alliance qu'il ne nomme même pas, se réjouit de ce que l'accord austro-russe dure toujours.

Comme le disait M. Karel Kramar dans la séance de la délégation autrichienne du 27 mai 1902, on « ouate » de place en place les alliances de pactes accessoires. On arrive ainsi à prévenir certains chocs. Mais les alliances, — les alliances de guerre, il ne faut pas l'oublier, — n'en subsistent pas moins : si les pactes accessoires commencent à les masquer aux yeux de certains, elles n'en seraient pas moins terribles, le jour où un conflit, malheureusement toujours possible, éclaterait entre deux quelconques des cinq grandes puissances de l'Europe continentale. Quelle que soit celle qui déclarerait *ou serait contrainte de déclarer* la guerre, tout le bloc opposé devrait, dans presque tous les cas, entrer en campagne contre elle.

Tant que l'Italie reste dans la Triple Alliance, elle continue à faire partie d'un mécanisme formidable et automatique, dont les rouages d'acier, une fois mis en mouvement, se débarrasseraient en un clin d'œil, comme de frêles toiles d'araignée, des complexes et fragiles combinaisons qu'on tisse autour d'eux.

Or, l'Italie vient de renouveler d'avance le traité diplomatique de Triple Alliance et s'est arrangée de façon à être sûre

que les nouveaux pactes commerciaux complémentaires lui seront favorables. Pendant de longues années, — jusqu'en 1915, croit-on, — l'Europe centrale doit continuer ainsi à former un bloc militaire et économique.

Voilà ce qui prime tout.

On a vainement cherché à ergoter sur les déclarations officiellement faites depuis le début de l'année. Qu'importe qu'il existe ou non une convention militaire réglant d'avance l'emploi des troupes italiennes sur les Alpes, sur le Rhin et même, comme on l'a prétendu, en Roumanie, si, par l'essence même du traité, l'Italie est tenue de marcher contre nous?

Les paroles qu'adressait à ses compatriotes le pacifique et francophile Ruggero Bonghi restent vraies :

> Libre à nous d'être convaincus, comme nous le sommes en général, que la Triple Alliance n'est qu'une alliance de paix : cela n'empêcherait pas que cette alliance ne pût se traduire, à un moment donné, par une alliance de guerre. Or, à quoi nous obligerait une guerre de l'Allemagne contre la France, si, par un des mille hasards pouvant la faire éclater, elle survenait du jour au lendemain. Nons n'en savons rien, nous ne connaissons pas le traité. Pourtant *il est impossible de ne pas supposer que nous serions amenés, bon gré, mal gré, à intervenir, entravant les mouvements, paralysant l'action de nos voisins, les empêchant en somme de se jeter tous du côté du Rhin* [1].

Les partisans loyaux de l'accord franco-italien sentent bien que le renouvellement de la Triple Alliance est de nature à ruiner leur système. M. Charles Loiseau ne trouve qu'un moyen de pouvoir espérer encore : il cherche à nous démontrer que les traités d'alliance, en général, n'ont plus aujourd'hui aucune valeur pratique [2]. Mais, pour étayer fortement pareille théorie, il faudrait aller jusqu'à « européaniser le baiser Lamourette [3] », comme M. Jaurès défendant la lettre sur la Triple Alliance nécessaire lue au Congrès d'Imola. Il n'est pas probable que M. Loiseau et la plupart de ceux qui partagent son avis en viennent là : ils savent bien que la réalité n'est pas aussi belle que se le figurent ceux des pacifiques qui ne veulent pas tenir compte de l'état du monde, des conflits d'intérêts, des

---

[1] Anatole Leroy-Beaulieu : *Études russes et européennes*, p. 210.

[2] Charles Loiseau : *La théorie moderne des alliances.* — *Minerva*, 15 juin 1902.

[3] *Journal des Débats*, 17 septembre 1902 : *Les aveux de M. Jaurès.*

compétitions d'ambition et des systèmes contradictoires de droit international.

En vue d'une guerre où la France serait, par un nouveau faux d'Ems, par exemple, obligée de prendre l'offensive, l'Italie a d'avance lié partie avec l'Allemagne.

En temps de paix, l'Italie, au point de vue français, cautionne les conquêtes allemandes et facilite les progrès du germanisme.

Même, au moment où, à la tribune française, on affirmait que les relations des deux nations « doivent s'inspirer désormais d'un sentiment de sécurité [1] », l'Italie, soutenue par l'Allemagne, envenimait l'incident qu'elle avait fait naître en discutant, comme aux plus mauvais jours de la dictature de M. Crispi, le droit et le devoir séculaire qu'a la France de protéger les catholiques d'Orient. Une seule puissance triplicienne, l'Autriche-Hongrie, avait à notre égard une attitude amicale. On a trop fait le silence autour de cette grave affaire [2].

A la même époque, le gouvernement italien hâtait la construction des forts dont les canons vont commander nos ouvrages de Briançon : M. Prinetti venait pourtant de laisser entendre qu'une des principales raisons pour lesquelles l'Italie renouvelait la Triple Alliance était sa ferme volonté de puissance pacifique qui ne veut pas dépenser son argent en fortifications, — celles-là à sa frontière du Nord-Est.

Renouer d'anciens rapports de bon voisinage et supprimer quelques causes de conflit, notamment dans la Méditerranée, c'est tout ce qu'ont pu faire la France et l'Italie. Tout le reste n'est qu'exagération et *bluff*.

II. — Danger futur.

La dernière des phrases prononcées, le 3 juillet, par M. Delcassé, en réponse à la question de M. Chastenet [3], est des plus graves : les déclarations faites par le gouvernement italien au

---

[1] Discours prononcé par M. Delcassé, à la Chambre des députés, le 3 juillet.

[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1902 : *Le protectorat des catholiques en Orient*, t. XIII, p. 691. — *Bulletin du Comité de l'Asie française*, juin 1902 : *A propos de notre protectorat en Orient*. — Voir aussi une *Lettre d'Italie* dans le *Temps* du 1er octobre 1902.

[3] *Quest. Dipl. et Col.*, 15 juillet 1902, t. XIV, p. 115.

gouvernement français « nous donnent, a-t-il dit, la ferme « confiance, dont la Chambre sera sans doute heureuse de « recevoir l'expression, que rien ne s'oppose plus au *développe-* « *ment d'une amitié* qui a eu déjà des conséquences fécondes. »

Bien que le « rapprochement franco-italien » n'ait jusqu'ici donné que de piètres résultats, est-il possible et désirable d'améliorer nos rapports avec l'Italie?

En d'autres termes, devons-nous tenter de conclure, dans l'avenir, un accord franco-italien, de portée sérieuse et générale, continental, tendant de plus en plus à prendre les caractères d'une alliance?

*
* *

Tant que l'intérêt de telle ou telle « classe » internationale, — ouvrière, capitaliste ou autre, — ne sera pas mis au-dessus de l'intérêt national, et tant qu'il y aura une diplomatie *française* comme il y a une diplomatie russe, les hommes d'État de la Double Alliance n'auront pas seulement pour devoir de veiller au maintien de la paix, et de rechercher s'il n'est pas possible de constituer effectivement les amphictyonies de l'Europe.

Ils devront faire en sorte que les lentes transformations du temps de paix n'aient pas pour effet de diminuer les forces de la Double Alliance, ou, ce qui revient au même, d'augmenter celles de ses adversaires. Ils chercheront à dissocier le bloc triplicien, toujours à redouter, bien que l'hégémonie allemande ait pris fin depuis la formation de l'alliance franco-russe.

Lequel des deux alliés de Berlin, l'Italie ou l'Autriche-Hongrie, est-il possible et désirable de détacher? C'est ainsi qu'il faut poser le problème, si l'on n'en veut négliger aucune donnée.

Il est urgent d'opter entre les deux solutions qu'on peut concevoir. Non pour se hâter, ensuite, d'obtenir un résultat immédiat; mais pour orienter décidément et définitivement notre politique vers un but lointain, qui ne peut être atteint qu'avec une prudence patiente, — à longue échéance.

*
* *

Victor-Emmanuel III, par le toast porté le 29 août à Berlin, nous a fourni une indication qui devrait nous suffire.

M. de Bülow avait prédit, dès janvier, le renouvellement de la Triple Alliance : on se souvient de sa phrase sur le « tour de valse de l'Italie », et de cette approbation quelque peu confidentielle de M. Prinetti, dont le chancelier allemand s'empressa de prendre acte en plein Reichstag. Le 8 mai, le comte Goluchowski avait annoncé aux délégations autrichiennes et hongroises que les trois gouvernements intéressés avaient échangé des assurances formelles au sujet de leur ferme intention de *maintenir dans toute sa valeur le traité d'alliance existant* et de procéder en temps utile à la signature des actes y relatifs. Le 23 mai, M. Prinetti avait déclaré à son tour à la Chambre italienne que les trois gouvernements tripliciens s'étaient réciproquement manifesté la décision de procéder en temps utile au *renouvellement* de la Triple Alliance.

Le jeune roi d'Italie, sur les sentiments amicaux duquel tant de Français croyaient pouvoir compter, s'est chargé de nous avertir que l'alliance allemande renouvelée resterait indéfiniment la pierre angulaire de sa politique extérieure. En effet, répondant à l'empereur allemand, il a dit :

Les sentiments d'attachement véritable que Votre Majesté vient de manifester pour mon pays, pour ma maison et pour ma personne, sont le gage précieux d'une amitié que, pour moi, je paie de retour avec tout mon cœur. Moi aussi, c'est avec une vive émotion que je songe à l'affection fraternelle qui unissait Sa Majesté votre auguste père avec le mien, et à la cordiale intimité qui s'était établie entre nos deux illustres grands-pères. Fidèles à ces souvenirs, *nos peuples marcheront en avant,* dans les voies de la civilisation, *sous l'égide de cette ancienne alliance entre l'Italie et les deux puissances impériales*, dans laquelle tous s'accordent maintenant à reconnaître le symbole de la paix et sa plus réelle garantie. C'est en exprimant ce désir que je lève mon verre pour boire à la santé de Votre Majesté, de Sa Majesté l'impératrice et reine, de la famille impériale ; *à la prospérité de la puissante Allemagne*, qui répand, par son travail et par sa science, un si grand éclat. Vive Sa Majesté l'empereur et roi !

Les mots essentiels de ce discours ne me paraissent point être ceux de « paix » et de « civilisation », devenus l'ornement obligé de tout discours diplomatique un peu retentissant : ils l'atténuent seulement et lui enlèvent le caractère agressif qu'on pourrait autrement lui trouver. J'ai attiré l'attention sur les phrases qui enferment, à mon avis, les idées à retenir.

Vainement, en sourdine, comme pour atténuer l'effet que ce

toast aurait dû produire en France, une note *Havas* a été publiée, à notre usage particulier :

Une information émanant de l'entourage du roi d'Italie prétend que la rédaction du toast prononcé par Victor-Emmanuel fut très laborieuse. Le texte primitif communiqué par M. Prinetti au comte de Bülow fut considéré comme une réponse trop réservée aux paroles chaleureuses de l'empereur; il fallut soumettre au roi plusieurs projets avant d'arriver à établir le texte définitif, que de nombreux journaux allemands ne trouvent cependant pas assez enthousiaste.

Le roi d'Italie n'est pas le vassal de l'empereur allemand. Il n'a plus la situation et l'âge où ses boutades gallophobes et sa chevauchée aux manœuvres d'Alsace pouvaient être regardés comme les propos et l'acte d'un jeune prince influencé par les opinions personnelles du roi son père, et soumis à sa volonté. Victor-Emmanuel III a parlé en chef d'État responsable. Ses paroles doivent compter.

D'ailleurs, les Français ne doivent pas avoir oublié une des premières manifestations de son règne. A une de ces heures d'émotion profonde, où l'homme, dépouillant tout artifice, laisse voir le fond de son cœur, il a franchement notifié au monde, en même temps qu'à l'empereur allemand, qu'il resterait fidèle à la politique de son père :

Ton télégramme m'a profondément ému et m'est la preuve que tu veux reporter sur moi l'amitié fraternelle que tu as toujours témoignée à mon père si cruellement immolé. *Son souvenir, qui restera éternellement gravé dans mon cœur, rendra immuables les liens qui unissent nos maisons et nos euples.*

*
* *

Les Français qui désiraient voir s'opérer un rapprochement sérieux entre la France et l'Italie ont eu trop souvent le tort de ne s'occuper que des rapports franco-italiens. Ils ont cru que l'Italie ne s'était alliée à l'Allemagne qu'à la suite d'une brouille avec la France. Pour eux, l'alliance italo-allemande devait prendre fin le jour où les motifs de jalousie, que nous avons pu donner aux Italiens, seraient oubliés ; où une jeune colonie italienne pourrait recevoir les émigrants italiens et maltais, qui se dispersent jusqu'à présent en Tunisie et en

Amérique ; où, en France, un gouvernement radical menacerait plutôt le Vatican que le Quirinal.

Ce jour arrive : l'alliance italo-allemande est aussi solide qu'auparavant. Elle a, en effet, des raisons d'être permanentes, et indépendantes des rapports franco-italiens.

L'alliance allemande est l'œuvre personnelle du roi d'Italie. Il en impose le respect à quiconque veut être ministre. Il en maintient le traité secret. La Triple Alliance a pour lui le caractère d'une Sainte-Alliance des monarchies, d'autant plus sacrée qu'après la démocratie milanaise et les ouvriers ruraux, les *dockers* de Gènes et les ouvriers de Florence s'agitent. Après les tentatives de résistance conservatrice qui ont marqué la fin du règne d'Humbert Ier, son jeune successeur en est déjà arrivé à cette période où un gouvernement monarchique, débordé, cherche à vivre avec le concours de l'extrême gauche. Or, on n'ignore pas au Quirinal que les socialistes sont tous républicains. S'ils se résignent aujourd'hui à être un simple appoint et à n'imposer pour prix de leur appui qu'un très léger programme minimum, c'est qu'ils trouvent ce moyen excellent pour gagner du terrain et devenir un jour les maîtres. La République française est, malgré elle, d'un mauvais exemple. La dynastie de Savoie trouve utile d'avoir pour ami puissant un empereur audacieux, qui ne craindrait peut-être pas de jouer un rôle de protecteur. Sa vigilante sollicitude, de temps en temps manifestée avec éclat, peut même suffire pour effrayer les perturbateurs. « Nous autres souverains, disait déjà Victor-« Emmanuel II à un ambassadeur de la République française. « nous sommes monarchistes. »

D'autre part, il est bien évident que la France ne cherche pas à restaurer le pouvoir temporel du Saint-Siège. Mais le Saint-Siège n'a pas renoncé à ses prétentions sur la Ville. S'il change d'allié, il est bien rare qu'il reste sans soutien. L'Italie s'est jetée dans l'alliance allemande, en grande partie pour arrêter Bismarck au moment même où il agitait le spectre de la Rome papale. Aujourd'hui, c'est l'empereur-roi François-Joseph qui se refuse obstinément à reconnaître les droits du royaume d'Italie sur sa capitale. Son héritier, l'archiduc François-Ferdinand, a nettement montré qu'il partageait entièrement la façon de voir de son oncle. S'allier à son ennemi pour le neutraliser est parfois plus *machiavélique* que de tendre la

main à un voisin dont on n'a rien à craindre, et Machiavel était Italien[1].

Enfin l'Italie agricole ne peut pas se passer du marché de l'Europe centrale. Elle dépend de ses clients.

Ce n'est pas la France — qui a son Midi en propre, sa Provence et son Algérie — qui pourrait prendre en charge la production agricole italienne, essentiellement méridionale, dit M. Charles Loiseau. On dira que les trois puissances auraient pu renouveler les traités de commerce sans la Triplice... Mais essayez... d'obtenir de M. de Bülow et de M. Goluchowski tout à la fois un bail commercial et la liberté politique. Ils répondront que la Triplice est un bloc politico-commercial et diront : *Sit ut est, aut non sit.* Ou plutôt, ils l'ont déjà dit, et c'est bien pourquoi la Triplice continue d'être[2].

Il est vrai que, si l'Italie a besoin, pour être prospère, de bons traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, il ne lui serait pas indifférent de voir se relever à nouveau la barrière douanière française. De plus, elle ne peut guère se passer des bons offices financiers du gouvernement français. Ses titres de rente ont reparu en grand nombre sur le marché français. Elle va bientôt tenter d'opérer, en grande partie en Bourse de Paris, une conversion qui englobera même les obligations de chemins de fer rachetés.

Mais Berlin n'accorde rien pour rien, tandis que le gouvernement français se montre aimable et bienveillant sans conditions. Il est des peuples, comme des gens, qui méprisent ceux qu'ils ne craignent pas et accordent, au contraire, beaucoup à ceux qui les rudoient.

Quand les Italiens ont, comme beaucoup de Français, parlé de conclure un accord franco-italien intime et « fraternel », ils avaient intérêt à ce que leur alliance avec nous parût probable. Leur *flirt* avec la France, coïncidant avec le renouvellement de la Triple Alliance, leur a permis d'obtenir des avantages que leurs deux alliés ne leur auraient sans doute pas accordés sans cette menace imprévue d'infidélité. Aujourd'hui, ces bénéfices sont acquis pour une très longue période. On peut même prévoir l'époque où l'Italie, si ses titres de rente continuent à être

[1] Ce n'est pas seulement en vue de difficultés romaines que l'Italie trouve avantageux de neutraliser l'Autriche. C'est aussi en prévision de conflits à sa frontière du Nord-Est et dans les Balkans. M. Prinetti l'a très clairement laissé entendre.

[2] *Minerva*, 15 juin 1902, p. 523.

achetés, comme depuis quelque temps, par ses nationaux, aura moins besoin de notre aide financière : nous n'aurons plus alors sur elle aucune prise sérieuse. Déjà le gouvernement italien déclare nettement — ce qu'il ne faisait pas au début — que l'existence et le développement d'un accord franco-italien sont subordonnés au respect du pacte triplicien. C'est un commencement d'évolution.

MM. Charles Loiseau et Alcide Ebray, pour soutenir la thèse du « rapprochement franco-italien » amplifié, développé, allant jusqu'à l'entente générale et à peu près jusqu'à l'alliance, dont ils sont deux des meilleurs défenseurs, ont fort bien montré que des difficultés, qui grandissent de jour en jour, divisent les deux alliées de l'Allemagne. Ils ont concentré notre attention : sur le problème romain, posé par le Habsbourg ; sur la campagne irrédentiste, qui reprend aussi ardente qu'avant l'adhésion de l'Italie à la Triple Alliance ; sur la rivalité austro-italienne en Albanie et dans les Balkans ; sur la rupture de l' « équilibre adriatique », au détriment de l'Italie. Ils ont alors pu nous prouver que l'Italie et l'Autriche-Hongrie ne continueraient pas aisément à faire partie d'un même groupement de puissances.

Jusque-là, leur raisonnement est séduisant. Au contraire, ils ne me persuadent plus quand ils concluent brusquement que l'Italie sortira bientôt de la Triple Alliance. Pourquoi l'Italie plutôt que l'Autriche-Hongrie ? M. Charles Loiseau a étudié avec un soin scrupuleux les rapports austro-italiens ; mais je crois qu'il leur a donné, en les exposant presque exclusivement, une importance trop prépondérante. Il a suivi une méthode analogue à celle employée par les Français qui annonçaient une complète réconciliation franco-italienne, après avoir étudié les seuls rapports de la France et de l'Italie. Il a trop négligé l'étude des rapports les plus importants : ceux de l'Italie avec l'Allemagne.

Il nous signale la déception de l'Italie, dont les ports méditerranéens ne prospèrent en grande partie qu'au profit des compagnies allemandes. Il insiste sur le danger futur et aléatoire d'un coup de main pangermaniste sur Trieste, et c'est tout. Il ne nous montre pas l'empereur de Berlin, garant à la fois de l'intégrité territoriale du jeune royaume d'Italie et du maintien de sa dynastie. S'il nous fait un tableau des plus exacts

de la solidarité économique de l'Italie et de l'Europe centrale, ce n'est que dans un article où il cherche à excuser l'Italie, au lendemain du renouvellement de la Triplice ; or cet article est postérieur au livre sur *l'équilibre adriatique* où il a développé l'ensemble de sa thèse.

Pour les raisons que ne donne pas M. Charles Loiseau, l'alliance italo-allemande m'a paru durable. Les derniers événements semblent confirmer cette opinion.

L'alliance de l'empire allemand et de la double monarchie austro-hongroise est-elle aussi inébranlable ?

*
* *

Qu'on ne s'y méprenne point : je ne recherche pas si l'Autriche-Hongrie peut entrer en tiers dans l'alliance franco-russe. Avant de résoudre ce problème, il faudrait rechercher « si l'essence de cette alliance n'exige pas que les contractants soient deux et pas plus », comme on l'a soutenu dans le *Novoié Vrémia* en réponse à un article de la *Revue d'Europe* [1]. Il faudrait également se demander si la rivalité de la Russie et de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans ne rend pas trop difficile leur collaboration journalière. Mais l'Autriche-Hongrie peut sortir de la Triple Alliance sans adhérer à l'alliance franco-russe. Elle peut vouloir mener librement son existence de grande puissance pacifique.

Je tiens aussi à faire remarquer que je ne compte guère, — quand j'espère voir se produire, un jour, une scission austro-allemande, — sur les sympathies que nous pouvons avoir à Vienne et à Budapest. On a trop cru au rôle international des sentiments quand on a escompté une entente franco-italienne. En matière diplomatique, les intérêts internationaux et économiques priment tout. Je sais bien que le titre de Français n'est pas une recommandation auprès de tous les fonctionnaires habsbourgeois, et que les sympathies de bien des hommes politiques d'en deçà et d'au delà de la Leitha sont allemandes, au sens extérieur du mot. Mais j'ai appris à l'école de M. Albert Sorel qu'il y a, à côté de l'action des hommes, celle de la force des choses. Or je crois que la force des choses travaille sur les

---

[1] *Novoié Vremia*, 26 mars, 8 avril 1902. — *Revue d'Europe*, nos de janvier et de juin 1902.

bords du Danube contre l'empire allemand, et par conséquent, de façon indirecte, pour la France.

A l'appui de cette opinion, j'ai, jusqu'ici [1], surtout insisté sur ce que certaines nationalités habsbourgeoises et certains partis nationaux continuent à se prononcer, ou commencent à prendre parti, contre l'alliance allemande.

Les Magyars oublient chaque jour un peu plus l'intervention russe de 1849. Ils redoutent de moins en moins d'être débordés par les Slaves de Hongrie. Au contraire, les menées allemandes, non seulement en Autriche, mais même en Transleithanie, les inquiètent. Leurs rapports avec Berlin commencent à en être altérés. La récente enquête du *Temps* est des plus intéressantes [2]. L' « ère de M. Szell » est exclusivement marquée par une rénovation parlementaire et intérieure. Mais déjà, aux élections générales d'il y a un an, on a entendu un candidat *ministériel* parler avec sa fière indépendance de patriote hongrois qui voit clairement le danger allemand.

C'est de concert avec l'Autriche, a dit le comte Eugène Zichy à ses électeurs d'Albe-Royale, que nous nous défendrons contre *ce grand ami allemand*, qu'on a loué toujours si haut, dont on a prévenu tous les désirs, et *qui voudrait aujourd'hui nous passer la corde au cou.*

Le comte Eugène Zichy osait exprimer tout haut ce que beaucoup de ses compatriotes pensent déjà tout bas.

Les Polonais sont exaspérés par les persécutions systématiques de la Prusse. Des événements comme ceux de Wreschen et de Gnesen ; des discours comme celui de Marienbourg, que ne fait pas oublier l'allocution équivoque de Posen ; le vote de nouveaux crédits pour la colonisation agraire allemande, les ont enfin amenés à changer de tactique. Hier encore, au Reichsrath et aux Délégations, ils soutenaient la Triple Alliance, avec les Allemands du parti dit libéral et des partis radicaux et antisémites. Leurs trois tronçons prussien, russe et autrichien étaient encore unis contre la Russie. Aujourd'hui, ils font face à la Prusse [3].

Le parti allemand, fédéraliste et catholique, qui se recrute

---

[1] Notamment : *La Monarchie habsbourgeoise : théorie de la dislocation et théorie du partage* (*Revue politique et parlementaire*, janvier 1899.) — *L'Italie, l'Autriche-Hongrie et l'Alliance franco-russe* (*Revue d'Europe*, janvier et juin 1902).

[2] *Le Temps*, 2 et 11 septembre 1902 : *En Hongrie.*

[3] *Revue bleue*, 8 février 1902 : *Polonais contre Prussiens.*

dans la région des Alpes et dans la Haute-Autriche demeure foncièrement pacifique. Il n'a de sympathie ni pour la Prusse, ni pour le groupement bismarckien.

Les Tchèques savent qu'une plus grande Allemagne les engloberait et mettrait en danger leur vie nationale, si merveilleusement recouvrée au XIXe siècle. Les Slaves du Sud ont lié partie avec eux. Ils ne cachent pas leur préférence pour la France et la Russie [1].

La Cisleithanie me paraît être en travail de quelque régime nouveau, fédéraliste ou autre. Berlin prolonge la domination, aujourd'hui artificielle, de ses partisans. Mais le jour où ils seraient abandonnés à leurs seules forces, ils perdraient bien vite leurs privilèges. Quand les provinces et États cisleithans ne seraient plus représentés au Reichsrath d'une façon factice, les Allemands tripliciens, même soutenus par les Italiens du Trentin et du littoral, seraient en minorité au Parlement comme dans le pays.

*
* *

Mais on m'a fait un reproche auquel j'ai beaucoup réfléchi et dont je veux tenir compte : « Pour l'Autriche-Hongrie, m'a-t-on dit, vous êtes trop nationaliste. »

Je m'étais pourtant efforcé de penser et d'écrire en faisant abstraction de mes façons de voir françaises, et de mes amitiés. J'avais moins voulu exprimer des vœux, qui, de la part d'un étranger, eussent pu paraître indiscrets, que chercher à prévoir des transformations plus ou moins prochaines et leurs conséquences. Je souhaitais voir arriver le jour où l'on pourrait être l'ami des plus loyaux sujets du Habsbourg sans éveiller les susceptibilités du gouvernement de Vienne.

Mais, je le reconnais, tout gouvernement qui voudra se lier un peu intimement avec le gouvernement de Vienne fera bien de respecter sincèrement, dans toutes ses conséquences, le principe de non-intervention : entre puissances alliées ou amies, comme entre toutes autres puissances, c'est un principe intangible ; s'en écarter est toujours une faute grave.

D'ailleurs, si l'on juge nécessaire de ne pas s'occuper des

---

[1] *Revue bleue*, 15 mars 1902 : *Les fêtes franco-tchèques.* — Voir : *National Review*, octobre 1902, le très remarquable article de M. Karel Kramar : *Europe and the Bohemian question.*

questions de nationalités et des problèmes constitutionnels en Cisleithanie, et même de ne pas trop parler de l'état d'esprit des Magyars, il reste, heureusement, d'assez bonnes raisons de croire que l'Autriche-Hongrie se détachera de l'empire allemand.

Il y a peu de temps encore, non seulement la bureaucratie cisleithane, dont l'influence sur la marche des affaires est énorme, mais la haute armée austro-hongroise, la plus grande partie de la noblesse, la cour et la dynastie regardaient du côté de l'Allemagne. « Je suis un prince allemand », a dit l'empereur-roi François-Joseph. C'est la tradition séculaire des Habsbourgs : s'efforcer de donner à la plus grande partie possible de leurs États un aspect allemand, afin moins de les unifier que d'arriver à dominer en Allemagne.

Mais, peu à peu, pendant la seconde moitié du XIXe siècle, des événements se sont produits qui devaient tôt ou tard détourner le Habsbourg de l'Allemagne.

Après la paix de Presbourg, il avait dû renoncer au titre d'empereur d'Allemagne.

L'année de Sadowa, il reconnaissait la dissolution de l'empire germanique et était enfermé dans les frontières de ses États héréditaires.

L'année suivante, il rendait une valeur effective à son titre de roi de Hongrie : dès lors, la factice et récente uniformité allemande de ses États était détruite, et la monarchie, devenue double, devait avoir une double orientation. Si Vienne continuait à s'occuper obstinément de l'Allemagne, Budapest n'en serait pas moins fatalement attirée vers le bas Danube et les Balkans.

En 1871, le Hohenzollern, heureux rival du Habsbourg, devint empereur allemand : il n'y a plus, dès lors, dans l'Allemagne nouvelle, de place possible pour le Habsbourg, qui ne peut accepter une situation secondaire. Les pangermanistes rêvent de « placer l'empereur d'Autriche dans la situation subordonnée « d'un roi de Saxe, de Bavière ou de Wurtemberg », disait cette année M. Karel Kramar aux délégations autrichiennes réunies à Budapest. Puis, comme le délégué allemand Stein avait répondu : « Il était aussi prince du *Bund* avant 1866 », le délégué tchèque répliquait : « Mais, s'il vous plaît, autrefois il « n'y avait pas d'empereur allemand avec le pouvoir politique « qu'a aujourd'hui l'empereur allemand... Avant 1866, il était

« possible d'être l'un à côté de l'autre comme princes égaux « du *Bund ;* mais aujourd'hui, à côté de l'empereur allemand, « roi de Prusse, on ne peut pas concevoir un pouvoir égal [1] ».

En 1878, M. de Bismarck poussait et aidait l'Autriche-Hongrie à occuper la Bosnie-Herzégovine. Il obtenait ainsi l'avantage immédiat de faire naître un conflit balkanique austro-russe et de donner à l'Autriche des préoccupations autres que les souvenirs de Sadowa. Dans l'avenir, on s'apercevra peut-être que Bismarck a dépassé le but : en contribuant à faire entrer l'Autriche dans des voies nouvelles, il a affaibli la tendance constante qu'elle avait à faire bloc avec l'Allemagne.

Cette tendance fut pourtant encore assez forte pour aider puissamment à la conclusion d'une alliance austro-allemande, à l'exclusion de la Russie. Les deux empereurs, ne pouvant vivre ensemble dans un même État, mirent en commun leurs forces militaires et économiques.

Mais les causes profondes qui tendent à transformer la politique austro-hongroise n'en subsistent pas moins. Des circonstances nouvelles vont leur permettre d'agir.

Des Allemands de plus en plus nombreux, mus autant par ce qu'ils croient être leur intérêt économique que par leur chauvinisme, se rallient aux théories pangermanistes. La campagne politique à forme religieuse du *Los von Rom* est menée en Autriche et en Hongrie avec un sans-gêne croissant, par des sociétés dont le siège est dans l'empire allemand. L'immixtion allemande dans les affaires d'Autriche est permanente. Plus d'une fois, bien qu'avec plus de timidité, des incursions ont été faites dans le domaine hongrois lui-même. — Tandis que l'empereur-roi d'Autriche-Hongrie a de moins en moins de raisons pour se sentir un « prince allemand », il s'aperçoit que son union intime avec l'empereur allemand ne va pas sans inconvénients et sans dangers.

La Hongrie, bien qu'elle suive lentement l'exemple de l'Autriche, crée avec succès une industrie ; la monarchie habsbourgeoise ressemble de moins en moins à l'Italie agricole, tributaire des grandes villes allemandes. Le Hohenzollern aura bientôt à opter entre la disparition de sa fidèle noblesse prussienne, — soutien le meilleur de son trône et pépinière d'offi-

[1] *Delégation des Reichsrathes*, XXXVIIIe session ; 3 sitzung. Budapest am 27 Mai 1902. — *Stenographisches Protokoll*, p. 102.

ciers pour son armée, — et l'adoption d'un tarif protectionniste agricole qui exaspérera tous ses alliés en même temps que son voisin russe. Enfin l'Allemagne tire les bénéfices les plus nets de la sorte de société qu'elle a formée avec l'Autriche-Hongrie pour l'exploitation de la péninsule balkanique. Le dernier flot du *Drang nach Osten*, — celui qui s'étale sur l'Asie occidentale, — est même exclusivement allemand.

Le *Zollverein* de l'Europe centrale, dont les pangermanistes nous prédisent la prochaine formation, n'est peut-être qu'une chimère. L'union douanière entre l'Autriche et la Hongrie est elle-même, cette année, gravement menacée. C'est actuellement qu'existe une sorte de *Zollverein minimum* entre les trois États tripliciens et quelques États qui leur sont économiquement subordonnés. Il se pourrait bien qu'il fût arrivé à son point de plus grande perfection et que nous voyions, un jour, éclater entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne une guerre de tarifs. Économiquement, comme politiquement, le vent est à la séparation.

Si l'Italie a fait des objections de tactique au moment du renouvellement de la Triple Alliance, il est inutile d'être dans les secrets de la diplomatie viennoise pour savoir que du côté de l'Autriche-Hongrie la Triple Alliance n'a été renouvelée qu'après de grandes difficultés.

En même temps, le conflit austro-russe en Orient s'apaise. En effet, la Russie veut moins s'agrandir du côté de Constantinople que libérer le Balkan slave, où l'Autriche-Hongrie recherche des avantages plus économiques que diplomatiques. Bien plus, le Balkan n'occupe plus qu'accessoirement la Russie : l'Asie l'absorbe. Or, si l'Angleterre est son plus intraitable adversaire en Extrême-Orient, elle rencontre l'Allemagne sur les Détroits et dans cette Asie occidentale où, autour du chemin de fer de Bagdad, se pose la plus brûlante des questions, aujourd'hui multiples, d'Orient. Le conflit russo-allemand, apaisé depuis des années en Europe, renaît en Asie, âpre et de conséquences incalculables. Le temps est passé où M. Anatole Leroy-Beaulieu pouvait donner cette formule élégante de la tension russo-allemande : « La route de Constantinople passe par Vienne et la route de Vienne par Berlin[1]. » En Orient, l'Autriche-Hongrie a donc de moins en

[1] *La France, la Russie et l'Europe*, p. 77.

moins besoin de l'appui de l'empire allemand, qui, au contraire, chaque jour, s'engage davantage. Une des raisons d'être essentielles de la Triple Alliance cesse ainsi progressivement d'exister[1].

Enfin les capitalistes français, de plus en plus inquiets des tendances de notre politique intérieure, recherchent toujours davantage les placements à l'étranger. La somme de 30 milliards à laquelle est évaluée, à la suite de la récente enquête ordonnée par le ministère des Affaires étrangères, la fortune française hors de France va augmenter. Déjà le formidable déversoir russe ne nous suffit plus. Nous ne cherchons pas seulement à soutenir des pays amis, comme la Bulgarie : de vastes opérations sur les fonds ottomans et italiens sont en préparation à la Bourse de Paris. Nous allons fournir à peu près la moitié du capital nécessaire à la construction du chemin de fer de Bagdad, sans nous inquiéter de savoir si nous n'accomplissons pas ainsi une œuvre purement allemande et antirusse. Or, l'Allemagne fournit encore, bien qu'avec une parcimonie qu'explique sa crise financière, causée surtout par le manque de capitaux, les fonds nécessaires à nombre d'entreprises austro-hongroises. Le jour où l'Autriche-Hongrie n'aurait plus besoin, pour inaugurer une politique nouvelle, que de pouvoir rembourser aux banquiers de Berlin les prêts qu'ils lui ont consentis, la France pourrait être prête au premier appel[2]. Un gouvernement français résolu aurait là une belle occasion de tirer parti de nos difficultés intérieures pour obtenir un succès extérieur, des plus sérieux celui-là.

On pourrait objecter que, si le gouvernement austro-hongrois éprouve un jour le besoin de dénoncer l'alliance diplomatique, militaire et économique qui le lie à Berlin, il aura à craindre de s'exposer brusquement à quelque entreprise hardie de son allié de la veille. Pour rendre cette entreprise impossible et permettre à l'Autriche-Hongrie d'agir en pleine liberté, il suffit que de grands États, parmi lesquels la France et la Russie, montrent qu'ils ont pleinement conscience du rôle indispensable joué en Europe par cette puissance, si vivace malgré ses difficultés intérieures, que constituent les royaumes et pays

---

[1] *Revue bleue*, 24 mai 1902 : *Influence de l'expansion asiatique sur les politiques russe et allemande.*

[2] Déjà, après la Russie et l'Espagne, l'Autriche-Hongrie est le principal débiteur européen de la France.

du Habsbourg. Nous n'aurions pas alors à compter sur une alliance austro-hongroise : il ne faut pas nous faire les mêmes illusions que les Français qui ont cru à une alliance franco-italienne; mais nous pourrions voir l'Autriche-Hongrie se détacher de l'Allemagne, — espérance qu'il nous faut perdre, en ce qui concerne l'Italie. Notre devoir actuel serait seulement de faire comprendre que nous sommes avertis des projets pangermanistes, de laisser entendre que nous ne pourrions pas assister en spectateurs à leur exécution, de faire montre de l'esprit de suite nécessaire pour inspirer confiance, et d'être forts.

Or, au contraire, nous allons, par nos tentatives chimériques, river l'Autriche-Hongrie à l'Allemagne.

*
* *

Les partisans du « rapprochement franco-italien » ont eux-mêmes démontré qu'il faut être, ou avec l'Italie, ou avec l'Autriche-Hongrie. L'amitié de l'une doit entraîner l'inimitié de l'autre, — sauf pour l'empire allemand qui a depuis vingt ans bénéficié d'une situation spéciale et anormale.

Nous n'aiderons pas impunément les Italiens et les Serbes à lutter contre l'Autriche-Hongrie, sur les rives de l'Adriatique, en Albanie et sur la route de Salonique. Alors, on sentira de nouveau à Vienne le besoin de cet appui allemand qu'on commence aujourd'hui à trouver moins nécessaire. L'Autriche-Hongrie, obligée de choisir entre deux maux, choisira le moins immédiat : elle ne tiendra plus compte du danger germanique. Elle sera rivée à son alliée de Berlin. Les Allemands d'Autriche continueront d'être la nationalité dominante de Cisleithanie. Les sentiments prussophiles des Hongrois se raffermiront. Le germanisme latent, — le plus dangereux parce qu'il n'éveille guère l'attention de l'Europe, — progressera. Pour avoir voulu soutenir quelques Serbes habsbourgeois et quelques Italiens, nous aurons enlevé tout espoir de succès aux Tchèques, aux Allemands des Alpes, aux Slovènes et aux Croates : nous serons aussi maladroits redresseurs de torts qu'inhabiles politiques.

Ces fautes commises, il n'y a pas de raison pour que nous nous arrêtions en si beau chemin. Il nous restera à soutenir les

irrédentistes italiens et serbes, à ébranler l'Autriche-Hongrie sur sa frontière méridionale, à encourager la création de cette plus grande Serbie, qui, d'après M. Charles Loiseau, doit englober, en même temps que la Bosnie-Herzégovine et le Banat, les pays croates et habsbourgeois de la Save, de la Drave et de la côte dalmate. Alors, l'empire allemand aura, sans doute, fait assez de progrès lents et souterrains, pour pouvoir revendiquer sa large part au Nord-Ouest. Il n'aura même pas à prendre une offensive dangereuse : d'autres auront commencé la curée. Le pangermanisme avoué et brutal, aboutissant au partage, constitue actuellement une menace vague, lointaine et aléatoire. Il dépend de nous d'en faire un danger précis, immédiat et certain. M. Charles Loiseau nous a indiqué la méthode à suivre.

Il semble vraiment que nous allons chercher à Rome les moyens d'éveiller l'appétit des Russes, si corrects à l'égard du Habsbourg.

Quand M. Albert Sorel, dans son livre sur *la Question d'Orient au XVIIIe siècle*, a écrit que deux des puissances copartageantes de la Pologne pourraient bien trouver matière à partage dans la troisième, l'avertissement qu'il donnait était précieux à retenir.

Le *Journal des Débats* écrivait récemment dans un article sur le pangermanisme :

> Le pangermanisme s'épanouit à l'heure actuelle, d'une façon trop évidente pour qu'il soit possible d'en nier la réalité... La réalité d'un pareil mouvement est-elle de nature à nous imposer d'ores et déjà une crainte particulière et à mériter notre exclusive attention ?... Le pangermanisme veut bien, pour le moment, affecter vis-à-vis de nous plus de dédain que de colère... Aux races condamnées par le germanisme de comprendre la nécessité de la cohésion.

Non, les progrès du pangermanisme encore latent ne doivent pas nous laisser indifférents, et il est fou d'agir de façon à hâter l'avènement du pangermanisme radical!

> S'il est un pays intéressé à la question d'Autriche, écrivait, dès 1888, M. Anatole Leroy-Beaulieu, c'est la France. Le jour où la monarchie habsbourgeoise viendrait à disparaître ou à être réduite aux pays de la couronne de saint Étienne, c'en serait fait de la puissance française. Devant une Allemagne agrandie des provinces allemandes ou semi-allemandes de l'Autriche, la France tiendrait moins de place en Europe que

n'en tient aujourd'hui l'Espagne, car, entre elle et l'empire germanique, la France n'aurait pas de Pyrénées. L'Autriche est la clef de voûte de l'équilibre européen. Pour quiconque envisage l'ensemble de la politique continentale, le premier intérêt de la France est le maintien de l'Autriche, sinon exactement dans ses limites actuelles, du moins dans son cadre historique. L'une ne saurait demeurer grande puissance qu'autant que l'autre le demeure.

Et, envisageant la situation européenne d'alors, M. Anatole Leroy-Beaulieu ajoutait :

A l'inverse de Berlin, la France aurait tout à gagner à un rapprochement durable de l'Autriche et de la Russie. Certes, c'est là chose difficile ; mais, quand ce serait un rêve, ce devrait être le rêve de la diplomatie française[1].

***

Ce rêve est devenu un projet politique pratique, à peine différent. Comment le mettre à exécution ?

Il est probable que la meilleure politique à suivre pour la France, la plus prudente et la plus fructueuse eût été, pendant un temps, une politique d'expectative. Nous aurions dû, entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie, tenir, pendant un temps la balance égale, afin de pouvoir, plus tard, choisir plus sûrement.

C'est ce que je laissais entendre, quand, en 1900, j'écrivais dans la *Liberté* : « Qui viendra le plus vite au groupement « franco-russe : l'Autriche-Hongrie, avec ses Magyars et ses « vingt millions de Slaves, ou l'Italie par nos amis communs « les Monténégrins[2] ? »

J'ai développé la même idée dans la *Revue politique et parlementaire* : « Le roi Victor-Emmanuel III optera-t-il pour la « politique de son père ou pour celle du grand-père dont il porte « le nom ? Dès maintenant, dans le monde diplomatique, cette « question est posée. — En Autriche-Hongrie surtout, les signes « d'évolution se multiplient... Une volte-face diplomatique « peut se produire naturellement, ou résulter d'une réforme « constitutionnelle en Cisleithanie ou d'un changement de « souverain[3]. »

---

[1] *La France, la Russie et l'Europe*, p. 80 et 84.

[2] *L'Italie se détachera-t-elle de la Triple Alliance : politique italo-monténégrine. — La Liberté*, 29 déc. 1900.

[3] *Revue politique et parlementaire*, janvier 1901 : *L'accord anglo-allemand.*

Cette politique d'expectative est, aujourd'hui, celle de la diplomatie russe. Certains Russes sont hostiles à l'Autriche-Hongrie et applaudissent au « rapprochement franco-italien », soit parce qu'ils s'occupent exclusivement des orthodoxes, — les Serbes, en l'espèce, — soit parce qu'ils se font le raisonnement résumé de la façon suivante par M. Anatole Leroy-Beaulieu : « L'empire des Habsbourgs reste-t-il un État dualiste, ger-« mano-magyar : c'est l'oppresseur historique des frères slaves « que Moscou est appelée à délivrer. Tente-t-il de se transformer « en fédération donnant à chaque individualité nationale une « égale liberté, c'est un concurrent qui menace d'usurper, vis-à-« vis des Slaves de l'Ouest et du Sud, la mission dévolue du « droit divin à la Sainte Russie[1]. » D'autres Russes, au contraire, se sentent attirés vers l'Autriche-Hongrie et se souviennent des insultes italiennes contre les Slaves : ce sont les slavophiles qui s'intéressent à tous les Slaves sans distinction de religion, et les hommes d'État qui espèrent la formation d'une grande Suisse austro-hongroise, essentiellement pacifique. Le gouvernement du Tsar ne s'est pas encore prononcé. Ses relations avec le prince Nicolas de Monténégro, qui a joué un rôle considérable dans le « rapprochement franco-italien », sont excellentes. Le jeune roi Victor-Emmanuel III vient d'être reçu comme un ami à Saint-Pétersbourg. Mais l'archiduc héritier d'Autriche, François-Ferdinand, avait, auparavant, rendu visite à Nicolas II. Le grand-duc Michel était allé à Budapest. L'accord austro-russe dans les Balkans est antérieur au « rapprochement franco-italien » dans la Méditerranée. Les desseins de la Russie restent impénétrables. Elle est ainsi maîtresse de la situation.

Notre diplomatie, au contraire, a depuis longtemps montré ses préférences, sans pour cela rien obtenir. Tant qu'aucun résultat positif et définitif n'est acquis, nous n'avons pas véritablement aiguillé : il est encore permis à tout Français de dire librement ce qu'il pense. Ceux-là, surtout, qui croient que la France n'a rien à attendre de l'Italie peuvent s'exprimer sans ménagements : ils ne feront jamais du « rapprochement franco-italien » autant de critiques qu'on en a fait d'éloges; ils n'arriveront pas à remettre la balance en équilibre.

Et puis, le moyen de rester calme quand on réfléchit aux

[1] *La France, la Russie et l'Europe*, p. 78.

mobiles qui déterminent beaucoup des hommes politiques favorables au « rapprochement » ? Plusieurs farouches anticléricaux ne veulent entendre parler du *catholique* Habsbourg et se réjouissent de faire des avances au roi d'Italie, parce qu'il dispute sa capitale au Pape. Les plus sentimentaux retrouvent avec bonheur la « sœur latine », comme si nous, descendants des vieux peuples de la Gaule, qui avons fait, tour à tour, nôtres plusieurs civilisations, nous étions des Latins ! Les francs-maçons italiens et français se consolent ensemble de leur excommunication par les frères allemands.

A toutes nos grandes époques, il existe une cloison étanche entre la politique intérieure de nos partis et la politique extérieure de la France. Richelieu, cardinal de l'Église, n'hésitait pas à soutenir contre la *catholique* Autriche les Allemands anticatholiques. Pourquoi des Français d'aujourd'hui reculent-ils devant la réciproque ?

Nous revenons aux errements du second Empire. On mit alors, souvent, au-dessus des intérêts de la France les décisions des *carbonari* et le principe des nationalités. Les *carbonari* rentrent en scène et n'ont guère changé. Le principe des nationalités, au contraire, s'est matérialisé : il s'applique à de prétendues *races* et à de gigantesques blocs économiques. A côté du pangermanisme et de l'*imperialism* anglo-saxon, on commence à parler du « panlatinisme ». Ce barbarisme sert à désigner une idée bien peu française et bien peu moderne. Mais il est entendu que c'est nous qui ne pressentons pas ce que seront les temps à venir, comme c'est nous qui retardons le moment où il y aura un peu plus de justice en Europe, et qui exposons la patrie à la déchéance et à la guerre !

René Henry.

LA DÉLIMITATION DE ZINDER

Des dépêches anglaises viennent d'annoncer que le gouvernement britannique a désigné les officiers chargés d'aller procéder à la délimitation de la frontière franco-anglaise entre le Niger et le lac Tchad, et voici l'attention ramenée sur le troisième territoire militaire de l'Afrique occidentale et sur cette ville de Zinder, qui fut en ces dernières années le théâtre d'événements si sensationnels. Les officiers français vont être prochainement désignés.

Le moment semble donc venu de rappeler brièvement l'état de cette question de la frontière de 1898, qui va recevoir sans doute une heureuse solution et dont on peut espérer que la liste des discussions entre la France et l'Angleterre va être diminuée.

I. — La déclaration franco-anglaise de 1890.

Dès avant 1890, la France s'étendait chaque année le long du Niger et allongeait sans cesse sa marche vers l'Est. Mais elle se laissait convaincre que les Anglais, installés grâce à notre indifférence au Bas-Niger, allait plus vite qu'elle. Et — accident qui lui est arrivé souvent en Afrique — bien que ses explorateurs et ses soldats allassent de l'avant, sa diplomatie se hâta d'abandonner ce que son expansion allait conquérir.

Il y a douze ans, nos colonies du Haut-Fleuve occupaient Ségou-Sikoro, la capitale d'Ahmadou-Cheikhou, et le Dr Crozat explorait le Mossi. Mais pendant ce temps se négociait en Europe un arrangement qui se traduisit par la déclaration Salisbury-Waddington du 5 août 1890, dont l'article 2 était ainsi conçu :

Le gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît la zone d'influence de la France au sud de ses possessions méditerranéennes, jusqu'à une ligne de Say, sur le Niger, à Barroua, sur le lac Tchad, tracée de façon à comprendre dans la zone d'action de la Compagnie du Niger tout

ce qui appartient équitablement (*fairly*) au royaume de Sokoto, la ligne restant à déterminer par les commissaires qui seront nommés.

Le gouvernement de Sa Majesté britannique s'engage à nommer immédiatement deux commissaires qui se réuniront à Paris avec deux commissaires nommés par le gouvernement de la République française, dans le but de fixer les détails de la ligne ci-dessus indiquée. Mais il est expressément entendu que, quand même les travaux des commissaires n'aboutiraient pas à une entente complète sur tous les détails de la ligne, l'accord n'en subsisterait pas moins entre les deux gouvernements sur le tracé général ci-dessus indiqué.

Comment notre diplomatie avait-elle accepté un tel arrangement qui, dès cette époque, nous réservait uniquement les terres légères dont lord Salisbury raillait l'inutilité dans sa célèbre invitation au coq gaulois d'aller user ses ergots à gratter les sables du Sahara ? Le discours prononcé à la Chambre par M. Ribot, ministre des Affaires étrangères de cette époque, le laisse deviner : on croyait arrêter les progrès des Anglais qu'on jugeait menaçants... d'après leurs propres déclarations, et on leur donnait ce qui leur revenait... d'après leurs propres déclarations.

« Nous avons obtenu, disait M. Ribot, le libre passage de Say « au Tchad qui, d'après les voyageurs étrangers — car les Fran- « çais n'y ont pas encore planté leurs jalons, — peut devenir le « centre d'un grand commerce ; nous avons obtenu que les « Anglais nous laisseraient l'accès du lac Tchad au Nord et à « l'Ouest.

« Vous me dites : Pourquoi n'avez-vous pas revendiqué ces « villes florissantes du Sokoto ? Nous n'avons pu le faire, parce « que les Anglais avaient déjà passé des traités avec le Sokoto : « ils n'auraient pas consenti à reculer. C'est un avantage pour « nous qu'ils aient renoncé à étendre plus loin leur action au « Nord et qu'ils nous aient laissé un libre accès au lac Tchad, où « ils ne pouvaient manquer de nous devancer et d'où ils auraient « pu nous exclure. »

Cette dernière phrase nous semble aujourd'hui prodigieuse, nous qui savons que les Anglais n'avaient pas dépassé à cette date l'embouchure de la Bénoué, tandis que nous tenions déjà Ségou-Sigoro et que le Mossi et la boucle du Niger s'ouvraient à Crozat après le capitaine Binger. On avait bien fait croire à nos gouvernants que les Anglais, « fortement installés à Say », menaçaient Tombouctou : ils pouvaient bien admettre par sur-

croît les affirmations de la Compagnie du Niger qui prétendait avoir négocié avec le sultan de Sokoto.

Retenons le mot célèbre, *fairly*, qui attribuait à l'Angleterre tout ce qui dépendait *équitablement* du Sokoto. La bonne volonté avec laquelle la diplomatie française avait admis sans contrôle ses précédentes assertions, amena la Compagnie du Niger à proclamer de suite que le Bornou était une dépendance du Sokoto : les cartes anglaises tracèrent donc une frontière allant de Say à Barroua presque en ligne droite, et cette interprétation de la convention de 1890 fut admise chez nous comme une vérité, encore bien que la mission Monteil eût fait justice et de la soi-disant prépondérance des Anglais au Sokoto et de la prétendue suzeraineté du Sokoto sur le Bornou.

Occupées à leur rivalité dans la boucle du Niger, la France et l'Angleterre n'envoyèrent sur la frontière Say-Barroua aucune commission de délimitation ni même aucune mission. Mais l'occupation de la région de Dori et de Say par le Soudan français rappelait l'attention de la France sur la rive gauche du Niger, et en 1897, le capitaine du génie Cazemajou franchissait le Niger pour reconnaître la ligne Say-Barroua.

II. — La convention franco-anglaise de 1898.

Accompagné d'un seul Européen, l'interprète Olive, et de quelques tirailleurs et porteurs, Cazemajou s'avança le long de la ligne frontière théorique et il ne tarda pas à constater que l'influence de la Compagnie royale du Niger était totalement inconnue dans les régions que nous lui avions bénévolement attribuées. Exemple caractéristique : à Argoungou, le serky du Kabbi lui déclare : « Il y a une vieille querelle entre le Lam-« Dioulbé (l'émir de Sokoto) et moi ; battons-nous tous les deux, « mais laissons tranquilles les pauvres gens des deux pays. » Aussi Cazemajou prépare et fait signer sans peine un traité par lequel le chef du Kabbi reconnaît la suzeraineté française ; et dans son journal de route, Cazemajou écrit :

« Les limites que j'ai indiquées dans le traité, surtout à l'Est « et au Sud-Est, nous donnent accès sur le Goulbi N'Gando et « permettent la navigation sur le Goulbi N'Kabbi depuis « Argoungou jusqu'au Niger ; c'est ce qu'il faut obtenir à tout

« prix. La limite du Sokoto et des possessions françaises doit « être au moins le Goulbi N'Kabbi jusqu'à sa source. »

Et, plus loin : « On dit à Paris que les Anglais vont envoyer « ou ont envoyé deux canonnières sur le Niger en amont de « Boussa pour occuper la rive gauche. Ils arriveront trop tard. « Le traité que je viens de passer avec le Kabbi règle la ques- « tion pour le Niger et le Goulbi N'Kabbi jusqu'en amont « d'Argoungou. »

Malheureusement, le *trop tard* de Cazemajou s'appliqua aux correspondances qui annonçaient son traité d'Argoungou et ses autres constatations de l'indépendance du Kabbi, du Maouri, de l'Adar, du Gober envers le Sokoto. Le 14 juin 1898, les plénipotentiaires français et anglais, MM. Binger et René Lecomte pour la France, Martin Gosselin et le colonel Everett pour l'Angleterre, chargés de délimiter les sphères d'influence française et anglaise dans la boucle du Niger, signaient à Paris une convention dont les stipulations suivantes visaient la rive gauche du Niger :

Art. 4. — A l'Est du Niger, la frontière séparant les possessions britanniques et françaises suivra la ligne indiquée sur la carte n° 2, annexée au présent protocole.

Partant du point sur la rive gauche du Niger indiqué à l'article précédent, c'est-à-dire la ligne médiane du Dallol Maouri, la frontière suivra cette ligne médiane jusqu'à sa rencontre avec la circonférence d'un cercle décrit du centre de la ville de Sokoto avec un rayon de 160.932 mètres (100 milles). De ce point, elle suivra l'arc septentrional de ce cercle jusqu'à sa seconde intersection avec le 14° lat. Nord. De ce second point d'intersection, elle suivra ce parallèle vers l'Est sur une distance de 112.652 mètres (70 milles); puis se dirigera au Sud vrai jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 13° 28′ lat. Nord; puis, vers l'Est, suivant ce parallèle sur une distance de 402.230 mètres (250 milles); puis au Nord vrai jusqu'à ce qu'elle rejoigne le 14e parallèle de latitude Nord; puis vers l'Est, sur ce parallèle, jusqu'à son intersection avec le méridien passant à 35′ Est du centre de la ville de Kouka; puis ce méridien vers le Sud jusqu'à son intersection avec la rive Sud du lac Tchad.

Le gouvernement de la République française reconnaît comme tombant dans la sphère britannique le territoire à l'Est du Niger compris entre la ligne susmentionnée, la frontière anglo-allemande et la mer.

Le gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît comme tombant dans la sphère française les rives Nord, Est et Sud du lac Tchad, qui sont comprises entre le point d'intersection du 14° lat. Nord avec la rive occidentale du lac et le point d'incidence sur le lac de la frontière déterminée par la convention franco-allemande du 15 mars 1894.

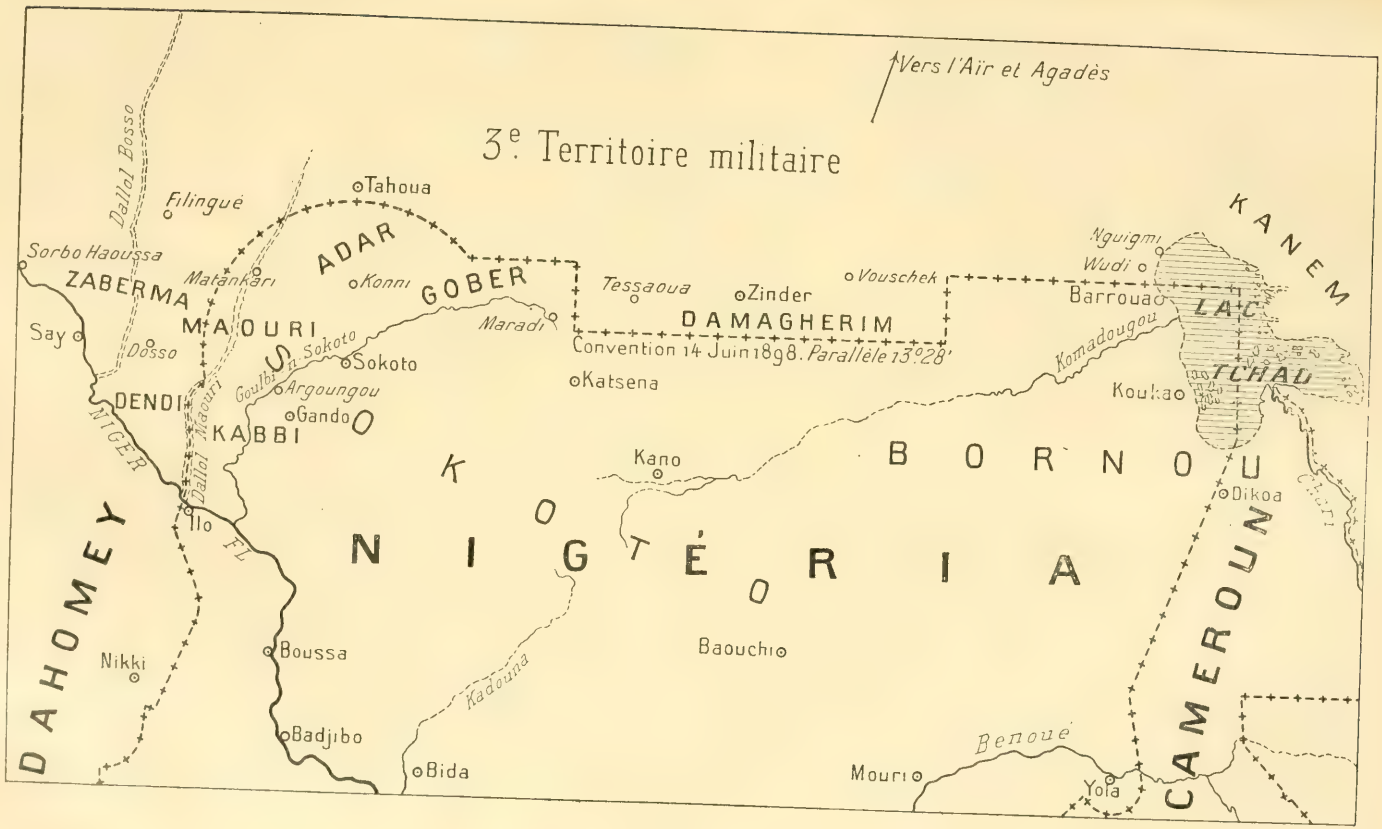
Vers l'Aïr et Agadès
3e Territoire militaire
Dallol Bosso
Filingué
Tahoua
Sorbo Haoussa
ZABERMA
Matankari
ADAR
Konni
GOBER
Tessaoua
Zinder
Vouschek
Nguigmi
Wudi
KANEM
Barrouao
LAC
TCHAD
Say
MAOURI
Dosso
Maradi
DAMAGHERIM
Convention 14 Juin 1898. Parallèle 13°28'
Sokoto
Goulbi n Sokoto
Argoungou
Gando
Katsena
Komadougou
Koukao
DENDI
KABBI
NIGER
Dallol Maouri
Ilo
Kano
KOTO
BORNOU
Dikoa
Chari
DAHOMEY
NIGÉRIA
CAMEROUN
Nikki
Boussa
Baouchi
Kadouna
Badjibo
Bida
Mouri
Benoué
Yola

Art. 5. — Les deux gouvernements s'engagent à désigner, dans le délai d'un an pour les frontières à l'Ouest du Niger et de deux ans pour les frontières à l'Est de ce même fleuve, à compter de la date de l'échange des ratifications de la convention qui doit être conclue aux fins de confirmer le présent protocole, des commissaires qui seront chargés d'établir sur les lieux les lignes de démarcation entre les possessions françaises et britanniques, en conformité et suivant l'esprit des stipulations du présent protocole.

Depuis plusieurs années, la France ne contestait plus à l'Angleterre la possession du Bornou et admettait l'extension de la suzeraineté du Sokoto sur les sultanats voisins. Cette partie de la convention passa donc à peu près inaperçue; on crut y voir simplement une précision, une adaptation de la déclaration de 1890, et en louant l'œuvre très remarquable des négociateurs sur la rive droite du Niger, on signalait à peine la modification de la frontière Niger-Tchad.

III. — Difficultés de la frontière actuelle.

C'était en réalité une aggravation de la situation antérieure. Les premiers qui l'éprouvèrent furent les officiers de la mission de l'Afrique centrale (mission Voulet-Chanoine), qui partit de France après la convention de 1898. Ils durent, pour parvenir à Zinder, passer à travers le territoire circonscrit par l'arc de cercle tracé autour de Sokoto : de même, c'est à travers le territoire anglais que dut passer le colonel Klobb quand il alla rejoindre la mission Voulet-Chanoine et succomber dans l'horrible drame du 14 juillet 1899. Le capitaine Pallier, demeuré chef de la mission de l'Afrique centrale, avait occupé Zinder et quand il revint au Sénégal, le capitaine Joalland devint à son tour résident à Zinder, fonctions qu'il délégua au sergent Bouthel, pendant qu'il poursuivit sa mission au Kanem et au Chari, et qui furent ensuite occupées par le capitaine Moll.

Les missions Afrique centrale et Klobb étaient passées à travers l'arc de cercle parce que, ne pouvant vaincre les difficultés de la route française qui en fait le tour, elles considéraient Zinder, leur objectif, et non point la route qu'elles prenaient pour l'atteindre. Il ne pouvait en être ainsi du lieutenant-colonel Péroz et des officiers chargés sous ses ordres de créer et

d'organiser le troisième territoire militaire de l'Afrique occidentale française, institué par un décret du 20 décembre 1900. Ils n'étaient plus des explorateurs qui passent, mais des officiers qui occupent et qui administrent; et bien qu'une erreur de rédaction d'un document officiel parlât d'installer des postes français à Konni et Maradi, villes de la zone anglaise, ils devaient se tenir constamment au Nord de la ligne frontière de la convention de 1898.

Ils s'y sont tenus en effet, mais au prix de quelles difficultés! L'expérience est faite et les opérations de la colonne Péroz ont révélé ce fait indubitable qu'il *nous est impossible d'aller pratiquement du Niger à Zinder et au lac Tchad.*

Après avoir pacifié et organisé la région Zaberma, comprise dans le V formé par le Niger et le Dallol Maouri, et toute la région occidentale du troisième territoire où les divers officiers, partis du port nigérien de Sorbo-Haoussa firent des reconnaissances entrecroisées, qui produisirent sur les indigènes par leur mobilité et par leur humanité une impression profonde, le colonel Péroz chercha à établir une route lui permettant de contourner en territoire français l'arc de cercle de Sokoto. Il fallut renoncer à une ligne directe allant de Sorbo vers le point de Tahoua qui forme comme le sommet de l'arc de cercle; les tirailleurs employés à la parcourir faillirent mourir de soif et un officier succomba aux fatigues qu'il y avait endurées : le pays était un affreux désert où l'on faisait plus de 50 kilomètres sans rencontrer un puits. Il fallut donc monter le long du Dallol Maouri, par une route longue et presque désertique. Le colonel Péroz y parvint cependant : partie le 14 février 1901 de Sorbo-Haoussa, sa colonne, divisée en plusieurs détachements à cause de la rareté des puits et de la pauvreté de leur débit, arriva à Tahoua le 9 mars, après avoir parcouru environ 250 kilomètres d'un désert sans eau et après s'être gardé contre les rezzous des Touareg Oulimmiden.

Ce passage d'une colonne assez forte à travers un quasi-désert, le long d'une frontière théorique, était un premier tour de force que la colonne dut répéter. Car, de Tahoua à Tessaoua, sur le versant est de l'arc de cercle, la situation était à peu près la même. Pour arriver à la fin d'avril à Zinder le colonel dut encore marcher à travers un pays sans puits; de plus, cette région de l'Adar était infestée de Touareg Kel-Gress hostiles et

il fallut que, dans deux combats brillamment conduits par le commandant Gouraud à Zanguébé et à Galma, ces derniers eussent reconnu la supériorité de nos armes pour accepter notre domination.

A ces difficultés dues à l'arc de cercle tracé autour de Sokoto le colonel Péroz, parvenu à Zinder, reconnut que s'en ajoutaient d'autres provenant du parallèle 13° 28' tracé par la convention au sud de Zinder. S'il donne bien à la France l'intégralité du sultanat de Tessaoua, en revanche il coupe le sultanat de Demagherim, c'est-à-dire le sultanat de Zinder, et des provinces entières de ce sultanat tombent ainsi sous l'autorité britannique.

Enfin entre Zinder et le lac Tchad, les renseignements — car le troisième territoire n'a pu étendre encore son action jusque-là — confirmaient les informations de la mission Joalland, que la route en territoire français jusqu'au Tchad n'est jalonnée que de quelques puits et qu'elle se ferme à toute caravane non montée, à tout parcours régulier.

Il apparaissait donc, à la suite des travaux de la mission Péroz, que la route française du Niger au Tchad par Zinder était pour ainsi dire fermée, matériellement, par la convention de 1898 dont les lignes mathématiques nous ont rejetés au Nord, en plein désert, en plein sable. Il en résultait aussi la confirmation des constatations de Cazemajou : que le Sokoto, d'ailleurs fermé aux Anglais, n'avait pas l'importance territoriale et politique dont la Compagnie du Niger entretenait la légende et que, *fairly*, cet empire aurait dû être réduit par la convention de 1898 à la ville de Sokoto et à une cinquantaine de kilomètres de ses environs.

Impossibilité pratique de la route du Niger à Zinder, mauvais partage des territoires de Zinder, fermeture probable de la route de Zinder au Tchad, voilà les constatations qui ont découlé de la vérification de la frontière opérée par la colonne Péroz, vérification qui fut une suite de fatigues, de souffrances et de dangers. Et nous ne parlons ici, très brièvement d'ailleurs, que d'une partie de l'œuvre de cette poignée d'officiers et de soldats, qui ont ajouté là au livre de l'héroïsme colonial, si souvent fermé et si souvent rouvert, quelques pages dont on peut souhaiter et espérer la publication dès que les questions internationales seront réglées.

IV. — Nécessité d'une modification.

Les conséquences de ces constatations apparaissent nettement : il faut ou bien abandonner Zinder ou bien obtenir une route d'accès facile. Nous écartons, comme une source de difficultés, la solution douteuse de l'octroi à la France du droit de passage administratif et commercial par la route directe Matankari-Konni-Tessaoua à travers l'arc de cercle ; notre matériel de guerre, indispensable en de tels pays, ne serait pas admis au bénéfice de cette autorisation, qui laisserait nos convois à la merci de nos voisins.

Faut-il abandonner Zinder ? En dehors même de l'intérêt du travail déjà acquis et de la perte de prestige qu'un recul nous vaudrait dans tous ces pays, cette ville a en elle-même une importance dont nous avons déjà entretenu les lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* [1]. On a reproché au troisième territoire ses dépenses et son peu de ressources, comme si une entreprise coloniale pouvait, dès ses débuts, être chiffrée par un compte de doit et avoir, comme si la politique coloniale était une politique de balance commerciale immédiate ; nous croyons que les frais de son occupation et de son administration pourraient d'ailleurs être facilement couverts par le budget local, par le léger impôt accepté des diverses tribus.

La possession de Zinder a pour nous une valeur politique. Le troisième territoire nous est nécessaire pour relier le Soudan et le Chari et pour établir au centre de l'Afrique une unité d'action qui nous permettra d'exercer une grande influence dans l'Afrique centrale musulmane : avec Zinder, auquel on devra donner un jour le nom de Fort-Cazemajou, et Kousseri, qui porte justement celui de Fort-Lamy, nous devons être les maîtres de la politique du Soudan central.

Quant à l'importance économique du troisième territoire, bien que le marché de transit de Zinder ait perdu son ancienne splendeur, nous y voyons toujours un centre du mouvement caravanier transsaharien et nous croyons que, si la sécu-

---

[1] A. Terrier : Les deux rives françaises du Sahara (*Quest. Diplomat. et Col.*, t. XII, p. 65).

rité était rétablie par nos soins dans l'Aïr et le Sahara, on pourrait relever en partie l'ancien mouvement commercial. De plus, nous avons à la base du troisième territoire, à Say et à Sorbo, des ports où le capitaine Lenfant a victorieusement montré qu'on pouvait amener un ravitaillement et où des commerçants pourront donc apporter des marchandises d'échange. Certes, il faut se garder des mirages, qui resplendissent souvent sur les deux rives de la mer saharienne. Mais ici, nous devons suivre l'avis des officiers et explorateurs qui ont vu et observé, et ils ne sont point pessimistes sur la valeur économique du territoire.

Nous pouvons donc garder Zinder et le troisième territoire, mais à condition que la frontière soit rectifiée. Il faut que la délimitation qu'on annonce, si elle s'opère, nous donne : 1° un accès facile en toute saison du Niger à Zinder et de Zinder au Tchad ; 2° une répartition plus équitable — *fairly* — des territoires actuellement coupés par les lignes droites théoriques et géométriques de la convention de 1898. La nouvelle frontière devrait suivre la ligne Matankari-Konni-Maradi, ou mieux encore se rapprocher du Goulbi N'Sokoto, descendre au-dessous de 13°28' et se raccorder à la Komadougou jusqu'au Tchad. C'est une rectification de bonne foi de la convention de 1898 que nous demandons : il ne s'agit ici ni d'échanges ni de compensations. La convention a voulu nous donner la route de Say au Niger, le terrain concédé nous la refuse : voilà la vérité. Et aujourd'hui que la diplomatie est mieux renseignée, il lui sera facile de choisir, dans ces régions lointaines, le terrain d'entente sur lequel nous pourrons régler cette petite question. Après quoi, on trouvera, dans les travaux encore si mal connus — nous pourrions dire si méconnus — du colonel Péroz et de ses collaborateurs, des données précieuses pour administrer le troisième territoire dans les conditions les plus économiques et sans charges pour le budget métropolitain.

Si, au contraire, la situation actuelle devait durer, si la frontière subsistait dans ses lignes de 1898, autant vaudrait renoncer à l'institution du troisième territoire et ne conserver à Zinder qu'un poste d'observation, rattaché par exemple aux territoires du Chari. Mais nous croyons que le gouvernement, bien éclairé sur la valeur et les dépenses réelles du troisième territoire, ne fera pas ce mouvement de recul qui ébranlerait notre

prestige sur la rive gauche du Niger et dont le retentissement irait jusqu'au voisinage de nos postes du Chari.

Le moment est favorable pour les négociations avec les Anglais. L'opinion britannique a exprimé, à diverses reprises, l'avis qu'une demande de rectification de la convention de 1898, dans les limites et sur les bases que nous avons indiquées, doit être admise. Nos voisins montrent ainsi qu'ils ont conscience de notre situation prépondérante en Afrique occidentale et peut-être est-il permis de penser que, bien loin de nous contrecarrer, ils appuieraient plutôt désormais, dans un esprit très large d'entente et de concession, nos projets de consolidation de notre Ouest-Africain.

Nul doute que la nouvelle organisation de l'Afrique occidentale française, instituée par le décret du 1er octobre qu'on lira plus loin, les encourage dans cette voie. Elle a montré que nous comprenions enfin le rôle du représentant de la France dans cette partie de l'Afrique, auquel elle donne la haute direction politique et administrative, l'indépendance et l'autorité, et de réels moyens d'action. Souhaitons que si l'on délimite sur place la frontière du troisième territoire, ce soit pour ouvrir enfin une porte d'accès, une route à ce complément de l'Afrique occidentale française, et que notre grande colonie soit ainsi reportée jusqu'au Chari, jusqu'au Tchad, jusqu'au Congo.

AUGUSTE TERRIER.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *La convention franco-siamoise.* — Les négociations engagées au quai d'Orsay entre le ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé, et le plénipotentiaire siamois, Phya Sri, ont abouti le 8 octobre à la signature de la convention que nous commentons d'autre part et dont voici le texte :

Article premier. — § 1. La frontière entre le Siam et le Cambodge part sur la rive gauche du Grand Lac de l'embouchure de la rivière Stung-roluos, elle suit le parallèle de ce point dans la direction de l'Est jusqu'à la rencontre de la rivière Prek-kompong-tiam; puis, remontant vers le Nord, elle se confond avec le méridien de ce point de rencontre jusqu'à la chaîne de montagnes Pnom-dang-rek. De là, elle suit la ligne de partage des eaux entre les bassins du Nam-sen et du Mékong d'une part et du Nam-moun d'autre part, et rejoint la chaîne Pnom Padang dont elle suit la crête vers l'Est jusqu'au Mékong. En amont de ce point, le Mékong reste la frontière du royaume de Siam, conformément à l'article premier du traité du 3 octobre 1893.

§ 2. Quant à la frontière entre le Luang-prabang, rive droite, et les provinces de Muang-phichaï et Muang-nan, elle part du Mékong à son confluent avec le Nam-huong et, suivant la crête des montagnes qui sépare les vallées du Nam-huong et du Mékong, elle se dirige vers l'Ouest, jusqu'à la rencontre de la ligne de partage des eaux entre le bassin du Mékong et celui du Mé-nan. Tournant vers le Nord, à partir de ce point, elle suit la ligne de faîte entre ces deux bassins jusqu'à la source de la rivière, qui, venant du Sud-Est, se jette dans le Nam-ngoum, puis le cours de cette rivière et le Nam-ngoum lui-même jusqu'à son confluent avec la rivière de Ban-luak. La frontière revient ensuite, en remontant cette rivière, à la ligne de faîte entre les bassins du Mé-nan et du Mékong, et suit cette ligne à l'Ouest jusqu'à la rivière de Nam-kop, dont elle descend le cours jusqu'au Mékong.

§ 3. Il est bien entendu toutefois que la présente convention, pas plus que le traité et la convention de 1893, ne change rien aux rapports traditionnels entre Sa Majesté le roi de Siam et la partie du Luang-prabang située sur la rive droite du Mékong.

Art. 2. — En même temps que les provinces de Melou-prey, de Bassac (et généralement les territoires situés à l'Est de la frontière indiquée à l'article 1er, § 1er) seront remises par le gouvernement siamois aux autorités françaises, les troupes françaises quitteront la ville de Chantaboun qu'elles occupent provisoirement en vertu de l'article 6 de la convention du 3 octobre 1893.

Art. 3. — Les différentes restrictions visées aux articles 3 et 4 du traité du 3 octobre 1893 sont supprimées. Toutefois S. M. le roi de Siam prend l'engagement que les troupes qu'elle enverra ou entretiendra dans tout le bassin siamois du Mékong seront toujours des troupes de nationalité siamoise, commandées par des officiers de cette nationalité. Il n'est fait exception à cette règle qu'en faveur de la gendarmerie siamoise, actuellement commandée par des officiers danois. Dans le cas où le gouvernement siamois voudrait substituer à ces officiers des officiers étrangers appartenant à une autre nationalité, il devrait s'entendre au préalable avec le gouvernement français.

Art. 4. — A l'avenir, dans la partie siamoise du bassin du Mékong, le gouvernement royal, s'il désire exécuter des ports, canaux, chemins de fer (notamment les chemins de fer destinés à relier la capitale à un point quelconque de ce bassin), se mettra d'accord avec le gouvernement français, dans le cas où ces travaux ne pourraient être exécutés exclusivement par un personnel et avec des capitaux siamois.

En ce qui concerne l'usage des ports, canaux, chemins de fer, aussi bien dans la partie siamoise du bassin du Mékong que dans le reste du royaume, il est entendu qu'aucun droit différentiel ne pourra être établi, contrairement au principe de l'égalité commerciale inscrite dans les traités signés par le Siam.

Art. 5. — Les personnes d'origine asiatique nées sur un territoire soumis à la domination directe ou placé sous le protectorat de la France, sauf celles qui ont fixé leur résidence au Siam avant l'époque où le territoire dont elles sont originaires a été placé sous cette domination ou sous ce protectorat, ont droit à la protection française et pourront se faire inscrire comme ressortissants français à la légation ou aux consulats et vice-consulats de la République dans le royaume de Siam. La protection française sera accordée aux enfants de ces personnes, mais ne s'étendra pas à leurs petits-enfants.

Les Cambodgiens au Siam continueront à être régis par l'article 6 du traité du 15 juillet 1867.

Art. 6. — § 1. Les listes des protégés actuellement existantes seront revisées par les autorités consulaires françaises, conformément aux règles établies à l'article précédent, et seront communiquées au gouvernement siamois, qui pourra présenter des observations contre les inscriptions à son sens injustifiées. Les agents français soumettront alors à un nouvel examen les cas qui leur seraient ainsi signalés.

§ 2. Les Chinois actuellement inscrits sur les listes susmentionnées à la légation ou dans un consulat français au Siam continueront à jouir de la protection française.

Au point de vue de la juridiction, ils seront soumis à la loi siamoise et

jugés par les tribunaux siamois. Toutefois un représentant de la légation ou d'un consulat de France aura le droit d'avoir communication des pièces de l'instruction et d'assister aux audiences du tribunal qui les jugera.

Art. 7. — En ce qui concerne l'admission à la protection française des Asiatiques qui ne sont pas nés sur un territoire soumis à l'autorité directe ou au protectorat de la France, le gouvernement de la République jouira de droits égaux à ceux que le Siam accorderait à l'avenir à toute autre puissance.

Art. 8. — Les dispositions des anciens traités, accords et conventions entre la France et le Siam, non modifiées par la présente convention, restent en pleine vigueur.

Art. 9. — En cas de difficultés d'interprétation de la présente convention, rédigée en français et en siamois, le texte français fera seul foi.

Art. 10. — La présente convention sera ratifiée dans un délai de quatre mois, à partir du jour de la signature, ou plus tôt si faire se peut.

— *Le Comité consultatif de défense des colonies.* — Le *Journal officiel* vient de publier la composition du Comité consultatif de défense des colonies. Sont nommés membres du Comité :

Les généraux de division Voyron, membre du conseil supérieur de la guerre, Dodds et Javouhey; les généraux de brigade Lasserre, Boyer, Pennequin, Combes, Famin et Brun, sous-chef d'état-major de l'armée; le capitaine de vaisseau Adigard; le lieutenant-colonel Barrand, chef du bureau militaire au ministère des colonies; le général de division Peigné, inspecteur général permanent des travaux du génie pour la défense du littoral; Kermorgant, inspecteur général du service de santé; Binger, directeur des affaires d'Afrique; Vasselle, directeur des affaires d'Asie; Dubard, directeur du contrôle; Bloch, directeur de la comptabilité au ministère des Colonies.

M. le général Voyron est appelé à la présidence du Comité.

II. — ASIE

Chine. — *Mort du vice-roi Liou Koun Yi.* — Le vice-roi de Nankin, Liou Koun Yi, vient de mourir. C'était un des principaux personnages de l'empire chinois. Il avait soixante-quatre ans.

De 1875 à 1879, il fut vice-roi des deux Kiangs et ne s'y montra point absolument sans reproches, si bien qu'il fut disgracié en 1879. Un peu plus tard, il fut nommé à Ou-tchang (c'est-à-dire Han-kéou). Tchang Tchi Tong était alors vice-roi du Nankin. Ayant pris dans la question du chemin de fer de Han-kéou à Pékin un parti favorable aux aspirations « nationales » de l'impératrice et d'une partie de la cour, il fut, en 1889, envoyé à Han-kéou.

C'était en apparence un sacrifice pour Tchang Tchi Tong. Liou

Koun Yi vint prendre sa place à Nankin, dans la plus riche et la plus enviée des vice-royautés chinoises.

Pendant vingt-cinq ans, donc, Liou Koun Yi régna dans la vallée du Yang-tsé, d'abord sur les Kiangs, puis sur les Hous, enfin à Nankin. Là, son pouvoir était presque absolu. Il n'y avait peut-être pas, en comptant bien, une demi-douzaine de potentats au monde qui eussent plus d'autorité, ni sur un plus grand nombre d'individus. Avec Tchang Tchi Tong, Liou Koun Yi s'est partagé l'Empire du Milieu dans l'autre Empire du Milieu.

Il s'est constitué une armée de 20.000 hommes, bien supérieure à celle du Nord, du moins mieux disciplinée. Il avait aussi une petite flotte.

Pendant les massacres des Boxeurs, il maintint l'ordre avec fermeté. C'est son principal titre à la considération de l'Europe.

Il était, dit-on, particulièrement favorable à l'Angleterre. Aussi le *Standard* déplore sa mort et espère que la diplomatie étrangère empêchera son remplacement par « un partisan du prince Tuan ».

Le *Times* dit également : « Nous lui devons beaucoup, et c'est avec un grand chagrin que nous apprenons sa fin. »

Sans avoir toutes les mêmes raisons que les Anglais de déplorer sa disparition, il est impossible de ne pas regretter un vice-roi dont l'influence s'exerça dans un moment critique en faveur de la paix et de l'humanité.

Après nos marins, c'est à Liou Koun Yi que nos nationaux, dans la basse vallée du Yang-tsé, doivent de n'avoir pas été molestés pendant la récente insurrection des Boxeurs.

Le vice-roi Tchang Tchi Tong a été désigné pour lui succéder.

Japon. — *Un protocole d'arbitrage international.* — Depuis longtemps un différend important sépare le gouvernement japonais et les étrangers.

D'après de récents traités, les étrangers établis au Japon sont tenus de payer un impôt sur les « propriétés bâties ». Mais beaucoup de maisons sur lesquelles porte cet impôt furent construites sur des terrains exemptés jadis de toute sorte d'impôts par les conditions mêmes de leur cession.

Les résidents étrangers affirment donc que l'impôt, s'appliquant aux *propriétés*, c'est-à-dire au terrain et à la maison qui forment un tout et ne peuvent se séparer, ne peut être exigé pour des propriétés exemptées de tout impôt bien avant les traités nouveaux. Les Japonais, d'autre part, prétendent que l'impôt ne s'applique pas aux terrains évidemment, mais s'applique aux maisons, et que les étrangers doivent payer.

Comme on ne pouvait se mettre d'accord et que les représentants

des pays étrangers prenaient tous le parti de leurs nationaux, des négociations furent officiellement engagées à ce sujet, dès le début de cette année, et le gouvernement japonais accepta de soumettre la question à un arbitrage international.

Un protocole fut signé à cet effet, à Tokio, le 28 août dernier par le ministre des Affaires étrangères, le baron Komura, et par les ministres de France, d'Angleterre et d'Allemagne au Japon. Ce protocole vient d'être publié dans le *Journal officiel* du Japon, le 28 septembre dernier, et en voici les principales dispositions :

Après avoir invoqué, dans le préambule, les stipulations des traités relatives à cette question et déterminé le point en litige, le protocole indique dans sa première section que chaque partie doit nommer un arbitre dans le délai de deux mois à partir de la date de la signature du protocole. Si les deux arbitres n'arrivent pas à choisir un tiers arbitre dans le délai de deux mois après leur nomination, le roi de Suède et de Norvège sera prié de nommer un tiers arbitre.

La question en litige est ensuite expliquée en détail et la procédure de l'arbitrage déterminée. Le lieu où le tribunal doit se tenir et la langue officielle de l'arbitrage seront choisis par le tiers arbitre.

Pour cette question, le Japon sera considéré comme une partie, et la France, l'Angleterre et l'Allemagne formeront l'autre partie. Les stipulations de la convention de la Haye s'appliqueront à cet arbitrage, sauf arrangements contraires de contractants.

En outre, dans une note séparée, le gouvernement japonais s'engage à suspendre la perception coercitive de l'impôt sur les maisons appartenant aux étrangers des anciennes concessions au Japon, en attendant le résultat de l'arbitrage, sans toutefois porter préjudice au droit du gouvernement japonais de percevoir ces impôts sans contrainte.

III. — AFRIQUE

Algérie. — *Le voyage du gouverneur général.* — Le gouverneur général de retour en Algérie, après quelques semaines de vacances passées en France, a visité les divers centres de la région de Médéah.

Dans cette dernière ville, M. Revoil, répondant aux souhaits de bienvenue du maire, a déclaré qu'il avait tenu à se rendre personnellement compte des besoins des colons. Le gouverneur a exposé en quelques mots son programme de colonisation, qui ont été accueillis par de vifs applaudissements. Dans la soirée, M. Revoil a reçu à la sous-préfecture les autorités civiles et militaires.

Le colonel du 1er régiment de spahis lui a présenté le lieutenant Cottenest, dont nous avons dernièrement exposé le raid récent accom-

pli en plein cœur du Sahara avec tant de hardiesse et de courage et avec un si merveilleux succès.

Le gouverneur général a poursuivi sa tournée en visitant différents centres de colonisation : Lodi, Amourah, Lavigerie, Aïn-Sultan et Affreville. L'impression recueillie chez tous les colons est qu'au premier rang des besoins se placent la construction de routes et l'alimentation en eau.

Le gouverneur général a été partout remercié pour la création des tribunaux répressifs. M. Arnauld, maire d'Affreville, estime que M. Revoil a fourni par là à la colonisation le premier et le plus essentiel des concours.

Le gouverneur général est rentré à Alger et se propose de reprendre bientôt dans l'intérieur ses tournées d'études.

Afrique Occidentale. — *La réorganisation du gouvernement général de l'Afrique Occidentale française.* — Le *Journal officiel* a publié, le 4 octobre, le décret réorganisant, ou plutôt organisant le gouvernement général de l'Afrique Occidentale française, qui jusqu'ici était resté tout à fait informe. Le décret est précédé d'un long rapport du ministre des Colonies au président de la République, dans lequel est expliqué et commenté l'importante décision qui vient d'être prise. Nous comptons revenir prochainement sur cette grave question de l'organisation du gouvernement général de notre domaine ouest-africain. En attendant, nous pensons devoir publier aujourd'hui le texte officiel des deux documents :

— *Rapport au président de la République.* — *Paris, le* 1er *octobre* 1902.

Monsieur le Président,

L'organisation de nos possessions de l'Afrique occidentale a suivi jusqu'à présent, dans ses transformations successives, l'évolution, assez lente d'abord, puis brusquement accentuée, qui a marqué dans ces territoires le développement de l'influence française. Alors que notre domination était encore à ses débuts, sinon par ses origines historiques, du moins par ses résultats, l'acte fondamental dont les principes essentiels n'ont pas cessé de présider dans l'Afrique occidentale française à l'exercice de la puissance publique, l'ordonnance du 7 septembre 1840 avait pu réunir dans l'organisation commune du « Sénégal et dépendances » les établissements épars déjà créés sur le littoral, depuis le cap Blanc jusqu'au golfe de Guinée. Mais, plus tard, quand les efforts de nos explorateurs et de nos soldats, poursuivant l'œuvre de Faidherbe, eurent commencé à étendre nos possessions vers l'intérieur du continent, on dut reconnaître que, pour donner aux unes comme aux autres des chances égales de développement, il fallait les transformer en colonies distinctes, chacune ayant son autonomie administrative et financière. Ainsi se constituèrent les colonies de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey ; ainsi

fut créée, non sans quelque confusion des pouvoirs civil et militaire, la colonie du Soudan français; ainsi, dans l'étendue même du Sénégal proprement dit, les territoires annexés, dotés, avec un budget local, d'institutions électives, se distinguèrent des pays de protectorat, maintenus, avec des budgets régionaux, sous un régime différent.

A ces colonies séparées, où se manifestaient tantôt des intérêts divergents et tantôt des nécessités communes, il fallait donner toutefois une direction supérieure qui, à l'écart de conceptions particularistes, achevât l'unification politique et hâtât le progrès économique de nos diverses possessions. Un décret du 16 juin 1895, en instituant un gouvernement général de l'Afrique Occidentale française, a pour la première fois répondu à cette préoccupation. Plus récemment, un décret du 17 octobre 1899 a, sur l'ensemble de nos possessions, fortifié les pouvoirs du gouverneur général, tandis que disparaissait, en tant que colonie autonome, le Soudan français, dont les territoires étaient rattachés au Sénégal, à la Guinée, à la Côte d'Ivoire et au Dahomey.

L'œuvre reste inachevée néanmoins. Le gouvernement général de l'Afrique occidentale française ne dispose pas d'un instrument financier qui lui soit propre et puisse lui donner, dans l'ordre administratif, une existence indépendante. A l'heure actuelle, entre nos diverses possessions, l'union n'est réalisée qu'en la personne du gouverneur général, et, à ce point de vue même, elle demeure insuffisante.

Hors du Sénégal, en effet, le gouverneur général n'a que la direction politique et militaire des colonies placées sous son autorité; il reste étranger à la gestion intérieure de leurs intérêts, à leur développement agricole et commercial. Abstention forcée d'autant plus regrettable qu'elle se produit à une époque où l'essor économique des possessions françaises de l'Afrique occidentale prend une importance réelle, manifestée par un mouvement commercial dont la valeur totale, en 1901, a dépassé 160 millions de francs, par un accroissement de recettes budgétaires, enfin par l'exécution ou le projet de grands travaux d'utilité générale.

Dans ces circonstances, j'ai pensé que le moment était venu de donner au gouverneur général de l'Afrique Occidentale française des moyens d'action directs, au service d'une autorité plus étendue. Avant tout, entre nos différentes possessions, le gouverneur général doit tenir le rôle d'un arbitre supérieur dont l'intervention ne puisse être jamais, en matière administrative ou politique, ni écartée ni contestée. Mais cette haute responsabilité et ce pouvoir conciliateur ne se justifient et ne se peuvent librement exercer que si le gouverneur général a sous sa dépendance immédiate un personnel expérimenté et s'il dispose de ressources budgétaires dans l'intérêt commun de nos possessions. Il est non moins désirable, d'ailleurs, que le gouverneur général d'Afrique Occidentale française, pour mieux assurer l'entière indépendance du contrôle général qui lui appartient, évite le plus possible d'assumer lui-même l'administration spéciale et directe d'un des territoires placés sous son autorité.

C'est sous l'influence de ces considérations, monsieur le Président, que j'ai préparé et que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature le projet de décret ci-annexé. Dans l'ensemble de ces dispositions, ce projet maintient en principe aux colonies de l'Afrique Occidentale, sous la direction

du gouverneur général, leur autonomie administrative et financière, affirmée chaque année par l'établissement de budgets distincts qui seront désormais approuvés par décrets. Mais en même temps, par une subordination plus étroite du personnel, une centralisation plus complète de la correspondance et un contrôle moins limité des diverses administrations, il étend l'autorité du gouverneur général sur les services locaux de nos possessions. Il fortifie de même l'action de ce haut fonctionnaire, en lui assurant le concours immédiat de services généraux, dont les dépenses seront dorénavant prévues à une section d'un budget déterminé, comprenant les dépenses communes à nos différentes colonies. Enfin, ce projet de décret transfère de Saint-Louis à Dakar le siège du gouvernement général, pour mieux en sauvegarder la liberté d'action en dehors et au-dessus des administrations locales, et il place la colonie du Sénégal sous l'autorité d'un lieutenant-gouverneur, à l'égal de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. Le gouverneur général devra pourvoir encore lui-même, il est vrai, à l'administration de certaines régions jusqu'alors rattachées au Sénégal et qui prendront le titre de « territoires de la Sénégambie et du Niger »; il sera toutefois assisté spécialement, dans l'exercice de cette partie de ses attributions, par le secrétaire général du gouvernement général, ainsi que par le délégué permanent, son représentant à Kayes.

A ces dispositions devront faire suite des actes particuliers ayant pour objet d'assurer le fonctionnement régulier d'un conseil du gouvernement général de l'Afrique Occidentale française, et d'unifier dans une hiérarchie et sous des règles communes le personnel appartenant aux principaux services de nos possessions. Ainsi le gouvernement général de l'Afrique Occidentale française sera devenu alors une réalité. Étroitement unies sous une direction commune, reliées géographiquement, nos colonies de l'Afrique Occidentale seront prêtes désormais à constituer un empire solide et compact, aussi confiant dans l'avenir qu'il sera sûr du présent.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre des Colonies,
GASTON DOUMERGUE.

Le Président de la République française,

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu le décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des colonies;

Vu le décret du 17 octobre 1899, portant organisation du gouvernement général de l'Afrique Occidentale française;

Vu le décret du 6 avril 1900, portant réorganisation du personnel des gouverneurs des colonies;

Sur le rapport du ministre des Colonies,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale française comprend :

1° La colonie du Sénégal, à laquelle cessent d'être rattachés les pays de protectorat;

2° La colonie de la Guinée française;

3° La colonie de la Côte d'Ivoire;

4° La colonie du Dahomey.

(Ces trois colonies avec leurs limites actuelles.)

5° Les pays de protectorat actuellement dépendant du Sénégal et les territoires du Haut Sénégal et du Moyen Niger qui sont désormais groupés en une unité administrative et financière nouvelle, sous le nom de « Territoires de la Sénégambie et du Niger ».

Art. 2. — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française est le dépositaire des pouvoirs de la République dans les colonies et territoires ci-dessus énumérés.

Il a seul le droit de correspondre avec le gouvernement.

Art. 3. — Le gouverneur général est assisté d'un secrétaire général du gouvernement général et d'un conseil de gouvernement dont la composition sera ultérieurement déterminée.

Il organise les services, à l'exception de ceux qui sont régis par les actes de l'autorité métropolitaine; il règle leurs attributions.

Il nomme à toutes les fonctions civiles, à l'exception des emplois de lieutenants-gouverneurs, de secrétaires généraux, de magistrats, de directeur du contrôle, de directeurs généraux, de chefs des principaux services, d'administrateurs et de ceux dont la nomination est réservée à l'autorité métropolitaine par des actes organiques.

Pour ces divers emplois, les nominations se font sur sa présentation et les fonctionnaires sont mis à sa disposition et répartis par lui entre les colonies et territoires de l'Afrique Occidentale, sauf en ce qui concerne les lieutenants-gouverneurs, les secrétaires généraux et les magistrats.

Art. 4. — Le gouverneur général peut déléguer, par décision spéciale et limitative et sous sa responsabilité, son droit de nomination aux lieutenants-gouverneurs du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey.

Art. 5. — Le gouverneur général a sa résidence officielle à Dakar, Saint-Louis demeurant le siège du gouvernement du Sénégal.

Le gouverneur général détermine, en conseil de gouvernement et sur le rapport des lieutenants-gouverneurs intéressés, les circonscriptions administratives dans chacun des territoires et colonies de l'Afrique Occidentale française.

Art. 6. — Les colonies et territoires composant le gouvernement général de l'Afrique Occidentale française possèdent leur autonomie administrative et financière dans les conditions déterminées ci-après :

Les colonies du Sénégal, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey sont administrées chacune, sous la haute autorité du gouverneur général, par un gouverneur des colonies portant le titre de lieutenant-gouverneur et assisté par un secrétaire général.

Le gouverneur général administre directement, ou par délégation spéciale au secrétaire général du gouvernement général, les territoires de la Sénégambie et du Niger.

Il est assisté spécialement à cet effet par un conseil d'administration.

Art. 7. — Les budgets des colonies et territoires de l'Afrique Occidentale française, établis conformément à la législation en vigueur, sont arrêtés

par le gouverneur général en conseil de gouvernement et approuvés par décret rendu sur la proposition du ministre des colonies.

Les dépenses du gouvernement général, du contrôle, des directions générales, des services communs et d'intérêt général sont inscrites dans une section spéciale du budget des territoires de la Sénégambie et du Niger.

Le budget desdits territoires est alimenté par les recettes de toute nature perçues dans ces territoires et par des contributions des colonies du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. Le montant de ces contributions sera annuellement fixé par le gouverneur général en conseil de gouvernement et arrêté par le décret approbatif du budget.

Art. 8. — Chaque lieutenant-gouverneur est, sous le contrôle du gouverneur général, ordonnateur du budget de la colonie qu'il administre.

Le gouverneur général a l'ordonnancement des dépenses du budget des territoires de la Sénégambie et du Niger; il peut sous-déléguer les crédits qui sont à sa disposition.

Les dispositions du décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des colonies sont applicables aux budgets de l'Afrique Occidentale française.

Art. 9. — Sont abrogées toutes les dispositions des décrets et arrêtés antérieurs en ce qu'elles ont de contraire aux présentes dispositions, dont l'application sera réglée par des arrêtés du gouverneur général.

Art. 10. — Le ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* du ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 1er octobre 1902.

Émile Loubet.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies,
Gaston Doumergue.

Sénégal. — *La fièvre jaune.* — Une dépêche de Saint-Louis vient de nous apprendre que la fièvre jaune s'est déclarée à Kayes. Si les autorités y mettent quelque énergie, il sera assez facile probablement de localiser la fièvre jaune en ce point et d'en préserver Saint-Louis et Dakar, où les ravages seraient encore fort à redouter, car malheureusement la situation hygiénique de ces deux villes est aussi favorable qu'il y a deux ans à l'expansion de l'épidémie.

Le gouverneur général actuel de l'Afrique Occidentale est très décidé à porter bon ordre à cette situation déplorable. Il est à désirer que les événements ne le surprennent pas et qu'une nouvelle épidémie ne vienne encore démontrer l'urgence des travaux d'assainissement à opérer. A Saint-Louis et à Dakar, aussi bien qu'à la Côte d'Ivoire, comme nous le montrions récemment, il n'y a pas d'hésitation à avoir sur le caractère des améliorations à réaliser.

Congo. — *Organisation des troupes du Congo français.* — Le *Journal officiel* a publié, le 10 octobre, un décret organisant les troupes au Congo français.

On se souvient que, le 5 juillet dernier, est intervenue une nouvelle organisation de la colonie du Congo français, en vertu de laquelle les forces militaires stationnées dans les divers territoires dépendant de cette colonie ont été placées sous l'autorité du commandant supérieur des troupes, qui réside à Libreville, auprès du commissaire général du gouvernement.

Pour mettre en concordance avec les prescriptions de cet acte l'organisation des unités affectées aux différentes régions du Congo français, et afin de réduire au minimum les dépenses, on a décidé de grouper sous la dénomination de « régiment d'infanterie indigène du Congo » le bataillon de tirailleurs organisé par décret du 8 septembre 1900 ainsi que les quatre compagnies envoyées successivement au Congo dans le courant de cette année pour rétablir l'ordre dans la région soulevée de la Sangha.

Afin que cette réorganisation n'entraîne pas d'augmentation sensible du personnel des troupes coloniales employé aux colonies, on prélève le chef de bataillon, les capitaines et lieutenants sur l'état-major particulier de l'infanterie coloniale aux colonies et les hommes de troupe sur le personnel détaché et employé aux colonies en dehors du service réglementaire, à l'exception de cinq adjudants et de deux sergents-majors, dont les emplois devront être créés.

L'augmentation du cadre « officiers » des troupes coloniales se réduit par suite à un lieutenant-colonel.

On a constitué aussi un service réduit au minimum de l'artillerie et des constructions, avec un détachement d'ouvriers.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Angleterre. — *Commerce du Royaume-Uni en* 1901. — Le *Moniteur officiel du Commerce* vient de faire paraître, comme supplément de son numéro du 10 juillet, un magistral rapport de M. le consul suppléant Jean Périer sur le commerce du Royaume-Uni en 1901. Nous regrettons que la place dont nous disposons ne nous permette pas de puiser, dans cet intéressant document, des renseignements plus étendus.

Le commerce total du Royaume-Uni pendant l'année 1901 a donné les résultats suivants, qui, dans le tableau ci-dessous, se trouvent comparés avec ceux des exercices précédents :

	1901	1900	1899
	Millions de francs.		
Importations de produits étrangers et coloniaux	13.186	13.207	12.247
Réexportations de produits étrangers et coloniaux	1.713	1.593	1.642
Exportations de produits britanniques	7.082	7.365	6.678

L'examen de ces chiffres montre que si les importations subissent une diminution de 21 millions de francs sur celles de 1900, elles dépassent néanmoins de 939 millions celles de 1899;

Les réexportations sont respectivement supérieures de 120 et 71 millions de francs à celles des années 1900 et 1899;

Les exportations ont bien diminué de 283 millions de francs sur 1900, mais elles restent, relativement à 1899, supérieures de 404 millions.

Malgré cette forte diminution dans le chiffre des exportations, nos voisins n'ont pas lieu de se plaindre des résultats obtenus qui doivent être considérés comme très satisfaisants, si l'on veut remarquer que cette dépression doit surtout être attribuée non à une diminution des quantités exportées, mais bien à la baisse des prix qui, après la hausse énorme et extraordinaire de 1900, sont revenus en 1901 à un niveau plus normal.

Quoique moins prospère qu'au cours de l'année précédente, la situation commerciale de l'Angleterre n'a donc rien d'anormal et la presse d'outre-Manche le constate avec satisfaction, mais elle manifeste néanmoins une certaine inquiétude au sujet de l'augmentation constante du chiffre des importations et des gigantesques progrès

réalisés, durant les dernières années, par la concurrence américaine auprès de laquelle les efforts, cependant très actifs, des Allemands paraissent peu redoutables.

Les États-Unis fournissent à eux seuls plus du quart des importations totales de l'Angleterre : 3 milliards 032 millions, 24,7 % en 1899, 3 milliards 504 millions, 26,5 % en 1900, 3 milliards 546 millions, 26,8 % en 1901.

Les colonies britanniques ne viennent qu'au second rang parmi les pays vendeurs et leurs ventes vont déclinant, 22 % des importations en 1899, 20,9 % en 1900, 20,1 % en 1901.

Pour l'achat, les colonies prennent le premier rang, recevant en 1899 33,1 % des exportations britanniques, 32,3 % en 1900, 37,2 % en 1901. Les États-Unis tombent au quatrième rang, achetant seulement 6,7 % en 1900 et 6,5 % seulement en 1901.

Nous relevons dans le rapport qui nous occupe les chiffres suivants relatifs aux transactions commerciales de l'Angleterre avec la France.

En 1899, nous avons vendu à l'Angleterre pour 1 milliard 338 millions, 10,9 % de son importation totale, 1 milliard 353 millions, 10,2 % en 1900, et 1 milliard 291 millions, 9,70 % en 1901. En 1900 6,8 % de son exportation totale nous étaient destinés et 6 % en 1901, respectivement pour chacune de ces deux années 674 et 667 millions contre 590 seulement en 1899. Ce qui fait au total, en 1901, un mouvement d'affaires entre la France et l'Angleterre de 1 milliard 931 millions contre 1 milliard 557 millions seulement en 1892.

Notre commerce avec l'Angleterre représentait l'année dernière près du quart de notre commerce extérieur total, exactement 22,8 %. Nos ventes à ces pays se montaient à 30,3 % de notre exportation totale et nos achats à 9,6 % du total de nos importations. Et puis, bon an mal an, nos voisins viennent dépenser chez nous au bas mot 500 millions qui n'entrent pas en ligne de compte dans les chiffres ci-dessus qui sont uniquement ceux des valeurs en douane.

La balance du commerce en notre faveur dépasse donc au minimum la somme de 600 millions.

M. Jean Périer termine son rapport par les conclusions suivantes, en ce qui concerne le commerce avec la France :

« Le Royaume-Uni, en dépit des circonstances défavorables du moment qui tendent à restreindre les achats britanniques, reste néanmoins un énorme débouché pour nos produits. Il appartient à nos agriculteurs, à nos industriels, à nos commerçants de se pénétrer de plus en plus de l'importance qu'a pour eux ce marché anglais si riche et si voisin, ce marché qui absorbe, année moyenne, plus d'un milliard de francs de marchandises françaises. Qu'ils veuillent donc ne pas oublier que, de tous nos débouchés, l'Angleterre est non

seulement, et de beaucoup, le plus important, mais aussi le plus stable, le plus extensible, celui enfin qui nous est le plus largement ouvert par la nature même des choses, c'est-à-dire par la dissimilitude climatérique des deux pays et par la dissimilitude des aptitudes des deux races. »

Ces conclusions, M. Jean Périer ne s'est pas contenté de les formuler. Il a pris la peine de grouper par classes, avec chiffres et explications à l'appui, les produits que la France vend et ceux qu'elle achète à l'Angleterre. « Nos ventes sont complémentaires et non concurrentes de la production britannique. » La France et l'Angleterre sont forcément tributaires l'une de l'autre.

Tout le monde en France doit se féliciter de cette situation privilégiée que les mesures protectionnistes projetées ne sauraient modifier d'une façon sensible.

II. — AFRIQUE

Algérie. — *Le mouvement commercial.* — La direction des douanes de l'Algérie vient de publier une brochure de documents statistiques sur le commerce de la colonie pendant le 1er semestre de l'année courante.

La valeur de nos importations pendant cette période s'est élevée à 150 millions de francs, dont 120 s'appliquant aux provenances françaises et 30 à celles de l'étranger.

Nos exportations ont atteint 141 millions, dont 114 en ce qui concerne les destinations métropolitaines et 27 les destinations étrangères.

Le mouvement général de la navigation en navires chargés a notablement progressé : à l'entrée, on a compté à Alger 2.095 navires jaugeant 1.835.768 tonneaux.

C'est par rapport à la période correspondante de 1901 une augmentation de 290 navires et de 439.457 tonneaux.

Cet accroissement est en grande partie attribuable aux relâcheurs qui, de 438 navires jaugeant 746.401 tonneaux en 1901 (1er semestre), passent à 589 navires jaugeant 1.058.048 tonneaux, résultat supérieur à la moyenne des cinq dernières années, soit 573 navires pour 912.174 tonneaux.

Le port d'Oran a vu le chiffre de ses entrées baisser de 19 unités par rapport à l'année dernière. On constate toutefois en compensation une augmentation du tonnage total de 38.080 tonneaux.

1.612 navires chargés (relâcheurs non compris) sont entrés dans les ports algériens, provenant directement de la France ou de l'étranger.

1.113 portaient pavillon français (880 arrivaient de la métropole et 233 de l'étranger).

499 battaient pavillon étranger (avaient primitivement touché un port métropolitain, 493 venaient directement de l'étranger).

Guinée. — *Le commerce en* 1901. — Le commerce de la Guinée a subi, en 1901, une dépression très sensible. Il a été inférieur de près de 8.703.000 fr. à celui de l'année 1900, qui s'était élevé à 24.430.000 fr.

La diminution a porté surtout sur le chapitre des importations. Les marchandises importées de France ont fléchi de 1.152.933 fr. et celles importées de l'étranger de 5.377.932 fr., soit une diminution totale de 6.530.865 fr. au chapitre des importations, contre 2 millions 172.000 fr. de diminution seulement aux exportations.

Aux importations, les chapitres qui ont le plus fléchi sont ceux des tissus, 2.141.434 fr., au lieu de 5 millions 724.750 fr. en 1900; des boissons, 355.102 fr. contre 769.014 fr.; des machines, outils, quincaillerie, 181.618 fr., au lieu de 493.455 fr., etc.

Aux importations, le caoutchouc a fléchi de 7 millions 580.120 fr. en 1900 à 5.193.041 fr. en 1901. Nous avons expliqué, naguère, à diverses reprises, comment les falsifications que les indigènes avaient imaginées avaient nui au caoutchouc guinéen et comment l'administration s'était efforcée de remédier à ce mal.

Le commerce des bœufs, par contre, s'est développé; il s'est élevé de 1 million, en 1900, à près de 1.077.000 fr. en 1901. Le directeur des douanes de la colonie a expliqué qu'on pouvait escompter de nouveaux progrès sur ce point aux exportations. En 1901, il est sorti 6.670 bœufs, dont 3.180 vers Sierra-Leone et 2.490 vers Liberia, contre un total de 4.677 en 1900, dont 3.335 pour Sierra-Leone et 1.342 pour Liberia. Il est très probable, d'ailleurs, que ce n'est pas le seul chapitre des exportations qui se trouvera cette année en plus-value et que la Guinée, commençant à se rétablir de la crise qui l'a éprouvée, sera bientôt en mesure de reprendre la marche progressive que, depuis sa création, elle avait toujours suivie.

Sénégal. — *La production de l'or.* — La *Feuille de renseignements de l'Office colonial* a publié ces jours derniers un tableau assez intéressant : c'est celui de la production de l'or dans cette colonie de 1892 à 1901. Durant cette période de dix ans, la production annuelle la plus faible a été celle de l'année 1893 : 12 kilog. 314 gr., d'une valeur de 36.641 fr.; et la plus forte, celle de l'année 1899, 181 kilog. 773 gr., d'une valeur de 545.319 fr. En dix ans, cette production n'a atteint qu'une valeur d'à peine 1.900.000 fr., dont

545.000 pour la seule année 1899 : l'or est donc pour notre Sénégal un produit très irrégulier, et, somme toute, très infime.

IV. — AMÉRIQUE

Canada. — *Une ligne de vapeurs entre le Canada et l'Afrique australe.* — La conférence des Premiers coloniaux qui vient de se tenir à Londres a envisagé tous les moyens pratiques de rapprocher les différentes parties de l'empire britannique. Un des plus efficaces est, on le sait, la création de lignes de navigation reliant l'Angleterre à ses colonies et ces dernières entre elles. Une des plus imprévues de ces lignes de navigation est assurément celle qui doit relier l'Afrique du Sud au Canada. On ne se représente pas très bien, en effet, quel commerce peut normalement exister entre ces deux pays, également producteurs de matières premières. Néanmoins le gouvernement canadien a passé ses contrats avec deux Compagnies anglaises, dont l'Allan Line, en vue de la création d'un service régulier de Montréal et Québec au Cap. Les départs doivent être mensuels et le premier vapeur quittera Montréal aujourd'hui. On pense que la colonie du Cap payera, de son côté, un léger subside à cette entreprise de navigation en apparence si paradoxale.

Il est à remarquer que, tandis qu'on réussit à relier ainsi le Cap au Canada, le projet qui semblait beaucoup plus rationnel de créer une ligne de paquebots très rapides entre l'Angleterre et le Canada est abandonné. Le gouvernement britannique a, en effet, renoncé à l'idée qui avait été si longtemps étudiée de créer un service hebdomadaire à la vitesse de 20 nœuds entre l'Angleterre et le Canada. En raison de l'extrême cherté des grandes vitesses maritimes, on s'est rabattu sur le service beaucoup plus modeste de 18 nœuds, qui ne semble pas devoir faire une concurrence sensible aux grands services entre l'Europe et New-York, sur lesquels bon nombre de navires font maintenant la traversée à raison de 20 à 22 nœuds.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Pillet, *ministre plénipot. de* 2e *cl.*, est nommé délégué de France à la commiss. européenne du Danube;

M. Defrance (J.-A.) est nommé ministre de France à Téhéran.

L'exequatur est accordé à :

MM. Gustave Lachamp, *consul* du Chili à Marseille;

John F. Jewell, *consul* des Etats-Unis à la Martinique;

Anatole Duminy, *consul* de Guatémala à Reims;

Louis Dreyfus, *consul général* de Roumanie à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GENDARMERIE

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Gazille est désig. pour occuper l'emploi de trésorier à la compag. de la Nouvelle-Calédonie.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

M. le *lieut.-colonel* Marchand est promu au grade de colonel et affecté au 8e rég.;

M. le *chef de bataill.* Roulet est nommé officier d'ordonnance de M. le Président de la République.

Afrique Occidentale. — M. Adékampi (Thomson) est nommé sous-lieut., au titre indigène, au 2e sénégalais.

Congo. — MM. le *capit.* Jacobi et le *sous-lieut.* Denuel sont désig. pour servir au Congo.

Indo-Chine. — M. le *colonel* Bataille, de la maison milit. de M. le Président de la République, est nommé chef d'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

Les offic. ci-après sont désig. pour servir au Tonkin :

M. le *lieut.-col.* Jeannin au 1er tonkinois;

MM. les *chefs de bataill.* Aublet et Sarret; les *capit.* Thiéry et Habert; le *sous-lieut.* de Rostang, au 9e rég.;

MM. le *lieut.* Grosjean et le *sous-lieut.* Ruaux, au 1er tonkinois;

M. le *sous-lieut.* Weissemburg, au 3e tonkinois;

M. le *colonel* Gouttenègre est nommé au command. de la brigade de réserve de Chine au Tonkin;

M. le *colonel* Beaujeux est affecté au service général du Tonkin.

Sont affectés :

MM. les *chefs de bataill.* Canard, au 17e rég.; Bourquin, au 2e tonkinois; Lamarche, au 3e tonkinois; Nicolas, au 1er tonkinois;

MM. les *capit.* Cassier, au 10e rég.; Lallemand, au 2e tonkin.; Dubas et Paris de Bollardière, au 3e tonkin.; Coulais et Wehrlé, au 17e rég.; Hubert, au 4e tonkin.;

MM. les *lieut.* Gouzien, au 17e rég.; Schmoll, au 10e rég.; Doussain, au 2e tonkin.;

M. le *lieut.* Galliache est nommé chancelier du cercle de Van-Linh;

M. le *lieut.* Thierry est nommé chancelier du cercle de Bac-Lac;

MM. les *lieut.* Sougnac et Vignon sont affectés au 2e tonkinois; M. le *lieut.* Le Canu, au 3e tonkinois;

M. le *chef de bataill.* Thoreux est désig. pour servir au Tonkin;

MM. les *capit.* Plailly, Veuge et Frossard sont affectés au 16e régim.

Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. les *chefs de bat.* Cassin de la Loge, au rég. de tiraill. annamites, et Granet, au 11e rég.; les *capit.* Dudilieu, du Bois de la Villerabel et Poch, au rég. de

tiraill. annamites; le *lieut.* de Montbel et les *sous-lieut.* Delestre, Marsaud, Gérard, Van Ryckeghem, Quatrefages et Gosset, au 11e rég.

M. le *lieut.* Perrot est nommé trésorier du rég. de tirailleurs annamites;

M. le *capit.* Cuttier est désig. pour servir en Cochinchine.

Madagascar. — Sont affectés :

M. le *capit.* Epardeaux, comme trésorier, au 13e rég.;

MM. les *capit.* Lalubin, au 2e malgaches, et Retrouvé, au 1er malgaches;

M. le *capit.* Cellier, à l'état-major partic. du corps d'occupat.;

MM. les *capit.* Maritz, au 3e sénégalais; Ruellan, au 13e rég.; Thibaut, à la compag. de discipline; Buy, au 13e rég.; les *lieut.* Cortier, au 1er malgaches; Desclaux, au 3e sénégalais; Modest, au 13e rég.; Charnoz et Gosey, au 2e malgaches;

M. le *colonel* Pardes, au 15e rég.;

MM. les *capit.* Ducaud et Laty, au 1er malgaches; Garnier et Le Moal, au bataill. de Diégo-Suarez;

MM. le *lieut.* Boulangé et les *sous-lieut.* Hartmann et Rouyez, au bataill. de Diégo-Suarez;

MM. le *capit.* Magnin, au 13e rég.; les *sous-lieut.* Delpy, au 13e rég., et Barre, au 3e sénégalais.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal. de* 2e *cl.* Augier de Maintenon est désig. pour le service des approvisionnements à Hanoï.

M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Hervé est désig. pour le service des approvisionnements à Saïgon.

Madagascar. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Bosc est désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — MM. le *commiss. de* 1re *cl.* de Lalun et le *commiss. de* 2e *cl.* Pons sont désig. pour servir à la Martinique.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Suard est nommé chef du service de santé au Dahomey;

M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Le Moine est mis à la disposit. de M. le général command. sup. des troupes de l'Afrique occidentale.

Indo-Chine. — Sont classés :

Au 1er rég. de tiraill. tonkinois à Hanoï : M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.*, Duville;

A l'hôpital milit. de Hanoï : M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, Rousseau;

A la pharmacie centrale de Hanoï : M. le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, Authier;

A l'hôpital de Pnom-Penh : M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, Thébaud.

A l'hôpital milit. de Saïgon : M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Martin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *capit. de vaiss.* Amelot est nommé au command. du croiseur le *Tage;*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Menand est désig. pour embarq. sur le croiseur le *Tage.*

Crète. — M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Babel est désig. pour embarq. sur le *Condor.*

Mers d'Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Bonjeant est désig. pour embarq. sur la *Comète;*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Ben-Aouda est désig. pour embarq. sur le *Kersaint*, station d'Annam et Tonkin.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés membres du comité consultatif de défense des colonies :

MM.

Le général de division Voyron, membre du conseil supérieur de la guerre;

Le général de division Dodds, des troupes coloniales;

Le général de division Javouhey, des troupes coloniales;
Le général de brigade Lasserre, des troupes coloniales;
Le général de brigade Boyer, des troupes coloniales;
Le général de brigade Pennequin, des troupes coloniales;
Le général de brigade Combes, des troupes coloniales;
Le général de brigade Famin, directeur des troupes coloniales;
Le général de brigade Brun, sous-chef d'état-major de l'armée;
Le capitaine de vaisseau Adigard;
Le lieutenant-colonel Barrand, chef du bureau militaire au ministère des colonies;
Le général de division Peigné, inspecteur général permanent des travaux d'artillerie pour la défense du littoral;
Le général de division Castay, inspecteur général permanent des travaux du génie pour la défense du littoral;
Le contre-amiral Marquer, chef d'état-major de la marine;
Kermorgant, inspecteur général du service de santé;
Binger, directeur des affaires d'Afrique;
Vasselle, directeur des affaires d'Asie;
Dubard, directeur du contrôle;
Bloch, directeur de la comptabilité au ministère des colonies.

M. le général Voyron est appelé à la présidence du comité.

M. le capit. d'artill. coloniale de la Bretesche est nommé administ. de 3e cl. des colonies;
M. Voyron est nommé administ. adjoint de 3e cl. des colonies;
M. Pujol est nommé sous-chef de bureau de 2e cl. des secrétariats généraux des colonies et appelé à servir dans les établissements français de l'Inde;
M. Gigou-Papin est nommé membre du conseil colonial de la Cochinchine;
M. Thérond est nommé secrét. général du gouvernement des établissements français de l'Inde;
M. Dubarry est nommé secrét. général du gouvernement de la côte française des Somalis.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie (1526-1722), par Albert Lefaivre. — Paris, Perrin et Cie, 1902, 2 vol. in-8° de 441 et 459 pages.

Voici un ouvrage d'un puissant intérêt et qui comble une lacune de notre littérature historique. Il n'existait pas encore dans notre langue, en effet, d'étude vraiment scientifique dans l'histoire de la Hongrie à l'époque de la domination ottomane, ni l'*Histoire générale de la Hongrie* due au censeur royal de Sacy, ni le précis, postérieur d'un siècle, de M. Édouard Sayous, n'ayant été, pour la période qui s'étend de 1526 à 1722, rédigés sans idées préconçues. C'est là, au contraire, ce que s'est attaché à faire M. Albert Lefaivre, et l'étude minutieuse des textes lui a permis de reconnaître que l'histoire traditionnelle et officielle diffère singulièrement de celle que racontent les documents. Ces derniers montrent dans les Magyars des agitateurs, des mécontents, des brouillons perpétuels, n'hésitant pas à s'allier avec les Turcs contre les chrétiens leurs frères, préoccupés avant toute chose du maintien de leurs privilèges, sacrifiant à leurs prétentions égoïstes et le plus souvent injustifiées les nationalités slaves et roumaines, les intérêts généraux du pays, ceux de leurs suzerains autrichiens et ceux de la chrétienté entière; Zapolya, Bétlem-Gabor, Franz II Rakoczy, d'autres encore, ne sont nullement les champions de l'indépendance

nationale, mais de simples aventuriers, dissimulant leur ambition derrière de grandes phrases, exclusivement préoccupés de leur intérêt personnel. Quant à la maison d'Autriche et au Saint-Siège, les textes montrent en eux de véritables bienfaiteurs de la Hongrie, indignement calomniés par les historiens protestants et par les écrivains magyars. Puisant dans les leçons du passé des indications pour l'avenir, M. Lefaivre proclame, en manière de conclusion, que le rétablissement de l'unité autrichienne pourra seule rendre à la monarchie des Habsbourg l'importance politique à laquelle elle peut prétendre ; « c'est, dit-il (t. II, p. 434), dans un retour à ses traditions dynastiques que la monarchie autrichienne trouvera l'antidote au poison qui la mine et la désagrège depuis près d'un demi-siècle. »

Ces brèves indications suffisent à faire entrevoir la nouveauté et l'intérêt diplomatique, et non pas seulement historique de l'étude de M. Lefaivre sur *les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie*. Sans doute, il est possible d'adresser quelques critiques à l'auteur; on peut lui reprocher de n'avoir cité ni la thèse latine de M. L. Peytraud sur Busbeck (*De legationibus Augerii Gislenii Busbequii in Turciam a Ferdinando I Austriaco ad Suleimannum missi*, 1554-1562, Paris, Hachette, 1897, in-8°), ni l'ouvrage de M. K. Waliszewski sur Marie de la Grange d'Arquien, la femme de Sobieski (*Marysienka*, Paris, Plon, 1898), ni d'autres études se rattachant directement à son sujet ; sans doute encore, il convient de lui demander à quelle date se rapporte exactement la dépêche du marquis des Alleurs que M. Lefaivre donne comme étant ici (p. 350, note 2) du 10 juillet 1707, là (p. 353, note 1) du 20 juillet de la même année. Mais de telles imperfections, de telles lacunes ne retirent pas grand'chose à la valeur générale de l'ouvrage de M. Lefaivre ; c'est un livre digne d'être recommandé d'ores et déjà, non seulement à ceux qui s'intéressent aux études historiques, mais à tous ceux qui cherchent dans le passé d'une race l'explication de sa situation actuelle et de son caractère, ainsi que la justification de ses constantes revendications.

HENRY FROIDEVAUX.

Annuaire du Ministère des Colonies pour 1902. Un fort volume de 790 pages, Henri Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris-Limoges, 1902.

Il nous serait difficile de donner une analyse quelque peu détaillée de cet important document qui fournit les renseignements les plus complets sur les personnels civils et militaires et sur l'organisation des divers services de nos colonies.

Etabli par les soins du ministère des colonies, cet annuaire, en raison même de son caractère officiel, rend les plus grands services aux commerçants, aux industriels, et, d'une façon générale, à toutes les personnes qui pour une raison quelconque entretiennent des relations d'affaires, d'intérêt ou d'amitié avec nos nationaux résidant aux colonies.

De même, les officiers fonctionnaires ou agents coloniaux, en service outre-mer, trouvent dans ce volume des indications utiles pour leurs carrières et pour l'entretien de leurs relations avec leurs camarades ou collègues.

Du reste, l'*Annuaire du Ministère des Colonies* paraît depuis plusieurs années déjà et il n'est guère besoin d'insister davantage pour démontrer son utilité. Ajoutons que le nom seul de l'éditeur qui est chargé de le publier est un sûr garant du soin et de la méthode qui ont présidé à la rédaction et à l'impression aussi bien dans le fond que dans la forme.

P. C.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 79e et 80e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Annuaire et Livre d'or des administrateurs coloniaux en 1902, par Moulin et Clabaux. Un vol. in-8° de 176 pages. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris-Limoges, 1902.

Bizerte port franc, par F.-V. Delécraz. Une brochure de 19 pages. Louis Nicolas, éditeur. Tunis, 1902.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (5 *octobre*). Jacques du Taurat : Inauguration ou champ de tir de Souges. — La mort de la reine des Belges. — Paul de Gondi : Voiliers et vapeurs. — Verseau : Sous-marins. — Nos canonnières à Canton. — (12 *octobre*). Jean Bretz : L'armée et la marine mexicaines. — Capitaine Neptune : Le radeau sac à Madagascar. — Paul de Gondi : Un contrat d'assurance pour l'œuvre coloniale de la France.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*octobre*). R. de Caix : Choses de Siam. — Un mot sur les Senoussi. — Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*septembre*). R. de Caix : La question du Siam. — E. P. : Un nouvel exemple de la sollicitude éclairée au Parlement pour les colonies. — G. G. : La lutte économique en Perse. — Paul Labbé : La Sibérie et le commerce français.

Bulletin de la Réunion d'études algériennes (*Juillet-août-septembre*). J. Dugast : La viticulture algérienne et les ports francs.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger (3e *trimestre*). Brives : Le Maroc occidental. — V. Demontès : La Stidia, une colonie allemande en Algérie.

France coloniale (15/30 *septembre*). Marquis de Fleury : Etude comparée de la colonisation française. — C. M. : Le commerce français dans le Levant.

Quinzaine (1er *octobre*). Max Turmann : Rouges et Jaunes.

Quinzaine coloniale (10 *octobre*). Chailley-Bert : Le gouvernement général de l'Afrique occidentale. — Les Boers à Madagascar. — M. Beau et le réseau ferré indo-chinois. — La question siamoise. — Les méthodes coloniales allemandes.

Réforme économique (5 *octobre*). L. Charonnet : La France peut-elle juridiquement supprimer le régime des zones franches? — Ch. Georgeot : La fortune française à l'étranger. — (12 *octobre*). E. Tournon : Le problème financier, l'équilibre budgétaire et les découverts du Trésor. — Ch. Georgeot : La fortune française à l'étranger (*fin*).

La Revue (ancienne *Revue des Revues*) (1er *octobre*). Elisée Reclus : Raiateia la Sacrée. — Henrys Paris : Le français dans l'enseignement secondaire en Allemagne.

Revue Bleue (4 *octobre*). E. Tissot : La civilisation japonaise et M. Pierre Loti. — (11 *octobre*). M. Maindron : Une excursion à Tidore.

II. — REVUES ETRANGÈRES

Revues belges.

Belgique coloniale (5 *octobre*). La région des grands lacs africains. — (12 *octobre*). Le traité de commerce anglo-chinois.

Mouvement géographique (5 *octobre*). Le traité de commerce anglo-chinois. — Au Katanga. — La convention franco-siamoise.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AVENIR DE LA TUNISIE

L'INDUSTRIE EUROPÉENNE ET L'INDUSTRIE INDIGÈNE

Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs la primeur d'un des chapitres de l'*Avenir de la Tunisie*[1] que va faire paraître M. Henri Pensa. Nous saisissons avec empressement cette occasion qui nous est offerte d'adresser à l'ancien directeur et fondateur des *Questions* tous nos compliments, toutes nos félicitations pour l'étude si intéressante et si documentée qu'il vient de consacrer à notre grand protectorat africain.

N. D. L. D.

Dans son état actuel, la Tunisie n'est pas un pays industriel : elle ne contient qu'en petite quantité les produits du sol et du sous-sol de nature à provoquer des manufactures nombreuses et de grands établissements industriels; elle est malheureusement dépourvue de toute force motrice et de ce qui présentement la crée facilement : le charbon, les chutes d'eau. Qu'il doive en être toujours ainsi, on ne saurait le prétendre : le domaine de la science est infini et il demeure encore dans la nature bien des forces à peine entrevues, nullement conquises. On peut parfaitement concevoir par exemple que la chaleur solaire un jour sera emmagasinée et dans ce cas les pays méridionaux, sur lesquels le soleil semble jeter un manteau éclatant de nonchalance et de paresse, reconquerront sur les pays septentrionaux, où règne le brouillard et la nuit, ces avantages que l'homme a su s'assurer dans ces derniers pays par son énergie dans la lutte contre les éléments.

[1] Henri Pensa : *L'Avenir de la Tunisie*. 1 vol. in-8° avec carte. J. Andre, éditeur.

Mais nous étudions la Tunisie telle qu'elle nous apparaît en 1902. La Tunisie étant un pays agricole, les industries relatives aux produits de son sol n'ont pas attendu l'occupation française pour s'y créer. Avec les perfectionnements apportés aux cultures existantes, avec l'introduction de cultures nouvelles, d'autres industries sont nées et les anciennes perfectionnées. D'une façon générale on peut observer que l'industrie européenne, après avoir essayé de se fixer sur différents points et de prendre pour objet tous les produits du sol, s'est limitée à la fabrication et à la transformation des produits destinés soit à la consommation locale des Européens, soit à l'exportation; quant à l'industrie indigène, après avoir éprouvé la crise inévitable qui résulte de la concurrence de l'industrie européenne beaucoup mieux outillée, elle paraît actuellement subir les transformations nécessaires pour subsister. La réduction des frais généraux, le taux extrêmement bas de la main-d'œuvre, le travail familial qui très fréquemment restreint aux simples moyens de subsistance, eux-mêmes extrêmement réduits, les dépenses de la production, sont des avantages qui permettent à ces industries indigènes de résister, sous la condition toutefois de se mieux outiller.

Ainsi le premier effet de la création de nombreuses maisons européennes, depuis vingt ans, a été pour les industries indigènes aussi critique que celui de la création de vastes propriétés agricoles pour les métayers au cinquième des propriétaires indigènes ; mais déjà on observe cette réorganisation de certaines industries locales, à vrai dire placées désormais sous la direction des Juifs, tandis qu'antérieurement elles avaient échappé à la nécessité d'emprunts usuraires auxquels elles ont été acculées. On a de même observé le retour sur les terres acquises par les Européens des khammès indigènes et constaté que le propriétaire européen en arrive à préférer la culture indigène à la culture européenne s'il veut envisager le revenu net à tirer de son domaine.

Ces observations permettent de classer rationnellement les différentes industries existant en Tunisie. L'industrie européenne comporte celle du bâtiment : chaux, ciment, carrelage, briqueterie et tuilerie; celles relatives aux produits du sol et qu'il convient de préparer pour la consommation européenne, huileries, savonneries, minoteries, pâtes alimentaires, fabri-

cation de foudres et futailles; enfin celles que provoque la vie en commun : gaz, électricité, imprimerie, transports[1]. L'industrie indigène, qui est très fréquemment rudimentaire quant à son outillage, est essentiellement domestique; c'est dire qu'elle concerne principalement le tissage, la fabrication des tapis et des objets de cuir, ainsi que celle du charbon de bois, accessoirement le travail du fer, du bois, des métaux précieux et la fabrication des essences.

***

INDUSTRIES EUROPÉENNES

L'industrie du bâtiment fut celle qui au début subit l'élan le plus rapide.

Les nécessités de l'occupation militaire, la sécurité désormais certaine provoquaient, avec l'arrivée de nombreux immigrants, des besoins nouveaux : on construisit d'abord dans les villes; des quartiers entiers surgirent sur des terrains acquis à des prix inespérés. La spéculation accrut encore ce mouvement. Il s'est bâti à Tunis seulement, depuis l'occupation, un grand nombre de maisons dont la valeur, non compris le terrain, est estimée à une vingtaine de millions[2]. On peut se rendre compte du développement de cette industrie par la marche des industries qui en dépendent. L'industrie de la fabrication de la chaux compte 17 établissements européens qui ont produit en 1898 35.200 tonnes de chaux, d'une valeur totale de 600.000 francs. Trois établissements s'occupent spécialement de chaux hydraulique et de ciment; ils paraissent y trouver une source de réelle prospérité. Les briqueteries sont au nombre de 17 européennes et un grand nombre de petites fabriques indigènes. Le chiffre des produits fabriqués par les premières, en 1898, s'élève à 3 millions 1/2 de briques ou tuiles d'une valeur approximative de 125.000 francs. Il y a 8 fabriques de carrelage en ciment comprimé, dont 6 à Tunis, une à Sousse et une à Bizerte; ces fabriques emploient des presses hydrauliques et des presses à bras; elles font un chiffre d'affaires allant à 500.000 francs par

[1] En ce qui concerne les transports, on ne parlera point des chemins de fer ici, parce qu'en raison des liens financiers qui les rattachent à l'Etat, il semble plus juste de les placer dans le chapitre relatif aux Travaux publics.

[2] Estimation faite par le rédacteur de l'ouvrage officiel sur la Tunisie, p. 352.

an. Par ces données on se rend compte du mouvement d'affaires, en somme très peu actif, qui existe actuellement : on entretient, on ne bâtit plus comme pendant la période 1881-1890. La cause en est à ce fait que, dès le début, on a construit comme si un afflux important de population devait exister et aussi en escomptant les bénéfices que la culture industrielle de la vigne devait apporter en Tunisie; cet accroissement de la population ne se produit que lentement, d'autre part le rendement des vignobles rémunère à peine les capitaux qu'ils ont nécessités, il est donc naturel que le bâtiment se développe lentement, sauf sur les points où, comme à Bizerte, l'exigent des intérêts particuliers tels que la création d'un port militaire et des arsenaux qu'il comporte.

Les industries relatives aux produits du sol, qui ont pris une réelle extension, sont tout d'abord les huileries. Il y avait en 1898 dans la Régence 109 huileries européennes possédant ensemble 37 machines à vapeur, 132 broyeurs à olives et 439 presses à huile. Ces broyeurs et ces presses ne sont mues à la vapeur que dans un très petit nombre d'huileries. en raison du manque d'eau douce et du prix élevé des installations perfectionnées. Les broyeurs mus par un manège et les presses à bras sont de beaucoup les plus répandus. Quelques usines bien outillées s'occupent de l'extraction de l'huile de grignons par le sulfure de carbone : comme on évalue à 50.000 tonnes les grignons restant des olives pressées par les huileries indigènes et européennes, c'est là une industrie qui peut donner des résultats avantageux, car on obtient 8 à 10 % d'huile par le traitement de ces grignons.

Le cours moyen de ces huiles sur le marché de Marseille se rapproche de 100 francs les 100 kilos pour l'huile extraite des olives par les huileries françaises et 50 francs les 100 kilos pour l'huile extraite des grignons, celle-ci recherchée pour la fabrication du savon.

Cette industrie est celle qui paraît avoir l'avenir le plus assuré en raison du développement nouveau donné aux plantations d'oliviers; mais le mouvement des affaires dépend exclusivement de la production qui est très variable, ainsi que le constate le rapport annuel sur la Tunisie pour 1900 où nous lisons : « La récolte des olives a été moyenne : elle a donné « une production d'huile triple de celle de l'année dernière

« (33.998.875 litres d'huile contre 11.166.650 litres y compris « les huiles de grignon). »

La savonnerie est une industrie encore rudimentaire en Tunisie en raison de la défaveur attachée par le commerce indigène aux graines et huiles exotiques, dont le rendement en savon est à celui de l'huile d'olive dans la proportion de 5 à 1 ; ces produits sont réputés issus de graisses animales et rejetés à ce titre par la consommation indigène.

Les céréales qui fournissent des produits appréciés, parfois même recherchés sur la place de Marseille pour l'industrie des pâtes alimentaires, n'ont pas donné naissance à des industries importantes en Tunisie ; il est même à remarquer que la majeure partie des semoules utilisées en Tunisie sont de fabrication marseillaise.

Il n'y avait en 1898 que neuf minoteries à cylindre et à meules pour toute la Régence ; 35 maisons s'occupent de la fabrication de pâtes alimentaires ; à Tunis seul il y en a 24, mais ces installations sont très rudimentaires, car on évalue le coût de l'installation des principales fabriques à 5,000 francs.

La viticulture n'a pas provoqué la création d'une industrie importante, car il n'y a que deux chantiers de construction de foudres et de futailles et quelques ateliers de petit barillage dont le chiffre total d'affaires ne dépasse point 200.000 francs par an. Ce renseignement fourni par une publication officielle de 1901 [1] nous donne une nouvelle raison de douter de l'exactitude de l'accroissement invraisemblable du vignoble tunisien en 1900 [2]. Il n'est, en effet, pas probable qu'un vignoble s'accroisse en une année de 2.376 hectares et que la dépense de futailles exigée par une pareille création et pour le vignoble existant monte seulement à 200.000 francs.

Considérées dans leur ensemble, on voit que les industries nécessitées par les produits agricoles n'ont d'importance sérieuse que pour les huiles ; les autres sont presque rudimentaires, ce qui tendrait à prouver que la production agricole n'a pas l'importance réelle qu'on lui attribue ou que tout au moins elle manque de la régularité de production nécessaire à l'alimentation normale d'une industrie.

---

[1] *L'Algérie*, t. I, p. 363.

[2] Nous avons ailleurs appelé l'attention sur l'exagération évidente de cette statistique qui ferait passer la surface du vignoble tunisien de 8.998 hectares en 1899 à 11.374 en 1900.

Les industries spéciales, nécessitées par la vie civilisée, ne sont pas nombreuses; elles suffisent cependant aux besoins de la population agglomérée des villes principales.

L'éclairage est assuré presque partout avec du pétrole qui vient d'Amérique à des prix très réduits, 10 centimes le litre par caisse de 2 gallons[1]. Cependant deux usines à gaz fonctionnent à Tunis et à la Goulette; une usine à gaz fabrique à Sfax le gaz issu de la distillation des huiles lourdes de pétrole et de schiste, et destiné à l'éclairage des bouées lumineuses des îles Kerkennah. L'industrie électrique existe depuis 1886 avec un service téléphonique, un éclairage électrique pour la manufacture des Tabacs, l'office des Postes et Télégraphes, la Résidence française et deux sociétés privées, celle de la *Dépêche Tunisienne* et la Société anonyme d'Électricité.

L'imprimerie compte seize établissements dont trois possèdent des moteurs à pétrole, et treize marchent à bras : deux établissements s'occupent spécialement de l'impression lithographique. On n'évalue pas à plus de 400.000 francs par an le chiffre d'affaires de toutes ces imprimeries. Douze maisons s'occupent des arts photographiques. A cet égard on peut dire que les besoins provoqués par les habitudes sociales des peuples civilisés sont satisfaits en Tunisie. Des industries encore peu développées correspondent au développement presque rudimentaire de la vie en commun dans toutes les localités autres que Tunis; à Tunis rien de ce qui peut exister dans les grandes villes d'Europe et du Levant ne fait défaut, le commerce venant compléter par ses importations la production locale quand elle ne satisfait pas aux demandes.

*
* *

INDUSTRIES INDIGÈNES

L'industrie indigène la plus importante est le tissage des étoffes de laine, des chéchias, des étoffes de laine et poil,

[1] Le pétrole devrait revenir au même prix en France; mais en raison du monopole de ce produit entre les mains d'un petit nombre de maisons, son prix subit une majoration qui dépasse 300 %. Il en sera sans doute ainsi un jour prochain en Tunisie, si l'État s'y montre aussi indifférent qu'en France à une pareille spéculation.

de poil de chèvre, la fabrication des tapis et la teinturerie. Ce qui la caractérise, c'est l'absence de capital représenté par une installation, un matériel, des matières premières, c'est aussi la modicité de ses frais généraux et de la main-d'œuvre. Cette condition présente sans doute un avantage important, c'est de résister aux crises les plus redoutables ; mais son grave défaut est de s'opposer à tout progrès ou du moins de le rendre très difficile, car tout progrès exige des sacrifices, des avances de fonds, un matériel moins primitif, une éducation professionnelle plus perfectionnée, plus coûteuse par conséquent.

L'industrie qui a périclité le plus est celle des chéchias et des fez, ces coiffures nationales auxquelles le musulman attache un caractère quasi religieux. Il y a cinquante ans il existait près de 300 fabriques donnant du travail à 6 ou 7.000 ouvriers et apprentis à Tunis ; depuis 1880 cette industrie n'a cessé de décroître et il n'existe plus aujourd'hui que 110 fabricants, dont 50 à peine travaillent d'une façon suivie. L'exportation moyenne de ce produit est tombée de 3 millions à 400.000 fr. et l'importation de produits similaires fabriqués en Autriche prend une sérieuse extension chaque année. Cependant aucune industrie n'aurait dû être mieux à même de résister à une semblable concurrence. Elle est entre les mains d'une corporation dont les membres, dits *chouachis*, jouissent d'un véritable monopole sous la direction d'un *amin* ou notaire expert assisté d'un conseil de dix membres élus par la corporation. Ce syndicat professionnel s'est montré notoirement incapable de comprendre les transformations auxquelles l'acculait la concurrence, et il n'arrive pas à produire des objets comparables avec les articles de l'importation comme marchandise et comme prix ; même les avantages que des décrets lui ont accordés pour protéger ses produits contre les contrefaçons n'ont point ralenti la décadence de cette industrie.

L'industrie qui a le mieux résisté relativement à la concurrence est celle des couvertures de Gafsa, de Tozeur et de Djerba ; ces tissus de laine sont connus non seulement en Tunisie, mais en Europe et dans le Levant il s'en fait une certaine exportation ; d'autres tissus mélangés de soie et laine fabriqués dans cette région le sont aussi dans le reste de la Régence.

Le tissage dans les oasis de Djerid est une industrie essentiellement domestique, aux mains des femmes : on compte 2.625 ate-

liers de famille dont 800 à Tozeur, 875 à Nefta, 950 à El Oudiane, qui emploient 2.860 femmes aidées d'une manière constante par 80 hommes chargés seulement de raser l'étoffe après le tissage et de couper les fils qui dépassent.

A Djerba au contraire, comme à Tunis, il existe des tisserands de profession dont les métiers sont réunis au nombre de 4 à 6 dans un atelier; Djerba compte 282 ateliers avec 1.291 métiers occupant 855 hommes et 327 enfants. En 1873, l'île comptait 428 ateliers et 2.524 ouvriers. Le salaire est de 60 centimes pour un adulte et 10 centimes, nourriture comprise, pour un enfant.

On se sert de laines du pays et de laines de France, de Tripolitaine, de Turquie ; les laines de la Tripolitaine valent de 72 à 108 francs les 100 kilos, mais on se rendra compte de l'état primitif auquel en est restée cette industrie en sachant que l'achat de la laine se fait le plus souvent par voie d'échange de toisons avec la peau de l'animal contre d'autres produits. La soie grège est importée d'Europe, moulinée et teinte à Tunis, et revendue toute préparée aux tisserands de Djerba et du Djerid. Chaque ville ou village de la Tunisie méridionale a sa spécialité dominante, mais fabrique à peu près toutes les étoffes de laine, laine et soie, laine et poil de chameau, laine et poil de chèvre qui sont demandées par le vêtement indigène. Une seule part de ce vêtement est fournie par l'importation : les étoffes de coton, et ainsi qu'on le verra en étudiant le commerce de la Tunisie, cette importation appartient pour les 4/5 à l'Angleterre sans que nous puissions voir les maisons françaises l'emporter sur leurs concurrents de Manchester. Le travail de la soie a une réelle importance à Tunis où on compte 4.000 habitants qui en vivent; ce chiffre a du reste diminué, car il y a peu d'années 1.200 patrons occupaient 6.000 maîtres-ouvriers, ouvriers et apprentis.

La fabrication des tapis est une industrie très répandue, fort importante et pourtant exclusivement domestique : ce sont les femmes qui, dans chaque famille, teignent elles-mêmes leurs fils. Les tapis sont fabriqués suivant les dessins transmis de mémoire à mémoire, sans modèle ni points de repère, ce qui explique à la fois leur harmonie et leur imperfection inévitable. Il est difficile de faire une statistique des métiers, mais on compte environ 400 familles se livrant au tissage des tapis à Kairouan et utilisant 1.000 à 1.500 métiers produisant au mini-

mum un mètre par mois au prix moyen de 15 francs le mètre ; cela ne ferait qu'une production moyenne de 22.000 francs, chiffre certainement inférieur à la vérité.

En dehors de Kairouan, à Sousse, une vingtaine de familles fabriquent des tapis veloutés de haute laine; dans l'Arad et chez les nomades Souassi, Hammama, Mchedba, cette industrie est très répandue ; il n'est pas possible d'en apprécier l'importance.

Le tissage en poil de chèvre, qui paraît avoir été introduit par les Maures d'Espagne établis à Testour, a une certaine importance dans cette ville et à Beja : on fabrique aussi des objets de harnachement dans douze ateliers, dont dix à Testour.

Après les industries se rattachant au tissage et à la teinture de la laine et des autres produits similaires, viennent celles du cuir, la tannerie, la cordonnerie, sellerie, bourrellerie et la fabrication des seaux et des outres. La tannerie, qui a été une industrie florissante en Tunisie, est tombée presque entièrement ; tandis que les cuirs teints de Kairouan étaient réputés dans tout l'Orient à l'égal de ceux du Maroc, leur exportation est à peu près nulle. On ne compte à Kairouan que 9 tanneries occupant 18 hommes et produisant 12 à 13.000 francs de cuirs, dont un tiers absorbé par la consommation locale. Il y avait, il n'y a pas longtemps, 19 tanneries dans cette ville. A Tunis, 8 à 12 établissements occupent 50 à 70 hommes : leur nombre était encore récemment de 35 tanneries occupant 300 ouvriers.

Cette industrie n'a pas pu résister à la concurrence des produits de l'Europe et même de la Turquie, qui fournissent des cuirs mieux tannés et d'une teinte plus solide, à un plus bas prix que l'industrie indigène locale. Il est du reste à remarquer que la Tunisie exporte les peaux brutes et importe les cuirs, ce qui est la preuve certaine qu'une industrie mieux dirigée pourrait, sur place, tirer un meilleur parti des produits du pays.

La cordonnerie est une des industries les plus actives, mais elle ne fournit que la consommation indigène locale en recourant principalement aux cuirs vernis et coloriés d'importation. La sellerie est une industrie aristocratique, si on peut dire d'après les mœurs indigènes : elle est aux mains des anciennes familles maures. Les selliers de Tunis sont au nombre de 32 occupant 70 ouvriers et 90 enfants. Ils étaient, en 1880, au nombre de 120 employant 500 ouvriers; le licenciement de

l'armée tunisienne qu'ils fournissaient a été l'une des causes de la décroissance de cette industrie qui se ressent de la condition économique de la population indigène. La fabrication des seaux en cuir a une certaine importance.

Parmi les autres industries locales qu'il convient de ne pas oublier, il y a la céramique qui est dans un état rudimentaire. Dans l'île de Djerba, on compte 129 poteries ; à Nabeul, 46 fabriques ; dans le Sahel, sur différents points, à Bizerte, on fabrique des pots de toutes formes et contenances depuis ceux qui contiennent 2 et 3 litres jusqu'à ceux qui contiennent un hectolitre, des marmites, des brûle-parfums, des lampes, des passoires à couscouss, des cuves pour l'eau et l'huile, des pétrins, des vases à fleurs, des gargoulettes, des barattes; certaines de ces poteries sont vernies, le plus grand nombre est sans vernis. Malgré l'importance numérique des hommes employés à la céramique, le chiffre d'affaires qui la concerne est très restreint; ainsi à Mokenine, qui compte 50 potiers et 168 fours et emploie 650 quintaux d'argile, la production annuelle ne dépasserait pas en valeur 10.000 francs. Le salaire du potier est de 60 centimes par jour en moyenne.

La fabrication du charbon de bois est une industrie importante, ce combustible étant seul employé pour les usages domestiques; celle du goudron dans les régions boisées, celle de la natterie de jonc, de la vannerie de feuille de palmier dans la région de Gabès occupent un certain nombre d'ouvriers.

Quant aux industries du fer et du bois, elles sont si peu perfectionnées que les ouvriers européens n'ont pas grand effort à faire pour s'assurer les commandes; et en fait d'industries de luxe, celles des métaux précieux et des essences sont seules en mesure de résister à la concurrence étrangère : encore sont-elles à peu près exclusivement aux mains des Juifs.

*
* *

L'observation qui résulte de l'examen de ces différentes industries locales est le sentiment d'une décadence rapide et probablement irrémédiable. La cause en est générale et particulière à chaque industrie. D'abord on ne saurait nier que l'ouvrier indigène est moins bien outillé, moins instruit que l'ouvrier européen et qu'il a moins de capital; mais ce sont des

maux auxquels il aurait certainement pu remédier s'il avait été libre d'agir au mieux de ses intérêts. Mais surtout l'ouvrier indigène est embrigadé dans une corporation, dont l'existence est liée au respect des règlements minutieux que le gouvernement tunisien a soigneusement édictés il y a 20, 30 ou 80 ans. Ces règlements subsistent et sont scrupuleusement observés, de telle sorte que les produits sont fabriqués avec la même méthode qu'au commencement du siècle et qu'aux siècles passés : ce serait tout à fait divertissant de se rendre compte du mécanisme compliqué de ces jurandes et corporations tunisiennes, si on ne devait en même temps comprendre que c'est la cause fondamentale de la décadence de toute l'industrie indigène. Et quand on réfléchira que ces industries, à la fois primitives par leur outillage, dépourvues de matières premières et immuables par leur organisation intérieure, ont eu depuis vingt ans à lutter contre la concurrence de produits similaires fabriqués par des Européens en Tunisie ou importés par eux, on comprendra toute l'étendue de l'erreur commise par les fonctionnaires français qui, sous le prétexte mauvais de ne point porter atteinte aux mœurs indigènes, ont fortifié les règlements de toutes ces corporations. Appliqué aux industries locales, le Protectorat a engendré un protectionnisme inintelligent qui est incapable de sauver de la ruine une population urbaine laborieuse. Prononcer la suppression des corporations, ou tout au moins donner aux patrons et ouvriers indigènes la faculté de s'établir sans relever d'elles, en exerçant suivant leur convenance et dans l'endroit de leur choix leur industrie, eût été et est encore de toute nécessité; mais l'idée n'en est venue à personne jusqu'ici, satisfait qu'on est de conserver dans leurs cadres antérieurs toutes les fractions de la population.

Aussi on comprendra combien l'examen analytique, tel que le permettent les documents officiels, de la condition de l'industrie indigène nous confirme dans l'opinion qu'a provoquée dans notre esprit l'examen de la condition de l'agriculteur indigène : depuis l'établissement de la France en Tunisie, l'indigène, paysan et ouvrier tunisien, a vu sa situation péricliter très gravement. Le nier, c'est aller à l'encontre de faits rigoureusement observés. Dire qu'il est fatal, inévitable qu'il en soit ainsi et que de deux populations en contact, c'est la civi-

lisée qui nécessairement empiète sur le domaine de la moins capable, c'est une observation juste; mais précisément la tâche du gouvernement, qui veut assurer la paix en même temps que la prospérité publique, consiste à prévoir les heurts inévitables, et par des mesures appréciées et temporaires, à en atténuer la rigueur : ménager les transitions, telle est, à notre sens, sa véritable mission. On voit combien l'étude des faits nous a menés loin des lieux communs débités trop souvent sur les mérites du régime du Protectorat.

La vérité est que le Protectorat a mis en présence du colon et de l'ouvrier européens, libres de se mouvoir, d'agir, de transformer leurs moyens d'action suivant les besoins, un serf attaché à la glèbe qu'il ne peut quitter sans encourir la prison et un ouvrier indigène qui est tenu de travailler sans souci de la loi inéluctable de la concurrence et dédaigneux des exigences nouvelles de la clientèle et de la mode, suivant des règlements rigoureux et sous le contrôle d'un fonctionnaire qualifié d'expert. C'est dire que les conséquences inévitables d'une concurrence nécessaire se font sentir avec une intensité beaucoup plus grande que si les indigènes tunisiens avaient été déclarés, comme en Algérie et dans toutes nos colonies, *sujets français*, libres et égaux devant la loi. Et comme cette réforme politique essentielle aurait pu être accomplie sans entraîner aucune dépense, elle doit être très vivement regrettée par tous les hommes qui ne croient pas intéressant de prendre parti entre des querelles d'administration publique et qui ne veulent point trouver au Protectorat des qualités ou des défauts spéciaux par le fait seul que le service de la Tunisie relève de tel ou tel ministère. Il est de toute urgence d'accomplir cette réforme.

HENRI PENSA.

L'ŒUVRE FRANÇAISE

EN AFRIQUE OCCIDENTALE

II

LA SITUATION ÉCONOMIQUE [1]

Wharfs, routes, chemins de fer, voies navigables, tels sont évidemment, dans les temps modernes, les bases de l'outillage indispensable au développement économique de nos possessions lointaines, et particulièrement de nos colonies ouest-africaines. Mais, pour que ces instruments généraux du travail humain soient utiles, il faut que celui-ci produise des résultats appréciables soit pour nos possessions nouvelles, soit pour notre pays. Que valent donc les colonies qui nous occupent, en elles-mêmes, d'une manière absolue et par rapport à la métropole ? Il va de soi, en effet, que si des travaux publics sont nécessaires à la mise en valeur, encore faut-il qu'ils soient prescrits avec discernement, poursuivis méthodiquement et que la dépense trouve sa justification dans des besoins actuels ou futurs. A ce point de vue, un coup d'œil sur l'état économique du groupe ouest-africain de nos colonies peut ne pas être actuellement sans intérêt.

Pour savoir sur quelles bases opère notre pays, il convient de rappeler quelle est la superficie de nos territoires de l'Afrique Occidentale, combien d'individus y vivent, ce qu'ils consomment et produisent, et enfin ce qu'ils coûtent à nos finances. C'est ce que nous exposons dans le tableau A ci-joint.

En résumé, les colonies ouest-africaines représentent pour :

La France....	4.500.000 kmq.	avec	10.000.000	d'hab.,	soit	2 1/4	par	kmq.
L'Angleterre..	900.000 —	—	11.700.000	—	—	11 1/4		—
L'Allemagne..	425.000 —	—	1.500.000	—	—	3 1/3		—

Il est visible que, pour les colonies étrangères voisines des

---

[1] *** : L'œuvre française en Afrique Occidentale : I. Les travaux publics (*Quest. Dipl. et Col.*, 15 septembre, t. XIV, p. 321).

Tableau A. — *Superficie des possessions françaises de l'Afrique Occidentale et leur population à la fin du XIXe siècle.*

	KILOMÈTRES CARRÉS	POPULATION APPROXIMATIVE	PROPORTION AU KILOMÈTRE CARRÉ
Sénégal	820.000	2.000.000	2 1/2 habit.
Guinée	225.000	1.500.000	6 1/2
Côte d'Ivoire	310.000	2.500.000	8 1/2
Dahomey	170.000	1.200.000	7
Soudan (territoire militaire)[1]	2.900.000	2.800.000	1
TOTAUX	4.425.000	10.000.000	Moy. 2 1/4

Comparaison avec les colonies étrangères voisines.

	KILOMÈTRES CARRÉS	POPULATION APPROXIMATIVE	PROPORTION AU KILOMÈTRE CARRÉ
Anglaises :			
Gambie	13.000	50.000	4 1/2
Sierra-Leone	67.000	250.000	3 1/2
Côte de l'Or	170.000	1.650.000	9 1/2
Nigéria	650.000	9.750.000	15
TOTAL	900.000	11.700.000	Moy. 11 1/4
Allemandes :			
Togo	102.000	1.100.000	11
Cameroun	322.000	300.000	1
TOTAL	424.000	1.400 000	Moy. 3 1/3
Portugaise :			
Guinée	35.000	150.000	4
République de Libéria	40.000	160.000	4

OBSERVATIONS

La population est par kilomètre carré en :

France	de	73 habit.
Belgique		228
Angleterre		130
Allemagne		103
Espagne		36
Algérie		6
Etats-Unis		5
Australie		1
Amérique du Sud		2
Indo-Chine		23

Globalement :

Europe, 39; Asie, 19; Afrique, 5; Amérique, 1; Océanie, 0,7.

[1] Congo français : kilomètres carrés, 2.300.000; habitants, 10 millions (???); par kilomètre carré, 4 1/4.
État Indépendant du Congo : kilomètres carrés, 2.400.000; habitants, 30 millions (???); par kilomètre carré, 12 3/4.
Île de Java (holl.) : kilomètres carrés, 132.000; habitants, 25 millions; par kilomètre carré, 150.

nôtres, les données sont fort grossies; c'est ainsi que l'on n'aperçoit pas pourquoi les territoires du Togo (*All.*) et ceux du Lagos (*Angl.*), limitrophes, l'un à droite, l'autre à gauche de notre Dahomey, renfermeraient les premiers 11 habitants par kilomètre carré, et les seconds 15, alors que les nôtres ne dépasseraient pas le chiffre 7. Nous n'ignorons pas que, dans nos possessions, comme chez nos voisins, deux causes augmentent l'incertitude et déjouent les prévisions établies; outre la dépopulation résultant des abus de l'ancienne traite des esclaves, qui a sévi plus fortement dans les contrées découvertes et d'accès facile, on doit tenir compte des ravages de Samory et des autres fléaux musulmans du continent noir. Partout où ils ont passé, ça a été la mort; il ne reste plus que des ruines. Par suite, les régions forestières, dans lesquelles ils n'ont pas pu pénétrer, étant demeurées indemnes de leurs ravages, renferment une population plus dense que généralement celle de la brousse soudanaise centrale. Toutefois, là comme ici, les évaluations démographiques sont assez difficiles; les indigènes ont une tendance générale à cacher aux blancs leurs villages et cultures, et actuellement leurs déclarations sont d'autant plus inférieures à la réalité qu'ils savent qu'elles servent de base à l'établissement de l'impôt de capitation. Ce n'est donc que progressivement qu'on pourra se rendre compte plus exactement de la densité de nos territoires africains, dont le repeuplement, dû à la paix que notre présence leur garantit, se fera rapidement, eu égard à la prolificité de la race noire.

Passons, maintenant, à l'examen du mouvement commercial, que nous exposons au tableau B.

La moyenne générale est, on le voit, par habitant, pour les importations, de 12 fr. 25, et pour les exportations, de 9 francs, dont seulement un peu plus d'un quart en marchandises venant de France, et un peu plus d'un tiers en produits indigènes dirigés vers la France. Chaque habitant consommerait donc pour environ 3 francs d'articles français et enverrait chez nous aussi pour environ 3 francs de produits indigènes; admettons un mouvement total de 7 francs par habitant, alors que la France dépense 3 fr. 63 pour administrer ses possessions de l'Afrique Occidentale. C'est du 50 % ! Un particulier trouverait ruineuse une semblable opération !

Toutefois, à prendre, dans leur brutalité, les chiffres des statis-

Tableau B. — *Mouvement général en 1900.*

	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS				
	DES PAYS ÉTRANGERS	DE LA FRANCE ET COLONIES	TOTALITÉ	PART PROPORTIONNELLE DE LA FRANCE	VERS LES PAYS ÉTRANGERS	EN FRANCE ET COLONIES	TOTALITÉ	PART PROPORTIONNELLE DE LA FRANCE	TOTAL GÉNÉRAL PAR COLONIE
	fr.	fr.	fr	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Sénégal-Soudan	14.817.888	31.987.859	46.805.74[illegible]	68.3 %	5.915.000	27.717.644	33.632 644	81.8 %	80.438.391
Guinée	9.937.436	4.338.000	14.275.436	30.3	8.580.676	1.267.000	9.847.676	12.8	24.123.112
Côte d'Ivoire	6.505.302	2.575.000	9.080.30[illegible]	28.3	6.337.000	1.738.000	8.075.000	21.5	17.155.302
Dahomey	11.936.000	3.285.000	15.225.000	21.5	7.982.000	4.773.000	12.755.000	37.4	27.976.000
TOTAUX	43.196.626	42.185.859	85.382.485	Moy. 37.1	28.734 676	35.495.644	64.310.320	Moy. 38.3	149.692.805

Coefficient moyen par habitant.

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
	fr.	fr.
Sénégal	23.00	16.00
Guinée	10.00	6.33
Côte d'Ivoire	3.70	3.[illegible]0
Dahomey	12.75	10.60

tiques, on se tromperait aussi bien sur la valeur réelle des consommations locales, c'est-à-dire sur la quantité des objets achetés par les indigènes contre espèces ou produits, que sur le montant des contre-valeurs exportées en échange des importations. En effet, deux facteurs importants appellent une brève observation : les mouvements (à l'entrée et à la sortie) d'espèces, billets de banque et valeurs diverses n'apparaissent sur les statistiques douanières que dans la mesure des déclarations faites par les intéressés. Or, il arrive fréquemment qu'un pli, chargé pour 5.000 francs, en renferme pour 40 et même 50.000 francs, l'expéditeur couvrant son risque de perte au moyen d'une assurance spéciale dont la prime est minime. De même, à chaque instant, des dettes, contractées envers un comptoir pour des achats de marchandises ou pour des emprunts de numéraire, lui sont réglées en traites sur l'Europe qu'il envoie dans une simple lettre recommandée à sa maison-mère et que celle-ci encaisse à son crédit. De ces sortes d'opérations, la douane ne possède pas la moindre trace, et de ce chef, ses évaluations sont nécessairement incomplètes. D'autre part, il y a, dans les importations, des marchandises qui, par leur nature même, ne sont pas destinées à servir d'*articles d'échange ou de vente aux indigènes :* ce sont les matériaux de construction que l'administration fait venir pour ses propres besoins, comme cela se produit, depuis quelques années, pour les travaux du chemin de fer du Soudan, etc. Il en est de même du commerce, quand il s'organise ou complète ses installations. Si ces marchandises sont incontestablement destinées à constituer ce qu'on dénomme l'*outillage économique*, elles n'en représentent pas moins un capital mort : ce sont des valeurs non circulantes ; à ce titre, il convient d'établir d'utiles distinctions dans les statistiques douanières. Pour se tenir le plus près possible de la vérité, il faudrait, dans les importations, classer à part ce qui, directement ou indirectement, doit rester étranger aux consommations locales proprement dites.

Quant aux entrées et sorties des espèces et des billets de banque, il importe de faire observer que si, pour partie, ils servent à payer soit les salaires des manœuvres utilisés par les colons, soit aussi la solde des miliciens indigènes, le reste est employé en appointements et fait, pour une bonne part, retour à la métropole sous diverses formes. L'expérience

ayant montré aux noirs qu'il était plus avantageux pour eux de se faire solder en numéraire facilement divisible, ils tendent à ne plus vouloir que ce mode de paiement, lequel finira par remplacer le *troc* proprement dit où l'on procédait au moyen d'unités d'échange connues et admises. Par suite, les commerçants de nos colonies africaines sont obligés d'avoir à leur disposition un fonds de roulement bien plus élevé que jadis ; celui-ci doit être divisé en deux fractions : des espèces pour payer aux indigènes leurs produits et un stock de marchandises, aussi fort qu'auparavant, pour satisfaire leurs goûts. L'avantage n'est pas de notre côté : la divisibilité du numéraire permet aux noirs de discuter à l'infini et ils ne manquent pas d'en user et même d'en abuser, aidés qu'ils sont par l'âpre et maladroite concurrence que se font entre elles les maisons de commerce s'acharnant, au besoin à leurs propres dépens, à s'arracher une clientèle qui devient de plus en plus instable et très fugitive! Mais s'il est vrai que les comptoirs se livrent entre eux à une concurrence, souvent génératrice de chutes retentissantes, la France ne dépense-t-elle pas trop d'argent en faveur de ces colonies qui ne seraient que des filles ingrates? Le tableau suivant va nous renseigner :

Tableau C. — *Part proportionnelle des colonies et de la métropole dans les dépenses totales.*

	Chiffre total par colonie	A LA CHARGE DU BUDGET		Dépense par habitant	Dépense relativement au commerce général
		Local	Métropolitain		
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Sénégal-Soudan*.	16.543.000	4.454.000	12.069.000	8 25	20.5
Guinée...	2.991.000	2.870.000	121.000	2 »	12.3
Côte d'Ivoire....	1.399.000	Totalité	Néant	1 75	8.1
Dahomey.	2.096.000	Totalité	Néant	1 80	7.04
TOTAUX..	23.029.000	7.324.000	12.190.000	Moy. 3.43	

* Le chiffre de 12 millions que supporte la métropole pour le Sénégal-Soudan comprend 10.670.000 francs de dépenses militaires et 1.260.000 francs de subventions pour le chemin de fer de Kayes au Niger.

Chins de fer en exploitation
" en construction
" projetés
Wharf
0 100 200 300 400 500 Kil.
Tombouctou
Région des Grands Lacs
Podor
Sénégal
St Louis
Dakar
SÉNÉGAL
Kayes
Bafoulabé
Badoumbé
Toulimandjo
Kita
Bamako
Ségou
Sikoro
Niger
Bandiagara
Say
Goulbi-n-Kebbi
Bathurst
GAMBIE
Gambie
GUINÉE PORT.
Boulam
SOUDAN
Siguiri
Sikasso
Bobo Dioulasso
Ilo
SOKOTO
GUINÉE FRANÇAISE
Timbo
Kouroussa
Kankan
Kissidougou
Odienné
Kong
Bouna
Nikki
Boussa
Carnotville
OCÉAN
Konakry
S.A LEONE (ANGL.)
Freetown
Waterloo
Beyla
CÔTE D'IVOIRE
Bondoukou
CÔTE DE L'OR
DAHOMEY
Abomey
Togo
LAGOS
Kotonou
Lagos
Monrovia
Cavally
Tiassalé
Bassam
Cap Coast Castle
Cap des Palmes
ATLANTIQUE
LIBÉRIA
Golfe de Guinée

Ainsi, la balance pour chaque habitant s'établit ainsi :

CHAQUE HABITANT	AU SÉNÉGAL	EN GUINÉE	A LA COTE D'IVOIRE	AU DAHOMEY	EN MOYENNE
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Consomme	23	10	3 70	12 75	12 25
Produit	16	6 33	3 20	10 60	9
Coûte { au budget local	2 25	fr. 1 90	1 75	1 80	
Coûte { métropolitain	6 »	0 08			
Coûte	8 25	1 98			3 43

Chaque habitant, sur le montant de ses consommations totales, demande

A la France : 42.586.000 francs[1] qui, divisés par 10 millions d'habitants, donnent 4 fr. 25 par tête;

A l'étranger : 43.200.000 francs qui, divisés par 10 millions d'habitants, donnent 4 fr. 32 par tête.

Sur les produits exportés, il en va en France pour 35.395.000 francs[2], soit 3 fr. 53 par habitant, et à l'étranger pour 28.735.000 francs. En résumé, on peut estimer que le mouvement général du commerce accuse, par habitant, à l'importation, 9 fr. 05 et, à l'exportation, 6 fr. 40, soit, en totalité annuelle, 15 fr. 50 par tête, représentant un total général légèrement supérieur à 150 millions de francs. N'est-ce pas une duperie?

*
* *

On a dit, de la France, qu'elle avait des colonies pour les étrangers. Examinons donc, après le mouvement commercial pris en lui-même, le nombre, la nationalité et la valeur des maisons de commerce qui y participent. C'est ce que montre le tableau D ci-après.

Les indications de ce tableau sont intentionnellement puisées dans la *Feuille de renseignements de l'Office colonial*. Mais, outre qu'il s'y rencontre des erreurs inévitables, par suite des modifications incessantes qui se produisent, il n'y a là qu'une simple énumération, dont une publication officielle ne

[1] Le Sénégal, où il y a un tarif différentiel, entre à lui seul pour 32 millions de francs sur ce chiffre.

[2] Le Sénégal envoie à la France pour plus de 28 millions de francs de produits (arachides et gomme) à lui seul.

peut éviter la sécheresse — et partant, le manque d'intérêt — ne nous renseignant pas sur l'ancienneté, la valeur morale et maté-

Tableau D. — *Dénombrement comparatif des maisons de commerce françaises et étrangères établies en Afrique occidentale.*

	FRANÇAISES	ALLEMANDES	ANGLAISES	DIVERSES	TOTAL	OBSERVATIONS
Sénégal-Soudan ...	16	—	—	—	16	*N. B.* — La majeure partie des maisons de commerce possèdent des comptoirs et factoreries dans plusieurs colonies à la fois, au moyen d'un mécanisme d'agences et de succursales inutile à décrire ici.
Guinée.....	22	5	5	2	34	
Côte d'Ivoire.....	5	—	8	2	15	
Dahomey.....	6	7	2	2	17	
	49	12	15	6	82	

rielle de chaque maison de commerce, la nature et l'importance de ses affaires, la confiance qu'elle peut inspirer aux fournisseurs de marchandises, aux bailleurs de fonds et capitalistes, aux gens importants ou modestes qui lui offrent ou dont elle demande la collaboration. La situation devant être, suivant nous, envisagée à ce point de vue essentiellement pratique, les totaux diffèrent sensiblement de ceux qui sont reproduits ci-dessus. Mais, comme il ne saurait s'agir ici d'établir des catégories nominatives, on se bornera à faire observer ce qui suit :

Maisons de commerce

		Importantes	Moyennes	Petites	Total	OBSERVATIONS
Sénégal-Soudan (France)... ..		7	5	4	16	Le commerce français règne en maître.
Guinée.....	Françaises. 2 Anglaises... 2 Allemande. 1	5	5	24	34	Balance entre les nationalités.
Côte d'Ivoire...	Françaises. 3 Anglaises... 4	7	3	5	15	Commerce anglais prépondérant, mais tend à décliner.
Dahomey.....	Françaises. 2 Allemandes 2	4	8	5	17	Le commerce allemand tend à supplanter les maisons françaises.
TOTAUX.....		23	21	38	82	

La situation, que nous venons de résumer, est grave et mérite que les pouvoirs publics s'en préoccupent. Car, en réalité, la France n'est représentée, en Afrique Occidentale, que par une *douzaine* seulement d'importantes maisons ayant leur siège dans la métropole, tandis que les Anglais et les Allemands en comptent la valeur du double au moins. Nous passons sous silence un grand nombre de petits comptoirs qui naissent et disparaissent avec une rapidité fâcheuse pour le bon renom des affaires — créations hâtives, mal conçues, mal menées et qui ne laissent, après elles, que des ruines infiniment regrettables pour la cause coloniale.

Nous avons dit que chacune de nos colonies de l'Afrique Occidentale présentait des caractères spéciaux, dus principalement à la nature de leurs productions naturelles, aux races qui les habitent, puis à la manière dont elles sont devenues notre possession et dont nous les administrons, enfin au régime économique qui leur est appliqué. Pour envisager sainement la question à ce point de vue, il faudrait se livrer à une étude des *cultures* et des *produits spontanés* du sol ; rechercher la meilleure utilisation des facultés des indigènes autrement que d'une façon générale, comme on le fait habituellement ; établir pourquoi les populations nous sont plus soumises et assimilées ici que là et en tirer les déductions nécessaires ; préciser, enfin, eu égard aux produits, aux races et à leur développement comparatif, à la forme de la propriété indigène, quand elle existe, lequel est préférable du régime de la liberté, compris à la mode européenne, ou de celui des concessions territoriales *grandes* (régions des forêts), *moyennes* (contrées des pâturages), *petites* (territoires propres aux cultures riches). Ce travail excéderait les limites d'une simple étude, et, surtout, notre compétence.

Nous nous bornerons donc à esquisser quelques traits, en insistant simplement sur les produits indigènes par colonie. Ainsi que le tableau suivant le montrera, on peut dire que chacune de nos possessions a deux, parfois trois grands produits principaux d'*exportation*[1].

---

[1] Il y a aussi ce qu'on appelle les produits de *non-exportation* qui font l'objet des consommations locales ou d'échanges sur place ; ce sont, suivant la latitude, le climat, l'altitude et la nature du sol : le *mil*, le *riz*, le *manioc*, la *banane*, la *noix de kola*, l'*igname*, le *maïs*, etc., etc.

Tableau F. — *Principaux produits exportés en 1900 et évalués d'après la mercuriale de chaque colonie.*

	SÉNÉGAL		GUINÉE		COTE D'IVOIRE		DAHOMEY		TOTAL	
	QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS
Arachides	135.000 t.	24.000.000	—	118.000	—	—	—	—	—	24.118.000
Gomme	2.494 t.	2.335.000	—	232.000	—	—	—	—	—	2.567.000
Caoutchouc	140 t.	2.135.000	—	7.321.000	1.051 t.	4.733.000	19 t.	14.288	—	14.203.280
Sésame	—	—	—	40.000	—	—	—	—	—	40.000
Or	—	166.251	—	—	—	25.042	—	—	—	191.293
Acajou	—	—	—	—	13.423 t.	1.208.000	—	—	—	1.208.000
Café	—	—	—	—	25 t.	62.000	—	—	—	62.000
Huile de palme	—	—	—	—	4.340 t.	1.475.000	8.920 t.	5.350.000	—	6.825.000
Amandes de palme	430 t.	64.000	—	476.000	3.107 t.	528.000	22.000 t.	6.600.000	—	7.668.000
Animaux vivants	—	—	—	1.000.000	—	—	—	—	—	1.000.000
TOTAUX		28.700.251		9.187.000		8.031.042		11.964.288		57.881.581

En résumé, les grands produits d'exportation sont :

Pour le *Sénégal*, l'arachide et la gomme;
Pour la *Guinée*, le caoutchouc et le bétail vivant;
Pour la *Côte d'Ivoire*, l'acajou, le caoutchouc, l'huile et les amandes de palmes.

Quel est l'avenir réservé à ces richesses naturelles, dont les unes, comme la gomme, exigent peu d'efforts pour les recueillir, tandis que les autres demandent un travail énergique (l'acajou) ou quelques soins culturaux, comme l'arachide, les palmiers à huile eux-mêmes exigeant certains ménagements que connaissent à merveille les laborieuses populations du Dahomey? L'examen du *Tableau général du commerce et de la navigation* prouve que, chaque année, notre pays importe et consomme beaucoup plus d'arachides, de caoutchouc, d'huile et d'amandes de palme, de bois d'acajou, etc., que toutes nos colonies réunies n'en produisent. Mais il y a plus : si l'on compare les chiffres de cette publication officielle avec le mouvement commercial de chacune de nos colonies, l'on aperçoit que celles-ci sont très loin d'acheminer vers la France la majeure partie de leurs exportations. C'est ainsi qu'on a calculé que notre pays ne tirait de ses colonies, pour sa consommation, que 5 $^1/_2$ % en caoutchouc et en gutta, 13 $^1/_2$ % en produits oléagineux (huiles et graines) et 1 % en café!

Les causes d'une situation aussi anormale sont multiples et ont fait déjà l'objet d'études approfondies. Des esprits distingués ont essayé d'attirer l'attention du Parlement sur les remèdes qui leur semblaient les plus efficaces; des propositions de loi ont été et sont encore déposées; leurs auteurs, animés de préoccupations parfois différentes, réclament tantôt le dégrèvement total à l'entrée de tous nos produits coloniaux, tantôt acceptent la réciprocité de franchises de toute nature entre la France et ses possessions d'outre-mer, oubliant peut-être un peu trop que, pour plusieurs d'entre elles, des conventions nous lient étroitement à l'égard de diverses puissances étrangères; il y en a aussi qui ne demandent pas mieux que de protéger fortement les produits de nos colonies à leur entrée en France contre leurs similaires étrangers, mais à la double condition que nos articles manufacturés jouissent, en Afrique, comme ils le font déjà à Madagascar et en Indo-Chine, de tarifs préférentiels et aussi que nos colonies s'interdisent de

concurrencer, en dehors du territoire de chacune d'elles, les marchandises que peut fabriquer la métropole. Au milieu de ces intérêts quelque peu opposés en apparence, domine cependant la volonté manifeste d'essayer de réserver les consommations de nos colonies à nos industriels et le marché métropolitain à nos produits coloniaux. Est-ce possible, en faisant abstraction, par pure hypothèse, des nécessités budgétaires locales ou métropolitaines et des conventions diplomatiques? En un mot, nos colonies — et notamment le groupe africain — sont-elles placées et outillées pour subvenir, dans la spécialité de leurs diverses productions, à nos besoins en fait de matières premières? Disons de suite que, pour le café, le cacao, le coton, plusieurs décades d'années s'écouleront encore avant qu'il faille songer à établir une parité : l'écart est trop grand. Pour le riz, nous pouvons nous suffire à nous-même et bien au delà, puisque l'Indo-Chine en fait de grosses exportations en Chine et au Japon, tout en répondant aux demandes de France. Quant au caoutchouc, la différence entre nos besoins et la production actuelle de nos colonies est encore grande; mais les *possibilités* sont en notre faveur et il suffirait d'une bonne méthode d'exploitation au Congo, à la Côte d'Ivoire et au Soudan, pour échapper rapidement à la dépendance de l'étranger.

Dans le compartiment des bois exotiques, il en est de même; l'Indo-Chine est riche en essences précieuses; la Guyane possède des réserves qu'une population malheureusement trop clairsemée empêche d'utiliser; quant à la Côte d'Ivoire, de laquelle on n'exporte encore que l'acajou, elle est à la veille de pouvoir subvenir à toutes les demandes de nos fabricants, dès qu'elle sera dotée des moyens de transport qui lui manquent et qui l'empêchent d'exploiter les bois trop lourds pour flotter. Ceux qui ont étudié les ressources forestières du golfe de Guinée affirment, à juste titre, qu'il y aura là une source inépuisable de gains pour le commerce et de revenus pour la colonie. Il nous reste à parler des produits du palmier et des arachides. En 1899, les possessions françaises de l'Ouest-Africain ont exporté, en totalité (France et pays étrangers), près de 15.000 tonnes d'huile de palme : la consommation de la France a été, la même année, d'environ 13.000 tonnes. Pour cet article-là, au moins, nous pourrions nous suffire à nous-mêmes et il est fâcheux qu'une routine inexplicable ait eu pour

résultat de ne faire acheter à nos colonies que jusqu'à concurrence de 8.500 tonnes, la différence, 4.500 tonnes, ayant dû être demandée à l'étranger, qui lui-même a pris à nos colonies (sauf à nous le rétrocéder partiellement avec une forte majoration) les 6.500 tonnes d'excédent. Une observation identique s'applique aux amandes de palme : l'importation totale de la France a atteint, en 1899, la quantité de 10.000 tonnes, sur lesquelles ses colonies africaines lui ont à peine expédié 2.000 tonnes, alors que le solde de leur exportation totale, laquelle a été de 28.000 tonnes, a dû être acheminée à l'étranger. A cet égard, nous pourrions donc, si nous voulions nous en donner la peine, suffire à nos propres besoins. Nous pourrions faire de même en ce qui concerne notre consommation d'arachides, puisque, en 1899, les exportations totales des côtes françaises de l'Afrique Occidentale ont atteint près de 90.000 tonnes (sur lesquelles il n'en est venu en France que 68.000 tonnes), alors que nos importations du monde entier ont été de 98.000 tonnes. D'ailleurs, on le sait, la culture de l'arachide tend à se répandre davantage au Sénégal et aussi en Guinée, où la raréfaction des lianes caoutchoutières commence à obliger les indigènes à revenir aux anciennes cultures du pays. Toutefois l'avenir de l'arachide et de tous les produits oléagineux africains, y compris le coprah encore peu exploité de ce côté-là du monde, n'est pas illimité. L'huile de coton, provenant d'Amérique, fait une terrible concurrence à l'huile d'arachide et maintient les bas prix de la matière première, ce qui n'engage guère les producteurs à en pousser la production. Et puis, l'arachide est un produit essentiellement pauvre, valant, suivant provenances, de 20 à 25 francs les 100 kilos *f. o. b.* Marseille ou Bordeaux ; elle ne peut donc pas supporter de frais de culture ou de transport dans l'intérieur du pays) tant soit peu élevés. En admettant même que l'adoption, par les noirs, d'une meilleure méthode de sélection et d'un outillage plus perfectionné augmente sensiblement les quantités produites, sans augmentation ou même avec une diminution du prix de revient, l'offre surabondante amènera une immédiate dépression des cours, dont l'effet direct sera de ralentir de nouveau la production. C'est pour l'ensemble de ces motifs que celle-ci ne sera jamais, suivant nous, illimitée, tant s'en faut.

En pareille matière, il vaut mieux ne pas conclure; laisser

parler les chiffres et les faits est infiniment préférable. Une telle attitude ne procède ni d'hostilité ni d'indifférence à l'égard des intérêts coloniaux, mais seulement du souci de la vérité et du désir sincère de ne pas voir nos capitaux s'éparpiller dans de folles entreprises, trop nombreuses, qui, du monde entier, viennent les solliciter. De tous côtés, on fait appel à l'initiative de nos jeunes gens et au concours de nos banquiers : c'est le Brésil avec ses forêts à caoutchouc, la Colombie avec ses mines, le Canada, la Sibérie, la Perse avec leurs exploitations diverses et les ressources particulières que chacune d'elles offre à l'activité humaine. Cette publicité scientifique, faite aux richesse mondiales, quand elle ne dépasse pas certaines limites — l'attrait du *moins connu* plaisant à des esprits aventureux qui pensent ne réussir que là où ils trouvent à vaincre le *summum* des difficultés — n'est pas mauvaise en soi; mais les pouvoirs publics ont le devoir impérieux d'y rester tout à fait étrangers, qu'il s'agisse des mines d'or qu'on dit exister à la Côte d'Ivoire et au Soudan, des placers guyanais, ou de gisements de phosphates, moins éloignés peut-être, mais tout aussi aléatoires. « Les peuples heureux, a-t-on dit, n'ont pas d'histoire. » A notre tour, nous dirons : pour acquérir une prospérité de bon aloi et durable, les colonies doivent se tenir éloignées du bruit et de la spéculation ; ce sont les succès de celle-ci au Congo belge qui ont inoculé un virus morbide à nos entreprises du Congo français ; de même, la Guinée souffrira longtemps encore de l'éclat momentané que lui ont valu ses finances et qui, par le concours de la presse, lui a amené un afflux de marchandises et de gens qui restent aujourd'hui sans emploi. Souhaitons que le Congo se relève de la crise aiguë qu'il traverse, que la Guinée retrouve sa prospérité encore récente et qu'ailleurs, enfin, on évite, fonctionnaires et colons, les fautes qui ont été commises là. Donnons aux uns les incessants encouragements qui leur manquent, aux autres les moyens d'action économique sans lesquels leurs efforts resteront vains ; là est le domaine de l'État ; qu'il s'y manifeste pleinement ; là est son devoir certain, il n'y doit point faillir.

***

LES COULISSES

DU PANGERMANISME AUTRICHIEN

Le renouvellement de la Triple Alliance, les négociations laborieuses du compromis austro-hongrois, la préparation de nouveaux traités de commerce, les troubles récents de Croatie, rappellent aujourd'hui l'attention de l'Europe sur l'empire des Habsbourg, sur cette mosaïque de peuples disparates de plus en plus turbulents, sur ces nationalités de plus en plus conscientes de leur force et ardentes à réclamer les droits que leur octroie solennellement la Constitution de 1867 et que leur refuse obstinément l'hégémonie allemande ou magyare. Il nous a donc paru nécessaire d'ajouter quelques pages aux conclusions émises, en 1900, par M. W. Beaumont, dans une série d'études, très remarquées, sur la portée du problème austro-hongrois[1].

Une longue observation des faits et gestes de nombreuses personnalités politiques, une enquête faite sur place auprès des députés les plus influents des divers groupes parlementaires, nous permettent de compléter la mise au point déjà réalisée par les *Questions* et de révéler les intrigues de coulisses du pangermanisme et du magyarisme.

Nous commencerons par la question du pangermanisme : c'est en effet celle qui préoccupe le plus l'opinion publique, celle que l'on exagère le plus facilement dans l'un ou l'autre sens; c'est aussi la plus importante. Les aspirations slaves ne menacent en rien l'existence et l'intégrité de l'Autriche-Hongrie. Les Slovènes, bloqués entre les Allemands, les Italiens et la mer, ne songent qu'à se préparer une place dans la future fédération austro-hongroise; les Tchèques et les Ruthènes, nullement séduits par la perspective de devenir citoyens russes, ne cherchent qu'à obtenir les privilèges concédés aux Allemands et Polonais d'Autriche; ces derniers sont trop gâtés par le pou-

---

[1] W. Beaumont : Le problème austro-hongrois et sa portée européenne (*Quest. Diplom. et Col.*, 15 juillet, 1er août, 15 octobre, 1er novembre 1900). — Le nouveau Parlement et la situation politique en Autriche (*Quest. Diplom. et Col.*, 15 mars 1901).

voir central pour faire acte de séparatisme. En Hongrie, les nationalités ne comptent pas encore au point de vue politique.

Seuls, les Allemands de Bohême et les Italiens du Trentin et de Trieste, placés à l'extrême frontière, subissent la force d'attraction de deux puissants foyers : à l'encontre des Slaves, ils sont séparatistes et désirent rentrer dans le giron d'une Plus Grande Allemagne ou d'une Plus Grande Italie.

Grâce aux études récentes de M. G. Louis-Jaray [1], la portée de l'irrédentisme italien a été nettement définie. Nous préciserons celle du pangermanisme, en remontant à la source du mouvement et en suivant son développement jusqu'à nos jours.

*
* *

C'est au prince de Bismarck qu'il convient d'attribuer la création du mouvement pangermaniste autrichien, non pas sous la forme apparente qui nous est familière, mais tel qu'il est en réalité et tel que nous allons le définir.

Le prince de Bismarck, en effet, n'avait nullement l'intention d'absorber plus qu'il ne pouvait digérer. Il laissait à l'œuvre du temps le soin de compléter l'exécution militaire de 1866 et de détacher de la monarchie austro-hongroise, au moment opportun, les populations de race allemande les plus désireuses de se ranger dans les légions germaines réorganisées en 1870.

Il se proposait un but plus immédiat et d'une réalisation plus facile qu'une annexion de vive force : maintenir l'Autriche, le plus étroitement possible, dans le sillage de l'Allemagne en la soumettant au terrorisme d'une annexion éventuelle réclamée par les Allemands autrichiens eux-mêmes. Le gouvernement allemand devait désavouer officiellement avec indignation ce qu'il encourageait de toutes ses forces officieusement, et rejeter toute solidarité avec les meneurs de l'intrigue : l'Autriche lui serait alors reconnaissante de son désintéressement et exécuterait docilement ses volontés [2].

---

[1] Gabriel Louis-Jaray : Les Nationalités en Autriche-Hongrie (*Quest. Dipl. et Col.*, 15 juillet et 15 août 1902).

[2] Nous recommandons la lecture de l'étude remarquable de M. André Chéradame, *L'Europe et la question d'Autriche au seuil du* XX*e siècle* (Plon-Nourrit, 1901), que M. Saint-Valery a analysée et appréciée dans les *Questions* du 1er juin 1901. Cet ouvrage, qui a d'abord paru exagéré, renferme de nombreuses vérités : le tableau du pangermanisme, bien que volontairement noirci, est généralement exact. M. A. Chéradame prétend cependant que Bismarck découragea Schœnerer. L'affirmation est juste pour l'année 1882, puisque, à cette époque, l'Autriche obéissait docilement au Chancelier de fer ; mais, d'après nos renseignements, elle cesse d'être exacte en 1889.

Ce double jeu était d'une exécution délicate. Bismarck, et après lui Guillaume II, ont su trouver cependant des acteurs capables de l'interpréter : ils ont réussi jusqu'ici à terroriser le gouvernement austro-hongrois et à lui dicter des ordres.

Le metteur en scène choisi par le Chancelier fut son ami intime le prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne à Vienne; l'agent secret, destiné à jouer le premier rôle dans le domaine de la politique extérieure, fut le baron hongrois Dòczi; l'agent provocateur de la politique intérieure, M. Schœnerer.

M. Dòczi (Dux avant sa magyarisation), juif hongrois converti au calvinisme, avait été appelé au ministère des Affaires étrangères par Andrassy. Reconverti au judaïsme pour épouser une riche héritière, repassé au calvinisme pour gagner la confiance de Kalnocky, devenu enfin catholique après avoir divorcé pour épouser la fille d'une femme galante qu'il ne tarda pas à tromper, ce personnage aux mœurs dissolues, à la conscience extrêmement élastique, réunissait toutes les qualités voulues pour jouer le rôle occulte que lui assignait Bismarck; les fonctions importantes de directeur du bureau de la presse et des informations ne pouvaient être en meilleures mains.

Le choix de M. Schœnerer semblait non moins heureux. Brutal, inintelligent, orgueilleux, mais d'un esprit extrêmement résolu, le chevalier Schœnerer, Prussien d'allures et de cœur, semblait bien être l'homme le mieux qualifié pour jouer sincèrement le rôle qui lui était assigné en toute liberté d'interprétation. C'était bien l'ogre destiné à effrayer les foules de sa voix tonitruante. Il possédait en outre une grande fortune, et par suite, la force incontestable de n'avoir besoin de personne et le droit d'affirmer qu'il jouait par dilettantisme.

Le mouvement pangermaniste autrichien, longuement préparé, mais inauguré seulement en 1889[1], obtint d'abord un vif succès à Vienne : le prince de Reuss avait eu l'heureuse idée de l'enfariner d'une forte couche d'antisémitisme. Malheureusement Schœnerer, ébloui par sa propre gloire, fut lamentable de bêtise et d'inconscience, accumula maladresse sur maladresse, extravagance sur extravagance, se montra plus prussien que le

[1] Schœnerer avait déjà fait connaître en 1882, dans le fameux programme de Linz, la liste des revendications prussophiles : l'exclusion de la Cisleithanie de trois provinces (*Sonderstellung*), la Galicie, la Bukovine et la Dalmatie; l'entrée dans le *Zollverein* allemand de la Cisleithanie ainsi réduite.

roi de Prusse, et après avoir été emprisonné pour crime de lèse-majesté et déchu de tous ses droits politiques pendant cinq ans, disparut momentanément de la scène, laissant l'impression d'un ivrogne tapageur.

Sa plus grande faute fut de se montrer plus anticatholique qu'antisémite : ses attaques excessives contre le catholicisme provoquèrent la création de ce fameux parti socialiste chrétien qui, sous la direction de M. Lueger, actuellement bourgmestre de Vienne, et du prince Louis de Lichtenstein, ancien conservateur clérical, conquit entièrement la capitale et parvint à en extirper, en 1895, le pangermanisme.

La chute de Bismarck, la disgrâce de son ami et confident le prince de Reuss, accentuèrent la défaite du parti Schœnerer. M. Dòczi se maintint par contre aux Affaires étrangères, captant de plus en plus la confiance de ses ministres et propageant avec la plus grande discrétion les idées les plus favorables à la Triple Alliance et les plus hostiles à la Russie.

Le pangermanisme devint provisoirement silencieux, mais ne resta pas inactif.

*
* *

Le comte de Eulenbourg remplaça le comte de Reuss comme directeur du mouvement, et Guillaume II, encore plus hardi que Bismarck, s'adjoignit un confident-conseil spécialement chargé de porter ses ordres à Vienne et d'agir par la voie extra-gouvernementale sur l'Empereur et son entourage.

Cet agent de liaison était le prince autrichien Egon de Fürstenberg, ami intime de Guillaume II et de François-Joseph, et qui, en qualité de membre de la Chambre des seigneurs de Prusse et de la Chambre des seigneurs d'Autriche [1], était à la fois fidèle et loyal sujet de deux empires. Immensément riche, très intelligent, extrêmement hautain, vaniteux et sûr de lui-même, ce grand seigneur était bien l'homme qu'il fallait pour représenter Guillaume II et prendre souvent l'initiative de parler en son nom dans des circonstances imprévues.

La promulgation des Ordonnances sur les langues [2], prescrite

---

[1] Ce cas n'est pas isolé.

[2] Les Ordonnances sur l'emploi des langues en Bohême et Moravie, dites Ordonnances bilingues, donnaient une première et capitale satisfaction aux Tchèques. Si, en effet, l'article 8 de la Constitution octroyée par l'empereur en 1867 dit que *tout habitant de l'Autriche a le droit de se faire rendre justice et de se faire servir par les administrations diverses dans sa langue maternelle*, cet article est toujours

sans préparation au commencement de 1897 par le comte polonais Badeni, président du Conseil — acte juste mais prématuré, qui donnait satisfaction, il est vrai, aux aspirations tchèques, mais lésait trop brusquement les privilèges des Allemands — eut pour conséquence de créer une coalition des partis allemands contre la majorité slave de la Chambre et de ranimer le pangermanisme.

Les partisans de Schœnerer, exploitant, grossissant outre mesure les ambitions légitimes des Slaves, prirent adroitement la tête du mouvement de protestation, et les partis modérés, craignant d'être taxés de tiédeur par leurs électeurs, suivirent docilement.

Pendant que le gouvernement autrichien rallumait maladroitement l'incendie, le gouvernement allemand, de son côté, s'efforçait de l'aviver.

Les cours de Berlin et de Vienne étaient alors en froid. La politique de contre-assurance de M. de Bismarck venait en effet d'être dévoilée (1896) par l'ancien chancelier, et l'empereur François-Joseph, dépité et humilié d'avoir été joué et berné si longtemps, s'était rendu à Saint-Pétersbourg, disposé à rentrer dans la vieille tradition de l'amitié russe.

Guillaume II, inquiet à la fois du progrès de l'influence slave et de la volte-face justifiée de son allié, reprit les procédés de terrorisation de Bismarck. M. de Dòczi reçut l'ordre d'organiser une campagne de presse, à l'aide de ses organes officieux, contre l'action de la Russie dans les Balkans, en Serbie et au Monténégro. Le comte de Goluchowski fut tancé d'importance par l'ambassadeur allemand. Le prince de Fürstenberg noua de nouvelles intrigues. Les milices pangermanistes furent mobilisées et placées sous les ordres d'un nouveau chef, le député Wolf, ancien lieutenant de Schœnerer.

---

demeuré lettre morte. En fait, justice et administration étaient et sont encore exclusivement allemandes, sauf en Galicie où les Polonais ont obtenu l'admission exclusive de leur langue. Cet exemple était de nature à exciter la convoitise des Tchèques qui forment 62 % de la population en Bohême et 70 % en Moravie.

Mais il s'agissait de déposséder les Allemands, puisque les Ordonnances du comte Badeni décidaient l'égalité absolue des deux langues et exigeaient la connaissance de l'allemand et du tchèque de la part de tous les juges et employés en Bohême et Moravie. Or comme un Tchèque instruit sait d'ordinaire l'allemand tandis que la réciproque n'est pas vraie, il devait en résulter fatalement, à brève échéance, la perte pour les Allemands d'un grand nombre d'emplois jusque-là presque tous en leurs mains. En outre, les Slaves et les non-Allemands se rendaient compte que la brèche ouverte par les Tchèques à la citadelle allemande serait celle par où ils passeraient eux-mêmes.

L'*Alldeutscher Verband*, du docteur Hasse, le *Gustav Adolf Verein*, envoyèrent des fonds en Autriche ainsi qu'une multitude de brochures et de cartes figurant une Plus Grande Allemagne, allongée de Hambourg à Trieste.

Le choix de Wolf comme chef d'agitation était plus heureux que celui de Schœnerer. Propriétaire et rédacteur en chef de l'organe pangermaniste autrichien l'*Ostdeutsche Rundschau*, esprit fougueux et batailleur, d'une moralité très élastique, prêt coûte que coûte à saisir aux cheveux l'occasion d'arriver et de faire fortune, Wolf possédait plus d'intelligence et de souplesse que son ancien chef, et l'art de ne donner de la voix que lorsque c'était nécessaire et opportun. Particulièrement besogneux, il ne devait point se laisser aller à commettre des imprudences capables d'entraîner des diminutions de traitement.

Schœnerer, revenu sur la scène, dut se contenter d'une vague présidence d'honneur.

Grâce aux cinq députés pangermanistes, l'Allemagne transforma le Reichsrath autrichien en véritable ménagerie où les hurlements, les insultes les plus grossières, voire même les coups de couteau, rendirent tout travail impossible de mai 1897 à octobre 1899. Le comte Badeni commit l'insigne maladresse de relever une injure de Wolf et de se battre en duel avec ce personnage, lui créant ainsi un véritable piédestal.

La morgue pangermaniste ne connut plus de bornes. Le désordre passa du Parlement dans la rue. Le comte Badeni quitta le pouvoir.

Le baron Gautsch et le comte Thun durent adopter une politique plus teutonne, sans aller toutefois jusqu'à l'abrogation des Ordonnances bilingues. Mais leurs efforts de conciliation furent stériles. Les partis allemands, voyant que les idées intransigeantes de Wolf plaisaient à leurs électeurs, ne tinrent aucun compte des demi-concessions qui leur étaient faites et firent chorus avec les pangermanistes dans les grandes représentations d'obstruction. Une germanisite galopante régna bientôt dans le Parlement et M. Lueger lui-même subit les effets de la contagion.

Entre temps, le prince de Fürstenberg ahurissait l'Empereur et obtenait la chute du comte Thun, qui avait eu le courage de protester à la tribune contre les expulsions de Polonais et

Tchèques autrichiens exécutées systématiquement par la Prusse et de menacer d'user de représailles si cet état de choses continuait.

Au même moment, les pangermanistes essayèrent de créer une agitation religieuse parallèle à l'agitation politique. Schœnerer, transformé en brutal prédicant, proclama que pour être un bon Allemand il fallait être d'abord fidèle protestant et entreprit, au cri de : *Los von Rom !* (Séparons-nous de Rome!), une active propagande dans le but de convertir au *christianisme allemand de Luther* les Allemands catholiques d'Autriche. Une nuée de pasteurs tudesques, soldés par la Ligue évangélique et la Société Gustave-Adolphe, s'abattit sur le pays. L'importance des sommes expédiées d'Allemagne à destination des caisses pangermanistes prouva nettement que le gouvernement de Berlin subventionnait largement le mouvement[1].

François-Joseph, impressionné et fatigué par le vacarme général, n'eut pas la force de réagir, demanda la paix et redevint le très fidèle et très obéissant allié de S. M. Guillaume II.

*
* *

Après la chute du comte Thun, l'Empereur, cédant toujours à la pression du prince de Fürstenberg, donna satisfaction à la minorité allemande, en appelant au pouvoir le comte Clary, avec mission de remettre coûte que coûte la machine parlementaire en mouvement et de faire voter le budget ainsi qu'un nouveau compromis avec la Hongrie. Le comte Clary constitua un ministère de fonctionnaires, soi-disant neutre, et s'empressa de rapporter les Ordonnances Badeni. Les Tchèques eurent d'abord le bon esprit de garder leur sang-froid ; mais lassés d'attendre une compensation à la mesure de rigueur prise contre eux, ils employèrent à leur tour les moyens obstructionnistes de leurs adversaires. Les pangermanistes de leur côté redoublèrent impunément leur tapage, faisant, à eux cinq, plus de vacarme que tous les Slaves réunis. Le député Türk put agiter le spectre des canons allemands sans être rappelé à l'ordre[2].

---

[1] Dans un discours prononcé en 1901, le prince Louis de Lichtenstein déclarait que, jusqu'au mois de juillet 1901, la campagne *Los von Rom* avait absorbé 10 millions de francs.

[2] A ce moment, les cartes postales les plus outrageantes à l'égard de l'Empire circulaient librement. L'une d'elles faisait fureur : elle représentait l'aigle allemand

Ne pouvant obtenir le moindre vote sur le compromis, le budget et le contingent de recrues, avant le 1er janvier 1900, et cela, malgré l'intervention personnelle de l'Empereur auprès des chefs de parti, le comte Clary, abandonné par sa minorité allemande, refusa de recourir à l'article dictatorial de la Constitution et se retira.

Le comte Wittek, son successeur, se montra très conciliant, mais ne parvint qu'à faire voter quatre douzièmes provisoires et décréter en Autriche la loi sur l'attribution des contributions indirectes (*Ueberweisungsgesetz*)[1]. Il fut finalement dévoré par Wolf et les Jeunes-Tchèques, et remplacé le 18 janvier 1900, après de longues négociations, par M. de Kœrber.

Le nouveau cabinet était encore un ministère de fonctionnaires, et comme tel, neutre. Son programme consistait à régler les questions demeurées en suspens depuis trois ans et à relever le commerce et l'industrie, paralysés par les luttes des nationalités. Son premier acte fut d'appeler en conférence à Vienne les principaux députés allemands et tchèques de Bohême (*Obmænner Conferenz*), dans le but d'établir un armistice politique donnant satisfaction aux Tchèques sans léser les Allemands. Ses efforts se heurtèrent à l'obstination des deux partis, et devant l'impossibilité de se constituer une majorité, il décida de dissoudre le Reichsrath et de faire appel aux comices électoraux (8 juin 1900). Les élections de 1900 ramenèrent une Chambre aussi hétérogène que celle de 1897, mais avec des partis extrêmes plus forts et encore plus intransigeants. Le parti pangermaniste (*Alldeutsche Vereinigung*) revenait avec un effectif plus que quadruple, soit 21 députés, tous aussi violents les uns que les autres.

M. de Kœrber eut l'habileté de se placer et de rester sur le terrain économique ; dans un discours d'ouverture sensationnel, il déclara qu'une trêve était nécessaire et indispensable pour voter les lois économiques concernant le renouvellement *équi-*

---

froissant dans ses serres la couronne impériale d'Autriche. La fermentation politique se traduisit dans la rue par des violences et des désordres aux assemblées de contrôle militaires. La troupe dut faire usage des armes à plusieurs reprises. Les recrues tchèques qui répondaient *Zde* ! (Présent !) au lieu de *Hier* furent emprisonnées.

[1] Par cette loi, les impôts indirects sur la bière, le vin, le sucre, etc., étaient acquis à l'État chez lequel les denrées étaient consommées. L'Autriche devait rembourser de ce chef à la Hongrie tous les impôts perçus par elle sur tous les objets de consommation qu'elle y exportait et qui étaient en quantité très supérieure, sauf pour le vin, à ceux qu'elle importait de Hongrie.

table du compromis austro-hongrois et conclure de nouveaux traités de commerce avec l'étranger. Les paroles de M. de Kœrber, qui montraient les périls des luttes intestines violentes des quatre dernières années, furent approuvées par les journaux de toutes nuances, même pangermanistes.

Il se produisit alors une sorte d'accalmie factice pendant laquelle le président du conseil réussit à habituer le Parlement au travail, et put lui faire discuter et voter avec calme un vaste programme de chemins de fer et de voies navigables qui donnait satisfaction à tout le monde.

Ce calme bienfaisant opéra une détente entre les frères ennemis : les partis modérés allemands, comprenant qu'ils avaient travaillé jusqu'à ce jour pour le compte du roi de Prusse, se ressaisirent et les pourparlers entamés jadis sur l'initiative de M. de Kœrber furent repris de part et d'autre.

Les bonnes dispositions disparurent à la session d'automne : les budgets, depuis 1898, durent être décrétés par l'Empereur.

Le prince de Fürstenberg et l'archiduc héritier, qui revenait de chasser en Allemagne en qualité d'invité de Guillaume II, firent part à François-Joseph que le souverain allemand, inquiet de l'avenir, était péniblement surpris de voir le gouvernement austro-hongrois et le Parlement différer sans cesse les questions économiques et militaires, et de constater que l'armée alliée était très inférieure au point de vue artillerie. Le vieux monarque, furieux d'entendre ces dures vérités, voulut réparer en une heure son inaction de cinquante-deux ans ; il fit appeler M. de Kœrber, le menaça de ses foudres, de disgrâce, etc., si le budget n'était pas immédiatement voté et si la discussion des lois militaires, en préparation depuis longtemps, ne commençait pas aussitôt après. Le comte Vetter von der Lilie, président de la Chambre, eut sa part de l'orage, mais répliqua vertement au souverain que le désarroi qui régnait au Parlement provenait surtout de l'absence de volonté impériale.

M. de Kœrber se décida alors à donner un sérieux avertissement à la Chambre : dans un discours très vif, il montra aux députés que le pouvoir législatif se suicidait et que, pour ne pas suspendre la vie économique du pays et sauver l'État en perdition, le gouvernement allait appliquer l'article dictatorial de la Constitution et se passer du Parlement.

Les députés comprirent que l'Autriche ne pourrait résister aux exigences hongroises dans la question du compromis si le Reichsrath ne marchait pas derrière M. de Kœrber avec la même cohésion que la Chambre des députés hongroise derrière M. de Szell. La session d'hiver s'ouvrit dans un calme relatif, et après une discussion interminable, où les députés dévidèrent les doléances de cinq années avec des alternances de pluie et de beau temps, le budget fut voté au mois de mai 1902.

Les menaces de M. de Kœrber, la nécessité de faire face aux exigences hongroises, n'étaient pas les seules causes de cet événement extraordinaire. Le parti pangermaniste y avait contribué à son corps défendant et toute son activité avait dû s'employer à des questions d'ordre intérieur.

Wolf, Schœnerer et consorts s'étaient déchiquetés à belles dents.

***

Ce n'est pas en effet sans un sentiment de violent dépit que Schœnerer avait dû céder à Wolf, son ancien lieutenant, la direction effective de l'*Alldeutsche Vereinigung*. Mais tout en s'effaçant par discipline devant son rival, il s'était bien promis de profiter des moindres circonstances pour redevenir le chef incontestable des forces qu'il avait lui-même mobilisées et menées au feu.

Une scandaleuse affaire d'adultère, rappelant un peu l'aventure de Parnell, mit Wolf en très mauvaise posture et fournit à Schœnerer les armes nécessaires pour jeter à terre et discréditer à jamais celui qui l'avait éclipsé si longtemps.

L'ancien leader pangermaniste, se posant alors en chevalier de la morale, déclara que son parti ne devait tolérer aucune souillure et força Wolf à déposer son mandat de député. Celui-ci obéit d'abord ; puis, se ravisant, alla se représenter devant ses électeurs qui le réélurent avec félicitations.

Après une longue polémique de presse, Wolf finit par rallier autour de lui cinq députés qui n'admettaient pas son exclusion pour un motif purement passionnel et étranger à la politique. Le parti pangermaniste fut dès lors scindé en deux groupes irréconciliables : l'*Alldeutsche Vereinigung* avec Schœnerer et l'*Ostdeutsche Vereinigung* avec Wolf. Le corps électoral subit la même transformation.

Les deux groupes engagèrent aussitôt une lutte acharnée, et Schœnerer résolut d'accabler son adversaire par les preuves manifestes de sa vénalité politique : or Wolf paraissait particulièrement vulnérable sur ce point.

Au cours de la discussion du budget de 1902, le chef des *Ostdeutsche* s'attira cette verte réplique de l'*Alldeutscher* Schalk, fidèle disciple de Schœnerer : « Je ne continue pas à « discuter avec le député Wolf, car *c'est un homme sans hon-* « *neur auquel il est impossible de demander satisfaction.* » Des témoins furent constitués; ceux de Schalk refusèrent toute réparation par les armes, offrant de soumettre à un tribunal d'honneur les raisons de leur client. Schalk présenta ses révélations dans une brochure intitulée : *Pourquoi j'ai traité Wolf d'homme sans honneur*, dont la publication produisit une vive sensation et une douce hilarité dans tous les partis politiques : les amours de Wolf avec la fille et la femme de collègues pangermanistes, ses antécédents, sa vie privée et politique furent mis complètement à nu. L'auteur déclara que, par respect pour de tierces personnes, il ne pouvait dire tout ce qu'il savait, mais qu'il donnerait des détails encore plus graveleux et des preuves écrasantes si Wolf se décidait à le poursuivre devant les tribunaux.

Au même moment, Wolf fut violemment attaqué à propos d'une affaire de corruption de presse. On prétendit que le syndicat austro-hongrois des sucres (*Zuckerkartell*) avait acheté deux grands journaux viennois et quelques autres feuilles pour combattre la conférence de Bruxelles. Wolf, accusé d'avoir subi ses influences, produisit des vérifications de compte faites par quatre députés de ses amis qui se portèrent garants de son honorabilité. En dépit de ces témoignages, l'opinion lui tint rigueur et les *Schœnerianer* redoublèrent leurs invectives, traitant leur victime de *créature née dans le cloaque de la corruption moderne* et de *cadavre moral*. Wolf ne put désormais parler à la Chambre ou paraître dans une réunion publique, sans se voir salué des cris de « Vendu! », « Traître! », « Homme de sucre! » Le 5 juin, jour du congrès des pangermanistes de la Bohême orientale dont il avait la présidence, la salle de réunion fut envahie par 400 partisans de Schœnerer qui, après avoir lapidé l'infortuné d'une grêle de morceaux de sucre, provoquèrent l'intervention de la police et l'évacuation du local.

Exaspéré par ces persécutions incessantes, Wolf, qui s'était déjà adressé à la justice et avait réclamé à la Chambre la suspension de l'immunité parlementaire contre son insulteur, dut encore solliciter la même mesure auprès du Landtag de Bohême dont Schalk faisait alors partie. A l'heure actuelle, les débats judiciaires ne sont pas encore commencés; mais Wolf, complètement discrédité, à tort ou à raison, ne peut que s'enliser davantage.

Schœnerer, livré à lui-même, accumula gaffe sur gaffe : il se rendit insupportable à tous les partis de la Chambre et ses tentatives de brutale et inexplicable obstruction, lors de la discussion du budget, le discréditèrent totalement.

Au cours de l'une de ses sorties intempestives, où il affirmait que le but qu'il poursuivait était le rattachement à l'Empire allemand des pays allemands de l'Autriche, Schœnerer s'est écrié en plein Parlement : « Je termine en criant au nom de mon « parti : *Hourra et salut aux Hohenzollern !* » Cette apostrophe, appuyée par le chant du *Wacht am Rhein*, n'a eu pour tout résultat que de mettre l'empereur d'Allemagne en très mauvaise posture et de provoquer sur tous les bancs de la Chambre une explosion générale de loyalisme en faveur des Habsbourg.

Enfin, à propos d'une simple question de règlement, les pangermanistes, à l'exception des partisans de Wolf, ont marché à l'assaut du bureau présidentiel, frappé et insulté le président.

Toutes ces violences, aussi ridicules que vaines et maladroites, n'étaient pas faites pour redonner au parti la force qu'il avait perdue en jetant à l'eau un collègue qui, tout en étant peu recommandable au point de vue moral, possédait toutefois assez de présence d'esprit et d'intelligence pour discerner le moment où il fallait employer les grands moyens.

Lors de la dernière session, le parti pangermaniste se serait grandi en restant calme et aurait pu intervenir ultérieurement avec autorité lors de la discussion des traités de commerce, où va se poser ultérieurement la question du Zollverein germanique, prélude de l'absorption politique de l'Autriche.

La campagne religieuse de *Los von Rom* a été aussi piteuse que la campagne politique. Inauguré le 15 janvier 1899, ce mouvement séparatiste n'a réussi à détacher jusqu'ici de l'Église catholique que 19.000 adeptes, pour la plupart gens de sac et de corde. Les Allemands-Autrichiens catholiques étant

au nombre de 8 millions et demi contre un demi-million d'Allemands protestants, les pasteurs, soldés par M. Schœnerer et les Vereins de Berlin, ont encore beaucoup à faire.

Au cri de : *Los von Rom!* le clergé catholique autrichien a opposé énergiquement celui de : *Hin zu Rom!* L'archiduc héritier François-Ferdinand a nettement pris position en acceptant le protectorat des écoles catholiques au printemps 1901 et en déclarant que la propagande protestante n'était en réalité qu'une *conspiration de l'étranger contre l'Autriche.*

Cette haute intervention, qui pouvait être interprétée comme un appel aux armes contre Luther, a vivement déplu à Berlin : le président du conseil, M. de Kœrber, a même dû calmer certaines susceptibilités autrichiennes en atténuant, à la tribune, la portée des opinions personnelles de l'archiduc. Mais le prince de Fürstenberg a essayé vainement de faire désavouer celui-ci par l'Empereur et a réussi simplement à faire décider que François-Ferdinand ferait une visite à Guillaume II pour dissiper tout nuage.

*
* *

Pendant que le parti pangermaniste se coulait complètement dans le domaine de la politique intérieure et de la religion, M. Dôczi réussissait presque dans la tâche qui lui était assignée de détacher l'Autriche de la Russie. Un manque de mesure le perdit toutefois et aujourd'hui, percé à jour, il a dû quitter la place.

Après avoir gagné à ses idées le comte Goluchowski, son propre ministre, Dôczi avait réussi, grâce aux articles russophobes des trois journaux à sa dévotion, le *Fremdenblatt* (organe officieux), le *Neue Freie Press* (organe juif) et le *Pester Lloyd* (organe hongrois), à contrecarrer et annihiler progressivement les efforts tentés personnellement par l'Empereur et faiblement secondés par le ministre des Affaires étrangères, pour opérer un rapprochement avec la Russie. Voulant précipiter les événements, il fit écrire en 1901, par le *Pester Lloyd*, qu'une guerre avec la Russie semblait inévitable à brève échéance et qu'il fallait s'y préparer immédiatement. Les journaux russes relevèrent vivement cette étrange attitude et le Tsar fit exprimer sa surprise à l'Empereur. François-

Joseph, faisant alors exceptionnellement preuve de volonté, signifia au comte Goluchowski de célébrer d'une tout autre façon les vertus de l'entente austro-russe dans les Balkans : c'est ce qui fut fait à un discours d'ouverture prononcé aux Délégations en 1902 [1].

M. Dôczi, brûlé, lâché par son ministre, devenu d'autre part le héros de la chronique scandaleuse de Vienne et à la veille d'être discrédité publiquement par les débats d'une demande en divorce, fut invité à déguerpir ; pour ne pas trop mécontenter le gouvernement allemand, on le maintint en fonctions pendant cinq ou six mois, mais avec l'ordre de faire de la politique autrichienne et non prussienne. Des titres honorifiques et des décorations accompagnèrent sa mise à la retraite d'office en avril 1902.

Le comte de Eulenbourg, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, est également sur le point de disparaître de la scène. Son rappel imminent, pour cause de maladie grave, semble être chose décidée et la presse autrichienne patriote célèbre joyeusement son enterrement.

Mais le comte de Eulenbourg et M. Dôczi partis, le prince Egon de Fürstenberg reste l'inspirateur de François-Joseph et du comte Goluchowski et, tant qu'il sera présent, toute tentative d'indépendance sera rigoureusement réprimée. Si l'Autriche se rapproche aujourd'hui plus librement de la Russie, c'est avec l'autorisation expresse de Guillaume II, qui oriente également sa politique vers Saint-Pétersbourg dans le but de négocier plus facilement les nouveaux traités de commerce et de consommer en toute tranquillité la prussification des Polonais de Posnanie.

Berlin semble satisfait de Vienne et daigne déclarer pour le moment que l'intégrité de la monarchie des Habsbourg est une chose sacrée. La réception d'honneur faite dans la capitale

---

[1] On se rappelle que l'avertissement significatif donné aux Etats balkaniques par le comte Goluchowski, dans son exposé de 1901, avait été considéré comme une menace à l'égard de la Russie et une diversion en faveur de la Triple Alliance.

Le comte Schœnborn, premier président de la Cour suprême administrative, membre des Délégations, se crut obligé de remettre les choses au point. Il montra qu'à côté de la Triple Alliance, garantie de la paix européenne, il pouvait et devait y avoir une entente de l'Autriche avec la Russie, sans laquelle la solution des questions balkaniques était impossible. Le comte Goluchowski, répondant aux diverses interpellations, se garda de discuter en aucune façon avec le comte Schœnborn et laissa sans réponse son discours capital.

au bataillon allemand revenant de Chine [1], l'empressement du gouvernement austro-hongrois à protester contre le discours prononcé au Parlement par le député slave Klofac à l'occasion du discours de Marienbourg [2], le silence diplomatique du parti polonais autrichien sur ce même discours, le vote des crédits destinés à l'augmentation et à la réorganisation de l'artillerie, enfin le renouvellement de la Triple Alliance, ont contribué à radoucir le maître allemand. Le jeune prince impérial allemand a été envoyé aux grandes manœuvres de Hongrie pour porter le rameau d'olivier et recueillir le baiser de paix. L'*Alldeutsche Vereinigung* est provisoirement lâchée : c'est un outil mis en réserve pour plus tard.

Guillaume II ne cherche qu'à se faire des amis de tous les côtés : en Russie, où ses démonstrations affectueuses deviennent gênantes ; en Angleterre, où il multiplie les effusions de famille ; aux États-Unis, où il a trouvé une charmante marraine à son yacht *Meteor* et à sa plus belle division de torpilleurs [3] ; en France, où les avances empressées faites à M. Waldeck-Rousseau ont fait sensation et encouragé M. Jaurès ; en Italie, enfin, où il s'efforce de reconquérir la belle qui s'obstine dans les valses françaises.

La dislocation de l'Empire austro-hongrois n'apparaît plus dans la catégorie des événements probables : elle semble être à peine possible.

---

[1] Guillaume II avait exigé que l'un des bataillons d'infanterie du corps expéditionnaire allemand en Chine serait rapatrié par Trieste et regagnerait l'Allemagne en passant par Vienne. François-Joseph, de peur de déplaire à son allié, fit des extravagances : les troupes de la garnison de Vienne firent la haie d'honneur de la gare au palais, le drapeau du bataillon fut déposé dans ses appartements, chose qui ne s'était jamais faite pour un drapeau autrichien, etc. Le bataillon parti, l'Empereur regretta l'exagération de la réception, qui avait d'ailleurs indisposé fortement le corps d'officiers, et reprocha vivement à son entourage de ne pas l'avoir empêché de faire acte de platitude.

[2] M. Klofac, dans un discours très violent, protesta contre la déclaration de guerre lancée contre les Slaves par Guillaume II et invita le président du conseil à intervenir dans l'intérêt des nationalités non allemandes de l'Autriche. Voici un extrait du procès-verbal de la séance :

D. Klofac : « L'Empereur allemand a parlé contre les Slaves en présence d'un archiduc autrichien... » — *Dr Choc* : « Qui s'est tu ! » — *D. Fressl* : « Parce que le gouvernement et tous sont les esclaves de Guillaume II. » M. de Kœrber, qui était absent au moment de l'incident, dut compléter le lendemain le rappel à l'ordre et la suppression de la parole infligée à l'orateur en protestant contre les excès de langage des députés tchèques et en refusant d'accepter l'interpellation.

[3] Il existe en effet une division de torpilleurs neufs portant le nom de *Alice Roosevelt*.

*
* *

En résumé, à l'heure actuelle, le *pangermanisme autrichien n'est plus une force politique*. C'est un parti déshonoré, divisé, dirigé par un incapable qui ne peut que précipiter sa ruine. Le corps électoral qui l'alimente est non moins morcelé.

Les *Alldeutsche* et les *Ostdeutsche*, aujourd'hui ennemis irréconciliables, marchaient naguère sous le même drapeau, avec la devise : « *Durch Reinheit zur Einheit* (Par l'honnêteté à l'unité) », et comme objectif, la conquête des pays allemands d'Autriche. Ils se considéraient comme des Allemands surnaturels et méprisaient tous ceux qui ne partageaient pas leurs doctrines : en dehors d'eux, tout était abject et malpropre. Aujourd'hui, ils pataugent à leur tour; les principes fondamentaux de leur organisation sont laissés au second plan; tout disparaît devant les rivalités de personnes; une affaire d'honneur en chasse une autre.

Il faut savoir gré à l'inconscient M. Schœnerer d'avoir dessillé les yeux des naïfs et édifié l'Autriche sur la propreté[1] des coulisses pangermanistes. Grâce à lui, le gouvernement connaît à la fois l'adversaire qui lui a fait peur et courir les pires dangers et l'allié sincère qui tenait les ficelles des pantins de l'intrigue : le chevalier de Schœnerer mérite la baronnie.

Pour que la défaite pangermaniste soit transformée en déroute et que le cauchemar qui a pesé sur l'Empire pendant cinq années consécutives se dissipe et s'éloigne, les Tchèques devront éviter de ranimer, par leur imprudence, un feu qui s'éteint lamentablement, malgré les subventions des ligues allemandes : prudence, modération et persévérance font plus que force et obstruction. M. de Kœrber, de son côté, doit s'efforcer de donner satisfaction aux revendications légitimes d'un peuple qui mérite d'être affranchi de l'asservissement moral et politique auquel il a été injustement condamné par le centralisme allemand. Il faut reconnaître que le projet d'entente qu'il a soumis il y a quelques jours aux chefs de partis n'est guère fait pour réaliser l'affranchissement rêvé par la nation tchèque. Si le gouvernement autrichien persévère dans son aveuglement, le recours à l'obstruction au moment de la discussion du compromis austro-hongrois sera pour les opprimés un douloureux

---

[1] *Reinheit* veut dire aussi bien honnêteté que propreté.

devoir et personne ne pourra les en blâmer. Les Allemands porteront toute la responsabilité de l'intolérance témoignée à l'égard de leurs concitoyens[1].

Il ne faudrait pas croire toutefois que la défaite pangermaniste et la reconnaissance éventuelle des droits tchèques transformeront l'Autriche au point de la détacher facilement de la Triple Alliance. L'empereur François-Joseph, tout en exhalant sa mauvaise humeur et son dépit contre l'étroite tutelle de l'Allemagne, ne recouvrera pas, à la fin de son existence, l'énergie morale qui lui a fait défaut toute sa vie et continuera à subir les ordres de Berlin pour ne pas avoir d'histoires. Le comte Goluchowski, bien que Parisien de cœur, bien que marié à une charmante Française, servira comme par le passé les intérêts de celui qui lui fait le plus peur.

La situation ne peut prendre fin qu'avec un changement de personnages. L'archiduc héritier François-Ferdinand, froid, peu communicatif, têtu, visiblement germanophobe et russophile, possède l'énergie de déclarer brutalement ses préférences : il est à souhaiter que le rétablissement de sa santé, autrefois chancelante, lui permette de succéder au monarque que l'on voit déjà mort et qui, de plus en plus vert, supporte gaillardement encore huit à dix heures de cheval par jour aux manœuvres de terre et les fatigues de trois ou quatre journées de manœuvres navales.

GEORGES BÖHLER.

---

[1] D'après ce projet, la Bohême serait divisée en trois territoires : territoire de langue tchèque, territoire de langue allemande, territoire des deux langues. Est considéré comme territoire à seule langue celui dans lequel 80 % de la population parle le même idiome. La langue allemande reste la langue d'Etat. Le projet est un ramassis de casse-tête chinois, un enchevêtrement inextricable, dont la résultante finale consiste à créer aux Tchèques une situation intolérablé. Ainsi, par exemple, dans chaque territoire, on distingue la langue de service extérieur et la langue administrative intérieure ; dans chacune de ces deux catégories, il existe des prescriptions spéciales suivant que l'on emploie la langue parlée ou la langue écrite, suivant qu'il s'agit d'un acte judiciaire ou d'un acte administratif. On dirait que ce fatras a été spécialement fait pour donner satisfaction aux Allemands et exaspérer les Tchèques. Ceux-ci ont décidé de combattre le gouvernement par tous les moyens.

LE

PREMIER CONGRÈS COLONIAL ALLEMAND

Le Congrès des 10 et 11 octobre vient de prouver que personne, dans l'Empire, ne peut plus ignorer les affaires coloniales. Après les dédains de la première heure, M. de Bismarck, entraîné par l'opinion publique, connut les vertiges d'une expansion hâtive. Depuis, sous l'énergique impulsion d'un gouvernement attentif aux questions de politique extérieure, un public colonial et une politique coloniale ont été créés en Allemagne. Le Congrès dont les séances se sont tenues au palais du Reichstag, sous la présidence du duc Jean-Albert de Mecklembourg, le démontre surabondamment.

Ce Congrès fut un véritable succès pour le comité d'organisation qui reçut plus de 1.350 adhésions. Les hautes personnalités qui y prirent part ont donné aux séances une importance incontestable. A côté des professionnels, des officiers de marine et des coloniaux de métier, on pouvait remarquer en effet parmi les congressistes des géographes comme MM. Richthofen et Hermann Wagner, des économistes comme MM. Schmoller et Adolphe Wagner. Le gouvernement avait tenu à se faire représenter par *quatre* secrétaires d'Etat, MM. de Richthofen, Tirpitz, Posadowsky, de Thielmann, Krätke ; par *deux* ministres prussiens, MM. Schœnstedt et Budde, et par le directeur des Affaires coloniales, le Dr Stübel. De nombreux missionnaires jetaient une note pittoresque dans la salle des séances du Reichstag. Une partie des tribunes avait été fermée, mais la tribune centrale était occupée par un public nombreux, en majorité formé de dames.

Nous ne retiendrons aujourd'hui de ce Congrès que les grandes lignes. Il semble d'ailleurs que l'on peut rattacher toutes les vues qui y ont été exprimées à deux idées générales. D'abord, on a paru donner au mot *colonisation* le sens très large que M. Marcel Dubois lui a assigné. Les études sur la colonisation allemande qui ont été produites ont porté sur les modifications de *toutes* les civilisations actuellement existantes *dans le monde*, au contact de l'action allemande. C'est ainsi qu'une des commissions et qu'un orateur se sont occupés longuement de la question de l'émigration à l'étranger. Un autre congressiste

a traité du commerce extérieur en général ; un troisième, du péril jaune ; un quatrième, du chemin de fer de Bagdad et de la colonisation allemande en Palestine.

En second lieu, on s'est préoccupé exclusivement du côté économique de la colonisation. Le gouvernement semble s'être réservé entièrement l'examen des questions politiques.

Nous croyons plus utile et plus intéressant, dans ce court résumé des travaux qui ont été présentés au Congrès, de ne pas suivre l'ordre chronologique des débats, mais de classer, méthodiquement, toutes les matières traitées.

Actuellement les questions coloniales sont considérées en Allemagne à leur juste valeur, a dit M. de Richthofen. Personne n'oserait plus aujourd'hui reprendre la proposition du baron de Zedlitz, tendant à céder les colonies de l'Empire à l'Angleterre. M. Stübel, directeur des Affaires coloniales, le constate avec plaisir; d'ailleurs, ajoute-t-il, si tout n'est pas pour le mieux dans nos possessions, c'est que nous sommes encore dans la période de préparation. Il faut être fou pour demander dès maintenant des résultats financiers. Il faut préparer l'avenir.

L'Allemagne y est forcée, parce qu'elle a une population très nombreuse dont une partie est forcée d'émigrer pour vivre. Une des commissions s'est occupée de cette question. Elle a déconseillé formellement l'émigration en Australie et indiqué surtout les régions tempérées de l'Amérique du Sud. Elle a attiré particulièrement l'attention des Allemands sur le sud du Brésil, et subsidiairement, sur la République Argentine d'après les indications de M. Alemann. Nous connaissons personnellement M. Mayer, directeur du lycée allemand de Belgrano à Buenos-Ayres; nous pouvons affirmer que la prospérité de cet établissement prouverait à elle seule celle de la colonie allemande de Buenos-Ayres. M. Jannasch, de Berlin, a repris cette question en séance publique et a recommandé chaudement l'émigration dans la colonie du Sud-Ouest africain et au Brésil où des districts entiers sont allemands. Il a rappelé que l'Empire exportait dans l'Amérique du Sud pour un milliard de francs de marchandises, tandis que les affaires des États-Unis dans ces régions ne s'élevaient qu'à 500 millions. Il faut s'interdire toute visée politique sur ces pays et se contenter de relations commerciales avec eux.

L'Allemagne féconde et laborieuse ne craint pas le danger américain. C'est l'opinion de M. Max Schinkel, directeur de la Banque de l'Allemagne du Nord, à Hambourg. L'Empire peut conserver et accroître la prospérité de son commerce à l'étranger et dans les colonies proprement dites; mais pour cela « elle a

besoin d'hommes et d'hommes encore et d'hommes toujours ». Les négociants doivent s'expatrier, et de plus, ils doivent être des intelligences de premier ordre. Les catastrophes commerciales aux colonies viennent souvent de ce que la direction des maisons a été confiée à des non-valeurs qui ont fait déjà de mauvaises affaires en Allemagne.

Le même orateur estime qu'il ne faut pas songer à acquérir pacifiquement de nouvelles colonies. Il recommande un rapprochement de tous les éléments germaniques du monde, c'est-à-dire une entente cordiale entre l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis.

Quand l'effort allemand se portera sur des territoires déjà annexés à l'Empire, il faudra, pour les mettre en valeur méthodiquement, en étudier aussitôt la géographie. C'est ainsi que s'exprime le professeur Meyer. L'étude du terrain doit précéder toute tentative de colonisation. Le géographe doit renseigner également avec exactitude sur la possibilité de la main-d'œuvre et la valeur du facteur humain.

Ce facteur humain doit être traité avec humanité; le professeur Zorn, de Bonn, pense qu'il y a tout à faire en droit colonial. Une partie du Congrès a semblé de son avis en protestant contre les paroles de M. Tille qui proposait une résolution invitant le gouvernement « à apprendre le travail aux nègres et à ne pas excuser la paresse par sentimentalité ».

Le Congrès a paru attacher une très grande importance aux missions dans les questions coloniales, à cause de leur influence moralisatrice sur les indigènes. Après un discours sur ce sujet du surintendant D. Merensky, de Berlin, le Congrès a adopté à l'unanimité une résolution tendant à laisser, « autant que les circonstances politiques le permettront », la plus grande liberté d'action aux missionnaires.

Tous ces moyens n'ont pas été jusqu'ici efficacement employés dans les colonies allemandes, car leur situation économique, d'après M. Wohltmann, n'est pas très brillante. Le professeur de Bonn n'hésite pas à recommander la plus grande circonspection dans les placements coloniaux.

De toutes les colonies, la plus prospère est celle de Kiao-tchéou. A ce sujet il est opportun, dit M. Tille, de ne pas s'exagérer le péril jaune. Les commissions extraordinaires américaine et anglaise, chargées d'étudier la question, ont été unanimes à dire que l'ouvrier japonais n'est pas remarquable et que l'ouvrier chinois ne peut être employé que pour des travaux grossiers. Sir Robert Hart et l'ancien ambassadeur d'Allemagne, M. de Brandt, sont « des Chinois » qui ont exagéré leurs craintes.

Bien que M. Rathgen d'Heidelberg soutienne M. Tille, nous pensons que les faiblesses actuelles de la main-d'œuvre chinoise et japonaise ne sont que temporaires et que, dans quelques années, elle fera une concurrence redoutable à celle d'Europe.

L'Asie Mineure sollicite également les efforts allemands. Le discours du Dr Rohrbach est à ce point de vue très remarquable. Le docteur a démontré, au milieu de l'attention générale, que le chemin de fer de Bagdad était une excellente affaire pour l'Allemagne. Le chemin de fer d'Anatolie a déjà donné de bons résultats. On peut en espérer d'aussi satisfaisants pour la nouvelle ligne, les contrées qu'elle traverse étant très fertiles. Cependant le chemin de fer de Bagdad n'aura l'importance qu'on désire lui donner *qu'autant qu'une forte émigration allemande, que la fondation d'écoles et d'hôpitaux allemands auront préparé le terrain à l'influence allemande et combattu celle de la France; car la France doit surtout son influence à ses nombreuses écoles.* Le professeur Zimmerer de Carlsruhe ne juge pas l'influence française très redoutable. Cette discussion éclairera l'opinion publique française sur les véritables intentions de l'Allemagne en Asie Mineure.

Pour soutenir les intérêts de l'Empire, au dehors, le professeur Adolphe Wagner voudrait qu'on augmentât la flotte. Nous ne pouvons partager l'optimisme de l'orateur qui croit à la « prospérité financière de l'Allemagne » et à la possibilité d'augmenter les ressources publiques en frappant les classes aisées de nouveaux impôts. Beaucoup de congressistes en jugeaient de même. M. Wagner n'en a pas été moins applaudi pour son discours très vibrant et très patriotique.

Le Congrès a, comme conclusion de ses travaux, résumé les idées essentielles des différents orateurs dans une série de vœux qui seront communiqués au gouvernement.

Cette première manifestation d'un parti, en somme nouveau, est très intéressante. Elle indique très nettement les tendances de la politique coloniale allemande, qui s'efforce d'être surtout commerçante ayant pour principe de procéder maintenant par voie de conquêtes économiques préalables.

René Moreux.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *La convention franco-siamoise.* — La récente convention franco-siamoise, sur laquelle nous formulions récemment ici nos critiques motivées, continue à être très discutée dans la presse et dans les milieux politiques. MM. Eug. Etienne notamment, Chailley-Bert, François Deloncle, Dubief, etc., ont exprimé très catégoriquement leur désapprobation du nouveau traité. Nous aurons d'ailleurs l'occasion nous-mêmes de revenir sur cette question lors de la prochaine discussion à laquelle elle va donner lieu au Parlement.

— *Le protectorat français des catholiques en Orient.* — On a fait grand bruit en Italie, ces jours derniers, du récent pèlerinage italien en Terre Sainte. Des dépêches tendancieuses publiées par les journaux de Rome ont donné à cette manifestation une importance politique volontairement exagérée. C'était la première fois que l'Italie organisait un pèlerinage national ; les pèlerins étaient conduits par le cardinal Ferrari, archevèque de Milan, et rien n'avait été négligé pour leur préparer une réception sensationnelle. Les journaux officieux italiens ont à plaisir insisté sur les divers incidents du voyage; ils ont notamment raconté que le pèlerinage avait été reçu solennellement à Jérusalem par le consul italien auquel le consul de France aurait cédé le pas. Ils s'en félicitaient d'ailleurs bruyamment, déclarant que l'Italie venait ainsi, à son tour, de proclamer la déchéance du protectorat exclusif de la France sur tous les catholiques d'Orient.

Chose singulière — mais qui malheureusement n'est plus pour nous étonner outre mesure — l'émotion a été moins vive en France que dans les milieux officiels du Vatican. En France, quelques rares journaux ont signalé ces faits singuliers, en les commentant à peine. Tout au contraire les organes autorisés du Vatican se sont empressés de démentir les assertions inexactes de la presse officielle. Ils ont affirmé que, lors de la réception des pèlerins italiens au Saint-Sépulcre, le consul de France occupait la place d'honneur et que le cardinal Ferrari avait rendu visite, en personne, à ce même consul de

France. En outre, l'*Osservatore Romano* et la *Voce della Verità*, prenant texte de la présence du cardinal Lecot à l'audience accordée dimanche dernier par le Pape aux catholiques orientaux, ont publié à ce sujet la note suivante, qui répondait évidemment aux articles tendancieux publiés d'autre part à propos du pèlerinage :

Tous les catholiques, sans distinctions politiques, auront vu avec plaisir que la présence de Mgr Lecot, au milieu des catholiques orientaux reçus par le Pape, fut une belle et opportune affirmation de la tradition glorieuse qui a fait de la France chrétienne la protectrice des catholiques d'Orient, protection que la France catholique mérite et que seule la France catholique peut mériter de conserver.

Il est certain que les incidents du pèlerinage italien ont été considérablement grossis ; il est non moins certain que le Vatican entend maintenir, contre toutes les ambitions plus ou moins franchement accusées, le droit traditionnel de la France au protectorat général des catholiques d'Orient. Cependant il serait bon qu'on prêtât chez nous une attention plus prévoyante à cette question. Partout se manifestent contre notre influence, en Allemagne comme en Italie, et même en Russie, de dangereuses intrigues dont nous semblons vraiment nous trop désintéresser. Plusieurs fois déjà nous avons signalé le péril, et hier encore, dans son article sur le rapprochement franco-italien, M. René Henry déplorait l'indifférence de l'opinion française à ce sujet. Il nous semble que le quai d'Orsay, directement responsable en cette affaire, devrait se préoccuper avec un peu plus de zèle politique de cette si grave question du protectorat catholique en Orient, car notre honneur au moins autant que notre intérêt s'y trouvent profondément engagés.

L'Institut de médecine coloniale. — Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture de l'Institut de médecine coloniale, qui vient d'être rattaché à la Faculté de médecine de Paris, sous la direction du professeur Brouardel. Le premier cours a commencé le 15 octobre et se terminera le 25 décembre. La durée du cycle des études étant de deux mois et demi permettra de faire deux ou trois sessions par an au besoin. Peuvent s'inscrire à ces cours : les étudiants en médecine pourvus de seize inscriptions et les docteurs en médecine français et étrangers. De plus les médecins des colonies en congé, de passage à Paris, trouveront dans les laboratoires tous les renseignements qu'ils désireront sur tel ou tel point de technique. Le laboratoire de parasitologie, entre autres, a déjà examiné, avant la création de l'Institut, de nombreux envois qui lui ont été faits des colonies et donné d'utiles indications à tous les médecins qui ont bien voulu le consulter sur tel ou tel sujet concernant la parasitologie.

L'enseignement théorique et les démonstrations de laboratoire

seront donnés à la Faculté de médecine, à l'école pratique, 21, rue de l'École-de-Médecine, dans les laboratoires suivants : pathologie expérimentale et comparée, parasitologie, hygiène. L'enseignement classique sera donné à l'hôpital d'Auteuil (hôpital des Dames françaises), 73, rue Michel-Ange, deux fois par semaine. Voici comment a été réglée la division des cours :

I. — Technique bactériologique et hématologique, par M. le professeur CHANTEMESSE (15 leçons et démonstrations pratiques).

II. — Parasitologie, par M. le professeur BLANCHARD (21 leçons et démonstrations pratiques).

III. — La chirurgie des tropiques, par M. le professeur LE DENTU (4 leçons).

IV. — L'ophtalmologie sous les tropiques, par M. le professeur DE LAPERSONNE (2 leçons).

V. — Pathologie et hygiène tropicales, par le Dr WURTZ, chargé de cours : pathologie exotique (17 leçons) ; hygiène tropicale (10 leçons) ; diagnostic bactériologique : 20 exercices appliqués aux maladies tropicales (laboratoire d'hygiène).

VI. — Affections de la peau, par le professeur agrégé JEANSELME. Conférences de dermatologie tropicale.

Le prix de cet enseignement est fixé par le Comité de direction de l'Institut de médecine coloniale.

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Faculté de médecine.

Angleterre. — *Un échec anglais au Somaliland.* — Les Anglais, qui sont en lutte depuis deux ans contre le Mahdi de l'Ogaden, dans le Somaliland, viennent de subir un sérieux échec. Le 6 octobre, les Somalis attaquèrent les Anglais au milieu d'une brousse épaisse ; ils rompirent les lignes anglaises, en dépit de leur résistance acharnée, et s'emparèrent d'une mitrailleuse Maxim. Le colonel Swayne parvint cependant à repousser les assaillants et à établir une fortification passagère, nommée dans l'Est africain une *zariba*. Plus tard il exécuta une sortie et dispersa les Somalis auxquels il tua 62 hommes ; mais les Anglais avaient eu 70 morts et une centaine de blessés et ils durent finalement battre en retraite.

Des renforts ont été aussitôt envoyés au Somaliland ; ils comprennent 3.600 hommes composés de bataillons de fusiliers africains et de troupes de Somalis avec des chameaux. En outre, 460 grenadiers partent de Bombay.

Certes, comme l'écrivait M. C. Mondon dans le *Temps*, il ne faudrait pas s'exagérer outre mesure l'importance de cet incident. Les Anglais peuvent et doivent certainement en venir à bout. Il est même désirable qu'il en soit rapidement ainsi, car les intérêts européens sont tous solidaires dans cette région de l'Afrique, où

nous avons des possessions, ainsi que les Italiens. Un développement du fanatisme musulman n'est jamais à désirer, et en ce qui nous concerne, nous ne pouvons que nous féliciter de ce qu'il n'ait point atteint les territoires que nous occupons. Nous ne saurions, malgré cela, nous en désintéresser, et peut-être serait-il bon que nos gouvernants prissent les mesures nécessaires, d'accord avec le gouvernement éthiopien, pour qu'un accès de frénésie religieuse, toujours à prévoir en pays musulman, ne nous prenne pas au dépourvu.

II. — ASIE

Indo-Chine. — *L'ouverture de l'exposition de Hanoï.* — Par suite de dégâts causés par une mauvaise saison persistante, l'ouverture de l'exposition de Hanoï ne pourra avoir lieu à la date indiquée : elle a été définitivement fixée au 16 novembre.

Nous croyons devoir signaler, à cette occasion, pour ceux de nos lecteurs qui ont décidé de se rendre à l'invitation de notre grande colonie d'Extrême-Orient, le volume si intéressant et si complet, que vient de faire paraître notre collaborateur M. Cl. Madrolle. C'est, sous la forme la plus attrayante et la plus instructive tout à la fois, le meilleur guide qu'on pourrait choisir pour ce beau voyage.

Arabie. — *L'abandon des boutriers protégés français de l'Oman.* — Nous relevons à ce sujet la note suivante parue dans le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, sous la signature R. C. :

D'après des informations qui nous viennent de Mascate, notre diplomatie est en voie d'abandonner, sans aucune raison apparente, les boutriers arabes qui ont reçu de nos autorités consulaires un permis de navigation et font naviguer leurs navires sous pavillon français. Peut-être, à vrai dire, ces protégés n'ajoutent-ils pas grand'chose à notre puissance, mais ils sont un de nos seuls moyens d'influence dans les régions où nous en sommes presque totalement dépourvus. Ils nous représentent dans le golfe Persique et ne nous coûtent rien. Circulant dans la mer des Indes, fréquentant de plus en plus le centre important que nous développons à Djibouti, ils font pour nous une utile propagande au milieu de populations qui ne sont pas à vrai dire dans le rayon de notre action directe, mais parmi lesquelles il nous est permis de nous réserver des intelligences. La protection des boutriers de l'Oman est pour nous chose traditionnelle, qui mérite mieux qu'un abandon gratuit, et on peut malheureusement conclure de ce qui suit que cet abandon est systématique et certain.

Un notable de Sour, près Mascate, Mohammed ben Aquil, perdit, au printemps 1901, le boutre francisé *El Hachemi*, dont il était propriétaire. Réunissant la somme nécessaire, il fit construire un autre boutre et donna procuration à son cheikh, Mohammed ben Abdullah ben Sultan, pour lui faire délivrer, au vice-consulat de France à Mascate, un permis de naviga-

tion en remplacement de celui qu'il avait perdu dans la tempête avec son ancien boutre.

La demande de Mohammed ben Abdullah a été rejetée par M. le vice-consul Laronce qui occupe, en ce moment, le poste de Mascate. M. Laronce aurait dit que le gouvernement français a décidé de ne délivrer aucun permis nouveau au-dessus des trente qui existent, et même de ne pas remplacer ceux pour lesquels il ne serait pas fait de demande dans les trois mois, en cas de perte ou de vente des navires pour lesquels ils avaient été accordés. Une pareille décision équivaudrait à renoncer purement et simplement à la protection des boutres francisés. Il faut, en effet, non pas trois mois, mais sept pour construire un boutre, à partir du moment où l'on a acquis la certitude de la perte de celui qu'il doit remplacer. D'autre part, des navires peuvent être vendus ou échangés au loin, dans des circonstances ne permettant pas une déclaration nouvelle dans les courts délais fixés par le consulat de France à Mascate. C'est, en un mot, condamner tous les boutriers à renoncer à la protection française, aussitôt que leurs navires actuels seront hors d'usage.

Ajoutons que, d'après les nouvelles qui nous parviennent de Mascate, les protégés français auraient actuellement à se plaindre du très mauvais accueil qu'ils reçoivent au Consulat. Ils seraient soumis, en outre, à de petits ennuis comme l'obligation d'acquitter les droits de chancellerie en roupies, monnaie anglo-indienne qui n'a cours qu'à la poste anglaise et à l'Agence anglaise de navigation, bien qu'ils consentent à payer, à un taux même supérieur au cours du change, avec la monnaie du pays qui est la piastre de Marie-Thérèse. L'impression de nos protégés est qu'on veut les décourager non seulement par des mesures générales, mais encore par des mauvais procédés dans le détail.

Il est évident que le consulat de France à Mascate n'agit que sur des instructions venues de Paris. Le bruit court même que c'est à la suite d'une entente avec l'Angleterre qu'il aurait été décidé de ne pas délivrer aux boutriers de permis français de navigation, en dehors des trente qui existent à l'heure actuelle, et même de rendre très difficile, par la brièveté des délais et une mauvaise volonté évidente, le renouvellement des permis existants aux propriétaires qui auraient à remplacer par des navires neufs les boutres dès à présent francisés.

Nous n'avons pas à juger ici l'ensemble de notre politique. Nos intérêts dans l'Oman n'étant ni essentiels ni prépondérants, il peut être expédient, moyennant des compensations ailleurs, de renoncer à la protection que nous avions exercée jusqu'ici sur un certain nombre d'armateurs indigènes. Mais encore serait-il décent de n'abandonner nos protégés que peu à peu, sans mauvais procédés ni choquante désinvolture. En leur accordant notre protection, nous leur avons reconnu un droit à nos égards. Il serait indigne de notre pays de l'oublier. De plus, comme nous l'avons dit, les boutres protégés français représentent pour nous un moyen d'influence qui n'est pas négligeable. C'est une valeur que nous ne saurions abandonner que contre une valeur supérieure pour nous. Une politique qui n'est pas une duperie ne renonce à rien pour rien. Elle n'abandonne même pas un « tiens » pour un « tu l'auras » trop lointain, sinon l'acquéreur oublie peu à

peu de s'acquitter et finit par se demander s'il doit le prix de l'objet qu'on lui a cédé. Jusqu'ici, nous ne voyons pas, malgré certaines rumeurs sur des négociations générales franco-anglaises, où nous serions payés pour l'abandon de nos boutriers de l'Oman. Nous ne saurions cependant croire que nous poussions le désordre ou la candeur jusqu'à le rendre gratuit. En tout cas, comme nous venons de l'indiquer, il est singulièrement imprudent, en pareille matière, de donner trop d'avance à ses concessions sur celles de l'autre partie.

Il y a dans le cas des boutriers protégés français, que nous semblons abandonner à l'heure actuelle, quelque chose de choquant et d'inquiétant dont l'opinion a le droit de s'émouvoir. C'est une question sur laquelle elle peut légitimement exiger des explications et que, en tout cas, nos adhérents peuvent être assurés de nous voir suivre.

Cheick-Saïd. — *Occupation de Cheick-Saïd par les troupes turques.* — Une dépêche de Périm, c'est-à-dire de source anglaise, a annoncé que 700 soldats turcs avaient occupé Cheick-Saïd, qu'ils y avaient édifié des casernements en pierre pour y loger une garnison et qu'ils avaient relevé les ruines du fort. Or, le territoire de Cheick-Saïd est terre française et on sait quelle importance les événements actuels et sa situation donnent à ce territoire. Nous avons d'ailleurs, il y a seulement quelques mois, consacré à cette question une étude très documentée et très complète que l'on n'a pas oubliée [1].

Il y a lieu d'être surpris que ce soit par la voie anglaise que nous apprenions une nouvelle aussi grave et que la Turquie ait eu le temps de s'installer ainsi sur une partie de notre domaine, sans qu'on n'en ait rien su. Il semble bien que le quai d'Orsay ait montré, en cette occasion, une regrettable indifférence et nous voudrions avoir à ce sujet quelques éclaircissements.

III. — AFRIQUE

Algérie. — *Un discours de M. Revoil.* — Comme nous l'annoncions il y a quinze jours, le gouverneur général de l'Algérie a continué — et terminé — la série de tournées de colonisation qu'il s'était proposé de faire avant de repartir pour la France. Il a successivement visité les centres de Dra-el-Mizan, Palestro, Ménerville et Courbet, recevant partout l'accueil le plus enthousiaste des populations, et il est rentré à Alger pour assister, le 21 octobre, à un grand banquet qui lui était offert par les représentants du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. Toutes les notabilités avaient tenu à assister à cette solennelle manifestation de sympathie ; on remarquait notamment : MM. Gérente, sénateur ; Begey, député ; le pré-

[1] R. de la V. : Cheick-Saïd (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er février, t. XIII, p. 145).

sident de la Chambre de commerce ; le président du Tribunal de commerce ; le président du Syndicat commercial ; le président du Conseil de prud'hommes ; différents représentants des corps élus et des notables indigènes.

Au dessert, M. Castan, président de la Chambre de commerce, puis MM. de Solliers et Aymes, délégués financiers, et M. Gérente ont félicité M. Revoil de son activité et de son dévouement et l'ont assuré de leur concours empressé pour l'œuvre dont il poursuit l'achèvement avec un si admirable zèle.

Le gouverneur général a répondu qu'il était très touché, presque confus de ces éloges. Il a ajouté que, depuis le jour où il avait accepté la mission à lui confiée par le gouvernement de la République, il y avait consacré toutes ses forces et tout son cœur. Ces témoignages de sympathie, qu'on lui prodigue, sont pour lui la plus douce, la plus précieuse de toutes les récompenses.

Le gouverneur reporte d'ailleurs sur ses devanciers une bonne part de la moisson que l'Algérie cueille aujourd'hui.

Je crains, dit-il, que, dans l'élan de votre gratitude, vous ne fassiez trop large la part qui peut me revenir dans les heureux résultats dont vous vous réjouissez, que vous ne soyez entraînés à quelque injustice envers un passé dont le labeur, les enseignements et jusqu'aux épreuves mêmes ont semé et fait lever la moisson bienfaisante que nous cueillons aujourd'hui. Entre toutes les adhésions de nature à fortifier l'autorité d'un gouvernement, la vôtre est à coup sûr une des plus précieuses.

Comme le disait si bien dans une récente circonstance M. le président du Conseil, par votre position sociale, par la nature de vos professions, par le genre de vos travaux, vous êtes en rapports immédiats, rapports de voisinage et rapports d'intérêts, avec toutes les couches de la société. Je dirai même plus : dans ce pays, étroitement associé à tout ce qui est le travail et la production, vous représentez la force vive de la colonie, le meilleur et le plus utile instrument de sa prospérité. Le concours que vous apportez sans restriction et avec une spontanéité si cordiale à l'œuvre commune qui nous est chère est le meilleur garant que l'œuvre est bonne, profitable au bien général et que rien désormais n'en viendra entraver la marche.

Tout un programme économique et administratif est imposé à l'Algérie, en quelque sorte, depuis que le Parlement lui a remis le soin de ses destinées. Le gouverneur énumère les grandes lignes de ce programme : création d'un budget, autonomie du Sud, réformes du jury criminel, loi forestière qui vient d'être déposée sur le bureau de la Chambre, enfin la question si importante des chemins de fer, pour laquelle l'accord entre la métropole et l'Algérie sera bientôt un fait accompli. Le vote récent par les Chambres d'une convention analogue intervenue en Tunisie autorise à escompter les sanctions favorables du Parlement.

Enfin le gouverneur espère mener à bien, en 1903, les mesures concernant le règlement des retraites et l'enseignement primaire; il compte sur l'union de toutes les bonnes volontés, et il est heureux de saluer les représentants algériens au Parlement, pour la défense qu'ils apportent aux intérêts de la colonie.

Région du Tchad. — *La délimitation du Niger.* — M. Auguste Terrier annonçait ici même, il y a quinze jours, que le gouvernement allait prochainement désigner le commissaire chargé de procéder à la délimitation de la frontière franco-anglaise entre le Niger et le lac Tchad. Cette désignation est chose faite aujourd'hui. C'est le capitaine d'infanterie coloniale Moll qui a été chargé par le ministre des Colonies de cette importante mission.

Le gouvernement anglais aura pour commissaire le lieutenant-colonel Elliot, de l'arme du génie.

Sénégal. — *Le voyage de M. Camille Guy.* — Le *Journal officiel* du Sénégal, arrivé le 25 octobre à Paris, donne d'intéressants renseignements sur le voyage que M. Camille Guy, gouverneur intérimaire de la colonie, vient d'effectuer dans le Moyen et le Haut-Sénégal, voyage qui se serait accompli dans des conditions normales excellentes, sans la déclaration de la fièvre jaune à Kayes, quelques heures seulement après que M. Camille Guy eût quitté cette localité. Il en est résulté pour ce haut fonctionnaire l'obligation de purger, selon la loi commune, une quarantaine de neuf jours en rade fluviale de Saint-Louis.

M. Camille Guy a pu constater, au cours de ce voyage, l'excellente situation politique dont jouissent les cercles du Haut-Sénégal. Partout il a reçu un accueil enthousiaste des populations qui se sont déclarées satisfaites de leur sort.

Le gouverneur s'est rendu compte que la situation économique des régions qu'il traversait était bonne. Toutefois, le peu d'abondance des pluies de l'hivernage de cette année va avoir sur le commerce et l'agriculture du Haut-Sénégal un contre-coup : manque de crue dans le fleuve entravant les opérations d'importation dans les plaines arables qui n'ont pu être ensemencées.

Quant à la situation sanitaire de Kayes, les nouvelles sont aujourd'hui plus rassurantes, et étant donné que la mauvaise saison est terminée, il y a tout lieu de croire que bientôt tout reviendra à l'état normal et que les transactions qui ont souffert des quarantaines pourront être reprises.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

AMÉRIQUE

États-Unis. — *Une opinion allemande sur la situation économique des États-Unis.* — Un économiste allemand des plus distingués, M. Goldberger, a voulu étudier sur place les États-Unis. Il les a parcourus en tous sens pendant huit mois, cherchant à pénétrer les secrets du prodigieux essor économique de la grande Confédération américaine. Il vient de publier sur ce « Pays des possibilités illimitées » une série d'articles qui ont fait grand bruit en Allemagne.

M. Goldberger a rapporté en Europe la certitude que les États-Unis ont une « force gigantesque ». Il affirme que le mot du Secrétaire d'État américain, qui dernièrement parlait du *giant strength of the nation*, doit être tenu pour vrai. Il a rassemblé d'ailleurs des statistiques qui le démontrent avec une mathématique rigueur. Nous croyons utile de reproduire les plus intéressantes dans le tableau suivant :

Tableau indiquant les quantités ou les valeurs en millions

PRODUITS	1870	1900	1901	AUGMENTATION	POURCENTAGE EN COMPARAISON DE LA PRODUCTION MONDIALE EN 1900 ET EN 1901
Blé (boisseaux).....	236		748	217 %	25 %
Maïs (boisseaux)....	1.094	2.105	»	92.4	75
Laines (livres).....	162	»	302	86	
Cotons (balles).....	»	56.1			84.5
Valeur du bétail (dollars).....	1.822	2.981		64	
Valeur des produits agricoles (dollars).	2.447	4.739		94	
Charbons (tonnes)...	32		290	806	
Fers bruts (tonnes).	1.6		15.8	887.5	39.3
Aciers (tonnes).....	0.068		13.5	19.753	42
Objets fabriqués exportés (dollars)...	68		412	506	
Valeur des capitaux industriels (dollars)	2.118	9.874		366	
Valeur des objets fabriqués.....	4.232	13.040		208	
Importation (dollars)	332		880	880	
Exportation (dollars)	254		1.487	1.487	

De plus, les États-Unis occupent une place prépondérante parmi les pays producteurs de métaux précieux. C'est ainsi que

La production de l'argent dans le monde fut en	1900 de	223,5	millions de dollars
— — —	1901	265	— (valeur nominale)
La production de l'or dans le monde fut en	1900 de	255,6	millions de dollars
— — —	1901	265	—
La part des États-Unis, pour l'argent, fut en	1900 de	33 %	—
— — —	1901	33 %	—
La part des États-Unis, peur l'or, fut en	1900 de	31 %	—
— — —	1901	31 %	—

La longueur des voies ferrées qui sillonnent les États-Unis est de 194.000 lieues anglaises; le réseau total de l'Europe n'a qu'une longueur de 173.000 lieues.

Ce développement économique extraordinaire est dû surtout à l'action personnelle d'hommes comme les Gould, les Vanderbilt, les Rockfeller, les Carnegie, les Harriman, les Hill, les Morgan, les Stillmann. Ce sont de véritables *captains of industry*. Aussi peut-on craindre que leur œuvre gigantesque ne souffre de leur disparition. Il est vrai qu'ils ont derrière eux toute une race laborieuse et, quoi qu'on dise, *froidement* tenace, une race « dont les nerfs sont d'acier » et dont les mœurs sont capables de former indéfiniment des individualités puissantes ; l'avenir seul dira si « ces héros » ont su laisser derrière eux des continuateurs.

D'autre part, un des facteurs principaux de la puissance économique des États-Unis est le *trust*, dont M. Goldberger a fait une étude très approfondie. Or, M. Goldberger n'hésite pas à qualifier cette institution de très préjudiciable à l'industrie américaine et de très dangereuse. En effet, d'après les statistiques s'arrêtant au 1er juin de cette année, les *trusts* disposent d'un capital *nominal* de 6 milliards 200 millions. Ce capital forme 63 % des capitaux américains engagés dans l'industrie. Or la valeur des établissements syndiqués est loin d'atteindre ce chiffre fabuleux de plus de 6 milliards. On se trouve donc en face d'une spéculation aussi dangereuse que celle de Law. Il suffirait d'une crise pour donner à la valeur de certaines actions celle des actions de la Compagnie des Indes.

D'autre part, les trusts, profitant du système protecteur des États-Unis, se font payer par leur propre pays de véritables primes d'exportation, en ajoutant dans leurs ventes sur les marchés intérieurs, la valeur du droit protecteur à la valeur intrinsèque de l'objet vendu. C'est le même procédé que celui des cartels allemands [1].

Cette situation anormale créée par les trusts peut être fatale à l'essor économique des États-Unis.

---

[1] Cf. *Quest. Dipl. et Col.*, t. XIII, p. 717.

Pour l'instant, on ne sent pas en Amérique que les choses les plus nécessaires sont payées deux fois plus cher qu'en Europe, parce que la situation industrielle est excellente, et qu'en particulier les salaires sont trois fois plus élevés qu'en Europe ; mais on atteindra forcément le jour où le marché national sera encombré, où toutes les nouvelles entreprises auront été fondées, où l'industrie américaine en sera réduite à vendre presque exclusivement à l'étranger. Il est douteux qu'à ce moment de crise, les États-Unis consentent encore à payer la prime d'exportation dont nous parlions plus haut. La vente à l'intérieur étant restreinte considérablement, les bénéfices provenant des seuls tarifs protecteurs seront d'ailleurs réduits dans des proportions énormes. On ne pourra plus ruiner aussi aisément la concurrence étrangère.

A ce moment, la concurrence américaine cessera d'être dangereuse. Elle prendra un cours normal qui n'inquiétera pas les vieilles industries, si elles ont su s'organiser et profiter à temps de certains exemples des États-Unis.

Saint-Pierre-et-Miquelon. — *La campagne de pêche en* 1901. — M. le Gouverneur des îles Saint-Pierre-et-Miquelon communique au département les renseignements concernant la campagne de pêche.

La pêche a occupé, en 1900, 320 navires d'un tonnage de 22.264 tonneaux, montés par 6.692 hommes. Le tableau ci-dessous donne les quantités pêchées en 1901 :

DÉSIGNATION des PRODUITS	QUANTITÉS PROVENANT DE LA PÊCHE effectuée par les navires armés			TOTAUX
	dans la métropole	dans la colonie		
		grande pêche	petite pêche	
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Morue verte	9.960.775	20.126.040	2.403.940	32.490.755
Huile de morue	174.892	225.013	97.680	497.585
Rogues	115.789	121.100	35.230	272.119
Issues de morues, harengs, capelans, etc	76.000	260.696	104.450	441.146
Homards	2.520	5.740	13.356	21.616
Saumons	»	280	»	280

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exéquatur est accordé à M. Gabriel Sabarros, consul du Pérou à Bayonne.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés membres du conseil d'administ. de l'Office national du commerce extérieur :

MM. Brunet, directeur général des douanes, Georges Louis, directeur des consulats au Ministère des Affaires étrangères;

Trystram, présid. de la Chambre de commerce de Dunkerque.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — Sont affectés : A la compag. du Tidikelt : M. le *capit.* Cauvet, comme command., et MM. les *lieut.* Besset et Guillo-Lohan. A la compag. du Gourara : M. le *capit.* Dinaux, comme command., et MM. les *lieut.* Camors et de Belenet. A la compag. du Touat : M. le *capit.* Flye-Sainte-Marie, comme command., et MM. les *lieut.* Cabon et Niéger.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.* Blandin de Chalain et Alaret sont désig. pour servir à l'escadron de gardes-frontières du Sahel.

Sahara. — Sont affectés :

MM. les *lieut.* Roussel, à la comp. du Tidikelt; Yvart, à la compag. du Touat; Durand, à la compag. du Gourara.

ARTILLERIE

Sahara. — Sont affectés :

MM. les *lieut.* Voinot, à la compag. du Tidikelt; Nicaud, à la compag. du Touat; Coulon, à la compag. du Gourara.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir au chemin de fer du Dahomey : MM. le *capit.* Thionnet, le *lieut.* Launay et l'*offic. d'admin.* Demarquez;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Gonsolin est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire.

GENDARMERIE

Crète. — M. le *lieut.* Fortoul est désig. pour command. l'escorte internationale du prince, haut commissaire en Crète.

SERVICE DE SANTÉ

Crète. — M. Guéricolas, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au bataill. du 122e d'infant. détaché en Crète.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Moll et le *lieut.* Tilho sont placés à l'état-maj. partic. des troupes de la colonie;

M. le *chef de bat.* Betselère est désig. pour prendre le command. du bataill. de tiraill. sénégalais de la Côte d'Ivoire.

Indo-Chine. — M. le *lieut.-col.* Louvel est désig. pour servir au Tonkin;

M. le *chef de bat.* Lunet de la Jonquière est désig. pour continuer ses services au Tonkin;

M. le *lieut.* Moret est affecté au 9e rég.

Inde française. — M. le *capit.* Méjanel est détaché auprès du gouverneur de l'Inde.

Madagascar. — M. le *lieut.* Fiegenschub est affecté au 1er tiraill. malgaches;

M. le *capit.* Dupré est affecté à la 4e comp. et M. le *lieut.* Bourgoin, à la 6e comp. du 2e tiraill. malgaches.

Sont désig. pour servir au 15e rég. :

MM. le *capit.* Sancery, à la 1re compag.; le *lieut.* Thérol et le *sous-lieut.* Ranc, à la 9e compag.; le *sous-lieut.* Valuet, à la 2e compag.; le *sous-lieut.* Cuzin, à la suite du rég.;

M. le *lieut.* Ferville est affecté au 3e sénégalais.

Martinique. — M. le *capit.* Le Carpentier est placé à la 3e compag. du bataill. de la Martinique;

M. le *lieut.* Lemaire est nommé au command. de la section de discipl. de la Martinique.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — Sont désignés pour servir :

A la 1re batt. à Gorée, Dakar, MM. les *capit.* Musquère et Périquet; à la 2e batt. à Saint-Louis, M. le *capit.* Strickler;

A l'état-maj. partic. à Dakar, M. le *capit.* Tardieu; à la flottille du Bas-Niger, M. le *lieut.* Veyrier; auprès de M. le gouvern. général, M. le *lieut.* Mouchet.

Chine. — M. le *lieut.* Rinck est affecté au détachement d'ouvriers du parc.

Indo-Chine. — M. le *chef d'escad.* Barbier est désig. pour servir à la direct. de Cochinchine à Saïgon;

M. le *chef d'escad.* Perroud est désig. pour servir au Tonkin.

Sont désig. pour servir :

Au rég. de l'Indo-Chine à Saïgon, M. le *chef d'escad.* Trollé;

A la 2e batt. *bis* à Saïgon, MM. les *capit.* Docieur et Couraudon;

A la 3e batt. à Saïgon, M. le *capit.* Prévost;

A la 1re batt. du groupe de réserve à Sontay, M. le *capit.* Geoffroy;

A la 14e batt. du groupe de réserve à Sontay, MM. le *capit.* Lammens et le *lieut.* Le Meut;

A la 6e batt. à Saïgon, MM. les *capit.* Guerrini et Midol;

A la 17e batt. du groupe de réserve à Dap-Cau, MM. les *lieut.* Albissier et Lemercier;

A la 1re batt. à Sontay, M. le *lieut.* Simon;

A la 15e batt. à Quang-tchéou-wan, M. le *lieut.* Bossy;

Au rég. de l'Indo-Chine au Tonkin, M. le *capit.* Gonnet;

M. le *capit.* Teissier est désig. pour continuer ses services au Tonkin;

M. le *lieut.* de Lisle est désig. pour servir à la 16e batt. à Hanoï;

M. le *lieut.* Guilbert est désig. pour servir à la 10e batt. au cap Saint-Jacques.

M. le *sous-lieut.* Luxoro est désig. pour servir à la 12e batt.; M. le *sous-lieut.* Michaud, à la 11e batt.; M. le *sous-lieut.* Boquet, à la 9e batt.

Madagascar. — Sont désig. pour servir :

A l'état-major du corps d'occup., M. le *capit.* Géraud; à la suite du groupe des batteries de Diégo-Suarez, M. le *capit.* Jacquin et M. le *lieut.* Ariès; à la 4e batt. à Diégo-Suarez, M. le *capit.* Preudhomme et M. le *lieut.* Morin; à la 4e batt. *ter* à Diégo-Suarez, M. le *capit.* Hervé et M. le *lieut.* Addy; à la 5e batt. *quater*, à Diégo-Suarez, M. le *capit.* Blanc; à la 6e batt. à Diégo-Suarez, M. le *lieut.* Borschneck; à la 6e batt. *bis* à Diégo-Suarez, M. le *lieut.* Régnier et M. le *sous-lieut.* Bemelmans.

Sont désig. pour servir :

Au détachement d'ouvriers à Tananarive : M. le *capit.* Ostermann.

A la 5e batt. à Tananarive : MM. le *capit.* Dandaleix et le *lieut.* Petit.

Martinique. — M. le *lieut.* Mounier est désig. pour servir à la 7e batt.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Puysségur est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire.

Indo-Chine. — M. Paucot, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

Madagascar. — M. Pin, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Crète. — M. le *capit. de frégate* Escande est nommé au command. du *Condor*.

Japon. — M. le *lieut. de vaiss.* Martinie est nommé attaché près la légation de France au Japon.

Mers d'Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Hue est nommé au command. de la *Caronade*, station locale de Cochinchine.

M. le *lieut. de vaiss.* Audemard est nommé au command. de l'*Olry*.

M. l'*enseigne de vaiss.* Recoules est désig. pour embarq. sur l'*Infernet*.

M. l'*enseigne de vaiss.* Odent est désig. pour embarq. sur l'*Achéron*, dans la division de réserve.

Turquie. — M. le *lieut. de vaiss.* Roux est nommé au command. de l'aviso *la Mouette* à Constantinople.

SERVICES TECHNIQUES

Indo-Chine. — M. Rossi, *adjoint technique de* 2e *cl.* des construct. navales, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Le Poncin est désig. pour être chargé des détails administratifs à Dakar.

SERVICE DE SANTÉ

Congo. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Marin est désig. pour embarq. sur l'*Alcyon*, station locale du Congo.

Crète. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Kieffer est désig. pour embarq. sur le *Condor*, détaché en Crète.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 21 octobre 1902, M. Léon Boulloche est nommé secrétaire général du gouvernement général de l'Indo-Chine;

M. de Lamothe est nommé résident supérieur au Cambodge;

M. Rodier est nommé lieut.-gouverneur de la Cochinchine;

M. Broni est nommé résident supérieur au Tonkin;

M. Merlin, *gouvern. de* 3e *cl.* des colonies, est nommé secrét. général du gouvern. général de l'Afrique Occidentale.

M. Camille Guy, *gouvern. de* 3e *cl.* des colonies, est nommé lieut.-gouverneur du Sénégal.

M. de la Loyère, *secrét. général de* 1re *cl.* des colonies, est nommé gouvern. de 3e cl. des colonies.

M. Martineau, *gouvern. de* 3e *cl.* des colonies, est nommé gouvern. de Mayotte et dépendances.

M. Picanon, *gouverneur de* 1re *cl.* des colonies, est désig. pour occuper le gouvern. de la Nouvelle-Calédonie.

Sont nommés à l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe des colonies :

M. Mouttet, adjoint de 1re classe des affaires civiles à Madagascar;

M. Claude, adjoint de 1re classe des affaires civiles à Madagascar;

M. Leloup, adjoint de 1re classe des affaires civiles à Madagascar;

M. Fraud, adjoint de 1re classe des affaires civiles à Madagascar;

M. Pillias, adjoint de 1re classe des affaires civiles à Madagascar;

M. Byasson, adjoint de 1re classe des affaires civiles à Madagascar;

M. de Lamothe, adjoint de 1re classe des affaires indigènes à la Côte d'Ivoire.

Rapport au Président de la République, suivi de décrets portant : 1° création d'un conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale française; 2° création du conseil d'administration des « territoires de la Sénégambie et du Niger »; 3° réorganisation du conseil privé du Sénégal. (*J. O.* du 17 octobre 1902.)

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'avenir de la Tunisie : *Protectorat, colonisation*, par HENRI PENSA. 1 vol. in-8° rel. toile, avec carte, 6 francs. — J. André, éditeur, 27, rue Bonaparte, Paris.

Ce n'est pas seulement une étude détaillée des différents côtés physiques ou économiques de la question tunisienne qu'a voulu écrire M. H. Pensa; il ne s'est pas borné à l'exposé des statistiques officielles de ces vingt dernières années ni au commentaire de ces documents. Il a cherché surtout — et c'est là le réel intérêt de son œuvre — à montrer, sans parti pris de critique systématique ou de zèle officieux, quel est l'état actuel de notre protectorat tunisien. Puis se dégageant de toute préoccupation relative à telles administrations ou à tels intérêts particuliers, il a étudié les divers systèmes capables d'assurer la prépondérance de la colonisation française en Tunisie et de développer la prospérité de la régence.

Le grave problème du peuplement par l'immigration sicilienne et maltaise, le régime de la constitution et de la transmission de la propriété foncière, les doctrines coloniales appliquées par la France en Algérie et par l'Angleterre en Egypte comparées à la politique suivie par le protectorat, autant de sujets que M. Pensa traite avec la compétence et l'impartialité qu'on a remarquées dans ses précédents ouvrages sur le nord de l'Afrique. Après avoir lu ce volume rempli d'idées et de faits, on saura ce qu'est la Tunisie, ce qu'elle peut et ce qu'elle doit être grâce à l'œuvre féconde de la France.

L'Ame du voyageur, par HENRI-PH. D'ORLÉANS. Un vol. in-12 de 456 p. — Calmann-Lévy, éditeur. Paris, 1902.

C'est pour nous un devoir, en même temps qu'une satisfaction, de dire quelques mots de l'œuvre posthume du regretté prince Henri qui voulut bien, dès le début, s'intéresser à nos efforts et honorer notre Revue de sa précieuse collaboration.

On retrouve dans ces feuilles, qui sont des impressions de route, pieusement recueillies et réunies en volume, toutes les qualités d'écrivain et d'observateur pénétrant par lesquelles se distingua ce vaillant fils de France qui sut seulement se souvenir qu'il était avant tout Français.

A vrai dire, certaines pages de cet ouvrage remontent à quelques années et ont perdu de leur actualité par suite des modifications survenues depuis lors, mais elles méritent néanmoins d'être lues. En dehors de l'intérêt rétrospectif qu'offre la lecture de cette œuvre, partout se révèle l'unique et constant souci qui fut celui du prince Henri : la grandeur de la France.

L'Ame du voyageur! Le prince Henri la possédait au suprême degré, et pour nous la peindre, il lui a suffi de descendre en lui-même et d'analyser ses propres impressions. Il nous a défini ses peines et ses joies qui sont celles de tous les explorateurs. Cette description, contenue dans les premières pages du volume, lui a fourni son titre.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. PIOLET avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 79e et 80e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

La Ligue navale et la flotte militaire de l'Allemagne en juin 1902, par E. MOTSCH.

lieutenant de vaisseau. Une brochure de 32 pages avec cartes et graphiques. R. Chapelot et Cie, éditeurs. Paris, 1902.

Le Bahr el Ghazal. Notions générales sur la province, les rivières, les plateaux et les marais, par A.-H. Dyé, lieutenant de vaisseau, commandant la flottille de la mission Marchand. Une brochure de 24 pages avec cartes et nombreuses illustrations. A. Colin, éditeur. Paris, 1902.

L'Expédition d'Egypte 1798-1801 (tome III), par le capitaine d'artillerie breveté C. de la Jonquière. Un vol. in-8° de 720 pages. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris-Limoges, 1902.

Histoire politique de la septième législature (1898-1902), par Léon Muel. Un vol. in-12 de 356 pages. A. Pedone, éditeur. Paris, 1902.

La Frontière franco-marocaine et le protocole du 20 juillet 1901, par E. Rouard de Card. Une brochure de 26 pages avec carte. A. Pedone, éditeur. Paris, 1902.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (26 *octobre*). L'invention du colonel Humbert : suppression du son, de l'éclair et de la fumée dans les armes à feu. — La solidité des coques des destroyers anglais. — Embarquement de troupes siamoises.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*octobre*). R. de Caix : Le traité franco-siamois. — La presse anglaise et le traité franco-siamois. — R. Moreux : L'exposition japonaise. — R. C. : L'abandon des boutriers protégés français. — G. Pressecq-Roland : Cheick-Saïd.

La France de demain (15 *octobre*). A. Carnegie : The Empire of Business. — A. Pfeil : L'Allemagne, l'Angleterre et le Portugal.

Quinzaine coloniale (25 *octobre*). Chailley-Bert : Le traité avec le Siam. — L'institut de médecine coloniale de Paris. — Le conseil du gouvernement de l'Afrique Occidentale française.

Réforme économique (19 *octobre*). Ch. Georgeot : La grève des mineurs. — (26 *octobre*). J. Domergue : La fin des traités de commerce. — J. Desmets : La puissance des Trusts aux Etats-Unis.

La Revue (15 *octobre*). H. de Gallier : La police et la censure turques.

Revue Bleue (18 *octobre*). A. Fouillée : Psychologie du peuple russe. — Delpon de Vissec : Le problème de l'éducation en Angleterre.

Revue commerciale de Bordeaux (17 *octobre*). H. Lorin : Un accord franco-siamois. — (24 *octobre*). Et. Camentron : Les ports francs et les intérêts bordelais.

Revue du Cercle militaire (19 *octobre*). Notes sur le Japon. — Statistique médicale de l'armée austro-hongroise en 1900. — (25 *octobre*). Quelques mots sur les manœuvres allemandes en 1902.

Revue générale des sciences (15 *octobre*). Marcellin Boule : Les créatures géantes d'autrefois. — Fosse : Les bases oxygénées et la valence de l'oxygène.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Belgique coloniale (19 *octobre*). Vers le Tanganika. — (26 *octobre*). Les Etats fédérés malais.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*octobre*). Oct. Collet : Le tabac à Sumatra. — Commandant Henry : Dans les marais du Haut Nil. — E. De Wildeman : La fibre de l'Agave.

L'Humanité nouvelle (*octobre*). T. Elmer Will : Le Trust. — Diplomaticus : La question militaire en Finlande et la Russie.

Mouvement géographique (26 *octobre*). L'exploration du bassin de la Poko. — L'étain dans la presqu'île de Malacca.

Revue générale coloniale (12 *octobre*). Notes africaines. — (26 *octobre*). L'avenir de la gutta-percha.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE LIVRE JAUNE
ET LES AFFAIRES DE SIAM

Le ministère des Affaires étrangères vient de faire paraître un *Livre jaune* consacré aux affaires du Siam. Il semble que cette publication n'ait pas été faite sans une certaine hésitation. On a peut-être même quelque motif de penser qu'elle n'a été décidée qu'après la demande formelle de M. Eug. Étienne, président du groupe diplomatique et colonial de la Chambre. Plusieurs fois annoncée, depuis, par le Quai d'Orsay, elle a été plusieurs fois ajournée sans explication plausible et pendant huit jours on a eu l'impression que le ministre ne savait quelle décision prendre. Il faut reconnaître que la lecture de ce document diplomatique nous fait comprendre la raison de ces atermoiements. On répétait dans les milieux ministériels que le *Livre jaune* mettrait les choses dans leur véritable jour et répondrait victorieusement aux critiques soulevées par la convention franco-siamoise du 7 octobre. Aujourd'hui que nous avons les pièces en mains, nous sommes obligés de constater que le *Livre jaune*, loin de réfuter les critiques dont cette convention a été l'objet, ne peut que les fortifier.

Estimant, pour notre part, que, dans une question aussi grave, nous devons contribuer de tous nos efforts à éclairer l'opinion et lui permettre de se former un jugement raisonné et définitif, nous avons pensé que le meilleur moyen d'obtenir ce résultat était d'ouvrir une enquête impartiale, en sollicitant l'avis autorisé des personnages les plus compétents en matière de politique orientale. Aujourd'hui, et pour donner une base précise à cette enquête, nous croyons devoir exposer ce qu'est le *Livre jaune* et quelle est sa portée générale.

Le *Livre jaune* commence par la reproduction du traité franco-siamois et de la convention annexe du 3 octobre 1893. Il comprend ensuite 79 dépêches, allant du 18 février 1894 jusqu'au 9 octobre 1902, la dépêche portant cette dernière date, et qui est de M. Delcassé à M. Dutasta, contenant, en annexe, le texte de la convention du 7 octobre dernier. La dernière dépêche, qui est encore de M. Delcassé à M. Dutasta et porte la date du 25 octobre, a trait au caractère général et à la portée de la nouvelle convention, telle qu'elle est comprise par notre gouvernement. Enfin, le *Livre jaune* se termine par le texte de la convention anglo-siamoise du 29 novembre 1899, relative aux protégés, et dont il a été plusieurs fois question au cours de nos propres négociations avec le Siam, touchant la même question.

La suite de ces documents montre que, tout de suite après la signature du traité de 1893, nos agents au Siam se plaignent de l'inexécution, de la part du Siam, des clauses qu'il renferme. M. Pavie s'en plaint à M. Casimir-Perier et à M. Hanotaux qui signe, le 31 août 1894, avec le prince Svasti, un arrangement destiné à régler sur place les contestations qui ont pu ou pourront se produire relativement à l'exécution du traité. Des agents commissionnés devaient assurer sur place le règlement des difficultés. Les pouvoirs de ces agents étaient valables pour un an et renouvelables à l'expiration. Le gouvernement siamois — malgré l'insistance de M. Defrance, notre ministre à Bangkok — refusa de prolonger ces pouvoirs, sous prétexte que les difficultés seraient plus facilement réglées entre la légation et le prince Devawongse.

D'ailleurs, M. Defrance, qui avait pour instructions d'amener le gouvernement siamois à abandonner son attitude hostile, faisait connaître au département qu'en réalité les deux gouvernements étaient en complète opposition quant à la portée des clauses du traité de 1893.

A chacune de nos réclamations, le gouvernement siamois, avec une mauvaise volonté persistante, oppose, de parti pris, des fins de non-recevoir. Il devenait donc impossible de concilier des points de vue aussi divergents, et les négociations de M. Defrance ne réussissent qu'à faire ressortir les différences d'interprétation.

En 1897, le roi, au cours d'un voyage en Europe, fit un

séjour à Paris et le gouvernement français chercha, d'accord avec lui, à améliorer les rapports franco-siamois.

Dans une dépêche adressée à M. Hardouin, gérant le consulat général de France à Bangkok, M. Hanotaux faisait connaître à cet agent les entretiens qu'il avait eus avec le roi, et qui devaient servir de bases à nos relations.

En 1898, M. Defrance retourne à Bangkok pour entamer des négociations nouvelles, sur la base des propositions envisagées durant les entretiens du roi avec M. Hanotaux — instructions qui lui furent confirmées par M. Delcassé à son arrivée au pouvoir. Ces négociations, purement dilatoires du côté des Siamois, n'aboutirent pas plus que les précédentes et furent transportées à Paris, en novembre 1898. M. Defrance fut chargé de les suivre avec le ministre du Siam à Paris, le Phya Suriya.

En avril 1899, M. Doumer, invité à Bangkok par le roi de Siam, profite des rapports personnels qu'il noue avec le souverain pour rechercher les moyens de rétablir des relations d'amitié entre les deux pays. Le 21 avril, il télégraphie à M. Guillain, ministre des Colonies, la conclusion de ses entretiens avec le roi. Voici le texte de cette dernière pièce :

N° 36. — M. DOUMER, *gouverneur général de l'Indo-Chine*, *à* M. GUILLAIN, *ministre des Colonies*.

Bangkok, le 21 avril 1899.

Je viens d'avoir une dernière entrevue avec le roi, où nous sommes arrivés à la conclusion de nos précédents entretiens. J'ai demandé au roi, puisqu'il était, comme nous, décidé à établir des relations de mutuelle confiance et d'amitié entre nos deux pays, d'en donner des preuves et de montrer qu'il entend rendre aux Français la part d'influence à laquelle ils ont droit au Siam. Après examen de la situation, il a été convenu :

1° Que le roi allait demander immédiatement au gouvernement français un ingénieur des ponts et chaussées, pour être mis à la tête du service des travaux publics du gouvernement local qui comprend la ville et le port de Bangkok ;

2° Que l'enseignement du français serait rendu obligatoire dans les collèges du Siam, et des professeurs français appelés à les diriger.

En retour, je me suis engagé à vous demander l'acceptation des solutions suivantes aux questions actuellement en discussion :

1° Tous protégés actuellement inscrits sont reconnus par le Siam ; la légation de France fera elle-même la revision des listes et éliminera les noms inscrits par fraude ou par erreur. Pour l'avenir, les Annamites, Laotiens, Cambodgiens venus s'établir au Siam seront protégés français jusqu'à la seconde génération ; les petits-fils seront sujets siamois. Les Chinois pourront être protégés français s'ils sont nés dans une possession française ou y ont un établissement quelconque ;

2° Zone de 25 kilomètres. La clause du traité de 1893 est maintenue, mais il est entendu que nous lui donnerons une interprétation strictement militaire, que le texte semble d'ailleurs indiquer, et que nous n'y entraverons pas l'administration siamoise.

3° Le gouvernement siamois nous cède les provinces de la rive droite du royaume de Luang-prabang;

4° Nous évacuons Chantaboun qui est, du reste, pour nous, sans valeur stratégique, politique ou économique.

Je crois que ces conditions nous sont en tous points favorables et qu'elles représentent le maximum de ce qui pourrait être obtenu. Je demande instamment au gouvernement de les accepter; notre situation au Siam est mauvaise pour notre intérêt. Nous pouvons aujourd'hui la modifier profondément et reprendre ici en peu de temps notre place. Les rapports d'amitié que j'ai noués avec le roi et ses frères m'ont aidé à arriver à un résultat presque inespéré.

Je prie le ministre des Affaires étrangères de donner pouvoir à notre chargé d'affaires de signer, sur les bases indiquées ci-dessus, un arrangement avec le roi de Siam. Tout est prêt et peut se terminer immédiatement.

Je quitte Bangkok pour Saïgon demain matin.

Les bonnes dispositions ainsi témoignées par le roi à M. Doumer ne se retrouvèrent pas dans les instructions que le ministre de Siam à Paris recevait de son gouvernement. Pour éclaircir la situation, M. Delcassé invita le Phya Suriya à lui faire connaître par écrit les vues du Siam. La réponse fut en tel désaccord avec ce qu'avait fait prévoir le roi de Siam au gouverneur de l'Indo-Chine, qu'une prolongation des négociations à Paris n'était plus possible.

M. Defrance fut donc chargé de reprendre à Bangkok les négociations, en prenant pour base les propositions télégraphiées au gouvernement français par M. Doumer. A peine arrivé au Siam, il se trouva en présence du plus grave des malentendus. On lui présenta une note où le roi prétendait avoir résumé ses entretiens avec M. Doumer, et sur la plupart des points, cette note se trouvait différer profondément avec le résumé télégraphié par M. Doumer à M. Guillain. Toutefois, M. Defrance continua à négocier, mais le gouvernement siamois refusa de discuter aucun point si nous ne consentions pas, tout d'abord, à évacuer Chantaboun.

A quoi le gouvernement français répondit que le gouvernement siamois devait commencer par remplir ses propres engagements. Mais la cour de Bangkok continua ses manœuvres dilatoires. Le 20 février 1900, M. Delcassé préféra interrompre les négociations qui marchaient vers la rupture.

Elles ne furent reprises qu'en septembre 1901, par M. Klobukowski, nommé ministre de France à Bangkok. Les instructions lui prescrivaient de régler la question des protégés français au Siam sur des bases analogues à celles du traité anglo-siamois de 1899 et faisaient remarquer que la prolongation de notre occupation à Chantaboun rendait inévitable une compensation territoriale, le jour où nous y renoncerions.

M. Klobukowski trouva, à son arrivée à Bangkok, la situation mauvaise. Des influences hostiles à la France s'y faisaient de plus en plus sentir et notre agent prévoyait que nous rencontrerions bientôt, dans la zone d'influence de l'Indo-Chine, des concurrences redoutables.

Le 15 mai 1902, M. Klobukowski, sur les instructions de M. Delcassé, déclarait que le gouvernement de la République considérait comme un acte antiamical le fait de faciliter à des étrangers l'introduction, dans le bassin du Mékong, d'entreprises d'utilité publique pouvant constituer des moyens d'influence.

Notre ministre des Affaires étrangères crut donc urgent de clore une question où le temps, disait-il, travaillait contre nous. C'est à ces préoccupations qu'est due la signature de la convention du 7 octobre, dont M. Delcassé explique ainsi l'économie au chargé d'affaires de France à Bangkok, M. Dutasta :

N° 80. — M. DELCASSÉ, *ministre des Affaires étrangères,*
à M. DUTASTA, *chargé d'affaires de France à Bangkok.*

Paris, le 25 octobre 1902.

J'ai eu l'honneur de vous communiquer, le 9 de ce mois, le texte de la convention que j'ai signée le 7 avec Phya Suriya, ministre de Siam à Paris. Il me paraît utile de vous exposer aujourd'hui l'esprit qui a présidé à la négociation et à la conclusion de cet arrangement.

Vous n'ignorez pas dans quelles intentions le gouvernement siamois avait envoyé en France, au mois d'août dernier, Phya Sri Sahadeb, sous-secrétaire d'État au ministère royal de l'intérieur. Ce haut fonctionnaire était porteur d'instructions et de pouvoirs qu'il devait remettre au représentant du roi à Paris en vue de régler les difficultés pendantes entre les deux gouvernements. Les pourparlers que j'ai entamés dès la fin du mois d'août avec le ministre de Siam ont abouti à la signature de l'accord dont je vous ai envoyé d'autre part le texte.

Vous remarquerez d'abord que l'article 1er de la nouvelle convention nous assure un important accroissement de territoire.

1° Sur la rive gauche du Grand Lac, la frontière est reportée à 25 kilomètres environ au delà du cours d'eau qui formait depuis 1867 la limite

du Siam et du Cambodge, englobant ainsi des pêcheries dont le département des colonies m'avait signalé l'importance ;

2° Sur la rive droite du Mékong, de vastes territoires dont l'étendue atteint 20.000 kilomètres carrés et qui comprennent principalement les provinces de Melou-prey, de Tonlé-repou et l'ancien royaume laotien de Bassac.

La présente convention ne change rien aux rapports traditionnels existant entre le roi de Siam et la partie du Luang-prabang située sur la rive droite du Mékong, que le roi de Luang-prabang continuera d'administrer librement comme il l'a fait jusqu'à ce jour. Mais nous avons tenu à fixer la frontière entre la partie du Luang-prabang soumise à la suzeraineté de Sa Majesté le roi de Siam et les provinces siamoises proprement dites.

Le traité et la convention de 1893 restant en pleine vigueur pour tous les articles qui ne sont pas formellement modifiés par le présent accord, rien n'est changé aux dispositions spéciales qui nous ont assuré alors la possession de toutes les îles du Mékong, le droit exclusif de faire naviguer des bâtiments armés sur le fleuve et la faculté d'établir sur la rive droite des relais de batellerie et des dépôts de bois et de charbon.

L'ensemble des territoires que la convention nous reconnaît sera remis aux autorités françaises après l'échange des ratifications, qui devra avoir lieu dans le délai de quatre mois ou plus tôt, si faire se peut, à dater du jour de la signature de la convention.

En même temps qu'il sera procédé par le gouvernement siamois à cette remise, nous quitterons la ville de Chantaboun occupée provisoirement par nos troupes. Il ne pouvait entrer dans notre pensée, du moment que nous étions décidés, en négociant avec le Siam, à mettre fin à une ère de difficultés funestes aux véritables intérêts des deux pays, de conserver une ville qui n'était qu'un gage entre nos mains et où le maintien d'une garnison française était considéré, par les Siamois, comme une marque de défiance ou une menace.

En 1893, les empiètements persistants des Siamois sur les territoires annamites de la rive gauche du Mékong avaient ému l'opinion publique.

Le 4 février, à la Chambre des députés, j'eus l'occasion, comme sous-secrétaire d'État aux Colonies, d'affirmer les droits de l'Annam et de manifester notre volonté bien arrêtée de n'en plus tolérer la violation.

Les arrangements du 3 octobre furent le résultat des opérations militaires et maritimes qui suivirent ma déclaration. Le gouvernement siamois dut s'engager à ne pas envoyer de troupes dans une zone large de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong.

L'expérience a montré que cette clause, nécessaire en son temps, ne répondait plus aux exigences de la situation. La zone en question devenait le refuge des rebelles et des malfaiteurs des deux rives du fleuve qui savaient que ni le Siam ni la France ne pourraient les y poursuivre. De là entre les deux gouvernements des difficultés incessantes. J'ai donc estimé utile de renoncer aux articles 3 et 4 du traité de 1893, considérant leur maintien comme incompatible avec l'établissement des rapports amicaux que nous devions créer entre les deux pays et avec le maintien de la sécurité sur les rives du fleuve.

Au surplus, l'acquisition des provinces de Melou-prey, de Tonlé-repou

et de Bassac, sur le point même où le territoire siamois pénétrait comme un coin dans le nôtre, met en notre possession toute la partie de cette zone par où s'étaient produits autrefois les empiètements des Siamois.

Enfin, préoccupé d'assurer l'avenir, j'ai stipulé que, non seulement dans la zone de 25 kilomètres, mais dans tout le bassin siamois du Mékong, le gouvernement de Bangkok ne pourrait envoyer et entretenir que des troupes siamoises commandées par des officiers siamois.

La préparation d'un vaste champ d'expansion pour notre industrie a été une de mes principales préoccupations. Aussi ai-je tenu à stipuler que, pour l'exécution dans tout le bassin siamois du Mékong de grands travaux publics, chemins de fer, ports, canaux, le gouvernement royal, s'il ne pouvait y pourvoir à l'aide d'un personnel et de capitaux exclusivement siamois, devrait s'entendre avec le gouvernement français. Aucune intention jalouse ne m'a du reste animé à l'égard des autres puissances, puisque j'ai voulu marquer que, fidèles au principe de l'égalité commerciale inscrite dans les traités passés par le Siam, nous admettions qu'aucun droit différentiel ne pût être établi dans tout le royaume pour l'usage des ports, canaux et chemins de fer.

Le même souci d'assurer de bons rapports pour l'avenir entre la France et le Siam m'a conduit à régler, sans rien abandonner de nos droits essentiels, l'épineuse question des protégés sur laquelle une obstination intransigeante n'eût réussi qu'à entraver la reprise des rapports normaux.

Il n'y a qu'à se reporter aux arrangements conclus par le Siam avec les autres puissances pour constater que cette question n'a pas été réglée à notre égard d'une façon moins large et moins favorable.

Toutes les personnes d'origine asiatique, nées sur un territoire français, que ce soit une possession directe ou un pays de protectorat, auront droit à l'avenir, comme elles y ont eu droit dans le passé, à la protection française, à moins qu'elles n'aient émigré antérieurement à l'occupation de leur pays d'origine par les Français. Cette protection s'étendra à leurs enfants, mais non à leurs petits-enfants.

En ce qui concerne les Asiatiques actuellement protégés par la France au Siam, la liste en sera revisée et communiquée au gouvernement siamois. Mais ce travail sera effectué de telle sorte que nul de ceux qui ont régulièrement acquis la protection française n'en sera privé. Nous avons même, en ce qui concerne les Chinois déjà inscrits parmi nos protégés et qui ont été une source de difficultés fréquentes avec les autorités siamoises, exigé par une clause spéciale que la protection leur serait conservée.

Quant à l'avenir, le gouvernement siamois, d'une manière générale, s'engage à nous accorder toutes les facilités qui seraient reconnues par lui à d'autres puissances pour la protection des Asiatiques autres que ceux qui sont originaires de l'Indo-Chine.

Enfin, vous remarquerez que les anciens traités ou arrangements conclus avec le Siam restent en pleine vigueur, en tant qu'ils ne sont pas formellement modifiés par la nouvelle convention. Celle-ci, en effet, ne se substitue pas à eux, mais les complète, en étend les avantages et les met en harmonie avec les dispositions pacifiques et bienveillantes dont le gouvernement de la République est animé à l'égard du Siam.

Par des négociations tout amicales, sans aucun sacrifice ni en hommes ni en argent, nous sommes arrivés à obtenir des clauses qui agrandissent nos territoires d'Indo-Chine, qui assurent la sécurité de toute cette partie de notre empire colonial et qui nous constituent, à tous les points de vue, dans le bassin siamois du Mékong, les larges garanties auxquelles notre voisinage nous donne le droit de prétendre.

Je ne doute pas que de telles conditions, en rétablissant dans nos relations avec le Siam une pleine et entière confiance, ne nous permettent d'exercer à Bangkok une légitime influence, profitable à la fois aux intérêts des deux pays. Nous sommes prêts, fidèles au rôle qui, à toutes les époques et sur tous les points du monde, fut celui de la France, à collaborer sans arrière-pensée à l'œuvre de civilisation entreprise au Siam par S. M. le roi Chulalongkorn.

Nous attendons du gouvernement siamois qu'abandonnant les sentiments de défiance systématique qui nous furent trop longtemps témoignés, il nous manifeste, de son côté, la sincérité de son désir d'entente.

Déjà, comme vous le savez, un ingénieur français a été engagé pour diriger les travaux publics à Bangkok, et des pourparlers sont suivis pour l'organisation, par un bactériologue français, d'un service sanitaire dans le royaume.

Enfin, le gouvernement siamois vient de me notifier sa résolution de rétablir la subvention qu'il donnait autrefois au service postal français entre Bangkok et Saïgon.

C'est un premier pas dans une voie où nous devons espérer que le gouvernement siamois reconnaîtra de plus en plus qu'il est de son intérêt de persister.

Tel est l'exposé très impartial des documents contenus dans le *Livre jaune*. Il tend à établir plusieurs points principaux. D'abord la continuité de la politique suivie dans nos discussions avec la cour de Bangkok par les différents ministres des Affaires étrangères qui se sont succédé au quai d'Orsay depuis 1893. En second lieu, la mauvaise volonté constante et la duplicité du gouvernement siamois, sa prétention maintes fois affirmée de ne pas admettre les stipulations les plus formelles du traité de 1893 et sa préoccupation dominante d'obtenir avant tout l'évacuation de Chantaboun. Enfin, le *Livre jaune* prétend établir que la situation se trouvait à ce point tendue au printemps de 1902, qu'elle ne laissait place qu'à deux solutions, ou bien une entente pacifique — la convention du 7 octobre — ou bien une rupture diplomatique avec tous ses risques.

Ces différents points une fois posés, il nous apparaît cependant que la solution apportée par M. Delcassé n'en est pas pour cela plus satisfaisante. Tout ce que l'on peut nous dire des mauvaises dispositions de la cour de Bangkok ne nous apprend rien

de nouveau. Nous connaissions, de longue date, les difficultés de la situation et nous les avions même maintes fois signalées. C'est précisément pour mettre un terme à ces difficultés, devenues intolérables, que nous réclamions une intervention énergique de notre diplomatie, et nous ne pouvons vraiment pas admettre comme une satisfaction donnée à nos plus légitimes revendications une convention qui nous paraît être, sur la plupart des points, l'œuvre d'une politique défaillante. Aucun des documents publiés dans le *Livre jaune* n'atténue les critiques malheureusement trop précises et trop évidentes, que nous formulions au lendemain de la publication du traité du 7 octobre.

Enfin — et cela est particulièrement regrettable — le *Livre jaune* ne nous donne aucun renseignement sur ce qui s'est passé depuis le 7 octobre. Le long commentaire de M. Delcassé, en date du 25 octobre, quelque intéressant qu'il soit, ne saurait nous suffire. Nous aurions voulu savoir, par des informations précises de notre agent à Bangkok, quelles sont les nouvelles dispositions du gouvernement siamois et comment il entend reconnaître la remarquable mansuétude montrée à son égard : les dépêches reçues récemment de Bangkok nous ont donné un singulier aperçu de ces dispositions. Or le *Livre jaune* reste absolument muet sur ce point, pourtant de première importance : ce qui donne lieu de craindre que l'on n'ait rien de satisfaisant à nous apprendre.

Au surplus, nous ouvrons dès maintenant la discussion sur tous ces points, par notre enquête; et pour commencer, après la défense officielle de M. Delcassé que l'on a pu lire dans la pièce citée plus haut, nous croyons devoir reproduire les *Observations* du Comité de l'Asie française sur le traité franco-siamois. Voici quelles sont ces *Observations* :

1° Les fleuves en Extrême-Orient, ne constituent pas des frontières dans le sens rigoureux du terme, ces grandes voies de communication servent plutôt de trait d'union entre les populations riveraines. Il est donc nécessaire que les deux rives du Mékong demeurent sous le contrôle exclusif de la France. Cet avantage, abandonné par le traité actuel, nous avait été reconnu par le traité de 1893, établissant une zone neutre sur la rive droite du fleuve. Remarquons au surplus que, lors des pourparlers engagés avec la Chine au sujet du Tonkin, une considération semblable nous avait déterminés à rejeter la proposition du marquis Tseng offrant le fleuve Rouge comme ligne frontière entre les territoires français et chinois.

2° En ce qui concerne le Tonlé-sap, ce lac est essentiellement cambod-

gien dans toutes ses parties. La France s'étant substituée aux droits du Cambodge, le principal objectif de notre politique doit être de faire reconnaître comme possessions françaises tous les territoires en bordure du lac, notamment les deux provinces de Battambang et de Siem-réap (Angkor). Tout arrangement qui ne tendrait pas à ce but trahirait les légitimes espérances que les populations kmères ont mises en notre protectorat. Le traité de 1867, qui faisait abandon de ces deux provinces au Siam, a été l'une des principales difficultés qui ont pesé sur notre politique indo-chinoise. Le pavillon français doit seul flotter sur les eaux de Tonlé-sap.

3° Le nouveau traité règle en notre faveur la situation du petit royaume de Bassac divisé en deux parties par le Mékong; mais il néglige complètement le royaume, autrement important, de Luang-prabang qui se trouve dans une situation identique et est à la fois vassal de la France et du Siam. On est d'autant plus fondé à demander la disparition de cette anomalie que le Siam, il y a deux ou trois ans, se montrait tout disposé à nous céder la portion dudit royaume située sur la rive droite du fleuve. Cette observation vise particulièrement le paragraphe 3 de l'article premier du traité.

4° L'expérience nous apprend que tout abandon de territoire en Extrême-Orient est considéré par les populations comme un recul, alors même que des compensations plus ou moins importantes auraient été obtenues. L'évacuation d'un point quelconque du territoire serait immédiatement suivie du massacre de nos protégés. Rappelons qu'après la mort de Francis Garnier, l'ordre d'évacuer le delta du Tonkin ayant été donné au commencement de 1874, tous les malheureux qui, confiants dans notre parole, avaient embrassé notre cause, furent impitoyablement mis à mort.

5° Le traité de janvier 1896 a réglé la situation respective de la France et de l'Angleterre au Siam et leurs zones d'influence qui sont parfaitement déterminées. Mais il ne prévoit nullement l'ingérence de tierces puissances dans les zones d'influence. Il est donc indispensable de nous assurer actuellement une position assez forte pour que nul ne soit tenté de nous la contester plus tard. Tout délai compromet singulièrement la situation acquise.

6° Il n'y a pas lieu de discuter avec le Siam le statut personnel des Asiatiques qui se sont placés sous le protectorat de la France, pas plus que de reviser les listes des protégés actuels. Toutefois un arrangement pourrait être conclu avec la cour de Bangkok à l'effet de mieux régler ce point *pour l'avenir*.

7° Le nouveau traité fait la part très large à la bonne foi des Siamois qui doivent nous accorder des privilèges lesquels ne sont pas nettement spécifiés. L'histoire du passé nous montre que les Siamois sont le peuple le plus retors de la péninsule indo-chinoise. Les nominations faites dans le haut personnel administratif de Bangkok *depuis la signature du traité* suffiraient seules à ouvrir les yeux des personnes les plus prévenues en faveur de la loyauté siamoise.

Pour toutes ces raisons, le Comité de l'Asie Française conclut que le traité du 7 octobre ne doit pas être ratifié, du moins dans sa forme actuelle.

***

FRANCE ET SIMPLON

En esquissant dans un précédent article[1] le rôle futur du tunnel du Simplon, nous avons montré quelles espérances avait fait naître, en Suisse et en Italie, cette nouvelle percée des Alpes. Nous devons répondre maintenant à une question que plus d'un de nos lecteurs s'est sans doute posée en nous lisant et rechercher ce que nous, Français, nous aurons à gagner ou à perdre au percement du Simplon ; nous aurons ensuite à examiner les voies d'accès projetées en France et en Suisse, pour relier au nouveau tunnel notre réseau de chemins de fer.

I

LE SIMPLON ET LES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire, avec quelques chances de succès, ce que vaudra pour notre pays le percement du Simplon. Il suffit pour cela de se rappeler ce que furent il y a une vingtaine d'années, et ce que sont encore aujourd'hui pour lui, les conséquences du percement du Gothard.

Avant 1882, la France, grâce à sa situation géographique et à l'ouverture simultanée, en 1871, du canal de Suez et du tunnel du mont Cenis, était la route la plus directe et la plus commode pour se rendre d'Angleterre, de Belgique, de Hollande et des pays rhénans en Italie et en Orient. Le transit des marchandises et des voyageurs enrichissait nos compagnies de chemins de fer et de navigation et faisait en partie la prospérité de nos ports, de Marseille surtout. Le percement du Gothard, en reliant par une voie ferrée directe le bassin du Rhin à la Lombardie, a placé la France dans des conditions tout autres. Il a enlevé à nos industries de transport une part notable du trafic non seulement de l'Allemagne et de la Suisse, mais encore de la Belgique, de la Hollande et de l'Angleterre avec l'Italie, le Levant et l'Extrême-Orient.

[1] Cf. *Quest. Diplom. et Colon.*, n° du 15 septembre 1902.

LIGNE ACTUELLE	DIJON — PONTARLIER — VAL											
STATIONS	DIJON.	Auxonne.	Dôle.	Chatelay.	Arc-Senans.	Mouchard.	Arbois.	Pont-d'Hery.	Andelot.	La Joux.		
DISTANCES	0.00	31.8	46.2	65.8	71.6	78.0	88.5	97.6	102.2	109.0		
Altitudes	*247.5*	*188.5*	*231.7*	*237.2*	*235.8*	*287.8*	*476.9*	*641.1*	*636.5*	*743.7*		

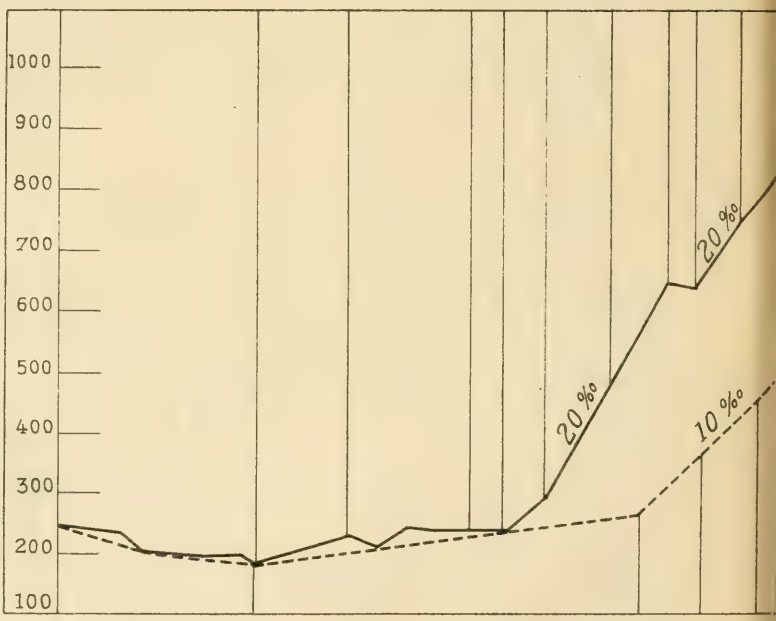

Profils en long

Hauteurs $1^{m}/_{m} = 12^{m},5$

Longueurs $1^{m}/_{m} = 1217^{m}$

(ENVIRON)

Lignes

- - - - - *à créer*

— — — *existantes ou en construction se rapportant au projet de l'Association.*

Altitudes	*247.5*	*184.1*	*267.0*									
DISTANCES	0.00	30.7	93.0	103.0	112.0							
STATIONS	DIJON.	St-Jean-de-Losne.	LONS-le-SAUNIER	Conliège-Revigny.	Mesnois-Pt-de-Poitte							
LIGNE PROJETÉE	DIJON — SAINT-JEAN-DE-LOSNE — LONS-LE-SAUNIE											

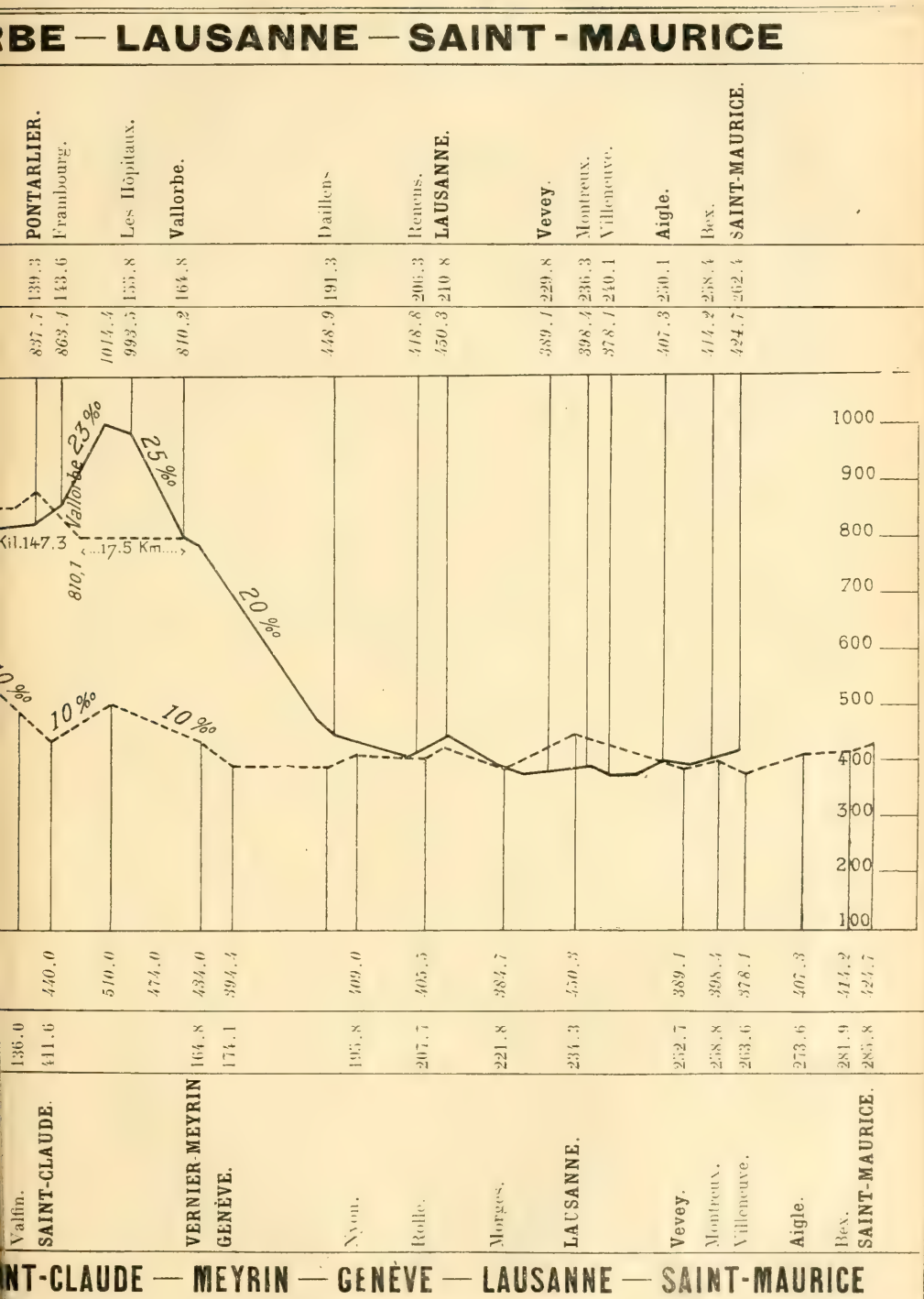
RBE — LAUSANNE — SAINT-MAURICE
PONTARLIER.
Frambourg.
Les Hôpitaux.
Vallorbe.
Daillens.
Renens.
LAUSANNE.
Vevey.
Montreux.
Villeneuve.
Aigle.
Bex.
SAINT-MAURICE.
837.7 139.3
863.1 143.6
1014.4 155.8
993.5 164.8
810.2 164.8
448.9 191.3
418.8 206.3
450.3 210.8
389.1 229.8
398.4 236.3
378.1 240.1
407.3 250.1
414.2 258.4
424.7 262.4
Kil.147.3
Vallorbe 23%
810,1
17.5 Km
25%
20%
10%
10%
10%
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
Valfin.
SAINT-CLAUDE.
VERNIER-MEYRIN
GENÈVE.
Nyon.
Rolle.
Morges.
LAUSANNE.
Vevey.
Montreux.
Villeneuve.
Aigle.
Bex.
SAINT-MAURICE.
136.0 440.0
411.6 510.0
474.0
164.8 434.0
174.1 394.4
195.8 409.0
207.7 405.5
221.8 384.7
234.3 450.3
252.7 389.1
258.8 398.4
263.6 378.1
273.6 407.3
281.9 414.2
285.8 424.7
NT-CLAUDE — MEYRIN — GENÈVE — LAUSANNE — SAINT-MAURICE

Si la ligne française de Calais à Bâle, par Laon et Reims, a bénéficié d'une partie du transit anglo-italien, c'est surtout par la ligne *Ostende-Bruxelles-Luxembourg-Bâle*, entièrement étrangère à notre territoire, que le chemin de fer du Gothard draine, de la mer du Nord aux Alpes, voyageurs et marchandises, pour le plus grand profit des chemins de fer belges, allemands, suisses et italiens. C'est donc, pour une bonne part, aux dépens de nos compagnies de chemins de fer que la Compagnie du Gothard réalise aujourd'hui de si beaux bénéfices[1].

Le percement du Gothard n'a pas été moins funeste à nos ports et à notre marine marchande qu'à nos chemins de fer : il a favorisé les ports belges et hollandais au détriment de nos ports de la mer du Nord et de la Manche ; il a surtout fait un tort énorme à Marseille en détournant sur Gênes, sa rivale, une partie du commerce de transit entre l'Europe occidentale et la Méditerranée. Enfin aux pertes subies par nos industries de transport il faut ajouter, pour avoir une idée exacte du préjudice causé à la France depuis vingt ans par le Gothard, le dommage indirect infligé à nos industries d'exportation et à notre commerce extérieur par le développement des relations commerciales entre l'Allemagne et l'Italie.

A cet état de choses le percement du Simplon apportera-t-il un remède ou une aggravation ?

Pour faire le départ des résultats bons ou mauvais que nous devons en attendre, il importe de distinguer entre le Nord et le Midi de la France[2]. Le tunnel du Simplon, en ménageant au port de Gênes une voie d'accès de plus vers le versant Nord des Alpes et en rapprochant de l'Italie la Suisse occidentale, agira sans doute dans le même sens que celui du Gothard sur tous les intérêts de notre littoral méditerranéen et de la vallée du Rhône. Pour Marseille, il n'est pas douteux que le percement du Simplon ne justifie une fois de plus l'aphorisme bien connu que « toute trouée à travers les Alpes est une opération faite au profit des ports italiens et au détriment de Marseille ». Jusqu'ici

[1] En 1897, le trafic de la ligne du Gothard a été de 2.044.000 voyageurs et 907.000 tonnes de marchandises, tandis qu'il n'était, vers la même époque (1898), que de 241.000 voyageurs et 174.000 tonnes au Mont-Cenis. La recette brute kilométrique sur la ligne du Gothard atteint actuellement le chiffre élevé de 72.000 francs.

[2] « Une ligne perpendiculaire au cours de la Saône et passant entre Lyon et Genève (c'est-à-dire à peu près par le parallèle du Simplon) semble partager assez exactement la France en deux zones appelées, l'une à bénéficier, l'autre à pâtir de l'ouverture du Simplon. » (Ch. Loiseau. *La Question du Simplon*. Paris, Plon et Nourrit, 1901, p. 4.)

la Suisse occidentale était restée tributaire de Marseille pour une bonne partie de ses importations (blés, farines, huiles, pétrole, vins d'Espagne, fruits, etc.). Cependant Gênes commence à lui disputer cette clientèle, grâce au bas prix du fret sur les lignes de navigation italiennes : que sera-ce quand le percement du Simplon et les rectifications projetées en Italie auront ramené à un chiffre inférieur à 500 kilomètres la distance de Genève à Gênes [1] ? En dehors de ce trafic avec Genève et la Suisse romande, Marseille verra sans doute aussi diminuer son commerce de transit avec l'Angleterre et le Nord de la France. Le Simplon ne peut donc qu'aggraver la situation déjà peu prospère de notre grand port du Midi, à moins qu'il ne ressaisisse l'avantage par d'autres moyens tels que la construction depuis si longtemps ajournée du canal de Marseille au Rhône, l'amélioration de la navigation du Rhône [2], l'érection de son port en *port franc*.

La prospérité de notre réseau ferré du Sud-Est sera également atteinte par l'ouverture du Simplon. Au trafic pour lequel il servait d'intermédiaire entre Marseille et la Suisse, il faut ajouter pour faire le compte des pertes dont sont menacées les recettes du P.-L.-M. : 1° celui qui sera détourné par voie d'eau de Marseille à Lyon; 2° le transit des vins d'Espagne à destination de la Suisse [3]; 3° une partie du transit des voyageurs entre les bords du Léman et la Côte d'azur (surtout lorsque sera prolongée jusqu'à Nice ou à Vintimille la ligne récemment construite de Coni à Tende); 4° une partie du trafic avec l'Italie conservé jusqu'à ce jour par la ligne du Mont-Cenis; quelle que soit en effet la voie d'accès adoptée vers le Simplon, elle aura toujours un parcours sur rails français beaucoup plus court que la ligne précitée.

---

[1] De Genève à Marseille-Joliette, la distance la plus courte (par Grenoble) est de 472 kilomètres; mais cette ligne est si défectueuse que la Compagnie P.-L.-M. continue à faire circuler ses trains de marchandises par Lyon et la rive gauche du Rhône bien que le parcours soit plus long (516 kilomètres).

[2] De grands progrès ont déjà été réalisés sur ce point : la navigation sur le Rhône n'est plus exposée comme jadis à des chômages plus ou moins longs. De 1880 à 1889, le mouvement de la navigation a passé de 113.000 tonnes à 318.000 et le prix du transport par tonne (de l'embouchure du Rhône à Lyon) est descendu de 11 fr. 60 à 7 fr. 20.

[3] La Suisse a importé, en 1900, 458.167 hectolitres de vins d'Espagne, dont la plus grande partie par Cette et le réseau du P.-L.-M.; mais les Compagnies italiennes de navigation et de chemins de fer cherchent déjà par l'abaissement de leurs tarifs à nous enlever ce transit. (Cf. *Bulletin de la Chambre de commerce française de Genève*, 20 juin 1899.)

Voilà certes un avenir peu rassurant, et nous serions en droit de maudire d'avance l'œuvre du Simplon au même titre que celle du Gothard, si elle n'ouvrait de tout autres perspectives aux régions françaises que leur situation géographique rend aptes à entrer dans la zone d'action du nouveau tunnel. Or cette zone peut comprendre toute la moitié septentrionale de la France, au nord d'une ligne allant de Genève à l'embouchure de la Loire.

Nous n'insisterons pas longtemps sur ce point, ayant déjà montré précédemment [1] que la fonction principale du tunnel du Simplon serait de ramener vers l'Ouest, et par conséquent vers la France, le courant commercial de la mer du Nord à la Méditerranée et en Orient, courant que le percement du Gothard avait fait dévier vers l'Est, à notre grand préjudice. Par là, le Simplon peut devenir le correctif du Gothard et faire regagner à nos chemins de fer et à nos ports du Nord et de la Manche une partie du terrain perdu depuis vingt ans.

Mais il y a plus. Nos lecteurs connaissent les vastes projets qui ont pour but de faire de la vallée de la Loire une grande voie de pénétration de l'océan Atlantique vers le Centre et l'Est de la France. Grâce à l'activité infatigable du *Comité de la Loire navigable*, ces projets ont déjà reçu un commencement d'exécution.

Quelle que soit la solution adoptée : aménagement du cours de la Loire, canal latéral, ou encore élargissement et prolongement jusqu'à Tours du canal du Berry, il n'est pas douteux que d'ici à un avenir peu éloigné, des marchandises débarquées à Saint-Nazaire ou à Nantes pourront se rendre par eau, à Nevers, et à Dijon et de là, par le canal du Centre, jusque dans le bassin de la Saône. Les promoteurs du mouvement de la *Loire navigable* espèrent même étendre sa zone d'action jusqu'à l'Europe centrale [2]. Cette ambition nous paraît peu réalisable, à cause de la puissante attraction qu'exerce le Rhin sur cette partie de l'Europe. C'est plutôt dans la direction du Sud-Est, vers la Suisse occidentale et l'Italie, qu'il faudra chercher à prolonger le courant commercial issu de la *Loire navigable* : or, c'est là précisément un rôle que remplira à merveille la voie du Simplon.

---

[1] Cf. *Quest. Diplom. et Col.* du 15 sept. 1902, pp. 340 et sq.

[2] Cf. Rabier, Rapport à la Commission des travaux publics de la Chambre des députés, 6 juin 1901 ; cité par M. Ch. Loiseau, dans sa brochure sur *le Simplon et les intérêts du centre de la France* (Moulins, Crépin-Leblond, 1902), p. 13, note 1.

Comme, d'autre part, de grands efforts sont faits en ce moment en Italie pour aménager les cours d'eau et les canaux du bassin du Pô, en vue de la navigation, et y attirer le trafic de l'Adriatique et des pays balkaniques [1], on voit aisément quel large champ le percement du Simplon peut ouvrir à l'activité économique de nos régions de l'Ouest et du Centre, aussi bien qu'à celles du Nord et de l'Est. A toute cette partie de la France, il offre des chances sérieuses d'une revanche sur le Gothard, si nous savons adapter à cette nouvelle porte ouverte sur l'Italie une voie d'accès appropriée au double but à atteindre. Celle-ci devra donc répondre à trois conditions essentielles : 1° être tracée de façon à assurer aux communications entre Paris ou Calais et Milan une ligne au moins aussi directe que celles qui utilisent le tunnel du Gothard ; 2° avoir un profil assez adouci pour permettre au tunnel du Simplon de conserver intact son plus précieux avantage sur les passages concurrents des Alpes, à savoir sa faible altitude ; 3° déboucher en France dans la vallée de la Saône en un point d'où elle puisse aisément se raccorder aux voies navigables ou ferrées conduisant vers la vallée de la Loire et le Centre de la France.

Il va de soi que nous avons tout intérêt à ce que cette voie d'accès au Simplon reste le plus longtemps possible sur territoire français. N'oublions pas, cependant, que la Suisse tient les clefs du passage auquel il s'agit d'aboutir et que si nous voulions agir sans elle ou contre elle, il lui serait facile de nous en faire repentir en réglant à notre désavantage les conditions d'exploitation du chemin de fer du Simplon.

Telles sont les nécessités économiques et politiques qui doivent dicter notre choix entre les diverses solutions proposées pour réaliser l'œuvre dont l'urgence est reconnue en principe par tous : donner au tunnel du Simplon la voie d'accès la plus conforme aux intérêts de la France.

II

LES VOIES D'ACCÈS AU SIMPLON

Deux lignes ferrées conduisent actuellement du Nord et du Centre de la France dans le bassin du Léman, que sa situation, au débouché de la vallée du Rhône, désigne pour être comme le vestibule naturel du tunnel du Simplon. L'une contourne au

[1] Cf. *Quest. Diplom. et Col.*, art. cité.

Sud le Jura avant de le franchir sous le tunnel du *Credo* : c'est la ligne de Paris à Genève par *Dijon-Bourg-Culoz-Bellegarde*. L'autre, celle de Paris à Lausanne par *Dijon-Pontarlier*, traverse le massif de part en part dans sa partie la plus large.

Aucune de ces deux lignes ne réalise actuellement les conditions requises pour remplir le rôle de voie d'accès au Simplon. Pour la première, cela ne fait aucun doute, puisque la distance de Paris à Milan par cette voie (987 kilomètres) serait plus longue que par le Gothard et même par le mont Cenis[1]. La ligne de Paris à Lausanne par Pontarlier serait plus avantageuse, puisqu'elle abaisserait à 847 kilomètres la distance de Paris à Milan, soit 50 kilomètres de moins que par le Gothard. Cet avantage est malheureusement compensé par de graves inconvénients. La ligne en question, traversant le Jura sans avoir recours à de grands tunnels, s'élève à une altitude de 1.014 mètres (à la *cluse des Hôpitaux*, près de Jougne) et présente des déclivités de 20 et même 25 ‰ avec des courbes de 300 mètres de rayon ; de plus, en hiver, de véritables tempêtes de neige sévissent sur les hauts plateaux qui avoisinent Pontarlier et souvent les trains y restent bloqués pendant plusieurs heures. Ce sont là des conditions très défavorables pour l'exploitation d'une ligne à grand trafic et destinée à donner passage à des trains rapides.

Enfin le débouché de cette ligne dans la vallée de la Saône est situé trop au Nord pour qu'elle puisse desservir efficacement les intérêts du Centre et de l'Ouest de la France, en raccordant au Simplon le canal du Centre et les voies ferrées venant du bassin de la Loire.

Pour remédier à l'insuffisance des lignes actuelles comme voies d'accès de France au Simplon, divers projets ont été étudiés et sont ardemment discutés des deux côtés du Jura. Ces projets se groupent naturellement en deux catégories selon qu'ils se proposent d'atteindre le tunnel du Simplon et la vallée du Rhône par le lac Léman ou directement à travers le massif des Alpes bernoises.

A. — *Projets ayant le lac Léman pour objectif.*

1° *Projet Frasnes-Vallorbe.* — La ligne Paris-Lausanne *viâ* Pontarlier et Vallorbe offrant le tracé le plus direct entre Paris

[1] Cf. *infra* le tableau comparatif des distances de Paris à Milan.

et Milan, il était naturel que l'on songeât à l'utiliser comme voie d'accès au Simplon en améliorant son profil : tel est l'objet du projet connu sous le nom de Frasnes-Vallorbe raccourci. Il consiste essentiellement dans la construction, entre les gares de Vallorbe (Suisse) et de Frasnes ou La Joux (France), d'une ligne de 24 kilomètres dans le premier cas, de 37 dans le second, traversant le Mont d'Or par un tunnel de 6.225 mètres. Cette rectification serait complétée par la construction d'une nouvelle gare à Vallorbe (la gare actuelle étant à rebroussement), et le doublement de la voie de Vallorbe à Daillens (direction de Lausanne). La dépense totale est évaluée à 28 millions, dont 22 pour la ligne de Frasnes à Vallorbe. Le point culminant de la ligne serait abaissé de 1.014 à 896 mètres et on supprimerait ainsi les plus fortes déclivités entre Vallorbe et Pontarlier; enfin le parcours de Paris à Milan serait abrégé de 17 kilomètres.

Mais la correction *Frasnes-Vallorbe* (ou La Joux-Vallorbe) ne remédierait que faiblement aux défauts techniques de cette ligne, car il laisserait subsister sur les deux versants, notamment entre Daillens et Vallorbe et entre Mouchard et Frasnes, des pentes de 15 à 20 $^{0}/_{00}$ et des courbes de faible rayon; elle ne changerait pas non plus sa direction, orientée trop au Nord pour que le Centre et l'Ouest de la France puissent bénéficier des avantages du Simplon.

Le projet Frasnes-Vallorbe n'a donc pour lui qu'un avantage, celui d'être moins coûteux que les projets rivaux. Mais, en présence d'intérêts aussi considérables, ce serait, semble-t-il, faire un mauvais calcul que d'adopter par économie une solution qui ne résoudrait rien. Quoi qu'on fasse, la ligne de Dijon à Lausanne ne sera jamais qu'une médiocre ligne de montagne, d'exploitation coûteuse, et pour le Simplon, une voie d'accès insuffisante.

2° *Projet Saint-Amour-Bellegarde-Saint-Gingolf.* — Ici encore il s'agit d'utiliser, pour arriver au Simplon, une des lignes qui relient au réseau français le bassin du lac Léman, en combinant deux opérations. La première consisterait dans la construction, entre Saint-Amour et Bellegarde, d'un tronçon direct de 76 kilomètres, évitant un long détour par Bourg, Ambérieu et Culoz; la distance de Paris à Milan *viâ* Dijon, Saint-Amour, Bellegarde, Annemasse, Saint-Gingolf, Saint-

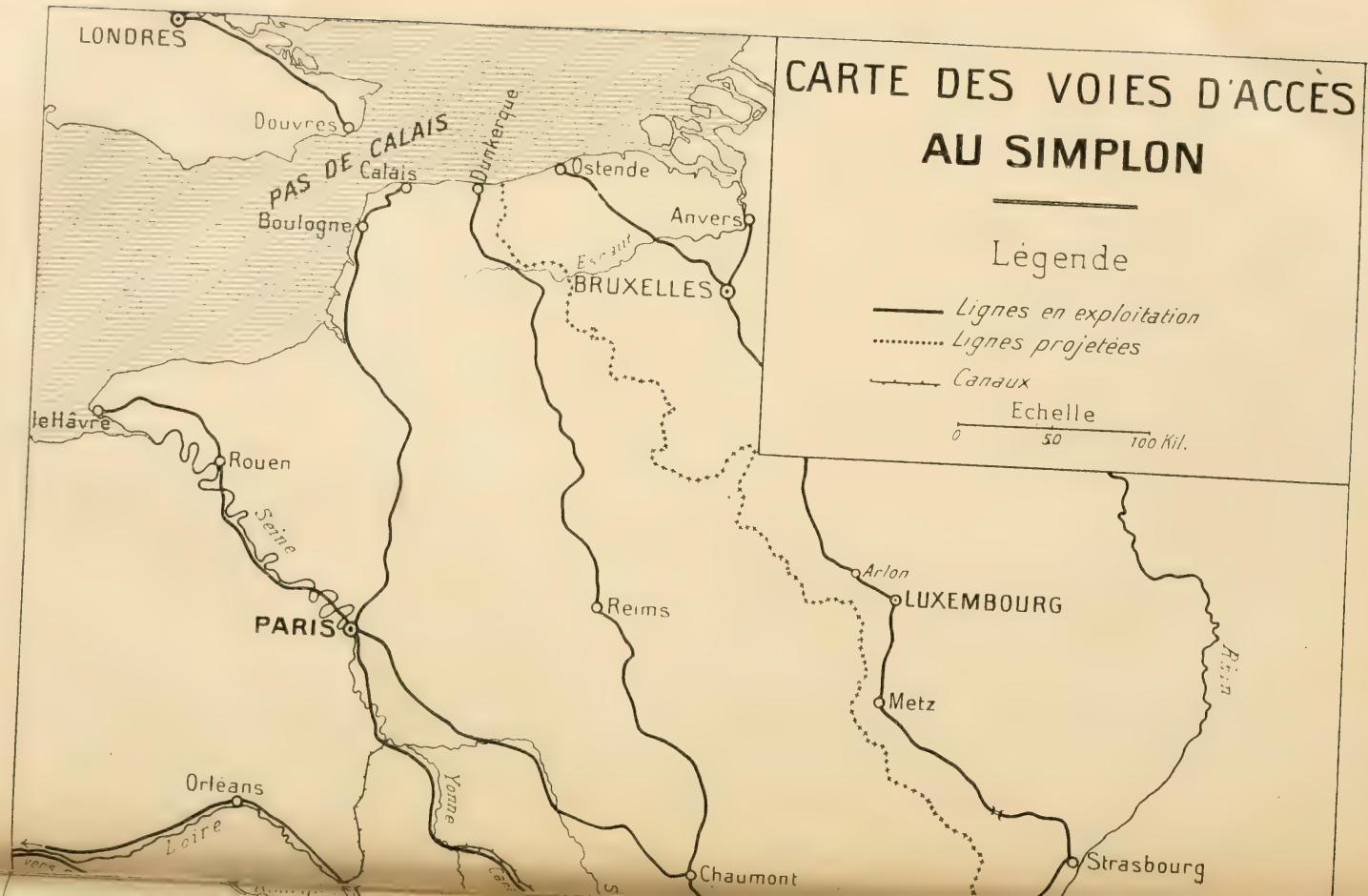
CARTE DES VOIES D'ACCÈS
AU SIMPLON
Légende
Lignes en exploitation
Lignes projetées
Canaux
Echelle
0
50
100 Kil.
LONDRES
Douvres
PAS DE CALAIS
Calais
Boulogne
Dunkerque
Ostende
Anvers
Escaut
BRUXELLES
le Hâvre
Rouen
Seine
PARIS
Reims
Arlon
LUXEMBOURG
Metz
Rhin
Orléans
Loire
Yonne
Chaumont
Strasbourg

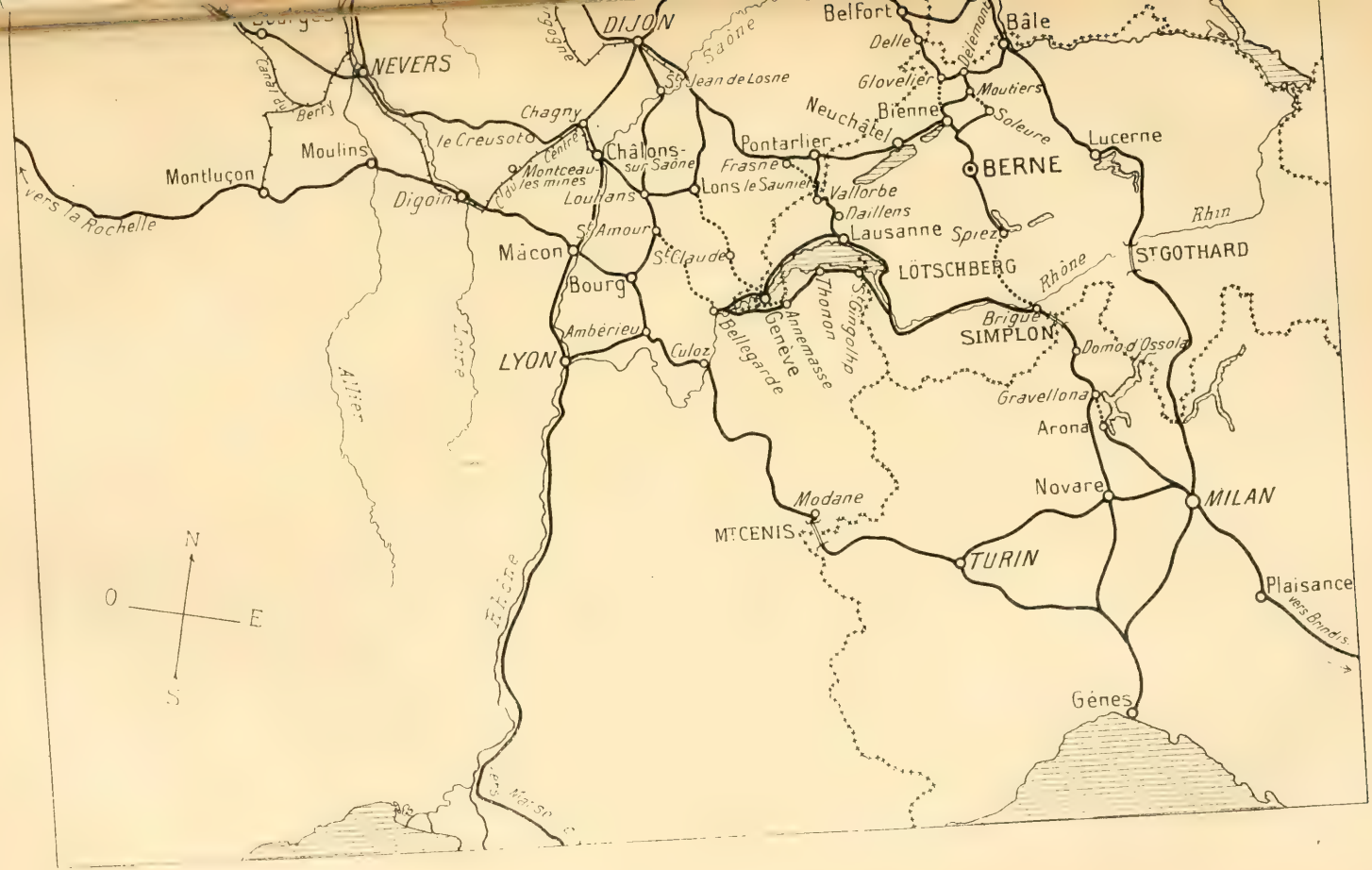
DIJON
NEVERS
Belfort
Bâle
Delle
Delémont
Glovelier
Moutiers
Bienne
Soleure
Neuchâtel
Pontarlier
Frasne
Lons le Saunier
Vallorbe
Naillens
Lausanne
Spiez
BERNE
Lucerne
Rhin
St GOTHARD
Rhône
LÖTSCHBERG
Brigue
SIMPLON
Domo d'Ossola
Gravellona
Arona
Novare
MILAN
Plaisance
vers Brindis
Gênes
TURIN
Modane
MtCENIS
Annemasse
Genève
Bellegarde
Culoz
St Genolph
Thonon
St Claude
St Amour
Lons-le-Saunier
Châlons-sur-Saône
Louhans
Montceau-les-mines
Le Creusot
Chagny
St Jean de Losne
Saône
Digoin
Moulins
Montluçon
vers la Rochelle
Canal du Berry
Loire
Allier
Rhône
Mâcon
Bourg
Ambérieu
LYON
N
O
E
S

Maurice, se trouverait de ce chef réduite de 87 kilomètres et ramenée au chiffre de 880 kilomètres. Mais comme la ligne actuelle de Bellegarde à Saint-Gingolf, par Saint-Julien, Annemasse et la rive gauche du lac Léman, a été jadis construite en vue d'un trafic local avec des rampes de 18 ‰ et des courbes de 300 mètres de rayon, elle ne pourrait servir de voie d'accès au Simplon qu'après avoir subi une réfection complète. La dépense totale pour les deux opérations est évaluée par les partisans de cette combinaison à 85 millions[1], dont 62 pour la ligne Saint-Amour-Bellegarde et 23 pour la réfection de la ligne Bellegarde-Saint-Gingolf. Mais si l'on tient compte des travaux considérables qu'exigera le raccordement des deux lignes, tels que le transfert ou l'agrandissement de la gare de Bellegarde, le percement d'un nouveau tunnel sous le Credo (pour remplacer le tunnel actuel sujet à de fréquents accidents) et d'un nouveau viaduc sur le Rhône, le chiffre de 100 millions ne paraîtra pas exagéré[2].

Que vaudrait comme voie d'accès au Simplon la ligne obtenue au prix de ces coûteux travaux? Plus longue de près de 50 kilomètres que celle de Dijon-Lausanne par Frasnes-Vallorbe, elle aurait par contre sur elle un triple avantage : elle serait d'un profil moins accidenté (pas de rampes supérieures à 12 millimètres) et par suite d'une exploitation plus facile; elle se raccorderait plus aisément aux voies de communication du centre (par Saint-Amour, Louhans et Chalon); enfin elle augmenterait de 120 kilomètres environ le parcours sur les rails français. Mais, pour cette raison même, il est fort douteux que la ligne Saint-Amour-Bellegarde-Saint-Gingolf devienne *en fait* la principale voie d'accès de France au Simplon. Comme l'a fort bien démontré M. Noblemaire devant la Commission extra-parlementaire du Simplon, dans la séance du 16 octobre 1901, « jamais les grands express internationaux « ne passeront par cette voie » : d'abord, parce qu'elle ne dessert que des localités d'importance médiocre comparée à celle de villes comme Genève et Lausanne ; ensuite, parce que le gou-

---

[1] Cf. *Les lignes françaises d'accès au tunnel du Simplon :* Observations des sénateurs et des députés de la Haute-Savoie ayant fait partie de la Commission du Simplon (Thonon-les-Bains, Raffin, 1902), p. 5.

[2] Cf. Bénassy-Philippe, président de la chambre de commerce française de Genève. Appel aux conseils généraux, 10 avril 1901, dans le *Bulletin de la Chambre de commerce française de Genève*. 30 avril 1901.

vernement fédéral ne se prêtera jamais à une solution qui réduirait à 121 kilomètres (de Saint-Gingolf à Brigue) le parcours suisse, alors qu'il serait de 206 kilomètres par Genève et de 194 kilomètres par Vallorbe. Pour les marchandises de petite vitesse, il pourrait y avoir un partage de trafic entre la Suisse et la France. Mais vaudrait-il la peine pour un si mince résultat d'engager de si grosses dépenses?

3° *Projet Lons-le-Saunier-Genève* (dit *de la Faucille*). — Ce projet, récent dans sa teneur actuelle, a déjà une histoire assez longue, car il fait suite à un projet remontant à une trentaine d'années, dû à l'initiative de la Chambre de commerce de Genève, et tendant à relier directement cette ville au versant septentrional du Jura au moyen d'un tunnel sous le col de la Faucille et d'une ligne allant de Genève à Andelot par Gex, Morez, et Saint-Laurent. En 1886, une étude technique de cette ligne fut confiée par la Compagnie P.-L.-M. à l'ingénieur Vernis. Le projet momentanément abandonné fut repris en 1896 par la Chambre de commerce française récemment créée à Genève et qui entama en sa faveur, dans son Bulletin trimestriel, une vigoureuse campagne. Il s'agissait non plus seulement des intérêts de la ville de Genève, mais de ménager au futur tunnel du Simplon une voie d'accès directe vers la France. Mais la ligne projetée, comportant de fortes déclivités et une altitude de 1.226 mètres, n'était pas appropriée à ce rôle; aussi fut-elle écartée par un rapport de M. Noblemaire, en date du 15 décembre 1898[1].

Le projet actuel, désigné par habitude sous le nom de « Percement de la Faucille », n'a de commun que le nom avec le projet Vernis.

Ses auteurs proposent de relier directement Dijon à Genève par Saint-Jean-de-Losne, Lons-le-Saulnier et Saint-Claude. Une ligne directe de Dijon à Lons-le-Saunier étant actuellement en construction, il resterait à construire, de Lons-le-Saunier à Genève, une ligne de 75 kilomètres environ, qui franchirait le Jura par une série de tunnels de base et rejoindrait la ligne de Lyon à Genève, à Meyrin, à 5 kilomètres de Genève. Elle comprendrait deux grands tunnels de 11.400 et de 15.200 mètres, deux tunnels moyens de 1.100 et 6.400 mètres et sept petits

[1] Cf. *Le Percement de la Faucille*. Historique, par M. Goegg, secrétaire général de l'Association pour le percement de la Faucille. Genève, 1901.

tunnels de moins de 1.000 mètres. Le point culminant de la ligne atteindrait 559 mètres. Les plus fortes rampes ne dépasseraient pas 10 ‰ sur une longueur de 56 kilomètres[1]. (Voir, plus haut, les profils de cette ligne et de la ligne Mouchard-Lausanne par Frasnes-Vallorbe.)

Dans le plan primitivement conçu par la Chambre de commerce française de Genève, la ligne Lons-le-Saunier-Genève devait être complétée par le raccordement, décidé en principe depuis longtemps, des deux gares de Genève (Cornavin et Eaux-Vives), de façon à utiliser pour accéder au Simplon la ligne française de la rive méridionale du lac Léman, plus courte que celle de la rive septentrionale. Mais cette combinaison, reconnue impraticable par M. Noblemaire — sans doute pour les motifs que nous avons indiqués plus haut, à propos du projet n° 2 — a été abandonnée : c'est donc par Dijon, Lons-le-Saunier, Genève, Lausanne, Brigue, que s'établirait la voie d'accès au Simplon. De sérieux avantages militent en faveur de son adoption.

Au point de vue technique, sa supériorité sur les autres lignes projetées, formellement reconnue par M. Noblemaire, ressort du fait qu'elle serait de par son profil une véritable ligne de plaine, établissant un itinéraire de Paris à Milan plus long que par Frasnes-Vallorbe (870 kilomètres au lieu de 833), mais ne s'élevant qu'à la cote 559, « infiniment supérieur comme profil, et par suite, plus économique pour les marchandises, plus rapide pour les voyageurs »[2]. Par là même, le projet Lons-le-Saunier-Genève donne satisfaction à des intérêts économiques de premier ordre tant en Suisse qu'en France. La ligne qui, de Paris ou de Calais, aboutirait à Milan et à Brindisi par Dijon, Lons-le-Saunier, Genève et le Simplon, d'une exploitation facile et économique en toute saison, serait mieux que toute autre à même de soutenir avec succès la concurrence contre les lignes passant par le Gothard (au besoin contre les lignes allemandes et austro-hongroises ayant Salonique pour objectif). En second lieu, elle se raccorderait aisément par Lons-le Saunier, Louhans, Chagny et Chalon aux voies navigables ou ferrées du bassin de la Loire, qu'elle mettrait en re-

---

[1] Association pour le percement de la Faucille. Rapport de la Commission technique, 2e édition, Genève, 1900.

[2] *De Paris à Milan par Genève.* Rapport de M. Noblemaire du 15 janvier 1901.

lations directes avec Genève et avec l'Italie[1]. La Compagnie P.-L.-M. verrait, il est vrai, diminuer le parcours sur ses rails des voyageurs et des marchandises allant du Nord ou du Centre de la France à Genève ou en Italie (de Paris à Genève 51 kilomètres pour les marchandises et 117 kilomètres pour les voyageurs); mais ces pertes seraient compensées par une intensité plus grande du trafic entre la France et l'Angleterre d'une part, la Suisse occidentale, l'Italie et l'Orient, de l'autre.

Il est inutile d'insister sur le bénéfice que retirerait Genève de l'adoption d'un projet, qui abrégerait de 117 kilomètres la distance qui la sépare de Paris (et de près de 3 heures la durée du voyage), la mettrait en communication directe avec toute la région française du Jura et la placerait sur le passage d'une des plus importantes lignes internationales de l'Europe. Mais toute la région du Léman profiterait tôt ou tard de ces avantages : la rive vaudoise du lac, que traverserait dans toute sa longueur la voie d'accès au Simplon; le pays de Gex, par le raccordement au pied du Jura de la ligne Bellegarde-Divonne avec la ligne Lons-le-Saunier-Genève; et les villes de la rive savoisienne du lac (Thonon, Evian), lorsque la ligne d'Annemasse à Genève-Eaux-Vives viendra se souder sur la rive droite du Rhône à la grande ligne internationale. Enfin la Confédération suisse, demain propriétaire du réseau du Jura-Simplon, y trouverait aussi son compte puisque ses voies ferrées conserveraient plus longtemps le trafic international du Simplon de Genève à Brigue que de Vallorbe à Brigue.

Le projet *Lons-le-Saunier-Genève* (ou *de la Faucille*) nous paraît donc devoir être la solution la plus rationnelle et la plus complète du problème; il ne soulève qu'une difficulté, celle de la dépense élevée que nécessiteraient les travaux à exécuter et en particulier les deux grands tunnels de 11 et de 15 kilomètres.

---

[1] Voici quelques exemples empruntés à la brochure de M. Ch. Loiseau sur *le Tunnel du Simplon et les intérêts du Centre* (Moulins, 1902, Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur) :

			kilom.
De Saint-Nazaire	à Milan,	par le mont Cenis	1.199
—	—	— Lons-le-Saunier et le Simplon	1.163
—	à Genève,	par Mâcon et Bourg	876
—	—	— Lons-le-Saunier	798
De Chalon-s.-Saône	à Milan,	par Mâcon et Modane	561
—	—	— Lons-le-Saunier et le Simplon	513
—	à Genève,	par Mâcon, Bourg et Bellegarde	194
—	—	— Lons-le-Saunier	148

D'après l'estimation de la Direction du P.-L.-M., elle atteindrait 130 millions, soit près du double de ce que coûtera le percement du Simplon. Mais, au dire des personnes les plus compétentes, cette estimation est exagérée. Elle a été obtenue en faisant une moyenne des prix de revient des travaux du Gothard et du Simplon. Or, pour ne parler que des deux grands tunnels prévus par le projet, ils n'offriront certainement pas les mêmes difficultés d'exécution que les tunnels précités. Sans parler de la moindre dureté des roches à percer (roches calcaires au lieu de gneiss), la faible altitude des montagnes au-dessus du tunnel, ayant pour effet une moindre élévation de la température, rendra plus facile et moins onéreux le travail des ouvriers et l'aération des galeries. En outre, le massif que doit traverser le plus long tunnel est coupé en son milieu par la profonde vallée de la Valserine dont le fond se trouverait à 300 mètres environ au-dessus du point culminant du tunnel ; il serait donc possible, au moyen d'un puits, de doubler les chantiers et de poursuivre simultanément, en quatre endroits, le percement du tunnel, d'où il résulterait une économie de temps et par suite une réduction des intérêts intercalaires. Enfin le tunnel du Simplon, ne devant comporter, pour le moment du moins, qu'une voie, il ne semble pas indispensable que les tunnels du Jura qui doivent y donner accès soient construits à double voie comme le prévoit la Compagnie P.-L.-M. dans son devis approximatif. Il est donc permis de penser que la dépense nécessaire pour l'exécution du projet Lons-le-Saunier-Genève pourrait être réduite au chiffre de 110 millions environ.

B. — *Projet bernois : le Lœtschberg.*

Aux projets que nous venons d'examiner et qui ont tous trois pour objectif immédiat le lac Léman, les Bernois opposent le projet dit du *Lœtschberg* qui, laissant de côté la vallée du Rhône, relierait directement la ville fédérale au Simplon à travers les Alpes Bernoises. Ses promoteurs allèguent non sans raison, pour le justifier, que le percement du Simplon, s'il n'est complété par celui du Lœtschberg, sera funeste au canton de Berne : placé entre les voies du Gothard et du Simplon, ce canton aura à peu près la situation qu'avait la Suisse alors que les lignes du Brenner et du Mont-Cenis étaient les seules à traverser la chaîne des Alpes.

Tableau comparatif des distances entre Paris-Milan et Calais-Milan (d'après le rapport de M. Noblemaire, du 15 janvier 1902).

I. — Paris-Milan

1 P.-L.-M. — Mt-Cenis	2 EST — Gothard	3 P.-L.-M. — Simplon	4 P. L.-M. — Genève-Lausanne-Simplon (projet Faucille)	5 P-L-M. — St-Amour-Bellegarde	6 P-L-M.-Lötschberg-Simplon	7 EST — Lötschberg-Simplon
Paris.... 639km	Paris..... 455km	Paris.....	Paris..... 408km	Paris..... 427km	Paris.....	Paris.....
Modane . 12km	Petit-Croix	(viâ Dijon) 477km	Lons-le-Saunier. 680km	St-Amour 76km	Les Verrières... 465km	Delle..... 465km
Frontière 239km	Bâle..... 69km	Vallorbe, 194km	Genève-Cornavin 206km	Bellegarde 80km	Neuchâtel (directe) 41km	Berne 125km
Milan....	Lucerne... 95km	Brigue ... 36km	Brigue ... 176km	St-Gingolf 121km	Berne.... 43km	Brigue.... 111km
	Gothard . 226km	Domo-d'Ossola 140km	Milan....	Brigue ... 176km	(Lötschberg)... 111km	Milan 176km
	Milan.....	Milan.....		Milan.....	Brigue. .. 176km	
					Milan... .	
Total. 944 hm	Total. 897km	Total. 897km (Réductible par Frasnes-Vallorbe à 330km).	Total. 870km	Total. 880km	Total. 836km	Total. 877km (Réductible par Moutiers-Soleure à 835km)

II. — Calais-Milan

1 P.-L.-M.—Mont-Cenis	2 EST — Gothard	3 P-L-M. — Simplon	4 P-L-M. — Faucille	5 P.-L.-M.-Lötschberg-Simplon	6 EST — Lötschberg par Laon
Calais..... 298km	Calais (viâ Boulogne), Laon..... 298km	Calais..... . 298km	Calais..... 298km	Calais..... 298km	Calais (viâ Boulogne), Laon..... 275km
Paris.. ... (1 du tableau I)	Petit-Croix.. 434km (2 du tableau I)	Paris..... (3 du tableau I)	Paris..... (4 du tableau I)	Paris..... (6 du tableau I)	Delle..... 443km (7 du tableau I)
Milan..... 944km	Milan..... 442km	Milan..... 847km	Milan..... 870km	Milan..... 836km	Milan..... 412km
Total... 1.242km	Total... 1.151km	Total... 1.145km Réductible par Frasnes-Vallorbe à 1.131km.	Total... 1.102km	Total... 1.134km	Total... 1.130km

Les Bernois se proposent donc de construire une ligne qui, partant de Thoune ou de Spiez (sur le lac de Thoune), remonterait la vallée de la Kander jusqu'à Klus près de Kandersteg, traverserait les Alpes Bernoises sous le col de Lœtsch (ou Lœtschberg) par un tunnel de 11.500 mètres entre Klus et Ferden et viendrait se raccorder à la ligne du Simplon à Viége ou à Gamsen, à quelques kilomètres de Brigue. Le point culminant de la ligne serait à 1.260 mètres (1.146 mètres d'après une variante, mais avec un tunnel de 18 kilomètres); les rampes atteindraient 26 ‰ sur le versant Nord et 25 ‰ sur le versant Sud. La dépense à effectuer pour l'exécution de ce projet dépasserait certainement 60 millions[1].

Ce serait donc une ligne d'un très mauvais profil, coûteuse à construire, d'exploitation difficile; mais elle réduirait à 111 kilomètres la distance de Berne à Brigue, qui est actuellement de 246 kilomètres par Lausanne, et ferait de Berne le nœud des voies ferrées de la Suisse occidentale. Aussi les Bernois désirent-ils faire aboutir leur projet par tous les moyens possibles.

Dès 1897, le Grand Conseil du canton de Berne avait décidé que l'État participerait à la construction de la ligne en question, sous forme d'une prise d'actions qui pourrait s'élever à 40 % (et pour une certaine partie, à 60 %) des dépenses d'établissement des sections situées sur le territoire bernois et par une subvention de 1 million pour le percement du Lœtschberg. Plus récemment, une nouvelle loi a été votée, qui prévoit une subvention cantonale de 25 % sur le coût total du Lœtschberg, soit 17 millions et demi au lieu des 5 millions prévus en 1897.

Il s'agit donc d'un projet ferme qui se réalisera peut-être beaucoup plus vite qu'on ne le croit en France. Aussi, supposons le Lœtschberg percé et voyons quel rôle il pourrait jouer comme voie d'accès au Simplon.

Des trois lignes qui mènent actuellement de France à Berne : 1° de *Dijon* par Pontarlier, les Verrières et Neuchâtel; 2° de *Besançon* par Morteau, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel ou Bienne; 3° de *Belfort* par Delle, Delémont, Moûtiers et Bienne, nous pouvons écarter le deuxième à cause de ses nombreux détours et de son très mauvais profil (1.050 mètres d'altitude au *passage des Convers* et déclivités de 27 ‰). La ligne Dijon-

[1] Cf. Bénassy-Philippe, *Bulletin de la Ch. de comm. franç. de Genève*, n° 10 (20 juin 1899), p. 38, et 20 février 1902.

Neuchâtel-Berne participe aux conditions défectueuses de la ligne Dijon-Lausanne, dont elle se détache entre Pontarlier et Vallorbe. Cependant son profil est moins accidenté après la bifurcation : l'altitude maxima, au passage des Verrières, est de 946 mètres et les déclivités les plus fortes sont de 21 $^{0}/_{00}$. Son tracé a été sensiblement raccourci par la construction récente d'une ligne directe de Neuchâtel à Berne, évitant le détour par Bienne. La distance de Paris à Milan par cette voie serait de 836 kilomètres.

Par la ligne actuelle de Belfort à Berne par Bienne, cette distance ressortirait à 877 kilomètres. Mais depuis longtemps, il est question, en Suisse, d'abréger le tracé de cette dernière ligne soit en reliant par un tronçon direct Glovelier à Bienne en laissant de côté Délémont et Moûtiers, soit en évitant Bienne par une ligne directe de Moûtiers à Soleure : on gagnerait ainsi dans le premier cas 38, dans le second 42 kilomètres.

La distance de Paris à Milan par Delle, Berne et le Lœtschberg serait donc à peu près la même que par Dijon et Neuchâtel. De Calais à Milan par Laon et Delle, elle serait beaucoup plus courte [1]. En outre, le premier itinéraire aurait sur le second l'avantage d'un meilleur profil.

Enfin la construction du raccourci *Moûtiers-Soleure* combiné avec le percement du Lœtschberg aurait un autre résultat : il diminuerait de 119 kilomètres la distance de Bâle à Brigue et permettrait aux chemins de fer allemands de profiter, dans une très large mesure, du nouveau passage par le Simplon.

Le percement du Lœtschberg ouvrirait donc à la France des voies d'accès plus directes que celles qui suivraient les rives du Léman et la vallée du Rhône; mais en reportant vers le Nord et vers l'Est l'axe des relations internationales entre l'Italie, la France et l'Angleterre, il ne peut être que nuisible aux intérêts de nos chemins de fer qui ne bénéficieraient plus que sur un parcours réduit aux bénéfices du trafic passant par le Simplon et à ceux de nos régions du Centre et de l'Ouest qui seraient complètement sacrifiés. Le Lœtschberg peut donc devenir pour la France un nouveau « Gothard », contre lequel nous ne lutterons avec avantage qu'en lui opposant, comme voie d'accès au Simplon, une ligne offrant une réelle supério-

[1] Cf. le tableau comparatif des distances.

rité, sinon par la distance, du moins pour les facilités d'exploitation en toute saison.

Nous avons dit plus haut pourquoi cette ligne nous paraît être la ligne dite « de la Faucille » par Dijon, Lons-le-Saunier et Genève.

III

ÉTAT PRÉSENT DE LA QUESTION DES VOIES D'ACCÈS AU SIMPLON

Les lecteurs qui ont bien voulu nous suivre jusqu'ici, malgré l'aridité du sujet, ont pu se convaincre de l'impérieuse nécessité qu'il y a pour notre pays à résoudre sans retard ce problème des voies d'accès au Simplon. Il nous reste à exposer brièvement l'état actuel de la question, en Suisse et en France.

En Suisse, les cantons directement intéressés dans la question sont ceux de Genève et de Vaud. — Nous laissons de côté le canton de Berne et le projet du Lœtschberg dont la réalisation ne dépend en aucune façon de la France. — A Genève, l'opinion est unanime à réclamer l'exécution du projet *Lons-le-Saunier-Genève* (ou de la Faucille) qui la mettrait à huit heures de Paris et la placerait sur la route directe de France et d'Angleterre en Italie : pour y arriver, elle est disposée à consentir d'importants sacrifices financiers que des personnes bien informées n'estiment pas inférieurs à une vingtaine de millions.

Le projet *Frasnes-Vallorbe* a pour lui le canton de Vaud, et surtout la ville de Lausanne, qui y voit un moyen d'améliorer ses relations avec Paris et le Nord de la France. Des deux côtés on discute très vivement, et parfois avec une pointe d'aigreur, sur les mérites respectifs des deux solutions en présence. Il faut reconnaître toutefois que la question ne se présente pas avec la même acuité à Lausanne qu'à Genève, puisque, en cas d'adoption du projet de la Faucille, la ligne du Simplon passerait néanmoins par Lausanne, tandis que dans le cas contraire Genève serait complètement laissée de côté.

Quant au gouvernement fédéral, nous avons indiqué plus haut les avantages qu'il retirerait de l'adoption du projet qui tient tant à cœur aux Genevois.

Mais c'est avant tout de la France que dépend cette solution du problème, car dans les deux cas c'est à elle qu'incombera la plus grande partie des travaux à exécuter et des dépenses à supporter.

Il y a deux ans environ que la question des voies d'accès au Simplon a été posée en France dans les termes où elle se présente actuellement. En 1900, sur l'initiative du Président de la Chambre de commerce française de Genève, M. Bénassy-Philippe, et de l'*Association internationale pour le percement de la Faucille*, récemment fondée à Genève sous la présidence de M. Turrettini, des vœux favorables au projet *Lons-le-Saunier-Genève* furent adoptés par le Congrès international de Géographie, par le Congrès des Chambres syndicales de France et des Chambres de commerce françaises à l'étranger et par le Congrès national des travaux publics. Cet exemple fut imité, dès cette même année, par une vingtaine de Chambres de commerce de France et autant de conseils généraux.

Ce mouvement d'opinion décida la Compagnie P.-L.-M. à étudier la question, et le 15 janvier 1901, M. Noblemaire, directeur de la Compagnie, dans un rapport que nous avons cité plus d'une fois, après avoir discuté les solutions proposées, déclarait celle de la Faucille très supérieure aux autres.

Mais un nouveau projet avait surgi (tracé Saint-Amour-Bellegarde-Saint-Gingolf) sur l'initiative des représentants des départements de la Haute-Savoie et de l'Ain. Or parmi ces derniers se trouvait le ministre des Travaux publics, M. Baudin. De cette coïncidence, il advint que, dans la commission extra-parlementaire nommée le 15 juin 1901 « en vue d'étudier la di-« rection des lignes de chemin de fer dont l'établissement sur « le territoire français pourrait être motivé par le percement du « Simplon », la majorité était d'avance acquise aux projets rivaux de celui de la Faucille. Le tracé Lons-le-Saunier-Genève, défendu par M. Noblemaire, fut donc écarté et la commission se prononça en faveur : 1° de la rectification de la ligne Bellegarde-Saint-Gingolf; 2° de la ligne de Saint-Amour-Bellegarde ; 3° de la rectification de la ligne Mouchard à Vallorbe. Mais ces votes furent émis à de très faibles majorités et le rapporteur, M. Jacquier, avouait que la commission ne pouvait se faire aucune illusion sur leur portée[1]. La commission s'était séparée en décembre 1901 ; trois mois plus tard, le 15-16 mars 1901, un projet de traité était conclu entre la Compagnie P.-L.-M. et la Compagnie du Jura-Simplon en vue de la construction du

[1] Cf. sur les travaux de cette commission le *Bulletin de la Chambre de commerce française de Genève* du 20 février 1902 et le *Journal des Transports* du 18 janvier 1902.

tronçon direct Frasnes-Vallorbe. Le projet de la Faucille semblait définitivement enterré, lorsque la retraite du ministère Waldeck-Rousseau vint changer la situation. Dans le nouveau ministère, la Faucille comptait un partisan convaincu, M. Trouillot, ministre du Commerce et député du Jura. Il résolut de dégager des intérêts de clocher la question des voies d'accès au Simplon et de porter la discussion sur le terrain de l'intérêt national, en la soumettant à une vaste enquête auprès des conseils généraux et des Chambres de commerce.

Cette enquête, prescrite par une circulaire du ministère du Commerce aux préfets, en date du 11 août 1902, vient de prendre fin et les résultats ont été transmis au ministre des Travaux publics par le ministre du Commerce dans une lettre, datée du 23 octobre dernier, dont nous extrayons les renseignements qui suivent [1] :

« Sur 87 Conseils généraux consultés, 33 n'ont pas cru devoir « faire connaître leur opinion ; 7 se déclarent insuffisamment « éclairés ou s'en rapportent aux pouvoirs publics ; 3, sans « appuyer aucun projet, insistent sur la nécessité de créer dans « la direction du Simplon une voie d'accès aussi courte que « possible ; 4 (Ardèche, Vaucluse, Savoie, Belfort) se déclarent, « pour des motifs faciles à deviner, hostiles à la création de toute « voie d'accès.

« Quant aux vœux en faveur des projets signalés par la circu- « laire, ils se répartissent ainsi :

« Le projet n° 1 (Frasnes-Vallorbe) n'a recueilli qu'un seul « suffrage, celui du Conseil général de la Haute-Saône.

« Trois vœux ont été émis en faveur du tracé n° 2 (Saint- « Amour-Bellegarde-Saint-Gingolf) : ceux des Conseils généraux « de l'Isère, de Saône-et-Loire et de la Haute-Savoie.

« Enfin, le projet n° 3 (ligne directe de Lons-le-Saunier à « Genève) a réuni *trente-six* suffrages, tenu compte des Conseils « qui s'étaient prononcés antérieurement en sa faveur. »

L'enquête auprès des Chambres de commerce a donné des résultats plus favorables encore au projet *Lons-le-Saunier-Genève :*

« 74 Chambres n'ont pas encore répondu à la circulaire « du 11 août.

---

[1] Cf. *Moniteur officiel du Commerce* du jeudi 30 octobre 1902.

« 4 (Cette, Charleville, Marseille, Saint-Étienne) se déclarent « hostiles à toute voie d'accès au Simplon.

« 2 Chambres (Besançon et Gray) sont favorables au projet « Frasnes-Vallorbe et 2 (Lyon et Annecy) au projet Saint-Amour- « Bellegarde-Saint-Gingolf.

« 63 donnent la préférence au projet n° 3 (Lons-le-Saunier- « Genève).

« Parmi celles-ci, il faut citer les Chambres de tous les grands « ports du Nord et de l'Ouest, celles des villes industrielles du « *Nord* : Lille, Roubaix, Tourcoing, Saint-Quentin, Amiens, etc, ; « du *Centre-Ouest* : Angers, le Mans, Cholet, Bourges, Mont- « luçon, Angoulême ; du *Midi* : Toulouse, Montauban, Nice, « Perpignan ; de l'*Est* : Châlons-sur-Marne, Reims, Troyes, « Épinal, Dijon, etc.

« Enfin la Chambre de commerce française de Londres, par « une délibération du 22 juillet 1902, adhère également au « projet de la Faucille. »

Les raisons sur lesquelles la plupart des assemblées départementales et des Chambres de commerce fondent leurs préférences pour le tracé Lons-le-Saunier-Genève sont celles que nous avons développées dans la présente étude :

« 1° Nécessité d'établir vers la Suisse, l'Italie et l'Orient, fût- « ce au prix de sacrifices financiers, une artère irréprochable, « non seulement la plus courte possible, mais se dérobant, par « ses qualités d'altitude et de profil, aux inconvénients ordinai- « res d'une ligne de montagne ;

« 2° Nécessité d'étendre l'influence du Simplon à une zone « française aussi large que possible, non pas seulement à « Paris, mais à nos ports du Nord et à la région Nord-Est ;

« 3° Intérêt d'améliorer sensiblement les communications « directes entre la moitié de la France et la région du Léman, de « façon à développer nos relations de tout ordre avec nos « voisins immédiats. »

Les résultats de cette enquête nous autorisent à conclure que la cause du percement de la Faucille est gagnée devant l'opinion des représentants les plus autorisés des intérêts du pays. C'est au Parlement maintenant qu'il appartient de décider en dernier ressort.

E. Peyralbe.

LA RÉGION DU FLEUVE AMOUR

I

LE FLEUVE AMOUR

Le fleuve Amour était, avant l'ouverture du Transsibérien, la grande route commerciale de la Sibérie orientale. Les géographes russes ont pris l'habitude d'appeler région de l'Amour tout le pays qui s'étend au nord et sur la rive droite du fleuve Amour et qui a une superficie de 450.000 kilomètres carrés. Lorsque la Chilka, après son confluent avec l'Argoune, prend le nom d'Amour, le fleuve sert de frontière à la Mandchourie jusqu'à la rivière Oussouri.

Le fleuve, si l'on remonte jusqu'à la source du Kéroulène, a 4.900 kilomètres de cours. Il se dirige brusquement, après avoir reçu l'Oussouri, vers le nord-est et va se jeter en face de l'île de Sakhaline dans le détroit de Tartarie, non loin de la mer d'Okhost. Les rivières principales qui tombent dans l'Amour sont très longues et très larges. Sur la rive droite, notons la Zéïa, la Bouréïa et l'Amgoune; et sur la rive gauche, venant de Mandchourie, la Soungari et l'Oussouri, plus importantes encore. Le fleuve est remonté jusqu'à Srétensk par d'assez gros bateaux et quelques petits vapeurs vont même jusqu'à Nertchinsk. La navigation, d'ailleurs, y est toujours un peu difficile.

La Chilka, qui est formée de deux rivières, l'Onone et l'Ingoda, coule dans une vallée pittoresque, encaissée entre des montagnes presque toujours à pic. Le fond de la rivière est rempli d'écueils et, quand les eaux sont basses, les bateaux s'arrêtent immobilisés sur des rochers. Lorsque la Chilka prend le nom de fleuve Amour, de nouvelles difficultés commencent : le fleuve est très large, mais les bancs de sable y sont nombreux et forment des bas-fonds où les bateaux s'enfoncent et échouent. J'ai descendu deux fois le fleuve Amour et, chaque fois, j'ai eu de nombreux accidents et j'ai vu, chaque fois aussi, plusieurs bateaux échoués sur les sables ; les capitaines

sont souvent coupables de négligence, mais ils ne doivent pas être rendus responsables de tous les accidents, car les bancs de sable se déplacent et il s'en forme de nouveaux chaque année.

La largeur de l'Amour est très variable : elle n'est jamais inférieure à 400 mètres, mais elle atteint parfois 10 verstes et même davantage. La profondeur du fleuve n'est pas moins variable : elle est souvent de 20 mètres et quelquefois de 60, mais dans les hauts-fonds qui forment çà et là de véritables barrières, elle peut n'être que de 1 m,50, lorsque les eaux sont basses ; on conçoit combien la navigation est dangereuse ; la plupart du temps, un des matelots est immobilisé à l'avant du bateau et sonde le fleuve. La nuit, les bateaux ne marchent généralement pas.

Les principaux hauts-fonds sont les suivants :

1° Dans la Chilka, ceux de :

Oust-Kara (pendant les eaux basses 2 pieds 1/4).
Sobolina (— — 2 3/4).
Anikinsk (— — 2).

2° Dans l'Amour proprement dit :

Mangaléisk (écueils dangereux).
Békétovsk (pendant les eaux basses 4 pieds).
Boussié (sables dangereux).
Embouchure de la Zéïa (sables dangereux)

L'eau croît ou décroît subitement plusieurs fois pendant chaque été dans l'Amour et dans ses affluents. Quelques-uns de ceux-ci sont navigables : la Zéïa, la Soungari et l'Oussouri offrent de bonnes voies à la navigation.

La Zéïa, qui a un cours de 1.100 verstes, une largeur de 250 à 3.000 mètres et une profondeur de 25 mètres quelquefois, arrose des pays très fertiles ; la Soungari prend sa source près de la frontière coréenne, elle arrose la ville de Guirine et devient vite navigable, même pour de gros bateaux ; elle est très large et souvent très profonde, surtout après son confluent avec la Nonni : elle a plus de 2.000 verstes de cours. Les ponts que les Russes ont construits sur la Soungari et la Nonni, pour le chemin de fer transmandchourien, sont des ouvrages d'art de premier ordre.

La navigation commence généralement assez tard ; on le peut voir par le tableau suivant :

Années	Epoques où le fleuve fut libre de glaces	Epoques où le fleuve fut pris par les glaces
1896...	11 avril (24 avril français).	29 octobre (11 novembre français).
1897...	19 avril (2 mai).	5 novembre (18 novembre).
1898...	20 avril (8 mai).	3 novembre (16 novembre).
1899...	18 avril (1er mai).	6 novembre (19 novembre).
1900...	23 avril (6 mai).	12 novembre (26 novembre).
1901...	21 avril (4 mai).	31 octobre (12 novembre).

L'Amour coule parfois aussi très resserré entre des montagnes escarpées : ce sont d'abord les monts Jablonoi ou Stanovoi, qui servent de ligne de partage des eaux entre les bassins de la Léna et de l'Amour et qui forment la frontière des provinces d'Iakoutsk et de l'Amour, puis, avant tout, le Grand Khingane et le Petit Khingane, tous deux coupés par l'Amour. Le premier est, sur la côte russe, moins important que le second ; celui-ci, bien que son altitude moyenne soit peu élevée, atteint quelquefois pourtant jusqu'à 1.800 mètres.

L'État est propriétaire de plusieurs bateaux qui naviguent sur le fleuve, les autres appartiennent à des sociétés privées. Les bateaux à vapeur sont aujourd'hui au nombre de 112 et il y a en outre 122 gros bateaux chalands. Les vapeurs postaux eux-mêmes remorquent, en effet, presque toujours un bateau chargé de marchandises : cette façon de naviguer n'est pas sans danger, car, si le vapeur qui descend le fleuve échoue sur un banc de sable ou sur un rocher, le chaland, entraîné par le courant et par l'élan donné, vient le heurter brusquement et l'abîmer parfois ; c'est là un des accidents qui m'ont été, sur le fleuve Amour, des plus désagréables. Dans mon premier voyage, nous avons brisé notre gouvernail, et dans le second, quelques cabines sur le pont même du bateau.

Pendant l'année 1900, les bateaux ont transporté en descendant le fleuve 93.633 hommes, 1.670.939 pouds[1] de marchandises et 10.082 têtes de bétail, et en remontant 40.681 hommes, 5.384.686 pouds et 592 têtes de bétail.

La navigation sur l'Amour a commencé en 1846. On peut dire que, depuis cette date, le nombre des bateaux des voyageurs et des marchandises a été constamment en augmentant. On annonça que le Transsibérien suivrait le cours de l'Amour, et cette assurance décida les commerçants et les compagnies d'ouvrir des comptoirs et fonder des entreprises industrielles

[1] Seize kilogrammes = un poud.

dans la région. Leurs espérances ont été déçues, car le projet ne fut pas mis à exécution, et l'on trouva à Pétersbourg plus pratique de faire de la seconde partie du Transsibérien un Transmandchourien. La voie commerciale se déplaça, et cette année définitivement, car le grand réseau sibérien étant ouvert, les voyageurs et une partie des marchandises ont suivi la voie ferrée et délaissé la voie fluviale. Les voyageurs qui descendent l'Amour sont beaucoup moins nombreux, et ironie des choses, le fleuve, qui avait manqué d'eau les années précédentes, offrait cette année à la navigation une voie merveilleuse.

Certains ingénieurs cherchent à consoler les armateurs lésés dans leurs intérêts en leur promettant un chemin de fer qui relierait Srétensk à Khabarovsk par Blagovestchensk, mais c'est un projet encore sans consistance, et si la dernière de ces villes doit être prochainement reliée par une voie ferrée au grand réseau sibérien, ce sera par la Mandchourie que le pays de l'Amour communiquera avec le Transsibérien : un chemin de fer sera sans doute construit bientôt entre Tsitsikar et Blagovestchensk.

Le fleuve se jette dans la mer près de la ville de Nikolaïevsk qui, grâce aux pêcheries et aux mines d'or, prend de jour en jour une plus grande importance. Des bateaux d'assez fort tonnage peuvent s'en approcher, mais malheureusement l'hiver vient trop tôt, et pendant de longs mois ce port reste isolé du monde entier. Nikolaïevsk est relié par une ligne de bateaux à Vladivostok et aux ports du Japon, de l'île de Sakhaline et de la presqu'île de Kamtchatka. La navigation sur la mer d'Okhost et dans le détroit de Tartarie n'est possible que quelques mois; encore est-elle toujours dangereuse, car les courants sont nombreux, les tempêtes terribles et les brouillards fréquents.

Ce qui surprend les voyageurs dans tous les pays de l'Amour, ce sont les incendies qui chaque nuit apparaissent à l'horizon. La contrée est très humide et les pluies ruinent les récoltes : le blé pousse en herbe, de loin il paraît beau, mais les épis ne contiennent pas de grains. D'autres fois, les grains sont couverts de petits champignons minuscules : les paysans disent alors que le blé est « ivre », il a trop bu d'eau : un tel blé est toujours refusé par les bestiaux, qui n'y veulent point toucher, et le pain qu'on en tire rend malades ceux qui le mangent; c'est pourquoi, pour dégager le sol de son humidité,

les paysans mettent le feu aux grands roseaux qui couvrent les terres. La végétation du pays est assez riche et diffère absolument de celle de la Sibérie. On trouve dans le pays de l'Amour des espèces nouvelles, spéciales à la région ou semblables à celles qu'on voit ordinairement en Mandchourie : la flore du bassin de l'Amour n'a été d'ailleurs que très insuffisamment étudiée par les spécialistes.

La faune comprend tous les animaux que nous avons nommés dans les articles qui ont précédé celui-ci : dans le pays de l'Amour vivent l'ours, le glouton, l'élan, le cerf musqué, le lynx, le chat sauvage, le loup, la zibeline, la loutre, le putois, l'hermine, le lièvre et l'écureuil, mais on y voit en outre un loup spécial à la région, l'ours du Thibet, le cerf elaphus dont les cornes sont achetées par les Chinois qui les paient fort cher, et le tigre appelé, dans le pays, tigre de l'Oussouri : c'est une bête dont le pelage très épais et à poils longs est très estimé et que Linné appelle *Felis tigris*.

Pour faciliter notre travail, nous le diviserons en deux parties : c'est d'ailleurs la division administrative elle-même que nous adoptons.

La région de l'Amour proprement dit comprend deux provinces, la province de l'Amour et la province Maritime : le chef-lieu de la première est Blagovestchensk, celle de la seconde Vladivostok. Au point de vue politique, les deux provinces sont intimement liées à la Transbaïkalie, car elles forment à elles trois le gouvernement général de l'Amour ; le général-gouverneur réside dans la ville de Khabarovsk, au confluent de l'Oussouri et de l'Amour, dans la province Maritime ; le titulaire de ce haut poste était le général Grodekov, qui vient d'être fait conseiller d'empire et dont le successeur n'est pas encore nommé.

II

LA PROVINCE DE L'AMOUR

La province de l'Amour a une superficie totale de 394.984 verstes carrées : on voit qu'elle est une des moins grandes provinces de l'Asie russe : elle est égale pourtant aux neuf dixièmes de l'Espagne. Le pays de l'Amour d'ailleurs a une étendue à peine inférieure à celles de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Angleterre réunies.

Chaque année la population de la province accroît de 3 à 4 %, elle était de 132.348 en 1901, époque des derniers chiffres publiés. Elle a diminué de 8.282 pendant l'année 1900, qui fut désolée par la guerre ; il y eut un certain nombre de soldats russes qui furent tués au cours de la triste campagne de Chine, et plusieurs milliers de Chinois furent massacrés sur l'ordre du gouverneur. Il est bon d'ailleurs de ne pas trop insister ici sur ces massacres qui furent à la fois un affreux assassinat et une impardonnable violation du droit des gens. Tous les Chinois, tranquilles et pacifiques, qui habitaient Blagovestchensk, furent enfermés dans la prison de la ville ; puis conduits par des soldats armés, ils furent invités à passer le fleuve à la nage. L'Amour, à cet endroit, a près d'une verste de large ; plus de quatre mille Chinois furent noyés, ceux qui savaient nager ne purent, à quelques exceptions près, se sauver, car les Chinois de l'autre rive, croyant que l'armée russe voulait tenter un débarquement, tiraient sur leurs compatriotes qu'ils prenaient pour des ennemis. Ce ne fut pas seulement le seul massacre, et des officiers qui commandaient des détachements dans des villages situés sur le fleuve recevaient des dépêches ainsi conçues :

« Les Chinois dans la rivière. »

L'un d'eux télégraphiait qu'il n'avait pas de bateau pour conduire les Chinois sur l'autre rive, qu'il ne comprenait pas bien la dépêche. Le gouverneur lui fit répondre :

« Vous devez comprendre. »

Le gouverneur de la province n'a été changé que récemment, et sa cruauté ne semble pas avoir été punie. Quoi qu'il en soit, l'affaire de Blagoveschensk sera une vilaine page dans l'histoire de la Russie et les Chinois eux-mêmes, pendant les événements qui ont précédé et accompagné la dernière campagne de Chine, n'ont rien fait qui soit plus cruel et de plus monstrueux.

La population était répartie de la façon suivante en 1901 :

	Hommes	Femmes	Total
Ville de Blagovestchensk.....	21.227	12.911	34.188
Villages des paysans.....	25.207	23.813	44.020
Villages des Kozaks..... ..	13.002	12.214	25.216
Employés des mines d'or.....	17.559	3.365	20.924
Aborigènes nomades.....		environ	3.000
	77.046	52.303	132.348

et au point de vue des religions :

Orthodoxes	92.586
Raskolniki (sectes russes)	23.772
Catholiques	515
Protestants	93
Juifs	152
Mahométans	874
Chamanistes	14.356
	132.348

Kozaks. — Parmi les Russes nous trouvons 25.216 Kozaks qui habitent en famille dans des villages ou « stanitsy » situés sur le fleuve. La rive gauche de l'Amour, sur une largeur de 25 verstes, est en effet propriété de l'armée kozake depuis le village de Pakrovski jusqu'à celui de Zabielovski. Chaque homme appartient à l'armée depuis dix-sept jusqu'à cinquante-six ans. Les habitants des « stanitsy » s'occupent de culture, de chasse et de pêche, et ce sont eux qui tiennent les relais de poste.

Voici la répartition des Kozaks en allant de l'Ouest à l'Est :

Districts	Villages et stations	Maisons	Habitants
Ignachinski	8	175	1.345
Albazinski	7	237	1.603
Tchernaïevski	9	142	1.067
Koumarski	14	322	2.907
Ekaterinski	6	242	2.164
Poïarkovski	7	437	3.444
Innokentievski	10	244	2.145
Raddé	6	148	1.157
Iékaterino-Nikolski	10	576	4.476
Mikhaïlo-Semionovski	15	624	4.908
	92	3.147	25.216

Parmi les noms des « stanitsy », on remarque celui de Raddé ; ce nom a été donné au village en souvenir des travaux scientifiques du célèbre savant que l'on connaît bien à Paris. M. Raddé, qui est le directeur du musée de Tiflis, organisa à Paris la section du Caucase à l'Exposition de 1900.

Les deux derniers « stanitsy », Iékaterino-Nikolski et Mikhaïlo-Semionovski, sont deux gros et riches villages que j'ai visités l'an dernier et qui se développent bien rapidement.

Paysans émigrés. — Ils forment huit volostes sur les bords de la rivière Zéïa :

Volostes	Villages	Maisons	Ames
Ivanovski	10	943	7.321
Guilchinski	12	831	8.910
Zavitinski	25	946	8.074
Pestchano-Ozerski	5	481	3.711
Krasnoïarski	10	337	2.731
Bielski	17	1.211	8.800
Tomski	15	597	4.595
Amourski-Zeiski	18	651	4.878

Les paysans sont venus, les uns de Petite-Russie, les autres de Grande-Russie, et chacun d'eux garde les habitudes et le caractère propres à la province dont il est originaire.

Villes. — Au recensement de 1897, il y avait à Blagovestchensk 32.834 habitants : en 1900 elle en comprenait 38.593. Si en 1901 la population n'est plus que de 34.188, c'est qu'il faut en déduire le nombre des Chinois qui y furent massacrés. Il est vrai de dire que, dans l'année 1901, un certain nombre de Chinois, oubliant les mauvais jours, sont venus prendre la place des anciens.

Mines. — Les mines sont réparties en trois groupes :

1° Verkné-Amourski	11.244 âmes.
2° Bouréinski	7.708 —
3° Khinganski	1.972 —
	20.924 âmes.

Coréens. — Non loin d'Ekaterino-Nikolski vivent 1.341 Coréens, qui ont fondé des fermes ; ils sont chrétiens orthodoxes, mais ils ont gardé leurs habitudes, leur langue et ils cultivent la terre à leur façon.

Chinois. — Il y a encore environ 9.000 Chinois dans la province ; ils étaient 15.000 avant les massacres.

Aborigènes. — Ils forment cinq groupes : les Toungouses, les Manègres, les Birars et les Orotchones et les Goldes.

Une partie d'entre eux sont inscrits comme chrétiens dans les registres des statistiques : il est vrai qu'ils ont été baptisés par force ou par surprise, sans qu'ils aient jamais rien compris à ce qui leur arrivait. Tel pope a baptisé souvent deux fois le même individu et l'a inscrit sous des noms différents pour toucher deux fois la récompense accordée par l'usage. J'affirme,

après avoir vécu avec la plupart des indigènes, que pas un peut-être n'est de bonne foi converti et que nul ne comprend rien à sa religion nouvelle. Les popes russes sont loin de faire œuvre sympathique chez les indigènes de Sibérie ; ils sont d'ailleurs pour la plupart ignorants, grossiers et souvent ivrognes.

Les aborigènes sont de religion chamaniste. Ils divinisent souvent les forces de la nature qu'ils ne peuvent ni expliquer ni comprendre. Leur prêtre, le chamane, est à la fois magicien, diseur de bonne aventure et médecin. Leur occupation est la pêche en été, saison pendant laquelle ils font des provisions pour l'hiver. Quand le froid vient, ils vont chasser dans les forêts que seuls ils ont explorées, les ours, les zibelines, les renards, dont ils vendent les fourrures pendant les foires locales. Ils habitent des huttes enfumées, sont habillés de peaux de bêtes et vivent comme des animaux et dans la plus affreuse saleté.

On trouve dans la province des Toungouses le long de beaucoup de rivières, les Birars campent près de Raddé et les Manègres sur la rive droite de l'Amour et sur les bords de la Zéïa. Les Goldes sont peut-être les moins sauvages parmi les indigènes de l'Amour ; quelques-uns ont des maisons, mais ce sont là des exceptions, et la vie d'un Golde ne diffère pas de celle d'un Toungouse ou d'un Orotchone.

*
* *

Culture des terres. — Les émigrants, en général, défrichent une petite partie des terres qui leur sont concédées ; ils ensemencent chaque année la partie défrichée, jusqu'à ce que la terre soit épuisée, contrairement aux Coréens de la province, qui cultivent toujours la même terre avec acharnement, la retournant et la labourant profondément. On sème surtout le froment, le seigle, l'orge, le sarrasin, le chanvre, le lin, le maïs et le millet. Comme on l'a lu plus haut, un cinquième des terres seulement est cultivable, et l'humidité détruit trop souvent les moissons : comme presque partout en Sibérie, les récoltes des paysans des sectes dissidentes sont les plus belles. Depuis 1890, le nombre des terres cultivées a augmenté d'année en année presque régulièrement, comme le prouve le tableau suivant :

Années	Dessiatines[1] ensemencées	Pouds de grains semés	Pouds de grains récoltés
1890...	4.684	446.848	2.895.845
1891...	0.751	567.061	3.802.520
1892....	663	576.641	3.695.260
1893.....	?	539.925	2.435.369
1894.....	?	583.324	3.147.350
1895.....	51.595	601.139	3.217.389
1896.....	49.506	536.182	3.271.776
1897.....	58.985	700.796	2.982.796
1898.....	56.965	648.314	4.923.745
1889.....	131.511	808.676	6.659.151
1900.....	140.000	1.015.884	6.723.914

Les paysans cultivent aujourd'hui des jardins où poussent des pommes de terre, des choux, des concombres, des radis, des betteraves, des oignons, des carottes, des navets, des pois et des haricots, mais la culture des plantes potagères est, somme toute, peu importante dans la province.

Élevage. — Les pâturages étant très rares, l'élevage est peu développé dans le pays de l'Amour, et le prix des bêtes est souvent cinq ou six fois plus élevé que dans la région du lac Baïkal, huit ou neuf fois plus élevé que dans les provinces de Tomsk ou d'Akmolinsk.

Un cheval de Tomsk vaut, dans la province de l'Amour, de 250 à 500 francs, un cheval de Transbaïkalie de 140 à 300, un cheval de Mandchourie de 100 à 250, un bœuf de 125 à 200, un cochon de 30 à 40 francs. En 1900, il y avait dans la province 126.221 têtes de bétail, dont :

Chevaux.....	53.852
Gros bétail.....	45.206
Cochons.....	20.803
Brebis et moutons.....	4.986
Chameaux.....	354
Rennes d'attelage.....	860
Chèvres.....	118
Anes et mulets.....	42

Ce sont les paysans qui ont le plus de bétail : mais si l'on fait la répartition par maisons, l'avantage reste aux Kozaks. Ceux-ci ont par maison une moyenne de 6,11 chevaux et 5,54 de bétail, et les paysans 4,76 chevaux et 4,17 têtes de bétail.

Les maladies les plus graves, morve ou peste, sont souvent apportées de Mandchourie et détruisent les troupeaux des Kozaks et des paysans.

Les Russes se sont adonnés aussi à l'élève des abeilles ; il y a aujourd'hui 600 ruches qui donnent 200 pouds de miel.

*
* *

INDUSTRIES

Industries forestières. — Les richesses forestières de la région sont très grandes, et l'État possède dans les provinces plus de 30 millions d'hectares de forêts. L'administration ne saurait trop lutter contre les incendies formidables qui, chaque année, détruisent des forêts entières, allumés parfois par la malveillance et le plus souvent par la négligence d'un voyageur, qui prépara son dîner dans la forêt, ou d'un fumeur qui jeta dans les broussailles sa cigarette encore allumée. Les arbres qu'on rencontre le plus souvent dans la région sont : le pin, le sapin, le pectiné, le mélèze, le bouleau, le tremble, tous nombreux en Sibérie, et quelques autres qui n'existent pas dans les bassins de l'Ob, de l'Iénisséi et de la Léna : le cèdre de Mandchourie, le pin ajanéen, l'if, l'érable, représenté par quatre espèces différentes, et le tilleul, dans lesquels sont établies souvent les ruches d'abeilles élevées par les paysans.

Les industries forestières atteignent chaque an un chiffre d'affaires qui est à peu près d'un million de francs. Elles transportent dans les grandes villes de l'Amour des bois de chauffage et de construction, elles distillent le goudron et le charbon, etc.

La pêche et la chasse. — L'Amour et ses affluents sont très poissonneux ; les Kozaks sont, on le sait, de grands pêcheurs, et j'ai déjà noté que les indigènes font tout l'été des provisions de poissons pour l'hiver. La pêche rapporte chaque année un bénéfice de plus de 200.000 roubles, à ceux qui s'en occupent. Le plus grand poisson est la biélouga, grand esturgeon dont le poids atteint parfois 300 kilogrammes. Les autres poissons qui vivent dans le fleuve Amour sont : l'éperlan, la lotte, la carpe, le carassin, la thymalle et plusieurs espèces de saumons : ces derniers sont très nombreux, et un poud de saumon (16 kilogrammes) vaut sur le marché de Blagovestchensk de 1 à 3 roubles.

La chasse plus encore que la pêche occupe les aborigènes nomades. La chasse est défendue pour presque tous les animaux du 15 mars (style russe) au 1er mai, mais la défense pour la chasse à la zibeline va du 15 avril au 15 octobre. Il est difficile de dire le nombre des animaux tués, mais il est vendu chaque année environ 100.000 roubles de fourrures; le tiers de cette somme revient aux Russes, et deux tiers aux populations indigènes.

Mines d'or et richesses minérales. — La région de l'Amour est la plus riche en or de la Sibérie, après celle d'Iakoutsk. On peut répartir les mines d'or en quatre régions :

1° Le long des rivières Djalinda et Oldoï ;

2° Région de la Zéïa ;

3° Région de la Bouréia ;

4° Région du Khingane.

Voici le tableau de l'industrie de l'or. Je rappelle que le poud égale 16 kilogrammes, la livre 0 kilog. 410, le zolotnik 4.266 grammes, la dola 1/96 de zolotnik.

ANNÉES	NOMBRE DES MINES EXPLOITÉES	NOMBRE DES OUVRIERS	QUANTITÉ D'OR				SOMME OBTENUE EN ROUBLES
			pouds	livres	zolotniki		
1890.....	44	3.567	486	10	25	6	9.723.000
1891.....	45	4.247	426	31	33	82	7.682.108
1892.....	54	4.362	418	3	40	77	7.525.738
1893.....	77	6.654	431	31	20	59	6.908.486
1894.....	100	7.215	410	7	11	13½	6.371.104
1895.....	140	12.982	433	1	72	94	8.000.000
1896.....	134	13.218	408	39	3	13	7.500.000
1897.....	150	13.005	383	5	75	37	6.140.000
1898.....	156	10.127	356	25	7	65	5.820.153
1899.....	177	9.000	370	15	91	87	7.111.660
1900.....	206	11.755	500	25	78	2	8.000.000
			4.625	34	76	55½	

Si l'on ajoute à cette somme l'or qui échappe à l'enregistrement et au Trésor, la quantité d'or extrait en 1900 atteindra sans doute 10 millions.

Si nous voulons avoir la somme exacte d'or extrait depuis 1868, époque où l'on établit pour la première fois une statistique, nous voyons :

Années	Sables lavés	Poids de l'or obtenu
De 1868 à 1874	155.389.554 pouds	958 pouds
De 1875 à 1879	270.012.404 —	920 —
De 1880 à 1884	373.821.364 —	1.327 —
De 1885 à 1889	369.749.050 —	1.922 —
		5.127 pouds

De telle façon, nous constatons qu'en une période de 33 ans, on a extrait officiellement des mines du pays de l'Amour 9.753 pouds d'or.

Les ouvriers, qui, chaque année, consomment 250.000 pouds de céréales, appartiennent pour la plupart à la classe des forçats libérés. Ils travaillent le moins possible, et les crimes, vols, délits, assassinats, sont nombreux dans les placers de l'Amour.

Industries proprement dites et fabriques. — Cette rubrique ne comprend encore que quelques fabriques, dont l'importance n'est pas très grande ; presque toutes sont établies dans la ville principale, c'est-à-dire à Blagovestchensk. Il y avait, en 1900, 85 fabriques :

Fabrique d'eau-de-vie de grains.....	1
Fabriques de bière.....	4
Fabriques d'objets de fer et cuivre.....	2
Tanneries.....	7
Fabriques de briques.....	21
Fabrique de cordes.....	1
Savonneries.....	2
Scieries.....	4
Eaux minérales.....	3
Typographies.....	5
Moulins à vapeur	24
Verrerie.....	1
Huilerie.....	1
Divers.....	9

Il y a en outre 81 moulins à eau et 12 moulins à vent.

Ces fabriques et industries font environ 961.180 roubles d'affaires et elles emploient 936 ouvriers. Ce chiffre d'affaires pour l'année 1900 est inférieur à celui des années précédentes, mais la guerre est la cause de cette décadence, qui n'est qu'accidentelle et momentanée.

Commerce. — Etant donné les richesses minières et autres de la province, le commerce de la province devrait être supé-

rieur à ce qu'il est présentement. Le commerce se fait avec les provinces voisines, avec la Russie d'Europe et avec la Mandchourie. Il y a dans la ville de Blagovestchensk 24 grandes firmes et 150 magasins d'importance moindre. Les points principaux pour le commerce sont, après le chef-lieu de la province, Albazinski, Tchernaïevski, Iékaterino-Nikolski, Mikhaïlo-Semionovski.

La province reçoit de Mandchourie du blé et du bétail; voici les chiffres des dernières années :

Furent achetés en Mandchourie :

Années	Pouds de blé	Prix payé en roubles
1895.....	216.643	219.046
1896.....	179.500	272.650
1897.....	305.526	483.945
1898.....	239.675	394.831
1899.....	137.397	179.646

Je ne donne pas ici les chiffres de 1900, car ils n'ont pas grande signification au moment où la guerre rendait difficiles les transactions entre la Mandchourie et le pays sibérien.

La Mandchourie livre au pays de l'Amour du bétail qui fut payé, en 1895, 900.000 roubles, en 1896, 975.000 roubles, en 1897, 1.363.260 roubles, en 1898, 1.170.960, et en 1899, 1.192.950.

*
* *

Instruction publique. — Le 1er janvier 1902, il y avait dans la province 128 établissements scolaires, dont 25 à Blagovestchensk, 35 dans les « stanitsy » des Kozaks, 47 écoles paroissiales et 18 écoles primaires dans les villages des paysans, 3 dans les cercles miniers. Il y avait en outre 4 établissements d'enseignement secondaire. Beaucoup de parents n'envoient pas leurs enfants à l'école, puisque l'on ne comptait dans la province que 8.083 élèves des deux sexes, ainsi répartis :

Séminaire.....	53 élèves.
Ecole religieuse annexée au séminaire.....	119 —
Autre école annexée au séminaire.....	42 —
Gymnase de garçons.....	501 —
Gymnase de filles.....	430 —
Ecole épiscopale (filles).....	17 —
A reporter.....	1162 élèves.

Report.....	1162	élèves.
Ecole de la ville (3 classes).....	178	—
Ecole de la ville (4 classes).....	528	—
Ecole professionnelle.....	60	—
Diverses.....	702	—
35 écoles kozakes.....	1.495	—
21 écoles de paysans et des cercles miniers.	1.374	—
53 écoles paroissiales.....	2.539	—
TOTAL.....	8.038	élèves.

Il y a quelques petites bibliothèques ; la bibliothèque principale est celle de la ville de Blagovestchensk, qui comprend 4.500 livres et 12.000 tomes. Dans la bibliothèque populaire, où l'on prête gratuitement au public 2.304 livres, le nombre de prêts fut, en 1900, d'environ 30.000.

Il existe enfin dans la ville un musée, peu important d'ailleurs ; l'argent manque pour l'enrichir, et pourtant on pourrait en faire un très remarquable musée local; dans les provinces voisines, à Tchita, à Vladivostok et surtout à Khabarovsk, les musées sont beaucoup plus complets.

Le musée de Blagovestchensk, à la fin de 1901, comprenait des collections de la faune, de la flore, de la géologie, de l'archéologie et de l'ethnographie locales. Le nombre des exemplaires ou échantillons exposés ne dépasse pas 1.000.

*
* *

En résumé, la province de l'Amour est une province de grand avenir, mais d'avenir encore lointain. Il faut se défier des comptes rendus tendancieux qu'on a publiés à son sujet. Après avoir cru que la province resterait toujours fermée à la civilisation, les Russes ont exagéré ses richesses, qui sont réelles, mais difficilement exploitables : il n'existe pas de routes pour faciliter la colonisation, et le Transmandchourien, qui va attirer à lui le commerce de l'Amour, retardera le développement économique de la province. La grande route commerciale d'Extrême-Orient, quoi qu'on en dise, ne suit plus le cours du fleuve Amour : les Français qui avaient fondé à Blagovestchensk un hôtel et des magasins et qui pouvaient avoir des comptoirs importants, car l'argent ne leur manquait pas, l'ont bien compris. MM. Mangini et Gay, en effet, qui avaient été les

compagnons de l'explorateur Chaffanjon dans son grand voyage à travers l'Asie (voyage dont les frais furent faits par la famille Mangini), s'étaient établis à Blagovestchensk : M. Mangini, qui était jeune et entreprenant, jeta les bases d'une grande entreprise et sa fortune lui permettait de risquer les capitaux nécessaires pour réussir en Sibérie. Il regretta bientôt de n'avoir pas préféré Vladivostok à Blagovestchensk; qu'aurait-il fait par la suite? Il est difficile de le prévoir : venu en France, pendant l'exploitation, il mourut tristement d'un accident d'automobile. Son hôtel vient d'être vendu et il ne reste plus guère de Français dans la ville où il sut si bien représenter son pays.

C'est en effet à Vladivostok que nos commerçants et industriels devront s'établir aujourd'hui, c'est là qu'il faut lutter. Il y a bien encore à Blagovestchensk des maisons étrangères, mais elles sont pour la plupart des succursales de comptoirs principaux établis à Vladivostok.

La province Maritime se développe, en effet, beaucoup plus rapidement que celle de l'Amour ; son avenir semble autrement brillant, et nos lecteurs en pourront juger en parcourant la deuxième partie de mon travail.

PAUL LABBÉ.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La nouvelle Commission du budget; le budget des Colonies; le budget des Affaires étrangères.* — La Chambre des députés vient d'élire sa commission du budget pour l'exercice 1903. La nouvelle commission a, suivant l'usage, procédé aussitôt à la désignation de ses rapporteurs. Ont été notamment nommés rapporteurs : pour le budget des Colonies, M. Bienvenu-Martin ; pour le budget des Affaires étrangères, M. Dubief; pour le budget des Protectorats, M. Flandin; pour le budget de l'Algérie, M. Berthet.

Le projet de budget des Colonies est l'un des rares sur lesquels il ait été, cette année, consenti des réductions. Il présente, par rapport à celui de 1902, une diminution de 3.213.713 francs et ne s'élève plus de la sorte qu'à 112.546.832 francs.

A la suite d'un minutieux examen des budgets locaux des colonies, il a paru possible d'opérer sur les subventions allouées par la métropole un certain nombre de réductions, dont la portion la plus considérable se rapporte à Madagascar. On a pensé que la participation de la métropole aux dépenses du service local pouvait cesser complètement à partir de 1903, et on réalise ainsi une économie de 700.000 francs. La situation prospère du budget local de la Guyane a permis aussi de réaliser, sur la subvention accordée par l'État, une réduction de 65.000 francs; 40.000 francs sont économisés sur la subvention de la Réunion, etc.

On sait quelle place considérable les dépenses militaires occupent dans le budget des Colonies; aussi est-ce sur elles qu'on a songé à faire des économies. Parmi elles, on peut citer la suppression des indemnités de marche allouées aux divers corps militaires de Madagascar; « en raison de la pacification à peu près complète de l'île, ces dépenses ne se justifiaient plus », dit l'exposé des motifs. Un remaniement du programme des travaux de défense des colonies a permis une réduction de 2 millions. Enfin une réduction de 375.000 francs est la conséquence de la mise à l'entreprise

privée des transports de matériel, effectués jusqu'à ce jour par la compagnie des porteurs supprimée à Madagascar.

Parmi les augmentations, nous mentionnerons seulement celle qui porte de 500.000 à 700.000 francs la subvention au budget local du Congo, car les économies faites les années précédentes sur ce budget ont eu pour conséquence les troubles de l'Ogoué et de la Sangha.

Pour les dépenses militaires, il y a un certain nombre d'augmentations en ce qui concerne les stocks d'effets d'habillement, tant dans certaines colonies que dans la métropole.

Le budget des Affaires étrangères comporte, cette année, la création de postes diplomatiques et consulaires nouveaux en Extrême Orient, en Asie Mineure et en Éthiopie. De plus, les modifications récentes apportées au régime politique de l'île de Cuba ont nécessité l'installation d'une légation près de la République cubaine.

En Chine, un vice-consulat serait créé à Swatow : cette création a été recommandée par notre ministre à Pékin et le consul de France à Canton.

Un vice-consulat serait créé à Addis-Harrar, où l'Angleterre est déjà représentée depuis deux ans.

En Turquie d'Asie, un vice-consulat serait créé à Van et le vice-consulat de Bagdad serait transformé en consulat. Notre ambassadeur à Constantinople, M. Constans, a demandé à différentes reprises la création de plusieurs vice-consulats en Asie Mineure ; c'est pourquoi le ministre des Affaires étrangères décide l'envoi d'un vice-consul à Van, où la Russie et l'Angleterre ont déjà des représentants. Quant à l'érection en consulat du vice-consulat de Bagdad, elle est motivée par l'importance que cette ville est appelée à prendre en raison de la construction du chemin de fer reliant la Méditerranée au golfe Persique. L'Angleterre, la Russie et la Perse nous ont d'ailleurs devancés : ces puissances ont à Bagdad des consuls généraux ; l'Allemagne et l'Autriche y sont représentées par des consuls ; et l'Italie a manifesté l'intention d'y envoyer un agent de ce grade.

Enfin, à Cuba, une légation de France auprès de la République cubaine va être installée à la Havane.

Lors de la substitution, dans l'île de Cuba, d'un gouvernement républicain indépendant au régime américain sous lequel se trouvait l'île depuis le traité de Paris, le gouvernement des États-Unis demanda au Congrès les crédits nécessaires pour établir des relations diplomatiques avec la nouvelle République. L'exemple fut suivi par les puissances européennes et la France désigna, en juin dernier, un ministre plénipotentiaire pour aller installer à la Havane la légation française. Notre représentant prit aussitôt possession de son poste. Mais le ministre des Affaires étrangères se propose de placer auprès de lui un secrétaire d'ambassade qui ne se bornerait pas à

collaborer avec lui, mais qui pourrait être appelé à gérer, lors des congés des titulaires, nos légations en Haïti et dans l'Amérique Centrale.

Il y a lieu d'ajouter que la nouvelle légation remplacerait le consulat général de France à la Havane, lequel serait supprimé.

Toutes ces créations de postes exigeant des dépenses nouvelles qui s'élèvent au total de 90.000 francs — défalcation faite de l'économie résultant de la suppression du consulat général de la Havane, — le Parlement sera appelé à se prononcer sur leur utilité au cours de la discussion du budget.

— *Réorganisation des conseils de défense aux colonies.* — On sait que, dans nos possessions d'outre-mer (Madagascar excepté), il existe actuellement, en vertu d'ordonnances et de décrets édictés successivement depuis 1825, un conseil de défense dont la composition varie avec chacune d'elles, et qui avait été créé surtout en vue d'opérations militaires exécutées dans l'intérieur.

Dans le but de réorganiser ce conseil de défense sur des bases analogues à celles du comité consultatif des colonies qui a été institué par décret du 29 juillet 1902, le ministre des Colonies vient de faire signer un décret inséré au *Journal officiel* du 3 novembre.

Aux termes de ce décret, il est créé dans chaque colonie un conseil de défense qui est chargé : d'une part, d'étudier les questions d'organisation militaire et défensive de la colonie qui lui sont transmises, pour examen, par le ministre des Colonies, ou sur lesquelles le gouverneur demande à être éclairé ; d'autre part, d'émettre un avis, lorsque le gouverneur le lui demande, sur les mesures que celui-ci juge utile de prendre d'urgence et sans attendre l'assentiment du ministre.

Le conseil de défense est composé comme suit :

Le gouverneur général, le gouverneur, ou son intérimaire, président ; le commandant supérieur des troupes, vice-président ; l'officier général ou supérieur le plus élevé en grade après le commandant supérieur, commandant des troupes d'infanterie, membre ; l'officier général ou supérieur commandant l'artillerie, membre ; le chef d'état-major ou l'officier supérieur adjoint au commandant supérieur, membre.

Les fonctions de secrétaire seront remplies par le chef d'état-major, ou à son défaut par l'un ou l'autre des deux autres membres.

Le conseil est obligatoirement assisté, pour les questions d'ordre spécial et suivant le cas :

Du représentant, civil ou militaire, du gouverneur sur le territoire duquel portent les délibérations du conseil ; du commandant de la défense du point d'appui de la flotte ; du commandant de la marine : du directeur du service administratif ; du directeur du service de santé ; du directeur

des travaux publics; du trésorier payeur, qui ont voix délibérative au sein du comité.

La réorganisation des conseils de défense aux colonies est complétée par un décret qui crée au ministère des Colonies un service de contrôle des travaux de défense et des services techniques de l'artillerie aux colonies.

Aux termes de ce décret, ce service est assuré par le général de division des troupes coloniales, provenant de l'artillerie coloniale, membre du comité consultatif de défense des colonies, qui prend le titre d'inspecteur général permanent des travaux de défense et des services techniques de l'artillerie aux colonies.

Les projets de détail, établis aux colonies par les services compétents pour l'exécution du programme d'ensemble relatif à l'organisation défensive des colonies, programme élaboré par le comité consultatif de défense, approuvé par le ministre des Colonies et communiqué aux ministres de la Guerre et de la Marine, sont soumis à l'examen et au contrôle de l'inspecteur général permanent avant d'être présentés à la signature du ministre.

L'inspecteur général permanent peut prendre l'initiative des mesures qui lui paraissent propres à améliorer les conditions de la défense; il adresse, dans ce cas, ses propositions au ministre. Il peut être aussi appelé à formuler son avis sur toutes les mesures à prendre en vue de l'exécution du plan de défense.

Enfin, le ministre des Colonies pourra, s'il le juge utile et après entente avec les ministres de la Guerre ou de la Marine, envoyer en mission spéciale un ou plusieurs des officiers généraux visés ci-dessus, en vue, soit de contrôler l'exécution des travaux militaires, soit d'inspecter les établissements militaires, les ouvrages armés et les approvisionnements, soit d'examiner sur place toutes les questions techniques sur lesquelles il voudra être spécialement renseigné.

Angleterre. — *Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Angleterre.* — L'empereur Guillaume II, qui n'était pas allé en Angleterre depuis la mort de la reine Victoria, vient de se rendre à Londres à l'occasion du 61e anniversaire du roi Édouard VII. L'Empereur ne s'est fait accompagner, dans son voyage, par aucun ministre, ce qui contribue certainement à accentuer le caractère privé de cette démarche personnelle. Il est certain, cependant, que les relations de bonne amitié que les deux souverains entretiennent l'un avec l'autre ne sauraient manquer d'avoir quelque influence sur la politique générale de leurs deux empires, et qu'elles prouvent, en tout cas, un désir évident de résoudre amicalement les questions irritantes qui pourraient séparer leurs gouvernements.

La presse anglaise a fait à la personne de Guillaume II un accueil généralement sympathique ; mais elle a pris soin, aussi, de bien marquer que si le petit-fils de la reine Victoria était reçu avec sympathie à Londres, cette sympathie n'allait pas jusqu'à faire oublier les griefs que l'empire britannique pouvait entretenir contre l'empire allemand, et à ce propos les journaux anglais n'ont pas manqué de rappeler avec amertume la longue suite de ces griefs. De même, en Allemagne, les journaux se sont félicités pour la plupart de l'accueil cordial fait à leur Empereur, sans toutefois se départir de leur attitude généralement hostile à l'influence britannique.

Tout cela, en somme, n'apprend pas grand'chose de nouveau. Il y a longtemps que l'on connaît les dissentiments profonds qui séparent les deux nations dans l'application de leur politique étrangère et coloniale ; il y a longtemps aussi que l'on sait que la cordialité des liens de famille, renoués par la volonté raisonnée de l'empereur Guillaume II, est pour le moment, et tant qu'elle durera, le plus sûr garant d'une solution amiable et pacifique de tous ces différends.

Italie. — *Le conflit italo-turc dans la mer Rouge.* — Un différend assez sérieux s'est élevé dernièrement entre la Trquie et l'Italie, et a même manqué d'entraîner de sérieuses complications. Toutefois, on annonce aujourd'hui que l'incident est clos et qu'une entente complète est intervenue entre l'Italie et la Porte. Si cela est exact, on ne peut que s'en féliciter, d'autant qu'en cette affaire le gouvernement italien semblait bien chercher l'occasion d'une méchante querelle pour satisfaire ailleurs quelque ambitieux projet.

On se rappelle les faits : le commandant italien Arnone avait été envoyé avec trois navires à Middy pour débarrasser, disait-on, l'Yémen des pirates qui infestent ces parages. Le commandant infligea en effet une sanglante défaite aux pirates, sans beaucoup de peine d'ailleurs, car la lutte ne dura que quelques instants, et les Italiens n'eurent que deux tués, dont un marin indigène. Cependant, à la suite de cette facile victoire, le commandant Arnone réclama aux autorités de Middy la remise immédiate des pirates qui s'étaient enfuis dans la campagne, et aussi une indemnité de 15.000 francs pour ses deux tués. Puis, comme les autorités demandaient des délais pour satisfaire à ces exigences, le commandant bombarda la place. L'affaire ainsi commencée se continua en pourparlers diplomatiques entre les deux gouvernements, italien et ottoman, et l'on eut alors l'impression que le gouvernement italien ne désirait pas outre mesure une solution amiable de l'incident. D'autre part, comme les journaux italiens saisissaient cette occasion pour reparler avec insistance de la question de la Tripolitaine, on put penser un moment que l'Italie ne cherchait que l'opportunité de se saisir d'un

gage territorial, dont la possession est si ardemment convoitée par nombre de ses politiciens. Quoi qu'il en soit, comme nous le disions en commençant, l'affaire serait maintenant réglée pacifiquement, et la question de la Tripolitaine se trouve ainsi une fois encore ajournée. Voici, d'après les dépêches officielles de Rome, quelles seraient les bases de l'accord conclu entre l'Italie et la Turquie :

Tous les samboucs de pirates bloqués aux environs de Middy seront détruits ou livrés au commandant Arnone.

Les autorités turques puniront d'une manière exemplaire les pirates sujets de la Turquie. La Porte remettra à Massaouah, dans un délai de deux mois, les pirates sujets de l'Érythrée désignés par le commandant Arnone, et elle s'engage à réprimer à l'avenir la piraterie avec la plus grande énergie.

Une indemnité de 15.000 francs sera payée aux familles des deux marins tués à Middy et une autre de 19.600 thalers en faveur des sujets de l'Érythrée qui ont antérieurement subi des dommages.

Les samboucs de l'Érythrée auront à l'avenir le même traitement que les navires étrangers les plus favorisés.

II. — ASIE.

Tonkin. — *Les relations postales avec la France*. — Les journaux du Tonkin, apportés par le dernier courrier, se félicitent de l'amélioration qu'ont reçue les relations postales entre le Tonkin et la métropole. Il fut un temps où l'on n'avait un courrier que tous les quinze jours. Puis les courriers sont devenus hebdomadaires; maintenant, on en aura six par mois, au lieu de quatre.

L'administration des Postes et télégraphes a en effet décidé, depuis le 5 août dernier, qu'elle acheminerait également les correspondances de France par voie allemande, les voies françaises et anglaises continuant, bien entendu, à être employées.

Pour pouvoir mettre les sacs postaux dans la malle allemande, qui part de Gênes, l'administration des Postes expédie de Paris, depuis le 4 août, tous les mardis, ses dépêches dans le port italien. Elles sont ainsi transportées jusqu'à Hong-kong, d'où elles sont chargées pour Haïphong sur le premier navire en partance. Elles doivent normalement arriver le samedi ou le dimanche, suivant le départ de Hong-kong. Ce qui revient à dire que, parties le mardi, c'est-à-dire quatre jours avant le courrier par voie française ou anglaise, elles parviennent au Tonkin, s'il y a un bateau quittant Hong-kong, quarante-huit heures avant le courrier de France, puisque ce dernier est généralement distribué le mardi à Haïphong.

Le premier service, dit le *Courrier de Haïphong*, a été commencé le mardi 4 août, départ de Paris. Nous n'avons pas pu nous apercevoir de ce

premier envoi, parce que la malle allemande a eu en route une avarie, ce qui l'a forcée de donner ses dépêches à la malle française, qui l'avait rattrapée. Mais, à l'avenir, nous aurons six courriers de France par mois, grâce à ce nouveau service.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *La situation au Maroc.* — La situation semble s'aggraver de jour en jour au Maroc, jusqu'à inspirer de graves inquiétudes dans les milieux politiques.

En réalité, l'empire marocain est, à l'heure actuelle, en proie à deux révoltes, celle de Tétuan et celle causée par les menées de Mouley-Mohammed-el-Roguis ; enfin, d'après nos renseignements personnels, cet empire est menacé d'une troisième révolte. En effet, depuis quelque temps, le Tafilet, obéissant à l'influence de Bou-Amama devenue prépondérante, est un centre d'agitation notoire, et tout y est prêt pour la lutte à soutenir contre l'autorité du Makhzen.

Le dernier numéro du *Réveil du Maroc*, journal français publié à Tanger, donne sur la situation de l'empire des détails qu'il est bon d'enregistrer :

Semaine féconde en nouvelles sensationnelles, écrit ce journal, qui défraient les conversations de tous les cafés indigènes où discutent du matin au soir, avec une ardeur inusitée, des groupes de musulmans accroupis sur des nattes. Les dernières informations de l'intérieur ne sont pas, en effet, banales. Un chérif se prétendant inspiré par Dieu pour relever le culte de l'Islam a réussi — grâce à la recrudescence de fanatisme qu'a provoqué dernièrement l'enlèvement du sanctuaire de Mouley-Driss, où il s'était réfugié, de l'assassin du missionnaire anglais — à rallier autour de lui quelques partisans qui l'ont proclamé sultan dans la petite ville de Taza, située à trois journées de marche de Fez. Soutenu par la puissante tribu tamarzirt des Riota, sur le territoire desquels se trouve précisément Taza, ce personnage qu'on appelle Mouley-Mohammed-el-Roguis a chassé de la ville le caïd et les autres agents du Makhzen.

Il s'y est installé avec ses adeptes, et à la prière du vendredi qui débute, comme on sait, par une invocation au Sultan, chef des croyants, le nom de ce chérif factieux a remplacé à Taza celui du vrai Sultan. D'un bout à l'autre du pays, où ces nouvelles ont eu un grand retentissement, on attribue des pouvoirs surnaturels à ce marabout ; le bruit a même couru qu'il marchait sur Fez, monté sur une ânesse symbolique, en faisant sur la route des miracles qui attiraient vers lui les populations jusqu'à présent les plus fidèles au Makhzen.

Rappelons que c'est le frère même du sultan Mouley-el-Kebir, qui marche contre le marabout à la tête d'une colonne de deux mille hommes.

Que va-t-il advenir de cette anarchie qui paraît gagner le Maroc

un peu par tous les points? Il est assez difficile de le conjecturer. Quoi qu'il en soit, nous devons, en ce moment, suivre avec une attention soutenue tous les événements du Maroc qui peuvent avoir des conséquences susceptibles de menacer nos intérêts dans l'Afrique du Nord. A ce propos, l'*Éclair* vient de publier, sur les troubles du Maroc, une très intéressante interview d'une « personnalité fort au courant, dit ce journal, de notre politique extérieure et coloniale ». Voici les appréciations recueillies par l'*Éclair* :

— Je ne vous cache pas que la situation actuelle du Maroc ne laisse pas d'être fort inquiétante.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ai appris que l'Angleterre avait envoyé des croiseurs à Tanger. J'espère que, malgré l'affaiblissement de nos forces navales, nous aurons encore des vaisseaux disponibles qui sauront montrer notre pavillon dans les eaux marocaines. Il y a là en jeu une question de prestige, qu'il ne faut négliger à aucun prix.

J'ai peur qu'en cette occasion, comme dans tant d'autres, du reste, notre politique n'ait été incertaine. J'ai peur également qu'on n'ait envisagé la question par le plus petit côté, au lieu de la réserver purement et simplement. On a parlé d'un arrangement diplomatique avec une tierce puissance. J'espère que cette nouvelle est fausse; si, par malheur, elle était vraie, nous aurions à craindre pour l'avenir des difficultés multiples.

Nous n'avons qu'une politique à suivre au Maroc : maintenir l'intégrité de l'empire chérifien. Actuellement, nous n'avons pas à nous faire les promoteurs d'un démembrement de cet empire. Attendons les événements et laissons-les venir.

N'oublions pas surtout que nous avons à compter, pour la solution de la question marocaine, avec trois puissances : l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne. Nous ne pourrons arriver à un résultat favorable que si nous parvenons à nous mettre d'accord avec toutes les trois. Vouloir traiter avec l'une des trois, à l'exclusion des deux autres, serait la faute la plus lourde que nous puissions commettre.

Méfions-nous, en tout cas, au Maroc de la politique d'intrigue. En ces pays visés par les convoitises européennes, les événements naissent souvent au moment où l'on veut bien les faire naître. Il semble que, depuis peu de temps, les agitateurs surgissent au Maroc de-ci de-là comme par enchantement.

Il semble également qu'on se soit plu, par des conseils perfides, à lancer le jeune sultan dans une voie tout à fait contraire à ses intérêts. Ses familiers, parmi lesquels on compte le fameux caïd Mac-Lean, l'ont un peu trop incité à dédaigner les vieilles idées, les vieilles coutumes de son pays pour adopter les usages et contumes européens. Cela, comme c'était à prévoir, a suscité dans tout le Maroc un violent mécontentement. En pays musulman, il n'en faut pas davantage pour provoquer la révolte.

En résumé, j'estime que notre rôle est d'essayer d'apaiser une crise que nous n'avons pas fait naître et que nous sommes en droit de juger suspecte.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Belgique. — *Le commerce extérieur et la création d'une marine nationale.* — On vient d'établir la statistique du commerce de la Belgique avec les pays étrangers pendant les huit premiers mois de l'année 1902. Malgré la crise qui atteint le commerce international universel, les résultats sont très encourageants, puisque le commerce s'est élevé à 1.494.807.000 francs d'importations, en augmentation de 99.814.000 francs sur la période correspondante de 1901.

A l'exportation, le commerce général, comprenant les marchandises belges ou nationalisées et les marchandises étrangères, s'est élevé à 1.171.802.000 francs avec une augmentation de 54.213.000 francs.

Le mouvement de la navigation maritime se chiffre comme suit : entrées : 5.820 navires avec 6.610.683 tonnes; sorties : 5.799 navires avec 6.619.308 tonnes. Les pays avec lesquels la Belgique, en ce qui concerne les principales marchandises, fait le plus de commerce, sont : la France, 230.558.000 francs d'importations pour 216.203.000 francs d'exportations; l'Allemagne, 244.779.000 francs d'importations pour 166.352.000 francs d'exportations; l'Angleterre, 226.680.000 francs d'importations pour 136.374.000 francs d'exportations.

Nous parlons ci-dessus du mouvement de la navigation; disons à ce propos qu'il existe en ce moment en Belgique deux courants d'idées, le premier favorable à la création d'une marine nationale, le second partisan du *statu quo* et poussant au développement du commerce de courtage, alimenté par les armements étrangers.

C'est à une commission gouvernementale qu'il appartiendrait de résoudre la question; la campagne menée depuis plusieurs années pour la création d'une marine nationale n'a produit qu'un maigre résultat; elle semble n'avoir prouvé qu'une chose, c'est que l'initiative privée est rebelle à la création d'armements et que le mouvement doit venir d'en haut.

Reste à savoir si le moment est propice pour entreprendre de faire concurrence aux puissantes coalitions maritimes, qui viennent de se former, et qui sont de taille à tenir en échec toute entreprise organisée sur un petit pied. Courir à un échec serait une imprudence grave, car ce serait la condamnation définitive de la marine belge.

ÉMILE PELS.

II. — AFRIQUE.

Madagascar. — *Les travaux du chemin de fer.* — Voici, d'après le *Journal officiel* de la colonie, où en sont les travaux.

La plus grande activité règne en ce moment sur les chantiers du chemin de fer d'Anivorano au Mangoro, où 12.000 travailleurs sont employés.

Dans la section de Brickaville, les six premiers kilomètres et les deux derniers sont entièrement terminés; la pose de la voie est commencée. Au centre, il reste une longueur de 7 kilomètres, sur la plus grande partie de laquelle la plate-forme est terminée ou près de l'être. Des six ouvrages d'art à édifier sur ce point, deux sont en construction et sont menés très activement; les autres vont être entrepris ces jours-ci.

Au 1er lot (capitaine Siffray), la plus grande partie de la plate-forme est terminée. Les efforts se portent principalement sur les ouvrages d'art; trois grands ponts à tablier métallique, de 14 mètres et 11 mètres d'ouverture, sont en construction; l'un d'eux est presque terminé.

On vient de finir près d'Anivorano un ouvrage dont les fondations avaient été très difficiles.

Un cinquième pont de 19 mètres restera encore à faire. On espère que, sauf ce pont et peut-être l'un des trois précédents, tous les travaux seront finis dans les premiers jours d'octobre, si le temps est favorable et si la main-d'œuvre se maintient.

On a fait, en juillet, sur le 1er lot, plus de 43.000 mètres cubes de terrassement et 2.300 mètres cubes de maçonnerie.

Les travaux du 2e lot, dirigés par M. l'ingénieur Simonin, un moment suspendus par suite de la résiliation du marché de l'entreprise Boyau, Boyer, Bozzolo, ont été repris en régie.

L'administration est arrivée à y occuper déjà 1.800 hommes, et cet effectif sera encore augmenté peu à peu.

Le percement du tunnel continue normalement et dans de bonnes conditions. Deux galeries d'avancement ont été entreprises, une de chaque côté; elles ont chacune environ 60 mètres de longueur et sont maintenant creusées dans un roc très compact et très dur, sur lequel les outils des mineurs s'usent très vite. Les ouvriers travaillent jour et nuit; il n'y a pas d'autre arrêt dans le travail que le temps nécessaire, à la fin de chaque séance, pour faire partir les coups de mine et ventiler la galerie. De puissants outils de perforation mécanique sont attendus prochainement et permettront d'activer l'avancement.

Le tunnel aura une longueur de 790 mètres. Ce travail est l'un de ceux qui étonnent le plus les indigènes.

Plus loin, au 3e lot, il y a plus de 1.300 hommes occupés entre Sandrankazomena et Sahanimona. Sous la direction du capitaine Guyon, les chantiers du 3e lot achèvent de s'organiser et les travaux de construction de plate-forme sont déjà attaqués en plusieurs points.

Au delà, le capitaine Vauflaire fait le tracé du 4e lot et commence à préparer les installations pour les chantiers.

Enfin, tout à fait à l'avant sur la Sahantandra, à 80 kilomètres environ d'Anivorano, le capitaine Rondé, avec les sapeurs indigènes de la 14e compagnie du génie et une centaine de bourjanes, construit un sentier qui ira rejoindre la route à Ambavaniasy.

Ce sentier facilitera singulièrement les communications : jusqu'à maintenant, on ne pouvait pas circuler dans la vallée et, pour se rendre d'un village à un autre, il fallait suivre le chemin malgache passant, comme on le sait, par des crêtes. Le cheminement à flanc de coteau était presque impossible. Aujourd'hui, le terrain est débroussaillé, un bon sentier est fait et les opérateurs de la brigade d'études peuvent se déplacer pour faire les opérations sur le terrain.

Entre Andovorante et Anivorano, il y a, sur la rivière, une grande animation ; il faut, en effet, approvisionner les chantiers en matériaux et en vivres ; on voit passer journellement quatre, cinq et quelquefois dix chalands portant du riz, de la chaux et des rails.

La situation sanitaire est bonne et, avec l'abaissement de la température, les Européens ont pu se remettre des fatigues de la saison chaude.

III. — OCÉANIE.

Nouvelle-Calédonie. — *L'industrie minière.* — L'année 1901 a été pour les mines de la Nouvelle-Calédonie une année très active. Sur 68 concessions exploitées, représentant une superficie de 17.639 hectares, il a été extrait 154.776 tonnes de minerais. La presque totalité, soit 153.388 tonnes, a été exportée. Jamais l'exportation minière, en Nouvelle-Calédonie, n'avait encore atteint les résultats de l'année écoulée.

Le nickel tient la première place dans cette exploitation, à laquelle sont employés 3.493 ouvriers. Les 11 concessions de mines de nickel en emploient à elles seules 2.825. On a extrait 133.677 tonnes de minerai de nickel et on en a exporté 132.814. Les 10 concessions de chrome ont produit 17.649 tonnes de minerai et les 47 concessions de cobalt 3.449 tonnes de ce minerai.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. Roger Fitzharvinge Gage, vice-consul de Sa Majesté britannique à Rouen.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — Sont affectés au 2e escad. de spahis sénégalais : MM. les *lieut.* Hédoin, Perrin, Brabet et Matthiessen.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. Pech, *méd. maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour les troupes de l'armée de terre détachées au Tonkin et en Annam.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Lesseurre est désigné pour servir au 1er sénégalais.

M. le *lieut.* de Moustier est désigné pour servir au bat. sénégalais de la Côte d'Ivoire.

M. le *lieut.* Brocard est désig. pour servir à l'état-maj. partic. de la colonie.

Congo. — MM. les *capit.* Huguet et Méchet sont désig. pour servir à l'état-major partic. de la colonie.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *lieut.-col.* Virgitti, au 9e rég. ; le *chef de bataill.* Cornuel, au 10e rég. ; les *capit.* Gérente et Barazer, au 9e rég. ; les *lieut.* Ozil et Dominique, au 10e rég. ; le *lieut.* Mignot, au 2e tonkinois ; les *sous-lieut.* Mussat, au 4e tonkinois ; Compte, au 10e rég., et Morin, au 9e rég.

Sont désignés pour servir :

Au 18e rég., M. le *chef de bataill.* Haye ; au 17e rég., M. le *chef de bataill.* Sarret ; au 3e tonkinois, M. le *chef de bataill.* Bruchet ; au 9e rég., M. le *chef de bataill.* Hérold ; au 2e tonkinois, M. le *capit.* Gérome ; au 4e tonkinois, M. le *capit.* Dussault ; au 1er tonkinois, M. le *capit.* Robin ; à l'état-maj. partic. du Tonkin, M. le *capit.* Vincent ; au 2e tonkinois, M. le *capit.* Roubert ; au 1er tonkinois, M. le *capit.* Cailleaud ; au 9e rég., M. le *lieut.* Bouvier ; au 10e rég., M. le *lieut.* Butault ; au 9e rég., M. le *lieut.* Tujagne ; au 2e tonkinois, M. le *lieut.* Bonnet ; M. le *lieut.* Caillette, au 17e rég., comme adjudant-major ; M. le *lieut.* Dartigues, au 2e tonkinois ; M. le *lieut.* Mercier, au 4e tonkinois.

Sont également désignés pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Le Roux, Danoux, Driard et Hesse ; le *lieut.* Edel, Lacoste et Pontich ; les *sous-lieut.* Defert, Braconnier, Arnould, Raynaud et Marquer.

Sont désignés pour servir en Cochinchine :

MM. le *lieut.-col.* Brenot et le *chef de bataill.* Venel, au rég. de tiraill. annamites ; les *capit.* Becker et Camuset et le *lieut.* de Boissonneau de Chevigné, au 11e rég.

Sont également désig. pour servir en Cochinchine :

MM. les *lieut.* Rhué, Clostre et Pélissier de Féligonde.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. le *chef de bataill.* Rott, les *capit.* Minary et Claustre, les *sous-lieut.* Nivet, Robert, Riou, Le Goupil et Gilles.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Carpinetty est désig. pour faire partie de la commiss. de délimitation des territoires à l'Est du Niger.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — Les *offic. d'admin. de 2e cl.* dont les noms suivent sont désignés :

M. Sensevin, pour servir au Sénégal, et M. Decarrière, pour servir au Soudan.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir en Afrique Occidentale :

MM. les *commiss. de 1re cl.* Marin et Gérardin et le *commiss. de 2e cl.* Dunand-Henry.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *mécanic. ppal. de 2e cl.* Aéply est désig. pour embarq. sur le *D'Assas.*

Japon. — M. le *lieut. de vaiss.* Martinie est nommé attaché naval à la légation de France au Japon.

Mers d'Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Cosmao-Dumanoir est désig. pour embarq. sur la *Décidée.*

M. l'*enseig. de vaiss.* Masse est désig. pour embarq. sur le *Kersaint* dans la station locale du Tonkin.

MM. les *enseig. de vaiss.* Juge et Collos sont désig. pour embarq. sur l'*Olry.*

M. l'*enseigne de vaiss.* Cantener est désig. pour embarq. sur l'*Achéron* dans la division de réserve.

Turquie. — M. l'*enseig. de vaiss.* de Bréda est désig. pour embarq. sur la *Mouette.* à Constantinople.

CORPS DU COMMISSARIAT

Crète. — M. le *commiss. de 3e cl.* Lacroix est désig. pour embarq. sur le *Condor.*

SERVICE DE SANTÉ

Mers d'Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Boudou est désig. pour embarq. sur l'*Olry.*

GÉNIE MARITIME

Indo-Chine. — M. l'*ingénieur de 2e cl.* Petitjean est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Afrique Occidentale. — M. Ségalen, *offic. d'admin. de 1re cl.*, est désig. pour la sous-direct. de Dakar.

Indo-Chine. — M. Rinjonneau, *agent comptable de 2e cl.*, est désig. pour l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés à l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe des colonies :

M. Roux (Albert-Louis-Philippe), adjoint de 1re classe des affaires indigènes à la Côte d'Ivoire;

M. Ravel (Léon-Gustave), adjoint de 1re classe des affaires civiles à Madagascar.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902), par M. Henri Cordier, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, t. III. 1 vol. in-8° avec cartes et plans, 10 francs. — Paris, Félix Alcan, éditeur.

Le troisième et dernier volume de cet important ouvrage a récemment

paru. Il serait assez fat de notre part de prétendre apprécier la valeur d'un travail aussi considérable dû à la plume d'une personnalité aussi compétente dans tout ce qui touche à l'Extrême-Orient. Disons seulement que les documents, dont certains tout récents, de ce dernier volume qui a trait aux affaires de Chine de 1888 à 1902 ne le rend pas moins précieux que les précédents à tous ceux qui s'intéressent à ces questions, si actuelles et si importantes. M. Cordier y a joint son appréciation de la situation très délicate dans laquelle se trouve aujourd'hui le Céleste Empire, ainsi qu'un index alphabétique qui aidera singulièrement les travailleurs et qui complète cet ouvrage indispensable à tous les publicistes, historiens ou diplomates.

J. P.

Guide de l'Indo-Chine, Harar, Indes, Ceylan, Siam, Chine méridionale, par Cl. Madrolle, 380 pages et 23 cartes ou plans. *Comité de l'Asie Française*, Paris, 1902.

Ce *Guide de l'Indo-Chine*, qui est publié sous les auspices du *Comité de l'Asie Française*, vient combler une lacune souvent signalée et paraît, on peut le dire, au moment psychologique, la prochaine ouverture de l'Exposition d'Hanoï devant nécessairement provoquer un grand mouvement vers nos belles possessions d'Extrême-Orient.

Pour la confection de cet important ouvrage, qui représente une somme de travail considérable, M. Madrolle a mis à contribution toute son expérience de voyageur et d'explorateur. Ayant, au cours de ses excursions aux Indes et en Indo-Chine, pu constater par quelles difficultés passe le voyageur dépourvu de ce précieux compagnon de route, un bon « Guide », il était particulièrement éclairé et documenté pour donner à un travail de cette nature son caractère d'utilité pratique, pour en faire le *vade-mecum* indispensable du voyageur en Indo-Chine.

Le *Guide* prend le touriste à Marseille et le conduit jusqu'à Canton, en pleine Chine, en greffant sur cet itinéraire général nombre d'excursions dans les contrées parcourues.

Des notices, condensées sous une forme brève, mais cependant complètes, constituent ce que l'on peut appeler la partie littéraire et scientifique du *Guide*; elles donnent sur l'histoire, les religions, les arts, les mœurs et coutumes, l'organisation politique de chaque pays des aperçus des plus intéressants.

Cette partie de l'ouvrage, qui n'en est pas la moins attrayante, le fera consulter avec profit et intérêt même par les personnes qui n'ont pas la bonne fortune de pouvoir effectuer un voyage en Extrême-Orient.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 79e et 80e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Les Projets de descente en Angleterre, d'après les archives des Affaires étrangères, par P. Coquelle. Une broch. grand in-8° de 80 pages. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1902.

Rapport d'ensemble sur la situation générale de la Guinée française en 1901. Un vol. grand in-8° de 132 pages. Firmin-Didot et Cie, éditeurs. Paris, 1902.

Questions extérieures (1901-1902), par Victor Bérard. Un vol. in-18 jésus de 320 pages. A. Colin, éditeur. Paris, 1902.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (2 *novembre*). Sic : La mission du Bourg de Bozas en Afrique équatoriale. — J. de C. : La question des sous-marins. — Le fusil-mitrailleuse danois. — Le duc des Abruzzes à Alger. — (9 *novembre*). Capitaine H. de Malleray : Impressions d'un officier français en Espagne. — Les manœuvres du service de santé. — P.-J.-B. Vincent : Les engins porte-amarres.

Annales coloniales (1er *nov.*). G. Rossignol : Le peuplement de nos colonies par des Français. — P. Dassier et P. Guignepied : L'action coloniale.

Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse (*juillet-août*). F. Foureau : De l'Algérie au Congo par Aïr et le Tchad. — Commandant Litre : En quoi nos colonies nous sont précieuses.

Journal d'agriculture tropicale (31 *oct.*). Ned Noll : Colonisation militaire. — Dr Trabut et C. Couput : Lettres sur les citrons d'Algérie. — A. Pedroso : Nouvelles de Cuba. — Dr Zehntner : Le séchage artificiel du cacao à Java.

Quinzaine coloniale (10 *nov.*). J. Chailley-Bert : L'organisation de l'Algérie. — L'œuvre de M. Doumer jugée par un Anglais. — La vaccination en Indo-Chine.

Réforme économique (2 *nov.*). J. Domergue : La Suisse et les zones franches de l'Ain et de la Haute-Savoie. — P. Singeny : Le plan économique de la Russie. — (9 *nov.*). J. Domergue : La future Commission des douanes de la Chambre. — J. Desmets : Une vue très juste sur l'industrie allemande.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*) (1er *nov.*). J. Finot : Français et Anglais. — Camille Flammarion : Le pendule du Panthéon.

Revue Bleue (1er *nov.*). M. Barrès : Le 2 novembre en Lorraine. — Paul Delombre : Le budget de 1903.

Revue du Cercle militaire (1er *nov.*). Le gouvernement de l'Afrique occidentale française. — Armée austro-hongroise, manœuvres de débarquement.

Revue coloniale (*mai-juin*). Lieutenant François : Notice sur le Kouang-Si. — Chemin de fer du Dahomey, de la côte au Niger, d'après le rapport du commandant Guyon.

Revue commerciale de Bordeaux (31 *oct.*). Et. Camentron : Les ports francs et les intérêts bordelais. — H. Lorin : Au Sénégal. — (7 *nov.*). XXX : La Russie de demain. — Camena D'Almeida : Une grande Compagnie de navigation à vapeur.

Revue française d'exploration (*nov.*). G. Demanche : Le traité franco-siamois. — G. V. : Péninsule malaise, les Anglais à Kélantan.

Revue franco-musulmane et saharienne (*oct.*). A. Duchêne : La réorganisation de l'Afrique occidentale française. — P. Carcassonne : Organisation des confréries religieuses musulmanes.

Revue des Deux Mondes (1er *nov.*). Le Myre de Vilers : Le traité franco-siamois. — Paul Leroy-Beaulieu : Le Sahara, le Soudan central et les chemins de fer transsahariens. L'Aïr et la région du Tchad.

Revue indo-chinoise (29 *sept.*). L'état actuel de la question du Siam. — Traité de commerce et règles de la navigation convenus entre la Grande-Bretagne et la Chine.

Revue Nord-africaine (5 *nov.*). R. Garnier : La propagande coloniale par les associations amicales.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Belgique coloniale (2 *nov.*). L'enseignement colonial.

Mouvement géographique (2 *nov.*). Du golfe de Bénin au lac Tchad. — En Mandchourie. — L'heure légale à l'étranger.

Revue générale coloniale (2 *nov.*). L'exploitation de l'étain dans les Etats fédérés malais.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

NOTRE ENQUÊTE

SUR

LES AFFAIRES DE SIAM

OPINIONS

DE MM. GODIN, le comte D'AUNAY, BERTHELOT, LE MYRE DE VILERS, DENYS COCHIN, FLOURENS, SENART, ET DU JOURNAL *Le Temps*.

Nous annoncions, il y a quinze jours, au lendemain de la publication du *Livre jaune*, que nous ouvrions auprès des hommes politiques les plus compétents, et en dehors de tout esprit de parti, une enquête sur la convention franco-siamoise du 7 octobre dernier. On se rappelle que nous avons déjà nous-mêmes donné notre avis sur cette question si controversée [1].

Les réponses nous sont venues aussi nombreuses qu'importantes et par la haute valeur de leurs signataires et par l'intérêt de leurs déclarations. Nous tenons tout d'abord à remercier très vivement nos éminents correspondants de l'empressement avec lequel ils ont répondu à notre appel et ont bien voulu collaborer à notre tâche patriotique. Nous sommes, dès maintenant, assurés que notre initiative n'aura pas été vaine et que, grâce à leur bienveillant concours, le grand public pourra se former un jugement raisonné et précis sur une question qui intéresse à un si haut degré notre politique extérieure.

Nous commençons aujourd'hui la publication de notre enquête. Fidèles à notre programme de rigoureuse impartialité, nous ferons entendre successivement toutes les opinions et nous donnerons, avec la même déférence, la parole aux partisans comme aux adversaires du traité du 7 octobre.

Le groupe colonial du Sénat s'est prononcé formellement contre le traité. M. Godin, président et, M. le comte d'Aunay, vice-président de ce groupe, nous font connaître dans les lettres suivantes les raisons de cette attitude.

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er novembre et 15 novembre 1902.

LETTRE DE M. GODIN

Monsieur le Directeur,

Vous voulez bien me demander mon sentiment sur le traité franco-siamois, et je vous le donne volontiers. Il est du reste, je le crois, celui de tous les hommes qui sont au courant des affaires de la presqu'île indo-chinoise.

Je sais combien les questions diplomatiques demandent de tact et de prudence. Mais ici il s'agissait uniquement de défendre une situation acquise et une position fixée par des traités antérieurs. D'après le traité nouveau, nous abandonnons des choses essentielles et nous ne recevons rien en échange.

Au point de vue du territoire, nous abandonnons les droits du Luang-prabang, notre protégé, sur les territoires de la rive droite du Mékong, et les intérêts du Cambodge et de la Cochinchine sur les provinces de Battambang et d'Angkor; nous recevons un territoire sans valeur économique ou politique. Cette cession ne peut être qu'une source de dépenses pour la colonie.

Dans le règlement de la question des protégés, qui est liée si directement à notre influence et à notre prestige, nous acceptons une revision des listes existantes, et nous limitons pour l'avenir nos droits d'inscription.

Il était possible, en effet, d'accepter pour l'avenir une limitation, mais il fallait maintenir les listes existantes. Rayer actuellement une famille protégée est la livrer au Siam, et il ne faut pas se faire d'illusion sur le sort qui lui sera réservé. De plus, le commerce des provinces au Sud-Est du Siam se fait par Pnom-penh et Saïgon. Le *Livre jaune* en fait foi. Ce commerce est entre les mains des Chinois. Leur situation devait être sauvegardée et nous ne pourrions abandonner leur protection.

De l'évacuation de Chantaboun, il n'y a à dire qu'une chose : cette occupation a la valeur d'une monnaie d'échange, valeur augmentée par le désir ardent du Siam de la voir cesser. Peut-être dans la balance aurait-elle pu peser d'un plus grand poids?

Mais le point capital du traité, celui qui le rend inacceptable, est l'abandon des stipulations du traité de 1893 relatives à la zone des 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong et sur le

Grand Lac, et à l'interdiction d'y former des établissements militaires et d'y envoyer des troupes. Il y a là, pour notre colonie d'Indo-Chine, une question de sécurité, une garantie contre toute attaque, prenant à revers nos colonies. La position de cette région par rapport à notre colonie est semblable à celle de la Tunisie à l'égard de notre colonie algérienne. Nous ne pouvons tolérer des actions ou des préparatifs militaires dans la zone voisine du Mékong. Le traité de 1893 constitue notre garantie de ce côté. Nous ne pouvons ni ne devons l'abandonner. Si, par suite de nos atermoiements pendant tant d'années, nous avons laissé d'autres puissances se créer des intérêts économiques dans ces régions, nous n'avons qu'à nous en prendre à nous-mêmes. Mais autres sont les intérêts économiques et autres les intérêts politiques et militaires; et quant à ces derniers, notre droit et notre devoir sont de maintenir la situation que nous assurent les traités.

On a, par des concessions excessives, essayé de rétablir de bonnes relations avec le Siam et les auteurs du traité ont pensé que cette attitude ferait renaître une mutuelle confiance. Les événements se chargent tous les jours de faire justice de cette illusion. Les sentiments du Siam résultent de ses actes depuis la signature du nouveau traité. Ils suffisent à justifier un changement d'attitude de notre part : « Je suis dans l'obli-« gation, disait M. Klobukowski, notre ministre de Bangkok, « dans une dépêche du 12 novembre 1901, de vous faire « remarquer que l'attitude aimable et très conciliante que « j'ai prise et conservée à Bangkok vis-à-vis de tous ceux qui, « à un titre quelconque, détiennent une part d'autorité dans le « gouvernement siamois, loin de disposer celui-ci à l'entente « que nous cherchons à établir, paraît au contraire l'encoura-« ger à suivre la voie dans laquelle l'ont engagé et le poussent « ses conseillers étrangers. »

Voilà où conduit la condescendance excessive vis-à-vis d'un gouvernement asiatique et peut-être vis-à-vis de tout autre : notre situation est certainement compromise dans cette région ; mais la ratification du traité, loin de l'améliorer, la rendrait plus dangereuse encore. Cette ratification justifierait pour l'avenir toutes les audaces du Siam. La lecture du *Livre jaune* montre celles qu'il a pu se permettre par le passé. Le seul moyen de les arrêter est de maintenir nos droits, sans provocations comme

sans faiblesse. Là, comme ailleurs, la politique de fermeté est encore la meilleure manière de préparer les solutions équitables. L'Angleterre vient de nous le montrer, du reste, dans son différend avec le Siam à propos des États de la presqu'île de Malacca.

Telles sont, très sommairement indiquées, les considérations que suggère la lecture de ce traité. Elles me paraissent conduire à demander au gouvernement d'agir en vue d'une modification des clauses dangereuses qu'il contient.

Veuillez agréer, etc.

JULES GODIN,

Président du groupe colonial du Sénat.

LETTRE DE M. LE COMTE D'AUNAY

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Le nouveau traité franco-siamois n'est pas seulement inutile, il est nuisible; nous perdons en échange d'avantages insignifiants toutes les garanties que nous concédait le traité de 1893.

Nous évacuons Chantaboun, qui nous a coûté plus de 10 millions; nous enlevons la barrière que nous avions opposée en 1893 aux envahissements des Siamois; nous abandonnons les trois quarts de nos protégés; et que gagnons-nous en retour? Deux provinces de peu d'importance au point de vue économique et stratégique qui, si l'on voulait remonter quelque peu dans l'histoire du passé, auraient déjà dû nous appartenir, puisqu'elles dépendaient du Cambodge.

Je relisais dernièrement la correspondance de l'amiral Rigault de Genouilly, et j'y voyais que d'après le traité de 1867, reconnaissant notre protectorat, les deux provinces de Battambang et d'Angkor devaient seules être remises au Siam. Malheureusement la commission de délimitation ne se réunit que pour la forme et les territoires qui nous revenaient, y compris même Chantaboun, ne nous furent pas attribués.

Ce n'est d'ailleurs que de l'histoire ancienne et je ne veux considérer que les avantages et garanties que nous perdons aujourd'hui.

Lorsque fut signé le traité de 1893, nous avions à nous plain-

dre des perpétuelles incursions siamoises sur notre territoire. Les Siamois ne s'étaient-ils pas avancés une fois jusqu'à 40 kilomètres de Hué, menaçant ainsi directement l'Annam ?

C'est à ce danger particulièrement grave que les signataires du traité de 1893 avaient voulu parer, et la zone neutre de 25 kilomètres établie par eux tout le long du Mékong leur paraissait nécessaire pour protéger notre frontière.

Si aujourd hui nous consentons à supprimer cette zone, aurons-nous mieux qu'avant 1893 le moyen d'empêcher les Siamois d'envahir nos possessions.

On a dit — et le *Temps* s'est fait l'écho de cette opinion — que ni M. Doumer, ni M. Klobukowski ne voyaient aujourd'hui l'utilité de maintenir la zone neutre.

Or M. Doumer a simplement reconnu la nécessité de donner à la clause relative à cette zone une interprétation strictement militaire. M. Klobukowski partage cet avis. Il pense, et avec raison, que l'on peut placer la zone neutre sous l'administration siamoise, mais qu'il est de toute nécessité de conserver la servitude militaire.

Cette zone n'a d'ailleurs jamais été le théâtre d'aucun trouble, comme on l'a prétendu. La vérité est que les troupes du gouvernement royal y ont pénétré en poursuivant les Laotiens, que les exactions siamoises avaient révoltés. Elles n'y sont entrées qu'avec l'autorisation de notre ministre des Affaires étrangères. La responsabilité en incombe à M. Delcassé seul, qui a commis une grave faute en permettant, sans en référer au Parlement, la violation du traité de 1893.

Une question également importante est celle du Luang-prabang. Ce petit royaume est sous notre dépendance depuis 1894. Or, par suite de la nouvelle convention, le Luang-prabang va rester vassal du Siam pour la partie de son territoire située sur la rive droite du Mékong, ce qui, en donnant un droit d'intervention au Siam, risque de faire naître des conflits.

Comment se fait-il encore que, dans le traité du 7 octobre, il ne soit pas soufflé mot de la frontière du Cambodge, restée non délimitée entre le Grand Lac et la mer? De nouvelles négociations auront-elles lieu qui fixeront ultérieurement cette frontière, ou bien cette question ne sera-t-elle jamais tranchée, laissant ainsi une nouvelle porte ouverte aux plus graves diffi-

cultés ? Dès maintenant l'infiltration siamoise s'est emparée du littoral de la pointe de Krat à Samit et elle s'étend tous les jours.

Si maintenant des territoires nous passons aux protégés, nous constatons que sur ce point nos concessions sont regrettables.

Et à ce propos le *Temps* a fait des observations très peu fondées.

Il prétend que si l'on se reporte au *Livre jaune*, on voit que la solution, à laquelle M. Delcassé s'est arrêté pour les protégés, est celle que M. Hanotaux préparait en 1897, que M. Doumer reprenait en 1899, que nos deux agents à Bangkok : MM. Defrance et Klobukowski, recommandaient successivement. Ce n'est pas exact.

D'abord, il n'avait jamais été question, jusqu'à présent, de placer nos protégés, à l'exception des Cambodgiens, qui y étaient soumis par le traité de 1867, sous la juridiction siamoise.

En second lieu, suivant les termes de l'article VI de la nouvelle convention ainsi conçu :

> Les listes des protégés actuellement existantes seront revisées par les autorités consulaires françaises conformément aux règles établies à l'article précédent,

Nous nous engageons à éliminer spontanément les protégés qui ne rentrent pas dans les catégories spécifiées à l'article précédent, tandis que M. Doumer, lui, n'admettait ces mêmes catégories que pour l'avenir ; il le déclarait expressément dans sa lettre au ministre des Colonies[1].

1° Tous protégés actuellement inscrits sont reconnus par le Siam, écrivait-il.

La convention du 7 octobre a donc un effet rétroactif, et elle nous ravit les trois quarts de nos protégés.

Les Cambodgiens, résidant au Siam, ne pourront pas se féliciter non plus des nouvelles stipulations; en 1893, on les avait déjà oubliés, aujourd'hui on confirme à nouveau l'article V du traité de 1867 qui les rendait justiciables des tribunaux siamois. D'où il suit qu'en ce qui concerne nos protégés, nous ne sommes pas placés sur le même pied que l'Angleterre, comme on l'a inexactement prétendu.

La Grande-Bretagne, à l'article Ier § 3 de la convention

---

[1] *Livre jaune*, n° 36.

conclue entre elle et le Siam en 1899, revendique le droit d'immatriculer « toutes les personnes d'origine asiatique, nées « dans les possessions anglaises ou nationalisées, ou nées sur « le territoire de l'un quelconque des princes ou États placés « sous la suzeraineté de l'Angleterre ou ayant une alliance avec « elle ».

Nous, au contraire, nous livrons à la justice locale les Asiatiques de notre protectorat.

En outre, dans la convention anglo-siamoise, il a été stipulé à l'article III ce qui suit :

Si une question est soulevée quant au droit d'une personne quelconque, il sera procédé par les autorités britanniques et siamoises conjointement à une enquête.

On conviendra que cette enquête, faite pour chaque cas particulier, ne ressemble en rien à l'élimination en bloc que nous consentons aujourd'hui au Siam.

De plus — soyons francs — en laissant les Chinois à la justice siamoise, nous abandonnons purement et simplement une population nombreuse qui présentait pour nous, au point de vue commercial, un élément de force considérable.

On dit bien qu'aucune puissance européenne ne pourra, à notre place, prendre ces Chinois sous sa protection.

D'accord ; mais qui empêchera, par exemple, le Japon de les réclamer ? Il lui suffira de dire que ces Chinois proviennent de Formose et de leur fabriquer de faux certificats ; c'est un procédé auquel les Asiatiques ne répugnent malheureusement pas et qui risquerait d'être employé sans trop de difficultés, si à Bangkok le ministère de la justice continuait à être dirigé par un Anglais et un Japonais.

On a fait valoir encore les avantages économiques que nous procurerait la nouvelle convention. Seront-ils considérables ? J'en doute. Nous avons eu le tort d'énumérer limitativement à l'article IV les travaux que le gouvernement royal devra exécuter d'accord avec le gouvernement français, quand, pour les entreprendre, il ne pourra se procurer ni les ressources ni le personnel nécessaires. Il aurait fallu compléter cet article en y ajoutant les concessions minières et l'exploitation des produits du sol, des forêts de bois de teck, par exemple.

Nous aurions dû enfin exiger que le gouvernement français pût, lui aussi, se mettre d'accord avec le gouvernement sia-

mois, pour entreprendre les travaux et obtenir les concessions ou exploitations dont il s'agit. C'eût été la réciprocité dans l'initiative.

Pour céder ainsi à toutes les demandes du Siam, avions-nous des raisons diplomatiques spéciales, et la nécessité de ménager une grande puissance nous dictait-elle de pareilles concessions?

L'Angleterre, qui a réglé définitivement avec la France la situation respective des deux pays au Siam par la convention de 1896, ne soulève plus aucune difficulté dans la sphère qui nous est reconnue. Son action ne s'exerce plus qu'à Bangkok et dans la presqu'île malaise.

Quant au Japon, s'il était en mesure de nous créer des embarras avant la signature du nouveau traité, il le pourra bien plus encore maintenant. Nous n'avons fait qu'agrandir son champ d'action, il lui sera loisible de nous menacer plus directement encore en prenant pied dans les provinces qui repassent sous l'administration siamoise, en établissant par exemple un consulat à Battambang, à la porte même du Cambodge, ce qui permettra à son influence de rayonner sur des régions où nous devrions être les seuls maîtres.

En résumé, la convention du 7 octobre repose dans son esprit sur un espoir de bonne entente avec la cour de Bangkok, espoir quelque peu fallacieux; car nous n'avons aucune raison de nous fier davantage aujourd'hui qu'hier à la parole du Siam.

Nous renonçons en partie à une situation acquise dans le bassin du Mékong, pour obtenir des avantages illusoires dans la vallée de la Ménam. Car, quoi que nous fassions, tous les grands services de Bangkok nous resteront à jamais fermés. Pourquoi ne suivons-nous pas l'exemple de l'Angleterre, qui a su toujours rester des plus résolues dans ses réclamations, et qui demain aura fait de la presqu'île de Malacca une véritable colonie britannique? Son attitude parfois hostile l'a-t-elle empêché de conserver de bonnes relations d'amitié avec la cour de Bangkok?

Quant à nous, nous pratiquons un peu naïvement la politique de conciliation et d'abandon, nous fiant à la bonne foi d'un pays qui n'a jamais gardé la parole donnée.

Demain les Siamois reprendront possession de Battambang, d'Angkor et de Chantaboun, et avec ces territoires nous per-

drons une grande partie du prestige que nous avions su maintenir au Siam. Une fois encore, nous paraîtrons des vaincus.

Veuillez agréer, etc.

D'Aunay,

Vice-président du groupe colonial du Sénat.

M. Berthelot, sénateur et ancien ministre des Affaires étrangères, à qui nous nous étions adressé, comme à tous les ministres qui depuis quelques années ont dirigé la politique extérieure de notre pays, nous a fait la déclaration suivante :

DÉCLARATION DE M. BERTHELOT

J'ai une opinion très nette et très précise sur le nouveau traité franco-siamois ; mais ayant été mêlé directement aux négociations avec le Siam, comme ministre des Affaires étrangères, tout au moins à la convention de 1896 qui réglait avec l'Angleterre nos droits au Siam, je ne crois pas devoir publier mon opinion avant la discussion prochaine au Parlement.

M. Le Myre de Vilers, négociateur et signataire du traité de 1893, veut bien nous indiquer son opinion, par la lettre suivante qui nous fait espérer en outre de nouvelles et prochaines explications de sa part :

LETTRE DE M. LE MYRE DE VILERS

Mon cher Directeur,

Vous me demandez mon avis sur le traité du 7 octobre dernier. A quoi bon ? Je l'ai déjà donné dans un article publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre et dans une lettre rectificative au journal *le Temps* du 25 novembre. Aussi il me semble inutile de discuter cette question une troisième fois tant que des documents nouveaux ne seront pas produits.

Avec une merveilleuse habileté, les Siamois sont parvenus à renverser les rôles. Négligeant le passé, l'invasion de notre territoire de 1888 à 1893, l'assassinat de Grosgurin et de ses miliciens, l'enlèvement de nos sujets de la rive gauche emmenés en esclavage sur la rive droite, l'attentat de Paknam qui coûta la vie à plusieurs de nos marins, les persécutions exercées contre nos protégés, les mauvais procédés dont furent abreuvés nos agents, la cour de Bangkok se pose en victime de nos violences ; un peu plus, elle exigerait des réparations.

Des Français appuient ces revendications impudentes dont

ils trouvent la justification dans le dernier *Livre jaune*, qui s'attache par des documents tronqués à mettre en contradiction avec elles-mêmes les différentes personnes ayant participé aux affaires siamoises : M. Hanotaux, M. Doumer, M. Defrance, M. Klobukowski.

Pourquoi, si l'on veut éclairer le pays et le Parlement, ne publie-t-on pas intégralement la correspondance de nos agents, particulièrement celle du plénipotentiaire du traité de 1893, qui sert de base à la discussion ? Or, le *Livre jaune* de cette époque ne contient que trois câblogrammes de notre représentant :

16 août 1893. — Je suis arrivé ce matin à Bangkok.
20 août. — Les conférences commenceront demain.
1er octobre. — Le traité et la convention sont signés.

Personne n'ignore cependant que les négociations furent laborieuses et que les Siamois eurent recours à toutes les supercheries pour se dérober aux obligations de l'ultimatum qu'ils avaient accepté. On trouverait là une preuve manifeste de la duplicité de la cour de Bangkok, qui, depuis neuf ans, nous berne et se refuse à remplir ses engagements.

Mais, disent quelques personnes animées d'un trop grand esprit de conciliation, puisque nous ne parvenons pas à obtenir satisfaction et que nous ne voulons pas user de la force, cédons sur tous les points, sacrifions quelque peu de notre prestige : par réciprocité, nous obtiendrons des avantages en faveur de notre commerce et de notre industrie.

C'est une illusion. Certes, les promesses préalables ne manqueront pas, mais nous sommes payés pour savoir qu'au Siam il y a loin des paroles aux actes. Notre longanimité ne ferait que provoquer une recrudescence de mauvais voisinage : n'étant plus craints, nous cesserions d'être respectés.

Je me réserve d'ailleurs, mon cher Directeur, de rechercher ultérieurement les causes et les responsabilités des défaillances de notre diplomatie, les moyens de rétablir notre situation gravement compromise dans la vallée du Mékong.

Veuillez agréer, etc.

LE MYRE DE VILERS.

De son côté, M. Denys Cochin, qui tient à la Chambre une place si considérable, parmi les députés de la droite, et qui y traite principalement des questions de politique étrangère, nous adresse la lettre suivante, dans laquelle il présente, comme on le verra, la défense de l'œuvre de M. Delcassé :

LETTRE DE M. DENYS COCHIN

Monsieur le Directeur,

Mon opinion, dans le débat actuel, est que toutes les critiques au sujet du traité de Siam se trompent de date ; elles portent contre le traité de 1893 beaucoup plus que contre celui de 1902.

En 1893, les Siamois avaient franchi le Mékong et s'étaient avancés vers Pnom-penh. Ils avaient assassiné M. Grosgurin, emmené en captivité le capitaine Thoreux. Il avait fallu sévir ; et l'amiral Humann avait envoyé à Paknam, avec ordre de pousser au besoin jusqu'à Bangkok, l'*Inconstant* et la *Comète*. A Paknam, le commandant Borie recevait du ministère des avis contradictoires. Il devait s'arrêter là ; la légation siamoise avait prévenu que des torpilles étaient immergées dans les passes...

Cette dernière nouvelle décida le vaillant officier. Il n'aurait pu que s'incliner devant une décision politique. Il se crut en droit de passer outre à un conseil de prudence. Et nos deux bateaux se lancent sous le feu des forts, laissent éclater derrière eux les torpilles, reçoivent des obus, perdent des canonniers tués sur leurs pièces, ripostent de leur mieux, sans ralentir leur course, pénètrent dans le port au milieu de la forêt des vergues et des drapeaux de toutes couleurs, et s'arrêtent essoufflés et fumants au bord des quais où se presse la foule inquiète et curieuse, au cœur d'un royaume de 6 millions de sujets et à demi-portée de canon du palais du roi. Les forts se sont tus, et on aperçoit alors la flotte siamoise portant le pavillon d'un amiral qui se donne le nom d'Armand du Plessis de Richelieu : elle file devant le port et remonte le cours de la Ménam, fuyant vers le Nord à toute vitesse. Avec leurs deux petites canonnières et leurs 196 marins, les commandants Borie et Dartige du Fournet vont poursuivre leur victoire et bombarder la ville royale. Mais notre ministre, M. Pavie, intercède : au premier signal, les Laotiens, Cambodgiens, Annamites, venus de gré ou de force à Bangkok, secoueraient le joug du roi de Siam, et la ville serait mise à feu et à sang.

C'est alors qu'on pouvait exiger beaucoup. L'agression effrontée était suivie de victorieuses et promptes représailles;

le bon droit et la force étaient à nous. Autrefois le Cambodge avait possédé sur la rive droite du Mékong la province de Battambang où est Chantaboun, celle d'Angkor, ou Siem-réap, où sont les ruines fameuses des vieux temples, celle de Melouprey, pays du bétel sauvage, le petit royaume de Bassac, et le grand lac Tonlé-sap lui appartenait tout entier. Qui nous empêche de réclamer pour le roi Norodom, aujourd'hui notre protégé et notre vassal, tout ce dont on l'a dépouillé ? Les Anglais n'y eussent pas manqué à notre place.

Mais les Anglais s'inquiètent. Lord Dufferin accourt au quai d'Orsay. L'ancien ministre, qui a donné un article à la *Revue Politique et Parlementaire*, nous le raconte avec franchise, et nous affirme que M. Jules Develle pouvait alors, par une imprudence, faire courir à son pays de grands dangers. La prudence est une qualité louable : pourtant un bon pilote sait que la tempête qui gronde n'est pas toujours redoutable, et qu'il est permis de la braver quand on s'est assuré du vent qui souffle.

Trois ans plus tard, les Anglais, sans peine aucune, sans incident nouveau, peut-être encore émus de l'aventure de 1893, et pour réserver le reste du Siam, acceptaient une convention avec nous, par laquelle ils attribuaient tout le bassin du Mékong à notre sphère d'influence. Cela fut signé en 1896, et cela pouvait dès 1893 être prévu ; il est vraiment difficile de croire qu'ils nous eussent déclaré la guerre (car l'ancien ministre ne parle de rien moins) plutôt que de nous laisser rendre à notre vassal ses anciennes possessions, lesquelles appartiennent d'après eux-mêmes à notre sphère d'influence. Sphère d'influence, en langage européen moderne, signifie conquête ajournée au moment qui vous plaira, et qui ne vous sera point disputée. C'est ainsi qu'en ce moment même les Anglais interprètent ce mot, et ils n'hésitent point à occuper Kélantan, la presqu'île de Malacca faisant partie de leur sphère d'influence.

En 1893, bien entendu, l'intervention de lord Dufferin ne fut point ignorée à Bangkok. Marin et géographe en même temps que politique, esprit pénétrant, instruit, expérimenté, caractère patient et ferme, M. Le Myre de Vilers était le négociateur le mieux choisi. Mais il représentait un pays offensé, qui, après avoir voulu et su vaincre, se résignait à ne point châtier. Si M. Le Myre de Vilers obtint et signa un traité boiteux, ce n'est pas à ses talents qu'il faut s'en prendre : c'est aux craintes

de M. Develle et aux manœuvres de lord Dufferin, éminent diplomate, dont le charme et l'esprit avaient conquis Paris et dissimulaient un persévérant ennemi de la France.

D'après le traité de 1893, les Siamois devaient évacuer la rive gauche et les îles du Mékong : jusqu'à leur retour chez eux et comme gage, nous occupions Chantaboun, dans la province de Battambang. Dans cette province et celle d'Angkor, et dans une zone large de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong, aucune troupe siamoise, sauf les agents de police, ne devait pénétrer et, les travaux de fortification qui s'y trouvaient devaient être rasés.

C'était humilier le roi de Siam et rendre son gouvernement impossible sans prendre sur lui aucun avantage : car nous lui laissions, sauf cette clause restreignant son autorité, les frontières fixées par le traité de 1867. Au bout de peu d'années, on s'aperçut que Angkor et Battambang et la zone de 25 kilomètres le long du Mékong étaient devenues des repaires de bandits; que le port ensablé de Chantaboun nous coûtait cher à garder et ne servait à rien; que Bangkok devenait encombré de Laotiens, de Chinois, de gens de toutes provenances qui se prétendaient protégés français, et qu'enfin nous n'avions, par notre modération, fait aucun progrès dans l'amitié des Siamois. C'est à des Anglais, des Allemands, des Danois, et non à nous, qu'ils confiaient les emplois publics quand ils avaient recours à la civilisation européenne. Ce fait a été signalé avec amertume par les adversaires du récent traité : si les traités y pouvaient quelque chose, c'est le traité de M. Develle qui était coupable. Il faut attendre un peu pour juger des effets du nouveau traité, puisqu'il n'est pas même ratifié encore.

En 1899, M. Doumer alla voir le roi de Siam. Il concédait le retrait de la garnison de Chantaboun et le rétablissement complet de l'administration siamoise dans la zone des 25 kilomètres; la clause restrictive devait être « interprétée comme ayant un « caractère purement militaire ».

En revanche, le roi de Siam nous abandonnait le Luangprabang et réglait la question des protégés. Il acceptait la liste actuelle dont la légation de France devait opérer la revision. Les Annamites, Laotiens, Cambodgiens, venus s'établir au Siam, seraient protégés français jusqu'à la seconde génération, les petits-fils devenant sujets siamois. Les Chinois pou-

vaient réclamer le même privilège s'ils étaient nés dans une possession française ou y avaient un établissement[1].

A peine annoncé, cet engagement fut nié par le gouvernement siamois. « J'ai dû constater, écrit notre ministre, M. Defrance, « qu'il n'y a eu entre le roi et le gouverneur général accord que « sur ces points : cession du Luang-prabang, sur la rive droite « du Mékong, et évacuation de Chantaboun[2]. »

Il fallut donc reprendre la conversation laissée en suspens par M. Doumer, et voici à quelles conclusions on vient d'arriver.

Plus de Luang-prabang : cette principauté, pays des plus nombreux et des plus beaux éléphants, située sur les deux rives du Haut-Mékong, tout au Nord, entre l'Annam et le Siam, est vassale de la France pour la rive gauche, du Siam pour la rive droite; mais tout entière elle est protégée et alliée de la France et appartient à la sphère d'influence française la moins contestée.

Comme nous n'avons aucune intention de détrôner le roi du Luang-prabang, l'abandon de la suzeraineté nominale de Chulalongkorn sur une moitié du royaume n'offrait pas le moindre intérêt. La frontière siamoise du Luang-prabang a d'ailleurs été délimitée.

Un peu plus au Sud, les provinces de Bassac et Melou-prey, jadis conquises sur le Cambodge, nous sont cédées. Situées sur la rive droite du Mékong, elles forment presqu'île entre le Cambodge et l'Annam. Notre frontière est ainsi reportée aux montagnes Pnom-dang-rek. Il plaît de dire que ces pays conquis ne sont que des marécages — 20.000 kilomètres carrés de marécages! — et n'ont point de valeur. Chantaboun n'en a pas non plus : M. Doumer le disait en 1899.

Nous acquérons les pêcheries du Grand Lac et une portion de la province d'Angkor, en reculant vers l'Ouest, jusqu'à l'embouchure de la rivière Stung-roluos, la frontière qui traverse le Grand Lac. En revanche, nous évacuons Chantaboun : nous n'avions aucun droit de le garder depuis que les Siamois avaient repassé le Mékong. Nous renonçons aussi à la clause restrictive relative à Battambang, Angkor, et à la rive droite du Mékong, large de 25 kilomètres : clause purement militaire, je le rappelle, car le traité de 1893 a pu rendre difficile le gouver-

---

1 *Livre jaune*, p. 34.
2 *Livre jaune*, p. 40. — Bangkok, 6 octobre 1899.

nement du roi de Siam dans ces provinces, en éloignant son armée, mais il l'avait maintenu en droit. Dans sa lettre au *Temps*, M. Étienne voudrait voir donner à ces provinces « une autonomie de fait ». Or, nous ne l'avons jamais admise ni en 1867, ni en 1893. Là est cependant le grand reproche.

On dit : le Mékong était devenu un fleuve français, il cesse de l'être. Non. Les clauses de 1893, qui nous permettent les relais de batellerie, les dépôts de bois et charbon sur la rive siamoise, et celles qui interdisent aux Siamois de naviguer en armes sur le fleuve, restent en vigueur.

On dit encore : n'étant plus protégés par la zone neutre, il va falloir fortifier la défense de notre frontière. Est-ce bien certain? Comment cette zone neutre nous protégeait-elle? Si les Siamois voulaient enfreindre les traités, qui les empêchait de pénétrer dans cette zone, fermée par une ligne purement idéale? Leurs troupes ne devaient point y entrer, mais les nôtres pas davantage. S'ils sont résolus à nous attaquer, la barrière idéale les gênera-t-elle pour approcher du fleuve et essayer de le franchir? Vraiment dans la clause restrictive, et même dans l'ordre d'abattre quelques misérables remparts, on ne peut voir une mesure de prudence prise à notre profit. C'étaient là des clauses provisoires destinées à punir notre agresseur et à assurer l'exécution du traité. Mais le Siam ne peut nous inquiéter : l'*Inconstant* et la *Comète* ont été le lui dire et y retourneront au besoin.

Avons-nous renoncé à notre *sphère d'influence*, comprenant non plus la bande de 25 kilomètres, mais tout le bassin du Mékong? En aucune façon, car nous y faisons acte d'autorité : en cette région fort vaste — car la ligne de partage des eaux est beaucoup plus voisine de la Ménam que du Mékong — nous stipulons que des troupes siamoises commandées par des officiers siamois seront seules admises et que les travaux à effectuer, chemins de fer, routes, canaux, le seront par des capitaux français à défaut de capitaux siamois. C'est un leurre, dit-on : des Japonais se déguiseront en officiers siamois ; des capitaux anglais seront prêtés au roi Chulalongkorn. Cela est toujours facile à dire, et il faut assurément veiller à l'exécution des traités quand ils sont signés. Encore est-il que nous faisons acte d'autorité dans notre sphère d'influence.

J'arrive à la question des protégés. Ce ne sont pas des pri-

sonniers de guerre, amenés de force à Bangkok et désirant retourner chez eux. Ceux-là [1], M. Le Myre de Vilers les a délivrés, et la clause, si elle avait été mal exécutée, peut être encore appliquée : elle n'est point abrogée. Ce sont des gens venus de leur plein gré de l'Annam, du Cambodge ou de la Chine, et réclamant la protection française. Il paraît que les certificats en blanc ont été aussi faciles à obtenir que le sont les cartes électorales, dans certaines villes du Midi. Le gouvernement siamois les estimait et voulait les limiter à 14.000. Or, il est convenu que les natifs de nos colonies ou de nos pays de protectorat sont nos protégés, à moins qu'ils n'aient émigré avant notre arrivée dans leur patrie.

Les Anglais ont réglé identiquement les choses en ce qui concerne les Birmans et les Hindous. Ils ont aussi, je le vois, étendu leur protection aux sujets de leurs alliés. Mais quels alliés? Les alliés que les Anglais peuvent avoir *dans l'Inde* (born within the territory of any Prince or State in India under the suzerainty of, or in alliance with the Queen). Or, ces sortes d'alliés sont depuis longtemps des sujets ou des protégés.

A la vérité, le protectorat va jusqu'aux petits-enfants. Ils protègent une génération de plus que nous. M. Doumer en 1899 n'avait pas réclamé cet avantage et s'arrêtait, comme M. Delcassé, aux enfants.

Enfin les Chinois actuellement inscrits restent nos protégés : s'ils sont appelés devant les tribunaux du pays, ils pourront se faire assister par un représentant du consul de France.

La légation de France établira les listes ; elle examinera, s'il y a lieu, les observations du gouvernement siamois.

Je n'oublie pas et je regrette une disposition qui laisse les Cambodgiens établis volontairement au Siam sous la juridiction siamoise. Le sort de ces Cambodgiens avait été réglé par le traité de 1867, avec réciprocité pour les Siamois établis au Cambodge. Le traité de 1893 n'avait rien changé à cette situation, ayant seulement imposé le rapatriement des prisonniers de guerre. La clause de réciprocité stipulée en 1867 a dû embarrasser. Néanmoins M. Étienne a raison de soutenir que, dans notre situation actuelle au Cambodge, nous pouvions exiger pour les gens de ce pays la qualité de protégés français.

Tel est ce traité. Il n'est point triomphal : mais, en vérité,

---

[1] *Convention annexe*, article IV, octobre 1893.

étions-nous attaqués? Sommes-nous victorieux? Venons-nous exercer de justes représailles? En 1893 il en était ainsi, et à ce moment il fallait exiger davantage. En 1902, nous voulons seulement régler d'un commun accord une situation qui devait être provisoire et dont les inconvénients s'étaient multipliés. Nous avons intérêt à laisser vivre le Siam. Nous ne voulons pas lui rendre la vie impossible, et notre voisinage odieux. Serions-nous plus puissants et plus riches si nous avions gardé, contre toute justice, le port ensablé de Chantaboun, ou si nous nous étions annexé les ruines fameuses d'Angkor ou tout le tour du Grand Lac? Disputer quelques terrains, comme les paysans chez le notaire, n'est pas de bonne politique. M. François Deloncle prétend que nous allons abandonner nos protégés aux violences, même aux massacres. M. de Pressensé ayant écrit au ministre pour lui recommander les Arméniens, M. François Deloncle invite le député de Lyon à étendre sa sollicitude sur les Laotiens, Annamites, Cambodgiens, établis au Siam, et que la France, leur protectrice naturelle, abandonne au sort des Arméniens.

Il y a là sans doute une exagération étrange. Comment M. Delcassé aurait-il commis une faute si lourde? Parmi les adversaires de ce ministre depuis si longtemps au pouvoir, les uns semblent le soupçonner d'avoir subitement perdu le sens; les autres remontent plus loin et font le procès de toute sa politique. Voyez dans la *Revue Politique et Parlementaire* l'article du 10 octobre; il n'est pas, comme celui du 10 novembre, écrit par un ancien ministre. Mais un ancien ministre a dû le lire et même l'enrichir de quelques renseignements, notamment au sujet de l'Afrique du Sud, des possessions portugaises et d'une certaine entente, trop tardive, avec l'Allemagne.

En cet article, l'habile adversaire de M. Delcassé me fait l'honneur de me citer plusieurs fois — et je l'en remercie. Je suis fort résolu, en matière de politique extérieure, à ne m'attacher ni à un ministère ni à un homme. Très souvent en ce pays — c'est chez nous presque la coutume — un même Français a pu gémir de la politique intérieure et se consoler en portant ses regards au delà des frontières; ou inversement trouver la paix chez lui et déplorer les lourdes fautes commises au dehors. Que d'exemples se présentent à l'appui de cette singulière vérité!

Chez nous, la politique intérieure soulève des passions qui ne s'inquiètent guère de ce qui se passe chez nos voisins. Un ministre, peu surveillé par l'opinion publique, peu contrôlé par les Chambres ou même par ses collègues, règle à sa guise les affaires étrangères; et, en général, il règne peu d'harmonie entre notre gouvernement du dedans et nos entreprises du dehors.

Assurément des considérations de politique intérieure ne me portent pas à défendre en ce moment M. Delcassé, membre du cabinet Combes. Il me semble seulement que ceux qui le combattent ont mal choisi leur terrain. Il y en avait d'autres. Dans le Nord de la Chine, nous n'avons rien à voir; nous n'avons pas su ou pas voulu y prendre pied comme les autres; et cependant nous avons lié partie avec les Russes, par un accord spécial, consenti à leur première sommation. Dans le Levant, en Syrie, en Palestine, nous ne défendons pas assez notre protectorat séculaire.

Mais traiter le premier sujet aurait paru manquer de zèle envers la Russie. Le second obligeait à tenir un langage bien clérical. On a choisi un troisième sujet, moins brûlant — moins intéressant aussi.

Veuillez agréer, etc.

DENYS COCHIN.

M. Flourens, député, ancien ministre des Affaires étrangères, se prononce au contraire très nettement contre la convention du 7 octobre.

LETTRE DE M. FLOURENS

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous me faites l'honneur de me demander mon opinion sur la nouvelle convention franco-siamoise, qui vient d'être soumise au Parlement.

Lors de la publication du traité du 3 octobre 1893, je me souviens avoir soulevé, dans la presse ministérielle de l'époque, une tempête, parce que je me permis de signaler l'imprécision de ses termes et de ses stipulations.

L'événement ne m'a que trop donné raison et les partis intéressés n'ont jamais pu se mettre d'accord sur le sens et la portée des principales clauses de cet instrument diplomatique. On a accusé la mauvaise foi asiatique. On aurait pu incriminer, à

autant de titres, l'absence, dans l'acte en question, de cette clarté, de cette précision qui faisaient autrefois la caractéristique des actes émanés de la diplomatie française.

Aujourd'hui, le gouvernement nous propose de substituer au traité de 1893 un acte diplomatique encore plus imprécis, encore plus obscur, encore plus inapplicable, et par conséquent plus dangereux.

Je me demande comment nous pourrons distinguer, dans les troupes envoyées par le gouvernement de Bangkok pour occuper la vallée du Mékong, les officiers et soldats d'origine siamoise de ceux d'origine japonaise ou chinoise, les officiers de gendarmerie, qui pourront être européens, des officiers d'infanterie qui devront être asiatiques? Comment, dans l'argent employé à l'exécution de tel ou tel travail public, il sera possible de rechercher celui qui provient d'un emprunt fait à l'étranger de celui qui provient des contribuables siamois?

Quand on veut ne plus avoir de difficultés avec son voisin, on commence par délimiter, sur tous les points, la ligne séparative de ses possessions réciproques. Or, cette délimitation reste imprécise sur beaucoup de points importants.[1]

En un mot, l'instrument diplomatique qui est soumis au Parlement manque de clarté; il ne mettra certes pas un terme à nos difficultés avec le Siam ; il peut nous en créer avec d'autres pays.

Tout en étant partisan d'une solution amiable avec le Siam, je crois que la Chambre peut et doit demander la production d'une convention rédigée dans des termes moins ambigus, moins sujets à contestation et à conflits de toute nature.

Veuillez agréer, etc.

FLOURENS.

L'éminent orientaliste M. Em. Senart, membre de l'Institut, vice-président du Comité de l'Asie Française, se déclare également l'adversaire du traité.

LETTRE DE M. SENART

CHER MONSIEUR,

M'étant associé, comme membre de la Commission d'Extrême-Orient de l'Asie Française, aux *Observations* que le Comité de l'Asie a cru devoir soumettre, aux membres des deux Cham-

bres, contre le projet de convention franco-siamoise [1], je ne vois pas qu'il y ait lieu, pour moi, de rien ajouter à ce résumé bref, mais net, de vues que je partage complètement. Si d'ailleurs vous croyez devoir donner à ces *Observations* un accent plus personnel, je vous autorise bien volontiers à me nommer à vos lecteurs comme un des signataires de ce document, qui est l'expression absolue de mon sentiment.

Veuillez agréer, etc.

EM. SENART.

Enfin, on sait que le *Temps* a mené toute une campagne pour la ratification de la convention du 7 octobre. Le rédacteur qui y a traité la question nous écrit :

LETTRE DU TEMPS

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Il y a, me semble-t-il, dans le débat qui passionne en ce moment le monde colonial, deux points à considérer :

Fallait-il traiter ?

Dans quelles conditions fallait-il traiter ?

Sur le premier, je ne crois pas qu'on puisse lire le *Livre jaune* sans en retirer la conviction absolue qu'il serait désastreux pour nos intérêts de laisser se prolonger la situation actuelle. Dès le 30 novembre 1895, notre agent à Bangkok, M. Defrance, constatait que « les réclamations incessantes » auxquelles nous obligeait le traité de 1893 et « les réponses toujours identiques du gouvernement siamois » entretenaient entre les deux pays « une irritabilité » qui mettait « un empêchement radical » à tout accord. Plus tard, le successeur de M. Defrance, M. Klobukowski, rendait compte, dans une dépêche du 12 novembre 1901, de l'état d'esprit dans lequel le conflit permanent entretenait la cour de Bangkok. « Le gouvernement siamois, « malheureusement, disait-il, semble persister dans son aveu- « glement et obéir aux suggestions intéressées de nos con- « currents qui exploitent la *crainte obsédante* de notre inter- « vention, et le gouvernement siamois est convaincu, en dépit « des assurances que nous lui prodiguons, qu'il est *menacé* « *par nous* ». Quelles étaient les conséquences de cette peur que nous inspirions au Siam ? C'est qu'il mettait en interdit

[1] Nous avons reproduit ces *Observations* dans notre dernière livraison (*Quest. Dipl. et Col.*, 15 novembre 1902).

tout ce qui était français. Il appelait des Anglais, des Allemands, des Belges, des Danois, des Hollandais, des Japonais, pour ses services publics, ses grands travaux, ses entreprises commerciales, industrielles et financières, tandis que nos compatriotes étaient systématiquement exclus. Que devait-il résulter de cette européanisation faite sans nous? M. Klobukowski le disait énergiquement dans une dépêche du 6 juin 1902 : « *Si nous continuons à garder l'expectative*, nous « assisterons à la mainmise sur le Siam par nos rivaux qui, « s'établissant dans le bassin du Mékong, formeront bientôt « une barrière entre nos voisins et nous. »

Donc il eût été tout à fait impolitique de continuer à garder l'expectative ; ceci est bien acquis.

Comment pouvions-nous en sortir? Deux moyens s'offraient à nous : ou la force, ou une politique nouvelle qui rassurât le gouvernement siamois.

Je crois qu'on peut prévoir assez exactement quelles suites aurait eues l'emploi de chacun de ces moyens et, par conséquent, décider avec certitude lequel est le meilleur. Qu'aurait pu produire la force? En mettant les choses au mieux et en supposant qu'aucune intervention extérieure ne nous ait entravés, nous aurions occupé quelques points du Mékong siamois; c'est la solution que recommandait M. Klobukowski dans sa dépêche du 6 juin 1902. De pareilles mesures auraient-elles diminué « la crainte obsédante » qui éloignait de nous la cour de Bangkok? Personne ne l'imaginera; elle l'aurait au contraire redoublée et il est infiniment probable que, sous le coup de la peur, le Siam se serait mis plus complètement encore sous la main de l'Angleterre et que notre exclusion de la vallée de la Ménam serait devenue encore plus rigoureuse. De sorte que, pour le plaisir de faire un pas dans une région pauvre, qui par sa proximité de nos possessions et par l'effet de la convention de 1896 doit toujours nous revenir en cas de dislocation du Siam, nous nous serions ôté toute chance d'avenir dans la riche vallée de la Ménam, car le nombre des fonctions publiques, des concessions et des entreprises dont le gouvernement siamois peut disposer en faveur d'Européens est forcément limité, et quand elles seront toutes prises, notre exclusion sera sans remède.

Que peut-on attendre, au contraire, d'une politique de conciliation? Que le Siam, dont l'intérêt est de ne se livrer à per-

sonne, maintenant un équilibre raisonnable entre ses voisins, nous fasse notre part dans le concours qu'il demande à l'Europe pour se civiliser. Nous obtiendrons ainsi, et le développement de nos intérêts économiques, et une influence qui nous permettra de trouver du côté de Bangkok toutes les garanties dont nous avons besoin pour la sécurité de nos frontières indo-chinoises.

Quiconque comparera sans parti pris les deux perspectives conclura, j'en suis convaincu, que la force est un pis-aller auquel il ne faut recourir qu'à la dernière extrémité et qu'il n'y a qu'avantage à essayer de la politique de conciliation.

Par conséquent, il fallait traiter.

Maintenant, dans quelles conditions fallait-il traiter?

La politique édifiée sur le traité de 1893 était une politique de menace. On voulait effrayer le Siam et l'amener à composition en lui faisant une situation intolérable. Pour cela, on a employé trois moyens :

1° L'établissement de listes de protection indéfiniment allongées. Jusque vers 1894, très peu d'Asiatiques avaient réclamé notre protection ; à partir de cette date, on les a racolés pour ainsi dire et ils se sont très vite comptés par milliers. M. Le Myre de Vilers a imprimé dans vos propres colonnes que nous avions le droit de revendiquer la protection du tiers de la population du royaume. Évidemment, c'était là un puissant moyen de guerre, et l'on peut juger de l'effet produit sur un État menacé de se voir enlever le tiers de ses sujets.

2° La zone neutre constituée par une bande de 25 kilomètres le long du Mékong et par les provinces d'Angkor et de Battambang. Cette zone, nous en avions laissé la possession au Siam, mais en même temps nous lui interdisions d'y faire pénétrer aucune force régulière ou irrégulière pour en assurer la police. Il possédait sans posséder, et c'était évidemment encore là quelque chose de bien imaginé comme condition pénible pour lui.

3° L'occupation de Chantaboun. « Chantaboun, a dit M. Doumer, est pour nous sans valeur stratégique, politique ou économique. » L'occupation n'avait donc d'intérêt que comme humiliation imposée au Siam.

Ces trois moyens jouent depuis huit ans. Nous ont-ils procuré la moindre influence sur la cour de Bangkok ? Ils ont fait le

contraire ; ils l'ont tenue dans un état d'épouvante, d'irritation et de défiance dont nos concurrents ne cessent de profiter. Pour changer de politique, il fallait donc commencer par les faire disparaître. Tout ce qu'on pouvait demander au nouveau traité, c'était d'accomplir ce changement sans léser aucun des intérêts engagés dans notre sillage et sans sacrifier aucun des avantages positifs que nous tenions du traité de 1893 ; et c'est parce qu'elle me paraît y être parvenue, que je considère la convention du 7 octobre comme bonne et sage.

On a présenté les articles relatifs aux protégés comme une sorte d'abandon de malheureux ayant eu confiance en nous, comme un désastre, une honte nationale. Mais en s'expliquant, on s'est aperçu qu'on les avait mal lus et qu'on ne les avait pas compris. La définition des conditions que les Asiatiques ont à remplir pour être admis sur nos listes de protégés est la même que celle de la convention anglo-siamoise de 1899, et ces protégés ne sont pas soumis à la juridiction siamoise comme on l'a imprimé un peu partout : ils restent sous la juridiction française. Les Chinois non originaires d'une possession française et inscrits sur nos listes seront, il est vrai, soumis à la juridiction siamoise, mais avec cette garantie, où toute une catégorie de nos protégés du Levant trouve sa sauvegarde, qu'un agent français pourra se faire communiquer les pièces de la procédure et assister aux débats pour protester en cas d'iniquité. Et nous ne risquons pas de perdre cette riche clientèle comme on l'a dit aussi, puisque, à l'heure actuelle, cette garantie, nous sommes la seule nation en état de la lui offrir. Il n'est rien changé à la situation des Cambodgiens et on en fait grief à la convention ; mais si nous n'avons pas pu obtenir de la faire modifier en 1893, quand nous tenions le pistolet sur la gorge du Siam, comment peut-on s'étonner qu'il en soit de même en pleine paix ?

Si la délimitation des personnes ayant droit à notre protection, la suppression de la zone neutre et l'évacuation de Chantaboun étaient des conditions nécessaires pour l'inauguration de rapports confiants avec le Siam, il n'en est pas moins vrai qu'elles le délivrent de sujétions fort lourdes et qu'à ce titre nous avions droit à une compensation. Celle que nous obtenons par la convention du 7 octobre consiste dans la cession des provinces de Mélou-prey et de Bassac et dans une sorte de droit de préemption pour les travaux publics que le Siam voudrait

exécuter dans le bassin du Mékong avec un concours européen. Est-elle suffisante? Les adversaires du traité se sont naturellement appliqués à la déprécier. Cependant l'annexion de 20.000 kilomètres carrés de territoire ne saurait passer pour insignifiante. Et le fait que le Siam nous reconnaît une situation privilégiée dans le bassin du Mékong est d'une haute portée. Ce privilège nous était déjà constitué par la convention de 1896, dit-on; c'est vrai; mais aux yeux du Siam il n'était jusqu'ici qu'une prétention de notre part, il est désormais un droit que nous serons d'autant mieux à même de faire valoir que nos relations seront meilleures avec Bangkok.

A cela on réplique que l'on ne croit ni à la reconnaissance, ni à la bonne foi du Siam. A notre avis, il n'est pas besoin, en effet, de compter sur ces sentiments; l'instinct de la conservation suffit. Depuis huit ans nous nous faisons abhorrer du Siam sans lui inspirer autre chose que le désir de nous fuir; pendant ce temps, en se posant en protectrice bienveillante, l'Angleterre a obtenu des avantages de toutes sortes qui font notre envie. C'est parce qu'elle nous permettra de faire la même politique que l'Angleterre et d'obtenir des résultats du même genre que mon sentiment est que ce serait, pour le Parlement, une faute grave que de ne pas approuver la convention du 7 octobre.

Veuillez agréer, etc.

***

Nous devons clore ici cette première partie de notre enquête; bien que nous ayons reçu encore plusieurs autres réponses et des plus intéressantes, le défaut de place nous oblige à en ajourner la publication. Nous les donnerons dans notre prochaine livraison.

LES VILLES DE SANTÉ

DANS NOS COLONIES[1]

Colonisons!... colonisons!... Voilà le mot sans cesse répété par les hommes que préoccupe la déchéance des races latines. Ils voient dans la conquête pacifique des pays ignorés un champ d'action particulièrement fécond offert à l'activité des peuples énervés. La régénération qu'ils escomptent ne peut en effet se produire que dans les contrées vierges de civilisation, où tout est à créer. Ce n'est qu'en face des périls et des difficultés que l'individu apprend à bien se connaître parce qu'il est alors forcé d'avoir recours à toutes les ressources ingénieuses que la nature a mises en lui. D'autres mobiles : l'appât du gain, la nécessité d'ouvrir des débouchés commerciaux à l'Europe qui produit trois fois plus qu'elle ne consomme, l'instinct d'indépendance et de liberté, décident tous les ans une armée d'émigrants à fuir le pays natal.

Des colonies se sont créées partout et il n'est guère d'endroits que l'homme n'ait visités. La somme d'énergie dépensée est énorme et, malgré les efforts soutenus par les pionniers de la civilisation, il arrive souvent que les résultats demeurent à peu près nuls. Le découragement s'empare alors des survivants et, au lieu de devenir une source inépuisable de régénération, cette rage de conquête et de possession devient une source nouvelle de ruine et d'épuisement.

Depuis trente ans, des échecs retentissants ont souvent accompagné les tentatives de colonisation les plus hardies, et apparemment, les mieux préparées. Certaines contrées sont comme des cimetières que les ossements des nôtres auraient fécondés. C'est qu'en effet l'erreur se substituait au simple bon sens et que l'ignorance ou l'incapacité des organisateurs étaient leurs moindres défauts. Mais à quoi bon manifester des regrets posthumes, et d'ailleurs, parfaitement inutiles ?

Notre empire colonial est assez beau pour qu'on se préoccupe de son avenir et de son développement. Nous l'avons doté

---

[1] C'est à l'obligeance de l'inspecteur du service de santé des troupes coloniales, le Dr Vincent, que je dois en partie les documents qui m'ont permis de rédiger cette étude.

d'une armée de fonctionnaires pour l'administrer et d'une armée de soldats pour sauvegarder son intégrité. Il ne nous appartient de juger ni l'une ni l'autre, bien que toutefois l'utilité de la première soit discutable. Nous l'avons doté en outre de beaucoup d'autres institutions superflues, mais nous avons oublié une chose essentielle. Quand on veut qu'un sujet conserve l'intégrité de ses forces, on le place dans les meilleures conditions hygiéniques possibles, on l'entoure de soins appropriés, on le met, en un mot, dans un milieu où il doive prospérer. Or, donnons-nous la peine de considérer ce que deviennent les milliers d'émigrants ou de soldats qui vont se fixer aux colonies. Brusquement transportés d'une contrée dans une autre, leur résistance organique diminue rapidement. Assaillis par toutes les causes de dépression morale et physique, ils ne tardent pas à être terrassés par la maladie ou l'incurable ennui, et bien souvent, l'unique remède consiste dans le rapatriement.

Nous avons songé à tout, excepté à assurer l'intégrité de notre propre santé.

C'est pourquoi, je me propose, dans les pages qui vont suivre, de solutionner un problème colonial de toute importance dont la donnée est la suivante : placer l'élément européen stationné sous les tropiques, par une utilisation raisonnée des altitudes, dans des conditions climatériques analogues à celles qu'il rencontre en Europe, de façon que sa morbidité et sa mortalité ne s'écartent pas sensiblement de celles des pays tempérés.

Voilà le problème.

Je me hâte de dire dès maintenant qu'il a été partiellement résolu par les Anglais et les Hollandais qui, depuis nombre d'années, ont établi dans leurs principales colonies des villes de santé (*health cities*), désignées encore sous le nom de résidences d'été (*summer stations*).

*
* *

Dans une étude assez récente [1], les Drs Vincent et Burot, après avoir démontré jusqu'à quel point les bienfaits de l'alti-

[1] Drs Vincent et Burot. Les altitudes dans les pays paludéens de la zone torride (*Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, décembre 1896). Travail présenté à l'Académie de médecine en octobre 1896 et qui a été l'objet d'un rapport de M. le Dr Laveran.

tude corrigent les influences nocives des basses latitudes, ont exposé les résultats obtenus par les Anglais et les Hollandais dans leurs possessions coloniales. Ils nous ont appris que la mortalité des soldats anglais dans l'Inde s'est constamment abaissée depuis une cinquantaine d'années. Francis Galton enregistrait, en 1854, 69 décès sur 1.000 hommes, et en 1877, il n'en comptait plus que 12.

L'Inde est certainement une des contrées les plus chaudes du globe, et sur certaines côtes : celles de Malabar ou de Coromandel, par exemple, « il semble qu'on respire à la bouche d'un four, surtout quand la brise de mer cesse de faire son apparition journalière et que souffle le vent de terre ». Au cours de l'été, la température s'élève dans le Pendjab à 50 ou 52 degrés centigrades.

Pour remédier aux inconvénients nombreux de ces chaleurs excessives, les Anglais ont créé, à proximité des grands centres et dans des sites presque toujours merveilleux, des villes secondaires qui sont moins des sanatoria où les malades vont chercher la guérison que de vastes stations de préservation où les sujets sains échappent à l'action déprimante et fébrigène des climats côtiers.

De juin à novembre, la ville de Bombay est désertée par ses habitants. Les uns gagnent les sources de la Bhima et vont peupler la cité marhatte de Pounah qui devient la capitale temporaire de la présidence de Bombay. D'autres se rendent au sanatorium de Matheran situé au sommet d'une colline reliée à la chaîne des Ghattes. Beaucoup de fonctionnaires vont passer la saison chaude dans le district de Satara où se trouve Mahabalechwar, la ville aux dix-sept bastions, qui surplombe les immenses et fertiles campagnes du Koukan étendues jusqu'à la mer.

Les Anglais de Madras émigrent sur les monts Saint-Thomas où s'élève, dans un cadre féerique, la villa du gouverneur. Le plateau voisin de Maïsour est un lieu de villégiature et de résidence d'été très fréquenté. Enfin, la ville de Bangalore ressemble avec ses villas, ses églises, son musée, son parc, ses jardins, à quelque cité britannique tout entière enfouie dans la végétation merveilleuse des tropiques.

Plus au Sud, les maisons de plaisance de la ville d'Outakamound, capitale du Nilghiri, sont disséminées sur une vaste

étendue et vont s'adosser jusqu'aux escarpements du Dodabetta, du Hotaghiri et de Kounour qui sont eux-mêmes peuplés d'Européens.

Les négociants anglais de Calcutta gagnent Hazaribagh dès que leurs affaires ne les retiennent plus dans la capitale anglo-indienne. En outre, un chemin de fer réunit Calcutta à Dardjiling dont le nom thibétain signifie Saint-Lieu. Il faut vingt-quatre heures pour se rendre à la ville de santé qui, comme presque toutes ses sœurs indiennes, est entourée de casernes, de forts et de batteries et constitue, en raison de sa situation sur l'étroite arête d'une montagne, un point stratégique très important.

Dans le Koumaon, la ville d'Almora et surtout, la moderne Ranikhet ont vu d'élégantes villas et de luxueuses résidences se grouper peu à peu autour des premiers blockhaus et des huttes indigènes.

Dans le Pendjab, la vallée de la Ravi, les montagnes de Kangra, les plaines de Lahore et d'Amristar sont dominées par la ville de Dalhousie que le gouvernement anglais a spécialement fondée pour servir à ses fonctionnaires et à ses employés. Dans la même région, sur un contrefort du Dhaola-Dhar ou « Montagne Blanche » s'est élevée la ville de Dharmsala qui occupe l'emplacement d'un antique sanctuaire brahmique et marque le centre d'importantes plantations de thé. Sur le versant indien de l'Himalaya central, Simla est devenu la capitale d'été de tout l'empire. Elle est entourée d'autres sanatoria ou villes de santé : Kasaoli, Soubathou, Dagehaï, Kalka, qui sont en même temps des stations militaires.

A Ceylan, où la chaleur est intolérable pendant la saison chaude, où le climat des plaines et du littoral est malsain, les Européens désertent les ports de Colombo, de Pointe-de-Galles et de Trincomali pour se rendre dans les montagnes de Pedrotallagalla et de Samanala. Beaucoup villégiaturent à Kandy dans une boucle du Mahavelli-Ganga, le seul fleuve de l'île. Enfin, ceux que leurs affaires ne retiennent pas dans les centres commerciaux vont passer la saison des chaleurs à Nouvera-Elia, le principal sanatorium de Ceylan.

La splendeur des résidences hollandaises dans leurs colonies des îles de la Sonde est légendaire. A Java, les villes de Salatiga et de Tosari, les sanatoria de Sindag-Laya, de Buitenzorg

et de Tchibodas sont situés dans des sites merveilleux, au milieu d'une végétation féerique.

Dans les Antilles anglaises, à la Jamaïque, les troupes sont disséminées pendant la mauvaise saison dans les montagnes Bleues et dans les forêts de Hope-Gardens justement réputées au point de vue de leur salubrité.

En créant leurs villes de santé, les Anglais et les Hollandais se sont tout à fait conformés aux principes de l'hygiène tropicale. Les habitants de ces stations d'été bénéficient tout d'abord d'un changement d'air, puis de « l'influence d'un climat tempéré dont les conditions particulières relèvent rapidement leurs forces et font disparaître leur anémie, si le séjour est suffisamment prolongé ».

*
* *

Mais entrons plus avant dans la question, et recherchons les causes principales de l'action bienfaisante des villes de santé.

Il est d'observation séculaire que la différence de salubrité, à la base et au sommet des montages, est manifeste dans les pays paludéens. L'utilisation des altitudes, dans la zone torride, est un des moyens les plus précieux qu'ont à leur disposition les Européens, pour se préserver des maladies paludéennes et des grandes endémies intertropicales.

Dans les Antilles françaises, nous avons mis à profit, dès 1841, les hauteurs du camp Jacob, à la Guadeloupe (altitude = 545 mètres), situées sur un plateau, au pied de la Soufrière, et quelques années plus tard, celles de Balata, à la Martinique. La création de ces stations, de ces camps de santé pour les troupes, a réalisé un immense progrès pour nos colonies des Antilles.

La mortalité, qui était autrefois, pour les troupes européennes stationnées dans ces points, de 40 p. 1.000, n'atteint pas actuellement le chiffre de 2 p. 1.000.

Ces résultats montrent l'importance des stations d'altitude, dans les pays chauds, pour conserver aux troupes leur vigueur et leur santé, et les mettre à même de remplir leurs obligations de service pendant toute la durée de leur séjour colonial.

M. Jourdanet, un des premiers, avait démontré cette efficacité des hauteurs pour se mettre à l'abri des endémies du littoral, dans son bel ouvrage sur le Mexique et l'Amérique tro-

picale. Le Mexique, situé dans la zone torride, possède dans ses montagnes tous les climats, et alors qu'on constate, dans la zone côtière si malsaine, des températures de 30 et 32 degrés, Orizaba, Cordoba, Mexico, jouissent d'un climat tempéré et le pic d'Orizaba est couvert de neiges éternelles.

La fièvre jaune est endémique sur toute la côte, à la Vera-Cruz, à Tampico, mais elle ne dépasse pas une certaine altitude et n'a jamais été observée au-dessus de 1.000 mètres.

MM. Le Roy de Méricourt et Rochard ont à leur tour signalé toute l'importance des altitudes et insisté sur leur utilisation, dans les régions chaudes du globe, en démontrant leur heureuse influence et les modifications qu'elles impriment à l'économie. Il est en effet prouvé que le climat des montagnes offre des avantages multiples : l'air y est pur, la température et la tension de la vapeur d'eau y sont moindres, l'appétit y est stimulé, toutes conditions éminemment favorables à la cure des maladies de dénutrition et au rétablissement des convalescents.

Nous savons que les riches négociants des colonies anglaises et hollandaises, aussi bien ceux des Antilles, de la Jamaïque, de la Barbade, que ceux de Maurice, de Batavia et de Calcutta, descendent à leur office, le matin, en voiture, y passent la journée et regagnent avant le coucher du soleil, soit en voiture, soit à cheval, soit en chemin de fer, les résidences bien situées, dans lesquelles ils vivent avec leur famille, sur les montagnes voisines, et peuvent ainsi passer de longues années dans ces pays, sans ressentir les atteintes de ces climats si pénibles pour les Européens.

Mais la valeur d'un sanatorium, sous les tropiques, n'a pas pour seul facteur l'altitude qui, certainement, joue un rôle capital, il faut encore tenir compte, dans une appréciation de ce genre, d'autres facteurs importants : les circonstances météorologiques, les conditions géologiques du terrain, ses qualités agronomiques. Si l'on néglige ces données, on s'expose à de sérieux mécomptes, tels que ceux éprouvés par les Anglais en Birmanie et les Hollandais sur plusieurs points de l'Insulinde.

Dans les villes de santé dont les dispositions sont les mieux prévues, au point de vue de l'hygiène, il faut que l'eau y coule en abondance, que le sol uni soit favorable à l'édification des constructions, que le bois et la pierre se trouvent dans le voisinage. Le site doit être enchanteur, le sol fertile, la végétation

presque féerique. Les arbres de nos pays, pins, chênes, châtaigniers, charmes, doivent s'y acclimater; les environs seront transformés en de vastes exploitations agricoles sur un terrain préalablement préparé par le fer et le feu. Ce dernier fait est bien mis en relief par l'exemple suivant que rapporte le Dr de Gouyon de Pontouraude. A Baria, en 1878, l'établissement d'un sanatorium sur la montagne de Nin-Din échoua complètement; la colline n'ayant pas été déblayée, les malades paludéens ou dysentériques, qu'on y transporta dans des baraquements également défectueux, éprouvaient tous une aggravation de leur état. Au Tonkin, sur la route de Lang-son, la salubrité des postes diffère essentiellement suivant les conditions dans lesquelles ils sont établis. En résumé, il convient d'éviter les collines où se trouvent entassées des matières organiques en décomposition; les plateaux à graminées seront choisis de préférence; enfin, l'assainissement préalable par le déboisement, le débroussaillement, le feu, le battage du sol, la constitution d'espaces gazonnés sera fait dans tous les cas. Si l'on ne prend soin de remplir ces conditions, la montagne, malgré sa moins grande thermalité, sera inférieure, en salubrité, à la plaine marécageuse, mais bien cultivée.

Les Hollandais possèdent les modèles du genre. Le sanatorium de Sindanglaya est situé à une altitude de 1.070 mètres au milieu d'un magnifique parc où croissent nos arbres du Nord; c'est un des sites les plus enchanteurs de Java. C'est là que la colonie européenne de Batavia vient se réfugier quand la chaleur de la plaine est excessive. Sindanglaya possède un hôpital militaire d'une centaine de lits pour les soldats de terre et de mer atteints de fièvres paludéennes, d'affections du foie et d'autres maladies endémiques.

Tosari, situé à une altitude de 1.800 mètres, a une température moyenne de 11 degrés centigrades. Cette localité de Java jouit d'un climat alpestre, et, dans la saison des pluies, les Européens, minés par les fièvres, viennent s'y retremper dans un air sec et vivifiant. Ils affluent surtout de Soerabaya, quand la recrudescence du choléra fait émigrer, vers les montagnes, une grande partie de la population européenne de cette ville. La flore est celle des régions septentrionales; les conifères abondent, une espèce particulière de sapins au port élancé et à aiguilles pendantes beaucoup plus longues que celles de nos

sapins, se mêle à de gigantesques fougères et à quelques représentants de la flore tropicale.

Le sanatorium de Buitenzorg, situé à une altitude de 265 mètres, doit son climat salubre moins à sa faible altitude qu'aux pluies et aux orages qui rafraîchissent et purifient journellement l'atmosphère. Il pleut à Buitenzorg pendant toute l'année, même dans la saison sèche de juin à octobre; il y tombe par an 4.680 millimètres de pluie, tandis qu'en Hollande, une des contrées les plus pluvieuses d'Europe, il n'en tombe par an que 660 millimètres.

Les considérations précédentes, quelque brèves qu'elles soient, nous éclairent sur les avantages des villes de santé et sur les conditions hygiéniques dans lesquelles il convient qu'elles soient construites. Il nous reste à examiner avec quelques détails ce qui a été fait par la France dans cet ordre d'idées. Les efforts de MM. Vincent et Burot ne sont pas restés stériles et leurs travaux consciencieux ont incité la haute administration à mettre la question à l'étude dans les divers points de notre vaste empire colonial. S'inspirant des heureux résultats obtenus par les Anglais aux Indes et par les Hollandais à Java, ils se sont demandés pourquoi les Français n'établiraient pas aussi des stations de préservation pour les troupes et les colons dans toutes les possessions coloniales, particulièrement à Madagascar et dans l'Indo-Chine où les effectifs européens atteignent un chiffre assez élevé.

Depuis lors, des tentatives nombreuses ont été faites un peu partout, mais chacun sait combien l'initiative personnelle est inféconde lorsqu'elle n'est pas soutenue par les pouvoirs publics.

C'est l'histoire de ces tentatives que je me propose de résumer ici. Elle est éminemment instructive et ceux qui s'intéressent à la colonisation et aux questions économiques, ceux qui veulent avant tout que nos soldats, qui assurent la sécurité de notre domaine colonial, soient protégés, dans la plus large mesure, contre les maladies, applaudiront aux dispositions déjà prises et contribueront peut-être, dans la proportion de leur influence ou de leur fortune, à favoriser le développement des villes de santé qui est solidaire de la prospérité même des colonies.

*
* *

Nous avons vu que dans les Antilles françaises, à la Marti-

nique et à la Guadeloupe, l'utilisation des hauteurs remonte à une cinquantaine d'années. Le camp Jacob et celui de Balata considérés comme stations de préservation pour les troupes ont rendu des services très appréciables. J'ignore si, depuis leur création, ils ont subi des transformations heureuses et s'ils ont été agrandis. Toutefois, il semble qu'à la suite des récentes perturbations volcaniques, l'existence du camp Jacob situé au-dessus de la Basse-Terre et au pied de la Soufrière doive être fortement compromise. Quoi qu'il en soit, la diminution de la mortalité et le nombre restreint des malades militaires démontrent combien est importante la création des stations de montagne dans les pays chauds, pour conserver aux troupes européennes leur vigueur et leur santé.

Dans l'Afrique occidentale, toutes les tentatives ont échoué. Les emplacements choisis étaient insalubres et la proximité des marais rendaient trop nombreuses les atteintes du paludisme. Et cependant, les localités ne manquent pas, qui auraient pu devenir des centres de préservation très remarquables, mais l'expérience de l'habitat des plateaux du Soudan n'est pas encore assez ancienne pour pouvoir fournir des indications certaines. Nulle région n'est plus meurtrière que le Soudan et la création de villes ou simplement de postes de santé, disséminés sur toute l'étendue de la colonie, s'impose d'une manière absolue.

Les Anglais ont créé, comme monument élevé à la mémoire du prince Henri de Battenberg, un sanatorium pour leurs possessions de la côte occidentale d'Afrique. Dans ce but, ils ont choisi la Grande-Canarie qui offre un climat très sain et presque toutes les ressources alimentaires et commerciales d'un pays civilisé. Son accès est facile pour les Européens qui vivent sur la côte occidentale d'Afrique, et pour l'atteindre, il n'est pas nécessaire de traverser des contrées plus ou moins contaminées, ce qui serait la règle pour se rendre dans un sanatorium situé dans l'intérieur des terres africaines.

L'île de la Réunion offre dans ses montagnes un certain nombre de « convalescences » où viennent chercher la santé les malades de l'île Maurice. L'une d'elles, Salazie, est située en pleine montagne à 52 kilomètres de Saint-Denis. La température, très élevée le jour, est souvent très basse la nuit. Une source thermale jaillit, dans le voisinage, d'une fissure volcanique et possède des propriétés thérapeutiques sensiblement analogues à celles de

l'eau de Vichy. Les ressources alimentaires sont aussi grandes qu'à Saint-Denis ; on y trouve des moutons, des volailles, du gibier, du poisson, du lait, des légumes de toute sorte, en un mot tous les éléments d'une alimentation variée propre à combattre efficacement l'anémie des organismes débilités.

A trois heures de Saint-Denis et reliée à cette ville par des voies de communication faciles, se trouve la convalescence de Saint-François, qui est surtout une station d'été pour les militaires de la garnison.

Les sanatoria de Cilaos et de Mafat, malgré leur situation excellente, au milieu des montagnes, ne sauraient devenir des noyaux de villes de santé en raison des difficultés nombreuses qui parsèment les routes y conduisant.

On avait beaucoup espéré des convalescences de la Réunion au moment de l'expédition de Madagascar. En réalité, elles ne rendirent pas de services. Les ressources qu'elles offraient étaient trop restreintes pour être avantageusement utilisées par la foule des malades du corps expéditionnaire. De plus, la base d'opérations située à la côte Ouest était très éloignée de l'île et pour atteindre cette dernière, les convois de malades eussent dû passer par le cap d'Ambre où la navigation est dangereuse et la température presque glaciale pendant la saison fraîche. Ces considérations mises à part, il est absolument indiqué de favoriser le développement de Salazie et de Saint-François dont la situation climatérique est excellente.

Parlerai-je des stations sanitaires de Madagascar ?

Depuis la conquête, notre nouvelle colonie s'est transformée. Tous les mois, des statistiques viennent, comme des encouragements, nous entretenir de la prospérité croissante de ce domaine inexploité. Il ne m'appartient pas d'examiner jusqu'à quel point le développement économique du pays est devenu florissant ; mais ce que je peux affirmer, c'est qu'il n'existe pas une colonie où la mortalité et la morbidité soient aussi effrayantes qu'à Madagascar. Nos troupes y sont décimées par les atteintes d'un paludisme terrible qui ne cède qu'avec peine au traitement habituel de la maladie.

Il n'est pas de contrée, cependant, où les tentatives de création d'établissements sanitaires aient été plus nombreuses. Pendant l'expédition de 1884, la côte malgache a été explorée dans le but de découvrir l'emplacement de sanatoria qui ne donnèrent

jamais que de mauvais résultats. Tamatave était alors le centre des opérations et l'ancien hôpital situé dans l'île Sainte-Marie, à six heures de Tamatave, fut utilisé. Les maladies s'y aggravèrent, et ce fait n'a rien d'étonnant, si l'on songe que l'île jouissait d'une réputation sanitaire détestable à cause de sa chaleur humide et de ses marais.

Les immenses plaines du pays de Vohémar, la Normandie malgache, furent ensuite choisies. On y édifia des constructions nombreuses, mais la fièvre et la dysenterie achevèrent les malheureux que les fatigues de la guerre avaient déjà débilités et qui étaient venus y chercher la guérison.

On songea alors à la baie de Diégo-Suarez, mais l'utilisation de ce point de la côte fut aussi funeste que l'avait été celle de Sainte-Marie ou de Vohémar.

La paix fut enfin signée, et toutes ces tentatives prirent fin. Mais lorsque l'expédition de 1895 fut décidée, on rechercha de nouveau des emplacements pour servir de lieux de convalescence aux malades du corps expéditionnaire. On pensa d'abord à la montagne d'Ambre située à 35 kilomètres d'Antsirane ; mais il n'y avait pas de route pour y parvenir et l'accès en était difficile. De plus, il était nécessaire, pour l'occuper d'une manière permanente, d'en déloger les Hovas et d'y placer une garnison.

On songea alors à Anjouan, dans les Comores. L'île, qui possède de l'eau excellente, dont le climat est doux et la température modérée, paraissait devoir rendre les plus grands services; mais on ne put trouver sur la côte un seul point de mouillage pour les paquebots ou les navires de guerre.

Enfin, on fit choix de Nossi-Comba qui recevait déjà les malades de Nossi-Bé et de la division navale de l'océan Indien. Ce sanatorium, à proximité de Nossi-Bé où s'arrêtent des courriers réguliers et où se trouvent de nombreux approvisionnements, eût rendu de grands services s'il avait été préparé *avant l'expédition* et s'il avait subi un an plus tôt les modifications qu'on dut y apporter alors. On débroussailla une crête, à 400 mètres d'altitude, on remua le sol et on construisit sur un espace de près de 2 kilomètres des baraques de type réglementaire.

Une route de 4 kilomètres, occupant l'emplacement d'un ancien sentier, fut construite par le génie. Mais le ravitaillement présentait des difficultés inouïes, tant à cause de la pente

de la route qui exigeait que le transport se fît à dos d'homme, qu'à cause de la dispersion excessive des bâtiments qui causait une grande perte de temps et nécessitait un nombre très élevé d'hommes de peine et de porteurs.

L'amiral Bienaimé avait proposé l'installation d'un hôpital à Anpangourine, sur la côte, au pied de la colline. Cette installation, qui d'ailleurs ne fut pas adoptée, eût permis de loger de suite tous les malades et de ne les faire monter au sanatorium que lentement, par petits paquets, de manière à éviter l'encombrement.

Ce sanatorium, qui devait, dans l'esprit de ses créateurs, servir de lieu de convalescence, ne fut, en réalité, qu'un vaste dépôt de malades attendant le moment du rapatriement.

Depuis lors, Madagascar a subi de grandes améliorations. Il n'existe aucune de nos colonies se rapprochant davantage du climat de la France. Le grand plateau Betsiléo situé au sud de Tananarive et s'étendant jusqu'à Fort-Dauphin, toute la partie méridionale de l'île, Noss-Vé, la baie de Saint-Augustin, Anjouan et Nossi-Comba sur la côte Ouest, la montagne d'Ambre, dans le Nord, les contreforts de la grande chaîne centrale, tout à fait comparable aux Ghattes de l'Inde, peuvent devenir pour les Européens des lieux de villégiature et de préservation où les villes de santé seraient avantageusement situées.

« Notre grande colonie, écrit M. Vincent, mise en exploitation sérieuse, deviendrait une Inde nouvelle et pourrait, à l'exemple de Java, arriver en peu d'années à occuper une des premières places parmi les centres de production du café. » Cette opinion est absolument justifiée, mais elle ne recevra pleine confirmation que lorsque l'Européen s'expatriera sans regrets et sans arrière-pensée pour mettre en valeur et pour exploiter les richesses du pays. Or, il ne le fera que lorsqu'il sera convaincu de ne pas mourir à la peine, et lorsqu'il sentira à proximité de lui un coin de la mère-patrie, sous l'apparence d'une ville de santé et dans laquelle, en plus du climat et du site enchanteurs, il trouvera les distractions et les plaisirs de nos cités européennes.

*
* *

Je veux m'arrêter quelque temps à l'Indo-Chine, car il semble qu'à l'heure actuelle nos hygiénistes aient porté de ce côté tous

leurs efforts. L'importance du corps d'occupation dont les effectifs ont sans cesse augmenté, et le grand nombre de nos nationaux qui sont allés s'y établir justifient absolument les tentatives entreprises sous l'intelligente impulsion du dernier gouverneur général, M. Doumer.

Dans le Tonkin, pays montagneux, tous les hauts plateaux ne peuvent fournir d'emplacement convenable, et la fièvre des bois, forme grave du paludisme, y sévit souvent aussi bien sur les indigènes que sur les Européens. Toutefois, il est parfaitement possible de mettre à la portée des groupements importants de troupes européennes et indigènes, dans chaque cercle, un ou plusieurs postes d'altitude et de salubrité suffisants pour permettre la reconstitution organique des éléments frappés par le paludisme ou toute autre maladie endémique. Lorsque la pacification sera complète, lorsqu'il sera possible de déterminer les points d'occupation définitifs, il sera facile et peu onéreux pour le budget de doter chacun des secteurs qui composent le cercle d'un *poste-relève* où viendront séjourner à tour de rôle les compagnies ou les sections d'occupation. Ce système des postes-relève a été souvent réclamé par les médecins de la marine.

Beaucoup de postes occupés actuellement pourraient être transformés en postes-relève : ce sont ceux qui doivent à leur altitude, à leur isolement sur un mamelon défriché, au milieu de rizières en valeur, à leur situation dans des vallées parcourues par des vents rafraîchissants et purs de miasmes, d'être beaucoup plus épargnés par le paludisme et se sont acquis une bonne réputation de salubrité. Il suffira d'y substituer aux bâtiments, aux murs en torchis récrépi, à la toiture en paille, au sol damé en guise de parquet qui disent tristement le « provisoire », des constructions en maçonnerie, en briques, les seules qui soient permanentes, qui assurent égale protection contre les chaleurs de l'été et les froids de l'hiver, qui donnent satisfaction, en un mot, à l'hygiène.

Parlant de la région occupée par le 1er tonkinois, le Dr Gastinel, médecin de la marine, indiquait :

Ba-xa	comme	poste-relève	de Phong-thô.
(Sur le fleuve Rouge)	—	—	de Trinh-tuong.
Pa-kha	—	—	de Bao-ngaï.
(1.076 m. d'altitude)	—	—	de Pho-lu.

Phé-long	comme	poste-relève	de Muong-khuong.
(1.400 m. d'altitude)	—	—	de Khé-chan.
—	—	—	de Ban-lao.
—	—	—	de Ban-phiec.
Tu-lé	—	—	de Ngkia-lo.
(400 à 580 m. d'altitude)	—	—	de Daï-lich.

Telle est l'indication détaillée, pour un point limité du territoire tonkinois, d'une organisation sanitaire qui pourrait être généralisée partout, aussi bien en Asie qu'en Afrique, et qui se trouve être la seule susceptible de ménager efficacement les milliers d'existence de nos soldats coloniaux.

Mais cette organisation de détail doit être complétée par l'installation en des points choisis du sanatorium vrai, complet, tel que les Anglais l'ont conçu dans l'Inde et les Hollandais à Java.

Il faut qu'à une salubrité parfaite il joigne une confort irréprochable. Il faut qu'il offre des distractions, distractions du corps et distractions de l'esprit, qu'il assure la reconstitution organique et morale tout à la fois; il faut, en un mot, qu'il donne l'illusion de la France qu'il est appelé à remplacer dans des circonstances déterminées. Il jouera en Indo-Chine le rôle que tient actuellement en partie le Japon. Les officiers et les fonctionnaires débilités par un long séjour dans la colonie étaient en effet régulièrement envoyés à Yokohama. De la sorte, les rapatriements anticipés deviendront plus rares; en outre, il sera possible de restreindre pour les fonctionnaires d'ordre colonial les droits aux congés administratifs et de leur imposer une période de séjour colonial plus longue en leur donnant les moyens de se reposer chaque année, avec opportunité, des fatigues de la saison mauvaise.

Nous avons vu plus haut dans quelles conditions il convenait qu'un tel sanatorium fût installé: de l'eau irréprochable et abondante, de la terre cultivable, un plateau étendu propice aux promenades, un cadre pittoresque entraînant aux excursions: voilà les principales.

Dans les régions montagneuses du Tonkin, les hauteurs de 1.200, 1.500 et 2.000 mètres ne manquent pas, mais elles offrent surtout des pitons qui, six mois durant, se cachent dans les brouillards. Les plateaux ne sont pas rares, mais les uns sont dépourvus d'eau, les autres sont à des altitudes insuffi-

santes. Ainsi la région de Phé-long, qui est très saine, qui offre des sommets de 1.400 mètres et au-dessus, est une région à pitons. Xin-man, où existe à 1.700 mètres un poste d'une belle réputation de salubrité, n'a pas de plateau et ne dispose que d'une maigre source. Pa-kha possède un grand et beau plateau, avec des terres cultivables, de l'eau excellente et en abondance, des environs d'un beau pittoresque, mais ne s'élève qu'à 1.000 mètres d'altitude, et les troupes qui séjournent dans ce poste ne sont pas exemptes de paludisme.

Dans le voisinage de Quan-ba, sur le Song-mien, affluent de la rivière Claire, à trois journées de cheval de Ha-giang, se trouve le magnifique plateau du Lung-dan, dont les falaises tombent à pic à 200 mètres du Song-mien. Il mesure 3 kilomètres environ dans sa plus grande largeur, possède en abondance de l'eau potable excellente et jouit d'une réputation de salubrité très méritée.

Le mont Bavi, à proximité de Son-tay, dans un point central, serait tentant : il est en plein delta ; le fleuve Rouge coule à ses pieds, il est très accessible, il dresse ses sommets à 1.200 mètres d'altitude ; mais pas de plateau, pas d'eau et très souvent le brouillard.

Après de longues recherches et de laborieuses études, M. Doumer fit choix, pour l'emplacement d'un sanatorium, du plateau de Lang-bian dont la dénomination nouvelle de Lang-xà signifie « terre française ». Cette région est située dans la partie méridionale du plateau des Mas, du nom de la tribu Moï qui l'habite ; il occupe presque entièrement la partie méridionale de l'Annam depuis la rivière de Nha-trang, jusqu'à la frontière de la Cochinchine. La terrasse du Lang-bian domine de 350 mètres le terrain avoisinant et sur elle se dresse un petit massif de 500 à 680 mètres de hauteur.

M. Capus affirme que, d'après ses observations météréologiques, l'humidité ne serait pas grande au Lang-bian. Les pluies y seraient rares parce que les condensations se font à une altitude inférieure. Enfin, d'après lui et d'après le Dr Yersin, le paludisme n'y existerait pas. L'état sanitaire de ce point de l'Annam a cependant été très discuté par quelques autres. Il est incontestable que l'insalubrité des régions parcourues pour accéder à Lang-xà est notoire. De plus, fait à retenir, l'établissement d'un sanatorium à Lang-xà doit exiger la construction

d'une ligne ferrée spéciale et coûteuse qui demandera plusieurs années, dans les évaluations les plus optimistes, pour être terminée.

Ce plateau réunit certainement toutes les conditions que l'on doit rechercher pour l'établissement d'une grande station d'altitude destinée à devenir plus tard une ville de santé et un camp de préservation pour les troupes, mais la difficulté d'y accéder est telle que son utilisation nécessitera de gros sacrifices d'argent.

La conviction générale est que la véritable place du sanatorium projeté, disons même rêvé, pour l'Indo-Chine, pour le Tonkin, aussi bien que pour l'Annam et la Cochinchine, n'est pas en Indo-Chine : elle est en un pays qui est dans notre sphère d'attraction, que nous convoitons officiellement — le mot n'est pas trop fort : *qu'il nous faut*, — que nous pénétrons à coups de millions par un chemin de fer. Je veux parler du Yunnan.

Il est regrettable que nous n'ayons pu conserver le canton de Tu-long que nous avait donné la convention Diloso. Par ce plateau, nous prenions pied sur le Yunnan et nous avions un pays habitable aux Français, où l'on pouvait accéder en prolongeant par Muong-toung la route de la rivière Claire qui gravit progressivement les pentes du massif yunnanais, tandis que le long du fleuve Rouge, de Lao-kay à Man-hao, on se heurte à des falaises.

Vers Mongtzé et Yunnan-sen sont d'incomparables plateaux, immenses, fertiles, possédant toutes les richesses du sol, s'étageant de 1.000 à 2.000 mètres, bien pouvus d'eau, offrant des plaines où s'épanouissent les fleurs et les fruits de France, où vit une population dont la musculature, le teint, la stature, l'énergie et la longévité sont des arguments vivants de salubrité, où l'on ne parle pas de paludisme. Les indigènes sont des Thaïs, des Mans, des Méos, des Chinois. Ils se trouvent plus ou moins mélangés et viennent entre le Tonkin et la Chine, sans se soucier des limites, et ne reconnaissent comme autorités que leur chef de canton, toujours un d'entre eux, et, au-dessus, les uns l'officier français commandant le poste, les autres le mandarin militaire.

Cette population se montre très satisfaite de notre administration qui l'a délivrée des pirates, leur laisse cultiver leurs terres et ne leur demande que de faibles impôts consentis par eux et quelques corvées.

C'est donc dans ce pays que doit s'élever avec ampleur le sanatorium unique pour l'Indo-Chine.

Par mer, jusqu'à Haï-phong, par chemin de fer par Haï-phong, Yen-bay et Lao-kay, on y accédera facilement et rapidement de tous les points de notre empire indo-chinois. Il est facile d'obtenir du gouvernement chinois une concession à l'endroit opportun et ce sera un premier et indéracinable jalon pour plus tard.

*
* *

Qu'il nous soit donc permis d'espérer que, dans un avenir très prochain, l'Indo-Chine n'aura plus rien à envier ni à l'Inde Anglaise, avec ses nombreuses villes de santé, ni à l'Insulinde avec ses stations de Sindanglaya, de Tosari à Java et du fort de Kock dans l'île de Sumatra pour les garnisons de Padang, et que nos troupes européennes de l'Indo-Chine auront à leur disposition des camps de santé où, sans avoir à payer constamment un lourd tribut aux endémies tropicales, par le séjour dans les régions basses et insalubres, elles pourront parfaire leur instruction militaire, se tenir en haleine, et toujours prêtes à satisfaire aux exigences du service et à toutes les éventualités.

Pour cela, il conviendrait que la haute administration encourageât de toutes ses forces la création des villes et des postes de santé. Les hommes compétents en la matière, ingénieurs et médecins, ne manquent pas; ce qui manque, c'est l'argent. Des crédits fabuleux sont officiellement attribués, chaque année, aux armements et aux travaux de défense des colonies, tandis que des sommes dérisoires sont, de temps en temps, consacrées à l'amélioration de nos hôpitaux coloniaux.

Puisque les ressources budgétaires sont insuffisantes, pourquoi ne pas s'adresser à l'initiative privée? Celle-ci ne trouvera-t-elle pas dans l'installation des villes de santé une source considérable de revenus, en même temps qu'un moyen de faire connaître les libéralités de quelques hommes soucieux de la santé de nos colons et de nos soldats.

MAURICE BURET.

LA LUTTE TCHÈQUE-ALLEMANDE

Verstændigung (entente), *Ausgleich* (compromis), tels sont les deux termes que l'on retrouve depuis 1897 dans tous les titres d'articles de la presse austro-hongroise, dans tous les discours parlementaires, dans toutes les harangues électorales. Ces deux mots, qui font couler des flots d'encre et d'éloquence, paraissent liés l'un à l'autre : sans *Verstændigung*, c'est-à-dire sans une entente tchèque-allemande, pas d'*Ausgleich*, pas d'accord économique avec la Hongrie.

Pour bien saisir toute la portée de la question, il ne suffit pas de lire les brèves dépêches, bien souvent dénaturées ou tronquées, des agences européennes; il faut pénétrer plus avant dans la vie intérieure de l'Autriche-Hongrie. Nous nous proposons, dans cet article, d'esquisser les dernières phases de la lutte tchèque-allemande. Le compromis austro-hongrois fera l'objet d'une autre étude.

*
* *

« Le réveil des nationalités en Autriche et en Turquie res-« semble, dit M. de Laveleye, à une résurrection des morts. » Il n'existe pas, en effet, de terme qui définisse d'une façon plus saisissante la fin de cet engourdissement léthargique qui avait fait oublier l'existence de tant de peuples.

Ce réveil des nationalités s'est fait d'une manière uniforme. Chaque peuple a cultivé sa langue maternelle, abandonnée jusque-là comme un idiome barbare aux seules classes incultes. Des écoles, des universités ont été créées; les langues les plus déshéritées en apparence ont eu chacune leur renaissance, leurs poètes, leurs historiens, leurs orateurs. Les Églises catholiques ont puissamment contribué à ce réveil, leurs prédicateurs et leurs ministres ayant toujours conservé l'usage des idiomes populaires.

En possession d'une langue et d'une littérature nationales,

les divers peuples de l'Autriche[1] ont voulu se soustraire à l'hégémonie administrative et centraliste allemande. Ils ont revendiqué leurs droits, résultant des anciens contrats d'acquisition passés autrefois par la Maison d'Autriche et solennellement reconnus par la Constitution de 1867. Leurs revendications n'ont pu avoir gain de cause que dans les moments de crise, où le pouvoir central ébranlé était bien moins armé pour résister.

C'est ainsi que la nationalité hongroise, plus active que les autres, a su tirer parti des défaites de l'Autriche en 1866 et obtenir la formation d'un royaume autonome, n'ayant de commun avec l'Autriche que le souverain, l'armée, les douanes et la diplomatie. Profitant des dissensions intestines de Vienne, Budapest veut encore compléter son affranchissement et réclame une armée à elle, des douanes autonomes, un hymne national particulier et même un roi autre que l'empereur d'Autriche.

C'est ainsi que les Polonais, placés à l'extrême Marche de l'Empire vers la Russie, ont à leur tour réclamé et obtenu en 1868 la plus large autonomie et l'usage de la langue polonaise dans la vie administrative intérieure. Afin de conserver les avantages concédés légitimement, il est vrai, mais au détriment des Ruthènes leurs frères, ils ont conclu une entente tacite avec les Allemands d'Autriche et sont devenus les plus fermes appuis du gouvernement autrichien, ne s'attendrissant plus aux misères tchèques ou slovènes que lorsque la fibre slave était trop vivement froissée par l'absolutisme allemand[2].

---

[1] Les races qui peuplent l'Autriche sont au nombre de huit :

Allemands	9.500.000	36,2 %		
Tchèques et Slovaques	5.980.000	22,9 %		
Polonais	4.230.000	16,1 %	15.750.000	60 %
Ruthènes	3.530.000	13,4 %		
Slovènes	1.270.000	4,8 %		
Serbo-Croates	740.000	2,8 %		
Italiens	750.000	2,9 %		
Roumains	260.000	0,9 %		

Les races slaves forment près des deux tiers de la population.

(*Taschen Atlas*, par Hickmann, 1900.)

[2] Il semble cependant aujourd'hui qu'une évolution se dessine en sens contraire : les discours antislaves de Guillaume II, les déclarations de guerre aux Polonais de Posnanie, les persécutions déjà commencées, le vote de 300 millions de francs par le Reichstag allemand pour la croisade prêchée par le souverain, ont amené les Polonais d'Autriche à se départir de l'attitude trop opportuniste et utilitaire que leur avaient imposée les attentions intéressées des Allemands. Ce n'est qu'en regimbant qu'ils ont voté le renouvellement de la Triple Alliance et l'effort qu'ils ont dû déployer pour faire violence à leurs sentiments intimes paraît avoir eu raison de leur reconnaissance.

C'est ainsi, enfin, que les Tchèques, trop longtemps déçus, veulent profiter des graves difficultés économiques actuelles de la monarchie pour obtenir définitivement satisfaction. Leurs revendications datent du lendemain même de l'octroi de la Constitution, qui reconnaissait solennellement l'égalité de tous les peuples et de tous les idiomes de la monarchie [1]. Ils réclament le rétablissement de l'ancien royaume autonome de saint Wenceslas (Bohême, Moravie, Silésie), ou tout au moins l'intégrité territoriale de la Bohême comme État tchèque; le couronnement de l'empereur autrichien à Prague en qualité de roi de Bohême; l'égalité sans restriction des langues tchèque et allemande en matière administrative et judiciaire. A l'inverse des Hongrois qui envisagent comme un essai de germanisation la décision ministérielle recommandant timidement aux officiers de la honved (*landwehr transleithane*) l'étude de la langue allemande, les Tchèques admettent celle-ci comme langue d'État en tout ce qui concerne les affaires militaires.

Ils ne songent nullement, ainsi qu'on l'a cru lors des manifestations retentissantes du panslavisme, à créer un État slave placé sous la protection de la Russie : ils sont, au contraire, Autrichiens avant tout et se targuent d'être les plus fidèles soutiens des Habsbourg. Leur objectif réel est de contrecarrer la pangermanisation de la Cisleithanie et d'y obtenir leur part légitime de droit et d'influence.

*
* *

Les rêves tchèques faillirent se réaliser en 1870, sous le ministère du comte Hohenwart; mais Bismarck déchira brutalement la charte de délivrance que François-Joseph se disposait

---

[1] D'après l'article 8 de la Constitution, tout habitant de l'Autriche a le droit de se faire rendre justice et de se faire servir par les diverses administrations dans sa langue maternelle.

D'après l'article 19, tous les peuples de l'Etat sont sur le pied de l'égalité, et chaque peuple en particulier a droit à ce que l'inviolabilité de sa nationalité et de son idiome soit garantie. L'égalité de tous les idiomes usités dans l'Empire, pour les écoles, les administrations et la vie publique, est reconnue par l'Etat. Dans les pays où existent différentes nationalités, les établissements publics d'éducation doivent être organisés de manière que, sans être contraint d'apprendre une seconde langue, chaque citoyen puisse acquérir tous les moyens nécessaires à son instruction.

Un ordre de cabinet de l'empereur Ferdinand Ier, du 8 avril 1848, avait déjà spécifié que la langue bohémienne devait être placée sur le même pied d'égalité que la langue allemande. Plus récemment, en 1898, la Cour de Cassation a admis le même principe en matière judiciaire.

à signer et imposa à ce souverain le comte Auersperg, chargé de rétablir l'hégémonie allemande dans toute sa puissance[1]. Douze ans après, en 1882, les persécutés obtinrent un semblant de satisfaction par l'octroi d'une université tchèque à Prague : c'était leur donner les moyens de parfaire leur culture intellectuelle. En 1896, le gouvernement décida que les plaques indicatrices des rues de la capitale de Bohême seraient rédigées en langues tchèque et allemande : c'était le premier pas vers l'égalité réclamée. Enfin, en 1897, le comte Badeni, président du Conseil, promulgua les fameuses *Ordonnances bilingues*[2] qui soulevèrent tant de colères du côté allemand et dont le retrait eut pour conséquence d'exaspérer les Tchèques, de surexciter les passions et de paralyser la machine parlementaire pendant cinq années[3].

Les Allemands ne veulent naturellement pas entendre parler d'une nouvelle édition de ces *Ordonnances* qui aurait pour conséquence immédiate de leur enlever la majorité des emplois administratifs qu'ils détiennent encore en Bohême et qui, généralisée au profit des autres nationalités étouffées de l'Autriche, ruinerait à jamais l'influence allemande jusqu'ici prépondérante. Ils proclament, comme un article de foi, que l'allemand est et doit rester sans contestation la langue d'État ; ils demandent la division de la Bohême en circonscriptions administratives unilingues et bilingues et n'admettent l'usage restreint du tchèque que dans les districts tchèques ou de majorité tchèque. Les pangermanistes vont plus loin et réclament le partage du territoire bohémien en deux régions distinctes : l'une allemande, composée des districts Nord, avec Reichenberg comme centre ; l'autre tchèque, avec Prague comme capitale.

---

[1] Voir pour plus de détails : *Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. XI.

[2] A toute réclamation adressée aux ministères de l'Intérieur, des Finances, du Commerce, de l'Agriculture, aux autorités judiciaires, il sera répondu dans la langue de cette réclamation. — Les actes officiels seront rédigés dans la langue des destinataires. — Les autorités devront communiquer avec les communes et les arrondissements dans la langue de ces divisions administratives. — Les communications générales seront rédigées en deux langues. — Contre tout accusé, il sera requis en sa langue. — Tout jugement sera rendu dans la langue de l'accusé. — Toute déposition sera rédigée dans la langue des témoins.

L'allemand restait la langue intérieure des administrations, des postes, des télégraphes, de l'armée et de la gendarmerie. A partir du 1er juillet 1901, la connaissance pratique du tchèque et de l'allemand devait être exigée des fonctionnaires de la Bohême.

[3] Georges Bouler : *Les coulisses du pangermanisme autrichien* (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er novembre 1902).

Ils préconisent même la *Sonderstellung*, c'est-à-dire un régime politique spécial et un parlement autonome pour la Galicie, la Bukowine et la Dalmatie, de façon à augmenter la majorité allemande dans la Cisleithanie ainsi réduite[1].

*
* *

Les Tchèques sont assez nombreux et actifs en Bohême et en Moravie pour revendiquer, au même titre que les Polonais, l'emploi de leur langue en justice et dans leur administration intérieure. D'après le recensement de 1900, opéré par les autorités allemandes, ils représentent 62,9 % de la population de Bohême et 70,4 % de celle de Moravie, tandis que les Allemands ne figurent respectivement que pour 37,1 et 29,4. A Prague, la proportion tchèque, qui n'atteignait que 48 % en 1800, s'est élevée à 82 % en 1880 : elle dépasse aujourd'hui 91 %. Les 221 districts se répartissent en 108 districts absolument tchèques, 71 absolument allemands, 42 mixtes dont 23 à majorité tchèque et 19 à majorité allemande.

Malgré toutes les entraves administratives et parlementaires, les établissements d'instruction de langue tchèque deviennent de plus en plus nombreux. En Moravie, par exemple, de 1891 à 1901, le chiffre des lycées est passé de 8 à 16 sur 24; celui des écoles réales, de 3 à 11 sur 22 ; celui des écoles professionnelles d'agriculture, de 8 à 23 sur 30 ; celui des écoles primaires, de 24 à 69 sur un total de 115. Dans les deux premières catégories, le nombre des élèves a plus que doublé, s'élevant de 3.385 à 7.922 sur 11.000. En dépit des efforts de l'*Allgemeiner deutsche Schulverein*, le total des écoliers tchèques de Bohême et de Moravie dépasse de beaucoup, aujourd'hui, celui des écoliers allemands.

Le Landtag bohémien[2], élu en 1902, comprend 150 Tchèques de diverses nuances et 95 Allemands dont 24 pangermanistes[3].

---

[1] L'adoption de la Sonderstellung aurait pour conséquence de faire tomber la majorité slave à 43 %, et de relever la minorité allemande à 53 %. (Voir pour plus de détails : A. Chéradame, *L'Europe et la question d'Autriche au seuil du* XX*e siècle*.)

[2] Chacun des dix-neuf États grands ou petits, représentés à la Chambre autrichienne, possède une diète particulière, *Landtag*, qui vote le budget provincial et un certain nombre de lois locales telles que lois scolaires, lois électorales communales ou pour la Diète. C'est du *Landtag* que relèvent les autorités spéciales du pays.

[3] Plus les quatre évêques de Bohême et les deux recteurs des Universités allemande et tchèque de Prague formant la catégorie des *Virilisten*.

RÉPARTITION DES NATIONALITÉS EN AUTRICHE-HONGRIE

A la Chambre des députés autrichienne, les Tchèques sont représentés par 82 voix, dans un bloc slave de 190, contre un bloc allemand de 200 voix dont 21 pangermanistes. S'il s'agit de questions intéressant les nationalités, les Slaves peuvent être renforcés par 24 députés roumains et italiens et disposer ainsi de la majorité [1]. Le suffrage universel généralisé donnerait aux Tchèques, et d'une façon générale aux Slaves, qui forment près des deux tiers de la population autrichienne, une écrasante supériorité ; mais les Allemands ne se prêteront jamais à son adoption et maintiendront avec opiniâtreté le système électoral actuel par curies qui, arbitraire et injuste au plus haut degré, assure jusqu'ici leur prédominance. Sur les

---

[1] Les partis autrichiens de la Chambre peuvent être ainsi groupés :

ALLEMANDS

1° CENTRALISTES

A. *Deutsche Fortschrittpartei* (progressistes) : 39 députés. Parti libéral (?) juif qui a tenu le pouvoir de 1867 à 1886.

B. *Verfassungstreuer Grossgrundbesitz* (gros propriétaires fonciers fidèles à la Constitution) : 30 députés. Marche presque toujours avec les progressistes.

C. *Deutsche Volkspartei* (Sociaux nationalistes allemands, dénommés populistes dans la presse française) : 51 députés. Nuance démocratique du parti progressiste, tendances assez germanophiles, coquette avec les pangermanistes.

D. *Alldeutsche et Ostdeutsche Vereinigungen* : 21 députés pangermanistes (Schœnerer et Wolf). Partisan de l'union avec l'Allemagne ; en apparence antisémite.

E. *Christlich Sociale* (antisémites) : 22 députés. A tendances autrichiennes vient de remporter une victoire écrasante aux dernières élections du Landtag de la Basse-Autriche ; points de contacts nombreux avec :

2° FÉDÉRALISTES

Katolische Volkspartei (centre catholique) : 37 députés. Clérical et conservateur.

NON ALLEMANDS

1° FÉDÉRALISTES

A. *Polenklub* (Polonais) : 62 députés. Parti de la noblesse polonaise, avant tout utilitaire. Ira où son intérêt l'appelle. Se rapproche cependant des Tchèques à l'heure actuelle après les avoir abandonnés.

B. Polonais divers de nuance démocratique : 9 députés.

C. Ruthènes : 10 députés. Opinions avancées.

D. Jeunes-Tchèques : 55 députés. Très actif, mène la tête des nationalités.

E. Tchèques avancés (agrariens et socialistes) : 11 députés. En voie de croissance, n'existent que depuis les dernières élections, se signalent en ne parlant que tchèque.

F. *Feudaler Grossgrundbesitz* (gros propriétaires fonciers tchèques) : 16 députés. Marchent avec les Jeunes-Tchèques, jouent le rôle de modérateurs.

G. Slaves du Sud (Slovènes, Croates, Serbes) : 27 députés. Ont toujours secondé activement les Tchèques.

H. Roumains : 5 députés. Marchent d'habitude avec les Tchèques.

FÉDÉRALISTES SANS ATTACHES FIXES

A. Italiens : 19 députés. — B. Socialistes démocrates purs : 10 députés.

Voir pour plus de détails : W. Beaumont : Le nouveau Parlement et la situation politique en Autriche (*Quest. Dipl. et Col.*, 15 mars 1901). — L'Autriche-Hongrie *Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud, t. XII). — Polémique engagée entre MM. Eisenmann et Chéradame dans la *Revue historique* (juin-juillet-août-septembre-octobre). — B. Auerbach. *Les Races et les nationalités en Autriche*, 1898.

425 députés de la Chambre, 72 seulement depuis 1897 sont élus au suffrage universel [1].

La situation respective des Tchèques et des Allemands étant ainsi établie, examinons les phases principales de la lutte décisive actuellement engagée par les deux adversaires, pour résoudre définitivement l'irritant conflit qui paralyse littéralement l'Autriche et la livre sans défense aux exigences de la Hongrie.

*
* *

Quelque temps après la constitution du cabinet Kœrber (janvier 1900), l'empereur François-Joseph disait au député tchèque Zacek : « Je connais toute la bonté et les sentiments « loyaux des Tchèques. Vous pouvez être assuré que mon pro- « chain ministère ne gouvernera pas contre vous. » Le nouveau président du Conseil autrichien, désireux d'affirmer sa bienveillance ou du moins son désir de ne pas mécontenter les Slaves, s'était adjoint, en effet, deux ministres sans portefeuille : un Tchèque, M. Recek, et un Polonais, M. Pientak. Ces deux ministres devaient servir de trait d'union entre le cabinet et leurs compatriotes.

L'appel à la concorde, lancé par M. de Kœrber au début de la session d'hiver 1900, ne fut pas entendu : la Chambre dut être dissoute en juin 1900. On sait qu'elle revint avec des éléments extrêmes plus nombreux et plus intransigeants. Le premier ministre essaya de faire diversion et d'habituer au travail la nouvelle assemblée en l'intéressant aussitôt à des questions économiques : il lui présenta un ensemble de projets de chemins de fer et de canaux qui, bien que hors de proportion avec les ressources financières de l'État, donnaient habilement satisfaction et aux députés du Sud et aux députés du Nord [2].

---

[1] Les curies sont au nombre de cinq, formant chacune dans sa province un corps électoral spécial. Les quatre premières : grande propriété foncière, chambres de commerce, villes, communes rurales, ne comprennent que des électeurs censitaires. La cinquième, créée en 1896 seulement, est la curie du suffrage universel. Voici comment se répartissent les mandats législatifs entre les cinq curies :

Grande propriété...	85 mandats	20 %	1 député représ. en moy.		64 élect. inscr.	
Chambres de comm.	21	5 %	—	—	28	—
Villes.....	118	— 27 %	—	—	3.341	
Communes rurales..	129	30 %	—		11.555	—
Suffrage universel..	72	— 17 %		—	69.607	

[2] Henri Dayrys. — La question des canaux en Autriche (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er juillet 1901).

Les pangermanistes eux-mêmes, voyant dans la *Kanalvorlage* le moyen de communiquer plus facilement avec l'Empire allemand et de préparer ainsi les voies du *Zollverein*, obéissant peut-être à un mot d'ordre du gouvernement de Berlin [1], s'abstinrent de toute manœuvre obstructionniste et laissèrent discuter et voter en toute tranquillité les projets-amorces du gouvernement.

L'empereur François-Joseph exprima sa satisfaction aux députés de Bohême en allant visiter Prague et les deux principales villes de la région allemande Aussig et Leitmeritz.

Mais le calme ne dura pas : les canaux et chemins de fer une fois votés, le souverain revenu à Vienne, il fallut bien reprendre pendant les vacances l'éternelle question des langues.

Au cours des deux mois de la session d'automne 1901, il fut impossible d'obtenir de la Chambre le moindre vote sérieux : la lutte tchèque-allemande passa encore une fois à l'état aigu ; les budgets restés en souffrance depuis 1897, trois douzièmes provisoires demandés pour l'exercice 1902, durent être décrétés par l'Empereur en vertu de l'article dictatorial de la Constitution. Le président du Conseil déclara alors, dans un discours de clôture très net, que le Parlement se suicidait et que le gouvernement serait obligé de recourir à des moyens absolus pour sauver l'État en perdition (9 décembre 1901).

M. de Kœrber ne désespéra pas cependant d'amener par les voies normales une entente entre Tchèques et Allemands. Une nouvelle dissolution de la Chambre n'aurait d'ailleurs pas donné à l'Autriche l'unité ethnique qui lui manque ; des hommes nouveaux, reflétant l'exaspération engendrée par l'âpreté de la lutte, se seraient montrés encore plus violents et plus indisciplinés. La nécessité de renouveler le compromis austro-hongrois ne permettait pas, d'autre part, de gouverner sans Parlement. Le président du Conseil fit donc appel encore une fois à la bonne volonté et au patriotisme des chefs de parti.

Le 17 décembre 1901, quelques jours avant l'ouverture de la session d'hiver, il réussit à organiser les fameuses conférences d'entente, désignées sous le nom d'*Obmænner Conferenz*. Une ère de concorde et de discussions pacifiques parut devoir s'ouvrir : la presse ne parla plus que de *Verstændigung*. Le tour de

[1] Le gouvernement allemand lui-même s'efforçait alors de faire adopter un grand projet de canaux : il n'y réussit pas.

force opéré par M. de Kœrber avait été notablement facilité par les exigences de plus en plus impérieuses des Hongrois : les députés autrichiens de toute nuance avaient momentanément compris la nécessité de faire trêve à leurs dissensions intestines, d'en finir une fois pour toutes avec l'agitation qui paralysait le pays tout entier et de faire bloc derrière M. de Kœrber pour donner à celui-ci l'autorité et la force de défendre les intérêts économiques de l'Autriche, si gravement compromis jusqu'alors.

*
* *

Il semble qu'un mauvais sort pèse sur ce malheureux Empire qui, plus que tout autre, a besoin de repos et de tranquillité. Les périodes de paix n'y ont jamais eu de durée appréciable. Au moment où l'on croit pouvoir respirer et songer enfin aux affaires sérieuses, un génie malfaisant s'obstine à soulever des incidents, en apparence insignifiants, mais qui, dans l'atmosphère d'énervement et de tension qui plane sans cesse sur le pays, se transforment aussitôt en orages parlementaires, en tempêtes politiques furieuses.

L'*Obmænner Conferenz* était en train d'arrêter tranquillement un *modus vivendi* acceptable, la Chambre elle-même, qui avait repris ses travaux dans les premiers jours de janvier, abordait sérieusement la discussion du budget 1902, lorsque la divulgation par le *Narodni Listy* d'un projet de loi sur les langues élaboré en secret par les Jeunes-Tchèques, vint malencontreusement ranimer l'incendie traditionnel.

Ce projet, véritable retour aux ordonnances Badeni, était ainsi conçu dans ses lignes générales :

1° Les parties pourront se servir, suivant leur nationalité, de la langue allemande ou tchèque devant tous les tribunaux et organes administratifs de Bohême et de Moravie ;

2° Les décisions judiciaires et administratives seront rendues dans la langue de l'intéressé ;

3° Les débats judiciaires auront lieu dans la langue de l'accusé ou dans les deux langues s'il s'agit de deux parties ou de deux accusés de nationalité différente ;

4° Les actes d'accusation, le réquisitoire, les plaidoiries, seront rédigés et prononcés dans la langue de l'accusé ;

5° Toutes les publications officielles des autorités, les inscriptions et avis placés dans les locaux administratifs, sur les poteaux indicateurs, seront rédigés dans les deux langues ;

6° Dans les établissements d'instruction, l'enseignement sera donné dans la langue parlée par la population du district. Il sera fait emploi des deux langues dans les districts à langue mélangée ;

7° Extension des clauses ci-dessus aux communications postales et télégraphiques.

Les milieux allemands virent dans la divulgation de ce projet un indice du peu de sincérité apportée par les Tchèques dans leurs essais de conciliation.

Le parti jeune-tchèque donna vainement l'assurance qu'il ne s'agissait que d'une des nombreuses élaborations examinées par son Comité, et que le projet réellement adopté était encore tenu secret. Malgré cette explication, les cerveaux allemands, surexcités par les cris d'alarme des pangermanistes, continuèrent à fermenter; les discussions parlementaires devinrent de plus en plus aigres-douces. C'est à ce moment que M. Schœnerer poussa son *hourrah* en l'honneur des Hohenzollern.

On crut un moment que l'explosion de loyalisme, provoquée en faveur des Habsbourg par cette sortie maladroite[1], ramènerait la Chambre à des sentiments plus modérés. Mais la discussion du budget de l'instruction publique vint rouvrir les questions les plus irritantes.

*
* *

Les Allemands furent d'abord accommodants sur le chapitre des *Hochschulen* (écoles supérieures) : le crédit prévu pour la création d'un institut technique slave à Brünn fut voté par 203 voix contre 114. L'entente devint plus difficile sur les *Mittelschulen* (écoles moyennes). On discuta avec passion l'existence du moindre gymnase ou lycée en pays bilingue. Celui de Cilli, en Styrie fut, comme d'habitude, la pomme de discorde.

Ce lycée, établi dans une ville en majorité allemande (4.000 Allemands et 600 Slovènes), comprend, pour l'instruction des nombreux enfants slovènes de la banlieue et des campagnes, des classes slaves doublant les classes allemandes (*Parallelclassen*). Même particularité à Marbourg, où domine par contre l'élément slave.

---

[1] Le Dr Kathrein, chef du centre catholique (*Katolische Volkspartei*), protesta vigoureusement, aux applaudissements unanimes de la Chambre, et termina par cette déclaration : « *Nous Autrichiens sans distinction de parti ou de nationalité, nous « resterons fermement fidèles à l'Empereur, à l'Empire et à la dynastie des « Habsbourg.* » Les autres chefs de parti allemands firent des déclarations analogues, avec la restriction qu'ils s'efforceraient de maintenir l'empire sous l'hégémonie allemande avec l'allemand comme langue d'État.

Le comte Stürgkh, député allemand, désireux de faire disparaître tout sujet de mécontentement, proposa de supprimer les classes parallèles de Cilli et de créer un gymnase entièrement slovène à Marbourg. Les Slovènes, prétextant que cette modification constituerait une source de dépenses pour les parents, refusèrent d'adhérer à ce compromis.

Les lycées slaves, demandés pour Troppau et Teschen en Bohême et Moravie, furent adoptés, mais la motion Stürgkh fut repoussée par le bloc slave auquel s'étaient joints les députés italiens (203 voix contre 170) [1]. Les *Polonais*, qui s'abstenaient habituellement de prendre position contre l'élément allemand, suivirent à cette occasion l'exemple de leur collègue Pientak, ministre du pays pour la Galicie, et votèrent comme un seul homme contre le projet.

La majorité Badeni se retrouvait ainsi reconstituée; Tchèques, Slaves du Sud, Polonais, Ruthènes, Roumains, Italiens, grands propriétaires fonciers de Bohême, quelques députés du centre catholique allemand et de la grande propriété conservatrice.

La victoire slave, habilement grossie par les pangermanistes, déchaîna un véritable orage au Parlement : les scènes de violence reprirent de plus belle.

On crut un instant que les vacances de Pâques produiraient une détente salutaire, mais il n'en fut rien. Les Slovènes, quelque peu étonnés et embarrassés de leur victoire [2], comprirent qu'il serait dangereux de la célébrer trop haut et admirent l'éventualité d'une entente basée sur l'établissement d'un lycée slovène à Marbourg et d'une école professionnelle à Sachsenberg. Mais les pangermanistes et les nationalistes allemands (*Volkspartei*) ne désarmèrent pas et annoncèrent le retour au régime de l'obstruction violente, si la question de Cilli n'était pas définitivement réglée par le gouvernement dans un sens conforme à la motion Stürgkh. Avant de considérer le vote de Cilli comme un *casus belli* définitif, les autres partis allemands décidèrent d'attendre les déclarations de M. de Kœrber sur l'attitude du ministre polonais Pientak et l'avis de l'*Obmænner Conferenz*.

---

[1] De nombreux députés allemands n'étaient pas présents à la séance.

[2] Le *Slovenski Narod* écrivit que le succès des Slaves était purement fortuit et sans importance.

*
* *

La première séance de la Chambre, après les vacances de Pâques, fut marquée par un discours très conciliant du président du Conseil, auquel pangermanistes et nationalistes allemands ne ménagèrent cependant pas les interruptions désobligeantes. M. de Kœrber fit encore une fois appel aux sentiments de concorde, mais dut spécifier que son collègue Pientak avait voté en toute liberté, comme simple député, et non en qualité de membre du gouvernement, et qu'il n'y avait pas lieu de rendre le cabinet solidaire de l'attitude privée de l'un de ses membres. Il déclara que les Slovènes n'auraient pas à se plaindre de lui s'ils consentaient à un compromis; puis il se rangea finalement du côté des Allemands en leur recommandant la tolérance.

La discussion du budget de l'instruction publique fut reprise; mais l'opposition systématique adoptée par les nationalistes allemands eut bientôt l'occasion de s'affirmer. Le budget prévoyait, en effet, la création d'une école professionnelle tchèque à Büdweiss adoptée en principe par la commission du budget : le *Volkspartei* annonça qu'il voterait contre. Le parti progressiste, plus conciliant, proposa alors, comme transaction, d'établir une école professionnelle tchèque dans une ville purement tchèque du district de Budweiss, et de créer en même temps une école analogue allemande dans le district d'Eger.

Après des scènes de désordre inouï [1] organisées par les pangermanistes, la proposition des progressistes fut adoptée par 222 voix contre 69.

Le dernier exploit des Schœnerianer ne dessilla pas les yeux des nationalistes sur le danger de l'opposition intransigeante, si

---

[1] Après avoir mis aux voix le crédit total concernant les écoles professionnelles, le président de la Chambre voulut faire voter sur la résolution conciliatrice présentée par le parti progressiste. Les pangermanistes, appuyés par les nationalistes allemands, demandèrent la division de l'ensemble et le vote nominal. Le président ayant manifesté le désir de consulter la Chambre à ce sujet, les pangermanistes rééditèrent leur tapage favori : sifflets, sons de trompe, batteries de pupitre, cris et hurlements varies, *Wacht am Rhein*. Schœnerer trouva même un nouveau système pour augmenter le vacarme : il donna l'ordre à ses partisans de dévisser les barres de fer qui maintenaient les tapis et de frapper à coups redoublés sur les tables. Exaspérés par la résistance du président, les pangermanistes se ruèrent à l'assaut du bureau : les papiers qui le couvraient, l'encrier, volèrent en l'air; la cloche, vigoureusement maniée par le député Iro, vint heurter le président à la tête.

facilement transformée en obstruction brutale par les radicaux. Voulant encore accentuer sa déclaration de guerre, le *Volkspartei* se sépara de l'*Obmænner Conferenz*, de la Commission du budget, et reprit sa liberté d'action. M. de Kœrber réussit cependant à l'amadouer quelque peu en promettant pour l'exercice suivant des concessions importantes au *Deutschtum* : un nouveau palais de justice et un lycée à Gratz, un chemin de fer dans les Alpes, une école professionnelle à Cilli, un nouveau port sur le Danube à Linz, une école normale à Klagenfurt, etc.

Les nationalistes essayèrent encore de partir en guerre contre les Slaves en refusant le crédit de 16 millions de couronnes inscrit au budget pour l'assainissement de Prague. Les progressistes, craignant d'être taxés de tiédeur, se déclarèrent prêts à appuyer le *Volkspartei* en cette circonstance et intriguèrent auprès des autres partis allemands pour constituer une coalition allemande. Le rapporteur tchèque eut alors l'heureuse idée de faire remarquer que les Allemands de Prague avait autant d'intérêt que les Tchèques à éviter la fièvre typhoïde et à boire de l'eau de source, et le crédit fut voté par 218 voix contre 135.

Enfin, après de multiples orages, après une série interminable de discours, les députés autrichiens comprirent que leurs querelles intestines faisaient le jeu de la Hongrie et ne pouvaient donner à M. de Kœrber, alors en pourpalers avec M. de Szell pour le renouvellement du compromis, l'autorité nécessaire pour parler fermement au nom de l'Autriche. Nombre d'orateurs renoncèrent à la parole et le budget fut voté dans un élan de bonne volonté, à la grande stupéfaction du gouvernement qui se disposait à présenter un sixième douzième provisoire [1]. Les budgets précédents n'avaient pu être votés depuis 1897.

Le budget expédié, les Tchèques reprirent la question des langues et réclamèrent une solution définitive acceptable. M. de Kœrber, qui avait encore quelques projets à faire accepter par le Parlement, réussit à leur faire prendre patience par des promesses et s'engagea à régler la question au début de la session d'automne 1902. L'Empereur intervint même dans les tentatives de conciliation et accorda à la ville de Prague une

---

[1] « De même que l'on extrait soudainement à un patient, d'un solide coup de pouce, la dent malade dont il a souffert si longtemps, écrivit la *Reichswehr*, de même la Chambre des députés a mis subitement fin à la longue douleur budgétaire. »

somme de 2 millions de couronnes pour l'établissement d'un musée national (*Moderne Kunstgallerie*) [1].

*
* *

Pendant les vacances parlementaires, l'attention des partis fut d'abord absorbée par la session des Landtag, puis par les allées et venues de MM. de Kœrber et Szell entre Budapest, Vienne et Ischl, dans le but d'arrêter les bases du compromis. Les journaux ne s'occupèrent, pendant trois mois, que de questions économiques et discutèrent, à perte de vue, sur les avantages et les inconvénients d'une barrière douanière entre les deux moitiés de la monarchie.

Lassés d'attendre la conclusion d'un accord toujours annoncé comme imminent, mais toujours différé, les Tchèques finirent par se désintéresser des faits et gestes des deux présidents et jugèrent opportun de préparer leur campagne d'automne.

Le *Narodni Listy*, embouchant la trompette de guerre, annonça que tous les cadeaux faits à la Bohême — canaux et régularisations de rivières, crédit pour l'assainissement de Prague, musée national [2] — ne pouvaient en aucune façon détourner les Tchèques de leurs revendications.

Le député jeune-tchèque Stransky déclara, devant ses électeurs, que son parti s'efforcerait, par tous les moyens, d'empêcher le vote du compromis si la question des langues n'était pas résolue, une fois pour toutes, dans un sens équitable et si le gouvernement ne s'engageait pas, en outre, à créer une université tchèque à Brünn. Cette déclaration de guerre était maladroite.

M. Pacak, chef des Jeunes-Tchèques, comprenant le danger d'une attitude aussi intransigeante au moment où le gouvernement avait besoin de toute sa tranquillité d'esprit pour continuer les négociations avec Budapest et élaborer en même temps un projet d'entente tchèque-allemand, jugea prudent d'atténuer la portée du discours de son collègue. M. Zacek, vice-

---

[1] Au cercle tenu par l'Empereur à l'ouverture des Délégations de 1902, le souverain félicita le délégué tchèque Pacak de l'attitude observée par son parti dans la discussion du budget. Le député répondit que les Tchèques espéraient être récompensés dans la question des langues.

[2] Ce musée soi-disant national comprend une section allemande-bohémienne et une section tchèque-bohémienne. Le contraire aurait étonné!

président de la Chambre, chef des Vieux-Tchèques, le désavoua plus nettement et fit remarquer que, la discussion et le vote du compromis devant mettre fin à la stagnation croissante des affaires et conjurer la ruine des industriels et agriculteurs tchèques et allemands, il serait impolitique et peu digne de sacrifier les intérêts généraux de l'État aux intérêts secondaires des partis. Le bruit courut que M. Recek, ministre pour la Bohême, donnerait sa démission si les Jeunes-Tchèques se laissaient aller aux moyens extrêmes.

Pendant que les journaux autrichiens discutaient oiseusement sur les divergences d'appréciation des personnalités tchèques, le président du Conseil interrompait momentanément, avec les Hongrois, la discussion interminable de l'*Ausgleich* pour préparer la *Verstændigung* promise trois mois auparavant.

*
* *

Le 14 octobre, M. de Kœrber convoqua l'*Obmænner Conferenz* et lui soumit les principes (*Grundsætze*) d'un projet de loi sur les langues : il déclara que les partis assumeraient une grave responsabilité s'ils refusaient ses propositions. En voici les lignes générales :

La langue allemande continue à être employée dans les relations avec l'autorité militaire, avec la gendarmerie et avec les autorités des États autres que la Bohême. Elle sera désormais employée, par tous les États, dans la correspondance officielle, dans le service intérieur et dans les bureaux postaux et télégraphiques de l'Empire.

La Bohême est divisée en trois territoires : territoire unilingue tchèque, territoire unilingue allemand, territoire bilingue. Est considéré comme unilingue tout district dont 80 % des habitants sont de même nationalité.

Au point de vue de l'emploi des langues, il y a lieu de distinguer, dans chaque espèce de territoire, le service extérieur et le service intérieur.

1° *Service extérieur.*

(*a*) Dans les territoires unilingues :

Les autorités emploieront, sans exception, oralement ou par écrit, la langue du district dans les inscriptions officielles, timbres et estampilles, dans la tenue des registres et des livres publics ainsi que dans les extraits de ces documents.

Si une demande est adressée dans une langue autre que celle du district, il sera répondu dans la langue du demandeur.

Aucune partie n'aura le droit d'exiger de l'administration la traduction des renseignements demandés.

Si le réclamant expose verbalement sa requête en langue autre que celle du district, *il est à recommander*, pour la bonne exécution du service, qu'on le mette en relations avec un fonctionnaire parlant les deux langues.

Les dépositions de témoins, les déclarations d'experts, peuvent être reproduites dans un procès-verbal ou copie de procès-verbal dans la langue même où elles ont été formulées.

En matière judiciaire, l'acte d'accusation et le jugement doivent être rédigés dans la langue de l'accusé. Le président du tribunal doit s'efforcer d'éviter tout ce qui pourrait nuire à l'accusé du fait même de la différence de langue : sa responsabilité est engagée.

Dans les communes unilingues d'un district bilingue, toutes les communications adressées par les autorités administratives doivent être rédigées dans la langue de la commune.

(*b*) Dans les territoires bilingues :

On emploie la langue des parties. S'il s'agit de plusieurs parties de langue différente, les communications, déclarations ou discussions sont bilingues, à moins que l'on ne se soit mis d'accord sur le choix d'une seule langue.

Les témoignages, les expertises, les certificats, les décisions administratives sont reproduits dans la langue où ils ont été émis pour la première fois.

Les communications par affiches, les timbres et estampilles sont rédigés en deux langues : la langue employée en tête est celle de la majorité absolue de la population.

En matière judiciaire, l'accusé reçoit lecture, dans sa propre langue, de l'acte d'accusation et de toute pièce écrite. Le réquisitoire et la plaidoirie sont prononcés dans la langue de l'accusé ou en deux langues s'il s'agit de deux ou plusieurs accusés de nationalité différente. Toute partie est autorisée dans un délai de trois jours, après jugement ou décision administrative, à demander une nouvelle expédition de l'arrêté dans la langue qu'il désire.

2° *Service intérieur.*

(*a*) Dans les territoires unilingues, les autorités administratives communiquent entre elles et avec les autorités supérieures du royaume de Bohême dans la langue même du district, à moins qu'il ne s'agisse de demandes ou communications militaires.

(*b*) Dans les territoires bilingues, la langue adoptée est celle de la remise verbale de l'affaire. La correspondance officielle avec les autorités de territoires unilingues se fait dans la langue de ces derniers ; avec les autorités des territoires bilingues, dans la langue la plus appropriée à l'affaire.

Dans les territoires unilingues, on ne doit accepter, comme fonctionnaires, que des sujets parlant et écrivant la langue officielle du district d'une façon irréprochable, surtout si la langue usuelle du candidat est différente. Dans les territoires bilingues, on doit s'efforcer de disposer d'un nombre suffisant de fonctionnaires connaissant les deux langues.

La Moravie est considérée comme territoire bilingue.

Ces *Grundsætze* ne plurent ni aux partis allemands, qui

leur reprochèrent de ne pas préciser nettement que l'allemand était unique langue d'État (*Staatssprache*), ni aux partis tchèques, qui les trouvèrent en contradiction formelle avec le rescrit impérial de 1848, avec l'article 19 de la Constitution et avec un arrêté rendu, en 1898, par la Cour de Cassation, d'après lequel l'emploi de la langue bohémienne, dans les débats judiciaires, ne doit pas dépendre du pour cent plus ou moins élevé de la population tchèque. En outre, la répartition du royaume en trois grandes circonscriptions de langues portait gravement atteinte au principe de l'indivisibilité et de l'intégrité territoriale. Les journaux slaves furent unanimes à déclarer que le projet du gouvernement aggravait la situation actuelle de la Bohême et constituait une véritable provocation. Agrariens, socialistes, radicaux, grands propriétaires fonciers, Jeunes et Vieux-Tchèques, un moment désunis, se regroupèrent dans un élan de solidarité et décidèrent de combattre le gouvernement par tous les moyens.

Le 16 novembre, date de l'ouverture de la session d'automne, M. de Kœrber signifia au Parlement, dans un discours très énergique, qu'il était décidé à mettre un terme aux dissensions tchèque-allemandes et à déposer devant la Chambre le projet soumis, deux jours auparavant, à l'*Obmænner Conferenz*, en tenant compte toutefois des modifications qui pourraient être proposées, d'un commun accord, par les partis intéressés. « Il « faut, dit-il, que le pays puisse enfin respirer librement, tra- « vailler et progresser sérieusement. La question des langues « doit être réglée par une loi immuable, représentant la « volonté de l'Empire, et non par une simple ordonnance qui « n'exprime que l'opinion d'un ministre de passage et peut « être retirée, amoindrie ou exagérée par son successeur. « *L'ordonnance n'est qu'un chiffon de papier, la loi est une* « *table d'airain.* »

Le président du Conseil eut soin de déclarer qu'à son avis, la question des langues devait être résolue indépendamment de celle du compromis austro-hongrois et celui-ci réglé par des lois claires, exemptes d'équivoques, équitables, tenant compte à la fois des besoins économiques des deux moitiés de la monarchie. Il recommanda à la Chambre de ne pas se laisser effrayer et rebuter par les difficultés.

Le député Pacak répondit que les *Grundsætze* étaient inaccep-

tables et, le 18 octobre, les Tchèques de toute nuance rompirent toutes relations avec M. de Kœrber ; leurs représentants à la commission du budget déposèrent leurs mandats.

***

Depuis le 16 octobre, la nervosité du Reichsrath autrichien ne fait que s'accroître : les scènes de désordre, les injures les plus grossières se succèdent sans interruption. Les députés n'ont même plus la perspective de retrouver le calme relatif que procure la discussion des questions économiques : d'un commun accord, les deux présidents de Conseil austro-hongrois ont ajourné *sine die* la solution définitive du compromis. Le 8 octobre, à l'ouverture de la session d'automne de la Chambre hongroise, M. de Szell, comprenant qu'il ne pouvait venir à bout de la ténacité de M. de Kœrber, a organisé une petite comédie parlementaire, dans le but de montrer qu'en dépit de sa bonne volonté les députés hongrois n'étaient plus aussi bien disposés qu'autrefois à négocier avec l'Autriche : le député Barrabas, du parti de l'Indépendance, a prétendu que l'Empereur désirait imposer un compromis désavantageux pour la Hongrie et s'est écrié, aux applaudissements de la Chambre, que la rupture économique entre les deux États était désirable. M. de Szell n'a protesté que pour la forme et a déclaré quelques jours plus tard que, si le compromis n'était pas renouvelé à la fin de 1902, l'Autriche-Hongrie ne s'en porterait pas plus mal et qu'il n'y aurait aucun inconvénient à prolonger, jusqu'en 1907, l'accord provisoire actuel [1].

La Chambre autrichienne, après avoir expédié une longue série d'interpellations, s'est donc occupée des *Grundsætze* de M. de Kœrber et vient [2] de clore la discussion de la déclaration ministérielle du 17 octobre.

Cette discussion, extrêmement intéressante, a été marquée par de brillants discours; mais la question des langues n'a pas

---

[1] D'après les dernières nouvelles (25 novembre) M. de Szell montrerait de meilleures dispositions. Dans un discours de M. de Kœrber devant l'Association des industriels autrichiens, le premier ministre a déclaré que, si les deux gouvernements ne sont pas encore complètement d'accord sur le nouveau pacte, les divergences existantes ne sont pourtant plus de nature à provoquer une rupture, et que le tarif douanier autonome est déjà chose réglée entre les deux pays en tenant compte grandement des intérêts de la production autrichienne.

[2] 12 novembre.

avancé d'un pas, malgré le ton de réelle conciliation adopté par le chef du gouvernement.

Les Tchèques, décidés à soutenir leurs droits historiques sans égard pour le bon fonctionnement et l'existence de la machine parlementaire, se sont montrés intraitables. A leurs yeux, la division de la Bohême en territoires unilingues et bilingues constitue une violation de la Constitution ; les propositions gouvernementales ne peuvent qu'assurer la victoire de la bureaucratie allemande et provoquer de nouveaux désordres ; le mot *Gleichberechtigung* de l'article 19, égalité constitutionnelle des langues, ne saurait être traduit par *Doppelsprachigkeit*, c'est-à-dire emploi et connaissance forcée des deux langues. « Le président du Conseil, a dit le député Pantucek, veut « rétablir la paix ; mais jamais vainqueur impitoyable n'aurait « imposé de plus dures conditions à un vaincu complètement « terrassé. Le peuple bohémien est loin d'être brisé : il a, au « contraire, conscience de toute sa force et ne se prêtera jamais « à une honteuse capitulation. »

Les Slaves du Sud (Slovènes et Croates se sont rangés ouvertement du côté tchèque et réclament aussi énergiquement la stricte application de l'article 19 ; leurs députés ont fait remarquer que le gouvernement se préoccupait trop des questions de Bohême et de Moravie, ou plutôt des Allemands de ces deux pays, et pas assez des questions slovènes; ils ont protesté contre la tendance des partis de gauche à considérer les nationalités slaves comme des nationalités de deuxième qualité.

Les Allemands, de leur côté, ont sommé M. de Kœrber de proclamer définitivement, et par voie législative, que l'allemand serait désormais langue de l'État.

M. de Kœrber a vainement tenté de se concilier les Tchèques et d'effacer la mauvaise impression causée par la vivacité de sa déclaration du 17 octobre. Après avoir mis sur le même pied, au point de vue du droit bohémien, le rescrit impérial de 1848 et l'article 19 ; après avoir déclaré que, dans un empire aussi hétérogène que l'Autriche, il ne pouvait être question de prescrire une langue d'État, et que l'allemand ne serait employé que dans les relations avec les autorités militaires et centrales ; après avoir adjuré les deux partis de conclure la paix définitive, il a donné à entendre que les *Grundsætze* pouvaient recevoir toutes les modifications possibles à condition qu'elles fussent décidées

d'un commun accord, et que le contrat définitif pourrait être établi indifféremment sous forme de loi ou simple ordonnance ministérielle [1].

Les bonnes dispositions de M. de Kœrber à l'égard des Tchèques n'ont eu pour tout résultat que de froisser profondément les Allemands. D'après eux, le président du Conseil s'est départi, dans son dernier discours, de la politique du juste milieu. La vérité, c'est qu'il est impossible de préciser le juste milieu : chaque parti l'envisage à sa façon et suivant ses intérêts [2]. Les Tchèques n'en veulent d'ailleurs pas : l'article 19 est, selon eux, bien plus clair que toutes les propositions de M. de Kœrber, et ils s'y maintiendront tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction.

*
* *

La question des langues en Bohême n'est pas la seule qui doive préoccuper actuellement le Parlement autrichien, et il serait à souhaiter qu'elle fût retirée de l'ordre du jour et discutée à nouveau par l'*Obmænner Conferenz* [3]. Avant d'aborder la discussion du budget de 1903 et la question capitale pour l'Autriche de la convention des sucres de Bruxelles, la Chambre doit encore examiner et voter une nouvelle loi sur le recrutement de l'armée qui semble soulever déjà une très vive opposition. Le vote du budget risque fort d'être ajourné au printemps : le gouvernement s'en rend d'ailleurs compte et vient de déposer un projet de quatre douzièmes provisoires pour le prochain exercice.

On est forcé de convenir que l'avenir de l'Autriche s'assombrit

---

[1] M. de Kœrber conclut ainsi son discours : « Vous entendez sans cesse les plaintes « de l'agriculteur, les cris de détresse de l'industrie et du commerce. La consom- « mation intérieure décroît, et si la guerre par les armes à feu peut être évitée long- « temps encore grâce aux dispositions pacifiques des nations, nous n'en sommes « pas moins exposés à des coups redoublés dans la lutte des intérêts matériels. « Ceux qui n'ont jamais su s'unir n'ont jamais pu résister. N'oubliez pas, Messieurs, « que dans la lutte politique des nationalités il existe un peuple de travailleurs « qui est un pour tout l'Empire. »

[2] « Entre les deux armées ennemies se trouve le ministère Kœrber, aussi peu à « l'aise qu'un grain de blé pris et broyé entre deux pierres meulières... Il ne deman- « derait pas mieux de trouver le moyen de lever l'interdit qui arrête le travail par- « lementaire et de découvrir la formule qui contenterait les Tchèques sans exaspérer « les Allemands ! Mais en vérité il aurait sans doute une tâche moins difficile à « chercher la pierre philosophale ou la quadrature du cercle. » (*Temps*, 20 nov.)

[3] D'après les derniers renseignements, les Tchèques persévèrent dans la voie de l'obstruction parlementaire en multipliant les interpellations et propositions d'urgence; ils semblent disposés cependant à reprendre les négociations avec M. de Kœrber et les Allemands

de jour en jour : la dissolution de la Chambre et l'application de l'article dictatorial paraissent de plus en plus imminentes. On ne saurait reprocher à M. de Kœrber d'avoir tout essayé pour retarder ces éventualités : tous les partis rendent justice à son impartialité, à sa persévérance, à sa patience, à ses qualités de travailleur infatigable; depuis bientôt trois ans qu'il détient le pouvoir, il ne s'est fait aucun ennemi personnel et a obtenu le maximum de ce que l'on peut demander au Reichsrath. Son départ serait éminemment regrettable[1].

Ses *Grundsætze* ne répondent évidemment pas à l'attente des Tchèques, mais il a eu soin de proclamer qu'ils ne constituaient qu'une base perfectible. Son caractère de ministre fonctionnaire ne lui permet pas d'ordonner l'application intégrale de l'article 19 de la Constitution. Cette responsabilité, cette initiative n'appartient qu'à l'Empereur.

Mais le vieux souverain, si malheureusement terrorisé par Guillaume II, ne possède pas la force de caractère nécessaire pour mettre à exécution les engagements signés en 1868 et restés depuis lettre morte par la seule volonté de Berlin. Il n'aurait cependant pas à faire violence à ses sentiments intimes pour donner satisfaction à ses fidèles sujets slaves. Quoi qu'on en dise, les Tchèques lui sont sympathiques : il a confiance dans leur loyalisme. S'il n'ose prendre visiblement parti en leur faveur, il ne néglige aucune occasion de leur faire plaisir. Après la récente visite faite à Prague ; après ses appels à la concorde prononcés moitié en allemand, moitié en tchèque ; après le don gracieux de deux millions de couronnes pour l'établissement d'une galerie d'art moderne dans la capitale de son royaume de Bohême, François-Joseph, répondant au désir exprimé maintes fois par la noblesse et le peuple tchèque de posséder en permanence un membre de la famille impériale, vient d'affecter à l'une des brigades de Prague son neveu préféré, l'archiduc

---

[1] Après avoir essayé le système de la douceur, M. de Kœrber paraît vouloir employer les grands moyens et montrer les dents aux Tchèques et aux Allemands à la fois. Ces jours derniers, une députation des deux nationalités s'est rendue auprès de lui pour demander de sanctionner la taxe de 2 couronnes par hectolitre de bière votée par la Diète de Prague pour couvrir les dépenses occasionnées par l'augmentation prévue des traitements des maîtres d'école allemands et tchèques. M. de Kœrber ne s'est pas laissé impressionner par cette action commune des Tchèques et des Allemands dans ce cas particulier; il a déclaré catégoriquement et sur un ton quelque peu agressif que le gouvernement ne pourrait rien accorder aussi longtemps que le Parlement n'aurait pas repris son activité normale.

Ferdinand-Charles, général de brigade dans l'armée commune. Ce prince, brillamment doué intellectuellement et physiquement, très apprécié comme chef militaire, résidera désormais au Hradschin, château impérial de Prague, et y tiendra cour pour représenter l'Empereur.

Tout porte à croire que l'archiduc héritier François-Ferdinand, marié à une comtesse tchèque, manifestera plus franchement et plus efficacement que son oncle les sentiments qu'il ne cherche même pas à dissimuler. On se rappelle que, désigné pour représenter l'Empereur au couronnement du roi Édouard VII, il composa sa suite d'honneur de quatre grands seigneurs, un Allemand, un Hongrois, un Polonais et un Tchèque, et cela, malgré les vives protestations des députés hongrois. Les intimes du futur empereur s'accordent à dire qu'il saura se débarrasser, le jour venu, de la tutelle prussienne, prescrire la stricte application de la Constitution et ceindre à Prague la couronne de saint Wenceslas après le sacre de Vienne et de Budapest, ou simplement de Vienne.

Les Tchèques ont donc tout intérêt à prendre patience, à se montrer plus Autrichiens que Slaves : ils se rehausseront ainsi dans l'esprit de celui qui les considère comme les plus fermes appuis de la couronne de Habsbourg. Patience et persévérance, disions-nous dans un article précédent, font plus que force et ... obstruction. Cette maxime est encore vraie à l'heure actuelle. Les Slaves de Bohême ont accompli des progrès immenses depuis 1868 : ils méritent l'émancipation économique et politique. Mais pour s'en rendre encore plus digne, pour l'imposer réellement, ils ont tout intérêt à immoler momentanément leurs intérêts particuliers à l'intérêt général de l'Autriche. Le triomphe définitif de leurs droits sera peut-être ajourné; mais il se produira infailliblement, et l'histoire leur réserve une page d'autant plus belle que cette victoire sera la résultante d'une évolution pacifique et non d'une révolution.

GEORGES BÖHLER.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le traité franco-siamois à la Chambre des députés.* — Le groupe diplomatique et colonial s'est réuni à la Chambre, le 14 novembre, sous la présidence de M. Eug. Étienne, pour s'occuper du traité franco-siamois. La discussion a été très intéressante. M. Eug. Étienne a fait l'historique de nos relations avec le Siam depuis 1859 : il a montré le Siam envahissant les provinces du Cambodge et de l'Annam, le traité de 1867 arrêtant cette invasion du côté du Cambodge et le traité de 1893 obligeant les Siamois à repasser le Mékong.

Après avoir exposé en détail les avantages du traité de 1893, M. Étienne a dit comment le Siam s'était arrangé pour éluder l'exécution de ce traité et violer impunément tous les droits de la France tant sur la rive droite du Mékong que dans les provinces de Battambang et d'Angkor. Puis il a expliqué la déclaration de 1896 par laquelle l'Angleterre a reconnu que la vallée tout entière du Mékong appartenait à l'influence française, et il a établi que, depuis cette déclaration, la France a le droit d'agir au mieux de ses intérêts dans les pays réservés à son influence.

Or, la convention du 7 octobre 1902, consacre l'abandon complet de ces territoires sans aucune compensation. De plus, par ce traité, la France livre au gouvernement siamois des milliers de protégés résidant à Bangkok, au Siam ou sur les territoires auxquels elle renonce, et elle manque ainsi à tous les engagements pris à l'égard des Cambodgiens, des Chinois et des Laotiens. La France cède même plus que le Siam ne lui demandait. M. Étienne a étudié dans tous ses détails chaque article de cette convention ; il a prouvé que, dès sa signature, le Siam a violé cette convention et l'a lui-même annulée.

Après ce discours très applaudi, M. Bonvalot a montré toute l'importance de la question au point de vue international, et a conclu que l'adoption du traité serait un désastre, la perte définitive de l'influence morale de la France en Indo-Chine, et engagerait la France dans des difficultés sans fin qui serait la ruine de son empire.

A la suite d'un échange de vues auquel ont pris part MM. Lemoigne, Chastenet, Jaluzot, Deloncle, Girod, Messimy, Albin Rozet, Berthoulat et Vigouroux, le groupe a manifesté un sentiment nettement défavorable à l'adoption du traité.

Sur la proposition de M. Charles Bos, le groupe a été unanime à prier son président de se faire auprès du ministre des Affaires étrangères l'interprète de son sentiment.

A la suite de cette réunion, M. Eug. Étienne a eu avec le ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé, un long entretien au cours duquel il lui a soumis les conclusions du groupe diplomatique et colonial ; mais il paraît que M. Delcassé n'a pas été ébranlé par cette démarche et qu'il persiste à soutenir et à défendre la convention du 7 octobre devant le Parlement.

D'autre part, le groupe colonial du Sénat s'est également réuni pour discuter de la convention et après un exposé détaillé de la question faite par son président, M. Godin, et son vice-président, M. le comte d'Aunay, a décidé de présenter à M. Delcassé ses objections motivées à la ratification du traité du 7 octobre. Les lettres de M. Godin et de M. le comte d'Aunay, que nous publions dans *Notre Enquête*, précisent d'ailleurs éloquemment l'opinion du groupe du Sénat.

— *A la Société de géographie : la mission du Bourg de Bozas.* — La Société de géographie a reçu, le 20 novembre, la nouvelle de l'arrivée sur le Haut-Nil de la mission du Bourg de Bozas, dont nous avons déjà souvent parlé ici.

A la date du 9 septembre, la mission a atteint le poste anglais de Lamoulé, établi au confluent du Nil et de la Niama, à quelques kilomètres de Dafilé, soit à peu près à moitié route entre Lado et le lac Albert. Aux dernières nouvelles, la mission du Bourg se trouvait en avril sur le rebord méridional du plateau abyssin. Descendant cet escarpement, elle réussit, au prix de très grosses difficultés, à gagner l'Omo par la vallée de la rivière Ousné. Cette région, absolument déserte, est très boisée, et ce ne fut qu'au prix de longs et pénibles détours, en suivant des pistes d'éléphants, que la caravane parvint à sortir de ce fourré. Une fois hors de cette forêt, la situation n'en resta pas moins singulièrement difficile. Les animaux de bât, atteints par une maladie contagieuse, succombaient les uns après les autres; en quelques jours, on perdit 45 chevaux et 30 mulets.

En même temps, les indigènes se montraient singulièrement agressifs, harcelant sans cesse la caravane affaiblie par les fièvres, tuant les isolés, les traînards et toutes les bêtes de somme dont ils parvenaient à se saisir. Les explorateurs français réussirent cependant à se ravitailler en vivres et en cavalerie, et après avoir exploré

la partie Nord du lac Rodolphe, ils s'acheminèrent vers le Nil. Dans cette marche, la mission du Bourg de Bozas a traversé le pays des Tourkouanas, région absolument inconnue. Les Tourkouanas ne firent pas à la caravane un meilleur accueil que les indigènes du Nord du lac Rodolphe.

Ce sont, d'après les lettres du vicomte du Bourg, des sauvages féroces, d'un courage superbe, épris de luttes et de combats, qui mènent la vie de pasteurs au milieu de cette solitude. Le gibier est très abondant. Un jour, dans une clairière de faible étendue, la caravane découvrit trois cents éléphants.

A 100 kilomètres à l'Ouest du lac Rodolphe, les explorateurs rencontrèrent un plateau élevé d'environ 1.600 mètres. A partir de ce relief, l'aspect du pays se modifie peu à peu et prend le caractère des régions nilotiques couvertes de hautes herbes et parsemées de marais étendus.

Poursuivant sa marche dans cette direction, la petite troupe arriva à Faradjell, point où les troupes égyptiennes d'Emin pacha avaient pénétré, et atteignit enfin le Nil, à Lamoulé. Avec le concours de ses deux compagnons, le Dr Brümpt et M. Golliez, M. du Bourg de Bozas a dressé une carte précise des régions parcourues et recueilli de très abondantes collections d'histoire naturelle et d'ethnographie.

La mission a poursuivi pendant plus d'un an l'exploration scientifique des territoires compris entre Djibouti, le lac Rodolphe et le Nil.

Du Nil, le vicomte du Bourg de Bozas a l'intention de se diriger vers l'Oubanghi, si les autorités de l'État Indépendant lui donnent l'autorisation de traverser leur territoire, et de terminer par le Congo français la traversée de l'Afrique, toujours en poursuivant avec soin l'enquête scientifique des pays qu'il parcourt.

— *La mission Paul Labbé.* — Notre collaborateur et ami M. Paul Labbé, dont on a lu souvent les études de géographie économique et de colonisation dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, a rendu compte à la Société de géographie de la mission qu'il vient d'accomplir en Extrême-Orient et en Sibérie.

Les résultats du voyage sont très importants. M. Paul Labbé, qui connaît tous les musées sibériens, a entrepris de négocier des échanges et d'associer nos musées français et ceux d'Asie russe dans une collaboration incessante profitable aux deux pays. Le musée d'Ekaterinbourg a déjà préparé une grande collection d'histoire naturelle qu'il destine au Muséum ; d'autres échanges se feront avec l'Université de Tomsk et les musées d'Omsk, d'Irkoutsk, de Vladivostok, etc. Les musées sibériens, organisés le plus souvent par des exilés politiques, ont une importance incontestable, car les richesses

admirées jadis à l'Exposition de 1900 dans le pavillon d'Asie russe avaient été préparées par eux.

M. Paul Labbé rapporte en outre de son voyage des documents inédits relatifs à la géographie économique, statistique, coloniale, à l'ethnographie, à l'histoire naturelle.

Nous rappelons ici en quelques lignes quel fut le voyage de notre ami Paul Labbé, qui, pour la quatrième fois, se rendait en Asie russe.

Parti de Paris en mai 1901, il passa l'été chez les Bouriates et dans les lamaseries bouddhiques de Transbaïkalie, étudiant la colonisation du pays, qu'un partage des terres va prochainement modifier. Puis descendant le fleuve Amour, M. Paul Labbé consacra les mois d'octobre et de novembre à compléter les notes recueillies au cours d'un précédent voyage sur l'ethnographie du pays, chez les peuplades si primitives appelées Goldes, Ghiliaks ou Manègres et sur la colonisation de l'Extrême-Orient sibérien par les soldats kozaks et ensuite par les paysans émigrants.

M. Paul Labbé passa au Japon trois mois d'hiver, s'occupant de conclure des échanges avec les musées de Tokyo et à étudier la question des pêcheries japonaises sur les côtes russes, question qui peut devenir le pivot de la politique russo-japonaise en Extrême-Orient.

Le voyageur traversa ensuite, après de courtes escales dans les ports coréens, la Mandchourie dont il étudia la transformation actuelle due à l'arrivée des Russes et à la mise en exploitation du Transmandchourien. M. Paul Labbé nous en parlera d'ailleurs en détail dans les *Questions*. Puis traversant le lac Baïkal encore gelé, il se consacra, d'avril à août 1902, à l'étude de la province d'Irkoutsk dans les bassins de l'Angara et de la Léna : il put assister à toutes les cérémonies et sacrifices religieux de la religion chamaniste.

Notre collaborateur semble être devenu le grand ami des dieux sibériens, puisqu'il a vécu dans la grande intimité des chamanes, sorciers, prêtres, médecins, qui sont les serviteurs des esprits des airs, du ciel et des eaux. En Transbaïkalie, il a habité chez un jeune homme, Loupsane Nima, qui est une des incarnations humaines de Bouddah !

M. Anthoine, qui présidait la séance de la Société de géographie, a remercié très chaudement le conférencier de ses incessantes contributions à la science : il a rappelé l'estime qu'il a su inspirer aux Russes qui l'ont pris pour organiser en 1900 une partie de leur exposition. Le public de la Société de géographie, qui a applaudi déjà plusieurs fois M. Labbé, s'était rendu nombreux à sa conférence, qui était égayée d'anecdotes nombreuses et fut très applaudie.

Angleterre. — *Le départ de M. Chamberlain pour l'Afrique du Sud.* — M. Chamberlain, après avoir fait, à Birmingham, dans un discours retentissant, ses adieux à ses concitoyens, s'est embarqué le 25 novembre à Portsmouth sur le croiseur *Good Hope*, qui va le conduire dans l'Afrique du Sud. Nous voudrions espérer que le nom symbolique de ce croiseur sera d'un heureux augure en cette occasion et que M. Chamberlain recueillera, au cours de son voyage, d'utiles et profitables enseignements pour l'application future de sa politique impériale. Cela serait même d'autant plus nécessaire que les dépêches reçues ces temps derniers du Cap signalent dans l'Afrique du Sud une agitation des esprits, bien regrettable. On y voit que la guerre a laissé derrière elle un triste état d'hostilité entre vainqueurs et vaincus. Le *Times*, il est vrai, déclare que les principales difficultés que rencontrera M. Chamberlain ne lui viendront « d'aucune classe d'Anglais, peut-être même d'aucune classe des populations des nouvelles colonies. Ces difficultés, ajoute-t-il, sont inhérentes à la nature des choses, à l'état d'une communauté de sang mêlé qui a souffert, au Transvaal, d'une longue période de mauvais gouvernement, et dans les deux colonies, de trois années de guerre ».

Cependant, dans le même numéro, le *Times* publie précisément une dépêche de son correspondant du Cap, démontrant que ceux-là même qui se donnent comme les meilleurs Anglais de la colonie s'apprêtent justement à suggérer à M. Chamberlain des solutions grosses de danger pour la paix générale du pays. Le parti ultra-impérialiste de l'Afrique du Sud, dont le chef est M. Smartt, vient en effet de lancer, en vue des prochaines élections, un manifeste qui est une véritable déclaration de guerre, non seulement contre les Afrikanders, mais aussi contre les modérés du parti anglais.

Il est donc à souhaiter que M. Chamberlain, en arrivant dans ce pays, vis-à-vis duquel il a assumé une si lourde responsabilité, se laisse convertir à des sentiments de générosité et de conciliation et qu'il consente à réparer, dans la mesure du possible, par l'application continue d'une bienveillante équité, les désastres que sa guerre y a causés.

Espagne. — *La crise ministérielle ; le nouveau cabinet.* — M. Sagasta, jugeant la situation parlementaire trop difficile par suite des dissentiments profonds qui se sont produits récemment dans le parti libéral, a remis au roi la démission collective du cabinet. Le roi, cependant, tout en acceptant cette démission, a tenu à maintenir aux affaires les libéraux et M. Sagasta. Il a donc chargé ce dernier de reconstituer le cabinet et après quelques démarches, M. Sagasta a repris le pouvoir avec la plupart de ses anciens collègues. Trois

ministres seulement ont été remplacés et le nouveau ministère représente en somme exactement la même orientation politique que l'ancien. Dans ces conditions, il est assez difficile d'apprécier clairement le caractère de cette crise et l'on ne discerne pas très bien comment M. Sagasta pourra résoudre aujourd'hui les difficultés qui l'avaient hier déterminé à abandonner le pouvoir.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La colonie française et la convention franco-siamoise.* — L'enquête que nous publions d'autre part nous montre ce que l'on pense, en France, de la nouvelle convention franco-siamoise. La lettre suivante, qu'un de nos amis nous adresse d'Indo-Chine, à la date du 25 octobre, nous expose d'une façon saisissante l'impression qu'elle a produite parmi nos compatriotes de cette colonie :

25 octobre 1902.

Mon cher Directeur,

... Le nouveau traité franco-siamois a plongé dans une profonde stupéfaction tous les Francais de la colonie, au courant des affaires siamoises, et l'on est bien placé ici pour voir exactement les *intérêts* de notre patrie.

De l'avis général, s'il n'y a pas de *traité secret*, ce que quelques-uns pensent, cet arrangement est un fait irréparable... et l'on parle de reculade. Tous nos agents consulaires au Siam sont navrés et l'un d'eux notamment, que je viens de voir à son retour de Battambang, m'a longuement entretenu de sa désolation et de ses inquiétudes.

Lors des fêtes données à Bangkok à l'occasion du couronnement d'Édouard VII, après avoir porté un toast *enflammé* au roi d'Angleterre, S. M. Chulalongkorn empêcha le consul anglais de lever son verre en son honneur, pour ne pas enlever de solennité, dit-il, à la manifestation qu'il venait de faire. « Aujourd'hui, ajouta presque textuellement Chulalongkorn, une seule santé peut être portée, celle de S. M. Édouard VII : ponr l'instant, le roi de Siam n'existe pas ! »

Or, à ce moment même, les Anglais préparaient l'envahissement de Kélantan, où se trouvent les plus riches mines d'étain du monde, de Kélantan, qui est le plus beau fleuron de la couronne siamoise... Aujourd'hui ils y sont installés et pour toujours !

A ce moment, également, des troubles avaient lieu au Nord du Siam, près de la frontière birmane, troubles dans lesquels la main anglaise apparaissait nettement.

Les Anglais frappent, et ils recoivent des protestations de dévouement et d'amitié. Nous, nous patientons, nous discutons et les Siamois se moquent de nous, et il y a longtemps que cela dure... Il en a toujours été ainsi.

Les détails que je vous donne sont vrais. Les paroles du roi ne sont peut-être pas textuelles, mais le fond est exact.

D'autre part, on m'a affirmé — et ce renseignement me vient de bonne source — qu'il y a deux ans environ, ou deux ans et demi, les Siamois avaient proposé à M. Doumer les provinces de Battambang et de Siemréap et une partie de celle de Sisophone contre l'évacuation de Chantaboun seulement. Ce sont de très riches provinces, ayant jadis appartenu au Cambodge. Aujourd'hui, nous obtenons beaucoup moins, en donnant bien davantage !

Je ne sais si ma lettre vous arrivera à temps pour que vous puissiez jeter un cri d'alarme avant la ratification du traité par la Chambre. En tout cas, il est bien nécessaire, dans l'intérêt de la France, que l'opinion publique élève sa voix et donne des ordres.

Croyez, mon cher Directeur, à l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

X.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — Nous indiquions, dans notre dernier numéro, combien la situation nous paraissait critique au Maroc et nous exprimions l'avis que notre rôle devait être d'apaiser une crise déplorable pour nos propres intérêts.

Il a semblé un moment que le gouvernement partageait cette manière de voir. Le 20 novembre, en effet, une dépêche de Toulon, d'ailleurs assez obscure, annonçait que le croiseur *Du Chayla* allait se rendre au Maroc avec le *Pothuau* et le *Chanzy*. En outre, le lendemain, la note officielle communiquée à la presse à l'issue du conseil des ministres disait que, d'après les renseignements reçus par le ministre des Affaires étrangères, les troubles signalés sur la côte marocaine de la Méditerranée pouvaient être considérés comme terminés, mais que néanmoins des mesures avaient été prises pour assurer, le cas échéant, la protection de nos nationaux et que c'était dans ce but que le croiseur *Du Chayla* était envoyé au Maroc. On ne parlait, du reste, ni du *Pothuau*, ni du *Chanzy*. D'autre part, on annonçait qu'une escadre anglaise, actuellement en rade de Lisbonne, allait, de son côté, se rendre à Tanger.

Toutes ces nouvelles provoquèrent une assez vive émotion et donnèrent lieu, en Espagne et en Italie notamment, à de curieuses manifestations. En Espagne, le conseil des ministres décida de renforcer immédiatement la garnison de Ceuta et de presser le départ de la commission civile et militaire nommée pour étudier les fortifications de cette place. Le gouverneur de Ceuta fut appelé à Madrid et en repartit par un train spécial avec des instructions mystérieuses. On prétendit alors — du moins les journaux italiens se le firent télégraphier de Madrid — qu'une première expédition de 6.000 hommes d'infanterie allait être immédiatement envoyée en Afrique. En même

temps une dépêche de Gibraltar racontait que, dans un banquet auquel assistait le général espagnol Obregon, commandant le camp de San-Roque (lignes espagnoles qui limitent la place anglaise), le général White, gouverneur de Gibraltar, aurait prononcé le toast suivant :

« Je suis fier que le représentant de l'Espagne ait passé en revue « les soldats anglais et qu'il ait fait leur éloge, car il est le représen- « tant de la noble nation dont l'armée, unie à la nôtre, a procuré à « l'Angleterre les pages les plus glorieuses de son histoire, et dont « nous célébrons et nous acceptons avec satisfaction l'alliance. »

Le général Obregon aurait répondu :

« Je suis reconnaissant au général White de ses paroles au sujet « de l'Espagne, qui est une invariable et constante amie de l'Angle- « terre. »

En Italie, les journaux commentaient beaucoup toutes ces nouvelles et la *Tribuna* du 23 novembre consacrait son article de fond à la question du Maroc, question très importante, disait-elle, au point de vue stratégique et au point de vue économique. « L'Angleterre et « la France, ajoutait la *Tribuna*, se disposent à envoyer dans cette « région leurs escadres. Bien que l'Italie se soit désintéressée du « Maroc pour reporter ses préoccupations sur Tripoli, et justement « pour cette raison même, on ne saurait oublier que toute violation « du territoire marocain créerait à l'Italie de sérieux devoirs et de « sérieux droits sur la Tripolitaine. »

Depuis, il est vrai, on n'a plus entendu parler de rien. Le croiseur *Du Chayla* s'est arrêté à Oran, attendant des instructions qui ne sont pas venues ; le *Pothuau* et le *Chanzy* sont toujours à Toulon, s'efforçant vainement de compléter leurs effectifs inconsidérément réduits *par nécessité budgétaire*, a déclaré M. Pelletan. Sans doute, le gouvernement aura eu de sérieuses raisons pour renoncer à son intention première. Ces raisons, malheureusement, on n'a pas cru devoir nous les apprendre et nous le regrettons ; car, dans cette ignorance si absolue où l'on nous laisse, nous avouons ne pouvoir comprendre ce qui nous semble tout à fait incohérent.

Madagascar. — *L'inauguration du chemin de fer ; les Boers à Madagascar.* — Les nouvelles de l'île apportées par le dernier courrier nous apprennent que la colonie est sous l'impression produite par l'inauguration du premier tronçon du chemin de fer. La presse locale, dont les représentants étaient conviés à cette cérémonie, consacre des numéros spéciaux à la description des travaux, l'analyse des discours et des commentaires sur la situation économique nouvelle que va créer l'établissement de la voie ferrée.

Un grand nombre de colons et de fonctionnaires regagnent le pla-

teau central en suivant le tracé du chemin de fer et peuvent se rendre compte de l'état des travaux. De gros terrassements sont déjà exécutés; enfin l'activité et la confiance régnant partout ont produit sur les visiteurs une excellente impression.

L'opinion générale est que, vers la fin de 1904, peut-être avant, les trains pourront atteindre le Mangoro, ce qui placera la gare terminus à moins de 100 kilomètres de Tananarive. En vue de ce résultat, on espère terminer à temps le tunnel, situé à 50 kilomètres de l'origine et dans les travaux duquel on commencera dans quelques jours à employer des machines perforatrices puissantes arrivées à Tamatave.

Comme détail particulier, il faut signaler les innombrables chutes d'eau, dont plusieurs très puissantes touchent presque le tracé, et qui fourniront une réserve d'énergie naturelle, comme on en rencontre rarement en aucun pays, à proximité aussi immédiate de la voie ferrée.

Les transports, auxquels a donné lieu l'inauguration du chemin de fer, ont permis de constater les progrès qui ont été faits dans la navigation sur le canal des Pangalanes; le vapeur *Charles-Bricka*, de 35 mètres de longueur, calant $1^{m}20$, a pu faire la totalité du parcours, grâce aux importants travaux de dragage et d'élargissement du chenal qui ont été entrepris.

Les fils de M. Reitz, ancien secrétaire d'État du Transvaal, sont arrivés à Tananarive où ils ont reçu le meilleur accueil. Le général Gallieni a envoyé une automobile à leur rencontre et leur a fourni des montures pour aller visiter les régions où ils comptent s'installer, à proximité du lac Itasy, à 100 kilomètres à l'Ouest de Tananarive. Cette contrée, d'origine volcanique, renferme des terres très fertiles, particulièrement propres à l'élevage; elle a été parcourue récemment par le colonel boer Trichard, qui a emporté la meilleure impression de cette visite, et a annoncé son intention de recommander cette partie de l'île aux familles boers dont l'immigration à Madagascar est annoncée.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

L'année des céréales 1901-1902. — D'une note rédigée par M. de Trobriand, consul général de France à Liverpool, pour le ministère des Affaires étrangères, nous extrayons le tableau ci-dessous qui donne les chiffres des récoltes de céréales pendant les quatre dernières années :

	1902	1901	1900	1899	1898
France [1]	42.000.000	38.000.000	40.700.000	45.700.000	45.600.000
Russie (sans Sibérie)	52.000.000	50.000.000	49.300.000	49.000.000	50.800.000
Autriche-Hongrie	26.000.000	22.000.000	22.700.000	24.900.000	23.400.000
Italie	14.500.000	15.700.000	14.600.000	16.800.000	16.700.000
Allemagne	17.000.000	11.500.000	17.600.000	17.700 000	16.500.000
Espagne	14.000.000	14.500.000	11.200.000	11.700.000	13.600.000
Portugal	1.200.000	1.200.000	1.000.000	800.000	1.100.000
Roumanie	10.500.000	8.800.000	6.900 000	3.200.000	7.100.000
Bulgarie	3.600.000	3.300.000	2.800.000	2.500.000	4.000.000
Grande-Bretagne	6.500.000	6.700.000	6.800.000	8.400.000	9.300.000
Belgique	1.600.000	1.500 000	1.600.000	1.700.000	2.100.000
Total pour l'Europe	188.900.000	173 200.000	175.200.000	182.400 000	190.200.000
Etats-Unis d'Amérique	85.000.000	94.000.000	75.000.000	73.000.000	89.100.000
Canada	11.000 000	10.500.000	5.500.000	8.300.000	8.200.000
Amérique du Nord	96.000.000	104.500.000	80.500.000	81.300.000	97.300.000
Total pour l'Europe et pour l'Amérique	284.900.000	277.700.000	255.700.000	262.700.000	287.500.000

On peut prévoir que la récolte dépassera de 7.200.000 quarters celle de l'année précédente, qui, à part une exception, a battu le record.

II. — EUROPE.

Italie. — *Messine et les ports italiens et français à propos du percement du Simplon* [2]. — Messine s'est naturellement préoccupée, comme toutes les cités méditerranéennes, des changements qui résulteront de l'ouverture du Simplon dans les conditions économiques du continent européen.

Son passé, ses besoins présents, sa situation géographique l'auto-

[1] Les quantités sont exprimées en quarters. Le quarter équivaut à 290 litres environ.

[2] Rapport de M. Engelhardt, vice-consul de France.

risaient, non moins que tous autres intéressés, à faire entendre sa voix dans les Conseils nationaux qui délibèrent sur les conséquences locales et générales de l'entreprise nouvelle.

On s'est ému d'un projet élaboré, au sein d'une Commission marseillaise et qui consisterait, sinon à ériger en port franc notre grand port du Midi, du moins à y annexer une zone franche pourvue de bassins, à l'instar de celle qui a fait de Copenhague un marché pour ainsi dire universel.

Gênes surtout s'est sentie menacée par la concurrence d'un rival qui songeait à lui disputer le surcroît de trafic auquel elle s'attend et ses craintes lui paraissent d'autant plus légitimes que, même dans les circonstances actuelles, Marseille, grâce à ses installations et aux facilités d'écoulement que lui assurent ses chemins de fer, n'est pas exposée aux encombrements dont souffre l'emporium ligurien.

Que serait-ce, se dit-on, si un canal mettait Marseille en communication directe avec le Rhône et si la Compagnie P.-L.-M., déjà maîtresse de la ligne de Modane à Genève, réduisait ses tarifs de transports ?

Les appréhensions génoises se sont propagées dans les autres villes côtières d'Italie et aujourd'hui plusieurs d'entre elles, notamment Naples, Venise et Messine, réclament la création de zones franches dans leurs enceintes respectives.

Messine se trouve placée au milieu de la route de navigation la plus directe entre l'Orient et l'Occident d'Europe. Son port, aussi vaste que profond, suffirait à toutes les exigences d'un trafic international de premier ordre. Il est séparé du détroit par une langue de terre en forme de faucille qui offre aux navires un abri plus sûr que les môles les plus étendus. Cette large langue de terre avec les terrains contigus qui avoisinent la gare du chemin de fer, pourrait servir de zone franche, le port proprement dit gardant sa destination actuelle.

En général, fait-on observer ici, la transformation pure et simple d'une station existante en port franc présente de grandes difficultés, eu égard à l'immense développement de la ligne de surveillance qu'il faudrait établir et aux dépenses considérables qu'elle nécessiterait.

Cette objection ne pourrait être opposée à Messine s'il s'agissait d'isoler à la fois la ville et le port de tout contrôle douanier, car les anciens murs subsistent encore et sont utilisés aujourd'hui pour le service de l'octroi.

Dès lors, conclut-on, aucune place côtière ne se prêterait mieux que Messine à l'une ou l'autre des combinaisons que l'on jugerait devoir adopter.

III. — AMÉRIQUE.

Guatémala. — *Commerce des charrues.* — Le consul d'Angleterre au Guatémala fait connaître qu'il y a en ce moment une assez forte demande de charrues d'un système un peu perfectionné. Il paraît en effet que les charrues ordinaires importées des États-Unis ou d'Europe ne donnent pas pleine satisfaction. La terre, sous l'action du soleil, acquiert la dureté de l'acier et le soc des charrues communément employées, dévie et glisse à la surface du sol. Le modèle de charrue qui conviendrait à ce pays devrait être construit de telle sorte que le soc puisse pénétrer plus profondément dans le sol, creuser un profond sillon et ne pas glisser à la surface de la terre durcie. Si les charrues importées réalisaient ces conditions, elles donneraient lieu à un mouvement considérable d'affaires.

Paraguay. — *Débouchés pour les vins français.* — *Régime douanier de ces vins.* — On sait qu'en vertu du traité franco-paraguayen du 1er juillet 1893, les produits français doivent être soumis à leur entrée au Paraguay au tarif douanier le plus réduit.

Sur les instances du représentant de la République française à l'Assomption, le Gouvernement paraguayen vient de prendre un décret qui rétablit l'équilibre entre les vins français et les vins originaires d'autres pays importés au Paraguay.

Aux termes de ce décret, les vins français ordinaires, en barriques (les bordeaux et les bourgognes ordinaires seront compris dans cette catégorie) au lieu d'être évalués, pour l'application des droits, 8 centavos or le litre (1 centavo or = 0 fr. 05) comme l'étaient les vins ordinaires italiens, espagnols, argentins, etc., ont été maintenus à 10 centavos ; mais l'évaluation de ces derniers ayant été portée de 8 à 10 centavos, l'équilibre se trouve établi au profit de la douane paraguayenne.

Une mesure également avantageuse pour les vins français, et dont nos importateurs feront bien de tenir compte, a été l'application de l'évaluation minima de 10 centavos aux seuls vins d'un degré alcoolique inférieur à 15 degrés.

L'évaluation des vins fins a été augmentée. Il en a été de même pour les liqueurs, cela en vue de favoriser la fabrication locale.

Toutes les liqueurs payant désormais les mêmes droits, il nous sera plus facile d'introduire les liqueurs françaises qui sont généralement plus fines que les autres.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur est accordé à MM. :
Evariste Carrance, *consul* du Guatémala à Agen;
Daniel Vernaza, *consul* de l'Equateur à Bordeaux;
Marios B. Espinel, *consul* de l'Equateur à Saint-Nazaire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *sous-lieut.* Raymond est affecté à l'état-major partic. des troupes de l'Afrique Occidentale.

Guadeloupe. — M. le *capit.* Noël est désig. pour servir auprès du gouvern. de la Guadeloupe.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Strickler est désig. pour servir à la batterie du Soudan.

Indo-Chine. — M. le *lieut.-col.* Marsat est nommé direct. de l'artillerie à Saïgon;

M. le *capit.* en 2e Lammens est placé à l'état-maj. du groupe de réserve de Chine au Tonkin;

M. le *capit.* Debats est désig. pour servir au Tonkin;

M. le *capit.* breveté Jaquet est désig. pour servir à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

CORPS DU COMMISSARIAT

Madagascar. — M. le *commiss. de 2e cl.* Féline est désig. pour servir à Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir en Afrique Occidentale :

MM. le *méd.-maj. de 1re cl.* Carrière; le *méd. maj. de 2e cl.* Bonnescuelle de Lespinois; les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Quesseveur et Ribot; et le *pharm. aide-maj. de 2e cl.* Dary, affecté au Dahomey.

Guyane. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Nédélec est désig. pour servir à la Guyane.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *méd. ppal de 2e cl.* Péthellaz; le *méd.-maj. de 1re cl.* Clavel; les *méd.-maj. de 2e cl.* Sadoul et Moret; les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Le Ray, affecté au 10e colonial à Haïphong, et Brochard, affecté au 3e tonkinois.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. Maurras et Lafaurie, *méd.-maj. de 2e cl.*; Robert, Le Corre et Bireaud, *méd. aides-maj. de 1re cl.* et Bernel, *méd. aide-maj. de 2e cl.*

Martinique. — M. Lahille, *pharm. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à la Martinique.

Réunion. — M. Mainguy, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à la Réunion.

Agents comptables.

Afrique Occidentale. — M. Boy, *agent comptable de 2e cl.*, est désig. pour servir en Afrique Occidentale.

INTERPRÈTES

Congo. — M. Bertrand est nommé officier interprète de 3e cl. et désig. pour servir dans le Haut-Oubangui.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Mers d'Orient. — M. le *contre-amiral* Le Do est nommé au command. d'une division de la force navale des mers d'Orient.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *lieut. de vaiss.* de Lonlay est désig. pour embarq. sur le *Tage;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Le Mée est désig. pour embarq. sur le *D'Assas;*

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Pons est désig. pour embarq. sur le *D'Estrées*, à la Martinique ;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Coiffic est désig. pour embarq. sur le *D'Assas.*

Cochinchine. — M. l'*enseig. de vaiss.* Guiran est désig. pour embarq. sur le *Tâkou*, à Saïgon.

Mers d'Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* J. Charbonneaux est désig. pour embarq. sur le *Redoutable;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Bernadac est désig. pour embarq. sur le *Bugeaud;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Roussel est désig. pour embarq. sur la *Décidée.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Mers d'Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Provost est désig. pour embarq. sur la *Triomphante*, dans la division de réserve.

Sénégal. — M. le *commiss. de 2e cl.* Delisle est désig. pour diriger les services administratifs à Dakar.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Thomé, commissaire général de l'Exposition de Hanoï, est promu chevalier de la Légion d'honneur.

M. Ganesco est nommé administ. de 3e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Sont nommés :

Président de la cour d'appel de la Martinique, M. Poymiro;

Conseiller à la cour d'appel de la Réunion, M. Dain;

Conseiller à la cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Favreau;

Procureur de la République du tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Chatellier;

Juge au tribunal supérieur de Konakry (Guinée), M. Blagny;

Juge-président du tribunal de première instance de Libreville (Congo), M. de Kersaint-Gilly;

Procureur de la République du tribunal de première instance de Saint-Louis (Sénégal), M. Joucla;

Juge au tribunal de première instance de Saint-Pierre (Réunion), M. Digeon;

Juge suppléant du tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Basquet;

Juge de paix à compétence étendue à Mahé (Inde), M. Bonne;

Conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe, M. Salinière;

Juge d'instruction au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Clavier;

Juge-président du tribunal de première instance de Brazzaville (Congo), M. Thaly;

Juge-président du tribunal de première instance de Saint-Louis (Sénégal), M. Delprat;

Juge-président du tribunal de première instance de Dakar (Sénégal), M. Vidal;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Karikal (Inde), M. Reynaud;

Juge de paix à compétence étendue à Yanaon (Inde), M. Lanes.

MM. Brouin et Vaufrey sont nommés commissaires de police, le premier au Sénégal et le second à la Côte d'Ivoire.

Le *Journal officiel* du 15 novembre 1902 publie un rapport au Président de la République, suivi d'un décret fixant l'organisation, la composition et la compétence du conseil d'administration et du conseil du contentieux administratif de la colonie de Madagascar et dépendances.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Impérialisme allemand, par M. Maurice Lair, 1 vol. in-18. Paris, Colin.

L'auteur de cet ouvrage a voulu montrer comment l'Allemagne, tard venue dans le concert des grandes puissances, s'est efforcée de marcher à pas de géant et d'étonner le monde par son activité économique, après l'avoir ébloui par ses succès militaires. Les journaux, les tribunes parlementaires, l'Empereur lui-même parlent sans cesse de l'impérialisme, de la politique mondiale : l'idée d'une plus grande Allemagne qui rayonnerait sur tout le centre de l'Europe et même au dehors, hante les cerveaux germaniques; le développement rapide de l'industrie, la politique coloniale, l'extension de la marine se rattachent à cette idée : depuis trente ans, rien de ce qui contribue à rendre une nation forte et prospère n'a été négligé; il y a même eu, en quelque sorte, une fièvre de croissance, suivie aujourd'hui d'un affaissement général, dont on ne peut prévoir la durée. L'Allemagne, comme la Russie, les Etats-Unis, le Japon, n'a-t-elle pas trop présumé de ses forces ? n'a-t-elle pas rompu trop brusquement les liens qui l'attachaient au passé ? n'a-t-elle pas trop sacrifié l'agriculture à l'industrie et amené par suite des perturbations dans une organisation sociale séculaire? L'avenir seul pourra le dire. Venant après le cri d'alarme poussé il y a quelques années par le livre de M. Schwob, *le Danger allemand*, le présent ouvrage remet les choses au point, et montre bien des fissures dans le brillant édifice de l'Allemagne contemporaine; le tout est de les réparer à temps, pour empêcher le bâtiment de s'écrouler. C'est à quoi s'emploie avec ardeur le gouvernement impérial.

Littérature japonaise, par William George Aston, traduction française de Henry-D. Davray. 1 vol. in-8° écu de 418 pages. — Librairie Armand Colin, rue de Mézières, 5, Paris.

Au moment même où le Japon réclame et prend sa place dans le concert plus ou moins harmonieux des grandes puissances de l'Occident, l'heure est bien venue de faire connaissance avec sa littérature. Or, cette littérature, volumineuse et vieille de plus de douze siècles, non seulement est restée jusqu'ici profondément ignorée du grand public occidental, mais les savants européens eux-mêmes ne l'ont encore que fort imparfaitement explorée.

M. W. G. Aston a le premier réussi à nous en donner une vue d'ensemble. Il a compris qu'en un sujet aussi peu connu des lecteurs il fallait faire beaucoup de place à des extraits traduits et à des notes biographiques; si bien que son livre se présente à la fois comme une histoire de la littérature et comme un recueil de morceaux choisis. Ajoutons que, longtemps secrétaire-interprète de la Légation britannique à Tokyo, M. Aston unit à une rare expérience des hommes et des choses du Japon une connaissance approfondie de la langue japonaise qui lui a permis de prendre le contact immédiat des œuvres dont il nous parle et de nous en donner en quelque sorte une impression directe.

Aussi son livre, parfaitement accessible et clair, d'une lecture extrêmement attachante, et d'ailleurs fort bien traduit par M. Henry-D. Davray, nous paraît-il appelé en France à un très vif succès. Pour le rendre plus utile encore au public français, les éditeurs ont demandé à M. Maurice Courant, dont la compétence en ces matières est universellement reconnue, d'y ajouter une importante et précieuse note bibliographique.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 79e et 80e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Esquisse psychologique des peuples européens, par Alfred Fouillée. Un vol. in-8° de 550 pages. Félix Alcan, éditeur. Paris, 1903.

A Madagascar, par le Dr d'Anfreville de la Salle. Un vol. in-16 de 324 pages. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

Notes sur l'Italie contemporaine, par Paul Ghio. Un vol. in-18 jésus. Librairie Armand Colin. Paris, 1902.

Vingt ans d'expériences politiques et économiques en Russie, par Naoumoff Lubavitski. 1re série, fasc. n° 1. Guillaumin, éditeur. Paris, 1902.

La Colonisation française, par Aspe-Fleurimont. Une brochure in-8° de 48 pages. Giard et Brière, éditeurs. Paris, 1902.

Politique et Syndicats, par Karl Kautsky (traduit de l'allemand par Camille Polack). Une brochure de 65 pages. Giard et Brière, éditeurs. Paris, 1902.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (16 *nov.*). Dr Antelo : Le corps de santé militaire argentin. — De Visu : Transformation de l'artillerie anglaise. — Les flottes de guerre en 1906. — La Valette : Les plus puissants cuirassés en construction ou en projet. — Nos sous-marins. — (23 *nov.*). Le budget de la guerre de 1903. — La baie Merleaux-Ponty. — Georges Toudouze : Marine française et question d'Orient. — Les expériences de télégraphie sans fil. — G. Presseq-Rolland : Cheick-Saïd.

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*nov.*). La France en Ethiopie. — Auguste Terrier : La réorganisation de l'Afrique Occidentale française. — Robert de Caix : L'organisation de l'Algérie. — La délimitation de Zinder.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*nov.*). Observations du Comité de l'Asie Française au sujet du traité franco-siamois. — Le traité franco-siamois. — Le *Livre jaune* sur les affaires de Siam. — J. I. T. : Les incidents de Middy et d'Aden. — E. P. : L'évacuation de Changhaï. — Maurice Buret : Les lépreux de Macao. — Raoul Laveix : Les Anglais et les Russes dans l'Asie centrale. — L. de Saugy : Les possibilités minières de l'Indo-Chine.

Journal des Chambres de commerce (10 *nov.*). Henri Blancheville : Revue démographique du XIXe siècle. — J. Huot : Le rachat des chemins de fer devant les conseils généraux.

Quinzaine coloniale (25 *nov.*). J. Chailley-Bert : A propos du *Livre jaune* avec le Siam. — Les fonctionnaires et magistrats coloniaux. — Les ports francs.

Réforme économique (10 *nov.*). J. Domergue : La question des Cartels devant le Reichstag allemand. — *** : La question des sucres. — Ch. Georgeot : La grève des mineurs. — J. Desmets : Le futur tarif douanier de la Suisse. — (23 *nov.*). J. Domergue : L'Allemagne et ses traités de commerce. — Ch. Georgeot : Les Conseils consultatifs du travail devant le Sénat.

Revue commerciale de Bordeaux (14 *nov.*). E. Cayrel : Le Congrès international de droit maritime de Hambourg. — (21 *nov.*). Henri Lorin : Les cours de l'Institut colonial.

Revue générale des Sciences (15 *nov.*). J. Revil : Les grandes nappes de recouvrement des Alpes françaises. — Percy R. Williamson : Le récent Congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences.

Revue scientifique (22 *nov.*). Jules Regnault : Les médecins missionnaires et l'extension de l'influence civilisatrice d'une nation.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

NOTRE ENQUÊTE

SUR

LES AFFAIRES DE SIAM

OPINIONS

DE MM. FRANÇOIS DELONCLE, le baron D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, GERVILLE-RÉACHE, H. CORDIER, MARCEL MONNIER, CHARLES LEMIRE.

Nous continuons aujourd'hui de publier les réponses que nous avons reçues relativement au traité franco-siamois.

Comme on le verra, nos distingués correspondants MM. François Deloncle, député de la Cochinchine; le baron d'Estournelles de Constant, député de la Sarthe, ministre plénipotentiaire; Gerville-Réache, député de la Guadeloupe; H. Cordier, vice-président de la Commission d'Extrême-Orient au Comité de l'Asie Française, professeur à l'École des Langues orientales vivantes ; Marcel Monnier, l'éminent explorateur dans les pays d'Extrême-Orient; Charles Lemire, ancien résident de France en Indo-Chine, se prononcent presque tous avec une remarquable netteté et une grande énergie contre la ratification de la convention du 7 octobre.

LETTRE DE M. FRANÇOIS DELONCLE

MON CHER CONFRÈRE,

Mon sentiment n'a pas varié sur le traité du 7 octobre : c'est un mauvais traité. MM. Étienne et Le Myre de Vilers en ont relevé toutes les fautes, toutes les défaillances, et notre campagne a porté ses fruits : nous avons incontestablement l'opinion publique avec nous.

M. Delcassé lui-même se rend compte, *in petto*, de tous les

défauts de son traité ; mais il s'était trop avancé pour pouvoir reculer : il a dû le déposer à la Chambre.

La disposition additionnelle, qu'il a « obtenue » des Siamois, n'améliore pas son affaire, car cette disposition n'est qu'un leurre de plus. Elle eût dû prévoir que les fortifications élevées par le Siam dans la zone neutre du Mékong et des provinces de Battambang et d'Angkor seraient démolies, tandis qu'elle se borne à obliger le Siam à ne plus en élever de « nouvelles ». Au lieu d'une victoire, c'est une défaite de plus, et voilà tout.

A la Chambre, maintenant, de se prononcer. Je suis absolument tranquille sur l'issue de cette consultation : la Chambre renverra le traité au gouvernement pour être modifié ; elle ne l'approuvera jamais en sa teneur actuelle, car elle ne veut pas la ruine de notre empire d'Indo-Chine.

Veuillez agréer, etc.

François Deloncle.

LETTRE
DE M. LE BARON D'ESTOURNELLES DE CONSTANT

Monsieur le Directeur,

Ayant été mêlé de près aux choses du Siam, je laisse à d'autres le soin d'en parler longuement. Mais, pour ne pas décliner votre aimable invitation, je constate avec surprise que je suis assez d'accord aujourd'hui avec mon excellent adversaire Denys Cochin. Je le lui avais prédit : il est trop intelligent pour suivre indéfiniment et aveuglément le courant nationaliste en Extrême-Orient. Le voilà qui trouve son chemin de Damas et qui se résigne à ne pas conduire la France à l'assaut de Bangkok et de Pékin, tout au moins momentanément.

Certes, je ne trouve pas satisfaisant le traité franco-siamois ; mais, pourquoi ? Parce qu'il porte le poids de la grande erreur commise en 1893, au lendemain du blocus de Bangkok. Alors, il fallait en finir, régler la question d'Angkor et de Battambang, au lieu d'ouvrir celle de Chantaboun. On a préféré tergiverser et laisser la plaie ouverte. Aujourd'hui la plaie suppure ; et il faudrait être bien naïf pour croire que le traité actuel empêcherait la formation d'un nouvel abcès. Gâchée en 1893, l'affaire du

Siam reste gâchée. C'est pourquoi l'arrangement actuel ne m'intéresse aucunement; je n'en parle pas plus volontiers que je ne discuterais le plus ou moins d'opportunité d'une pilule de mie de pain, gravement administrée à un malade par les plus grands docteurs de la Faculté.

Veuillez agréer, etc.

D'Estournelles de Constant.

LETTRE DE M. GERVILLE-RÉACHE

Monsieur le Directeur,

Vous me demandez mon opinion au sujet de la convention du 7 octobre 1902.

J'ai trop de confiance dans la compétence et l'habileté de notre ministre des Affaires étrangères pour ne pas craindre, en prenant dès à présent position, de risquer un jugement téméraire.

Sans doute, à examiner ce traité comme un marché ordinaire, et pour ainsi dire dans sa matérialité et ses résultats immédiats, la balance des abandonnements réciproques paraît peu à notre avantage.

Au seul point de vue territorial, c'est au plus si l'on peut prétendre que les provinces de Bassac et de Mélou-prey, insalubres et peu fertiles, compensent nos droits sur Angkor et Battambang.

Nous renonçons, en outre, aux positions stratégiques d'où, constamment en éveil sur les menées perfides et sourdement agressives de la cour de Bangkok, nous pouvions du moins peser sur elle par la menace d'une action toujours prête.

Nous acceptons la suppression de la zone neutre, établie par la convention de 1893 sur la rive droite du Mékong; nous admettons une définition restrictive de notre droit de protection sur les sujets chinois, cambodgiens et annamites; nous consentons enfin à évacuer Chantaboun.

Toutes ces concessions ne se peuvent apparemment expliquer que par les sentiments les plus conciliants et dans le sens d'une politique d'entente et d'amitié.

Il semble bien, en effet, qu'une telle politique ne pouvait être sincèrement inaugurée tant que dureraient les rapports créés

entre les deux pays par le traité de 1893. Le Siam y voyait une humiliation et une menace permanentes.

Il s'en vengeait à la manière des faibles, en s'efforçant de nous susciter des rivaux, en proscrivant les Français et en livrant son armée et sa petite flotte à des officiers anglais ou japonais.

Ne fallait-il pas en finir et substituer à une situation, aussi fausse et aussi irritante, un nouvel état de choses dans lequel notre influence se relèverait et se développerait en un concours réciproque de bonnes volontés ?

Mais d'autre part, n'est-ce pas un leurre de désarmer et de renoncer à l'avantage du terrain, pour tenter d'arriver à une entente loyale avec un peuple, ou plutôt avec un souverain, qui nous a donné tant de preuves d'hostilité et de mauvaise foi ?

Entre les deux méthodes, l'une de contrainte, l'autre de persuasion, grande est la difficulté de choisir.

Le texte du traité, qu'il va soumettre au Parlement, montre dans quel sens a penché l'honorable M. Delcassé.

Il nous fournira ses raisons, et il faut espérer qu'il nous apportera quelque chose de plus que ce que le texte du traité paraît nous donner.

Mais est-il bien sûr, ou seulement probable, que le ministre nous fasse connaître toutes ses raisons ?

Souvent, en effet, la diplomatie a des raisons que la raison ne doit pas livrer aux commentaires, et l'opinion ignorante des difficultés ne se prononce presque toujours que d'après les résultats.

Du moins, éclairées par leur patriotisme, les Chambres françaises ont montré qu'elles avaient le juste sentiment des conditions dans lesquelles doit s'exercer l'action diplomatique d'un pays.

Alors que, sur d'autres matières, elles sont si ombrageuses et si susceptibles, elles accordent au contraire à tous les ministres, qui se succèdent au quai d'Orsay, un large crédit presque toujours sans contrôle.

Mais ce qui fait l'autorité d'un ministre fait aussi sa responsabilité.

Veuillez agréer, etc.

GERVILLE-RÉACHE.

LETTRE DE M. HENRI CORDIER

Monsieur le Directeur,

J'ai déjà répondu à la question, que vous me faites l'honneur de m'adresser, dans les *Observations* dont je suis l'un des rédacteurs, faites par le Comité de l'Asie Française ; vous les avez reproduites dans votre numéro du 15 novembre. Je n'y ajouterai que quelques mots.

Notre dernier traité, avant d'être signé, était déjà un succès pour les Siamois, car c'était un avantage précieux pour eux d'avoir su déplacer le lieu des négociations de Bangkok à Paris, ce qui a permis à la diplomatie française de renouveler en 1902 les erreurs de 1867.

Les traités de 1893 et de 1896 avaient réglé la situation respective du Siam, de l'Angleterre et de la France, et profitant des avantages qui nous étaient concédés, nous devions donner à ces instruments diplomatiques tout le développement politique et économique qu'ils comportaient. L'incertitude de notre politique étrangère, due beaucoup moins à nos ministres qu'à l'indifférence ou l'ignorance du Parlement, et disons-le aussi, du pays en matière d'affaires extérieures, ne nous a pas permis de tirer tout le bénéfice que nous devions espérer obtenir des efforts de nos agents dans la péninsule indo-chinoise. On ne paraissait pas prévoir le jour où une quatrième puissance, qui ne serait pas liée par des traités comme le sont le Siam, l'Angleterre et la France, prenant avantage de notre inaction, pourrait réclamer à notre détriment des concessions dont nous n'avions pas su ou voulu profiter. Ce jour est venu : il n'y a de doute que pour ceux qui ne veulent pas ouvrir les yeux, que le Japon, poussé à la fois par un intérêt pratique et par un besoin de gloire, caractéristique de cette nation, accru par ses succès contre la Chine et son alliance européenne, est tenté de prendre une place qui est nôtre. Ce n'est pas un mystère que le Japon a besoin, pour nourrir sa nombreuse population, de créer, en dehors de son archipel, un grenier d'abondance et qu'il pense l'avoir trouvé dans la Basse-Cochinchine, qui lui fournirait le riz dont il manque trop souvent.

Si nous laissons, par suite de notre abandon de la situation acquise par les traités, le Japon s'implanter, soit ouvertement,

soit d'une façon déguisée, entre la Ménam et la rive droite du Mékong, nous serons acculés à la guerre que nous désirons éviter, ce qui nous était possible, et qui nous sera imposée, à moins d'une reculade nouvelle qui précéderait de peu la perte de notre grande colonie d'Extrême-Orient. Ce ne serait malheureusement pas la première fois que nous perdrions, par la faute de la métropole, les colonies conquises par nos agents dans les pays lointains. S'il suffit qu'une « situation devienne tendue » pour que nous nous retirions immédiatement, même devant le Siam, nous nous trouverons bientôt, surtout avec une marine désorganisée, dans la position de l'Espagne vis-à-vis des États-Unis. On ne commande la paix qu'en montrant qu'on est fort, et il faut ignorer tout de l'histoire et de la géographie du Siam pour se fier à la loyauté de ce pays, qui nous a d'ailleurs montré depuis le 7 octobre quels étaient ses sentiments à notre égard.

On a cherché à diminuer l'importance de l'opposition des « coloniaux » au traité siamois, en l'attribuant en grande partie à des motifs intéressés, à des questions personnelles, à des idées d'ambition. Je puis affirmer que seul ce que je considère l'intérêt supérieur du pays m'a décidé à sortir de mon habituelle réserve : trente années de voyages et d'études me faisant un devoir de dire toute ma pensée au sujet d'une question aussi grave. Je ne me fais d'ailleurs aucune illusion sur le succès de notre protestation, notre pays ayant trop perdu l'habitude de se guider par des idées générales et le Parlement vivant trop d'une politique sans portée, au jour le jour, à résultats immédiats, pour ne pas mêler une question de personnes à ce qui n'est qu'une question d'intérêt national. Je souhaite ardemment de me tromper.

Veuillez agréer, etc.

HENRI CORDIER.

LETTRE DE M. MARCEL MONNIER

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous voulez bien me demander, pour l'enquête entreprise par votre Revue, mon opinion au sujet de la convention franco-siamoise. Sans entrer dans un examen détaillé de ce document qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, je me bornerai à sou-

ligner quelques points essentiels et à relever certaines anomalies.

En vertu de ce nouveau traité, la France renoncerait aux avantages que lui reconnaissait le traité de 1893, établissant une zone neutre sur la rive droite du Mékong. Dorénavant, ce fleuve servirait de frontière naturelle entre les possessions françaises et le Siam. On semble avoir oublié qu'en Extrême-Orient, comme dans tous les pays dépourvus de routes, les cours d'eau constituent bien moins des lignes de séparation que des traits d'union entre populations riveraines. Méconnaître ce fait, c'est nous mettre en désaccord avec un principe que nous avons posé nous-mêmes de la façon la plus formelle lors des pourparlers engagés avec la Chine à propos du Tonkin. Le marquis Tseng proposait, comme frontière, le fleuve Rouge. Le gouvernement français, considérant qu'il était indispensable de nous assurer le contrôle exclusif des deux rives, repoussa la proposition. Notre diplomatie a-t-elle donc modifié sa manière de voir, et ce qui était vérité pour elle, il y a vingt ans, est-il erreur aujourd'hui ?

Ce sacrifice de la rive droite du Mékong est compensé, très largement assure-t-on, par l'acquisition de deux provinces, dont je ne discuterai pas la valeur. Du moins me sera-t-il permis de faire observer qu'aux yeux des Asiatiques un abandon de territoire équivaut à un recul. Nous savons, par expérience, que ce fait est toujours interprété ainsi par les indigènes, quelles que soient les compensations obtenues. Faut-il rappeler qu'en 1874, après la mort de Francis Garnier, lorsque nos troupes eurent évacué le Delta, tous les Tonkinois qui avaient embrassé notre cause furent immédiatement massacrés? La mainmise par le Siam sur la rive droite du Mékong exposerait nos partisans à un sort identique. Il semble que ce soit assez d'une page de ce genre dans nos annales coloniales, et le devoir d'une diplomatie avisée est de mettre tout en œuvre pour éviter le retour d'événements aussi déplorables.

Une autre compensation nous est accordée. Le nouveau traité nous attribue le petit royaume de Bassac, divisé en deux parties par le Mékong, et qui se trouvait à la fois vassal de la France et du Siam. En nous félicitant de voir disparaître cette anomalie, nous regrettons que la convention la laisse subsister en ce qui concerne le royaume, beaucoup plus important, de Luang-prabang (article premier du traité, paragraphe 3).

Enfin, si nous sommes disposés à reconnaître la nécessité d'un arrangement avec le Siam à l'effet de mieux régler nos droits de protection sur certaines catégories d'indigènes, nous estimons que toute convention à cet égard ne saurait stipuler qu'en vue de l'avenir. Lui donner un effet rétroactif, reviser la liste de nos protégés actuels, — quelles que puissent être les garanties présentées par la composition des commissions de revision, — bref, remettre en question et débattre avec les fonctionnaires siamois le personnel d'Asiatiques qui, depuis des années, ont sollicité et obtenu notre protection, nous paraît absolument inadmissible et monstrueux.

Nous souhaitons que ces motifs, et d'autres encore qu'il serait trop long d'indiquer, déterminent le Parlement à apporter au traité du 7 octobre des amendements indispensables.

Le malheur est que les auteurs de la convention nous la présentent comme quelque chose de sacro-saint et d'intangible. Les termes en seraient définitifs, immuables. *Sint ut sunt aut non sint.* On ne saurait ajouter ou retrancher un mot, sous peine de mutiler le chef-d'œuvre. C'est aller un peu loin.

Ses partisans ajoutent — et l'argument me paraît contestable — qu'au surplus les qualités et les défauts d'un traité importent peu. Ledit traité vaudra ce que valent les hommes chargés de l'appliquer! Dès lors, à quoi bon rédiger avec tant de peine et de temps des conventions qui, semblables au sabre de M. Prudhomme, fait pour défendre nos institutions et au besoin pour les combattre, sont destinées à être tour à tour excellentes ou funestes suivant que le ministre s'appellera Pierre ou Paul? Au surplus, il en est d'un instrument diplomatique comme de tout autre instrument. On me persuadera difficilement qu'un violon de 3 francs, acheté au bazar, peut devenir, aux mains d'un virtuose, l'équivalent d'un stradivarius!

Veuillez agréer, etc.

MARCEL MONNIER.

LETTRE DE M. CHARLES LEMIRE

MON CHER DIRECTEUR,

Nos appréciations sur le projet de traité franco-siamois sont uniquement basées, sans aucun parti pris, sur des faits.

Ces faits ont été exposés au jour le jour : 1° avant le traité,

c'est-à-dire de 1894 à 1902; 2° après la publication du texte du projet, le 11 octobre; 3° après la publication du *Livre jaune*, le 12 novembre; 4° après les nouveaux faits constatés dans la situation du Siam et survenus du 7 octobre au 19 novembre. Nous avons donné à ces diverses dates nos conclusions. Elles n'ont fait que se corroborer depuis lors et depuis l'exposé fait par le groupe colonial parlementaire, par la colonie française et asiatique de Bangkok, par le Comité de l'Asie Française, les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, les associations commerciales, coloniales et scientifiques (y compris incidemment l'Académie française) et par MM. Doumer, Hanotaux, Develle, Flourens, Berthelot, Le Myre de Vilers, les deux Jourdan (Siam et Cambodge), de Montpezat (Annam-Tonkin), F. Deloncle (Cochinchine) et enfin Eug. Étienne, notre maître et notre chef, en y ajoutant les appréciations de la presse, presque unanimes.

Nos études, publiées sur nos relations avec le Siam depuis 1893 jusqu'en fin novembre 1902, formant 5 volumes in-4° (qui sont à la disposition du Parlement et des intéressés), il est impossible de revenir sur le détail des faits, que nous avons commentés à leur date et dont nous avons déduit des prévisions qui se sont toutes réalisées, ce qui a fait désigner cet ensemble d'opinions justifiées comme une « œuvre d'avant-garde ». Nous prions de se reporter à ces documents appuyés des textes des actes diplomatiques français et étrangers.

Nous nous bornerons donc à rappeler nos conclusions qui sont les suivantes :

1° Peut-on faire valoir « la reconnaissance *par le Siam* de *notre* influence dans la vallée du Mékong »? Non, puisque cette voie, exclusivement française depuis de Lagrée (1863) et Francis Garnier (1867), est ouverte aux étrangers, de façon à constituer un grave danger et la nécessité de défenses et de dépenses irréalisables.

2° Mélou-prey est cambodgien, Bassac laotien. Jamais aucun acte n'est intervenu autorisant la possession de ces régions par le Siam usurpateur sans droit. Elles sont inutilisables. Elles n'ont d'intérêt que si notre frontière, au lieu de s'arrêter *à 30 kilomètres au-dessous de la Sé-moun*, comprenait cette rivière avec son embouchure, et un résident à Oubôn, et même à Korat, terminus stratégique et commercial du chemin de fer anglo-siamois en exploitation dans notre zone d'influence. C'est

une nécessité sur laquelle M. de Lanessan insistait depuis 1888.

3° De même pour les 20 kilomètres acquis « sur les rives des grands lacs » qui n'ont pas de *rives*; c'est la forêt noyée. Il fallait nous assurer les lacs *en entier* pour éviter d'en laisser l'accès aux canonnières étrangères qui, de là, sillonneront les lacs et le Mékong.

4° Nous renonçons à Battambang et Siem-reap, que nous restituons à l'administration siamoise, au détriment du Cambodge et de l'Indo-Chine. Peu importe que les Siamois s'y fortifient ou non : c'est la dénationalisation du pays Kmer qui fortifie leur pernicieuse action.

Nous renonçons même aux monuments Kmers si vénérés des peuples bouddhistes.

5° Nous rendons au Siam la partie droite du Luang-prabang, au détriment de notre *sujet direct*, le roi de ce pays. Les tombeaux de ses ancêtres s'y trouvent, et pour prix de la tentative d'assassinat de notre commissaire, M. Macey, à Kentao, nous donnons sans compensation ce district en plus au Siam. Conçoit-on un roi à la fois sujet siamois et sujet français et un même peuple soumis à deux maîtres différents?

6° Nous verrons bientôt ce qu'est cette *gendarmerie siamoise* que nous introduisons dans la vallée du Mékong. Est-il prudent de faire augmenter et fortifier l'armée siamoise, ramassis de bandits, dont la tête fut mise à prix par leur roi lui-même, le 15 juillet dernier?

7° Que deviendra le commerce français du Mékong et du Laos, avec des navires, des canaux, des ports siamois sur le fleuve? Que deviendront les services de nos messageries fluviales?

8° Ce qui nous tient le plus au cœur, c'est la question des *protégés*. Les Anglais ont fait, en 1899, un *marché de chair humaine* contre un *marché territorial*. La chair des protégés français doit-elle devenir de *la chair à esclaves*, avec ou sans compensations?

9° Et nos *Cambodgiens* abandonnés? Et nos protégés *chinois*, qui détiennent les capitaux et le trafic et qui passent sous la juridiction siamoise, anglaise et japonaise? Quels conflits! Quels dommages! Quelle humiliation!

10° Et les 15 millions de frais que nous avons faits depuis 1893 à Chantaboun? Tout sera-t-il perdu, même la « face »?

11° Et la zone de 25 kilomètres perdue sur tout le parcours du

fleuve qui cesse d'être exclusivement français, alors que depuis trente-cinq ans nous avons été *les seuls* à y poursuivre, sans discontinuer, les travaux les plus considérables.

12° Et les 150 kilomètres du littoral de Krat à Samit indûment occupés par les Siamois en *territoire cambodgien incontesté* et que nous ne reprenons pas! C'est incroyable et pourtant c'est ainsi.

13° Il y a mieux : depuis le 7 octobre, la flotte siamoise est passée des mains des officiers danois aux mains des Japonais dont nous avons précisé les fonctions.

14° La justice a été remise aux mains des Anglais et des Japonais. Le *Mahachakri* va être réarmé par des Japonais.

15° Des concessions ont été données aux Japonais sur le Mékong.

16° L'émission des billets de banque (15 millions) est confiée à un Anglais, aidé par la *Hong-kong banking Corporation*, alors que la Banque française a déjà des billets en circulation. Ce sera la « conquête hypothécaire du Siam » par les banques anglaises.

17° Les travaux publics sont aux mains du service topographique anglo-siamois. Aussi ne peut-on nous accorder que des travaux *urbains*. C'est ainsi que notre « bactériologue » du *Livre jaune* est chargé de l'hygiène et que notre ingénieur, M. de La Mahotière, est placé depuis le 7 octobre sous les ordres du ministre siamois de l'Agriculture, avec un court contrat d'un an, avec moitié de la solde accordée aux Anglais. Ces os siamois sont bien maigres.

18° La révolte continue dans le Nord et le gouvernement de Birmanie se prémunit contre cet état de choses. Après le Xieng-tong, il vise le Xieng-mai. Des mesures sont déjà prises. Les régions de l'Ouest ne suffisent plus. Le chemin de fer siamois d'Outaradit va relier Xieng-mai et Xieng-sen à la Haute-Birmanie anglaise.

19° Le contrôle politique, financier, commercial des États de Kelantan et Tringanou est passé aux mains de résidents anglais, appuyés de soldats sikhs, comme la police de Bangkok est faite par 1.500 de ces hommes encadrés d'officiers anglais qui arrêtent nos protégés en violation des traités franco-siamois et franco-anglais.

Donc, depuis le 7 octobre, la situation *territoriale* du Siam a

changé. Il a appelé à la flotte, à l'armée, aux travaux publics, aux finances, à la justice un *personnel étranger*; des *capitaux étrangers* ont hypothèque sur lui; la *direction* des services a changé. Donc l'acte bilatéral est devenu nul et non avenu.

Nos conclusions qui en résultent sont celles-ci :

1° Évacuation de Chantaboun contre compensation ou remboursement de nos dépenses de 15 millions ;

2° Reprise de notre territoire de Krat à Samit;

3° Restitution au Luang-prabang de son territoire de la rive droite ;

4° Occupation par nos résidents et nos milices de Muong-pasé (près de Paknam), de Battambang, d'Oubôn; et si les Siamois s'y refusent, occupation de Korat. M. Eug. Étienne, dans sa lettre du 22 novembre, pose un minimum bien restreint des conditions indispensables. On répond : « Il faut opter entre la paix et la guerre ». Nous ne voulons ni agression, ni violences, ni annexions; mais l'application de nos droits reconnus. L'Angleterre, étant liée avec nous par la convention de 1896, a reconnu notre liberté d'action à l'Est. Faire la guerre aux Siamois! Mais la présence de deux canonnières suffit, comme deux petites canonnières anglaises ont suffi à Kelantan le 19 août dernier, et deux canonnières françaises à Paknam le 14 juillet 1893.

Le ministre ne donne que deux raisons. Elles sont également inadmissibles :

1° « Remplaçons, dit-il, la politique de *menace* par la poli-« tique de *bienveillance*, qui a si bien réussi à nos concurrents. »

Nous n'en demandons pas d'autre, puisque leur *bienveillance* envers les Siamois leur a valu l'occupation de la presqu'île malaise, la frontière de la Salouen, la police, les grands services et travaux publics, et tant d'autres avantages.

2° « Il nous a été impossible, dit le signataire du projet, d'ob-« tenir davantage du Siam » ! Et M. Chailley-Bert, s'en tenant à cette déclaration, en donne, le 26 novembre, les raisons dont nous montrions depuis 1894 l'aggravation constante.

La République française est-elle tombée si bas que ses revendications les plus légitimes et les plus modérées soient pour des Siamois (! *quantité négligeable*? Avec qui la guerre? avec le Siam et sa gendarmerie? 1793 et 1893! Quelle antithèse pour les ministres et les soldats de la République!

Abandonnons donc notre politique de pusillanimité. Gardons notre attitude de désintéressement. Mais sauvegardons d'abord nos droits, notre domaine, ses habitants et nos protégés, sa sécurité, son avenir. Exigeons l'exécution stricte des traités de 1893 et 1896. Sinon, c'est ouvrir l'ère des pires aventures, des plus graves difficultés, en pure perte, et c'est un grand péril en perspective. A force d'être timorés, nous serons *victimes* et la réponse du ministre « qu'il ne peut obtenir plus » est un inquiétant et humiliant aveu. Espérons que l'annulation du traité, violé avant sa présentation au Parlement, évitera à la France de telles éventualités!

Veuillez agréer, etc.

CH. LEMIRE.

* * *

Au moment de mettre sous presse, on nous remet les épreuves du texte du projet de loi déposé par M. Delcassé à la Chambre, le 6 décembre, et portantratification de la convention du 7 octobre.

Nous publierons ce documentdans notre prochaine livraison.

L'ŒUVRE FRANÇAISE

EN AFRIQUE OCCIDENTALE

III

LA SITUATION POLITIQUE[1]

Dans son numéro du 15 septembre 1902, la Revue a fait toucher du doigt les difficultés que rencontrerait le gouvernement général de l'Afrique Occidentale pour se créer un budget autonome, distinct de celui des colonies ressortissant de son autorité, et assez important pour alimenter les grands travaux publics qui s'imposent dans cette partie de notre domaine colonial. Certaines rivalités et des divergences d'intérêts étaient signalées comme devant compliquer la création du *Conseil Supérieur* qui, à ce moment-là, n'était que projeté.

Depuis lors, et par deux décrets, l'un du 1er octobre 1902, l'autre du 15 du même mois, le ministre des Colonies, sur la proposition de M. Roume, a réorganisé, en étendant considérablement ses attributions, le gouvernement général de l'Afrique Occidentale. Ce qui n'était guère qu'un corps mort devient un organisme vivant et il faut louer, sans réserve, aussi bien les motifs que le dispositif du décret du 1er octobre 1902.

Jusqu'ici, l'ennemi de toute réforme pouvant profiter à nos nouvelles colonies du Sud était le Sénégal, qui, au moyen de ses institutions électives et de ses puissants appuis dans la métropole, entravait tous les progrès et notamment ceux qui ne l'intéressaient pas d'une manière directe et immédiate. C'est dans le but d'obvier à cet inconvénient grave que le siège du gouvernement général est transféré à Dakar, « afin — dit le « ministre dans son rapport au président de la République — « de mieux assurer l'indépendance du contrôle du gouverneur « général et... de mieux sauvegarder sa liberté d'action, en « dehors et au-dessus des administrations locales ».

---

[1] *** : L'Œuvre française en Afrique Occidentale. I. Les travaux publics (*Quest. Dipl. et Col.*, 15 sept., t. XIV, p. 321) ; II. La situation économique (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er nov., t. XIV, p. 525).

*
* *

Le décret présidentiel du 1er octobre 1902 semble donc procéder du dessein d'unifier, au point de vue politique, administratif et économique, le régime des colonies françaises de l'Afrique Occidentale, non seulement afin de leur donner plus de cohésion, mais aussi pour leur assurer une vitalité financière qui manque encore à plusieurs d'entre elles.

Le premier gouverneur général, M. Chaudié, n'avait guère plus qu'un titre décoratif depuis que la période militaire avait pris fin, au Soudan, avec la capture de Samory. La terrible épidémie de fièvre jaune, qui désola le Sénégal en 1900, retarda la substitution, dans les postes de l'intérieur, de l'élément civil à l'élément militaire. Le Dr Ballay, qui remplaça M. Chaudié dans les circonstances que tout le monde a encore présentes à la mémoire, poursuivit la réorganisation des services qui lui étaient confiés et acheva l'œuvre administrative qui découlait du décret du 17 octobre 1899 sur la dislocation du Soudan. La situation des colonies côtières n'avait pas changé; leur autonomie était restée à peu près absolue; elles correspondaient *directement* avec le ministère des Colonies et le gouverneur général était rarement consulté.

Convenait-il de modifier cet état de choses et de conférer au gouvernement général, avec des attributions effectives, le moyen de faire sentir la réalité tangible de son intervention? Le Dr Ballay, dit-on, y avait songé; mais l'état chancelant de sa santé, et d'autres raisons encore, l'avaient sans doute empêché de mener à bien ce projet. Il connaissait à merveille le personnel politico-commercial auquel il aurait affaire et n'ignorait pas les difficultés qui ne manqueraient pas de naître. La mort implacable l'arrêta court et légua son œuvre à son successeur. Conseiller d'État, rompu au maniement des textes administratifs, ayant étudié la genèse des pouvoirs étendus qui furent conférés, en Indo-Chine, à M. Paul Doumer, M. Roume offrait au ministre des garanties de savoir professionnel qui décidèrent vraisemblablement de sa nomination. L'Afrique Occidentale ne lui était pas familière, comme l'Asie; mais on pensa, peut-être, qu'il était avantageux de choisir un homme neuf, étranger aux coteries et aux rivalités locales, et par là même bien placé pour échapper aux influences particulières

qui, trop souvent jusqu'ici, avaient paralysé d'opportunes réformes. Le décret qui vient de paraître est un premier gage pour l'avenir; il faut voir l'usage qu'on en fera et les résultats, prochains sans doute, qui en découleront.

***

Dégagée des formules, la réforme peut se résumer comme suit :

Dorénavant toutes les affaires intéressant les cinq colonies de l'Afrique Occidentale seront traitées par le gouverneur général, sous sa responsabilité, sur ses ordres, lui seul ayant le droit de correspondre directement avec le gouvernement de la République, dont il devient le seul représentant officiel. Les nominations des plus hauts fonctionnaires (lieutenants-gouverneurs, secrétaires généraux, etc.) restent seules en dehors de ses attributions, bien qu'il soit certain que, en fait, son avis sera toujours pris. Les colonies conservent leur autonomie financière; mais le budget annuel de chacune d'elles est arrêté, en conseil de gouvernement, par le gouverneur général, et approuvé par décret rendu sur la proposition du ministre des Colonies. Un budget spécial au gouvernement général est créé et sera alimenté, *entre autres sources*, par des contributions que chaque colonie versera annuellement d'après le montant qui lui en aura été fixé par le gouverneur général, sur autorisation du décret approbatif du budget. Le siège du gouvernement général est établi à Dakar. Le gouverneur général est chargé de prendre les arrêtés multiples que va nécessiter l'application des principes posés par le décret présidentiel. Ainsi donc, plus de conflits possibles entre des colonies voisines et souvent rivales; plus de comités; plus de commissions métropolitaines compliquant et embrouillant, faute de lumières suffisantes, l'expédition des affaires; mais une direction unique et responsable qui, comme en Indo-Chine, saura et pourra briser les rivalités locales, dominer les intérêts particuliers et ne servir qu'à l'intérêt général. Attendons, pour apprécier définitivement la réforme, que ses premières applications révèlent l'esprit qui l'a motivée : il ne faut pas oublier que la question financière est sa pierre angulaire et que, de la solution pratique qu'elle recevra, dépend l'avenir de l'organisme auquel le moyen de prendre un grand développement vient

d'être donné. On a parlé, à ce propos, d'une avance de 50 millions qui serait consentie par le Trésor au gouvernement général de l'Afrique Occidentale; la presse quotidienne s'est faite, par ailleurs, l'écho du bruit, qui courait, que cette somme de 50 millions serait trouvée, non pas au moyen d'une *avance* à consentir par le Trésor (celui-ci devrait se procurer cette somme par une émission correspondante de *bons* à long terme), mais à l'aide d'un *emprunt* public que ferait le gouvernement général avec la garantie de l'État, ainsi qu'on a procédé pour l'Indo-Chine et Madagascar. Il est probable que l'on sera bientôt fixé sur les intentions définitives de nos pouvoirs publics à cet égard [1].

***

Un débat courtois s'est récemment élevé entre deux personnalités en renom du parti colonial français; la situation officielle de l'un lui imposait une réserve dont l'autre aurait souhaité pouvoir le faire sortir sans d'ailleurs y réussir. Le contraire eût surpris les hommes sérieux et pondérés qui, dégagés de toute préoccupation personnelle, ne voient dans la politique coloniale que l'un des meilleurs moyens de favoriser notre expansion économique, entravée sur les anciens marchés par nos rivaux d'Angleterre, d'Amérique et d'Allemagne. C'est parce qu'ils ont parfois perdu de vue cet objectif, que nos pouvoirs publics ont semblé, à certains moments, imprimer à notre action lointaine des soubresauts plutôt fâcheux. L'histoire de la conquête *militaire* du Soudan — si quelqu'un pouvait l'écrire un jour telle qu'elle est — fourmille de faits de cette nature, que le respect de la discipline, ou d'autres préoccupations, maintiennent actuellement dans l'ombre. Il en est de même pour l'essor économique de toutes nos colonies ouest-africaines. Pourquoi s'être laissé imposer par l'Angleterre, dans le traité du 14 juin 1898, la renonciation au régime des tarifs préférentiels dont, en somme, le Dahomey et la Côte d'Ivoire ne se trouvaient pas trop mal? Le système de la *porte ouverte* ne peut profiter et ne profite, en réalité, qu'à nos concurrents étrangers, parce que — c'est une vérité cent fois redite — ils sont mieux placés que nous pour produire à bon marché : ici, les salaires sont moindres; là, le

[1] Voir, dans nos « Renseignements politiques », le discours-programme prononcé par M. Roume, à la séance d'ouverture de la session de novembre du Conseil général du Sénégal.

charbon est meilleur marché et les frets plus bas qu'en France. L'*école libérale* a fait assez de mal à notre agriculture et à notre industrie nationales, pour qu'on résiste à ses tendances en matière coloniale. Ses avocats se trouvent être souvent des hommes de talent, et surtout ils sont, sinon mis en mouvement, tout au moins soutenus vigoureusement par les syndicats, toujours sur la brèche et en éveil, des intérêts commerciaux. Pour acheter à aussi bas prix que faire se peut, sauf à revendre le plus cher possible, le commerçant doit nécessairement désirer pouvoir s'adresser là où il trouve la marchandise à meilleur compte, fût-elle même étrangère ; les intérêts de notre industrie le laissent indifférent; mais l'État, lui, a le devoir de mettre de l'ordre dans le chaos de ces intérêts contradictoires et de réaliser les promesses faites pour justifier la conquête de notre nouvel empire colonial. Ce qui se passe à Madagascar et en Indo-Chine ne condamne-t-il pas les théories libérales et n'est-il pas permis de se demander si, dans un avenir prochain, la France n'aura pas le devoir de recouvrer sa liberté partout en Afrique Occidentale? En attendant, quelle doit être notre conduite à l'égard des étrangers? Le régime des concessions territoriales semble le meilleur, et peut-être l'unique moyen à employer, dans nos colonies ouest-africaines, pour corriger l'état d'infériorité dans lequel nous place certaine convention diplomatique comme à la Côte d'Ivoire et au Dahomey (convention du 14 juin 1898); c'est, d'ailleurs, de ce procédé dont on a usé, dans cette dernière colonie, pour combattre la concurrence étrangère (concession Ouémé-Dahomey, concession Borelli pour le chemin de fer) qui, elle, ne s'y est pas trompée et a manifesté sa mauvaise humeur!

On se plaint sans cesse, dans notre pays, des souffrances de notre commerce maritime. Il est oiseux de gémir sur la décadence de notre marine marchande : il faut lui assurer du fret. Or celui-ci, de par les intérêts du négoce colonial africain, vient d'Angleterre ou d'Allemagne et y retourne en passant au large de nos ports délaissés. N'est-il pas symptomatique de voir, comme récemment, les représentants du commerce de Hambourg s'associer aux négociants de Liverpool dans le but d'obtenir, partout en Afrique Occidentale, le libre accès de leurs marchandises et *faire appel au commerce français* pour qu'il joigne ses efforts aux leurs? Est-ce que ce fait, à lui seul, ne

serait pas de nature à ouvrir les yeux de tout le monde sur le choix du terrain qu'il convient d'adopter pour la défense de nos intérêts?

*
* *

A côté des colons-négociants, le monde colonial vient de... s'enrichir d'une nouvelle espèce de colons — et qui est bien la pire de toutes, — celle des chercheurs d'or de l'Afrique Occidentale, des prospecteurs cosmopolites, des *miniers* pour parler en raccourci. Pour être colon-commerçant, colon-agriculteur, il faut avoir appris quelque chose, des éléments de négoce, de comptabilité ou de culture, ou tout au moins faire un apprentissage préalable comme employé de factorerie, par exemple. En tout état de cause, un certain effort individuel est nécessaire. Le *colon-minier* (les deux mots jurent presque d'être accouplés), tel que les échantillons s'en multiplient, depuis deux ans, d'une façon prodigieuse, n'a besoin de rien connaître; qu'il ait seulement beaucoup d'aplomb, cela suffit. Il a entendu dire qu'il y avait de l'or au Soudan et à la Côte d'Ivoire. Prendre une carte à grande échelle est vite fait. Notre homme empoigne un compas, trace un petit rond, choisit dans la colonie un mandataire (qui se trouve être parfois un administrateur en congé) pour régulariser les permis d'exploration, puis de recherches, qu'il demande; il s'adresse à un prospecteur anglais du Transvaal ou d'Australie en disponibilité, en obtient un rapport naturellement favorable, et par ce moyen, case sa mine sur le marché de Londres, moyennant un peu d'argent et beaucoup de papier, qui ne vaut pas cher au demeurant. Au fur et à mesure que l'opération se développe, spéculativement parlant, le *minier* prend de l'importance; l'avenir de l'Afrique est entre ses mains et il coopère à la fondation d'une chambre syndicale pour défendre ses intérêts et s'imposer aux pouvoirs publics. Homme du monde désœuvré, journaliste en quête de nouveauté, littérateur dilettante, ou simplement épave de la vie, fruit sec de différents métiers, il est tout cela, le *colon-minier*, et autre chose encore. Ah! qu'ils sont rares, dans cette classe nouvelle de coloniaux, les hommes sérieux et d'études! Pour partie, les *miniers* se sont recrutés dans les mêmes milieux que les promoteurs du mouvement congolais; on sait ce qu'il en est advenu! Si l'on n'y prend garde, après le krach du Congo, nous aurons celui des mines d'or; une fois de plus, la

C. Bojador
RIO DE ORO (ESP.)
S A H
OCÉAN
C. Blanc
Adrar
AFRIQUE OC
Tichit
Tao
Timbouk
Sénégal
SÉNÉGAL
St Louis
Dakar
Nioro
Bakel
Kayes
SÉNÉGAMBIE
GAMBIE (A.)
Ste Me de Bathurst
Koulikoro
Bammako
Segou
Niger
II
Ouag
Bissao
GUINÉE PORSE
GUINÉE
Sikasso
Timbo
Konakry
Free Town
SIERRA LEONE (A)
Kong
Volta noire
CÔTE D'IVOIRE
LIBERIA
Monrovia
Cavally
Bingerville
Cavally
ATLANTIQUE
G

'AFRIQUE OCCIDENTALE

cause coloniale aura subi une rude atteinte pour avoir servi, un peu malgré elle, aux appétits de quelques spéculateurs peu intéressants. *Caveant consules !*

*
* *

Que vaut, en réalité, la prétendue prospérité de plusieurs de nos colonies ouest-africaines? L'augmentation du mouvement commercial est-il un signe de richesse ou d'engouement? Si l'excédent des importations sur les exportations, au Sénégal, provient des grosses quantités de matériaux réclamées pour la construction du chemin de fer de Kayes au Niger pendant ces derniers temps, personne ne niera plus, aujourd'hui, que la Guinée traverse une crise aiguë. Que ceux-là avaient raison qui, dès 1899 et 1900, dénonçaient le danger, qui allait naître, de l'arrivée de trop de gens, de trop de marchandises, de trop d'argent? Ceux-là, on les traitait alors de prophètes de malheur, parce que, ne se laissant pas abuser par le mirage des chiffres, ils cherchaient ce qu'il y avait au fond et les résultats qu'ils devaient laisser aux hommes confiants qui allaient là-bas pour gagner de l'argent. Actuellement, toutes les maisons de commerce, établies à Konakry et dans les Rivières du Sud, souffrent; plusieurs ont disparu; d'autres vont suivre. Que nous voilà loin du souhait formulé jadis par Paul Bert, qui disait que « la meilleure réclame à une colonie était de renvoyer dans la mère patrie le plus possible de colons millionnaires ». Ah! nous ne l'ignorons pas : il y a de singuliers coloniaux qui affirment, avec une superbe assurance désireuse d'en imposer à autrui, qu'en matière de colonisation, le seul but à atteindre est d'enrichir les indigènes, les noirs pour le cas qui nous occupe, d'abord en supprimant le *troc* et en lui substituant le commerce contre espèces, ensuite en procédant à la mise en œuvre d'une concurrence inepte qui vend les marchandises sans cesse meilleur marché et achète toujours les produits de plus en plus cher. On espère ainsi décourager les jeunes initiatives et rester, en fin de compte, seul maître de la place, au bout d'un certain nombre d'années. Cette théorie, qui se présente sous des apparences à la fois humanitaires et économiques à l'européenne, n'est qu'un système, et un mauvais; ce n'est que du trompe-l'œil. Les noirs africains sont paresseux, dissipateurs, imprévoyants; n'ayant pas de besoins, ils ignorent

nécessairement ce qu'est la richesse ; il est donc utopique de dire qu'il faut leur en donner, même à nos dépens. Si le gros public français apprenait cela, la cause coloniale serait bien vite perdue. Et puis, en somme, dans le Nord de l'Afrique tout au moins, il y a plus de deux mille ans que les noirs ont subi le contact de la civilisation romaine : or, il n'apparaît pas que celle-ci ait laissé la moindre trace parmi eux. Le passé répond de l'avenir en ce cas : inférieurs ont toujours été et sont les noirs africains vis-à-vis de la race blanche, inférieurs ils seront toujours.

Telle est la vérité qu'il faut répandre; tel est le principe dont il convient de partir pour guider notre politique économique dans le continent noir. Et l'islamisme, qui tend à se répandre sur tout le pays, reculera, pour plusieurs siècles, l'accession des indigènes à nos conceptions en toutes matières. L'Islam endort, cristallise, fixe tout ce qu'il prend : plus de progrès, plus d'activité; en place, une passivité invincible, quand ce n'est pas la destruction. Les empires musulmans soudanais, qui ne s'étaient élevés et maintenus que sur des ruines, des monceaux de cadavres et des milliers d'esclaves, se sont évanouis relativement vite devant nos attaques; mais les marabouts restent, ils s'infiltrent partout, ils enseignent les choses simples qui conviennent aux noirs, et leur insinuent petit à petit la haine du blanc. Du noir fétichiste, nous pouvons faire un sujet docile : il nous craint et il nous *respecte*; devenu musulman, il nous échappe : il redoute notre force, il nous *déteste*. Est-ce à dire que nous devons traiter en ennemis nos sujets africains? Point du tout. L'équité, la justice, l'humanité, nous font un devoir étroit d'essayer d'améliorer leur état moral et leur situation matérielle, mais seulement en usant des moyens qui correspondent à leur conception des choses et à leurs mœurs; autrement, ils ne nous comprendront pas. C'est pourquoi l'on a eu raison de dire qu'il fallait se servir du servage indigène pour résoudre le problème de la main-d'œuvre, et par suite, faciliter la mise en valeur méthodique du sol africain, le commerce, malgré ses promesses, étant resté rebelle à ce grand œuvre.

En réalité, nos possessions de l'Afrique Occidentale ne peuvent être considérées comme des colonies de peuplement. Elles ne seront jamais que des colonies d'exploitation. Il faut donc se

résoudre à leur appliquer, non les règles qui conviennent à nous, vieux civilisés, mais ce qui leur convient à elles et à leur état; suivons, en les amendant et en les appropriant, les exemples des Hollandais à Java, des Anglais au North-Bornéo et ailleurs.

*
* *

CONCLUSION

Le décret organique, que nous avons analysé, aborde et tranche de multiples questions de principe d'ordre POLITIQUE, ADMINISTRATIF et ÉCONOMIQUE. Il convient maintenant de donner à chacune d'elles le développement qu'elle comporte.

Dans l'ordre ÉCONOMIQUE, les chiffres, précédemment donnés, démontrent éloquemment la nécessité : 1° d'adopter des mesures préjudicielles à des modifications douanières, puis à une unification complète; 2° d'organiser la main-d'œuvre indigène pour assurer à nos colons, qui n'attendent que cela pour développer leurs entreprises, un travail dont la régularité sera assurée par des sanctions administratives prévues lors de la conclusion des contrats d'engagement; 3° de régler, de la sorte, ce qui concerne les *négociants*, les *colons* et aussi les *prospecteurs de mines*.

Dans l'ordre ADMINISTRATIF, il y a lieu de rechercher les moyens d'entretenir le zèle et d'encourager les efforts des agents locaux de l'administration. Les inspecteurs des colonies sont tout désignés pour cela. Au lieu de se borner à vérifier plus ou moins périodiquement la gestion des chefs de la colonie, on devrait les obliger à visiter même les plus modestes postes, à interroger les employés ordinaires, à se rendre compte sur place des progrès accomplis depuis la précédente inspection ; on éviterait de la sorte à la fois le *bluff* et les effets, parfois injustes, des dénigrements systématiques; on serait, enfin, régulièrement renseigné sur la capacité d'achat des indigènes et sur les objets que la métropole peut leur fournir.

Toutefois, nous le reconnaissons, pour atteindre ce but, des capacités spéciales, multiples, sont nécessaires. Or, nos agents de tout ordre sont trop peu payés pour ce qu'on attend d'eux et pour les risques auxquels ils sont exposés. Il faut souhaiter que les 100 millions de dépenses militaires, qui grèvent notre budget des Colonies, diminuent bientôt largement, afin que nos

dépenses civiles et de mise en valeur acquièrent une élasticité qui leur fait actuellement défaut.

Enfin, dans l'ordre POLITIQUE, il conviendra que le gouvernement général étudie attentivement les résultats différents qu'ont eus, pour la stabilité de notre influence, la *manière forte* qu'on a dû employer au Soudan et au Dahomey, et la *manière douce* qui a été le système suivi en Guinée et à la Côte d'Ivoire. Il remarquera certainement que, dans ces deux dernières colonies, la moindre futilité suffit pour inciter les noirs à la rébellion, alors qu'au Soudan et au Dahomey, le blanc est *salué*, respecté et considéré par les indigènes, comme l'être supérieur, à la vie et aux biens duquel il est dangereux d'attenter.

Nous n'ignorons pas que, à l'heure actuelle, les nations civilisées ont d'autres moyens que la force, pour s'imposer à leurs sujets africains ; on l'a bien vu, dans le Cayor, dès la mise en exploitation du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. Le rail, en effet, marque sur le sol l'empreinte d'une civilisation supérieure et assure la pacification, en permettant à l'État d'affirmer sa puissance ; il attire les colons en leur donnant des facilités d'accès ; il favorise l'arrivée des capitaux, par la plus grande certitude qu'ils ont de trouver à s'employer avantageusement ; il constitue ainsi le meilleur et le plus sûr facteur de la prospérité financière et économique de la colonie.

Mais, en matière coloniale, la première chose à faire (et l'on ne s'en était guère avisé chez nous jusqu'à ces derniers temps), c'est de connaître, aussi exactement que possible, la densité et la qualité de la population ; cela permet d'apprécier ce que la colonie : 1° vaudra comme débouché commercial ; 2° rendra en impôt de capitation ; 3° fournira de main-d'œuvre pour la mise en valeur du sol et pour les travaux publics.

La France a beaucoup fait, en quinze années, dans l'Afrique Occidentale ; mais, trop souvent, ses efforts ont manqué de coordination. Les décrets des 1er et 15 octobre 1902 vont remédier à cet inconvénient. Leur économie générale, — qui démontre que le nouveau gouverneur général a, en réalité, sérieusement employé ses trois mois de séjour à la Côte et ses récentes vacances à Paris, — permet d'augurer le plus grand bien de l'avenir de l'œuvre française dans nos jeunes colonies de l'Afrique Occidentale.

* * *

LA RÉGION DU FLEUVE AMOUR

LA PROVINCE MARITIME[1]

La province Maritime a une superficie à peu près égale à trois fois celle de la France : 1.562.400 verstes carrées. Son chef-lieu est Vladivostok, qui se trouve à l'extrême Sud de la province; le gouverneur y habite, mais le général-gouverneur, qui commande les forces militaires de la région de l'Amour et de qui dépendent les gouverneurs de trois provinces (Transbaïkalie, province de l'Amour et province Maritime), réside dans la ville du Khabarovsk, au confluent même de l'Amour et de l'Oussouri.

La province peut se diviser géographiquement en deux parties bien distinctes : le bassin de l'Amour inférieur et la région de Kamtchatka et de la mer d'Okhotsk. Dans la première partie, il faut comprendre le pays qui forme la rive droite de l'Oussouri, rivière qui sert de frontière à la province. Entre la mer et l'Oussouri se trouve la chaîne de Sikhété-Aline, dont le pic principal a 1.100 mètres d'altitude. Les montagnes le long de la mer sont très escarpées, et les torrents qui en descendent forment de longs estuaires; la côte déchiquetée offre des baies, étroites parfois mais profondes, dont quelques-unes, celles de Sainte-Olga, de Port-Impérial, de Castries, offrent d'excellents refuges même pour les gros bateaux.

La température moyenne de l'année est, à Vladivostok, de — 16° pendant le mois le plus froid et de + 21° pendant le mois le plus chaud. A Khabarovsk, la température est notablement plus basse. J'ai vu Khabarovsk sous la neige au mois d'octobre 1901, tandis qu'à Vladivostok, quand le vent ne soufflait pas, la température était très supportable.

Dans l'autre partie de la province, c'est-à-dire dans la région de la mer d'Okhotsk et du Kamtchatka, l'hiver est très dur : la contrée offre d'ailleurs peu d'intérêt au point de vue économique. Les mers y sont, l'hiver, gelées et inhospitalières pendant les autres saisons de l'année. La presqu'île du Kamtchatka est très montagneuse et volcanique et le pic le plus élevé a 4.820 mètres d'altitude.

---

[1] Paul Labbé : La Région du fleuve Amour (*Quest. Dipl. et Col.*, 15 novembre 1902, t. XIV, p. 610).

Il existe un service de bateaux, en été, entre Vladivostok et le Kamtchatka : les bateaux, qui appartiennent à la Compagnie russe dite de Mandchourie, font escale dans la baie de Sainte-Olga, puis à Korsakov au Sud de l'île de Sakhaline. Ils s'arrêtent ensuite dans la baie du continent appelée Port-Impérial, qui n'a d'impérial que le nom, puis à Alexandrovsk, ville principale et siège du gouverneur de l'île de Sakhaline, enfin dans la baie de Castries, à Nikolaievsk, et dans les ports d'Okhotsk et du Kamtchatka. Des bateaux norvégiens transportent le charbon dans ces mêmes parages, et quelques bateaux japonais y viennent chercher du poisson. Nombreux sont les bateaux qui ont sombré dans les tempêtes. J'en ai vu quelques-uns qui, désemparés, s'étaient brisés sur les rochers où ils restent encore sinistrement couchés. En été, des vents violents soufflent, les brouillards sont intenses et les courants nombreux. J'en ai fait l'expérience et un capitaine me racontait sa traversée du mois de septembre dernier : parti de Vladivostok, il voyagea dix jours de suite, et sans rien voir, jusqu'à Pétropavlovsk. L'hiver, le détroit de Tartarie, qui sépare Sakhaline du continent, est pris par les glaces et on peut le traverser sur des traîneaux attelés de chiens. Le port de Vladivostok est chaque année, lui aussi, encombré par les glaces pendant de longues semaines, mais l'entrée du port est possible grâce au bateau brise-glace qui y travaille constamment.

Au point de vue politique et administratif, la province Maritime, que certains géographes appellent province du Littoral, se divise en neuf districts qui sont ceux de l'Oussouri Méridional, de l'Oussouri Kozak, de Khabarovsk, d'Oudski, de Pétropavlovsk, d'Okhotsk, de Guiginski, d'Anadyr et des îles Kommandorski.

La population totale est de 243.140 habitants.

Villes et districts	Hommes	Femmes	Total
Ville de Vladivostok	26.148	4.699	30.847
— Khabarovsk	12.785	2.863	15.468
— Nikolski	10.600	2.631	13 231
— Nikolaïevski	4.486	836	5.322
— Pétropavlovsk	214	187	401
— Okhotsk	137	136	273
District de l'Oussouri Méridional	64.714	32.172	96.886
— de l'Oussouri Kozak	14.787	6.998	21.783
— de Khabarovsk	6.641	5.166	11.807
A reporter	140.512	55.688	196.918

Villes et districts	Hommes	Femmes	Total
Report	140.512	55.688	196.018
District d'Oudski	5.696	4.059	9.755
— de Pétropavlovsk	3.891	3.940	7.831
— d'Okhotsk	2.255	2.132	4.387
— de Guiginski	3.885	3.672	7.557
— des îles Kommandorski	347	270	617
— d'Anadyr	6.070	6.281	12.351
— minier	3.933	689	4.622
TOTAUX	166.589	76.551	243.140

Si nous répartissons les habitants par race et nationalité, nous aurons :

	Hommes	Femmes	Total
Russes	92.828	45.044	137.872
Aborigènes	22.280	20.820	43.100
Coréens	16.435	9.220	25.655
Chinois	33.504	305	38.809
Japonais	1.093	1.075	2.168
Autres étrangers	449	87	536
TOTAUX	166.589	76.551	243.140

Ces chiffres, sauf ceux qui concernent les aborigènes, peuvent être considérés comme exacts. Il a été difficile aux missionnaires, qui ont presque uniquement fait le recensement chez les aborigènes, d'exécuter leur tâche, et un certain nombre de ces derniers ont dû échapper au contrôle.

On peut aussi noter dans ces chiffres la différence qui existe entre le nombre des hommes et le nombre des femmes. Seuls les Japonais sont venus avec leurs familles; la moitié des Coréens ont laissé leurs femmes en Corée, et la moitié des Russes les leurs en Europe. Pour les Chinois, la différence est plus grande, puisqu'il n'y a à peine qu'une femme pour cent hommes. Les étrangers venus d'Amérique ou d'Europe sont arrivés, eux aussi, sans famille.

Au reste, voici les chiffres :

Sur 100 Russes	il y a	67.8	hommes et	32.7	femmes.
— 100 aborigènes	—	51.7	—	48.8	—
— 100 Coréens	—	60.0	—	40.0	—
— 100 Chinois	—	99.1	—	0.9	—
— 100 Japonais	—	50.2	—	49.8	—
— 100 étrangers divers	—	83.8	—	16.2	—

Les Russes se sont établis, fonctionnaires ou marchands, dans

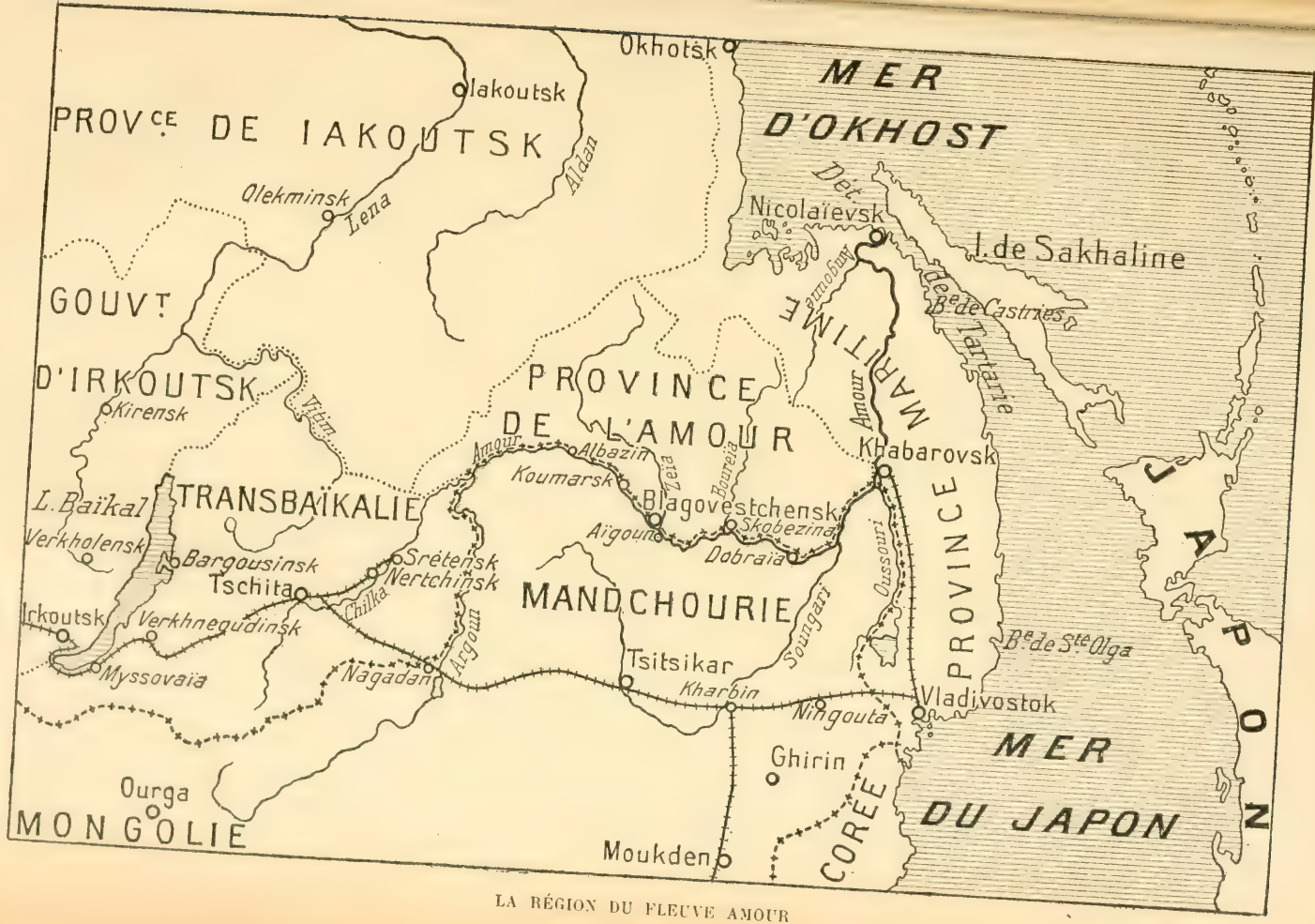

LA RÉGION DU FLEUVE AMOUR

les villes, et les colons émigrés de Russie le long de la ligne de l'Oussouri qui relie Khabarovsk à Vladivostok et qui se raccorde avec le Transmandchourien à Nikolski, ville dont le développement est prodigieux de rapidité.

Les soldats kozaks sont groupés en un district spécial, composé de trois sous-districts, divisés eux-mêmes en villages. Une bande de terrain leur est concédée.

Les Coréens habitent le golfe de Possiète et ont fondé des villages très florissants près des villes de Nikolski et de Khabarovsk. Ils ont conservé leurs habitudes et leur langue, mais leurs enfants apprennent le russe dans les écoles paroissiales sous la direction d'un maître, surveillé lui-même par un missionnaire. Les Coréens des villages sont la plupart sujets russes et convertis : les prêtres de leur ancienne religion, qui les visitent en cachette, ont sur eux une grande influence. Leurs villages sont riches, et j'ai constaté, en les visitant, combien les Coréens de la province Maritime sont opiniâtres et travailleurs. Ils ont, comme les colons russes, fort à faire pour lutter contre l'humidité du pays, et les récoltes sont souvent compromises malgré les efforts réitérés des Russes et des Coréens; pour combattre l'humidité, on brûle des plaines entières, mais trop souvent le feu gagne et détruit les forêts. Lorsque l'on traverse la nuit la province dans un des wagons du chemin de fer de l'Oussouri, on aperçoit parfois, sur une distance de plusieurs kilomètres, des plaines en feu de chaque côté de la voie.

Parmi les Coréens, il faut distinguer ceux de Vladivostok, qui ne sont ni orthodoxes ni sujets russes; ils gagnent péniblement leur vie en s'employant aux plus rudes travaux.

Les Chinois sont les commerçants les plus habiles de la contrée ; beaucoup d'entre eux sont riches, certains le sont même beaucoup. Venus de Tchéfou, de Changhaï et de Canton, ils sont les uns commerçants, les autres caissiers dans les banques; d'autres, qui forment le bas peuple, sont ouvriers : tous sont d'excellents travailleurs. On en trouve partout dans la province : ceux de Vladivostok forment un quartier spécial, très remuant, et ils y ont un grand théâtre qui ne manque pas d'intérêt. Presque tous sont mariés, mais ils ont laissé à la ville ou au village natal leurs femmes qu'ils vont voir tous les trois ou quatre ans, quand leurs économies le leur permettent. De temps à

autre un bateau emporte en Chine les cercueils des morts pour qu'ils puissent reposer en terre sainte.

Les Japonais qui vivent dans la province s'occupent tous plus ou moins d'espionnage. Ils sont actifs et intelligents. Les uns sont coiffeurs, les autres photographes, et un certain nombre sont domestiques. Servir n'est pas un déshonneur pour un Japonais et plus d'un élève, à sa sortie du gymnase, accepte d'être domestique à Vladivostok, dans le but d'apprendre la langue russe. Les femmes sont blanchisseuses ou prostituées, et souvent elles cumulent et exercent ces deux métiers à la fois.

Les autres étrangers sont des Allemands, des Américains, des Norvégiens, des Anglais. Les Français étaient peu nombreux, et plusieurs ont quitté l'an dernier Vladivostok : trois maisons de commerce se sont fermées, deux définitivement, l'autre que dirigeait M. Chaffanjon, l'explorateur bien connu, s'est transportée à Port-Arthur. Depuis que la douane a été créée et que Vladivostok a cessé d'être port franc, le commerce étranger a reçu une rude atteinte.

Parmi les aborigènes, nous trouvons les Toungouses, les Orotchones et les Goldes, dont nous avons parlé à propos de la province de l'Amour. Parmi les Goldes, quelques-uns, très rares, se sont adonnés au commerce et ils savent fort bien voler leurs frères très primitifs qui chassent les bêtes à fourrure sur les bords du fleuve et dans les forêts.

En outre, nous voyons, au Nord de Khabarovsk, les Oltches qui disparaissent rapidement, les Orotchs qui élèvent des rennes et les Ghiliaks qui vivent près de Nikolaïevsk. Ils sont tous de religion chamaniste. Leurs campements sont près des rivières et à la lisière des forêts. Ils s'occupent de chasse et de pêche; vêtus de peaux de poissons, ils pêchent l'été dans leurs barques étroites faites dans un tronc d'arbre, et l'hiver, de longues et minces raquettes aux pieds, ils vont chasser les bêtes sauvages. Ils élèvent les rennes et les chiens, dont ils mangent la chair et dont les peaux leur servent de vêtements. Leurs chiens sont attelés à leurs traîneaux pendant l'hiver. L'attelage complet comprend treize chiens : l'indigène n'a ni guides ni fouet, il tient seulement un bâton solide qu'il appuie à terre en guise de frein dans les descentes. Le chien de tête dirige l'équipage, il obéit à la voix de son maître et les autres l'imitent aussitôt.

Un tel chien, bien dressé, se vend très cher : tandis que les autres chiens sont estimés de 5 à 10 francs, le chien de tête vaut de 150 à 200 francs. Les chiens peuvent courir de quatre à cinq heures par jour, ils font facilement 20 verstes dans une heure. J'ai quelque peu voyagé en traîneau de chien, et on aurait tort de croire qu'on y verse peu souvent et qu'on y trouve beaucoup de plaisir.

Au Kamtchatka, les Tchouktches, les Koriaks, les Aléoutes, etc., forment une population très peu dense de chasseurs sauvages et nomades. Il y a moins d'un habitant par 1.000 kilomètres carrés.

*
* *

Agriculture. — On cultive dans la province Maritime le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin, le millet. Presque tous les instruments de labourage sont fournis par les maisons étrangères de Vladivostok. Sauf dans les mauvaises années, les récoltes obtenues suffisent bien souvent à la nourriture de tous les habitants. Le système adopté est celui des jachères. Il y a, aujourd'hui, plus de 60.000 hectares qui sont ensemencés. Il est bien entendu que, dans la région du Nord, l'agriculture ne peut guère exister ; il y a pourtant 613 dessiatines que les habitants de Pétropavlovsk essaient de cultiver. C'est surtout dans le district de l'Oussouri méridional que les terres ensemencées sont relativement nombreuses, 50.944 dessiatines.

On récolte à peu près :

190.000 pouds de seigle d'automme ;
145.000 pouds de seigle de printemps ;
25.500 pouds de blé d'automne ;
940.000 pouds de blé de printemps ;
1.045.000 pouds d'avoine ;
1.007 500 pouds d'orge ;
290.000 pouds de sarrasin ;
752.291 pouds de pommes de terre.

Quoi que les statistiques en veulent bien dire, les produits de la région oussourienne ne sont pas de très bonne qualité, sauf le millet et les pommes de terre.

*
* *

Élevage. — L'élevage a plus d'importance dans la province Maritime que dans celle de l'Amour. Les chevaux sont amenés

de Mandchourie et de la province de Tomsk ; les bêtes à cornes sont petites, les moutons réussissent mal, mais les porcs sont très nombreux.

Une statistique complète doit comprendre, approximativement du moins, les bêtes qu'élèvent les aborigènes, c'est-à-dire les chiens et les rennes.

On se rend compte par le tableau suivant de l'importance qu'a pour les indigènes du Nord de la province l'élevage des rennes.

L'élève des abeilles prend chaque année une importance plus grande. Il y a 13.000 ruches dans la province.

VILLES ET DISTRICTS	CHEVAUX	GROS BÉTAIL	MOUTONS	PORCS	CHÈVRES	RENNES	CHIENS D'ATTELAGE	ANES ET MULETS	TOTAUX
Villes de Vladivostok.	1.545	874	12	851	43			7	3.402
— Khabarovsk	1.303	709	37	361	4			14	2.433
— Nikolaievsk.	485	265		228	7		315	2	1.302
— Nikolski ...	845	432	7	1.042	9				2.351
— Pétropavlovsk.....	7	160		10		13	900	16	1.030
— Okhotsk....	20	142				100	1.414		1.676
District de Oussouri méridional.....	25.219	46.324	820	26.000	200	24		300	98.887
District des Kozaks de l'Oussouri	7.845	8.132	11	5.935	400				29.323
District de Khabarovsk.....	2.327	1.674		1.618		61	4.023		9.703
District de Oudski..	603	332		255			6.908		8.098
District de Pétropavlovsk.....	780	2.230		100		15.000	12.000		30.130
District d'Okhotsk..	263	419				44.838	3.982		49.502
District des îles Kommandorski.....		50		10			500		560
District d'Anadyr...		3				15.000	1.747		16.750
District de Guiginski.....	60	78				82.000	3.000		85.138
	41.307	61.784	887	36.410	733	157.036	34.789	339	333.285

*
* *

Chasse et pêche. — La chasse a une très grande importance, surtout au Kamtchatka et dans la région de la mer d'Okhotsk. Le gibier le plus dangereux dans le Sud de la province est le tigre : on tue quelquefois 150 tigres par an le long de l'Ous-

souri ; la peau de l'animal est vendue de 300 à 500 francs. Le gros gibier est en outre représenté par le cerf, l'élan, le chevreuil et l'ours. Dans la région du Nord, la fourrure de la zibeline est merveilleuse ; on trouve aussi quelques castors. C'est dans les mers d'Okhotsk et de Behring que l'on pêche la loutre marine ; cette pêche est donnée à bail à une compagnie qui prend de 14 à 30.000 loutres par an. La pêche à la baleine, dans ces parages, donne de gros bénéfices aux Américains : dans le détroit de Tartarie, ce sont les Japonais qui chassent la baleine.

On peut appeler chasse ou pêche, à volonté, la pêche à la loutre ou à la baleine ; arrivons donc maintenant aux pêches proprement dites. Le poisson est très abondant dans l'Amour, dans les mers du Japon et surtout sur les côtes de Sakhaline et du Kamtchatka. Les saumons arrivent dans les baies de cette dernière presqu'île en rangs si serrés, qu'ils renversent souvent les barques des pêcheurs. Un de nos compatriotes, le Dr Monod, qui connaît bien la langue russe, vient de recevoir une concession et le droit de pêche dans une des baies du Kamtchatka ; il compte y installer une grande fabrique de conserves : les Japonais intriguent aujourd'hui pour obtenir pareille faveur.

Les Kozaks des bords de l'Oussouri n'ont pas encore organisé rationnellement leur pêche : la rivière de l'Oussouri est très poissonneuse, ils en tirent chaque année pour plus de 40.000 roubles de poissons.

On n'a aucune donnée officielle sur le nombre et le poids des poissons pris dans l'Amour inférieur ; ces chiffres seraient énormes, car tous les Russes qui vivent dans ces régions s'occupent de pêche et vivent surtout de poissons, qui forment en outre l'unique nourriture des indigènes de l'Amour.

Dans le district d'Oudski, les indigènes manquent toujours de provisions de poissons, car les pêcheurs japonais plus habiles leur font une concurrence acharnée. On ne prend pas moins de 190.000 pouds de saumons dans les mers et rivières de ce district. Les nomades qui se nourrissent, eux et leurs chiens, surtout de poissons séchés au soleil, préparent pour l'hiver plus de 200.000 pouds de poissons.

Dans le district de Pétropavlovsk, au contraire, les aborigènes ne manquent jamais de poissons et ils font chaque été des provisions qui leur suffisent largement en hiver.

Dans le district d'Okhotsk, on a exporté près de 500.000 piè-

ces de poissons, dans celui d'Anadyr plus de 280.000 en une seule année.

Le poisson exporté à l'étranger paie 5 kopeks de droits par poud si les exportateurs sont sujets russes; dans le cas contraire, l'impôt s'élève à 7 kopeks.

A noter comme très importante la pêche aux écrevisses et aux crabes. On vend sur le marché de Vladivostok, et pour un prix dérisoire, des crabes énormes et qui sont très appréciés des gourmets. La pêche des trépangs et des choux de mer donne aussi des bénéfices considérables. Le chou de mer est l'objet d'un commerce d'exportation avec la Chine qui a une assez grande importance. L'Européen qui, invité par un Chinois, goûte au chou de mer qu'on lui sert pendant le dîner, n'a pas la moindre envie de retourner au plat : les Chinois sont d'un avis tout autre et on exporte chaque année jusqu'à 9 millions de kilogrammes de choux de mer, ce qui donne au Trésor une recette variant de 24.000 à 25.000 roubles. On trouve le chou de mer sur les côtes du continent dans la mer du Japon et tout le long du détroit de Tartarie. J'en ai vu pêcher par les Japonais dans les baies de l'île de Sakhaline : l'exportation du chou de mer est soumise à des droits variant d'après la nationalité des exportateurs : si ceux-ci sont sujets russes, ils paient par poud deux kopeks de moins que les étrangers.

*
* *

Le commerce. — Le commerce est en grande partie entre les mains des étrangers. Il existe de très importantes maisons à Vladivostok, qui ont ouvert des succursales dans la plupart des villes du bassin de l'Amour. Le commerce avec les aborigènes se développe, car ceux-ci comprennent qu'ils dépensent moins d'argent en achetant les instruments qui leur sont nécessaires qu'en les fabriquant eux-mêmes. Ce sont d'ailleurs les Chinois qui les leur vendent et les marchands russes moins habiles n'ont pas su gagner encore leur confiance : le commerce entre les Chinois et les indigènes consiste surtout en échanges, d'un côté de fourrures, de l'autre des aliments, sucre, thé, farine et des instruments de ménage.

Le commerce entre le pays russe d'une part, la Mandchourie et la Corée d'autre part, est considérable. On peut prendre comme moyenne les chiffres suivants :

Marchandises achetées en Mandchourie.

Bétail	50.000 roubles.
Huile	40.000 —
Peaux	120.000 —
Produits domestiques	420.000 —
Haricots	150.000 —
Céréales	70.000 —
Farine	25.000 —
Tabac	25.000 —
Divers	120.000 —
	1.020.000 roubles.

Les Russes exportent en Mandchourie du fer, du sucre, du sel, des poissons, des peaux, etc., pour environ 800.000 roubles. Une partie de ces produits est vendue par les commerçants étrangers établis à Vladivostok.

L'exportation se fait par voie de terre en Mandchourie comme en Corée ; le chiffre des échanges entre la province Maritime et la Corée est inférieur à 200.000 roubles.

Le commerce maritime se développe très rapidement. En 1891, les marchandises furent apportées par 153 navires, par 267 en 1896, par 299 en 1898, et en 1902 on pense qu'il n'entrera pas moins de 400 vapeurs dans le port de Vladivostok. La ville s'agrandit et s'embellit de jour en jour. Je l'ai visitée en 1899 et en 1901 : en deux ans elle avait pris un aspect très imposant ; son port est d'ailleurs vaste et bien défendu, et la ville s'élève dans un site admirable.

Il est entré l'an dernier près de 18 millions de pouds de marchandises dans le port (15.735.000 en 1898, 12 millions en 1896, 7 millions en 1891, moins d'un million en 1888). Ces chiffres montrent la progression constante du commerce à Vladivostok.

On a publié une statistique très triste aussi pour nous. La marchandise importée se répartit ainsi :

Russie	32.5 %
Allemagne	28.9 —
Norvège	17.0 —
Angleterre	10.6 —
Japon	6.6 —
Amérique	2.2 —
Danemark	1.0 —
Autriche	0.9 —
Corée	0.2 —

Je crois que le chiffre donné pour l'Amérique est aujourd'hui inférieur à la vérité, car cette statistique date de 1899 ; mais ce qui est grave, c'est que la France n'y figure pas. On ne voit jamais un bâtiment français dans la baie de Vladivostok et un employé du port me demandait l'an dernier, malicieusement peut-être, quelles étaient les couleurs du pavillon français.

Il ne faut d'ailleurs jamais prendre au pied de la lettre les statistiques même les plus sérieusement établies. Si l'on visite les magasins de Vladivostok, on s'aperçoit qu'on y peut acheter un certain nombre de produits français, nos liqueurs et notre parfumerie ; nos vins y sont appréciés comme les Russes savent le faire. L'explication est facile à trouver et l'on peut dire que les statistiques ont attribué aux marchandises la nationalité du bateau qui les apportait. Malheureusement il faut avouer que, si les marchandises françaises apportées sur les marchés des ports russes d'Extrême-Orient sont nombreuses, souvent les étiquettes françaises cachent des produits de contrefaçon russe, allemande ou américaine. Un Français qui les goûte ne peut s'y tromper, et mon observation ne s'appliquerait pas seulement à la Sibérie, mais à tout l'Extrême-Orient.

Les Français qui s'intéressent à notre commerce d'Extrême-Orient avaient espéré que les Messageries maritimes, bien inspirées, auraient ouvert une agence à Vladivostok. Les bateaux de cette Compagnie auraient trouvé là des passagers et des marchandises : il sera bientôt trop tard pour le faire. Actuellement et depuis de nombreuses années, notre situation dans l'Extrême-Orient russe est déplorable ; on n'a pas même à compter avec nous : nous n'existons pas. Le commerce étranger se développe au contraire d'année en année : la lutte est ouverte entre tous les pays étrangers, et nous n'acceptons même pas le combat. Les quelques maisons françaises se sont fermées, nos bateaux ne se montrent pas, et nos marchandises, apportées par les navires étrangers, sont très peu nombreuses et presque toujours de mauvaise qualité. Les voyageurs qui passent peuvent dire quelle triste idée on a en Extrême-Sibérie et au Japon du commerce français et nombreux sont ceux qui croient là-bas que la France n'est plus qu'une puissance de second ordre. Je l'ai entendu dire plus d'une fois.

Comment remédier à cette situation? En agissant, cela est évident ; mais les voyageurs, comme les consuls d'Extrême-Orient

qui ont vu le danger, ont fait leur devoir. Ils ont écrit et parlé, accumulé les chiffres et les preuves : on ne les croit pas ou plutôt on ne veut pas les croire, et l'opinion publique se désintéresse complètement de ce qui peut se passer hors de France.

Dans le port de Nikolaïevsk entrent chaque année de 80 à 90 bateaux : presque 3 millions de pouds de marchandises y sont importées, mais à peine 200.000 pouds en sont exportées. A Pétropavlovsk il ne vient guère que 25 bateaux.

Les marchandises importées viennent pour le plus grand nombre des ports russes, puis des ports chinois, japonais, anglais, allemands, américains, etc.

*
* *

Instruction publique. — Il y a 120 établissements scolaires dans la province Maritime. La ville de Khabarovsk possède un corps de cadets, une école technique, une école de garçons (deux classes), un gymnase et une école de filles, une école paroissiale; celle de Vladivostok, un gymnase de garçons, un gymnase de filles, une école de garçons (trois classes), deux écoles primaires, une école maritime, une école russo-chinoise, une école paroissiale. L'enseignement supérieur est donnée à l'institut des langues orientales. Dans les autres villes et dans les villages, il y a des écoles; les enfants coréens apprennent le russe dans des écoles dirigées par des missionnaires. Les aborigènes ne fréquentent jamais l'école; pourtant un jeune Ghiliak, auquel je m'intéressais pour les services qu'il m'avait rendus, est entré, grâce à moi, à l'école de Vladivostok. Les maîtres dans les écoles paroissiales sont souvent mal choisis, ils battent les enfants, j'en ai eu la preuve plusieurs fois; l'un de ceux que j'ai connus était un ex-forçat de Sakhaline!

Il y a quelques bibliothèques populaires, mais on ne saurait passer sous silence les deux musées de Vladivostok et de Khabarovsk. Le musée de Vladivostok est le moins important, mais son avenir sera peut-être plus brillant. Il comprend des collections très intéressantes, et pour la plupart locales : la zoologie, la géologie, la botanique, l'archéologie y sont assez bien représentées. Les collections ethnographiques ne sont pas encore complètes, mais elles offrent pourtant un grand intérêt scientifique. Chose curieuse, ce sont les objets du Kamtchatka qui

sont les plus nombreux ; les collections rassemblées chez les aborigènes les plus voisins sont moins riches.

Le musée de Khabarovsk a reçu une belle récompense à l'Exposition de 1900, et ce fut justice. L'ex-gouverneur général de l'Amour, le général Grodékov, aimait son musée et tenait à ce qu'il s'enrichît : il renferme des collections importantes d'histoire naturelle et d'ethnographie. Nulle part un voyageur ne pourrait mieux étudier, s'il ne veut pas faire métier d'explorateur, les peuples Ghiliaks, Aïnos, Goldes, Orotchones, Tchouktches, etc. Les collections chinoises offrent un grand intérêt. Il y a enfin une collection d'objets et de dieux du culte bouddhiste, des plus intéressantes. Malheureusement il n'y a pas de spécialistes à Khabarovsk, et je connais au contraire à Vladivostok des gens intelligents qui s'occupent sérieusement du musée. Ce sont en général les exilés politiques qui se consacrent en Sibérie aux musées et aux études scientifiques. Il en est, dans la province Maritime, qui ont passé de longues et dures années dans l'île de Sakhaline, qui sert de colonie pénitentiaire à la Russie.

L'île de Sakhaline envoie chaque année sur le continent des forçats libérés. Les cochers, les domestiques, les ouvriers des routes et des ports sont le plus souvent des anciens forçats, et il faut voir comme ils accueillent ceux qui ont affaire à eux. En novembre dernier, j'avais pris un cocher à Khabarovsk et pour la première fois je fus bien conduit et aimablement renseigné : pour le remercier, je le gratifiai d'un bon pourboire, et avec un gros sourire il me dit :

— « Tu m'as reconnu ? »

Je ne l'avais pas reconnu du tout, mais il me rappela une aventure déjà lointaine. Deux ans auparavant, j'avais passé la nuit sous son toit ; il habitait alors le village de Vladimirovski, dans l'île de Sakhaline, où il expiait, comme forçat, les deux assassinats qu'il avait commis.

— « Comme je suis content de te revoir ! » dit-il en me serrant la main.

Le voyageur, on le voit, trouve des « amis » partout et dans tous les milieux.

La loi russe confond trop souvent, pour les punir, les condamnés politiques et les voleurs et assassins. Il faut pourtant dire qu'en Sibérie ou au bagne, chaque fois que l'administra-

tion a besoin, pour une œuvre philanthropique, de faire appel aux condamnés politiques, ceux-ci répondent à l'appel : j'en connais beaucoup aujourd'hui qui, comme maîtres d'école, directeurs de musées, chefs de bureaux météréologiques ou statistiques, rendent les plus grands services. Plusieurs d'entre eux ont vécu parmi les indigènes, et ceux-ci, que les fonctionnaires avaient trop souvent maltraités, n'ont connu les qualités de l'âme russe que dans la personne des exilés!

PAUL LABBÉ.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le dépôt de la convention franco-siamoise au Parlement.* — Le jour même de la clôture de la session extraordinaire de 1902, le 6 décembre, le ministre des Affaires étrangères a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi portant approbation de la convention conclue, le 7 octobre 1902, entre la France et le Siam. Le texte de la convention est tel que nous l'a fait connaître officiellement le *Livre jaune*. M. Delcassé a cru, cependant, devoir le faire suivre d'une disposition additionnelle qui est ainsi conçue :

Le gouvernement siamois, considérant comme définitives les dispositions de l'article 2 de la convention du 3 octobre 1893 relatives à la démolition des fortifications dans les provinces de Battambang et de Siem-réap, ainsi que dans la région de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong, déclare que, dans cette même région et dans ces mêmes provinces, il n'élèvera pas de nouvelles fortifications.

En outre, et pour bien préciser la portée de cette addition, le ministre communiquait à la presse la note explicative suivante :

On se souvient que la plus vive des critiques formulées contre la convention visait précisément la disparition des garanties militaires, stipulées à notre bénéfice par le traité de 1893 dans les provinces de Siem-réap et de Battambang, et dans la zone neutre. Le gouvernement siamois, en sollicitant de nous le rétablissement intégral de son autorité dans les territoires susvisés, n'avait jamais eu la pensée d'en profiter pour élever contre nous des fortifications ou des postes militaires, qui eussent constitué à notre égard un acte de défiance; mais il a tenu à nous en donner l'assurance écrite. Tel est l'objet de la disposition additionnelle.

Ce qui ressort tout d'abord de ces documents, c'est que l'on s'est rendu compte, au quai d'Orsay, qu'il fallait absolument donner quelque satisfaction à l'opinion publique si généralement hostile à la convention du 7 octobre. Les critiques soulevées par le traité, dès le lendemain de sa publication, et que notre enquête a corroborées d'une façon si saisissante, ont produit leur effet et l'on s'est préoccupé d'y répondre. Le dispositif additionnel du 6 décembre est la première conséquence de cette préoccupation et il nous revient que

le ministre aurait l'intention de ne pas s'en tenir là : on songerait à apporter, avant la discussion publique au Parlement, quelques autres dispositions complémentaires qui feraient, on l'espère, tomber les dernières objections.

C'est un très louable souci de corriger son œuvre sous la pression de l'opinion. Il semble cependant qu'il eût été préférable de prévoir les critiques plutôt que de les attendre et qu'il eût mieux valu étudier la question d'une façon plus approfondie pour nous présenter tout d'abord un acte acceptable dans son ensemble plutôt que ce travail inquiétant de rapiéçage additionnel.

En outre cette première addition ne nous fait pas augurer grand bénéfice des autres, si tant est d'ailleurs qu'elles se produisent. M. François Deloncle, dans la lettre très intéressante qu'il nous écrit pour *Notre Enquête*, apprécie avec la plus juste sévérité la portée de la disposition complémentaire du 6 décembre. A la bien examiner, cette disposition, pas plus que le communiqué officiel qui l'accompagne, n'a de valeur réelle. Elle autorise même des réflexions assez pessimistes. Si l'on a cru nécessaire d'obtenir du gouvernement siamois une *assurance écrite* pour un point qu'on nous avait dès le premier jour présenté comme formellement réglé, ne sommes-nous pas en droit de nous inquiéter des interprétations futures du Siam pour tout le reste du traité. Et alors, non seulement toutes les critiques soulevées par la convention restent entières, mais encore les quelques rares satisfactions que nous croyions acquises définitivement vont nous paraître douteuses.

En somme, nous ne pouvons que nous confirmer dans notre opinion première. La convention du 7 octobre est une erreur. Sa ratification, sous la forme actuelle, serait dangereuse. Qu'on le reconnaisse loyalement, au quai d'Orsay et qu'on remette l'œuvre sur le métier.

— *Les crédits pour les écoles d'Orient.* — Depuis quelques années, les crédits destinés à subventionner nos écoles et établissements d'Orient sont en butte à des attaques qui trouvent malheureusement un écho jusque dans la commission du budget. L'an dernier, la commission s'était même prononcée pour la « suppression de toute subvention à tous les établissements ayant un caractère religieux ». Comme les écoles laïques sont fort rares, la commission réalisait ainsi une économie dont elle n'était pas médiocrement fière : de 850.000 francs le chapitre tombait à 100.000. La Chambre, mieux inspirée et renseignée par M. Delcassé, rétablit le chiffre primitif et nous le retrouvons tel quel dans le projet de budget de l'an prochain. La nouvelle commission du budget vient de s'en occuper et les mêmes attaques se sont renouvelées. M. Delcassé a dû de nou-

veau rappeler les services que rendent à l'influence française ces congrégations sans lesquelles notre langue aurait disparu de l'Orient. La laïcisation, qui n'est nulle part une économie, serait là-bas une immense folie, et les Italiens s'en sont aperçus lorsque M. Crispi voulut en essayer pour son compte. M. Delcassé a cité à ce propos quelques chiffres très suggestifs. Les quelques écoles françaises laïques qui existent en Orient comptent un millier d'élèves et reçoivent actuellement 37.000 francs de subventions, soit une subvention de 37 francs par élève. Les écoles congréganistes comptent à peu près 100.000 élèves et reçoivent un ensemble de subventions de 700.000 francs, soit 7 francs par élève. Si la laïcisation était accomplie, — à supposer qu'elle fût possible et que les effectifs n'en fussent pas amoindris, — il faudrait donc augmenter de 3 millions la subvention actuellement considérée comme suffisante. Il convient de rendre cette justice à la commission qu'elle a cédé aux raisons de M. Delcassé. Elle a seulement réduit de 50.000 francs le crédit total, ce qui nous ramènerait au chiffre du budget de 1900. La Chambre tiendra sans doute à rétablir le chiffre proposé par le gouvernement, car ce n'est pas à l'heure où toutes les puissances rivalisent d'efforts et de sacrifices pour étendre leur influence qu'il convient de restreindre les nôtres.

Espagne. — *Le nouveau ministère espagnol.* — La tentative de M. Sagasta a eu le résultat que l'on pouvait attendre : le maintien au pouvoir d'un ministère libéral était impossible, dans les circonstances actuelles. M Sagasta, en remettant au roi, pour la seconde fois, la démission collective de son cabinet, l'a reconnu formellement et il a ajouté que le dilemme se posait entre le parti libéral, nanti d'un décret de dissolution des Cortès confié à son chef actuel, et le parti conservateur avec M. Silvela.

C'est cette dernière solution que le roi a adoptée. Il a fait appel à M. Silvela et celui-ci a constitué ainsi son cabinet :

Présidence : M. Silvela.
Affaires étrangères : M. Abarzuza.
Justice : M. Dato.
Finances : M. Villaverde.
Intérieur : M. Maura.
Guerre : le général Linarès.
Marine : M. Sanchez-Toca.
Instruction publique : M. Allen de Salazar.
Travaux publics : M. le marquis Vadillo.

Voici quel serait sommairement le programme du ministère :

Les Chambres seront immédiatement suspendues, et postérieurement elles seront dissoutes. Les élections législatives auront lieu au

mois d'avril prochain. Le gouvernement respectera les lois sur les réunions et les associations, mais il sera inexorable contre les désordres. L'administration des conseils municipaux et généraux sera réformée dans le sens de la décentralisation.

En ce qui concerne les finances, M. Villaverde poursuivra l'équilibre budgétaire et la baisse du change international.

La marine sera réorganisée et la flotte restaurée.

Grèce. — *Les élections grecques : la crise ministérielle.* — Les élections grecques ont eu le dénouement que l'on devait prévoir : elles ont abouti à la défaite du cabinet Zaïmis. Les partisans de M. Delyannis et ceux de M. Théotoki, bien que marchant au scrutin sous des chefs différents, avaient un même programme, leurs voix ne s'étaient donc pas éparpillées. Si M. Zaïmis arrivait à grand'peine à faire nommer 46 de ses partisans, 73 théotokistes et 82 delyannistes recevaient l'investiture populaire ; et, comme M. Théotoki se considère volontiers comme le disciple ou le lieutenant de M. Delyannis, il n'est pas surprenant que le roi ait confié au vieil homme d'État la charge de former le nouveau cabinet.

M. Delyannis n'a pas encore soumis au roi la liste complète des ministres qu'il choisira comme collaborateurs. D'ailleurs les nouvelles Chambres ne se réuniront que le 22 décembre. Ce n'est qu'à ce moment qu'on saura exactement quelle est la majorité de M. Delyannis et quelle est la force numérique de chaque parti.

Italie. — *L'action anglo-italienne au Somaliland : les déclarations de M. Prinetti.* — La campagne anglaise au Somaliland subit actuellement un temps d'arrêt, à cause de la mauvaise saison. Il est peu probable que le général Manning puisse reprendre les hostilités avant le milieu de janvier. En attendant, on s'occupe de régler la coopération des Italiens à l'expédition britannique. Le 2 décembre, la Chambre italienne a eu à discuter cette importante question et voici, d'après l'*Agence Stefani*, l'officieuse agence télégraphique italienne, le résumé des déclarations faites à ce sujet par M. Prinetti :

M. Prinetti, ministre des Affaires étrangères, répondant à une question de M. Santini, rappelle d'abord que le long du golfe d'Aden jusqu'au cap Guardafui, et du cap Guardafui vers le Sud, existent les sultanats de Migiurtini et d'Obbia sur lesquels l'Italie exerce son protectorat.

Plus au Sud se trouve la colonie de Benadir, administrée par une société italienne. L'hinterland correspondant à cette côte est reconnu comme sphère d'influence de l'Italie, c'est-à-dire que si un jour une nation quelconque exerce sa souveraineté sur ce territoire, cette nation ne pourra être que l'Italie. Mais actuellement c'est un territoire sur lequel ne flotte pas et n'a jamais flotté le drapeau italien.

Le Mullah faisait des razzias sur le territoire de la Somalie anglaise

et se réfugiait ensuite dans la région placée sous l'influence italienne. Les Anglais ont entrepris une action militaire contre le Mullah, mais ils se sont trouvés impuissants parce que le Mullah se réfugiait sur le territoire réservé à l'influence italienne.

L'Angleterre demanda donc à pouvoir éventuellement franchir sa frontière et à passer sur le territoire d'influence italienne. L'Italie n'ayant, ni alors, ni maintenant, l'intention de poursuivre elle-même le Mullah, autorisa l'Angleterre à entrer sur son territoire. A une condition cependant : c'est qu'en aucune façon l'expédition anglaise ne puisse nuire à la colonie de Benadir et aux protectorats, en rejetant, par exemple, sur leurs territoires, les bandes du Mullah. C'est avec ces instructions qu'un officier de la marine italienne, M. Lovatelli, accompagnait les troupes anglaises. En outre, l'Italie a fait opérer des croisières le long de la côte de la Somalie et exercé la meilleure surveillance possible sur ses protectorats, afin d'empêcher la contrebande des armes.

Elle a donc accompli son devoir de nation civilisée et de bonne voisine.

M. Prinetti ajoute que le gouvernement n'a reçu de l'Angleterre aucune demande de débarquement ni de passage sur le territoire de ses colonies ou protectorats. Au cas où cette demande se produirait, le gouvernement l'examinera dans un esprit de bienveillance extrême. Il prendra en haute considération le bien-être et la sécurité de sa colonie. Mais il aura le vif désir de « ménager les anciens et cordiaux rapports entre l'Italie et l'An- « gleterre, qui ne sont, en aucune façon, diminués par les bonnes relations « établies avec d'autres pays, mais qui sont plutôt renforcés et complétés ».

Il serait superflu de souligner la gravité de ces déclarations. On voit que l'entente est complète entre les gouvernements anglais et italien. Cette entente, ainsi solennellement renouvelée, est bien de nature à justifier les réserves que nous avons si souvent exprimées à propos du rapprochement franco-italien et de l'optimisme un peu illusoire que ce rapprochement a provoqué chez certains de nos hommes politiques.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Un discours de M. Beau.* — Le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine a eu l'occasion, aussitôt après son arrivée, d'ouvrir à Saïgon les séances du Conseil supérieur de l'Indo-Chine.

Le discours qu'il a prononcé en cette circonstance aura eu un heureux écho dans le pays, et certes, si le gouverneur général peut réaliser le programme qu'il a exposé devant les membres du grand Conseil indo-chinois, on peut espérer qu'en dépit de circonstances plutôt défavorables, comme la baisse de la piastre et les mauvaises récoltes, son administration sera bienfaisante. M. Beau n'a pas caché que l'exercice 1902 aurait à souffrir de cette baisse de la piastre et des mauvaises récoltes : aussi, a-t-il ajouté que le

budget de 1903, établi sur des prévisions plus serrées et ne comprenant que les augmentations indispensables à la marche des services, ferait retrouver les beaux excédents des exercices précédents. Il a indiqué aussi que, pour arriver à ces heureux résultats, le fonctionnement encore défectueux des diverses régies devrait être amélioré. L'augmentation des recettes ne doit point d'ailleurs provenir d'impôts nouveaux, mais de la mise en valeur du pays — mise en valeur qui est possible si, concurremment avec les chemins de fer actuellement entrepris, on donne un essor énergique aux travaux d'assèchement et d'irrigation.

M. Beau a affirmé encore, entre autres choses, qu'il faciliterait de tout son pouvoir les entreprises de navigation avec les pays d'Extrême-Orient et s'efforcerait de simplifier le plus possible toutes les formalités douanières qui peuvent entraver l'essor du commerce. C'est là une question à laquelle on attache, en Indo-Chine, une très grande importance, et avec raison. Les journaux du pays y reviennent souvent. La promesse du gouverneur général aura donc été fort goûtée. La réalisera-t-il ? C'est probable, si, comme il l'a dit encore dans ce même discours dont nous indiquons ici les grandes lignes, il maintient à l'égard des administrations métropolitaines la large indépendance qui est nécessaire au bon gouvernement d'un organisme puissant comme l'est l'Indo-Chine.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La santé de M. Revoil.* — M. Revoil, dont la santé avait donné ces temps derniers de vives inquiétudes, vient heureusement d'entrer en convalescence et nous sommes personnellement très heureux d'enregistrer cette bonne nouvelle.

A ce sujet, nous pouvons dire que le gouverneur général n'a cessé de manifester l'intention d'aller se rétablir en Algérie, aussitôt que les médecins lui permettront de faire le voyage. Ceux-ci n'ont encore voulu fixer aucune date. D'ailleurs, M. Revoil lui-même désire, avant de quitter Paris, assurer l'organisation des territoires du Sud, dont la création vient d'être votée par les Chambres [1].

Dans tous les cas, on espère que le gouverneur général sera rentré en Algérie avant le 1er janvier.

Tunisie. — *Le développement de l'enseignement.* — La Conférence consultative a entendu un rapport de M. Machuel, directeur de l'enseignement. Il résulte de ce rapport que, malgré les dépenses s'élevant, pour 1902, à 1.172.000 francs, les écoles manquent; on a

[1] Dans notre prochaine livraison, nous examinerons en détail cette importante question de l'organisation des territoires du Sud.

refusé à Tunis 900 élèves. Partout, la situation est analogue; il est donc urgent de faire un gros effort. Plus de deux millions seraient nécessaires pour les dépenses de premier établissement, l'achat de matériel et de terrains; les dépenses annuelles, en dérivant, atteindraient 276.000 francs.

Après une longue discussion, la Conférence a conclu sur cette question par le vote, à l'unanimité moins trois voix, d'un ordre du jour ainsi conçu :

La Conférence consultative, tout en étant pénétrée de la nécessité de développer les établissements primaires laïques, considérant que la situation financière de la Régence ne commande l'ouverture de nouveaux crédits qu'avec une extrême prudence, estime que l'achèvement de l'outillage économique du pays doit rester la première et la principale préoccupation du gouvernement du protectorat et qu'on ne doit pas, pour l'enseignement, se livrer à des dépenses exagérées que n'exigent pas encore les besoins immédiats de la colonisation; et se plaçant au double point de vue des économies budgétaires et du développement de l'influence française, considérant qu'il y a en Tunisie plus de 100.000 étrangers catholiques dont l'assimilation doit faire l'objet des efforts de l'administration et ne pourra guère être obtenue que par les écoles et souvent par l'école religieuse, émet le vœu que, tout en créant des écoles laïques au fur et à mesure de ses ressources normales, la direction de l'enseignement ne repousse aucun concours, vînt-il des congrégations, à la condition toutefois que ces congrégations soient en règle avec les lois de la métropole.

Enfin, la Conférence consultative, représentant tous les Français qui possèdent des intérêts dans la Régence et qui ont besoin de paix et d'union pour les faire prospérer, affirme hautement son inaltérable dévouement au gouvernement de la République.

Sénégal. — *Un discours-programme de M. Roume.* — Le *Journal officiel du Sénégal*, arrivé par le dernier courrier, rend compte de la séance d'ouverture du Conseil général, présidée par M. Roume.

Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française a prononcé, à cette occasion, un important discours-programme.

Après avoir énuméré les motifs qui avaient nécessité le décret du 1er octobre 1902 sur la réorganisation de l'Afrique occidentale, M. Roume a traité la question des voies de pénétration.

Il convient, a-t-il déclaré, de ne pas aborder, avec moins de résolution le grand problème vital pour l'Afrique occidentale, de la création et de l'amélioration de nos voies d'accès et de communication, et de nos moyens de transport. Ici, l'œuvre est sérieusement avancée.

L'achèvement du chemin de fer de Kayes au Niger est, dès à présent, assuré dans un délai rapproché.

Le chemin de fer de pénétration de la Guinée atteindra, à la fin de l'année prochaine, le cent cinquantième kilomètre, et celui du Dahomey le deux centième.

Vous le voyez, Messieurs, le branle est vigoureusement donné, mais cette œuvre doit être poursuivie méthodiquement et sans discontinuité, sous peine, je ne crains pas de le dire, de rester presque improductive.

Le chemin de fer du Soudan ne sera vraiment utile, et cela est de la dernière évidence, que si les deux points terminus, Kayes et Koulikoro, sont mis en relations régulières et faciles, le premier avec le littoral, et le second avec la vallée du Niger. Le grand et méritoire effort financier qu'a fait la Guinée resterait stérile, si le premier tronçon de son chemin de fer n'était prolongé tout d'abord jusqu'aux régions fertiles du Fouta-Djallon. Le chemin de fer du Dahomey doit, lui aussi, être poussé le plus rapidement possible et atteindre le Niger dans un délai qui ne soit pas trop éloigné. Enfin la Côte d'Ivoire attend avec impatience l'établissement du port en eau profonde et du chemin de fer qui lui permettra de triompher des obstacles à la pénétration qui sont là plus proches et plus puissants qu'ailleurs, et d'exploiter en grand ses précieuses richesses naturelles.

M. Roume a terminé en rendant un hommage ému à la mémoire de son prédécesseur, le regretté Dr Ballay.

Après lui, M. Camille Guy, lieutenant-gouverneur, a prononcé un discours très intéressant et très applaudi.

IV. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le message du président Roosevelt.* — Le président Roosevelt a adressé, le 2 décembre, son Message au Congrès. Voici le résumé de cet important document :

Nous continuons, dit le président, à traverser une période de prospérité prodigieuse. Comme peuple, nous avons joué un grand rôle dans le monde et nous cherchons à en jouer un plus grand encore dans l'avenir.

Les événements de ces quatre dernières années ont décidé définitivement que, soit pour notre bonheur, soit pour notre malheur, nous jouerions parmi les nations un rôle considérable. Même si nous le voulions, nous ne pourrions jouer un rôle modeste; mais, d'ailleurs, notre peuple envisage l'avenir avec courage et fermeté.

Ce qui nous guide, ce ne sont pas les sentiments des faibles et des lâches, c'est l'évangile de l'espérance et de l'effort triomphant, et nous ne redoutons pas la lutte qui s'ouvre devant nous. Nous avons à résoudre de graves problèmes au dehors, de plus graves encore à l'intérieur, mais nous pouvons en venir à bout.

Le Président déclare ensuite que cette prospérité a eu des effets heureux et d'autres fâcheux.

Nous manquerions, dit-il, à notre devoir, si nous n'essayions pas de remédier à ces derniers, mais nous réussirons si nous nous mettons patiemment à l'œuvre, animés d'énergie et de bon sens pratique, si nous cherchons à séparer le bien du mal, pour conserver le premier et nous débarrasser du dernier.

Il proclame ensuite la nécessité de réfréner les abus des trusts.

Les associations, et surtout les groupements d'associations, devraient, dit-il, être soumis à des règlements de l'autorité publique et au contrôle établi par la nation.

Nous ne cherchons pas à les supprimer, au contraire, car elles marquent l'évolution inévitable de l'industrie moderne, et tout effort pour les détruire serait inutile, à moins d'user de moyens qui feraient le plus grand mal à tout le corps social... Ce sont les abus et non le capital que nous attaquons.

En réglementant ces associations de capitaux qui sont ou peuvent devenir nuisibles pour le public, nous devons avoir soin de ne pas arrêter de vastes entreprises qui ont diminué d'une manière légitime les frais de production. Nous ne devons pas paralyser notre industrie, enlever à l'ouvrier son travail, à l'agriculteur ses débouchés.

Mais nous croyons que le Congrès ne peut avoir à s'occuper d'une question plus importante que celle des entreprises s'étendant sur plusieurs Etats (*inter-state business*).

Je crois que les monopoles sont des faveurs injustes faites pour empêcher ou paralyser la concurrence.

L'excès de capitalisation frauduleuse et les autres maux résultant des trusts, ainsi que les pratiques préjudiciables au commerce entre Etats, peuvent être empêchés, grâce au pouvoir du Congrès de réglementer le commerce avec l'étranger et entre Etats, et d'établir pour le commerce certaines règles, certaines exigences l'atteignant directement, ainsi que ses instruments et ses participants.

Le Président demande une loi efficace et sensée à ce sujet.

Si cette loi devait être inefficace, il faudrait amender la Constitution. Non pas que je conseille de diminuer les droits de douane, car ce serait tuer les petits fabricants américains et favoriser l'étranger.

Or, ce que nous voulons, c'est mettre le petit fabricant américain à même de lutter à armes égales contre le grand.

La question des trusts n'a aucun rapport avec celle des tarifs. C'est sous un régime protectionniste que les Etats-Unis sont toujours devenus prospères, et des modifications survenant à un court intervalle n'auraient que de fâcheux effets.

Les tarifs donnent d'excellents résultats pour la prospérité du pays ; aussi vaut-il mieux supporter pour le moment de légers inconvénients plutôt que de bouleverser le commerce.

Conservons le principe et ne faisons de modifications qu'au fur et à mesure que se transformeront les besoins nationaux ; mais ne disloquons pas le système.

Un principe inviolable est que les droits protecteurs doivent au moins couvrir la différence entre le prix de la main-d'œuvre ici et au dehors. Il faut respecter les droits et le bien-être de l'ouvrier et du cultivateur américains.

Les traités de réciprocité sont une bonne chose. Ils augmentent nos débouchés et permettent d'abaisser des droits lorsqu'il n'est plus besoin

de protection ou lorsque le bien obtenu est supérieur au mal. Des mesures législatives directes pourraient assurer le traitement de réciprocité dans le cas de difficultés de ratification.

Là où la réciprocité n'est pas pratique, on pourrait abaisser les droits sur un produit donné, mais avec circonspection et après une étude attentive.

Dans ce but, en plus de ses commissions, le Congrès pourrait constituer une commission d'experts en matière commerciale et industrielle qui le guiderait dans ce domaine.

Dans le cas où certains articles de la loi douanière actuelle constitueraient un monopole de fait conduisant à des abus, on pourrait réduire, après examen, les droits fixés pour cet article.

Pour éviter des embarras financiers, un élément d'élasticité dans le système monétaire est nécessaire. Il faudrait confier autant que possible aux banques le soin de fournir et de maintenir une circulation adéquate aux besoins de l'industrie et du commerce, circulation réglementée de façon qu'on puisse toujours disposer de sommes suffisantes.

Il ne serait ni nécessaire ni sage, en ce moment, d'essayer de refondre le système financier, mais il est désirable qu'on y introduise quelques lois additionnelles, en vue d'encourager l'emploi de moyens répondant automatiquement à toute demande légitime, comme le permettrait la circulation, aussi bien qu'en vue de rendre échangeable, et à la volonté du porteur convertissable en or, toute espèce d'argent.

Le Président appelle ensuite l'attention sur la nécessité qu'il y a à faire une loi adéquate sur l'immigration; puis, parlant de la question ouvrière, il résume ainsi son opinion :

Nous ne sommes ni pour le riche ni pour le pauvre, en tant que riche ou pauvre. Nous sommes pour l'homme juste, riche ou pauvre.

Là où les pouvoirs constitutionnels touchent cette matière, il faudrait qu'ils fussent exercés conformément à ces principes.

Abordant alors les questions de politique extérieure, le Président demande un traitement de réciprocité pour Cuba; une convention avec la Grande-Bretagne qui réglerait le commerce avec Terre-Neuve, en substance d'après les grandes lignes de la convention que M. Blaine négocia et déposa sur le bureau du Sénat, antérieurement. M. Roosevelt croit que cette convention serait très avantageuse pour les États-Unis et Terre-Neuve. Puis le président ajoute :

Là où il sera possible de l'appliquer, l'arbitrage ou une méthode similaire devraient être employés, au lieu de la guerre, pour régler les différends entre les nations civilisées.

La constitution du tribunal de la Haye fut un événement de bon augure, et il serait bien préférable, chaque fois qu'on le pourra, de recourir à ce tribunal permanent, plutôt que d'instituer des arbitres spéciaux dans un but donné.

Le Message déclare que des négociations sont pendantes entre la Colombie et les États-Unis en vue de s'assurer le consentement de la première à la construction, par les États-Unis, du canal interocéanique.

Il relate ensuite ce qu'a fait le gouvernement relativement au câble commercial du Pacifique et aux événements des Philippines.

Aucune politique suivie par les Américains, dit-il, ne s'est trouvée plus remarquablement justifiée que la politique de garder la possession des Philippines.

L'armée a été réduite au minimum permis par la loi et est bien peu nombreuse, eu égard à l'étendue de la nation. Il y a un besoin pressant de constituer un état-major général. Je demande instamment qu'on augmente les crédits en vue de l'amélioration du tir.

Le Président fait observer qu'une augmentation d'hommes et d'officiers dans la flotte s'impose.

La marine ne doit pas rester stationnaire, mais doit s'accroître tous les ans de nouveaux bâtiments de combat.

Nous avons absolument adopté certaines politiques étrangères qui réclament pour leur pays la possession d'une force navale de premier ordre.

Le canal isthmique augmentera considérablement l'efficacité de notre marine, si cette marine est d'une importance suffisante; mais si elle est insuffisante, la construction du canal ne pourra que donner un otage à toute puissance disposant d'une force navale supérieure.

La doctrine de Monroe doit être regardée comme un trait cardinal de la politique étrangère des États-Unis, mais il serait absolument oiseux d'affirmer cette doctrine si nous n'avions pas l'intention de la soutenir énergiquement. Or, elle ne peut être soutenue que par une force maritime tout à fait à la hauteur de sa tâche.

Aucune nation indépendante en Amérique n'a, d'ailleurs, besoin d'avoir la moindre crainte d'une agression de la part des États-Unis.

C'est le devoir de chacune de maintenir l'ordre à l'intérieur de ses propres frontières et de remplir ses obligations envers les étrangers.

Ceci fait, elles peuvent être sûres que, fortes ou faibles, elles n'ont rien à craindre d'une intervention extérieure. La dépendance réciproque et la complexité de plus en plus croissante des relations internationales politiques et économiques font un devoir aux puissances civilisées et pacifiques de veiller à ce que le bon ordre règne dans le monde.

Le Président termine ainsi :

Il n'y a actuellement aucun nuage à l'horizon et l'on ne voit pas poindre le moindre signe de troubles possibles avec une puissance étrangère. Nous espérons très fermement que cet état de choses continuera; le moyen de faire qu'il continue, c'est de constituer une marine complètement efficace. Si l'on se refusait à constituer une telle marine, des troubles pourraient aisément naître, et ces troubles amèneraient un désastre.

Venezuela. — *Le Venezuela et les puissances.* — La situation, si profondément troublée déjà au Venezuela par une interminable guerre civile, vient encore de s'aggraver de complications extérieures. Les gouvernements anglais et allemand, s'estimant lésés par l'attitude du gouvernement vénézuélien en ce qui touche la personne et les intérêts de leurs nationaux, ont fait remettre, le dimanche 7 décembre, par leurs ministres respectifs, un ultimatum de quarante-huit heures au président Castro. Les deux ministres se sont aussitôt embarqués avec le personnel de leurs légations sur les croiseurs anglais et allemands ancrés dans le port de La Guayra. Le mardi 9, les délais de l'ultimatum étant expirés sans qu'aucune satisfaction eût été donnée par le président Castro, une force d'infanterie de marine allemande a saisi la douane de La Guayra; puis les chaloupes de guerre allemandes et anglaises ont pris, sans combat, possession de la flotte vénézuélienne au nom de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Angleterre. Quatre navires vénézuéliens ont été coulés; un seul a été épargné sur la protestation du chargé d'affaires de France, comme étant la propriété d'un Français.

A la suite de ce coup de force, la population de Caracas, très excitée, a assailli les quartiers étrangers; le gouvernement s'est emparé du chemin de fer anglais à La Guayra et du chemin de fer central allemand; enfin les résidents anglais et allemands, au nombre de 250, ont été arrêtés et emprisonnés. Peu de temps après, d'ailleurs, sur l'intervention énergique du consul des Etats-Unis, M. Bowen, tous les prisonniers ont été relâchés.

Le président Castro, cependant, ne semble pas vouloir céder. Il a lancé une très énergique proclamation de résistance, a appelé sous les armes tous les hommes valides de dix-huit à cinquante ans et a fait appel au patriotisme des chefs révolutionnaires.

L'affaire en est là, pour le moment; il est assez difficile de prévoir comment tout se terminera. Le gouvernement des États-Unis est tout disposé, paraît-il, à jouer le rôle de médiateur et son intervention serait déjà acceptée par les trois partis en présence. Il serait très désirable que le conflit fût résolu à l'amiable. En tout cas, nous ne saurions oublier que nous avons nous-mêmes d'importants intérêts au Venezuela et nous avons le devoir de veiller à ce qu'ils ne puissent être, en aucune façon, compromis.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le commerce général des colonies françaises en* 1901. — D'après les renseignements que vient de publier l'Office Colonial, le mouvement du commerce général des colonies et pays de protectorat qui relèvent du ministère des Colonies s'est élevé, en 1901, (importations et exportations réunies des marchandises de toute sorte), à une somme totale de 839.129.459 francs. C'est une augmentation de 58.719.747 francs sur l'année précédente.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 474.610.977 francs: elles ont été ainsi supérieures de 38.586.637 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 364.548.482 francs, en augmentation de 20.132.910 francs sur l'année précédente.

Ces chiffres peuvent se décomposer de la manière suivante :

		1901	1900
Import.	de France	245.198.544	206.661.840
—	des colonies françaises	20.447.169	13.170.162
—	de l'étranger	208.975.264	216.192 137
	Totaux	474.610.977	436.024.139
Export.	pour la France	171.747.226	158.975.342
—	pour les colonies françaises	13.715.416	9.417.267
—	pour l'étranger	179.055.840	175.992.963
	Totaux	364.518.482	344.385.572

Le tableau qui précède fait ressortir un accroissement sensible (38.536.704 francs à l'importation, 12.771.884 francs à l'exportation, soit au total 51.308.588 francs des relations commerciales des colonies avec la métropole. Les chiffres du commerce avec l'étranger, qui présentent aux exportations une légère augmentation de 3.062.877 francs, sont en diminution à l'importation de 7.216.873 francs, soit en définitive une moins-value de 4.153.996 francs.

Si l'on faisait remonter la comparaison un peu plus haut, on constaterait que, durant ces cinq dernières années, le commerce des colonies avec la métropole a presque doublé :

Années	Importations de France.	Exportations pour la France.	Totaux généraux.
1897	109.762.403	105.950.757	215.713.160
1898	130.020.981	133 448.446	263.469.427
1899	178.163.562	135.829.538	313.993.100
1900	206.661.840	158.975.342	365.637.182
1901	245.198.544	171.747.226	416.945.770

Celles de nos colonies qui ont eu, en 1901, les importations les plus considérables, sont : l'Indo-Chine, avec 202.478.000 francs ;

le Sénégal, avec 64.074.000 francs; Madagascar, avec 46.033.000 francs; la Martinique, avec 27 millions de francs, etc. Le même classement ou à peu près se retrouve pour les exportations. L'Indo-Chine vient encore en tête avec 160.608.000 francs; le Sénégal suit avec 38.205.000 francs; puis la Martinique avec 26 millions, etc.

Russie. — *Les communications fluviales en Russie.* — La *Gazette de Saint-Pétersbourg* a consacré à cette question, si importante, notamment pour l'industrie russe de la houille, une longue étude dont nous allons reproduire les points principaux.

L'auteur de l'article constate d'abord que les allocations, faites au cours des cinquante dernières années pour le service des communications maritimes et fluviales, s'élèvent seulement à 37 millions de roubles. C'est à la parcimonie de ces allocations que l'auteur croit pouvoir attribuer la lenteur du développement du trafic dans les ports du Sud, et notamment dans ceux de la mer d'Azow.

On sait, ajoute-t-il, que les ports de la mer d'Azow ne sont pas accessibles aux navires de grand tonnage. Certains patriotes, loin de voir dans ce fait un inconvénient, s'en félicitent, car, disent-ils, si l'on ouvrait ces ports aux grands vapeurs étrangers, on porterait un coup fatal au cabotage national. A leur avis, les navires étrangers devraient jeter l'ancre à Kertch et attendre dans ce port que les chargements qu'ils ont à prendre leur fussent apportés par nos petits bateaux faisant le cabotage entre les divers ports de la mer d'Azow. C'est ainsi que l'on est graduellement arrivé à concevoir le projet d'approfondir le port de Kertch, pour qu'il devienne le principal centre de transbordement de nos exportations par la mer d'Azow. Or, la réalisation d'un pareil projet ne profiterait pas beaucoup au développement du trafic. Le fait d'augmenter le nombre des transbordements est assez éloquent par lui-même pour déconseiller la mise à exécution de ce plan. En outre, l'art technique ne saurait, paraît-il, lutter efficacement contre un phénomène naturel, constaté depuis longtemps : la profondeur de la mer d'Azow diminue d'année en année, tant par suite de la diminution du volume d'eau déversé dans cette mer par les fleuves qu en sont tributaires, que par les masses de sable qui descendent constamment dans la mer. D'ailleurs, la plupart des ports, excepté peut-être celui de Marioupol, sont très mal outillés. L'auteur cite à titre d'exemple le port de Yéisk par lequel transitent les produits du territoire du Kouban dont la richesse est notoire. Les céréales sont transportées en chariots jusqu'au port, où on les transborde d'abord sur des allèges d'une construction très primitive. Ces allèges sortent dans la rade, où les céréales sont transbordées sur des bateaux à vapeur d'un plus grand tonnage, et c'est seulement de ces vapeurs que les bateaux devant exporter les céréales à l'étranger reçoivent leur chargement. Ainsi, outre l'inconvénient de devoir transporter les céréales en véhicules jusqu'au port, les exportateurs doivent s'imposer les frais de trois transbordements.

Cependant, là où des moyens de transport par chemin de fer manquent ou sont relativement onéreux, le développement de la navigation fluviale

acquiert une importance particulière. On peut même affirmer qu'en général il est toujours plus avantageux d'utiliser des voies de communications naturelles comme les grands cours d'eau et les canaux que de hâter l'extension du réseau ferré, ne fût-ce que par le fait que les voies fluviales sont appropriées à un trafic presque illimité.

Il ne faut pas perdre de vue que le trafic des ports maritimes rentre dans le domaine de la concurrence internationale et que des mesures artificielles de quelque nature que ce soit ne sauraient le protéger contre cette concurrence. Le seul moyen efficace pour développer cette branche du trafic consiste dans l'élimination des agents intermédiaires autrement dit des frais auxiliaires : les produits destinés à l'exportation devraient pouvoir être transportés autant que possible sans transbordements jusqu'aux ports maritimes et chargés directement sur les vapeurs de long cours. Et comme ces derniers ne peuvent naviguer dans la mer d'Azow, c'est dans un des ports de la mer Noire qu'il faudrait chercher un débouché à nos produits agricoles et miniers du Midi.

Le choix devrait tomber sur le port de Rostow, situé à l'embouchure d'un grand fleuve, le Don. Ce port offrirait un débouché avantageux, non seulement pour les produits du territoire du Don, de la province de Voronège et d'une partie du bassin du Volga, mais aussi aux exportations sibériennes. Effectivement, Rostow-sur-Don n'est éloigné de Tchéliabinsk que de 1.872 verstes, tandis que la distance entre Tchéliabinsk et Marioupol est de 2.063 verstes. Les distances pour les autres ports se présentent comme suit : Novorosisk 2.153 verstes, Berdiansk 2.260, Ghénitchesk 2.410, Nicolaïew 2.558, Théodosie 2.566, Sévastopol 2.613, Odessa 2.980 verstes.

Comme centre de transit de nos exportations de céréales, Rostow-sur-Don occupe la troisième place (51,8 millions de pouds de céréales contre 75,5 millions de pouds exportés par Odessa et 91,9 millions par Riga).

L'auteur néglige seulement d'envisager la question au point de vue des intérêts de l'industrie houillère du Donetz, dont le développement futur vient d'être récemment remis à l'ordre du jour. En effet, on nous signale qu'un des représentants les plus marquants de l'industrie houillère de ce bassin a soumis au Congrès de Kharkow un vaste projet d'exportation de la houille russe pour divers ports de la Méditerranée. Dans sa prochaine session, le Congrès de Kharkow aura à statuer définitivement sur ce projet dont l'importance ne saurait être méconnue : il paraît en effet que la houille du Donetz trouverait facilement un large placement dans certains ports de la Méditerranée, pourvu que l'on réussît à en diminuer les frais de transport jusqu'aux navires de grand tonnage qui viendraient charger cette houille dans les ports russes d'exportation, notamment à Marioupol.

II. — ASIE.

Turquie d'Asie. — *Le commerce allemand à Bagdad.* — Le dernier rapport du consul d'Allemagne à Bagdad renferme sur le commerce

de l'empire avec la Mésopotamie des renseignements auxquels le projet du chemin de fer actuellement à l'étude donne un intérêt particulier.

D'après ce document, analysé par M. Prinet, chargé d'affaires de France, le commerce d'importation par Bagdad appartient pour la plus grande part à quatre puissances européennes : en première ligne, avec une avance considérable sur les trois autres, la Grande-Bretagne avec les Indes : en second lieu, vient l'Allemagne, dont les importations vers la Mésopotamie croissent chaque année lentement, mais constamment. La France viendrait ensuite avec son important commerce de sucre ; en dernier lieu, enfin, l'Autriche-Hongrie. Les autres pays européens, comme d'autre part les États-Unis, n'ont dans ces régions qu'un commerce insignifiant.

La valeur totale des importations qui se font par Bassorah vers la Mésopotamie (y compris le commerce de transit des marchandises qui sont dirigées par cette voie vers la Perse) peut être évaluée, autant que le permet l'absence de toute statistique régulièrement établie, à environ 23.900.000 marks. Il est impossible de déterminer avec quelque précision la part de l'Allemagne dans ce commerce, aucune ligne de navigation directe n'existant entre l'Allemagne et la Mésopotamie. L'importation allemande en marchandises de verre (perles, lampes, etc.) s'est sensiblement accrue pendant l'année 1901.

De même, la part de l'Allemagne est considérable dans l'importation des tissus dits « genre lyonnais » ; Nuremberg et Fürth en livrent les meilleures qualités ; Lyon en expédie également de petites quantités. Le commerce des couleurs d'aniline a fort peu augmenté ; la plus grande partie de ces produits provient d'Allemagne ; la Suisse seule, pour les couleurs à très bon marché, entre en concurrence avec elle. La bière d'Allemagne (de Munich), que les populations indigènes mêmes commencent à consommer, fait l'objet d'un commerce assez important ; cette bière est embarquée pour la Mésopotamie, soit à Trieste, soit à Marseille.

Bagdad n'est pas seulement, d'ailleurs, la métropole commerciale de la Mésopotamie, mais aussi un lieu de transit pour les marchandises dirigées vers la Perse ; ce commerce de transit a été, pendant l'année 1901, particulièrement animé et l'eût été bien davantage encore si, faute d'un service de navigation régulier, une grande partie des marchandises expédiées d'Europe en Perse par cette voie n'avait dû rester en souffrance, parfois pendant des mois, dans les magasins de la douane à Bassorah.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur est accordé à MM. :

Juan-Manuel Bel y Serrano, *consul* d'Espagne à Saint-Nazaire;

Octave Dupuy, *consul* de Perse à Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Clément et le *lieut.* Jesse sont désig. pour servir au Dahomey.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Indo-Chine. — M. le *vétérin. en* 1er Legendre est placé à l'artillerie coloniale et désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

Troupes coloniales.

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *gén. de brig.* de Beylié est nommé au command. de la brigade de Cochinchine;

M. le *gén. de brig.* Clamorgan est nommé au command. de la 2e brigade au Tonkin.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir :

MM. les *capit.* Pérignon au 2e sénégalais et Tyl au 14e rég. ;

MM. les *lieut.* Lebègue et Bouet sont désig. pour servir au bataill. sénégalais de la Côte d'Ivoire;

MM. le *lieut.-col.* Dagneaud, le *chef de bataill.* Siere et le *capit.* Sourisseau sont placés à l'état-maj. partic. des tr. de l'Afrique Occidentale;

MM. les *lieut.* Plomion et Ramona sont placés au bataillon sénégalais de Zinder;

M. le *lieut.* Guyon-Vernier est affecté au bat. de tiraill. sénég. de Zinder.

Congo. — MM. le *lieut.* Désery et le *sous-lieut.* Braun sont désig. pour servir au rég. indigène du Congo.

Chine. — M. le *lieut.* Ferrand est désig. pour servir au bat. de Changhai.

Guyane. — Sont désig. pour servir au bataill. de la Guyane :

MM. le *capit.* Bertrandon et les *lieut.* Guary, Boissy, Cassarini et Morel.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Sautel est désig. pour servir à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine;

MM. le *capit.* Brugirard et les *lieut.* Simonet et Albrecht sont désig. pour servir à la compag. de tiraill. cambodgiens.

Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. les *capit.* Jacobi, Lemoine et Le Tendre; les *lieut.* Caveng, Rivière et Guillermeau; les *sous-lieut.* Leroy, Hayez, Detanger, de Choiseul-Praslin, Lhuinte, Delafond, Guilleminet et Ducrocq;

M. le *lieut.* Robert est nommé offic. d'habill. et d'armem. du 11e rég. ;

M. le *lieut.* Bernard est nommé offic. d'habill. et d'armem. du rég. de tiraill. annamites.

M. le *lieut.* Griveau est placé à la 3e compag. du rég. de tiraill. annamites et M. le *sous-lieut.* Vaussion, à la 6e compag. du 11e rég.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

M. le colonel Septans, au 1er tonkinois; M. le lieut.-col. Jeannin, au 2e tonkinois; M. le lieut.-col. Guyonnet, au 1er tonkinois; M. le lieut.-col. Pourrat, au 18e rég.; M. le lieut.-col. Weber, au 17e rég.; M. le lieut.-col. Baisse, au 4e tonkinois ; M. le chef de bat. Porion, au 1er bat. du 3e tonk. ; M. le chef de bat. Cristo-

fari. au 2e tonk., 2e bat. ; M. le chef de bat. Chanzy, au 10e rég., 2e bat. : M. le capit. Kœchly, au 17e rég., 2e comp. ; M. le capit. Heurtebize, au 9e rég., 12e comp. ; M. le capit. Gagnepain, au 10e rég., comme adj.-major au 1er bat. ; M. le capit. Chapelle, au 17e rég. comme adj.-major au 1er bat. ; M. le capit. Vinot, à la 7e comp. du 17e rég. ; M. le capit. Cibaud est nommé à l'emploi de major du 17e rég. ; M. le capit. Gérente est placé à la suite du 4e tonk. ; M. le capit Rivier, à la 4e comp. du 9e rég. ; M. le capit. Marty, à la suite du 9e rég. ; M. le capit. Salmon, comme adj.-maj. au 3e bat. du 10e rég. ; M. le capit. Mativat, à la suite du 1er tonk. ; M. le lieut. Covillé, à la 9e comp. du 3e tonk. ; M. le lieut. Dubufe, à la 5e comp. du 9e rég. ; M. le lieut. Baulmont, à la 5e comp. du 4e tonk. ; M. le lieut. Vallade, à la 4e comp. du 4e tonk. ; M. le lieut. Velle, comme adjoint au trésorier du 18e rég. ; M. le lieut. Pommier, à la comp. de discipline coloniale ; M. le lieut. Serres, au 9e rég., 2e comp. ; M. le lieut. Laignoux, au 3e tonk., 8e comp. ; M. le lieut. Goumain est nommé officier d'habill. et d'armem. du 10e rég. ; M. le lieut. Level est nommé comm. du dépôt des isolés de Haïphong ; M. le lieut. Raymond, au 10e rég. ; 4e comp. ; M. le lieut. Billotte, au 9e rég. ; M. le sous-lieut. Tartanac, au 17e rég., 6e comp. ; M. le sous-lieut. Gadin, au 18e rég., 3e comp.

Sont également désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Paponnet et Delahaye ;

MM. les *lieut.* Laguerre, Triol et les *sous-lieut.* Pellé de Quéral, Bouëdron, Amalric, Lasseron, Guillon, Petitjean, Charleuf, Prévost, Pravaz et des Garets.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

M. le *colonel* Vimard, au 3e sénégalais ; M. le *chef de bataill.* Lecomte, au 13e rég. ; M. le *lieut.* Cérisola, à la 1re comp. du 13e rég. ; M. le *lieut.* Mautrant, à la 14e comp. du 3e sénégalais ; M. le *capit.* Ducarre, à l'état-major partic.

Sont affectés au 3e sénégalais :

MM. les *capit.* Marchaisse, Magnien et Bourgeron, et le *lieut.* Amiel ;

MM. les *capit.* Vacher et Gignoux sont affectés au 2e malgaches ;

M. le *lieut.* Leca est désig. pour la 10e compag. du 1er malgaches.

Sont affectés au 15e rég. :

MM. les *chefs de bataill.* Morel et Pichon et le *capit.* Redon ;

M. le *capit.* Garnier est nommé adj.-major du bataill. de Diégo-Suarez.

Sont également désig. pour servir à Madagascar :

MM. les *capit.* Saphor, de Gœsbriand, Duchemin, Royer, Sarran et Jagniatkowski ; les *lieut.* Burgeat, Chevet, Laurent, Cros, Gressard et Rayet ; les *sous-lieut.* Bruand, Bournique, Buhrer, La Courrière, Marcaire, Foransan, Lemoine et Gilette.

Martinique. — M. le *lieut.* Baudet est désig. pour servir au bataillon de la Martinique.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — MM. les *sous-lieut.* Villiers-Moriamé et Lallemant sont désig. pour servir au Sénégal.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

M. le *lieut.-col.* Mallié, comme command. du rég. de Cochinchine ; M. le *lieut.* Schubenel ; MM. les *sous-lieut.* Rossignol et Lanney.

Sont affectés :

A la 12e batt. au cap Saint-Jacques, M. le *capit.* Vallerey ; à la 6e batt. à Saïgon, M. le *capit.* Joalland ; à la direct. d'artill. de Cochinchine, M. le *capit.* Couraudon ; à la 12e batt. *bis* à Saïgon, M. le *capit.* Pol ; à la 9e batt., au cap Saint-Jacques, M. le *capit.* Guerrini ; à la 12e batt. à Chantaboum, M. le *lieut.* Paquelier ; à la 2e batt. à Saïgon, M. le *lieut.* Guillaume ; à la 2e batt. *bis* à Saïgon, M. le *lieut.* Courtois ; à la 6e batt. à Saïgon, M. le *lieut.* Garchey.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

M. le *capit.* Rumilly, à l'état-major ; MM. les *sous-lieut.* Lepoix, Chabart, Pouvreau et Brodin ; M. le *capit.* Felix, à la direction du Tonkin ; M. le *lieut.* Poinat, à la 16e batt. à Hanoï.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir en Afrique Occidentale :

MM. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Simon ; les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Brossier, Layet, Leclerc ; les *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Marmey, Heckenroth, Bouilliez, Ouzilleau, Le Goanon, Pénaud, Pistre et le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Bouyer.

Sont affectés au Dahomey :

MM. Camus, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Pic, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.;*

M. Vallet, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour le Soudan ;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Damiens est désig. pour le 3e territ. milit.

Guadeloupe. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Butin est désig. pour servir hors cadres à la Guadeloupe.

Inde. — M. le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Serph est désig. pour servir hors cadres aux Etablissements français de l'Inde.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Arami, Ilbert et Fortoul ; les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Lecompte, Depied et Brau ;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Mas est désig. pour le consulat de Canton ;

Les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* dont les noms suivent sont affectés :

M. Imbert, au 18e rég., à Thaï-Nguyen ; M. Le Groignec au service général, à Khong ; M. Imbert (A.-J.-X.), aux batt. d'artill. à Saïgon ; M. Moursou, au 18e rég., à Sontay ; M. Mathis, à l'hôpit. d'Hanoï ; M. Kernéis, au 2e tonkin., à Tien-Yen.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Lairac, Gautier et Binard, et le *méd. aide-maj.* Valentino.

Martinique. — M. le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Etchegaray est désig. pour la Martinique.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Mange est affecté au service des revues à Saint-Louis (Sénégal) ;

MM. le *commiss. de* 1re *cl.* Brochard et le *commiss. de* 2e *cl.* Coanet sont affectés au service administ. du 3e territ. milit. à Sorbo-Haoussa ;

M. le *commiss. de* 1re *cl.* Croll est nommé sous-ordonnateur à Kati ;

M. le *commiss. de* 1re *cl.* Laffranque est attaché au service des approvisionnements à Dakar (Sénégal) ;

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Lefebvre est désig. pour les services administratifs de la Côte d'Ivoire.

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Lasne-Desvareilles est désig. pour servir en Afrique Occidentale.

M. Juliard, *agent de* 2e *cl.*, est désig. pour servir en Afrique Occidentale.

Indo-Chine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Ride est nommé commiss. de l'inscript. maritime à Saïgon.

Martinique. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Fraisse est désig. pour remplir les fonctions de l'inscript. marit. à Fort-de-France.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *capit. de frégate* Aubry est nommé au command. du *Troude* à Fort-de-France.

Mers d'Orient. — M. l'*enseigne de vaiss.* Thouroude et MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Vincent, Sablé, Le Porhic, Sabatier, Vivien et Petit sont désig. pour embarquer sur le *Protet.*

Section des comptables

Cochinchine. — M. Cahérec, *commis ppal de* 3e *cl.*, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Crayssac, *inspecteur de* 1re *classe* des colonies, est placé hors cadres et nommé directeur des douanes et régies en Indo-Chine.

M. Liégeot (Henry), *commissaire de* 1re *classe* de la marine, est nommé administrateur de 4e classe des services civils de l'Indo-Chine.

Sont nommés :

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Soctrang (Indo-Chine), M. Nizet.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Haïphong (Tonkin), M. Peux (Gustave).

M. Dusson, avocat, est nommé attaché au parquet du procureur général de l'Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Sur les chemins d'Irlande, par F. J. Lardeur. Préface de Miss Maud Gonne. — Paris, Boyveau et Chevillet, 22, rue de la Banque. 1902.

« On plaint l'Irlande... mais on ne va pas la voir. » M. F.-J. Lardeur a voulu voir ce pays trop dédaigné du commun des touristes. Il l'a parcouru en tous sens, évitant les sites prônés par les agences et les hôtels à clientèle cosmopolite ; il a reçu la modeste hospitalité du « paysan irlandais ». Sa qualité de Français l'a fait partout accueillir en ami et lui a permis d'étudier de près le caractère si méconnu du « pauvre Paddy ». Il a pensé que le plus sûr moyen de faire partager à ses compatriotes son ardente sympathie pour l'Irlande et le peuple irlandais était de leur communiquer les observations notées au cours de son voyage. Telle est la genèse de *Sur les chemins d'Irlande*. Le lecteur n'y trouvera ni statistiques ni dissertations historiques ou philosophiques comme dans maint ouvrage de ce genre, mais des impressions d'une notation très juste et très personnelle, encadrées dans un récit plein de verve et d'esprit. E. P.

Histoire politique de la septième législature (1898-1902), par Léon Muel. Paris, Pedone, 1903, in-8° de 350 pages.

M. Léon Muel, déjà connu par des travaux analogues sur notre histoire politique pendant le siècle dernier, a voulu mettre à la portée de tous un résumé précis des événements les plus récents. Il y a fort bien réussi, ajoutant à la partie narrative une importante documentation, sur les hautes cours de justice, sur la loi des associations, et complétant le tout par une table alphabétique très clairement établie.

Politique et syndicats, par Karl Kautsky (traduction Camille Polack). Paris, Giard et Brière, 1903, petit in-8°, 65 pages.

Très célèbre dans les milieux socialistes par ses polémiques retentissantes avec Bernstein, M. Karl Kautsky tient à démontrer que — sinon en France, du moins en Allemagne — les syndicats doivent être neutres politiquement, tout en ayant une étroite entente avec le parti socialiste. On va même plus loin dans beaucoup de syndicats : les membres eux-mêmes sont priés de s'abstenir de toute propagande socialiste pour ne pas éloigner les non-socialistes. L'auteur se prononce contre cette tactique et affirme qu'elle tend à disparaître. Au cours de l'ouvrage, quelques déclarations intéressantes : « le mouvement syndical ne s'étendra probablement jamais au delà de ce qu'on a pu appeler l'aristocratie de la classe ouvrière » (Cf. Bernstein); « les ouvriers catholiques constituent en Allemagne une grande masse prolétarienne qui, si elle n'est pas tout à fait réfractaire au mouvement ouvrier moderne, lui est beaucoup moins sympathique que les classes correspondantes des contrées protestantes » ; le travailleur catholique est plus nombreux dans les pays agricoles que dans

les régions industrielles; sur 13 millions de travailleurs allemands, il y en a 8 millions qui sont catholiques ou agriculteurs, donc réfractaires au socialisme.

Une pénétrante analyse du pourquoi de la neutralité des syndicats anglais remplit presque toute la seconde moitié de ce travail. Et l'auteur conclut en opposant au « type de l'ouvrier aristocrate neutre en Angleterre » celui du syndiqué allemand qui, même socialiste, soutient tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions politiques et religieuses.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 79e et 80e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Au Pays de Ménélik. — Les Galla, par le P. Martial de Salviac. Un fort vol. grand in-8°, avec nombreuses illustrations. H. Oudin, éditeur. Paris, 1902.

Les Grands Philosophes : Gazali, par le baron Carra de Vaux. Un vol. in-8° de 322 p. Félix Alcan, éditeur. Paris, 1902.

La France et les autres nations latines en Afrique, par E. Rouard de Card. Un vol. in-8° de 180 pages. A. Pedone, éditeur. Paris, 1902.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (30 *nov.*). Le chemin de fer de Madagascar : Inauguration du premier tronçon. — (7 *déc.*). C. : Obusiers et mitrailleuses de l'armée allemande. — Anglais contre Somalis. — Verseau : Adieux des Etats-Unis à M. J. Cambon, ambassadeur de France. — P. de M. : La contrebande de guerre à Lourenço-Marquès.

Annales des Sciences politiques (15 *nov.*). Gabriel Louis-Jaray : La question du rachat et la gestion financière des chemins de fer de l'Etat français. — G. Lecarpentier : Le nouveau gouvernement local de l'Irlande. — Joseph Wilhelm : Les industries minérales et métallurgiques en Russie.

Annales coloniales (1er *déc.*). Ch. Rivière : Les monocultures coloniales et la viticulture algérienne. — Paul Bourdarie : Le crédit, l'assurance et la mutualité en matière de colonisation.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris. — De Lapeyrière : La Corée. — Gaston Bordat : Le golfe Persique et la Perse. — H. Audoüin : Quelques notes sur la province de Tran-Ninh.

La Quinzaine (1er *déc.*). Charles de Vitis : France et Siam.

La Quinzaine coloniale (10 *déc.*). J. Chailley-Bert : La psychologie des peuples européens. — Le rôle des gouverneurs vis-à-vis de l'administration centrale. — Modifications au régime des denrées coloniales.

Revue coloniale (*juillet-août*). Rapport sur le percement des passes de Ruruth et de Rimarata. — Commandant Guyon : Chemin de fer du Dahomey. — *** : Mission géographique en Nouvelle-Calédonie.

Revue Française (*déc.*). G. Vasco : Affaires du Siam : le *Livre jaune*. — C. R. : Traité franco-siamois de 1867. — Convention anglo-siamoise de 1899.

Revue générale des Sciences (30 *nov.*). L. de Launay : La répartition et les caractères de la richesse minérale en Afrique.

Revue politique et parlementaire (10 *déc.*). René Millet : L'affaire du Siam. — A. Gervais : La question des effectifs. — De Monzie : Les pétroles et le budget. — G. Johnston : L'Etat et la marine marchande en Allemagne. — Louis Salaün : L'esprit démocratique et la politique coloniale.

Revue des Troupes coloniales (*nov.*). Colonel Riou : Rapport sur les opérations militaires au Tonkin en 1901. — Capitaine Aubé : Excursion dans le Sud de la Mandchourie.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUATORZIÈME

1er JUILLET — 15 DÉCEMBRE 1902

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1902

Les trusts américains : le trust de l'Océan, par J. Franconie 1
Le protectorat des missions catholiques du Levant, par René Moreux 26
Au Dahomey : A propos d'une conférence, par Aspe-Fleurimont 36
Renseignements politiques 39
Renseignements économiques 54
Nominations officielles 61
Bibliographie. — Livres et Revues 62
Cartes et gravures : *Les lignes de navigation du nord de l'Atlantique* 8

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1902

La réorganisation du Chari, par Robert de Caix 65
Les nationalités en Autriche-Hongrie : Italiens et Slovènes, par Gabriel Louis-Jaray. 69
La santé des troupes alliées en Chine, par Maurice Buret 90
Le raid du lieutenant Cottenest, par R. C. 102
Les intérêts français au Brésil : l'agrandissement du port de Pernambouc, par Pierre Dassier 108
Renseignements politiques 114
Renseignements économiques 121
Nominations officielles 125
Bibliographie. — Livres et Revues 126
Cartes et gravures : *I. Carte des nationalités en Autriche-Hongrie* 73
II. Itinéraire du raid Cottenest 105

LIVRAISON DU 1er AOUT 1902

Malte et Bizerte : L'Angleterre dans la Méditerranée, par E. Fallot 129
Les progrès de la colonisation en Sibérie, par Paul Labbé 142
La politique intérieure du Japon, par Rising-Sun 157
Le Congrès international de navigation de Dusseldorf, par J. Franconie 168
Renseignements politiques 174
Renseignements économiques 183
Nominations officielles 186
Bibliographie. — Livres et Revues 190
Cartes et gravures : *I. La Méditerranée (Malte et Bizerte)* 131
II. L'île de Malte 133
III. Le port de la Valette 135
IV. Le port de Bizerte 140

LIVRAISON DU 15 AOUT 1902

Les colonies à l'Exposition d'Anvers, par Henri Froidevaux 193
Les trusts américains : Le trust de l'acier, par J. Franconie 201
La défense maritime des colonies, par Xieng-La 213
Les nationalités en Autriche-Hongrie : Pangermanisme, irrédentisme italien et fédéralisme slovène, par Gabriel Louis-Jaray 222
Renseignements politiques 242
Renseignements économiques 249
Nominations officielles 252
Bibliographie. — Livres et Revues 254
Cartes et gravures : *I. Carte d'ensemble des colonies françaises et anglaises* 215
II. Carte des Antilles 219

LIVRAISON DU 1er SEPTEMBRE 1902

La peste, par Maurice Buret 257
La Transbaïkalie et la colonisation russe, par Paul Labbé 276
La défense maritime des colonies (*suite*), par Xieng-La 288
Renseignements politiques 305
Renseignements économiques 315
Nominations officielles 318
Bibliographie. — Livres et Revues 319
Cartes et gravures : *I. Les foyers actuels de la peste* 261
II. Itinéraires maritimes et terrestres de la peste 269
III. Les ports sanitaires de la mer Rouge 271
IV. Les colonies d'Océanie 289
V. L'Indo-Chine 295

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1902

L'œuvre française en Afrique occidentale, par *** 321
Le percement du Simplon, par E. Peyralbe 330
La défense maritime des colonies (*suite et fin*), par Xieng-La 345
Bizerte. — D'après une étude de M. René Pinon, par J.-H. F. 358
Renseignements politiques 363
Renseignements économiques 374
Nominations officielles 380
Bibliographie. — Livres et Revues 382
Cartes et gravures : *I. Carte des voies de communication entre l'Angleterre, la France, l'Italie et le Levant* 332
II. Madagascar, Maurice et la Réunion 347
III. Méditerranée occidentale 349
IV. Afrique occidentale 355

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1902

Affaires de Siam, par Robert de Caix 385
Fédéralisme et socialisme en Australasie, par J. Denais-Darnays 392
Impressions sur l'Espagne d'aujourd'hui, par Henri Lorin 416
Renseignements politiques 431
Renseignements économiques 440
Nominations officielles 444
Bibliographie. — Livres et Revues 447
Cartes et gravures : *I. La presqu'île de Malacca* 387
II. Carte de l'Australasie 395

LIVRAISON DU 15 OCTOBRE 1902

Le traité franco-siamois, par *** 449
Le rapprochement franco-italien, par René Henry 457
La délimitation de Zinder, par Auguste Terrier 481
Renseignements politiques 492
Renseignements économiques 503
Nominations officielles 508
Bibliographie. — Livres et Revues 510
Cartes et gravures : *I. Carte du Siam* 451
II. La nouvelle frontière franco-siamoise 453
III. Afrique occidentale française, 3e territoire militaire. 485

LIVRAISON DU 1er NOVEMBRE 1902

L'avenir de la Tunisie. — L'industrie européenne et l'industrie indigène, par Henri Pensa 513
L'œuvre française en Afrique occidentale, par *** 525
Les coulisses du pangermanisme autrichien, par Henri Böhler 540
Le premier Congrès colonial allemand, par René Moreux 557
Renseignements politiques 561
Renseignements économiques 569
Nominations officielles 572
Bibliographie. — Livres et Revues 575
Cartes et gravures : *Carte de l'Afrique occidentale* 531

LIVRAISON DU 15 NOVEMBRE 1902

Le *Livre jaune* et les affaires de Siam, par *** 577
France et Simplon, par E. Peyralbe 587
La région du fleuve Amour, par Paul Labbé 610
Renseignements politiques 626
Renseignements économiques 634
Nominations officielles 637
Bibliographie. — Livres et Revues 638
Cartes et gravures : *I. Graphique comparatif des projets Frasnes-Vallorbe et de la Faucille* 588
II. Carte des voies d'accès au Simplon 596

LIVRAISON DU 1er DÉCEMBRE 1902

Notre enquête sur les affaires de Siam : Opinions de MM. Godin, le comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart, et du journal *Le Temps* 641
Les villes de santé dans nos colonies, par Maurice Buret 665
La lutte tchèque-allemande, par Georges Böhler 682
Renseignements politiques 705
Renseignements économiques 714
Nominations officielles 717
Bibliographie. — Livres et Revues 719
Cartes et gravures : *Répartition des nationalités en Autriche-Hongrie* 687

LIVRAISON DU 15 DÉCEMBRE 1902

Notre enquête sur les affaires de Siam : Opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire 721
L'œuvre française en Afrique Occidentale, par *** 734
La région du fleuve Amour : la province Maritime, par Paul Labbé 746
Renseignements politiques 761
Renseignements économiques 773
Nominations officielles 777
Bibliographie. — Livres et Revues 780
Table des matières du tome XIV (2e semestre 1902) 782
Cartes et gravures : *I. Les nouvelles délimitations des colonies de l'Afrique Occidentale* ..... 740 et 741
II. La région du fleuve Amour 749

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XIII ET XIV, PAR NOMS D'AUTEURS

A

ASPE-FLEURIMONT. — L'Angleterre et le Congo. — Concessionnaires français, négociants britanniques (avec carte), t. XIII, pp. 193-219.
— Les idées de M. Doumer en matière coloniale, t. XIII, pp. 553-556.
— Au Dahomey. — A propos d'une conférence, t. XIV, pp. 36-38.
ANONYMES :
X. — France et Siam (avec carte), t. XIII, pp. 72-92.
R. DE LA V. — Cheick-Saïd (avec carte), t. XIII, pp. 145-155.
***. — La mort de Li-Hong-Tchang. — Récit d'un témoin, t. XIII, pp. 223-237.
***. — Le traité anglo-japonais, t. XIII, pp. 257-265.
X. — Une conséquence éventuelle du traité anglo-japonais, t. XIII, pp. 321-329.
— La réorganisation du ministère de la Marine, t. XIII, pp. 342-348.
***. — L'alliance franco-russe en Extrême-Orient, t. XIII, pp. 465-479.
X***. — Choses de Siam (avec carte), t. XIII, pp. 577-589.
***. — La situation en Extrême-Orient (correspondance du Japon), t. XIII, pp. 739-742.
R. C. — Le raid du lieutenant Cottenest (avec carte), t. XIV, pp. 102-107.
***. — L'œuvre française en Afrique occidentale (avec cartes), t. XIV, pp. 321-329; 525-539; 734-745.
J.-H. F. — Bizerte. — D'après une étude de M. René Pinon, t. XIV, pp. 358-362.
***. — Le traité franco-siamois (avec cartes), t. XIV, pp. 449-456.
***. — Le *Livre jaune* et les affaires de Siam, t. XIV, pp. 577-586.
— Notre enquête sur les affaires de Siam. — Opinions de MM. Godin, le comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart, et du journal *Le Temps*, t. XIV, pp. 641-664.
— Opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire, t. XIV, pp. 721-733.

B

BELLET (Daniel). — L'expansion maritime de la Russie, t. XIII, pp. 413-424.
BIDOU (Henry). — Le règlement des affaires mandchouriennes (avec carte), t. XIII, pp. 548-552.
BÖHLER (Georges). — La politique de l'Allemagne en Extrême-Orient, t. XIII, pp. 590-604.
BÖHLER (Georges). — Les coulisses du pangermanisme autrichien, t. XIV, pp. 540-556.
— La lutte tchèque-allemande (avec carte), t. XIV, pp. 682-704.
BURET (Maurice). Organisation sanitaire d'une expédition coloniale, t. XIII, pp. 654-668.
— La santé des troupes alliées en Chine, t. XIV, pp. 90-101.
— La peste (avec cartes), t. XIV, pp. 257-275.
— Les villes de santé dans nos colonies, t. XIV, pp. 665-681.

C

CAIX (Robert de). — Notre organisation saharienne, t. XIII, pp. 1-14.
— L'Italie, la France et la Méditerranée, t. XIII, pp. 129-134
— Les délégations financières algériennes et la question du Sud (avec carte), t. XIII, pp. 705-716.
— La réorganisation du Chari, t. XIV, pp. 65-68.
— Affaires de Siam (avec carte), t. XIV, pp. 385-391.

D

DANTEC (Dr LE). — La médecine coloniale (avec graphiques), t. XIII, pp 95-109.
DASSIER (Pierre). — Les difficultés anglo-siamoises au Malacca (avec carte), t. XIII, pp. 669-675.
— Les intérêts français au Brésil, t. XIV, pp. 108-113.
DENAIS-DARNAYS (J.). — Fédéralisme et socialisme en Australasie (avec carte), t. XIV, pp. 392-415.

E

ETIENNE (Eugène). — L'accord franco-italien et le Maroc, t. XIII, pp. 65-71.

F

FALLOT (E.). — Malte et Bizerte. — L'Angleterre dans la Méditerranée (avec cartes), t. XIV, pp. 129-141.
FAR-EAST. — La presse japonaise, t. XIII, pp. 37-45.
FRANCONIE (J.). — Transformation des banques coloniales, t. XIII, pp. 278-290; pp. 393-404.
— Les trusts américains : le trust de l'Océan (avec carte), t. XIV, pp. 1-25;

le trust de l'acier, t. XIV, pp. 201-212.
Franconie (J.). — Le Congrès international de navigation de Dusseldorf, t. XIV, pp. 168-173.
Franklin (J.-H.). — La paix dans l'Afrique du Sud, t. XIII, pp. 733-738.
Froidevaux (Henri). — D'Alger au Congo par le Tchad, t. XIII, pp. 493-497.
— Les colonies à l'Exposition d'Anvers, t. XIV, pp. 193-200.

G

Gervais-Courtellemont. — Les intérêts français dans le golfe Persique, t. XIII, pp. 156-160.
Guasco (Alexandre). — Les doléances de la Corse (avec carte), t. XIII, pp. 15-36.
— Les écoles italiennes à l'étranger, t. XIII, pp. 513-523.

H

Hanotaux (G.). — L'avenir de l'Afrique, t. XIII, pp. 480-492.

J

Jadot (Louis). — La politique extérieure de l'Italie en 1901 (avec carte), t. XIII, pp. 330-341.

L

Labbé (Paul). — Les progrès de la colonisation en Sibérie, t. XIV, pp. 142-156.
— La Transbaïkalie et la colonisation russe, t. XIV, pp. 276-287.
— La région du fleuve Amour, t. XIV, pp. 610-625.
— La région du fleuve Amour (avec carte), t. XIV, pp. 746-760.
Lemire (Charles). — Francis Garnier et les espérances françaises en Extrême-Orient, t. XIII, pp. 291-297.
— La Corée et les intérêts français (avec carte), t. XIII, pp. 385-392.
Lemoyne (Félix). — Le congrès des Sociétés de géographie et le millénaire d'Oran, t. XIII, pp. 524-547.
Le Myre de Vilers. — La question du Siam (correspondance), t. XIII, pp. 141-144.
Lorin (Henri). — La question de Terre-Neuve (avec carte), t. XIII, pp. 641-653.
— Impressions sur l'Espagne d'aujourd'hui, t. XIV, pp. 416-430.
Louis-Jaray (Gabriel). — Les nationalités en Autriche-Hongrie : I. Italiens et Slovènes (avec carte), t. XIV, pp. 69-89 ; II. Pangermanisme, irrédentisme italien et fédéralisme slovène, t. XIV, pp. 222-241.

M

Madrolle (Cl.). — La navigation à vapeur dans le Se-tch'ouen (avec carte), t. XIII, pp. 272-277.
Moreux (René). — La crise financière et industrielle en Allemagne, t. XIII, pp. 405-412.
— La crise industrielle allemande : Syndicats de coalition ou cartels, t. XIII, pp. 717-732.
— Le protectorat des missions catholiques du Levant, t. XIV, pp. 26-35.
— Le premier Congrès colonial allemand, t. XIV, pp. 557-561.

N

Ned Noll. — Une révolution au Ouadaï, t. XIII, pp. 93-94.

P

Peyralbe (E.). — Le percement du Simplon (avec carte), t. XIV, pp. 330-344.
— France et Simplon (avec graphique et carte), t. XIV, pp. 587-699.
Peyre (Jean de la). — Le cataclysme de la Martinique, t. XIII, pp. 614-619.
— La catastrophe de la Martinique (avec cartes), t. XIII, pp. 676-685.
Pensa (Henri). — L'avenir de la Tunisie.
— L'industrie européenne et l'industrie indigène, t. XIV, pp. 513-524.

R

Raynaud (Dr L.). — L'assistance publique au Maroc, t. XIII, pp. 605-613.
René Henry. — Le rapprochement franco-italien, t. XIV, pp. 457-480.
Revoil (Paul). — Programme algérien. — Discours prononcé le 19 février, t. XIII, pp. 266-271.
Ribera (Julian). — L'Espagne et la question du Maroc, t. XIII, pp. 46-51.
Rising-Sun. — La politique intérieure du Japon, t. XIV, pp. 157-167.

T

Terrier (Auguste). — Le gouverneur général Ballay, t. XIII, pp. 135-140.
— Les Anglais dans la Nigéria (avec carte), t. XIII, pp. 449-464.
— La délimitation de Zinder (avec carte), t. XIV, pp. 481-491.

X

Xieng-La. — La défense maritime des colonies (avec cartes), t. XIV, pp. 213-221 ; 288-304 ; 345-357.
Xior (J.). — De l'enseignement à Madagascar, t. XIII, pp. 349-366.

Z

Zimmermann (Dr Alfred). — Le commerce des protectorats allemands, t. XIII, pp. 220-222.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XIII ET XIV, PAR NOMS DE LIEUX

Pour chaque pays, voir aussi aux chroniques de la quinzaine, les rubriques :

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

T. XIII, pp. 52-57, 110-121, 161-178, 238-247, 298-309, 367-375, 425-438, 498-504, 557-566, 620-629, 686-695, 743-752.
T. XIV, pp. 39-53, 114-120, 174-182, 242-248, 305-314, 363-373, 431-439, 492-502, 561-568, 626-633, 705-713, 760-772.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

T. XIII, pp. 58-60, 122-124, 179-186, 248-251, 310-315, 376-379, 439-443, 503-507 567-571, 630-634, 696-699, 753-759.
T. XIV, pp. 54-60, 121-124, 183-185, 249-251, 315-317, 374-379, 440-443, 503-507, 569-571, 634-636, 714-716, 773-776.

ET LA BIBLIOGRAPHIE DES LIVRES ET DES REVUES

T. XIII, pp. 63, 127, 189, 254, 317, 382, 446, 510, 574, 637, 701, 766.
T. XIV, pp. 62, 126, 190, 254, 319, 382, 447, 510, 575, 638, 719, 780.

Abyssinie.

(Voir aussi Ethiopie).

La mission Coulbeaux, t. XIII, p. 246.
Le chemin de fer de Djibouti, t. XIII, p. 245.
La mission de M. du Bourg de Bozas, t. XIII, p. 306.
Les déplacements du négus ; les monopoles commerciaux, t. XIII, p. 752.
La mission du Bourg de Bozas, t. XIV, p. 706.

Afrique.

L'avenir de l'Afrique, par Gabriel Hanotaux, t. XIII, pp. 480-492.
Le raid du lieutenant Cottenest (avec carte), par R. C., t. XIV, pp. 102-107.
L'entente anglo-allemande-portugaise en Afrique, t. XIII, p. 298.
L'Afrique et l'expansion coloniale, par le capitaine C. Chatelain (bibliog.), t. XIII, p. 318.
La France et l'entente anglo-allemande en Afrique, t. XIII, p. 427.

Afrique australe.

La paix dans l'Afrique du Sud, par J.-H. Franklin t. XIII, pp. 733-738.
La guerre, t. XIII, pp. 56, 120, 246, 374.
L'exportation des bœufs de Madagascar dans l'Afrique du Sud et à Maurice, t. XIII, p. 249.
La guerre. Négociations. Mort de Cecil Rhodes, t. XIII, p. 438.
Les négociations de paix, t. XIII, pp. 504, 566, 629.
La guerre sud-africaine, par le capitaine G. Gilbert (bibliog.), t. XIII, p. 701.
La fin de la guerre du Transvaal, t. XIII, p. 745.
M. Chamberlain et les généraux boers, t. XIV, p. 367.
Le départ de M. Chamberlain pour l'Afrique du Sud, t. XIV, p. 709.

Afrique centrale.

Une révolution au Ouadaï, par Ned Noll, t. XIII, p. 93-94.
L'agitation des Senoussis, t. XIII, p. 563.
La mort du cheikh Senoussi, t. XIV, p. 313.

Afrique occidentale française.

Transformation des Banques coloniales : Banque de l'Afrique occidentale, par J. Franconie, t. XIII, pp. 393-404.
L'œuvre française en Afrique occidentale (avec cartes), par ***, t. XIV, pp. 321-329, 525-539, 734-745.
La délimitation de Zinder (avec carte), par Auguste Terrier, t. XIV, pp. 481-491.
La mort de M. Ballay, t. XIII, p. 178.
Un monument au gouverneur général Ballay, t. XIII, p. 298.
L'action militaire, t. XIII, p. 437.
La justice à la côte occidentale d'Afrique, t. XIII, p. 564.
La main d'œuvre en Afrique occidentale, t. XIV, p. 49.
Guide pratique de l'Européen dans

l'Afrique occidentale, par le Dr Barot (bibliog.), t. XIV, p. 382.
La réorganisation du gouvernement général de l'Afrique occidentale française, t. XIV, p. 497.

Afrique orientale.

Convoitises anglaises au sujet de la baie de Delagoa, t. XIV, p. 119.
La mort du sultan de Zanzibar ; le nouveau sultan, t. XIV, p. 182.

Algérie.

Voir aussi les rubriques : Sahara, Touat, Tidikelt, etc.
Programme algérien (discours prononcé le 19 février), par Paul Revoil, t. XIII, pp. 266-271.
Transformation des Banques coloniales : Banque d'Algérie, par J. Franconie, t. XIII, pp. 278-290.
D'Alger au Congo par le Tchad, par Henri Froidevaux, t. XIII, pp. 493-497.
Le Congrès des sociétés de géographie et le millénaire d'Oran, par Félix Lemoyne, t. XIII, pp. 524-547
Les délégations financières algériennes et la question du Sud (avec carte), par Robert de Caix, t. XIII, pp. 705-716.
Nomination de M. de Peyerimhoff, comme directeur de l'agriculture, t. XIII, p. 177.
Assassinat de deux officiers français dans le Sud-Oranais, t. XIII, p. 177.
La mission franco-marocaine à Figuig, t. XIII, p. 304.
L'emprunt algérien, t. XIII, p. 373.
Dans l'Extrême-Sud, t. XIII, p. 374.
Organisation des territoires du sud de l'Algérie, t. XIII, p. 431.
Discours de M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie, commissaire du gouvernement, t. XIII, p. 432.
Discours de M. Revoil à la Chambre de commerce d'Alger, t. XIII, p. 502.
Le budget de l'Algérie pour 1903, t. XIII, p. 562.
Institution de chambres d'agriculture, t. XIII, p. 625.
Les délégations financières, t. XIII, p. 692.
Les Touareg Hoggar, t. XIII, p. 750.
Ouverture du Conseil supérieur de l'Algérie, discours de M. Revoil, t. XIV, p. 42.
L'instruction primaire, t. XIV, p. 119.
Le mouvement commercial de l'Algérie en 1901, t. XIV, p. 315.
Le voyage du gouverneur général, t. XIV, p. 496.
Le mouvement commercial, t. XIV, p. 505.
Un discours de M. Revoil, t. XIV, p. 566.
La santé de M. Revoil, t. XIV, p. 766.

Allemagne.

Le commerce des protectorats allemands, par le Dr Alfred Zimmermann, t. XIII, pp. 220-222.
La crise financière et industrielle en Allemagne, par René Moreux, t. XIII, pp. 405-412.
La politique de l'Allemagne en Extrême-Orient, par Georges Bohler, t. XIII, pp. 590-604.
La crise industrielle allemande : syndicats de coalition ou cartels, par René Moreux, t. XIII, pp. 717-732.
Le Congrès international de navigation de Dusseldorf, par J. Franconie, t. XIV, pp. 168-173.
Les coulisses du pangermanisme autrichien, par Henri Bohler, t. XIV, pp. 540-556.
Le premier congrès colonial allemand, par René Moreux, t. XIV, pp. 557-560.
La lutte tchèque-allemande (avec carte), par Georges Bohler, t. XIV, pp. 682-704.
L'entente franco-italienne et la Triple Alliance : La question de la Tripolitaine, t. XIII, p. 110.
Les puissances et la guerre hispano-américaine, t. XIII, p. 244.
Du Weser à la Vistule : Lettres sur la marine allemande, par Edouard Lockroy (bibliog.), t. XIII, p. 254.
Déclaration de M. de Bülow au Reichstag, t. XIII, p. 370.
Le commerce de la France et de l'Allemagne en Belgique, pendant les dix dernières années, t. XIII, p. 376.
L'Allemagne et le marché du monde, par le Dr Wolf, traduit par J. Franconie (bibliog), t. XIII, p. 382.
La France et l'entente anglo-allemande en Afrique, t. XIII, p. 427.
Le commerce extérieur pendant les dix dernières années, t. XIII, p. 567.
Abolition du paragraphe de la dictature en Alsace-Lorraine, t. XIII, p. 620.
Le renouvellement de la Triple Alliance ; déclarations de M. Prinetti en Italie, t. XIII, p. 690.
Les pêches maritimes en 1901, t. XIII, p. 696.
Le renouvellement de la Triple Alliance. — La mort du roi de Saxe, — Une opinion allemande sur nos officiers de marine, t. XIV, p. 40.
Le mouvement commercial de Kiao-tchéou en 1900, t. XIV, p. 121.
L'entrevue de l'empereur d'Allemagne et de l'empereur de Russie, t. XIV, p. 244.
La visite du roi d'Italie à l'empereur d'Allemagne, t. XIV, p. 309.
Le voyage du roi d'Italie en Allemagne, t. XIV, p. 366.
La situation au Maroc ; les ambitions de l'Allemagne, t. XIV, p. 370.

L'Allemagne, la France et la question d'Autriche, par André Chéradame (bibliog.), t. XIV, p. 448.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Angleterre, t. XIV, p. 629.
L'impérialisme allemand, par Maurice Lair (bibliog.), t. XIV, p. 719.

Alsace-Lorraine.

Abolition du paragraphe de la dictature, t. XIII, p. 620.

Amérique.

(Voir Etats-Unis.)

Amérique Centrale.

La République cubaine, t. XIII, p. 695.

Amour (fleuve).

La région du fleuve Amour (avec carte), par Paul Labbé, t. XIV, pp. 610-625, 746-760.

Angleterre.

(Voir Grande-Bretagne.)

Annam.

(Voir aussi Indo-Chine.)
L'exportation du thé en 1901, t. XIV, p. 56.

Arabie.

L'abandon des boutriers protégés français de l'Oman, t. XIV, p. 564.

Argentine (République).

Importation et exportation du port de Rosario, t. XIII, p. 632.
Le commerce du papier peint, t. XIV, p. 378.

Asie.

Le banquet de l'Asie française, t. XIII, p. 174.
Samarkand la bien gardée, par Durrieux et Fauvelle (bibliog.), t. XIII, p. 254.

Asie Mineure.

Les chemins de fer de l'Asie Mineure, t. XIII, p. 174.
Une nouvelle carte de l'Asie Mineure, par Richard Kiepert (bibliog.), t. XIII, p. 190.

Asie Russe.

La mission de Paul Labbé, t. XIII, p. 373.
Le Transsibérien, t. XIV, p. 56.

Australasie.

Fédéralisme et socialisme en Australasie (avec carte), par J. Denais-Darnays t. XIV, pp. 392-415.
Le commerce de la France avec l'Australie en 1900, t. XIII, p. 124.
Le socialisme sans doctrines, Australie et Nouvelle-Zélande, par A. Métin (bibliog.), t. XIII, p. 191.

Australie.

(Voir Australasie.)

Autriche.

Les nationalités en Autriche-Hongrie, (avec carte), par Gabriel Louis-Jaray, t. XIV, pp. 69-89, 223-241.
Les coulisses du pangermanisme autrichien, par Henri Böhler, t. XIV, pp. 540-556.
La lutte tchèque-allemande (avec carte), par Georges Bohler, t. XIV, pp. 682-704.
L'entente franco-italienne et la Triple-Alliance; la question de la Tripolitaine, t. XIII, p. 110.
Les déclarations du comte Goluchowski, t. XIII, p. 622.
Le renouvellement de la Triple-Alliance; déclarations de M. Prinetti en Italie, t. XIII, p. 690.
Le renouvellement de la Triple-Alliance, t. XIV, p. 40.
L'Allemagne, la France et la Question d'Autriche, par André Chéradame (bibliog.), t. XIV, p. 448.

Belgique.

Les colonies à l'exposition d'Anvers, par Henri Froidevaux, t. XIV, pp. 193-200.
Le commerce de la France et de l'Allemagne en Belgique pendant les dix dernières années, t. XIII, p. 376.
Les troubles, t. XIII, p. 500
Le rétablissement du calme, t. XIII, p. 558.
Le commerce extérieur et la création d'une marine nationale, t. XIV, p. 634.

Birmanie.

Commerce général pendant l'exercice 1899-1900, t. XIII, p. 181.

Bizerte.

Malte et Bizerte. — L'Angleterre dans la Méditerranée (avec cartes), par E. Fallot, t. XIV, pp. 129-141.

Bolivie.

Exportation des vins français, t. XIII, p. 759.

Brésil.

Les intérêts français au Brésil, par Pierre Dassier, t. XIV, pp. 108-113.

La production et la consommation de café au Brésil et dans les autres pays du monde, t. XIII, p. 184.
Mouvement commercial du port de Bahia en 1900, t. XIII, p. 315.
L'immigration au Brésil, t. XIII, p. 507.
Travaux d'agrandissement du port de Pernambouc, t. XIII, p. 759.
Le commerce avec l'extérieur, t. XIV, p. 60.

Californie.

Le commerce des conserves de fruits en Californie, t. XIII, p. 185.

Cambodge.

(Voir aussi Indo-Chine.)
Les réformes projetées au Cambodge, t. XIII, p. 302.

Canada.

Exportations en France, t. XIV, p. 59.
Le commerce du Canada pendant l'année fiscale 1900-1901, t. XIV, p. 250.
Une ligne de vapeurs entre le Canada et l'Afrique Australe, t. XIV, p. 507.

Canton.

Les soies en 1900-1901, t. XIV, p. 441.

Chari.

La Réorganisation du Chari, par Robert de Caix, t. XIV, pp. 65-68.
La mission du colonel Destenave, t. XIII, p. 305.
La réorganisation du Congo et du Chari, t. XIV, p. 248.

Cheick-Saïd.

Cheick-Saïd (avec carte), par R. de la V., t. XIII, pp. 145-155.
Occupation de Cheick-Saïd par les troupes turques, t. XIV, p. 566.

Chili.

Expansion commerciale, t. XIII, p. 506.
La situation du commerce extérieur, t. XIV, p. 184

Chine.

La mort de Li-Hong-Tchang. Récit d'un témoin, par ***, t. XIII, pp. 223-237.
La navigation à vapeur dans le Setch'ouen (avec carte), par Cl. Madrolle, t. XIII, pp. 272-277.
La santé des troupes alliées en Chine, par Maurice Buret, t. XIV, pp. 90-101,
La rentrée de la cour à Pékin, t. XIII, p. 117.
Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902), par Henri Cordier, t. XIII, p. 127.
Les réclamations françaises et la réception des ministres étrangers, t. XIII, p. 176.
L'Empire du Milieu, par Elisée et Onésime Reclus (bibliog.), t. XIII, p. 191.
La défense de la légation de France à Pékin, par le lieutenant de vaisseau Darcy (bibliog.), t. XIII, p. 254.
La situation intérieure, t. XIII, p. 302.
Le haut commerce européen en Chine, t. XIII, p. 310.
La révolte du Kouang-si, t. XIII, p. 372.
Les premiers voyages français à la Chine. — La compagnie de la Chine (1698-1719), par Cl. Madrolle (bibliog.), t. XIII, p. 383.
Le gouvernement provisoire de Tientsin, t. XIII, p. 429.
Le projet d'extension de Macao, t. XIII, p. 430.
Les Boxeurs, par le baron d'Anthouard (bibliog.), t. XIII, p. 574.
Le soulèvement de Tchi-li, t. XIII, p. 624.
Le mouvement commercial de Kiao-tchéou, en 1900, t. XIV, p. 121.
Le traité anglo-chinois, t. XIV, p. 180.
Jaunes et blancs en Chine : Les Jaunes, par J. Pène-Siefert (bibliog.), t. XIV, p. 254
L'Angleterre et le Yang-tsé, t. XIV, p. 311.
Les derniers jours de Pékin, par Pierre Loti (bibliog.), t. XIV, p. 319.
Mort du vice-roi Liou-Koun-Yi, de Nankin, t. XIX, p. 494.
Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902), par Henri Cordier (bibliog.), t. XIV, p. 638.

Cochinchine.

Voir aussi Indo-Chine.)
La mort de M. Blanchy, t. XIII, p. 56.

Colombie britannique.

La pêche du saumon, t. XIII, p. 757.

Congo belge.

Les colonies à l'exposition d'Anvers, par Henri Froidevaux, t. XIV, pp. 193-200.

Congo français.

L'Angleterre et le Congo. — Concessionnaires français, négociants britanniques (avec carte), par Aspe-Fleurimont, t. XIII, pp. 193-219.
D'Alger au Congo par le Tchad, par Henri Froidevaux, t. XIII, pp. 493-497.
La réorganisation du Chari, par Robert de Caix, t. XIV, pp. 65-68.
La mission du colonel Destenave au Chari, t. XIII, p. 305.
Troubles graves au Congo, t. XIII, p. 503.
La situation au Congo français, t. XIII, p. 565.

La nomination de M. Gentil, t. XIV, p. 182.
La réorganisation du Congo et du Chari, t. XIV, p. 248.
Organisation des troupes du Congo français, t. XIV, p. 502.

Corée.

La Corée et les intérêts français (avec carte), par Ch. Lemire, t. XIII, pp. 385-392.

Corse.

Les doléances de la Corse (avec carte), par Alexandre Guasco, t. XIII, pp. 15-36.
L'interpellation sur la Corse au Sénat, t. XIII, p. 173.

Côte d'Ivoire.

(Voir aussi Afrique Occidentale française).
Mort de M. Pierre d'Espagnat, t. XIV, p. 248.

Cuba (Ile de).

La République cubaine, t. XIII, p. 695

Dahomey.

(Voir aussi Afrique Occidentale française).
Au Dahomey (à propos d'une conférence), par Aspe-Fleurimont, t XIV, pp. 36-38.
Le mouvement commercial, t. XIV, p. 315.

Diégo-Suarez

Un entrepôt réel des douanes à Diégo-Suarez, t. XIII, p. 183.

Egypte.

L'Egypte, par A. P. de Sande e Castro (bibliog.), t. XIV, p. 190.

Équateur.

Le commerce avec la France en 1900, t. XIV, p. 124.

Espagne.

L'Espagne et la question du Maroc, par Julian Ribera, t. XIII, pp. 46-51.
Impressions sur l'Espagne d'aujourd'hui, par Henri Lorin, t. XIV, pp. 416-430.
Le projet sur la circulation fiduciaire, t. XIII, p. 181.
Les puissances et la guerre hispano-américaine, t. XIII, pp. 244-300.
La crise ministérielle, t. XIII, p. 429.
Le change espagnol, par Eugène Lacombe (bibliog.), t. XIII, p. 638.
Les fêtes du couronnement, t. XIII, p. 689.
La crise ministérielle ; le nouveau cabinet, t. XIV, p. 709.
Le nouveau ministère espagnol, t. XIV, p. 763.

Etats-Unis d'Amérique.

Les Trusts américains : Le trust de l'océan (avec carte), par J. Franconie, t. XIV, pp. 1-25.
Les trusts américains : Le trust de l'acier, par J. Franconie, t. XIV, pp. 201-212.
Le commerce des conserves de fruits en Californie, t. XIII, p. 185.
Les puissances et la guerre hispano-américaine, t. XIII, p. 244
Les progrès de l'industrie de la soie, t. XIII, p. 250.
Les puissances et la guerre hispano-américaine, t. XIII, p. 300.
L'anniversaire de Washington ; discours de M. d'Estournelles de Constant, t. XIII, p. 308.
La production fruitière aux Etats-Unis, t. XIII, p. 379.
La production de la fonte de fer en 1901, t. XIII, p. 570.
Les fêtes de Rochambeau, t. XIII, p. 695.
L'industrie textile, t. XIII, p. 758.
Le canal interocéanique, t. XIV, p. 53.
Le mouvement des passagers entre l'Europe et les Etats-Unis, t. XIV, p. 58.
Le commerce dans l'Amérique latine, t. XIV, p. 316.
Eléments d'une psychologie politique du peuple américain, par Emile Boutmy (bibliog.), t. XIV, p. 383.
Une opinion allemande sur la situation économique des Etats-Unis, t. XIV, p. 569.
Le message du président Roosevelt, t. XIV, p. 768.

Ethiopie.

(Voir Abyssinie.
Le chemin de fer d'Ethiopie, t. XIII, p. 438.
La visite du raz Makonen en France, t. XIV, p. 174.

Europe.

Les trusts américains : Le trust de l'Océan (avec carte), par J. Franconie, t. XIV, pp. 1-25.
Les trusts américains : le trust de l'acier, par J. Franconie, t. XIV, pp. 201-212.
Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902), par Henri Cordier (bibliog.), t. XIII, p. 127.
Les puissances et la guerre hispano-américaine, t. XIII, p. 244.
L'entente anglo-allemande-portugaise en Afrique, t. XIII, p. 298.

Les puissances et la guerre hispano-américaine, t. XIII, p. 300.
Le haut commerce européen en Chine, t. XIII, p. 310.
Le mouvement des passagers entre l'Europe et les États-Unis, t. XIV, p. 58.
Le voyage des généraux boers, t. XIV, p. 310.
L'appel des généraux boers, t. XIV, p. 436.
Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902), par Henri Cordier (bibliog.), t, XIV, p. 638.

Extrême-Orient.

Les filés et tissus de coton anglais en Extrême-Orient, t. XIII, p. 182.
Francis Garnier et les espérances françaises en Extrême-Orient, par Ch. Lemire, t. XIII, 291-297.
L'alliance Franco-Russe en Extrême-Orient, par ***, t. XIII, pp. 465-479.
La politique de l'Allemagne en Extrême-Orient, par Georges Bohler, t. XIII, pp. 590-604.
La situation en Extrême-Orient (correspondance du Japon), par ***, t. XIII, pp. 739-742.
Guide de l'Indo-Chine, par Cl. Madrolle (bibliog.), t. XIV, p. 639.

Fidji (Iles).

Le commerce en 1900, t. XIII, p. 443.

France.

L'accord franco-italien et le Maroc, par Eug. Etienne, t. XIII, pp. 65-71.
France et Siam (avec carte), par X***, t. XIII, pp. 72-92.
L'Italie, la France et la Méditerranée, par Robert de Caix, t. XIII, pp. 129-134.
L'Angleterre et le Congo. — Concessionnaires français, négociants britanniques (avec carte), par Aspe-Fleurimont, t. XIII, pp. 193-219.
Transformation des banques coloniales : banque d'Algérie, par J. Franconie, t. XIII, pp. 278-290.
La réorganisation du ministère de la Marine, par un ancien officier de marine, t. XIII, pp. 342-348.
La Corée et les intérêts français (avec carte), par Ch. Lemire, t. XIII, pp. 385-392.
Transformation des banques coloniales : banques de l'Indo-Chine, de l'Afrique Occidentale, etc., par J. Franconie, t. XIII, pp 393-404.
L'alliance franco-russe en Extrême-Orient, par ***, t. XIII, pp. 465-479.
La question de Terre-Neuve (avec carte), par Henri Lorin, t. XIII, pp. 641-653.
Organisation sanitaire d'une expédition coloniale, par Maurice Buret, t. XIII, pp. 654-668.
La défense maritime des colonies (avec cartes), par Xieng-La, t. XIV, pp. 213-221, 288-304, 345-357.
L'œuvre française en Afrique Occidentale (avec cartes), par ***, t. XIV, pp. 321-329, 525-539, 734-745.
Le percement du Simplon (avec carte), par E. Peyralbe, t. XIV, pp. 339-344.
Bizerte : d'après une étude de M. René Pinon, par J.-H. F., t. XIV, pp. 358-362
Affaires de Siam (avec carte), par Robert de Caix, t. XIV, pp. 385-391.
Impressions sur l'Espagne d'aujourd'hui, par Henri Lorin, t. XIV, pp. 416-430.
Le traité franco-siamois (avec cartes), par ***, t. XIV, pp. 449-456.
Le rapprochement franco-italien, par René Henry, t. XIV, pp. 457-480.
Le *Livre jaune* et les affaires de Siam, par ***, t. XIV, pp. 577-586.
France et Simplon (avec carte et graphique), par E. Peyralbe, t. XIV, pp. 587-609.
Enquête à propos des affaires de Siam. — Opinions de MM. Godin, le comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart, et du journal *le Temps*, t. XIV, pp. 641-664. — Opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles de Constant, Gerville Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Ch. Lemire, t. XIV, pp. 721-733.
Les villes de santé dans nos colonies, par Maurice Buret, t. XIV, pp.665-681.
La France et le Siam, t. XIII, p. 52.
Atlas des colonies françaises, par Paul Pelet (bibliog.), t. XIII, p. 63.
Les missions catholiques françaises au xxe siècle, par le P. Piolet (bibliog.), t. XIII, p. 63.
L'entente franco-italienne et la Triple Alliance : La question de la Tripolitaine, t. XIII, p. 110.
La mort du fils de Rabah, t. XIII, p. 119.
Le commerce de la France avec l'Australie en 1900, t. XIII, p. 124.
Un siècle d'expansion coloniale, par Marcel Dubois et Auguste Terrier (bibliog.), t. XIII, p. 127.
Le budget des Affaires étrangères : discours de M. Etienne, t. XIII, p. 161.
L'interpellation sur la Corse au Sénat, t. XIII, p. 173
Le banquet de l'Asie française, t. XIII, p. 174.
Les réclamations françaises et la réception des ministres en Chine, t. XIII, p. 176.
L'émigration aux colonies, t. XIII, p. 179.
Die Kolonialpolitik Frankreichs von den Anfaengen bis zur Gegenwart, par le Dr Alfred Zimmermann (bibliog.), t. XIII, p. 189.

Le budget des colonies, t. XIII, p. 238.
Le recensement de la population française en Tunisie, t. XIII, p. 250.
La défense de la légation de France à Pékin, par le lieut. de vaiss. Darcy (bibliog.), t. XIII, p. 254.
Almanach du marsouin, par Ned Noll (bibliog.), t. XIII, p. 254.
Du Weser à la Vistule : Lettres sur la marine allemande, par Edouard Lockroy (bibliog.), t. XIII, p. 254.
Un monument au gouverneur général Ballay, t. XIII, p. 298.
Réglementation du tarif douanier pour les denrées coloniales de consommation, t. XIII, p. 299.
Les réformes projetées au Cambodge, t. XIII, p. 302.
La mission franco-marocaine à Figuig, t. XIII, p. 304.
L'alliance franco-hollandaise (1735-1788), par P. Coquelle (bibliog.), t. XIII, p. 317.
L'année coloniale, par Ch. Mourey et Louis Brunel (bibliog.), t. XIII, p. 317.
Le voyage du Président de la République en Russie, t. XIII, p. 367.
Les obsèques de M. Ballay, t. XIII, p. 368.
La mission Paul Labbé en Asie Russe, t. XIII, p 373.
Le commerce de la France et de l'Allemagne en Belgique, pendant les dix dernières années, t. XIII, p. 376.
Les colonies françaises, petite encyclopédie coloniale publiée sous la direction de Maxime Petit (bibliog.), t. XIII, p. 382.
Les premiers voyages français à la Chine. — La Compagnie de la Chine (1698-1719), par Cl. Madrolle (bibliog.), t. XIII, p. 383.
L'alliance franco-russe et l'alliance anglo-japonaise, t. XIII, p. 425.
La France et l'entente anglo-allemande en Afrique, t. XIII, p. 427.
Le *Livre jaune* sur les affaires de Turquie, t. XIII, p. 428.
Discours de M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie, commissaire du gouvernement, t. XIII, p. 432.
La commission franco-marocaine, t. XIII, p. 436.
L'empire colonial de la France : L'Indo-Chine, par Gervais-Courtellemont, Vandelet, etc. (bibliog.), t. XIII, p. 446.
La manifestation navale franco-russe à Tanger, t. XIII, p. 498.
Le retour de M. Doumer, t. XIII, p. 499.
Concours général agricole : La participation des colonies, t. XIII, p. 505.
L'énergie française, par Gabriel Hanotaux (bibliog.), t. XIII, p. 510.
Souvenirs de carrière, par le baron des Michels (bibliog.), t. XIII, p. 510.
L'almanach du marsouin, par Ned Noll (bibliog.), t. XIII, p. 510.
L'assemblée générale de la Société de géographie, t. XIII, p. 557.
La vie et les travaux d'Armand Rousseau, par Fernand de Dartein (bibliog.), t XIII, p. 575.
Le cataclysme de la Martinique, t. XIII, p. 620.
La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV, par G. Lacour-Gayet (bibliog.), t. XIII, p. 637.
Le voyage du Président de la République en Russie, t. XIII, p. 686.
Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés (1559-1610), par Edouard Rott (bibliog.), t. XIII, p. 702.
Le nouveau ministère, t. XIII, p. 743.
Le commerce français à Jaffa, t. XIII, p. 755.
Exportation des vins français en Bolivie, t. XIII, p. 759.
L'avenir colonial de la France, par E. Fallot (bibliog.), t XIII, p. 763.
La main-d'œuvre indigène dans nos colonies, t. XIV, p 39.
Une opinion allemande sur nos officiers de marine, t. XIV, p. 41.
Exportations du Canada en France, t. XIV, p. 59.
Le renouvellement de la Triple Alliance : les déclarations de M. Delcassé, t. XIV, p. 114.
La nomination du nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XIV, p. 117.
Le commerce de l'Equateur avec la France en 1900, t. XIV, p. 124.
La visite du ras Makonen, t. XIV, p. 174
Règlement de l'affaire de « Waïma » et de l'affaire du « Sergent Malamine », t. XIV, p. 175.
La nomination de M. Gentil comme lieutenant-gouverneur du Congo, t. XIV, p. 182.
Le comité consultatif des colonies, t. XIV, p. 242.
Le retour de M. Klobukowski, t. XIV, p. 243.
Les affaires de Siam; les négociations franco-siamoises au quai d'Orsay, t. XIV, p. 305.
Le mouvement diplomatique, t. XIV, p. 363.
Le départ de M. Beau; les projets du nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XIV, p. 431.
Trois nouveaux câbles transatlantiques français, t. XIV, p. 433.
Le monument du prince Henri d'Orléans, t. XIV, p. 435.
Histoire de Cavelier de la Salle, par P. Chesnel (bibliog.), t. XIV, p. 447.
L'Allemagne, la France et la question d'Autriche, par André Chéradame (bibliog.), t. XIV, p. 448.
La convention franco-siamoise, t. XIV, p. 492.

Annuaire du ministère des Colonies pour 1902 (bibliog.), t. XIV, p. 511.
La convention franco-siamoise, t. XIV, p. 561.
Le protectorat français des catholiques en Orient, t. XIV, p. 561.
L'Institut de médecine coloniale, t. XIV, p. 562.
La nouvelle commission du budget; le budget des Colonies; le budget des Affaires étrangères, t. XIV, p. 626.
Réorganisation des conseils de défense aux colonies, t. XIV, p. 628.
Les relations postales du Tonkin avec la France, t. XIV, p. 631.
Le traité franco-siamois à la Chambre des députés, t. XIV, p. 705.
La mission du Bourg de Bozas, t. XIV, p. 706.
La colonie française d'Indo-Chine et la convention franco-siamoise, t. XIV, p. 710.
La situation au Maroc, t. XIV, p. 711.
Messine et les ports italiens et français à propos du percement du Simplon, t. XIV, p. 714.
Le dépôt de la convention franco-siamoise au Parlement, t. XIV, p. 761.
Les crédits pour les écoles d'Orient, t. XIV, p. 762.
Le commerce général des colonies françaises en 1901, t. XIV, p. 773.
Histoire politique de la septième législature (1898-1902), par Léon Muel (bibliog.), t. XIV, p. 780.
Nominations officielles diplomatiques et coloniales :
T. XIII, pp. 61-62, 125-126, 187-189, 252-253, 316-317, 380-382, 444-446, 508-509, 572-574, 635-637, 700-701, 760-763.
T. XIV, pp. 61-62, 125-126, 186-190, 252-254, 318-319, 380-382, 444-447, 508-510, 572-574, 637-638, 717-718, 777-780.

Gibraltar.

Navigation et commerce en 1900, t. XIII, p. 568.

Grande-Bretagne.

L'Angleterre et le Congo, — Concessionnaires français, négociants britanniques (avec carte), par Aspe-Fleurimont, t. XIII, pp. 193-219.
Le traité anglo-japonais, par ***, t. XIII, pp. 257-265.
Une conséquence éventuelle du traité anglo-japonais, par X, t. XIII, pp. 321-329.
Les Anglais dans la Nigéria (avec carte), par Auguste Terrier, t. XIII, pp. 449-464.
Les difficultés anglo-siamoises au Malacca (avec carte), par Pierre Dassier, t. XIII, pp. 669-675.
Dans le golfe Persique, t. XIII, p. 55.
Une ambassade anglaise au Maroc, t. XIII, p. 118.
Commerce général de la Birmanie pendant l'exercice 1899-1900, t. XIII, p. 181.
Les filés et tissus de coton anglais en Extrême-Orient, t. XIII, p. 182.
Un traité anglo-japonais, t. XIII, p. 241.
La médiation hollandaise et la réponse du gouvernement anglais, t. XIII, p. 242.
La question de Koueït, t. XIII, p. 244.
Les puissances et la guerre hispano-américaine, t. XIII, p. 300.
Visite à Tripoli de deux croiseurs anglais, t. XIII, p. 304.
Le protectorat britannique de la côte des Somalis, t. XIII, p. 313.
Le traité anglo-japonais à la Chambre; déclarations de M. Delcassé, t. XIII, p. 367.
L'alliance anglo-japonaise, t. XIII, p. 371.
L'alliance franco-russe et l'alliance anglo-japonaise, t. XIII, p. 425.
La France et l'entente anglo-allemande en Afrique, t. XIII, p. 427.
Discours de lord Salisbury, t. XIII, p. 621.
Les constructions navales, t. XIII, p. 697.
La fin de la guerre du Transvaal, t. XIII, p. 745.
La maladie du roi Edouard VII, t. XIV, p. 41.
La retraite de lord Salisbury; la démission de sir Michael Hiks-Beach, t. XIV, p. 117.
La politique étrangère de l'Angleterre devant les communes; déclarations de lord Cranborne, t. XIV, p. 118.
Convoitises anglaises au sujet de la baie de Delagoa, t. XIV, p. 119.
Finances et commerce de la Nigéria méridionale, t. XIV, p. 122.
Règlement de l'affaire de « Vaïma » et de l'affaire du « Sergent Malamine », t. XIV, p. 175.
Les discours de lord Lansdowne sur les relations anglo-italiennes et les déclarations de lord Cranborne sur la constitution d'une Ligue latine, t. XIV, p. 176.
La santé du roi; la situation intérieure, t. XIV, p. 176.
Le traité anglo-chinois, t. XIV, p. 180.
Le couronnement du roi Edouard VII, t. XIV, p. 244.
Le nouveau cabinet britannique, t. XIV, p. 245.
Le voyage des généraux boers, t. XIV, p. 310.
L'Angleterre et le Yang-tsé, t. XIV, p. 311.
M. Chamberlain et les généraux boers, t. XIV, p. 367.
Les Anglais et les Russes en Perse, t. XIV, p. 367.
L'appel des généraux boers, t. XIV, p. 436.
Commerce du Royaume-Uni en 1901, t. XIV, p. 503.

Un échec anglais au Somaliland, t. XIV, p. 562.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Angleterre, t. XIV, p. 629.
Le départ de M. Chamberlain pour l'Afrique du Sud, t. XIV, p. 709.
L'action anglo-italienne au Somaliland ; les déclarations de M. Prinetti, t. XIV, p. 764.

Grèce.

Les élections grecques ; la crise ministérielle, t. XIV, p. 764.

Guatémala.

Commerce des charrues, t. XIV, p. 716.

Guinée française.

(Voir aussi Afrique Occidentale française.)
Importations en valeurs des tissus ou objets analogues dans la Guinée française pendant les cinq dernières années, t. XIII, p. 123.
L'enseignement à Conakry, t. XIV, p. 371.
Une opinion allemande sur nos établissements de la Guinée, t. XIV, p. 372.
Le commerce en 1901, t. XIV, p. 506.

Hawaï (Iles).

L'industrie sucrière aux îles Hawaï, t. XIII, p. 186.

Hollande.

L'alliance franco-hollandaise (1735-1788), par P. Coquelle (bibliog.), t. XIII, p. 317.

Hongrie.

Les nationalités en Autriche-Hongrie (avec carte), par Gabriel Louis-Jaray, t. XIV, pp. 69-89, 222-241.
Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie (1526-1722), par Albert Lefaivre (bibliog.), t. XIV, p. 510.

Inde.

L'Inde Tamoule, par Pierre Suau (bibliog.), t. XIII, p. 447.
La récolte du riz, t. XIII, p. 756.

Indes anglaises.

Le rendement du thé en 1901, t. XIII, p. 442.
Mouvement de la navigation du port de Calcutta en 1900-1901, t. XIV, p. 374.
La récolte du riz en 1901-1902, t. XIV, p. 441.

Indes néerlandaises.

La gutta-percha, t. XIV, p. 374.

Indo-Chine.

Transformation des Banques coloniales : Banque de l'Indo-Chine, par J. Franconie, t. XIII, pp. 393-404.
Les idées de M. Doumer en matière coloniale, par Aspe-Fleurimont, t. XIII, pp. 553-556.
Choses de Siam (avec carte), par X***, t. XIII, pp. 577-589.
Les réformes projetées au Cambodge, t. XIII, p. 302
L'empire colonial de la France ; l'Indo-Chine, par Gervais-Courtellemont, Vandelet, etc. (bibliog.), t. XIII, p. 446.
Le retour de M. Doumer en France, t. XIII, p. 499.
La sériciculture et la filature, t. XIII, p. 569.
La Chambre de commerce d'Hanoï, t. XIII, p. 692.
Exportation du poivre en 1901. — La baisse de l'exportation du caoutchouc en 1901, t. XIV, p. 55.
La nomination du nouveau gouverneur général, t. XIV, p. 117.
La main-d'œuvre en Indo-Chine, t. XIV, p. 177.
Les chemins de fer de l'Indo-Chine, t. XIV, p. 246.
Le départ de France de M. Beau ; les projets du nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XIV, p. 431.
L'ouverture de l'exposition de Hanoï t. XIV, p. 564.
Un discours de M. Beau, t. XIV, p. 765.

Irlande.

Sur les chemins d'Irlande, par F. J. Lardeur (bibliog.), t. XIV, p. 780.

Italie.

L'accord franco-italien et le Maroc, par Eug. Etienne, t. XIII, pp. 65-71.
L'Italie, la France et la Méditerranée, par Robert de Caix, t. XIII, pp. 129-134.
La politique extérieure de l'Italie en 1901 (avec carte), par Louis Jadot, t. XIII, pp. 330-341.
Les écoles italiennes à l'étranger, par Alexandre Guasco, t. XIII, pp. 513-523.
Le percement du Simplon (avec carte), par E. Peyralbe, t. XIV, pp. 330-344.
Le rapprochement franco-italien, par René Henry, t. XIV, pp. 457-480.
L'entente franco-italienne et la Triple Alliance. — La question de la Tripolitaine, t. XIII, p. 110.
Mouvement commercial de la Spezzia en 1900, t. XIII, p. 179.
Le mouvement de la navigation en 1900, t. XIII, p. 248.

La crise ministérielle, t. XIII, p. 301.
La victoire du ministère Zanardelli, t. XIII, p. 429.
L'entrevue de Venise : MM. de Bülow et Prinetti, t. XIII, p. 501.
Le ministère Zanardelli devant le Sénat. — Le renouvellement de la Triple Alliance, t. XIII, p. 558.
Le budget de la marine, t. XIII, p. 631.
Le renouvellement de la Triple Alliance ; déclarations de M. Prinetti, t. XIII, p. 690.
Le renouvellement de la Triple Alliance, t. XIV, p. 40.
Les discours de lord Lansdowne sur les relations anglo-italiennes et les déclarations de lord Cranborne sur la constitution d'une Ligue latine, t. XIV, p. 176.
Le voyage du roi Victor-Emmanuel en Russie, t. XIV, p. 177.
L'Italie et la Tripolitaine, t. XIV, p. 246.
La visite du roi d'Italie à l'empereur d'Allemagne, t. XIV, p. 309.
Le voyage du roi d'Italie en Allemagne, t. XIV, p. 366.
Le conflit italo-turc dans la mer Rouge, t. XIV, p. 630.
Messine et les ports italiens et français à propos du percement du Simplon, t. XIV, p. 714.
L'action anglo-italienne au Somaliland ; les déclarations de M. Prinetti, t. XIV, p. 764.

Japon.

La presse japonaise, par Far-East, t. XIII, pp. 37-45.
Le traité anglo-japonais, par ***, t. XIII, pp. 257-265.
Une conséquence éventuelle du traité anglo-japonais, par X, t. XIII, pp. 321-329.
La situation en Extrême-Orient (correspondance du Japon), par ***, t. XIII, pp. 739-742.
La politique intérieure du Japon, par Rising-Sun, t. XIV, pp. 161-167.
Un traité anglo-japonais, t. XIII, p. 241.
Le mouvement commercial au Japon, t. XIII, p 312.
La production annuelle du charbon, t. XIII, p. 312.
Le traité anglo-japonais à la Chambre ; déclaration de M. Delcassé, t. XIII, p. 367.
L'alliance anglo-japonaise, t. XIII, p. 371.
L'alliance franco-russe et l'alliance anglo-japonaise, t. XIII, p. 425.
Exposition industrielle d'Osaka, t. XIII, p. 506.
Le commerce en 1901, t. XIII, p. 756,
Le budget pour 1902-1903, t. XIV, p. 183.
La production minérale en 1900, t. XIV, p. 375.
Un protocole d'arbitrage international, t. XIV, p. 495.
Littérature japonaise, par William George Aston (bibliog.), t. XIV, p. 719.

Lagos.

Le mouvement commercial, t. XIV, p. 315.

Levant.

Le protectorat des missions catholiques du Levant, par René Moreux, t. XIV, pp. 26-35.

Liberia (République de).

La situation économique en 1900-1901, t. XIV, p. 442.

Macao.

L'extension de Macao, t. XIII, p. 177.

Madagascar.

De l'enseignement à Madagascar, par J. Xior, t. XIII, pp. 349-366.
Un entrepôt réel des douanes à Diégo-Suarez, t. XIII, p. 183.
L'exportation des bœufs de Madagascar dans l'Afrique du Sud et à Maurice, t. XIII, p. 249.
La pacification à Madagascar, t. XIII, p. 307.
La réglementation pour la recherche des métaux précieux, t. XIII, p. 308.
Le commerce en 1900, t. XIII, p. 698.
Commerce en 1901, t. XIV, p. 249.
Les travaux du chemin de fer, t. XIV, p. 635.
L'inauguration du chemin de fer ; les Boers à Madagascar, t. XIV, p. 712.

Malacca (Presqu'île de),

Les difficultés anglo-siamoises au Malacca (avec carte), par Pierre Dassier, t. XIII, pp. 669-675.

Malaisie.

Le massacre de la mission de la « Patrie », t. XIII, p. 309.

Malte (Ile de).

Malte et Bizerte. — L'Angleterre dans la Méditerranée (avec cartes), par E. Fallot, t. XIV, pp. 129-141.

Mandchourie.

Le règlement des affaires mandchouriennes (avec carte), par Henry Bidou, t. XIII, pp. 548-552.

Maroc.

L'Espagne et la question du Maroc par Julian Ribera, t. XIII, pp. 46-51.
L'accord franco-italien et la question du Maroc, par Eug. Etienne, t. XIII, pp. 65-71.
L'assistance publique au Maroc, par le Dr L. Raynaud, t. XIII, pp. 605-613.
Une ambassade anglaise au Maroc, t. XIII, p. 118.
La mission franco-marocaine, à Figuig, t. XIII, p. 304.
La commission franco-marocaine, t. XIII, p. 436.
La manifestation navale franco-russe à Tanger, t. XIII, p. 498.
L'exploration de M. de Ségonzac, t. XIII, p. 628.
La sécurité des communications, t. XIII, p. 693.
La situation au Maroc ; les ambitions de l'Allemagne, t XIV, p. 370.
La situation au Maroc, t. XIV, p. 632.
La situation au Maroc, t. XIV, p. 711

Martinique (La).

Le cataclysme de la Martinique, par Jean de la Peyre, t. XIII, pp. 614-619.
La catastrophe de la Martinique (avec cartes), t. XIII, pp. 676-685.
Le cataclysme de la Martinique, t. XIII, p. 620.
Une nouvelle catastrophe à la Martinique, t. XIV, p. 365.
La catastrophe de la Martinique ; la situation dans l'île, t. XIV, p. 433.

Massaouah.

Le commerce en 1901, t. XIV, p. 57.

Maurice (Ile).

L'exportation des bœufs de Madagascar dans l'Afrique du Sud et à Maurice, t. XIII, p. 249.

Méditerranée.

L'Italie, la France et la Méditerranée, par Robert de Caix, t. XIII, pp. 129-134.

Monde.

La médecine coloniale (avec graphiques), par le Dr Le Dantec, t. XIII, pp. 95-109.
La peste (avec cartes), par Maurice Buret, t. XIV, pp. 257-275.
La production et la consommation du café au Brésil et dans les autres pays du monde, t. XIII, p. 184.
La production du sucre dans le monde, t. XIII, p. 439.
Précis de géographie économique, par Marcel Dubois et J.-G. Kergomard (bibliog.), t. XIV, p. 383.
La production mondiale de l'argent, t. XIV, p. 183.
L'année des céréales 1901-1902, t. XIV, p. 714.

Nigéria.

Les Anglais dans la Nigéria (avec carte), par Auguste Terrier, t. XIII, pp. 449-464.
Finances et commerce de la Nigéria méridionale, t. XIV, p. 122.

Nouvelle-Calédonie.

Les tissus de coton, t. XIII, p. 634.
L'industrie minière, t. XIV, p. 636.

Océanie.

Le massacre de la mission de la « Patrie » en Malaisie, t. XIII, p. 309,
Le commerce des îles Fidji en 1900, t. XIII, p. 443.

Océanie (Etablissements français d').

Le commerce en 1900, t, XIII, p. 60.
Commerce pendant l'année 1901, t. XIV, p. 184.

Orient.

(Voir aussi Turquie).
Le protectorat français des catholiques en Orient, t. XIV, p. 561.
Les crédits pour les écoles d'Orient, t. XIV, p. 762.

Ouadaï.

Une révolution au Ouadaï, par Ned Noll, t. XIII, pp. 93-94.

Patagonie.

Les Andes de Patagonie, par L. Gallois (bibliog.), t. XIII, p. 317.

Paraguay.

Débouchés pour les vins français, t. XIV, p. 716.

Pays-Bas.

La médiation hollandaise et la réponse du gouvernement anglais, t. XIII, p. 242.

Perse.

Le commerce de la Perse en 1900-1901, t. XIV, p. 54.
Les Anglais et les Russes en Perse, t. XIV, p. 367.

Persique (Golfe).

Les intérêts français dans le golfe Persique, par Gervais-Courtellemont, t. XIII, pp. 156-160.
L'affaire de Koueït, t. XIII, p. 55 et 561.
La question de Koueït, t. XIII, p. 244.
La presse indienne et les « entreprises françaises dans le golfe Persique », t. XIV, p. 137.

Portugal.

L'extension de Macao, t. XIII, p. 177.
Le projet d'extension de Macao, t. XIII, p. 430.

Réunion (Ile de la).

Le commerce en 1901, t. XIV, p. 377.

Roumanie.

Commerce extérieur de la Roumanie en 1900-1901, t. XIII, p. 440.

Russie.

L'expansion maritime de la Russie, par Daniel Bellet, t. XIII, pp. 413-424.
L'alliance franco-russe en Extrême-Orient, par ***, t. XIII, pp. 465-479.
Le règlement des affaires mandchouriennes (avec carte), par Henry Bidou, t. XIII, pp. 548-552.
Les progrès de la colonisation en Sibérie, par Paul Labbé, t. XIV, pp. 142-160.
La Transbaïkalie et la colonisation russe, par Paul Labbé, t. XIV, pp. 276-287.
Le voyage du président de la République en Russie, t. XIII, p. 367.
L'alliance franco-russe et l'alliance anglo-japonaise, t. XIII, p. 425.
La manifestation navale franco-russe à Tanger, t. XIII, p. 498.
L'influence russe à Constantinople, t. XIII, p. 502.
Le meurtre de M. Sipiaguine et la démission de M. Vanowski, t. XIII, p. 560.
Importation d'huile, t. XIII, p. 568.
Le voyage du président de la République en Russie, t. XIII, p. 686.
Production du pétrole en 1901, t. XIII, p. 754.
Le voyage du roi Victor-Emmanuel en Russie, t. XIV, p. 177.
L'entrevue de l'empereur d'Allemagne et de l'empereur de Russie, t. XIV, p. 244.
Les Anglais et les Russes en Perse, t. XIV, p. 367.
Les communications fluviales en Russie, t. XIV, p. 774.

Sahara.

Notre organisation saharienne, par Robert de Caix, t. XIII, pp. 1-14.
Le raid du lieutenant Cottenest (avec carte), par R. C., t. XIV, pp. 102-107.

Saint-Pierre et Miquelon.

Le commerce en 1901, t. XIV, p. 379.
La campagne de pêche en 1901, t. XIV, p. 571.

Saxe.

La mort du roi de Saxe, t. XIV, p. 40.

Sénégal.

(Voir aussi Afrique occidentale française.)
Commerce de la colonie en 1901, t. XIV, p. 378.
La navigabilité du Sénégal, t. XIV, p. 439.
La fièvre jaune, t. XIV, p. 501.
La production de l'or, t. XIV, p. 506.
Le voyage de M. Camille Guy, t. XIV, p. 568.
Un discours-programme de M. Roume, t. XIV, p. 767.

Siam.

France et Siam (avec carte), par X***, t. XIII, pp. 72-92.
La question du Siam, par Le Myre de Vilers (correspondance), t. XIII, pp. 141-144.
Choses de Siam (avec carte), par X***, t. XIII, pp. 577-589.
Les difficultés anglo-siamoises au Malacca (avec carte), par Pierre Dassier, t. XIII, pp. 669-675.
Affaires de Siam (avec carte), par Robert de Caix, t. XIV, pp. 385-391.
Le traité franco-siamois (avec cartes), par ***, t. XIV, pp. 449-456.
Le « Livre jaune » et les affaires de Siam, par ***, t. XIV, pp. 577-586.
Enquête à propos des affaires de Siam. — Opinions de MM. Godin, le comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart et du journal *le Temps*, t. XIV, pp. 641-664.
Opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire, t. XIV, pp. 721-733.
La France et le Siam, t. XIII, p. 52.
Difficultés sur le Mékong, t. XIII, p. 625.
Le retour de M. Klobukowski, t. XIV, p. 243.
Les affaires siamoises ; les négociations franco-siamoises au quai d'Orsay, t. XIV, p. 305.
La situation, t. XIV, p. 312.
La convention franco-siamoise, t. XIV, p. 492.
La convention franco-siamoise, t. XIV, p. 561.

Le traité franco-siamois à la Chambre des députés, t. XIV, p. 705.
La colonie française d'Indo-Chine et la convention franco-siamoise, t. XIV, p. 710.
Le dépôt de la convention franco-siamoise au Parlement, t. XIV, p. 761.

Sibérie.

Les progrès de la colonisation en Sibérie, par Paul Labbé, t. XIV, pp. 142-160.
La région du fleuve Amour (avec carte), pa Paul Labbé, t. XIV, pp. 610-625, 746-760.
La Sibérie économique, par Claudius Aulagnon (bibliog.), t. XIII, p. 190.

Simplon.

Le percement du Simplon (avec carte), par E. Peyralbe, t. XIV, pp. 330-344.
France et Simplon (avec carte et graphique), par E. Peyralbe, t. XIV, pp. 587-609.

Somaliland.

Un échec anglais au Somaliland, t. XIV, p. 563.
Le protectorat britannique de la côte des Somalis, t. XIII, p. 313.

Somalis (Côte française des).

Le chemin de fer de Djibouti, t. XIII, pp. 178, 245, 438.
La situation économique du Somaliland en 1900-1901. — Djibouti et Zeïla, t. XIV, p. 57.
Mouvement du commerce et de la navigation pendant l'année 1901, t. XIV, p. 376.
L'action anglo-italienne au Somaliland; les déclarations de M. Prinetti. t. XIV, p. 764.

Soudan Égyptien.

Le commerce au Soudan, t. XIII, p. 58.

Soudan français.

La navigabilité du Niger, t. XIII, p. 694.

Straits Settlements.

La situation en 1900, t. XIII, p. 378.

Suez.

Le mouvement de la navigation dans le canal de Suez en 1901, t. XIV, p. 440.

Suisse.

Le percement du Simplon (avec carte), par E. Peyralbe, t. XIV, pp. 330-344.
Importation des vins, t. XIII, p. 753.

Tchad.

D'Alger au Congo par le Tchad, par Henri Froidevaux, t. XIII, pp. 493-497.
La mort du fils de Rabah, t. XIII, p. 119.
La délimitation du Niger, t. XIV, p. 568.

Terre-Neuve.

La question de Terre-Neuve (avec carte), par Henri Lorin, t. XIII, pp. 641-653.

Thasos (Ile de).

Occupation de l'île de Thasos par les Turcs, t. XIII, p. 749.

Tonkin.

(Voir aussi Indo-Chine).
La vie européenne au Tonkin, par Eug. Jung (bibliog.), t. XIII, p. 318.
L'établissement d'un service de poste français du Tonkin au Se-tchouan, t. XIII, p. 431.
Le régime foncier, t. XIV, p. 247.
Les relations postales avec la France, t. XIV, p. 631.

Touareg.

Les Touareg Hoggar, t. XIII, p. 750.

Transbaïkalie.

La Transbaïkalie et la colonisation russe, par Paul Labbé, t. XIV, pp. 276-287.

Transvaal.

(Voir Afrique australe.)
La guerre, t. XIII, p. 56.

Tripolitaine.

L'entente franco-italienne et la Triple-Alliance : la question de la Tripolitaine, t. XIII, p. 110.
Visite à Tripoli de deux croiseurs anglais, t. XIII, p. 304.
L'Italie et la Tripolitaine, t. XIV, p. 246

Tunisie.

Malte et Bizerte. — L'Angleterre dans la Méditerranee (avec cartes), par E. Fallot, t. XIV, pp. 129-141.
Bizerte, d'après une étude de M. Rene Pinon, par J.-H. F., t. XIV, pp. 358-362.

L'avenir de la Tunisie : l'industrie européenne et l'industrie indigène, par Henri Pensa, t. XIV, pp. 513-524.
La situation de la Tunisie en 1900, t. XIII, p. 58.
Le recensement de la population française, t. XIII, p. 250.
La mort du bey de Tunis. — Le voyage du Résident général, t. XIII, p. 751.
L'avenir de la Tunisie : protectorat, colonisation, par Henri Pensa (bibliog.), t. XIV, p. 575.
Le développement de l'enseignement, t. XIV, p. 766.

Turquie.

Le mouvement maritime de l'empire ottoman pendant l'année 1900-1901, t. XIII, p. 122.
Les chemins de fer de l'Asie Mineure, t. XIII, p. 174.
Le *Livre jaune* sur les affaires de Turquie, t. XIII, p. 428.
L'influence russe à Constantinople, t. XIII, p. 502.
Commerce et navigation du port de Samsoun pendant l'année 1901, t. XIII, p. 630.
Le conflit italo-turc dans la mer Rouge, t. XIV, p. 630.
Occupation de l'île de Thasos par les Turcs, t. XIII, p. 749.

Turquie d'Asie.

Le protectorat des catholiques en Orient, t. XIII, p. 691.
Le commerce français à Jaffa, t. XIII, p. 755.
La question de Koueït, t. XIII, pp. 55, 244 et 561.
Le commerce allemand à Bagdad, t. XIV, p. 775.

Zanzibar.

La mort du sultan de Zanzibar; le nouveau sultan, t. XIV, p. 182.

Zeïla.

La situation économique du Somaliland en 1900-1901. — Djibouti et Zeïla, t. XIV, p. 57.

Zélande (Nouvelle-).

Le socialisme sans doctrines, Australie et Nouvelle-Zélande, par A. Métin (bibliog.), t. XIII, p. 191.

Zinder.

La délimitation de Zinder (avec carte), par Auguste Terrier, t. XIV, pp. 481-491.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XIII ET XIV, PAR ORDRE DE SUJETS

Accords.

L'action anglo-italienne au Somaliland : les déclarations de M. Prinetti, t. XIV, p. 764.

Acier.

Les trusts américains : le trust de l'acier, par J. Franconie, t. XIV, pp. 201-212.

Administration.

Nomination de M. de Peyerimhoff comme directeur de l'Agriculture en Algérie, t. XIII, p. 177.
La réorganisation du Congo et du Chari, t. XIV, p. 248.

Agitation.

L'agitation des Senoussis, t. XIII, p. 563.

Agriculture.

L'agriculture en Tunisie en 1900, t. XIII, p. 59.

Alliances.

L'alliance Franco-Russe en Extrême-Orient, par ***, t. XIII, pp. 465-479.
Le rapprochement franco-italien, par René Henry, t. XIV, pp. 457-480.
L'entente franco-italienne et la Triple Alliance : la question de la Tripolitaine, t. XIII, p. 110.
L'alliance janglo-aponaise, t. XIII, p. 371.
L'alliance franco-russe et l'alliance anglo-japonaise, t. XIII, p. 425.
Le renouvellement de la Triple Alliance; déclarations de M. Prinetti, t. XIII, p. 690.
Le renouvellement de la Triple Alliance, t. XIV, p. 40.
Le renouvellement de la Triple Alliance : les déclarations de M. Delcassé, t. XIV, p. 114.

Ambassades.

Une ambassade anglaise au Maroc, t. XIII, p. 118.
Le mouvement diplomatique, t. XIV, p. 363.

Anniversaires.

L'anniversaire de Washington à Chicago; discours de M. d'Estournelles de Constant, t, XIII, p. 308.

Annuaires.

L'almanach du Marsouin, par Ned Noll (bibliog.), t. XIII, p. 510.
Annuaire du ministère des Colonies pour 1902, t. XIV, p. 511.

Arbitrage.

Règlement de l'affaire de « Waïma » et de l'affaire du « Sergent-Malamine », t. XIV, p. 175.
Un protocole d'arbitrage international au Japon, t. XIV, p. 495.

Argent.

La production mondiale de l'argent, t. XIV, p. 183.

Armées.

Almanach du Marsouin, par Ned Noll (bibliog.), t. XIII, p. 254.

Assassinats.

Assassinat de deux officiers français dans le Sud-Oranais, t. XIII, p. 177.

Assemblées.

L'assemblée générale de la Société de géographie, t. XIII, p. 557.

Assistance.

L'assistance publique au Maroc, par le Dr L. Raynaud, t. XIII, pp. 605-613.

Atlas.

Atlas des colonies françaises, par Paul Pelet (bibliog.), t. XIII, p. 63.

Banques.

Transformation des Banques coloniales, par J. Franconie, t. XIII, pp. 278-290; 393-404.

Banquets.

Le banquet de l'Asie française, t. XIII, p. 174.

Bibliographie.

Bibliographie des Livres et des Revues.
T. XIII, pp. 63, 127, 188, 254, 317, 382, 446, 510, 574, 637, 701, 763.
T. XIV, pp. 62, 126, 190, 254, 319, 382, 447, 510, 575, 638, 719, 780.

Biographies.

La vie et les travaux d'Armand Rousseau, par Fernand de Dartein (bibliog.), t. XIII, p. 575.

Bœufs.

L'exportation des bœufs de Madagascar dans l'Afrique du Sud et à Maurice, t. XIII, p. 249.

Budgets.

Le budget des Affaires étrangères; discours de M. Etienne, t. XIII, p. 161.
Le budget des colonies françaises, t. XIII, p. 238.
Le budget de l'Algérie pour 1903, t. XIII, p. 562.
Le budget de la marine en Italie, t. XIII, p. 631.
Le budget du Japon pour 1902-1903, t. XIV, p. 483.
La nouvelle Commission du budget, le budget des Colonies; le budget des Affaires étrangères, t. XIV, p. 626,

Câbles.

Trois nouveaux câbles transatlantiques français, t. XIV, p. 133.

Café.

La production et la consommation du café au Brésil et dans les autres pays du monde, t. XIII, p. 184.

Canaux.

Le canal interocéanique, t. XIV, p. 53.
Le mouvement de la navigation dans le canal de Suez en 1901, t. XIV, p. 440.

Caoutchouc.

Baisse de l'exportation du caoutchouc en Indo-Chine en 1901, t. XIV, p. 55.

Cartels.

La crise industrielle allemande : syndicats de coalition ou cartels, par René Moreux, t. XIII, pp. 717-732.

Cartes.

Une nouvelle carte de l'Asie Mineure, par Richard Kiepert (bibliog.), t. XIII, p. 190.

Cartes et gravures.

Tome XIII :
Carte de la Corse, p. 62.
Carte de l'Indo-Chine, p. 79.
Carte de Cheick-Saïd, p. 149.
Carte du Congo : le Bassin Conventionnel, pp. 200 et 201.
Bassin du fleuve Bleu, p. 273.
Carte de l'Adriatique, p. 333.
Carte de la Corée, p. 389.
Carte de la Nigeria, p. 455.
Carte de la Mandchourie, p. 551.
Frontière Franco-Siamoise, p. 581.
Terre-Neuve : Le French shore, p. 645.
La Presqu'île de Malacca, p. 671.
L'Ile de la Martinique, p. 679.
Les Antilles (avec les câbles sous-marins), p. 683.
Nouvelle division territoriale de l'Algérie, p. 709.
Tome XIV :
Les lignes de navigation du nord de l'Atlantique, pp. 8 et 9.
Cartes des Nationalités en Autriche-Hongrie, p. 73.
Itinéraire du raid Cottenest, p. 105.
La mer Méditerranée (Malte et Bizerte), p. 131.
L'Ile de Malte, p. 133.
Le port de la Valette, p. 135.
Le port de Bizerte, p. 140.
Carte d'ensemble des Colonies françaises et anglaises, p. 215.
Carte des Antilles, p. 219.
Les foyers actuels de la peste, p. 261.
Itinéraires maritimes et terrestres de la peste, p. 269.
Les Postes sanitaires de la Mer Rouge, p. 271.
Les Colonies d'Océanie, p. 289.
L'Indo-Chine, p. 295.
Carte des voies de communication entre l'Angleterre, la France, l'Italie et le Levant, p. 332 et 333.
Madagascar, Maurice et la Réunion, p. 347.
Méditerranée occidentale, p. 349.
Afrique occidentale, p. 355.
La presqu'île de Malacca, p. 387.
Carte de l'Australie, p. 395.
Carte du Siam, p. 451.
La nouvelle frontière franco-siamoise, p. 453.
Afrique occidentale française, troisième territoire militaire, p. 485.
Carte de l'Afrique occidentale, p. 531.
Graphique comparatif des projets Frasne-Vallorbe et de la Faucille, pp. 588 et 589.
Carte des voies d'accès au Simplon, pp. 596 et 597.
Répartition des nationalités en Autriche-Hongrie, p. 687.
Les nouvelles délimitations des colonies de l'Afrique occidentale, pp. 740 et 741.
La région du fleuve Amour, p. 749.

Cataclysmes.

Le cataclysme de la Martinique, par Jean de la Peyre, t. XIII, pp. 614-619.
La catastrophe de la Martinique (avec cartes), par Jean de la Peyre, t. XIII, pp. 676-685.
Le cataclysme de la Martinique, t. XIII, p. 620.
Une nouvelle catastrophe à la Martinique, t. XIV, p. 365.
La catastrophe de la Martinique, la situation dans l'île, t. XIV, p. 433.

Catastrophes.

(Voir Cataclysmes.)

Céréales.

L'année des céréales 1901-1902, t. XIV, p. 714.

Change.

Le change espagnol, par Eugène Lacombe (bibliog.), t. XIII, p. 638.

Charbon.

La production annuelle du charbon au Japon, t. XIII, p. 312.

Charrues.

Le commerce des charrues au Guatémala, t. XIV, p. 716.

Chemins de fer.

Le percement du Simplon (avec carte), par E. Peyralbe, t. XIV, pp. 330-344.
France et Simplon (avec carte), par E. Peyralbe, t. XIV, pp. 587-609.
Les chemins de fer de l'Asie Mineure, t. XIII, p. 174.
Le chemin de fer de Djibouti, t. XIII, p. 178.
Le chemin de fer de Djibouti, t. XIII, p. 245.
Le chemin de fer d'Ethiopie, t. XIII, p. 438.
Le Transsibérien, t. XIV, p. 56.
Les chemins de fer de l'Indo-Chine, t. XIV, p. 246.
Les travaux du chemin de fer à Madagascar, t. XIV, p. 635.
L'inauguration du chemin de fer; les Boers à Madagascar, t. XIV, p. 712.
Messine et les ports italiens et français à propos du percement du Simplon, t. XIV, p. 714.

Colonies.

Les colonies à l'Exposition d'Anvers, par Henri Froidevaux, t. XIV, pp. 193-200.
Une opinion allemande sur nos établissements de la Guinée, t. XIV, p. 372.

Colonisation.

Programme algérien (discours prononcé le 19 février), par Paul Révoil, t. XIII, pp. 266-271.
Francis Garnier et les espérances françaises en Extrême-Orient, par Ch. Lemire t. XIII, pp. 291-297.
Les idées de M. Doumer en matière coloniale, par Aspe-Fleurimont, t. XIII, pp. 553-556.
La Réorganisation du Chari, par Robert de Caix, t. XIV, pp. 65-68.
Les progrès de la colonisation en Sibérie, par Paul Labbe, t. XIV, pp. 142-160.
La Transbaïkalie et la colonisation russe, par Paul Labbe, t. XIV, pp. 276-287.
Bizerte : d'après une étude de M. René Pinon, par J.-H. F., t. XIV, pp. 358-362.
L'avenir de la Tunisie : l'industrie européenne et l'industrie indigène, par Henri Pensa, t. XIV, pp. 513-524.
Les villes de santé dans nos colonies, par Maurice Buret, t. XIV, pp. 665-681.
L'œuvre française en Afrique occidentale, (avec cartes), par ***, t. XIV, pp. 321-329, 525-539, 734-745.
L'émigration française aux colonies, t. XIII, p. 179.
Dans l'Extrême-Sud Algérien, t. XIII, p. 374.
L'avenir colonial de la France, par E. Fallot (bibliog.), t. XIII, p. 763.
La main-d'œuvre indigène dans nos colonies, t. XIV, p. 39.
Discours de M. Révoil à l'ouverture du conseil supérieur de l'Algérie, t. XIV, p. 42.
Les chemins de fer de l'Indo-Chine, t. XIV, p. 246.
Le régime foncier au Tonkin, t. XIV, p. 247.
L'avenir de la Tunisie : protectorat, colonisation, par Henri Pensa (bibliog.), t. XIV, p. 575.
Le développement de l'enseignement en Tunisie, t. XIV, p. 766.

Combustibles.

La production minérale du Japon en 1900, t. XIV, p. 375.

Comités.

Le comité consultatif des colonies, t. XIV, p. 242.

Commémoration.

Un monument au gouverneur général Ballay, t. XIII, p. 298.

Commerce.

Les intérêts français dans le golfe Persique, par Gervais-Courtellemont, t. XIII, pp. 156-160.
L'Angleterre et le Congo : Concessionnaires français, négociants britanniques (avec carte), par Aspe-Fleurimont, t. XIII pp. 193-219.
Le commerce des protectorats allemands, par le Dr Alfred Zimmermann, t. XIII, pp. 220-222
Les trusts américains : le trust de l'Océan (avec carte), par J. Franconie, t. XIV, pp. 1-25.
Le commerce au Soudan égyptien, t. XIII, p. 58.
Le commerce de la Tunisie en 1900, t. XIII, p. 59.
Le commerce des établissements français d'Océanie en 1900, t. XIII, p. 60
Importations en valeurs des tissus ou objets analogues dans la Guinée française pendant les cinq dernières années, t. XIII, p. 123.
Le commerce de la France avec l'Australie en 1900, t. XIII, p. 124.
Mouvement commercial de la Spezzia, t. XIII, p. 179.

Commerce général de la Birmanie pendant l'exercice 1899-1900, t. XIII, p. 181.
Le haut commerce européen en Chine, t. XIII, p. 310.
Le mouvement commercial du Japon, t. XIII, p. 312.
Mouvement commercial du port de Bahia en 1900, t. XIII, p. 315.
Le commerce de la France et de l'Allemagne en Belgique pendant les dix dernières années, t. XIII, p. 376.
Le commerce des îles Fidji en 1900, t. XIII, p. 443.
Le commerce extérieur de la Roumanie en 1900-1901, t. XIII, p. 440.
Expansion commerciale du Chili, t. XIII, p. 506.
Le commerce extérieur de l'Allemagne pendant les dix dernières années, t. XIII, p. 567.
Navigation et commerce de Gibraltar en 1900, t. XIII, p. 568.
Commerce et navigation du port de Samsoun pendant l'année 1901, t. XIII, p. 630.
La Chambre de commerce d'Hanoï, t. XIII, p. 692.
Le commerce à Madagascar en 1900, t. XIII, p. 698.
Le commerce français à Jaffa, t. XIII, p. 755.
Le commerce du Japon en 1901, t. XIII, p. 756.
Le commerce de la Perse en 1900-1901, t. XIV, p. 54.
La situation économique du Somaliland en 1900-1901. Djibouti et Zeïla, t. XIV, p. 57.
Le commerce de Massaouah en 1901, t. XIV, p. 57.
Le commerce du Brésil avec l'extérieur, t. XIV, p. 60.
Le mouvement commercial de Kiao-tchéou en 1900, t. XIV, p. 121.
Finances et commerce de la Nigéria méridionale, t. XIV, p. 122.
Le commerce de l'Equateur avec la France, t. XIV, p. 124.
Le commerce des établissements français d'Océanie pendant l'année 1901, t. XIV, p. 184.
La situation du commerce extérieur du Chili, t. XIV, p. 184.
Le commerce de Madagascar en 1901, t. XIV, p. 249.
Le commerce du Canada pendant l'année fiscale 1900-1901, t. XIV, p. 250.
Le mouvement commercial de l'Algérie en 1901, t. XIV, p. 315.
Le mouvement commercial au Dahomey et au Lagos, t. XIV, p. 315.
Le commerce dans l'Amérique latine, t. XIV, p. 316.
Les Anglais et les Russes en Perse, t. XIV, p. 367.
Le commerce de la gutta-percha aux Indes néerlandaises, t. XIV, p. 374.
Mouvement du commerce de la côte française des Somalis pendant l'année 1901, t. XIV, p. 376.
Le commerce de la Réunion en 1901, t. XIV, p. 377.
Le commerce du Sénégal en 1901, t. XIV, p. 378.
Le commerce de Saint-Pierre et Miquelon en 1901, t. XIV, p. 379.
La situation économique de la République de Libéria en 1900-1901, t. XIV, p. 442.
Commerce du Royaume-Uni en 1901, t. XIV, p. 503.
Le mouvement commercial de l'Algérie, t. XIV, p. 505.
Le commerce de la Guinée française, t. XIV, p. 506.
Le commerce extérieur de la Belgique et la création d'une marine nationale, t. XIV, p. 634.
Le commerce des charrues au Guatémala, t. XIV, p. 716.
Débouchés pour les vins français au Paraguay, t. XIV, p. 716.
Le commerce général des colonies françaises en 1901, t. XIV, p. 773.
Le commerce allemand à Bagdad, t. XIV, p. 775.

Commissions.

La commission franco-marocaine, t. XIII, p. 436.

Communications.

La sécurité des communications au Maroc, t. XIII, p. 693.
Les communications fluviales en Russie, t. XIV, p. 774.

Concessions.

L'Angleterre et le Congo. — Concessionnaires français, négociants britanniques (avec carte), par Aspe-Fleurimont, t. XIII, pp. 193-219.

Concours.

Concours général agricole : la participation des colonies, t. XIII, p. 505.

Conférences.

Au Dahomey (à propos d'une conférence), par Aspe-Fleurimont, t. XIV, pp. 36-38.

Conflits.

Les difficultés anglo-siamoises au Malacca (avec carte), par Pierre Dassier, t. XIII, pp. 669-675.
Affaires de Siam (avec carte), par Robert de Caix, t. XIV, pp. 385-391.
La lutte tchèque-allemande (avec carte), par Georges Bohler, t. XIV, pp. 682-704.
L'affaire de Koueït, t. XIII, p. 561.

Le conflit italo-turc dans la mer Rouge, t. XIV, p. 630.
Le Vénézuéla et les puissances, t. XIV, p. 772.

Congrès.

Le Congrès des Sociétés de géographie et le millénaire d'Oran, par Félix Lemoyne, t. XIII, pp. 524-547.
Le Congrès international de navigation de Dusseldorf, par J. Franconie, t. XIV, pp. 168-173.
Le premier Congrès colonial allemand, par René Moreux, t. XIV, pp. 557-560.

Conseils.

Ouverture du Conseil supérieur de l'Algérie; discours de M. Revoil, t. XIV, p. 42.

Conserves.

Le commerce des conserves de fruits en Californie, t. XIII, p. 185.

Conventions.

(Voir aussi Traités.)
Notre enquête à propos des affaires de Siam. — Opinions de MM. Godin, le comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart et du journal *le Temps*, t. XIV, pp. 641-664.
— Opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire, t. XIV, pp 721-733.
L'entente anglo-allemande-portugaise en Afrique, t. XIII, p. 298.
La convention franco-siamoise, t. XIV, pp. 492, 561.
Le traité franco-siamois à la Chambre des députés, t. XIV, p. 705.
La colonie française d'Indo-Chine et la convention franco-siamoise, t. XIV, p. 710.
Le dépôt de la convention franco-siamoise au Parlement, t. XIV, p. 761.

Correspondance.

La colonie française d'Indo-Chine et la convention franco-siamoise, t. XIV, p. 710.

Coton.

Les filés et tissus de coton anglais en Extrême-Orient, t. XIII, p. 182.
Les tissus de coton en Nouvelle-Calédonie, t. XIII, p. 634.

Couronnement.

Les fêtes du couronnement en Espagne, t. XIII, p. 689.
Le couronnement du roi Edouard VII, t. XIV, p. 244.

Cours.

La rentrée de la Cour à Pékin, t. XIII, p. 117.

Crédits.

Les crédits pour les écoles d'Orient, t. XIV, p. 762.

Crises.

La crise financière et industrielle en Allemagne, par René Moreux, t. XIII, pp. 405-412.
La crise ministérielle en Italie, t. XIII, p. 301.
La crise ministérielle en Espagne, t. XIII, p. 429.
La crise ministérielle en Grèce, t. XIV, p. 764.

Déclarations.

(Voir aussi Discours.)
L'action anglo-italienne au Somaliland : les déclarations de M. Prinetti, t. XIV, p. 764.

Défense.

La défense maritime des colonies (avec cartes), par Xieng-La, t. XIV, pp. 213-221 ; 288-304 ; 345-357.
La défense de la légation de France à Pékin, par le lieut. de vaiss. Darcy (bibliog.), t. XIII, p. 254.
Organisation des troupes du Congo français, t. XIV, p. 502
Réorganisation des conseils de défense aux colonies, t. XIV, p. 628.

Délégations.

Les délégations financières algériennes et la question du Sud (avec carte), par Robert de Caix, t. XIII, pp. 705-716.

Délimitations.

La délimitation de Zinder (avec carte), par Auguste Terrier, t. XIV, pp. 481-491.
La délimitation du Niger, t. XIV, p. 568.

Dictature.

Abolition du paragraphe de la dictature en Alsace-Lorraine, t. XIII, p. 620.

Difficultés.

Difficultés sur le Mékong, t. XIII, p. 625.

Diplomatie.

Le règlement des affaires mandchouriennes (avec carte), par Henry Bidou, t. XIII, pp. 548-552.

Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902), par Henri Cordier (bibliog.), t. XIII, p. 127.
Les réclamations françaises et la reception des ministres en Chine, t. XIII, p. 176.
Visite à Tripoli de deux croiseurs anglais, t. XIII, p. 304.
Le *Livre jaune* sur les affaires de Turquie, t. XIII, p. 428.
Souvenirs de carrière, par le baron des Michels (bibliog.), t. XIII, p. 510.
Le retour de M. Klobukowski, t. XIV, p. 243.
L'Angleterre et le Yang-tsé, t. XIV, p. 311.
Le traité franco-siamois à la Chambre des députés, t. XIV, p. 705.

Discours.

Programme algérien (discours prononcé le 19 février), par Paul Revoil, t. XIII, pp. 266-271.
L'avenir de l'Afrique, par Gabriel Hanotaux, t. XIII, pp. 480-492.
Le budget des Affaires étrangères : discours de M. Etienne, t. XIII, p. 161.
L'anniversaire de Washington à Chicago. Discours de M. d'Estournelles de Constant, t. XIII, p. 308.
Le traité anglo-japonais à la Chambre : déclaration de M. Delcassé, t. XIII, p. 367.
Discours de M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie, commissaire du gouvernement, t. XIII, p. 432.
Discours de M. Revoil à la Chambre de commerce d'Alger, t. XIII, p. 502.
Discours de lord Salisbury, t. XIII, p. 621.
Les déclarations du comte Goluchowski, t. XIII, p. 622.
Le renouvellement de la Triple Alliance; déclarations de M. Prinetti, t. XIII, p. 690.
Ouverture du Conseil supérieur de l'Algérie; discours de M. Revoil, t. XIV, p. 42.
Le renouvellement de la Triple Alliance : les déclarations de M. Delcassé, t. XIV, p. 114.
Les discours de lord Lansdowne sur les relations anglo-italiennes et les déclarations de lord Cranborne sur la constitution d'une Ligue latine, t. XIV, p. 176.
Un discours de M. Revoil, t. XIV, p. 566.
Un discours de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XIV, p. 765.
Un discours-programme de M. Roume, t. XIV, p. 767.

Doléances.

Les doléances de la Corse (avec carte), par Alexandre Guasco, t. XIII, pp. 15-36.

Douanes.

Un entrepôt réel des douanes à Diégo-Suarez, t. XIII, p. 183.
Réglementation du tarif douanier pour les denrées coloniales de consommation, t. XIII, p. 299.

Écoles.

Les écoles italiennes à l'étranger, par Alexandre Guasco, t. XIII, pp. 513-523.
Les crédits pour les écoles d'Orient, t. XIV, p. 762.

Economie.

Les intérêts français au Brésil, par Pierre Dassier, t. XIV, pp. 108-113.
La région du fleuve Amour, (avec carte), par Paul Labbé, t. XIV, pp. 610-625, 734-745.
La Sibérie économique, par Claudius Aulagnon (bibliog.), t. XIII, p. 190.
La situation économique des Straits settlements en 1900, t. XIII, p. 378.
L'Allemagne et le marché du monde, par le Dr Wolf, traduit par J. Franconie (bibliog.), t. XIII, p. 382.
La sériciculture et la filature en Indo-Chine, t. XIII, p. 569.
La situation économique du Somaliland en 1900-1901, Djibouti et Zeïla, t. XIV, p. 57.
La situation économique de la République de Libéria en 1900-1901, t. XIV, p. 442.
Une opinion allemande sur la situation économique des Etats-Unis, t. XIV, p. 569.

Elections.

Les élections grecques, t. XIV, p. 764.

Emigration.

L'émigration française aux colonies, t. XIII, p. 179.

Emprunts.

L'emprunt algérien, t. XIII, p. 373.

Encyclopédie.

L'année coloniale, par Ch. Mourey et Louis Brunel (bibliog.), t. XIII, p. 317.
Les colonies françaises, petite encyclopédie coloniale publiée sous la direction de Maxime Petit (bibliog.), t. XIII, p. 382.

Enquêtes.

Notre enquête à propos des affaires de Siam. — Opinions de MM. Godin, le comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart, et du journal *le Temps*, t. XIV, pp. 641-664.
— Opinions de MM. François Detoncle, le baron d'Estournelles de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel, Monnier, Charles Lemire, t. XIV pp. 721-733.

Enseignement.

De l'enseignement à Madagascar, par J, Xiort, t. XIII, pp. 349-366.
L'enseignement à Conakry, t. XIV, p. 371.
Le développement de l'enseignement en Tunisie, t. XIV, p. 766.

Ententes.

(Voir Conventions.)
L'entente franco-italienne et la Triple Alliance : La question de la Tripolitaine, t. XIII, p. 110.

Entrepôts.

Un entrepôt réel des douanes à Diégo-Suarez, t. XIII, p. 183.

Entrevues.

L'entrevue de l'empereur d'Allemagne et de l'empereur de Russie, t. XIV, p. 244.
M. Chamberlain et les généraux Boers, t. XIV, p. 367.

Expansion.

L'expansion maritime de la Russie, par Daniel Bellet, t. XIII, pp. 413-424.
L'œuvre française en Afrique Occidentale (avec cartes), par ***, t. XIV, pp. 321-329; 525-539; 734-745.
Un siècle d'expansion coloniale, par Marcel Dubois et Auguste Terrier (bibliog.), t. XIII, p. 127.
L'Afrique et l'expansion coloniale, par le capitaine C. Chatelain (bibliog.), t. XIII, p. 318.

Expéditions.

Le Raid du lieutenant Cottenest (avec carte), par R. C., t. XIV, pp. 102-107.

Explorations.

D'Alger au Congo par le Tchad, par Henri Froidevaux, t. XIII, pp. 493-497.
L'exploration de M. Segonzac au Maroc, t. XIII, p. 628.

Exportation.

L'exportation des bœufs de Madagascar dans l'Afrique du Sud et à Maurice, t. XIII, p. 249.
Importations et exportations du port de Rosario, t. XIII, p. 632.
Exportation des vins français en Bolivie, t. XIII, p. 759.
Exportation du poivre. Baisse de l'exportation du caoutchouc en Indo-Chine en 1901, t. XIV, p. 55.
L'exportation du thé en Annam en 1901, t. XIV, p. 56.
Exportations du Canada en France, t. XIV, p. 59.

Expositions.

Les colonies à l'exposition d'Anvers, par Henri Froidevaux, t. XIV, pp. 193-200.
Exposition industrielle d'Osaka, t XIII, p. 506.
L'ouverture de l'exposition de Hanoï, t. XIV, p. 564.

Extension.

L'extension de Macao, t. XIII, p. 177.
Le projet d'extension de Macao, t. XIII, p. 430.

Fédéralisme.

Fédéralisme et socialisme en Australasie (avec carte), par J. Denais-Darnays, t. XIV, p. 392-415.

Fer.

La production de la fonte de fer aux Etats-Unis, en 1901, t. XIII, p. 570.

Fêtes.

Les fêtes du couronnement en Espagne, t. XIII, p. 689.
Les fêtes de Rochambeau aux Etats-Unis, t. XIII, p. 695.

Fièvres.

La fièvre jaune au Sénégal, t, XIV p. 501.

Finances.

La crise financière et industrielle en Allemagne, par René Moreux, t. XIII, pp. 405-412.
Les délégations financières algériennes et la question du Sud (avec carte), par Robert de Caix, t. XIII, pp. 705-716.
Le projet sur la circulation fiduciaire en Espagne, t. XIII, p. 181.
Le budget des colonies en France, t. XIII, p. 238.
Les délégations financières algériennes, t. XIII, p. 692.
Finances et commerce de la Nigéria méridionale, t. XIV, p. 122.

Fleuves.

La région du fleuve Amour, par Paul Labbé, t. XIV, pp. 108-113, 610-625.
Les communications fluviales en Russie, t. XIV, p. 774.

Fonte.

La production de la fonte de fer aux Etats-Unis en 1901, t. XIII, p. 570.

Frontières.

La commission franco-marocaine, t. XIII, p. 436.

Fruits.

Le commerce des conserves de fruits en Californie, t. XIII, p. 185.
La production fruitière aux Etats-Unis, t. XIII, p. 379.

Géographie.

Le congrès des sociétés de géographie et le millénaire d'Oran, par Félix Lemoyne, t. XIII, pp. 524-547.
La région du fleuve Amour, par Paul Labbé, t. XIV, pp. 610-625.
La région du fleuve Amour : La province maritime (avec carte), par Paul Labbé, t. XIV, pp. 746-760.
Atlas des colonies françaises par Paul Pelet (bibliog.), t. XIII, p. 63.
Une nouvelle carte de l'Asie Mineure, par Richard Kiepert (bibliog.), t. XIII, p. 190.
L'Empire du Milieu, par Elisée et Onésime Reclus (bibliog.), t. XIII, p. 191.
Les Andes de Patagonie, par L. Gallois (bibliog.), t. XIII, p 317.
Les colonies françaises, petite encyclopédie coloniale, publiée sous la direction de Maxime Petit (bibliog.), t. XIII, p. 382.
L'empire colonial de la France en Indo-Chine, par Gervais-Courtellemont, Vandelet, etc. (bibliog.), t. XIII, p. 446.
L'Inde tamoule, par Pierre Suau (bibliog.), t. XIII, p. 447.
L'assemblée générale de la société de géographie, t. XIII, p. 557.
L'exploration de M. de Ségonzac au Maroc, t. XIII, p. 628.
Sur les chemins d'Irlande, par F.-J. Lardeur (bibliog.), t. XIV. p. 780.
Précis de géographie économique, par Marcel Dubois et J.-G. Kergomard (bibliog.), t. XIV, p. 383.

Gouverneurs.

La nomination du nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XIV, p. 117
La nomination de M. Gentil comme lieutenant-gouverneur du Congo, t. XIV, p. 182.
Le départ de France de M. Beau; les projets du nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XIV, p. 431.

Guerre.

La guerre au Transvaal, t. XIII, pp. 56, 120, 246, 374, 438.
La médiation hollandaise et la réponse du gouvernement anglais, t. XIII, p. 242.
Les puissances et la guerre hispano-américaine, t. XIII, p. 300.
Les négociations du Transvaal, t. XIII, p. 566.
La guerre sud-africaine, par le capitaine G. Gilbert (bibliog.), t. XIII, p. 701.
La fin de la guerre du Transvaal, t. XIII, p. 745.

Guides.

Guide pratique de l'Européen dans l'Afrique occidentale, par le Dr Barot (bibliog.), t. XIV, p. 382.
Guide de l'Indo-Chine, par Cl. Madrolle (bibliog.), t. XIV, p. 639.

Gutta-percha.

La gutta-percha aux Indes néerlandaises, t. XIV, p. 374.

Histoire.

Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902), par Henri Cordier (bibliog.), t. XIII, p. 127.
Samarkand la bien gardée, par Durrieux et Fauvelle (bibliog.), t. XIII, p. 254.
L'Alliance franco-hollandaise (1735-1788), par P. Coquelle (bibliog.), t. XIII, p. 317.
Les premiers voyages français à la Chine. La compagnie de la Chine (1698-1719), par Ch. Madrolle (bibliog.), t. XIII, p. 383.
La marine militaire de la France sous Louis XV, par G. Lacour-Gayet (bibliog.), t. XIII, p. 637.
Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés (1559-1610), par Edouard Rott (bibliog.), t. XIII, p. 702.
L'Egypte, par A.-P. de Sande e Castro (bibliog.), t. XIV, p. 190.
Histoire de Cavelier de la Salle par P. Chesnel (bibliog.), t. XIV, p. 447.
Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie (1526-1722), par Albert Lefaivre (bibliog.), t. XIV, p. 510.
Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1680-1902), par Henri Cordier (bibliog.), t. XIV, p. 638.
Histoire politique de la septième législature (1898-1902), par Léon Muel (bibliog.), t. XIV, p. 780.

Houille.

(Voir Charbon.)

Huile.

Importation d'huile en Russie, t. XIII, p. 568.

Hygiène.

L'assistance publique au Maroc, par le Dr L. Raynaud, t. XIII, pp. 605-613.
Organisation sanitaire d'une expédition coloniale, par Maurice Buret, t. XIII, pp. 654-668.
La santé des troupes alliées en Chine, par Maurice Buret, t. XIV, pp. 90-101.
La Peste (avec cartes), par Maurice Buret, t. XIV, pp. 257-275.
Les villes de santé dans nos colonies, par Maurice Buret, t. XIV, pp. 665-681.
La fièvre jaune au Sénégal, t. XIV, p. 501

Immigration.

L'immigration au Brésil, t. XIII, p. 507.

Impérialisme.

L'impérialisme allemand, par Maurice Lair (bibliog.), t. XIV, p. 719.

Importation.

Importations en valeurs des tissus ou objets analogues, dans la Guinée française, pendant les cinq dernières années, t. XIII, p. 123.
Importation d'huile en Russie, t. XIII, p. 568.
Importations et exportations du port de Rosario, t. XIII, p. 632.

Impressions.

Impressions sur l'Espagne d'aujourd'hui, par Henri Lorin, t. XIV, pp. 416-430.
Du Weser à la Vistule : Lettres sur la marine allemande, par Edouard Lockroy (bibliog.), t. XIII, p. 254.
Les derniers jours de Pékin, par Pierre Loti, t. XIV, p. 319.

Inaugurations.

L'inauguration du chemin de fer; les Boers à Madagascar, t. XIV, p. 712.

Industrie.

La crise financière et industrielle en Allemagne, par René Moreux, t. XIII, pp. 405-412.
La crise industrielle allemande : syndicats de coalition ou cartels, par René Moreux, t. XIII, pp. 717-732.
L'avenir de la Tunisie; l'industrie européenne et l'industrie indigène, par Henri Pensa, t. XIV, pp. 513-524.
Les progrès de l'industrie de la soie aux Etats-Unis, t. XIII, p. 250.
Exposition industrielle d'Osaka, t. XIII, p. 506.
La sériciculture et la filature en Indo-Chine, t. XIII, p. 569.
L'industrie textile aux Etats-Unis, t. XIII, p. 758.
L'industrie minière en Nouvelle-Calédonie, t. XIV, p. 636.

Instruction.

L'instruction primaire en Algérie, t. XIV, p. 119.

Interpellations.

L'interpellation sur la Corse au Sénat, t. XIII, p. 173.

Justice.

La justice à la cote occidentale d'Afrique, t. XIII, p. 564.

Légations.

La défense de la légation de France à Pékin, par le lieutenant de vaisseau Darcy (bibliog.), t. XIII, p. 254.

Lignes de navigation.

Une ligne de vapeurs entre le Canada et l'Afrique Australe, t. XIV, p. 507.

Littérature.

Littérature japonaise, par William George Aston (bibliog.), t. XIV, p. 719,

Livre jaune.

Le Livre jaune et les affaires de Siam, par ***, t. XIV, pp. 577-586.
Le Livre jaune sur les affaires de Turquie, t. XIII, p. 428.

Main-d'œuvre.

La main-d'œuvre indigène dans nos colonies, t. XIV, p. 39.
La main-d'œuvre en Afrique occidentale, t. XIV, p. 49.
La main-d'œuvre en Indo-Chine, t. XIV, p. 177.

Maladies.

La maladie du roi Edouard VII, t. XIV, p. 41.
La santé du roi d'Angleterre, t. XIV, p. 176.
La santé de M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie, t. XIV, p. 766.

Manifestations.

La manifestation navale franco-russe à Tanger, t. XIII, p. 498.

Marine.

La réorganisation du ministère de la Marine, par un ancien officier de marine, t. XIII, pp. 343-348.
L'expansion maritime de la Russie, par Daniel Bellet, t. XIII, pp. 413-424.
La défense maritime des colonies (avec cartes), par Xieng-La, t. XIV, pp. 213-221 ; 288-304 ; 345-357.
Bizerte : d'après une étude de M. René Pinon, par J.-H. F., t. XIII, pp. 358-362.
Le mouvement maritime de l'Empire ottoman pendant l'année 1900-1901, t. XIII, p. 122.
Du Weser à la Vistule : Lettres sur la marine allemande, par Edouard Lockroy (bibliog.), t. XIII, p. 254.
Le budget de la marine en Italie, t. XIII, p. 631.
La Marine militaire de la France sous Louis XV, par G. Lacour-Gayet (bibliog.), t. XIII, p. 637.

Les constructions navales en Angleterre, t. XIII, p. 697.
Une opinion allemande sur nos officiers de marine, t. XIV, 41.
Le commerce extérieur de la Belgique et la création d'une marine nationale, t. XIV, p. 634.

Massacres.

Le massacre de la mission de la « Patrie », en Malaisie, t. XIII, p. 309.

Médecine.

La Médecine coloniale (avec graphiques), par le Dr Le Dantec, t. XIII, pp. 95-109.
L'Institut de médecine coloniale, t. XIV, p. 562.

Médiations.

La médiation hollandaise et la réponse du gouvernement anglais, t. XIII, p. 242,

Mémoires.

Souvenirs de carrière, par le baron des Michels, t. XIII, p. 510.

Messages.

Le message du président Roosevelt, t. XIV, p. 768.

Métaux.

La réglementation pour la recherche des métaux précieux à Madagascar, t. XIII, p. 308.
La production minérale du Japon en 1900, t. XIV, p, 375.

Meurtres.

Le meurtre de M. Sipiaguine et la démission de M. Vanowski, t. XIII, p. 560.

Mines.

La production minérale du Japon en 1900, t. XIV, p. 375.
L'industrie minière en Nouvelle-Calédonie, t. XIV, p. 636.

Ministères.

La réorganisation du ministère de la marine, par un ancien officier de marine, t. XIII, pp. 342-348.
La crise ministérielle en Italie, t. XIII, p. 301.
La victoire du ministère Zanardelli, t. XIII, p. 429.
La crise ministérielle en Espagne, t. XIII, p. 429.
Le ministère Zanardelli devant le sénat italien. Le renouvellement de la Triple Alliance, t. XIII, p. 558.
Le meurtre de M. Sipiaguine et la démission de M. Vanowski, t. XIII, p. 560.
Le nouveau ministère français, t. XIII, p. 743.
La retraite de lord Salisbury; la démission de sir Michael Hiks-Beach, t. XIV, p. 117.
Le nouveau cabinet britannique, t. XIV, p. 245.
Le nouveau ministère espagnol, t. XIV, p. 763.
La crise ministérielle en Grèce, t. XIV, p. 764.

Missions.

D'Alger au Congo par le Tchad, par Henri Froidevaux, t. XIII, pp. 493-497.
Le protectorat des missions catholiques du Levant, par René Moreux, t. XIV, pp. 26-35.
Les missions catholiques françaises au xxe siècle, par P. Piolet, t. XIII, p. 63.
La mission Coulbeaux en Abyssinie, t. XIII, p. 246.
La mission franco-marocaine à Figuig, t. XIII, p. 304.
La mission du colonel Destenave au Chari, t. XIII, p. 305.
La mission de M. du Bourg de Bozas en Abyssinie, t. XIII, p. 306.
Le massacre de la mission de la « Patrie » en Malaisie, t. XIII, p. 309.
La mission Paul Labbé en Asie Russe, t. XIII, p. 373.
La mission du Bourg de Bozas; la mission Paul Labbé, t. XIV, p. 706.

Monuments.

Le monument du prince Henri d'Orléans, t. XIV, p. 435.

Nationalités.

Les nationalités en Autriche-Hongrie (avec carte), par Gabriel Louis-Jaray, t. XIV, pp. 69-89; 222-241.
La lutte tchèque-allemande (avec carte), par Georges Böhler, t. XIV, pp. 682-704.

Navigabilité.

La navigabilité du Niger, t. XIII, p. 695.

Navigation.

La navigation à vapeur dans le Se-tch'ouen (avec carte), par Cl. Madrolle, t. XIII, pp. 272-277.
Les trusts américains : Le trust de l'Océan (avec carte), par J. Franconie, t. XIV, pp. 1-25.
Le congrès international de navigation de Dusseldorf, par J. Franconie, t. XIV, pp. 168-173.
Le mouvement maritime de l'empire ottoman, pendant l'année 1900-1901, t. XIII, p. 122.
Le mouvement maritime dans les ports de la Birmanie pendant l'exercice 1899-1900, t. XIII, p. 181.

Le mouvement de la navigation en Italie en 1900, t. XIII, p. 248.
Navigation et commerce de Gibraltar en 1900, t. XIII, p. 568.
Commerce et navigation du port de Samsoun pendant l'année 1901, t. XIII. p. 630.
Le mouvement des passagers entre l'Europe et les Etats-Unis, t. XIV, p. 58.
Mouvement de la navigation du port de Calcutta en 1900-1901, t. XIV, p. 374.
Mouvement de la navigation à la côte française des Somalis pendant l'année 1901, t. XIV, p. 376.
La navigabilité du Sénégal, t. XIV, p. 439.
Le mouvement de la navigation dans le canal de Suez en 1901, t. XIV, p. 440.
Une ligne de vapeurs entre le Canada et l'Afrique Australe, t. XIV, p. 507.

Nécrologie.

Le gouverneur général Ballay, par Auguste Terrier, t. XIII, pp. 135-140.
La mort de Li-Hong-Tchang. Récit d'un témoin, par ***, t. XIII, pp. 223-237
La mort de M. Blanchy, t. XIII, p. 56.
La mort du fils de Rabah, t. XIII, p. 119.
Assassinat de deux officiers français dans le Sud-Oranais, t. XIII, p. 177.
La mort de M. Ballay, t. XIII, p. 178.
Mort de Cecil Rhodes, t. XIII. p. 438.
La mort du bey de Tunis, t. XIII, p. 751
La mort du roi de Saxe, t. XIV, p. 40.
La mort du sultan de Zanzibar; le nouveau sultan, t. XIV, p. 182.
Mort de M. Pierre d'Espagnat à la Côte d'Ivoire, t. XIV, p. 248.
La mort du cheikh Senoussi, t. XIV, p. 313.
Mort du vice-roi de Nankin, Liou-Koun-Yi, t. XIV, p. 494.

Négociations.

Les négociations de paix au Transvaal, t. XIII, pp. 438, 504, 566, 629.
Les affaires de Siam; les négociations franco-siamoises au quai d'Orsay, t. XIV, p. 305.

Obsèques.

Les obsèques de M. Ballay, t. XIII, p. 368.

Occupation.

Occupation de l'île de Thasos par les Turcs, t. XIII, p. 749.
Occupation de Cheick-Saïd par les troupes turques, t. XIV, p. 566.

Officiel.

Nominations officielles diplomatiques et coloniales :
T. XIII, pp. 61-62, 125-126, 187-189, 252-253, 316-317, 380-382, 444-446, 508-509, 572-574, 635-637, 700-701, 760-763.
T. XIV, pp. 61-62, 125-126, 186-190, 252-254, 318-319, 380-382, 444-447, 508-510, 572-574, 637-638, 717-718, 777-780.

Opinions.

La question du Siam, par Le Myre de Vilers, t. XIII, pp. 141-144.
Impressions sur l'Espagne d'aujourd'hui, par Henri Lorin, t. XIV, pp. 416-430.
Les coulisses du pangermanisme autrichien, par Henri Bohler, t. XIV, pp. 540-556.
Notre enquête à propos des affaires de Siam. — Opinions de MM. Godin, le comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart, et du journal *le Temps*, t. XIV, pp. 641-664.
— Opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire, t. XIV, pp. 721-733.
Le socialisme sans doctrines, Australie et Nouvelle-Zélande, par A. Métin (bibliog.), t. XIII, p. 191.
Une opinion allemande sur nos officiers de marine, t. XIV, p. 41.
Jaunes et Blancs en Chine. — Les Jaunes, par J. Pène-Siéfert (bibliog.), t. XIV, p. 254.
Une opinion allemande sur nos établissements de la Guinée, t. XIV, p. 372.
Une opinion allemande sur la situation économique des Etats-Unis, t. XIV, p. 569.

Or.

La production de l'or au Sénégal, t. XIV, p. 506.

Organisation.

Notre organisation saharienne, par Robert de Caix, t. XIII, pp. 1-14.
Les délégations financières algériennes et la question du Sud (avec carte), par Robert de Caix, t. XIII, pp. 705-716.
La réorganisation du Chari, par Robert de Caix, t. XIV, pp. 65-68.
La réorganisation du Congo et du Chari, t. XIV, p. 248.
Organisation des territoires du Sud de l'Algérie, t. XIII, p. 431.
Institution de Chambres d'agriculture en Algérie, t. XIII, p. 625.
La réorganisation du gouvernement de l'Afrique Occidentale française, t. XIV, p. 497.
Organisation des troupes du Congo français, t. XIV, p. 502.
Réorganisation des Conseils de défense aux colonies, t. XIV, p. 628.

Pacification.

La pacification à Madagascar, t. XIII, p. 307.

Paix.

La paix dans l'Afrique du Sud, par J.-H. Franklin, t. XIII, pp. 733-738.
Les négociations de paix au Transvaal, t. XIII, pp. 438, 629.
La fin de la guerre du Transvaal, t. XIII, p. 745.

Pangermanisme.

Les coulisses du pangermanisme autrichien, par Henri Bohler, t. XIV, pp. 540-556.

Papier.

Le commerce du papier peint dans la République Argentine, t. XIV, p. 378.

Parlements.

Discours de M. Etienne à propos du budget des Affaires étrangères, t. XIII, p. 161.
L'interpellation sur la Corse au Sénat, t. XIII, p. 173.
Le traité anglo-japonais à la Chambre : déclarations de M. Delcassé, t. XIII, p. 367.
Déclarations de M. de Bülow au Reichstag, t. XIII, p. 370.
Le ministère Zanardelli devant le Sénat italien. Le renouvellement de la Triple Alliance, t. XIII, p. 558.
La politique étrangère de l'Angleterre devant les communes; déclarations de lord Cranborne, t. XIV, p. 118.
La nouvelle Commission du budget; le budget des Colonies; le budget des Affaires étrangères, t. XIV, p. 626.
Le traité franco-siamois à la Chambre des députés, t. XIV, p. 705.
Le dépôt de la convention franco-siamoise au Parlement, t. XIV, p. 761.

Pêche.

La pêche du saumon dans la Colombie britannique, t. XIII, p. 757.
La campagne de pêche en 1901, t. XIV, p. 571.

Pêcheries.

Les pêches maritimes en Allemagne en 1901, t. XIII, p. 696.

Pénétration.

Les Anglais et les Russes en Perse, t. XIV, p. 367.

Peste.

La peste (avec cartes), par Maurice Buret, t. XIV, pp. 257-275.

Pétrole.

Production du pétrole en Russie en 1901, t. XIV, p. 754.

Philosophie.

L'énergie française, par Gabriel Hanotaux (bibliog.), t. XIII, p. 510.

Poivre.

Exportation du poivre de l'Indo-Chine en 1901, t. XIV, p. 55.

Police.

La sécurité des communications au Maroc, t. XIII, p. 693.

Politique.

L'interpellation sur la Corse au Sénat, t. XIII, p. 173.
Le nouveau ministère français, t. XIII, p. 743.
Histoire politique de la septième législature (1898-1902), par Léon Muel (bibliog.), t. XIV, p. 780.
Politique et syndicats, par Karl Kautsky (bibliog.), t. XIV, p. 780.

Politique coloniale.

Les Anglais dans la Nigéria (avec carte), par Auguste Terrier, t. XIII, pp. 449-464.
Choses de Siam (avec carte), par ***, t. XIII, pp. 577-589.
L'œuvre française en Afrique Occidentale (avec cartes), par ***, t. XIV, pp. 321-329, 525-539, 734-745.
Un siècle d'expansion coloniale, par Marcel Dubois et Auguste Terrier (bibliog.), t. XIII, p. 127.
Discours de M. Etienne à propos du budget des Affaires étrangères, t. XIII, p. 161.
Die Kolonialpolitik Frankreichs von den Anfaengen bis zur Gegenwart, par le Dr Alfred Zimmermann (bibliog.), t. XIII, p. 189.
La France et l'entente anglo-allemande en Afrique, t. XIII, p. 427.
Discours de M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie, commissaire du gouvernement, t. XIII, p. 432.
Le retour de M. Doumer en France, t. XIII, p. 499.
La situation au Congo français, t. XIII, p. 565.
Institution de Chambres d'agriculture en Algérie, t. XIII, p. 625.
Le Comité consultatif des colonies, t. XIV, p. 242.
Le départ de France de M. Beau; les projets du nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XIV, p. 431.
La réorganisation du gouvernement de l'Afrique occidentale française, t. XIV, p. 497.

Politique étrangère.

L'Espagne et la question du Maroc, par Julian Ribera, t. XIII, pp. 46-51.

L'accord franco-italien et la question du Maroc, par Eug. Etienne, t. XIII, pp. 65-71.
France et Siam (avec carte), par ***, t. XIII, pp. 72-92.
L'Italie, la France et la Méditerranée, par Robert de Caix, t. XIII, pp. 129-134.
Le traité anglo-japonais, par ***, t. XIII, pp. 257-265.
Une conséquence éventuelle du traité anglo-japonais, par ***, t. XIII, pp. 321-329.
La politique extérieure de l'Italie en 1901 (avec carte), t. XIII, pp. 330-341.
La Corée et les intérêts français (avec carte), par Ch. Lemire, t. XIII, pp. 385-392.
Les Anglais dans la Nigéria (avec carte), par Auguste Terrier, t. XIII, pp. 449-464.
L'alliance franco-russe en Extrême-Orient, par ***, t. XIII, pp. 465-479.
Les écoles italiennes à l'étranger, par Alexandre Guasco, t. XIII, pp. 513-523.
Le règlement des affaires mandchouriennes (avec carte), par Henry Bidou, t. XIII, pp. 548-552.
La politique de l'Allemagne en Extrême-Orient, par Georges Bohler, t. XIII, pp. 590-604.
La situation en Extrême-Orient (correspondance du Japon), par ***, t. XIII, pp. 739-742.
La politique intérieure du Japon, par Rising-Sun, t. XIV, pp. 161-167.
La lutte tchèque-allemande (avec carte), par Georges Bohler, t. XIV, pp. 682-704.
La France et le Siam, t. XIII, p. 52.
L'affaire de Koueït, t. XIII, p. 55.
La rentrée de la Cour à Pékin, t. XIII, p. 117.
Une ambassade anglaise au Maroc, t. XIII, p. 118.
Un traité anglo-japonais, t. XIII, p. 241.
La médiation hollandaise et la réponse du gouvernement anglais, t. XIII, p. 242.
Les puissances et la guerre hispano-américaine, t. XIII, p. 244.
La question de Koueït, t. XIII, p. 244.
La situation intérieure en Chine, t. XIII, p. 302.
Visite à Tripoli de deux croiseurs anglais, t. XIII, p. 304.
Le traité anglo-japonais à la Chambre; déclarations de M. Delcassé, t. XIII, p. 367.
Déclarations de M. de Bülow au Reichstag, t. XIII, p. 370.
La France et l'entente anglo-allemande en Afrique, t. XIII, p. 427.
Le gouvernement provisoire de Tien-tsin, t. XIII, p. 429.
Le projet d'extension de Macao, t. XIII, p. 430.
Entrevue à Venise de MM. de Bülow et Prinetti, t. XIII, p. 501.
L'influence russe à Constantinople, t. XIII, p. 502.
L'affaire de Koueit, t. XIII, p. 561.
Abolition du paragraphe de la dictature en Alsace-Lorraine, t. XIII, p. 620.
Discours de lord Salisbury, t. XIII, p. 621.
Les déclarations du comte Goluchowski, t. XIII, p. 622.
La République cubaine, t. XIII, p. 695.
Les déplacements du négus; les monopoles commerciaux en Abyssinie, t. XIII, p. 752.
La politique étrangère de l'Angleterre devant les communes; déclarations de lord Cranborne, t. XIV, p. 118.
Convoitises anglaises au sujet de la baie de Delagoa, t. XIV, p. 119.
La santé du roi d'Angleterre; la situation intérieure, t. XIV, p. 176.
Les discours de lord Lansdowne sur les relations anglo-italiennes et les déclarations de lord Cranborne sur la constitution d'une Ligue latine, t. XIV, p. 176.
Le voyage du roi Victor-Emmanuel en Russie, t. XIV, p. 177.
Le traité anglo-chinois, t. XIV, p. 180.
L'entrevue de l'empereur d'Allemagne et de l'empereur de Russie, t. XIV, p. 244.
L'Italie et la Tripolitaine, t. XIV, p. 246.
La visite du roi d'Italie à l'empereur d'Allemagne, t. XIV, p. 309.
L'Angleterre et le Yang-tsé, t. XIV, p. 311.
La situation au Siam, t. XIV, p. 312.
Le voyage du roi d'Italie en Allemagne, t. XIV, p. 366.
La situation au Maroc; les ambitions de l'Allemagne, t. XIV, p. 370.
L'Allemagne, la France et la question d'Autriche, par André Chéradame (bibliog.), t. XIV, p. 448.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Angleterre, t. XIV, p. 629.
Le conflit italo-turc dans la mer Rouge, t. XIV, p. 630.
La situation au Maroc, t. XIV, p. 632.
Le nouveau ministère espagnol, t. XIV, p. 763.
L'action anglo-italienne au Somaliland : les déclarations de M. Prinetti, t. XIV, p. 764.
Le message du président Roosevelt, t. XIV, p. 768.
Le Vénézuéla et les puissances, t. XIV, p. 772.

Politique extérieure.

L'accord franco-italien et la question du Maroc, par Eug. Etienne, t. XIII, pp. 65-71.
France et Siam (avec carte), par ***, t. XIII, pp. 72-92.
L'Italie, la France et la Méditerranée, par Robert de Caix, t. XIII, pp. 129-134.
La question du Siam, par Le Myre de Vilers, t. XIII, pp. 141-144.
Cheick-Saïd (avec carte), par R. de la V., t. XIII, pp. 145-155.
Les intérêts français dans le golfe Persique, par Gervais-Courtellemont, t. XIII, pp. 156-160.
La Corée et les intérêts français (avec carte), par Ch. Lemire, t. XIII, pp. 385-392.

L'alliance franco-russe en Extrême-Orient, par ***, t. XIII, pp. 465-479.
Choses de Siam (avec carte), par ***, t. XIII, pp. 577-589.
La question de Terre-Neuve (avec carte), par Henri Lorin, t. XIII, pp. 641-653.
Affaires de Siam (avec carte), par Robert de Caix, t. XIV, pp. 385-391.
Le Livre jaune et les affaires de Siam, par ***, t. XIV, pp. 577-586.
Notre enquête à propos des affaires de Siam. Opinions de MM. Godin, le comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart, et du journal *le Temps*, t. XIV, pp. 641-664.
— Opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire, t. XIV, pp. 721-733.
La France et le Siam, t. XIII, p. 52.
Les réclamations françaises et la réception des ministres en Chine, t. XIII, p. 176.
Le voyage du président de la République en Russie, t. XIII, p. 367.
L'alliance franco-russe et l'alliance anglo-japonaise, t. XIII, p. 425.
Difficultés sur le Mekong, t. XIII, p. 625.
Le voyage du président de la République en Russie, t. XIII, p. 686.
Le retour de M. Klobukowski, t. XIV, p. 243.
Les affaires de Siam; les négociations franco-siamoises au quai d'Orsay, t. XIV, p. 305.
La Presse indienne et les « Entreprises françaises dans le golfe Persique », t. XIV, p. 437.
La convention franco-siamoise, t. XIV, p. 492.
L'abandon des boutriers protégés français de l'Oman, t. XIV, p. 564.
Le protectorat français des catholiques en Orient, t. XIV, p. 561.
La situation au Maroc, t. XIV, p. 711.
Le dépôt de la convention franco-siamoise au Parlement, t. XIV, p. 761.
Les crédits pour les écoles d'Orient, t. XIV, p. 762.

Ports.

Malte et Bizerte. — L'Angleterre dans la Méditerranée (avec cartes), par E. Fallot, t. XIV, pp. 129-141.
Bizerte : d'après une étude de M. René Pinon, par J.-H. F., t. XIV, pp. 358-362.
Mouvement commercial de la Spezzia, t. XIII, p. 179.
Mouvement commercial du port de Bahia en 1900, t. XIII, p. 315.
Commerce et navigation du port de Samsoun pendant l'année 1901, t. XIII, p. 630.
Importations et exportations du port de Rosario, t. XIII, p. 632,
Travaux d'agrandissement du port de Pernambouc, t. XIII, p. 759.
Convoitises anglaises au sujet de la baie de Delagoa, t. XIV, p. 119.
Mouvement de la navigation du port de Calcutta en 1900-1901, t. XIV, p. 374.
Messine et les ports italiens et français à propos du percement du Simplon, t. XIV, p. 714.

Postes.

L'établissement d'un service de poste français du Tonkin au Se-tchouan, t. XIII, p. 431.
Les relations postales du Tonkin avec la France, t. XIV, p. 631.

Presse.

La Presse japonaise, par Far East, t. XIII, pp. 37-45.
La Presse indienne et les « Entreprises françaises dans le golfe Persique », t. XIV, p. 437.

Programmes.

Un discours de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XIV, p. 765.
Un discours-programme de M. Roume, t. XIV, p. 767.

Protectorat.

Le protectorat des Missions catholiques du Levant, par René Moreux, t. XIV, pp. 26-35.
L'affaire de Koueit, t. XIII, p. 55.
Les réformes projetées au Cambodge, t. XIII, p. 302.
Le protectorat britannique de la côte des Somalis, t. XIII, p. 313.
Le protectorat des catholiques en Orient, t. XIII, p. 691.
Le protectorat français des catholiques en Orient, t. XIV, p. 561.
L'abandon des boutriers protégés français de l'Oman, t. XIV, p. 564.
Occupation de Cheick-Saïd par les troupes turques, t. XIV, p. 566.
L'avenir de la Tunisie : protectorat, colonisation, par Henri Pensa (bibliog.), t. XIV, p. 575.

Protocoles.

Un protocole d'arbitrage international au Japon, t. XIV, p. 495.

Psychologie.

Eléments d'une psychologie politique du peuple américain, par Emile Boutmy (bibliog.), t. XIV, p. 383.

Puissances.

Les puissances et la guerre hispano-américaine, t. XIII, p. 244.

Questionnaires.

La main-d'œuvre en Indo-Chine, t. XIV, p. 177.
La main-d'œuvre en Afrique Occidentale, t. XIV, p. 49.

Questions.

La question de Terre-Neuve (avec carte), par Henri Lorin, t. XIII, pp. 641-653.
La question de Koueit, t. XIII, p. 244.
L'Allemagne, la France et la question d'Autriche, par Andre Chéradame bibliog.), t. XIV, p. 448.

Raids.

Le raid du lieutenant Cottenest (avec carte), par R. C., t. XIV, pp. 102-107.

Rapprochements.

Le rapprochement franco-italien, par René Henry, t. XIV, pp. 457-480.

Recensements.

Le recensement de la population française en Tunisie, t. XIII, p. 250.

Récoltes.

La récolte du riz aux Indes anglaises en 1901-1902, t. XIV, p. 441.
L'année des céréales 1901-1902, t. XIV, p. 714.

Réformes.

Les réformes projetées au Cambodge, t. XIII, p. 302.

Religions.

Le protectorat des missions catholiques du Levant, par René Moreux, t. XIV, pp. 26-35.
Le protectorat des catholiques en Orient, t. XIII, p. 691.
La mort du Cheikh Senoussi, t. XIV, p. 313.
Le protectorat français des catholiques en Orient, t. XIV, p. 561.

Répressions.

Les Touareg Hoggar, t. XIII, p. 750.

Révoltes.

Une révolution au Ouadaï, par Ned Noll, t. XIII, pp. 93-94.
La révolte au Kouang-si, t. XIII, p. 372.
L'action militaire en Afrique Occidentale française, t. XIII, p. 437.
Troubles graves au Congo français, t. XIII, p. 503.
Les Boxeurs, par le baron d'Anthouard (bibliog.), t. XIII, p. 574.
Le soulèvement du Tchili, t. XIII, p. 624.
Un échec anglais au Somaliland, t. XIV, p. 563.

Riz.

La récolte du riz dans l'Inde, t. XIII, p. 756.
La récolte du riz aux Indes anglaises en 1901-1902, t. XIV, p. 441.

Santé (Service de).

(Voir Hygiène.)

Saumon.

La pêche du saumon dans la Colombie britannique, t. XIII, p. 757.

Secours.

L'appel des généraux boers, t. XIV, p. 436.

Sentences.

Règlement de l'affaire de « Waima » et de l'affaire du « Sergent-Malamine », t. XIV, p. 175.

Socialisme.

Fédéralisme et socialisme en Australasie avec carte), par J. Denais-Darnays, t. XIV, pp. 392-415.
Le socialisme sans doctrines. Australie et Nouvelle-Zélande, par A. Métin (bibliog.), t. XIII, p. 191.

Soie.

Les progrès de l'industrie de la soie aux Etats-Unis, t. XIII, p. 250.
La sériciculture et la filature en Indo-Chine, t. XIII, p. 569.
Les soies de Canton en 1900-1901, t. XIV, p. 441.

Soulèvements.

(Voir Révoltes.)

Statistiques.

Importations en valeurs des tissus ou objets analogues dans la Guinée française pendant les cinq dernières années, t. XIII, p. 123.

Sucre.

L'industrie sucrière aux îles Hawaï, t. XIII, p. 186.
La production du sucre dans le monde, t. XIII, p. 439.

Syndicats

Politique et syndicats, par Karl Kautsky (bibliog.), t. XIV, p. 780.

Tables des Matières.

Table des matières du tome XIII (1er janvier-15 juin 1902), t. XIII, pp. 766-768.
Table des matières du tome XIV (1er juillet-15 décembre 1902), t. XIV, pp. 782-784.

Télégraphes.

(Voir Câbles.)

Thé.

Le rendement du thé aux Indes anglaises en 1901, t. XIII, p. 442.
L'exportation du thé en Annam en 1901, t. XIV, p. 56.

Tissus.

Importations en valeurs des tissus ou objets analogues dans la Guinée française pendant les cinq dernières années, t. XIII, p. 123.
Les filés et tissus de coton anglais en Extrême-Orient, t. XIII, p. 182.
Les tissus de coton en Nouvelle-Calédonie, t. XIII, p. 634.

Traités.

Le traité anglo-japonais, par ***, t. XIII, pp. 257-263.
Une conséquence éventuelle du traité anglo-japonais, par ***, t. XIII, pp. 321-329.
Le traité franco-siamois (avec cartes), par ***, t. XIV, pp. 449-456.
Un traité anglo-japonais, t. XIII, p. 241.
Le traité anglo-japonais à la Chambre; déclarations de M. Delcassé, t. XIII, p. 367.
Le traité anglo-chinois, t. XIV, p. 180.

Travaux.

Les travaux du chemin de fer à Madagascar, t. XIV, p. 635.

Troubles.

Les troubles en Belgique, t. XIII, p. 500.
Le rétablissement du calme en Belgique, t. XIII, p. 558.

Trusts.

Les trusts américains : le trust de l'Océan (avec carte), par J. Franconie, t. XIV, pp. 1-25.
Les trusts américains : le trust de l'acier, par J. Franconie, t. XIV, pp. 201-212.

Tunnels.

Le percement du Simplon (avec carte), par E. Peyralbe, t. XIV, pp. 330-344.
Messine et les ports italiens et français à propos du percement du Simplon, t. XIV, p. 714.

Vins.

Importation des vins en Suisse, t. XIII p. 753.
Exportation des vins français en Bolivie, t. XIII, p. 759.
Débouchés pour les vins français au Paraguay, t. XIV, p. 716.

Visites.

Visite à Tripoli de deux croiseurs anglais, t. XIII, p. 304.
La visite du roi d'Italie à l'empereur d'Allemagne, t. XIV, p. 309.

Voies ferrées.

(Voir Chemins de fer.)

Volcans.

Le cataclysme de la Martinique, par Jean de la Peyre, t. XIII, pp. 614-619.

Voyages.

Le voyage du président de la République en Russie, t. XIII, pp. 367, 686.
Le voyage du résident général de Tunisie, t. XIII, p. 751.
La visite du ras Makonen en France, t. XIV, p. 174.
Le voyage du roi Victor-Emmanuel en Russie, t. XIV, p. 177.
La visite du roi d'Italie à l'empereur d'Allemagne, t. XIV, p. 309.
Le voyage des généraux boers, t. XIV, p. 310.
Le voyage du roi d'Italie en Allemagne, t. XIV, p. 366.
Le voyage du gouverneur général de l'Algérie, t. XIV, p. 496.
Le voyage de M. Camille Guy au Sénégal, t. XIV, p. 568.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Angleterre, t. XIV, p. 629.
Le départ de M. Chamberlain pour l'Afrique du Sud, t. XIV, p. 709.
Sur les chemins d'Irlande, par F. J. Lardeur (bibliog.), t. XIV, p. 780.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.